



HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

D'APRÈS L'ANGLOIS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, &c.

TOME TRENTE-SEPTIEME.

CONTENANT

L'HISTOIRE DE NAPLES ET DE SICILE, DE FERRARE ET DE MODENE, DE MANTOUE, DES RÉPUBLIQUES DE PISE, LUCQUES, SIENNE ET ST. MARIN, ET LE COMMENCEMENT DE L'HISTOIRE DE SAVOIE, DE PIEMONT ET DE SARDAIGNE.

ENRICHIE DES CARTES NÉCESSAIRES.



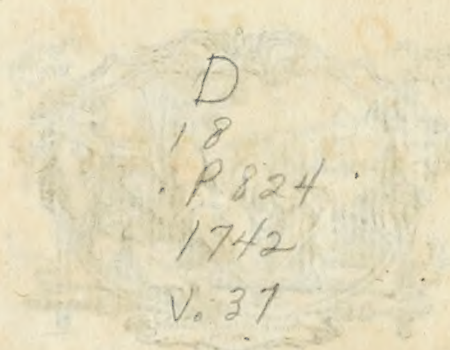
A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,

Chez *ARKSTÉE & MERKUS,*

Et se vend à Paris chez *NYON, l'aîné.*

MDCCLXXVI.

Avec Privilège.

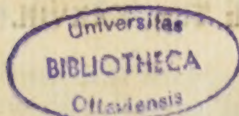


HISTOIRE
UNIVERSELLE,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, &c.

TOMES

XXXVII & XXXVIII.



AVERTISSEMENT
DES
LIBRAIRES.

Il y a une année que ces Volumes auroient du paroître, & que nous en avons été empêchés, principalement par ce que nos Imprimeries toutes & entierement occupées, à une nouvelle verſion des Pſeaumes pour les Egliſes Hollandoiſes de ces Provinces-Unies, il n'y eut pas moyen, faute d'ouvriers tant pour l'impreſſion que la papeterie, d'y faire travailler comme nous le voudrions. Enfin cela eſt fini, & nous comptons bien, ne plus faire tant attendre le Public, la continuation d'un ouvrage qui a l'avantage de lui plaire & de l'intéreſſer. Le Tome XXXIX. eſt déjà ſous preſſe, comprénant l'Hiſtoire des Cantons Suiſſes *& le commencement de l'*Hiſtoire de l'Allemagne, *que l'on continuera dans le Volume ſuivant, & d'où l'on partira pour les autres pays du nord de l'Europe; toujours en ne ſuivant Mrs. les Auteurs Anglois, qu'autant qu'au jugement des Gens de Lettres les plus eſtimés, on le peut faire avec les ameliorations néceſſaires; ajoutant ce qu'ils ont omis, ſupprimant les répétions, les inutilités, & faiſant travailler tout de nouveau ce dont il n'y a rien de bon à faire.*

AVIS AU RELIEUR.

A la Table des Chapitres ou (**) Tom. XXXVII. qui doit être placé immédiatement après ſon titre, ſe trouve attaché la fin ou (v) du Tom. XXXVIII.

L'Hiſtoire de Genève qui commence par un nouvel alphabeth ſigné (a) &c. ſe place après la feuille Fff du dit Tom. XXXVIII. dont on coupera le blanc.

TABLE
DE CE TRENTE-SEPTIEME
VOLUME.

AVANT-PROPOS POUR L'HISTOIRE DE NAPLES ET DE SICILE, OU ABREGÉ D'UNE DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE CES PAIS. Pag. (5)

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNERALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE IX.

HISTOIRE DES ROYAUMES DE NAPLES ET DE SICILE.

SECTION I. Introduction: Histoire abrégée de *Naples* & de *Sicile* depuis le démembrement de l'Empire Romain, jusqu'au couronnement du Ier. Roi Normand *Roger II.* du nom, en 1130. Pag. 1

SECTION II. Depuis le couronnement du premier Roi de Sicile, *Roger II.* en 1130, jusqu'à la fin de la domination des Rois Normands descendans de Roger, & jusqu'au détronement de *Guillaume III.* dernier Roi de cette race, en 1195, par l'Empereur *Henri V.* sixieme Roi des Romains de ce nom. . . 33

SECTION III. Domination des Princes de la Maison de Suabe, à commencer depuis l'Empereur Henri, en 1195, jusqu'à l'extinction totale de cette Maison, en la personne du Roi *Conradin*, en 1269. 85

SECTION IV. Histoire des deux *Siciles* sous *Charles I. d'Anjou*, depuis la mort de *Conradin* en 1269, jusqu'à l'aliénation de la *Sicile* en 1282. Histoire du Royaume de *Naples* depuis cette époque, sous les Rois de la I & II. Maison d'*Anjou*, jusqu'à la réunion des deux Royaumes, en 1442, sous *Alphonse I. Roi de Naples & de Sicile, & V. du nom, Roi d'Arragon.* . 136

SECTION V. Histoire de *Sicile* depuis l'année 1282, où cette Isle forma un Royaume particulier & fut soumise aux Rois de la Maison *d'Arragon*, jusqu'à la réunion des deux Etats de *Naples* & de *Sicile* en 1442 sous *Alphonse I.* 213

SECTION VI. Histoire de *Naples* & de *Sicile* depuis la réunion des deux Royaumes en 1442, sous la domination des Rois de la Maison *d'Arragon*, & des Princes de la seconde Maison *d'Anjou*, jusqu'à la nouvelle réunion des deux Etats en 1505. par *Ferdinand le Catholique.* 245

SECTION VII. Hiſtoire des deux *Siciles* ſous la domination des Rois d'*Eſpagne*, & le gouvernement des Vicerois Eſpagnols depuis 1506, juſqu'à l'avenement de *Philippe V.* à la Couronne en 1700. 274

SECTION VIII. Hiſtoire des deux *Siciles* depuis l'avenement de *Philippe V.* à la couronne en 1700 juſqu'à nos jours; contenant le gouvernement de *Philippe V.* ſur les deux Siciles; celui de l'Empereur *Charles VI.* ſur le Royaume de *Naples*, puis ſur la *Sicile*; celui de *Victor Amedée* Duc de Savoie ſur la *Sicile*; & celui de l'Infant *D. Carlos* de la troiſieme Maiſon d'*Anjou* ſur les deux *Siciles*, depuis la réunion de ces deux Royaumes en 1736; juſqu'en 1759, où ce Prince fut appellé à la Couronne d'Eſpagne & céda celle de *Naples* & de *Sicile* à ſon fils *Ferdinand IV.* 314

CHAPITRE X.

HISTOIRE DES DUCHÉS DE FERRARE & DE MODENE.

SECTION I. Deſcription du Ferrarois & du Modénois. Pag. 346

SECTION II. Hiſtoire de Modene & de Ferrare, Maiſon *d'Eſte*. 354

CHAPITRE XI.

HISTOIRE DU DUCHÉ DE MANTOUE.

SECTION I. Deſcription de Mantoue, Hiſtoire de la famille des *Gonzagues* Ducs de Mantoue, juſqu'à leur extinction. Pag. 367

SECTION II. Des principales branches de la Maiſon des *Gonzagues*. 385

CHAPITRE XII.

HISTOIRE DES REPUBLIQUES DE PISE, LUCQUES, SIENNE ET SAINT-MARIN.

Introduction. . . . . Pag. 390

SECTION I. Hiſtoire de *Piſe*, depuis les tems les plus reculés, juſqu'à nos jours. 391

SECTION II. Hiſtoire de *Lucques*, depuis les tems les plus reculés, juſqu'à nos jours. . . . 423

SECTION III. Hiſtoire de la République de *Sienne*. . 444

SECTION IV. De la République de St. *Marin*. . 460

CHAPITRE XIII.

HISTOIRE DES DUCHÉS DE SAVOIE ET DE PIEMONT ET DU ROYAUME DE SARDAIGNE.

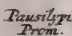
SECTION I. Hiſtoire générale de *Savoie*, de *Piemont* & de *Sardaigne*; depuis les premiers tems de la République Romaine, juſqu'à l'année 1000 de notre Ere. . . . Pag. 465

SECTION II. Hiſtoire de la *Savoie* depuis l'an 1000 juſques à l'année 1391. 475


MARE TIRRHENUM
Gauita
S. Martin
Cumarum rudera
Patria fl.
LANUS
Pilæ
Via Campana

1 Grotte de Pausilype.
2 Tombeau de Virgile.
3 Mergillina.
4 Eglise de S.te Marie.
5 Vallée & Bois d'Astruna.
6 Monte Secco.
7 Bains de S.t Germain.
8 Grotte du Chien.
9 Ruines d'Amphitheatre.
10 Eglise de S.t Janvier.
11 Ruines de Temples de Diane
12 & de Neptune.
13 Eglise de S.t François
14 Monte Barbaro.
15 Monte Nuovo.
16 Grotte Trachonaria.
17 Theatre de Misene.
18 Ruines de la Maison de plaisance de Luculle.
19 Mare Morte.
20 Cento Camerelle.
21 Fontaine Singuliere.
22 Ruines de Temples de Venus
23 de Diane &
24 du Soleil.
25 Etuves de Tritole.
26 Ruines de la Maison de plaisance de Pompée.
27 dito de Cesar
28 Tombeau d'Agrippine.
29 Cirque de Baulis.
30 Ruines de la Maison de plaisance de Vatlas.
31 Lac Collucció.
32 Lac d'Averne.
33 Grotte de la Sibylle
34 Maisons de Cumes.
35 Arco Felice.
36 Mont Prochyta.
37 Chemin de Pouzzol.
38 Colonne.
39 Port de Nisida.
40 S. Salvator.
41 Pont de Caligula.
42 Mont Pausilype.

MARE TIRRHENUM
GOLFO
DI
NAPOLI
SINUS PUTEOLANUS
Prochyta
Castellum
Gauita
S. Martin
Cumarum rudera
Patria
Misenum Prom.
Baiæ
Pozzuolo Puteoli
41. Pilæ
Nesis
Euploea jam Gaiola
Limon
Via Campana
Sulfatara
Lacus Agnanus





Tom. XXXVII. *Amt Propo.*



A. Gaëta. B. Nola. C. Castel Nuovo. D. Via Appia.

Tom. XXXVII. Avnt Propos.

AVANT-PROPOS,

POUR L'HISTOIRE DES ROYAUMES DE NAPLES ET DE SICILE; ou *Abregé d'une Description Géographique de ces Païs.*

Sans trop embrouiller les matieres, nous n'avons pu placer dans l'Histoire des deux Siciles, le petit Tableau que nous avons coutume de donner, des païs dont nous racontons les évenemens; nous nous flattons donc que nos Lecteurs ne feront point fachés, du parti que nous prenons de le faire par cet Avant-propos.

Le Royaume de Naples, nommé aussi Sicile en déça du Phare, occupe toute la partie méridionale de l'Italie, & est d'une assez grande étendue. Il est borné au nord-ouest par l'Etat Ecclésiastique & de tous les autres côtés par la mer. Les géographes lui donnent une longueur de 100 lieues sur 27 de large.

C'est un païs tres délicieux, tant par sa beauté, la bonté de son air & du sol, que pour son abondance en excellentes productions, vins, grains, huiles, fruits, soyes &c. On a donc eu raison de le nommer *le Paradis de l'Italie*, mais apparemment n'est-ce que par la jalousie des voisins, par quelque jeu de mots, ou à cause de ses fréquentes révolutions, que quelqus uns ont ajouté qu'il est *habité par des Démons.* Il est vrai qu'on y trouve des habitans qui passent pour inconstans, paresseux, fourbes, & dissimulés; mais où est-ce que l'on n'en trouve pas, & où est-ce que plus ou moins de personnes ne croyent, que c'est être singulier, & malentendre ses intérêts, que de ne pas suivre l'exemple quelquefois trop dominant? Quoiqu'il en soit, ils sont généreux, bienfaisans & les meilleures gens du monde, lorsqu'on sait s'accommoder à leurs manieres.

Mais si la situation de cette contrée est des plus heureuses, elle n'est pas exempte d'incomodités assez éffroyables: les vomissemens affreux du Mont Vésuve, les tremblemens de terre &c. y ont eu quelquefois, de ces terribles effets, dont on voit un vestige fatal dans la Herculée, ville entiere, qui a eté abymée entre Naples & le dit Mont l'an 63. de J. C. tandis que Bénévent en 1703, & plus récemment Messine, ont pensé éprouver le meme sort.

Le Royaume de Naples est divisé en quatre grandes provinces, savoir *la Terre de Labour*, *l'Abruzze*, la *Pouille* & *la Calabre*; & ces provinces se subdivisent chacune en trois parties.

La TERRE DE LABOUR se distingue 1. en *Terre de Labour proprement dite.* 2. *La Principauté citerieure.* & 3. *L'Ulterieure.*

La premiere de ces parties, autrefois connue sous le nom de *Campanie* s'appelle encore la *Campagne heureuse* & comprend la Ville & Archevêché de *Naples*, capitale du Royaume de ce nom, c'est une des premieres villes de l'Europe, en beauté, grandeur, & nombre d'habitans; & elle ne le cede qu'à Paris & à Londres: il y a une Université & quantité d'Eglises & de Palais magnifiques. L'ancien port de Naples si grand & si sûr du tems des Romains, s'est tant comblé, qu'on y a bâti de solides maisons; & le nouveau port, formé par le mole, ne fait que menacer aussi de se remplir de sable. On y voit trois forts châteaux; celui de St. Elme qui se trouve sur une petite montagne & commande la ville & la mer; le château de l'Oeuf qui prend son nom de la figure ovale de l'isle où il est bâti: & le Château-Neuf, proche duquel se trouve le Palais du Roi, dont il n'est séparé que par un fossé, ayant par dessous une galérie de communication: il y en a un quatrieme, mais d'un seul bastion. L'agréable situation de Naples au fond d'un beau golfe, sur le penchant d'une colline; la bonté du climat, la fertilité des terres voisines &c. y attirent tant de noblesse qu'on dit *Naples la noble.* A l'entrée du golfe on voit l'Isle d'Ischia; & la petite Isle de *Caprée* si célebre par la retraite & les débauches de Tibére, est vis à-vis de Naples, comme pour lui servir de mole. *Pouzzol* (*a*) où l'on voit plusieurs antiquités, est à l'occident, & vis-à-vis les ruines de *Bayes*, lieu de délices des anciens Romains. L'Archevêché de *Capoue*, qui sauva dit-on Rome, par l'effet de ses délices sur les soldats d'Annibal, est aussi une ville de cette partie de la Terre de Labour, & à deux lieues de l'ancienne. Puis il y a l'Evêché de *Nola* au sud-est de Capoue; & *Gaete* Evêché, place assez forte avec un port, ayant au nord le Mont-Cassin &c.

Dans la *Principauté citérieure*, on remarque *Salerne*, Archévêché ayant un port & une Université; son Ecole de Medecine étoit autre fois tres célebre. *Amalfi* Archevêché mais ville tres pauvre en est aussi.

Les villes remarquables de *la Principauté Ultérieure*, sont 1. *Bénévent*, Archevêché, ci devant au pouvoir du Pape, & depuis 1768 réuni aux deux Siciles: 2. la petite ville de *Monte-Fuscolo* résidence du Gouverneur de la Province: & 3. l'Evêché d'*Avelino* ayant titre de Principauté; c'est entre cette ville & Benévent, que se trouvent les Fourches Caudines si fameuses dans l'Histoire Romaine.

L'Abruzze seconde Province du R. de Naples, se divise en 1 l'*Abruzze citérieure*, 2 l'*Abruzze ultérieure*, & 3 *le Comté de Molise.* *Chieti* ou *Theate* & *Lanciano*, Archevêchés sont les principales des villes renfermées dans la premiere: & *Aquila* Evêché & place forte, celle de la seconde de ces divisions; comme *Molise*, ville peu consi-

(*a*) Nous croyons faire plaisir au Lecteur, par le Plan ci-joint des Environs de Naples du coté de Pouzzol, d'autant qu'on ne le trouve point dans les ouvrages où d'autres plans ne manquent pas & pour la même raison nous joignons la vue de Gaeta, Nola &c. Voyez Richard Descript. d'Italie. Voyage de M. de la Lande & Voyage de Misson Tom. 2. Lettre 23.

dérable, dans le milieu de cette province, & où le Gouverneur réside, l'est du Comté de ce nom.

LA POUILLE comprend 1. *La Capatinate* où l'on trouve entr'autres *Manfredonia*; Archevêché, ayant un port; & *Lucéra* Evêché, résidence du Gouverneur. 2. La *Terre de Bari*, où il y a la ville archiépiscopale & forte du même nom; & entr'autres *Trani* aussi un Archevêché, où le Gouverneur réside, & qui a un port. 3. *La Terre d'Otrante* sujette à être ravagée par des sauterelles, chassées & mangées par une espece d'oiseaux qu'on ne voit que dans ce païs: elle a pour villes remarquables *Lecce* Evêché, l'une des meilleures villes, résidence du Gouverneur; *Brindes* Archevêché, ville ancienne où Virgile mourut; elle a une forteresse & un port: ensuite *Otrante* Archévêché, bon port, avec un château bâti sur un rocher: & *Tarente* Archevêché sur le golfe de ce nom, port de mer, où l'on fait grand commerce de laines.

LA CALABRE, Province à l'extrêmité méridionale, renferme 1. *La Basilicate* autrefois appellée *Lucanie*; il y a *Cirenza* ou *Accrenza* Archevêché, ville presque ruinée. 2. La *Calabre citérieure* où l'on compte l'Archevêché de *Cosenza*, ville considérable avec un château; & *Rossano* ci devant *Russianum*, aussi Archevêché. 3. La *Calabre ultérieure*, dans laquelle se fait remarquer *Rhegio*, Archevêché, ville ancienne & assez considérable.

Vis-à-vis la partie méridionale de l'Italie, se trouve la grande Isle de SICILE nom que l'on dit lui être donné par les Phéniciens, ou plutôt dériver du mot *Scicaloul* de leur langage & qui signifie parfait. Elle a été appellée aussi *Trinacrie* à cause de ses trois caps ou promontoires *Faro*, *Passaro*, & *di Boco*. Cette Isle a la figure d'un triangle; elle est voisine de la Calabre & n'en est séparée que par un detroit large de près d'une lieue, qu'on nomme la *Phare de Messine*, assez fameuse par ses deux écueils *Scylla* & *Carybde*. L'air de Sicile quoique très-chaud, est assez sain; son terroir est si fertile qu'on l'a appellé *Le Grenier du Peuple Romain*. On y recueille du bled, du vin, des fruits, de l'huile, du saffran, plusieurs simples, de la soie, du coton, du miel & de la cire, on y trouve des agathes, des émeraudes, même des mines d'or & d'argent, & on y pêche vers la côte occidentale du très-beau corail: mais les flammes du *Mont-Gibel* ou *Ethna* y font de tems à autre de terribles ravages, & les tremblemens de terre y sont également funestes. Cette Isle a environ 60 lieues de long sur 40 de large; ses habitans sont gens d'esprit & industrieux, mais ils passent pour peu constans. On la divise en trois vallées: celle de *Mazara* à l'occident, celle de *Démona* au nord-est & celle de *Noto* au midi.

Dans la vallée de MAZARA se distingue *Palerme* autrefois *Panormus*, Archevêché, place forte, avec un très-bon port; c'est la capitale de toute la Sicile, où réside le Viceroi & où une bonne partie de la noblesse fait son séjour; la ville est grande & belle, & les édifices publics, les places, les fontaines, les églises &c. y sont très magnifiques. *Montreal* Archeveché au sud est de Palerme; & *Maza-*

ra, Evêché, port, place forte fur la côte occidentale, qui a donné fon nom à cette vallée, s'y trouvent auffi; de même que *Girgenti* autrefois *Agrigenti*, au milieu de la côte du fud, célebre par le Taureau d'airain de Phalaris fon Tyran.

La vallée de DÉMONA fait remarquer l'Archevêché de *Meffine*, ancienne ville, grande, belle, riche & très marchande, fon port eft un des meilleurs d'Italie, elle a un château bien fortifié & un arfenal bien fourni. On y trouve en outre *Milazzo* Evêché & port à l'oueft de Meffine: *Catania* Evêché au milieu de la côte orientale, ville fort ancienne, dans un terroir très fertile: & *Taormina* ancienne & jolie ville, ayant un port & etant bâtie fur un rocher.

La vallée de NOTO renferme 1. l'Evêché de *Saragoça* ou *Syracufe*, ayant un port, à l'orient; cette ville autre fois fi célebre & capitale d'une fameufe République, eft aujourd'hui peu confidérable; le tems, les guerres & les tremblemens de terre l'ayant prefque ruinée. 2. *Augufta* anciennement *Xiphonia*, port au nord de Saragoça. & 3. *Noto* vers le fud, donnant fon nom à la vallée: l'ancienne ville ayant été ruinée par le tremblement de terre de 1693, qui fubmergea auffi prefqu'entierement Augufta, les habitans en ont bâti une nouvelle aux environs.

Les ISLES DE LIPARI font auffi de ce Royaume & on les trouve au nord de la Sicile; elles font fameufes dans la Mythologie, Eole dit-on y tenoit les vents renfermés & Vulcain y avoit une de fes forges; *Lipari* en eft la capitale, ville très ancienne & forte, fon évêché eft fuffragant de Meffine.



13
14
15
16
17
18
19
43
42
41
40
39
Ancona
Loretto
Fermo
R. Tronto
Perugia
Todi
Orvieto
Otricoli
Torni
Rieti
Aquila
Teramo
Atri
Campoli
Amatrice
Civitella
Giulia nova
Mt. Pagano
ABRUZZO ULT.
Pescara
Chieti
Ortona
Popolo
Lanciano
Solmone
Anversa
Celano
Albi
Tagliacozza
Ateso
C. Burella
ABRUZZO CIT.
Termoli
Tiferno R.
Tremitti I.
Gisemosi I.
ETAT DE L'EGLISE
ROYAUME DE NAPLES
Tivoli
ROME
Velletri
Anagni
Alatri
Sora
Arpino
Sezza
Nettuno
C. d Antio
Astura
Terracina
Mont Cercella
Gaeta
Volturno R.
PRO. LAVORA
Mt. Cassino
Aquino
Venafro
Fundi
Presenzano
Sessa
Tiano
Carinola
Calvi
Capua
Caserta
Acerra
Aversa
Nola
NAPLES
Avellino
Palmeria
Senoria
I. d Ponce
la Boute
Ventotie
Procida
I. de Ischia
Capri I.
Sorrento
Salerno
G. de Salerno
Agropoli
Cappatia
C. Licosa
C. Mare d'Brucca
C. Palinuro
G. de Policastro
Policastro
Maratea
Scalea
MOLISE
Molise
Boiano
Larina
C. de Lorsola
Guardia Alferes
Trivento
Benevento
PRIN. ULT.
Ariano
Troja
Lucera
Foggia
Volturara
CAPITANATA
St. Severo
Lesina
Viesti
Peschise
Greco
G. DE MANFREDONIA
Manfredonia
Candelaro R.
Salpe
Barletta
Trani
Molfetti
Bari
Bitonto
Polignano
Monopoli
Cerignola
Canosa
Andria
Bisaglio
Ruvo
Minorbino
Venosa
Rapolla
Acerenza
Conza
Mt. Marano
St. Angelo
PRO. DE BARI
Gioia
Putignano
Gravina
Matera
Motola
Castellaneta
Taranto
Brindisi
Ostuni
Ceglie
PRO. D'OTRANTO
Oria
Lecce
Otranto
Castro
Nardo
Gallipoli
St. Maria di Lucca
G. DE TARANTE
T. di Mare
Mt. Sardo
BASILICATA
Tricarico
Ferandina
Tursi
Agri
Marsico vetere
Marsico nuovo
Campagna
Sanza
C. Sardono
PRIN. CIT.
Morano
Tubiaccia
CALABRIA CIT.
Rosano
Bisignano
Cassano
Altomonte
St. Marc
Longobucco
Cariati
Belvedere
Fiscalde
Belmonte
Amantea
Cosenza
Spezzana
Fegline
Noto
Umbriatico
Corenza
S. Severina
Strongoli
Cotrone
Belcastro
Taverna
Gropani
Stromboli
ISLES LIPARO
MER
MER ADRIATIQUE
MER MEDITERRANÉE
DALMATIE
C. Sesta
I. Dravenico
I. de Bua
Labrasa I.
LESNIA I.
Lesnia
Torcola I.
Curzola I.
Sabioncello
Pome I.
I. S. Andrea
Lisa I.
Agusta I.
I. Melada
I. St. Andren
I. Cromina
Ragusa
Cattaro
Budea



Carte
Nouvelle & exacte,
des
Royaumes de
Naples & Sicile,
dressée d'apres les meilleures
Cartes &
des Observat. Astronom.
Par Em. Bowen,
pour servir
à l'Hist. Universelle.
Milles Italiennes & Angl. de 60 dans un Degré.
5 10 20 30 40 50 60
Mer Mediterranée
Isles Lipari
Sicile
Val di Mazara
Val di Demona
Val di Noto
Pro. de Bari
Prin. Ult.
Prin. Cit.
Basilicata
Calabria Cit.
Calabria Ultra
Pro. d'Otranto
G. de Tarante
G. de Squillaci
G. de Salerno
G. de Policastro
G. de Catania
Naples
Capua
Benevento
Salerno
Bari
Taranto
Brindisi
Otranto
Cosenza
Rosano
Messina
Palermo
Catania
Syracusa
Mazara
Trapano
Noto
Stromboli
Lipari
Vulcano
Panarie
Salinos
Alicudi
Ustica I.
C. Passaro
C. Spartivento
C. Rizzuto
13 Longitude Est de Londres. 15
16
17
18
19
41
40
39
38
37

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ÉTATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE IX.

Histoire des Royaumes de NAPLES & de SICILE.

SECTION I.

Introduction: Histoire abrégée de Naples *& de* Sicile, *depuis le démembrement de l'Empire Romain, jusqu'au couronnement du I. Roi Normand. Roger II. du nom, en* 1130.

SECT. I. *Hist. de* Naples *&* *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

Introduction.

De toutes les nations modernes, il y en a fort peu dont l'Histoire paroisse aussi confuse & aussi épineuse dans ses commencemens, que celle du Royaume des deux Siciles; soit à cause des fréquentes révolutions qu'il a essuyées, soit parceque, longtems divisé en deux Etats particuliers, jusqu'à leur réunion permanente en 1506, sous Ferdinand le Catholique, Roi d'Espagne, de Naples & de Sicile: ce Gouvernement n'a point eu d'unité dans sa constitution, quoiqu'à beaucoup d'égards il ait eu le même régime, de maniere que l'histoire de ces deux Royaumes se trouvant continuellement mêlée, ne peut-être divisée, ni écrite séparément, par le rapport continuel qu'ils eurent toujours entr'eux, quoique soumis à différens maitres, avant le seizieme siecle. Mais si cette tâche est pénible, c'est principalement dans les premiers tems qui suivirent le démembrement de l'Empire Ro-

SECT. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

main, jusques vers le commencement du onzieme siecle. Les faits & les événemens qui se succéderent alors, sont si obscurs, si compliqués, par la quantité de Principautés & d'Etats particuliers qui se formerent dans la Pouille, l'Abruzze & ailleurs; ces faits & ces révolutions sont tellement mêlés avec l'Histoire-Générale de l'Italie, celle des Papes, de l'Empire d'Orient & de celui d'Occident, ou d'Allemagne, qu'ils forment comme un cahos inexplicable; c'est un dédale d'où il est presque impossible de sortir, aussi n'avons-nous eu garde de nous engager dans cette multiplicité de routes particulieres qui ne pourroient que nous égarer, & nous avons suivi le seul sentier que nous avons cru capable de nous conduire hors de ce Labyrinthe. Ce sentier est d'abord l'Histoire abrégée du Duché de Naples, depuis longtems la Capitale du Royaume; l'Histoire, également abrégée, des Duchés de Pouille & de Calabre sous les Princes Normands; & ensuite celle du Royaume de Sicile, pris séparément, depuis sa fondation par ces Princes. La Sicile mérite une attention particuliere; car on sait quel rang distingué cette isle occupa sous la domination des trois premieres maisons qui régnerent sur elle. Ainsi, ne nous arrêtant point aux difficultés que nous pourrions rencontrer en suivant un autre plan, & supprimant tout ce qui pourroit devenir diffus, ou nous mener trop loin, nous passerons sous silence, comme autant d'épisodes inutiles, l'Histoire particuliere de toutes les autres Villes des deux Royaumes de Naples & Sicile, tant qu'elles furent des Souverainetés particulieres, ou de petits Etats libres & indépendans: ces especes d'épisodes ne pouvant que nous embarrasser inutilement & fatiguer le Lecteur; nous ne parlerons de ces petits Etats que par occasion, & nous ne nous attacherons à l'Histoire de ces Villes, que lorsque nous serons parvenus au tems où elles furent soumises & réunies au Royaume de Naples & de Sicile. C'est là suivant nous, le moyen le plus sûr de se conduire dans cette route, d'ailleurs si peu certaine, & d'écrire avec exactitude une Histoire-Générale, moderne, intelligible & suivie, de ces deux Royaumes.

Dans cette vue, nous commencerons cette histoire à l'époque de l'arrivée & de l'établissement des Normands en Italie; nous choisissons cette époque avec d'autant plus de raison, que c'est là que remonte l'origine & la fondation du Royaume des deux Siciles; & que c'est ainsi qu'en ont usé avant nous presque tous les Historiens modernes, qui n'ont trouvé, ni certitude, ni clarté, ni authenticité dans les faits antérieurs. Il vaut en effet beaucoup mieux avouer une ignorance, dont nos Prédécesseurs sont la cause, que rebuter ses Lecteurs par des dissertations conjecturales, ou les tromper par des fables absurdes, ou par l'insipidité d'une Histoire Romanesque. Afin d'éviter ces défauts, nous avons cru devoir diviser l'Histoire de Naples & de Sicile, en autant de sections, que ce Royaume a changé de fois de souverains, & qu'il y a eu de Maisons différentes qui y ont régné. Après avoir tracé rapidement l'Histoire du Duché de Naples & des autres Provinces qui composent ce Royaume, des changemens de maîtres & des révolutions diverses qu'elles ont essuyé; après avoir exposé aussi rapidement que nous le pourrons, sans nuire à l'intelligence des faits, quel fut leur destin & leur état sous les Loix des Romains, des Empereurs d'Occident & d'Orient, des Visigoths, des Ostrogoths, & des Lombards, qui les posséderent alternative-

Plan & division de cette Histoire.

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.

ment, jusqu'à l'arrivée des Normands en Italie, nous dirons comment ces braves aventuriers s'y fonderent un nouvel Etat sur les débris de tous les autres. Ce sera la matiere de la premiere Section, qui servant d'Introduction, nous conduira jusqu'à l'année 1130, époque du couronnement du premier Roi Normand, Roger II.

La seconde Section, comprendra l'histoire du regne de ce Roi & de ses Successeurs de la même Maison, jusqu'à la fin de sa domination, & au détrônement du dernier Roi Normand Guilleaume III, en 1195.

La troisieme Section contiendra l'Histoire des Rois de la Maison de Suabe, depuis l'année 1195, jusqu'à l'extinction totale de cette Maison, dans la personne de Conradin, en 1269.

La quatrieme Section, celle des Rois de la premiere & de la seconde Maison d'Anjou, des Maisons de Hongrie & de Duraz, pour le Royaume de Naples, depuis l'année 1269, jusqu'à la réunion des Royaumes de Naples & de Sicile, par Alfonze V, Roi d'Aragon, en 1442.

La cinquieme, celle du Royaume de Sicile sous les Rois de la Maison d'Aragon, depuis la séparation de ce Royaume, en 1282, jusqu'à sa réunion au Royaume de Naples, en 1442.

La sixieme, l'histoire des deux Royaumes sous les Rois de la Maison d'Aragon, & les Princes de la seconde Maison d'Anjou, depuis 1442, jusqu'en 1506, où ils furent de nouveau réunis par Ferdinand le Catholique, Roi d'Espagne.

La septieme Section s'étendra depuis 1506, sous la domination des Rois d'Espagne, jusqu'à l'avénement de Philippe V à la Couronne, en 1700.

La huitieme & derniere, comprendra tout ce qui s'est passé depuis cette époque, sous la domination de Philippe V, de la troisieme Maison d'Anjou, & sous les Loix de l'Empereur Charles VI, depuis 1707 jusqu'en 1736, quant au Royaume de Naples; & sous le regne du Duc de Savoie sur la Sicile, depuis 1713, jusqu'en 1727, jusqu'à la nouvelle réunion des deux Royaumes en 1736, par l'Infant D. Carlos, de la Maison d'Anjou; depuis cette réunion jusqu'en 1759, où ce Prince fut appellé à la Monarchie d'Espagne, par la mort de son pere Charles II, & céda la Couronne des deux Siciles à son fils, Ferdinand IV. Tel est le plan que nous nous sommes proposés de suivre.

Division & Gouvernement des Provinces du Royaume de Naples, sous les Romains & autres.

Suivant l'usage observé dans cette entreprise, avant que d'en venir à l'Histoire moderne de ce Royaume, nous jetterons un coup d'œil sûr les principaux événemens antérieurs à l'époque que nous avons annoncée, c'est-à-dire, à l'arrivée & à l'établissement des Normands en Italie. Au reste, ce n'est qu'afin d'éviter des recherches fatigantes & des discussions inutiles, que nous commençons dès ce moment à nous servir ici, par une espece d'anachronisme, du nom général de Royaume de Naples, pour qualifier les Provinces qui le composent; attendu que ce ne fut, comme personne ne l'ignore, que lorsque les Princes Normands se furent fondé un nouvel Empire dans cette partie de l'Italie, qu'elle fut comprise avec la Sicile, sous le titre de Royaume. De même, quoique cet Etat n'ait été divisé en deux Royaumes, qu'en 1282, sous le regne de Charles I d'Anjou, nous nous servirons quelquefois, pour éviter les circonlocutions du nom de Royaume de Naples, afin de dé-

SECT. I. *Histoire de* Naples & *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

signer d'un seul mot les Provinces situées en deçà du Phare, & pour les distinguer de la Sicile proprement dite.

Dans le tems que cette étendue de pays, celle à-peu-près qui forme aujourd'hui le Royaume de Naples, étoit soumise aux Romains, elle fut divisée sous l'Empereur Adrien, en quatre grandes Provinces, appellées la Campanie, la Calabre & la Pouille; la Lucanie & le Pays des Brutiens; & le Samnium. (1) La premiere de ces Provinces étoit gouvernée par des Consulaires; la Calabre & la Lucanie par des Correcteurs; & la quatrieme par des Présidens. La même division, cette dénomination, & la même forme de Gouvernement leur furent conservées, après la division de l'Empire, sous les Empereurs d'Occident; & quand les Ostrogoths s'emparerent de l'Empire Romain d'Occident, vers l'an 476, (2) après la mort de Théodore, surnommé le Grand, & qu'ils inonderent ces belles Provinces. Elles resterent, ainsi que la Sicile, sous la puissance des Goths, pendant l'espace de soixante-quatre ans, & elles leur furent successivement enlevées sous leurs Rois Théodat, Totilia & Teia, (3) par Bélisaire & Narsès, Généraux de l'Empereur Justinien. Les Empereurs Grecs, ou d'Orient, les posséderent pendant quelque tems, & en furent dépouillés à leur tour par les Lombards, qui s'en emparerent vers l'an 571, (4) à la réserve de l'Exarchat de Ravenne, des Duchés de Rome & autres, qui demeurerent d'abord sous la domination de l'Empire d'Orient, mais qui ensuite, profitant aussi de l'éloignement & de la foiblesse de ses Princes, se rendirent, de tentative en tentative, Souverains indépendans. Les quatres Provinces firent alors partie du vaste Royaume que les Lombards fonderent en Italie. Pavie en étoit la Capitale, & ce Royaume s'étendoit depuis le pied de l'Apennin & la frontiere du pays appellé de leur nom *Lombardie*, *Longobardia*, jusqu'à l'extrémité du continent de l'Italie. Cette puissante Monarchie dura pendant 203 années, c'est-à-dire, jusqu'en 774, tems auquel Charlemagne y mit fin par la défaite de Didier, dernier Roi des Lombards, qu'il détrôna & fit prisonnier dans sa Capitale, sous le Pontificat d'Adrien I. (5) La destruction du Royaume des Lombards avoit été préparée en 775, par les avantages que Pepin-le-Bref, Roi de France, pere de Charlemagne, avoit remportés sur Aistulf, ou Astolfe, pere de Didier. Pepin étant passé en Italie à la priere du Pape Etienne III, qui avoit imploré son secours contre Astolfe, avoit vaincu ce Prince en plusieurs combats, & l'avoit dépouillé de la plus grande partie de ses Etats. (6) Charlemagne acheva l'ouvrage de Pepin. Vainqueur des Lombards, il rétablit l'Empire Romain d'Occident, éteint depuis 324 années, & en fut couronné Empereur à Rome l'an 800, par le Pape Leon III. (7) Telle est l'origine du titre d'Empereur, ou Roi des Romains & d'Italie, que

(1) Introd. à l'*Hist. Univers. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 87. *& suiv.*
(2) *Anecd. Ital. p.* 3. ann. 476.
(3) *Hist. Civ, du Roy de Naples*; par Giannone. *Trad. Françoise*, Edit. *en* 4 *vol. in*-4. La Haye *Tom.* I. *Liv.* I. IV.
(4) *Anecd. Ital.* ann. 571.
(5) *Anecd. Ital.* ann. 774.
(6) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Eglý, *en* 4 *vol. in*-12. Paris 1741 *p.* 8. *& suiv.*
(7) *Anecd. Ital.* ann. 800.

prennent encore de nos jours les Empereurs d'Allemagne, qui se disent Successeurs de Charlemagne, & héritiers de ses droits sur tous les Etats d'Italie, Etats sur lesquels ils ont longtems formés des prétentions. Le nouvel Empereur d'Occident fut reconnu sans difficulté par Iréne, Impératrice d'Orient. Bien éloignée de songer à lutter contre ce Concurrent redoutable, Iréne lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander son alliance, & par les conseils de la sage politique qui l'éclairoit sur sa foiblesse, elle ne négligea rien pour se concilier l'amitié de ce Prince, & vivre avec lui en bonne intelligence. On prétend même qu'elle avoit d'abord formé le projet d'épouser Charlemagne; mais bientôt allarmée pour son autorité, l'ambitieuse Iréne, après avoir longtems amusé les Ambassadeurs de ce Prince, & traîné cette négociation en longueur, refusa de lui donner sa main, dans la crainte de se donner un maître, ainsi qu'à l'Empire Grec, & de ne pouvoir plus conserver avec un tel époux qu'un vain titre d'Impératrice. Les circonstances où elle se trouvoit, la contraignant de partager en quelque sorte avec lui les honneurs de son rang, elle le reconnut authentiquement pour Empereur d'Occident & son Collégue en Italie. Eblouis par la gloire de Charlemagne, les Grecs craignirent la réunion des deux Empires, dans la personne de ce Prince, & ils ne virent point que c'étoit là ce qui pouvoit leur arriver de plus heureux, parce qu'il étoit en état par son courage, ses forces & sa puissance, de les défendre contre les incursions des Barbares, & de rendre à l'Empire Romain son ancienne splendeur. Mais trop peu éclairés sur leurs vrais intérêts, les Grecs ne songerent alors qu'à profiter des victoires de Charlemagne, pour recouvrer une partie de ce qui leur avoit été enlevé en Italie par les Lombards. D'après ces vues, assez maladroitement combinées, il fut conclu un traité entre ce Prince & Nicéphore, Successeur d'Iréne, par lequel il fut convenu que les Etats de l'Eglise & de Venise, serviroient de Barrieres & de limites aux deux Empires. (1) Quelques auteurs disent, qu'au lieu des Etats de l'Eglise & de Venise, ce fut la Principauté de Bénévent. (2) Par ce moyen la Sicile, proprement dite au-delà du Phare, & cette partie de l'Italie qu'on nommoit autrefois la Sicile en deça du Phare, c'est-à-dire, le Duché de Naples, & les Provinces situées a l'extrémité de ce Royaume & du continent de l'Italie, rentrerent sous la domination des Empereurs Grecs, à la réserve de quelques places, telles que Salerne, Capoue, Bénévent, Teano, & les Terres en dépendantes, dont plusieurs Princes Lombards s'étoient formé des Souverainetés particulieres, sous le nom de Duchés.

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'un 1130.

Les Grecs ne furent pas longtems en possession de leurs nouvelles acquisitions. 228.
Les Sarasins d'Afrique, Arabes d'origine, faisoient depuis longtems 273.
des tentatives sur la Sicile & sur les Places maritimes de l'Italie, en deça du Phare, déja même ils s'étoient rendus maîtres de plusieurs isles de la Mediterranée, de la Corse, de la Sardaigne, de Majorque, &c. de succès en succès ils parvinrent enfin, en 828, à s'emparer par surprise de toute la Sici-

Conquête de la Sicile par les Sarasins.

(1) *Hist. des Rois de Sic. Tom.* I. *p.* 4.
(2) Giannone *Liv.* VI. *ch.* V. *p.* 512.

SECT. I. *Histoire de* Naples *&* *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

le. (1) il n'y eut que les Villes de Syracuse & de Tauromine, erigées en Républiques, pendant les révolutions de l'Empire Grec, qui résisterent longtems & très courageusement aux effets de ces Barbares. Cependant elles succomberent à la force, & furent obligées de se soumettre à leur joug, en 878. Alors les Sarasins, maîtres de toute l'isle, en chasserent les Grecs, y réduisirent les habitans dans le plus rude esclavage, & y établirent la Réligion Mahométane. La possession de cette isle, sa proximité du continent de l'Italie, & sur-tout de l'autre Sicile, ou des Provinces situées en-deçà du Phare, leur inspirerent le dessein, & leur fournirent les moyens de faire des incursions continuelles sur toutes les Côtes voisines, & de s'emparer de différentes Places de la Calabre, entr'autres de Reggio & de Cosence. (2) Depuis 122 ans la Pouille & la Terre de Labour étoient en proie à leurs ravages; ils faisoient perpétuellement des tentatives, tantôt sur Tarente, & tantôt sur d'autres Places. Dejà ils menaçoient d'envahir successivement toutes ces Provinces, & ils se disposoient à faire le Siege de Salerne, lorsqu'un heureux hasard y conduisit quelques Gentils-hommes Normands, qui, revenant du pélérinage de la Terre-Sainte, fort à la mode alors, sur-tout chez les François, vinrent débarquer dans le Port de cette Ville. C'est à cette époque que nous commencerons l'histoire moderne des deux Royaumes; mais, avant que d'aller plus loin, revenons un instant sur nos pas; &, jettons un coup d'œil sur Naples, & sur les autres Villes & Provinces de ce Royaume, depuis le tems où elles furent soumises aux Romains, leurs plus anciens maîtres connus, aux Empereurs Latins & Grecs, jusqu'à celui où elles passerent sous les Loix des Princes Normands; ainsi que sur le Duché de Naples, & sur le destin & le Gouvernement de cette Ville, considérée d'abord comme République, & finalement, comme Capitale du Duché de ce nom.

Leurs ravages & progrès dans le continent de l'Italie.

Description abrégée de Naples, de son ancien Gouvernement, &c.

Naples, nommée en latin *Neapolis*, ou *Parthenopæa*, c'est-à-dire, *Ville jeune*, ou *Ville Vierge*, est très-ancienne; célebre, longtems avant que d'avoir été célébrée par les vers de Virgile; elle fut fondée par les Grecs, & forma pendant plusieurs siecles une République florissante: sa puissance & son antiquité sont attestées par les titres d'Archontes & de Démarques, que ses Magistrats portoient encore du tems d'Adrien, par la quantité d'inscriptions grecques qu'on y trouvoit autrefois, & par beaucoup de monumens historiques. (3) Naples n'a point cessé d'être la Capitale du Royaume des deux Siciles, depuis que le Roi Charles I d'Anjou, y établit sa résidence, en 1266. Cette ville, l'une des plus belles, des plus grandes & des plus magnifiques de l'Europe; justement renommée d'ailleurs pour la beauté de son Ciel & de son Port, est située dans la Campanie, ou Terre de Labour, à 60 Lieues N. N. E. de Palerme, Capitale de la Sicile; au 31e. d. 39'. 20". de Long. & au 40e d. 50'. 12". de Lat. Dans les premiers tems de la République, Naples fut alliée de Rome, mais dans la suite elle devint une Colonie de cette dangereuse alliée, si funeste pour ses voisins & pour ses amis. Cependant Naples étoit restée fort longtems en possession de quantité de pri-

(1) *Hist. des Rois de S. Tom.* I. *p.* 5. *& suiv. Hist. de Sicile.* Par Mr. de Burigny, *en* 2 *vol. in*-4. La Haye, 1745. *Tom.* I. *p.* 11. *Liv.* II. *p.* 364-372.

(2) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III *p.* 88.

(3) Giannone *Tom.* I. *Liv.* I. *ch.* IV. Sect. II. *p.* 25.

vileges, &, entr'autres du beau droit de se gouverner par elle-même, suivant ses Loix, ses usages, par ses propres Magistrats, & sur-tout de ne recevoir aucun Préteur, ou Gouverneur Romain; avantage, que n'eurent pas toutes les autres villes de ces Provinces, & que Cumes & Capoue, cette République si fameuse du tems d'Annibal, partageoient seules avec Naples. Peu-à-peu celle-ci s'accoutuma à donner des noms Romains, ou Latins à ses Magistrats, tels que ceux d'Ediles, de Questeurs, &c. Les Magistrats même & le peuple se nommerent, à l'exemple de ceux de Rome, *Le Sénat & le Peuple de Naples*, nom qu'ils désignerent par les Lettres initiales, S. P. Q. N. que l'on voit encore dans les anciennes inscriptions échappées aux outrages du tems. (1) Naples n'étoit plus alors une République entiérement libre & indépendante; les Romains s'étoient arrogé le droit de juger les différens qu'elle avoit avec ses voisins. Toutefois elle jouissoit encore de plusieurs grandes prérogatives, qu'elle devoit à la politique de ses maîtres. Elle étoit exempte de tout tribut, regardée comme une terre libre, comme un asyle assuré & toujours respecté, même au milieu des horreurs des guerres civiles. Enfin, elle fut l'objet de l'affection d'Auguste & de la plûpart de ses successeurs; & ce ne fut que sous Titus, ou Vespasien, qu'elle devint entiérement Colonie Romaine, peut-être en punition de quelque soulèvement.

Sect. I. *Histoire de* Naples *&* *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

Pour donner une idée de l'ancienne Géographie de cette partie de l'Italie qu'on nomme aujourd'hui le Royaume de Naples, ou la Sicile en deçà du Phare, pendant qu'elle étoit soumise aux Romains, nous obferverons, avec Giannone, (2) qu'elle étoit partagée en *Régions*, qui prenoient leur nom des différens Peuples qui les occupoient, ou qui donnoient leur nom à leurs habitans. Cette étendue du pays comprenoit les Campaniens, les Marruccins, les Pélignes, les Vestins, les Prétuliens, les Marses, les Samnites, les Hirpins, les Picentins, les Lucaniens, les Brutiens, les Salentins, les Japyges, & les Apuliens. Ce ne fut que sous l'Empereur Adrien que toutes ces Contrées ou Régions, furent réduites & partagées en quatre grandes Provinces, ainsi qu'on l'a dit plus haut. Ces mêmes Contrées se partagent encore aujourd'hui en quatre Provinces générales; savoir, la Pouille, la Calabre, la Terre de Labour & l'Abruzze, qui se subdivisent en 12 Provinces particulieres; & c'est ainsi qu'elles sont indiquées sur les Cartes (3): 1. La Terre de Labour, où Naples est située. 2. La Principauté Citérieure. 3. La Principauté Ultérieure. 4. La Basilicate. 5. La Calabre Citérieure. 6. La Calabre Ultérieure. 7. La Terre d'Otrante. 8. La Terre de Bari. 9. La Capitanate. 10. Le Comté de Molise. 11. L'Abruzze Citérieure. 12. L'Abruzze Ultérieure.

Division ancienne & moderne des Provinces du Royaume.

Après avoir fait voir quel fut le destin de Naples sous les Romains & sous les Empereurs, on ajoutera que la plûpart des anciennes Villes, contenues aujourd'hui dans ce Royaume, étoient, ainsi que Naples, des Républiques particulieres, sous la protection des Romains. De ce nombre étoient Tarente, Locres, Reggio, Crotone; Villes originairement Grecques, ainsi que

Anciennes Villes & Republiques de ces Provinces: Leur Gouvernement sous les Romains.

(1) Giannone *ibid.*
(2) *Tom.* I. *Liv.* I. *ch.* IV.
(3) Giannone *Hist. des Rois de Sic.* Par Mr. d'Egly *Tom.* I. *p.* 2.

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.

Naples; & Cumes, Capoue, Bénévent, Préneste, Trivoli, Nole, Siponte, Luceria, & autres. Elles devinrent successivement Villes alliées, Villes Municipales, & enfin Colonies Romaines. Dix d'entr'elles étoient gouvernées par des Préfets, élûs par le Peuple Romain, & les autres par des Préfets que le Préteur de Rome y envoyoit. Toutefois cela n'empêcha point qu'elles ne conservassent encore longtems la plus grande partie de leurs privileges, & quelqu'apparence de liberté; mais lorsqu'Adrien eût changé la division de ces Provinces & la forme de leur Gouvernement, toutes ces Villes perdirent peu-à-peu de leurs droits & leurs prérogatives, sous les Consulaires, Correcteurs ou Présidens, qui furent envoyés pour les gouverner, & qui, abusant à la longue de leur autorité, s'érigerent insensiblement, chacun dans sa Province, en maîtres despotiques.

Etat des Provinces d'Italie, sous les Empereurs d'Orient, & d'Occident, sous les Rois Goths, & autres.

La translation de l'Empire Romain d'Italie en Orient, par Constantin, qu'on a surnommé *le Grand*, porta, comme l'on sait, le coup le plus funeste à cet Empire, ainsi qu'à la liberté de toutes les Villes dont il étoit le soutien, & dont Rome étoit comme le centre. L'Italie fut alors divisée en deux Vicariats, celui de Rome, & celui d'Italie. Les quatre anciennes Provinces du Royaume de Naples furent comprises dans le premier Vicariat, ainsi que six autres Provinces, nommées pour *Suburbicaires*, des deux mots *Sub Urbe.* C'est ce qui formoit alors le Diocese de l'Evêque de Rome, proprement dit, qui n'avoit aucune autorité ailleurs. Cependant l'imposture a dit & l'imbécillité à cru, pendant les siecles de superstition & d'ignorance, que Constantin avoit donné en 324, toute l'Italie, & spécialement toute cette étendue de pays qui forme aujourd'hui le Royaume de Naples, en toute souveraineté, à l'Evêque de Rome, Silvestre I. C'est même cette prétention erronée jusqu'à l'absurdité, qui a été la cause de toutes les investitures que les Papes ont données & prétendu si longtems accorder, comme Seigneurs Suzerains d'Italie. Ce qu'il y a de plus certain, est que les Provinces Suburbicaires, ainsi nommées, parce qu'elles relevoient de Rome & qu'elles étoient dépendantes de l'Empire d'occident, se virent abandonnées, par l'éloignement des Empereurs dont la résidence étoit au-delà des mers, à la merci de leurs Gouverneurs, des Consulaires, Correcteurs & Présidens, que les Empereurs continuerent à y envoyer. Ces Magistrats suprêmes y exercerent impunément leur tyrannie, dans leurs départemens, les surchargerent d'impôts, traiterent leurs habitans en esclaves, & y commirent toute sorte de vexations, d'excès & de désordres, dans la certitude que leurs plaintes ne parviendroient point à la Cour, trop éloignée pour les entendre, ou trop occupée pour remédier à ce désordre, & songer à réprimer ces abus & cette oppression; ensorte que ces Provinces continuerent à être fondées, par ce qu'on peut appeller un véritable Gouvernement militaire, & despotique. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les Goths & quelques autres Peuples du nord, plus Barbares de nom que d'effet, trouverent tant de facilité à envahir & asservir ces Provinces. Leurs habitans, découragés & abruttis par l'esclavage, préférerent la domination des Goths à celle des Tirans, que la Cour de Constantinople leur envoyoit sous le nom de Préfets de Prétoire, ou de Vicaires de l'Empire en Italie; oppresseurs accrédités, dont toute l'habileté consistoit à profiter des troubles qui agitoient la Cour & l'Empire, pour se rendre

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.

dre comme indépendans dans leurs Gouvernemens, & fouler, à leur aiſe, les Peuples. Cette vexation fut cauſe que ceux-ci ne firent preſque aucune réſiſtance, ne voulant pas combattre pour le choix de leurs tyrans; & ſe flattant que leur ſort ſeroit plus heureux, ou du moins qu'il ne ſeroit pas plus déplorable ſous les Loix de ces étrangers, que ſous celles de leurs anciens maîtres. Il faut convenir que leur attente ne fut point trompée, & qu'ils ſe trouverent bien de cette nouvelle forme de gouvernement. Ce fut ſous le regne d'Honorius, en 402, que les Veſtrogoths, Viſigoths par corruption, vinrent les premiers envahir l'Italie. Ils avoient été contenus juſqu'alors par la prudente politique & les ſages meſures de Théodore, ſurnommé le *Grand*; mais après la mort de ce Prince, & la diviſion qui fut faite de l'Empire en deux Etats particuliers, celui d'Orient & celui d'Occident, le dernier deſquels eut Honorius pour maître; ces Conquerans inonderent l'Italie, ſous la conduite de leur Roi Alaric, prirent Rome qu'ils mirent au pillage, ſe répandirent dans les Provinces du Royaume de Naples, & y exercerent les plus cruels ravages. Leur retraite hors de l'Italie, lui rendit pour quelque tems la tranquillité, & Honorius en reſta paiſible poſſeſſeur.

Les troubles qui agiterent l'Empire après la mort de Valentinien III, expoſerent de nouveau l'Italie aux malheurs & aux déſaſtres les plus irréparables. Enfin, l'Empire d'Occident, s'étant éteint en 476, avec le titre d'Empereur, en la perſonne d'Auguſtule, qui, détrôné par Odoacre, Roi, ou Général des Hérules, fut envoyé à Naples, où il fut enfermé dans le Château de Luculle, appellé maintenant le Château de l'œuf; le Royaume d'Italie & les Provinces Suburbicaires, paſſerent ſous la domination d'Odoacre. (1) Ce Prince, après avoir régné pendant quatorze ans, fut vaincu à ſon tour, pris & mis à mort, en 489, par Théodoric, l'un des plus grands Princes qui aient illuſtré la nation des Goths; (2) lorſque, du conſentement de Zénon, Empereur d'Orient, Théodoric avoit pris le titre de Roi des Goths & des Romains, il avoit établi ſon ſiege Royal à Ravenne, qui avoit été la réſidence des derniers Empereurs d'Occident, & il fut regardé quoique Conquérant de l'Italie, comme ſon Libérateur. En effet, il la gouverna ſagement; y conſerva les Loix Romaines, l'ancienne diviſion des Provinces, & la forme du Gouvernement établie par les Empereurs. Ce Prince affectionna beaucoup la ville de Naples: il lui donna, ainſi qu'à Rome, Ravenne, Syracuſe, & pluſieurs autres villes de ſon Royaume, un Gouverneur, avec titre de Comte du premier rang. Le fameux Caſſiodore, Miniſtre de Théodoric, nous a conſervé les patentes qu'il fit expédier au Gouverneur de Naples; ainſi que les Lettres de recommandation qu'il lui donna pour les habitans de cette Ville; elles ſont pleines des plus vifs témoignages de ſa prédilection pour elle. Ce ſage Roi mourut en 526, Athalaric, ſon fils, lui ſuccéda ſous la tutelle d'Amalaſonte ſa mere, qui laiſſa ſubſiſter les choſes, dans les Provinces ſoumiſes à ſon empire, ſur le même pied où elles étoient lors de la mort du Roi ſon époux, & où celui ci les avoit trouvées, lorſ-

(1) *Anecd. Ital.* ann. 476 489.

(2) Giannone *Liv.* III. *ch.* II. Sect. II. Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv*, II *ch.* II. [illegible]

Sect. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

qu'il fit la conquête de ce Pays. Amalasonte ayant été mise à mort par la perfidie du Roi Théodat, qu'elle avoit placé sur le trône, l'Empereur Justinien saisit cette occasion de faire passer des Troupes en Italie, sous la conduite du fameux Général Bélisaire, soit pour venger la mort d'Amalasonte, son alliée, soit pour recouvrer ces belles Provinces enlevées depuis longtems à l'Empire d'Orient. Les succès de Bélisaire furent aussi brillans, que rapides; les sujets de Théodat méprisant son incapacité, lui ôterent la Couronne & la vie, voulant se donner un Roi plus capable de les commander dans des tems si orageux. Vitigès, qu'ils élurent à sa place, fut assiégé & fait prisonnier dans Ravenne, en 539, par Bélisaire, qui l'envoya à l'Empereur. (1) Peu de tems après, ce Général étant devenu suspect à Justinien, fut rappellé & remplacé par deux Généraux, qui n'avoient ni ses talens, ni sa capacité. Leur inexpérience & leurs fautes, ranimerent les Goths; ils commencerent à respirer, à reprendre l'ascendant, & se donnerent successivement & en très-peu de tems, trois nouveaux Rois, Théobalde, Eraric & Totila. Lorsque ce dernier monta sur le trône des Goths & d'Italie, en 541, (2) Bélisaire avoit déjà remporté quantité d'avantages sur sa nation, & lui avoit repris une partie des Provinces & des Villes qu'elle avoit envahies, telles étoient Rome, Naples, & les Provinces voisines, qui se soumirent à Justinien; mais ce fut principalement sous le regne de Totila, que les Grecs porterent le coup le plus funeste à la Monarchie des Goths, & qu'ils recouvrerent presque tout l'Empire d'Occident, qui avoit été perdu pour eux, depuis sa séparation d'avec celui d'Orient. A la suite de beaucoup de succès de part & d'autre, Totila, Prince aussi brave qu'humain & généreux, dans la seconde victoire, se rendit maître de Rome & de Naples, mais ce vaillant Roi, qui avoit résisté longtems aux efforts de Bélisaire, fut enfin vaincu, en bataille rangée, en 552, par l'Eunuque Narsès, autre Général de Justinien, & il mourut d'une blessure qu'il reçut dans ce combat. Les Goths s'empresserent de lui donner pour successeur Teïa, Capitaine renommé par sa bravoure, & qui fut le dernier de leurs Rois. Il continua la guerre contre Narsès dans la Campanie, fut défait en 553; & périt dans la bataille qui se donna au bord du Sarno, dans une plaine située aux pieds du mont Vesuve. Les Goths, rebutés par tant de pertes & de revers, traiterent avec Narsès, promirent de sortir de l'Italie, & exécuterent ce Traité de bonne foi. Ils remirent toutes leurs Places entre les mains des Commissaires de l'Empereur, & sortirent de l'Italie l'an 553, après y avoir resté 64 ans, à compter depuis Théodoric, leur premier Roi, jusqu'à Teïa, le dernier de leurs Princes. (3).

Ainsi finit la Monarchie des Ostrogoths; & toutes ces belles Provinces rentrerent sous la domination des Empereurs d'Orient. Elles leur furent bientôt enlevées par les Lombards, autre Nation du Nord, qui descendoit des Goths (4), & étoit probablement nommée *Longobardi*, à cause de leurs longues barbes, ou cheveux. Justinien fut lui-même la cause de leur inva-

(1) Introd. à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 50-51.
(2) *Anecd. Ital.* ann. 526, 534, 539, 541, 552, 553.
(3) Giannone *Liv.* III. *ch.* IV. *p.* 262-265.
(4) *Liv.* IV. *p.* 302.

Sect. I. *Histoire de* Naples & *de Sicile jusqu'en* 1130.

sion. Il eut l'imprudence de prendre dans ses armées, comme troupes auxiliaires, ces Barbares, qui, venus des tristes Contrées du Nord, trouverent le climat de l'Italie si beau, & son territoire si fertile, qu'ils resolurent de s'y établir, & d'en faire la conquête pour eux-mêmes, ce qu'ils exécuterent en 568, sous Albouin, qui fut leur premier Roi en Italie. (1) Justin II, possesseur alors du trône d'Orient, avoit soumis toute l'Italie au Gouvernement d'un Exarque, ou Gouverneur-Général, qui résidoit à Ravenne, à l'exemple de l'Exarque d'Afrique. Un Exarchat étoit chez les Grecs un Gouvernement composé de plusieurs Provinces. Justin donna aussi aux principales Villes d'Italie, telles que Rome, Bénévent, Naples, &c. des Gouverneurs, qui, sous le nom de *Ducs*, dépendoient de l'Exarque d'Italie. On verra par la suite que la plûpart de ces Ducs vinrent à bout d'ériger leurs Gouvernemens en Souverainetés particulieres, pendant les troubles qui agiterent l'Empire d'Orient. Ainsi l'Empereur Justin II détruisit l'ouvrage de ses prédécesseurs, & fit ce que les Goths eux-mêmes n'avoient pas fait, il changea totalement la forme du Gouvernement des Provinces & des Villes d'Italie, & causa les malheurs de ces Contrées, en donnant lieu à l'érection successive de la plûpart de ces Duchés, en autant d'Etats indépendans de l'Empire d'Orient, & à quantité de guerres fomentées par l'ambition de leurs Princes, & par le desir qu'ils avoient d'agrandir leur territoire aux dépens de leurs voisins. C'est de là que prirent naissance les Duchés de Naples, de Surrante, d'Amalfi, de Gaëtte, de Bari, &c. toujours possédés par des Princes Grecs, pendant le tems de la domination des Lombards en Italie; ainsi que quantité d'autres Duchés, qui furent sous les Loix des Princes Lombards, tels que Bénévent, Spolète, Frioul, Salerne, Capoue & Téano; ces trois dernieres conserverent le titre de Principautés, longtems même après que la Monarchie des Lombards eût été détruite par Charlemagne (2).

Principautes fondées sur les débris de l'Empire d'Occident, dans le Royaume de Naples.

C'est ainsi que le nom de Duché fut donné à la partie du Royaume de Naples, où cette Capitale est située. On a déjà remarqué qu'en 568, les Lombards envahirent presque toute l'Italie, dont Albouin, leur Chef, prit solemnellement le titre de Roi en 570. (3) Le Duché de Naples fut, pour ainsi dire, le seul dont les Lombards ne purent entiérement s'emparer. Nous croyons devoir abandonner ici l'Histoire Générale de l'Italie & des Provinces du Royaume actuel de Naples, pour en venir à l'histoire particuliere du Duché de ce nom; nous pensons avoir suffisamment établi la succession de ses différens maîtres: nous avons dit aussi comment cette Ville passa de la domination des Romains, de l'Empire d'Occident, de celui d'Orient & des Goths, sous celle de Ducs particuliers, quoique longtems tributaires, ou feudataires de l'Empereur Grec. On a dit que Charlemagne, ayant renversé le Royaume des Lombards, en 774, fut le Restaurateur de l'Empire d'Occident, & qu'il laissa à celui d'Occident la Sicile, ainsi que les Provinces situées à l'extrémité de l'Italie, qui lui demeurerent soumises, à l'exception des Principautés de Bénévent, Salerne, Capoue, Téano & autres, qui formoient alors autant de Souverainetés particulieres, possédées par des Princes Lom-

Naples *érigée ensuite en République.*

(1) Introd. à l'*Hist. Universf. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* II. *p.* 53.
(2) Ibidem *ch.* III. *p.* 88. Giannone *Liv.* IV. *ch.* I-IV. *Liv.* V. VI. VII.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 568-71.

bards. Depuis cette époque le Duché de Naples resta toujours sous la domination immédiate, & sous la protection des Empereurs d'Orient, dont ses Ducs furent d'abord tributaires, ou feudataires, jusques vers le milieu du onzieme siecle; tems auquel cette ville se rendit indépendante, & s'érigea en une espece de République, dont ces Princes furent Chefs, sous le nom de Ducs & de Consuls. (1) Quoique ce Duché eût toujours résisté heureusement aux efforts des Lombards, il n'avoit pu s'empêcher de devenir tributaire en 818, de Sicon IV, Prince de Bénévent (2).

Cette Principauté, qui portoit antérieurement le nom de Duché, que les Princes Lombards avoient trouvé le moyen de changer contre le premier, étoit alors un Etat très-considérable; où le reste des Lombards, échappé à la destruction de cette nation, s'étoit retiré. Voisin dangereux du Duché de Naples, il menaçoit sans cesse de l'asservir; ensorte que ces deux Etats furent presque continuellement en guerre, l'un pour sa défense, & l'autre pour l'opprimer.

Le Duché de Naples, d'abord resserré dans les limites étroites de sa Capitale, de ses dépendances maritimes & de son territoire, devint par la suite beaucoup plus étendu, & fut considérablement augmenté par l'Empereur Maurice, qui y joignit les isles d'Ischia, de Nicida & de Procida; les Villes de Cumes, de Stabia, de Surrante & d'Amalfi. Ce Duché fut nommé alors *la Campanie*; nom qui lui vint probablement de sa campagne agréable & fertile. Tandis qu'il s'accroissoit du côté du midi, la Principauté de Bénévent. qui le resserroit sans cesse, l'empêchoit de s'étendre du côté de l'Occident, du Nord & de l'Orient. Pendant les guerres continuelles qui avoient divisé les Napolitains & les Bénéventins, les Sarrasins d'Afrique, ennemis plus dangereux que ces derniers, s'étoient approchés peu-à-peu des Provinces occupées par les Grecs. Ils avoient commencé, ainsi que nous l'avons
828. 878. déjà dit, par s'emparer de la Sicile, en 828 & 878, & ils avoient profité du voisinage, pour faire quantité d'incursions & de ravages sur les Côtes Napolitaines. (3) Le malheur public fut encore augmenté par la mésintelligence qui se mit entre les Capitaines Grecs & les principaux Officiers de l'Empire d'Orient, qui, cherchant aussi à profiter de son naufrage pour s'enrichir de ses débris, rechercherent souvent l'alliance des Sarrasins, dans le dessein de se former par leurs secours de petits Etats indépendans. Dans cette vue, ils appellerent & introduisirent eux-mêmes ces Barbares dans ces malheureuses Provinces, & ne tarderent pas à s'en repentir. En effet, sous prétexte de secourir ces Chefs, armés les uns contre les autres, les Sarrasins ravagerent la Terre de Labour, la Calabre & la Pouille, pendant plus de cent années, s'emparerent de plusieurs Places considérables, entr'autres, de Cosence, Tarente & Reggio, où ils s'établirent & se fortifierent tellement, qu'il fallut bien du tems & des peines pour les en chasser. Enfin, ils se préparoient à former le siege de Salerne, lorsqu'une troupe de Normands, qui revenoient
1002. ou 1005. de la Terre-Sainte, débarqua dans cette Ville, vers l'an 1002, ou 1005,.

Irruptions & ravages des Sarrasins en Calabre & autres Provinces.

(1) Giannone *Tom.* I. *Liv.* IV. *ch.* IV. *Tom.* II. *Liv.* XI. *ch.* III. Sect. I..
(2) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 88.
(3) *Hist. de Sic.* par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* II. *ch.* ou Sect. IV. *p.* 372 & *suiv. Hist. des R. des deux Siciles* par Mr. d'E. *Tom.* I *p.* 4-5.

suivant d'autres, Salerne étoit alors une Principauté particuliere, soumise à Guimar ou Gaïmar III, Prince Lombard. (1) Gaïmar fit l'accueil le plus gracieux à ces étrangers, & spécialement à Drogon, Gentil-homme Normand, leur Chef, qu'il sembloit que sa bonne fortune lui eût envoyé exprès pour le défendre contre les entreprises des Sarrasins. Ces braves avanturiers eurent bientôt occasion de témoigner leur reconnoissance à leur hôte. Peu de jours après leur arrivée, les Sarrasins vinrent mettre le siege devant Salerne, & Gaïmar étant determiné d'offrir une somme considérable à ces barbares pour les engager à s'éloigner, les Normands s'opposerent à ce honteux marché, & offrirent leurs services à ce Prince, pour le délivrer de ces terribles ennemis. Gaïmar accepta leurs offres; ils prirent les armes, & fondirent si soudainement sur ces brigands, ensevelis dans le sommeil & dans le vin, qu'ils en taillerent la plus grande partie en pieces, & obligerent le reste de se sauver promptement & en désordre dans les Vaisseaux qui les avoient apportés. (2) Les Vainqueurs firent un butin considérable, & s'en retournerent peu de tems après dans leur Patrie, comblés de gloire, de richesses, & chargés des présens de Gaïmar, qui fit, ainsique le reste des habitans de Salerne, les plus grands efforts pour retenir ces étrangers, & les engager à se fixer dans ce Pays. Ils refuserent. Gaïmar leur donna des Vaisseaux pour retourner dans leurs pays, & les y fit accompagner par des Députés.

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.

1002 ou 1005. Arrivée des Normands en Italie. Service important qu'ils rendent à Gaïmar, Prince de Salerne.

C'est à ce premier exploit des Normands en Italie, que tous les Historiens rapportent unanimement l'origine des conquêtes & de l'établissement de cette nation dans les Provinces du Phare (3).

Les avanturiers Normands, de retour dans leur patrie, dirent tant de bien du pays d'où ils venoient, que quantité de leurs Compatriotes s'empresserent d'aller s'y établir. L'idée avantageuse qu'on y avoit de la valeur de leur nation, dans ces Siecles de barbarie, où la valeur étoit seule estimée, leur y assuroit un accueil distingué. D'ailleurs les promesses magnifiques que faisoient, au nom du Prince de Salerne, les Envoyés de Gaïmar, à tous ceux qui voudroient aller s'établir dans son Etat; les richesses, soit de luxe, ou propres aux climats de l'Italie, & totalement inconnues aux Normands, que ces Députés étalerent à leurs yeux pour les tenter; en déterminerent plusieurs à s'expatrier, pour aller vivre sous un si beau Ciel. La plus remarquable, ou la plus connue de ces émigrations, est celle de Gislebert Batteric, ou, selon d'autres, Osmond Drengot ou Drango, Gentil-homme Normand, qui, rigoureusement poursuivi par Robert, Duc de Normandie, en présence duquel il avoit tué à la chasse, un autre Gentil-homme, son ennemi, crut devoir profiter des offres des Envoyés de Salerne, pour chercher un asyle dans ce pays lointain, contre le ressentiment de son Prince. Il passa d'abord en Italie avec ses quatre fils, & son frere nommé Rainulfe: il étoit accompagné par 300 Normands, qui suivirent son sort. On prétend que ce furent

Premiere émigration des Normands, sous la conduite d'Osmond Drengot.

(1) Il est inutile de remarquer que les Normands, ainsi que leur nom l'indique assez, descendoient des Peuples du Nord, soit Danois ou autres, qui avoient autrefois conquis cette Province, & lui avoient donné leur nom.

(2) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. introd. *p.* 8. *& suiv.*

(3) *Hist. de l'origine du Roy de Sic. & de Naples.* in-12, *Paris*, 1701, chez Anisson. p. 7-14. *Liv.* I.

Les Normands bâtissent Averse.

Leurs exploits en Italie, au service de différens Princes, contre les Grecs.

ces premiers émigrants qui bâtirent la ville d'Averse, la plus ancienne des Colonies Normandes dans le Royaume de Naples. (1) Voici comme on rapporte qu'ils fonderent cette nouvelle Ville, longtems appellée de leur nom, *Averse-la-Normande*. Etablis d'abord à Capoue, vers l'an 1016, ils s'engagerent à seconder les projets d'un Capitaine Lombard, nommé Melo, que les habitans de Bari, impatiens de se soustraire à la domination des Grecs, avoient choisi pour leur chef; mais Melo s'étant vu depuis trahi & abandonné, s'étoit retiré à Capoue, auprès du Duc Pandolfe IV, pour lui demander du secours contre les Grecs, leurs communs ennemis. Melo ayant rassemblé des Troupes, vainquit plusieurs fois les Grecs, secondé par les Normands qu'il avoit dans son Armée. Leur valeur n'empêcha pourtant point qu'il ne fut ensuite défait, & contraint de céder à la supériorité du nombre. La mort de ce Capitaine, qui périt quelque tems après en Allemagne, où il étoit allé solliciter l'Empereur Henri II, de marcher en Italie contre les Grecs, délivra les Normands de leurs engagemens, & les laissa sans guerres & sans Général. Ces guerriers, accoutumés à trafiquer de leur sang & de leur épée, & à vendre leurs services aux plus offrants, se trouvant sans occupations conformes à leur humeur martiale, & sans occasion de faire fortune, se diviserent, afin de se procurer plus aisément de l'emploi. Les uns chercherent à se rendre nécessaires à l'Abbaye du Mont-Castin, dont ils se chargerent de garder les Terres; Adinolfe, frere de Pandolfe, Duc de Capoue, étoit alors Abbé de ce fameux Monastere: les autres offrirent leurs services au Pape Benoit VIII, & furent chargés de la garde de la Tour du Garigliano, riviere située dans le Royaume de Naples. Ils étoient commandés par Dato, frere de Melo. Cette Tour ayant été prise par les Grecs, malgré la vigoureuse défense que firent ses défenseurs, il furent faits prisonniers, & remis peu de tems après en liberté, à la priere de l'Abbé Adinolfe (2).

Ingratitude des Princes Lombards à leur égard.

Quelque tems après, les Normands furent chargés par l'Empereur Henri II, de poursuivre le cours de ses expéditions contre les Grecs, & principalement de venger la mort de Dato, leur Capitaine, que les Grecs avoient fait indignement mourir. Henri II, à son départ d'Italie, recommanda les Normands aux Princes Lombards, de Bénévent, Salerne, Capoue, & Téano ses alliés, comme des hommes dont la valeur extraordinaire pouvoit leur être d'un très-grand secours dans leurs guerres contre les Grecs. En effet, les Normands leur rendirent de grands services; mais soit que ces Princes fussent jaloux de leurs succès, soit qu'ils craignissent leur voisinage, & leur valeur; ou enfin, que ces Avanturiers formassent des prétentions trop onéreuses; ils ne tarderent pas à se brouiller avec ces Princes, qui leur donnerent des sujets trop réels de se plaindre de leur ingratitude, quelques-uns d'entr'eux leur ayant refusé la solde qu'ils leur avoient promise.

Vengeance que les Normands en tirent.

Pour se venger de Pandolfe, Prince de Téano, les Normands remirent le Duc de Capoue, en possession de sa Capitale, dont son ennemi l'avoit chassé; mais celui-ci ne fut pas plus reconnoissant que les autres Princes; ce qui irrita si vivement les Normands contre tous les Lombards en général, que

(1) *Hist. des R. deux Siciles* . *Tom.* I. *p.* 5-7

(2) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 89 & *suiv.*

fatigués de leur mauvaiſe foi, & de combattre pour des ingrats, qui ne leur en avoient aucune obligation; de mener une vie errante & vagabonde comme des brigands, & d'être à la merci de Princes parjures, ils reſolurent enfin d'employer leur valeur pour eux-mêmes, & de ſe procurer un établiſſement par la voie des armes. Rainolfe, ou Rainulfe, probablement frere d'Oſmont Drengot, premier Chef de ces avanturiers, étoit alors à leur tête. Ce fut dans cette conjoncture qu'ils bâtirent la ville d'Averſe. (1) Quelques ſervices qu'ils eurent le bonheur de rendre à Sergio, Duc de Naples, contre Pandolfe IV, Duc de Capoue, ſon ennemi, engagerent ce Prince, Chef du Duché & de la République de Naples, ou Prince feudataire de la cour de Conſtantinople, à leur accorder tout le territoire qui étoit autour de leur nouvelle ville. Il épouſa même une parente de Rainolfe, & lui donna le titre de Comte. Ce titre lui fut confirmé dans la ſuite par l'Empereur Conrad, qui lui donna l'inveſtiture du nouveau Comté d'Averſe, à l'inſtigation de Gaïmar IV, Souverain de Salerne, Prince plus reconnoiſſant que ſon prédéceſſeur envers les Normands, auxquels il avoit déja beaucoup d'obligations, indépendamment de celle qu'il leur eut encore dans la ſuite. Ainſi, la Ville & le Comté d'Averſe furent donnés en toute propriété, comme fief héréditaire à Rainolfe & à ſes ſucceſſeurs. Tel fut le premier établiſſement ſolide des Normands en Italie (2).

Sect. I. Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.

Averſe eſt erigé en Comté pour les Normands.

Cependant leurs ſuccès & le bruit de leurs exploits avoient excité l'émulation de leurs Compatriotes, & les avoient engagés à ſe tranſplanter auſſi dans cette belle Contrée, pour y partager leur gloire. Il ſe fit environ dans le même tems différentes autres émigrations. En 1018, Raoul, Gentil-homme Normand, célebre par ſa valeur, alla offrir ſes ſervices à Rome, au Pape Benoit VIII, qui l'employa avec ſuccès contre les Grecs, dont le Catapan, ou Gouverneur, s'étoit emparé, ſous l'Empereur Baſile, d'une partie de la Province de Bénévent, annexée au domaine de l'Egliſe, depuis que les Lombards en avoient été chaſſés. Raoul ſe mit à la tête des Troupes du Pape, & remporta pluſieurs avantages ſur les Grecs. (3) D'un autre côté les fils d'un premier lit, de Tancrede, Seigneur de Hauteville, près de Coûtance, paſſerent dans le même tems en Italie, ſoit pour s'y faire auſſi un établiſſement, ſoit, comme quelques Hiſtoriens le rapportent, à l'inſtigation de leur Compatriote Rainolfe, Comte d'Averſe. Ces braves avanturiers étoient au nombre de trois; Guillaume, ſurnommé *Bras-de-fer*, Drogon & Humfroi; on ignore s'ils étoient de la famille de ce Drogon, qui etoit revenu de Salerne, en 1005. (4) Quoiqu'il en ſoit, ces trois guerriers arriverent en Italie, vers l'an 1035, & offrirent leurs ſervices au Prince de Capoue contre Gaïmar IV, Prince de Salerne. L'ingratitude dont le Prince de Capoue paya leurs ſervices, les détermina à paſſer du côté de ſon ennemi, & ils fixerent la victoire ſous ſes drapeaux. Gaïmar ſe montra d'abord liberal & reconnoiſſant; mais peu-à-peu, la valeur extrême de ces étrangers commençant à lui faire ombrage, il ne chercha plus qu'à ſe débarraſſer d'hôtes ſi dan-

Différentes autres émigrations des Normands en Italie.

1035. Les Fils de Tancrede de Hauteville paſſent en Italie.

(1) *Hiſt. de l'origine du R. de S. & de N. p.* 15-32.
(2) Giannone *Tom.* II *Liv.* IX. *ch.* I.
(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 7-8.
(4) *Hiſt. de l'origine du R. des deux Siciles. p.* 32-38.

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en [illegible].

Services rendus par eux aux Princes de Capoue & de Salerne.

gereux. Il cherchoit un prétexte honnête pour les éloigner de son Etat, lorsqu'il trouva dans l'entreprise de Michel Paphlagonien, Empereur d'Orient, sur la Sicile, l'occasion qu'il desiroit, & qu'il saisit avec empressement. L'Empereur Michel ayant projetté de recouvrer la Sicile, dont les Sarrasins s'étoient emparés, & qu'ils occupoient depuis plus de deux cens ans, chargea de cette expédition Manassès, ou Maniace, Général des Grecs & Gouverneur de la partie de la Pouille & de la Calabre qui leur étoit encore soumise; Maniace avoit déjà rassemblé des Troupes nombreuses & s'étoit ménagé beaucoup d'intelligence dans l'isle, pour s'en faciliter la conquête, quand l'Empereur son maître, instruit de la valeur & des exploits des Normands, que Gaïmar avoit à son service, & sachant de quelle utilité ils pouvoient lui être dans l'expédition qu'il méditoit, pria le Prince de Salerne de lui envoyer ces guerriers. Gaïmar, qui ne demandoit pas mieux, réussit sans peine à les engager à se rendre en Sicile, leur exagérant les avantages qu'ils retireroient de cette guerre, & les bienfaits qu'ils devoient attendre de la reconnoissance de l'Empereur, s'ils avoient du succès. Il n'en falloit pas davantage pour déterminer des guerriers avides de gloire, de conquêtes & d'établissemens. C'est à cette occasion que l'on rapporte le commencement de la fortune des fils de Tancrede. Ils se rendirent auprès de Maniace, à la tête de trois cens hommes, & ils servirent avec tant d'habileté de zele & de valeur dans cette expédition, qu'il s'empara de Messine, de Syracuse, ainsi que de plusieurs autres Places importantes: conquêtes dont il fut sur-tout redevable à la valeur des Normands, qui se signalerent dans cette guerre par les plus héroïques exploits; on rapporte que Guillaume Bras-de-fer tua d'un coup de lance Arcadius, Gouverneur de Syracuse; & que dévancant l'Armée des Grecs, il attaqua & mit en fuite avec sa petite Troupe une Armée considérable de Sarrasins, qui, fuyant devant les Vainqueurs, s'étoit rassemblée près de Troïne. (1) Les Normands jusqu'alors fort mal recompensés des services qu'ils avoient rendus, furent encore payés d'ingratitude par les Grecs, comme ils l'avoient été par les Lombards. On recherchoit, on estimoit leur valeur; on en sentoit le prix, on la combloit d'eloges, mais on ne vouloit ni reconnoître, ni recompenser leurs victoires; on les frustroit par tout du fruit de leur sang & de leurs travaux. Tandis qu'ils étoient à la poursuite des Sarrasins, qui avoient abandonné leur Camp, les Grecs y entrerent & s'emparerent de tout le butin qu'ils y trouverent, sans se mettre en peine de le partager avec ceux, à la valeur desquels ils étoient redevables de tant d'avantages. Ceux-ci de retour dans le Camp, furent vivement irrités de cet excès d'injustice: ils furent encore plus ulcérés du refus que le Général Grec fit de ne leur donner aucune satisfaction à cet égard, mais ce qui acheva d'enflammer leur colere, fut le traitement ignominieux que le Général Grec fit subir à un nommé Ardouin, Italien ou Lombard, qui s'étoit chargé de lui porter leurs plaintes, & de lui remontrer l'indignité de ce procédé envers eux. Ils en auroient tiré une vengeance signalée, si cet Ardouin, homme profondement dissimulé, ne les eût engagés à suspendre les effets de leur ressentiment, jusqu'à ce qu'ils fussent de retour en Italie, où ils pourroient alors

1038. Ils aident les Grecs à chasser les Sarrasins de la Sicile.

(1) *Ibid p.* 38-41.

alors le laisser éclater & se venger facilement. Ils suivirent ce conseil, & partirent dès la nuit même pour repasser en Italie, sans que les Grecs eussent le moindre soupçon de ce qu'ils méditoient (1).

Sect. I. *Histoire de* Naples *&* *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

Il n'est pas surprenant que des hommes naturellement braves, généreux, & sensibles, fussent aigris de tant de mauvais procédés de la part des Grecs & des Lombards; & il l'est encore moins qu'ils cherchassent à s'en venger, en les dépouillant de leurs possessions. A peine les Normands furent arrivés dans la Calabre, qu'ils ravagerent la partie de cette Province qui obéissoit à l'Empereur Grec. Ils furent secondés dans cette incursion par Rainolfe, Comte d'Averse, leur Compatriote, qui épousa leur ressentiment, ainsi que leurs projets de vengeance & de conquêtes. Les Normands ayant rassemblé tous ceux de leur Nation qui étoient alors en Italie, ils étendirent leurs ravages jusques dans la Pouille, où ils combattoient & défirent les Grecs en plusieurs batailles rangées; enfin, ils y firent la guerre avec tant de succès, pendant plusieurs années, qu'ils réussirent à se rendre maîtres de ces deux grandes Provinces, à la reserve toutefois, d'Otrante, Bari, Brindes & Tarente, quatre Places Maritimes, qui demeurerent encore soumises aux Grecs pendant quelques années, suivant les conventions faites entre les Conquérans avant cette expédition, les Places conquises furent partagées entre les Chefs de la nation & les fils de Tancrede, qui reconnurent Guillaume Bras-de-fer leur aîné, pour leur Chef & leur Souverain; Guillaume prit le titre de Comte de la Pouille (2). Dès-lors, l'établissement des Normands dans cette partie de l'Italie, devenant plus solide, annonça de nouveaux maîtres, & la fondation d'un nouvel Empire.

1041. *Leurs conquêtes dans la Pouille & dans la Calabre.*

Leurs victoires sur les Grecs.

1043 & *suiv.* *Guillaume Bras-de-fer, premier Comte de la Pouille.*

Jusqu'alors les Normands, craignant de donner trop de jalousie aux Princes Lombards, dont les Etats environnoient de toutes parts leurs nouvelles possessions, avoient choisi, par politique, l'un d'entre ces Princes pour leur Chef, c'étoit Adinolfe, frere de Pandolfe, Prince de Bénévent. (3) Mécontens d'Adinolfe, ils ne tarderent pas à se choisir un autre Prince; Argire, fils de Melo, Seigneur Grec, mécontent de la Cour de Constantinople, & sous lequel ils tenterent vainement de s'emparer de Tarente; mais s'ils ne réussirent point dans cette entreprise, du moins ils défirent plusieurs fois les Grecs, & étendirent beaucoup leur domination. Ce fut alors, que dégoutés d'être soumis à un Prince étranger, les principaux de la nation convinrent de reconnoître Guillaume Bras-de-fer, le plus illustre d'entr'eux par ses exploits, pour leur Chef suprême, & de faire entr'eux le partage de leurs conquêtes. Quoiqu'ils eussent déféré le titre de Comte de la Pouille à Guillaume, ce Prince ne regnoit point en Maître absolu sur toute cette Province, divisée en égales portions entre les principaux Seigneurs Normands; ceux-ci formoient tous ensemble une espece de Ligue fédérative, un Corps Aristocratique; & Guillaume, revêtu d'un titre honorifique, n'étoit en quelque façon, que comme le premier entre ses égaux. Dans une diete tenue à Melfi par ces Conquérans; voici comme ils avoient partagé entr'eux les Places

Partage que les Normands font de leurs conquêtes.

(1) *Ibid. p.* 41-44-48 54. Introd. à l'*Hist. Univ. ibid. p.* 90 91. *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. II. Partie. *Liv* III. Sect. I.
(2) *Hist. des Rois des deux Siciles*; *Tom.* I *p.* 10-12.
(3) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibidem.

SECT. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

dont ils étoient en possession. (1) La ville de Siponto avec le Mont-Gargan, ou Saint-Ange, & toutes les Terres qui en dépendoient, furent données en propre à Rainolfe, Comte d'Averse, en reconnoissance des services qu'il avoit rendus à ses Compatriotes dans leurs différentes expéditions. Guillaume, surnommé Bras-de-fer, eut pour son partage les Villes d'Ascoli, avec la confirmation du titre de Comte. Drogon eut pour sa part Venose; Arnolin, la ville de Lavello; Hugues, celle de Monopoli; Pierre, celle de Trani; Gautier, celle de Civita; Rodolfe, celle de Cannes; Tristan, celle de Montepiloso; Hervé, celle de Trigento; Asclittin, celle d'Acerenza; Rainfroid, celle de Minervino. Tous eurent la part qui leur avoit été promise, ainsi que Hardouin, Moteur, en quelque façon de toutes ces conquêtes. La ville de Melfi dans la Pouille demeura en commun, & fut destinée à servir de Lieu d'assemblée, ou de diete générale, pour les délibérations qu'il y auroit à prendre concernant les affaires de la Nation. Ce plan de constitution prouve que le Gouvernement de la République Aristocratique des Normands, avoit beaucoup de rapport à la constitution actuelle du Royaume de Pologne, divisé en Palatinats, il est aisé d'en faire le parallele à bien des égards.

Mort de Rainolfe, Comte d'Averse, & de Guillaume bras-de-fer, Ier Comte. Drogon II *Comte de la Pouille.*

Les Normands firent, en 1046, deux pertes bien sensibles; la mort leur enleva Guillaume bras-de-fer, & Rainolfe, Comte d'Averse, deux de leurs plus fameux Capitaines. Drogon, frere de Guillaume, lui succéda au titre de Comte de la Pouille, & continua, comme lui, d'étendre la puissance de sa Nation, & de se maintenir dans ses possessions. (2) Rainolfe, mort sans enfans, eut pour successeur Asclittin, qui mourut l'année suivante. Le Comté d'Averse fut usurpé sur ses enfans par Rodolfe, que les habitans déposerent pour mettre à sa place un autre Rodolfe, surnommé Frinclinotte. Après la mort de celui-ci, qui arriva peu de tems après, Richard, l'un des fils d'Asclittin, qui avoit été contraint de passer dans la Pouille au service de Drogon, dont il avoit epousé une sœur, rentra en possession de l'héritage de son pere.

Comme l'on n'écrit pas ici l'Histoire des Comtes d'Averse, mais seulement celle des Princes Normands de la Maison de Hauteville, l'on observera seulement en passant, que ce Richard fit en 1059 la conquête de Capoue, & s'empara de la Principauté de ce nom, qu'il laissa à ses héritiers. Au reste, il est essentiel de ne pas confondre les Princes Normands, Comtes d'Averse, Princes de Capoue, avec les autres Princes Normands de la Pouille ou de la Calabre; car les premiers descendent d'Asclittin, & les autres des fils du second lit de Tancrede, Comte de Hauteville; ce qui forme deux différentes familles, ainsi que deux différens établissemens de Normands, de différentes émigrations (3).

On a vu que ce furent les trois fils du premier lit de Tancrede, qui firent la conquête de la Pouille. Ce même Tancrede eut encore sept fils d'un second mariage. Aussi-tot qu'ils furent en âge de porter les armes, excités par les exploits & les glorieux succès de leurs freres, ils furent tellement

(1) Introd. à l'*Hist. Univers. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 89-90 & *suiv.* Giannone. *Hist. civ. du Roy de Naples Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* II. *S.* I.
(2) *Hist. de l'origine du Roi des deux Siciles. p.* 67 & *suiv.*
(3) Introd. à l'*Hist. Univ.* ibid.

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.

embrasés du desir de partager leur gloire, que leur pere eut beaucoup de peine à engager deux de ses enfans à rester auprès de lui dans leur patrie, pour y soutenir son nom & sa famille. (1) Cinq de ses généreux fils passerent les mers avec plusieurs autres Gentils-hommes de leur Nation, & allerent joindre leurs Aînés, pour participer à leurs travaux & à leur fortune; Robert, surnommé Guiscard, ou Guischard, l'aîné; & Roger, le plus jeune de ces cinq nouveaux émigrants, se signalerent par leur courage & leurs grandes qualités; ils se rendoient plus fameux que leurs freres & que tous ceux qui les avoient dévancés en Italie; ils pousserent plus loin leurs conquêtes; aussi sont-ils regardés, principalement le Comte Roger, comme les véritables fondateurs de la Monarchie Normande en Italie.

Nouvelle émigration des fils de Tancrede de Hauteville.

Comme la puissance naissante, le voisinage & l'accroissement de cette Nation donnoient beaucoup d'inquiétude aux Grecs & aux Romains, tous ceux qui venoient, ou, pour mieux dire, qui abordoient alors par essains en Italie, étoient obligés de prendre la précaution de se déguiser en Pélerins & de feindre qu'ils alloient visiter le Mont-Cassin, ou quelqu'autre église fameuse, afin de tromper la vigilance de leurs ennemis, & de rompre les mesures que ceux-ci prenoient pour les empêcher de s'introduire en Italie, & de là passer dans la Pouille. (2) Cependant le nombre de ces étrangers s'accroissoit de jour en jour; & il étoit d'autant plus important que ce nombre s'accrut, que celui de leurs ennemis augmentoit, ainsi que leur puissance. Aussi-tôt que Robert fut arrivé auprès de Drogon avec ses freres, il se signala par de mémorables exploits contre les Grecs; ce qui engagea Drogon à lui donner la garde du Château Saint-Marc, dont il avoit fait la conquête. En même tems Drogon, qui se voyoit entouré d'ennemis prêts à fondre sur lui, voulut prévenir l'orage, & assurer la succession de son Etat à Humfroi, son frere du premier lit. Dans cette vue, il le fit créer Comte, & obtint l'investiture du Comté de la Pouille, pour lui & ses héritiers, de l'Empereur Henri II, vers l'an 1047. (3) Ce Prince très content des conquêtes que les Normands faisoient dans ces Provinces, & desirant qu'ils relevassent de lui, à l'exemple des Princes Lombards, leurs Prédécesseurs, leur accorda, comme Roi d'Italie & Seigneur Suzerain de toutes ces Provinces, qu'il prétendoit relever de l'Empire, non-seulement l'investiture de tout ce qu'ils possédoient, mais encore celle du territoire de Bénévent, qu'ils conquirent successivement sur les Papes.

1047.
Drogon reçoit l'investiture du Comté de Pouille de l'Empereur Henri II.

Ces Normands avoient été fort heureux jusqu'alors, & ils l'étoient trop pour qu'ils n'essuyassent pas aussi quelques revers passagers. Autant leurs exploits plaisoient à l'Empereur d'Occident, autant celui d'Orient, qui étoit alors Constantin Monomaque, étoit irrité de leurs rapides conquêtes & de leurs usurpations sur son domaine, d'où il s'efforçoit de les chasser. Argire, qui avoit été précédemment leur Prince, fut celui que Constantin choisit pour le leur opposer. Argire ne pouvant supporter que les Normands se fussent soustraits à ses Loix, pour se donner un Prince de leur Nation, & sur-tout qu'ils n'eussent fait aucune mention de lui dans le partage de leurs conquêtes,

Guerre des Normands avec Argire & les Grecs.

(1) *Hist. de l'orig. &c. p.* [illegible] *& suiv.*
(2) [illegible] *l'Hist. Univ.* [illegible] *p.* 92.
(3) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* II. *Art.* III. *Les précédens.*

SECT. I. *Histoire de* Naples & *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

s'étoit reconcilié avec la Cour de Conſtantinople, & avoit ſi bien fait, par ſes intrigues, que l'Empereur, eſpérant de recouvrer par ſon moyen les Places que les Normands lui avoient enlevées, lui avoit donné la principauté de Bari, avec le titre de Duc de la Pouille. Ainſi, cette Province ſe trouvoit partagée entre lui & les Normands. Ces derniers avoient donc un dangereux voiſin dans la perſonne de ce Prince, leur plus implacable ennemi, & qui cherchoit toutes les occaſions de leur nuire. Il n'avoit pu les engager à évacuer le pays, encore moins à prendre les armes pour le ſervice de l'Empereur ſon maître contre les Perſans, quelqu'éblouiſſantes qu'euſſent été les promeſſes qu'il leur avoit faites. Le perfide Grec irrité de leur réſiſtance, & voyant qu'il ne pouvoit réuſſir par l'artifice avec des ennemis auſſi ruſés que lui, eut recours, pour s'en défaire, aux complots les plus noirs. Il trama, avec une partie des habitans de la Pouille, une conſpiration, qui avoit pour but de faire périr tous les Normands qui étoient dans cette Province; une horreur pareille n'eut lieu que près de deux ſiecles après, en 1282, lors du fameux maſſacre des François en Sicile. La conjuration d'Argire ne réuſſit qu'en partie; le Comte Drogon fut aſſaſſiné, avec un très-grand nombre de ſes Compatriotes; mais le Comte Humfroi ſon frere, qui avoit échappé au danger, s'empreſſa de venir en force, pour venger la mort de Drogon & pour recueillir ſa ſucceſſion. Il arriva aſſez à tems avec ſes Troupes, pour empêcher que ce triſte évènement n'eût des ſuites funeſtes. Il fit périr les aſſaſſins dans les ſupplices, battit Argire, & l'obligea de fuir honteuſement. (1) Ainſi Humfroi, le troiſieme des trois fils aînés de Tancrede de Hauteville, qui avoient paſſé en Italie en 1035, ſuccéda à ſes freres & fut le troiſieme Comte de la Pouille. Délivré d'une partie de ſes inquiétudes par la défaite & la retraite d'Argire, il ne ſongea plus qu'à ſe venger des Grecs, & qu'à pourſuivre ſes conquêtes, dans cette partie de la Pouille qui leur obéiſſoit encore. Il eut pluſieurs guerres à ſoutenir contre les Papes à cet égard, ainſi qu'au ſujet de la Principauté de Bénévent & des autres Terres du Domaine de l'Egliſe, dont l'Empereur avoit donné l'inveſtiture à ſa Maiſon; entr'autres contre Leon IX, ſur lequel il remporta, & ſur les Allemands ſes alliés en 1053, une éclatante victoire. (2) Ce grand ſuccès facilita aux Normands de nouvelles conquêtes dans la Pouille; ils eurent peu de peine à s'emparer d'une partie de la Calabre, qu'ils ſoumirent entierement dans la ſuite, après treize ans de guerre, & malgré les efforts que le Pape Etienne IX fit pour s'oppoſer à leurs progrès.

Drogon eſt aſſaſſiné: Humfroi venge ſa mort & lui ſuccede. Il defait les Grecs & les Allemands. Humfroi III. *Comte de la Pouille.*

1053. *Il s'empare du reſte de la Pouille & d'une partie de la Calabre.*

Humfroi étant mort dans cette intervalle, Robert Guiſchard ſon frere, s'empara de la ſucceſſion, au préjudice de Bacelard ſon neveu, & fils d'Humfroi. (3) Bacelard, jeune Prince, étant à peine ſorti de l'enfance, étoit incapable de régner dans des tems auſſi difficiles, que ceux d'un Empire qui commence à s'élever, mais qu'un revers peut renverſer; & qui, de toutes parts entouré d'ennemis, demande un maître en état de le défendre par ſon courage, ſes talens & ſes armes. Il falloit un guerrier tel que Robert pour l'affermir, ou plutôt, pour le fonder. Ce fut ſous lui que ſes Compatriotes

Il meurt; Robert Guiſchard lui ſuccede.

(1) *Hiſt. de l'orig. du Roy. des deux Sic. Liv.* I. *p.* 71-74.
(2) *Anecd. Ital.* ann. 1053. *p.* 285-287.
(3) *Hiſt. de de l'orig. du Roy. des deux Sicil. p.* 100 & *ſuiv. Liv.* II.

chasserent les Grecs de la Pouille & de presque toute la Calabre; ce fut aussi par lui que sa famille s'éleva au plus haut degré d'illustration. Robert, secondé par le Comte Roger son jeune frere, se rendit maître, à la faveur des troubles qui agitoient alors Rome & la Cour de Constantinople, des principales villes de la Calabre, principalement de Reggio, Capitale de cette Province, & s'y fit solemnellement couronner Duc de Pouille & de Calabre, en 1054. (1)

Sect. I. *Histoire de* Naples & *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

1054. Robert Guischard *se fait couronner Duc de Pouille & de Calabre.*

Telle est la principale époque de la Souveraineté des Normands dans les Provinces d'en deçà du Phare. On peut voir par quelle gradation rapide leur puissance s'y étoit élevée. Arrivés dans les premieres années du onzieme siecle en Italie, où ils avoient paru, non pas conquérans, à la vérité, mais sans argent, sans troupes, & comme des avanturiers qui n'ont que leur bras & leur épée, ils y avoient déja conquis, cinquante ans après, le Comté d'Averse, les Principautés de Capoue & de Bénévent, & les Duchés de Pouille & de Calabre, dont ils se voyoient en possession; & y joignirent peu de tems après la Sicile, ainsi qu'on le verra bientôt.

Il projette de s'emparer de la Sicile. Sa politique: il se reconcilie avec l'Eglise de Rome.

Robert ne s'en tint pas à ces premiers succès. Avide d'étendre son domaine & de faire des conquêtes, il tourna ses vues sur cette isle, d'où il forma le projet de chasser les Sarasins & les Grecs, dans l'espérance de profiter de la foiblesse, de la décadence actuelle de l'Empire Grec, & sur-tout des dissentions intestines de ses Princes, pour se rendre lui-même Souverain de la Sicile. Avant que d'entreprendre cette importante expédition, il sentit que la politique demandoit qu'il se concilia, du moins en apparence, l'amitié de la Cour de Rome, avec laquelle il étoit, ainsi que ses Prédécesseurs, continuellement en contestation, au sujet des Terres qu'ils avoient successivement conquises sur le domaine de l'Eglise. Robert avoit sur-tout de violens démêlés avec le Pape Nicolas II, au sujet de la ville de Troja, qu'il avoit enlevée aux Grecs, & que le Pontife Romain prétendoit appartenir au S. Siege. Robert ayant refusé de la lui restituer, fut excommunié solemnellement, ainsi que tous les Normands: excommunication, dont ils tinrent peu de compte à la vérité; car ce n'étoit pas la premiere fois qu'ils voyoient, sans trembler, ces foudres spirituels, lancés sur eux pour des affaires purement temporelles. (2) ils persisterent à garder leur conquête. Cette querelle, entre des Prêtres & des guerriers, auroit pu s'envenimer encore & dégénérer même en une rupture ouverte, si l'intérêt & l'ambition, ces deux suprêmes mobiles des actions des hommes, ainsi qu'ils sont leurs plus puissans liens, n'eussent raproché Robert de Nicolas. Le Pape avoit besoin de Robert pour lui servir d'appui contre les Empereurs d'Occident; Robert, recherché par ces mêmes Empereurs, & ayant lui-même besoin d'un appui contr'eux, ainsi que contre ceux d'Orient, au sujet des conquêtes qu'il avoit faites & de celles qu'il feroit encore, préféra la protection des Papes, comme moins éloignée, plus solide, & parce qu'ils réunissoient à la fois l'autorité temporelle & la spirituelle; autorité si puissante sur l'esprit des Peuples, & si propre à couvrir & protéger les usurpations. Ce fut là le motif qui porta ce

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* IV. Sect. I. *Hist. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 14.

(2) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 94. & *suiv.*

SECT. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

1059. *Il se rend feudataire & Vassal du siege de Rome.*

Prince à une démarche qu'il crut sans conséquence, & qu'on peut néanmoins regarder comme si imprudente & si funeste pour ses Successeurs, soit à cause des prétentions des Papes sur la Sicile & sur Naples, dont elle fut la source, soit par les troubles continuels auxquels ces prétentions donnerent lieu pendant plusieurs siecles de suite. Cette démarche peu réfléchie, est au reste la seule faute qu'on puisse reprocher à Robert Guischard. On ne conçoit pas comment un tel Conquérant, put consentir aussi légérement à se rendre volontairement, & à se déclarer lui-même Vassal du S. Siege, pour toutes ses possessions présentes & futures. Ce fut la principale clause du traité d'accommodement, qu'il proposa au Pape Nicolas II, qui, comme on peut le croire, accepta ses offres avec empressement. Et en effet, le Pape ne pouvoit conclure un marché plus avantageux, ni plus inattendu dans les circonstances où étoit alors l'Eglise de Rome. Presque toutes ses possessions étoient près de lui échapper; & lorsqu'il y pensa le moins, un guerrier redoutable, le Chef d'une Nation puissante, & par sa valeur & ses forces, en état de soumettre l'Italie entiere à ses Loix, consent à lui rendre tout ce qu'il lui a pris, à devenir son feudataire, son homme lige; à lui rendre hommage, à recevoir de lui l'investiture, tant de ce qu'il possédoit, que de ce qu'il se proposoit encore de conquérir; & par conséquent, à ne faire, en quelque façon, des conquêtes, que pour donner de nouveaux Etats à l'Eglise. Richard, Comte d'Averse, fut aussi compris dans ce Traité, aux mêmes conditions, pour la Principauté de Capoue, qu'il avoit enlevée aux Lombards. (1) Ainsi, Robert Guischard, s'imposa sans réflexion, à lui & à ses Successeurs, un joug aussi pesant qu'ignominieux. On peut dire, il est vrai, pour justifier cette faute, que son dessein n'étoit pas de reconnoître réellement le Pape pour son Seigneur Suzerain, ni de lui donner aucun droit sur ses possessions; mais seulement de faire, par des vues de politique & par simple formalité, une démarche de pure civilité, ou de piété, fort ordinaire en ces tems-là, & qui ne pouvoit lui faire perdre en aucune façon la Souveraineté, ni la propriété réelle de ses conquêtes; mais cette démarche étoit toujours d'autant plus imprudente & d'autant plus dangereuse, qu'il devoit savoir combien l'Eglise, en général, est portée à abuser de tout ce qu'on fait en sa faveur; & que par cela même cet Acte de vassalité, de quelque côté qu'il pût l'envisager lui-même, ouvroit la porte aux projets de l'ambition de cette redoutable ennemie des Puissances Séculieres, & à quantité de différens entre elle & ses Successeurs. D'ailleurs, il est constant que les conquêtes de Robert, ainsi que celles de tous les Conquérans, étoient autant d'usurpations; & peut-être que ce Prince sentant lui-même leur illégitimité, croyoit avoir besoin d'être rassuré à cet égard, d'être délivré de ses scrupules (si toutefois un Conquérant a des scrupules) & d'être autorisé dans leur possession par le Chef de l'Eglise, c'est-à-dire, par celui qu'on croyoit alors en droit de disposer à son gré des Royaumes, & de légitimer les usurpations.

1059. Nicolas II *se rend à Melfi & y tient un Concile.*

Nicolas, invité à venir dans la Pouille, pour y recevoir l'hommage de Robert, se rendit à Melfi, où il vint tenir en même-tems un Concile, pour

(1) *Hist. des R. des deux Sic.* par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 14.

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.

régler plusieurs affaires concernant la discipline Ecclésiastique. (1) Les Normands y remirent solemnellement au Pape toutes les Terres qui avoient, dit-on, originairement appartenues à l'Eglise. Ensuite Robert & Richard lui préterent serment de fidélité, pour les Etats qu'ils possédoient, & qu'ils reconnurent relever immédiatement du S. Siege. De son côté Nicolas confirma ces deux Princes; l'un dans la possession de la Principauté de Capoue, & l'autre dans celle des Duchés de Pouille & de Calabre, dont il leur donna l'investiture; & ce qui flatta d'autant plus l'ambition de Guischard, c'est que c'avoit été le motif secret de ce honteux traité, Nicolas lui fit d'avance la donation de la Sicile, & de toutes les conquêtes qu'il se proposoit de faire: donation qui ne coutoit rien au Pape, qui lui auroit volontiers donné le monde entier à ce prix. En vertu de cet arrangement, le Pontife-Romain leva l'excommunication qu'il avoit lancée sur les Normands. Ce fut par deux Actes authentiques que Robert consentit de se reconnoître à l'avenir Vassal du S. Siege. (2) Par le premier, il s'obligea *de lui payer chaque année, le jour de pâques, une redevance de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque joug ou paire de bœufs.* On n'a point l'acte d'investiture accordé par Nicolas II, aux deux Princes. Quantité d'auteurs & de savans Critiques ont traité de fable toute l'Histoire de cette prétendue investiture, avec d'autant plus de fondement, que la conduite qu'on attribue à Robert Guischard dans cette occasion, est invraisemblable & fort peu concevable dans un Conquérant. Cependant l'inconséquence est si naturelle à l'homme, que celle qu'on remarque dans cette négociation, ne prouve point du tout qu'elle n'ait pas eu lieu.

Il donne à Robert l'investiture des Duchés de Pouille & de Calabre &c.

Robert content de l'approbation du Pape, pour l'expédition qu'il méditoit en Sicile, crut pouvoir en entreprendre la conquête en toute sûreté, pour le repos de sa conscience. Nous ne dirons rien ici des troubles excités par Bacelard & Herman, neveux de Robert, sur qui ce Prince ambitieux, avoit usurpé l'héritage du Comte Humfroi leur pere, prétendant avec quelque raison qu'il devoit succéder à son frere, comme celui-ci avoit succédé à Drogon, & Drogon à Guillaume. Ces troubles ne tarderent point à être appaisés par la vigilance & la supériorité des forces de Robert, qui reprit d'abord les Places dont ses neveux s'étoient emparés, & parvint à étouffer ces mouvemens dès leur naissance (3), néanmoins Bacelard, après avoir causé les plus vifs chagrins à son oncle, soit avant, soit après la conquête de la Sicile, ne voulut pas se soumettre à lui, & aima mieux se retirer en Grece, en 1078, à la Cour de l'Empereur Alexis-Commène, où il fut bien reçu & où il mourut. Ces troubles cependant quelqu'allarmans qu'ils fussent, ne purent surprendre un instant l'exécution des vastes projets de Guischard. Entierement occupé de son expédition sur la Sicile, dont il se regardoit déjà comme le maître, par la donation que le Pape lui avoit faite de cette isle, il

Guerres du Duc Robert avec ses neveux Bacelard & Herman.

(1) *Hist. des R. des deux S. Tom.* I. *p.* 13. *Hist. de l'orig. du R. des deux Sic. Liv.* II. *p.* 101-105. Giannone *Tom.* II. *Liv. X.* introd.

(2) On les trouve dans différens Historiens modernes: entr'autres, dans l'*Histoire des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 15.

(3) *Hist. de l'orig. du Roy des deux Siciles. Liv.* II. *p.* 107 & *suiv. Liv.* IV. *p.* 9-14-20-27.

SECT. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

1061 1072 & *suiv.* *Robert & Roger font la conquête de la Sicile.*

y passa en 1061, avec son jeune frere le Comte Roger, suivi de Troupes nombreuses, & d'une flotte considérable, après avoir réduit, par l'ordre de Nicolas, quelques Villes de la dépendance du S. Siege, qui s'étoient soulevées. (1) On n'entrera point ici dans le détail de cette expédition, qui se trouve amplement rapportée dans l'Histoire de Sicile, par Mr. de Burigny, (2) & dans d'autres Historiens modernes; nous ne parlerons pas non plus des exploits de Guischard, du Comte Roger, & de Serlon, neveu de ces Princes, ni de tous les combats que les Normands furent obligés de livrer contre les Sarrasins, qui alors occupoient la Sicile. Ces Barbares ayant été vaincus & chassés de presque toutes les Places qu'ils possédoient, par Maniace, Général des Grecs, lors de cette fameuse expédition, où les Normards s'étoient si fort signalés, & après laquelle ils avoient été si mal recompensés, s'étoient peu-à-peu rendus encore maîtres de cette isle, par la lâcheté des Grecs, qu'ils en avoient entiérement chassés en 1058. La vigoureuse défense des Sarrasins fit que la conquête de la Sicile coûta plus de dix ans de combats à leurs Vainqueurs, sur tout au Comte Roger, qui y contribua le plus par sa valeur.

La réduction de Palerme, en 1071, & en Janvier 1072, suivant d'autres, rendit enfin les deux freres presque entiérement maîtres de l'isle, à l'exception de quelques Places maritimes, où les Sarrasins, trop foibles pour tenir désormais la Campagne, se retirerent & se maintinrent encore pendant quelque tems; mais elles leur furent successivement enlevées dans la suite, & ils furent obligés de se soumettre aux Loix du Comte Roger & sur-tout de Roger II son fils, ensorte qu'ils furent mis au nombre de ses sujets, après avoir obtenu la permission d'exercer librement leur Religion.

Partage que les deux freres font de leurs conquêtes. Roger est fait Comte de Sicile.

Les deux freres se partagerent leurs conquêtes: Robert eut pour sa part Palerme, la moitié de la ville de Messine, & de la Vallée de Demona, il se reserva aussi la Souveraineté sur le reste de l'isle, dont il céda la propriété à Roger, avec le titre de Comte de Sicile. (3) ce fut ce Roger le plus jeune des fils de Tancrede de Hauteville, qui fut le pere des Rois Normands, dont la Monarchie commença dans la personne de Roger II son fils, & neveu de Robert Guischard. Quelques Ecrivains rapportent différemment ce partage de Sicile; (4) ils disent, que Syracuse fut donnée avec titre de Comté à Tancrede, neveu de Robert & de Roger, que celui-ci eut la moitié de l'isle pour sa part, avec titre de Comté, & que l'autre moitié fut partagée entre Serlon, neveu de ces Princes, vaillant guerrier, qui fut tué par les Sarrasins, en 1071, & Arisgon, leur parent, l'un & l'autre ayant contribué beaucoup à la conquête de cette isle.

Histoire abrégée de la Sicile avant cette conquête.

Nous pensons qu'il convient de tracer ici l'Histoire abrégée des différentes révolutions que ce Royaume (car la Sicile en avoit porté le titre longtems auparavant) essuya avant que de passer sous les Loix des Princes Normands; de

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly, *Tom.* I. *p.* 17.

(2) *Tom.* I. *Liv.* III. Sect. I. *Hist. de l'orig. du Roy. des deux Siciles. Liv.* III. *p.* 142-255. *Liv.* IV. *p.* 28-50.

(3) Introd. à l'*Hist. Univers. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 95.

(4) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* III. *p.* 397. II. P.

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.

de nommer les différens maîtres à qui cette isle féconde avoit antérieurement appartenu, & les différens Peuples qui l'avoient successivement habitée (1) Si l'on remonte vers les tems de la plus haute antiquité, on trouve que les Phéniciens, les Troyens, les Grecs, les Carthaginois, firent en Sicile différens établissemens. Entr'autres Villes Grecques, Syracuse fut fondée par les Corinthiens, & l'on sait que Syrcause fut longtems, ainsi qu'Agrigente & Messine, une fameuse République. La Sicile fut opprimée trop souvent par plusieurs tyrans, tels que les Phalaris, Agathocle, les deux Denys, &c. elle eut différens Rois de la race de Gélon & d'Hiéron. Les Carthaginois firent beaucoup de tentatives sur cette isle, & y formerent plusieurs établissemens considérables. La Sicile fut une des principales causes des guerres qui s'éleverent entr'eux & les Romains, qui les en chasserent enfin totalement, vainquirent leur allié le Roi Hiéron, qui fut après l'Allié fidele des Romains. Après sa mort, ils s'emparerent entiérement de cette isle. La prise de Syracuse par le Consul Marcellus, après un siege très-fameux dans l'Histoire Romaine, acheva la réduction de la Sicile, qui devint alors une Province Romaine, & fut gouvernée par des Proconsuls, des Préteurs, & des Questeurs, que Rome y envoyoit. Elle étoit fort chérie des Romains, qui la regardoient, avec raison, comme le grenier de leur République: ils la retinrent constamment sous leurs Loix; ensuite elle passa sous celles des Empereurs Romains, de ceux d'Orient, sous ceux d'Occident, après la division de l'Empire; & revint, vers l'an 800, sous la domination des Empereurs de Constantinople, auxquels elle fut enlevée, en 828, par les Sarrasins, qui la posséderent pendant plus de deux cens ans; il est vrai qu'ils la perdirent en 1038, sous le Général Maniace, mais ils la reprirent sur les Grecs, qu'ils en chasserent en 1058, & en furent à leur tour dépossédés irrévocablement, en 1072, par Robert Guischard & le Comte Roger, dont les Successeurs y regnent encore de nos jours. Depuis, les Rois de Sicile établirent leur résidence à Palerme, qui devint la Capitale de tout le Royaume, c'est-à-dire de la Sicile, & des Provinces en deçà du Phare, tant que ces Souverains y demeurerent; mais depuis que Charles I d'Anjou, & les Rois de la Maison d'Aragon eurent transporté leur résidence à Naples, aujourd'hui la Capitale du Royaume des deux Siciles, Palerme n'est plus regardée que comme la Capitale de la Sicile, nom même que Messine lui dispute. Palerme est à 60 Lieues de Naples, au 3e. d 15'. long & 38d. 10' Latit.

Différens que Robert & Roger ont entr'eux : leur reconciliation.

C'est ainsi que deux valeureux freres se rendirent maîtres de ce Royaume. Au reste, nous avons omis de rapporter que l'ambition & la jalousie inséparables des conquêtes, les diviserent pendant quelque tems, & qu'ils se firent la guerre à différentes reprises, en 1057 & en 1062, avec beaucoup d'acharnement. Comme nous n'avons pour but que d'ecrire l'Histoire de la fondation du Royaume des deux Siciles par les Princes Normands, nous avons cru ne devoir faire aucune mention de cette guerre, antérieure à l'expédition de Sicile; guerre qui nous paroit totalement étrangere au sujet que nous traitons. Nous renvoyons à cet égard, à l'*Histoire de l'origine du Royaume de*

(1) Voyez l'*Histoire de la Sicile.* (*Histoire ancienne*) Par Mr. de Burigny; *Tom.* I. Ed. in-4°. de la Haye. 2. *vol.* 1745.

SECT. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'un 1130.*

Naples & de Sicile. (1) où les conquêtes, les exploits des Princes Normands, & les brouilleries de Robert & de Roger se trouvent amplement racontés. Roger eut la gloire, en 1062, de sauver son frere, contre qui il étoit alors en guerre, du plus grand danger que ce Prince téméraire eut jamais couru, s'étant jetté tout seul, comme autrefois Alexandre chez les Oxydraques, dans Gerasto, Place qu'il assiégeoit, où, ayant été trahi & découvert, il se vit en butte à la fureur d'une multitude aveugle, qui l'auroit massacré, si Roger ne l'eût tiré de leurs mains. Ce service toucha sensiblement Guischard; & depuis cette époque, ces deux Conquérans se reconcilierent sincérement, & vécurent en bons & véritables freres.

1074 & *suiv.*

Robert s'empare des Principautés de Salerne, Bénevent & autres.

Robert étoit le plus ambitieux, & le moins scrupuleux des hommes, sur les moyens qu'il mettoit en usage pour satisfaire son ambition, & accroître son domaine. Il dépossséda, en 1074, Gisulphe II, fils de Gaïmar IV, Prince de Salerne, dont il avoit épousé la fille, Sigelgaire, ou Sigelgaïte. (2) il s'empara successivement de Salerne, d'Amalfi & de plusieurs autres Places, ainsi que de la Principauté de Bénévent, dont il se rendit maître en plus grande partie, en 1077, malgré les vaines réclamations du Pape Grégoire VII. Quelques années auparavant, en 1067, il avoit chassé les Grecs du peu de Places qu'ils possédoient encore dans l'ancienne Calabre, & leur avoit enlevé le Duché de Bari, Otrante & beaucoup d'autres Places. Tant de bonheur & de succès l'enhardit à porter ses vues jusques sur le trône de l'Orient, dont ce Gentil-Homme Normand, Souverain en Europe par sa valeur & par ses usurpations, se flatta de se rendre maître aussi facilement, qu'il s'étoit emparé des autres Etats qu'il possédoit. L'ambition & les desirs de Robert, semblables à la soif de l'Hydropique, que rien ne peut éteindre, sembloient croître avec sa puissance. Jaloux de placer une de ses filles sur le trône des Grecs, il en avoit marié une, nommée Hélene, à Constantin Porphyrogenete, fils & héritier présomptif de l'Empereur Michel Parapinace. Une nouvelle révolution arrivée à la Cour de Constantinople, inspira à Robert l'espoir & le dessein de s'élever lui-même à l'Empire. Le pere de son gendre ayant été détrôné & renfermé dans un couvent, en 1078, par Nicéfore Botoniate, qui le supplanta & qui fut bientôt dépossédé lui-même à son tour par Alexis Comnène ; un nouvel événement vint enflammer les desirs ambitieux du Prince Normand. Il parut en 1080, en Italie, un inconnu, qui se disoit l'Empereur Michel, soit qu'il le fût réellement & qu'il se fut sauvé de sa prison, ou que ce fût un imposteur, qui, au moyen de quelque ressemblance avec ce Prince, se fit passer pour lui. (3) C'est ce que Robert ne se donna pas la peine d'examiner. Cet heureux incident servoit trop le dessein secret qu'il avoit de déclarer la guerre à l'usurpateur Alexis, & de s'emparer de l'Empire, sous prétexte de venger son Gendre, & de remettre la Couronne sur la tête de Michel, qui reclamoit hautement son secours & celui des Princes Normands. Robert feignit de croire que cet avanturier étoit le véritable Empereur détrôné; & adoptant avidement une opinion si favorable à ses vues, il embrassa la querelle du prétendu Michel,

Ses projets ambitieux.

(1) *Liv.* II. & III. *p.* 125-127. 173-176.
(2) Introd. à l'*Hist. Univ.* ibid *p.* 95. Giannone *Tom.* II. *Liv.* X. *ch.* 3.
(3) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 18 & *suiv.*

Sect. I. *Histoire de* Naples & *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

avec d'autant plus de chaleur, que celui-ci ayant répandu le bruit que le jeune Conſtantin ſon fils, & Gendre de Robert, avoit été fait Eunuque par l'ordre de ſon ennemi, il ſe flattoit de travailler pour lui-même, en établiſſant Michel, qui étoit ſans eſpoir de poſtérité.

1077. 1080. *Robert reçoit une nouvelle investiture du Pape Grégoire VII.*

Il ſe diſpoſoit à partir pour cette nouvelle expédition, lorſque le Pape Grégoire VII, qui l'avoit excommunié quelque tems auparavant, en 1077, ainſi que tous les Normands, pour quelques nouveaux ſujets de mécontentement qu'il avoit contre eux, concernant leurs uſurpations ſur les Terres de Bénévent, chercha à ſe reconcilier avec ce Prince, & lui demanda une entrevue. (1) Ce Pape alors avoit beſoin des Normands pour reſiſter aux entrepriſes d'Henri IV, Roi des Romains ou d'Italie en Allemagne, & depuis Empereur, ſon implacable ennemi, qui lui avoit donné un Concurrent dans la perſonne de l'Antipape Clément III. Le Duc de Calabre n'avoit pas moins beſoin de l'appui & de l'approbation du S. Siege, qu'il étoit toujours bien aiſe de ſe ménager, pour faire légitimer les conquêtes qu'il méditoit. Il conſentit d'avoir à Salerne, la conférence que Grégoire VII demandoit; Jourdan, Comte d'Averſe & Prince de Capoue, par la mort de Richard Aſclittin ſon pere, & pluſieurs autres Seigneurs Normands, s'y trouverent. Les deux Princes y rénouvellerent à Grégoire le ferment de fidélité qui avoit été prêté, en 1059, au Pape Nicolas II, ainſi que l'acte de féodalité qu'ils avoient fait alors. Afin de ſe le rendre encore plus favorable, ils s'engagerent ſolemnellement de prendre les armes pour la défenſe du Pape contre tous ſes ennemis, ainſi que pour celle des droits du S. Siege, & de procurer l'élection canonique des Papes ſes ſucceſſeurs. De ſon côté, Grégoire leva les Cenſures que Robert & Richard avoient encourues, confirma toutes les conceſſions que ſes prédéceſſeurs leur avoient faites, & leur accorda un nouvel acte d'inveſtiture des Terres qui leur avoient été accordées par Nicolas II. Celle de Robert qui nous a été conſervée, eſt conçue à-peu près en ces terres: *Moi, Grégoire, Pape, je vous inveſtis, vous, Duc Robert, de la Terre que Nicolas & Alexandre, mes Prédéceſſeurs de ſainte mémoire, ont accordée;* &c. (2) Comme le Pape avoit beſoin de Robert & des Normands, il n'inſiſta pas dans cette entrevue, ſur la reſtitution de Salerne, d'Amalfi, de la Marche Firmane, ni des autres Terres dont ils s'étoient nouvellement emparées, de crainte de les aliéner mal-à-propos; il laiſſa cette affaire indéciſe, & s'en remit, à ce ſujet, à leur équité & à leur conſcience; mais il ne leur en donna pas l'inveſtiture.

Les inquiétudes de ce Pape ayant été pour le moment diſſipées, par la nouvelle qu'il reçut qu'Henri étoit retenu & fort occupé dans ſes Etats, par ſa guerre avec les Saxons, il laiſſa Robert le maitre de pourſuivre en liberté ſes vaſtes projets contre Alexis Comnène. Cette expédition eſt étrangere à notre Hiſtoire, & nous n'entrerons dans aucun détail à ce ſujet, Robert remporta de grands avantages ſur les Grecs & ſur les Vénitiens leurs al-

(1) *Hiſt. de l'orig. du Royaume des deux Sic. Liv.* IV. *p.* 16. & *Liv.* V. *p.* 52. & *ſuiv*

(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 16-19. Cette inveſtiture & ce ferment de Robert ſe trouvent tout entiers dans l'*Hiſt. de Sicile* de Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* II. *Liv.* III. *p.* 400.

SECT. I. *Histoire de* Naples *&* *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

1081. 1084. *Expédition de Robert contre les Grecs.*

liés; il faisoit les plus rapides progrès dans l'Orient, lorsqu'il fut tout d'un coup rappellé en Italie, en 1084, sur l'avis qu'il reçut que le Roi Henri assiégeoit Grégoire dans le Château S. Ange. Robert se hâta d'accourir au secours du Pape, & laissa son fils Boëmond avec une partie de ses Troupes, pour continuer la guerre en Grece. A son arrivée en Italie, il trouva Grégoire délivré: au seul bruit de sa marche, Henri avoit levé le siege du Château S. Ange, pour se retirer en Lombardie. Tandis qu'en Grece, Boëmond Vainqueur, recueilloit les fruits de ses avantages & de ceux de Robert, & qu'il se frayoit une route au trône d'Orient, son glorieux pere remit quelques Villes rebelles sous l'obéissance du S. Siege. (1)

Robert ne survêcut pas longtems à ces deniers exploits. Il mourut le 17 Juillet de l'année suivante, 1085, dans une ville d'Albanie, ou, selon d'autres, dans le Château de Casapoli, sur le promontoire de l'isle de Corfou, (2) dans le voyage qu'il avoit entrepris pour rejoindre son fils. Il étoit âgé de plus de 60 ans, & en avoit régné 25, avec le titre de Duc de Pouille & de Calabre. Débarqué en Italie comme simple Gentil-homme, en 1047, il fut un exemple éclatant de la haute fortune où un guerrier peut s'élever par son courage & sa valeur; à l'exception d'une ambition outrée, qui lui fit faire beaucoup d'injustices & d'usurpations, (defaut commun à tous les Conquérans) Robert Guischard, fut un Héros, suivant l'acception ordinaire de ce nom, il fut un des plus fameux Généraux de son siecle, & un des plus grands Princes de sa Maison. On le regarde avec raison comme un des principaux fondateurs de la Monarchie Normande en Italie. Il y avoit environ trente-neuf ans qu'il y étoit arrivé, & il étoit à sa mort, Duc de Calabre & de Pouille; Prince de Salerne, d'Amalfi, de Bari, de Sorrente & de Bénévent, & Souverain d'une partie de la Sicile, que les Normands possedoient alors presque toute entiere; ainsi que la Principauté de Capoue & le Duché de Gaëte, possédés par Jourdan, fils de Richard; il n'est pas inutile de remarquer, & de suivre pas à pas les progrès rapides de leur puissance. Il ne leur manquoit plus que le Duché de Naples, pour posséder presque tout ce qui forme aujourd'hui le Royaume des deux Siciles.

Le Duc Robert laissa deux fils: Boëmond, qu'il avoit eu du premier lit, & Roger, surnommé *Bursa*, (peut-être pour le distinguer du Comte Roger, avec lequel il faut bien se garder de le confondre,) né de son mariage avec Sigelgaire, fille de Gaïmar IV, Prince de Salerne. Boëmond, comme l'aîné des fils de Robert, devoit naturellement lui succéder dans tous ses Etats; quoique quelques auteurs aient prétendu que son pere avoit fait un testament, par lequel il laissoit toutes ses conquêtes en Orient à Boëmond, tous ses Etats d'Italie à Roger, son second fils; & toute la Sicile au Comte Roger son frere. Vraies ou non; ces dernieres dispositions furent seules suivies, au préjudice des droits d'aînesse de Boëmond. Le Comte de Sicile son oncle, s'étant déclaré pour Roger Bursa son frere, & l'ayant soutenu contre toutes les entreprises de Boëmond, celui-ci fut obligé de lui céder la vaste succession de Robert, & de se contenter de la Principauté de Salerne, qui

Roger Bursa II, *Duc de la Pouille & de la Calabre.*

(1) Introd. à l'*Hist. Univers. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 96.
(2) *Hist. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 20-21.

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.

lui fut donnée en appanage. (1) Très-mécontent de se voir ainsi déchu de ses espérances, Boëmond se croisa, en 1097, & emmena avec lui en Palestine, la plus grande partie des Troupes des deux Rogers. Il s'y distingua par ses exploits, & eut pour sa part des conquêtes que les Chrétiens firent en Syrie, la Principauté d'Antioche. Il mourut dans sa Capitale, en 1110, & eut pour successeur son fils, nommé aussi Boëmond, qui mourut sans enfans mâles. Et en qui s'éteignit la branche aînée des fils de Robert Guischard. (2).

Boëmond, fils aîné de Robert, Prince de Salerne & d'Antioche. Extinction de cette branche.

La branche cadette eut bientôt le même sort: telle est peut-être la juste punition des Conquérans; des Alexandres, des Césars; de ceux qui ont dévasté la Terre, de ne laisser aucun héritier de leur nom & de leur grandeur; aucune trace de leur existence: il vaudroit mieux encore que leur nom funeste fut à jamais banni de la mémoire des hommes. Roger Bursa vêcut toujours dans la plus grande intimité avec le Comte de Sicile son oncle, auquel il donna la moitié de la ville de Salerne, détachée probablement de la Principauté de ce nom, qu'il avoit cédé à son frere Boëmond, & où le Comte fit bâtir un Château. Roger-Bursa soutint constamment les intérêts du S. Siege, & mourut en 1112. Guillaume, son fils unique, lui succéda. Il eut le même attachement pour l'Eglise, ainsi que pour son oncle, le Comte Roger, & mourut en 1127, sans laisser d'enfans. Ainsi s'éteignit la race masculine de Robert Guischard; ainsi finit la postérité de tous les fils de Tancrede de Hauteville, qui avoient passé en Italie, à la reserve toutefois de la race du Comte Roger, le plus jeune d'entr'eux, qu'on doit regarder comme le véritable fondateur de la Monarchie de Sicile, & duquel descendent en droite ligne les Rois Normands, dont nous allons écrire l'Histoire dans cette Section & la suivante. (3)

1112. Mort du Duc Roger Bursa.

Guillaume III. Duc son fils, lui succede: Sa mort. 1127.

Ce Roger regna longtems, il vécut avec beaucoup de gloire, content du simple titre de Comte, que Roger II son fils, plus fier, ou plus heureux, suivant les différentes idées des hommes, changea contre celui de Roi. Sans l'être toutefois; son pere, qui en mérita le titre, ne le prit pas, & n'en fut pas moins compté par l'Europe entiere, au rang des plus grands Rois de son tems. Il étoit si fort estimé, si généralement considéré, qu'on l'appelloit par distinction le *Grand Comte;* & que les plus puissans Princes rechercherent son alliance; tel fut Philippe I, Roi de France, qui demanda en mariage sa fille aînée; tel fut Conrad, fils de l'Empereur Henri III, qui l'épousa; tel fut enfin le Roi de Hongrie, qui demanda la seconde fille du Grand-Comte, pour son fils nommé Alleman. Roger ajouta un nouvel éclat à sa gloire, en rétablissant, en 1095, dans la Principauté de Capoue, Richard II, fils de Jourdan, qui avoit été chassé de sa Capitale par les habitans, & qui avoit imploré son secours pour y rentrer, aux conditions de se déclarer son homme-lige, de lui rendre hommage de ses Etats. Le valeureux Roger accepta ces offres, mit Richard II, en possession

Le Comte Roger remet Richard II, en possession de la Principauté de Capoue.

(1) *Hist. de l'orig. du R. des deux Sic. Liv. V. p.* 105-112. *Liv. VI. p.* 174-177.
(2) Introd. à l'*Hist. Univers. ibid. p.* 98.
(3) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* III. & IV. II. P. *p.* 405-417.

SECT. I. *Histoire de* Naples *&* *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

Extinction de la Maison des Asclittins, Princes de Capoue &c.

de l'héritage de ses peres, & reçut son serment de fidélité. (1) On ajoutera ici, pour écrire de suite l'histoire de ces Princes, que Richard étant mort sans enfans, en 1106, eut pour successeur son frere Robert II. Celui-ci étant aussi mort peu d'années après, sans laisser d'héritiers, la Principauté de Capoue fut dévolue au Comte Roger II, fils & successeur du Grand Roger, qui réunit en sa personne, la possession de presque tous les Etats conquis par les Normands. Ainsi la race des Asclittins, Comtes d'Averse & Princes de Capoue, fut éteinte, de même que celle de Robert Guischard; & il ne resta plus, de tous les Princes Normands qui avoient passé en Italie, que le Grand Comte Roger, dont les descendans regnerent sur la Sicile, & y perpétuerent, moins par l'illustration de leur naissance, que par l'éclat de leurs actions, la mémoire de ses vertus & de ses grandes qualités. (2)

Ce grand Roi se signala sur-tout par les services qu'il rendit dans cette isle à l'Eglise: il y rétablit totalement la Religion Chrétienne, fit rebâtir toutes les Eglises que les Sarrasins avoient changées en Mosquées, & remit sous la Domination du Siege de Rome, tous les Evêchés qui en avoient été aliénés & distraits par les Grecs; ces services furent si importans, que le Pape Ur-
1093. bain II le nomma, ainsi que tous ses successeurs, Légat né du S. Siege en
1098. Sicile; droit singulier, & qui a donné lieu à bien des différens entre les Souverains de cette Monarchie & la Cour de Rome, toutes les fois que cette derniere voulut l'enfreindre, ou l'anéantir. (3) Telle est aussi l'origine du droit de légation, qu'ont les Rois de Sicile dans cet Etat; droit, qui les rend maîtres absolus, tant pour le spirituel que pour le temporel; telle est aussi l'origine de l'établissement du fameux Tribunal érigé en Sicile; tribunal, qui, mettant les plus fortes entraves au pouvoir des Papes & de leurs représentans, juge en derniers ressorts toutes les affaires de compétence ecclésiastique, & fait jouir le Monarque de la prérogative d'être absolument indépendant de la domination de la Cour de Rome. Il seroit à souhaiter que tous les Princes eussent ce beau droit, ou qu'ils eussent le courage de se l'attribuer. Roger en avoit déjà joui dès 1093, par une commission particuliere du même Pape, qui, touché du zele de ce Prince pour les affaires ecclésiastiques, lui permit de transférer, l'Evêché de Troïne à Messine; & de l'ériger en Archevêché, ainsi que celui de Montréal; de nommer des Evêques, de fixer les limites & l'étendue des Diocèses; en un mot, de régler tout ce qui étoit du ressort de l'Eglise dans ses Etats. Mais cette commission n'étoit encore que verbale, au lieu qu'en 1098, elle lui fut confirmée par une Bulle, (5) de la maniere la plus authentique, à l'occasion de quelques différens qu'Urbain avoit eu avec lui, au sujet de la légation de Sicile. Ce Pape y ayant nommé quelque tems après l'Evêque de Troïne, Roger en fut vivement offensé; il refusa de reconnoître le nouveau Légat, & s'en plaignit amérement au Pape, qui fut obligé,

Origine du droit de Légation qu'ont les Rois de Sicile.

Fameuse Bulle d'Urbain II, en faveur du Comte Roger. (4)

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* X. *ch.* 7. Introd. à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 98.

(2) Giannone *idem. ch.* VIII.

(3) Sur-tout en 1728. V. Section VIII, de cette *Histoire.*

(4) Cette Bulle se trouve aussi toute entiere dans l'*Histoire de l'origino du Royaume des deux Siciles. Liv* IV. *p.* 109-192. & dans l'*Histoire de Sicile*; Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 411-412. Ce qui nous dispensera de la transcrire ici.

(5) On la trouve dans les *Annales de Baronius.* id. *Histoire des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 23.

Sect. I. *Histoire de* Naples *&* *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

pour satisfaire un Prince dont il pouvoit avoir besoin, de révoquer la commission qu'il avoit donné à son Légat, de renoncer pour jamais, pour lui & pour les Papes ses successeurs, au droit de légation en Sicile; & de donner à Roger, ainsi qu'à tous ses successeurs & héritiers légitimes, le droit de légation héréditaire dans cette isle; ce qu'il fit par un diplôme, daté de Salerne, où il étoit alors, le 5 des Nones de Juillet, indiction VII, l'an XIe de son Pontificat, & de l'Ere Chrétienne, 1098. Dans ce Diplôme, ou Bulle adressée à ce Prince; le Pape déclare que dans les cas où l'on assembleroit un Concile, Roger & ses Successeurs y enverront tels Evêques, ou Abbés qu'ils jugeront à propos, & retiendront les autres pour le service des Eglises de leurs Etats. Ce privilege, le plus grand que Rome ait jamais accordé contre elle, & dont les Rois de Sicile sont seuls en possession, est aussi singulier dans son espece, que l'Acte de Vassalité & de féodalité que Robert Guischard fit aux Papes Nicolas II & Grégoire VII. On est surpris de voir un Pape & un Conquérant se relâcher volontairement de la plus précieuse portion de leur puissance & de leurs droits. Celui-ci, dont les Rois de Sicile sont si jaloux, qu'ils le regardent comme inaliénable dans leur couronne, est exercé par le tribunal appellé *de la Monarchie de Sicile*, dont il a été parlé plus haut. (1)

1101. *Mort du Comte Roger. Sa Postérité.*

Roger mourut trois ans après, en 1101, comblé de gloire & d'années, à Melito, ou Milet, ville de la Calabre, & y fut inhumé dans la grande Eglise qu'il avoit fait bâtir. Il étoit âgé de soixante-dix ans. Il laissa trois fils & trois filles, de sa femme Adelaïde; savoir: Simon, qui ne lui survêcut pas longtems; Godefroi, surnommé *Raguze*, dont l'Histoire ne nous dit rien, & dont l'existence paroît même fort douteuse; & Roger II, qui succéda à Simon & fut Roi; Mathilde, Mariée à Rainolfe, Comte d'Averse & d'Avellino; Emme, qui épousa Rodolfe Maccabée, Comte de Montescaglioso; & Violante, qui fut l'épouse de Conrad, fils de l'Empereur Henri IV. (2) Simon, l'aîné des trois fils de Roger, lui succéda, & mourut un an après lui. Roger II, son frere, se vit par cette mort, possesseur de la Sicile. Il soutint, augmenta même la gloire de son pere, & réunit en sa personne toutes les possessions des Princes Normands en Italie. Héritier des Duchés de Calabre & de la Pouille, & de la Principauté de Salerne, par la mort du Duc Guillaume, dernier Prince de la postérité masculine de Robert Guischard, en 1127; il joignit encore quelque tems après la Principauté de Capoue à ses autres Etats, par la mort de Robert II, dernier Prince de la Maison d'Asclittin. Dès-lors Roger quitta le titre de Comte, pour y substituer celui de Duc, qui lui appartenoit de droit; & comme l'ambition va toujours croissant, Roger II, dont l'orgueil s'enfloit avec la fortune, resolut de prendre le titre de Roi, qui sembloit convenir aux vastes Etats soumis à ses Loix. Cependant, quelque desir qu'il eût d'ériger son Duché en Royaume, ce ne fut que deux ans après qu'il y put parvenir, à la faveur du Schisme qui s'éleva dans l'Eglise, après la mort d'Honorius II.

Simon, *son fils aîné lui succede* *Sa mort.* 1102.

Roger II. *troisieme Comte de Sicile: quatrieme Duc de Calabre & de Pouille.* 1127 *& suiv.*

Roger II succede au Duc de Calabre, ainsi qu'aux Princes de Salerne & de Capoue.

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* X. *ch.* VIII.

(2) Introd. à l'*Hist. Univers. Tom.* II. *Liv.* II *ch.* III *p.* 97.

L'*Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 408 409 *& suiv.* entre dans le plus grand détail, au sujet des femmes & des enfans de ce Prince, & lui en donne beaucoup plus que les Historiens dont nous avons adopté le recit.

SECT. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

il avoit eû quelque tems auparavant, quelques démêlés avec ce Pape; voici à quel sujet. (1)

Ses differens avec le Pape Honorius II.

Tous les Prédécesseurs de Roger, au Duché de Pouille & de Calabre, avoient renouvellé à leur avénement, le serment de fidélité & l'hommage au S. Siege, & en avoient obtenu l'investiture. Aussi-tot que le dernier Duc Guillaume fut mort, Roger s'étoit haté de partir de Messine, où il étoit alors, pour aller recueillir sa succession. Arrivé à Salerne, il s'y fit sacrer par l'Archevêque Alfane, & passa de là à Reggio, où il fut unanimement reconnu pour Souverain. Ensuite, ayant pris le titre de Duc, il envoya des ambassadeurs à Honorius, pour lui demander qu'il l'en investit, par la Tradition de l'étendart, ainsi qu'il étoit d'usage alors. Le Pontife, irrité de ce que ce Prince avoit pris possession de ses nouveaux Etats, & de ce qu'il étoit retourné en Sicile, sans lui prêter serment de fidélité; avant que de lui en demander l'investiture; refusa de lui accorder sa demande, & se ligua même contre lui avec Robert II, Prince de Capoue, dont le frere, Richard II, s'étoit rendu homme-lige du Duc Roger Bursa. Il faut dire aussi que Roger II, lors de sa prise de possession de la Calabre, avoit profité de l'occasion pour faire une entreprise sur Bénévent, ville appartenante au S. Siege, quoique le territoire & la Principauté dependoient du Duc de Calabre. Cette entreprise avoit fort indisposé le Pape contre lui. D'ailleurs, Honorius étoit jaloux de la grande Puissance de Roger, maître de tant d'Etats, & voisin très-redoutable. A l'instigation du Pape, Robert refusa de rendre hommage au nouveau Duc, & prit les armes contre lui. Secondé par plusieurs Seigneurs, vassaux du S. Siege, il fit une irruption sur le territoire de Bénévent. A cette nouvelle, Roger repassa dans la Pouille, suivi d'une armée & dans la vue de marcher contre les forces réunies du Prince de Capoue & du Pape, qui s'y trouvoit en personne. Au lieu de combattre, le prudent Roger énerva leurs forces en temporisant; & se tenant continuellement sur la défensive; de sorte que les grandes chaleurs qui survinrent, & la disette de vivres, obligerent Robert de s'en retourner dans sa Principauté avec ses Troupes, sans avoir pu rien entreprendre. Le Pape abandonné de son allié, chercha à faire son accommodement avec Roger, & lui fit proposer une entrevue à Bénévent, avec promesse de lui conférer le titre de Duc. Roger ayant accepté l'entrevue, se rendit auprès de Bénévent, où il ne voulut pas entrer par méfiance; ce qui obligea le Pape, à qui cet accommodement importoit le plus, d'aller le trouver. Roger lui prêta serment de fidélité, & jura solemnellement, pour lui & ses Successeurs, de ne plus jamais faire aucune entreprise sur la ville de Bénévent. De son côté, le Pape reconnut ce Prince Duc de Calabre & de Pouille, & lui donna l'investiture de cet Etat, aux mêmes conditions que ses Prédécesseurs l'avoient obtenue. (2)

1128. *Son accommodement avec le Pape.*

1130. *Roger obtient le titre de Roi, du Pape Anaclet II.*

Le Schisme qui survint peu de tems après, dans l'Eglise, servit les ambitieux projets de Roger. Honorius étant mort, une partie des Cardinaux lui donna pour successeur Innocent II; tandis que d'autres s'étant assemblés ailleurs pour procéder à l'élection d'un Pape de leur faction, donnerent un Concurrent à Innocent, dans la personne de Pierre de Léon, qui prit le nom d'Ana-

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 27-29.
(2) *Anecd. Ital.* ann. 1130. *p.* 319.

Sect. I. Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.

d'Anaclet II. Une partie de l'Europe Chrétienne se déclara pour ce dernier : Roger fut du nombre de ses adhérens & profita de la circonstance, pour obtenir d'un Pape qui avoit besoin de son appui, un titre qu'il ambitionnoit depuis longtems. Anaclet s'étant rendu maître de Rome, & ayant obligé son Compétiteur de se retirer en France, vint ensuite à Bénévent, & de là à Avellino, où il eut une conférence avec le Duc Roger. Par un traité qui fut conclu entr'eux, ce Prince convint d'épouser la sœur du Pape, duquel il obtint le titre de Roi, & la permission de se faire couronner par les Archevêques de son Royaume. En même tems ce Pape donnant à Roger une investiture plus vaste qu'aucune de celles que ses Prédécesseurs avoient accordées ; y comprit, outre la Sicile, la Pouille & la Calabre, la Principauté de Capoue, & le Duché de Naples, quoique ce Duché fut encore à conquérir ; à charge toujours de lui faire hommage, & de lui payer tous les ans 600 Schifates, espece de monnonie d'or, qui portoit l'empreinte, ou qui avoit la figure d'une gondole. L'acte, ou la Bulle qu'Anaclet fit expédier à Roger, est datée de Bénévent, du 27 de Septembre 1130. (1) Quelques Auteurs prétendent cependant que ce Prince avoit pris le nom de Roi de sa propre autorité, dès l'année d'auparavant, & qu'Anaclet, par cette Bulle, ne fit que le lui confirmer. Quoiqu'il en soit, il est constant que Roger ne fut couronné qu'en 1130. Le jour de Noël de la même année, la cerémonie de son couronnement se fit à Palerme, (qu'il avoit choisi pour la Capitale de son nouveau Royaume,) par le Cardinal Conti, qu'Anaclet y envoya pour cet effet. (2) Le Cardinal fut assisté par les Archevêques de Palerme, de Bénévent, de Capoue & de Salerne, qui couronnerent Roger, Roi de Sicile, de Pouille & de Calabre, en présence des Evêques, Abbés, Barons, ou Seigneurs du Royaume & d'une foule considérable de Peuple. Ainsi, Roger II recueillit tous les fruits de près d'un siecle de travaux, & fut le premier Roi des Provinces conquises par la valeur de son pere & des autres Princes Normands.

Il est couronné à Palerme.

SECTION II.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

Depuis le Couronnement du premier Roi de Sicile, Roger II, en 1130, jusqu'à la fin de la domination des Rois Normands, descendans de Roger, & jusqu'au détrônement de Guillaume III, dernier Roi de cette race, en 1195, par l'Empereur Henri V, sixieme Roi des Romains de ce nom.

1130 & suiv. Roger II, premier Roi de Sicile, de Pouille, Calabre, &

On a vu par quelle gradation, depuis environ cent ans, que les Conquérans Normands avoient abordé en Italie, le petit-fils de Tancrede de Hauteville parvint à former une nouvelle Monarchie, & à s'asseoir parmi les Rois de l'Europe. Comblé par la possession d'un titre, qui étoit depuis si longtems l'objet de son ambition, Roger ne songea plus qu'à soutenir son

(1) *Hist. des R. des deux Sic.* Par *Mr.* d'Egly *Tom.* I. *p.* 29 30. Introd. à l'*Hist. Univers. Tom.* II. *Liv.* I. *ch.* III. *p.* 98.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. d'Egly de B. *Tom.* I. *p.* 423-424.

SECT. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

rang, & à transmettre sa Couronne à ses descendans. Il eut d'abord bien de la peine à l'affermir sur sa tête. Sa puissance & son bonheur lui susciterent des ennemis formidables; qui remplirent les premieres années de son règne de troubles, de guerres, de revers, & s'efforcerent de renverser son trône encore mal assuré. S'ils ne purent y parvenir, du moins ils lui donnerent de violentes secousses, & il fallut toute l'intrépidité de Roger, pour résister à cet orage, pour lutter contre tant d'ennemis conjurés contre lui, pour échapper aux trames, aux complots, aux dangers sans cesse renaissans, & qui le menaçoient de tous côtés.

Guerre de Roger avec l'Empereur Lothaire, le Pape Innocent II, &c.

Le parti d'Anaclet s'affoiblissoit de jour en jour; & Roger étoit en Italie le seul Prince qui le soutînt encore. Son attachement pour cet Antipape, causa tous ses malheurs, & fournit un prétexte pour lui nuire à ceux auxquels son Empire naissant faisoit ombrage. Innocent II ayant été reconnu seul & unique Pape légitime, par le Concile de Virtzbourg, en 1131, l'Empereur Lothaire se déclara ouvertement pour lui, & résolut de le rétablir dans son siege. Dans cette vue, il le ramena comme en triomphe à Rome, en 1133, & le mit en possession de l'Eglise de St. Jean de Latran, qui étoit alors l'Eglise Métropolitaine, ou Patriarchale des Evêques de Rome. (1)

L'année suivante, Lothaire, secondé par plusieurs Barons, ou Seigneurs de la Pouille, qui, mécontens de Roger, se souleverent contre lui, [ainsi que par Robert, dernier Prince de Capoue, Sergio VII, Chef, ou Duc de la République de Naples; & par Rainolfe ou Rainulfe, Comte d'Averse, & beau-frere de Roger] fondit sur les Etats de ce Prince, résolu de le dépouiller de la Calabre & de la Pouille. Il avoit été fortement excité à cette expédition par Bernard, Abbé de Clairvaux, que Rome a mis depuis au nombre de ses Saints, en reconnoissance des services qu'il avoit rendus aux Papes & à l'Eglise. C'étoit Bernard qui l'avoit engagé à passer en Italie, pour mettre fin au schisme. Les premiers succès de Lothaire ne furent pas de longue durée; au bruit de ses ravages, Roger se hâta de passer dans la Pouille, combattit ce Prince avec succès, & l'obligea de repasser en Allemagne. (2) Sa retraite laissant le champ libre à Roger, il se prépara à punir les Barons qui s'étoient soulevés contre lui, s'empara de la Principauté de Capoue, ainsi que de cette Ville, & forma à differentes reprises le siege de Naples, mais toujours sans succès. (3) Tandis qu'il faisoit les plus grands préparatifs en Sicile, l'Empereur rentra en Italie, en 1134, à la tête d'une armée formidable, & fondit une seconde fois sur les Etats de Roger. Aidé par une flotte Pisane, il l'obligea de lever le Siege de Naples, & se rendit maître de la Pouille, d'Amalfi & de Salerne, tandis que le Pape, marchant lui-même à la tête d'une partie des Troupes de Lothaire, s'empara de Capoue & de plusieurs autres Places voisines. Ainsi Roger se vit dépouillé de presque tous ses Etats en deçà du Phare; & ses ennemis songeant à en faire entr'eux le partage, Lothaire commença par donner, de concert avec le Pape, l'investiture du Duché de Pouille à Rainolfe, Comte d'Averse, ou Avellino, qui avoit épousé Mathilde, sœur du Roi Roger, & l'avoit con-

Succès de cette guerre.

Succès de Lothaire, qui s'empare de presque tous les Etats de Roger.

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 30.
(2) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 99.
(3) Robert Guischard & Richard, Prince de Capoue, avoient déja tenté inutilement de s'emparer de cette Ville, en 1074, pendant la guerre qu'ils firent au Pape Grégoire VII. V. *l'origine du Royaume*, &c. *Liv.* IV. *p.* 16 & 18.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

traînte par ſes mauvais traitemens, de ſe refugier auprès de ſon frere. (1) Comme le Pape & l'Empereur prétendoient également au droit de donner cette inveſtiture, on eut recours pour les accommoder, à un expédient aſſez ſingulier; ce fut qu'ils tiendroient tous les deux l'étendard, dont on ſe ſervoit alors pour cette cérémonie. Quelques différens que Lothaire eut enſuite avec le Pape au ſujet de leurs conquêtes, ayant jetté de la méſintelligence entr'eux, ce Prince retourna en Allemagne, & laiſſa le commandement de ſon armée au Comte Rainolſe. Le départ de l'Empereur rendit l'eſpoir & le courage à Roger; il ramena encore une fois la fortune ſous ſes drapeaux. Il repaſſa promptement dans la Pouille, à la tête d'une armée conſidérable, recouvra une partie de ce que l'Empereur lui avoit enlevé, & ne ſongea plus qu'à ſe venger des Barons de cette Province, qui avoient abandonné ſa cauſe pour embraſſer celle de ſon ennemi. Roger victorieux, mit la Pouille à feu & à ſang, reprit Salerne & Capoue, chaſſa le Comte Rainolſe de toutes les Places qu'il y occupoit, s'empara de Bénévent, & força cette Ville à reconnoître Anaclet pour le ſeul & véritable Pape. Les ſuccès les plus éclatans, ſont très-ſouvent ſuivis des plus grands revers. Roger vainqueur, couvert de gloire, fut vaincu preſque au ſein de la victoire, par l'armée de Rainolſe, fort inférieure en forces. (2) Cette défaite, arrivée en 1137, n'eut cependant aucunes ſuites bien funeſtes pour lui. Mais tandis qu'il faiſoit de nouveaux préparatifs, dans le deſſein de continuer la guerre avec vigueur & de recouvrer la Pouille, il feignit d'écouter les propoſitions de paix qu'Innocent lui fit faire par l'Abbé Bernard, nommé par le Pontife, Médiateur entre les deux Concurrens au Duché de la Pouille. Il s'agiſſoit de ſavoir quel étoit le Pape légitimement élu, & ce qui s'étoit paſſé lors de l'élection des deux compétiteurs au Pontificat. Comme Roger s'obſtinoit à vouloir être éclairé à ce ſujet, afin de ſe déclarer en faveur de celui dont l'election ſeroit reconnue la plus canonique, Innocent lui envoya à Salerne où il étoit, Bernard avec deux Cardinaux, tandis qu'Anaclet lui en députa trois de ſon parti. (3) Roger qui ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour ſe mettre en état de continuer la guerre, amuſa autant qu'il lui fut poſſible les uns & les autres; mais, après bien des conteſtations & des conférences infructueuſes, rien ne fut décidé, parce que ce Prince ne voulut en aucune maniere conſentir à reſtituer les Terres qu'il avoit uſurpées ſur le prétendu domaine de l'Egliſe, premiere condition exigée pour un accommodement entre le Pape & lui. Pendant cette apparente négociation, l'Antipape Anaclet mourut, en 1138; les Cardinaux de ſon parti élurent à ſa place Grégoire, Prêtre-Cardinal, qui prit le nom de Victor IV, & qui renonça peu de tems après à la Thiare, après avoir porté le vain titre de Pape pendant près de deux mois. Son abdication rendit enfin la paix à l'Egliſe.

L'Empereur retourne en Allemagne. 1137. 1139. Avantages remportés par Roger ſur ſes ennemis.

Il eſt défait par le Comte Rainolſe.

Politique de Roger: accommodement ſimulé & rompu.

Cependant la fin du ſchiſme ne termina point les différens de Roger avec Innocent; parce que le premier continua de protéger les reſtes du parti ſchiſmatique; ce qui le fit excommunier ſolemnellement, avec tous ſes adhérens, dans le ſecond Concile de Latran, que ce Pape tint à Rome, dès

1139. Il eſt excommunié par Innocent II.

(1) *Hiſt. de Sicile*, Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 427 *& ſuiv.*
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 31.
(3) Introd. à l'*Hiſt, Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 1[illegible].

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Successivement vaincu & vainqueur, il fait le Pape prisonnier.

qu'il y fût rentré. (1) La mort de Rainolfe, survenue peu de tems après, délivra le Roi de Sicile d'un Concurrent dangereux, & lui donna la facilité de rentrer en possession de la Pouille. Irrité de l'excommunication fulminée contre lui, Roger passa dans cette Province, qu'il recouvra d'abord presque en entier. Mais s'étant inconsidérément avancé jusques dans la Terre de Labour, il fut defait par l'armée du Pape, auprès du Mont-Cassin, & obligé de se renfermer dans San Germano, où il fut investi. Bientôt pourtant il fut dégagé par Guillaume, Duc de Calabre, son second fils, qui accourant à son secours à la tête de mille chevaux, battit à son tour ses ennemis, prit le Pape lui-même avec tous ses équipages, & les Cardinaux qui l'accompagnoient. (2) Roger usa bien de la victoire, il traita le Pontife avec autant d'égards, que ses prédécesseurs en avoient usé en pareil cas, en 1053, avec le Pape Léon IX, leur prisonnier. (3) Il lui offrit même la paix, que le Pontife se hâta d'autant plus d'accepter, qu'il ne s'attendoit pas à tant de modération de la part d'un vainqueur irrité, & que d'ailleurs il se voyoit sans aucune ressource pour continuer la guerre; il se seroit cru trop heureux qu'on eût voulu lui accorder la paix aux conditions les plus onéreuses. Mais par une bisarrerie qui de nos jours paroîtroit fort inconcevable, ce fut le Pape qui imposa des conditions à Roger: car tel étoit alors le respect qu'on avoit pour le Chef de l'Eglise, regardé même comme Prince séculier & Guerrier, que ce fut le vaincu qui dicta les Loix, & que le Roi demanda plutôt humblement la paix à son prisonnier, qu'il ne la lui offrit. Les conditions furent. „ „ Que Roger seroit reconnu Roi de Sicile, & obtiendroit la confirmation „ du titre & de l'investiture qu'il avoit reçus de l'Antipape Anaclet; Que „ Roger, son fils aîné, auroit le Duché de la Pouille; Guillaume, celui de „ Calabre; & Amphuse, son troisieme fils, la Principauté de Capoue; Qu'il „ seroit absous de l'excommunication lancée contre lui; qu'il reconnoîtroit „ Innocent II pour Pape légitime, & lui prêteroit serment de fidélité; en„ fin, qu'il se reconnoîtroit pour son homme-lige, rendroit la ville de Bé„ névent & son territoire à l'Eglise, & s'engageroit à ne plus faire aucune „ entreprise sur cette partie de son domaine „. (4) Ce Traité, conclu le 25 Juillet 1139, fut exécuté de bonne foi. Roger fut absous des censures, prêta au Pape serment de fidélité, & reçut de lui, par l'étendard, l'investiture du Royaume de Sicile, des Duchés de Pouille & de Calabre, & de la Principauté de Capoue, dont la concession & la propriété lui furent confirmées, pour lui & pour ses Successeurs; à charge de l'hommage lige & de la redevance annuelle de six cens schifates. Il ne fut fait aucune mention dans cet Acte de la Principauté de Salerne, ainsi que de quelques autres Terres possédées par Roger, parce que le St. Siege prétendoit toujours qu'elles lui appartenoient, ainsi que la Principauté de Bénévent, dont il ne possédoit que la Ville Capitale & son territoire. Au reste, le titre de Royaume ne fut confirmé qu'à la Sicile, par la Bulle d'Innocent II.

Roger fait la paix avec Innocent II, & reçoit de lui une nouvelle investiture du Royaume de Sicile.

(1) *Hist. de Sicile*, Par M. de B. *Tom.* I. *p.* 436 *& suiv.*
(2) Les Précédens: ibidem. Giannone *Tom.* II. *Liv.* XI. *ch*, III.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 1053.
(4) Giannone *Liv.* XI. *ch.* III. *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 437.

Sect. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Nous avons remarqué qu'il ne manquoit au Comte Roger, pere du Roi, dont nous écrivons l'histoire, que le Duché de Naples, pour posséder à-peu-près tout ce qui compose aujourd'hui le Royaume de ce nom, ou de Sicile en deçà du Phare. Le Duché de Naples ne comprenoit plus gueres alors que la Ville de ce nom, quelques isles, & un territoire très-resserré du côté de la Mer. Depuis que Naples avoit secoué le joug des Empereurs d'Orient, & s'étoit érigé en une espece de République, époque qu'il n'est pas possible de fixer avec certitude, elle avoit été gouvernée par des Chefs, qui avoient conservé le nom de Ducs. (1) Il paroit que l'autorité de ces Princes, qui commandoient les Troupes de l'Etat en tems de guerre, étoit bornée, quant au Civil, par celle de la Noblesse & du Peuple, qui formant les deux principaux ordres, ou Corps de l'Etat, participoient à l'administration publique, conjointement avec le Duc; espece de Gouvernement mixte, semblable à celui d'Angleterre & de plusieurs autres Etats. Quoiqu'il en soit, après la mort de son dernier Duc, Sergio VIII, cette Ville éblouie par la valeur & les exploits du Roi Roger, peut-être aussi craignant de se voir tôt ou tard forcée de passer sous la domination de ce redoutable voisin, se soumit volontairement à lui, en 1139. (2) Ses habitans lui envoyerent des députés à Bénévent, & lui demanderent Roger, son fils aîné, pour Duc. Roger accepta leurs offres, & se transporta lui-même à Naples, (3) où il fit une magnifique entrée, & reçut le serment de fidélité de ses nouveaux Sujets. Il confirma leurs anciens privileges, & même, comme le remarque Giannone, il leur laissa le droit de se créer des Magistrats sous le nom de Ducs, ainsi qu'ils firent après la mort du Duc son fils. Il fit quelque réforme dans le Gouvernement de leur Ville; laissa le soin de la police aux *Elus* du peuple, & se réserva le droit de rendre la justice; ce qu'il fit par un Juge Royal qu'il constitua à cet effet; établissement qui fut probablement postérieur à l'abrogation de la dignité de Duc.

1139. *Naples se soumet volontairement au Roi Roger.*

1140. 1148. *Nouveaux differens de ce Prince avec les Papes.*

Lorsque Roger se fut reconcilié avec le Pape, ceux même de ses ennemis, qu'un zele outré pour les intérêts de la réligion, avoit animés contre lui avec le plus de chaleur, tels que Pierre le Vénérable, l'Abbé Bernard & autres, furent les premiers à faire retentir l'Italie de ses louanges, & à le mettre au rang des plus religieux Princes de son tems. (4) Cependant il eut encore quelques démêlés avec Innocent II, ainsi qu'avec les Successeurs de ce Pontife, mort le 24 Septembre 1143, mais sur-tout avec Celestin II, Luce II & Eugene III; & il étoit d'autant plus impossible qu'il n'en eut pas avec eux, que le voisinage de leurs Etats & les usurpations continuelles des Normands, donnoient tous les jours naissance à de nouvelles querelles. (5) D'ailleurs, ces Papes étoient sans cesse excités par les Romains, ainsi que par l'Empereur Conrad, tous également mécontens de l'accommodement

(1) De là est peut être venu le nom de *Doge*, Dux en latin, que prirent par la suite & que portent encore aujourd'hui les Chefs des deux plus considérables Républiques d'Italie.

(2) Giannone ibid. Sect. I.

(3) *Hist. de Sic.* par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 437. introd. à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 101.

(4) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 43 [illegible].

(5) *Hist. des Rois de S.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 49. *& suiv.*

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Prérogatives accordées à Roger, par le Pape Luce II.

qu'Innocent II avoit fait, en 1139, avec le Roi Roger. Mais ces brouilleries n'eurent jamais de suites, & soit par la piété, soit par la prudence de ce Prince, elles furent toujours accommodées à l'amiable. La bonne intelligence régna même entre lui & la Cour de Rome, principalement pendant le Pontificat de Luce, qui reconnut Roger pour Roi de Sicile, & le gratifia de plusieurs privileges; entr'autres, de la prérogative singuliere de se servir du bâton, ou de la Crosse, de l'anneau pastoral, de la dalmatique, de la mître & des sandales, tous meubles propres à un Evêque, & fort peu à un Roi. Les Papes croyoient probablement alors, accorder une faveur toute particuliere à un Souverain, que de lui permettre de se revêtir des ornemens Episcopaux; les choses ont bien changées depuis, & il est douteux que les Souverains voulussent accepter aujourd'hui une pareille faveur, où qu'ils fussent ambitieux d'une semblable distinction. Quoiqu'il en soit, on trouve encore des monnoies de Guillaume I, fils & Successeur de Roger II, où ce Prince est représenté équipé en Evêque. (1) D'autres disent que ce fut Innocent II, qui accorda en 1140, cette absurde prérogative au Roi Roger. (2)

1140. 1146 & *suiv.* *Expéditions & succès de Roger en Afrique.*

Nous passerons sous silence quantité d'expéditions que ce Prince fit, ou fit faire en Italie par les Princes ses fils; tantôt sur les Terres de l'Eglise, pour obliger les Papes à le reconnoître, & à confirmer ce qu'Innocent avoit fait en sa faveur; & tantôt dans ses propres Etats, pour réduire ses Sujets trop remuans & portés aux soulevemens. Lorsque le Roi Roger n'eut plus d'ennemis à combattre en Italie, le plus dangereux de tous, Conrad, Roi des Romains, ou Empereur non couronné à Rome, étant retenu en Allemagne par la guerre qu'il avoit à soutenir contre Henri le *Superbe*, Duc de Baviere, au frere duquel, Welf, Est, ou Welfon, l'on prétend (3) que Roger avoit envoyé de grosses sommes, pour l'engager à faire cette diversion en sa faveur. Lors, disons-nous, que ce Prince eut dépouillé ses ennemis du dedans de leurs Terres & possessions, & forcé les mal-intentionnés contre son Gouvernement, à demeurer tranquilles, où à se retirer ailleurs; la valeur & l'esprit de conquêtes, héréditaires dans sa famille & dans la race des Princes Normands, ne lui permettant pas de demeurer oisif, il songea à tourner ses armes contre les Sarrasins d'Afrique, & à y faire des conquêtes sur eux, ainsi que son pere & son oncle avoient fait en Sicile. D'ailleurs, pour excuser la valeur inquiete de Roger, il ne faut que réfléchir, qu'il avoit nécessairement, en fait de religion, les préjugés de son siecle, tems où l'on regardoit une Croisade, c'est-à-dire, une guerre contre les Sarrasins, comme une entreprise sainte, évidemment approuvée du Ciel. Il faut avouer néanmoins, qu'en vengeant la religion outragée, qu'en combattant pour sa quérelle & pour ses intérêts; on travailloit aussi pour soi-même, on envahissoit des Etats, on esperoit étendre ses conquêtes; & cet appât, aussi puissant que le fanatisme, contribua beaucoup à faire passer en Syrie & en Afrique cette foule de Grands-Seigneurs de tous Pays, qui abondonnant leur Patrie, leur état & leurs familles, s'exilerent volontairement, pour aller chercher des avantures dans ces Contrées éloignées, y moissonner des lau-

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom. I. p.* 440.
(2) Giannone *Tom.* II. *Liv.* XI. *ch.* VII.
(3) *Hist. de Sicile ut sup. p.* 437. & *suiv.*

riers, & y acquérir des Royaumes & des Principautés, à l'exemple féducteur des Bouillon, des Lufignan, & des Boëmond, Princes d'Antioche de Juffa, &c. Mais dans l'expédition de Roger en Afrique, il eft très-affuré, qu'outre le motif d'acquérir de la gloire & d'exterminer les ennemis du nom Chrétien, l'intérêt perfonnel, & cette ambition infatiable qui diftingue les Conquérans, & ce defir d'ajouter de nouveaux Etats à fes domaines, entrerent pour beaucoup dans cette brillante entreprife. Combattre, vaincre, & fubjuguer des Peuples, furent les vrais motifs de cette expédition; & l'intérêt de la Religion n'en fut que le prétexte. Quelques années auparavant, en 1140, deux des fils de Roger; Roger, Duc de la Pouille, & Amphufe, Prince de Capoue, étoient entrés à main armée, par fon ordre, dans l'Abruzze Ultérieure, dont ils s'étoient emparés, après y avoir commis les plus grands défordres; & cette incurfion avoit penfé brouiller le Roi de Sicile avec la Cour de Rome, parce que la Province envahie étoit frontiere de l'Etat Eccléfiaftique. (1) Mais fi l'on examinoit les titres de la plûpart des poffeffions des Princes, on n'en trouveroit gueres qui euffent des droits mieux fondés, ni d'origine plus refpectable.

Sect. II. *Hiftoire de Sicile fous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Toutefois, peu content des acquifitions que fes armes & le droit du plus fort lui faifoient en Italie, Roger réfolut d'étendre fes conquêtes en Afrique, ou, comme le difent plufieurs Hiftoriens, de venger les outrages que les Chrétiens reçevoient depuis longtems des Mahométans. Dans ce pieux deffein, il mit à la voile, en 1146, avec une flotte nombreufe, débarqua près de Tripoli, forma le fiege de cette Ville, & la prit d'affaut. Rien n'échappa à la férocité du Vainqueur dans le fac de cette Ville, le fexe, que la foibleffe déroba au courage, fut mis dans les fers & conduit en Sicile. Au retour de cette glorieufe & fanglante conquête, Roger donna à Richard de Linbeut, Gentil-homme Normand, qui l'y avoit utilement fervi, le Comté d'Andros, que ce Prince avoit enlevé à l'Empire d'Orient; (2) car tandis qu'il augmentoit fon domaine aux dépens des Papes, & qu'il faifoit la guerre avec fuccès aux Sarrafins d'Afrique, le belliqueux Roger en venoit auffi aux mains avec les Grecs, & remportoit de grands avantages fur l'Empereur de Conftantinople, ainfi que nous aurons bientôt occafion de le dire.

1146. 1153. *Conquêtes de Roger en Afrique.*

Le fuccès de fa premiere entreprife avoit été trop heureux, pour qu'il n'en formât pas une feconde. Ce fut fur l'ifle de Gerbe, dont il s'empara en 1147. La même année, il prit également & pilla auffi la Ville, jadis nommée *Aphrodifium*, & depuis *Mahadia*, du nom de Mahadi, premier Calife des Bathimites, fon Conquérant. Roger y fit un butin confidérable. & fa valeur infpira tant de terreur aux Princes Arabes de ces Contrées, qu'ils fe rendirent fes tributaires. Il fit encore, en 1153, fur la fin de fa vie, une entreprife contre les Maures d'Afrique; il y envoya une flotte de 250 voiles, fous la conduite de l'Amiral Georges d'Antioche, qui fe rendit maître de Tunis & d'Hippone. (3)

Revenons fur nos pas, & parlons de la guerre que Roger eut à foutenir, ou plutôt, qu'il entreprit contre l'Empereur Emanuel. La premiere

(1) *Hift. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 439.
(2) Ibidem *p.* 441.
(3) Giannone *Liv.* XI. *ch.* 7. *Hift. des Rois de Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 5[illegible]

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

1148. 1152. *Guerre & succès de Roger contre les Grecs.*

cause de cette guerre, fut la perfidie atroce des Grecs à l'égard des Croisés; & la seconde, l'outrage que Roger reçut en la personne de ses Ambassadeurs, qui avoient été mis en prison à Constantinople, où ils avoient été solliciter la conclusion d'un traité de paix & d'alliance, suivant lequel Roger devoit traiter d'égal à égal l'Empereur Grec. Peut-être aussi le refus que le Roi de Sicile essuya, au sujet d'une Princesse qu'il demandoit en mariage pour son fils Roger, (1) contribua plus que tout autre chose à allumer son ressentiment contre Emanuel. Quoiqu'il en soit, indigné de tant d'outrages, il déclara la guerre aux Grecs, en 1148: mais comme depuis quelque tems il ne marchoit plus lui-même à la tête de ses Troupes, à cause des fatigues qu'il avoit essuyées dans des campagnes antérieures, il ne fit cette guerre que par ses Lieutenans, ainsi que l'assurent la plùpart des Historiens Contemporains. Mais quoi qu'absent, cette guerre ne fut, ni moins glorieuse, ni moins avantageuse pour lui; la fortune, qui depuis longtems ne cessoit d'accompagner ses armes, se déclara encore pour lui dans ses premieres expéditions contre les Grecs. Sa flotte, commandée par son Grand-Amiral George d'Antioche, transporta une Armée considérable dans la Grece, où elle s'empara rapidement des principales Places, & y fit un butin immense, qui fut conduit en Sicile avec une foule de captifs de tout âge & de tout sexe; il y avoit sur-tout parmi ces prisonniers, quantité d'ouvriers en soie; ce qui donna occasion à l'établissement de plusieurs Manufactures de ce genre à Palerme; & ce sont les premieres que l'on ait vues en Europe; c'étoient ces Ouvriers qui porterent cette importante branche de commerce d'Orient en Occident. (2) Cependant la suite de cette guerre ne répondit pas à ces heureux commencemens; elle se fit depuis avec une alternative continuelle de bons & de mauvais succès. L'Empereur Grec reprit Corcyre sur les Siciliens, malgré la vigoureuse résistance de ceux-ci. D'un autre côté, la flotte impériale, combinée avec celle des Vénitiens, défit, en 1149, la flotte de Roger, qui se vengea bientôt de cette défaite, par la victoire signalée qu'il remporta peu de tems après sur les forces navales de ses ennemis, commandées par Constantin, surnommé l'Ange; qui fut fait prisonnier dans cette action. A-peu-près dans le même tems, l'Empereur Emanuel, dans la vue de faire une diversion dans les Etats de Roger, envoya Michel Paléologue en Italie, pour seconder la revolte & les projets du Comte Alexandre, qui, banni de la Pouille, y avoit excité un soulevement, remporté plusieurs avantages sur les Troupes de Roger, & s'étoit emparé de plusieurs Places. Mais peu content encore, Emanuel, qui méditoit le projet d'accabler son redoutable ennemi, équipa une flotte considérable, & se préparoit à faire lui-même une descente en Sicile, tandis qu'à son instigation, Conrad, Roi des Romains, éternel ennemi de Roger se disposoit à faire une irruption dans la Pouille, & prenoit, de concert avec l'Empereur Grec, des mesures pour ruiner la puissance du Roi de Sicile. Le bonheur ordinaire de ce dernier, le délivra de ces dangers. Conrad mourut, en 1151, (3) lorsqu'il étoit sur le point de partir pour se mettre en campagne, & pour aller recevoir

Succès alternatifs.

(1) Giannone ibid. introd. à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 102.
(2) Les précédens ibid. *Hist. des Rois de Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 51.
(3) *Annal. Ital.* ann. 1151.

voir la couronne impériale à Rome; les ennemis de Roger répandirent le bruit, fondé ou non fondé, qu'il avoit fait empoisonner l'Empereur. (1) Quoiqu'il en soit, une tempête affreuse écarta la flotte Grecque de Sicile, fit périr la plus grande partie des vaisseaux d'Emanuel, mit ce Prince lui-même en grand danger, & l'obligea de renoncer à ses desseins sur la Sicile.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.

1130-1195.

Trop convaincu de l'impuissance où il étoit de nuire à Roger, Emanuel eut recours à la ruse & à la perfidie, ressources ordinaires des Grecs, & il trompa son ennemi par des propositions de paix. Roger, fatigué de la guerre, écouta volontiers ces propositions ensorte que la paix fut bientôt conclue: mais elle ne fut pas de longue durée. Le Roi de Sicile instruit que ce calme n'étoit qu'un piege qu'on lui tendoit pour mieux le surprendre & l'endormir, tandis qu'on lui susciteroit de nouveaux ennemis au dedans & au dehors de son Etat, fit aussi-tôt partir une flotte de quarante voiles, sous les ordres de l'Amiral Maïon, avec ordre de faire tous ses efforts pour s'emparer par surprise de Constantinople, ou au moins, s'il ne pouvoit réussir, d'insulter cette Capitale. Les Siciliens s'en approcherent de si près, qu'ils en mirent les Fauxbourgs au pillage; on prétend même que plusieurs d'entr'eux pénétrerent jusques dans le palais d'Emanuel, & qu'ils en enleverent tout ce qu'ils purent emporter; ils se rembarquerent aussi-tôt, mais comme leur flotte s'en retournoit elle rencontra celle des Grecs & des Vénitiens leurs alliés, & contrainte d'en venir à une bataille, celle des Siciliens n'y fut rien moins qu'heureuse, puisqu'après un combat sanglant elle fut entierement défaite & y perdit 19 vaisseaux. Cependant au milieu de leurs revers, les Troupes de Roger eurent la gloire, pendant cette même action, de dégager le Roi de France, Louis le jeune, qui se trouvant obligé de passer au milieu de la flotte des Grecs, à son retour de son expédition de la Terre-Sainte, eut été contraint de se rendre à eux, si l'Amiral de Roger, Georges d'Antioche, ne fut venu à son secours, & ne l'eût délivré. (2) Quoique la plûpart des Historiens François ne fassent aucune mention de ce fait, rapporté par presque tous les Historiens contemporains, & quoique ces mêmes Historiens, ne s'accordent pas exactement sur les circonstances; les uns attribuant la délivrance du Roi de France à l'Amiral Sicilien, & les autres au Roi Roger lui-même; il n'est pas moins démontré que quant au fond, ce fait est exactement vrai, & que la flotte Sicilienne tira le Roi de France de ce pressant danger. Les mêmes Ecrivains ajoutent, que Louis débarqua à Potenzia, ou Potenza en Italie, pour y témoigner à Roger sa reconnoissance de cet important service. Ils ne nous apprennent pas si la guerre fut terminée entre Roger & l'Empereur d'Orient; ils n'en font plus aucune mention: elle ne fut probablement qu'assoupie jusqu'en 1154, où elle se ralluma avec plus de chaleur qu'auparavant.

Paix de courte durée avec Emanuel.

Défaite de la flotte Sicilienne par les Grecs & les Vénitiens.

Les Siciliens dégagent le Roi Louis le jeune des mains des Grecs.

Roger passa tranquillement à Palerme, loin des troubles de la guerre, les dernieres années d'une vie qui avoit été fort agitée, & s'y reposa de tous ses travaux. Il ne s'occupa plus pendant cette intervalle, qu'à l'em- 1152. 1153.

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 114.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. II. part. *Liv.* IV. *p.* 445, & les Auteurs qu'il cite pour garants de ce fait.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

Mort du Roi Roger II.

Femmes & enfans de Roger : leur destin.

bellissement de cette Ville, qu'il affectionnoit beaucoup & qu'il avoit choisie pour sa résidence. Il fit encore cependant, en 1153, ainsi qu'on l'a dit plus haut, une nouvelle expédition sur les côtes de l'Afrique ; ce fut la derniere de sa vie. Il mourut l'année suivante, vers la fin de Février 1154, âgé de 56 ans ; après un regne de 24 ans. Il fut enterré dans la Cathédrale de Palerme, où l'on voit encore son tombeau. (1) Environ trois ans avant sa mort, il avoit fait sacrer & reconnoître Roi de Sicile, le Prince Guillaume, le seul de ses fils légitimes qui lui restât. Guillaume, avoit régné près de trois ans, conjointement avec son pere, lorsqu'à la mort de ce dernier, il fut seul possesseur du trône. Roger avoit eu le malheur, au milieu de ses prospérités, de survivre à presque toute sa famille, & de se voir successivement mourir, dans presque tous ceux d'entre ses enfans qui pouvoient soutenir son nom & sa gloire. Le Duc Roger, Duc de la Pouille, son fils aîné, étoit mort en 1149, sans laisser d'héritiers légitimes ; il mourut d'épuisement, (2) disent les Historiens, pour avoir voulu donner trop de preuves de son amour à la fille de Robert, Comte de Lech, Dame d'une très-illustre naissance, avec laquelle on prétend qu'il contracta un mariage clandestin : ce fait est contesté par plusieurs Auteurs, qui ont voulu faire passer cette union pour illégitime, & les enfans que Guillaume en eut, pour bâtards ; les partisans de Tancrede prétendirent, au contraire, qu'il les avoit légitimés avant sa mort : c'est ce dont nous parlerons plus amplement, au sujet de l'avènement de ce Prince à la couronne. Quoiqu'il en soit, cette Maîtresse lui donna deux fils, dont l'un, nommé Guillaume, mourut à l'âge de 20 ans ; & l'autre, Tancrede, qui étoit l'aîné, fut le quatrieme Roi de Sicile. On assure que le Roi Roger fut si chagrin de voir s'éteindre, dans la personne de son fils aîné, une partie de l'espoir de la propagation de sa race, qu'il obligea le Comte de Lech de sortir de ses Etats, & qu'il lui auroit fait éprouver de plus cruels effets de son ressentiment, si le Duc Roger n'eût, en mourant, intercédé pour lui, auprès de son pere. Les autres fils légitimes de Roger II lui avoient été enlevés précédemment l'un après l'autre. Tancrede, en 1139 ; Amphuse & Henri, vers l'année 1144. Roger laissa encore en mourant trois autres enfans légitimes, qu'il avoit eus de différentes Maîtresses ; un fils, nommé Simon, & deux filles, dont l'une fut mariée à Hugues, Comte de Molise, & l'autre qui épousa Henri, frere bâtard de Marguérite, épouse de Guillaume I, successeur de Roger II. (3) Ce Prince étoit si jaloux de laisser des Héritiers & des soutiens de sa Maison, que, chagrin de ne la voir étayée que par un fils unique, il épousa encore, peu de tems avant sa mort, Béatrix, fille de Gauthier, Comte de Rhétel, qu'il laissa enceinte en mourant, de Constance sa fille posthume, qui devint par la suite Reine de Sicile & épouse de l'Empereur Henri VI. Roger donna par son testament la Principauté de Tarente à Si-

(1) Giannone *Tom.* II *Liv.* IX *ch.* VIII.

(2) Guillaume I, fut soupçonné d'avoir fait périr Roger, son frere aîné, par un poison lent qui occasionna la langueur dont il mourut, afin de s'emparer du trône par ce crime ; plus probable & plus vraisemblable, relativement au caractere de Guillaume, que réellement prouvé.

(3) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B, *Tom.* I. *p.* 446-448.

mon, son fils bâtard; mais elle lui fut ôtée par le Roi Guillaume, qui lui céda en échange le Comté de Policastro. Quant à Tancrede, il fut presque toujours persécuté & traité durement par son oncle Guillaume, qui naturellement défiant & ombrageux, le tint toujours comme emprisonné dans son Palais, & l'obligea ensuite de quitter la Sicile, où il ne revint qu'après sa mort.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

Roger eut cinq femmes; la premiere qu'il épousa étant encore fort jeune, & qu'il aima toujours très-tendrement, fut Elvire, fille d'Alfonze VI, Roi de Castille, & de Leon. Il en eut les quatre fils légitimes que nous avons nommé plus haut, & une Princesse, dont on ignore le nom & le sort; Guillaume, son successeur, fut l'un des fils d'Elvire. Cette Princesse étant morte, en 1134, Roger épousa la sœur de l'Antipape Anaclet, & elle mourut sans lui donner d'enfans, ainsi que la Comtesse Airolde, de la Maison des Comtes Marses, & Sybille, fille d'Hugues II, Duc de Bourgogne, qu'il épousa en troisieme & quatrieme nôces. Enfin, il contracta, quoique fort vieux, un cinquieme mariage, ainsi qu'on le vient de dire, avec Béatrix de Rhétel, qui fut mere de Constance, qu'elle mit au monde après la mort de son époux.

Qualités de Roger.

Quant aux qualités de Roger, ce que l'on peut en connoître, d'après les Historiens Contemporains, (1) est qu'il fut brave, magnanime, ambitieux de gloire; propre à former de grands projets & capable de les exécuter; sage, prudent, ami de la justice, pieux, & poussant le zele jusques à une sévérité souvent fort outrée. On lui reproche aussi d'avoir été trop ambitieux, trop avide de guerres & de conquêtes, trop intéressé, trop attaché à l'argent, & d'ailleurs, d'avoir été vindicatif, cruel & implacable dans ses vengeances. Nous ne rapporterons que les traits suivans, qui sont au reste si fort analogues à l'esprit de son siecle, qu'on ne peut lui reprocher que de l'avoir trop adopté. On assure qu'il fit déterrer & traîner par les rues le Corps de Bruno, Archevêque de Cologne, qui avoit été un de ses plus grands ennemis; & qu'il donna les mêmes ordres à l'égard du Cadavre du Comte Rainulfe, ou Rainolfe, son beau-frere, avec lequel il avoit été si longtems en guerre; mais que le Duc Roger, son fils, plus généreux que lui, détourna son pere de prendre cette vengeance honteuse, sur les restes inanimés de son ennemi. Sous prétexte de punir une violation du droit des Gens, faite par Jaquin, Prince de Bari, qu'il n'aimoit pas, il le fit pendre par ses Conseillers, & par représailles fit crever les yeux & couper les oreilles à quelques-uns d'entr'eux. Il fit aussi périr dans les plus cruels supplices, un de ses favoris; l'Eunuque Philippe, qu'il avoit fait Grand-Maître de sa maison & Amiral, en récompense des services qu'il lui avoit rendus dans sa derniere expédition d'Afrique; ce malheureux ne périt que pour avoir été, dit-on, convaincu d'être encore attaché aux pratiques extérieures de la Religion Mahométane, & de manger gras les jours maigres, &c. (2) D'ailleurs, Roger se vengea toujours impitoyablement de ses ennemis; les fit périr, ou les dépouilla de leurs Terres; il laissa constamment commettre les plus grands désordres, fai-

(1) Giannone *Liv.* XI. *ch.* VII.
(2) *Hist de Sic.* par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* IV. *Sect.* IV. *&* VII.

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

re les plus grands ravages à ses Troupes, dans les endroits où elles passoient: Enfin il fut, comme la plûpart des Princes, trop prodigue du sang de ses Sujets & trop avide de leurs Biens; il auroit exterminé, comme on l'a dit, le Comte de Lech & toute sa famille, parce que sa fille avoit été trop aimée du Duc Roger, son fils aîné, si ce Prince n'eût intercédé pour le pere de sa Maîtresse. Mais c'est trop s'appésantir sur les défauts du premier Roi de Sicile, d'un Prince, qui, à ces défauts près, fut un des plus grands Rois que cette isle ait jamais eue. Il fut comme le véritable fondateur de cette Monarchie. Lorsque son pere mourut, il ne lui laissa qu'une partie de la Sicile; mais peu à-peu, Roger vint à bout de la soumettre entiérement à sa domination, outre une partie de l'Afrique qu'il soumit par les armes. Il sera toujours compté au nombre des Conquérans & des Grands Princes. Il s'occupa constamment du soin de donner de sages Loix à son Royaume: il y fit fleurir la justice & le commerce. Il donna sur-tout toute son attention à la décoration de Palerme, qu'il embellit & fortifia: sous son regne cette Ville fut déclarée Métropole, par le Pape Adrien IV, sous le Pontificat de l'Archevêque Hugues. Ce fut Roger qui institua les Charges de Grands-Officiers de la Couronne, qui subsistent encore aujourd'hui; telles sont celles de Grand-Connétable, Grand-Amiral, Grand-Justicier ou Président, Grand-Chancelier, Grand-Chambellan, Grand-Protonotaire & de Grand-Sénéchal: à l'imitation de celles qui étoient alors établies en France, (1) dont Roger introduisit beaucoup de Loix & d'usages dans son nouveau Royaume. Les fonctions de ces charges se trouvent expliquées dans différens auteurs, & font à-peu-près la forme du Gouvernement encore existante en Sicile. Aussi affable & doux dans son particulier, qu'il paroissoit dur, sévere, & hautain en public, il aima, accueillit les Gens-de-Lettres, & attira avec empressement dans son Royaume tous les étrangers, militaires & artistes, qui avoient la réputation d'exceller dans leur genre. On rapporte qu'il aimoit sur-tout beaucoup les François. Ce Prince étoit grand, bien fait, quoique gros, très-bien proportionné. Sa devise: *Appullus & Calabre, Siculus mihi servit & afer.* Il l'avoit, dit-on, faite graver sur son épée. (2)

Guillaume I. *Surnommé le mauvais, Roi de Sicile.* 1154-1158.

Il n'y a pas à beaucoup près, autant de bien à dire de son Successeur; qui fit regretter son pere, & oublier ses mauvaises qualités, par l'excès où il les porta lui-même; & qui ne justifia que trop la maxime, malheureusement trop vraie à l'égard de la Monarchie héréditaire, *qu'un bon, un Grand Prince, est presque toujours suivi d'un héritier qui dégénere; d'un fils indigne de lui.* C'est ce que désigne assez le surnom de *mauvais*, que son Siecle & son Peuple lui donnerent d'un concert unanime; (3) surnom toujours bien plus mérité, bien plus vrai, que ceux de *Grand*, de *Pere du Peuple*; la flatterie prodigue souvent ceux-ci, souvent le mensonge les consacre; mais l'autre semble comme un aveu sincere, arraché par la force de la vérité. Mais remplissons notre tâche, & traçons le portrait du regne odieux de Guillaume I; puisqu'enfin l'Histoire de ses pareils sert à l'instruction des hommes, comme

(1) *Histoire de Naples*, de Giannone. *Tom.* II. *p.* 242 *& suiv. Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 35-44.

(2) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 448.

(3) On lui donna d'abord le surnom de *Grand*, lors de ses succès dans la Pouille contre les Grecs & ses autres ennemis; mais il le perdit bientôt, & mérita mieux le dernier, qui lui fut donné depuis & qui lui est seul resté. *idem. p.* 447.

celle des bons Princes; & puisqu'immortaliser les actions des méchans, c'est les punir de la façon la plus juste & la plus éclatante, & peut-être intimider & retenir ceux qui voudroient leur ressembler.

Sect. II. Histoire de Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1140-1195.

Guillaume I, sacré Roi en 1152, par Hugues, Archevêque de Palerme, (1) ayant régné deux ans & dix mois, conjointement avec son pere, se trouva, par sa mort en 1154, seul & unique possesseur de la Couronne de Sicile. Il se fit sacrer & couronner une seconde fois, d'une maniere plus solemnelle, aux fêtes de Pâques, par le même Archevêque Hugues. A son avènement au trône, il eut à lutter contre deux ennemis bien redoutables: l'un étoit l'Empereur Emanuel, & l'autre l'Empereur d'Occident, le fameux Fréderic Barberousse; ils traitoient tous deux les Princes Normands d'usurpateurs, & ne négligeoient rien, se servoient de toutes sortes de prétextes pour les dépouiller des Provinces qu'ils disoient avoir été injustement usurpées sur les deux Empires. L'un & l'autre de ces Monarques avoient des prétentions sur la Sicile & sur toute l'Italie; l'un, comme descendant des Empereurs qui avoient transplanté le Siege de l'Empire Romain à Constantinople; & l'autre comme se disant héritier de l'Empire Romain, & successeur de Charlemagne; ces raisons ne surprennent point quand on songe qu'il ne s'agissoit pas encore de partager leurs conquêtes, ou de décider à qui l'objet de leurs communes prétentions appartiendroit; les deux Princes, animés par le même intérêt, se liguerent contre l'héritier de Roger, dans le dessein de lui enlever toutes ses possessions. Vainement Guillaume, Prince moins belliqueux que ses prédécesseurs, s'efforça de détourner l'orage qui le menaçoit; vainement il envoya une Ambassade à Constantinople, pour y faire des propositions de paix: Emanuel, qui attribua cette démarche à la crainte ou à la foiblesse, rejetta fiérement ces propositions, se flattant que, secondé par Fréderic, il lui seroit aussi facile d'écraser le fils, qu'il lui avoit été difficile de lutter contre le pere. Ainsi, tandis qu'il envoyoit des Ambassadeurs à l'Empereur d'Allemagne, pour lui offrir des sécours d'hommes & d'argent, & pour le presser d'agir contre Guillaume, il armoit une flotte considérable, pour faire une tentative sur la Sicile. Constantin l'Ange, son oncle, fut chargé de cette expédition; mais, peu de tems après, Constantin ayant attaqué une flotte Sicilienne, bien inférieure en forces à la sienne; qui revenoit chargée de butin de la ville d'Acre, que les Siciliens avoient pillée; cet Amiral fut vaincu & fait prisonnier, quoiqu'il eut près de 140 voiles. (2) Cet échec ne déconcerta pas Emanuel. D'un autre côté, Fréderic, qui aimoit l'argent, & pensoit avec raison qu'en se liguant avec ce Prince contre Guillaume, il travailleroit pour lui-même, ne balança pas à entrer dans son alliance & dans ses projets contre Guillaume, soit qu'il voulut le seconder de bonne foi, pour en retirer tous les fruits en cas de succès, ou qu'il n'eût dessein que d'amuser l'Empereur Grec, pour tirer de lui le plus d'argent qu'il pourroit. Quoiqu'il en soit, il parut s'appliquer avec beaucoup d'ardeur à faire réussir leur commune entreprise; comme les occupations que son ambition lui donnoit alors en Allemagne & en Italie, ne lui permettoient pas de

Continuation de la guerre avec l'Empereur Emanuel.

Défaite de la flotte Grecque par la Sicilienne

(1) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 102.
(2) *Hist. des deux Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 450. *Liv.* V.

SECT. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

tourner ſes forces contre la Sicile, il engagea, par l'eſpoir du butin & de quantité d'avantages, Piſe & Gênes, deux Républiques fort conſidérées alors, à cauſe de leur puiſſante marine, à entrer dans cette Ligue, & à faire de grands armemens pour l'expédition qu'il méditoit ſur la Sicile, aux dépens d'Emanuel, & de ſes alliés, auſſi avides que crédules. (1)

Brouilleries de Guillaume avec Adrien IV.

Dans le même tems la fortune ſuſcita à Guillaume un nouvel & très-formidable ennemi; c'étoit Adrien IV, avec lequel il ſe brouilla, parce que ce Pape ne voulut pas le reconnoître Roi de Sicile, déſapprouvant, ainſi qu'avoient fait juſqu'alors les Romains, le traité, prétendu forcé, qu'Innocent II avoit fait avec Roger ſon pere; ce qui obligea Guillaume à ordonner au Légat du Pape de ſortir promptement de ſes Etats. (2) Adrien, ulcéré, promit de ſe venger, d'entrer dans la Ligue de Fréderic & d'Emanuel, & d'appuyer de toutes ſes forces les projets du premier. Il ne tint que trop bien ſes promeſſes. Pour combler le malheur de Guillaume, à l'inſtigation du Pape, des deux Empereurs & des Seigneurs que Roger ſon pere avoit dépouillés de leurs Terres dans la Pouille & la Calabre, & ſpécialement d'Alexandre, ci-devant Comte de Gravina; la plûpart des Barons & Seigneurs de cette Province, ſe ſouleverent ouvertement, & prirent les armes, réſolus de ſecouer le joug. Quelques autres aigris par les mécontentemens & des ſujets de plaintes particuliers que le Roi leur avoit donnés, ainſi que par la conduite inſolente & deſpotique de Maion, Grand-Amiral & favori; (3) qui tâchoit d'éloigner de la Cour tous ceux qu'il craignoit, ſe joignirent aux premiers, & les aiderent à s'emparer de pluſieurs Places. Les progrès des mécontens augmentoient chaque jour; en très-peu de tems l'incendie devint preſque général, & Guillaume perdit la plus grande partie de ſes Etats en terre-ferme. A l'aſpect de l'orage prêt à fondre de tous côtés ſur le Roi de Sicile; on eût dit que la fortune vouloit ſe faire un jeu de renverſer ce nouvel Empire, auſſi promptement qu'il venoit de l'élever ſur les débris de celui d'Occident; mais le danger s'évanouit, & cette menaçante tempête ne produiſit qu'une ſecouſſe momentanée, qui même raffermit le trône de Sicile, après avoir vu Guillaume triompher de tous ſes ennemis conjurés.

Revolte des Seigneurs de la Pouille & autres.

Succès des Mécontens.

Les Chefs des mécontens, ces Chefs, la plûpart exilés & dépoſſédés par Roger, étoient les Comtes de Gravina, de Fondi, de Roche-Canine. Le Prince Robert de Capoue, & pluſieurs autres. L'un des plus irrités & des plus dangereux étoit Robert, Comte de Lorétello, fils de Zamparone, Comte de Converſano, couſin-germain du Roi par ſa mere, Seigneur puiſſant, accrédité, que les outrages qu'il avoit reçus de Guillaume, par les artifices de ſon Grand-Amiral, avoient forcé de prendre les armes & de ſuivre les étendarts de rebellion. (4) Ce parti nombreux & formidable triomphoit dans la Pouille, où il éprouvoit d'autant moins de réſiſtance, qu'on croyoit l'Empereur Fréderic prêt à paſſer lui-même à la tête d'une puiſſante armée, & que d'ailleurs le Pape, envoyoit

(1) *Voy.* Art. Gênes dans cette *Hiſtoire Univerſelle* Sect. II.
(2) Giannone *Liv.* XII. introd.
(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 51.
(4) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II, III, IV.

charitablement de tous côtés dans cette Province des Prêtres & des Moines prêcher au peuple la revolte & le soulevement. Ces funestes nouvelles obligerent Guillaume de faire passer dans la Pouille une Armée considérable, sous les ordres d'Asclettin, son Chancelier. Mais ce Général n'eut ni combat à livrer, ni ennemis à arrêter ; parce que la peste, plus puissante que le Pape & les Revoltés, se mit dans l'armée de Fréderic, & empêcha ce Prince d'exécuter la promesse qu'il avoit faite à ses alliés, de faire une invasion dans cette Province. Asclettin profita de cet heureux incident, pour entrer sur les Terres du Pape, qui étoit l'un des principaux Auteurs de cette guerre. Il s'empara de plusieurs Places, qu'il réduisit en cendres, & fit de si grands dégats dans les environs de Bénévent, qu'Adrien, abandonné de l'Empereur, ne sut quel moyen employer pour échapper au danger qui le menaçoit, danger d'autant plus pressant, qu'il avoit vainement employé les armes spirituelles, & plus vainement encore lancé les foudres de l'Eglise contre le Roi Guillaume, qui en faisoit fort peu de cas. Le Pontife réduit à cette extrêmité fâcheuse, prit l'unique parti qui lui restoit; ce fut de demander la paix à ce Prince, qu'il n'avoit pu effrayer par ses censures, ni accabler par ses armes; & il fit avec lui un accommodement, à des conditions beaucoup moins avantageuses que celles que Guillaume lui avoit offertes quelque tems auparavant, & qu'Adrien avoit rejettées si fiérement, de l'avis du plus grand nombre des Cardinaux. Il est vrai néanmoins que ce qui obligea ce Pape à céder en cette occasion, à faire si précipitamment la paix, fut parce que le Roi de Sicile venoit de remporter quelques avantages sur les Grecs, qui avoient fait une descente dans la Pouille, & qu'à la tête d'une puissante armée, il s'avançoit vers Bénévent. Ce fut cette marche rapide qui engagea le Pontise effrayé à demander la paix. (1) Elle fut conclue en Juin 1156, à des conditions a-peu-près semblables à celles de l'accommodement fait en 1139, entre Roger & le Pape Innocent II. Savoir: „ Que le Roi seroit „ absous de l'excommunication lancée contre lui; & seroit reconnu par le „ Pape pour légitime Roi de Sicile; qu'il lui feroit hommage-lige pour ce „ Royaume, les Duchés de Pouille & de Calabre, & la Principauté de Capoue avec toutes ses dépendances; Savoir, Naples, Salerne, Amalfi & „ la Marche, (dont les Prédécesseurs d'Adrien avoient refusé jusqu'alors d'accorder l'investiture aux Princes Normands;) Qu'il lui payeroit le tribut „ annuel, convenu précédemment de six cens schifates, pour les Duchés de „ Pouille & de Calabre, outre une redevance annuelle de cinq cens autres „ schifates pour la Marche; Qu'à ces conditions le Pape le maintiendroit envers & contre tous dans la possession de ces Provinces, & lui en donneroit l'investiture, tant pour lui, que pour le Prince Roger, son fils aîné; „ que cette cérémonie se feroit dans l'Eglise de St. Marcien, près de Bénévent, où le Roi Guillaume viendroit se reconcilier avec l'Eglise & rendre solemnellement hommage au Pape. Que, quant à la Sicile, le Saint „ Siege auroit droit de consacrer & de visiter les Eglises; que, si le Pape „ appelloit quelques Ecclésiastiques, le Roi & ses Successeurs pourroient retenir ceux qu'ils jugeroient à propos; soit pour le service des Eglises de „ leur Royaume, soit pour leur couronnement; que le S. Siege auroit dans

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

Succès de Guillaume contre Adrien.

La paix est conclue entre Guillaume & Adrien IV. Conditions de cette Paix.

(1) *Idem.* Giannone. *Liv.* XII. introd. *Art.* II.

SECT. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

„ Sicile, les mêmes droits que dans les autres Etats du Roi en Italie, „ hors ceux d'appellation & de légation, qui n'y auroient lieu qu'à la priere „ des Rois; enfin que, quant aux Elections, les Clercs s'assembleroient „ pour procéder au choix d'un sujet, qu'ils présenteroient au Roi, pourvû que ce fut un homme bien famé, & qui n'eût commis aucun crime contre le St. Siege". (1) Ce Traité fut réalisé au mois de juin, de la part du Roi, par un Acte authentique, dans lequel Guillaume prend le titre de *Celcitudo*; le Pape le ratifia aussi par une Bulle datée de Bénévent; dans laquelle, pour obvier au reproche que les ennemis d'Innocent II avoient fait à son traité avec le Roi Roger, Adrien déclare expressément qu'il l'a conclu & ratifié en toute sûreté & liberté. De part & d'autre les Conditions furent exécutées de bonne foi: Guillaume se rendit avec toute sa suite dans le lieu désigné; il se prosterna aux pieds de ce même Pontife, que ses armes avoient contraint de demander la paix, & il lui fit hommage-lige en présence de tous les Seigneurs qui l'avoient accompagné. Le Roi fit à tous les Prélats de la suite du Pape, des présens magnifiques en or & en soie, & il fut encore une fois couronné solemnellement par les mains du Pape, Roi de Sicile, à Bénévent.

Ce Traité déplut beaucoup à Fréderic, ainsi qu'aux Cardinaux de son parti. L'Empereur se plaignit hautement qu'il avoit été fait sans sa participation, & que ses intérêts y avoient été sacrifiés. Dès ce moment il devint irréconciliable ennemi d'Adrien, qu'il tracassa & qu'il mortifia constamment dans la suite, toutes les fois qu'il en trouva les occasions. Le Pape tout aussi peu stable dans ses alliances & ses résolutions, changea également de parti, & croyant trouver un défenseur plus redoutable & un appui plus assuré dans le Roi de Sicile, il épousa fortement sa querelle, & soutint ensuite vivement par politique & par amour-propre, tout ce qu'il avoit fait à l'égard de ce Prince.

Suite de la guerre avec l'Empereur Emanuel.

Quelque tems avant le traité de Paix dont nous avons parlé, l'Empereur Emanuel Comnène, croyant appercevoir dans le soulèvement des Barons de la Pouille, une occasion favorable à l'exécution du projet qu'il avoit formé, de réunir une partie de l'Italie à l'Empire Grec, envoya des députés, de l'argent & des Troupes dans la Province soulevée, afin d'y fomenter la revolte, animer les Barons contre Guillaume, les corrompre par des largesses, & s'emparer des principales Places. Cette grande intreprise fut secondée par une flotte Grecque de trente voiles, commandée par Jean l'Ange, qui abordât sur les côtes de cette Province, y fit son débarquement sans obstacles. Les Grecs réunis aux mécontens eurent d'abord des succès éclatans; ils défirent le Chancelier Asclettin, Flaminges, & quelques autres Généraux du Roi de Sicile; ensuite ils s'emparerent, soit par force, soit par trahison, ou par la voie de la négociation, de Flaviane, Bari & Bose, Mont-Peluse, Gravina, Polymil, Molisa, Masia, Monopolis, Brundisi, & de plus de cinquante autres Places, plus ou moins importantes. Dans toutesl es rencon-

(1) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 425-453. Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 104.

Sect. I. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

contres les Troupes de Sicile furent battues, ou mises en fuite : par-tout les portes des Villes s'ouvroient aux Grecs, dont les armes victorieuses répandoient la terreur. Leur flotte, qui étoit passée sous les ordres de Ducas, défit celle de Sicile, qui dans cette action perdit deux mille hommes, au rapport de Cinnamus, Historien Grec. (1).

Guillaume s'y rend à la tête d'une Armée.

Tel étoit la situation de Guillaume dans ses Etats d'Italie, où il se hâta de se rendre à la tête d'une puissante armée. Sa présence y étoit d'autant plus nécessaire, qu'il étoit menacé d'y perdre toutes ses possessions: car ce qui favorisoit le plus les troubles & les soulèvemens, & les progrès des Grecs, étoit la nouvelle que l'on y avoit répandue de la mort de ce Prince. Il étoit tems qu'il vint démentir ce faux bruit. Aussi, à peine il s'y fut montré, que la fortune abandonna tout-à-coup les Grecs, pour se ranger de son côté. Le Comte de Lorotello, l'un des Chefs de la revolte, mécontent des Généraux Grecs, quitta leur armée, sous prétexte d'aller faire des levées: Sa désertion fut suivie de celle de quelques Troupes, qui prenant parti dans l'armée de Guillaume, affoiblirent beaucoup celle de ses ennemis. Cependant les Grecs s'opiniâtroient toujours au siege de la Citadelle de Brundisi, qui étoit réduite aux dernieres extrémités. Guillaume contraignit les assiégeans de renoncer à cette entreprise; il les suivit, leur livra bataille, les mit en déroute, & fit beaucoup de prisonniers, qui furent envoyés à Palerme: Ducas & Alexis, fils & petit-fils de l'Empereur, Généraux de cette Armée, furent de ce nombre. (2) Cette victoire eut les suites les plus heureuses pour Guillaume. Elle fut comme le signal de la décadence des Grecs; ils n'éprouverent plus que des désastres, & firent d'inutiles efforts pour se maintenir dans la Pouille: ils remporterent, à la vérité, quelques légers avantages sur les Troupes du Roi de Sicile & de ses alliés; mais tous leurs succès n'aboutirent qu'à faire quelques dégats dans cette Province & dans les environs, secondés par le Comte André leur allié; ce furent là les derniers efforts de leur haine impuissante. Le Roi de Sicile recouvra presque toutes les Places qu'ils lui avoient enlevées. Il fit cruellement éprouver sa colere à l'une d'entr'elles; Bari, dont les habitans inquiets, remuans, & toujours portés à la revolte, s'étoient déja soulevés plusieurs fois contre ses prédécesseurs, & avoient récemment favorisés le parti des mécontens & du Comte de Lorotello, qui, entrant dans cette Place, en avoit rasé la Forteresse. Guillaume, en cette occasion, voulut donner un exemple de sévérité, qui peut-être étoit nécessaire; mais qui étoit encore plus analogue à son caractere, & à la maniere de penser des Conquérans de ce Siecle: ce Siecle, dont l'usage barbare étoit de renverser de fond en comble les Villes qu'ils vouloient chatier. En effet, c'est à peu près vers ce même tems, que Frédéric Barberousse détruisit entiérement la fameuse Ville de Milan, après en avoir fait sortir tous les habitans. Ce fut ainsi que le vindicatif Guillaume ne donna que deux jours à ceux de Bari pour faire leur retraite, & emporter avec eux leurs effets les plus précieux; ensuite il fit raser cette malheureuse Ville, n'y laissant d'autres traces de son existence passée que l'Eglise. (3)

Victoire remportée par lui sur les Grecs.

Il détruit Bari.

(1) *Liv.* IV. *p.* 80-95.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II.
(3) Giannone *Tom.* II. *Liv.* XII. intr. §. 1.

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Ce fut après cette cruelle expédition, que Guillaume marcha vers Bénévent, & qu'il contraignit le Pape à lui demander la paix, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Expédition des Siciliens contre les Grecs.

Tandis que les Troupes Siciliennes remportoient des avantages considérables sur les Grecs en Terre-ferme, la flotte de Guillaume, commandée par Etienne, frere du Grand-Amiral Maïon, effaçoit sur Mer la honte dont les forces Navales de Sicile avoient été couvertes lors de leur derniere défaite. La chronique de Pise, (1) seule Histoire contemporaine qui en fasse mention, rapporte, qu'en l'année 1158, la flotte Sicilienne, composée de 140 galeres & de 24 bâtimens de transport, chacun monté de quatre cens hommes d'équipage, fut envoyée en Orient, avec ordre de porter la dévastation & la guerre dans les Etats d'Emanuel; cette chronique ajoute, que cette flotte ayant mis à la voile au mois de Juin, fit une descente dans l'isle de Négrepont & y fit de grands ravages, ainsi que dans la Romancé, où les Siciliens brûlerent la flotte des Grecs. Nous ne garantissons point la vérité de cette relation; mais cette expédition nous paroit d'autant plus vraisemblable, qu'il est constant que l'Empereur Emanuel, fatigué d'une guerre aussi onéreuse qu'infructueuse pour lui, fit demander la paix au Roi de Sicile, & qu'elle fut conclue à Palerme, par la négociation des deux Généraux Grecs, Ducas & Alexis, qui y étoient prisonniers. D'autres Historiens & sur-tout les Grecs, prétendent, au contraire, que ce fut Guillaume qui demanda avec empressement la paix à l'Empereur d'Orient; ce qui nous paroit d'autant moins probable, que Guillaume étoit victorieux & qu'alors la fortune favorisoit toutes ses entreprises; il y a apparence qu'il se prêta volontiers à cette négociation, mais point du tout qu'il remplit le rôle humiliant qu'on lui fait jouer. Quoiqu'il en soit, Emanuel reconnut Guillaume pour Roi légitime de Sicile, & renonça à toutes ses prétentions, pour lui & ses successeurs, sur ce Royaume, ainsi que sur l'Italie; & il paroit que ce fut de bonne foi; car, depuis ce traité on ne voit plus dans l'Histoire, que les Empereurs Grecs aient fait aucune démarche, ni aucune entreprise pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu en Occident. (2)

1158. *Traité de paix entre Guillaume & l'Empereur Emanuel Comnène.*

Cette paix délivra Guillaume d'un ennemi redoutable, elle le délivra d'une partie de ses inquiétudes pour ses Etats de terre-ferme, mais elle n'y rétablit pas encore entiérement le calme. Les mécontens continuerent à exciter des troubles pendant quelques années. Adrien avoit exigé du Roi, lors de son accommodement, qu'il laisseroit sortir de ses Etats le Comte de Lorétello, le Comte André, & le reste des principaux Chefs de la revolte, sans les gêner dans leur retraite, ni leur faire aucun mal dans leur personne; Guillaume n'y avoit consenti qu'à regret, toutefois en réservant de confisquer leurs Biens. Cette Clause de l'accommodement fut assez mal exécutée. Robert, Prince de Capoue; fut arrêté dans la suite, sur les Terres de Richard d'Aquila, Comte de Fondi, son Vassal, qui le livra au Roi, & obtint, par cette trahison, le pardon de la part qu'il avoit eu lui-même aux derniers sou-

(1) Muratori *Recueil des anciens Ecrivains de l'Italie*, *Tom.* VI. *p.* 170.

(2) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 105. *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II.

lèvemens. Le malheureux Robert fut envoyé en Sicile, où le Roi le fit enfermer pour le reste de ses jours, après lui avoit fait crever les yeux. Le Comte André, craignant avec raison le même sort, se retira à Constantinople, en 1164, après avoir encore tenté une irruption dans la Pouille l'année d'auparavant avec le Comte de Lorétello. Celui-ci forma de nouvelles tentatives, à la tête des mécontens, il s'efforça de soulever cette Province; mais n'ayant pû y réussir, il se retira auprès de l'Empereur Fréderic, à la Cour duquel il trouva un asyle assuré jusqu'à la mort du Roi de Sicile: & ce ne fut qu'alors qu'il reparut à la Cour, en 1169. Quelques autres Chefs des mécontens voulurent remuer, & se perdirent eux-mêmes; tels furent Richard de Mandra & l'Evêque de Théano, qui furent défaits & menés prisonniers à Palerme. (1) La Comtesse de Catace tenta aussi de se soulever, & de se rendre indépendante. Elle fut assiégée dans Taberna, ville de la Calabre, & forcée de se rendre au Roi qui commandoit son Armée. La Comtesse fut envoyée prisonniere à Palerme avec sa mere. Les hommes furent punis avec plus de rigueur. Les oncles & les officiers de la Comtesse furent mis à mort; ses soldats eurent la main droite coupée, ou les yeux crevés. Les principaux d'entre les rebelles furent livrés au Roi, & pendus par ses ordres. Toutes les Villes qui avoient trempé dans le soulèvement, furent condamnées à payer des sommes considérables; & Guillaume auroit traité Salerne, comme il avoit traité Bari, si Matthieu de Salerne, qui fut ensuite Grand-Chancelier, n'eut intercédé pour la conservation de sa Patrie. Enfin, la paix dont le Roi jouissoit au dehors, les mauvais succès des mécontens, & la retraite des Comtes André & de Lorétello, contribuerent beaucoup à rendre la tranquillité aux Provinces d'outremer; ce ne fut cependant que vers l'année 1166, qu'elle y fut parfaitement rétablie.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

1159 & suiv. 1165.

Fin des troubles de la Pouille.

A peine Guillaume voyoit cet orage se dissiper, qu'il fut exposé de nouveau à un péril beaucoup plus éminent. Vainqueur des Grecs, tranquille au dedans & au dehors de ses Etats, ce Prince avoit auprès de lui un ennemi caché, beaucoup plus formidable au sein de son Royaume, & dans l'intérieur de son Palais, que ne l'avoient été tous ceux dont il venoit de triompher. Ce serpent dangereux qu'il nourrissoit, étoit son favori & son premier Ministre; Maïon, homme obscur, sans naissance, qu'il avoit comblé de bienfaits & élevé à la dignité de Grand-Amiral; il régnoit despotiquement, sous le nom de son maître; il abusoit impunément de la foiblesse & de la confiance du Roi; le traître ne se servoit de son pouvoir que pour rendre son maître odieux & méprisable aux yeux de ses Sujets. (2) Cet homme, fils d'un Marchand d'huile de Bari, avoit des sentimens encore au-dessous d'une telle naissance; car l'ambition, que les Etres les plus vils peuvent nourrir aussi, n'est pas un titre de Noblesse. Georges Maïon, ou Majone, avoit reçu de la nature quelques talens heureux: il avoit beaucoup d'éloquence, de bravoure & d'habilité; mais en même tems beaucoup d'arrogance & d'audace; il étoit parvenu sans effort, & presque sans savoir, au plus haut degré de faveur auprès de son maitre. Sa fortune avoit com-

1155. 1160. Ministere du Grand-Amiral Maïon: son ambition: ses complots.

(1) Giannone *Liv.* XII. *ch.* I, II.
(2) Giannone *ibidem.*

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

mencé sous le regne précedent: devenu Secrétaire de Roger, & successivement Vice-Chancelier, & enfin Grand-Chancelier, après avoir rempli plusieurs autres emplois, il trouva le moyen de gagner toute la confiance de ce Prince, & ne fut pas moins heureux auprès de son fils. Mais peu content de le gouverner, de remplir un poste qu'il ne méritoit pas, & d'être la premiere personne du Royaume après le Roi, l'ingrat voulut encore lui succéder: dans cette vue, il forma l'odieux projet de détrôner son maître & son bienfaiteur, de lui ôter en même tems la Couronne & la vie. Il fit part de ce noir complot à Hugues, Archevêque de Palerme, qui, tout aussi ambitieux, tout aussi scélérat, approuva ce projet détestable, & travailla de concert avec lui à son exécution; cependant l'Amiral ne s'étoit ouvert au Prélat que sur la moitié de l'entreprise; il lui avoit dit que son but étoit d'assassiner le Roi, de mettre le jeune Roger son fils sur le trône, de se faire donner la tutelle de ce jeune Prince, & la Régence du Royaume pendant sa minorité; mais il ne lui avoit point dit qu'il vouloit se défaire du fils comme du Pere, & s'asseoir lui-même à leur place. Dès-lors Maïon ne s'occupa plus que des moyens d'exécuter impunément son entreprise, & de préparer avec art les esprits à la révolution qu'il vouloit opérer. De concert avec l'Achevêque, il commença par s'emparer de la personne du Roi, & à le retenir comme en prison dans son Palais, afin qu'il ignorât tout ce qui se passoit au-dehors; les deux complices le rendirent tellement invisible pour les Grands, comme pour tous ses Sujets, excepté lui & l'Archevêque, qu'il courut souvent des bruits de la mort de ce Prince, tant on savoit peu, même dans la Capitale, ce qui se passoit dans le Palais, que Maïon avoit pris soin de remplir d'Eunuques, de Sarasins, & de lâches Esclaves dévoués à ses ordres. Maître de l'esprit du Roi, il lui inspira de la défiance & de l'aversion pour ses parens & pour tout ceux des Grands, dont il craignoit le courage & le zele; il les rendit suspects au Roi; les éloigna de la Cour par toutes sortes d'artifices, & contraignit même, la pluspart d'entr'eux, par les mauvais traitemens & les outrages qu'il leur fit souffrir, de justifier ses calomnies, & de se ranger du parti des rebelles. D'un autre côté, les peuples furent accablés d'impôts, ils ne purent obtenir aucune justice sur leurs plaintes, furent traités tyranniquement par les créatures de l'Amiral, & presque réduits aux dernieres extrémités du désespoir, & à la nécessité de se soulever contre un joug devenu tout-à-fait insupportable. Pour leur inspirer autant de mépris que de haine pour leur maître; Maïon négligea d'appaiser les soulèvemens, & laissa, faute de secours, tomber au pouvoir des Sarrasins toutes les Villes d'Afrique que les armes de Roger y avoient conquises. Enfin ce favori perfide fit si bien, qu'en peu de tems il rendit le Roi odieux, exécrable aux Grands comme au Peuple; horreur qui réjaillit naturellement sur son Ministre: mais celui-ci craignoit peu la haine publique; content de réussir à quelque prix que ce pût être. La Nation murmuroit; mais l'Amiral avoit soin d'empêcher les murmures du Peuple de parvenir jusqu'au trône; ensorte que le Roi ignoroit tout. Il ne songeoit plus qu'à mettre le comble à son crime, en frappant le dernier coup; il avoit déjà fixé le jour & le moment où il devoit assassiner le Roi, lorsqu'il vint à se brouil-

Il projette de se faire Roi de Sicile.

ler avec l'Archevêque au sujet de la tutelle du jeune Prince & de la Régence du Royaume, qu'Hugues prétendoit avoir exclusivement. L'ambitieux Prélat avoit dévoilé tout le projet de Maïon, qui, changeant de batterie, mit la mort de l'Archevêque au nombre des moyens qu'il avoit à mettre en usage. L'Archevêque se tint en garde contre toutes ses embuches, & se précautionna contre toutes les atteintes du fer & du poison. Il sentit aussi combien la mort de l'Amiral importoit à sa sûreté; & tandis que ces deux scélérats se traitoient mutuellement en amis & s'accabloient de caresses perfides; ils éguisoient l'un l'autre le fer dont ils brûloient de se percer. Hugues plus heureux, eut le plaisir de se défaire de l'Amiral: ou plutôt il périt, pour ainsi dire, enseveli dans son triomphe; car ils s'entretuerent, & le Prélat mourut peu de tems après son ennemi, des suites du poison que celui-ci lui avoit fait donner. Voici comment se passa cette sanglante catastrophe, & comment la Sicile fut délivrée d'un homme, qui n'auroit du périr que sur l'échaffaut.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

On a vu quel avoit été le soulèvement de la Pouille & de le Calabre, & combien le Roi avoit eu de peine à rétablir le calme & la subordination dans ces Provinces. Mais nous n'avons pas dit quel avoit été le véritable sujet de la revolte des peuples & des Grands; ces troubles n'avoient d'autre cause que le mécontentement général qu'excitoient la conduite insoutenable de Maïon, & l'empire tyrannique qu'il exerçoit sur l'esprit du Roi. Cette revolte, étoit le cri général de la Nation contre l'Amiral, c'étoit contre lui seul, & non contre leur Souverain, que les Peuples s'étoient soulevés. Mais malheureusement leurs cris ne pouvoient parvenir jusqu'à Guillaume, enfermé & gardé à vue dans son Palais, par l'Amiral, qui comme en usent trop souvent les Ministres, eut l'adresse de faire prendre le change à son crédule maître, & de lui cacher le véritable motif de la rébellion de ses Sujets, lesquels, pour rentrer dans le devoir, ne demandoient que l'éloignement de Maïon. (1) Dans la suite d'autres causes éloignées se joignirent à ces premiers motifs, & les ennemis de Guillaume, profiterent de la fermentation générale des esprits, pour les engager plus avant dans la revolte. Le despotisme du Ministre étoit porté à son comble: tandis qu'il remplissoit le Palais de ses Créatures, qui seules approchoient de la personne du Roi, il donnoit tous les grands emplois à ses parens, à ses amis, & à ses alliés; ce fut ainsi qu'il donna le Gouvernement de la Pouille & de Calabre à Simon son Beau-frere, & le commandement de la flotte Sicilienne à Etienne Maïon son frere. Pendant que sa politique habile depouilloit les Seigneurs de toutes les dignités du Royaume, & s'efforçoit de les abbaisser, il avoit grand soin de s'attacher par des bienfaits plusieurs Seigneurs étrangers, de l'affection & de la reconnoissance desquels il se promettoit tout pour l'exécution de ses projets. (2)

1156. 1160. Troubles & soulèvemens dans la Pouille contre Maïon.

Son pouvoir: sa politique.

Cependant le feu de la revolte s'allumoit de plus en plus dans la Pouille, & tous ceux que Maïon y envoya, ne purent réussir à l'éteindre. Les choses en vinrent au point que les Grecs & les mécontens réunis, auroient in-

(1) Introd. à l'Hist. Univ. p. [illegible]

(2) Hist. de Sic. Par Mr. de B. Tom. I. Liv. V. Sect. IV.

SECT. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

failliblement réussi à enlever les Provinces d'outremer au Roi de Sicile, si ce Prince sortant de l'honteuse captivité où il étoit lâchement détenu dans son Palais, n'eût été se montrer en Italie, & se mettre lui-même à la tête de son Armée. On a vu combien cette expédition fut heureuse, & quels grands avantages il remporta sur les Grecs. Guillaume triompha de ses ennemis, mais il garda toujours auprès de lui le plus dangereux de tous. Rien ne put l'éclairer, ni le dissuader sur le compte de son favori: vainement quantité de Seigneurs s'efforcerent de lui ouvrir les yeux sur l'abîme où il étoit prêt de tomber; vainement les principales Villes de son Royaume, même sa capitale, se revoltoient presque tous les jours contre l'Amiral; prévenu comme il l'étoit, Guillaume ne voulut rien voir, rien écouter; il rentra dans son Palais, & se replongea dans son ancienne léthargie. Cependant il touchoit au moment de sa perte. Son indolence & sa sécurité servoient les complots & la trame de l'Amiral; déjà si sûr du succès, que suivant plusieurs Historiens, il avoit déjà fait faire des ornemens Royaux, qu'il faisoit voir à ses amis; & il est vrai qu'on les trouva dans son Palais après sa mort. (1) Les mêmes Historiens assurent que ses projets étoient connus & approuvés de la Reine Marguérite, épouse de Guillaume, qui avoit même fait présent de ces ornemens Royaux à Maïon; fait, possible à la vérité, puisque la corruption humaine est capable de tout; mais aussi trop douteux, pour qu'on doive lui donner une entiere croyance, ainsi que le commerce criminel qu'on raporte que Maïon avoit avec cette Princesse.

Aveuglement du Roi Guillaume au sujet de ce ministre.

Tous ceux qui avoient voulu instruire Guillaume des complots de son favori, lui avoient été sacrifiés; & entr'autres les Comtes Ebrard de Squillazzo, & Geoffroi de Mont-Canose, qui avoient eu les yeux crevés & la langue arrachée; cet exemple avoit tellement intimidé tous les ennemis de l'Amiral; que personne n'ôsoit plus s'exposer à son ressentiment, ni détromper le Roi. Cependant la haine du Peuple & des grands étoit si fort aigrie contre cet homme qui prétendoit devenir leur maître à force de noirceur, qu'une partie des habitans de la Pouille se souleva de nouveau; ceux même d'Amalfi protesterent qu'ils n'obéiroient à aucun ordre de l'Amiral, & qu'ils ne recevroient aucun Gouverneur de sa part. Un très-grand nombre de Seigneurs formerent en 1160 une confédération, & s'engagerent par serment à ne plus obéir aux ordres de la Cour, jusqu'à ce que Maïon eût été tué, ou au moins chassé du Royaume. Ce n'étoit déjà plus son expulsion, c'étoit la mort, le châtiment de Ministre, que l'indignation de tout ce Royaume demandoit hautement. Tel étoit l'état des choses, lorsque Matthieu Bonnello délivra la Sicile de ce monstre d'ingratitude, & de scélératesse. Bonnello étoit un Seigneur d'une famille distinguée, & alliée aux plus illustres Maisons de la Calabre. La revolte ayant passé de la Pouille dans cette Province, & tous ceux que l'Amiral y avoit envoyés pour y appaiser les troubles, s'étant mal acquittés de cette commission, il jetta les yeux sur Bonnello, qui lui parut d'autant plus propre à la remplir, que sa Maison étoit fort considérée dans la Province. L'Amiral aimoit Bonnello,

Ligue des Seigneurs de la Pouille contre Maïon.

Il envoie Matthieu Bonnello dans cette Province.

(1) Giannone *Liv.* XII. *ch.* II.

& avoit même projetté d'en faire son Gendre; ce qui flattoit d'autant moins ce jeune homme, qu'il détestoit la tyrannie, qu'il pensoit généreusement, & que d'ailleurs, il étoit éperduement amoureux d'une jeune personne qu'il comptoit épouser. Arrivé dans la Calabre, ayant convoqué une assemblée de la Noblesse de cette Province, il s'efforça de bonne foi de justifier la conduite de l'Amiral. Quelques Nobles firent si bien sentir à Bonnello combien il étoit honteux à un homme tel que lui de prendre la défense d'un tyran, qu'il rougit de colere de la basse démarche que l'Amiral lui faisoit faire; & dans l'excès de son ressentiment, passant à une extrémité opposée, & devenant le plus implacable ennemi de Maïon, il résolut de délivrer sa Patrie de cet oppresseur. Il revint à la Cour, & fit croire à l'Amiral que son voyage en Calabre avoit eu un heureux succès.

Sect. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Dans le même tems, Maïon, dont on conspiroit la mort, conspiroit celle du Roi; & le jour qu'il avoit choisi avec l'Archevêque pour se défaire de ce Prince, approchoit, quand l'Amiral se brouilla, comme nous l'avons dit, avec son complice, Hugues, impatient de se venger, apprit que Bonnello étoit à la tête de ceux qui en vouloient aux jours de son ennemi, & il le pressa vivement d'exécuter cette entreprise. L'Amiral eut plusieurs avis du dessein de Bonnello; mais celui-ci trouva le moyen de se justifier, & lui persuada même qu'il n'avoit point de serviteur qui lui fut plus attaché. Il y avoit pourtant déja longtems qu'il cherchoit l'occasion de se défaire de lui, & il avoit eu la douleur de voir avorter plusieurs de ses tentatives, lorsqu'il reçut avis de l'Archevêque, que l'Amiral étoit chez lui, & que l'occasion étoit très-favorable pour le faire égorger lorsqu'il s'en retourneroit. Ainsi tandis que ces deux méchans hommes se témoignoient la plus vive amitié il n'y avoit pas de moyens qu'ils n'employassent pour se perdre l'un l'autre. (1) L'Archevêque étoit alors retenu au lit par une maladie; Maïon avoit trouvé le moyen de lui faire donner du poison par un de ses gens; mais soit que ce poison ne fut pas assez violent, soit que la dose n'en fut pas assez forte, Hugues tomba dans une maladie de langueur, dont il ne mourut que quelque tems-après. Cependant l'Amiral voulant à toute force se défaire de ce Prélat, se rendit auprès de lui sous prétexte de lui faire une visite d'amitié, & affectant le plus vif intérêt à sa santé; il lui présenta du poison & le pressa de le prendre, l'assurant que c'étoit un remede efficace contre sa maladie; l'Archevêque qui savoit quels remedes Maïon étoit capable de lui donner, s'excusa sous différens prétextes, de prendre celui qu'il lui présentoit; & voulant répondre à sa politesse par un autre du même genre, il envoya secrétement un homme de confiance à Bonnello, pour lui donner l'avis que nous venons de rapporter. L'Amiral voyant qu'il ne pouvoit réussir à empoisonner son ennemi, se flatta qu'il seroit plus heureux une autre fois, & prit congé du Prélat, qui le traita plus affectueusement que jamais, afin de ne lui donner aucun soupçon de ce qui se tramoit contre lui. Maïon fort content de n'avoir pas été pénétré par son ennemi, sortit sans se douter qu'il couroit à sa perte. Car, sur l'avis qu'il avoit reçu. Bonnello avoit posté des soldats dans tous les endroits par où l'A-

Malone est assassiné par Matthieu Bonnello.

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. *Sect.* IV.

SECT. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

miral étoit obligé de passer. Il en fut averti, mais trop tard; il demanda aux soldats qui l'arrêterent, à parler à Bonnello, se flattant de lui faire changer de sentimens par ses discours artificieux; mais Bonnello ne lui en donna pas le tems, il le perça de coups en l'accablant d'injures. (1) Les gens de sa suite acheverent de le mettre en pieces; la même nuit, le Peuple informé de la mort de l'Amiral, déchargea toute sa rage sur son cadavre, le traîna par les rues, & lui fit toutes sortes d'outrages. (2) Ce tragique événement se passa le soir du 11 Novembre 1160. Telle fut la fin de l'ambitieux Georges Maïon, qui ne fut regretté de personne, pas même de son aveugle maître, lorsqu'on lui eut dévoilé toutes les perfidies de son Ministre. Tous les Historiens de Sicile parlent unanimement de cet homme exécrable; trahison, crimes, vexations, malversations énormes, vices, déréglemens affreux, dissolutions; il n'est point d'horreur dont ils ne chargent sa mémoire; tyran de sa patrie, il étoit encore, suivant eux, le fleau des femmes honnêtes; le mérite des bons citoyens, & la vertu des femmes n'étant pas à l'abri de ses attentats. Sa chûte est une mémorable leçon pour les ambitieux, & pour les gens de rien que la fortune éleve au plus haut de sa roue; ils ignorent que c'est le moment même où ils croient parvenir au comble de leurs vœux, que le sort à marqué pour les précipiter dans le néant d'où il les a tirés.

Le Peuple décharge sa fureur sur son Cadavre.

Suites de cette mort.

Le Roi, d'abord très-irrité de l'assassinat de l'Amiral, voulut que l'on punit rigoureusement ses meurtriers; mais son courroux ne tarda point à s'appaiser, & il changea bien de langage quand ou lui eut fait connoître quels étoient les desseins de son favori, & le service qu'on lui avoit rendu en le délivrant d'un aussi perfide Ministre. Le trop-foible Guillaume frémit à la vue du péril qu'il venoit de courir; il fit arrêter tous les parens & les amis de Maïon, & confisqua ses trésors & ses richesses, fruit honteux de ses malversations. Ce qui acheva d'éclairer le Roi sur les complots de l'Amiral, fut le sceptre, la Couronne & les autres ornemens Royaux qu'on trouva chez lui, & qui dénotoient assez ses criminelles vues. (3) La Reine, qui avoit d'abord pris sa défense avec chaleur, fut forcée de garder silence, de peur de se rendre suspecte, en paroissant vouloir prendre trop à cœur la justification d'un homme aussi execrable. Le Lendemain de sa mort, Henri Aristippe, Archidiacre de Catane, homme-de-lettres, & d'un caractere opposé à celui de son prédécesseur, fut mis à la tête du Ministere. Bonnello, qui s'étoit retiré d'abord à Cacabo, place à lui appartenante, pour se soustraire au ressentiment du Roi, fut rappellé à Palerme, où il rentra comme en triomphe, & fut reçu du Peuple comme le Libérateur de la Sicile. (4) Il fut également bien accueilli du Roi; mais sa faveur ne dura pas longtems, parce que ses ennemis, les partisans secrets, les Créatures de Maïon, les Eunuques du Palais, qui reprirent insensiblement le dessus, aidés de la Reine,

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 54.

(2) Entr'autres il lui reprocha qu'il étoit l'adultere du Roi, voulant parler du commerce criminel qu'il avoit avec la Reine Marguérite, épouse de Guillaume, Giannone. *Liv.* XII. *ch.* II. *p.* 315.

(3) Giannone; *Liv.* XII. *p.* 317.

(4) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 106.

Reine, vinrent bientôt à bout d'inspirer au Roi de la jalousie & de la méfiance contre un Sujet aussi puissant, & de rendre son crédit auprès du Peuple, ainsi que son mérite, également suspects aux yeux d'un Prince foible, crédule, ombrageux, & par conséquent envieux, capable de recevoir toutes sortes d'impressions. Bonnello fut mal recompensé, il fut indigné & devint dès lors dangereux.

La mort de Maïon delivra Guillaume d'un ennemi redoutable; mais bien loin de mettre fin aux troubles qui agiterent son regne, elle ne fit, en quelque façon que les perpetuer, & plonger ce Prince dans de nouveaux malheurs. Il étoit destiné lui-même à être un des principaux Acteurs d'une scene bien triste, & à recevoir encore une leçon frappante de ce que peut ôser le ressentiment de Sujets justement courroucés contre leur Souverain. On venoit de lui ôter son Amiral, son favori; & ce fut bientôt à lui-même que s'adresserent les coups des mécontens. Il retomba fort peu de tems après dans un péril beaucoup plus grand que celui dont il venoit de sortir, & cela de la part de ceux qui l'en avoient tiré; moins à la vérité, pour le servir lui-même, que pour servir leurs intérets, leur ressentiment & leur haine contre l'Amiral. Quand sa mort fut connue, ce fut une allegresse universelle par toute la Sicile; toutes les Provinces soumises au Roi s'applaudirent de se voir enfin délivrées de leur tyran, & se flatterent de respirer; mais leur joie ne fut pas de longue durée; parce que Maïon, se survivant en quelque façon à lui-même, troubla encore sa patrie après sa mort; Guillaume demeurant livré aux conseils de ses Créatures, & aux hommes pervers dont il avoit eu soin de l'entourer. D'ailleurs les esprits étoient trop aigris pour que la mort de Maïon pût rendre le calme à la Sicile: elle ne fit qu'enhardir les mécontens & les exciter à poursuivre leurs projets de vengeance contre le Roi, qu'ils détestoient à cause de sa condescendance aveugle pour son favori. L'Ingratitude dont il paya le service important que Bonnello lui avoit rendu, mit le comble à leur ressentiment, & ils jurerent de ne plus ménager un Prince assez stupide, assez injuste, pour sacrifier ses plus valeureux défenseurs & ses Sujets les plus fideles à de lâches ennemis, à de vils favoris. Ainsi les mécontens résolurent de faire ce que Maïon avoit tenté; c'est-à-dire de détrôner Guillaume, de le tuer, ou du moins, de le confiner dans une prison pour le reste de ses jours, & de mettre le Prince Roger, son fils ainé, pour lors âgé seulement de neuf ans, sur le trône. (1)

Joie qu'elle cause dans tout le Royaume.

Conjuration contre le Roi.

Chéri du Peuple & estimé des Grands, Bonnello jouissoit de la confiance & de la considération des Gens-de-Bien: il étoit regardé avec juste raison comme le Libérateur de la Sicile, il n'en fallut pas davantage pour animer contre lui la haine des Créatures de Maïon, de la Reine, & d'un tas d'hommes pervers qui entouroient le Roi; ils comprirent que tôt ou tard Bonnello les perdroit, s'ils ne le perdoient pas. Accoutumés à se jouer de la crédulité de Guillaume, plongé plus que jamais dans l'oisiveté & dans l'indolence d'un sommeil léthargique, ils eurent peu de peine à noircir Bonnello dans son esprit, à le lui rendre suspect; & à lui persuader qu'il n'avoit tué l'Amiral que dans le dessein de passer de cet assassinat à celui du

Ingratitude du Roi envers Bonnello.

(1) Hist. de Sic. Par Mr. de B. Tom. I. Liv. V. Sect. V.

Souverain, cette dénonciation étoit en apparence confirmée, par le grand crédit dont Bonnello jouissoit. Aussi Guillaume résolut de faire périr un Sujet qui lui paroissoit trop puissant & trop dangereux; mais il n'ôsa remplir ouvertement ce dessein, si peu digne d'un Roi, dans le crainte d'exciter un soulèvement. Par ses ordres on chercha quérelle à Bonnello, on lui fit essuyer plusieurs mortifications. Il s'apperçut bientôt du refroidissement de Guillaume; il comprit qu'il étoit mal à la cour, & qu'on ne cherchoit qu'à l'accabler. Pour surcroît d'infortune, il perdit un puissant appui dans l'Archevèque Hugues, qui l'aidoit de son crédit & de ses conseils, ce Prélat venoit de mourir des suites du poison que Maïon lui avoit fait donner. (1) Les ennemis de Bonnello l'attaquerent à découvert, & ne lui laisserent point douter qu'on n'en voulut à ses jours. Résolu de les prévenir, il communiqua ses inquiétudes, ses craintes, son ressentiment & ses projets de vengeance à ses parens, à ses amis, & à plusieurs Barons Siciliens, qui entrerent dans ses vues avec empressement, & lui promirent de le seconder de toutes leurs forces. Il se forma donc une conspiration contre Guillaume, à la tête de laquelle se mirent, outre Bonnello & ses amis; Simon, Comte de Policastro, fils naturel du feu Roi; Tancrede, Comte de Lecce, & son frere Guillaume; tous deux fils naturels du feu Duc Roger, & détenus comme prisonniers dans le Palais; Roger dell'Aquila, Comte d'Avellino, aussi parent du Roi, y entraîna encore quantité d'autres Seigneurs, qui avoient sujet de se plaindre de la tyrannie de Guillaume & des vexations de ses Ministres. Les conjurés trouverent le moyen de mettre les prisonniers dans leur complot, & de gagner celui qui avoit la clef des prisons, placées alors dans l'enceinte du Palais du Roi. Bonnello, après avoir pris les plus sages mesures pour faire réussir son entreprise, se retira dans un de ses Châteaux, qu'il pourvut de Troupes & de munitions, afin d'y trouver un asyle en cas de mauvais succès.

La Conjuration est sur le point d'être découverte.

La fortune déconcerta toutes ces précautions & força les Conjurés d'avancer le jour de l'exécution. Jamais entreprise n'avoit peut-être été mieux conduite, & elle devoit infailliblement réussir, s'il eût été possible qu'un secret de cette nature, confié à tant de gens, fut longtems impénétrable. Un des Conjurés le confia à un soldat de ses amis, dans la vue de l'engager à entrer dans le complot. Ce soldat en eut horreur, & alla sur le champ le révéler à un de ses camarades, lui déclarant qu'il étoit résolu d'aller tout découvrir au Roi. Ce nouveau confident étoit un des Conjurés. Il courut sur le champ donner avis de ce qui se passoit au Comte Simon & aux autres Chefs, qui voyant que la conjuration alloit échouer s'ils n'en précipitoient pas l'exécution, se déciderent à éclater le lendemain, & firent part de leur résolution à celui qui devoit donner la liberté aux prisonniers. Cet homme, nommé Gavaretto leur donna d'excellens conseils pour le succès de l'entreprise, ensorte qu'ils se déterminerent à agir, malgré l'absence de Bonnello & d'une partie de ses partisans. Le lendemain tout fut conduit ainsi qu'on l'avoit projetté. Les prisonniers, parmi lesquels étoient le Comte de Principato & plusieurs Gentils-hommes, furent mis

(1) *Idem* Giannone *Liv.* XII. *ch.* II.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

en liberté, on leur donna des armes, & ils allerent joindre le gros des Conjurés. Le Comte Simon, qui connoissoit tous les détours du Palais, se mit à la tête des factieux & les conduisit dans l'endroit où le Roi étoit, & où *Gavaretto* leur avoit dit qu'il se retiroit tous les jours, pour s'entretenir avec son Ministre l'Archidiacre de Catane. Guillaume voyant venir à lui le Comte Simon son frere naturel, & Tancrede son neveu, suivis d'une foule de gens armés, ne douta point qu'on n'en voulut à sa personne, & il tenta de s'enfuir; mais il fut arrêté, & il essuya les plus vifs reproches de la part des Chefs. Deux d'entr'eux, le Comte de Lesina & Richard Bovense, se jetterent même sur lui l'épée à la main, & l'auroient infailliblement percé, quelques prieres que ce Prince leur fit, promettant même d'abdiquer la couronne, si Richard Mandra ne se fut jetté au devant des coups qu'on vouloit lui porter, & s'il n'eût appaisé la fureur de ces deux hommes violens & irrités. Richard Mandra fut dans la suite bien récompensé de ce service, par la charge de Grand-Connétable que Guillaume lui donna. Cependant, après avoir mis le Roi en lieu de sûreté, & avoir enfermé la Reine & les Princes ses fils dans une Chambre, où ils furent traités plus honorablement que Guillaume; les Conjurés perdirent des momens précieux à exhaler leur fureur & à mettre le Palais au pillage, au lieu de songer à consommer entiérement leur ouvrage. Le trouble & le desordre, la licence & le crime, suites inséparables d'une conspiration tumultueuse, enivrerent tous ceux qui formoient celle-ci: ils se livrerent aux plus grands excès, pillerent le trésor du Roi & ses meubles les plus riches; ils assouvirent leur brutalité sur les filles de la Reine, & leur rage sur tous les Eunuques qu'ils rencontrerent, & qui furent égorgés. Peu contens encore de ces atrocités, ils se répandirent tumultueusement dans la Ville, enfoncerent & mirent au pillage les magasins & les boutiques que les Sarasins y avoient. Plusieurs même d'entr'eux furent inhumainement massacrés.

Les Conjurés arrêtent le Roi dans son Palais.

Ils mettent le Palais au pillage & massacrent les Eunuques.

Toutefois comprenant combien il étoit essentiel de ne pas laisser la révolution imparfaite, le Comte Simon & les autres Chefs prirent le jeune Duc de la Pouille, Roger, fils aîné de Guillaume; & ils le promenerent par toute la Ville, monté sur un cheval blanc, & le proclamerent Roi de Sicile, aux acclamations du Peuple, qui confirma ce choix par les plus vives démonstrations de joie, tant le glorieux nom qu'il portoit, étoit encore cher à la Nation. (1) Le plus grand nombre des habitans s'empresserent à le reconnoître pour leur Roi; mais les autres resterent fideles au Prince son pere; & n'osant remuer, ils demeurerent tranquilles spectateurs de la proclamation faite par les Conjurés. Jusques-là tout avoit réussi au gré des factieux; & ils n'attendoient plus que le retour de Bonnello, pour procéder à la cérémonie du couronnement du jeune Prince. Quelques uns des Chefs partirent & allerent donner avis à Bonnello de ce qui s'etoit passé, & le presser de revenir au plutôt dans Palerme, de crainte qu'en différant trop longtems de porter le dernier coup à cette révolution, le Peuple, naturellement inconstant, ne se réchauffât de nouveau pour le Roi Guillaume. L'événement justifia leur crainte; & contre toute apparence, les re-

Ils proclament Roi le jeune Duc Roger.

(1) Les précédens *ibid.* introd. à l'*Hist. Univ.* p. 17. & *suiv.*

Sect. II. Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands. 1130. 1195.

tardemens de Bonnello ſauverent le Souverain. Il y avoit déjà trois jours que cette Scene s'étoit paſſée ; Bonnello ne paroiſſoit point encore, & le Peuple changea tout-à-coup de ſentiment, à l'inſtigation de pluſieurs Prélats attachés à la Cour. Il s'indigna de voir ſon Roi retenu priſonnier dans ſon propre Palais par une poignée de mutins, il prit les armes ; & marcha ſéditieuſement vers ce Palais, dans le deſſein de lui faire rendre, avec la liberté, le Gouvernement de ſon Royaume. Les Conjurés y furent vivement aſſiégés, ſommés d'en ouvrir les portes, & contraints de ſatisfaire les deſirs de la multitude, & de faire paroître le Roi. Il y avoit trois jours qu'il étoit étroitement reſſerré dans une priſon, où on l'avoit fort maltraité ; auſſi-tôt qu'il parut ſur une galerie, où les factieux l'expoſerent, revêtu d'un méchant habit, à la vue du Peuple : ſa préſence, le triſte état où il étoit réduit, ſon abattement, ſes pleurs, ſa contenance humble & ſoumiſe, enfin, le préjugé, qui toujours parle au peuple en faveur de ſes Rois, ſur-tout quand ils ſont malheureux, tout cela, joint à l'eſpérance qu'il ſe conduiroit mieux à l'avenir, réveilla l'amour des Siciliens en faveur de Guillaume, ils s'enflammerent au point qu'ils voulurent enfoncer les portes du Palais, pour le délivrer & faire main-baſſe ſur tous les Conjurés : de maniere que ceux-ci, qui trois jours auparavant avoient menacé ſi fiérement les jours de ce Prince, furent obligés à leur tour d'implorer ſes bontés pour conſerver leur vie ; & il n'eſt pas douteux qu'ils auroient été maſſacrés, ſi Guillaume n'eût ordonné au peuple de mettre bas les armes, & de laiſſer ſortir tranquillement ſes ennemis du Palais, ſans leur faire du mal, leur permettant de ſe retirer où ils voudroient. Il fut obéi, le Peuple ſe retira paiſiblement ; les Conjurés ſortirent, & allerent ſe raſſembler auprès de Bonnello ; le Roi fut délivré, remis en poſſeſſion du trône, tout rentra dans l'ordre, & la tranquillité fut rétablie dans Palerme. (1)

Soulèvement du Peuple.

Il délivre le Roi.

Accident qui ôte la vie au jeune Duc Roger.

Néanmoins cet événement eut des ſuites fatales pour Guillaume & pour la Sicile : il couta la vie au jeune Duc Roger, fils-aîné du Roi. Ce jeune Prince s'étant mis à une fenêtre du Palais, lorſque le Peuple vint pour l'enfoncer, reçut par haſard un coup de fléche : cette bleſſure n'étoit cependant point dangereuſe, & elle ne l'eut point fait mourir, ſi la brutalité de ſon pere n'eut terminé ſes jours de la maniere la plus atroce. En effet, Guillaume fut à peine délivré, qu'irrité de ce que les rebelles lui avoient préferé ſon jeune fils, & de ce que cet enfant étoit chéri des Siciliens, il lui donna un ſi violent coup de pied dans l'eſtomac, que Roger en mourut fort peu de jours après. (2)

Douleur immodérée de Guillaume.

Cet accident funeſte, tant de malheurs accumulés, tant de troubles, la crainte, les remords, accablerent tellement le foible Guillaume, qu'il entra dans les accès du plus violent déſeſpoir, & qu'il oublia ce qu'il ſe devoit à lui-même & à ſa dignité. (3) Dépouillé de ſes vêtemens Royaux, il ſe rouloit par terre, s'arrachoit les cheveux, verſoit des torrens de larmes, & donnoit tous les ſignes de la plus vive douleur & du repentir le plus amer.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. *Sect.* VI.
(2) Ibid. *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 54.
(3) *Ibid.* Giannone. *L.* XII. *ch.* III.

Sect. II. Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

Sentimens paſſagers, & qui venoient plutôt de la foibleſſe de ſon eſprit, que de la droiture de ſon cœur & de la réſolution de renoncer aux vices de ſon ame. Comme ſes appartemens étoient ouverts à tout le monde, ſes Sujets furent témoins de ſes larmes humiliantes & de l'égarement de ſa douleur. Ils en furent touchés & profondement attendris, les Prelats, les Officiers de la Cour, les Citoyens de Palerme s'efforcerent de le conſoler, l'exhorterent à s'armer de courage, le preſſerent à reprendre la Couronne, & l'aſſurerent de leur zele pour la défenſe & la conſervation de ſa perſonne. Guillaume ſe rendit à leurs deſirs, parut changé, déchargea le Peuple de quelques impoſitions onéreuſes, & promit de ſe gouverner ſagement dans la ſuite; vaines promeſſes, que la crainte de l'orage avoit dictées, & qui s'évanouirent auſſi tôt que la ceſſation du danger eut fait renaître le calme.

Le Roi traite avec les Chefs des Conjurés: leur retraite.

Le Roi de Sicile fut à peine aſſuré du zele & de l'obéiſſance de ſes Sujets, à peine il fut raffermi ſur ſon trône, qu'il ne penſa qu'à ſe venger de ſes ennemis, ſur-tout de ceux qui l'avoient réduit à cet état d'humiliation & auxquels il avoit accordé une amniſtie entiere. Un Roi pardonne rarement les outrages, & Guillaume étoit implacable, il demanda compte à Bonnello de ſa conduite, & des motifs de la retraite qu'il accordoit dans ſon Château aux Chefs de la Conjuration; mais voyant qu'ils menaçoient de reprendre les armes & d'exciter de nouveaux troubles, il eut recours à la négociation & leur accorda la liberté de ſe retirer où ils voudroient: il leur fit même donner des Galeres. Quelques-uns allerent en Grece, & d'autres à Jéruſalem. Tout le poids de ſon reſſentiment tomba ſur Bonnello, qu'il regardoit comme le principal Auteur de tout ce qui s'étoit paſſé. Il l'attira à Palerme, ſous prétexte de le recevoir en grace, ce qu'il fit en effet, afin de le faire tomber dans le piege qu'il lui tendoit. Bonnello eut l'imprudence de ſe fier à la parole d'un maître, vindicatif par caractere, & qu'il avoit offenſé; il ne réfléchit pas qu'il ne pouvoit y avoir pour lui aucune ſureté. Il revint à Palerme, où le Roi lui fit un accueil gracieux.

Il fait arrêter & emprisonner Bonnello: ſa fin tragique.

Mais peu de tems après, ſur le bruit de quelques nouveaux troubles excités en Sicile par Tancrede & pluſieurs autres Chefs des mécontens, Guillaume, fit arrêter Bonnello, ſous prétexte que c'étoit lui qui en étoit l'inſtigateur. Le peuple de Palerme parut d'abord vouloir ſe ſoulever en ſa faveur; mais bientôt il l'abandonna à ſon malheureux ſort. Guillaume, après lui avoir fait crever les yeux, lui fit couper les nerfs des pieds, & enfermer dans un cachot obſcur pour le reſte de ſes jours, qui furent de très-courte durée. Telle fut la fin de l'infortuné Bonnello, triſte exemple du ſort des factieux & de l'inconſtance du Peuple. (1)

Peu de tems après, Guillaume parvint à appaiſer les troubles qui s'étoient élevés dans les Provinces d'outre mer; & dont nous avons parlé. A la tête de ſon Armée, il paſſa en Calabre, réprima les efforts du Comte de Lorétello & des autres Chefs des mécontens, ſoumit & punit les Villes qui avoient tenu leur parti, donna pluſieurs exemples de ſévérité, & ne revint dans ſa Capitale qu'après avoir rétabli la tranquillité dans toute l'etendue de ſes Etats. Fatigué de tant de travaux, & ſe croyant enfin délivré de tous

(1) Les précéd. *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. *Sect.* VI.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

ses ennemis, il reprit son ancienne maniere de vivre; c'est-à-dire, qu'il se renferma dans son Palais, & ne songea plus qu'à s'endormir dans le sein des plaisirs, de l'oisiveté, de l'[illegible]: goûts qui dominoient en lui, & qui n'étoient subordonnés qu'à sa passion favorite, le desir insatiable d'amasser de l'or. Il ne s'occupa plus qu'à assouvir son avarice, & à accumuler des trésors aux dépens de ses sujets. Il ne voulut pas entendre parler d'aucune affaire, & il laissa entiérement les rênes du Gouvernement, entre les mains de Matthieu de Salerne, Notaire, ou Secrétaire d'Etat, & d'Henri, Evêque de Syracuse, Anglois de Naissance, l'un & l'autre Créatures de l'Amiral Maïon. (1)

Emeute dans le Palais du Roi. Danger où il se trouve.

Cependant le regne de Guillaume ne fut pas aussi tranquille, ni aussi exempt de troubles qu'il s'en étoit flatté. Un nouveau soulèvement, qui se fit tout-à-coup dans le sein même de son Palais, réveilla ses inquiétudes, il se vit encore une fois en danger de perdre la vie, par les mains des assassins, au moment où il s'y attendoit le moins. On a dit que les prisons étoient alors dans l'enceinte du Palais. La cruauté avec laquelle le Notaire Matthieu, Ministre aussi scélérat que Maïon, traitoit les prisonniers, les porta à un tel excès de désespoir, qu'ils résolurent de recouvrer leur liberté, ou de périr. Dans cette vue, ils choisirent le tems où il n'y avoit que peu de monde dans le Palais; gagnerent ceux qui les gardoient, sortirent de leurs prisons, prirent des armes, forcerent les Gardes des principaux postes, & pénétrerent dans l'intérieur des appartemens, résolus de se défaire, ou du moins de se rendre maîtres de la personne du Roi, & de ses enfans. La confusion, le désordre, l'allarme & la terreur se répandirent dans le Palais; la famille Royale en proie à l'épouvante, fut consternée à la vue du danger. Les revoltés seroient infailliblement parvenus à exécuter leurs projets, si, fort heureusement pour le Roi, le Grand Ecuyer ne fut accouru, suivi d'un grand nombre de soldats, à la tête desquels il chargea les prisonniers. Ceux-ci firent une vigoureuse résistance, & ne voulurent, ni se rendre, ni mettre bas les armes. Aimant mieux recouvrer leur liberté par la mort, que de rentrer dans leurs fers, ou de périr dans les tourmens, ils se défendirent jusqu'à la mort, & resterent tous sur la place, en combattant avec la plus intrépide valeur. Le lâche & brutal Guillaume se vengea bassement sur leurs Cadavres, qui furent, par son ordre, privés de la sépulture, & jettés aux chiens, pour leur servir d'aliments. (2) Instruit par cet événement, il fit transporter les prisonniers hors du Palais, & ils furent enfermés dans une Forteresse située au bord de la mer.

Il fait transporter les prisonniers hors du Palais.

Il y avoit quelque tems que le Pape Alexandre III, dont Guillaume avoit pris la parti contre l'Antipape Victor, soutenu par l'Empereur Fréderic Barberousse, étoit venu à Palerme, en 1163; il y avoit été reçu avec beaucoup de magnificence par le Roi de Sicile, qui lui avoit même fourni plusieurs Galeres pour le transporter à Rome, où quelques Historiens prétendent, mais sans preuves, qu'il l'avoit accompagné. (3) Victor mourut à Lucques; mais sa mort ne put mettre fin au schisme qui déchiroit l'Eglise

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. *p.* 476.
(2) Giannone. *Liv.* XII. *ch.* IV. Introd. à l'*Hist. Univ.* [illegible] *p.* 208.
(3) Giannone. *Liv.* XII. *ch.* IV.

depuis plusieurs années, parce que les Cardinaux de son parti lui avoient donné pour successeur, à l'instigation de Fréderic, Gui de Creme, qui prit le nom de Paschal III.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Quoique l'Empereur fut occupé ailleurs par ses projets ambitieux, il ne renonçoit pas à ses prétentions sur la Sicile, ni au dessein de tenter la conquête de cette isle, qu'il soutenoit toujours être un fief de l'Empire, ainsi que toute l'Italie. Tout entier aux préparatifs de cette expédition, & voulant s'assurer du succès, il avoit conclu un traité avec les Pisans, peuple alors très puissant par sa valeur, ses conquêtes & sa formidable marine. Afin de détourner l'orage qui menaçoit ses Etats, & balancer les forces de l'Empereur & de ses alliés, Guillaume s'empressa de rechercher l'alliance de Gênes, République rivale de Pise, & aussi puissante sur mer. Les Ambassadeurs qu'il avoit envoyés à Gènes, obtinrent ce qu'il desiroit, & revinrent accompagnés de députés de cette République, pour conclure le traité d'alliance qu'il avoit proposé. (1)

Guillaume fait un traité d'alliance avec Gênes.

Vie oisive & voluptueuse du Roi Guillaume

Guillaume tranquilisé par ces précautions & sur-tout par la paix dont ses Provinces jouissoient, se renferma dans son Palais, & ne s'y occupoit que de ses plaisirs & des moyens de grossir ses trésors des dépouilles de ses Sujets, les accablant d'impôts, & laissant le soin des affaires à ses deux Ministres, Matthieu de Salerne, & Henri, Evêque de Syracuse; (2) auxquels il donna pour Adjoint *Gaito*, ou l'Eunuque & Capitaine Pierre, Créature de Maïon, & l'un des favoris du Roi & de la Reine. La Sicile fut dès lors abandonnée à la tyrannie de ces cruels Ministres, & sur-tout aux exactions de l'Eunuque Pierre, & des Eunuques du Palais, qui ravageoient le Royaume & dépouilloient les Peuples. Guillaume, indifférent aux maux de la Sicile, aux plaintes de ses Sujets, passoit des jours paisibles au sein de la molesse; plongé dans les délices, & ne s'occupoit qu'à faire bâtir un troisieme Palais, plus magnifique encore, & plus étendu que les deux que son pere avoit fait construire. Il eut à la vérité, le plaisir d'achever son ouvrage; mais il n'eut pas aussi celui d'en jouir; la mort vint le surprendre au milieu de ses plaisirs. Il tomba malade, au commencement de l'année 1166, d'une dissenterie, qui l'emporta, au mois d'Avril, suivant les uns, & le 9 Mai, suivant les autres. (3) Il mourut avec de grands sentimens, du moins extérieurs, de religion & de repentir, il soulagea son peuple de quelques impôts, & dicta, en présence des Grands Prélats de sa Cour, un Testament, par lequel il fit peut-être autant de mal à son Royaume, qu'il lui en avoit fait pendant son regne. En effet, en attendant que le Prince Guillaume, son fils ainé & son héritier, mineur alors, parvint à sa Majorité, il en confia la tutelle & la Régence du Royaume à la Reine, son épouse, ainsi qu'aux trois Ministres, qui déja étoient en possession du Gouvernement; de maniere que quoique le tyran fut mort, les choses resterent dans le même état. Au reste, Guillaume donna, ou plutôt confirma dans le même testament, l'investiture qu'il avoit déja donnée au Prince Henri, son second fils, de la Principauté de Capoue; la Reine fut

1166. *Mort du Roi Guillaume I. Son testament.*

(1) Voyez Article Genes, dans cette *Hist. Univers.* Sect. II.
(2) Giannone *Ibid.*
(3) *Hist. de Sicile*; Par Mr. de B. *Tom. I. Liv.* V. *p.* 476 *& suiv. Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 55.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1194

nommée Tutrice de ce jeune Prince & Régente de son Etat, ainsi qu'elle l'étoit de celui de son frere, jusqu'à ce qu'il fut en âge de prendre les rênes de l'administration. Aussi tôt que Guillaume eut rendu le dernier soupir, la Reine fit porter son corps dans l'intérieur du Palais, & dans la crainte qu'il ne se fit quelque soulèvement dans Palerme, cacha sa mort, jusqu'à l'arrivée de tous les Barons du Royaume, qui devoient assister au couronnement du jeune Roi, ensorte que le peuple n'apprit qu'au bout de quelques jours, la mort de son maître & l'avénement de son fils à la Couronne. Celui-ci fut proclamé Roi sous le nom de Guillaume II, & sous la Régence de sa mere, aidée des trois Ministres nommés plus haut. La Reine lui fit ériger un magnifique tombeau de Porphyre, qu'on voit encore dans l'Eglise de Mont-Réal: il est sans inscription: mais quelle inscription auroit on pû y mettre, & quels éloges lui donner? La flatterie & le mensonge se turent cette fois, & rendirent hommage à la vérité par leur silence.

Femme & enfans de ce Prince.

Guillaume I. mourut, âgé de 46. ans, après un règne de seize ans, deux mois & trois jours, à compter de son couronnement du vivant de son pere, en 1152. Il avoit épousé, en 1150, la Princesse Marguérite, fille de Garsias Ramirez, Roi de Navarre & Sœur de Sanche *le jeune*. Elle donna trois fils à Guillaume; Roger, qui périt en 1160, âgé d'environ 9 ans, par la brutalité de son pere, ainsi qu'on l'a dit, Guillaume, qui lui succéda; & Henri, qui fut Prince de Capoue.

Ce mauvais Roi fut peu regretté de ses Sujets, & il ne méritoit par de l'être, car quoique les habitans de Palerme aient, dit-on, pris le deuil pendant trois jours, lors de sa mort, cela ne signifie rien; mais ce qui prouve beaucoup contre lui, c'est le surnom de *mauvais*, que ses Sujets, ses Contemporains, & les Historiens lui donnerent d'un accord unanime; surnom que le tems, la postérité, la vérité & le jugement unanime des hommes lui ont confirmé. Il n'est pas difficile de prouver qu'il mérita pleinement cette odieuse épithete. En effet, ce Prince fut un des plus terribles Rois que le Ciel en courroux puisse donner aux hommes; s'il ne fut pas absolument méchant par lui-même, son indolence léthargique, sa mollesse, son inaction, sa confiance aveugle pour des pervers, & des scélérats, par lesquels il se laissa maîtriser, causérent tous les maux de la Sicile, & firent, de son regne, une des plus malheureuses époques de ce Royaume. (1) Guillaume doit servir de leçons aux Princes, qui se laissent aveuglement guider par leurs Ministres: on leur attribue, avec raison, tout le mal que leurs favoris font & tous ceux qu'ils leur laissent faire. Les seules qualités qu'on ne peut refuser à Guillaume, c'est la bravoure & des talens militaires, il se signala par quantité d'exploits; mais en même tems, il fut trop prodigue du sang de ses Sujets, ainsi qu'il étoit avide de leurs Biens. Avare, foible, vindicatif, sanguinaire, ennemi des gens de mérite, ombrageux, timide, cruel par principe, indolent & inactif par goût, plein d'incapacité pour les affaires; aussi mauvais Roi que mauvais pere, il fit périr son fils Roger par sa brutalité, & fut soupçonné d'avoir fait empoisonner Roger son frere aîné, pour régner à sa place. Du sein de son Palais, où il étoit renfermé, il vit d'un œil indifférent les malheurs

Caractere, portrait de Guillaume.

(1) Giannone. *Liv. XI. ch. IV.*

heurs de la Sicile, & les crimes de ſes favoris; il entendit, ſans en être touché, les plaintes & les cris de ſes infortunés Sujets. La molleſſe, l'oiſiveté & l'avarice, furent ſes paſſions favorites; le ſoin d'amaſſer des tréſors fut ſa plus importante affaire; il fit cependant de très-ſages Loix contre les Uſuriers. Enfin, il ſe rendit mépriſable à leurs yeux par ſa facilité à ſupporter les déréglemens de la Reine ſon épouſe, & à fermer les yeux ſur ſa mauvaiſe conduite avec Maïon ſon favori; il fut haï, trompé & trahi, par tous ceux qui furent l'objet de ſa lâche complaiſance; & ce qui nuiſit le plus à ſa mémoire, c'eſt qu'il eut un ſucceſſeur dont les vertus mirent ſes mauvaiſes qualités dans un plus grand jour. Auſſi, donna-t-on à ce fils le beau ſurnom de *Bon*, pour contraſter d'autant plus avec celui que la haine des Peuples avoit donné à ſon pere.

SECT. II. *Hiſtoire de* Sicile *ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

1166. 1170. GUILLAUME II. *dit le Bon, Roi de Sicile.*

Mais auſſi-tôt que Guillaume II. monta ſur le trône, les Siciliens commencerent à entrevoir le bonheur; ils n'en jouirent pas encore. Ils ſouffrirent auparavant tous les inconvéniens d'une minorité qui fut très-orageuſe, juſqu'à ce que ce jeune Prince prit lui-même les rênes du Gouvernement. La Régence d'une femme eſt quelqueſois le règne de la licence & des factions, par l'ambition des favoris, les paſſions des Grands & de ceux qui ſont ou attachés à la Cour, ou mécontens du Gouvernement; & il eſt rare que le Peuple ne ſoit la victime de ces diſſentions. Telle fut la Régence de la Reine Marguérite: l'Etat ſouffrit; & il n'y eut d'heureux en Sicile, que les Favoris, les Eunuques du Palais, & d'autres gens de cette eſpece. Nous n'entrerons point ici dans le détail des troubles qui agiterent le Royaume pendant la minorité du jeune Guillaume; nous ne parlerons pas non plus, d'après quelques Hiſtoriens particuliers de Sicile, (1) des divers événemens qui arriverent pendant cette Régence; tels que les changemens de Miniſtres, les intrigues des Courtiſans, & quelques autres tracaſſeries de Cour, peu dignes d'occuper l'attention des Lecteurs, & d'exciter en eux d'autres ſentimens que celui de mépris pour ces puérilités, à laquelle l'imbécillité des hommes peut ſeule donner de l'importance. Auſſi nous contenterons-nous de tracer en abrégé le tableau de cette Régence.

Minorité de ce jeune Prince.

Le Jeune Guillaume II. avoit environ 12 ans, lorſque ſon pere mourut, après avoir nommé pour Conſeillers & pour Miniſtres de la Régente, le Secrétaire Matthieu, le Capitaine Pierre, Eunuque; & l'Evêque de Syracuſe. On a vu quels déſordres ces trois hommes avoient commis & quelle avoit été leur conduite tyrannique ſous le précédent règne: que pouvoit eſpérer la Sicile ſous de pareils Miniſtres, anciennes Créatures de Maïon, & abſolument dévoués aux volontés de la Reine, qui, à l'exemple de ſon époux, leur avoit donné toute ſa confiance? Le même Gouvernement ſubſiſtoit, & il n'y avoit que le nom de Marguérite, de ſubſtitué à celui de Guillaume I. Mais avant tout, il ne ſera pas inutile de fixer le jugement des Lecteurs ſur le caractere de la Régente. Sans adopter légérement des bruits autoriſés & conſacrés par la malignité du Vulgaire, qui s'attache d'autant plus volontiers aux Grands, qu'il gémit de l'abus qu'ils font de leur autorité. Les Hiſtoriens aſſurent unanimement que cette Princeſſe

Tableau de la Régence de la Reine Marguérite.

Caractere de la Régente & de ſes Miniſtres.

(1) Giannone. *L.* XIII. introd. *Hiſt. des deux Sic.* Par M. de Burigny *Tom.* I. *Liv.* V. S. VIII. & l'élégante *Hiſtoire Latine de Sicile* d'Hugues Falcandus, Sicilien, depuis 1154. juſqu'en 1170.

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

avoit été infidele à son mari; qu'elle avoit entretenu un commerce criminel avec Maïon, dont elle avoit connu, favorisé & appuyé le projet criminel d'assassiner le Roi, de faire proclamer l'assassin & de l'épouser ensuite: enfin, on assure qu'après la mort de l'Amiral, Marguérite s'éleva fortement contre ses meurtriers, & prit longtems le parti de ses Créatures, dont elle remplit le Conseil. (1) D'après ces traits, on peut avancer sans erreur, que Marguérite étoit ambitieuse, déréglée dans ses mœurs, familiarisée avec le crime, livrée à ses favoris & à ses plaisirs. Quant à la Cour, elle n'offroit qu'un spectacle désolant aux regards des Gens-de-Bien? Celui que présentent presque toutes les Cours, du moins de celles où l'exemple du maître ne fait pas régner la vertu: des Ministres avides, injustes, oppresseurs des peuples; des favoris coupables, ambitieux & scélérats; des courtisans lâches, perfides, sans foi, sans honneur, occupés seulement du soin de s'aggrandir; des Prélats sans pudeur, sans religion, capables de se porter aux plus grands crimes pour se venger, ou pour servir leur ambition; des méchans en possession des honneurs & des dignités, qui doivent être la récompense du mérite, ou le prix des talens. (2) Cependant au milieu de la corruption, existoit un homme de Bien, un modele accompli de toutes les vertus; mais malheureusement pour la Sicile, cet homme respectable étoit un étranger. Etienne de Rotrou, fils du Comte de Perche, ou de Parzio, suivant d'autres, que la Reine avoit fait venir en Sicile, pour le récompenser des services que son pere avoit rendus au sien, Garsias Ramirés, Roi de Navarre. La Reine le fit d'abord Chancelier & Archevêque de Palerme. Ce nouveau Ministre donna les plus grandes preuves de zele & de désintéressement; il se signala par le maintien des Loix & de la justice, & se conduisit avec tant de sagesse & d'équité, qu'il s'attira, comme François, & comme homme de Bien, la haine des méchans, dont la Cour étoit pleine, & dont il s'efforça vainement de réprimer les crimes & les malversations. La Sicile pourtant respira un peu pendant son administration; mais par malheur, cette administration fut de courte durée. Sa vertu le rendit si fort odieux à ses ennemis, intéressés à le perdre, qu'il n'est point de complots, ni de trames, qu'ils ne missent en usage pour le perdre. La Reine ne put le soutenir contre leurs cabales & leurs intrigues, & ils firent si bien, qu'ils l'obligerent, pour conserver sa vie, qu'ils avoient lâchement attaquée, de renoncer au Ministere, à son Archevêché, & de quitter pour jamais la Sicile. Telle fut la récompense qu'il reçut de ses soins, il se retira en Syrie, où il mourut de chagrin fort peu de tems après. Sa retraite laissa la Reine Régente aux conseils des méchans, & la Sicile en proie à l'injustice & aux dépradations. (3) C'est là le seul homme de Bien, le seul Ministre honnête, qu'on puisse citer pendant le Gouvernement de la Régente, qui eut la lâcheté de le sacrifier à ses ennemis, tandis qu'elle protégeoit de toute sa puissance des scélérats perdus de crimes.

Administration & sort deplorable d'Etienne, de Rotrou, Chancelier.

Il est obligé de quitter la Sicile.

A l'égard des Ministres que Guillaume avoit nommés pour gouverner sous Marguérite, ils ne resterent pas en place, pendant tout le tems de sa Régence. Elle subordonna d'abord l'Evêque de Syracuse & le Secrétaire Mat-

(1) Giannone *L.* XII.
(2) *Voyez* Pierre de Blois, qui fut précepteur de Guillaume II *Epit.* 66 & 93.
(3) Giannone *Liv.* XII. introd. *Hist. de Sic.* Par Mr. B. *Tom.* I. *L.* V. Sect. VIII.

thieu à l'Eunuque Pierre, qu'elle aimoit le plus, & pour lequel elle avoit une confiance sans bornes. A la honte de la Nation, & plus encore à celle de la Régente, il fut élevé au rang de premier Ministre: mais ses ennemis le forcerent de quitter secrettement la Cour, en 1166, pour conserver sa vie & ses trésors; il s'embarqua avec son or & quelques Eunuques, & se retira auprès de Joseph, Roi de Mahadia, Prince Sarrasin; il reçut dans cette Cour un accueil distingué, en récompense des services qu'il avoit rendus au Pere de Mahadia contre les intérêts de Guillaume, lorsque commandant la flotte de Sicile sur les Côtes d'Afrique, il laissa prendre par sa négligence, ou par sa convenance, toutes les Places que Roger avoit conquises dans cette Contrée.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

Differentes intrigues des Ministres de la Cour de Sicile.

Gilbert, Comte de Gravina, parent de la Reine; Richard de Mandra, Comte de Molice; l'Evêque de Syracuse; Gentilis, Evêque d'Agrigente; Etienne de Rotrou; Gautier, son successeur à l'Archevêché de Palerme; Le Prince Henri, frere-naturel de la Reine; le Secrétaire Matthieu, qui contribua aussi beaucoup par ses intrigues à la retraite forcée du Chancelier; l'Archevêque de Salerne, & plusieurs autres, furent successivement les favoris de la Régente, ou à la tête du Gouvernement. Ces changemens continuels de Ministres, tour-à-tour élevés & supplantés, ces révolutions de Cour, ces dissentions des Grands, qui influoient trop puissamment sur la tranquillité des Peuples, occuperent tout le tems de la minorité du jeune Roi; & pendant cette intervalle, la Sicile fut presque sans interruption, en proie aux troubles, aux désordres, jusqu'en 1170, que Guillaume II. prit enfin les rênes de l'Etat. Il étoit alors âgé de 15 ans, & la Régence de Marguérite sa mere, si funeste pour la Sicile, avoit duré près de trois ans. Deux hommes bien différens d'humeur & de génie avoient eu soin de son éducation. Le premier étoit Gautier, Doyen d'Agrigente, homme ambitieux & remuant; qui devint Archevêque de Palerme & premier Ministre; & l'autre Pierre de Blois, Archidiacre de Bath en Angleterre, l'un des hommes les plus illustres de son siecle, & qui avoit passé en Sicile avec le Chancelier Etienne de Rotrou, ou de Parzio. Il ne voulut point y rester, quelque chose que le Roi, son éleve, pût faire pour le retenir; & il fait assez connoître dans les Epîtres, ou Lettres qu'il a laissées, (1) de quel œil il voyoit cette Cour. La Majorité de Guillaume mit fin à la Régence de la Reine Marguérite: à laquelle il faut rendre cette justice, qu'elle soulagea les Peuples de plusieurs impôts; & que s'ils eurent à souffrir beaucoup, ce fut de la tyrannie & des vexations des Grands, qu'une femme, peu respectée à cause de ses foiblesses, n'étoit pas en état de réprimer. Du reste, moins cruelle que son époux, elle fit mettre en liberté, à son avénement à la Régence, presque tous les malheureux qui languissoient dans les Prisons d'Etat, pour des crimes supposés. Enfin, & c'est là son plus grand éloge, elle étoit mere de Guillaume le Bon, & ce titre étoit bien capable de lui faire pardonner tous les maux qu'elle avoit fait. Elle mourut en 1188; âgée de 53 ans, & fut enterrée dans l'Eglise Royale de Mont-réal, où l'on voit son tombeau & son épitaphe. (2)

Divers changemens dans le Ministere.

Guillaume II gouverne son Royaume par lui même.

(1) *Ep. 66.*

(2) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom. I. Liv.* V. *Sect.* XI. *p.* 495.

SECT. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Les Provinces étoient désolées & ravagées par leurs Gouverneurs; les Villes mises à contribution, les Peuples opprimés, les revenus royaux mis au pillage, les Loix sans forces; tout étoit confondu, renversé, violé par les Grands & les favoris, lorsque le jeune Roi entreprit de gouverner par lui-même. Bientôt tout changea de face, tout fut réparé; & des jours séreins commencerent à briller pour la Sicile. Dans l'ordre de la succession Monarchique, c'est une chose fort ordinaire, qu'un bon Prince ait un successeur très-peu digne de lui; il arriva tout-au contraire ici, qu'un Prince méchant eut un héritier vertueux, qui répara en partie, par la sagesse de son administration, tous les maux que son prédécesseur avoit causés, & fit oublier les malheurs d'une Régence orageuse. La comparaison même, que l'on fit de ces tems de troubles, avec la tranquillité de son regne, contribua beaucoup à lui concilier l'affection des peuples, qui lui déférerent le surnom de *Bon*, bien au dessus de celui de *Grand*, ou de *Conquérant*. Il ne l'obtint, ni de la flatterie, ni du préjugé; Guillaume II. le mérita, puisqu'il fut toujurs occupé du bonheur de ses sujets, & du soin de leur donner des preuves de sa bienfaisance. Il est surprenant qu'un Prince, jeune, fils d'un pareil pere, d'une semblable mere, élevé dans une Cour corrompue, ayant sans cesse devant les yeux tant d'exemples pervers, ait pû résister au torrent des vices qui l'environnoient de toutes parts; aussi, comme les Siciliens avoient donné le surnom de *mauvais* à son pere, moins à cause de sa méchanceté naturelle, qu'à cause de sa foiblesse; de même dans le titre de *Bon*, qu'ils donnerent à Guillaume II, ils eurent encore moins égard à sa bonté, qu'à sa sagesse, à sa prudence, qui les préserva de tant de malheurs, qui avoient été leur partage sous le rêgne précédent.

Révolution heureuse qu'il fait dans son Royaume.

1170. 1177. Le jeune Roi vêcut en bonne intelligence avec le Pape Alexandre III, qui trouva en lui le même appui qu'en son pere. Aussi ce Pontife, souffrit-il sans ombrage que Guillaume se fit couronner & prit le titre de Roi sans sa participation, contre l'usage observé par les Rois de Sicile, à leur avénement à la Couronne. Guillaume II. demeura toujours très-attaché au parti de ce Pontife, pendant la cruelle guerre qu'il eut à soutenir avec l'Empereur Fréderic, son implacable ennemi; il lui fournit même de grands secours en argent, & des Galeres. D'ailleurs il refusa, en 1176, par égards, ou par condescendance pour Alexandre, d'épouser la fille de Fréderic, que ce Prince lui fit proposer en mariage, par son Chancelier Tristan; refus qui irrita si fort l'Empereur contre lui, qu'il lui déclara la guerre peu de tems après, & qu'il envoya le dit Chancelier Tristan à la tête d'une Armée dans la Pouille, pour ravager cette Province. (1) Tristan forma le Siege de Celles. Tancrede, fils naturel du Duc Roger, récemment rentré en grace, & rappellé à la Cour, ainsi que le Comte de Lorétello, & plusieurs autres exilés, fut envoyé à la tête de quelques Troupes contre les Impériaux. Il les contraignit de lever le Siege de Celles, & de se retirer; cependant quelques Historiens prétendent que les Siciliens furent battus par les Allemands. Quoiqu'il en soit, ce fut à ces infructueuses hostilités qu'aboutirent tous les effets du ressentiment de Fréderic. Guillaume avoit fait la paix en 1170, avec les Pisans, ses alliés; & le Pape très-satisfait de l'attachement & de la déférence de Guillaume

Brouilleries entre Guillaume & l'Empereur Fréderic au sujet du Pape Alexandre.

(1) Giannone *L.* XIII. Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *ch.* III. *p.* 109.

pour le S. Siege, lui donna des preuves signalées de sa reconnoissance, lorsqu'en 1177, il consentit enfin à conclure la paix à Venise avec Fréderic: car il exigea que le Roi de Sicile fut compris dans ce Traité, & ne voulut entrer en négociation que de concert avec les Ministres plénipotentiaires de ce Prince, qui lui rendirent les plus grands services dans cette pacification. (1) Ces Plénipotiaires furent Romualde, Archevêque de Salerne, Auteur d'une Chronique de Sicile, & de plusieurs autres Ouvrages relatifs à l'histoire Ecclésiastique; & Roger, Comte d'Andria, Connétable & Grand-justicier de la Pouille & de la Terre de Labour. Par ce fameux Traité de paix, qui mit fin au Schisme de l'Eglise, & aux troubles de la Lombardie, il y eut une treve conclue pour quinze ans, entre l'Empereur & le Prince Henri, son fils, & Guillaume II. Ce Traité fut ratifié par ce Prince, qui en jura l'observation, & fit expédier une Bulle d'or à ce sujet, au Chancelier de l'Empereur. Quelque tems auparavant, Guillaume avoit épousé Jeanne, fille cadette de Henri II, Roi d'Angleterre. On a vu par quel motif de politique il refusa d'épouser la Princesse fille de Fréderic. Il avoit été ensuite sur le point d'épouser, en 1172, une fille de l'Empereur Emanuel Comnène, & il s'étoit même transporté à Tarente, avec le Prince de Capoue son frere, pour y recevoir cette Princesse; mais ce mariage manqua, sans qu'on en puisse rapporter la véritable cause. Guillaume eut le chagrin de perdre, peu de tems après ce voyage, le jeune Prince Henri son frere, qui mourut en Sicile, en 1172, âgé de treize ans, & en qui finit une des branches des descendans mâles du célebre Comte Roger; avec lui s'éteignit aussi le titre de Prince de Capoue; titre qui avoit toujours été possédé par un Prince particulier depuis que Robert, Comte d'Averse, avoit conquis cette Principauté en 1058; dès lors elle avoit été l'appanage d'un Prince de la famille Royale: à la mort de Henri, elle revint à la Courronne, à laquelle depuis elle est restée réunie.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

1177. Paix à Venise entre le Pape, l'Empereur, & le Roi de Sicile.

Mariage de ce Prince, avec Jeanne, Princesse d'Angleterre.

Mort de Henri, Prince de Capoue, son frere Cadet.

Le mariage de Guillaume avec la fille de l'Empereur Grec n'ayant pas eu lieu, l'Evêque de Syracuse, Anglois de Nation, engagea ce Prince à demander la Princesse Jeanne au Roi son pere; alliance, qui paroissoit la plus convenable aux intérêts de Guillaume & du Pape. Les Ambassadeurs de Sicile ayant demandé & obtenu cette Princesse, elle partit d'Angleterre, le 27 Août 1176, Après une pénible traversée, elle aborda à S. Gilles en Languedoc, où elle fut reçue par les Envoyés du Roi, qui la conduisirent à Palerme, avec une flotte de 25 galeres. Ce mariage fut célébré avec beaucoup de magnificence, le 13 Février 1177, par l'Archevêque Gautier, qui couronna Jeanne en même tems Reine de Sicile. Guillaume lui assigna beaucoup de terres dans la Pouille pour son douaire, & cette cession donna matiere dans la suite à bien des contestations avec le Roi Richard son frere.

On ne dira rien ici d'une expédition que Guillaume fit, en 1174, contre Saladin, Soudan d'Egypte, où il envoya une flotte considérable, sous les ordres de Gautier de Moac, son Grand-Amiral, pour seconder les efforts des Croisés occupés dans cette Contrée à combattre ce redoutable ennemi des Chrétiens. On ignore le succès de cette expédition. Guillaume en fit une autre en 1177, contre Joseph, Roi, ou Empereur de Maroc, en fa-

1174. 1185. Diverses expéditions de Guillaume contre les Sarrasins.

(2) *Hist de Sicile* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 492-493. Giannone. *Liv.* XIII. *ch.* I.

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

veur des Peuples de la Petite-Afrique, qui s'étoient soulevés contre cet Empereur. Le récit des Historiens de Sicile nous paroît fabuleux; ils rapportent que la flotte Sicilienne défit celle de Joseph, sur laquelle étoit la Princesse sa fille, qu'il envoyoit pour épouse à un Prince Sarrasin d'Espagne; cette Princesse, ajoutent-ils, fut prise & conduite à Palerme, & le Roi Guillaume la rendit à son Pere, moyennant la cession de plusieurs Places en Afrique, entr'autres d'Almadia. Ces faits ne sont rien moins que prouvés. Ce qu'il y a de plus constant, est que le Roi de Sicile conclut, en 1181, une treve de dix ans avec l'Empereur de Maroc; traité qui suppose nécessairement la réalité d'une guerre antérieure. (1)

Il fait une treve avec le Roi de Maroc.

On est plus instruit des événemens de celle qu'il entreprit en 1185, contre le tyran Andronic Comnène, qui avoit usurpé l'Empire d'Orient sur l'Empereur Alexis. Les cruautés qu'Andronic avoit exercées, lors de la prise & du pillage de Constantinople, contre les Latins, dont il fit un massacre général, les sollicitations du jeune Prince Alexis, qui, suivant quelques Historiens, avoit trouvé le moyen de se sauver en Sicile; (2) & enfin, l'espérance que vraisemblablement Guillaume conçut de se rendre maître de l'Empire Grec, à la faveur des troubles qui l'agitoient furent les vrais motifs qui le déterminerent à prendre les armes pour détrôner l'Usurpateur, & le punir de ses atrocités. Avant que de parler des vicissitudes de cette guerre, jettons un coup d'œil sur quelques évènemens particuliers qui se passerent à peu près dans le même tems, & qui ont une rélation plus directe avec cette Histoire.

Edification de Mont-réal: érection de cette Ville en Archevêché.

En 1174, Guillaume avoit jetté les fondemens d'une magnifique Eglise, sur une colline nommée Mont-réal, près de Palerme, & cet édifice étoit destiné à être la sépulture des Rois & des Princes de la Maison Royale de Sicile. Il en fit une Abbaye, qu'il donna aux moines de l'ordre de S. Benoît, appellés de la *Trinité de la Cava.* La construction de cette Eglise donna matiere à celle d'un très-grand nombre de Maisons, qui furent successivement bâties à l'entour, de maniere qu'en peu d'années, Mont-réal devint une des plus florissantes Villes de la Sicile, & si considérable, qu'elle fut érigée en Archevêché, en 1182, par le Pape Luce III, successeur d'Alexandre III. Guillaume avoit déjà obtenu de Luce, que l'Eglise de Mont-réal seroit indépendante de l'Archevêché de Palerme, & ne releveroit immédiatement que du Pape; Catane, Syracuse & plusieurs autres Sieges y furent adjoints par la suite, & successivement déclarés Métropolitains de l'Archevêque de Mont-réal; ce fut ainsi qu'une petite colline, située dans le Diocese de Palerme, devint en peu de tems le Siege d'un Archevêché fort considérable. (3) On ne rapporteroit pas ce fait, assez commun & assez indifférent en lui-même, si cet évènement n'avoit eu une cause qu'il est important de développer, & une influence trop funeste sur les affaires de la Sicile; tant il est vrai que les plus petites causes produisent souvent les plus grands effets.

Guillaume fonde l'Eglise de Mont réal & la fait ériger en Archevêché.

Presque tous les Historiens racontent que Matthieu, Secrétaire d'Etat, homme ambitieux & intriguant; alors Grand-Protonotaire & Chancelier de la Sicile, dans la vue de mortifier l'Archevêque de Palerme, Gautier, son Con-

(1) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* II. introd. à l'*Hist. Univ. p.* 109.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 495. & les *Historiens* qu'il cite pour ses garants.
(3) *Hist. de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. XI. *p.* 494. & *suiv.*

current dans le Ministere & dans la faveur du Roi, conseilla à ce Prince de faire ériger Mont-réal en Archevêché par le Pape. (1) Les mêmes Auteurs disent, que Gautier s'en vengea bien, & que ce fut dans cet esprit, qu'il donna à Guillaume un conseil, dont les fatales suites firent passer la Sicile sous les Loix des Allemands. Guillaume se voyoit sans héritiers; & il avoit eu la douleur de perdre son frere encore fort jeune, & derniere espérance de sa Maison. Il voyoit avec chagrin que la race du grand Roger alloit s'éteindre avec lui, & que sa mort livreroit la Sicile aux armes & aux fureurs des prétendans à sa succession. L'Empereur Fréderic, & son fils Henri, Roi des Romains, étoient les plus redoutables de ces prétendans, & ils faisoient déjà le projet de conquérir cette isle, sur laquelle ils assuroient toujours avoir les plus grands droits. Gautier, qui possédoit toute la confiance du Roi, dont il avoit été le précepteur, eut, dit-on, l'adresse de lui persuader, que le seul moyen d'arrêter par avance les troubles qui pourroient s'élever au sujet de sa succession, & de prévenir l'extinction de la race des Héros Normands, étoit de donner Constance, fille posthume de Roger II, en mariage au Roi des Romains. Guillaume, qui ne se doutoit pas du motif qui faisoit agir son Confident, donna aveuglement dans le piege, adopta ce projet; & le mit à exécution. Cette alliance qui fut arrêtée & conclue en 1186, ou 1185 suivant d'autres, donna l'entrée de la Sicile aux Allemands, & fut la source des plus grandes calamités. L'Auteur de ce perfide conseil, si sage en apparence, accabloit le Royaume, en le faisant ainsi passer en des mains étrangeres; il écrasoit par des vues intéressées l'Etat, qu'il y avoit tant de moyens de conserver; tels étoient la légitimation de Tancrede, son union avec Constance, ou celle de cette Princesse avec quelque Seigneur, allié à la famille Royale, &c. Mais l'ambitieux Gautier avoit pour but de s'acquérir, par un tel service, la faveur & la bienveillance du Prince sur la tête duquel il faisoit tomber la Couronne. Ainsi que trop de Ministres, il ne songeoit qu'à son propre intérêt, & ne cherchoit que le plaisir de se venger de son ennemi, & de s'élever au détruiment de Matthieu. Celui-ci ne pouvant méconnoître les intentions de son rival, se déclara avec chaleur en faveur du Prince Tancrede, & s'efforçoit d'autant plus de le faire reconnoître pour Roi de Sicile, que c'étoit là le seul moyen qui lui restât de conserver sa Place & son autorité. C'est ce même Achevêque Gautier qui fit construire la Carhédrale de Palerme achevée en 1185.

1186. Guillaume marie la Princesse Constance à Henri Roi des Romains.

Ainsi, une petite intrigue de Cour, une tracasserie de Ministres, fit passer le Sceptre de Sicile entre les mains d'un Prince Allemand, dont le rêgne detestable fit regretter à ses Sujets celui de ce Roi tout haï qu'ils avoient surnommé le *Mauvais*. Quelques Auteurs rapportent (2) que ce fut l'Empereur Fréderic qui demanda la Princesse Constance en mariage pour son fils Henri; & que Guillaume qui étoit sans enfans & sans espérance d'en avoir, par la stérilité de sa femme, après neuf ans de mariage, acquiesça à cette demande.

Fable des Historiens au sujet de cette Princesse.

Constance, née en 1154, quelque tems après la mort de son pere Roger II, étoit alors agée d'environ 31 ans, & avoit été élevée dans le Monastere de S. Sauveur, où elle avoit longtems demeurée; ce qui a donné naissance à

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* XIII. *p.* 348. & 375.
(2) Sigonius.

SECT. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1140-1195.

la fable, adoptée trop avidement par quelques Historiens crédules, ou prévenus, que cette Princesse étoit religieuse, & avoit même fait ses vœux; & qu'il fallut que le Pape Clément III, qui ne devint Pape que deux ans après la célébration de ce mariage, ou, suivant d'autres, Celestin, qui ne fut Pape qu'en 1191, & soutint toujours vivement le parti du Roi Tancrede, lui accordât une dispense, & la relevât de ses vœux, pour qu'elle put épouser Henri. Ce fait, aux circonstances près, possible en lui-même, est évidemment faux, ainsi que plusieurs Ecrivains fort instruits l'ont démontré. (1) Constance fut conduite de Palerme à Rieti par un grand nombre de Seigneurs; elle y fut reçue par les Ambassadeurs du Roi Henri, qui la conduisirent à Milan, où elle fut mariée au Roi des Romains, & couronnée solemnellement en présence de l'Empereur son Beau-pere, qui fit célébrer les nôces, dans les jardins de S. Ambroise, le 7 Janvier de la même année 1186. (2) Voilà ce qu'on trouve de plus certain & de plus authentique à ce sujet, dans tous les Ecrivains dignes de foi. Ils ajoutent qu'en faveur de ce mariage, le Roi Guillaume II assura irrévocablement la succession au Royaume de Sicile, à la Reine Constance sa tante. (3) Ce fut cette malheureuse union qui causa cette chaine de désastres, auxquels la Sicile fut dans la suite en proie; c'est au flambeau de cet hymen que le barbare Henri alluma ces feux devorans, qui pendant tant d'années répandirent l'horreur & la désolation dans toute l'étendue de cette Isle. Sans doute c'est à l'opinion qu'on avoit de cette alliance, qu'il faut raporter la prédiction fabuleuse attribuée à l'Abbé Joachim, au sujet de la Princesse Constance, (4) qui, disoit-il, occasionneroit un jour un vaste incendie en Italie, & causeroit la ruine de sa maison; prédiction à laquelle il est très-vraisemblable que l'événement a donné lieu, mais que la crédulité d'un siecle superstitieux se hata d'accréditer. Quoiqu'il en soit, le Roi de Sicile, ignorant l'avenir funeste dont cette alliance menaçoit l'Etat, crut pouvoir régner tranquille au moyen de cet arrangement heureux; & fut délivré des inquiétudes qu'il avoit auparavant, sur le sort de son Royaume après sa mort.

Armement considérable de Guillaume contre Andronic Comnène.

Succès de cette expédition: sa fin malheureuse.

Mais ne nous éloignons pas des préparatifs de Guillaume II, pour détrôner l'Usurpateur Andronic-Comnène. Il fit, par terre & par mer, des armemens si considérables, qu'on eût dit que son dessein étoit de s'emparer de l'Empire Grec. Une flotte de deux cens voiles commandée par Tancrede, Comte de Lecce, son cousin, ainsi que par l'Amiral Margaritone, l'un des plus habiles marins de son tems (5), eut ordre de ravager les Côtes de la Grece, tandis qu'une Armée de Terre, forte, dit-on, de quatre-vingt-cinq mille hommes d'Infanterie & de trente mille Chevaux, sous les ordres des Comtes Hardouin de Cerres ou d'Accerra, pénétreroit dans les Provinces, & s'empareroit des principales Places. Cette Armée s'embarqua le

(1) Anec. Ital. ann. 1186. introd. à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 109.

(2) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* 2. *p.* 375-378. *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 57-59.

(3) *Et Bellona manet te pronuba.* Virgil. *Aneid. Lib.* VII.

(4) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* 2 *p.* 375.

(5) Il fut surnommé *Le Neptune Sicilien, le Roi de la Mer.* Burigny *Tom.* I. *p.* 501.

Sect. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

le 11 Juin, & surprit Durazzo le 24 du même mois. Nous n'entrerons point dans le détail de cette expédition, rapportée en entier par quelques-uns des Historiens déjà cités. (1) Les commencemens en furent heureux pour les Siciliens, qui prirent successivement Durazzo, Thessalonique, & plusieurs autres Places; y commirent beaucoup de cruautés & de ravages, défirent plusieurs Corps de Troupes qu'Andronic envoya contr'eux, & se préparoient à marcher vers Constantinople par diverses routes, lorsque la nouvelle révolution qui arriva dans cette Capitale, fit changer de face aux affaires. L'indignation que le Peuple conçut contre Andronic, soit à cause de son incapacité à défendre l'Empire qu'il avoit usurpé, soit au sujet de ses fureurs & de ses cruautés, fut telle qu'il se souleva, détrôna Andronic, & déféra la Couronne à Isaac l'Ange. Le tyran voulant se sauver, fut pris & mis en pieces par la Populace irritée. Les Siciliens n'eurent point de succès sous le nouvel Empereur; & la fin de cette expédition, si brillante dans ses commencemens, leur fut très-malheureuse. Isaac l'Ange envoya contre eux une Armée considérable, sous les ordres d'Alexis Branas; qui les tailla en pieces, & prit les deux Généraux. Les Historiens ne s'accordent pas sur cet événement; les uns rapportent que la bataille fut gagnée par la trahison & la perfidie ordinaires aux Grecs; ceux de cette nation, dont le rapport doit être quelque fois aussi suspect, que la foi des Grecs l'étoit dans ce tems-là, prétendent, au contraire, qu'on combattit de part & d'autre avec une égale valeur, & que les Siciliens furent vaincus sans qu'il y eut aucune supercherie. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que leur défaite fut complette; ils furent presque tous tués, ou pris, ou noyés en fuyant dans le fleuve Strymon. (2) Il ne resta presque plus rien de cette Armée si brillante & si nombreuse, dont à peine la Sicile vit revenir chez elle quelques foibles débris. Une partie de ceux qui échapperent à la déroute & au carnage des Grecs dans cette fatale Journée, 6 Novembre 1185, furent massacrés par les Alains, en représailles des cruautés que les Siciliens avoient exercées à Thessalonique & ailleurs. Quelque tems après ils furent encore obligés d'abandonner Durazzo, place qui leur étoit à charge, à cause de l'entretien dispendieux qu'elle exigeoit. Pour comble de malheur, la flotte de Sicile essuya quelques echecs, & fut très-maltraitée par une tempête, ce qui l'obligea de retourner dans ses ports. Le Roi Guillaume II se disposoit à en envoyer en Grece une encore plus considérable, soit pour venger sa défaite, soit pour continuer la guerre; mais la paix qui se fit quelque tems apres entre l'Empereur Grec & lui, interrompit cet armement. On ignore les conditions de cette paix : mais que pouvoit prétendre Guillaume, aggresseur & vaincu? Quelles réparations, quels dédommagemens pouvoit-il exiger? Tel fut le succès de cette expédition. On ne peut s'empêcher d'observer ici que cette guerre étoit inexcusable; on ne prendroit pas la peine d'en montrer l'injustice, si Guillaume II eût été un de ces monstres dont le plaisir barbare est de verser le sang des hommes pour gagner quelques arpens de terre, ou pour servir leurs criminels projets; mais ce Prince avoit des vertus, il fut surnommé le *Bon*, le *Sage*, par ses peuples & par son siecle. Il est bien difficile de concilier une guerre entreprise aussi mal-à-propos, avec le caracte-

1185. 1187. *Il fait la paix avec les Grecs.*

(1) Giannone. *ibid.* Nicetas *Hist. Grec.*
(2) Nicétas *p.* 231. *L.* II.

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Mauvais succès des Chrétiens dans la Syrie.

re de bonté & de sagesse que ce surnom suppose; il est plus vraisemblable que dans ce tems la rareté des bons Princes étoit telle, que l'indulgence des Peuples, souvent opprimés, prodiguoit volontiers le titre de *Bon*, à ceux en qui cette qualité, fort équivoque, étoit tant soit peu apparente, ou qui n'étoient pas absolument méchans.

Cependant le chagrin que Guillaume ressentit des mauvais succès de cette expédition, fut encore augmenté par celui que lui causerent les revers des Croisés, le mauvais état des affaires des Chrétiens en Syrie, la funeste révolution qu'ils essuyerent en 1187, la prise de Jérusalem, d'Acre, de Césarée, & de la plupart des autres Villes de la Palestine, recouvrées par le vaillant Saladin, la terreur des Chrétiens. (1) Vainement la manie épidémique des Croisades s'étoit répandue dans toute l'Europe Chrétienne, & avoit armé une multitude de combattans de toutes sortes de pays, empressés de voler à la défense de la Terre-Sainte. Vainement, à la sollicitation du Pape Alexandre III & de ses successeurs, du Patriarche & du Roi de Jérusalem, les plus puissans Princes de l'Occident, l'Empereur Fréderic, (2) les Rois d'Angleterre, de France, &c. prirent la Croix & trainerent dans le Levant des milliers de combattans; cette foule innombrable eût pu sans doute conquérir toutes les Contrées de l'Asie, si la prudence eût dirigé, ou pu diriger de pareilles entreprises. Mais malheureusement un saint zele, un courage aveugle, ne font rien sans la conduite, sans la sagesse, & surtout, sans l'union & la bonne intelligence, essentiellement nécessaires entre des Confédérés. Les honteuses dissentions des Chrétiens, des Templiers & des Chevaliers de S. Jean, des Vénitiens & des Génois, &c. furent la principale cause de leurs revers & de la perte de la Syrie; Saladin sut en profiter; & bientôt la valeur & la sagesse de ce redoutable guerrier, lui donnerent un ascendant qu'il ne perdit plus sur ses fanatiques ennemis. La Palestine fut irrévocablement perdue; & avec elle le fruit de tant de conquêtes, de dépenses, de sang répandu, de guerres, & d'émigrations, qui avoient si long-tems extenué l'Europe, une partie de l'Occident s'arma & passa inutilement les mers, pour aller conquérir, ou défendre une petite Province de l'Orient; & ce qu'il y a de singulier, c'est que les Croisés furent malheureux dans une guerre juste en quelque façon, puisqu'il s'agissoit de défendre leurs conquêtes & des possessions légitimées par le tems; tandis que dans la premiere des Croisades, où ils jouerent si souvent le rôle de brigands & d'usurpateurs, la fortune couronna leurs efforts du plus heureux succès. Il faut croire que leurs derniers revers furent une punition tardive de l'injustice de leur premiere expédition.

Cette perte fut d'autant plus sensible pour Guillaume, qu'il fit les plus grands efforts pour maintenir les Chrétiens en possession de la Terre-Sainte; & que depuis longtems c'étoit sur lui que rouloit tout le fardeau des Croisades. (3) En effet; la situation de son Royaume, le plus voisin de l'Afrique & de la Syrie, le mettant à même de rendre les services les plus importans aux Croisés, il

(1) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* II.

(2) Le Dévastateur de l'Italie, le redoutable Barberousse, périt dans cette malheureuse expédition, non, à la vérité, dans un combat contre les Sarrasins, mais en se baignant dans le fleuve Lydius, en Juin 1190, ou selon d'autres, des suites d'une chûte de cheval. *Anecd. Ital.* ann. 1190. Giannone. *ibid. p.* 383.

(3) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom. I. Liv.* V. Sect. XI. Giannone *L.* XIII. C. II. *p.* 380.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

les aidoit de toute sa puissance, & leur fournissoit toutes sortes de secours en hommes, en argent, en vivres & en vaisseaux. C'étoit aussi par ses Etats que les Croisés & les voyageurs d'outre-mer passoient & repassoient sans cesse ; c'étoit dans ses ports qu'ils s'embarquoient; enfin, la Sicile étoit comme leur rendez-vous général, & Guillaume comme l'ame des Croisades. Il persévéra jusqu'à sa mort dans le même zele pour le bien de la cause commune, & ce zele se soutint jusques dans les dernieres années de sa vie. S'il ne réussit pas, du moins ses secours contribuerent beaucoup à en retarder la ruine totale: & il eut seul la gloire de retarder les progrès de Saladin. Une flotte nombreuse que Guillaume envoya dans le Levant sous les ordres du fameux Amiral Margaritus, ou Margaritone, donna la chasse aux Corsaires Sarrasins; ravitailla l'Armée Chrétienne, & contribua beaucoup à la levée du Siege de Tyr, que Saladin avoit formé en 1189. Margaritone pourvut aussi à la défense d'Antioche & de Tripoli, & fit une descente en Egypte, qui, quoique sans succès, servit dumoins à faire une diversion fort utile en faveur des Chrétiens de Syrie. Ce fut là le dernier service que les armes de Guillaume II rendirent aux Croisés.

1189. Services que Guillaume rend aux Chrétiens de Syrie.

Ce Prince mourut peu de tems après; il périt, le 16 Novembre 1189, d'une maladie violente, âgé d'environ 36 ans, après en avoir régné 23 & quelque mois. Il fut enseveli dans l'Eglise de Mont-réal qu'il avoit fait bâtir, & où l'on voit son épitaphe. (1) Il mourut trop tôt pour le bonheur de la Sicile, que cette mort plongea dans un abîme de maux, causés par la prudence même de ce Prince, qui n'avoit cherché qu'à les prévenir. Il fut universellement regretté de ses sujets, qui l'aimoient comme leur pere, leur soutien & leur bienfaiteur. (2) Il eut de grandes qualités. Le bonheur & la tranquillité de ses Peuples, furent le but de toutes ses actions. Il n'accabla point ses sujets d'impôts, il ne laissa point comme son pere, gouverner par ses Ministres, & il fit de sages Loix pour réprimer le crime & la licence, contre les usuriers, les adulteres, les malfaiteurs, &c. Enfin, il fut aimé des Siciliens; ce qui est un grand préjugé en sa faveur, puisqu'il n'est, ni vraisemblable, ni naturel, qu'un Peuple aime son Souverain, si celui-ci ne mérite point d'être aimé; si cette bienveillance est un prestige, ou un enthousiasme fanatique, comme on l'a vu quelque fois arriver chez toute une Nation assez aveugle, pour porter jusqu'à l'idolatrie son amour pour un maître qui ne meritoit pas, tôt ou tard le délire, le prestige se détruit, & l'immuable vérité vient effacer ces impressions passageres, pour faire place à celles qui doivent subsister de race en race à perpétuité. Comme la foible humanité ne comporte point de vertus sans mêlange; nous parlerons, quoi qu'à regret, des défauts de ce bon Prince, dont l'ambition & l'orgueil ternirent un peu le caractere: mais ces défauts sont en quelque sorte inséparables du rang suprême. Il eut un vice encore, qui malheureusement n'est que trop ordinaire aux Rois; il fut trop prodigue du sang de ses sujets, qu'il sacrifia à ses projets de conquête. On ne reprochera point ici à Guillaume II, son goût excessif pour les Croisades & les entreprises d'Outre-mer; cette malheureuse manie étoit celle de son tems; exterminer les infidelles, étoit alors regardé comme un précep-

Mort de ce Prince.

Ses qualités: son portrait.

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 501.
(2) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 129. *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly *Tom.* I. *p.* 56. & *suiv.*

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

te de religion. Il est très peu de Souverains qui aient un génie assez supérieur, pour se mettre au dessus des défauts, ou des préjugés de leur Siecle; c'est ce qu'il seroit injuste d'exiger à la rigueur, d'un Souverain, qui, quelque puissant qu'on le suppose, n'est dans le fond qu'un homme: en matiere de goût, ou de mode, il subjugue, il fait la Loi; mais en matiere d'opinions & de superstition, il est comme les autres, entraîné par le torrent. Ce que l'on peut justement reprocher à Guillaume II, & ce qui lui est propre, c'est l'expédition qu'il fit contre les Grecs, dont nous avons fait voir l'injustice, & qui dénote dans ce Prince l'ambition outrée des Princes Normands pour les conquêtes.

Guillaume II ne laissa point d'enfans de la Princesse Jeanne d'Angleterre, son épouse; & le silence de presque tous les Historiens à cet égard, semble une preuve que cette Princesse ne lui en avoit point donné; quelques-uns avancent même qu'elle étoit stérile. Cependant un de ses Contemporains (1) rapporte que la Reine Jeanne accoucha, en 1181, d'un fils nommé Boëmond, fait Duc de la Pouille par son pere; & qui ne vêcut pas longtems. Ce fait dont on ne garantit point l'authenticité, est fort indifférent en lui-même, puisque le Royaume n'en demeura pas moins à la Reine Constance, héritiere presomptive du Roi son neveu. Quelques-uns assurent que Guillaume II, avant que de mourir, fit assembler tous les Seigneurs & Barons du Royaume, & leur déclara qu'il vouloit que le Roi Henri, époux de Constance, fut son successeur. (2) D'autres rapportent qu'il avoit désigné sa tante Constance pour son héritiere, lors de son mariage avec le Roi Henri; & qu'il convoqua même pour cet effet une assemblée, ou Diete à Troja, où ses sujets prêterent serment de fidélité à Constance & au Roi son époux. (3) Avec Guillaume II, s'éteignit la race des descendans mâles légitimes des Héros Normands, fils de Tancrede de Hauteville; il n'en resta plus qu'un rejetton dans la personne de Tancrede, Comte de Lecce, bâtard du Duc Roger, fils de Roger II.

TANCREDE *Roi de Sicile.* 1190. 1198.

Les dispositions de Guillaume II furent mal suivies; car ce fut ce même Tancrede qui fut son héritier; & il eut été à souhaiter pour la Sicile, qu'il ne fut jamais monté sur le trône: sa mort prématurée livra l'Etat à l'ambition d'une foule de prétendans. Le plus dangereux, comme le plus puissant de tous étoit le Roi Henri, qui s'appuyoit des droits de son épouse, des dernieres volontés du feu Roi, ainsi que du serment de fidélité qui lui avoit été fait à Troja. Les principaux Seigneurs & Barons du Royaume, bien loin d'être d'accord entre eux sur le choix d'un maître, aspiroient tous à la Royauté. La noblesse des uns, la puissance des autres, leurs alliances avec la famille Royale, le sang des Normands, conquérans de la Sicile, qui couloit dans les veines de la plûpart d'entr'eux, nourrissoient, fomentoient leurs desirs ambitieux, & élevoient leurs regards jusqu'au trône, que la valeur & les exploits de leurs Ancêtres avoient fondé. Aucun d'eux ne vouloit céder à ses Concurrens, ni donner sa voix à l'élection d'un autre. Les vœux & les cœurs des Siciliens, penchoient en faveur de Tancrede, Comte de Lecce, que sa bravoure, ses grandes qualités & sa naissance illustre, rendoient très-cher aux

(1) Robert du Mont, ou de Thorigni.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. *p.* 501.
(3) Giannone *Liv.* XIV. *p.* 400.

Peuples. Le Vice-Chancelier Matthieu, homme fin & rusé, & travaillant pour lui-même & pour la conservation de son pouvoir en servant Tancrede, sut profiter habilement de ces circonstances heureuses, réunit presque toutes les voix en faveur du Comte de Lecce. Le Vice-Chancelier inspira tant d'aversion pour le joug Allemand, au peuple comme aux Grands, que la plûpart de ces derniers, désespérant de s'emparer de la Couronne, aimerent mieux la mettre sur la tête de Tancrede, que de la voir tomber sur celle d'un étranger altier, cruel & despotique. Pour ne point donner le tems à ces sentimens favorables de se réfroidir, Matthieu manda au Comte de Lecce, qui étoit alors en Grece, de se rendre promptement à Palerme, où il fut couronné, dans le mois de Janvier 1190. (1) Ce service important valut à Matthieu la place de Grand-Chancelier du Royaume, & le Comté d'Ajelo à son fils Richard. Le nouveau Roi fut reconnu presqu'unanimement; & le Pape Clément III, qui n'aimoit pas Henri, se hata de lui donner l'investiture du Royaume. (2)

Sect. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Couronnement de Tancrede: il reçoit l'investiture du Pape Clément. III.

Cependant le règne de Tancrede ne fut rempli que de chagrin & de traverses; les entreprises & les succès de son redoutable Concurrent, lui causerent beaucoup d'inquiétudes; & d'ailleurs, une partie des Grands du Royaume, excités par l'Archevêque Gautier, furieux de voir détruire son ouvrage, par Matthieu son ennemi, refuserent de le reconnoître pour Roi, ne le regarderent que comme un Usurpateur, (3) sous prétexte que sa naissance illégitime le rendoit incapable de régner. D'un autre côté, le Chancelier & les partisans de Tancrede soutenoient que le Duc Roger son pere l'avoit légitimé, ou au moins qu'il avoit obtenu de son pere la permission d'epouser sa maîtresse, ce dont sa mort prématurée l'avoit empêché; ils disoient même que Guillaume II avoit eû dessein, avant sa mort, de le nommer pour son successeur. (4) Giannone a démontré assez solidement la fausseté de ces assertions, adoptées par Summonte & par d'autres, il s'efforce en effet de prouver que l'élection de Tancrede étoit aussi illégitime que sa naissance. Cependant il y auroit bien des choses à alléguer contre ce sentiment. En effet, à n'écouter que la voix de la raison & de la saine politique, ne valloit-il pas mieux choisir Tancrede pour maître, que de donner la Couronne à une femme, ou plutôt d'introduire des étrangers dans le Royaume; étrangers dont il y avoit tout à craindre, & qui firent en effet tant de mal? D'ailleurs, Tancrede avoit des vertus; il étoit digne du trône; il avoit pour lui la faveur des Papes, & surtout l'affection des Peuples, condition si essentielle pour faire un Roi, puisque dans de telles circonstances, c'est à la volonté seule du Peuple qu'il appartient de se choisir un maitre. Que manquoit-il donc à Tancrede pour l'être? La naissance? Mais il étoit du sang des Rois. L'aveu de ses ennemis, de ses rivaux? Il n'en avoit pas besoin: si des vues particulieres d'ambition, d'orgueil & d'intérêt, n'eussent point armé quelques-uns de ses sujets contre lui, Henri n'auroit pas été un ennemi si redoutable pour la Sicile, & ne seroit pas venu à bout de s'en emparer si facilement. Mais ce furent les dissentions

Quantité de Seigneurs refusent de le reconnoître.

Soulèvement des Barons dans la Pouille.

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 59 & 60.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II.
(3) Introd. à l'*Hist Univers. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 110.
(4) Summonte. Ist. di Napoli *L.* II. *p.* 66. *T.* 2.

Sect. II. Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130-1195.

des Grands qui lui en faciliterent la conquête. Tancrede ne fut que malheureux, abandonné, & trahi par des Sujets orgueilleux & jaloux, qui livrerent leur patrie à l'étranger, pour satisfaire leur ressentiment particulier, & se venger de ce qu'ils n'avoient pu parvenir eux-mêmes à lui donner des Loix. S'ils eussent soutenu Tancrede, s'ils eussent secondé courageusement les efforts de ce Prince, aussi brave qu'infortuné; ils auroient détourné tous les malheurs que la vaine prudence de Guillaume II voulut prévenir par le mariage de Constance. Aidé par les mécontens & par les ennemis du nouveau Roi, l'heureux Henri se prévalut de cette alliance & des droits de son Epouse, pour se rendre maître d'une partie du Royaume dès le vivant de Tancrede, & pour s'emparer de tout le reste après sa mort. Voilà les malheurs qu'il falloit craindre, & les funestes suites du conseil de l'Archevêque Gautier.

Cet ambitieux Prélat, brûlant de soutenir son ouvrage, se hâta d'écrire ce qui se passoit en Sicile au Roi Henri, qui étoit alors en Allemagne, & qu'il pressa de venir promptement se mettre en possession de son héritage. A cette nouvelle, Henri prit des mesures pour faire passer une Armée considérable en Italie, sous les ordres d'Henri Testa, Maréchal de l'Empire. Mais comme il se passa bien du tems avant qu'elle y arrivât, le nouveau Roi de Sicile réduisit la plus grande partie de la Pouille, qui avoit refusé de le reconnoître. C'étoit dans cette Province qu'étoit le plus grand nombre des Seigneurs mécontens. Le plus considérable de tous étoit Roger, Comte d'Andria, Grand-Connétable, & qui avoit été l'un des Ministres Plénipotentiaires du feu Roi à Venise, en 1177. Ce Seigneur, s'estimant tout au moins l'égal de Tancrede, fut très-irrité qu'on le lui eût préféré. Dans son dépit, il se joignit avec Richard, Comte de Calvi & ligué avec quantité d'autres Seigneurs mécontens, il résolut de faire soulever les Provinces d'outre-mer en faveur du Roi Henri, dont il épousa la quérelle & les intérêts. Capoue, Averse & plusieurs autres Villes, embrassèrent le parti de ce Prince. Richard, Comte de la Cerra, beaufrere de Tancrede, qui commandoit pour lui dans la Pouille avec des Troupes nombreuses, obligea la plus grande partie des Barons de cette Province & de la Terre de Labour, de se soumettre à sa domination, & l'Abbé de Mont-Cassin fut contraint de prêter serment de fidélité au nouveau Roi. Il passa lui-même dans ces Provinces peu de tems après, & profita de l'éloignement & de l'inaction forcée de son rival, pour les soumettre presqu'entiérement.

Succès du Roi Tancrede dans la Pouille contre les mécontens & contre les Allemands.

Cependant le Maréchal Testa arriva en Italie, & entra dans la Terre de Labour avec son Armée. Il y mit tout à feu & à sang, entra dans la Pouille, où il traita de même tous les endroits dont il s'empara, de concert avec le Comte d'Andria, qui avoit joint ses Troupes aux siennes. Les succès de l'Armée Impériale ne furent pas de longue durée. Le Comte de la Cerra parvint à la détruire en temporisant, & évitant soigneusement d'en venir à un combat. Une partie de la sienne s'étoit enfermée dans Ariano. Le Maréchal Testa entreprit le Siege de cette Place; mais les chaleurs excessives de l'Eté, auxquelles les Allemands n'étoient pas faits, & qui leur emporterent une partie de leur Armée jointes au manque de vivres, obligerent leur Général à lever ce Siege, & de s'en retourner en Allemagne avec les débris de son Armée, dans la crainte de la voir entiérement périr. (1) Le Comte d'Andria, aban-

Retrait des Allemands: mort du Comte d'Andria, chef des mécontens.

(1) *Histoire de Sicile* Par Mr. de Burigny *Tom.* I. *Liv.* V. *Sect.* XII.

donné à ses propres forces, voulut seul continuer la guerre. Il fut assiégé dans Ascoli, par le Comte de la Cerra, qui, ne pouvant l'obliger de lui rendre cette Place, résolut de se défaire de lui par une trahison, & l'attira, sous prétexte de vouloir conférer, dans une embuscade, où il le fit tuer par des gens apostés. La retraite des Allemands & la mort du Comte d'Andria, déshonorante par son assassinat, furent suivies de la prise de Capoue, qui se rendit au Comte de la Cerra; les Allemands intimidés s'enfuirent, & abandonnerent le champ de Bataille au Vainqueur. Ces premiers succès de Tancrede raffermirent son parti dans la Pouille.

Henri vient en Italie & se fait couronner Empereur.

L'arrivée du Roi Henri en Italie, en 1191, à la tête d'une Armée nombreuse, fit bientôt changer de face aux affaires. Ce Prince avoit appris la triste nouvelle de la mort de son pere, arrivée en juin 1190, dans la petite Arménie. (1) Héritier de l'Empire par cette mort, Henri s'empressa de passer en Italie, pour s'y faire couronner Empereur, & pour recouvrer, ou conquérir son Royaume de Sicile. Dans cette vue, il se hâta de terminer les affaires, d'appaiser les troubles qui le retenoient en Allemagne, & de contenter les Princes mécontens de son pere; & il se rendit précipitamment à Rome où tout avoit été concerté, pour son couronnement, avec le Pape Clément III; mais ce Pontife étant mort, ce fut Celestin III, son successeur, qui fit couronner Henri Empereur, & la Reine Constance, son épouse Impératrice, vers la fin d'Avril de cette même année. (2)

Son expédition contre Tancrede. Il engage les Génois à y entrer.

A peine Henri eût reçu la Couronne Impériale, qu'il ne songea plus qu'à faire valoir les droits de son épouse sur la Sicile, & aux moyens d'en faire la conquête, quelque chose que le Pape pût faire pour le détourner de cette entreprise qu'il désapprouvoit, d'autant plus que le Roi Tancrede avoit reçu l'investiture de ce Royaume, de Clément III. Henri que tous les obstacles ne faisoient qu'irriter, ne s'en montra que plus ardent à exécuter ses projets. Pour cet effet, il lui falloit une Marine, & il n'en avoit point. Ce Prince, toujours fertile en expédiens & en artifices; trouva bientôt le secret de se procurer des vaisseaux. Il eut l'adresse d'engager les Génois à faire des armemens considérables en sa faveur, par des promesses magnifiques, qu'il ne tint pas mieux que celles qu'il fit aux Pisans pour le même objet. (3) La premiere flotte que les Génois équiperent pour son service, en 1191, ne lui fut d'aucune utilité, ayant été réduite à l'impuissance d'agir, & obligée de retourner dans son port, par les sages mesures que prit l'Amiral Margaritone, qui commandoit la flotte de Tancrede, fort supérieure en force à la leur. On verra que les Génois rendirent de plus grands services à l'Empereur, en 1195. Quant à ce Prince, aussi-tôt qu'il eut reçu la Couronne Impériale, il entra dans la Campanie suivi de son Armée, & accompagné de la Reine son épouse; quelques efforts que le Pape fit pour le faire renoncer à ses projets sur la Sicile. Il prit d'abord d'assaut la Forteresse d'Arse, & se rendit successivement maitre de Sorella, d'Atina, Colle, San-Germano, Teano, Capoue, Salerne, Averse, & de beaucoup d'autres Villes: il obligea l'Abbé de Mont-Cassin de lui prêter

Succès des Allemands dans la Pouille & la Terre de Labour.

(1) Giannone; *Liv.* XIV. Introd.

(2) *Antiq. Ital* ann. 1191.

(3) Voyez l'*Hist. de Gênes* Sect. II dans cette *Hist. Univers. ch.* VII.

SECT. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

ferment de fidelité, & les Comtes de Molise, de Fondi & de Caserte, de se soumettre à lui. (1)

Siege de Naples, levé par Henri: il retourne en Allemagne.

Naples fut la seule Ville que arrêta le progrès de ses armes: elle étoit dévouée au parti de Tancrede; d'ailleurs, le Comte de la Cerra, son beau-frere, ne pouvant tenir la Campagne contre Henri, s'y étoit retiré avec ses meilleures Troupes, & animoit les habitans par sa présence & ses discours; Henri forma vainement le siege de cette Ville, pendant lequel il envoya l'Impératrice à Salerne; il fut obligé de le lever, soit par la vigoureuse défense de la Garnison & des Napolitains, soit à cause des chaleurs, du mauvais air, & de la dissenterie, qui mirent la mortalité dans son Armée. Du nombre des morts fut l'Archevêque de Cologne, Otton, Prélat guerrier, & qui mourut les armes à la main. L'Empereur tomba lui-même malade, ce qui, joint à l'affoiblissement de son Armée & à la longue résistance des Napolitains, le dégoûta de son entreprise, & le détermina à retourner en Allemagne. En partant, il confia la garde des principales Forteresses dont il s'étoit emparé, à ses plus vaillans Capitaines, & laissa son épouse à Salerne, afin qu'elle fut à portée de profiter des mouvemens qui pourroient se faire en sa faveur, & que sa présence pût lui concilier l'affection de ses Sujets, & augmenter le nombre de ses Partisans. (2)

Succès de Tancrede dans la Pouille. &c.

Sa retraite de l'Italie changea encore une fois la Scene, & opéra une révolution favorable à Tancrede, il se rendit dans ces Provinces, où secondé par son beau-frere, il recouvra presque tout ce que l'Empereur lui avoit enlevé; il obligea une partie de ceux qui avoient abandonné son parti, à y rentrer, & punit les autres par la confiscation de leurs Biens, dont il recompensa le zele de ses fideles Partisans. Nous n'entrerons point ici dans le détail des avantages qu'il remporta sur ses ennemis; on peut le lire dans plusieurs autres Histoires (3) plus étendues que celle-ci. Tancrede ne put parvenir à détacher les Moines du Mont-Cassin du parti de l'Empereur, quoique le Pape Celestin, employât même les armes spirituelles pour cet effet; & qu'il excommuniât & interdît leur Monastere; ses censures n'intimiderent point ces Moines opiniâtres; ce qui est d'un exemple très-dangereux sans doute; car si des Moines bravent les foudres de l'Eglise, qui est-ce donc qui ne les bravera pas? Mais pendant que ces Religieux faisoient si peu de cas des armes du Pontife, les Salernitains, auxquels Henri avoit confié l'Impératrice son épouse, donnoient une preuve bien frappante de leur attachement au Roi Tancrede. Pour rentrer dans ses bonnes graces, & obtenir de lui le pardon de ce qu'ils s'étoient soumis trop facilement à son ennemi, ils lui livrerent l'Impératrice. Tancrede, Prince généreux, reçut & traita sa tante avec la plus haute distinction;

Tancrede renvoie l'Impératrice à son époux.

& peu de tems après, à la sollicitation du Pape, il la renvoya comblée de présens & d'honneurs, en Allemagne à son époux. (4) Henri; peu sensible à cette générosité, ne traita pas si généreusement les cendres de Tancrede, en 1195, & se vengea cruellement des Salernitains; ainsi qu'on le verra bientôt.

Content

(1) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 110 & 111.
(2) *Hist. des Rois de Sicil.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 60.
(3) Giannone *L.* XIV. Richard de S. Germain, & autres.
(4) Giannone. *Liv.* XIV. Rich. de S. Germ.

Content du succès de son voyage, Tancrede retourna à Palerme, où le sort, qui ne l'avoit favorisé un moment que pour rendre plus accablant le coup dont il vouloit le frapper, lui gardoit un revers aussi terrible qu'inattendu. Il eut la douleur, quelques jours après son retour dans sa Capitale, d'y voir périr, à la fleur de son âge, le Roi Roger, son fils aîné, ses délices, l'objet de son amour, & de ses plus cheres espérances: il n'avoit plus qu'un fils en bas âge. Cette mort prématurée porta la plus vive douleur dans son cœur paternel, & l'on peut dire que l'infortuné Tancrede fut enseveli avec ce fils si cher, auquel en effet il ne survêcut que peu de tems. Lors de son premier voyage en Italie, il avoit célébré à Brindes, avec la plus grande magnificence, les nôces de ce fils bien-aimé, avec Uranie, ou Irene, fille d'Isaac l'Ange, Empereur d'Orient, & il l'avoit fait couronner & proclamer Roi de Sicile dans la même Ville. Ce jeune Prince étoit bien constitué, d'un fort tempéramment, capable de lui donner des héritiers, rempli de bravoure, de bonnes qualités, en un mot, digne de son pere; l'impitoyable mort vint tout-à-coup moissonner cette jeune fleur, ravir à Tancrede l'objet de son espoir & de celui de la Sicile. Son malheur, & cette destinée aveugle, qui fait souvent triompher les méchans, tout sembla livrer le Royaume, sans défense aux fureurs du cruel Henri. Tancrede fut inconsolable de cette perte; abattu, sans soutien, sans espoir; il ne fit plus depuis que languir, jusqu'à ce que, succombant enfin à son chagrin, il tomba malade, & mourut la même année 1193, & suivant quelques-uns, le 20 Février 1194. Il fut inhumé dans la grande Eglise de Palerme, & dans le même tombeau que son fils Roger, ainsi qu'il l'avoit expressément ordonné pendant sa maladie. (1)

Sect. II. Royaume de Sicile sous la domination des Rois Normands. 1130. 1194.

Mort de Roger, fils de Tancrede.

1194. *Mort du Roi Tancrede.*

Quelque tems avant que de mourir, Tancrede avoit fait couronner Roi, Guillaume, son second fils; & avant que d'expirer, il ordonna que la Régence du Royaume fut remise à la Reine Sibille, son épouse, pendant la minorité du jeune Prince. Tancrede eut de cette Princesse (Sibille de Medania, fille de Robert, Comte de la Cerra) les deux fils dont on vient de parler, & trois filles, Constance, Albirnia & Mandonia, qui languirent longtems dans les fers du cruel ennemi de leur Maison, ainsi que leur mere & le jeune Roi, leur frere, & ne furent mises en liberté qu'en 1198, à la pressante sollicitation du Pape Innocent III, qui prit vivement leur defense. Elles vinrent en France & formerent différens établissemens. (2) L'une d'entr'elles avoit été promise à Richard, Roi d'Angleterre, pour Arthur son neveu, Duc de Bretagne, ainsi que nous aurons occasion de le dire, mais il y a apparence que cette alliance n'eut pas lieu: au moins il n'en est plus parlé, & il est probable que le changement arrivé dans la fortune de la famille de Tancrede, fit changer de dessein à Richard & au Duc son neveu. Les Princes ne sont pas toujours fort empressés d'épouser l'infortune des malheureux, ni de leur tenir parole. Cependant les filles de Tancrede trouverent des partis très-distingués, du moins relativement aux circonstances où elles étoient, l'on rapporte que deux d'entr'elles épouserent des Comtes; & que la troi-

Sa posterité.

(1) *Hist. de Sicil.* Par Mr. B. *Tom.* I. *Liv.* V. *S.* XII. *p.* 504 506-507.
(2) *Histoire de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 507.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130. 1195.

ſieme, nommée Conſtance, fut mariée à Pierre Ziani, Doge, ou oncle du Doge de Veniſe. (1) La Princeſſe Irene, Veuve du jeune Roi Roger, fut mariée depuis par l'Empereur Henri, à Philippe, Duc de Suabe, ſon frere.

Caractere, éloge de ce Prince.

Tancrede fut il eſt vrai, un Prince belliqueux, ambitieux, comme tous ceux de ſa Maiſon; les troubles continuels qui agiterent la Sicile pendant ſon rêgne, ne lui permirent pas de rendre ſon Royaume auſſi heureux qu'il l'eût ſans doute rendu, en toute autre conjoncture, par ſon Gouvernement ſage, doux & modéré. (2) Il n'eut, ni le tems, ni le loiſir de faire aucune Loi, ni de s'occuper du bonheur & de la tranquillité de ſes Peuples. Il n'y eut point de ſa faute; ce fut celle de ſes ennemis? Au reſte, l'amour de ſes Sujets, dont il fut adoré, fait ſon éloge, & ſuppoſe en lui bien des vertus; on peut ſe faire craindre, mais jamais on ne peut ſe faire aimer par force. Sa fin trop déplorable prouve aſſez qu'il étoit bon pere. Meilleur Roi que Sujet, brave, généreux, bon; il ne lui manqua rien pour être mis au nombre des meilleurs & des plus grands Rois que la Sicile ait eûs. Sa vertu & l'eſtime des hommes équitables, doivent ſuppléer à l'injuſtice de la fortune qui le perſécuta; &, s'il eſt auſſi permis que naturel de ſe paſſionner pour les malheureux, on croit pouvoir dire que ce Prince magnanime eſt auſſi digne de louange, que ſon triſte ſort & celui de ſa famille, fut digne de compaſſion. Il eſt vrai que ſa naiſſance fut illégitime, mais ce n'eſt là que la faute du ſort, la bizarrerie de l'uſage & des préjugés de ſes ſemblables: enfin, ce n'eſt qu'un reproche honteux, abſurde, ſur lequel pluſieurs Hiſtoriens n'auroient pas du s'appéſantir. Quelques-uns de ceux qui ſe font un plaiſir, ou un devoir de dénigrer, & d'avilir ceux qu'un ſort contraire accable, épouſant les fureurs & la vengeance d'Henri & de Fréderic ſon fils, ont traité Tancrede de Tyran, d'Uſurpateur, d'Intrus, &c. & ils ne penſent pas qu'il fut couronné & reconnu Roi du conſentement preſqu'unanime de ſa Nation, & appellé par elle au trône. D'ailleurs en faveur de qui maltraite-t-on ainſi ce Prince généreux? En faveur d'Henri; qui eſt aux yeux de ces mêmes détracteurs, un Prince légitime, un grand Empereur. Tels ſont les jugemens des hommes aveuglés par les préjugés! La vertu malheureuſe eſt proſcrite, & le crime heureux, eſt adoré. En effet le crime régna dans la perſonne de ce Henri; né, élu & couronné légitimement; & qui mérite un rang très-diſtingué parmi ces tyrans, ces monſtres couronnés, qui font frémir l'humanité.

Nous n'avons point parlé de quelques troubles que les Sarraſins, établis à Palerme & dans d'autres endroits de la Sicile exciterent pendant le rêgne de Tancrede, parce que ces déſordres n'eurent point de ſuites, & que la prudence de ce Prince, les étouffa dès leur naiſſance. D'ailleurs ces troubles n'ont aucun rapport direct avec cette Hiſtoire, la même raiſon nous a fait ſupprimer le recit de l'arrivée de Richard, ſurnommé *Cœur de Lion*, Roi d'Angleterre, & de Philippe-Auguſte, Roi de France, qui ayant pris la croix en 1190, vinrent à Meſſine, & s'y embarquerent pour la Syrie; nous avons également paſſé ſous ſilence les violens démêlés que Tancrede eut avec le

(1) *Inveg. Lib. 3. Hiſt. Palermi.*
(2) Giannone *L.* XIV. Introd.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

bouillant Richard, au ſujet du douaire de la Reine Jeanne d'Angleterre ſa ſœur; que ce Prince réclamoit; ce qui eut entraîné une guerre ouverte déja commencée par les hoſtilités de Richard, ſi Tancrede ne ſe fut empreſſé de faire un accommodement avec ce Prince, par la médiation du Roi de France, & de ſe débaraſſer de cet hôte dangereux. (1) Tancrede fit mettre en liberté la Reine Jeanne, qui avoit été retenue en priſon depuis la mort du feu Roi; & il fit un traité avec Richard, par lequel il s'engagea de payer à cette Princeſſe vingt mille onces d'or pour ſon douaire, & autant à Richard pour le payement du legs que Guillaume II avoit fait, par ſon teſtament à Henri II, Roi d'Angleterre, ſon beau-pere. Il convint par le même traité, de donner une de ſes filles en mariage à Arthur, Duc de Bretagne, neveu de Richard; alliance qui n'eut probablement pas lieu, ainſi que nous l'avons obſervé plus haut; il s'obligea auſſi de fournir dix galeres & ſix grands vaiſſeaux pour le ſervice des Croiſés; conditions d'après leſquelles Richard ſe déſiſta de toutes ſes prétentions, & ſe reconcilia avec Tancrede, auquel il fit preſent de l'epée du Roi Arthur. Le Roi de France s'embarqua le 30 Mars; Richard reſta encore quelques mois en Sicile, n'en partit qu'après l'arrivée de ſa mere & de ſon épouſe, qu'il y attendoit. Quant à ſa ſœur, la Reine Jeanne, veuve de Guillaume II, elle ſuivit Richard en Syrie, & ſe remaria quelque tems après avec Raimond IV, Comte de Toulouſe.

Guillaume III dernier Roi de Sicile. 1193. 1194.

La mort de Tancrede fut un coup très-funeſte pour la Sicile, & le plus grand bonheur qui put arriver à l'Empereur Henri, qui n'avoit plus pour concurrens qu'une femme & un Roi mineur, l'un & l'autre incapables de lui réſiſter. La foibleſſe de ſes ennemis; l'accroiſſement de ſon parti, l'inconſtance des Siciliens, ſa bonne fortune; tout ſembloit livrer le Royaume entre ſes mains. Auſſi-tôt qu'il eût appris la mort de ſon ennemi, il ſe hâta de quitter l'Allemagne, pour venir s'emparer de ſa proie. Il ſe rendit en Italie avec ſes Troupes, fut reçu par-tout avec empreſſement, & s'empara ſucceſſivement des principales Villes de la Pouille, de la Calabre & de la Campanie, ſur-tout de Naples, avec les ſecours des flottes que Gènes & Piſe avoient équipées pour le ſervir dans cette expédition. Son Armée de Terre, ſecondée par ſes Partiſans, & par ceux qui abandonnerent le parti du jeune Roi; fit auſſi de rapides progrès. Elle s'empara de Salerne, malgré la vigoureuſe réſiſtance de ſes habitans, qui craignoient avec raiſon les effets du reſſentiment de l'implacable Henri. Ils ne purent s'y ſouſtraire, & furent en partie maſſacrés, jettés dans des cachots ou envoyés en exil. Salerne, Ville floriſſante alors, & l'une des plus belles & des plus conſidérables de cette partie de l'Italie, fut entiérement détruite, après avoir été miſe au pillage par les Allemands, qui y commirent toutes les horreurs ordinaires en pareil cas. (2) Telle fut la vengeance qu'Henri prit de cette Ville, qu'il chatia ſi cruellement pour avoir livré l'Impératrice ſon épouſe, au Roi Tancrede.

Henri vient en Italie & s'empare des Provinces d'outre-mer.

Il détruit Salerne.

Tout s'empreſſa de ſe ranger du parti de l'Empereur, & d'abandonner celui de Guillaume III; toutes les Villes ſe hâterent d'ouvrir leurs portes au

(1) Rapini *Hiſt. d'Angleterre Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 508 *& ſuiv.*
(2) Giannone *Liv.* XIV. *chap.* I. *p.* 413.

SECT. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Vainqueur. Celles de Sicile, suivirent l'exemple de celles des Provinces d'outre-mer, & se rendirent sans résistance à Roffredo, Abbé de Mont-Cassin, & l'un des plus zélés partisans de Henri, qui l'avoit envoyé dans cette Isle, pour prendre possession en son nom, de toutes les Places qui voudroient se soumettre. Messine & Palerme furent de ce nombre. La Reine Sibille effrayée de l'abandon total des Siciliens, se retira avec le jeune Roi & toute sa famille, dans le Château de Calatabellota, Lieu très-fort, où elle se flattoit de pouvoir faire une longue défense. Henri ne voulant pas prendre la peine d'en former le Siege, eut recours à l'artifice, ses armes les plus ordinaires. Il fit faire des propositions à la Régente, qui donna aveuglement dans le piege. La Principauté de Tarente pour le Roi son fils, & le Comté de Lecce pour elle, à condition qu'ils renonceroient formellement à toutes leurs prétentions sur le Royaume de Sicile, & que le jeune Guillaume se déferoit du titre de Roi; étoient des offres trop avantageuses, dans l'état désespéré où cette famille se trouvoit, pour qu'une Princesse vaincue & réduite aux dernieres extrémités, ne les acceptât pas avec empressement. Le Traité fut donc conclu à ces conditions entre elle & l'Empereur, & elle se rendit à lui, avec toute la famille Royale. Quant à ce Prince, on verra dans la Section suivante, comment il remplit ses engagemens avec cette Princesse, & comment il en usa avec les Vaincus. Il entra alors triomphant, dans Palerme avec l'Impératrice son épouse, sur la fin de Novembre 1194, ou 1195 suivant d'autres, au milieu des acclamations de ses habitans, qui se changerent bientôt en murmures & en cris funebres. On rapporte que le Roi Guillaume III vint mettre, en pleurant, sa couronne aux pieds de son vainqueur; foiblesse pardonnable à son âge; cette démarche humiliante ne fléchit point en sa faveur l'impitoyable Henri. Il se fit sacrer & couronner dans cette Ville avec l'Impératrice, peu de tems après. (1)

Il s'empare de Sicile & de la famille Royale.

Fin de la domination des Rois Normands.

Ainsi son bonheur rendit en peu de tems, & pour ainsi dire, sans peine & sans combats, l'Empereur maître de presque tout le Royaume de Sicile & de ses dépendances, ainsi que de la famille de son ennemi. Ainsi finit en 1195, la domination des Princes Normands sur la Sicile, après y avoir duré pendant plus de cent-vingt-cinq ans, depuis la conquête de cette Isle par le Grand-Comte Roger, & pendant soixante-cinq ans, depuis son érection en Royaume, sous Roger II, son premier Roi, en 1130. Cette Maison lui donna cinq Rois, quoique plusieurs Historiens ne mettent pas Guillaume III au nombre des Rois de Sicile, & qu'ils comptent Tancrede pour le dernier de ceux de sa race. Ce fut ainsi que ce Royaume, conquis & fondé par les descendans de Tancrede d'Hauteville, passa des mains des Rois Normands, au pouvoir des Princes de la Maison de Suabe. Nous allons voir s'il fut plus heureux sous leurs Loix.

Origine de la Maison de Suabe.

Avant que de finir cette Section, il ne sera pas inutile de dire quelque chose en passant, sur l'origine de cette puissante Maison, déjà si connue par le grand rôle qu'elle a joué dans l'Histoire d'Allemagne & d'Italie, de ces tems-là. On trouve dans les plus anciens Historiens, (2) qu'elle descendoit de

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 61 *Introd.* à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 112.

(2) Giannone, *Tom.* II. *Liv.* XV. *introd.* Gollen, *Dec.* II. *L.* VIII. *ch.* I.

Fréderic Stauffen, d'une Maison Noble & distinguée de la Suabe, auquel l'Empereur Henri IV, donna, en récompense de ses services, sa fille Agnès en mariage, & pour sa dot, le Duché de Suabe, Grande Province d'Allemagne, confinée à l'Orient par la Baviere, à l'Occident par l'Alsace, dont le Rhin la sépare, au midi par la Suisse, & au septentrion par la Franconie. On croit qu'autrefois cette Province avoit le titre de Royaume; elle forme aujourd'hui ce qu'on appelle le Cercle de Suabe, dont la Maison d'Autriche & le Duc de Virtemberg possedent la plus grande partie. Du mariage d'Agnès & de Fréderic de Stauffen, provint l'Empereur Conrad II, qui fut pere de Fréderic I, dit Barberousse. Celui-ci donna le jour à l'Empereur Henri VI, époux de la Reine Constance, qui fit, en 1194, la conquête du Royaume des deux Siciles sur Guillaume III, & en fut le premier Roi de la Maison de Suabe. Au reste il est bon d'observer que les Historiens ne s'accordent pas sur l'année de la mort de Tancrede, ni sur celle où cette révolution se passa, les uns rapportent que Tancrede mourut en 1193, & les autres, que ce fut en 1194; qu'Henri s'empara cette année de la Sicile: les autres en mettent la date en 1195; ce qui reste indécis.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

SECTION III.

Domination des Princes de la Maison de Suabe, à commencer depuis l'Empereur Henri, en 1195, jusqu'à l'extinction totale de cette Maison, en la personne du Roi Conradin, en 1269.

SI la Sicile avoit craint de se soumettre à l'époux de Constance, & voulu vainement reculer le moment de tomber sous ses Loix; il faut croire que ce fut par un pressentiment de l'état déplorable où elle devoit se voir réduite sous ce joug rigoureux; pressentiment que ce Prince ne justifia que trop, ainsi qu'il confirma le portrait affreux que le Chancelier Matthieu avoit fait de lui à ses Compatriotes, pour les détourner à le recevoir pour maître. En effet, presque tous les Historiens Contemporains, (1) qui n'étoient ni Allemands, ni du parti Gibelin, lui ont donné le surnom de *Néron* de la Sicile, titre qu'il mérita par ses vexations & ses cruautés.

Henri VI. Empereur d'Allemagne, Roi des deux Siciles. 1195. 1197.

On a déjà vu que ce Prince ne se piquoit pas de générosité envers ses ennemis vaincus. Le premier trait de sa mauvaise foi & de sa barbarie, lorsqu'il eût pris possession du Royaume, fut de faire arrêter & emprisonner toute la famille du feu Roi Tancrede, presque aussi-tôt qu'elle se fut rendue à lui, sous prétexte qu'elle avoit tramé, avec ses partisans, une conspiration contre sa personne; mais au fond, pour trouver le moyen de se dispenser de remplir les engagemens de son traité avec la Régente, de s'assurer de la personne du jeune Guillaume, de se défaire de tout ce qui pouvoit porter ombrage à sa nouvelle domination; & en même tems de se venger de tous ceux qui avoient été attachés au parti de son ennemi. La Famille Royale fut le premier objet

Henri viole le traité qu'il avoit fait avec la Reine Sibilie.

(1) *Abrégé Chronol. de l'Hist. d'Ital.* Par Rémond de St. Marc. *Tom.* III. *Id.* Muratori.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Sa barbarie envers la famille Royale & ſes partiſans: ſes cruautés.

de ſes ſœurs. Le jeune Roi Guillaume III fut confiné dans une priſon perpétuelle en Allemagne, où l'Empereur lui fit crever le yeux, & le rendit Eunuque; ce malheureux Prince finit ſes jours dans ſa priſon, en 1197, après avoir ſubi les plus indignes traitemens. La Reine Sibille ſa mere, & ſes ſœurs, furent auſſi conduites en Allemagne, où elles ne furent pas mieux tratiées; leur dure captivité ne prit fin qu'en 1198, qu'elles obtinrent leur liberté; graces aux ſollicitations & aux menaces du Pape Innocent III, elles ſe retirerent en France, (1) qui a été dans tous les tems l'Aſyle des Princes malheureux, ou détrônés. Le courroux atroce de Henri ſe déchaîna enſuite ſur tous ceux qui avoient été affectionnés au Roi Tancrede; une foule de Prélats, de Barons, de Seigneurs, périrent dans les ſupplices: les uns furent brûlés, ou pendus; les autres eurent les yeux crevés, & jettés dans une priſon perpétuelle; de ce nombre fut le fameux Amiral Margaritone, le bras droit des Rois de Sicile. Ils l'avoient fait Grand-Amiral, Duc de Durazzo & Prince de Tarente. Henri le fit aveugler & réduire à l'état d'Eunuque. Richard, Comte de la Cerra, Beau-frere du feu Roi, fut traîné à la queue d'un cheval dans les rues de Capoue, & pendu la tête en bas; il n'expira qu'au bout de deux jours, après avoir eſſuyé les plus épouvantables indignités, qui s'étendirent juſques ſur ſon Cadavre. Le Chancelier Matthieu fut heureuxque la mort l'eût ſouſtrait à l'implacable reſſentiment d'Henri; mais ce monſtre ne pouvant ſe venger ſur celui qui avoit fait couronner Tancrede à ſa place, il s'en prit à ſes trois fils; Richard, Comte d'Ajello, Nicolas, Archevêque de Salerne & Roger, qui furent conduits priſonniers en Allemagne avec quantité d'autres victimes de ſa barbarie. L'Empereur peu content d'exercer ſa rage ſur les vivans l'épuiſa auſſi ſur les morts; il viola leur reſpectable aſyle, & fit déterrer les Corps de Tancrede & de Roger ſon fils, qu'il outragea de toutes les manieres, & juſqu'à leur faire ôter les couronnes qu'ils avoient ſur la tête; prétendant que cette marque d'honneur n'appartenoit pas à de vils Uſurpateurs. Il caſſa & annulla tous les actes, privileges, ordonnances & Arrêts, qui avoient été expédiés au nom de ces deux Princes, ne voulant reconnoître pour ſes Prédéceſſeurs & Rois légitimes, que Roger II & les deux Guillaumes. (2)

Sa mauvaiſe foi à l'égard des Génois.

Cet horreurs rendirent Henri fort odieux à ſes nouveaux Sujets, & même, dit-on, à l'Impératrice ſon épouſe. Le Pape Céleſtin, informé de ce qui ſe paſſoit en Sicile, en fut ſi courroucé, qu'il écrivit à ce Prince pour lui en faire de viſs reproches: mais Henri mépriſa cette Lettre & ces rémontrances. Maître de la Sicile, il ne lui reſtoit plus qu'à récompenſer généreuſement, ſuivant ſes promeſſes, ſes bons & fideles alliés, les Génois, pour les importans ſervices qu'il en avoit reçu. Lorſque leurs Députés vinrent pour le ſommer de tenir ſa parole, & de leur accorder les établiſſemens qu'il leur avoit promis dans ſon Royaume, (3) il ſe joua ouvertement de leur crédulité, & refuſa de leur donner aucune ſatisfaction. Ils murmurerent hautement dans ſa Cour; & leurs plaintes trop bien fondées, ne firent qu'exciter l'indignation de ce Prince, également atroce, inſolent &

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. *Sect.* II. *p.* 8.
(2) Giannone *L.* XIV. *ch.* 1. *Chronique du Moine Caſſin.* Richard de S. Germain.
(3) Voyez l'*Article* GENES, dans cette *Hiſtoire chap.* VII. Section II.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

ingrat. Fatigué des députations réitérées que la République de Gênes lui envoya ; non-seulement il ne remplit pas les promesses qu'il lui avoit faites, mais encore il ôta aux Génois tous les privileges dont ils avoient joui dans son Royaume, sous les Rois ses prédécesseurs, tous les établissemens qu'ils leur y avoient accordés ; & il les ménaça de tourner ses armes contr'eux, & de détruire leur Ville de fond-en-comble, s'ils osoient l'irriter, le solliciter, ou se plaindre. Tel fut le salaire qu'ils reçurent de l'avoir si bien servi ; & telle est la récompense que l'on doit attendre d'un tyran, avare, sans reconnoissance, & sans générosité.

Il retourne en Allemagne.

La Sicile soumise, Henri passa dans la Pouille, où il tint une assemblée générale des Barons. Ensuite il se hâta de retourner en Allemagne, emportant avec lui les trésors & les richesses immenses, en meubles & effets précieux, dont il avoit dépouillé le Palais des Rois à Palerme, (1) & dont on chargea, dit-on, cent-cinquante bêtes de somme. Il traînoit à sa suite le jeune Roi, la famille Royale, & une foule de Seigneurs & de Prélats, auxquels sa barbarie avoit laissé la vie, & qu'elle avoit réservés, par un excès d'indulgence à une prison perpétuelle. L'Impératrice resta en Sicile, pour y commander en l'absence de son époux.

Il revient en Italie: ses nouvelles cruautés.

Pendant son sejour, en Allemagne, Henri envoya l'Evêque de Wormes en Italie, avec ordre de faire abattre les murailles de Naples & de Capoue ; ce qui fut exécuté, suivant Richard de Saint-Germain. L'Empereur revint peu de tems après dans la Pouille, à la tête d'une Armée considérable, dans le dessein d'exterminer tous les Normands qui étoient dans son Royaume, publiant, pour ne pas effrayer ses victimes, que son projet étoit d'aller à la Terre-Sainte, il s'arrêta quelque tems à Capoue, où il tint encore un Assemblée générale des Barons du Royaume. C'est là que le malheureux Richard de la Cerra lui fut remis par Diepolde, l'un de ses Capitaines Allemands, & qu'il le fit mourir du genre de supplice dont nous avons parlé. Son Corps resta exposé à la potence, jusqu'après la mort du monstrueux Henri. (2) Ce tyran enrichit ses Capitaines des dépouilles de ceux qu'il avoit fait périr ; il donna le Comté de la Cerra à Diepolde ; & celui de Molise, ôté à Roger Mandra, qu'il obligea par toutes sortes de persécutions à sortir du Royaume, fut donné à *Mosca in Cervello* Capitaine Italien qui lui avoit rendu de grands services lors de son expédition sur la Sicile. Après la mort de Mosca, il donna ce Comté à Marcovalde d'Amenuder, Grand-Justicier de l'Empire, qui avoit aussi contribué beaucoup à cette conquête, & qu'il fit Marquis d'Ancone. Bientôt ce Prince mit le comble à tous les changemens funestes qu'il avoit voulu faire dans le Royaume, en accablant ses Sujets de nouvelles impositions. Il passa de là en Sicile, où il commit encore les cruautés les plus inouies. Ce fut alors qu'il fit mourir dans les plus affreux tourmens, le fameux Amiral Margaritone ; sa cruauté n'avoit en cette occasion d'autre motif de haine contre Margaritone, que la déférence de cet Amiral pour les ordres de son maître, en conduisant sur sa flotte l'Impératrice Constance à Palerme, lorsque les Salernitains la livrerent au Roi Tancrede. L'inhumanité de l'Empereur fit couler encore des torrens de sang ; mais sur-tout il sevit impitoyablement contre

Nouvelles cruautés d'Henri en Sicile.

(1) *Anecd. Italien. p.* 341. ann. 1196.
(2) Giannone. *Liv.* XIV. *ch.* I. *p.* 417. *& suiv.*

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

tous ses Sujets, issus du Sang Normand, qu'il fit périr dans les supplices, sans distinction d'âge, ni de Sexe; il ne fit grace à aucun de ceux qui avoient pris la moindre part au couronnement de Tancrede. Il leur faisoit, dit Giannone, (1) planter & attacher sur la tête une couronne avec des clous de fer. Une vieille chronique (2) rapporte même (fait, à la vérité contesté & trop horrible pour être légérement cru) qu'il fit brûler prés de Palerme tous les Evêques qui avoient assisté à ce couronnement. (3)

Soulèvement des Siciliens contre lui.

Il n'est pas surprenant que tant d'horreurs & d'atrocités soulevassent enfin ses Sujets contre lui. Aussi les Grands du Royaume, indignés de voir qu'il affectoit de faire périr tous ceux qui étoient de Sang Normand & alliés de la famille Royale, se liguerent contre lui pour arrêter sa tyrannie & mettre fin à ses cruautés. Elles avoient été portées si loin, que l'Impératrice son épouse entra, dit-on, dans cette conspiration, se saisit du trésor royal, & fit, des levées de Troupes pour faire tête aux Allemands; ils étoient si détestés, que dans une émeute qu'il y eut à Palerme, plusieurs d'ent'reux furent massacrés par la Populace furieuse, & qu'Henri, lui-même effrayé, courut se refugier dans une Forteresse, où il fut assiégé par les Siciliens & réduit aux dernieres extrémités; de sorte que ne pouvant échapper, ni éviter de tomber dans les mains des mécontens, il fut obligé de capituler aux conditions qui lui furent imposées par son épouse; la plus essentielle de ces conditions fut, qu'il promettoit de quitter sur le champ la Sicile, pour s'en retourner en Allemagne. Cet orage passé, il se reconcilia avec son épouse, ainsi qu'avec les Barons du Royaume, & fit embarquer son Armée pour la Syrie, où il méditoit une expédition. Sa flotte partit de Messine, commandée par Conrad, Evêque d'Idelme, (peut-être Hidelsheim) & Chancelier de l'Empire; cette flotte eut le vent si favorable qu'elle aborda en peu de tems à St. Jean d'Acre. Mais cette expédition fut sans succès, & couvrit, au contraire, les Allemands de honte; la mort d'Henri, qui arriva fort peu de tems après, les déconcerta tellement, que, ne sachant plus ce qu'ils faisoient, ils prirent la fuite & s'en revinrent dans leur pays, (4) à l'exception des Evêques de Verdun & de Mayance, qui tinrent ferme quelque tems.

Expéditions projettées par ce Prince.

En faisant embarquer son Armée, Henri avoit plusieurs vues; outre l'expédition qu'il méditoit en Syrie, il projettoit de porter la guerre dans la Grece, ou au moins d'intimider l'Empereur Grec par ces préparatifs, de l'amener au point de lui donner toutes les satisfactions qu'il lui demandoit; c'est-à-dire, de l'argent; objet constant de l'amour & de toutes les démarches de cet Empereur. Alexis l'Ange tenoit alors le sceptre, qu'il avoit arraché des mains d'Isaac l'Ange. Henri lui avoit envoyé des Ambassadeurs, pour lui déclarer la guerre, s'il ne consentoit pas à lui restituer toutes les Places qui avoient été conquises dans la Grece par les Siciliens, sous Guillaume II; ou s'il ne se soumettoit pas à lui payer tribut. Alexis effrayé, songea moins à se mettre en état de lui résister, qu'à obtenir une modération du tribut annuel qu'on lui demandoit, Henri consentant à restreindre ses prétentions à seize talens, Alexis fit

(1) *Liv. XIV. p. 419. Tom. II. Trad. Franc.* in-4°.
(2) Muratori. *Tom. VII. p. 816.*
(3) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom. II. Liv.* VI. Sect. I. *p.* 5-7.
(4) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* I. *p.* 422.

fit ramasser tout l'or qu'il put trouver dans la Grece, même jusques dans les Eglises & dans les tombeaux, pour faire cette somme, qu'il envoya à l'insatiable Empereur d'Occident; & la peine qu'il eut à ramasser ces seize talens, prouve l'etat misérable où l'Empire Grec étoit alors réduit. (1)

Nous disions il y a quelques momens, qu'une partie des Siciliens s'étoit revoltée contre Henri. Quoiqu'il eut appaisé ce soulèvement par sa reconciliation avec Constance & avec les Seigneurs qui s'étoient revoltés, il paroit que le feu demeura toujours mal éteint; & que le reste du règne de ce Prince fut employé à réduire les rebelles. Le Chef de ceux-ci étant tombé entre les mains de l'Empereur, il fit attacher par dérision à ce malheureux, que ses complices avoient élu pour leur Roi, une courronne d'airain sur la tête avec quatre cloux. (2) Peu de tems après, (pendant le siege de *Château-Jean*, l'ancien Enna, si connu dans l'Histoire ancienne de Sicile, place importante, dont le Commandant, nommé *Guillaume le Moine* ou selon d'autres, (3) un Moine nommé *Guillaume*, s'étoit revolté.) Henri tomba dangereusement malade, & se fit transporter à Messine, où il mourut le 29 de Septembre, & selon d'autres, (4) le 5 Octobre de l'année 1197. L'on soupçonna beaucoup l'Impératice son épouse de l'avoir fait empoisonner. (5)

1197. *Mort d'Henri.*

Sa mort delivra la Sicile d'un tyran, & la plupart des Princes contemporains d'un dangereux ennemi. Comme il avoit été excommunié par le Pape Celestin III, sa sépulture en Terre-Sainte souffrit quelques difficultés; & sa veuve eut beaucoup de peine à en obtenir la permission. Une des principales raisons de l'anathême lancé contre lui par le Pape Céleftin, étoit, outre les Usurpations qu'il avoit faites sur le domaîne de l'Eglise, l'injustice atroce qu'il avoit commise dans la personne de Richard, Roi d'Angleterre, qu'il avoit retenu longtems prisonnier à son retour de son expédition en Syrie, & qu'il n'avoit relâché que moyennant une rançon considérable. Il en avoit usé de même à l'égard de l'Archevèque de Salerne, & de plusieurs autres prisonniers Siciliens de distinction, qu'il avoit aussi rançonnés. On prétend qu'il se repentit avant sa mort, (remords tardifs & forcés) de ses excessions & de ses cruautés; on dit qu'il ordonna qu'on restituât à l'Eglise ce qu'il lui avoit injustement enlevé dans la Toscane & ailleurs; qu'il fit restituer au Roi d'Angleterre, par l'Evêque de Bethune, toute la somme d'Argent qu'il lui avoit extorquée pour sa rançon; qu'il déclara que son intention étoit que le Royaume de Sicile tombât au pouvoir de l'Eglise, si Fréderic, son fils, qu'il avoit eu de Constance, mouroit après elle sans enfans. Il nomma pour tuteurs de ce jeune Prince l'Impératrice Constance, sa mere, & Philippe, Duc d'Etrurie, son frere. D'autres rapportent qu'il fit un testament qui contenoit une partie de ce qu'on vient de dire: qu'il vouloit qu'à l'avenir l'Empire fut héréditaire; que la Sicile & ses Etats d'Italie y demeurassent irrévocablement réunis, & qu'au défaut des mâles, les femmes fussent habiles à y succéder; ce qui avoit été, dit-on, fait de concert avec la plûpart des Princes de l'Empire. Quoi-

(1) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* I. *p.* 422.
(2) *Hist. de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 6. *& suiv.*
(3) Giannone *Ibid. p.* 420 *& suiv.*
(4) Le Moine du Mont-Cassin.
(5) *Hist. des Rois des deux Sic.* Par M. de d'E. *Tom.* I. *p.* 62.

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

qu'il en soit, le Pape appaisé par les satisfactions qu'Henri lui donna, ainsi qu'au Roi Richard, & plus probablement encore par l'argent qu'il reçut de l'Impératrice sa Veuve consentit que le Corps de cet Empereur obtint ce qu'on appelle la sépulture Chrétienne. Etoit-ce au Pape à la lui accorder, ou à la lui refuser? Si cette vengeance étoit permise contre les tyrans, n'appartiendroit-elle pas de droit aux malheureux sujets qu'ils ont opprimés & foulés? Son corps fut transporté à Palerme, dans la Grande Eglise, où sa Veuve lui fit élever un magnifique tombeau de porphire, qu'on y voit encore. (1)

Sa sepulture.

Son portrait.

Il est inutile de s'étendre beaucoup sur le caractere d'un Prince, que le simple recit de ses actions a suffisamment fait connoître. Avare, fourbe, injuste, dissimulé, cruel, intéressé, sans foi, sans Loi, cachant une ame atroce dans un beau Corps, il fit ruisseler le sang dans la Sicile; il ne pardonna jamais à ses ennemis, il accabla ses sujets d'impôts, il aima l'argent plus que l'honneur; mais il n'emporta pas avec lui ses trésors dans le tombeau, il y emporta des remords & un nom détestable; il laissa après lui la plus odieuse mémoire. Sa mort causa autant de joie aux Siciliens, que celle de Guillaume II leur avoit fait verser de pleurs. L'amour ou la haine des Peuples n'est jamais un juge suspect. Ce Prince, né en 1152. couronné Roi des Romains ou d'Italie, en 1181, & Empereur d'Allemagne en 1191; s'étoit emparé de la Sicile en 1194, ou 1195 suivant d'autres, & ne régna que trois ou quatre ans sur cette Isle. Il avoit épousé en 1186, la Princesse Constance: elle ne lui donna qu'un fils unique, qui fut son successeur, Fréderic-Roger, dont elle aucoucha le 26 Novembre 1194, à Ezino, ou Jesi, petite Ville de la Marche d'Ancone. Ce Prince destiné à jouer le plus grand rôle, fut nommé Fréderic-Roger, en mémoire de ses deux grands-peres, paternel & maternel, dont il égala la réputation, & dont il eut les défauts comme les grandes qualités. On rapporte que son pere l'avoit fait élire Roi des Romains, ou au moins qu'il l'avoit désigné pour son successeur, en 1196, quoiqu'il ne fut encore agé que de deux ans. (2) Il en avoit un peu plus de trois, lorsqu'Henri mourut. Sa mere, fort peu de tems après ses couches, s'etant rendue en Sicile, où les circonstances ne lui permettoient point de faire venir ce jeune Prince, l'avoir laissé entre les mains du Duc & de la Duchesse de Spolete, qui avoient eu soin de son éducation. Il fut baptisé à l'âge de trois ans, à Assise. Aussi-tôt que son pere fut mort, Constance le rappella d'Assise à Palerme, où elle confia son éducation au Comte Rainier de Force. Mais cet emploi lui fut ôté sur quelques soupçons qu'on eut de sa fidélité, & le Sénat de Palerme se chargea de la tutelle du jeune Prince. La Régente, sa mere, le fit sacrer & couronner Roi de Sicile, en 1198, après en avoir ob-

1197. *& suiv.* FREDERIC II. *du nom, septieme Roi de Sicile, sous la tutelle de sa mere.*

(1) Giannone *Liv.* XIV. *chap.* I. *p.* 422. Il est bon de remarquer, pour observer l'exactitude Historique jusques dans les moindres faits, qu'on trouve dans l'*Hist. de Sicile*, de Mr. de Burigny *Tom.* II. *p.* 7, que son Corps fut transporté à Palerme, delà à Montreal, & ensuite à Naples; ce qui implique contradiction. Au reste ce fait n'est pas assez important en lui-même, pour qu'on s'y arrête; Qu'importe où ont été mis les restes d'un Henri VI? Passe encore de s'informer du Lieu où ont été déposées les cendres d'un Titus, ou d'un Marc-Aurèle.

(2) *Ann. d. Italiern. p.* 343. ann. 1196. *Hist de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 8. Giann. *Liv.* XIV. *ch.* I.

tenu la permiſſion du Pape Innocent III, qui envoya le Cardinal d'Oſtie à Palerme, en qualité de Légat, pour couronner la Reine & le jeune Roi.

Sect. III. Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe. 1195-1269.

En demandant au Pontife Romain la permiſſion de faire inhumer ſon époux en Terre-Sainte, Conſtance lui avoit demandé l'inveſtiture du Royaume pour le Prince ſon fils, ce qui ſouffrit bien des difficultés: ſans doute l'on avoit des doutes bien violens ſur la conduite de l'Impératrice Conſtance, ou l'on croyoit que Fréderic étoit un enfant ſuppoſé. Car, avant que d'obtenir cette inveſtiture, il fallut que Conſtance jurât ſur l'Evangile, que Fréderic, ſon fils, étoit légitimement né de ſon mariage avec l'Empereur Henri VI; Clauſe bien humiliante pour cette Princeſſe: au reſte, quelle eſt la femme qui ne jureroit pas en pareil cas? Le Pape & les Cardinaux conſentirent enfin au couronnement & à l'inveſtiture du Jeune Prince, pourvu qu'il fut payé mille marcs d'argent au premier, & autant aux autres; le payement de cette ſomme acheva de lever toutes les difficultés ſur la légitimité de la naiſſance de Fréderic, & concilia à la Reine-Régente l'affection & la bienveillance de la Cour de Rome. (1)

Régence de l'Impératrice Conſtance.

Cette Princeſſe, pour premier exercice de ſon autorité, obligea Marcovalde, & toutes les Troupes Allemandes de ſortir du Royaume, & de ſe retirer dans la Marche d'Ancone; en quoi elle remplit les vœux de toute la Nation, à laquelle ces étrangers étoient juſtement en horreur. Marcovalde reſta dans la Marche d'Ancone juſqu'à la mort de Conſtance, après laquelle il revint avec ſes Troupes dans la Pouille, où il cauſa une infinité de maux, ainſi que nous aurons occaſion de le raconter. Le Pape Celeſtin III n'avoit pas ſurvêcu longtems à l'Empereur Henri; il étoit mort le 6 Janvier 1198; & ce fut Innocent III, ſon ſucceſſeur, qui accorda à la Reine Conſtance la Bulle d'inveſtiture du Royaume de Sicile & des Etats d'Italie. Outre les difficultés de ce Pontife, ou de ſon prédeceſſeur, Innocent n'accorda cette inveſtiture qu'à une condition très-onéreuſe. Ce Pape ſe prévalant de la conjoncture, où un Roi enfant étoit ſous la tutelle d'une femme, exigea que Conſtance renonceroit, en ſon nom & en celui de ſon fils, à quatre Articles du Traité qu'Adrien IV avoit fait à Bénévent, en 1158, avec Guillaume I. Ces Articles concernoient les élections des Evêques, les légations, les appellations & les Conciles. (2) Quand Fréderic devenu Majeur, régna par lui-même, il reclama fort vivement contre ces innovations; & ce fut là l'origine de ſes griefs & de ſa haine contre la cour de Rome. Lorſque Conſtance eut accordé tout ce qu'Innocent exigeoit, ce Pape lui envoya le Cardinal Octavien, Evêque d'Oſtie, pour la couronner, ainſi que ſon fils, & pour recevoir d'elle l'hommage & le ſerment d'uſage. Ce Légat étoit chargé de pluſieurs bulles; l'une étoit celle d'inveſtiture, & les autres étoient relatives aux nouvelles diſpoſitions faites par le Pontife, concernant les élections, appellations, &c. ce que l'on peut voir dans l'Hiſtoire Civile & Eccleſiaſtique du Royaume de Naples; par Giannone, (3) où tout ce qui concerne les Egliſes du Royaume des deux Siciles, ſe trouve amplement détaillé. Quant à la Bulle d'inveſtiture, elle

(1) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* I. *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 62.
(2) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* 2. *p. Hiſt. de Sic.* Par Mr. B. *Tom.* II. *p.* 9.
(3) *Liv.* XIV. *chap.* III. *p.* 425-437.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

étoit conçue dans les termes ordinaires. Ainsi finit cette affaire, après de longues discussions, à l'avantage de la Cour de Rome, qui sembla vouloir profiter de la minorité du jeune Roi, pour donner atteinte aux concessions des Papes, & sur tout à la fameuse Bulle d'Urbain II, concernant la légation de Sicile. La même année, Innocent III obtint à force de prieres & de menaces, de Philippe, Duc de Suabe, & frere du dernier Empereur, qui avoit épousé la Princesse Grecque Irene, veuve du jeune Roger, l'élargissement de la Reine Sibille & de ses filles, ainsi que de l'Archevêque de Salerne, de ses deux freres & de tous les Seigneurs Siciliens qu'Henri avoit emmenés prisonniers en Allemagne. Ces derniers revinrent tous dans leur Patrie. La mort du jeune Roi Guillaume l'empêcha de profiter de cette faveur.

1198. *Mort de l'Impératrice Constance.*

Peu de tems après l'arrivée du Cardinal Octavien en Sicile, l'Impératrice Constance mourut, à Palerme, le 29 Novembre de la même année, 1198, & le 5 Décembre, suivant Giannone. Deux jours avant sa mort, elle fit son testament, par lequel elle nomma le Pape, Régent du Royaume, pendant la minorité du jeune Roi; elle ordonna qu'on feroit présent tous les ans de trente mille tarins à ce Pontife, & qu'on lui rembourseroit tout ce qui lui en coûteroit de plus pour la défense du Royaume. Quelques Historiens (1) ont regardé ce testament comme le Chef d'œuvre de la plus habile politique; ils prétendent que Constance ne pouvoit rien faire de mieux dans la conjoncture où elle se trouvoit, que de piquer d'honneur le Pape, & de lui confier les droits & les intérêts du jeune Prince; contre lequel il auroit infailliblement attenté sans cette disposition, au lieu qu'il se trouvoit obligé, de les soutenir de toute sa puissance, & de veiller à la conservation de son Royaume.

Son testament: elle laisse la tutelle du jeune Prince au Pape.

Quelque spécieuses que soient ces raisons, bien des Auteurs (2) assurent, au contraire, & paroissent fondés, que cette disposition de la Reine Constance fut fort pernicieuse à la Sicile; & que c'étoit confier, comme on dit, la bergerie au loup, & fournir l'occasion au Pape & ses successeurs d'attenter sur les droits & la liberté de la Monarchie; c'étoit l'autoriser à abuser de la minorité du jeune Prince, pour faire des innovations entiérement en faveur du S. Siege, ainsi que fit Innocent III en effet, en 1298. Ses successeurs tirerent même de si grands avantages de ce testament de la Reine Constance, qu'ils prétendirent que le Gouvernement de la Sicile & des Provinces d'Italie, devoit être toujours entre les mains du St. Siege, pendant la minorité des Rois de Sicile; ce qui causa bien des désordres & des troubles dans ce Royaume.

L'Impératrice Constance fut ensevelie dans la Grande Eglise de Palerme, où on lui éleva un magnifique tombeau de Porphyre, à côté de celui de son mari. Au reste, on ne doit faire aucune sorte d'attention, on ne doit donner aucune sorte de croyance aux épitaphes, ou inscriptions que l'on voit sur ce tombeau parce qu'elles n'y ont été mises que très-longtems après, & fabriquées par un chanoine de Palerme, qui, fort peu instruit de la vérité, a adopté l'opinion fabuleuse que Constance avoit été Religieuse; qu'elle avoit fait ses vœux, & qu'elle étoit dans un âge fort avancé, même hors d'état d'avoir des enfans lorsqu'elle épousa l'Empereur VI; c'est pourtant d'a-

(1) *Anecd. Italienn.* ann. 1197.
(2) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* II.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

près cette épitaphe qu'une foule d'Auteurs ont parlé de cette Impératrice, (1) avec laquelle s'éteignit la race des descendans légitimes, en ligne directe, des Rois & Princes Normands: elle ne subsista plus que dans quelques Barons & Seigneurs du Royaume, qui descendirent du Sang Royal par alliance, ou autrement.

Fréderic II. Roi de Sicile, sous la tutelle du Pape Innocent III. 1198. 1199.

Ainsi le jeune Fréderic se vit livré, par le testament de sa mere, à la merci d'Innocent III, que cette Princesse avoit nommé tuteur du jeune Prince, & Régent du Royaume pendant sa minorité. En vertu de cette disposition, le Pape réunit en sa personne l'autorité Pontificale & Royale dans ce Royaume, & s'arrogea des droits que ses Successeurs ne manquerent pas à faire valoir dans la suite; ils prétendirent être seuls Seigneurs & maîtres absolus de cette Monarchie, & pouvoir la donner à qui bon leur sembleroit. Innocent envoya d'abord, en qualité de son Légat, le Cardinal Grégoire en Sicile, pour la gouverner en son nom; mais les Archevêques de Palerme, de Montréal & de Capoue, & l'Evêque de Troja, auxquels Constance avoit confié par son testament l'administation des affaires intérieures du Royaume & le soin de l'éducation du jeune Fréderic, donnerent tant de dégoûts à ce Cardinal, qu'ils l'obligerent de s'en retourner à Rome en 1199.

Desordres & ravages commis par Marcovalde.

Mais nous ne pensons pas devoir entrer dans le détail des troubles & des malheurs auxquels ce Royaume fut en proie pendant la minorité du jeune Fréderic. Le premier qui y fit des ravages, fut Marcovalde d'Amenuder, ou de Tallindin. Ce Capitaine Allemand, qui avoit rendu de grands services à Henri dans sa conquête de la Sicile, étoit un homme d'une naissance obscure & que la faveur de ce Prince avoit élevé aux postes les plus éminens. Il étoit Grand-Sénéchal de l'Empire, Duc de Ravenne & de la Romagne, Marquis d'Ancone, & Comte de Molisse; comme il etoit aussi méchant que son maître, il y a apparence que cette ressemblance extrême & cette conformité singuliere d'humeur & d'inclination, avoient été la principale cause de l'affection de l'Empereur pour lui. Marcovalde avoit commis tant de désordres, de crimes & d'exactions horribles, avec ses Allemands, qu'il étoit devenu l'objet de l'exécration générale des Siciliens, & des habitans de la Pouille, & Constance, parvenue à la Régence, n'avoit eu rien de plus pressé que d'ordonner à ce chef de brigands de sortir au plutôt des Terres de sa dépendance. Il avoit obéi à regret, obligé de ménager l'Impératrice, qui l'avoit protégé jusqu'alors, contre les Romains, qu'il avoit violemment irrités, par ses ravages & ses extorsions. Furieux de se voir expulsé du Royaume, il se proposa de s'en venger, & dissimula son ressentiment jusqu'après la mort de l'Impératrice. (2) Mais alors il entra à main armée dans la Pouille, en 1199, y commit les plus grands dégats, y mit tout à feu & à sang, pillant & massacrant tout, sans en excepter, ni les Eglises, ni les Ecclésiastiques, & sans s'embarrasser des foudres lancées contre lui, par Innocent III. Cet homme méchant, audacieux, scélerat, déterminé, fier de ses titres, & de la protection du Duc Philippe, frere du dernier Empereur, qui avoit usurpé le Duché de Suabe sur son jeune neveu Fréderic, avoit beaucoup d'ambition, & prétendoit à quelque cho-

(1) Ibid. *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V.

(2) *Voyez Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. *chap.* 13. *p.* 12.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

se de plus qu'à la Régence du Royaume. Irrité de ce que Constance ne la lui avoit pas déférée; cet oubli fut le prétexte qu'il prit pour signaler ses fureurs, dont il commença le cours par le Mont-Cassin, où il commit des horreurs incroyables. Prétendant impudemment ensuite que Henri l'avoit nommé Régent du Royaume par son testament, & secondé par ses soldats, ou plutôt par une horde de brigands, & par Diopolde, l'un des Capitaines favoris de Henri, il ravagea successivement le territoire du Mont-Cassin, la Terre de Labour, la Pouille & la Sicile; détruisit San-Germano & plusieurs autres Villes qu'il mit au pillage, & dont il vendit tous ceux des habitans qui ne purent se racheter; enhardi par ses succès, il s'empara de Salerne, de plusieurs autres Villes d'Italie, de Palerme, & de presque toute la Sicile, à l'exception de Messine, qui lui résista constamment. Enfin, il n'y a point de maux qu'il ne causât dans le Royaume, pendant l'espace de près de quatre années; il le réduisit aux dernieres extrémités, il y a apparence que son dessein étoit d'envahir la couronne; quand la valeur du Comte de Brienne vient renverser tous ses projets, & le mettre lui-même dans le plus grand embarras.

Mort de Marcovalde.

Ce scélérat qui eût du périr sur l'échaffaut, mourut quelque tems après à Pactes, en 1202, des suites de l'opération de la pierre, ou d'une dissenterie, suivant Richard de Saint-Germain.

Indifférent sur le choix des moyens qu'il employoit pour parvenir à son but, il s'étoit ligué, lors de son expédition en Sicile, avec les Sarrasins qui lui rendirent de grands services, & furent défaits avec lui auprès de Palerme, dont ils formoient le Siege, par le Général Jacques, parent du Pape, successivement lié & brouillé avec Gautier, Evêque de Troja, Grand-Chancelier. Marcovalde se releva de cet échec, & trouva le moyen de s'emparer de Palerme, par ses secrettes menées. Il se seroit infailliblement défait du seul obstacle qui s'opposoit à son élévation, s'il n'eût craint, en se défaisant du jeune Roi, de favoriser les vues du Comte de Brienne, son plus redoutable Compétiteur au trône de Sicile. Vainement le Pape avoit employé les armes temporelles & spirituelles pour resister aux entreprises de cet homme ambitieux, qui n'étoit ni épouvanté par ses revers, ni retenu par aucun frein; aussi fourbe & dissimulé que hardi & cruel, il avoit eu l'adresse de jouer très souvent le Pape par ses artifices & ses négociations, & de se faire absoudre des Censures prononcées contre lui, en feignant de se repentir, tandis qu'il tramoit de nouveaux complots. Le Pape l'avoit anathématisé une seconde fois avec tous ses adhérans; mais un homme tel que Marcovalde, s'embarrassoit fort peu de l'excommunication. (1)

Entreprises & prétentions du Comte de Brienne sur le Royaume de Sicile.

Sa mort délivra le Pape de toutes ses inquiétudes, & la Sicile d'un monstre; mais elle ne lui rendit pas la tranquillité. On a vu dans la Section précédente, que la Reine Sibille & ses filles, ayant été délivrées par Innocent III, s'étoient retirées en France. Altérie, l'une d'elles & fille du Roi Tancrede, y épousa Gautier, Comte de Brienne, frere de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem; Gautier vint en Italie, après la mort de l'Impératrice Constance, pour faire valoir les droits de son épouse à la couronne de Sicile, ou du moins au Comté de Lecce & à la Principauté de Tarente, qu'Henri avoit

(1) Giannone *Liv.* XV. Introd. *ch.* I.

promis à la famille de Tancrede, en dédommagement de sa renonciation à ce Royaume, & à la vérité, il sembloit que, quoique Henri eût indignement violé ce traité, sa perfidie n'anéantissoit pas les droits de la Reine Sibille, ni celui de ses filles. Le Comte de Brienne s'adressa au Pape lui-même, & reclama sa justice pour en obtenir la satisfaction qu'il demandoit. Innocent trouvant ses demandes justes, ne savoit comment y acquiescer, sans nuire aux intérêts du Prince dont on lui avoit confié la tutelle. Cependant, il crut pouvoir concilier en cette occasion la justice avec la politique, en opposant le Comte de Brienne à Marcovalde, & en se défaisant par la valeur du premier, du plus redoutable ennemi du jeune Fréderic. Dans cette vue, il promit à Gautier de lui faire accorder sa demande, ou au moins un dédommagement proportionné: mais à trois conditions: La premiere qu'il reconnoîtroit Fréderic pour Roi de Sicile, 2. qu'il le reconnoîtroit, lui, Innocent III, pour Régent du Royaume, & qu'il le maintiendroit en possession de cette Régence; 3. qu'il prendroit les armes contre Marcovalde, pour réduire, ou chasser d'Italie cet homme ambitieux. Le Comte se soumit à ces conditions, & se disposa à remplir la derniere, & en même tems la plus essentielle des trois. Il retourna en France, y passa un an à faire des levées & des préparatifs, & revint en 1201, en Italie, suivi d'une Armée de soldats d'élite, qu'il avoit armés, partie à ses dépens, & partie aux dépens du Pape. Il remporta deux victoires signalées sur le Comte Diopolde, Lieutenant de Marcovalde; il s'empara de plusieurs Villes, & remporta plusieurs victoires dans la Pouille, malgré tous les efforts du Chancelier, Evêque de Troja, & Archevêque de Palerme, qui s'étoit reconcilié avec Marcovalde. Ce Prélat fut même excommunié & déposé par le Pape, irrité de son obstination à s'opposer aux progrès du Comte de Brienne; obstination causée par la crainte où il étoit que le gendre du Roi Tancrede ne le punit d'avoir embrassé le parti de ses ennemis. Cependant le Comte se disposoit à passer en Sicile, à la sollicitation du Pape, pour y combattre Marcovalde, lorsque la nouvelle de la mort inopinée de ce rebelle fit changer de face aux affaires, & rompit ce voyage. Le Comte demeura en Italie, où il crut pouvoir s'occuper plus utilement à reduire quelques Villes rebelles, qui s'étoient soulevées à l'instigation des Allemands; il les combattit avec sa valeur ordinaire, & crut pouvoir les vaincre avec une poignée de ses braves François. L'extrême confiance qu'il avoit dans leur courage fut cause de sa perte, tandis qu'avec plus de prudence & de plus sages mesures, il eût pû délivrer les Provinces d'Outre-mer de la tyrannie & des brigandages des Allemands. Il faisoit faire la garde dans son camp avec tant de négligence, que pendant le siege de Sarno, où Diopolde étoit enfermé, il fut surpris dans son lit par les assiégeans, griévement blessé, & fait prisonnier avec une partie de ses Troupes. Il fut conduit & enfermé dans ce même château qu'il assiégeoit; Diopolde vint le visiter, & lui fit des propositions qu'il rejetta avec indignation; cette hauteur fut cause qu'il fut étroitement resserré & fort maltraité dans sa prison; où il mourut quelque tems après, en 1205, soit des suites de ses blessures, (1) ou des mauvais traitemens qu'on lui avoit ait souffrir, & par les soins que probablement les Alle-

Ses succès contre Marcovalde.

Prise & mort du Comte de Brienne.

(1) Giannone L. . XV. ch. I. *Chron. de Richard* de S. Germain.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

mands prirent d'abréger ses jours. Telle fut la fin de ce brave Général; quelques Historiens ont écrit qu'il s'étoit laissé mourir volontairement dans sa prison; ce qui est possible, quoiqu'il soit plus vraisemblable, que Diopolde, digne ami de Marcovalde, fit périr un guerrier pour lui si redoutable. Quoiqu'il en soit, Brienne laissa en mourant Alterie, son épouse, enceinte; elle mit au monde un fils posthume, qui fut Gautier X, Comte de Brienne, surnommé *le Grand* il se rendit fameux par sa valeur & par ses exploits contre les Sarrasins; mais ayant eu le malheur de tomber enfin entre leurs mains, ils le firent périr d'une mort très-cruelle. (1)

Nouveaux Troubles en Sicile.

Tandis que son pere faisoit la guerre en Italie aux rebelles & aux Allemands, d'autres ambitieux, prenant la place de Marcovalde, excitoient de nouveaux troubles en Sicile. Cet homme audacieux eut pour successeur dans sa rebellion, Guillaume Capparone, qui s'empara de Palerme, ainsi que du Palais & de la personne du Roi, prétendant en être Gouverneur, & en même-tems Capitaine-Général de la Sicile, titre qu'il prit de sa propre autorité. Le Chancelier Gautier, qui s'étoit reconcilié avec le Pape, s'opposa fortement aux entreprises de Capparone. Les divisions de ces deux hommes puissans troublerent quelque tems la Sicile, & furent enfin appaisées en 1207, par la médiation du Comte Diopolde, qui s'étant aussi fait absoudre & relever des Censures par Innocent, fut envoyé à Palerme concilier les esprits, & les porter à un accommodement. Il engagea Capparone à remettre le jeune Roi entre les mains du Chancelier & du Légat du Pape, Gerard Allucingolo Cardinal de Saint-Adrien, & de sortir du Palais. Cependant le Chancelier fit arrêter Diopolde, qui trouva le moyen de se sauver pendant la nuit, laissant son fils prisonnier. Il se retira en Italie, où pour se venger de cet affront, il attaqua les Napolitains qu'il défit.

Les Génois s'emparent de Syracuse.

Dans le même tems, des Etrangers à la faveur des troubles domestiques qui agitoient le Royaume, firent un établissement considérable en Sicile, sans que la Cour se mit en devoir de les en chasser. Les Pisans & les Génois y combattoient au sujet de Syracuse, que chacun de ces Peuples vouloit avoir. Le dernier la réclamoit, en vertu des promesses solemnelles que l'Empereur Henri VI lui avoit faites de la lui céder, (2) pourvu que Pise l'aidât à faire la conquête de la Sicile. Les Génois ayant rempli leurs engagemens prétendoient, quoiqu'ils eussent fait la paix, en 1201, avec cette couronne, que Syracuse devoit leur appartenir, en vertu de la cession que Henri, & même son pere Fréderic, par un Acte authentique, leur en avoit faite; les Pisans s'étant emparés de cette Ville, les Génois réussirent à les en chasser; mais ceux là pour la reprendre, la tenoient assiégée par terre & par mer depuis plus de trois mois, lorsque la République de Gênes, ayant fait un armement considérable, leur en fit lever le Siege, & défit leur flotte, avec le secours du Comte de Malée ou Malte, son allié. (3) Toutefois désespérant de pouvoir conserver cette Place éloignée, Genes la donna en fief avec titre de Comté à Alemano,

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 18.
(2) Voyez *Histoire de Gênes*, *Ch.* IV. Sect. II. dans cette *Histoire Universelle.*
(3) Voyez *Histoire de Gênes*, Sect. III, dans cette *Histoire.*

[illegible]rano, brave Capitaine, qui avoit le plus contribué à sa conquête, ainsi qu'à la défaite des Pisans.

Sect. III Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

Fin de la minorité de Fréderic

Cependant Fréderic touchoit à la fin de sa minorité, remplie de troubles & d'orages; car il s'étoit vu continuellement comme prisonnier, entre les mains, tantôt de Marcovalde, tantôt de Capparone, ou du Chancelier, & souvent en danger de perdre la vie & la Couronne, par la trahison du premier. On assure qu'avant même d'avoir atteint sa septieme année, l'argent lui avoit manqué souvent pour ses besoins les plus pressans; & que les habitans de Palerme, touchés de sa triste situation, avoient été obligés, en quelque façon, de pourvoir par charité à sa subsistance. Nous passerons sous silence quelques autres désordres arrivés en Italie, par les dissentions des Comtes de Celano & de Fondi, que le Pape avoit nommés Gouverneurs des Provinces au delà du Phare. Nous omettrons aussi quelques légers différens que le jeune Fréderic eut, en 1208, avec le Pape, son tuteur, au sujet des apellations, & de la révocation des privileges accordés à ce sujet par la Bulle d'Urbain II; parce que ces discussions n'eurent pas de suites. Fréderic parvenu à sa majorité, donna le Comté de Sora à Richard, frere d'Innocent, en reconnoissance des bons offices que ce Pontife lui avoit rendus pendant sa minorité, & dont ce Prince parut pénétré pendant les premieres années de son rêgne.

1209. Mariage de Fréderic II.

Comme ce jeune Roi entroit dans sa quatorzienne année, le Pape songea à lui ménager une alliance avec Constance, fille d'Alfonse II, Roi d'Aragon, aux conditions qu'Alfonse assisteroit son Gendre de toutes ses forces contre ses ennemis, & que le Royaume de Sicile seroit dévolu à Ferdinand, frere de Constance, dans le cas où Fréderic mourut avant la consommation du mariage. (1) Telle est probablement l'origine des droits & des prétentions de la Maison d'Aragon sur le Royaume de Sicile. Cette alliance fut négociée & conclue, en 1208; & le mariage de Fréderic avec Constance, fut célébré avec beaucoup de magnificence, au commencement de l'année suivante. Mais la joie qu'il répandit dans toute la Sicile fut troublée par la mort du Comte de Provence, frere de la nouvelle Reine, & de plusieurs Seigneurs Espagnols qui l'avoient accompagnée, & qui moururent à Palerme peu de tems après la célébration de ce mariage.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur tous les évènemens du rêgne de Fréric: ce Roi s'est rendu trop fameux dans l'Histoire du treisieme siecle par ses exploits, son ambition, ses guerres avec les Villes de la Lombardie & les Guelphes, & plus encore par ses différens avec les Papes, pour qu'il soit besoin de retracer ici des faits universellement connus; d'ailleurs, ces évènemens mémorables ont été racontés dans toutes les Histoires générales & particulieres de l'Italie, ainsi que dans celle de l'Empire d'Allemagne; & nous renvoyons nos Lecteurs aux Chapitres *Italie* & *Allemagne*, dans cette *Histoire Universelle.* Nous ne nous arrêterons ici qu'aux faits qui intéressent le plus essentiellement le Royaume des deux Siciles.

Fréderic avoit été élu Roi des Romains, ou du moins il avoit été désigné

(1) *Hist. de Sic.* Par M. de *Tom.* II. *Liv.* VI. *Sect.* V. *p.* 20. *& suiv.*

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

pour successeur à l'Empire, dès l'année 1196, (1) du vivant de son pere, & à peine âgé de deux ans. Cependant Othon, Duc de Saxe, avoit trouvé le moyen de se faire élire Empereur, en 1209, appuyé par Innocent lui-même, qui ne se soucioit pas que son Pupille réunit l'Empire à la Sicile, de crainte qu'il ne devint trop puissant. Peu content du titre d'Empereur, Othon vint en Italie, & voulut s'en rendre maître, ainsi que de tous les États de Fréderic, prétendant que ces Etats dépendoient de l'Empire. Vainement le Pape lança ses foudres sur Othon: l'invulnérable Empereur poursuivit ses projets, & s'empara successivement, de presque toutes les Provinces d'Italie, dépendantes du Royaume de Sicile. Il se disposoit même à passer dans cette Isle, à en faire la conquête, & à détrôner Fréderic, lorsqu'une nouvelle révolution arrivée en Allemagne, sauva ce jeune Prince, releva son parti, & obligea Othon de retourner promptement en Allemagne; où le Pape & ses ennemis lui avoient préparé bien de l'occupation. En effet, la plûpart des Princes de l'Empire assemblés à Bamberg, en 1211, obéissant aux ordres d'Innocent, qui avoit defendu qu'on reconnut Othon pour Empereur, comme excommunié, procéderent à une nouvelle élection, & firent choix de Fréderic, qui réunit tous les suffrages. Comme sa présence étoit nécessaire en Allemagne, il se hâta d'y passer, après avoir fait couronner, en 1212, à Palerme, Roi de Sicile, le jeune Prince Henri son fils. (2) Il prit la route de Rome par mer, fit hommage-lige au Pape en présence des Cardinaux & de toute sa Cour, se rendit ensuite à Gênes avec quatre Galeres & fut reçu partout avec des honneurs infinis, sur-tout de la part de la République de Gênes, dont il devint ensuite le plus implacable ennemi. Il demeura près de trois mois dans cette Ville, où il fut défrayé avec sa suite, aux dépens de l'Etat. Il prit enfin la route de l'Allemagne par le Milanez, le païs des Grisons & Constance; il eut une entrevue à Vaucouleurs, en Lorraine, avec Louis, fils ainé de Philippe Auguste, Roi de France, & conclut avec ce Prince un traité d'alliance contre Othon, leur ennemi commun. La défaite de ce dernier par Philippe, à la fameuse bataille de Bouvines, abattit totalement ses forces, & ramena à Fréderic tous les Princes & Peuples d'Allemagne, qui avoient refusé jusqu'alors de le reconnoître pour Empereur. Paisible possesseur de ce titre par la retraite de son rival, qui se refugia en Saxe; où il mourut en 1218, Fréderic fut sacré & couronné Empereur à Aix-la-Chapelle, en Juillet 1215. Il se croisa, pour obliger le Pape, qu'il cherchoit à flatter, & dont il ne cessoit de se louer pour les services & bienfaits qu'il disoit avoir reçus de lui; conduite plus politique que sincere de sa part, ainsi que l'avenir le fit connoître. Il ne cherchoit alors comme disent quelques Historiens, que de s'élever & d'affermir son pouvoir par les souplesses & les finesses d'un renard, jusqu'à ce qu'il pût impunément déployer les griffes du Lion.

1211 & suiv. *Fréderic II est élu Empereur.*

1215. *Il est sacré & couronné à Aix-la-Chapelle.*

Conduite politique de Fréderic à l'égard du Pape.

Cependant le Pape se trouvoit fort embarrassé sur la conduite qu'il avoit à tenir avec Fréderic, devenu Empereur. La brillante fortune de ce jeune

(1) *Anecd. Ital.* ann. 1210. *p.* 343.
(2) Giannone *Liv.* XV. *ch.* II. & III. introd. à l'*Hist. Univer. p.* 117.

Sect. III. *Histoire des deux* Siciles *sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Prince lui causoit beaucoup d'ombrage. Il ne le voyoit pas sans inquiétude réunir sur sa tête les Couronnes Impériale & de Sicile; & il le pressoit sans cesse de renoncer à cette derniere en faveur de son fils. Il craignoit que la puissance de ce Prince ne le portât à vouloir se rendre indépendant de la Cour de Rome, sur-tout à s'opposer aux usurpations faites par le S. Siege, sur les droits & privileges de la Monarchie de Sicile. Le courage altier, l'ambition, le caractere impérieux de ce Prince, tout redoubloit les allarmes du Pontife. D'un autre côté, Fréderic, aussi rusé qu'ambitieux, amusoit Innocent par des promesses, l'assurant qu'aussi-tôt qu'il auroit reçu la Couronne Impériale à Rome, il émanciperoit son fils, & lui remettroit le Royaume de Sicile, pour le tenir du S. Siege, ainsi qu'il le tenoit lui-même. Mais il est très-évident qu'il ne cherchoit par ses promesses qu'à tromper le Pape, parvenir à son but & lui refuser ensuite cette satisfaction, quand il auroit obtenu tout ce qu'il desiroit.

Innocent III mourut dans cette intervalle, en 1216, Honorius III lui succéda. (1) Ce fut avec ce Pape que commencerent les longues quérelles que Fréderic eut depuis, sans discontinuer, avec tous les Pontifes successeurs d'Innocent. Le retardement de ce Prince à partir pour la Terre-Sainte, où il s'étoit engagé de passer, fut la premiere cause de ses différens avec Honorius, & ce refus fut la premiere étincelle du ressentiment de ce Pape contre lui. Honorius s'intéressoit autant que son Prédécesseur à cette expédition en Syrie; irrité de ce que Fréderic la différoit d'année en année, & qu'il se faisoit accorder de continuels délais, il prit enfin tous ces délais pour un parjure réel de la part de ce Prince; ce fut aussi ce prétendu parjure qui anima Gregoire IX, & le porta à sevir contre Fréderic avec tant de rigueur. Peut-être qu'au fond la véritable raison pour laquelle ce Pape pressoit & desiroit avec tant de chaleur le depart de l'Empereur, étoit, l'espoir & le dessein de travailler impunément contre ses intérêts en son absence, afin de diminuer son pouvoir en Occident, tandis que ce Prince auroit été combattre & se sacrifier dans le Levant pour les intérêts du Pape & de l'Eglise. Peut-être aussi la connoissance que Fréderic avoit de ce dessein, contribua beaucoup à lui faire différer un départ, qui, dans ces circonstances eût été très-imprudent. D'ailleurs ce Prince haïssoit en secret la Cour de Rome, pour ses usurpations & sa tyrannie; & s'il avoit dissimulé ses sentimens par égard pour Innocent III, auquel il devoit des ménagemens, dispensé d'avoir autant de patience & de politique avec les Papes ses successeurs, il étoit fortement résolu de se servir de toute sa puissance pour se délivrer de leur insupportable joug. Or, si l'on considere sous ce point de vue le courage inflexible avec lequel il résista aux entreprises de l'ambition, & aux efforts de la haine des Evêques de Rome, on ne peut nier que Fréderic II. n'ait été un grand homme, & l'un des plus grands Princes qui aient porté la Couronne Impériale. (2)

Différens de Fréderic avec les Papes.



Empereur d'Allemagne & Roi de Sicile, Fréderic avoit assez de motifs, si la raison eut pu se faire entendre dans ces Siecles d'erreur & de superstition,

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. p. 66.
(2) C'est le sentiment de Mr. de Voltaire dans son *Histoire Universelle*, & dans ses *Annales de l'Empire.*

SECT. III. *Histoire des deux* Siciles *sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

pour se dispenser de faire le voyage d'outre-mer. En effet, à quel propos abandonner le Gouvernement de tant d'Etats; pourquoi les exposer aux troubles qui pouvoient, & devoient même naturellement s'y élever pendant son absence? D'ailleurs les Sarrasins de Sicile s'étoient revoltés en 1222, & donnoient assez d'occupation à Fréderic pour les réduire. Plusieurs Seigneurs de la Pouille & de la Calabre s'étoient également soulevés, l'incendie pouvoit devenir plus violent, plus général. Etoit-il prudent de partir dans ces circonstances? Cependant Honorius, las d'avoir accordé délais sur délais à l'Empereur, le pressoit vivement de tenir sa promesse, & de s'embarquer pour la Syrie.

1222. *Mort de l'Impératrice Constance, épouse de Fréderic.*

Pendant cette contestation, l'Impératrice Constance mourut à Catane, en 1222, & fut inhumée à Palerme. (1) Fréderic épousa en secondes nôces, en 1225 Yolande, fille unique de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem, qui lui apporta ce Royaume pour dot. Cependant Fréderic promit alors d'en laisser jouir tranquillement son beau-pere sa vie durant; parole qu'il ne lui tint pas, l'ayant forcé depuis à lui céder cette Couronne; c'est ainsi que ce sceptre passa & fut réuni à celui de Sicile. (2) Au reste, Fréderic en agit fort mal avec la Princesse Yolande, ainsi qu'avec son beau-pere, avec lequel il eut les plus violens démêlés, au sujet des mauvais traitemens qu'on prétend qu'il fit souffrir à sa fille, & parce que Brienne embrassa le parti du Pape Grégoire IX. Ce mariage fut célébré à Brindes, en 1225, en présence de plusieurs Princes, du Roi Jean Brienne, de son neveu Gautier, du Patriarche de Jérusalem, & de plusieurs Barons & Prélats de la Palestine, Fréderic obtint du Pape, par l'entremise de son beau-pere, du Patriarche de Jérusalem & du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, un nouveau délai de deux ans, au bout desquels il promit solemnellement de passer à la Terre-Sainte, & de faire pour les Croisés un Armement considérable. D'après ces promesses, il fit les plus grands préparatifs pour cette expédition. Cependant il ne s'embarqua pour la Syrie qu'en 1228, sous le Pontificat de Grégoire IX, successeur d'Honorius III, mort l'année précédente. Quelque tems avant son départ, Fréderic perdit sa seconde femme, la Princesse Yolande, qui mourut en donnant le jour à un fils, qui fut nommé Conrad. Fréderic en partant, laissa le Gouvernement du Royaume à Renaud, Duc de Spolete, qu'il nomma pour son Vicaire en Italie. Il est bon d'observer que l'Empereur avoit été excommunié l'année d'auparavant par le successeur d'Honorius, parce qu'il ne s'étoit pas mis en mer, dans le tems convenu. (3) On sait que Grégoire IX étoit un homme emporté, violent, & beaucoup moins sage que son Prédécesseur, qui, par sa modération, avoit toujours trouvé le secret d'amener Fréderic où il avoit voulu.

1225. *Il se remarie à Yolande, fille de Jean de Brienne Roi de Jerusalem.*

1228. *Mort de cette Princesse. Départ de Fréderic pour la Terre-Sainte: il est excommunié par le Pape Gregoire IX.*

Cette excommunication n'empêcha point l'Empereur de s'embarquer; au contraire, elle ne lui donna que plus d'ardeur à entreprendre l'expédition qu'il projettoit depuis si longtems. Il se proposa de la rendre si utile, & de se signaler tellement par ses exploits, qu'il forçât le Pontife ingrat, pour lequel

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. Sect. IX. *p.* 29.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 34.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 1229. *p.* 343 *& suiv.*

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

il alloit combattre, à rougir de son injustice, & en même tems à l'absoudre des censures prononcées contre lui. Mais son malheur, & pour parler le langage des Croisés, les effets funestes de cette excommunication, le suivirent en Asie, & s'opposerent à ses progrès. Ainsi l'on peut dire qu'un Pape lia dans cette occasion les mains à un Empereur armé pour sa quérelle & celle de la Chrétienté. Fréderic trouva tout le monde soulevé contre lui dans la Palestine. Le Patriarche de Jérusalem, les Evêques, les Grand-maîtres des Templiers & des Hospitaliers refuserent de lui obéir & de le reconnoître, les seuls Chevaliers Teutoniques lui demeurerent fideles; tous les autres Chrétiens, excités par les Légats du Pape & les Moines, regarderent ce Prince avec horreur, & le fuirent avec soin, comme un damné, un pestiféré, en un mot, comme un hérétique retranché du sein de l'Eglise & de la Communion des Fideles. Tel fut le traitement que reçut un Grand Empereur, qui abandonnoit ses Etats & ses intérêts, pour aller combattre dans une Contrée lointaine, contre les ennemis du nom Chrétien. Tant d'obstacles capables de refroidir la bonne volonté de tout autre, ne rebuterent point Fréderic: il voulut combattre, se signaler, & faire ce qu'il se devoit à lui-même & au soin de sa gloire. Il se disposoit à marcher contre Saladin, lorsque les facheuses nouvelles qu'il reçut d'Italie, l'obligerent de quitter promptement la Palestine, pour voler à la défense de ses Etats. (1) Ce qu'il avoit prévu & tenté d'éviter, venoit d'arriver. Le Pontife avoit choisi le tems où l'Empereur étoit occupé à son expédition de la Terre-Sainte, pour faire une irruption dan la Pouille, & s'emparer de cette Province. Fréderic pressé de s'opposer à cette invasion, se hâta avant que de partir, de conclure un traité, avec le Soudan d'Egypte, traité, beaucoup plus favorable qu'il ne devoit naturellement l'obtenir & dont cependant le Pape & les Partisans de la Cour de Rome lui firent un crime, prétendant qu'il avoit lâchement sacrifié les intérêts de la Chrétienté. (2) Et cependant c'étoit le Pape seul qui les avoit sacrifiés. Fréderic convint d'une treve de dix ans avec Saladin, & obtint de lui la restitution de Jérusalem, & de plusieurs autres Places & Chateaux de ce Royaume, ainsi que la liberté des prisonniers Chrétiens, & la permission à ceux-ci, d'aller faire librement leurs dévotions au S. Sépulchre, dont la garde fut confiée aux Sarrasins. Avant que de revenir en Europe, Fréderic voulut prendre possession de son nouveau Royaume, & se faire couronner Roi de Jérusalem dans sa Capitale. Il se rendit pour cet effet dans l'Eglise du S. Sépulchre, où aucun Evêque ne s'étant présenté pour procéder à cette cérémonie, il prit lui-même, au refus du Patriarche de Jérusalem & de tous les Prélats, la couronne sur l'autel & se la mit sur la tête. (3) Le Patriarche avoit jetté auparavant l'interdit sur la Ville de Jérusalem & même sur le S. Sepulchre, de maniere qu'aucun Prêtre ne voulut célébrer la messe. Enfin, il n'est point de mortification & de désagrément qu'on ne donnât a Fréderic; point de traverses & d'obstacles que les Chré-

Obstacles qu'il rencontre à ses projets.

Il fait une treve avec le Soudan d'Egypte.

Il se couronne lui-même Roi de Jérusalem.

(1) *Hist. des Rois de deux Sicil.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 70.
(2) Giannone *L.* XVII. *ch.* VI & VII. *Anecd. Ital. p.* 340.
(3) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 122-124.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

tiens ne lui suscitassent, à la sollicitation du Pape ; on ne lui en auroit pas fait davantage, s'il eût été Mahométan. Plein de mépris pour ces vils procédés, il partit de Jérusalem après en avoir fait réparer & augmenter les fortifications, & passa dans ses Etats, où sa présence étoit plus nécessaire qu'en Syrie.

Il retourne en Italie.

1229. 1234. Il se reconcilie avec Grégoire.

A peine Fréderic fut arrivé en Italie qu'il pourvut à la défense de la Pouille, opposa ses armes aux armes temporelles de Grégoire IX, résista vigoureusement à ses entreprises; distinguant la personne du Pape & la Cour de Rome de l'Eglise, il fit tous ses efforts pour se reconcilier avec cette derniere, & pour obtenir l'absolution des censures prononcées contre lui. Il y réussit avec bien de la peine en 1229, eut une entrevue avec le Pape, & fit la paix avec lui. Cette reconciliation parut sincere de part & d'autre, & laissa à l'Empereur le tems & le loisir de songer à la pacification de l'Italie & de l'Allemagne. La revolte de son fils aîné, Henri, qu'il avoit fait couronner Roi des Romains, fut un coup très-sensible pour son cœur paternel. Quelques Ecrivains ont accusé le Pape d'avoir fomenté cette rebellion; mais ce fait est démenti par la plûpart des Auteurs, qui prouvent même que Grégoire IX prit avec chaleur le parti de l'Empereur contre son fils. Le soulèvement de ce jeune Prince & de quelques Villes de Lombardie, qui avoient embrassé son parti, obligea Fréderic d'envoyer des Troupes contre ces Villes, & il se rendit lui-même en Allemagne, où son fils allumoit de plus en plus le feu de la revolte. La présence de Fréderic l'éteignit d'abord, tout se soumit, & le jeune Prince fut obligé de se livrer à la merci de son Pere, & d'implorer sa clémence. L'Empereur le fit enfermer pour le reste de ses jours dans la Forteresse de S. Felix, où ce Prince mourut en 1242, très-repentant de sa faute, suivant plusieurs Historiens. On fit courir des bruits affreux sur cette mort, qu'on attribua, les uns au désespoir; les autres à la vengeance de Fréderic. Pourquoi chercher en tout tant de causes éloignées, tandis qu'il y en a tant de prochaines & de naturelles? Un pere n'est-il pas assez malheureux de perdre son fils, ou d'en être trahi, sans qu'on lui impute encore sa mort? D'autres rapportent que Fréderic pleura sincérement son fils, & qu'il lui eût pardonné, s'il en avoit eu le tems. (1) Ce malheureux Empereur étoit réservé, sur la fin de sa vie, à des chagrins presque continuels.

Henri, Roi des Romains, son fils, se revolte: Fréderic le fait enfermer.

Il se remarie avec une Princesse d'Angleterre, & fait couronner Conrad, son second fils, Roi des Romains.

Il se remaria en sixiemes nôces, en 1234, avec la Princesse Isabelle, fille de Jean, & Sœur de Henri III Rois d'Angleterre, mariage qui fut célébré à Wormes. Dans le même tems, il y fit couronner Roi des Romains Conrad, son second fils, on rapporte que la prédilection qu'il avoit toujours témoigné pour ce Prince, excita la jalousie de son fils aîné, Henri, & fut la premiere cause de sa revolte. (2)

1235. [illegible] [illegible] & [illegible] de Fréderic contre les Lombards.

Peu de tems après, l'Empereur entreprit la guerre, contre les Villes confédérées de la Lombardie, qui s'étoient liguées contre lui, & il eut les plus grands succès. Au milieu de ses avantages, la revolte inattendue de Fréderic Duc d'Autriche, l'obligea de retourner promptement en Allemagne. Il réduisit bientôt son ennemi aux derniers extrémités, & s'empara de ses Etats, qu'il lui rendit après, ce Duc ayant imploré sa clémence. L'Empereur re-

(1) Giannone; *Liv. XVII. ch. I. Histoire de Sicile* ibidem.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. Sect. XII. *p.* 52. & *suiv.*

prit avec chaleur la guerre qu'il avoit entreprise contre les Villes Confédérées de Lombardie, quelqu'effort que le Pape fit pour l'en détourner & pour accommoder ce différent. Bientôt le même Grégoire se déclara hautement contre Fréderic: mais cela n'empêcha point que ce Prince ne remporta les plus grands avantages sur ses ennemis, sur-tout sur les Milanois, & qu'il ne s'empara de plusieurs Villes telles que Verceil, Turin, Asta, Treviso, Vicenze, Brescia, Alexandrie & beaucoup d'autres, dont plusieurs furent détruites & sacrifiées à sa vengeance. (1) Dans le même tems, Grégoire IX, quoique son ennemi, le pressoit de retourner en Syrie, alléguant que la treve avec Saladin étoit prête d'expirer; mais Fréderic, instruit par l'expérience, & comprenant que le Pape ne cherchoit à l'éloigner qu'afin de s'emparer plus aisément de ses Etats en son absence, refusa de partir; il eut soin de renouveller la treve pour dix ans avec le Soudan d'Egypte, & d'ordonner à Renaud de Baviere, son Lieutenant dans le Royaume de Jérusalem, d'éviter d'en venir aux mains avec les Sarrasins. Délivré de ce soin, il ne songea plus qu'à poursuivre ses projets contre les Villes de Lombardie, qui avoient embrassé le parti du Pape.

Origine des Guerres des Guelphes & des Gibelins.

D'un autre côté, Grégoire chercha à susciter par-tout de nouveaux ennemis à l'Empereur. Ce fut alors qu'un incendie général embrasa presque toute l'Italie, ce fut alors que prirent naissance les cruelles guerres des Guelphes & des Gibelins, noms funestes qui existoient longtems auparavant, mais qui n'avoient point encore causé autant de maux. La plûpart des Villes prirent parti dans cette guerre; les unes en faveur du Pape, les autres pour son ennemi. Gênes, Venise, Milan, Parme, Bologne, un grand nombre d'autres, se déclarerent contre lui. Pise, Modene, Cremone, & quelques autres Villes de Toscane, embrasserent son parti, & lui fournirent des Troupes. Peu content d'armer presque toute la Lombardie, le Pape publia une Croisade (2) contre Fréderic, avec les mêmes immunités & les mêmes indulgences que celles qui étoient attachées aux guerres de la Terre-Sainte: il convoqua en même tems un Concile à S. Jean de Latran, dans le dessein d'y juger, & peut-être d'y déposer Fréderic. L'Empereur aigri & irrité par la haine de ses ennemis, s'en vengea très-cruellement, à la vérité; mais il faut convenir aussi qu'il étoit poussé à bout, & qu'un Prince, en pareil cas, est plus qu'homme, s'il n'est outré dans ses vengeances. Vainqueur des Croisés, il en fit mutiler quantité, & leur fit faire une croix sur la tête par incision, ou avec un fer chaud; disant, *que, puisqu'ils s'étoient croisés contre lui, il étoit juste qu'ils en portassent les marques.* Cependant il fit tout ce qu'il put pour empêcher les Prélats Ultramontains de se rendre à Rome, pour y assister au Concile que Grégoire vouloit y tenir. Les Génois, Partisans zélés de ce Pontife, s'étant chargés d'y conduire ses Légats & les Prélats étrangers sur une flotte considérable, qu'ils équiperent pour cet effet; ils furent attaqués & défaits près de Meloria, par les flottes combinées de l'Empereur & des Pisans, commandées par Enzius, ou Enzo fils naturel de Fréderic, qu'il avoit fait Roi de Sardaigne. (3) La perte des Génois fut très-considérable;

(1) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 125-126.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Ibidem.*
(3) Introd. à l'*Hist. Univers. p.* 127-128.

presque tous les Prélats tomberent entre les mains de Fréderic, qui les fit emprisonner, & leur fit subir les plus mauvais traitemens.

Mort de Grégoire IX. 1243. 1245. *Sinibalde de Fiesque est élu Pape, sous le nom d'Innocent IV.* *Il dépose l'Empereur, au Concile de Lyon.*

On prétend que cet événement causa tant de chagrin au Pape Grégoire IX, qu'il en tomba malade, & mourut le 21 Avril 1241; mais il semble qu'on doit attribuer plutôt sa mort à son grand âge; car il avoit près de cent ans. Célestin IV, qui lui succéda n'ayant siégé que dix sept jours, l'Empereur ne gagna rien à ce changement de Souverain-Pontife, ni à l'exaltation de Sinibalde de Fiesque Génois, qui prit le nom d'Innocent IV. Sinibalde, d'un des plus intimes amis, devint après son avénement au Pontificat, le plus implacable ennemi de Fréderic; il suivit en tout le plan de son prédécesseur, & renchérit même sur sa haine contre ce Prince. Délivré de ses mains, en 1244, par le secours des Génois, sur la flotte desquels il s'embarqua secretement pour Gênes, il se rendit à Lyon, où il convoqua un Concile. (1) Là il anathématisa & déposa solemnellement l'Empereur, en 1245, quelques raisons que les Ambassadeurs de ce Prince pussent alléguer pour sa justification, & quelques démarches que fissent les Rois de France, d'Angleterre & plusieurs autres Souverains, pour détourner le Pape de cette violence. Fréderic furieux, écrivit à tous les Princes de la Chrétienté pour se justifier des crimes & des imputations sur lesquelles il avoit été condamné, sans avoir été entendu. Il se vengea en ravageant les Terres de l'Eglise, & en poursuivant à outrance toutes les Villes qui s'étoient déclarées contre lui. Depuis longtems il étoit occupé à faire le siege de Parme, l'une des plus obstinées à lui résister; pendant qu'il étoit à la chasse, les assiégés firent une sortie, tomberent sur son camp, ruinerent tous ses ouvrages, & le forcerent de lever le Siege. L'Empereur ne put jamais se relever de cet échec; il fut défait partout par les Confédérés. Pour comble de malheur, son fils Enzo fut vaincu, en 1249, & fait prisonnier par les Bolonois, qui ne voulurent point lui rendre la liberté, quelques offres que son pere leur fit pour sa rançon. Il fut inconsolable de cette perte, ainsi que de ses revers; & ne fit plus depuis que traîner une vie languissante. Cependant il ne perdit, ni le courage, ni l'ardeur de se venger; & il étoit occupé à faire les plus grands préparatifs, pour continuer la guerre, lorsqu'il fut attaqué d'une dissenterie, ou esquinancie, dont il mourut le 13 de Decembre, 1250, à Fiorenzola, petite Ville de la Pouille. Quelques Historiens rapportent que Mainfroi, son fils naturel, l'avoit fait empoisonner; & que voyant que son fort tempéramment lui faisoit surmonter le poison, il l'étouffa avec un oreiller; (2) bruit fabuleux peut-être, & dont on parle ici, parce qu'il faut tout rapporter; mais nous n'en trouvons nulle part des preuves convainquantes. Fréderic étoit alors dans sa cinquante-septieme année, & il en avoit régné 37 comme Empereur, 50 comme Roi de Naples & de Sicile, & 28 comme Roi de Jérusalem. Tels sont en abrégé, les principaux évènemens d'un régne aussi célébre qu'orageux, & l'un des plus importans morceaux, de l'Histoire du XIII siecle; nous ne nous y sommes point arrêtés, parce que ces mêmes évènemens se trouvent rapportés plus amplement dans l'Histoire générale d'Italie, & dans celle de l'Allemagne.

1248. 1250. *Mort de Fréderic.*

On

(1) *Voyez* Article GENES *Sect.* II. *ch.* IV. dans cette *Histoire Universelle.*
(2) Giannone *Liv.* XVII. *chap.* IV. *p.* 590.

On ne peut nier qu'à son ambition & à ses cruautés près, Fréderic II n'ait été un très grand Prince. Il possédoit les plus brillantes qualités; il étoit brave, généreux, libéral, prudent, habile, magnanime, avec ceux de ses ennemis qui imploroient sa clémence; mais cruel & implacable, à l'égard de ceux qui vouloient lui résister. Né fort altier, impérieux & violent, les traverses que les Papes lui susciterent, les chagrins qu'ils lui donnerent, ses malheurs, ses revers aigrirent son caractere, & ce furent en quelque façon ses ennemis qui le forcerent à devenir cruel & barbare. Peu de Princes ont su résister aux Papes avec autant de fermeté que lui, & il auroit été bien plus loin, s'il étoit né dans un autre Siecle. On lui reprocha de n'avoir point de Religion, & de traiter tous les dogmes d'impostures & de chimeres. A beaucoup de bon sens & de lumieres naturelles, il joignoit un goût décidé pour les Sciences; il aima & accueillit toujours favorablement les Gens-de-Lettres & les Savans. On n'en citera pour preuves que son affection pour le fameux Pierre des Vignes, qu'il fit son Chancelier, & l'un de ses plus chers favoris, & l'Académie qu'il établit à Naples. On pourroit lui reprocher avec fondement d'avoir trop aimé la guerre, & d'avoir été trop livré à ses plaisirs en tout genre. Le grand nombre des femmes qu'il épousa successivement, celui des maitresses & des enfans naturels qu'on lui attribue, prouve son penchant effréné pour le sexe; ce qui le prouve encore, est l'espece de serail qu'il traînoit par-tout avec lui, & qui étoit rempli de femmes des Sarrasins; sur quoi on observera que ce Prince avoit pris beaucoup de goût pour les manieres & les coûtumes du Levant, & que, dans ses camps mêmes, il vivoit avec un luxe presque Asiatique. Au reste, on ne doit pas adopter toutes les calomnies que les Ecrivains du parti Guelfe ont débitées contre lui, pour faire leur cour aux Papes.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Souabe. 1195-1269.

Son Caractere: son Portrait.

Outre les femmes que ce Prince épousa, savoir: Constance d'Aragon, Yolande de Brienne & Isabelle d'Angleterre, les Historiens lui en attribuent encore trois autres; Agnès, fille d'Othon, Duc de Moravie qu'il répudia, & qui se remaria avec Uldric, Duc de Carinthie; Ruthine, fille d'Othon, Comte de Wolfferthausen, dans la Baviere, & Isabeau, fille de Louis, Duc de Baviere. Il épousa ces trois Princesses dont il n'eut pas d'enfans, dans l'intervalle qui s'écoula, dit-on, entre sa seconde femme, Yolande de Brienne, & sa sixieme Isabelle d'Angleterre, sœur d'Henri III, qui mourut en 1241, Il eut deux fils de sa premiere épouse Constance d'Aragon, savoir Henri, Roi des Romains, dont nous avons rapporté la revolte & la triste fin; & Jourdan, qui mourut en bas âge. Yolande de Brienne lui donna Conrad, qui lui succéda; & Isabelle d'Angleterre fut mere de Henri, qui mourut en 1153, âgé de douze ans, emprisonné, à ce qu'on prétendit dans le tems, par l'Empereur Conrad son frere, D'autres Historiens lui donnent encore d'autres femmes.

Femmes & enfans de ce Prince.

Parmi ses enfans naturels qu'il établit tous avantageusement, on compte Fréderic, qu'il fit Prince d'Antioche, &c. Henri Enzius ou Enzo, Roi de Sardaigne, qui fut pris par les Bolonois, en 1139, & mourut dans leur Ville, après vingt deux ans d'une dure captivité. Mainfroi, Prince de Tarente, &c. qui dans la suite s'empara du Royaume de Naples & de Sicile, & en fut le neuvieme Roi; Constance, qu'il maria avec Charles-Jean Battale, ou Vatta-

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Testament de Frederic.

ce, Empereur de Constantinople; & plusieurs autres fils & filles qu'il eut de différentes maîtresses. Quelques Ecrivains, fondés sur son testament, ont prétendu que Mainfroi étoit fils légitime de Fréderic, parce qu'il l'avoit appellé à la succession de ses Etats, au défaut de ses autres fils légitimes. Il laissa par ce testament, l'Empire, le Royaume de Sicile & toutes ses dépendances, à son fils aîné Conrad, Roi des Romains; & dans le cas où il viendroit à mourir sans enfans mâles, au Prince Henri, qu'il avoit eu d'Isabelle d'Angleterre; & enfin, à Mainfroi, Duc de Tarente, au cas qu'Henri vint aussi à décéder sans laisser de postérité. Il légua en attendant à ce Jeune Prince, le Royaume d'Arles, ou celui de Jérusalem, au choix & à la volonté de Conrad. Outre la Principauté de Tarente, il laissa encore plusieurs autres Terres & Comtés à Mainfroi, avec tous les titres & honneurs qu'il lui avoit accordés pendant sa vie; & il ordonna qu'il seroit Gouverneur en Italie, spécialement dans la Pouille & dans la Sicile, en cas d'absence de Conrad. Enfin, il légua les Duchés d'Autriche & de Styrie, outre dix mille onces d'Or, à Fréderic son petit-fils, fils du feu Roi Henri, & de Marguérite, fille de Léopold Duc d'Autriche. Tout cela à la charge de reconnoître Conrad pour Souverain, condition, sans l'observation de laquelle, le testament devoit être nul à l'égard de Mainfroi. (1) Il y en a qui rapportent ce testament d'une maniere différente, & à la variation qui se trouve à ce sujet dans le récit des Historiens, il sembleroit que Fréderic eût fait plusieurs testamens; ce qui est même assez probable. (2) Ce Prince fut enterré dans la grande Eglise de Palerme à côté de l'Empereur & de l'Impératrice, ses Pere & mere, ainsi qu'il l'avoit ordonné dans sa derniere maladie, l'on mit depuis sur son tombeau deux épitaphes qu'on y voit encore.

Jettons maintenant un coup d'œil sur ce qui se passa dans l'intérieur du Royaume des deux Siciles, sous le Gouvernement de Fréderic. Ce Souverain aimoit beaucoup ce Royaume, où il avoit pris naissance; mais les malheurs de son rêgne, & les guerres qui l'occuperent sans cesse l'empêcherent de lui donner des preuves de son affection; & le sort de la Sicile & des Provinces d'Italie, ne fut pas heureux sous ses Loix; moins par sa faute, à la vérité, que par celle de ses ennemis; qui ne lui laisserent pas le tems de travailler au bonheur & à la tranquillité de ses Sujets. Il fit cependant plusieurs Loix & des établissemens fort sages, ainsi qu'on le peut voir dans Giannone. (3) Ce Prince avoit tant de prédilection pour la Terre de Labour, & il étoit si enchanté des beautés de la Campagne de Naples, qu'on rapporte qu'étant passé dans le Levant; lorsqu'il vit la Terre-Sainte, ou Terre promise, il dit; que si le Dieu des Juifs avoit vû le Royaume de Naples, & particulierement la Terre de Labour, il n'auroit pas fait tant de bruit de sa Terre de promission. (4)

(1) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 130.

(2) *Voyez Hist. de Sic.* Par Mr. de B *Tom.* II. *p.* 104. *& suiv.*

(3) *Liv.* XVII. *chap.* IV. *&* V. *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. Sect. XXI. *Anecd. Ital.* ann. 1250.

(4) Il ne faut point être surpris d'entendre parler ainsi un Prince qui étoit fort libre dans ses propos sur la Religion. On rapporte sur quelques plaintes qui lui furent faites un jour, au sujet du dégât que ses soldats faisoient en passant dans des champs de bled en maturité; qu'il répondit ironiquement qu'ils avoient grand tort, & devoient,

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

Ainsi qu'on l'a observé, Fréderic aimoit beaucoup les Sciences & la Philosophie, qu'il cultivoit lui-même avec succès; chose fort étonnante dans un Siecle aussi ignorant que le sien. On assure qu'il parloit avec une égale facilité plusieurs langues; qu'il faisoit fort bien des vers en langue latine & vulgaire, ainsi que son fils Enzius, dont il nous reste quelques Poësies, & qu'il composa même un ouvrage Latin, intitulé *de naturâ & curâ animalium*, un livre sur la chasse des Faucons; & qu'il engagea Jourdan Ruffo, maître de ses écuries, à écrire un traité sur les maladies & la pharmacie des Chevaux. Il exhorta encore plusieurs Savans à écrire en tout genre, & à faire des traductions du Grec & de l'Arabe, sur-tout des ouvrages de médecine & de Philosophie. Ce goût pour les Sciences & l'affection particuliere qu'il avoit pour la ville de Naples, le porterent à y fonder, en 1224, une Académie, ou Université célebre en tous genres, à la doter libéralement, à y appeller des professeurs habiles, & à y inviter les étudians de tous ses Etats. Il fonda pareillement une école de Jurisprudence à Padoue, & décora beaucoup la fameuse école de médecine, établie à Salerne. Il affectionna l'Université de Bologne, & lui donna même plusieurs marques de son estime & de sa libéralité, avant que cette Ville se fut déclarée contre lui en faveur des Papes. Après avoir fondé plusieurs Académies dans son Royaume; en haine des Villes du parti Guelfe, où ses Sujets alloient en foule prendre des leçons, il défendit, sous des peines très-séveres, qu'ils y allassent étudier à l'avenir, & en même tems il ordonna qu'on reçut dans ces Académies les habitans des Villes Guelfes de la Lombardie, de la Toscane & de la Romagne; Fréderic embellit les villes de Naples, Capoue & généralement le Royaume de plusieurs Edifices; il publia des constitutions très-sages, & les fit rédiger dans le meilleur ordre possible, par Pierre des Vignes; il fit construire plusieurs villes en Sicile, & dans les diverses Provinces de son Royaume. (1) Enfin, il fit plusieurs établissemens utiles, & il étoit capable de lui faire le plus grand bien, si ses ennemis ne l'eussent distrait par des guerres continuelles, n'eussent altéré & aigri son caractere, & n'en eussent fait un Prince vindicatif & cruel; à quoi son ambition & son orgueil contribuerent aussi beaucoup.

Académies diverses fondées par Fréderic.

Etablissemens faits par ce Prince: il bâtit plusieurs Villes dans son Royaume.

Jamais les Sarrasins établis en Sicile ne firent tant de mouvemens que sous son régne; ils lui donnerent beaucoup d'occupation, & il eut bien de la peine à les contenir: il les réduisit pourtant; mais, désespérant de pouvoir les forcer à vivre tranquilles en Sicile, parce qu'ils étoient à portée d'y recevoir de fréquens secours de l'Afrique, il en transporta, en 1223, un nombre très-considérable dans la Pouille, où il leur assigna pour demeure la Ville de Lucera, qui fut la premiere Colonie des Sarrasins dans cette Province. Il en fit une seconde translation en 1247, & donna une autre Lucera à habiter au reste de cette Nation; cette Ville fut surnommée à ce sujet, *des Payens*, ou Lucera *la Payenne*, pour la distinguer de l'autre, dont il tira dans la suite les habitans, pour les disperser dans le territoire qu'on nommoit alors *Japigia*, & qu'on appelle aujourd'hui *la Capitanate*. Comme ces Peuples étoient d'ex-

Translation des Sarrasins dans la Pouille par Fréderic.

au contraire, avoir un grand respect pour chacun de ces épis de bled, puisque tous les grains qu'ils contenoient, pouvoient devenir un jour autant de Corps de Jésus-Christ. Vide. Giannone *Ibidem.*

(1) Giannone *Liv.* XVII. *ch.* IV *& ch.* VI. *p.* 612. *& suiv.*

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

cellens guerriers, qui lui étoient fort utiles dans ses guerres, Fréderic ne voulut ni les détruire, ni les chasser de ses Etats, ainsi que fit dans la suite, par une politique fort mal entendue, le Roi Charles I d'Anjou, lorsqu'il eut conquis le Royaume sur la Maison de Suabe. Au reste, si d'un côté, cette translation des Sarrasins dans la Pouille fut très-utile à Fréderic & à Mainfroi son fils, auxquels ils furent fort affectionnés, elle fut très-nuisible aux habitans de cette Province, où ils commirent des désordres continuels. (1)

Union de la Couronne de Jérusalem à celle de Sicile.

Parmi les événemens remarquables du régne de Fréderic II, & purement relatifs à l'Histoire de la Sicile, on doit remarquer l'union qu'il fit de la couronne de Jérusalem à celle de Sicile; (2) ce fut lui qui laissa le grand titre de Roi de Jérusalem à ses Successeurs, titre encore réel sous lui, mais qui ne fut bientôt plus qu'imaginaire; & que néanmoins tant de Maisons Souveraines disputent aux Rois des deux Siciles, & prennent, ainsi que le vain titre de Roi de Chypre, que le Grand-Turc seul porte légitimement, avec celui de quantité d'autres Isles, Etats & Royaumes qu'il posséde aujourd'hui.

Conjuration des Barons de la Pouille contre Fréderic.

Nous n'oublierons point de parler d'une conspiration que quelques Barons & Seigneurs du Royaume, en apparence très-attachés à Fréderic, tramerent contre lui, en 1255, ce fut à l'instigation du Pape Innocent IV, qui, peu scrupuleux sur les moyens de se défaire de son ennemi, suivant le témoignage de la plûpart des Historiens, séduisit souvent ses plus fideles serviteurs, tels que Pierre des Vignes & autres, & souleva les Peuples & les Grands en Allemagne & ailleurs, pour exécuter, par des moyens purement humains, la Sentence spirituelle & temporelle qu'il avoit portée au Concile de Lyon. Les Conjurés prirent les armes, s'emparerent de plusieurs Places dans la Pouille, & entreprirent, non seulement de faire soulever cette Province, mais encore d'assassiner Fréderic. Ce complot fut découvert; les Chefs de la conspiration se retirerent dans quelques Places fortes, où ils furent enfin obligés de se rendre à discrétion. Ils périrent dans les supplices. L'Empereur étendit sa vengeance jusques sur leurs familles, qu'il enveloppa dans la proscription, il punit les autres par le bannissement & la confiscation de leurs Biens. L'illustre famille des San-Severino pensa être éteinte dans cette occasion; le jeune Roger échappa seul à la proscription, par les soins d'une tante qui l'envoya à Rome, où le Pape le fit élever. Il rentra dans le Royaume sous Charles I d'Anjou, (3) à la tête des autres exilés Napolitains, & fut rétabli dans tous ses Biens. Ainsi, les dernieres années de Fréderic ne furent qu'un tissu de chagrins & d'infortunes; ses plus affectionnés serviteurs conspirerent contre ses jours, en 1245: la même année il fut déposé par le Pape au Concile de Lyon; en 1248, ses troupes furent battues & mises en fuite par les Parmésans; en 1249, il eut le malheur de perdre pour jamais un fils bien aimé, Enzo, mort pour lui, sans mourir, puisqu'il fut confiné dans une prison perpétuelle par les Bolonois; enfin, en 1250, il perdit lui-même la vie; & peut-être par la perfidie de ce qu'il avoit de plus cher au monde, crime, au reste, très-peu prouvé, fort peu probable, & couvert des voiles de la nuit la plus ténébreuse.

(1) Le même. *Liv.* XVII. *ch.* II. introd. à *Hist. Univers. p.* 121.
(2) *Hist. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 73.
(3) Giannone *Liv.* XVII. *ch.* III.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

Conrad IV Roi de Naples & de Sicile. 1250. 1254.

Conrad étoit en Allemagne, embarrassé dans une guerre qui lui donnoit beaucoup d'occupation, lorsque son pere mourut. Le Pape, qui, en vertu de la déposition qu'il avoit faite de Fréderic, ne reconnoissoit plus ce Prince pour Empereur, & avoit même déjà excité les Allemands à en élire un autre, (Guillaume, Comte d'Hollande,) ne respecta point les dernieres dispositions de ce Prince, prétendant, au contraire, que la Sentence portée contre lui, s'étendoit jusques sur sa postérité. Ce Pontife profita de l'absence de Conrad, & de la bonne volonté des Comtes d'Aquin & de plusieurs autres Seigneurs ses Partisans, pour s'emparer de la Sicile, & des Provinces de Terre-ferme, qu'il disoit appartenir au S. Siege, comme fiefs de l'Eglise. Secondé par ses partisans, il vint à bout de faire revolter la Pouille, la Terre de Labour, & de faire déclarer en sa faveur, Naples, Capoue & plusieurs autres Villes. Toutefois ses succès ne furent pas de longue durée. Mainfroi, que le dernier Empereur avoit créé Vicaire de l'Empire en Italie, & Baile, ou Régent de la Pouille & de la Sicile, en l'absence de son frere Conrad, s'opposa courageusement aux entreprises du Pape & de ses adhérens, défendit généreusement les Etats de son frere, & fit rentrer la plus grande partie des rebelles dans leur devoir. Cependant il ne put venir à bout de réduire Naples & Capoue, qui persisterent dans la revolte. Conrad, après avoir heureusement terminé les guerres qui l'avoient arrêté en Allemagne, passa en Italie, suivi d'une nombreuse Armée, releva le parti des Gibelins dans la Lombardie, & vint dans la Pouille, où il fut reçu avec de grands transports de joie par Mainfroi; & par les Barons qui lui étoient restés fideles. Il prit avec eux des mesures pour la réduction des Comtes d'Aquin, & des autres revoltés, que les secours qu'ils reçurent du Pape, n'empêcherent pourtant pas d'être vaincus par Conrad. La vengeance que ce Prince prit de toutes les Villes qui tomberent en son pouvoir, telles que, Arpino, Sessa, Aquino, Saint-Germain, &c. effraya tellement les habitans de Capoue, qu'ils se hâterent de lui ouvrir leurs portes. Il n'en fut pas de même de ceux de Naples, qui ne voulurent se rendre qu'après avoir été réduits aux dernieres extrémités. Ils eurent, il est vrai, la vie sauve; mais ils furent obligés de détruire eux-mêmes leurs fortifications & jusqu'aux fondemens de leurs murailles, ils furent ensuite chatiés très-rigoureusement & de plusieurs manieres, en punition de leur revolte. Ce fut en 1253, que la ville de Naples essuya cette disgrace, (1) & qu'elle fut saccagée par les Troupes de Conrad.

Entreprises du Pape sur la Pouille & autres Provinces d'Italie, qu'il fait revolter.

Réduction des Rebelles, de Capoue & de Naples, châtiment de cette derniere Ville.

Ce Prince ne ressembloit à l'Empereur son pere que du côté de l'orgueil & de la cruauté; Mainfroi, fils naturel de Fréderic, lui ressembloit en ses bonnes qualités, en bravoure & en magnanimité: de maniere qu'il sembloit que la fortune eût été fort injuste & très-bisarre à leur égard, en donnant la couronne à l'un, & le mérite à l'autre; Celui-ci se faisoit autant aimer & estimer par sa douceur, sa modération & sa générosité, que Conrad se faisoit craindre & haïr par sa rigueur & par sa cruauté. Comme il est naturel à ceux qui ont moins de mérite, d'être plus sususceptibles des impressions de la jalousie; ce Prince, forcé malgré lui de reconnoître les grandes qualités de son frere naturel, fut violemment ulcéré des sentimens favorables & de l'affection.

Conrad se fait haïr, & devient jaloux de Mainfroi.

(1) Giannone *ch.* I. *Liv.* XVIII.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

que les peuples lui témoignoient; & dans la crainte qu'il n'en abusât un jour, pour s'élever & former un parti redoutable à la puissance royale, il chercha à lui en ôter les moyens, & le priva, sous différens prétextes, de presque toutes les Seigneuries que Fréderic lui avoit laissées par son testament. (1) Mainfroi dissimula; parut ne faire aucune attention à cette basse envie qui dévoroit son frere, & consentit sans murmurer aux sacrifices qu'on exigea de lui, jugeant que c'étoit là le seul moyen de désarmer sa jalousie, & de se mettre à l'abri des soupçons; il ne se démentit point; & quelques mortifications que Conrad lui donnât, il lui resta toujours soumis, toujours fidele, & combattit avec la même ardeur pour la défense de ses intérêts & pour le maintien de sa puissance. Une conduite si respectable prouve que ce jeune Prince, également habile & dissimulé, réunissoit à un même dégré la politique & la valeur. A le voir agir, on eût dit qu'en combattant pour Conrad, il n'ignoroit pas qu'il combattoit pour lui-même, & qu'il ne travailloit qu'à préparer les voies par lesquelles la fortune le conduisit insensiblement jusqu'au trône, où l'amour des Peuples, la faveur des Grands, & enfin la mort de Conrad le porterent bientôt.

Conduite politique de Mainfroi envers Conrad.

Conrad porta si loin la jalousie & la méfiance contre son frere, qu'il obligea tous les parens & les alliés maternels de celui-ci, (de la famille de Lancia) sans distinction de sexe, ni d'âge, de sortir du Royaume. D'un autre côté, Mainfroi portant la dissimulation aussi loin que Conrad poussoit l'ingratitude à son égard, se fit violence au point de ne lui témoigner aucun mécontentement, & ne rallentit rien de son zele ordinaire. Mais dans le même tems il se concilioit l'affection des Peuples de la Pouille, & l'attachement de la Noblesse, par l'adresse & la douceur qu'il mettoit dans toutes ses manieres. La conduite même de Conrad à son égard, le servoit plus qu'elle ne nuisoit au bien de ses affaires.

Mort du jeune Prince Henri.

Telles étoient les dispositions des deux Princes, lorsque Henri, jeune frere de Conrad, étant venu lui rendre ses devoirs en Sicile, y mourut, en 1253, âgé seulement de douze ans. Conrad fut violemment soupçonné de l'avoir fait empoisonner, pour s'emparer des trésors de l'Empereur leur Pere, que ce jeune Prince possédoit, ainsi que de l'héritage que Fréderic lui avoit laissé par son testament. (2) Le Roi d'Angleterre, Henri III, oncle du jeune Prince, témoigna beaucoup de ressentiment à Conrad, qui, à la vérité, ne négligea rien pour se justifier, & répandit beaucoup de larmes sur la mort de son frere. On rapporte même qu'il ne parut jamais content depuis ce triste événement. Ce fut cependant un des motifs, dont le Pape, son ennemi juré, se servit pour engager le Roi d'Angleterre à faire la conquête du Royaume de Sicile, & à en venir prendre l'investiture, pour lui, ou pour le jeune Edmond son fils; mais ce fut sans succès, ainsi qu'on le verra bientôt.

1254. Mort de Conrad.

Conrad ayant rangé toutes les Villes sous son obéissance & pacifié son Royaume, se disposoit à partir pour l'Allemagne, afin d'y combattre son Compétiteur à l'Empire, lorsqu'au printems de l'année 1254, il fut attaqué à A-

(1) *Anecd. Italien.* ann. 1250. *& suiv. p.* 251.
(2) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 73-77. *Hist. de Sicile.* Par Mr. de Burigny *Tom.* II. *Liv.* VII. *Sect.* I *&* II.

malfi, près d'Ovieto dans la Basilicate, d'une violente fievre, qui l'emporta en peu de jours, le 21 de Mai, n'étant encore qu'à la fleur de son âge. Comme dans ce siecle de barbarie les crimes les plus atroces étoient aussi les plus fréquens; & que trop souvent les hommes les plus élevés en dignité, étoient aussi les plus méchans, on ne conçevoit gueres que les Princes mourussent de leur mort naturelle; aussi les Guelfes ne manquerent pas de répandre que Mainfroi avoit fait empoisonner son frere Conrad, dans l'espérance de se rendre maître de son Royaume, à la faveur de la grande jeunesse de Conradin son fils. Il est vrai qu'à ne juger des choses que par l'événement, il y auroit lieu de presumer que Mainfroi avoit ce dessein, & qu'il se servit du poison pour parvenir à son but; il étoit ambitieux, & un ambitieux est capable de tout. D'ailleurs en supposant une fois qu'il se fut défait de son pere, il seroit très-croyable qu'il se défit aussi de son frere. Cependant plusieurs Historiens se sont efforcés de justifier Mainfroi de l'empoisonnement de son frere, & du parricide qu'on lui avoit déjà imputé. On reconnoissoit en lui quelques vertus, & dans ce cas, il est constant que ses vertus doivent naturellement déposer en sa faveur, & contribuer à sa justification. Ce qui semble d'ailleurs démontrer bien évidemment son innocence, c'est qu'il ne paroissoit avoir aucun intérêt à commettre ce crime, & qu'on sait qu'il ne gagna rien d'abord à la mort de Conrad; puisque ce Prince ne lui laissa pas même le gouvernement de ses Etats, pendant la minorité de son fils. Ils est vrai que l'habile Mainfroi, toujours couvert du manteau de dissimulation, & cachant avec soin son ambition sous le voile de la modération, refusa, dit-on, d'accepter cette Régence, que Conrad vouloit lui confier, alléguant que le Marquis de Honebruch en étoit plus capable que lui; & ce refus modeste fut un coup de la plus adroite politique; car il prévoyoit bien que cet Allemand n'ayant ni la capacité, ni les talens nécessaires pour tenir les rênes de l'Etat, seroit forcé de les abandonner, & qu'alors les Grands & les Peuples le presseroient de s'en charger en sa place; & c'est ce qui arriva en effet. Il ne vouloit point qu'on put l'accuser de s'être emparé du Gouvernement; il vouloit qu'il lui fut déféré, & paroître en quelque façon contraint de l'accepter, évitant par-là de s'attirer la haine des Allemands. (1) On verra que la dissimulation faisoit, ainsi que la bravoure, le fond du caractere de ce Prince, & qu'il ne s'écarta jamais du plan de conduite qu'il s'étoit tracé pour parvenir au trône.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

Politique & dissimulation de Mainfroi.

Conrad mourut âgé de 26 ans, dont il en avoit régné seulement un peu plus de trois. Ce que l'on a vu de lui, suffit pour donner une idée de son caractere. Il n'eut point des vertus, & ne fit rien de remarquable pendant son règne. Ce fut Mainfroi que fit tout pour lui en Italie. Aussi cruel envers ses ennemis que son pere, il n'eut presque aucune de ses grandes qualités, il acquit peu de gloire, & se fit aussi peu estimer de ses ennemis, qu'il se fit haïr de ses Sujets par son extrême sévérité; comme on l'a dit dans l'Histoire d'Allemagne, où les événemens de son règne se trouvent plus amplement rapportés. Il ne laissa d'Elisabeth, fille d'Othon, Duc de Baviere, qu'un fils en bas âge, nommé vulgairement *Conradin*, ou le petit Conrad pour le distinguer de son pere, & qui devint fameux par ses malheurs. Ce jeune

Portrait de Conrad, ses enfans: son testament.

(1) Giannone *Liv.* XVIII. *ch.* II.

Sect. III. *Hiftoire des deux* Sicies *fous les Princes de la Maifon de Suabe.* 1195-1269.

Prince n'avoit que deux ans, lorfque fon pere mourut. Il l'inftitua fon héritier, & laiffa la Régence du Royaume, pendant fa minorité, à Bertholde, Marquis de Honebruch, parent d'Elifabeth, fon époufe. Son Corps fut tranfporté dans la Cathédrale de Meffine, où il fut enterré, & l'on mit une épitaphe très laconique fur fon tombeau. (1) Suivant quelques Hiftoriens, il étoit auffi brave que bon, & magnanime, & doué des plus grandes qualités, auxquelles le peu de tems qu'il régna, ne permit pas de prendre effor. Quant à fa mort, ajoutent-ils, ce ne fut point l'ouvrage de Mainfroi, mais celui de la Cour de Rome, qui le fit empoifonner; cette accufation eft très-grave; mais par malheur elle eft d'autant plus vraifemblable, qu'on lui avoit déjà donné deux ans auparavant du poifon, dont il avoit été fort malade, & qu'il avoit même accufé hautement le Pape Innocent d'avoir eu part à ce crime. D'un autre côté, ce Pape, charmé de trouver une occafion de noircir ce Prince à fon tour, adopta avec autant d'avidité que de plaifir, le bruit qui courut de fon prétendu fratricide à l'égard du jeune Henri, mort prefque fubitement à fa Cour, en 1253; le charitable Pontife profita de cet événement, pour indifpofer contre Conrad le Roi d'Angleterre, oncle de ce jeune Prince. Il faut croire, pour l'honneur de l'efpece humaine, que ni Conrad, ni Innocent IV, ni Mainfroi, ne commirent les crimes affreux que l'ignorance & la malignité de leurs femblables leur imputerent; ou plutôt, dont ils s'accuferent mutuellement.

1254. 1256. Ce que Mainfroi avoit prévu, ne manqua pas d'arriver. Innocent, après bien des efforts pour ufurper la Couronne au préjudice du jeune Conradin, corrompit la fidélité d'un grand nombre de Seigneurs, & fit foulever en fa faveur quantité de Villes de la Pouille & de la Sicile. Le Marquis de Honebruch ne fe fentit pas en état de faire tête à cet orage, & de tenir les rênes du Gouvernement dans des tems auffi critiques, il demanda la permiffion de s'en démettre. On accepta fa démiffion; & d'un concert unanime, de l'aveu même du Marquis, tous les yeux fe tournerent auffi-tôt fur Mainfroi, comme fur l'homme qui étoit le plus capable de défendre l'héritage du jeune Prince, fon neveu, contre les ennemis qui vouloient l'envahir. Mainfroi ne trompa point cette attente; il fit autant pour le jeune Conradin, ou plutôt pour lui-même, qu'il avoit déjà fait pour Conrad. C'étoit beaucoup que d'avoir la Régence du Royaume; il ne lui reftoit plus qu'un pas à faire pour arriver au trône, & il ne tarda pas à y monter. (2) Hors d'état de réfifter par la force aux entreprifes d'Innocent fur le Royaume de Sicile, il feignit de fe prêter aux vues de ce Pontife, qu'il trompa fi bien par fa diffimulation & fes maneges politiques, qu'il vint à bout de furmonter tous les obftacles, & de détruire la puiffance formidable de la Cour de Rome. Mainfroi avoit été fort mal fecondé dans fes projets, par l'indolence & la mauvaife volonté du Marquis de Honebruch, qui vendu fecrettement à la Cour de Rome, & content de mettre les Provinces d'Italie à contribution avec fes Allemands, ne prenoit que fort peu de part à la trifte fituation du Royaume. Ce Seigneur, lâche, ou perfide, n'avoit point remis à Mainfroi le commandement des Troupes, ni

Mainfroi eft nommé Régent du Royaume.

Innocent [illegible] & vient à Naples.

(1) *Hift. de Sicil.* Par Mr B. *Tom.* II. *p.* 114.

(2) *Giannone* [illegible] I & II. [illegible] *Univ. Tom.* II. *Chap* III. *p.* 131. *& fuiv.*

mi les trésors du feu Roi, ainsi qu'il s'y étoit obligé en lui cédant la Régence : ensorte que le parti du Pape s'étoit tellement accru, sans rencontrer aucun obstacle, qu'il étoit déjà en possession de presque tout le Royaume, & surtout de Naples, où il avoit fait son entrée aux acclamations du Peuple. Déjà l'orgueilleux Innocent avoit déclaré les deux Royaumes pour toujours unis au domaine du S. Siege; fondé sur ce qu'une partie de la Sicile s'étoit soumise à lui, & sur ce que le Cardinal de S. Eustache, son Légat, avoit reçu les sermens de fidélité de la plûpart des Seigneurs de la Pouille, sans faire aucune mention des droits de la Maison de Suabe. (1) Mainfroi lui-même, forcé de céder aux circonstances, & d'ailleurs fort intéressé à ménager la Cour de Rome, qu'on craignoit alors, autant qu'on l'abhorroit, avoit été l'un des premiers à se soumettre, & à faire sa cour au Pape. En un mot, il s'étoit conduit avec tant de souplesse & de dextérité, qu'Innocent, entiérement rassûré sur son compte, lui avoit rendu toutes les Terres & Seigneuries dont Conrad l'avoit dépouillé. Mais ce même Mainfroi fut bientôt obligé de lever le masque. Poursuivi à outrance par la Cour de Rome, au sujet de Borello, son ennemi personnel; qu'il prétendoit que ses Gens avoient tué sans aveu; il se refugia dans la ville de Lucera habitée par les Sarrasins, qui toujours attachés à la Maison de Suabe, le reçurent avec transport, en l'absence du Gouverneur de la Ville, qui étoit dévoué au Pape. Son Armée accrue par une foule d'Allemands, qui vinrent se ranger sous ses drapeaux, ainsi que par les déserteurs de celle du Légat, s'empara de Foggia, & remporta peu de tems après, une victoire signalée sur ses ennemis. On assûre que ce revers inattendu, causa tant de douleur au Pape Innocent IV, qui s'étoit regardé comme maître des deux Royaumes, qu'il en mourut de chagrin fort peu de tems après, savoir le 7 de Décembre de la même année 1254, dans cette même Ville, Naples, où il étoit entré comme en triomphe, & qu'il comptoit déjà au rang de ses conquêtes. Innocent, moins Prêtre que guerrier, fut un homme d'un esprit turbulent & dangereux; il causa presque toutes les guerres qui désolerent l'Italie de son tems, & fut l'implacable ennemi de la Maison de Suabe, dont il commença la destruction. Cette Maison ne gagna rien à la mort de ce Pape, dont les successeurs suivirent le plan, & achevèrent l'ouvrage. Le premier de tous fut Alexandre IV, qui monta après lui sur le Siege Pontifical.

Sect. III. *Hist. [illegible] deux S. les [illegible] Prince [illegible] la M[illegible] de S[illegible]* [illegible]

M[illegible] [illegible]

M[illegible] IV[illegible] seur.

Cependant le parti de Mainfroi s'accroissoit de jour en jour; sa victoire, son courage, l'évidence des droits de Conradin & des siens; tout parloit en sa faveur, & tout contribuoit à lui gagner les cœurs des Peuples. Secondé par les Sarrasins qu'il avoit à sa solde, & par ses partisans, il força presque toutes les Villes de la Pouille de se soumettre, & battit par tout ses ennemis. Dans le même tems, il fit négocier un accommodement avec le nouveau Pape, en faveur du jeune Roi son neveu, au nom duquel il agissoit toujours, soit qu'il fut de bonne foi, ou qu'il ne se servit de son nom, que pour parvenir plus facilement à son but. Cette négociation entamée, de concert avec l'Ambassadeur de la Reine Elisabeth de Baviere, mere du jeune Prince, fut rompue par les intrigues du Marquis de Honebruch & de ses freres, tous éga-

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. Sect. III.

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

lement dévoués aux intérêts de la Cour de Rome. Ils furent punis de leurs intrigues, & condamnés à une prison perpétuelle, comme traîtres à la Maison de Suabe, leur Souveraine, par le jugement unanime d'une Assemblée-générale des Barons attachés à Conradin; convoquée par Mainfroi, & tenue à Barlette, en 1256. Pierre le Roux, Gouverneur de Sicile, fut aussi dépossédé de toutes ses charges dans cette diette, pour avoir trahi ouvertement les intérêts du jeune Conradin. (1)

Progrès de Mainfroi en Sicile & dans la Pouille.

Les Troupes de Mainfroi victorieuses de ses ennemis en Sicile, maîtresses de plusieurs Villes de ce Royaume, après avoir forcé la plupart des autres à se soumettre à lui & à le reconnoître pour Gouverneur, réduisirent aussi Messine, qui avoit voulu profiter des troubles du Royaume, pour s'ériger en République, ou Ville libre indépendante, à l'exemple de celles de Toscane & de Lombardie. Mainfroi se hâta de soumettre toutes les Villes qui lui résistoient encore dans la Pouille & les autres Provinces d'Italie, où il abbattit entiérement le parti de la Cour de Rome. Il revint en Sicile, où il fut reçu avec beaucoup d'empressement. Pendant qu'il fixoit la victoire, & rendoit à l'Etat son légitime maître, on publia que le jeune Conradin étoit mort de maladie, soit que ce bruit eût été répandu par les partisans de la Cour de Rome, ou qu'il fut l'ouvrage de Mainfroi lui-même, (2) pour accélérer l'exécution de ses desseins. Il adopta cette nouvelle, mais, mais ce ne fut qu'après avoir envoyé des députés en Allemagne, pour s'instruire de la vérité du fait; députés, auxquels en assure (3) que la Reine Elisabeth en imposa elle-même, & fit accroire cette mort, dans la crainte des artifices & des menées secretes de Mainfroi. Quoiqu'il en soit, si celui-ci ne fit pas répandre lui-même tout ce qu'il voulut à ce sujet, & ne fut pas l'Auteur d'un bruit si favorable à ses ambitieux projets, il fut très-excusable d'y ajouter foi, puisque tout le Royaume partagea son erreur, & le pressa de recueillir les fruits de cette prétendue mort. On sait que par le testament de Fréderic II, Mainfroi étoit appellé à la Couronne, au défaut d'héritiers mâles de Conrad ou de Henri. Tous les Prélats, les Barons & les Seigneurs du Royaume, le solliciterent vivement d'accepter la Couronne qu'il avoit si bien défendue, & qui lui étoit due si légitimement à titre d'héritage. Ce Prince se fit long-tems prier; & enfin il feignit de ne se rendre que forcément aux vœux de ses partisans & de toute la Nation; tandis qu'il ne se rendoit qu'à la voix de son ambition, qui depuis si long-tems guidoit toutes ses démarches. Il se fit sacrer & couronner à Palerme, le 10 ou le 11 d'Août 1258, pas Rainaud Evêque de Girgenti, que le Pape Urbain V déposa & excommunia depuis pour ce sujet. Le brave

1258. 1266. MAINFROI, *Roi de Sicile.*

Mainfroi, une fois monté sur ce trône, l'objet de son ardeur, & vraisemblablement de toutes ses actions depuis la mort de son pere; ne songea plus qu'aux moyens de s'y maintenir. Allarmé sur l'avenir, ou par la crainte de voir paroître Conradin, il commença par rendre un édit, portant défense, sous peine de crime de léze-Majesté, de reconnoître un autre Roi que lui. Ensuite il convoqua deux assemblées générales des Sei-

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Ibid.*
(2) *Hist. des Rois des deux Siciles*, par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 77-84.
(3) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Ibid.* Giannone *Liv.* XIX. *Int.*

gneurs; l'une à Barlette, où, dans la vue de se les attacher, il accorda à la plûpart d'entr'eux des Terres, des Seigneuries, ou des titres honorifiques; & l'autre à Foggia, où il fit plusieurs Réglemens pour le bien du Royaume. Il fit un traité d'alliance avec les Vénitiens, & envoya des Troupes dans la Lombardie & dans la Toscane pour s'y faire reconnoître, ensuite il marcha lui-même à la tête d'une puissante Armée contre la Ville d'Aquila, qui refusoit de se soumettre, & qu'il détruisit.

SECT. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

Mesures qu'il prend pour se maintenir en possession du trône.

Toutefois malgré ces précautions, qui ne pouvoient le mettre longtems à l'abri de l'orage qui devoit tôt ou tard fondre sur lui, il arriva deux fameux incidens, & auxquels néanmoins il devoit bien s'attendre. D'un côté, la Reine Elisabeth, informée de ce qui s'étoit passé en Sicile, y envoya un Ambassadeur pour y publier que son fils Conradin étoit plein de vie; & pour défendre à Mainfroi de prendre le titre de Roi. Sur le refus que celui-ci fit de rendre la Couronne à son neveu, Elisabeth envoya des Ambassadeurs à Rome, pour y porter des plaintes au Pape & lui demander justice de cette usurpation. Si la conduite de Mainfroi n'étoit pas tout-à-fait exempte de blâme, ses discours étoient du-moins très-justes & fort sensés. Il répondit à l'Ambassadeur d'Elisabeth, que le Royaume lui appartenoit légitimement, puisqu'il l'avoit arraché avec tant de peines des mains de ses ennemis qui, sans lui, le posséderoient encore; qu'au reste, il le conserveroit à son neveu, que sa mere feroit bien d'envoyer auprès de lui, pour qu'il put se faire connoître & s'accoutumer aux usages du Pays. Si tous les crimes attribués à ce Prince sont réels; s'il est vrai, comme le rapporte Malespina, (1) qu'il fit assassiner l'Ambassadeur d'Elisabeth, & ceux qu'elle envoya au Pape, il n'est pas douteux qu'il avoit de très-mauvais desseins contre Conradin son neveu, lorsqu'il pressoit Elisabeth de le lui envoyer, & de le charger de son éducation. D'un autre côté, le Pape, qui n'avoit pas besoin d'être excité, furieux de voir que Mainfroi s'étoit emparé de la Couronne, lança contre lui tous les foudres de l'Eglise; le déclara excommunié, ennemi du S. Siege; & déchu de toutes ses dignités; tant à cause de son usurpation, que des autres crimes dont il le prétendoit convaincu; & mit son Royaume en interdit.

Il est excommunié par le Pape.

Les armes spirituelles d'Alexandre, causerent peu de crainte au nouveau Roi de Sicile, qui, aguerri par l'habitude d'une excommunication héréditaire dans sa famille, demeura paisiblement en possession du trône, tandis que ses Troupes, commandées par le Comte Jourdan, remportoient les plus grands avantages en Toscane, & s'emparoient de Sienne, Florence & d'autres Villes. Ce Prince marcha lui-même à la tête d'une Armée dans le Picenum & l'Emilie, à dessein d'y accabler les partisans de la Cour de Rome. Vainqueur en Italie, il ne fut pas aussi heureux dans l'Orient, où il avoit envoyé des Troupes, en 1260, au secours de Michel, Despote d'Epire & d'Etolie, pere de son épouse, & qui vouloit s'emparer de l'Empire Grec, après la mort de l'Empereur Théodore Lascaris, son beau-pere; ce Despote fut vaincu, & sa défaite entraina la ruine de son parti, & celle des secours que Mainfroi lui avoit fournis.

Ses succès en Italie.

(1) *Liv. I. ch. V.*

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Exaltation d'Urbain IV.

Jusqu'alors ce Prince avoit été constamment secondé par la fortune; mais il trouva bientôt un ennemi plus redoutable qu'Alexandre IV, mort à Viterbe le 25 Juin 1260, dans la personne d'Urbain IV, élu Pape, le 29 Août de la même année; & qui hérita de la haine de ses Prédécesseurs pour la Maison de Suabe, ainsi que de leurs projets sur le Royaume de Sicile. La principale force de Mainfroi étoit dans les Sarrasins, qui composoient la plus grande partie de ses Troupes, & qui lui étoient très-attachés. Pressé de les chasser du Royaume par Alexandre IV, qui avoit mis sa reconciliation avec l'Eglise, & le retour de ses bonnes graces à ce prix, il n'avoit répondu à cette invitation qu'en faisant venir d'Afrique un plus grand nombre de Sarrasins, qu'il répandit dans la Pouille & dans la Campanie. (1).

Il publie une Croisade contre Mainfroi & contre les Sarrasins.

La premiere chose que fit le Pape Urbain, fut de publier une Croisade contre Mainfroi & contre ses défenseurs. (2) Les François, toujours entraînés par leur zele pour les Papes, en qui ils n'avoient pas alors l'esprit de distinguer deux personnes différentes, le Pontife & le Prince séculier; distinction sage qu'on apprit à faire depuis; furent les plus zélés à prendre aveuglement la Croix, & à voler en Italie au secours d'Urbain. Ce n'étoit pas la premiere fois que Rome, après avoir trouvé le moyen d'armer les fideles contre les ennemis du nom Chrétien, profitoit de son trop puissant empire sur leur esprit, pour leur mettre indifféremment les armes à la main contre les Chrétiens mêmes, pour les quérelles particulieres du S. Siege, ou pour la défense de ses intérêts temporels; c'étoit la premiere chose que les Papes faisoient, au grand scandale de la Chrétienté, contre tous ceux, Princes, Rois ou Empereurs, qui tentoient de s'opposer à leurs ambitieuses vues: c'étoit là le grand moyen dont ils se servoient pour faire respecter leurs armes spirituelles. Plusieurs Seigneurs François, de la premiere distinction, & parens du Roi Louis IX, vinrent trouver le Pape à Viterbe, où ils furent reçus avec distinction. Ils ne tarderent pas à marcher contre les Sarrasins, sur lesquels ils remporterent d'abord plusieurs avantages; mais ils furent ensuite repoussés par Mainfroi, & obligés de renoncer à leur entreprise, par la désertion de leurs Troupes, qui se débanderent & retournerent en France. Telle fut l'issue de cette premiere Croisade.

Troubles appaisés en Sicile.

On ne parle point de quelques troubles arrivés en Sicile dans cette intervalle; de plusieurs soulèvemens contre les Gouverneurs préposés par Mainfroi, ni de l'entreprise d'un imposteur, qui voulut, en 1261, se faire passer pour l'Empereur Fréderic, & qui, sous ce nom, avoit fait soulever beaucoup de particuliers dans cette Isle. Nous aimons mieux passer à des événemens plus importans.

Il y avoit eu quelques apparences d'accommodement, quelques négociations de paix, en 1263, entre Mainfroi & la Cour de Rome; il étoit même déjà convenu qu'il se présenteroit devant le Pape, pour se justifier de tous les faits dont il étoit accusé & pour lesquels Urbain l'avoit cité publiquement, le Jeudi-Saint, 29 Mars de la même année, & sommé de comparoître devant lui, en personne, ou par Procureur, dans les premiers jours d'Août, & ensuite au jour de S. Martin. Mainfroi, décidé à se

(1) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 134 *& suiv.*
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. *Sect.* V.

rendre à cette citation, avoit déjà demandé & obtenu ses sûretés, pour lui & pour sa suite, lorsqu'Urbain, fâché peut-être de voir rompre toutes ses mesures par la soumission de son ennemi, refusa d'exécuter ce qui avoit été convenu, & excommunia de nouveau le Roi de Sicile & tous ses adhérens. Pour pénétrer le motif caché de la conduite du Pape, il est bon d'observer que, dans le même tems il étoit parvenu à force de sollicitations & de démarches, à engager Charles, Comte d'Anjou, Frere du Roi de France, à accepter le Royaume de Naples & de Sicile, dont il vouloit lui faire don, aux conditions cependant qu'il en feroit préalablement la conquête, attendu que le Donateur n'en étoit point en possession. (1) C'est ainsi que les Papes en usoient dans ces tems; ils donnoient les Royaumes de la Terre; mais il falloit encore les conquérir à la pointe de l'épée; il en est sans doute ainsi de leurs indulgences, qu'il ne suffit pas d'acheter à grand prix pour entrer dans le Royaume du Ciel; puisqu'il il faut encore des bonnes œuvres & des mœurs pures pour conquérir ce Royaume dont ils vendent la possession infructueusement pour les acquéreurs. Urbain voyant que les armes spirituelles étoient trop foibles contre un ennemi tel que Mainfroi, & n'en ayant pas d'autres à son pouvoir; trop foible d'ailleurs pour le dépouiller du Royaume, il chercha à lui susciter des ennemis plus puissans au dehors, & à tenter l'ambition de quelque Prince étranger, par l'offre des trônes de Naples & de Sicile. Ses Prédecesseurs lui en avoient donné l'exemple, & ils avoient déja entamé cette négociation auprès de plusieurs Cours. Car, on n'ignore pas, que dès l'année 1250, ou 1252, Innocent IV, obstinément déterminé à ne vouloir point reconnoître Conrad; ni à le laisser en possession de ses Etats, & ne pouvant néanmoins l'en déposséder, avoit offert la Couronne de Sicile à Charles, Comte d'Anjou, frere du Roi Louis IX, surnommé le *Saint*; la guerre des Croisades & différens obstacles, empêcherent alors Louis d'accepter ces offres, quoiqu'il en brûlât d'envie, & qu'elles chatouillassent beaucoup l'ambition innée dans tous ses pareils. Innocent ne pouvant rien faire en France, se tourna du côté de l'Angleterre, & fit les mêmes propositions à Richard, Comte de Cornouailles, & frere du Roi Henri III; qui ne les rejetta pas, à la vérité; mais qui ne put tomber d'accord avec le Pape, parce qu'il ne vouloit entreprendre cette conquête qu'à certaines conditions. Le Pape ne se rebuta pas, & fit offrir l'année d'ensuite, la Couronne de Sicile au Roi d'Angleterre pour son second fils, le Prince Edmond. Ainsi ce sceptre étoit prostitué, & offert au premier qui voudroit s'en saisir; tant Innocent étoit déterminé à le donner; tant il vouloit se venger, en l'ôtant à Mainfroi; mais pourvû toutefois qu'il ne lui en coutât rien. Henri III, ébloui par ces offres, les accepta, fit des levées de deniers & de Troupes, & se prépara à remplir les desirs du vindicatif Pontife, qui de son côté, amassa le plus d'argent qu'il put pour faire réussir cette entreprise, qu'il décoroit, ainsi que ses successeurs du nom de *Cœuvre Sainte* d'œuvre pieuse, & qu'ils mettoient fort au dessus de toutes les Croisades & expéditions d'outre-mer, parce que Mainfroi étoit excommunié, revolté & armé contre l'Eglise. Innocent mourut; son successeur Alexandre IV, suivit ce beau plan d'usurpation, & s'empressa, avec ardeur, de le mettre à exécution. Dans cette vue, il envoya un Nonce en Angleterre, pour y prêcher

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

Le Pape engage Charles, Comte d'Anjou, à venir prendre possession du Royaume.

Négociations diverses des Papes en France & en Angleterre.

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles*; Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 8- 9.

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

une Croisade contre la Sicile & son Roi, & pour investir le Prince Edmond de ce Royaume, par le moyen d'un anneau qu'il lui porta, enfin, presser le Roi, d'entreprendre la conquête de ce Royaume, & le relever à cette condition, du vœu qu'il avoit fait de s'embarquer pour la Terre-Sainte, vœu qu'Alexandre commuoit, par la plénitude de son pouvoir, en celui de prendre les armes contre la Sicile. C'est ainsi, qu'à la honte de l'esprit-humain, les Chefs de la Religion se jouoient alors de la Religion, de la crédulité, & de la conscience des Rois & des Peuples, qu'ils gouvernoient au gré de leur avide ambition. Après de longues négociations, cette affaire manqua du côté du Roi d'Angleterre, qui, après bien des délais demandés & obtenus, fut contraint de renoncer à cette entreprise, se voyant abandonné & désavoué dans cette expédition par les Barons & les Seigneurs de ses Etats. (1) Tant de mauvais succès ne rebuterent pas Urbain IV; héritier de la haine, des projets & des négociations d'Alexandre & d'Innocent; il renoua la négociation qui avoit été entamée avec la France, & fit au Roi, en 1262, pour celui de ses fils qu'il jugeroit à propos, l'aîné seul excepté, les mêmes offres qu'Innocent avoit faites au Comte d'Anjou son frere. Le Roi Louis IX, qui, véritablemen pieux, regardoit avec raison, la conquête que le Pape lui proposoit, comme une entreprise injuste, une véritable usurpation sur les droits de Conradin, témoigna au Pape des scrupules que tous les prétextes spécieux, tout l'art, toute l'indulgence paternelle & la plénitude du pouvoir d'Urbain sur les consciences, ne purent ni vaincre, ni lever. Il ne put faire prendre le change à ce Religieux Monarque; & ce fut peut-être la premiere fois que les Souverains Pontifes eurent sujet de se plaindre de trouver trop de religion dans un Prince. Urbain offensé de l'excessive délicatesse de Louis, l'en méprisa peut-être intérieurement; mais, heureusement pour lui, Charles d'Anjou, frere de ce Prince, à qui le Nonce avoit ordre de s'adresser aussi, ne fut pas si scrupuleux, & il s'enrichit de ces mêmes refus. (2)

Charles d'Anjou accepte les offres du Pape.

Le Comte d'Anjou accepta, en 1265, les propositions d'Urbain, aux conditions que nous rapporterons aussi succintement qu'il nous sera possible. Cependant Urbain IV n'eut pas le plaisir de voir la conclusion de cette affaire; il mourut en 1264, pendant le cours de la négociation, qui fut terminée & ratifiée par Clément IV, son successeur, François de naissance, & qui acheva son ouvrage. Pendant que cette affaire se traitoit, le Comte d'Anjou avoit été nommé par les Romains à la Dignité de *Sénateur de Rome* titre qui donnoit alors le plus grand pouvoir dans cette Ville, & y balançoit l'autorité des Papes. Cet incident eût fait rompre la négociation, si Charles n'eût calmé les inquiétudes du Pontife-Romain, en s'engageant solemnellement de ne rien entreprendre sur les Terres, le domaine, les droits & la liberté de l'Eglise, & aux conditions onéreuses auxquelles Charles d'Anjou acheta le Royaume, en promettant de renoncer au Sénatoriat, au plus tard dans cinq ans. Venons maintenant aux précautions habiles que la Cour de Rome prit, en faisant un Roi, pour le tenir toujours dans sa dépendance, & se maintenir en possession de ses prétendus droits, & acquérir une espece de Souveraineté réelle sur le

Conditions auxquelles le Pape donne le Royaume à Charles d'Anjou.

(1) Giannone. *Liv.* XVIII & XIX. *ch.* I. *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *L.* VIII. Sect. VI.
(2) *Histoire de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 137-145.

Royaume, que Charles & ses successeurs devoient reconnoître tenir de la bonté libérale du Pape: joug, au reste, que les Rois de Sicile ont presqu'entiérement secoué depuis, les principales de ces conditions étoient. (1)

1. Que le Comte d'Anjou renonceroit pour toujours, pour lui & ses successeurs, aux prétentions qu'ils pouvoient avoir sur la Marche d'Ancone le Patrimoine de S. Pierre en Toscane, le Duché de Spolete, Rome, Bénévent, & sur tout ce que le S. Siege possédoit dans le Royaume.

2. Que les descendans de Charles en droite ligne, mâles & femelles, excepté les naturels & ses Collatéraux vivans, lui succéderoient à la couronne, suivant l'ordre de leur naissance & la proximité du degré; qu'au cas que ce Prince ne laissât point d'héritiers légitimes, la Couronne passeroit à ses freres, excepté celui qui seroit appellé à la succession du Royaume de France; & successivement à leurs héritiers mâles ou femelles, en ligne directe, ou à leurs plus proches parens en ligne collatérale; & enfin qu'au cas qu'ils mourussent sans laisser d'héritiers légitimes, le Royaume reviendroit à l'Eglise Romaine.

3. Que tous les ans, au jour des SS. Pierre & Paul, à peine d'excommunication, d'interdit de tout le Royaume, & de nullité de l'investiture, le Roi de Sicile & ses successeurs payeroient à l'Eglise-Romaine, la somme de huit mille onces d'or; outre celle de cinquante mille marcs d'argent sterling, que ce Prince délivreroit, lorsqu'il auroit fait la conquête du Royaume; à moins que le Pape ne voulût bien lui remettre une partie de cette somme; & que tous les trois ans le Roi seroit présent au Pape d'une belle haquenée blanche, qu'il lui feroit présenter solemnellement par le Grand-Connétable du Royaume, en signe d'hommage & de reconnoissance du Souverain domaine de l'Eglise-Romaine sur le Royaume de Sicile & ses dépendances.

4. Que le Roi & ses successeurs seroient tenus d'assister le S. Siege contre ses ennemis, & de lui fournir, à la premiere réquisition, trois cens Chevaliers, ou hommes d'armes, avec leur suite, qu'ils entretiendroient pendant trois mois à leurs dépens.

5. Qu'ils ne pourroient point partager, ni démembrer le Royaume.

6. Qu'ils feroient hommage-lige & serment de fidélité au S. Siege, toutes les fois qu'il y auroit un nouvel avénement à la Couronne, ou au Pontificat, hommage que le Pape seroit le maître d'obliger le Roi de venir lui rendre en personne, ou d'envoyer reçevoir par un Cardinal Légat. Les termes de cet hommage & du serment de fidélité étoient prescrits par le même article.

7. Que ces Princes & leurs héritiers jureroient qu'ils ne feroient aucune démarche pour se faire élire Empereurs, ou Rois d'Allemagne, ou d'Italie, ni Seigneurs de Toscane, ou de Lombardie; & qu'au cas qu'ils fussent élus à quelqu'une de ces dignités, ils n'accepteroient point cette élection, sous peine d'être déchus de tous droits sur le Royaume de Sicile & de ses dépendances, qui seroient de nouveau dévolus au S. Siege.

8. Que le Roi ne feroit aucune alliance préjudiciable aux intérêts de l'Eglise Romaine, & qu'il renonceroit d'abord à celles de cette nature

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 96. *& suiv.*

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

qu'il pourroit faire par ignorance, à la premiere réquisition du Pape. Que ceux qui avoient été bannis & dépouillés de leurs Biens, à cause de leur attachement au S. Siege dans les dernieres troubles, seroient rappellés & remis en possession de leurs Terres. Que le Roi n'auroit d'autres amis & ennemis que ceux du S. Siege.

9. Que les concessions, & constitutions faites par Fréderic, depuis sa déposition au Concile de Lyon, ainsi que par Conrad & Mainfroi, ses successeurs, seroient cassées & annullées. Enfin, que tout seroit rétabli dans le Royaume sur le même pied où les choses étoient sous le régne de Guillaume II; que tout ce qui avoit été enlevé aux Eglises & aux Ecclésiastiques, leur seroit rendu; que tous les privileges, droits & immunités de l'Eglise seroient rétablis; & que le Roi ne jouiroit d'aucun droit de régale dans son Royaume.

10. Une renonciation formelle au Sénatoriat de Rome, que le Comte d'Anjou devoit s'obliger solemnellement de faire au bout de trois ans, par serment, fait en présence de deux ou trois personnes constituées en dignité ecclésiastique; ce dont il devoit être envoyé au Pape un Acte dressé & scellé en bonne forme.

11. Que le présent traité signé, le Pape feroit dresser un Acte de la donation du Royaume au Comte d'Anjou, aux conditions rapportées, signé de tous les Cardinaux; & que de son côté, le Comte d'Anjou feroit dresser & sceller un Acte, où il énonceroit dans les termes les plus humbles, & reconnoîtroit avec serment, pour lui & ses successeurs, qu'il tenoit le Royaume de Sicile & toutes ses dépendances en deçà du Phare, de la seule libéralité & grace du S. Siege; qu'il tenoit & reçevoit ce Royaume de l'Eglise Romaine, sous les conditions exprimées dans le Traité.

Les autres articles rouloient sur le tems où le Comte devoit se rendre en Italie, passé lequel, ce traité seroit nul; sur le nombre de Troupes, tant Cavalerie qu'Arbalétiers, qu'il devoit amener avec lui pour faire la conquête du Royaume. Le Pape avoit tout prévu, tout prescrit: il ne restoit plus au Comte qu'à aller prendre possession de son nouveau Royaume, ou plutôt qu'à vaincre, ou périr.

Telles sont en abrégé les conditions, auxquelles les Papes Urbain IV & Clément IV vendirent, plutôt qu'ils ne donnerent à Charles d'Anjou, l'investiture d'un Royaume qu'il devoit conquérir les armes à la main; ensorte qu'ils lui imposerent plutôt un fardeau, qu'ils ne lui céderent une Couronne; c'est ainsi qu'ils se proposoient de le tenir, lui & ses successeurs, comme en tutelle & qu'ils ne les nommoient en quelque sorte, qu'administrateurs d'un Royaume, dont la Souveraineté réelle devoit toujours appartenir au S. Siege.

Quelque dures, ou plutôt, quelque déshonorantes pour la Majesté du trône, que fussent les conditions qu'on imposoit au Comte d'Anjou, l'ambition & le desir d'être Roi le rendirent peu difficile, & firent qu'il se soumit à tout. Il voulut cependant faire d'abord quelques remonstrances, ou obtenir quelques adoucissemens; mais on assure que l'envie démesurée que Béatrix de Provence, sa femme, avoit de porter le titre de Reine, ainsi que ses trois sœurs, les Reines de France, d'Angleterre, & des Romains, obligea son foible époux de passer sur ce que ces propositions avoient d'avilissant, & d'accepter aveuglément un marché aussi avantageux pour Rome, qu'il étoit pour lui peu hono-

honorable. Tout ayant été arrangé & conclu à la satisfaction des deux parties, & de l'aveu du Roi de France, Clément fit une donation formelle du Royaume de Sicile au Comte d'Anjou, qui promit de passer en Italie, dès le mois de Juin de la même année 1265. D'après cette promesse, le Pape fit expédier deux Bulles sur la fin de Février; par l'une, il revoquoit & annulloit tout ce que ses prédécesseurs avoient fait à ce sujet avec le Roi d'Angleterre; & par l'autre, il confirmoit la cession du Royaume de Sicile & dépendances, à Charles, Comte d'Anjou, aux conditions qu'on vient de lire. Ainsi fut terminée cette grande affaire, négociée par le Chef de la Chrétienté, depuis près de quinze ans. Ce fut ainsi que ce Royaume passa à la Maison d'Anjou, branche cadette de la Maison de France. (1)

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Préparatifs de Mainfroi pour résister au Comte d'Anjou.

Cependant Mainfroi, instruit de tout ce qui se tramoit contre lui, ne resta point dans l'inaction, & prit toutes les précautions possibles pour empêcher l'exécution de ce Traité, & les desseins de ses ennemis, qui se partageoient d'avance son rang & ses dépouilles. Il fit les plus grands préparatifs pour interdire l'entrée de son Royaume aux François. On prétend que cherchant à se venger du Pape par toutes sortes de voies, il trama, dès l'année 1264, un complot contre les jours, ou au moins, contre la liberté d'Urbain, qui étoit encore alors en possession du Siege Pontifical; mais ce complot fut découvert & échoua. Urbain furieux, se retira à Viterbe, d'où il publia une nouvelle Croisade contre ses ennemis. L'on prétendit aussi, que lorsque le Comte d'Anjou fut en Italie, pendant son séjour à Rome, Mainfroi mit toutes sortes de moyens en usage, pour s'emparer, ou se défaire de sa personne; crimes au reste, qui, quoique très possibles, ne sont peut-être aussi que de fausses imputations, ainsi que presque toutes les noirceurs qu'on attribue à Mainfroi; & qu'il faut d'autant moins s'empresser de croire, qu'il n'est point d'atrocités que ses ennemis, partisans outrés de la Cour de Rome, n'aient inventées pour rendre odieuse la mémoire d'un Prince, qui, à bien des égards, fut un Héros, & plus malheureux que coupable.

Succès des armes de Mainfroi en Italie.

Nous parvenons au terme d'un règne aussi glorieux qu'infortuné; il fut rempli de troubles & d'horreurs; cependant les Historiens impartiaux, ne disent pas que la Sicile ait alors gémi sous un joug de fer, comme sous les règnes de Guillaume I. de Henri VI, de Charles I, & de tant d'autres Princes légitimes, approuvés de la Cour de Rome. Le prélude de la vengeance que Mainfroi méditoit contre cette Cour, fut d'envoyer des Troupes dans la Toscane, dans le Duché de Spolete, & dans la Campagne de Rome; ces Troupes y commirent beaucoup de ravages, & y remporterent plusieurs avantages sur les Romains. Tandis que ses adhérens s'emparoient de plusieurs Places, que d'autres se déclaroient en sa faveur; que ses partisans entroient même dans Rome à l'aide des Gibelins, & entreprenoient de faire soulever cette Ville; Tandis qu'il réduisoit le Pape & les Romains aux plus grandes extrémités, & que Hubert Palavicini, qu'il avoit envoyé en qualité de Lieutenant-Général de l'Empire dans la Lombardie, y rassembloit une Armée nombreuse, & se disposoit à défendre l'entrée de l'Italie au Comte d'Anjou; Mainfroi faisoit équiper dans les ports de Sicile une flotte formidable, pour fermer à ce Prince

(1) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II *ch.* III. *p.* 138-142.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

Arrivée de Charles d'Anjou à Rome.

le chemin de la mer, & l'empêcher de remonter le Tibre. (1). Pour cet effet, il fit enfoncer des poutres & de grosses pierres au dessus de l'embouchure de ce fleuve, afin d'en rendre l'entrée inaccessible à son ennemi. Mais ces obtacles ne purent arrêter l'intrépide Comte d'Anjou, qui, s'embarqua à Marseille, le 15 Mai 1265, accompagné de mille Chevaliers d'élite, sur une flotte de quatre-vingt voiles, il faisoit un tems épouvantable, & le vent étoit si furieux, que la mer paroissoit impraticable, la flotte fut pendant cinq jours battue par la tempête. Ce même orage le sauva, parce que le mauvais tems obligea la flotte de Mainfroi de rester toujours en pleine Mer, de crainte d'être jettée & brisée sur les Côtes; de maniere que la flotte Françoise lui échappa, & arriva heureusement, après avoir surmonté bien des dangers, à l'embouchure du Tibre. Charles l'y laissa & se hâta de remonter ce fleuve sur un bâtiment fort léger, qui le porta à Rome en peu de tems. Il arriva dans cette Capitale du monde Chrétien, le jeudi avant la Pentecôte, & y fut reçu avec les plus vives démonstrations de joie. Le 29 Mai, il fut mis en possession de la dignité de Sénateur, en présence de quatre Cardinaux, que Clément avoit députés pour assister à cette cérémonie. Mais ce n'étoit pas là ce qui intéressoit le plus l'ambitieux Comte d'Anjou. Après avoir reçu, le 28 Juin, de ces mêmes Cardinaux, au nom du Pape, l'investiture du Royaume de Sicile, qui lui fut confirmée par une Bulle de Clément, datée de Pérouse du 4 Novembre, ce Prince prit le titre de Roi, dont il ne fut cependant mis réellement en possession, que le 6 Janvier suivant, jour solemnel, où il fut sacré & couronné Roi, à Rome, avec Béatrix son épouse, par cinq Cardinaux nommés à cet effet. (2)

1265-1266. Charles est couronné Roi de Sicile à Rome.

Arrivée des Croisés en Italie.

Ce Prince eût bien voulu, dès le moment de son arrivée, pouvoir agir contre son ennemi, & se mettre en marche pour faire la conquête de son nouveau Royaume. Mais le défaut d'argent & de Troupes l'obligea de rester dans l'inaction, jusqu'à l'arrivée des Croisés, qui entrés en Italie par plusieurs passages, se réunirent dans la Lombardie, sans que le Vicaire de Mainfroi mit aucun obstacle à leur marche, & ôsât les attaquer: ils furent joints par les Croisés d'Italie, & prirent la route de Pérouse & de Rome, où ils arriverent enfin, au commencement de l'année 1266. Le Pape avoit fait renforcer leur Armée par trois mille chevaux, que Géofroi de Beaumont, son Chapelain, avoit rassemblés à Mantoue. La Princesse Béatrix, qui avoit voulu faire le voyage d'Italie avec les Croisés, arriva avec eux à Rome. Elle y trouva son époux qui commençoit à se rétablir d'une maladie très-dangereuse qu'il venoit d'y essuyer, & qui avoit fait espérer plus d'une fois à Mainfroi que la mort le délivreroit d'un Concurrent aussi rédoutable, mais la mort, avoit trompé les espérances de Mainfroi, & laissé vivre un Prince qui devoit opérer sa ruine.

Le débarquement de Charles d'Anjou en Italie; l'arrivée de la flotte Françoise à Rome, le contretems funeste qui l'avoit laissé échapper à la vigilance de son Amiral, avoient été d'abord comme autant de coups de foudre pour

(1) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. *Sect.* VII. & VIII.

(2) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* II. *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. page 124. & [illegible].

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Souabe. [illegible].

Mainfroi; il en avoit été très-consterné; mais il se rassura bientôt & s'enhardit d'autant plus, qu'il fut averti qui son ennemi n'étoit pas aussi formidable pour lui qu'il le croyoit, puisqu'il étoit sans argent & sans Troupes. Aussi, au lieu de se laisser abattre par ce revers, il résolut de ne pas donner à son rival le tems de se fortifier en Italie, mais de l'attaquer & le surprendre avant l'arrivée des Croisés, que le Comte attendoit pour agir. D'après ce projet, rassemblant toutes ses Troupes, il fit, secondé par ses partisans & les Gibelins, diverses entreprises pour entrer dans Rome, par force, ou par surprise; mais toutes ses tentatives furent infructueuses, par la vigilance & les sages précautions du Comte d'Anjou. Ce Prince sortit même de Rome, à la tête de l'élite des Troupes Romaines, dans le dessein de combattre, ou d'éloigner Mainfroi de cette Ville, aux environs de laquelle il avoit différens Corps de Troupes; cependant il n'y eut aucune action entr'eux, quelques efforts que fit Mainfroi pour attirer les François au combat. Peu de tems après, ce Prince fut rappellé dans son Royaume par quelques troubles qui s'y étoient élevés, & sa retraite délivra Rome des inquiétudes que sa proximité lui avoit données. C'est alors qu'on prétend que Mainfroi tenta de se défaire par le poison de Charles d'Anjou, & des Principaux Seigneurs François qui l'avoient accompagné. Dans le nombre de ces Seigneurs, il y en avoit de la premiere distinction, tels que l'Evêque d'Auxerre, Guy de Beaujeu, Robert, Seigneur de Béthune, fils aîné de Guy, Comte de Flandres, & gendre du Roi Charles, Gilles le Brun, Connétable de France, Bouchard, Comte de Vendôme, Jean, fils aîné du Comte de Soissons, Gui de Montmorency, Seigneur de Laval, & fils du Counétable Mathieu; le Maréchal Guy de Mirepoix, Henri & Hugues de Sully, Pierre le Chambellan, Philippe & Guy de Monsfort, le Maréchal Guillaume de Beaumont & Pierre son frere, Réné, Seigneur de Beauveau Barail de Beaux, & une foule d'autres Gentilshommes distingués, tant du Royaume que de la Provence, ils croyoient tous gagner le Ciel en allant combattre contre Mainfroi, que le Pape, le Comte d'Anjou & ses adherens, nommoient par dérision le Soudan de Lucera, (2) par allusion à ce que Lucera, qui faisoit une des principales ressources de Mainfroi, étoit habitée par les Sarrasins.

Entreprises infructueuses de Mainfroi sur Rome.

Noms des principaux Croisés François.

Le bonheur du Comte d'Anjou commença à se déclarer; depuis son arrivée, le parti de son concurrent baissa beaucoup à Rome, où quantité de Gibelins, entr'autres, Pierre de Vic, l'un des meilleurs Généraux & des plus affectionnés de Mainfroi, l'abandonnerent pour se ranger du côté de son heureux rival; ce qui causa beaucoup de peine au Roi de Sicile, & lui parut d'un sinistre présage: l'Armée des Croisés ne fut pas plutôt arrivée, que le Comte d'Anjou ne songea plus qu'à agir offensivement contre son ennemi. Il se mit en marche, dès le 20 Janvier, après avoir reçu pour lui & pour toute son Armée, la bénédiction & l'absolution des mains des cinq Cardinaux députés par le Pape. Mainfroi n'étoit pas si heureux: tandis qu'on se préparoit à l'accabler avec les armes temporelles, on employoit encore les armes spirituelles contre lui à Pérouse. On y réitéroit toutes les excommunications

Charles se met en marche contre Mainfroi.

(1) *Hist. des Rois des deux Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. *Sect.* VIII.
(2) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* III. *p.* 656.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

lancées sur sa tête; on y procédoit rigoureusement contre lui, suvant les saints Canons, parce que malgré l'interdit jetté sur son Royaume, il avoit la hardiesse de vouloir entendre la messe & assister au service divin. Ce qui hâta si fort le départ du Comte d'Anjou, qu'il ne voulut presque pas laisser à ses Troupes le tems de se reposer, fut qu'il ne savoit plus comment les faire subsister; & cet embarras lui fit prendre le parti d'aller vivre aux dépens de l'ennemi & sur ses Terres, résolution très-sage, & très-convenable à une pareille expédition. On prétend que Mainfroi fut très-allarmé, quand il apprit le départ de l'Armée Françoise de Rome, & qu'il tenta vainement la voie de la négociation, auprès du Pape & du Comte d'Anjou; (1) mais l'unétoit trop irrité, & l'autre trop intéressé à ne point faire d'accommodement, pour vouloir entendre parler d'aucune proposition de paix.

Entrée des François dans le Royaume.

Nous ne croyons pas devoir entrer dans le détail de tous les événemens de cette guerre, plus fameuse par son issue que par sa durée, nous aimons mieux suivre rapidement les progrès du Comte d'Anjou, & en venir en peu de mots, à la funeste catastrophe qui termina cette entreprise. Les François entrerent dans le Royaume par le pont de Cepperano, sur Garigliano, sans que le Comte de Caserte & le Comte Jourdan de Lancia, qui avoient été envoyés avec un corps de troupes considérable pour défendre ce poste important, missent aucun obstacle à leur passage: on attribue cette faute à la trahison (2) du premier de ces Seigneurs, qui voulut, dit-on, se venger de ce que Maînfroi avoit violé la Comtesse sa femme, sœur de ce Prince, & fille naturelle de l'Empereur Fréderic, comme lui. Quoiqu'il en soit, les François s'emparerent successivement de la Boche d'Arci, forteresse regardée comme imprenable, de Saint-Germain, autre Place importante, & de trente-deux châteaux, qui se rendirent successivement. Charles arrivé à Telise, ville située sur les confins de la Terre de Labour, eut le plaisir d'y voir venir les députés de Naples, de Capoue, & de plusieurs Villes des environs, qui lui apportoient leurs clefs, & venoient le reconnoître pour maître. Ayant pris ensuite la route de Bénévent, & parvenu à quatre milles de cette Ville, sur la Montagne de Capraria, d'où il découvrit l'Armée de Mainfroi dans la plaine, il résolut de lui livrer bataille sur le champ, & sitôt que ses Troupes seroient en présence de l'ennemi. Ce fut l'avis du Connétable de France, Gilles le Brun, qui dit qu'il ne falloit pas laisser réfroidir l'ardeur des soldats, & qu'il seroit d'ailleurs honteux de reculer. Cet avis étoit d'autant plus sage, que la disette des vivres & des fourages, dont l'Armée étoit à la veille de manquer totalement, faisoit en quelque sorte un devoir au Comte d'Anjou de prendre ce parti. Le combat décidé, les Croisés furent confessés, communiés, bénis & absous par l'Evêque d'Auxerre, qui, paroissant là comme Prélat & comme guerrier, tenoit le fer d'une main & leur donnoit l'absolution générale de l'autre, suivant le plein pouvoir qu'il en avoit reçu du Pape, leur enjoignant seulement pour pénitence de tous leurs péchés, passés & à venir, de tuer, massacrer & d'être sans miséricorde envers leurs ennemis. Animés par ces douces exhortations, les Croisés se disposerent avec

(1) Giannone. *L. XIX.* III. *p.* 685.
(2) Malaspina. *Liv.* III. *ch.* 3. *Hist. de Sicile;* par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 152.

beaucoup d'ardeur à cette sainte bataille, sûrs de vaincre, puisqu'ils alloient combattre contre des excommuniés. Quoique la dévotion fut moins fervante dans l'Armée de Mainfroi, composée de Sarrasins, de Siciliens, de Pisans, de Lombards & d'Allemands, le courage n'y étoit pas moins héroïque, & après bien des indécisions, ce Prince ayant enfin résolu, de l'avis de ceux de ses Seigneurs & Barons qui lui étoient le plus dévoués, d'en venir aux mains, il se disposa au combat. On prétend qu'il avoit été d'avis de l'éviter, & de temporiser; parti qui eût été d'autant plus sage, que la disette des vivres auroit infailliblement délivré Mainfroi de ses ennemis. Malheureusement pour lui, l'avis contraire prévalut; son courage & sa mauvaise destinée l'entraînerent à sa perte. Cette bataille décisive se livra le 25 Fevrier 1266, dans un endroit appellé le *champ-fleuri*, & qu'on pût justement appeller depuis le *champ des morts & du carnage*. On combattit de part & d'autre pendant une heure avec une ardeur incroyable, sur-tout du côté de Mainfroi, qui fit des prodiges de valeur, ainsi que tous ses amis; & sur-tout dix Chevaliers, ou Champions, qu'il avoit à ses côtés, & qui avoient juré de tuer le Comte d'Anjou. Ils périrent tous, à la réserve de Conrad, Comte de Capece, qui se fit jour au travers de l'Armée Françoise. Le valeureux Mainfroi, voyant que ses Troupes plioient de tous côtés, & qu'il étoit trahi par celles de la Pouille, qui refuserent de marcher à l'ennemi, prit un parti digne de son grand cœur: ne voulant pas survivre à sa défaite, il se jetta avec les plus braves gens de sa suite au milieu des escadrons ennemis; & là, après mille actions héroïques, après avoir immolé une multitude d'ennemis, il périt enfin accablé par le nombre, & trouva une mort digne d'un Héros tel que lui. (1) Son Corps, enseveli sous un tas de Cadavres, ne fut retrouvé que quelques jours après, le 28, par un hazard; car on ne savoit plus ce qu'il étoit devenu; l'on croyoit qu'il s'étoit sauvé; son vainqueur même l'avoit écrit le lendemain du combat, dans sa relation au Pape, on ne doutoit plus de sa fuite, lorsque quelques Seigneurs Prisonniers reconnurent dans un Chevalier Picard, l'écharpe & le cheval de ce malheureux Prince. Interrogé d'où il les avoit eus, il répondit qu'il avoit tué celui à qui ils avoient appartenu. On s'informa de l'endroit où la chose s'étoit passée sur le champ de bataille, on y alla, & le Corps de Mainfroi fut reconnu par le Comte Jourdan son ami, qui se jetta dessus son Cadavre, & l'embrassa avec des marques de tendresse & de douleur, qui tirerent des larmes des François, témoins de cette scene, mais non pas des yeux du Comte d'Anjou, qui refusa obstinément aux principaux Chefs de son Armée, la permission de lui donner la sépulture, sous prétexte qu'il étoit mort excommunié. Tout ce qu'il voulut accorder, fut que son corps seroit mis dans une fosse, auprès du pont de Bénévent, où les soldats François, jetterent, chacun en passant, une pierre, ce qui forma bientôt une masse assez considérable. (2) Encore ne jouit-il pas longtems de cette espece de tombeau; car la haine de Clément IV, son ennemi implacable, s'acharnant jusques sur ses tristes restes, & leur enviant

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Mainfroi est défait par les François & périt dans la bataille.

Sa Sépulture.

(1) Itrod. à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 142. *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par M. D. E. *Tom.* I. *p.* 105—118.
(2) *Anecd. Italienne;* Art. SICILE. ann. 1266.

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195. 1296.

le repos & les honneurs du monument, ordonna dans la suite à l'Archevêque de Cosence de faire déterrer son Cadavre, & de le faire transporter loin des regards des hommes, à lumieres éteintes, sur les bords d'une riviere du Royaume, nommée pour lors *Verde* & maintenant *Marino*; (1) où ses os furent exposés aux injures de l'air, & probablement emportés par les eaux.

On observera que Bénévent appartenoit au Pape, & qu'il ne vouloit pas que cette Terre sainte donna la sépulture à un excommunié, & qui pis est, à un ennemi du Pape.

Caractere & portrait de Mainfroi.

Telle fut la triste & glorieuse fin de Mainfroi, trahi par les siens; qui mourut en Héros, âgé de trente-trois années. Il est peu d'hommes sur lesquels les jugemens des Historiens se soient aussi diversément exercés, chacun en ayant parlé suivant sa passion, son parti & ses intérêts. Digne fils de Fréderic, il fut brave, magnanime, libéral à l'excès. Son ambition excessive, les crimes qu'elle lui fit commettre, & ses cruautés, furent les seules choses qu'on puisse lui reprocher; & encore ces actions étoient-elles tout-à-fait de son tems; témoin son heureux rival, Charles d'Anjou lui-même, dont les cruautés sont beaucoup plus avérées & plus atroces, mais ce qui n'étoit pas de son Siecle, ni du caractere de Charles, ce qui étoit uniquement à lui c'étoit son goût décidé pour les Lettres & pour les Sciences, sur-tout la philosophie & les mathématiques. (2) On prétend qu'il a laissé un *Traité de la chasse.* On lui reproche, avec quelque raison, d'avoir été trop superstitieux, d'avoir donné dans les erreurs de l'Astrologie judiciaire, & d'avoir ajouté trop de foi aux prédictions trompeuses de ses astrologues. Les Ecrivains de son parti l'ont comparé, à bien des égards à l'Empereur Titus. Quel rapport y a-t-il entre l'idée que ce parallele doit naturellement donner de lui, & le portrait odieux qu'en tracent les partisans outrés du S. Siege, qui croient que le Catholicisme consiste à inventer bien des calomnies, contre ceux qu'on suppose avoir été ses ennemis? Le plus sage parti, sans doute, est de prendre un juste milieu entre ces calomnies atroces & les flatteries de ses partisans. Si ceux-ci lui accordent toutes les vertus possibles; à en croire les autres, il fut parricide, inceste, adultere, fratricide, assassin, empoisonneur, violeur, hérétique, sacrilege, renégat, usurpateur, tiran; en un mot, un monstre épouvantable; il n'est point de crimes exécrables que ne lui attribuent les Historiens Guelfes, ou partisans des Papes; & tout cela, parce qu'il ôsa leur résister, parce qu'il fut excommunié. Il faut bien se garder d'adopter trop légérement toutes ces fausses imputations, le plus grand crime de Mainfroi, fut d'être l'ennemi de la Cour de Rome, & ensuite d'être malheureux: mais son malheur ne peut ternir l'éclat de ses vertus, ni lui faire refuser la justice qu'il mérite. Si d'un côté, sa mémoire est flétrie, par l'apparence d'une usurpation de la Couronne de Sicile sur son neveu; de l'autre, il est assez disculpé, pour qu'on réfléchisse qu'il n'enleva point cette Couronne à Conradin, puisque le Royaume de Sicile étoit sur le point de tomber, il seroit inévitablement tombé, sans lui, entre les mains du Pape & d'un Prince étran-

(1) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 158. Villani, Summonte, & les autres Auteurs qu'il cite. Giannone, *p.* 602. *Tom.* II.

(2) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* III.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1266.

ger. Or, il étoit plus juste, & bien plus convenable, pour les intérêts de ce Royaume, que son défenseur le possédât, plutôt qu'un enfant hors d'état de le mettre à l'abri des entreprises de ses ennemis, d'autant plus que Mainfroi en étoit l'héritier légitime au défaut de Conradin. D'ailleurs peut-être n'eut-il pas d'abord dessein de s'emparer de ce trône, peut-être aussi, ce furent les circonstances, le bruit de la mort du jeune Conradin, l'occasion, la facilité qu'il trouva à s'en rendre maître, qui l'y porterent; il fut comme obligé de le conquérir, & quand il en fut en possession, quand il eut délivré le Royaume du joug des Papes, l'ambition l'empêcha de restituer le fruit de ses travaux. Ainsi, de toutes façons, ce Prince est excusable, il n'est qu'à plaindre d'avoir eu des ennemis aussi acharnés dans les Papes, qui ne cherchoient qu'à le dépouiller, & dont la haine se rassasia enfin dans son sang, dans celui de l'infortuné Conradin, & dans la destruction de la Maison de Suabe, toujours opposée à leurs projets. Ils crurent gagner davantage avec les Princes de la Maison de France, plus soumise, plus religieuse, plus Catholique, & plus respectueuse à leur égard. Au reste, il est encore fort indécis, aux yeux de ceux qui jugent sainement & sans préjugés, lequel des deux fut l'usurpateur, de Mainfroi, Prince élu & couronné légitimement, appellé par sa naissance, le testament de son pere, ses services, les vœux de la Sicile, & les circonstances à la possession d'un Royaume dont il avoit été le défenseur pendant l'absence d'un jeune Prince, que son enfance rendoit incapable de porter la Couronne; ou de Charles d'Anjou, c'est-à-dire, d'un étranger, qui, à la sollicitation des Papes, venoit s'emparer d'un Royaume, sur lequel ni lui, ni les Papes n'avoient aucun droit.

Femmes & enfans de Mainfroi.

Mainfroi fut le fondateur de Manfredonia, Ville de la Pouille, qu'il bâtit des Ruines de Siponte, & à laquelle il donna son nom; cette Ville subsiste encore; & le port de Salerne est encore un monument de la magnificence de ce Prince. Mainfroi eut deux femmes; la premiere, Béatrix, fille d'Amédée, Comte de Savoie, le fit pere de deux filles, Constance & Béatrix. (1) Constance fut mariée, en 1262, à Pierre d'Aragon, fils de Jacques, Roi d'Aragon, & frere d'Isabelle, qui épousa Philippe de France, fils aîné de Louis IX, & neveu de Charles, Comte d'Anjou. La Cadette épousa le Marquis de Montferrat. Mainfroi se maria en secondes nôces, avec Hélene, ou selon d'autres, Sybille, fille du Despote d'Epire. Il en eut une fille & un fils, Béatrix & Mainfroi, ou Fréderic, qui étant tombés quelque tems après sa mort, ainsi que leur mere, entre les mains du vainqueur, furent enfermés dans le Château de l'Oeuf à Naples, où la Mere & le jeune Mainfroi perdirent la vie, soit qu'on les fit mourir par le fer, ou par le poison, soit que cet accident provint du peu de soin qu'on prit d'eux dans la prison. (2)

Le gain de la bataille dont on vient de parler, rendit le Comte d'Anjou maître de presque tout le Royaume, le reste ne fit plus que peu de résistance. Ce combat dura peu, mais il fut très-sanglant, & couta plus de trois mille hommes aux ennemis de Charles, qui fit une prodigieuse quantité de prisonniers, au nombre desquels étoient les principaux Seigneurs & Barons.

(1) *Hist. de Sicile*. Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII *Sect.* IX.
(2) *Hist. des Rois des deux Siciles*; par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 14[illegible].

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

Suites de la victoire de Charles.

Pillage de Bénévent par les François.

Siciliens, Allemands, &c. Quelques-uns d'entre eux echapperent par la suite au ressentiment du vainqueur, qui envoya plusieurs des prisonniers en Provence, où on les fit mourir dans les tourmens: (1) les autres dispersés dans les différentes prisons de la Pouille & du Royaume. Charles se hâta de faire publier la nouvelle de cette importante victoire, en reconnoissance de laquelle ce Prince, naturellement dévot, quoique cruel & inflexible, fonda un Abbaye dans le Diocese de Noles, sous le titre de *Val-Royal.* (2) Les vainqueurs poursuivirent les débris de l'Armée de Mainfroi jusqu'à Bénévent, où ils entrerent pêle mêle avec les fuyards. Après s'être rassasiés de licence, de crimes & d'horreurs dans cette Ville, appartenante au Pape, ils la mirent au pillage, sans distinction d'amis, ou d'ennemis; le brigandage, en effet si repréhensible, irrita si vivement le Pontife contre Charles, qu'il le traita d'ingrat, & le menaça de l'excommunier avec toute son Armée, s'il ne lui faisoit raison du sac de Bénévent, ainsi qu'une entiere restitution de tout ce que ses soldats y avoient enlevé. Le Comte d'Anjou, pour calmer le courroux du Pape, qui en effet en parut très-satisfait, lui envoya sa part du trésor de Mainfroi, qu'il avoit trouvé dans cette Ville; part, consistant en plusieurs meubles & effets du plus grand prix. Après avoir reçu les hommages de quantité de Villes, & celui des députés de l'Epire, pour les Terres que le Despote, Beau pere de Mainfroi, lui avoit données pour la dot de sa fille Hélene; ce Prince se laissa fléchir par les soumissions des Sarrasins de Lucera, & leur pardonna à condition qu'ils démoliroient les murailles & les fortifications de leur Ville. Ce furent eux, dit-on, qui lui livrerent la femme & les enfans de Mainfroi, pour obtenir leur grace; (3) événement que quelques Historiens racontent néanmoins différemment. (4)

Charles nomma Philippe de Montfort, Gouverneur de la Sicile, & il l'y envoya avec l'Archevêque de Cosence, Pignatelli, ennemi juré du feu Roi, avec ordre de faire déclarer ce Royaume en sa faveur. Messine se hâta de reconnoître ce Prince pour son maître: son Archevêché fut donné à Pignatelli, en reconnoissance de ses bons services. (5) En même tems le Comte d'Anjou envoya différens Corps de Troupes dans la Pouille, la Calabre & la Sicile, pour y réduire ceux des Partisans de Mainfroi, qui faisoient encore quelque résistance, & qui furent bientôt obligés de se soumettre.

Le Roi Charles vient à Naples.

Le vainqueur regardant sa conquête comme assurée, renvoya une partie des croisés, & prit le chemin de Naples, où on lui fit la plus magnifique reception, ainsi qu'à la Reine Béatrix son épouse. Mais telle étoit la dureté de son caractere, que malgré cet accueil, il ne put s'exempter de donner par-tout où il alla, des preuves de son extrême sévérité. A Naples, il fit trancher la tête à quelques-uns des Barons qui avoient été pris dans la bataille où Mainfroi avoit perdu la vie. Il nomma Charles, son fils ainé Prince de

(1) Giannone *L.* XIX. *ch.* III. *& suiv.*
(2) *Hist. de Sicile. Tom.* II. *p.* 158
(3) *Hist. de Sicile. Ibidem.*
(4) *Hist. des Rois deux Siciles.* Par Mr d'Ely. *Tom.* I. *p.* 148.
(5) Ce fut ce Prélat qui porta le Pape à faire exhumer le Corps de Mainfroi, disant qu'il ne devoit pas souffrir que ce *chien mort*, fut enterré sur les Terres de l'Eglise. Giannone. *L.* XIX. *ibid.*

Salerne, & l'envoya parcourir les diverses Provinces du Royaume, pour se concilier l'affection des Peuples. (1) Quant à lui, tranquille sur les suites de ses succès & de sa rapide conquête, il ne songea plus qu'à prendre des précautions pour affermir sa nouvelle domination, & à remplir ses coffres épuisés, aux dépens de ses nouveaux Sujets, qui charmés, suivant l'inconstance trop ordinaire aux peuples, d'avoir changé de maître, s'étoient soumis avec empressement aux Loix de celui-ci, ne se promettant qu'abondance, richesses & félicité sous le règne des François. On verra dans la Section suivante, comment leur attente fut remplie. Nous y parlerons aussi de divers projets & négociations, du Roi Charles pour augmenter sa puissance, des évenemens plus intéressans, & plus directement relatifs à cette Histoire nous appellant.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Souabe. 1195-1269.

La défaite & la mort de Mainfroi, avoient délivré le nouveau Roi d'un ennemi bien redoutable; la conquête du Royaume avoit été l'effet de cette grande victoire; cependant Charles avoit encore un Concurrent bien formidable, dans la personne du jeune Conradin, héritier légitime du Royaume de Sicile, sur lequel il avoit des droits plus réels & plus authentiques que tous ceux auxquels l'avidité, la haine & le caprice des Papes pouvoient donner cette Couronne. Nous allons voir comment l'inique Charles se défit de ce Compétiteur.

L'empressement des Peuples à reconnoître le Roi Charles, se soutint peu de tems: ses exactions, l'orgueil insupportable de ses officiers, l'insolence des Gouverneurs, la dureté de la nouvelle administration, qui dégénéroit en tyrannie, & les impôts dont les Provinces étoient accablées, exciterent un soulèvement presque général, qui annonçoit les suites les plus funestes. Le nombre des mécontens augmentoit de jour en jour, & ils invitoient à grand cris le Prince Conradin à venir se mettre à leur tête; délivrer le Royaume de l'oppression sous laquelle il gémissoit, & à prendre lui-même possession d'une Couronne qui étoit son héritage. Si d'un côté, toutes les Villes du parti Guelfe, telles que Florence, Pistoye, Lucques, celles de la Toscane & de la Lombardie, s'étoient soumises au Roi, Charles, & l'avoient reconnu pour leur Podestat, Sénateur, ou premier Magistrat; d'un autre côté, les Gibelins, toujours attachés au parti de Mainfroi, se déclarerent en faveur de Conradin, & donnerent, dans les Villes de Sienne, Pise, Verone, Pavie, & plusieurs autres, retraite à ses partisans ainsi qu'aux mécontens de Sicile & des Provinces du Royaume. Le jeune Conradin, en qui la valeur, comme héréditaire, n'avoit pas attendu le nombre des années, honteux de languir dans l'oisiveté, tandis que tant de braves gens consentoient à verser leur sang pour sa querelle, résolut de se rendre à leurs vœux, ainsi qu'aux cris de ses Sujets, & de ne pas laisser plus longtems l'héritage de ses Aïeux entre les mains de l'oppresseur de sa Maison. Il étoit alors auprès du Duc Othon, son aïeul maternel, & il n'avoit pour subsister que les secours d'Elisabeth sa mere, mariée en troisieme nôces avec le Comte de Tirol. (2). A la sollicitation de plusieurs Villes d'Italie du parti Gibelin, de Rome même, ainsi que des

1266. 1269. Soulèvement dans le Royaume. Conradin y est appelé par ses Partisans.

(1) Giannone. *L.* XIX. *ch.* IV.
(2) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *L.* VII. *Sect.* II. Introd. à l'*Hist. Univ.* *Tom.* II. *Liv.* II. à III. *p.* 143. & *suiv.*

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Comtes G. & F. Lancia, parens du feu Roi, & qui se rendirent auprès de lui pour l'engager à prendre les armes, & venir recouvrer le patrimoine de ses peres; ce jeune Prince se disposa à partir pour l'Italie, dès l'année 1267, & prit dès lors le titre de Roi de Sicile. Sa mere effrayée à la vue du danger où il alloit se précipiter, dans un âge aussi tendre, fit de vains efforts pour le détourner de cette périlleuse entreprise, mais vainement elle lui dit qu'il couroit à sa perte: rien ne put le retenir, pas même les défenses que le Pape lui fit de mettre le pied en Italie, ni les menaces qu'il fit de lancer contre lui ses foudres spirituelles. Les excommunications étoient comme héréditaires dans la maison de Conradin depuis l'Empereur Fréderic, & on y étoit accoutumé à braver ces armes impuissantes. Tandis qu'il se disposoit à marcher vers ses Etats, Conrad Capece & Fréderic de Castille, firent soulever une partie de la Sicile en sa faveur; & bientôt il n'y eut que les Villes de Palerme, Messine & Syracuse, qui restassent fideles au Roi Charles. A peu près dans le même tems, Fréderic Lancia remporta un avantage signalé sur la flotte Provençale de Charles, avec une flotte de vingt-quatre galeres que les Pisans lui avoient fournies. Henri de Castille, frere de Fréderic, Prince avanturier; qui, quoique Cousin-Germain du Roi Charles, & jadis son ami, étoit devenu son ennemi juré, avoit fait déclarer les Romains en faveur de Conradin. Comme Sénateur de Rome, Henri avoit beaucoup de pouvoir dans cette Ville; il promit les plus grands secours à ce jeune Prince. reçut ses députés avec la plus haute distinction, & fit arrêter & emprisonner sous différens prétextes, tous ceux qui étoient attachés au Roi Charles d'Anjou.

Le Pape Clement IV lui fait défense de passer en Italie.

Progrès & succès de ses partisans.

Conradin se rend en Italie.

Tel étoit l'état des affaires de Conradin en Italie, lorsqu'il se mit en route pour s'y rendre, par le Tirol & le Trentin. Il avoit avec lui dix mille chevaux, & l'espérance d'accroître son Armée de ses partisans & des mécontens, aussi-tôt qu'il auroit mis le pied hors de l'Allemagne; mais le refus que quantité de Villes de la Lombardie firent, à la sollicitation du Pape, de lui permettre le passage, fut cause qu'il fut fort longtems arrêté dans sa marche; ce qui, joint à la disette de vivres, dégoûta tellement ses soldats, que la plûpart déserterent, & s'en retournerent à pied dans leur pays, après avoir vendu leurs chevaux. Conradin, abandonné d'une partie de son Armée, ainsi que par Louis, Comte Palatin du Rhin, frere de sa mere, & par le Comte de Tirol, son beau-pere, qui l'avoient accompagné jusqu'à Vérone, ne perdit pas courage, & résolut de poursuivre ses projets, comptant encore sur l'attachement & les forces de ses partisans. Il avoit avec lui Fréderic, Duc d'Autriche, jeune Prince à peu-près de son âge, & qui, nouveau Pylade, suivit constamment ses pas, & fut le fidele Compagnon de ses armes & de ses malheurs, Fréderic étoit fils de Herman, Marquis de Bade, & prenoit le titre de Duc d'Autriche, à cause de ses prétentions sur ce Duché, dont Ottocare, Roi de Bohême, s'étoit emparé. Conradin étoit à Vérone, où il demeura trois mois, lorsque le Pape déclara qu'il avoit encouru l'excommunication, & lui défendit de passer outre. Le jeune Prince n'eut aucun égard à cette défense, & se rendit à Pavie & de là à Pise; le Pape courroucé, le foudroya lui & tous ses adhérens, le Jeudi-Saint de l'année suivante, 1268; les déclarant ennemis du S. Siege, & déchus de tous leurs titres, honneurs & dignités. Le Roi Charles étoit alors dans la Toscane, occupé à réduire les Gibelins. Il

Conradin excommunié par le Pape.

méprisoit ou affectoit d'abord de mépriser l'orage qui se formoit contre lui ; cependant les diverses entreprises des mécontens de son Royaume, & les pressantes sollicitations du Pape, qui se plaignoit hautement de sa nonchalance, l'obligerent à venir en Sicile. Les Sarrasins de Lucera profitant de son absence, s'étoient revoltés contre les François, & avoient ravagé les environs de Lucera, ce qui engagea le Pape à publier contr'eux une nouvelle Croisade.

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Cependant Conradin s'avançoit dans sa marche, & par-tout, à Pise, à Pogibonzi & à Sienne, &c. Il étoit reçu avec les mêmes honneurs, qu'on eût pu rendre à l'Empereur d'Allemagne. Il remporta dans la Toscane plusieurs avantages sur les Troupes de Charles & des Guelfes ; ses succès déterminerent quantité d'habitans des Villes Lombardes & Toscanes à prendre parti dans ses Troupes, & son Armée s'accroissoit par-tout où il passoit. Il prit le chemin de Rome par Viterbe, où l'on prétend que Clément le vit passer des fenêtres de son Palais, & dit à ceux qui étoient auprès de lui, *que c'étoit un agneau que l'on menoit à la boucherie.* (1) Il fut reçu dans Rome comme en triomphe, par les soins du Prince Henri, Sénateur, qui avoit préparé tous les esprits en sa faveur. La bravoure, la douceur, la bonté, la beauté, & toutes les grandes qualités de ce jeune Prince, augmenterent encore ces impressions favorables. Il partit de cette Ville, le 10 d'Août 1268, avec une Armée aussi nombreuse que brillante, à laquelle tous les mécontens & ennemis du Pape & du Roi Charles étoient venus se joindre, & prit le chemin de l'Abruzze Ultérieure, dans le dessein d'aller se joindre aux Sarrasins, & délivrer Lucera, dont son ennemi formoit alors le Siege. Charles abandonna cette entreprise, aussi-tôt qu'il apprit l'arrivée de Conradin dans le Royaume, & il se mit en marche avec son Armée, bien inférieure en nombre à celle de son rival, dans le dessein de lui fermer tous les passages, ou de lui livrer bataille. Il est constant qu'entre toutes les qualités que le Roi Charles possédoit au dégré le plus éminent, la bravoure étoit une de celles qui le distinguoient le plus. On n'en citera pour preuve que ce trait d'intrépidité. Informé qu'Aquila s'étoit rendue à ses ennemis, & allarmé de cette perte, il partit sur le champ pendant la nuit, pour cette Ville, & accompagné seulement de trois Chevaliers ; il se présenta à l'une des portes, demanda au Sentinelle, pour qui l'on tenoit à Aquila, & s'étant entendu nommer, il alla parler au Gouverneur, apprit que tout étoit tranquille, & reprit aussi-tôt le chemin de son camp, où il arriva au point du jour, après une course de douze lieues, & sans que l'on se fut peut-être apperçu de son absence. (2)

Ses succès en Toscane & en Lombardie.

Il vient à Rome.

Trait de bravoure du Roi Charles.

Il y avoit déjà quelques jours que les deux Armées étoient en présence, & que l'on s'attendoit des deux côtés à une affaire décisive ; quoique celle de Charles fut près de la moitié moins forte que celle de son rival, il s'avança si fort, que les deux Armées se trouverent fort près l'une de l'autre ; & séparées seulement par la riviere de Geovenco ensorte qu'il ne fut pas possible d'éviter le combat. Les François & les Siciliens se préparerent avec une égale ardeur à cette fatale bataille, qui devoit décider du destin du Royaume &

Bataille mémorable entre Conradin & le Roi Charles.

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 168.
(2) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egl. *Tom.* I. *p.* [illegible]. *Annal. Ital.* ann. 1268.

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

du sort des deux Princes rivaux. Charles, plus foible, eut recours à la ruse, par le conseil d'Alard de Saint Valtri Chevalier François, fameux par ses exploits autant que par son expérience, & qui revenant de la Palestine, étoit venu saluer ce Prince dans son camp. Charles le força d'accepter pour cette journée le commandement de ses Troupes. Cet habile Général fit un Corps de réserve de huit cens chevaux d'élite, avec lequel accompagné du Roi, il se plaça derriere quelques bois, où il ne pouvoit être apperçu. Il avoit ses vues en agissant de cette façon, ainsi que l'événement le justifia bien, pour le malheur des ennemis de Charles; dont les Troupes furent d'abord mises en fuite de toutes parts. Déjà les Allemands croyant avoir remporté la victoire, poursuivoient sans ordre les fuyards, & s'amusoient à dépouiller les morts, lorsque Charles parut & fondit tout-à-coup sur eux avec sa Troupe. Dès ce moment la victoire changea de parti, & les ennemis de Charles furent mis en déroute à leur tour. Conradin, son ami Fréderic & leurs principaux Chefs, qui, comptant sur la victoire, s'étoient désarmés & assis sur l'herbe dans un vallon pour se reposer, furent très-surpris, à la vue inopinée des ennemis; ils firent d'inutiles efforts pour rallier leurs troupes, & furent obligés eux-mêmes de prendre précipitamment la fuite. Les François en firent un grand carnage & une multitude de prisonniers; ils défirent encore la Troupe commandée par le Prince Henri de Castille, qui revenant de poursuivre les fuyards François, s'approcha sans défiance de la Troupe de Charles, qu'il prit pour l'Armée victorieuse de Conradin, maîtresse du champ de bataille. Il fut bientôt détrompé & mis en fuite après un combat opiniâtre. Il se sauva dans l'Abbaye du Mont-Cassin, & fut livré au Roi par l'Abbé, qui exigea cependant de ce Prince une promesse authentique, & confirmée par serment, qu'il ne feroit point mourir le Prince de Castille, qui demeura en prison dans une Forteresse de la Pouille, pendant l'espace de 26 ans. Le Roi Charles donna aussi-tôt avis de cette grande victoire au Pape; mais il ne put lui donner aucune nouvelle de Conradin, ni d'aucun des autres Chefs, dont il ignoroit le sort, & qu'il faisoit chercher de tous côtés. Cette sanglante bataille se donna le 23 Août 1268, veille de la S. Barthelemi. L'Armée de Conradin fut presque entiérement détruite, ou dispersée; & le carnage fut beaucoup plus grand qu'il n'avoit été lors de la défaite de Mainfroi. En reconnoissance de cet heureux événement, le Roi Charles, suivant son caractere religieux, fonda dans la plaine même de Tagliacozzo, où s'étoit livrée cette fameuse bataille, une riche Abbaye, sous le titre de *Notre-Dame des Victoires* Abbaye qui devint dans la suite l'une des plus considérables du Royaume.

Cependant la mort, ou la prise de Conradin & des autres Chefs, manquoit encore au succès du Vainqueur; & la fortune, qui l'avoit si constamment secondé, remplit bientôt ce desir. Conradin & Fréderic, après avoir erré pendant quelques jours sur les montagnes déguisés en Paysans, se refugierent sur le bord de la mer, dans le Château d'Astura, dans le dessein de gagner Pise, ou la Sicile sur quelque barque. Les Frangipani, Seigneurs de ce Château, leur en ôterent les moyens & les livrerent au Roi Charles, qui récompensa cet important service & cette infame trahison, par le don de plusieurs grandes

Terres qu'il leur donna dans son Royaume. (1) On raconte ce fait de diverses manieres, qui, au fond, prouvent la lâcheté des Frangipani. Ainsi, la fortune renversant tous les desseins du brave & malheureux Conradin, le livra entre les mains de son ennemi, & remit en même tems tout le Royaume sous les Loix de ce dernier.

Sect. III. Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe. 1195-1269.

La funeste Catastrophe qui nous reste à décrire est trop connue, pour que nous nous appésantissions sur toutes les circonstances d'un jugement, qui déshonore pour jamais la mémoire de Charles d'Anjou, & dont les Historiens François eux-mêmes n'ont pas cru devoir dissimuler l'atrocité. La clémence n'étoit point la vertu favorite de ce Prince. Par ses ordres sanguinaires, des échaffauts furent dressés, & tous ceux qu'il soupçonnoit être attachés à son rival, coupables ou innocens, y périrent sous le fer des Bourreaux, & le sang ruissela dans la Sicile entiere. Il ne restoit plus de victimes que les illustres prisonniers dont on vient de parler; ils furent enfermés dans un Château de Naples: ils y resterent prisonniers pendant près d'un an; & n'en sortirent que pour aller aussi sur l'echaffaut. Ils furent condamnés à mort par une Sentence qu'eurent l'indignité de rendre, des Commissaires vendus aux volontés & à l'argent de Charles. Il est vrai que le Pape Clément mourut quelque tems avant cette sanglante exécution; mais en-vain les partisans de la Cour de Rome ont voulu le disculper d'avoir pris part à cette atroce condamnation. Il est prouvé qu'elle avoit été résolue entre ce Pape & Charles, longtems avant la mort du premier; il est prouvé encore que Charles avoit demandé conseil au Pape sur ce qu'il devoit faire de son ennemi, & que la réponse de Clément n'avoit été rien moins que favorable à Conradin. Enfin, il est prouvé, que ce Pape, consulté à ce sujet, répondit ces mots affreux: *Vita Conradini, mors Caroli. Mors Conradini vita Caroli*, „si Conradin vit, Charles mourra „ & si Conradin meurt Charles vivra; (2) Arrêt d'autant plus infernal, qu'il fut prononcé par le Chef de la Religion. Au reste, Charles eut soin que toutes les formalités d'usage fussent observées dans cette occasion; il voulut que ses ennemis, ainsi que son concurrent à la Couronne, dont celui-ci étoit l'héritier légitime, fussent juridiquement condamnés à la mort, comme criminels de Leze-Majesté, perturbateurs du repos public, rebelles & ennemis de l'Eglise; mais toutes ces formalités, tous ces prétextes, toutes ces calomnies, n'en ont point imposé à la postérité, & la mémoire de Charles n'en sera pas moins éternellement flétrie par l'atrocité de ces assassinats prétendus juridiques.

Cruautés du Roi Charles.

Vainement Elisabeth offrit des sommes immenses pour sauver les jours de son fils; Charles fut inexorable; il aimoit passionnément l'argent; mais cette fois, il lui falloit du sang. Cette scene cruelle se passa à Naples, le 26 Octobre 1269, pendant la vacance du S. Siege. Après qu'on eut fait confesser les deux jeunes Princes, & tous ceux qui devoient périr avec eux; après les avoir fait assister à l'office & à la messe des morts, dans une Chapelle tendue de noir, & leur avoir fait encore essuyer toutes les longueurs d'une prédica-

1269. Exécution de Conradin, de Fréderic & d'autres.

(1) Introd. à l'*Hist. Univers. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 144. *Anecd. Ital. Art- Sicile* ann. 1268. Giannone XIX. *ch.* IV.

(2) Giannone *ib.* Sect. II. *p.* 702.

SECT. III. *Histoire des deux* Sici- les *sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Mort & dernieres paroles de Conradin.

tion pleine d'invectives & d'Anathêmes, ils furent conduits dans la Place du marché, où Robert de Bari, Grand Pretonotaire du Royaume; lâche Traitre, qui avoit eu la plus grande part à cette procédure, lut aux deux jeunes Princes leur Sentence de mort. On ne répétera point ici toutes les circonstances que les Historiens rapportent à ce sujet; (1) la scene est assez touchante par elle-même, sans la charger encore. Fréderic fut exécuté le premier, probablement pour rendre la mort de Conradin encore plus douloureuse. Si le Duc d'Autriche, ce fidele Compagnon de ses malheurs, lui donna jusqu'au dernier moment, les plus sensibles marques de son amitié, ce jeune Prince lui donna dans ce triste moment des preuves bien touchantes de la sienne, de sa reconnoissance & de la sensibilité de son cœur; elles tirerent des larmes de tous ceux des assistans, dont le cœur n'étoit pas endurci par les prestiges de la Cour de Rome, ou par l'esprit de parti. On rapporte que plus touché de la mort de son ami que de la sienne même, l'infortuné Conradin prit dans ses mains la tête de Fréderic, séparée du tronc, la baisa tendrement, l'arrosa de ses larmes, se plaignant de n'avoir pu recompenser ses services, & que toute son amitié pour lui n'eut servi qu'à le conduire à une si tragique fin. Digne exemple de constance & d'amitié! Tant de vertus, de bonté, de grandeur d'ame, de jeunesse & de graces, ne purent désarmer ses Bourreaux; ni Charles d'Anjou, plus farouche que les Bourreaux. Conradin harangua quelques tems les spectateurs, pour leur faire sentir son innocence & la justice de sa cause; & après avoir reproché à ses Sujets leur ingratitude à son égard & envers sa Maison, il déclara qu'il faisoit héritier de tous ses droits au Royaume de Sicile Pierre d'Aragon, qui avoit épousé Constance sa Cousine, fille de Mainfroi, en signe de quoi il jetta, dit-on, son gant dans la Place, pour gage d'investiture, qu'un Chevalier ramassa & porta à Pierre d'Aragon. Les dernieres paroles de Conradin furent: *Ah! ma mere, que la nouvelle de ma mort va vous causer de chagrin!* Il présenta ensuite courageusement sa tête au fer du Bourreau, qui la trancha d'un seul coup, & coupa ainsi la trame de deux Princes, l'unique espérance des deux plus illustres maisons qui fussent dans le monde; celle de Suabe & celle des anciens Ducs d'Autriche, qui furent éteintes en un seul jour. Le jeune Conradin n'étoit âgé que de dix-sept ans lors de cette horreur. (2)

Cruautés du Roi Charles.

Cette exécution fut suivie de celle des Comtes Gualvan Lancia, Gerard de Pise, de Hurnasco, Gentil-hommes Allemands; des Comtes Jourdan & Barthélemi, & de treize autres des principaux Seigneurs du Royaume, & partisans du malheureux rival de Charles; ils furent décapités, ou pendus. On prétend que cé Prince cruel poussa l'inhumanité, jusqu'à vouloir être témoin de cette scene affreuse; qu'il la vit d'une tour voisine; & que plus de mille personnes périrent du dernier supplice en divers endroits, pour avoir embrassé le parti de Conradin. (3) Le sang coula pendant longtems dans le Royaume; l'appareil effrayant des haches & des potences y fut longtems étalé; peu de maisons resterent à l'abri des recherches; & les innocens furent

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VIII. *Sect.* II. *Anecd. Ital. Ibid.*
(2) *Anecd. Ital.* Naples & Sicile *p.* 18[illegible] *& suiv.*
(3) *Histoire de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 173-175.

confondus avec les coupables: une multitude de Citoyens furent sacrifiés par le seul soupçon d'avoir servi, ou même d'avoir plaint Conradin.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Ainsi que cet infortuné Prince l'avoit bien dit, sa mort fut un coup de foudre pour sa mere; désespérée de voir se vérifier ce qu'elle avoit craint & prevu, lors de son départ pour l'Italie. Sur le refus qu'elle avoit essuyé de Charles, espérant que sa présence le fléchiroit peut-être, elle s'étoit embarquée avec des sommes capables de tenter l'avarice de son ennemi; & elle venoit éplorée, dans le dessein de sauver la vie à ce cher fils; lorsqu'elle apprit en chemin qu'elle arriveroit trop tard pour prévenir ce coup funeste. Pleine de sa douleur, elle fit aussi tôt changer les pavillons, les cordages & les voiles, elle leur en substitua de noirs, & aborda dans cet équipage lugubre à Naples, où elle fut reçue par l'Archevêque. Elle tenta vainement d'obtenir par son moyen, du Roi la permission de faire élever à son fils un Mausolée dans l'endroit même de son exécution, ou ailleurs, à sa volonté; cette triste consolation, bien foible dédommagement d'une si grande perte, lui fut refusée; & toute la grace qu'elle obtint, ce fut de pouvoir faire transporter le corps de son fils, sous l'Autel de la Chapelle de Sainte Marie des Carmes à Naples. (1) Quant aux Corps des malheureux Compagnons de son supplice, ils resterent quelque tems exposés dans la Place, le Roi ne voulant point qu'on les inhumât en Terre-Sainte, parce qu'ils étoient, disoit-il, excommuniés. Enfin, il consentit qu'on les allât enterrer près de la Mer, dans un endroit, où le Roi Charles II, son fils, fit bâtir depuis un Couvent de Carmes, peut-être en expiation de tant d'horreurs & de cruautés.

Arrivée de la mere de Conradin à Naples.

Sépulture de Conradin & des autres.

L'Italie & l'Allemagne apprirent en frémissant l'exécution de Conradin & de Fréderic; cette affreuse nouvelle remplit toute l'Europe de surprise & d'indignation; & jusqu'à la Cour de Rome, tout retentit d'imprécations contre l'inhumanité du Roi Charles. Ceux qui en témoignerent le plus d'horreur, furent la plûpart des Seigneurs François qu'il avoit à sa Cour; ces généreux Chevaliers sentirent, en gémissant, que sa cruauté dans cette circonstance, deshonoroit toute la Nation, sur laquelle la honte en rejaillissoit. Ils ne purent s'empêcher de verser des pleurs, en voyant couler le sang de ces illustres victimes, & de taxer le Roi de barbarie: ils dirent hautement que son procédé étoit contraire à toutes les Loix de l'honneur, de la guerre & de la Chevalerie. Plusieurs Jurisconsultes en jugerent de même. Au reste, il ne faut être ni Chevalier, ni Jurisconsulte, pour détester de pareils crimes; il suffit d'être homme, de consulter son cœur, & d'avoir de la raison & de l'équité. Après avoir relevé hautement toute l'atrocité de la conduite de Charles, Giannone (2) entreprend cependant, mais en-vain, de la justifier & de prouver que la mort de Conradin étoit prescrite par les regles de la prudence & de la saine politique; & que ce fut une cruauté nécessaire pour assurer la tranquillité du Royaume & la tranquillité des Peuples, que les entreprises de Conradin & de ses partisans auroient sans cesse troublée, si on leur eût laissé la vie. Cruelle politique, leçons barbares, qui font des Rois autant de tyrans! Que signifie cette variété de jugemens de la même action? Comment

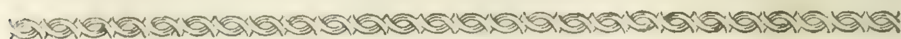
(1) *Anecd. Ital.* Naples & Sicile *p.* 190-191.
(2) *L.* XIX. *ch.* IV. *p.* 707 *& suiv.*

une action peut-elle être en même tems, & juste, & criminelle? C'est méconnoître la vertu que de supposer qu'elle puisse être quelquefois en contradiction avec elle-même; elle est une & constante ainsi que la vérité. Faut-il tant de lumieres pour savoir qu'il n'est jamais permis de cesser d'être juste & vertueux, dans la vue d'éviter quelque péril éloigné; ni honneur, ni vertu, ni justice, rien ne peut justifier la cruauté de Charles.

Extinction totale de la Maison de Suabe: le Royaume passe à la Maison d'Anjou.

Au reste, il n'est pas difficile d'appercevoir la main cachée qui conduisit Conradin sur l'échaufaut, & qui poursuivit impitoyablement en lui les malheureux restes de sa famille. Charles ne fut, sans le savoir, que l'instrument honteux, le ministre servile de la vengeance, de la haine implacable des Papes, qui depuis Innocent IV, jusqu'à Clément IV, travaillerent sans relâche à opérer la destruction totale de la Maison de Suabe, commencée dans l'Empereur Fréderic, poursuivie dans Conrad son fils, avancée par la défaite de Mainfroi, & enfin achevée par l'exécution de Conradin. Telle fut la fin de cette grande Maison; la plus illustre de l'Europe, soit par ses alliances, soit par son ancienneté; après avoir possédé l'Empire pendant cent quinze, & le Royaume de Naples & de Sicile pendant près de soixante-quatorze ans. Au reste, à l'exemple de beaucoup d'Historiens, nous n'avons point mis ce Prince au nombre des Rois de Sicile, parce que, quelques légitimes que fussent ses droits à cette Couronne, il n'en prit jamais possession; ne fut jamais reconnu, ni couronné solemnellement, & ne vint dans son Royaume que pour y trouver la mort par la plus funeste des catastrophes. Catastrophe que quelques Historiens ont regardée, comme la juste punition des cruautés que la Maison de Suabe avoit exercées contre la famille de Tancrede, dernier Roi Normand; (1) mais qui malheureusement tomba sur un innocent.

Cette sanglante exécution, sinon juste, au moins utile pour le Roi Charles, le rendit tranquille possesseur de ses Etats; le délivra de toutes ses craintes, & fit passer le Royaume fondé par les Princes Normands, des Rois de la Maison de Suabe, à ceux de la Maison d'Anjou; dont nous allons tracer l'Histoire dans la Section suivante.



SECTION IV.

Histoire des deux Siciles sous Charles I. d'Anjou, depuis la mort de Conradin, en 1269, jusqu'à l'aliénation de la Sicile, en 1282; Histoire du Royaume de Naples, depuis cette époque, sous les Rois de la I & II. Maison d'Anjou, jusqu'à la réunion des deux Royaumes, en 1442, sous Alphonse I. Roi de Naples & de Sicile, & V. du nom, Roi d'Arragon.

CHARLES I. D'ANJOU, *surnommé le Défenseur de l'Eglise. Roi de Naples & de Sicile. 1269 (*) 1285.*

Il y avoit déjà plus de trois ans que le Roi Charles avoit pris possession de la Couronne des deux Siciles, & delivré ce Royaume, suivant le langage de la Cour de Rome & de ses Partisans, du joug insupportable & tyrannique de l'usur-

(1) Giannone *Ibidem.*

(*) La premiere date désigne son avénement à la Couronne, & la seconde l'année de sa

Sect. IV. *Hist.* [illegible] Siciles [illegible] 1282. *Hist.* de N[illegible]es. 1212-[illegible]

l'usurpateur Mainfroi; & cependant, loin que les Peuples s'apperçussent, en aucune façon, des heureux effets de ce changement de domination, que leurs vœux & leur inconstance avoient tant hâté, ils trouvoient, au contraire, leur sort beaucoup plus déplorables qu'auparavant; tombés dans un nouvel abyme de maux, plus profond que le premier, reconnoissant trop tard leur erreur, gémissant de leur aveuglement, ils appelloient avec les plus vives instances celui qu'ils avoient abhorré & trahi, ils rendoient enfin justice à la douceur de son règne, & à sa modération. (1) Les choses avoient en effet bien changé de face. L'Interdit jetté sur le Royaume, avoit été levé & les Sujets (absous de l'excommunication qu'ils avoient encourue de concert avec leur Roi, pour ne s'être pas crus déliés du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait) étoient reconciliés avec l'Eglise; mais, d'un autre côté, ils étoient vexés, accablés d'impôts, foulés aux pieds par le Roi & par ses Ministres; en butte aux exactions & à la tyrannie de ces derniers, ils gémissoient sous un joug de fer, tandis que l'avidité d'une foule d'étrangers favoris du Monarque, les dépouilloit de leurs Biens, les outrageoit dans leurs personnes & dans leur honneur, & commettoit impunément toute sorte d'excès & d'injustices: le sang ruisseloit, les potences, les échafauts étoient dans la plûpart des Villes du Royaume, & chaque famille plongée dans le deuil & la consternation, étoit en proie à la douleur & à la crainte de fournir quelque victime aux Bourreaux, vû qu'il suffisoit pour périr, d'être soupçonné d'avoir favorisé le parti de Mainfroi, ou de Conradin. Celui qui seul auroit pû mettre fin à tant de désordres, les voyoit d'un œil insensible; ou plutôt, renfermé dans son Palais, il ne les voyoit point, il ne les vouloit pas voir: il les toléroit par son indolence, & sembloit, en quelque façon, y conniver tacitement. Enorgueilli par sa prospérité & par ses victoires, tranquille au fond de son Palais, invisible, caché comme les Princes Ottomans, inaccessible aux regards & aux plaintes de ses malheureux Sujets; environné de Courtisans & de vils flatteurs, qui ne permettoient pas à ces plaintes de parvenir jusqu'à lui; il ne songeoit qu'à remplir ses coffres, aux dépens de ses Peuples, & à jouir en repos, au sein de l'abondance & de l'oisiveté, du plaisir de porter le sceptre. (2) On crut voir renaître le règne de fer de Guillaume I; & le règne de sang du cruel Henri VI: ainsi que ces Princes l'objet de la haine publique; Charles s'en mettoit peu en peine; & croyoit tandis qu'il contentoit la soif naturelle qu'il avoit pour le sang & pour l'or, devoir fermer les yeux & les oreilles sur les executions de ses Ministres, & abandonner, en quelque façon, le Royaume en proie aux ravages de ses officiers, pour récompense des services qu'ils lui avoient rendus, & de la part qu'ils avoient eue à sa conquête. Sûrs de l'indulgence & de l'approbation tacite de leur maître, ils se livroient aux plus grands excès, ils se conduisoient dans le Royaume, comme dans un pays ennemi, & en traitoient les habitans comme des esclaves. Ils s'enrichis-

Tableau [illegible] *R*[illegible] *règne*.

mort. Quoique ce Prince eût été couronné, en 1266, on ne date ici le commencement de son règne, que de la mort de Conradin, qui le laissa paisible & unique Possesseur du Royaume.

(1) Giannone. *Tom.* II. *Liv.* XIX. *ch.* IV.

(2) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. l'Egly. *Tom.* I. *p.* 122 & *suiv.*

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de Naples.* 1282-1442.

soient à l'envie des dépouilles de la Noblesse proscrite, ou soupçonnée, & s'emparoient de toutes les Terres titrées, que le Roi leur laissoit envahir. Comme on l'a déjà dit plus haut, nul accès aux Sujets auprès de leur Prince, nul égard pour leurs plaintes, nulle justice, nulle satisfaction à espérer contre leurs déprédateurs: payer, se taire & gémir en secret, telle étoit leur triste condition. On eût dit que tout le Royaume eût été enveloppé dans la Sentence de Mainfroi & de Conradin, & condamné, comme complice de leurs fautes, à l'expier par un long & rigoureux supplice. Jamais ces infortunés habitans n'avoient la foible consolation de voir leur Maître, & ils n'entendoient parler de lui que pour être vexés & foulés en son nom; il ne leur donnoit des marques de son existence au milieu d'eux, que par de nouvelles impositions, ou par des exécutions sanglantes, faites en vertu des ses ordres rigoureux. Ainsi, Charles travailloit de toutes ses forces, peut-être sans y réfléchir, à s'acquérir l'odieux surnom de *tyran* des deux Siciles, & devenoit insensiblement l'objet de l'aversion de ses Peuples. Elle rejaillissoit naturellement, tant sur les complices de ces excès, que sur toute sa nation en général; & d'après une telle oppression, d'après ce traitement injurieux, il n'est pas surprenant que le Gouvernement François fût presqu'aussi généralement abhorré, qu'il avoit été auparavant desiré. C'est ce qui avoit été cause du soulèvement qui s'étoit fait en faveur de Conradin, & de l'entreprise de ce jeune Prince, invité par les cris pressans d'une partie de la Nation à venir la délivrer. Sa fin tragique, la malheureuse issue de son expédition, avoient encore contribué à appésantir le joug des Peuples de cet infortuné Royaume, en délivrant Charles de toutes ses inquiétudes, & en affermissant pour jamais le trône de sa Maison. Le danger qu'il avoit couru, avoit rallumé sa fureur, il s'étoit réveillé de son assoupissement, il avoit repris le fer, & son Royaume avoit été encore une fois couvert de sang & de cendres, quantité de Villes détruites, ou rasées, étoient autant de tristes vestiges de sa vengeance. Loin de profiter de la premiere leçon que le mécontentement de ses Peuples lui avoit donnée, loin de songer à ramener par la douceur & les ménagemens, des Sujets revoltés & aigris, ce Prince, s'étudiant, pour ainsi dire, à rendre leur sort encore plus déplorable, d'autant qu'il croyoit pouvoir le faire impunément, avoit lâché la bride à son humeur cruelle, ainsi qu'à la tyrannie de ses Officiers. Dès ce moment, il n'est pas difficile à tout homme éclairé, qui suit attentivement le fil de l'Histoire, d'y voir un enchaînement continuel d'événemens conséquens & resultans les uns des autres, d'appercevoir d'avance dans la conduite imprudente du Roi Charles, le germe de tous les malheurs qui lui arriverent depuis, & de prédire le soulèvement de quelque partie du Royaume; & comme presque tous les malheurs qui arrivent aux hommes, ne sont ordinairement que la suite nécessaire de leurs fautes, il est très-aisé, & en même tems très-utile, de remarquer dans ce soulèvement, la juste punition des excès de ce Prince, ainsi qu'une leçon frappante pour tous les Souverains qui abusent de leur pouvoir.

Tableau de la conduite de ce Prince, & de ses officiers.

Portrait du Roi Charles.

Charles, (1) que quantité d'Historiens, sur-tout les François, nous re-

(1) Il n'y a plus aujourd'hui de Guelphes, ni de Gibelins, ces noms funestes sont éteints depuis long tems, & avec eux leur haine & leurs fureurs mutuelles. Que nous importent Anjou,

présentent comme doué des plus grandes qualités, & un Heros de son Siecle, brave sans doute, jusqu'à l'intrepidité, (qui n'étoit pas brave alors? C'étoit la vertu françoise) libéral, généreux avec ses amis; heureux s'il eût connu la clémence envers ses ennemis, s'il eût été moins prodigue du sang de ses semblables, moins enclin à la cruauté! Charles; dis-je, au lieu de chercher à se faire aimer, à se concilier l'affection de ses nouveaux Sujets; ce Prince, malheureusement imbu de la fausse maxime que la force est le seul moyen de contenir les Peuples, sembloit n'avoir pour but que de s'en faire craindre & détester. Au lieu de tâcher de gagner les Cœurs, Charles, naturellement fier, emporté, Colere, sévere à l'excès, inexorable; les aliénoit, les effarouchoit tous par ses manieres impérieuses & hautaines, par l'inflexibilité de son humeur; il revoltoit tous les esprits par la dureté de son caractere; il n'étoit doux & modéré, & ne savoit se contraindre qu'avec les Papes, (1) devant lesquels, soit foiblesse de sa part, ou politique, ou dépendance de la leur, son génie altier sembloit comme altéré; il se dédommageoit bien de cette humiliation forcée avec les autres hommes, qu'il regardoit & traitoit comme étant d'une autre espece que lui. Non-seulement une conduite aussi hautaine choquoit tous ceux qui l'approchoient & qui dépendoient de lui; mais elle fut même reprise & blamée souverainement par le Pape Clément IV son Bienfaiteur, par celui même qui l'avoit placé sur le trône de Sicile. Ce Pontife ne put s'empêcher de lui en faire les plus vifs reproches en différentes occasions, ainsi qu'on le voit encore par ses Lettres, (2) où il lui donne les plus sages leçons d'administation, & lui dit, entre autres choses remarquables; (3) „ Si vous vous cachez à vos Sujets, en leur fermant tout accès „ auprès de vous, si vous ne les recevez pas avec cette affabilité si propre à „ gagner les cœurs, & que cependant vous prétendiez leur commander, il „ faudra donc vous résoudre à ne jamais quitter l'épée, ni la cuirasse, tenir „ sans cesse votre armée à vos côtés. Qu'un Souverain mene une triste vie, „ lorsqu'il est toujours suspect à ses Peuples, & toujours en garde con„ tr'eux"! (4) Ce Pape lui fit encore, tant de vive voix, que par lettres, quantité de remontrances de cette nature; ses Successeurs tâcherent aussi d'engager Charles, par leurs Légats, à changer de conduite, à écouter les plaintes de ses Sujets, à diminuer leurs charges, à réprimer les désordres & excès en tous genres, de ses officiers & de ses Soldats. Toutes ces exhortations furent inutiles: ce Prince, obstiné dans son aveuglement, n'y fit aucune attention. Ainsi fut cruellement trompée l'attente des Peuples de ce Royaume. La ruine de la Maison des Princes Normands avoit été vengée par celle de la Maison de Suabe, & les cruautés d'Henri VI par la mort tragique de Mainfroi & de Conradin; l'abandon, la destruction de la famille de ces Princes su-

Suabe, Arragon, toutes Maisons éteintes; & quel intérêt avons-nous à tout ceci, hors celui de la vérité? *Mihi Galba, Otho, Vitellius; nec injuriâ, nec beneficio cogniti.* Tacit.

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 1[illegible]9 *& suiv.*

(2) *Epist. Clement.* 380-462 504.

(3) *Hist. des Rois des deux Siciles. Ib. p.* 123. *Anecd. Ital. Art. Sicile. p.* 184. ann. 1266.

(4) C'est ce qu'a si bien exprimé un ancien Poëte Comique Latin (Sirus) *Quem multi timent, necesse est multos timeat*: maxime, qui fait l'effroi des tyrans, & qui pourroit leur être salutaire, s'ils vouloient en faire leur profit, & se comporter différemment envers leurs semblables.

SECT. IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1260 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

rent punies par les malheurs des Peuples ſous la domination des François & de la Maiſon d'Anjou; & l'uſurpation, les cruautés, la conduite tyrannique du Roi Charles envers ſes Peuples, le devoient être par le ſoulèvement, l'aliénation de la Sicile, & par toutes les diſgraces qui remplirent d'amertume les dernieres années de ſa vie: Enfin, la faute qu'un Prince du Sang de France fit d'accepter cette Couronne étrangere, fut la cauſe de tout ce qu'il en coûta depuis de peines, d'argent & de ſang à la France, pour la défendre, ou pour y ſoutenir de vaines prétentions. (1)

Succès de ce Prince en Toſcane, il y eſt nommé Lieutenant du St. Siége. Suite de ſa victoire ſur Conradin.

La victoire que Charles avoit remportée ſur Mainfroi, avoit acquis la ſupériorité au parti des Guelphes, qui ayant pris le deſſus dans la plûpart des Villes d'Italie, comme Florence, Lucques, Piſtoye & autres, tant en Toſcane qu'ailleurs, les avoient ſoumiſes à ce Prince. La plûpart d'entr'elles l'avoient choiſi pour leur Podeſtat, ou Gouverneur. Il n'y avoit en Toſcane que Piſe, Sienne & Poggibonzi, qui refuſaſſent de le reconnoître, & demeuraſſent conſtamment attachés au parti des Gibelins. L'arrivée de Conradin en Italie le releva entierement, & par contre il rendit celui de ce Prince ſi redoutable, que Clément IV en concevant les plus grandes inquiétudes, nomma pour contrebalancer ſa Puiſſance en Italie, Charles Paciaire, ou Pacificateur de la Toſcane; dignité qui revenoit à-peu près à celle de Lieutenant du St. Siege, ou de Vicaire-Général de l'Empire, & que les Papes prétendoient avoir le droit de conférer pendant la vacance du trône Impérial. Clément, toujours jaloux du pouvoir de ſon protégé & ſoigneux de le reſtreindre, prit la précaution dans une entrevue qu'ils eurent enſemble à ce ſujet à Viterbe, (où les Papes faiſoient alors leur reſidence) de lui impoſer pluſieurs conditions relatives à la nouvelle dignité qu'il lui conféroit, dont la premiere étoit qu'il s'en demettroit dans trois ans, ou même plutôt, ſi l'on éliſoit un Empereur, ou un Roi des Romains agréable au St. Siege. (2) Charles étoit occupé à pourſuivre rigoureuſement les Gibelins de Toſcane, & à former le Siege de Poggibonzi, de concert avec Gui de Montfort, ſon Lieutenant dans Florence, lorſque la nouvelle du ſoulèvement d'une partie de ſon Royaume, & les preſſantes ſollicitations du Pape l'obligerent d'y repaſſer promptement pour s'oppoſer aux entrepriſes de Conradin. En attendant que ce jeune Prince y parut avec ſon Armée, Charles s'occupa à former le Siege de Lucera des Sarrazins, qui s'étoient revoltés pendant ſon abſence, & avoient arboré les premiers, dans la Pouille, l'étendart de ſon ennemi; exemple qui avoit été ſuivi par les principales Places de la terre de Labour, de l'Abruzze & de la Calabre. Charles déterminé à tirer des Sarrazins la vengeance la plus ſignalée, preſſoit fortement le Siege de leur Ville, lorſque la nouvelle de l'entrée de Conradin dans l'Abruzze, l'obligea de le lever, pour marcher à ſa rencontre. La défaite de ce jeune Prince & de ſon parti, firent rentrer la

(1) On ſait que les conquêtes de Rome ont été la cauſe de ſa ruine, & ont attiré les Vaincus dans ſon ſein. Que de maux la découverte du nouveau monde, n'a-t-elle pas déjà fait à l'ancien; ſans ceux qu'elle lui fera encore! Un jour viendra peut-être où les habitans des Colonies, peuplées & accrues aux dépens de l'Europe, viendront ravager leur berceau, conquérir les Etats dont ils dependent aujourd'hui, & leur rendre tous les maux qu'ils ont faits autrefois à l'Amérique.

(2) *Hiſt. des Rois de Sicile*. Par Mr. d'E. *Tom*. I. *p*. 126.

plûpart des Villes rebelles dans l'obéissance, & livrerent les autres au ressentiment de Charles. Il se rendit à Rome, au mois de Septembre de la même année, 1268, il fut reçu avec toutes les démonstrations de joie possibles dans cette même Ville, où Conradin étoit entré peu de tems auparavant comme en triomphe. Il ne faut pas s'en étonner, Charles étoit Vainqueur, heureux, & craint; sa fortune lui soumettoit tout: il fut élu Sénateur de Rome pour la seconde fois. Après y avoir laissé un Lieutenant pour y commander à sa place, il se hâta de retourner dans son Royaume, brûlant d'y signaler sa vengeance contre ses ennemis & contre les rebelles, par des exécutions qui feroient trembler l'avenir. Il commença, en passant par la Pouille, par faire raser Averse jusqu'aux fondemens: Potenze, Corneto, & quantité de Places & Châteaux de la Pouille & de la Basilicate éprouverent le même sort. Au reste, il faut convenir que les deux derniers endroits ci dessus nommés, mériterent bien un traitement si rigoureux par la trahison dont ils se rendirent coupables envers une quantité considérable de Nobles, Partisans de Conradin, que leurs habitans attirerent dans leurs murs, comme dans un asyle assuré, & qu'ils y massacrerent après, ou livrerent à la vengeance du Roi Charles, pour obtenir plus facilement leur pardon de ce Prince; malheureusement la destruction de leur domicile fut moins un effet de sa justice, que de son ressentiment aveugle.

Le Siege de Lucera fut repris avec chaleur; cette Ville fut prise & détruite, & les Sarrazins ses habitans, obligés de se rendre à dicrétion, au Vainqueur, qui les dispersa dans différens endroits de son Royaume. C'est dans cette occasion que quelques Historiens rapportent (1), que Charles se rendit maître de la personne d'Hélene des Angioli, seconde femme de Mainfroi, qui s'y étoit refugiée avec ses deux enfans, *Manfredino*, ou Mainfroi, & Béatrix. Ces infortunées victimes furent enfermées à Naples, dans le Château de l'œuf, où on les fit mourir par l'ordre du Roi Charles, où, selon d'autres, on les laissa mourir de faim & de misere, à l'exception de Béatrix, qui eut le bonheur de sortir de sa prison, à la faveur de la révolution qui arriva en Sicile quatorze ans après. Comme la sévérité excessive du Monarque étoit connue, elle jetta quantité de Seigneurs de ces Provinces dans le désespoir, & fut cause qu'ils se renfermerent tous dans leurs Châteaux, résolus d'y faire la plus longue résistance qu'il leur seroit possible. Ce Prince fut obligé de faire marcher des Troupes contr'eux séparément, & de les réduire tous les uns après les autres. Tous ceux qui tomberent entre ses mains périrent dans les supplices; ceux de ses Officiers qui furent chargés de ces expéditions, imbus de l'esprit & des maximes de leur maître; y commirent, à son exemple, quantité de cruautés & de ravages. Il ne lui restoit plus à soumettre que la Sicile, qui s'étoit en plus grande partie, soulevée en faveur de Conradin, à l'instigation de Conrad, Comte de Capéce; & de Fréderic, frere d'Henri, Prince de Castille. Ils y avoient

(1) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* IV. D'autres, (*Histoire des Rois des deux Siciles.*) Par Mr. d'E. nomment cette Princesse Sybille; toutefois il est constant que c'étoit la seconde femme de Mainfroi, fille du Despote d'Epire. Sa premiere femme avoit été Béatrix de Savoie, dont il eut deux, ou suivant d'autres, trois fils, qui moururent tous en bas âge, & avant lui.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1250 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

débarqué des Troupes, pendant que le Roi Charles étoit en Italie, & en avoient chassé Foulques, que ce Prince avoit établi Commandant de ses Troupes.

Capéce avoit pris le titre de Vice-Roi, ou de Lieutenant du Roi Conradin, & étoit parvenu par ses soins, à faire déclarer presque toute l'Isle en sa faveur. La défaite de Conradin la fit retomber au pouvoir de Charles. Il y envoya Gui & Philippe de Montfort, & plusieurs autres de ses Officiers avec une flotte considérable. Tout changea de face à son arrivée. Les Partisans de Conradin, épouvantés, abandonnerent Capéce & Frédéric; ce dernier eut le bonheur de se sauver avec quelques Galeres Pisanes. Capéce s'enferma dans le Château de Centoripa, ou Centorbi, où il fut assiégé par Gui de Montfort, & obligé bientôt de se rendre à discrétion. Montfort lui fit crever les yeux, ainsi qu'à plusieurs autres Chefs, & les fit pendre aux creneaux de cette Forteresse, qui fut ensuite rasée.

Sort déplorable de la Sicile.

Les autres Chefs s'étant soumis au Roi & lui ayant prêté serment de fidélité, l'Isle rentra entiérement sous sa domination; mais elle n'en fut pas plus heureuse; car ce Prince appésantit son joug de toutes façons, & fit sentir à ses habitans que c'étoit par la terreur qu'il prétendoit gouverner. Tous ceux qui lui étoient suspects, furent en partie mis à mort, ou bannis, ou dépouillés de leurs Biens. La plûpart des Châteaux, & des Forteresses furent détruits; l'on mit de fortes Garnisons dans les Places qu'on laissa subsister. Les Peuples furent surchargés de nouveaux impôts, qu'on percevoit avec autant de hauteur que de cruauté; les Soldats François & Provençaux, y commirent toutes sortes d'exactions & de désordres, & se livrerent à tous les excès de la plus affreuse licence. (1) En un mot, il est presqu'impossible de dépeindre la malheureuse situation où les Siciliens se virent reduits, & il y a lieu de s'étonner que leur soulèvement ait été si tardif.

Ce n'étoit encore que le prélude des cruelles vengeances de Charles, & il les consomma enfin vers la fin de l'année suivante, 1269, par la barbare exécution que nous avons rapportée dans la Section précédente; exécution qui le laissa paisible possesseur du Royaume. Il ne songea plus qu'à jouir du fruit de ses travaux, & qu'à se mettre en état de remplir les grands projets qu'il avoit formés, ainsi que l'on verra ci-après.

Naples devient la Capitale du Royaume.

C'est ici le lieu de remarquer que lorsque ce Prince avoit pris possession du Royaume, soit prédilection, soit politique, il avoit choisi Naples pour sa résidence; époque depuis laquelle cette Ville a toujours été Capitale du Royaume de ce nom. On sait que Palerme avoit joui jusqu'alors de cette prérogative; ainsi il ne faut pas s'étonner si ce fut là un des griefs des Siciliens contre ce Prince, qui contribua beaucoup à augmenter leur indisposition. D'un côté si ce fut un trait de prudence de sa part de fixer sa résidence dans une Ville voisine de Rome, & située dans le continent de l'Italie, & presqu'au centre de son Royaume; il lui étoit très-facile de se transporter en peu de tems par-tout où sa présence étoit nécessaire; d'un autre côté il faut convenir, que cette démarche nuisit beaucoup au bien de ses affaires en Sicile; & que cette

(1) Giannone. *Liv.* XIX. *C.* IV.

Isle ne se seroit peut-être jamais soulevée contre lui, s'il eût fait sa résidence à Palerme, ainsi que les Rois ses prédécesseurs, & ne l'eut abandonnée aux vexations & à la tyrannie de ses Officiers. Pour revenir à Naples, cette Ville fameuse avoit été l'objet de l'affection de Roger II, premier Roi Normand, auquel elle s'étoit volontairement soumise. Depuis elle avoit été également cherie de l'Empereur Fréderic II, qui y avoit souvent séjourné avec toute sa Cour, l'avoit augmentée, embellie de plusieurs bâtimens, & sur-tout enrichie d'une célebre Université. Le malheur que cette Ville eut d'embrasser le parti de la Cour de Rome contre le Roi Conrad, lui avoit attiré, en 1252, une cruelle disgrace, & l'avoit rendue la victime du ressentiment du fils de son Bienfaiteur. Elle ne tarda point à se relever & à réparer entierement ses pertes, sous la domination de Charles d'Anjou, qui y fit son entrée en 1266, & y fixa, comme on vient de le dire, sa résidence & celle des Rois de Naples, ses successeurs. Le sejour que les Papes Innocent IV & Alexandre IV avoient fait dans cette Ville, lorsqu'ils y étoient demeurés, dans l'espérance de se voir bientôt maîtres de tout le Royaume, n'avoit pas peu contribué à la rendre plus peuplée & plus considérable. Charles acheva de l'élever au comble de la splendeur, & d'en faire une des plus belles & des plus florissantes Villes de l'Europe. Il l'embellit de plusieurs Edifices, tant prophanes que sacrés, & entr'autres, du Chateauneuf, où il fit sa demeure, & que ses Successeurs augmenterent considérablement, de façon que relativement à son étendue, à sa situation & à ses fortifications, qui le faisoient regarder comme imprenable, il passoit alors pour un des édifices les plus remarquables de l'Italie (1) Charles fit aussi paver les rues de Naples & construire le Marché neuf. A l'exemple de ce Prince, tous les Seigneurs François & Provençaux de sa suite, ses Courtisans s'empresserent de fixer aussi leur habitation dans cette Ville, & de l'embellir & augmenter de plusieurs bâtimens superbes. Pour les y engager & les retenir dans ses Etats, ce Prince leur abandonna les Biens immenses confisqués sur les Barons & Seigneurs du parti des mécontens. Cette prodigalité demesurée à l'égard des Chevaliers François, en augmenta beaucoup le nombre, ainsi que celui de ses ennemis secrets, & indisposa beaucoup contre lui, tant la Noblesse dépouillée de ses Biens, que celle qui voyoit avec dépit, que des étrangers étoient préférés pour l'avancement, ainsi que dans la distribution des titres & des dignités. En outre, Charles donna beaucoup de privileges & de prérogatives à sa nouvelle Capitale, ainsi qu'à la Noblesse qui l'habitoit; il y fixa la tenue de l'assemblée des Etats du Royaume, il rétablit l'Université, ou Academie, fondée par Fréderic II. Il arma à l'occasion de plusieurs fêtes & rejouissances extraordinaires, quantité de Chevaliers, institua plusieurs ordres de Chevalerie; enfin, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit concourir à augmenter, embellir sa Cour, & rendre sa nouvelle Capitale plus brillante. Ce ne fut pourtant que depuis la séparation du Royaume de Sicile, en 1282, que le titre de *Capitale* lui demeura, & lui fut incontestablement acquis.

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples, 1282-1442.

Ce Prince ne se donna malheureusement que très peu de soins pour rétablir l'ordre & la Police dans son Royaume, ou pour pourvoir au soulagement & au bonheur de ses Peuples. Uniquement occupé à chercher de nouveaux

Mauvaise administration du Roi Charles.

(1) Giannone *Tom.* III. *Liv.* XX. *ch.* I.

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

moyens pour augmenter ses finances, pour subvenir à ses dépenses excessives, ainsi qu'aux frais des entreprises qu'il projettoit, il avoit commencé par se faire rendre compte de toutes les especes de droits & d'impositions qui avoient été perçus dans le Royaume sous les régnes précédens, & par se faire représenter les régistres des taxes ordinaires & extraordinaires, sous le titre de tailles, subventions, dons, ou contributions, & autres, dont les Peuples avoient été surchargés en différens tems. Il rétablit toutes ces différentes sortes d'impôts, & y en ajouta quantité d'autres. Il multiplia de même à l'infini, le nombre d'Officiers & de Receveurs, qu'il substitua aux anciens. (1) On vit alors paroître dans les Provinces une foule de Ministres des exactions du Monarque, sous le nom de *Justiciers*, *Amiraux*, *Protonotaires*, *Notaires*, *Douaniers*, *Secrétaires*, *Maîtres-Jurés*, *Baillifs*, *Juges*, & autres Officiers tant subalternes que supérieurs, chargés de veiller à la conduite des premiers. Ils exercerent tous leurs commissions avec une rigidité, une dureté insupportables & dignes de celui par qui ils étoient nommés & envoyés. Les Peuples furent abandonnés aux brigandages & aux rapineries de ces sangsues impitoyables; leurs plaintes ne purent aller jusqu'au trône, ou furent méprisées; ils ne purent obtenir aucune espece de satisfaction. Tout le Royaume, tyrannisé par les favoris & Ministres du Monarque, étoit dans la désolation; la licence, le désordre, y régnoient. Charles étoit, ainsi qu'on l'a dit plus haut, renfermé tranquillement au fond de son Palais, environné de vils flateurs, de lâches Courtisans, qui dominoient insolemment sous son nom, & commettoient impunément toutes sortes d'injustices.

1270. Son expédition en Afrique: son traité avec le Roi de Tunis.

Cependant ce Prince, qu'on croyoit assoupi dans ce sommeil léthargique qu'inspire ordinairement la prospérité; nourrissoit dans son sein les plus vastes projets, les plus dignes de son orgueil & de son ambition. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de l'expédition qu'il fit en Afrique en 1270, de concert avec le Roi de France son frere; expédition manquée, par le long retard de la flotte Sicilienne, & la mort de Louis, arrivée au Camp devant Tunis, le 25 Août de cette année, (2) le même jour que le Roi de Sicile y vint. Charles, tout occupé des desseins qui l'appelloient ailleurs, se hâta de conclure une treve de dix ans avec le Roi de Tunis, quelques efforts qu'Edouard, fils aîné de Henri III, Roi d'Angleterre, & les Croisés Anglois, qui arriverent peu de jours après la signature de ce traité, fissent pour engager les François & les Siciliens à porter plus loin leurs armes contre les Sarrazins. Le Traité conclu avec eux, portoit, entr'autres conditions; que le Roi de Tunis payeroit sur le champ à celui de Sicile, le tribut annuel de vingt mille doubles d'or, que ses Prédécesseurs s'étoient engagés de payer à ceux de Charles, depuis qu'ils en étoient devenus tributaires; ce qui fut exécuté. (2) On reprocha au Roi de Sicile d'avoir sacrifié, dans cette occasion, l'intérêt de la Crétienté

(1) *Histoire des Rois deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 122-150. Giannone. *Tom.* II. *Liv.* XIX. *ch.* IV.

(2) *Ibid.* Le Roi de Tunis convint en outre, pour dédommager le Roi de Sicile du passé, de lui payer ce tribut double pendant quinze années. Il lui en paya les arrérages de cinq avant le départ, & promit de payer deux cens dix mille onces d'or au Roi de France & à ses Barons, pour les frais de la guerre; somme dont la moitié leur fut comptée sur le champ.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1412.*

tienté au sien propre. Quoiqu'il en soit, son avis l'emporta sur tous les autres, & avec une flotte considérable, une Armée formidable, capable de faire beaucoup de tort aux Sarrazins, les Croisés, François, Anglois, Siciliens, & autres se rembarquerent honteusement sans rien entreprendre, & vinrent passer l'hiver en Sicile, à la sollicitation du Roi Charles. On rapportera ici une anecdote, relative à cette expédition, qui servira à répandre le plus grand jour sur son caractere. La flotte des Croisés en revenant, fut battue près des Côtes de la Sicile, par une affreuse tempête, qui dispersa ses vaisseaux, & en fit périr un grand nombre. Les bâtimens montés par les François & leur Roi Philippe le-Hardi, fils & successeur de Louis IX, appartenoient pour la plûpart aux Génois, qui les avoient équipés pour le service de ce Prince. Le malheur voulut que ce fut sur eux que tomba le fort de l'orage; la plûpart furent brisés & firent naufrage. Leurs funestes débris, ainsi que les effets & l'argent qu'ils contenoient, furent portés par les flots sur les côtes de la Sicile, & sur celles de Tunis. Moins généreux que le Roi de cette Contrée, qui renvoya tout, sans vouloir se prévaloir de cet accident, Charles eut l'inhumanité de s'en emparer, malgré les plaintes de leurs infortunés propriétaires, prétendant qu'ils lui appartenoient, en vertu d'une Loi barbare, ou faite par des Barbares, qui adjuge au Souverain, en certain pays, la possession des effets, ou Vaisseaux brisés, que les flots & l'orage apportent sur les bords de son Etat. (1)

1270-1273. *Entreprises de ce Prince sur Gênes.*

Charles fit diverses tentatives pendant les années 1270, 1273 & suivantes, pour s'emparer de Gênes, avec l'aide des Guelphes de cette Ville. On sait que ce Prince étoit à la tête de cette faction. Celle des Gibelins étoit alors en possession du Gouvernement dans Gênes, & en avoit chassé ses adversaires. Le Cardinal Ottobon de Fiesque, neveu du défunt Pape Innocent IV. (& qui devint Pape lui-même en 1276, sous le nom d'Adrien V,) étoit le Chef des mécontens & des exilés de sa faction. Il sçut les engager à s'adresser au Roi de Sicile, pour rentrer par son secours dans leur Patrie, avec promesse de faire tous leurs efforts pour la soumettre à sa domination. Ce Prince, qui ne demandoit pas mieux que d'étendre son empire, accepta leurs offres avec empressement, arma en conséquence, & fit différentes entreprises sur Gênes, que la valeur de ses Citoyens rendit toutes infructueuses. Charles fut obligé de renoncer à ses desseins sur elle, & de laisser tranquilles des Citoyens généreux qui vouloient être libres, & paroissoient décidés à défendre courageusement leur liberté. (2)

Avantages de son Parti sur les Gibelins.

Jean Bertaut Lieutenant de Charles en Toscane, y avoit défait tout ce qui s'y trouvoit de Gibelins, ou d'Allemands sur pied, ce Prince n'y avoit plus d'ennemis en état de lui resister, & la faction des Guelphes y avoit repris totalement le dessus. Cette heureuse révolution de fortune, & les succès de Charles contre Conradin & ses Partisans, engagerent les Pisans, constamment attachés aux intérêts de cet infortuné Prince, qu'ils avoient jusqu'alors soutenu de toutes leurs forces, à faire leur paix avec son ennemi. Ils rendirent quelques Terres dont ils s'étoient emparés dans la Terre de Labour, prie-

(1) Voy. dans cette *Histoire Universelle de la République de Gênes.* Tome XXXIV.
(2) *Ibidem*, Ubertus Folietta. *Hist. de Sicile*, Par Mr de B. *Ibidem. p.* 179.

SECT IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

rent le Roi d'oublier le passé & signerent même un traité d'alliance avec lui.

En 1271, il accompagna le Roi Philippe son neveu à Rome, & ensuite à Viterbe, pour engager les Cardinaux, qui y étoient assemblés depuis long-tems pour procéder à l'élection d'un Pape, à mettre fin à la longue vacance du St. Siege, qui causoit autant de désordres que de scandale dans l'Eglise. Pendant le sejour de ces deux Princes à Viterbe, il arriva une avanture qui peut servir d'échantillon du génie de la Cour du Roi Charles, & à faire voir que ses Courtisans, à l'exemple de leur maître, étoient implacables dans leur vengeance, & peu scrupuleux sur la façon de la satisfaire. Gui de Montfort, Lieutenant de Charles en Toscane, & Simon son frere, y assassinerent à coup de couteau, pendant la messe, Henri, neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard, Roi des Romains, qui étoit venu à Viterbe après la mort de son pere, pour y faire valoir auprès des Cardinaux ses droits à l'Empire. Les deux Montfort l'assassinerent, pour venger la mort du Comte de Leicester leur Pere, qui avoit été tué à la bataille d'Evesham, pendant les Guerres Civiles des Barons d'Angleterre; vengeance d'autant plus injuste, suivant quelques Historiens, que ni Henri, ni son Pere, n'avoient eu, ni pu avoir aucune part à la mort du Comte, étant alors tous deux retenus en prison. (1) Cette action atroce prouve à quel point la licence étoit montée parmi les Courtisans de Charles; elle ne fut que médiocrement punie par ce Prince, qui se contenta d'ôter la Lieutenance de la Toscane à Gui de Montfort, & de le disgracier, tandis qu'il auroit dû prévenir, ou punir rigoureusement cet attentat. Mais ce Prince n'étoit cruel qu'avec ses ennemis.

Meurtre commis à Viterbe par Gui & Simon de Montfort.

Projets de conquêtes du Roi Charles.

Il avoit depuis long-tems formé le projet d'envahir l'Empire d'Orient, ainsi que quelques-uns de ses Prédécesseurs l'avoient déjà inutilement tenté. Dès l'année 1266, après la défaite de Mainfroi, il s'étoit emparé des Terres qu'Héléne des Angioli, seconde femme de ce Prince, avoit eues pour sa dot dans l'Epire; & l'année d'après, il avoit conclu, à Viterbe, en présence de Clément son Protecteur, un traité avec l'Empereur d'Orient, Baudouin II, par lequel ce dernier lui avoit cédé plusieurs grandes Provinces dans la Gréce, telles que la Principauté d'Achaie & de la Morée, & quantité d'Isles au-delà du détroit de Gallipoli. (2) Toujours plein de ses grands projets, qui étoient le but de toutes ses démarches, ce Prince trouva successivement plusieurs obstacles à leur exécution. Le premier qui l'obligea à la différer, fut l'entreprise de Conradin sur son Royaume. L'on rapporte que le violent desir qu'il avoit toujours de porter ses armes dans la Gréce, fut une des raisons qui contribuerent à le déterminer de se défaire de son rival, afin de laisser son royaume paisible & soumis en partant pour son expédition; & de peur que les Partisans de ce jeune Prince ne profitassent de son absence pour le faire soulever. (3) Dans la même vue de se frayer un chemin au trône de Constantinople, & d'y acquérir même des droits, il avoit marié Béatrix l'une de ses filles, avec Philippe, fils de Baudouin II, qu'il s'étoit engagé de rétablir sur le trône d'O-

(1) *Anecd. Ital. Art. Nap. & Sicil.* ann. 1271. *p.* 191.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 161. *& suiv.* Rapin. *Tom.* II. *p.* 509.
(3) *Hist. des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 152.

rient, dont il avoit été dépoſſédé par Michel Paléologue. Un obſtacle qu'il rencontra à l'expédition qu'il méditoit de faire en Orient, fut dans les Papes, Succeſſeurs de Clément IV, qui n'embraſſérent pas ſes intérêts avec tant de chaleur & de zele que ce Pontife, né François, & de plus Provençal, par conſéquent ſon Sujet. Enfin, lorſqu'il ſe voyoit délivré de tous ces empêchemens, & à la veille de pouvoir exécuter cette grande entrepriſe, le ſoulèvement de la Sicile éclata, & lui donna aſſez d'occupation tout le reſte de ſa vie, pour lui faire perdre de vue toute idée de faire des conquêtes ailleurs. Nous dirons un mot des contradictions qu'il eſſuya de la part des Papes.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'en 1442. Hiſt. de Naples.* 1262 1442.

Le Siege étoit vacant depuis la mort de Clément IV, arrivée le 29 Novembre 1268, vacance que les intrigues des Cardinaux avoient prolongée pendant près de trois ans, lorſqu'enfin, laſſés de leurs longs débats, & ſurtout de ſe voir étroitement enfermés dans un Palais par le Podeſtat de Viterbe, quinze Cardinaux qui compoſoient le Conclave, donnerent plein pouvoir à ſix d'entr'eux de procéder à l'élection d'un Pape. Toutes leurs voix ſe réunirent en faveur de Thébalde, ou Thibault, Archidiacre de Liege, de la famille des Viſconti, depuis Souverain de Milan, qui étoit alors en Paleſtine, dont il avoit entrepris le voyage par dévotion. (1) Le nouveau Pontiſe prit le nom de Grégoire X, & ſe hâta de paſſer en Europe, auſſi-tôt qu'il fut inſtruit de ſon exaltation. Peu ſoucieux de favoriſer, ou ſeconder les deſſeins du Roi Charles, quelque déférence & conſidération que ce Prince lui témoignât, il n'étoit occupé que des moyens de recouvrer la Terre-Sainte ſur les infideles, & de réunir l'Egliſe Grecque à l'Egliſe Latine; deux points importans, & qui étoient depuis long-tems l'objet des vœux ardens des Papes. En conſéquence, il commença par indiquer, pour le premier de Mai 1274, un Concile-Général à Lyon, où il devoit être traité de ces deux objets ſi intéreſſans pour l'Egliſe.

1271. *L'Election de Grégoire X.*

Michel Paléologue, inſtruit des projets du Roi de Sicile, effrayé par ſes préparatifs, & ne ſe ſentant pas en état de lui réſiſter, & de l'empêcher de pouvoir rétablir Baudouin II ſur ſon trône, ainſi qu'il le méditoit; Michel, artificieux comme tous les Grecs, eut recours à la ruſe pour déconcerter les deſſeins de ſon ennemi. Connoiſſant l'eſprit foible & crédule du nouveau Pontife, homme bon, ſimple, & plein de zele pour les intérêts de la Religion, il lui fit entendre qu'il étoit ſincérement diſpoſé à finir le Schiſme, & à procurer la réunion de l'Egliſe d'Orient à l'Egliſe Latine. Il y avoit long tems que ce Prince amuſoit les Papes de l'eſpérance de cette réunion. Il envoya en Italie une Ambaſſade ſolemnelle pour la propoſer à Grégoire. Ce Pontiſe leurré par ce doux eſpoir, prêta volontiers les mains à cette négociation, & mit tout en œuvre pour l'amener à une heureuſe fin; ignorant que le principal but de Michel n'étoit que de l'amuſer & de parer le coup dont il étoit menacé de la part de Charles. Celui-ci affectoit en tout beaucoup de condeſcendance pour le St. Siege, & de ne vouloir rien entreprendre ſans le conſentement, ou au moins, l'approbation des Evêques de Rome, qu'il ſavoit, par ſa propre expérience, être en droit de diſpoſer des Royaumes de la Terre. Sa politi-

Artifices & ruses de l'Empereur Michel Paléologue.

(1) *Anecd. Ital. Ant. Rom.* ann. 1271. p. 4.

Sect. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

Grégoire X s'oppose aux projets de Charles.

que habile avoit toujours grand ſoin de les ménager. C'eſt dans ces circonſtances, peu favorables à ſon entrepriſe, qu'il demanda à Grégoire la permiſſion de porter ſes armes en Orient. On peut croire qu'elle lui fut tellement refuſée que ce Pape, qui, ſe croyant à la veille de terminer un accommodement ſi deſiré & ſi avantageux pour ſon Egliſe, ne voulut pas ſouffrir qu'on attaquât un Prince ſi bien intentionné pour elle. Charles fut très-piqué de ce refus, mais il diſſimula habilement ſon mécontentement, & n'ôſa pas paſſer outre. D'ailleurs, quoique le Pape n'entrât pas dans ſes vues à ce ſujet, il lui témoigna toutes ſortes d'égards, & menagea toujours ſoigneuſement ſes intérêts, entr'autres, vis-à-vis le nouvel Empereur d'Allemagne, Rodolphe, Comte de Habsbourg, auquel il fit promettre avec ſerment, qu'il n'agiroit, ni directement, ni indirectement contre le Roi de Sicile. (1) Cependant le Concile indiqué à Lyon eut lieu, & fut ouvert le 7 Mai 1274, en préſence du Pape, & du Roi Charles, qui ne le quittoit pas, toujours dans l'eſpérance de le rendre favorable à ſes deſirs. Elle lui fut ôtée par l'abjuration que les Ambaſſadeurs de Michel firent dans ce Concile, où ils reconnurent, en ſon nom & en celui des Prélats Grecs, la primauté du Pape & la Proceſſion du St. Eſprit, obtinrent la reconciliation de l'Egliſe Grecque à la Latine. Ainſi ſe fit, à la ſatisfaction du Pape Grégoire X cette réunion, qu'on peut appeller *momentanée* & qui fut l'ouvrage de la politique de l'Empereur Michel Paléologue. Le Patriarche de Conſtantinople, & pluſieurs autres gens en place firent de vains efforts pour l'empêcher: Michel uſa même de force contre les refractaires, pour les obliger de ſe ſoumettre à ſes volontés.

Le Roi de Sicile obligé de renoncer à ſes deſſeins, demeura tranquille pendant tout le tems que Grégoire vécut. A ſa mort, les eſpérances de Charles ſe releverent pour un moment. Sous le Pontificat d'Innocent V, François de naiſſance, qui abandonna ſans murmure ſon autorité à ce Prince, & le laiſſa redevenir maître abſolu dans Rome, où il reprit poſſeſſion du Sénatoriat. Il avoit tout à attendre d'un Pontife entierement dévoué à ſes intérêts; mais malheureuſement pour lui, il ne fut que cinq mois en poſſeſſion du Siege Pontifical. Le Cardinal Ottobon de Fieſque, Génois qui fut ſon ſucceſſeur, ſous le nom d'Adrien V, l'occupa encore moins de tems, étant mort environ quarante jours après ſon exaltation. (2) Ce fut peut-être un bonheur pour le Roi de Sicile, auquel, autant qu'on put le remarquer dans un ſi court eſpace de tems, ce Pontife n'étoit rien moins que favorable. Charles ne perdit rien à ſa mort; il conſerva & augmenta ſous le Pontificat de Jean XXI, le crédit dont il s'étoit emparé ſous celui d'Innocent V. Mais le rêgne de Jean ne fut gueres plus long, ce Pape fut écraſé à Viterbe, le 10 Mai 1277, ſous les ruines d'un bâtiment qu'il faiſoit conſtruire, & mourut ſix jours après, des ſuites de cet accident. (3) Ce fut là, ſuivant la remarque d'un Hiſtorien (4), le

(1) *Hiſtoire de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 180-181.
(2) Giannone. *Liv.* XX. *ch.* I. *p.* 9.
(3) *Anec. Itallien. Art. Rom.* ann. 1276 1277. *p.* 6 *&* 7. Adrien V n'eſt pas compté par quelques Hiſtoriens au nombre des Papes; probablement parce qu'il ne fut pas couronné.
(4) *Hiſt. des Rois deux Siciles*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 181-186.

terme de la prospérité de ce Prince; & les dernieres années de son règne furent aussi remplies de traverses & de revers, que les premieres avoient été brillantes & fortunées.

Sect. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples, 1282-1442.

Maître d'un puissant Royaume, dont Tunis étoit tributaire, Possesseur de la Provence, du Maine, de l'Anjou, & de plusieurs Provinces considérables dans l'Epire & dans la Grece, il réunit encore à tant de titres, celui de Roi de Jérusalem, par la cession que Marie, Princesse d'Autriche lui fit, en 1276, de tous ses droits à ce Royaume. Depuis lors ce Prince en prit le nom, & envoya l'année d'après dans la Palestine Roger, Comte de Saint-Séverin, en qualité de Vice-Roi, pour y prendre possession, en son nom, de son nouveau Royaume. Telle est l'origine du titre de Roi de Jérusalem, pris par les Princes de la Maison d'Anjou, & après eux par ceux de la Maison de France & de Lorraine, comme leurs héritiers. Suivant la remarque de Giannone, (1) ce titre avoit déjà appartenu anciennement aux Rois de Sicile, en vertu de l'acquisition que Fréderic II avoit faite du Royaume de Jérusalem, par son mariage avec Yolande de Brienne; fille du Roi Jean; mais ce titre avoit passé aux Princes de la Maison de Suabe, qui l'avoient acquis, & devoit légitimement appartenir aux Rois d'Arragon, comme héritiers de Pierre d'Arragon, qui l'étoit lui-même de Mainfroi & de Conradin.

1276. *Charles acquiert le Royaume de Jérusalem.*

Charles qui jouissoit depuis long-tems d'une profonde paix, avoit fait à loisir les plus grands préparatifs pour l'expédition qu'il méditoit toujours contre l'Empereur Michel Paléologue, il fit tout ce qu'il put pour engager Nicolas III, Successeur de Jean XXI, à favoriser cette entreprise, & à lui permettre d'attaquer Michel, pour soutenir les droits de Philippe son Gendre. Vainement il donna à ce Pape toutes les marques de condescendance & de soumission possibles; il alla à Rome lui prêter serment, il se démit, par son ordre, du Sénatoriat & du Vacariat de l'Empire en Toscane, & fit tout ce que le Pontife voulut pour accélérer son accommodement avec l'Empereur Rodolphe de Habsbourg; tout fut inutile. Nicolas fut inflexible, & refusa opiniâtrément à Charles la permission qu'il lui demandoit (pour ainsi dire) à genoux. On prétend que la cause de l'indisposition de ce Pape à son égard, venoit du refus qu'il avoit fait de donner une des filles du Prince de Salerne, son fils, à Bertholde des Ursins, neveu de Nicolas, disant ironiquement que, *quoique le Pontife eut les pieds rouges, il ne devoit pas prétendre de s'allier avec la Maison de France.* (2) Quoiqu'il en soit, tous les desseins de Charles éprouverent une opposition continuelle de la part de Nicolas. Ce Prince dévora le mieux qu'il le put le mécontentement qu'il en eut; cependant, comme il étoit naturellement violent & emporté, il ne lui fut pas possible de se contraindre au point de ne rien laisser entrevoir au dehors, de la fureur qu'il s'efforçoit de renfermer au dedans; c'est pourquoi l'on rapporte, „qu'il „lui echappa souvent de mordre de colere le sceptre qu'il portoit à la main, „suivant l'usage des Princes d'Italie; & cela en présence des Ambassadeurs

Obstacle que Charles rencontre à ses desseins dans le Pape Nicolas III.

(1) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* II.
(2) *Anecd. Ital.* ann. 1278. *Art. Nap. & Sicil. p.* 192.

„ de Paléologue, envoyés à Rome, pour y traiter de l'affaire de l'union des „ deux Eglises."

1280. *Accommodement de ce Prince avec l'Empereur Rodolphe.*

Quelqu'indisposé que Nicolas III fut contre le Roi de Sicile, il se donna cependant beaucoup de mouvemens pour lui faire faire la paix avec l'Empereur Rodolphe. Ce traité fut enfin conclu & signé, au mois d'Avril 1280. Par ce traité il fut convenu que les Comtés de Provence & de Forcalquier, que l'Empereur disputoit au Roi Charles, demeureroient à ce dernier Prince, à titre de Fiefs de l'Empire, sous la redevance & à charge & des services ordinaires, pour lui & ses héritiers. Il renonça aussi solemnellement à ses prétentions au Vicariat de l'Empire en Toscane, & promit de ne rien entreprendre contre les droits & les intérêts de l'Empire, & de ne point donner de secours aux ennemis de l'Empereur, à l'exception de l'Eglise Romaine & du Roi de France, si ce Prince leur déclaroit la guerre. En outre, pour mieux cimenter l'alliance des deux Maisons l'on arrêta le mariage de Clémence, fille de l'Empereur, avec Charles, surnommé depuis *Martel*, Petit-fils du Roi Charles, & il fut convenu que les nôces seroient célébrées, lorsque ces deux jeunes époux seroient en âge; ce qui n'eut lieu qu'en 1391, c. a. d. long-tems après la mort de Charles qui arriva en 1385.

1282. *Mort de Nicolas III. Exaltation de Martin IV.*

L'on prétend que Nicolas, Pape aussi ambitieux, aussi orgueilleux que ce Prince, n'avoit en vue que de l'amuser, ainsi que l'Empereur, par ces apparences de bonne volonté, tandis qu'uniquement occupé de l'élévation de sa famille, il rouloit dans sa tête les plus magnifiques projets, & partageoit en idée l'Italie entre les Seigneurs de la Maison des ses neveux. Nous ne rapporterons point ici ces projets chimériques, qui n'eurent point d'exécution, & ne pouvoient gueres en avoir. D'ailleurs, la mort précipitée de ce Pape, qui arriva le 22 Août de la même année 1280, l'empêcha de les exécuter. Cette mort délivra le Roi Charles d'un ennemi dangereux, & plus dangereux qu'il ne pensoit. En effet, ce Pape étoit entré dans un complot, tramé par Jean de Procida, avec l'Empereur Paléologue & Pierre, Roi d'Arragon, pour faire soulever la Sicile, & l'ôter à ce Prince. Cette mort pensa faire échouer cette entreprise, & découragea ceux qui y étoient entrés; mais le mécontentement des Siciliens, & peut-être le hasard, servirent si bien les Chefs de la conspiration, qu'elle réussit au-delà de leurs espérances, & sans le secours qu'ils se promettoient de la part du Pape Nicolas. Celui qui lui succéda, Martin IV, François de naissance, fut aussi favorable aux desseins du Roi Charles, que son Prédécesseur leur avoit été contraire. Ce Prince reprit sous lui tout son pouvoir. & fut remis en possession du Sénatoriat de Rome; mais toute la bonne volonté de ce Pontife pour lui, n'empêcha pas que la fortune ne l'accablât du plus grand revers, & ne lui ravît une partie de ses Etats, au moment où il se disposoit à partir pour envahir ceux de Paléologue. Nous voulons parler de la révolution arrivée en Sicile en 1282; elle a été décrite par tant d'Historiens nationaux & autres, que nous croyons inutile de nous étendre beaucoup ici sur ce sujet. Cette révolution est, & sera toujours une espece de problême historique, qu'on ne pourra jamais bien résoudre. Les uns disent que le soulevement de la Sicile & le massacre des François, furent l'effet d'une conspiration, d'un complot prémédité de longue

Soulèvement de la Sicile en faveur de Pierre d'Arragon.

main (1). D'autres soutiennent au contraire, que ce fut purement l'ouvrage du hasard, & d'une émeute populaire excitée à Palerme, par les suites d'une insulte faite à une femme par un François (2); & peut-être fut-ce là le signal de la revolte & du carnage. Quoiqu'il en soit, nous adopterons ici le recit des premiers, qui nous paroit le plus vraisemblable. Ce qu'il y a de certain, & ce qu'il seroit superflu de vouloir prouver, c'est que le mécontentement général des habitans de cette Isle, & la tyrannie avec laquelle ils étoient depuis long-tems gouvernés, furent la principale cause de leur soulèvement, tout le reste n'est qu'accessoire.

Sect. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples, 1282-1442.

La Sicile comme plus éloignée du trône étoit le plus exposée à l'oppression, aux exactions & aux injustices de toute nature, des Commandans que le Roi Charles y avoit envoyés. Vainement depuis long-tems cette Isle malheureuse s'étoit efforcée de faire parvenir ses cris jusqu'à lui, soit par ses députés, soit par le Canal des Souverains-Pontifes, dont elle réclamoit l'assistance & la protection auprès du Roi. Vainement ses infortunés habitans avoient fait exposer dans le dernier Concile de Lyon, le tableau déplorable de leurs misères, de l'état d'avilissement & d'horreur où ils étoient réduits; vainement Grégoire X & les Papes ses Prédécesseurs, avoient fait prier le Roi par leurs Légats, de changer de conduite à l'égard de ses Peuples, & de prévenir une revolte, qui paroissoit inévitable; Charles, occupé d'autres affaires plus importantes suivant lui, n'avoit voulu écouter aucunes remontrances à cet égard, & ses Sujets opprimés n'avoient pu obtenir aucune satisfaction. Il étoit tems qu'ils songeassent à mettre fin à tant de malheurs, & que l'humanité outragée entreprit de venger & de défendre ses droits contre la tyrannie.

Jean de Procida, Seigneur de la petite Isle de ce nom, près de Naples, homme courageux, d'un esprit hardi & entreprenant, rusé, fécond en intrigues & en ressources, sçut profiter habilement de ces dispositions des Siciliens. Il fut comme l'ame & le ressort secret de cettre conspiration. Ayant à se plaindre du Gouvernemement François, qui l'avoit banni, à cause de son attachement pour les Princes de la Maison de Suabe, auprès desquels il avoit été en faveur, il s'étoit rendu secretement auprès de l'Empereur Michel de Paléologue, quelques années auparavant, & l'avoit animé à prévenir les desseins du Roi Charles, qui faisoit les plus grands préparatifs pour le détrôner. Il avoit pareillement fait entrer dans ses desseins Pierre, Roi d'Arragon, à la Cour duquel il avoit trouvé un asyle; & l'avoit fortement sollicité de ne pas laisser plus long-tems entre les mains de Charles, un Royaume qui lui appartenoit à tant de titres légitimes. Ayant fait approuver son entreprise par Paléologue & par Pierre d'Arragon, il s'étoit rendu à Rome, déguisé en Moine, auprès du Pape Nicolas III, ennemi secret du Roi de Sicile, lui apprit tout ce qui se tramoit contre ce Prince, & l'avoit engagé à appuyer ce complot de tout son pouvoir & à promettre l'investiture du Royaume au Roi d'Arragon. Delà cet homme infatigable s'étoit rendu en Sicile sous le même déguisement, & avoit mis quantité

(1) Giannone. *Tom.* III. XX. *ch.* V.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II.

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

de manœuvres en usage, pour préparer sourdement les esprits à la revolte. Il y avoit déjà plusieurs années qu'il continuoit avec succès ses menées secretes; enfin, toutes les mesures ayant été prises, cette fameuse conspiration éclata le jour de Pâques, 29 Mars 1282. On ne peut révoquer la réalité de cette conspiration; mais le massacre des François ne fut peut-être que l'effet de la fureur aveugle du Peuple, qui dévança l'exécution des complots de Pierre d'Arragon & des principaux Chefs de la revolte: car le Roi d'Arragon avoit fait, avec l'aide de l'argent qu'il avoit reçu pour cet effet de l'Empereur Grec, un armement considérable, sous prétexte de vouloir déclarer la guerre aux Sarrazins; lequel armement il tenoit tout prêt, & mit à la voile, à la premiere nouvelle qu'il reçut du soulèvement de la Sicile.

Massacre général des François dans la Sicile.

La Populace prit les armes à l'heure des Vêpres, & massacra tous les François qui étoient dans la Ville, sans épargner les enfans, ni les femmes, même celles du pays, qui étoient mariées à ces étrangers, & enceintes d'eux, tant étoit grande l'exécration qu'on avoit pour le nom françois (1). C'est ce fameux massacre qui est connu dans l'Histoire, sous le titre de *Vêpres Siciliennes*, parce que plusieurs Historiens se sont imaginés que les conjurés avoient pris le premier coup de Vêpres pour le signal du carnage. Dès que l'on apprit dans les autres Villes de Sicile, ce qui s'étoit passé à Palerme, l'on suivit l'exemple de la Capitale, l'on y fit périr tout ce qui s'y trouva de François, l'Histoire ne fait mention que d'un seul homme de cette Nation, nommé Guillaume de Porcelet, Gentil-homme Provençal & Gouverneur de Calasatimi, qui fut respecté des meurtriers, à cause de sa vertu & de sa probité, généralement reconnues & estimées. Ils lui donnerent un bâtiment pour s'en retourner dans sa Patrie; (2) tout le reste fut immolé à la vengeance des Siciliens, sans, dit-on, qu'il leur échappât une seule victime. On assure qu'il périt environ huit mille François dans cette occasion; que le répentir succédant à la rage, les habitans de Palerme, épouvantés de ce qu'ils venoient de faire, députerent au Pape Martin, pour le prier d'intercéder pour eux auprès du Roi; & que la dureté avec laquelle ce Pontife les reçut, les jetta dans le désespoir, & leur inspira le dessein de persister dans leur revolte. (3)

Fureur: Armement formidable de Charles: il forme le Siege de Messine, & est obligé de le lever.

Charles étoit le plus violent & le plus impérieux des hommes. Il entra en fureur, lorsqu'on lui rapporta la nouvelle de cette boucherie à Montefiascone, où il étoit pour lors avec le Pape Martin. Il fut quelque tems sans pouvoir ouvrir la bouche, tant il étoit agité de colere, se contentant de dénoter ce qui se passoit dans son intérieur, par quelques mouvemens convulsifs, qui lui firent porter à la bouche une canne à bec qu'il avoit ordinairement dans la main: il la mordit plusieurs fois, jettant çà & là des regards égarés. Enfin, quand il fut revenu à lui-même: il jura qu'il alloit couvrir la Sicile de sang & de cendres, & donner un exemple qui feroit trembler l'avenir. (4) Il donna aussi tôt des ordres pour que l'on équipât la flotte formidable, qu'il avoit fait préparer contre l'Empereur Michel Paléologue. Ayant rassem-

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles*, par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 201-203.
(2) Giannone.
(3) *Hist. des Rois des deux Siciles*, par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 203.
(4) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 192-193-196.

raſſemblé en peu de tems une Armée nombreuſe, il paſſa le détroit, & alla mettre le ſiege devant Meſſine, qui avoit commis le plus d'inhumanité contre les François. Il réduiſit cette Ville a de ſi grandes extrémités, que ſes habitans craignant les ſuites de ſon reſſentiment, demanderent à capituler, avec l'interceſſion du Légat du Pape. Charles voulut leur impoſer des conditions ſi dures, que réduits au deſeſpoir, ils proteſterent que, plutôt que de les accepter, ils s'enſeveliroient, eux, leurs femmes & leurs enfans, ſous les murailles de leur Ville. L'inflexibilité de ce Prince lui fit perdre toutes eſpérances, tous les moyens qu'il pouvoit avoir de réduire les rébelles, & de faire rentrer la Sicile dans le devoir. Depuis ce moment, ſes affaires allerent toujours en déclinant, & les trois dernieres années de ſa vie, ne furent plus qu'une ſuite continuelle de revers. Il continua de preſſer vivement le Siege de Meſſine, que la diſette de vivres auroit infailliblement forcée de ſe rendre, ſi le Roi d'Arragon ne fût venu à ſon ſecours & n'eût obligé ce Prince d'en lever le Siege. Pierre aborda à Trapani, le 10 Août de la même année, avec une flotte conſidérable. Il partit trois jours après pour Palerme, où il fut reçu avec les plus grandes démonſtrations de joie par les habitans, qui le regardoient comme leur Sauveur, leur Dieu tutelaire. (1) Il fut couronné Roi de Sicile, vers la fin du même mois, avec les cérémonies ordinaires, par l'Evêque de Cefalu, en l'abſence de l'Archevêque de Palerme, à qui ſeul appartenoit le droit de ſacrer les Rois. Comme la Section ſuivante eſt entiérement deſtinée à l'Hiſtoire particuliere de la Sicile en delà du Phare, depuis qu'elle paſſa ſous la domination des Rois de la Maiſon d'Arragon, & qu'elle forma un Royaume particulier, juſqu'à ſa réunion avec le Royaume de Naples ſous un ſeul Prince, nous n'inſiſterons pas beaucoup ici ſur les faits qui ſont plus eſſentiellement relatifs à l'Hiſtoire de ce nouveau Royaume, & nous nous contenterons d'en rapporter uniquement & briévement, ce qui eſt indiſpenſablement néceſſaire pour l'intelligence de l'Hiſtoire du Roi Charles. Pour en revenir à Meſſine qui ſe voyoit réduite aux dernieres extrémités, un ſecours de cinq cens Arbalêtriers qui s'y introduiſirent heureuſement pendant la nuit, ranima le courage des aſſiegés, & leur fit entrevoir la fin prochaine de leurs maux. En effet, Charles averti que R. de Loria, Amiral de Pierre, avoit pris le chemin du détroit pour s'en rendre maître, enlever ſes Vaiſſeaux & lui couper le retour dans ſes Etats d'Italie, jugea à propos de lever le Siege & de ſe retirer. Loria arriva dans le détroit le 27 Septembre, lendemain du départ de Charles, s'empara de vingt-neuf de ſes Vaiſſeaux, & en brûla trente autres déſarmés, preſqu'à la vue de Charles, qui jetta des cris de douleur.

Pierre, Roi d'Arragon, eſt couronné à Palerme Roi de Sicile.

Retraite du Roi Charles.

Ce Prince, accablé par tant de maux, qu'il n'avoit pas la force de ſupporter, écrivit à ſon ennemi une Lettre pleine d'invectives & d'injures, pour lui reprocher ſon uſurpation. Ce Prince oublioit de quelle façon il s'étoit luimême emparé de ce Royaume, avec l'aide du Pape Clément IV. Pierre lui répondit à-peu-près ſur le même ton. On ſe gardera bien de rapporter ici deux Lettres qui ſont honte à la Majeſté Royale, & à la décence peu reſpectée dans les expreſſions de ces deux Princes; on rougiroit pour eux, de

(1) Giannone.

Sect. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

les voir se traiter mutuellement de Brigands, d'intrus & de tyrans, &c. si malheureusement ce n'étoit pas la vérité. La retraite de Charles soumit toute la Sicile au Roi Pierre; il fut reçu par-tout comme en triomphe. Vainement le Pape, dévoué aux intérêts de son ennemi, le déclara solemnellement excommunié, lui & tous ses adhérens; excommunication qu'il étendit, pour faire plaisir à Charles, sur l'Empereur Paléologue, comme hérétique, ennemi de l'Eglise; & l'auteur du soulèvement de la Sicile. Pierre d'Arragon se mit peu en peine des foudres spirituelles, & demeura en possession de sa conquête, dont il laissa le Gouvernement à la Reine Constance, fille de Mainfroi, son épouse, tandis qu'il poursuivroit la guerre dans les autres Etats de son ennemi. Il la fit avec succès dans la Calabre, où il fit une descente, & remporta plusieurs avantages sur les François.

Succès du Roi d'Arragon en Calabre.

1283-1284. *Le Prince de Salerne amene des secours considérables de France.*

Cependant Charles avoit envoyé le Prince de Salerne, son fils, en France, pour y solliciter des secours auprès du Roi son neveu, & ce Prince en étoit revenu à la tête d'une puissante Armée, qui traversa toute l'Italie sans obstacle, & joignit celle de son pere en Calabre; ce qui obligea les Troupes du Roi d'Arragon à repasser promptement le détroit, & à se renfermer dans les forteresses qu'elles occupoient. Ce Prince, aussi rusé que brave; sentit bien qu'il n'étoit pas en état de tenir tête aux forces de Charles; qui viendroient infailliblement à bout de l'opprimer. Il eut recours à l'artifice pour lui faire perdre le tems favorable d'entrer en Campagne, ainsi que pour rallentir l'ardeur de ses nouvelles Troupes: sachant que ce Prince se piquoit beaucoup plus de bravoure que de politique, il lui fit demander une treve, & proposer de vuider leur querelle seul-à-seul les armes à la main, sous prétexte d'épargner le sang de leurs Sujets. Charles qui brûloit de se venger de son ennemi, accepta la proposition avec empressement, & lui accorda la treve qu'il demandoit; Bourdeaux fut choisi pour le lieu de ce combat, les conditions en furent dressées, toutes les mesures nécessaires furent prises de part & d'autre, & le jour en fut fixé au premier de Juin 1283. Ainsi, Pierre trouva le secret d'amuser long-tems son adversaire par l'espoir de ce duel, qui ne devoit jamais avoir lieu, & qui ne l'eut point en effet. Charles se trouva bien au jour nommé, au lieu du rendez-vous; mais il fut obligé de s'en retourner sans pouvoir joindre son ennemi, (quoique Pierre se fut, dit-on, trouvé incognito à Bourdeaux au jour préfixe), parce que celui-ci plus avisé & plus sage que son rival, n'avoit point envie d'exposer un Royaume au hasard d'un combat. Il ne vouloit, ainsi qu'il le dit lui-même hautement après, que gagner du tems, & qu'amuser son ennemi, qui, pour se consoler d'avoir été sa dupe, ne manqua pas de publier, que le Roi d'Arragon étoit un lâche qui avoit craint le combat. (1)

Artifice du Roi d'Arragon pour amuser Charles.

Déclaration de ce Prince en faveur de ses Peuples: son effet.

Cependant Charles reconnoissant trop tard que la douceur est le meilleur moyen de contenir les Peuples dans leur devoir, ou pour y ramener des Sujets rebelles, avoit fait déclarer que son intention étoit de rétablir les choses sur le même pied où elles étoient sous le régne de Guillaume II, dit *le Bon*, & de rendre aux Peuples toutes les prérogatives dont ils jouissoient alors, pourquoi ils n'avoient qu'à envoyer des députés au Pape, qui nommeroit des

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 200-204. Giannone.

Commissaires pour examiner leurs prétentions & leurs titres. Cette déclaration du Roi fut inutile; les esprits étoient trop aigris, trop ulcérés contre lui; elle ne fit aucune impression sur les Siciliens. Il n'y eut que les Napolitains & les autres habitans des Provinces au delà du Phare, qui en profiterent, & certainement au grand regret de Charles, qui ne l'avoit pas fait en leur faveur. Ils envoyerent des Députés au Pape, pour le mettre à même de faire examiner leurs anciens droits & privileges; cette affaire ne fut terminée que sous les Successeurs de Martin & du Roi Charles.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples.* 1282-1442.

Tandis que ce Prince étoit allé faire des préparatifs considérables en Provence, la flotte Arragonoise, commandée par l'Amiral Roger de Loria, remporta un avantage considérable sur vingt-deux Galeres Françoises & Provençales, qui furent prises, ou mises en déroute, auprès de l'Isle de Malthe. Cet Amiral s'empara ensuite de cette Isle, où il mit un Gouverneur au nom du Roi son maître, & prit avec sa flotte le chemin de Naples, pour faire une tentative sur cette Ville, en l'absence du Roi Charles. Il fit de grands ravages dans le Port, s'empara de plusieurs batimens, & fit tout ce qu'il put pour exciter les Napolitains au combat. Il n'en falloit pas tant pour animer l'ardeur du Prince de Salerne, jeune homme plus brave qu'expérimenté, que son pere avoit laissé pour commander dans la Capitale pendant son absence. Charles lui avoit mandé de s'y tenir tranquille, & de ne rien entreprendre contre les ennemis; mais Loria avoit intercepté cet ordre; au moyen de quoi le Prince, ne pouvant plus soutenir ses bravades, fit armer aussi-tôt soixante & dix Galeres, & sortit avec cette flotte pour aller attaquer les Arragonois; Loria feignit de prendre la fuite, & fit donner les François dans le piege, malgré ce que le Cardinal Légat put faire pour engager le Prince à changer de dessein. Quand ils furent éloignés de Naples, Loria fit donner sur eux, & les mit en déroute. Quarante-deux de leurs Galeres furent prises, & notamment [parce qu'elle prenoit l'eau] celle que montoit le Prince de Salerne, qui fut obligé de se rendre, malgré toute la résistance que lui & les siens firent dans ce combat. Loria vainqueur se présenta devant Naples, pour voir s'il ne s'y feroit pas quelques mouvemens en sa faveur, à l'aide desquels il put y entrer. Il essaya de porter le Peuple à la revolte, & fit exciter par ses Partisans un grand soulèvement; mais il fut appaisé par les soins du Cardinal-Légat, & des Seigneurs attachés à Charles, qui empêcherent les Napolitains de secouer le joug des François. Loria voyant qu'il ne pouvoit pas se rendre maître de cette Ville, ne voulut pas perdre absolument le fruit de sa victoire. Il se présenta devant le Port, & déclara qu'il alloit sur le champ faire trancher la tête au Prince de Salerne, si on ne lui remettoit la Princesse Béatrix fille de Mainfroi, qui étoit depuis long-tems détenue prisonniere dans le Château de l'œuf, ou sa mere & son frere étoient morts de faim, ou de poison. On trembla pour les jours du Prince, & l'on réunit aussi-tôt Béatrix aux Arragonois. Loria croyant n'avoir plus rien à faire sur cette Côte, où l'on attendoit incessamment la flotte du Roi Charles, reprit le chemin de la Sicile avec son butin & ses Prisonniers.

Succès de Loria, Amiral de Pierre d'Arragon.

Défaite & Prise du Prince de Salerne par Loria.

Le Prince fut enfermé & enchaîné dans le Château de Mattagrisone où on le traita assez durement pendant tout le tems de sa captivité. Cependant la

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Reine Constance, qui commandoit en Sicile pour le Roi son mari, donna au Roi Charles, à son occasion, un insigne exemple de modération, ou au moins de clémence politique. Elle refusa obstinément la mort de ce Prince aux sollicitations pressantes des Députés & Syndics des Villes de Sicile, qui démandoient à grands cris son supplice, par représailles de la cruauté exercée par son Pere envers l'infortuné Conradin. La généreuse résistance de Constance sauva ce Jeune Prince, digne d'un meilleur sort, & qu'il faut bien se donner de garde de confondre avec son cruel Pere. Il fut envoyé depuis prisonnier à Catalogne, & n'obtint sa liberté qu'en 1288, plus de quatre ans après la mort de son pere.

Il est conduit Prisonnier en Sicile & ensuite à Catalogne.

Celui-ci rentra dans Naples quatre jours après la victoire de De Loria; il amenoit avec lui une flotte considérable, & quantité de Troupes. Il avoit appris en chemin la défaite & la prise de son fils, & l'on rapporte qu'il n'en avoit pas paru extrémement affecté. Quelques-uns disent qu'il s'écria dans le premier mouvement; *qu'il voudroit qu'il fut mort*, *puisqu'il avoit contrevenu à ses ordres*; &, suivant d'autres; *que la perte d'un Prêtre n'étoit pas difficile à réparer* (1): toutes paroles qui n'annonçoient pas beaucoup de tendresse paternelle dans le Roi Charles pour son fils; mais il faut songer qu'il étoit aigri & agité par tous les malheurs qu'il essuyoit sur la fin de son rêgne C'est à quoi il faut rapporter la fureur où il entra contre les habitans de Naples, quand il apprit qu'ils avoient voulu se soulever en son absence; il auroit mis toute la Ville à feu & à sang, si le Légat & plusieurs Seigneurs ne se fussent efforcés de fléchir son ressentiment; mais il fallut, pour l'assouvir, que cent-cinquante des plus coupables fussent aussi-tôt pendus (2). En outre, il permit à ses Troupes de vivre à discretion dans la Ville.

Nouvelle défaite d'une flotte de Charles par Loria.

Par tout il éprouvoit des revers: une flotte envoyée pour tenter de recouvrer l'Isle de Malthe, fut encore défaite par le rédoutable De Loria, qui s'empara de treize bâtimens françois. Plus outré que découragé par tant de malheurs, il se proposoit, dit-on, d'aller former encore une fois le Siege de Messine, lorsqu'il en fut détourné par la menace que les Messinois lui firent, qu'ils feroient mourir le Prince son fils, s'il mettoit le pied en Sicile. Effrayé par cette menace, Charles se contenta d'aller former le Siege de Reggio en Calabre; que la valeureuse résistance des habitans & de la Garnison Arragonoise l'obligea de lever, quoiqu'il fut à la tête d'une Armée considérable. Malheureux par-tout, accablé de chagrins & d'ennuis, succombant au poids de ses infortunes, & au désespoir qui le rongeoit intérieurement, ce Prince ne survêcut pas long-tems à ce dernier échec. Il fut attaqué d'une fievre ardente, en allant de Naples à Brindes, fut obligé de s'arrêter à Foggia, ville de la Capitanate, où il mourut après quelques jours de maladie, le 7 Février 1285. (1284, suivant le calcul de ceux des Historiens qui commencent à compter l'année depuis Pâques). Ses entrailles furent inhumées dans la grande Eglise de Foggia, son Corps dans la Cathédrale de Naples, & son cœur envoyé à Paris, & inhumé dans l'Eglise des Grands Jacobins. Telle fut la triste fin de ce Prince, qui peu de tems auparavant faisoit trembler l'Italie & la

Mort du Roi Charles.

(1) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 209.
(2) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 233.

Grece. Quelle leçon pour les Princes tyrans, ou ambitieux! Il avoit perdu une partie de ses Etats, son fils étoit dans les fers; vaincu & malheureux de toutes parts; il mouroit en proie à la rage & au désespoir, & dans la plus cruelle incertitude sur le destin de sa famille après sa mort. (1) Quelques Historiens ont rapporté qu'il s'étoit étranglé lui-même, & qu'on l'avoit trouvé mort dans son lit; bruit peut être faux, & fortement combattu par tous les Historiens François. Ce Prince étoit âgé de 65 ans, étant né au mois de Mars de l'année 1220: il en avoit régné près de dix-neuf sur le Royaume des deux Siciles, datant le commencement de son règne, de l'époque de son couronnement, en Janvier, 1266.

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

Ce Prince eut deux femmes; Béatrix, Comtesse de Provence & de Forcalquier, qui lui transmit ces deux Etats, & mourut en 1267; & Marguérite de Bourgogne, Comtesse de Tonnerre, puinée d'Eudes de Bourgogne & de Mahaud de Bourbon (2). Cette derniere ne lui donna pas d'enfans, & se retira après sa mort à Tonnerre, où elle mourut en 1308. Il eut quatre fils & quatre filles de sa premiere femme. Louis, né & mort en 1258, dans l'Isle de Chypre; Charles, Prince de Salerne qui fut son Successeur; Philippe, Roi de Thessalonique & Prince d'Achaïe, marié en 1269, à Isabelle de Villehardouin, fille de l'Empereur Baudouin II, qui mourut en 1277, sans laisser d'enfans, & Robert, mort en 1265. Ses filles furent Blanche, premiere femme de Robert, troisieme du nom, dit Béthune, Comte de Flandres; Béatrix, mariée en 1273, à Philippe de Coustenai, premier du nom, Empereur Titulaire de Constantinople; Marie, que les Annales de Hongrie assurent avoir épousé Ladislas IV, Roi de Hongrie; & Isabelle, dont l'Histoire ne dit rien. Malheureux par ses pertes & ses revers, le Roi Charles le fut aussi jusques dans le sein de sa famille, & essuya le plus vif chagrin qu'un Prince puisse essuyer, s'il faut croire ce que quelques Historiens rapportent de l'affront qui fut fait à une de ses filles; ce fut probablement Isabelle, Princesse de la plus grande beauté, qui fut, disent-ils, violée par Henri de Clermont, Chevalier François, retiré à la Cour du Roi son pere, pour se venger de ce que ce Prince avoit séduit, ou violé sa femme. Clermont se refugia ensuite auprès du Roi d'Arragon, qui le reçut bien, & lui donna des Terres en Sicile il fut la Souche de l'illustre Maison de Clermont, dont il sera parlé dans le cours cette Histoire; elle est éteinte à présent. (3)

Ses femmes & enfans.

Charles, Prince de Salerne, héritier du Royaume, étoit toujours prisonnier en Arragon, lorsque son Pere mourut; commencement funeste qui ne préfageoit pas un règne bien brillant. Il demeura encore près de quatre ans dans sa captivité; & il n'en seroit peut-être jamais sorti, sans les bons offices du Roi d'Angleterre, Edouard I, son consin germain, & ceux du Pape Nicolas IV, qui s'employerent fortement pour obtenir son élargissement.

1285. Charles II, dit le Boiteux, & surnommé le Sage, Roi de Naples.

Le Roi son Pere avoit laissé, en mourant, la Régence du Royaume, pendant la captivité de son Successeur, à Robert, comte d'Artois, son neveu, & au Cardinal de St. Sabine, ou Gerard de Parme Légat dans le Royaume;

Régens du Royaume pendant la captivité de Charles II, 1288.

(1) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 210. Giannone. *Liv.* XX. *p.* 66. Théodore de Niem.
(2) Ibidem.
(3) *Ibid.* Fazzel. *Lib.* IX. *p.* 456.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

diſpoſition approuvée par le Pape & par le Roi de France. Le premier avoit ajouté deux Clauſes à ſon approbation; ſçavoir que l'on pourroit appeller, des Régens au Siege Apoſtolique, & que le Légat auroit mille onces d'or d'appointemens annuels, à prendre ſur les revenus du Royaume. Nous n'entrerons dans aucun détail ſur cette Régence, pendant laquelle le Royaume fut, relativement aux circonſtances où le laiſſoient la mort du Roi & l'abſence de ſon fils, dans l'état le plus déplorable; & pendant laquelle il ne ſe paſſa rien de remarquable, excepté les événemens de la guerre, qui continua toujours; mais comme il en ſera ſuffiſamment parlé dans la Section ſuivante, nous nous contenterons d'y renvoyer le Lecteur. Il ne ſera queſtion dans le reſte de celle-ci que du Royaume de Naples. Depuis que les deux Siciles formerent deux Etats régis par deux différens maîtres, nous devons les diſtinguer juſqu'à leur nouvelle réunion ſous un ſeul Roi, & déſigner dorénavant les Princes de la Maiſon d'Anjou, Rois de la Sicile en deçà du Phare, ſous le nom de *Rois de Naples*; & ceux de la Maiſon d'Arragon, Rois de l'Iſle en delà du Phare, ſous le nom de *Rois de Sicile*; diſtinction, qui aura lieu pendant tout le tems que cette Iſle formera un Royaume ſéparé, & juſqu'à ſa jonction permanente au premier, en 1506, (ſous Ferdinand le Catholique), où les Rois de ces deux Etats réunis, ſeront de nouveau nommés *Rois des deux Siciles.*

Pour en revenir aux Régens du Royaume de Naples, pendant la captivité de Charles II, trop heureux de pouvoir le défendre contre les entrepriſes des Rois de Sicile, Pierre, & Jacques ſon fils & ſon Succeſſeur, ils échouerent dans celles qu'ils voulurent former ſur cette Iſle, pour la faire rentrer ſous l'obéiſſance de leur Roi. (1) Ils ne purent même ſi bien pourvoir à la défenſe de l'Etat confié à leurs ſoins, que l'Amiral De Loria, profitant, par l'ordre de ſon maître, du trouble cauſé par la mort du Roi Charles, ne fit une deſcente très-heureuſe en Calabre, & ne s'y emparât de pluſieurs Places. Pendant la premiere année de cette Régence le Pape Honorius IV publia une Bulle, portant divers réglemens pour le ſoulagement des Peuples du Royaume. On a vu qu'elle avoit été ſollicitée par la politique du Roi Charles I, qui avoit voulu, mais trop tard, donner quelque ſatisfaction à ſes Peuples; nous diſons trop tard, parce que la Sicile s'étoit déjà ſoulevée & irrévocablement perdue pour lui & pour ſes deſcendans. Auſſi les habitans de cette Iſle furent-ils expreſſément déclarés exclus du bénéfice de cette nouvelle conſtitution, juſqu'à ce qu'ils euſſent ſecoué le joug de la Maiſon d'Arragon. Cette Bulle, ou conſtitution, qui contient pluſieurs réglemens tendans à reſtreindre l'autorité des Rois, & à les empêcher d'en abuſer pour fouler leurs ſujets & les accabler d'impôts, eſt datée du 17 Septembre 1285. (2) Au reſte, cette nouvelle conſtitution, que les Rois de Sicile devoient à l'avenir jurer d'obſerver, lorſqu'ils rendroient hommage au St. Siege, n'eut jamais force de Loi dans le Royaume, même en deçà du Phare (3).

Bulle du Pape Honorius IV. pour le ſoulagement des Peuples du Royaume.

Après bien des conteſtations, & une négociation longue & pénible, qu'on

(1) Voyez la *Section Suivante* ſous l'ann. 1287.
(2) Rainaldus. *N.* 3; 51-62
(3) Giannone. *L.* XXI. *p.* 148. *ch.* I. Les Capitulaires du Pape Honorius s'y trouvent en entier.

détaillera ailleurs (1). Charles II sortit enfin de sa prison, au mois de Novembre 1288, aux conditions. „ Qu'il céderoit le Royaume de Sicile au „ Roi Jacques (2), fils & Successeur de Pierre, & qu'il lui en obtiendroit „ l'investiture du Pape, qu'il procureroit au Roi Alphonse, fils aîné & Successeur de Pierre au Royaume d'Arragon, une renonciation du Comte de „ Valois à ce Royaume & autres Etats, que le Pape Martin IV lui avoit „ donnés; qu'il donneroit en ôtage trois de ses enfans, l'aîné seul excepté, „ & quarante Seigneurs, ou Chevaliers Provençaux, au choix du Roi Alphonse; qu'il payeroit comptant une rançon de cinquante mille marcs d'argent, outre une somme de vingt mille qu'il s'engageroit de payer, & pour „ laquelle le Roi d'Angleterre seroit sa caution; & enfin, qu'il reviendroit „ se mettre en prison, s'il ne pouvoit pas réussir à porter le Pape & le Comte de Valois à accorder la paix aux Rois Alphonse & Jacques". Contracté, signé & conclu à Champfranc, (Village situé au sommet des Pyrénées, où les Rois d'Arragon & d'Angleterre eurent une conférence à ce sujet) & il fut exécuté de bonne foi par le Roi Charles II, quant aux dernieres conditions; il donna en ôtage ses trois fils, Louis, Robert & Jean, outre le nombre de Seigneurs Provençaux convenus, & paya la somme stipulée. Il n'exécuta pas de même les premieres de ces conditions; mais ce ne fut pas sa faute. D'abord qu'il fut libre, il passa en France, pour faire part au Roi Philippe-*le-Bel* de cet arrangement; & delà il se rendit en Italie pour aller trouver le Pape, qui, très-mécontent du Traité de Champfranc, le cassa par sa pleine autorité, & déclara Charles & Edouard quittes de leurs sermens. Ce contretems qui étoit tout à l'avantage de Charles II, déplut beaucoup à ce Prince, qui desiroit sincérement la paix & vouloit remplir exactement ses engagemens. Il fut cependant sacré & couronné Roi de Sicile à Rieti le 9 Mai par le Pontife lui-même, auquel il prêta foi & hommage pour ce Royaume, aux mêmes conditions que son pere l'avoit prêté à Clément IV. Non content de cela, le Pontife excommunia les Rois Jacques & Alphonse, & accorda au Roi de France les décimes de tous les Biens & revenus Ecclésiastiques, pendant trois ans, pour le mettre à même de soutenir le Comte de Valois dans ses prétentions, à faire valoir la donation à lui faite par le S. Siege, du Royaume d'Arragon.

Sect. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples, 1282-1442.

Il sort de prison & vient prendre possession de son Royaume.

Son traité avec le Roi d'Arragon.

Il est cassé par le Pape Nicolas IV. Charles est sacré Roi de Sicile par ce Pontife. 1289.

Au moyen de ce que Charles se trouva empêché de remplir exactement son traité dans tous ses points, la guerre se ralluma avec le Roi Jacques, qui vint faire une descente en Calabre, où il remporta d'abord quelques avantages, & s'empara de quelques Places; mais ayant essuyé un échec considérable, & étant effrayé par la vue des forces réunies de Charles & du Comte d'Artois, il demanda une treve de deux ans, qui lui fut accordée, malgré tout ce que le Comte d'Artois & les Seigneurs François purent faire pour en dissuader le Roi de Naples; ce qui les mortifia tellement qu'ils retournerent aussi tôt en France (3). Après plusieurs négociations, Charles eut une entrevue avec le Roi Alphonse, à la Jonquére en Catalogne, & y convint avec

La guerre se rallume avec le Roi Jacques.

1291. *Charles fait la paix avec le Roi d'Arragon.*

(1) V. *Section Suivante.*
(2) Voyez la *Section Suivante.*
(3) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 229.

lui d'une treve pour travailler à la paix. Elle fut conclue entre ces deux Princes à Tarafcon en Provence, dans le mois de Février 1291. On prétend que Charles II, Prince religieux & exact obfervateur de fa parole, démentant ce que le Pape & tous fes amis vouloient faire en fa faveur, avoit réfolu d'aller fe remettre en prifon, fuivant qu'il s'y étoit engagé par le traité de Champfranc, fi la paix ne fe fut pas conclue. Il fut convenu par ce Traité, que le Roi Alphonfe enverroit des Ambaffadeurs à Rome pour y demander l'abfolution de tout ce qui s'étoit paffé; que le Comte de Valois renonceroit à toutes fes prétentions fur le Royaume d'Arragon, & en feroit dédommagé par les Comtés du Maine & d'Anjou, que le Roi Charles lui donneroit en dot avec fa fille aînée, la Princeffe Marguérite; (*) que les enfans de ce Prince, qui étoient retenus en ôtage, lui feroient renvoyés; & qu'Alphonfe engageroit fa mere & le Roi Jacques fon frere à lui reftituer la Sicile.

Ce dernier article du Traité, conclu fans l'aveu du Roi Jacques, étoit le plus délicat & le plus embarraffant. Il étoit très difficile d'engager ce Prince à la reftitution du Royaume de Sicile, de laquelle il ne vouloit point entendre parler: au contraire, il étoit déterminé à pourfuivre la guerre avec vigueur; & dès que la treve avoit été expirée il avoit fait plufieurs defcentes & incurfions en Calabre, où il s'étoit emparé de plufieurs Places. Il fe propofoit de pouffer plus loin fes conquêtes, lorfqu'il apprit la mort du Roi Alphonfe fon frere, arrivée le 18 Juin de la même année. Cette mort qui le mettoit en poffeffion du Royaume d'Arragon, leva toutes les difficultés qui fe trouvoient à l'exécution du dernier article du Traité de Tarafcon. Ce ne fut pourtant qu'en 1295 qu'il céda la Sicile au Roi Charles, aux conditions que le Pape (c'étoit alors Boniface VIII) leveroit l'interdit qu'il avoit jetté fur le Royaume d'Arragon, & l'en reconnoîtroit pour Roi; traité que le Pape approuva, par une Bulle datée le 21 Juin de la même année. Par ce traité, les trois fils de Charles & les ôtages qui étoient retenus à Arragon, furent remis en liberté, après fept ans de captivité; &, pour rendre la paix plus folide, le mariage de la Princeffe Blanche; fa feconde fille, fut conclu avec le Roi Jacques, qui époufa cette Princeffe le 1 Novembre 1295, dans le Monaftere de Ste. Marie à Villebertran dans les Pyrénnées, où Charles la conduifit lui-même. La paix fut publiée ce jour-là même entre les deux Rois. Charles paya vingt-cinq mille marcs d'argent au Roi d'Arragon, pour la dot de fa fille, & s'engagea de lui en payer cent mille, probablement pour la rançon des ôtages. Par le même traité, il fut convenu que le Prince Louis II, fils de Charles, épouferoit Yolande d'Arragon fœur du Roi Jacques (1).

1295. *Il fait la paix avec le Roi Jacques.*

Il lui donne fa fille Blanche en mariage.

Ce traité faifoit rentrer la Sicile fous la domination de la Maifon d'Anjou, ce que fes habitans craignoient par deffus tout; auffi fe donnerent-ils tant de mouvemens, qu'il n'eut point d'exécution, & que Fréderic, troifieme fils du feu Roi Pierre, accepta l'élection que les Etats du Royaume firent de lui pour Roi

(*) D'autres la nomment *Clémence* V. Giannone *Tom.* III. *p.* 154. & Introduct. à l'Hift. Par Puffendorf *Liv.* II. *ch.* 3. *Tom.* II. *p.* 153.

(1) Le Prince Louis ayant préféré d'embraffer la vie monaftique, Robert III, fils & Succeffeur de Charles, fut fubftitué à fa Place, époufa cette Princeffe deux ans après. Voyez *Hift. des Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 226.

Roi de cette Isle, le 15 Janvier 1296, comme nous le verrons dans la Section suivante. Cet incident ôta pour jamais le Royaume de Sicile à la Maison d'Anjou, & ralluma la guerre entre le Roi de Naples & celui de cette Isle. Elle dura encore pendant plus de six ans, au grand regret du premier, Prince très-pacifique, qui fit tout ce qu'il put pour procurer la paix à son Royaume. Elle fut enfin conclue entre ces deux Princes, le 19 Août 1302; & Fréderic fut reconnu Roi de Sicile.

La paix est conclue. 1302.

L'Histoire intérieure du Royaume de Naples, n'offre rien de remarquable pendant cette intervalle, ainsi que pendant les sept années suivantes, durant lesquelles il fut tranquille par les soins de son Roi. La derniere de ces années lui fut funeste, par la perte qu'il fit de ce bon Prince. Charles II. mourut à Casanova près de Naples, le 5 Mai 1309, âgé de 63 ans, dont il en avoit régné 24. (1) Les guerres continuelles dont son règne fut presque toujours agité, l'empêcherent de faire à son Royaume tout le bien qu'il étoit capable de lui procurer, & de s'occuper uniquement du bonheur de ses Sujets, ainsi qu'il le fit utilement pendant ces dernieres années de paix. Aussi les Historiens, tant contemporains & nationaux, que modernes & étrangers, parlent de ce Prince avec le plus grand éloge. Brave, mais sans goût ni talens pour la guerre, plein de droiture & de candeur, fidele à sa parole, clément, affable, bienfaisant, généreux, libéral, magnanime, équitable; il sembloit qu'il fût né pour réparer le dommage que Charles I. avoit fait à sa Maison, pour en rapprocher les cœurs que son prédécesseur en avoit aliénés. Plus juste, plus vertueux que politique, plus prudent qu'heureux, Charles II est compté au rang des meilleurs Princes; il mérita d'être aimé de ses Sujets, par sa bonté, son équité, sa modération, son amour pour la paix & pour le bien public; & fut décoré du beau nom de sage, que son Royaume & son Siecle lui donnerent, & que l'Histoire & la postérité lui ont confirmé. Digne d'un autre pere, les fautes du sien causerent tous ses malheurs & ceux de son règne.

1303-1309. *Mort de Charles II.*

Son Portrait.

Le Corps de Charles II. fut transporté & inhumé à Arles & suivant d'autres, à Aix en Provence, suivant ses ordres, dans le Cœur de l'Eglise de S. Marie de Nazaret; son cœur renfermé dans une Urne d'yvoire, fut mis dans l'Eglise de S. Dominique qu'il avoit fondée à Naples. Sa Veuve, la Reine Marie de Hongrie, lui survêcut quatorze ans, & mourut le 25 de Mars 1323, à Naples, où elle fut enterrée dans l'Eglise des Religieuses de Donna Regina, qu'elle avoit fait bâtir. Cette Princesse, fille d'Etienne V & sœur de Ladislas III, Rois de Hongrie qu'il avoit épousé en 1271, lui donna dix fils & cinq filles (2) I. Charles Martel, qui fut Roi titulaire de Hongrie, à cause des droits de sa mere à cette Couronne, & mourut en 1295, âgé de 23 ans. (3) Il avoit épousé en 1291 Clémence, fille de l'Empereur Rodolphe de Habsbourg, dont il eut Charles-Robert, ou Charobert, pour le distinguer de son pere, qui fut reconnu unanimement & couronné Roi de Hon-

Sa sépulture: ses femmes & enfans.

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles* Par Mr. d'Egl. *Tom.* I. *p.* 351. *& suiv.*
(2) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II *ch.* III. *p.* 157.
(3) *Hist. des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 297.

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples 1282-1442.

grie en 1308. II. Louis, qui préféra l'habit de S. François à la Couronne, fut Evêque de Toulouse, & depuis canonisé sous le nom de St. Louis de Marseille, parce qu'il y fut inhumé en 1297. III. Robert, Duc de Calabre, qui succéda à son Pere au Royaume de Naples, & épousa en 1297, Yolande, sœur de Jacques, Roi d'Arragon. IV. Philippe, Prince de Tarente, Chef de la Branche d'Anjou-Tarente, ou Anjou-Impérial, à cause des droits qu'il acquit sur l'Empire d'Orient, par son second mariage avec Catherine de Valois, cinquieme fille de Charles, Comte de Valois, & de Catherine de Courtenay. V. Raymond Berenger, Comte de Provence, VI. Jean VII. Tristan Prince de Salerne morts en bas âge. VIII. Jean, Duc de Duraz, ou Durazzo, Chef de la branche de ce nom (1), ainsi nommé de Durazzo, Ville Maritime de l'Albanie, qui appartenoit à la Maison d'Anjou. IX. Louis aussi de Duras mort jeune; & X. Pierre, surnommé Tempête, Comte de Gravina, qui mourut en 1315, sans postérité. On attribue encore au Roi Charles II, plusieurs enfans naturels. Ses cinq filles furent. 1. Marguérite, femme de Charles de France, Comte de Valois. 2. Blanche, mariée à Jacques II, Roi d'Arragon. 3. Eléonore, femme de Fréderic II, Roi de Sicile. 4. Marie, épouse de Sanche, Roi de Majorque. 5. Béatrix, mariée & ensuite Religieuse.

Edifices construits & établissemens faits par le Roi Charles II.

Charles II fut un Prince très-devot (2); il fonda quantité de Monasteres, & fit bâtir plusieurs Eglises, tant dans Naples que dans le Royaume & ses autres Etats; il embellit aussi la Capitale de plusieurs Edifices profanes; & spécialement de Casanova, Palais d'Eté, qu'il fit construire hors de la Porte Capouane, à deux cens pas de cette Ville; il ne reste plus aucun vestige de ce Palais; mais il s'est formé dans le même endroit un gros village, qui porte encore aujourd'hui le même nom (3). En outre, il augmenta l'enceinte de Naples, accorda beaucoup de privileges à ses habitans, les déclara libres de toutes impositions extraordinaires, fit construire le môle, appellé aujourd'hui *le petit môle* & le Château St. Elme, qui fut achevé par son fils Robert. Il fit réparer les chemins publics, & favorisa beaucoup le commerce, tant de terre que maritime. Il fit bâtir un Palais près de Château-neuf, pour la tenue des assemblées de la Grande-Cour & du Tribunal dit la *Vicairerie*, ou Cour du Vicaire, qu'il avoit érigé en 1295. Quoique ce Conseil eut pris originairement naissance sous le régne de son Pere (4), c'est à lui que Naples est proprement redevable de son établissement, ainsi que de celui de la Grande-Cour, qui furent par la suite confondus & réunis en un seul. Enfin, il donna plusieurs constitutions, ou capitulaires fort sages, & il fit rédiger par

(1) On designe avec attention toutes les différentes branches de la Maison d'Anjou; savoir: Hongrie, Tarente & Duraz, parce qu'elles parvinrent successivement au trône de Naples; ainsi qu'on le verra dans la suite de cette Histoire; & pour faire voir leur dérivation du trône principal, & leurs droits à cette Couronne.

(2) C'est probablement la raison pour laquelle l'on a vu que son pere le nommoit, par derision, *le Prêtre*, ou peut être à cause de son peu de capacité dans la guerre; mais qu'importe: ce défaut, si c'en est un, étoit bien recompensé par ses vertus morales. On ne sauroit trop louer la générosité avec laquelle il voulut se remettre entre les mains du Roi d'Arragon, lorsqu'il se vit dans l'impuissance de remplir les engagemens qu'il avoit pris avec lui, par le traité de Champfranc.

(3) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 157.

(4) Giannone. *Liv.* XX.

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1259 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

écrit les coutumes de Naples (1). Voilà ce qu'il fit de plus essentiel pendant son régne. Nous observerons encore, qu'il chassa les Sarrazins de Lucera, & de tout son Royaume, à la reserve de ceux qui voulurent embrasser la Religon Chrétienne. Il changea ensuite le nom de Lucera, en celui de St. Marie de la Victoire, & y fit construire une nouvelle Eglise Chathédrale, qu'il dota richement; il transporta dans cette Ville plusieurs familles de la Calabre, dans la vue de la repeupler, & exempta ses nouveaux habitans, de tout genre d'impositions pendant dix ans. Son Pere n'avoit pas été si heureux à l'égard de Manfrédonia, qu'il avoit voulu détruire, en haine de Mainfroi, son Fondateur, ou au moins, dont il voulut abolir le nom, pour lui substituer celui de *Siponte*, qu'elle avoit porté autrefois; quoique Roi, il n'y put réussir, & la vénération que les habitans du Royaume avoient pour la mémoire de Mainfroi, prévalut (2) Les véritables Grands-hommes bâtissent des Villes; les conquérans les dévastent.

Testament de Charles II.

Par son testament, fait à Marseille, le 16 Mars de l'année précédente 1308, Charles II institua Robert, Duc de Calabre, l'aîné de ses fils survivans, „ pour son héritier des Royaumes de Jérusalem & des deux Siciles (3), „ ainsi que des Comtés de Provence, de Forcalquier & de Piémont, (4) lui „ substituant, s'il mouroit sans enfans, celui de ses freres ou sœurs, qui de- „ voient lui succéder aux termes de l'inféodation faite à Charles I, & con- „ firma à ses autres fils les appanages qu'il leur avoit réglés (5)", c. a. d. les Principautés, ou Comtés dont ils portoient le nom.

Robert, surnommé le Sage, ou le Bon, Roi de Naples. 1309. 1343.

Cette disposition, faite au désavantage de Charobert, son petit-fils pensa causer d'abord beaucoup de troubles dans le Royaume, parce que le jeune Roi de Hongrie le réclama, comme étant l'héritage de feu son Pere Charles Martel, fils aîné du Roi. Le Testament de Charles avoit été dicté par sa sagesse & par sa politique: croyant que son petit-fils étoit assez bien partagé avec le Royaume de Hongrie, qu'il tenoit du chef de sa Grand'Mere Marie, il pensa qu'il valoit mieux donner celui de Naples à l'un de ses fils; que de l'exposer aux troubles que pourroit y causer l'éloignement de son Prince, ou le Gouvernement des Ministres Hongrois, qu'il ne manqueroit pas d'y envoyer. En conséquence, il se contenta de léguer deux mille onces d'or à son Petit-fils Charobert, pour toutes prétentions. Quoique cet arrangement eût été approuvé par la constitution que Boniface VIII avoit donné à ce sujet, en date du 24 février 1297, pour régler la succession au Royaume de Naples, cette succession excita de grand débats. Charobert prétendant qu'elle lui é-

Ses différens avec Charobert, Roi de Hongrie au sujet du Royaume.

(1) Ibidem *Liv.* XXI. *ch.* V.

(2) Le même *Liv.* XX.

(3) Quoique les Princes de la Maison d'Anjou, Rois de Naples, ne possedassent plus la Sicile, ils prirent toujours ce titre, relativement à leurs pretentions sur ce Royaume, suivant l'usage pratiqué entre les Princes.

(4) Le Roi Charles avoit acquis l'entiere Souveraineté de ce Comté, & considérablement augmenté ses Domaines en Provence, par des acquisitions, ou par des échanges. Peu de tems avant sa mort, il avoit eu le plaisir de voir monter son Petit fils, Charobert, sur le trône de Hongrie. Ainsi, il se trouva bien dédommagé de toutes façons de la perte des Comtés du Maine & d'Anjou, qu'il avoit été obligé de ceder au Comte de Valois, par le traité de Tarascon en 1291. V. *Hist. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 351.

(5) *Histoire des Rois de Sicile.* Par Mr. de d'E. *Tom.* I. *p.* 352-353.

toit dévolue de droit, envoya demander l'inveſtiture du Royaume à Clément V, ſucceſſeur de Boniface. Ce Prince paroiſſoit décidé à ſoutenir ſes prétentions avec beaucoup de chaleur; cependant cette affaire fut bientôt terminée par la déciſion du Pape, qui fut toute en faveur de Robert, ainſi que par l'habileté de Barthelemi de Capoue, Grand Protonotaire, que ce Prince chargea de plaider ſa cauſe devant le Pape, à Avignon, où il tenoit ſa Cour. Ainſi le Royaume fut adjugé à Robert, qui ſe rendit à Avignon la même année, pour y rendre l'hommage & y prêter ſerment de fidélité au Pape, qui lui donna l'inveſtiture aux conditions ſtipulées avec ſon Aïeul Charles I. En

Il eſt couronné par le Pape Clément V à Avignon.

outre, le Pontife lui remit les ſommes qu'il devoit à l'Egliſe-Romaine, & le couronna le 8. Septembre avec la Reine Sanche, ou Sancia d'Arragon, ſa ſeconde femme, fille de Jacques, Roi de Majorque, qu'il avoit épouſé en 1305, étant alors Duc de Calabre, après la mort d'Yolande d'Arragon, Princeſſe douée de beaucoup de vertus, & dont la perte prématurée avoit excité les regrets de tout le Royaume. Elle fut bien réparée par la Reine Sancia, Couſine de la précédente, qui, par ſa ſageſſe & par ſes vertus, fut regardée comme l'ornement de ſon Siecle (1). Charobert, mal affermi ſur un trône auſſi gliſſant, & auſſi ſujet aux révolutions que celui de Hongrie, fut obligé de renoncer à ſes prétentions ſur celui de Naples. Cette querelle fut aſſoupie pendant tout le règne de Robert, qui demeura paiſiblement en poſſeſſion de ſon héritage mais elle ſe réveilla après ſa mort, & cauſa bien des malheurs & des révolutions dans le Royaume; lorſque la poſtérité de Charobert voulut faire revivre ſes prétentions, & vint s'en emparer les armes à la main.

1309. 1312. *Robert entre en guerre avec l'Empereur Henri VII & Fréderic, Roi de Sicile.*

Robert, Prince magnifique, libéral, affable, aimant les Beaux-Arts & les plaiſirs, Protecteur déclaré des Savans & des Sciences, paſſa paiſiblement les premieres années de ſon règne, occupé à embellir ſa Capitale, à parcourir ſes Etats, à pourvoir au bonheur de ſes Peuples, à la tranquillité de ſes voiſins, & à la pacification des Guelphes & des Gibelins de la Toſcane. La paix dont il jouiſſoit lui-même, fut enſuite troublée par les affaires que lui ſuſcita l'ambition, ou la haine de Fréderic II, Roi de Sicile, qui le voyoit avec peine Poſſeſſeur de la Couronne de Naples. Il eût mieux aimé la voir ſur la tête de Charobert, dont l'éloignement lui auroit facilité les moyens de la joindre à celle de Sicile. En outre, l'on rapporte qu'il y avoit pluſieurs raiſons d'inimitié, ou au moins de méſintelligence (2) entre ces deux Princes, Chefs de deux familles rivales, & des deux puiſſantes factions qui déchiroient alors l'Italie.

L'Empereur Henri VII, de la Maiſon de Luxembourg, y étant paſſé en 1311, tant pour aller recevoir la Couronne Impériale à Rome, qu'à la ſollicitation des Gibelins, & dans le deſſein chimérique d'y faire revivre l'ancienne puiſſance des Empereurs, totalement déchue depuis Fréderic II. Le Roi de Sicile profita avec empreſſement de cette occaſion, pour animer ce Prince contre le Roi Robert, & lui inſpirer de la jalouſie & de la méfiance de ſa puiſſance exceſſive, ainſi que de ſes liaiſons étroites avec les Guelphes & avec l'Egliſe-Romaine. En un mot, il l'engagea à ſe liguer avec lui contre Robert, (3) dont Henri avoit de très-fortes raiſons de ſe plaindre. En effet,

(1) Giannone.
(2) *Hiſt des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 367 *& ſuiv.*
(3) Voyez la *Section ſuivante.*

dans le tems que ce Prince lui faisoit demander sa fille en mariage pour Charles, Duc de Calabre, son fils aîné, tandis qu'il l'amusoit par des intrigues politiques & par ses négociations, il mettoit, à la sollicitation du Pape Clément V, tout en usage pour l'empêcher de recevoir la Couronne Impériale à Rome; jusques là même qu'il envoya des Troupes dans cette Ville pour lui en défendre l'entrée. La crainte que Clément V, d'abord Partisan de l'Empereur, avoit que ce Prince ne voulût s'emparer de Rome & du Patrimoine de l'Eglise, à l'aide de ses nombreux Partisans, & à la faveur de l'éloignement des Papes, résidans alors à Avignon, fut la cause de la conduite singuliere qu'il tint à son égard, & de toutes les mesures qu'il prit pour reculer son couronnement, après l'avoir lui-même invité à venir en Italie pour y faire cette cérémonie. Dans ces circonstances le Pape crut devoir se réunir avec le Roi de Naples, qui étoit le chef des Guelphes, & auquel plusieurs Villes de ce parti, en Toscane, entr'autres, Florence, s'étoient soumises. Il fit un Traité secret avec lui, & le nomma son Vicaire dans la Romagne & le Comté de Bertinoro, qui en fait partie. Henri, voyant clairement qu'il étoit joué par le Roi Robert, résolut, pour se venger de lui, de prêter l'oreille aux propositions de Fréderic, Roi de Sicile, & conclut avec lui un Traité pour chasser son ennemi de toute l'Italie (1). Non content de prendre les armes contre Robert, Henri ne mettant point de bornes à son ressentiment, recourut aux voies les plus extraordinaires, qu'il se croyoit permises par son autorité Impériale, dont il avoit la plus grande idée. Ayant cité le Roi Robert devant son tribunal, comme Vassal de l'Empire, pour y venir répondre de sa conduite, citation à laquelle Robert n'eut aucun égard, il le condamna par Contumace, & rendit contre lui, à Pise, le 25 d'Avril 1313, un jugement aussi violent que singulier, par lequel il le déclara traitre à l'Empire, Criminel de léze-Majesté, & comme tel, déchu de tous ses Biens & dignités, mis au Ban de l'Empire & condamné à avoir la tête tranchée. On peut voir les motifs de cette Sentence dans plusieurs Historiens recueillis par Muratori (2) Elle fit moins de peur au Roi Robert, que les grands préparatifs que son ennemi faisoit alors contre lui, de concert avec les Gibelins, le Roi de Sicile, & les Villes de Gênes & Pise (3). Le Pape & le Roi de France, Philippe-le-Bel, trouverent très-mauvais que l'Empereur osât procéder de cette façon contre un Monarque, que le premier regardoit comme relevant uniquement du St. Siege, & le second comme allié & proche parent de la Maison de France. Le Roi Philippe envoya des Ambassadeurs au Pape pour s'en plaindre, & résolut d'armer, tant pour venger l'injure qui avoit été faite à Robert, que pour le défendre & le soutenir contre ses ennemis. D'un autre côté, le Pape ordonna à l'Empereur de faire une treve avec le Roi de Na-

(1) *Eadem & Histoire des Rois deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 364.

(2) *Tom* IX. *p.* 1212 *Rainald. N.* 17.

(3) La raison pour laquelle ces deux Républiques armerent en faveur des ennemis de Robert, c'est que Gênes s'étoit soumise à Henri pour vingt ans, & que d'un autre côté, elle vouloit pourvoir à la conservation de l'Isle de Corse, que les derniers Papes avoient donnée à la Maison d'Arragon; & quant aux Pisans, Gibelins déterminés, ils étoient irrités par la donation que Boniface & ses successeurs avoient faite de la Sardaigne, à eux appartenante, à la même Maison.

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

1314 *& suiv.*

ples, & défendit, sous peine d'excommunication, de faire aucune invasion dans ses Etats. Cela n'empêcha pas que l'Empereur & ses alliés ne continuassent leurs préparatifs avec la plus grande ardeur. Déjà la flotte combinée de Sicile, de Gênes & de Pise, commandée par le Roi Fréderic en personne, avoit fait une descente, & pris quelques Places maritimes en Calabre, lorsque la mort presque subite de Henri VII, fit changer totalement de face aux affaires, & rétablit entiérement celles du Roi Robert & des Guelphes. Les Troupes que l'Empereur avoit rassemblées, se dissiperent aussi tôt après sa mort; & le Roi de Sicile, voyant ses projets renversés, se hâta de retourner dans son Royaume. Quelque tems après, Clément V cassa & déclara nulle par une Bulle (1), la Sentence que l'Empereur avoit prononcée contre le Roi de Naples, & nomma ce Prince Vicaire-Général en Italie, pendant la vacance de l'Empire.

Préparatifs de Robert contre la Sicile.

Cependant Robert, outré de ce que Fréderic avoit machiné contre lui pour sa perte, & avoit recommencé la guerre sans aucune raison, après douze ans d'une profonde paix, rouloit dans sa tête le dessein d'en tirer une vengeance signalée, & de faire retomber sur lui l'orage qu'il avoit amassé sur sa tête. Il employa tout le reste de l'année & l'hiver suivant, à faire les plus grands préparatifs pour fondre sur les Etats des son ennemi. Si l'on en croit le rapport de plusieurs Historiens, & s'ils n'ont point exagéré, ce Prince rassembla une Armée de quarante-deux mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, & fit equiper une flotte de plus de deux cens bâtimens, tant galeres que galions, vaisseaux de transport & autres. C'est avec de pareilles forces, capables de conquérir toute la Sicile, que le Roi Robert se mit en mer, au mois de Juillet 1314, & vint faire une descente en cette Isle, dans la Vallée de Mazara. Comme la Sicile fut en partie le théatre de cette nouvelle guerre, nous en renvoyons les détails à la Section suivante. Elle fut interrompue par plusieurs treves que firent les deux Princes; la premiere de quatorze mois, à la sollicitation de Ferdinand, fils du Roi de Majorque, Jacques I, autre Prince de la Maison d'Arragon; & la seconde de trois ans, en 1317, par le médiation du Pape Jean XXII, ou plutôt par l'ordre de ses Nonces, qui menacerent le Roi de Sicile de le frapper des censures, s'il ne se soumettoit pas aux conditions qu'ils lui imposoient. On observera que Jean XXII, élu pour successeur de Clément V, après une vacance du Siege de plus de deux ans, étoit attaché aux intérêts de la Maison d'Anjou, & entiérement dévoué au Roi Robert (2).

Il fait une descente en Sicile: Succès de cette expédition.

Treve qu'il fait avec le Roi de Sicile.

Robert fit faire plusieurs descentes en Sicile, en 1320, 1325, 1326 & 1335, avec différens succès; Chef du parti Guelphe, ayant tout à craindre des Gibelins de la Toscane & de la Lombardie, il ne put pas pousser vigoureusement la guerre contre Fréderic. Il étoit retenu en Italie. Il ne put pas même se trouver en personne, ni envoyer des députés à Avignon pour y traiter de la paix, en présence du Pape, avec les Ministres du Roi de Sicile, ainsi

(1) Elle se trouve dans *les Bulles Clementines*, *Hist. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 392 *& suiv.*

(2) Il avoit été en grande considération à la Cour du Roi son pere, qui l'avoit donné pour Précepteur au Prince Louis, son second fils, depuis Evêque de Toulouse, & mis au nombre des Saints. *Od. Raynald.* 1317. *N.* 17.

qu'il avoit été ordonné à ces deux Princes par le Pontife, lorsqu'il s'étoit rendu Médiateur entr'eux, & leur avoit fait conclure une treve de trois ans.

Vicaire de la Romagne, de la Toscane & du Milanois, Sénateur de Rome, Général des Troupes de l'Eglise, Gouverneur de Ferrare, toutes Dignités que Robert devoit à la faveur du Pape Clément V & de son Successeur; il étoit en même tems Souverain de Florence, de Lucques, & de plusieurs autres Villes du parti Guelphe, qui s'étoient soumises à sa domination; mais leurs troubles continuels lui donnoient presqu'autant de peine pour les appaiser, qu'il en avoit pour résister aux efforts des Gibelins. Ceux qu'ils faisoient pour rentrer dans les Villes dont leur parti étoit chassé, étoient toujours la Cause prochaine de ces soulèvemens favorisés par l'ambition des Nobles, des Citoyens puissans de ces petites Républiques, qui vouloient s'ériger en tyrans de leur Patrie. La mort de l'Empereur Henri VII, dans un tems où il sembloit que le parti des Gibelins alloit devenir plus puissant que jamais par son secours, releva encore celui des Guelphes, ainsi le crédit du Roi Robert. Sa puissance étoit alors à son comble en Italie. Elle reçut pourtant un échec considérable, par une victoire complette qu'Uguccion de la Fagiole, (l'un des Chefs des Gibelins, & Seigneur de Pise, dont il avoit usurpé la Souveraineté,) remporta, en Août 1315, sur les Troupes Napolitaines, unies avec celles des Florentins, commandées par Philippe, Prince de Tarente, & Pierre, Comte de Gravina, freres du Roi de Naples. (1) Leur Armée fut taillée en pieces, les deux Princes obligés de prendre la fuite, dans laquelle le Comte de Gravina se noya la nuit dans un marais. Charles, fils du Prince de Tarente, fut tué dans la bataille, & l'on rapporte, (2) que Nerius, fils de Boniface, Comte de Pise, foula son corps aux pieds, avec les plus vives imprécations contre la mémoire de Charles I, en vengeance de la mort de Gérard, Comte de Pise son Aïeul, que ce Prince avoit fait décapiter avec Conradin (3). Cette victoire fit reprendre le dessus aux Gibelins en Toscane; mais, d'un autre côté, le parti de Robert se fortifia considérablement par l'acquisition de la Souveraineté de Gênes, que ce Prince fit en 1317. Cette malheureuse République étoit alors en combustion, comme presque toutes les autres Républiques & Villes d'Italie, en proie aux guerres intestines, fomentées par l'ambition de Guelphes & des Gibelins. Ces ennemis acharnés s'arrachoient tour-à-tour les rênes du Gouvernement. Les Guelphes en étant alors en possession, avoient chassé leurs ennemis de la Ville, & avoient élu deux de leurs Chefs, Charles de Fiesque & Gaspard Grimaldi, pour Capitaines du Peuple, ou de la Ville (4) Les Doria & les Spinola, Chefs de la faction bannie, voulant à toute force rentrer dans leur Patrie, rassemblerent une Armée considérable, & vinrent mettre le Siege devant Gênes, avec l'aide de Matthieu Visconti, Podestat de Milan, & de plusieurs autres Seigneurs & Chefs des Gibelins, qu'ils vinrent aisément à bout d'intéresser dans leur

Puissance du Roi Robert en Italie. Ses guerres avec les Gibelins.

Il devient Souverain de Gênes.

(1) G. Villani. *Liv.* IX. *ch.* 69 & 70. *Hist. des Rois de Sicil.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. [illegible]
(2) *Mag. ... Rub.* 16.
(3) V. ci-devant, *Section* III. ann. 1269.
(4) Voy. ci-devant l'*Histoire de Gênes.* Section. III.

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

Siege de Gênes par les Gibelins & par la flotte Sicilienne.

querelle. Les assiégés, étant reduits aux dernieres extrémités, implorerent le secours du Roi Robert, qui se rendit lui-même à Gênes avec un armement considérable, & obligea les assiégeans, après plusieurs combats & sorties, que l'on peut voir dans notre *Histoire de Gênes* à renoncer à leur entreprise. Dès le lendemain de son arrivée dans cette Ville, soit en reconnoissance du secours qu'il lui amenoit, soit que ce fut la condition secrete de l'armement qu'il avoit fait en sa faveur, les Guelphes, qui aimoient mieux asservir leur Patrie que de n'y pas dominer, ou d'y voir dominer les Gibelins, engagerent leurs Concitoyens à reconnoître Robert pour leur Souverain, pendant dix ans; terme qui fut prorogé pour six ans, en 1324. Ce Prince craignant que le Pape Jean XXII ne désapprouvât sa conduite, ainsi qu'il arriva en effet, (1) eut la politique de le faire nommer Co-Souverain avec lui; ce qui n'étoit qu'un vain nom pour le Pape, tandis que Robert avoit réellement toute l'autorité Souveraine. Le Siege de Gênes dura jusqu'en 1319; Robert y laissa des Troupes & un Gouverneur, & se rendit à Avignon avec toute sa Cour. A peine étoit-il parti que les Gibelins recommencerent le Siege, avec l'aide des Visconti, du Marquis de Montferrat & de Castruccio Castracani, l'un des plus redoutables Chefs de cette faction, & Souverain de Pise & de Lucques dont il avoit dépossedé Uguccion. Ils firent aussi un traité d'alliance avec le Roi de Sicile, qui saisit d'abord cette occasion avec empressement; & malgré la treve, envoya déclarer la guerre à Robert, jusqu'à Avignon, où il étoit alors avec le Pape. Vainement celui-ci défendit, sous peine d'excommunication & d'interdit, & autres peines, tant spirituelles que temporelles, de faire aucun acte d'hostilité contre Robert. Ces menaces n'intimiderent pas le Roi de Sicile: c'étoit assez que son ennemi fut à la tête des Guelphes, pour qu'il se déclarât en faveur des Gibelins. Il leur envoya aussi-tôt une flotte de 42 Vaisseaux qui, après avoir fait quelques ravages en Calabre, se joignit à la leur, & lui aida à bloquer Gênes par Mer, tandis que Castruccio s'avançoit avec son Armée pour l'investir par terre. Mais cette entreprise fut sans succès, & après plusieurs assauts infructueux, les bannis furent obligés de lever le Siege, & la flotte Sicilienne de se retirer. Philippe, fils de Charles, Comte de Valois, fit la même année 1320, un voyage en Italie, à la sollicitation du Pape & de Robert, qui, voulant opposer un ennemi redoutable aux Gibelins, dont le parti se fortifioit chaque jour, engagerent le Roi de France, Philippe de Long, à envoyer ce Prince en Italie, à la tête d'une Armée; mais ce secours fut infructueux, parce que Philippe s'étant laissé gagner par les caresses des Visconti & des autres Chefs des Gibelins, & ses Lieutenans par leur argent, il retourna en France avec ses Troupes, sans avoir seulement tiré l'épée (2).

Voyage infructueux de Phillippe de Valois en Italie.

Diverses expéditions du Duc de Calabre en Sicile.

Après plusieurs nouvelles négociations inutiles, le parti que Fréderic prit de faire couronner Roi de Sicile, en 1321, le Prince Pierre, son fils aîné, ralluma la guerre, plus vivement que jamais, entre les deux Etats. Le Roi Robert fit faire plusieurs descentes en Sicile, avec différens succès, par Charles, Duc de Calabre, son fils aîné (3). La plus remarquable de ces expédi-

(1) *Hist. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 408.
(2) Mezerai. G. Villani.
(3) *Voy. la Sect. Suivante.*

ditions, se fit en 1325. Robert, résolu d'accabler tout-à-fait le Roi de Sicile, fit un armement si prodigieux, qu'on prétend que Fréderic en fut effrayé; & que voulant détourner l'orage qui le menaçoit, il engagea à force d'argent, de concert avec Castruccio, Chef des Gibelins de la Toscane, quelques Florentins & Catalans, à tramer une conspiration contre la vie du Roi de Naples & du Duc de Calabre; les Conjurés devoient mettre ensuite le feu dans les Arsenaux, ainsi qu'aux bâtiments qu'on équipoit pour l'expédition projettée (1). L'on découvrit ce complot peu de tems après la célébration des nôces du Duc de Calabre avec Marie, fille du Comte de Valois, que ce Prince épousa en secondes nôces; en 1324; ce qui fit passer la Cour de Naples, du sein des réjouissances, à la consternation & à l'effroi. Les traitres furent punis, comme ils méritoient, mais ils ne chargerent point Fréderic dans leurs confessions (2); ce qui prouve que la part qu'il pouvoit avoir à ce coupable complot, n'étoit rien moins qu'avérée, & que ce pouvoit bien être un faux bruit répandu par les ennemis de ce Prince. Cette avanture, soit prétexte, ou autrement, engagea Robert à presser son armement, consistant en cent-treize Galeres, sans les bâtimens de transport. Aussi-tôt qu'il fut prêt, il l'envoya en Sicile, sous les ordres du même Duc de Calabre, qui forma inutilement le Siege de Palerme, & mit, pour s'en venger, toute l'Isle à feu & à sang. Robert continua à la faire ravager de même, pendant plusieurs années. Mais la cruelle satisfaction de ravager un beau pays, fut l'unique succès qu'il tira de ses entreprises sur la Sicile.

Sect. V. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

Découverte d'une conspiration contre le Roi Robert.

Sur ces entrefaites le Duc de Calabre, que son pere avoit rappellé de Naples, y tomba dangereusement malade, & mourut le 1 Novembre de l'année 1328. Cette perte fut si accablante pour Robert, qu'il laissa échapper ces paroles, qui montrent combien les armes les plus fortes ne résistent pas à certains coups de la fortune: *La Couronne est tombée de dessus notre tête.* Charles, quoique marié trois fois n'avoit qu'une fille nommée *Jeanne*, qu'il avoit eu de Marie sa troisieme femme qu'il laissoit enceinte, & qui accoucha peu après d'une fille posthume, qu'on nomma aussi *Marie:* elle fut mariée dans la suite au Duc de Duraz.

Mort du Duc de Calabre. 1328.

Le Prince, fils unique de Robert, que ce Prince regrettoit avec tant de raison, possédoit de grandes vertus, & l'on peut croire qu'il eût vécu assez long-tems pour porter la Couronne de Naples, il eût été un bon Roi. Quoiqu'il fit la guerre avec bravoure, il est certain qu'il ne l'aimoit pas, parce que son ame remplie de piété, de justice, de clémence, de générosité & d'humanité, ne pouvoit voir sans peine les ravages qu'elle cause sous les pas des héros, même les moins sanguinaires. Protecteur des Gens de bien, ennemi des méchans, il ne vouloit faire la guerre qu'au vice pour faire triompher par-tout la vertu & l'innocence. Tel il se montra dans le Gouvernement du Royaume que Robert lui confia dans sa jeunesse. Son Vicariat fut le règne de la sagesse, de la prudence, & un sujet de satisfaction mutuelle pour son pere & pour ses Sujets. Son Conseil étoit composé des personnes les plus distinguées à la Cour par leur mérite, leurs connoissances dans les affaires, &

Son caractere.

(1) *Hist. des Rois de Sicile*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 415.
(2) A. Costanzo. *Liv.* V. *Histoire de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 254.

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples. 1282-1442.

leurs vertus. Tous les ans Charles parcouroit les Provinces du Royaume, s'informant par-tout si le Peuple étoit heureux, si la justice étoit bien administrée, si les Grands ne fouloient point les Petits, si les officiers du Roi ne se rendoient point coupables de concussions. Il fit plusieurs bons réglemens pour l'ordre & la tranquillité du Royaume confié à ses soins. Enfin, il sut si bien établir la paix dans toutes les Provinces, en accordant des choses & des intérêts crus jusqu'alors incompatibles, qu'on le représenta sur le mausolée qui lui fut élevé, ayant à ses pieds un vase où un loup & un agneau buvoient ensemble sans se troubler l'un l'autre (1).

Mariage de Jeanne sa fille, avec André, Prince de Hongrie. 1333.

Le Roi Robert revenu du premier accablement où l'avoit jetté la mort de son fils, songea à donner tous ses soins pour élever sa petite fille Jeanne, d'une maniere propre à la rendre digne de la Couronne qu'elle devoit porter un jour, & à lui procurer un établissement convenable. Jeanne étoit encore dans l'enfance. Mais Robert qui avançoit en âge vouloit pourvoir de son vivant à la succession du Royaume, par des arrangemens assez solides pour prévenir toute espece de troubles après sa mort. Il avoit à sa Cour des Princes de son sang auxquels il eût pu donner en mariage l'héritiere présomptive de sa Couronne. Tels étoient Robert, Louis & Philippe, fils du Prince de Tarente, Charles, Louis & Robert, fils du Duc de Duraz, & quelques autres; cependant l'amour de la justice qui ne s'éteint jamais dans un cœur bien né, lui fit prendre la résolution de faire rentrer la Couronne dans la Branche dont elle étoit sortie. Robert jetta donc les yeux sur le second fils de Carobert, Roi de Hongrie, son neveu, fils de Charles-Martel son frere aîné (2). Il lui envoya une Ambassade solemnelle. Carobert reçut avec beaucoup de satisfaction la proposition que lui faisoit son Oncle Robert de donner sa petite fille Jeanne en mariage à André son second fils. Il étoit du même âge que la Princesse & ils n'avoient l'un & l'autre que sept ans. Le Roi de Hongrie, pour marquer d'une maniere plus sensible combien il étoit charmé de cet établissement, voulut conduire lui-même le petit Prince à Viesti ville de la Pouille, où Jeanne se rendit sous les auspices de Jean, Duc de Duraz & Prince de Morée & de plusieurs autres Seigneurs qui l'accompagnerent. Les deux enfans furent fiancés avec beaucoup de pompe & de solemnité le 26 Septembre 1333; & Carobert fut satisfait d'avoir ainsi recouvré un Royaume pour son fils, revint en Hongrie, laissant auprès du petit Prince quelques Hongrois pour le servir, & entre autres un Religieux, nommé Frere Robert, qu'il chargea de son éducation: choix peu convenable, & qui fut la premiere source de tous des malheurs des deux époux. Dés ce moment André prit le titre de Duc de Calabre (3).

La guerre recommence contre la Sicile. 1334.

Le Roi Robert ayant ainsi pourvu à la succession de sa Couronne, ne s'occupa plus désormais que du recouvrement de la Sicile. Il fit un nouvel armement dont il tira peu d'avantages, par les précautions que prit Fréderic, Roi de cette Isle, qui sut mettre toutes ses Places fermées à l'abri de toute entreprise. Mais Fréderic mourut en 1337, & Pierre son

(1) Giannone, *Liv.* XXII. *ch.* III.
(2) Baldo. Ammirato. Froissard.
(3) Giannone à l'endroit cité.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1265 juſqu'à l'an 1282 Hiſt. de Naples. 1282-1412.*

fils aîné lui ſuccéda. Robert ſaiſit cette occaſion pour entamer une négociation qu'il jugeoit ſans doute pouvoir lui être plus avantageuſe que la voie des armes. Les Papes lui avoient toujours été favorables, parce qu'il avoit été & étoit encore un des Chefs les plus zélés des Guelphes, contre le parti des Gibelins. Benoit XII avoit remplacé Jean XXII, mort en 1334. Robert envoya ſur le champ à Avignon, prier ſa Sainteté d'envoyer un Légat Apoſtolique en Sicile, ſommer le Roi Pierre d'évacuer ce Royaume, en conſéquence du traité de paix fait avec ſon pere dans le tems de l'expédition à laquelle Charles de Valois avoit aſſiſté (1). Si Robert ne ſe flattoit pas que ces ſollicitations puſſent opérer par elles-mêmes la reſtitution de la Sicile, il eſpéroit bien compromettre le Pape par cette démarche, & en obtenir quelques ſecours pour continuer la guerre. En même tems il députa vers la Reine Eleonore ſa ſœur, pour lui demander qu'elle engageât ſon fils à céder la Sicile qu'il retenoit injuſtement, lui promettant que de ſon côté il mettroit ce Prince en état de faire la conquête de la Sardaigne par les forces qu'il lui donneroit pour cet effet.

Négociation infructueuſe. 1337.

Cette négociation fut infructueuſe (2). Robert ne put rien obtenir; & n'ayant plus rien à eſpérer que de la force de ſes armes, il envoya ſoixante voiles contre la Sicile, le 5 de Mai 1338, avec douze cens Cavaliers, & bientôt une nouvelle armée navale renforça cette premiere. Le ſuccès ne répondit point encore à l'activité du Roi Robert, & au courage de ſes Troupes. Les exploits de cette expédition ſe bornerent à la priſe de Tremole. Deux ans après ſes armes furent plus heureuſes: Giuffredi de Marzano, Comte de Squillaci, ſon Grand-Amiral, prit Lipari & défit les Meſſinois. L'année ſuivante 1341, Roger Sanſeverin, envoyé en Sicile avec un nouvel armement, prit la ville de Milazzo.

Nouveaux armemens. 1338 & ſuiv.

Ces foibles ſuccès étoient encore bien éloignés de l'entiere réuſſite des projets de Robert, & à ce ſujet de chagrin, s'en joignirent d'autres auxquels il n'étoit pas moins ſenſible. André, Duc de Calabre, élevé à ſa Cour & à l'Académie, ne ſe montroit gueres digne de porter une Couronne, & ſes inclinations annonçoient un Prince moins propre à porter celle de Naples que tout autre. Il conſervoit les mœurs & les manieres groſſieres de Hongrie, il ne paroiſſoit affectionné qu'aux ſeuls Hongrois qui le ſervoient. Frere Robert, homme dont l'ambition éclatoit ſous le froc, avoit pris un empire abſolu ſur le jeune Prince. Le Roi en tiroit avec raiſon les plus ſiniſtres préſages. Il étoit affligé dans ſa vieilleſſe d'avoir fait un ſi mauvais choix, & d'avoir attaché lui-même le ſort de ſa petite-fille, qui donnoit les plus belles eſpérances, à celui d'un homme groſſier, & ſans mérite. Il prévoyoit que les Hongrois, après ſa mort, s'empareroient de toute l'autorité; qu'on n'auroit point les égards dus aux Princes de ſon Sang, que ceux-ci juſtement indignés prendroient les armes, que le Royaume ſeroit bientôt en combuſtion, que ſa petite-fille Jeanne dont il croyoit avoir aſſuré le bonheur, ſeroit une Princeſſe infortunée, en butte à toutes ſortes de malheurs. Il crut remédier à tant de maux en faiſant reconnoître par ſerment, dans une aſſemblée de toute la No-

Dernieres diſpoſitions de Robert.

(1) La même.

(2) Voyez la Section ſuivante de cette Hiſtoire.

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

blesse du Royaume & des Villes Royales, sa petite-fille Jeanne pour seule maîtresse & Reine après sa mort, déclarant que son intention étoit qu'elle établit un Conseil, composé des Princes de son sang, & des personnes reconnues pour les plus instruites dans les affaires du Gouvernement & les plus attachées à sa famille, qui ne dépendit que d'elle, ensorte que le Duc de Calabre son mari, n'eût aucune part à l'administration du Royaume. Il confirma peu après cette disposition par son testament, instituant pour son héritiere universelle de ses Etats de Provence & de son Royaume de Sicile, Jeanne sa petite-fille, née du Duc de Calabre son fils (1).

Sa mort arrivée en 1343.

Tandis que Robert s'occupoit de ces précautions, il s'éleva de grandes dissenssions dans les plus grandes Villes du Royaume; ces troubles étoient excités par un nombre considérable de bandits, qui, soutenus par quelques Barons, pilloient les maisons des plus riches particuliers. L'autorité des Gouverneurs de Province n'étoit pas suffisante pour réprimer leurs ravages. Le Roi fut obligé de faire marcher contr'eux des Troupes, qui ne réussirent pas entierement à purger le Royaume de ces Scélérats, parce que, comme je viens de le dire, divers Barons leur donnerent asyle dans leurs Terres. Ainsi, Robert, qui mourut en 1343, n'eut pas la consolation de laisser à sa petite-fille un Royaume exempt de troubles; & il emporta dans le tombeau la crainte trop bien fondée que l'autorité passeroit en des mains plus propres à en abuser qu'à réprimer les réfractions aux Loix.

Robert passa pour un Prince sage, & courageux, doué de prudence, de justice, de modestie, de générosité, & joignant de plus les vertus militaires aux vertus civiles. Il donna une attention particuliere à l'administration de la justice. Il fit de sages Loix; il fut scrupuleux sur le choix des Juges, dont il exigeoit de l'habileté & de l'intégrité. Il s'apperçut que les Ecclésiastiques abusoient de l'autorité, que leur donnoit le caractere sacré dont ils étoient revêtus, pour opprimer & vexer les Peuples sous le manteau respectable de la Religion. Il s'attacha particulierement à mettre en usage les moyens les plus sûrs de réprimer leurs violences: pour cet effet, il accorda aux plaintes légitimes des Peuples divers réglemens particuliers; appellés *préservatifs royaux*. Nous allons entrer dans quelques détails à ce sujet, d'après Giannone, aussi habile Jurisconsulte que bon Historien, parce que c'est l'un des plus beaux traits de l'éloge du Roi Robert, d'avoir ôsé s'élever dans le quatorzieme Siecle contre la Puissance tyrannique & sacrée des Ecclésiastiques.

Préservatifs royaux.

Les Ecclésiastiques avoient profité adroitement de diverses circonstances sous les règnes de Charles I & de Charles II pour se faire accorder des privileges & des immunités qu'ils étendoient encore au-delà de leurs bornes légitimes. A la seule exception de ce qui pouvoit regarder les contestations sur les fiefs, ils s'exemptoient de la jurisdiction des Officiers Royaux, tant pour le civil que pour le criminel; & cette exemption leur laissa la liberté de donner impunément dans les plus grands déréglemens. Prélats, moines, tous insultoient aux Laïques, & quelque fois même entr'eux, les plus forts accabloient les plus foibles. Ainsi, plusieurs particuliers se virent opprimés par des Ecclésiastiques ambitieux & injustes, leurs Biens envahis, leurs personnes

(1) Lunig à fait imprimer ce Testament tiré des Archives Royales de Provence.

injuriées, ſans que ces victimes infortunées de la voracité du Clergé puſſent obtenir juſtice contre leurs oppreſſeurs. Le mal étoit ſi grand que le Roi Robert déclara que dans les audiences qu'il donnoit, tout retentiſſoit des plaintes & des gémiſſemens de ſes Sujets contre l'oppreſſion & la violence des Eccléſiaſtiques (1).

Sect IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1269 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

Il étoit du devoir d'un bon Roi de remédier à de ſi grands abus. C'eſt ce que Robert entreprit avec toutes les précautions & les égards qu'exigeoit une réforme ſi délicate dans un tems où l'on confondoit aiſément la Cauſe de de Dieu, toujours juſte, avec celle de ſes miniſtres, ſouvent coupables des injuſtices les plus criantes. Pour cet effet, il ordonna dans ce fameux capitulaire, qui commence par ces mots; *ad regale faſtigium*, & qui fut inſtrumenté par le célebre Juriſconſulte Barthelemi ſon Protonoraire, que ſes Officiers, ou juges, ne procéderoient point à l'égard des excès de violences commiſes par les Eccléſiaſtiques, par la voie ordinaire, ne rechercheroient point, *cognitionalia ordinare certamina*, mais ſeulement, *facta de injuriis, rapinis & damnis illatis informatione ſummaria, per facti notorium, vel rei évidentiam, famam publicam, aut deſignationem aliam atteſtantem injuriam commiſſam*, & que ſes Officiers fiſſent réparer ſur le champ, l'injure commiſe. Il leur preſcrivit de même, que, lorſqu'il faudroit faire preuve des excès commis par les Eccléſiaſtiques, on ſe contenteroit de donner un Edit en termes généraux, ſans nommer les perſonnes accuſées, par lequel on avertiroit, *quicumque ſua intereſſe putaverit, viſurus accedat producendorum in cauſa teſtium juramenta, & oppoſiturus quæ circa rei ſubſtantiam voluerit allegere.*

On ſera peut être étonné en liſant tout ce capitulaire, de voir avec quelle attention le Roi Robert juſtifie ce nouveau réglement, fait voir combien il eſt modéré & qu'il n'excede pas le pouvoir royal, quel reſpect, quels égards il témoigne pour l'immunité eccléſiaſtique dans un cas où il s'agiſſoit de rendre juſtice à l'innocent opprimé, procurer repos & la ſûreté à ſes Sujets, les mettre à l'abri des rapines & des violences qui les menaçoient à tout inſtant. Le Roi Robert ſentoit mieux que perſonne, qu'il eſt permis à tous les Souverains, qu'il eſt même de leur devoir de faire les Loix les plus fortes & les plus efficaces pour la ſureté de leurs Sujets, & pour extirper dans leurs Etats, juſqu'à la racine de tous les déſordres dont ils ſont déſolés. Mais les ménagemens qu'il prenoit étoient les plus propres à remédier entierement au mal. Les diſpoſitions mêmes de ce réglement encourageoient les plus circonſpects à porter leurs plaintes avec moins de crainte & plus de liberté qu'ils n'auroient pu le faire dans d'autres circonſtances; & par-là les violences du Clergé pouvoient plus aiſément être connues des juges.

Dans ce même Capitulaire, le Roi Robert déclaroit que, dans la regle ordinaire, il étoit vrai que ſes Officiers n'avoient point de juriſdiction ſur les perſonnes des Prélats & des autres Eccléſiaſtiques; mais que cependant la protection & la défenſe qu'il devoit à ſes Peuples, l'obligeoit de déployer le pouvoir de ſon bras royal pour qu'ils ne fuſſent pas opprimés. Il ordonne donc que les Magiſtrats ne prendront point connoiſſan-

(1) *Ad regale faſtigium ſane in auditorio noſtro inculatione fréquenti lata plurimum querela perſtrepuit, & clamor validus, tumultuoſa quadam vociferatione perduxit, quod Prelati Regni noſtri Siciliæ, Hoſpitalarii, monachi, aliique Clerici*, &c. *Cap. Robert.*

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples.* 1282. 1442.

ce, par droit de jurisdiction, ni par forme de procédure complette, de tous les cas qui regarderont les Prélats & le Clergé, mais qu'il y sera seulement procédé sommairement & par voie de connoissance extrajudicielle, & cela avec beaucoup de modération & de réserves respectueuses. Le Roi n'établit point ce Réglement par forme de Loi, ou d'Edit solemnel, mais seulement par forme de Lettre Royale, afin qu'il fut plus évident qu'il conservoit au Clergé ses privileges, puisque les Magistrats n'étoient pas autorisés à procéder contr'eux de leur seule autorité, & comme chargés de faire exécuter les Loix, mais par un pouvoir spécial du Roi. Il ordonna donc que quand les Magistrats seroient requis de procéder contre un Ecclésiastique, ils s'adresseroient premierement au Prince, pour en recevoir un pouvoir particulier, par lequel il leur attribueroit l'autorité nécessaire à cet effet; c'est-à-dire, que le Roi attendoit que, dans le cas où il seroit question de procéder contre un Ecclésiastique, les juges n'en auroient pas le pouvoir en vertu de celui que leur donnoit leur charge pour l'administration de la justice, mais en vertu du pouvoir spécial & particulier, que le Prince leur attribueroit, en conséquence de celui qu'il a lui-même de se servir dans le Gouvernement de ses Etats de tous les expédiens & moyens extraordinaires qui dépendent de sa Souveraineté.

Outre ce Capitulaire, le Roi Robert en donna trois autres qui contiennent les mêmes dispositions: ils furent donnés sur quelques cas particuliers, qui arriverent aux Officiers Royaux dans les dernieres années du règne de ce Prince. Le premier addressé aux justiciers de l'Abruzze ultérieure, a pour titre; *Conservatorium pro Laico contra Clericum*, & fut rendu sur les plaintes de Roger, comte de Celano, contre l'Abbé & les Moines du couvent de Ste. Marie de la victoire, qui le molestoient injustement. Le second adressé aux juges du Val de Crati & de la Terre Giordana, est intitulé; *Conservatorium pro Clerico contra Laicum*, & fut expédié sur les instances du Chanoine Jean Favolaccio de Castrovillari, pour prévenir les injustices que vouloient lui faire Guillaume & Olivier Persona, Ecclésiastiques de Rossano & leurs adhérens. Le Roi Robert adressa le troisieme au Régent de la Grande Cour du Vicariat & à ses Juges: il est sous ce titre: *De spoliatis pro Laico contro Clericum.* Il fut donné sur les plaintes que Perotto Scalere de Naples lui porta contre le Vicaire de l'Archevêque de Capoue, qui l'avoit expulsé de sa seule autorité & par violence de la possession d'un Bien dont il jouissoit dans le territoire de Capoue.

JEANNE I. *Reine de Naples, & de Jérusalem.*

Jeanne, petite-fille de Robert, monta sur le trône de son Grand'Pere, & y fit asseoir avec elle André de Hongrie son époux. Mais, quoique suivant la derniere volonté du feu Roi, elle dût avoir seule l'autorité suprême, sans qu'André eut aucune part au Gouvernement, le contraire arriva, comme Robert l'avoit prévu & craint. Jeanne ne fut Reine que de nom. Le frere Robert, ce moine ambitieux & rusé, qui avoit gâté le caractere du jeune Prince & s'étoit emparé de son esprit, se mit à la tête des Hongrois qui composoient la Cour d'André, & conjointement avec eux, il usurpa bientôt toute l'autorité, éloignant assez brusquement les Conseillers les plus éclairés & les plus sages Confidens du dernier Roi, pour ne point avoir de censeurs importuns de leur conduite. La Reine Sanche, Veuve de Robert, se retira de la Cour, pour se renfermer dans un Monastere qu'elle avoit fondé. Les Prin-

ces du Sang allerent vivre dans leurs Terres, ou plutôt pour cabaler sourdement contre le nouveau Gouvernemet & attendre une occasion propice d'arracher violemment des mains des barbares Hongrois une autorité qu'ils avoient usurpée. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples.* 1282-1259.

Frere Robert qui pressentoit leurs desseins, chercha les moyens de les prévenir. Quelques Auteurs disent, que trahissant le Roi André de la maniere la plus odieuse, sans doute parce qu'il le méprisoit, & le regardoit comme un Prince foible, incapable de soutenir le poids de l'administration & de maintenir ses favoris par qui il se laissoit dominer, ôsa écrire à Louis, Roi de Hongrie, frere aîné d'André, pour l'engager à venir prendre possession du Royaume de Naples, comme lui appartenant à titre du plus proche héritier de son Grand' Pere. D'autres (2) assurent que ce même Roi de Hongrie, loin d'avoir aucunes vues pour lui sur le Royaume de Naples, dépêcha des Ambassadeurs au Pape, pour lui demander qu'il envoyât un Légat couronner son frere André, non comme mari de la Reine Jeanne, mais comme héritier de cette Couronne, du Chef de Charles-Martel son grand-pere. Ils ajoutent que les Ambassadeurs de Louis furent obligés de séjourner long-tems à la Cour du Pape, qui étoit alors à Avignon, parce qu'on forma beaucoup de difficultés contre leur demande, mais qu'enfin ils obtinrent les bulles du couronnement d'André. (3)

Son Couronnement. 1344.

Quoiqu'il en soit, Jeanne avoit déjà été solemnellement couronnée à Naples par le Cardinal Americ, envoyé exprès pour cet effet par le Pape, qui étoit alors Clément VI; elle obtint aussi l'investiture, avec le titre, de *Reine de Sicile & de Jérusalem, Duchesse de la Pouille, Princesse de Salerne, de Capoue, de Provence & de Forcalquier, Comtesse de Piémont.* De son côté elle prêta hommage au St. Siege entre les mains du même Cardinal, & promit de payer le cens ordinaire. (4) Il n'en est pas moins vrai que ce Pape, qui voyoit avec peine la mésintelligence qui divisoit le Roi & la Reine de Naples, avoit aussi accordé des Bulles pour le couronnement d'André, espérant les reconcilier par ce moyen. C'étoit les désunir plus que jamais, vu l'antipathie qu'il y avoit entr'eux, & leur ambition qui faisoit que la Reine vouloit porter seule la Couronne, & que le Roi vouloit gouverner seul par ses Ministres, & prétendoit que le trône lui appartenoit à l'exclusion de Jeanne. Il faut convenir que celle-ci avoit peut être moins d'envie de régner seule, que d'aversion pour un époux dont les mœurs grossieres, avec l'esprit pesant & la vie oisive & peu digne d'un Roi, s'accordoient si peu avec son caractere de prudence, de sagesse, & d'amabilité qui lui gagnoit tous les cœurs, si l'on en excepte ceux des Hongrois qui étoient à la Cour. Sa situation l'inquiétoit. Elle ne craignoit pas plus son mari qu'elle ne l'aimoit. Elle craignoit les ruses de Frere Robert; elle craignoit la puissance du Roi de Hongrie. Elle ne doutoit pas que celui-ci n'eut sollicité les bulles du couronnement de son frere, qu'il ne fut disposé à soutenir sa cause de toutes ses forces. Elle chercha

(1) Costanzo, *Liv* VI.
(2) Antoine Bonfilius, *Hist. de Hongrie.*
(3) Jean Boccace.
(4) Summonte, *Tom.* II. *Liv.* III. *p.* 417. Baluz. *Notæ ad vitas Paparum. Avert.* *Tom.* I. *p.* 842.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'a l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

à se faire des amis & des Protecteurs. Elle donna sa sœur en mariage à Charles, Duc de Duraz, fils aîné du Prince de Morée. Elle fit épouser au second fils du Prince de Morée, une fille de Robert, ou de Thomas de Sanseverin. (1)

Conspiration contre André: Sa mort. 1345.

Charles de Duraz épousa vivement les intérêts de la Reine; & tous les Princes du Sang voyant avec une sorte d'indignation que la cérémonie du couronnement d'André approchât, car les Ambassadeurs porteurs des Bulles étoient déjà arrivés à Gaëte. Ils ne pouvoient plus souffrir l'insolence des Hongrois. Les Barons, en étoient pour la plûpart aussi choqués que les Princes du Sang, & de concert avec eux, ils formerent la résolulition de se défaire d'André, le plutôt qu'ils pourroient. La crainte du péril hâta l'exécution de leur projet. Il étoit à craindre que Frere Robert ne pénétrât leurs intentions. Aucun des conspirateurs n'eut échappé à la mort. Le Roi & la Reine étoient à Averse & logeoient dans le Château. Il y eut de grandes réjouissances le 18 Septembre de l'année 1345, & ce fut la nuit qui suivit que les Conjurés choisirent pour délivrer les Napolitains d'un Roi indigne du trône. Un de Valets de chambre du Roi vint trouver André dans l'appartement de la Reine où il étoit, & lui dit, comme de la part de frere Robert, qu'il avoit reçu de Naples des nouvelles fort intéressantes & qui demandoient une promte expédition. Le Roi quitta la Reine pour se rendre dans la Salle du Conseil, mais au milieu d'une galerie qu'il falloit traverser, on lui passa un lacet au cou avec lequel on l'étrangla sur le champ, & l'on jetta son corps par les fenêtres. Tous les Hongrois étoient ensevelis dans le vin, ou dans le sommeil, & la conspiration avoit été ménagée avec tant d'adresse, qu'il étoit impossible que le premier ne donnât pas dans le piege. (2)

Les Hongrois, consternés au bruit de cette nouvelle, craignirent d'être taillés en pieces; frere Robert n'ôsoit se montrer en public, & la Reine, qui n'avoit que 18 ans, plus épouvantée que personne, ne savoit quels ordres donner. Toute la Ville étoit dans l'étonnement & le silence. Elle ne regrettoit pas le Prince mort, mais elle craignoit les suites de cet événement. Les Princes du Sang tâcherent de remettre Jeanne de son épouvante. Elle prit

Informations contre les coupables de ce meurtre.

l'avis des officiers les plus affectionnés de son Grand-Pere, & les plus prudens de son Conseil. Quoiqu'elle n'eut aucun sujet de se louer du Roi son mari qu'elle venoit de perdre, elle crut pourtant devoir à la bienséance & à sa propre réputation, de faire des informations nécessaires pour découvrir les auteurs de ce crime. Elle chargea de ce soin le Comte Hugues del Balzo, & lui donna pouvoir de punir les coupables. Deux Calabrois, Gentils'hommes

1346. de la Cour d'André, furent mis à mort. Philippine Catanese, son fils & sa petite-fille furent ensuite arrêtés & mis à la question. Les deux derniers furent tennaillés & la malheureuse Philippine, condamnée à être décapitée, mourut avant que d'arriver au lieu du Supplice.

Le Pape de son côté voulut prendre connoissance de cet assassinat. En consé-

(1) Costanzo, *Lib.* VI.

(2) Giov. Villani, *Lib.* XII. *Cap.* LLXXVII. &c. multeo Villani, *Lib.* I. *Cap.* XI. Petrarca, *Lib.* VI. rer. fam. *epist.* VI. Baluz. *Notæ ad vitas Paparum Aven. T.* I. *p.* 160. Quelques-uns disent que le Cadavre d'André fut attaché aux grilles du Chateau d'Averse.

séquence il donna charge & commission à Bertrand del Balzo, Grand justicier du Royaume, d'informer contre les conspirateurs. La Reine n'eut garde de s'y opposer. On la soupçonnoit, & il étoit de son intérêt de faire éclater son innocence. Se refuser aux démarches du Pape, c'eût été appuyer les soupçons formés contre elle. Plusieurs Barons & Seigneurs furent jugés coupables; mais ils s'étoient mis à l'abri des poursuites que l'on faisoit contre eux, & ils en furent quittes pour être excommuniés, & déclarés infâmes, rebelles & proscrits par la Bulle du Pape. (1) La Reine encore donna un édit rigoureux contre eux; mais d'autres affaires firent perdre celle-là de vue.

La Reine toujours inquiete, & craignant que cet assassinat ne fut une source de troubles, envoya en Hongrie l'Evêque de Tropea, pour prier le Roi Louis de la protéger, elle & l'enfant qu'elle avoit eu d'André, & qu'on nommoit Charobert, Duc de Calabre. L'Envoyé fut mal reçu: on le chargea d'une Lettre pour Jeanne, dans laquelle le Roi de Hongrie ne dissimuloit pas qu'il la croyoit complice de la mort d'André son frere, & la menaçoit de la vengeance de Dieu & des hommes.

Cette réponse du Roi de Hongrie fit connoître ses dispositions au Ministre de Naples. On ne douta pas qu'il n'eût des prétentions sur ce Royaume, & qu'il ne se disposât à venir venger la mort de son frere André. Le Conseil de Jeanne fut d'avis que l'on se préparât à lui opposer une vigoureuse résistance, & que la Reine prit un mari, qui, tant par sa propre personne que par une bonne administration des affaires civiles & militaires, fut en état de défendre ce Royaume contre un ennemi aussi formidable que le Roi de Hongrie.

Second mariage de la Reine.

Jeanne, une année après la mort de son premier mari, épousa en secondes nôces Louis, frere de Robert Prince de Tarente, malgré la proximité de leur parenté. Elle espéra que le Pape leur accorderoit les dispenses nécessaires en pareil cas. Louis étoit un Prince valeureux, à la fleur de son âge, ayant beaucoup d'activité & de zele. Mais il pouvoit fournir peu de ressources par lui-même; de sorte que la Noblesse & le Peuple ne le jugeant point en état de les défendre efficacement, malgré sa bonne volonté & les mouvemens qu'il se donnoit, lui témoignoient peu d'affection, & ne secondoient que bien foiblement les préparatifs qu'il faisoit. Cependant on apprit que le Roi de Hongrie arrivoit en Italie. Les Napolitains n'étoient gueres en état de résister à ses entreprises. Jeanne effrayée, voyant le peu de forces que son mari pouvoit opposer à l'ennemi, & les mauvaises dispositions de ses Sujets qui l'accusoient en secret d'avoir eu part au meurtre d'André, & la regardoient comme la premiere cause de l'invasion dont le Royaume étoit menacé, résolut de prendre la fuite, & d'abandonner ses Etats à la merci du Roi de Hongrie: étrange résolution qui annonce la foiblesse de cette Reine. Elle convoqua une assemblée générale de tous les Barons & Syndics des Villes du Royaume, & de tous les officiers de Naples. Elle leur déclara l'arrivée prochaine du Roi de Hongrie; elle se plaignit vivement de ce qu'on ôsoit la soupçonner d'avoir eu part à l'assassinat de son mari, quoiqu'aucun des coupables qui avoient été exécutés, ni aucun des complices fugitifs ne l'eussent chargée en aucune maniere: elle ajouta qu'elle sentoit qu'une Reine, qu'on accusoit d'un crime si odieux n'etoit

Justes alarmes de Jeanne & de ses Sujets.

(1) Cette Bulle est du 1 Fevrier 1346. Lunig. *Tom.* II. *p.* 4.

SECT. IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1269 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

point agréable aux Napolitains, qu'ils la défendroient mal contre leur ennemi commun; & que ſa préſence nuiroit ainſi à leur propre défenſe; qu'elle étoit réſolue de quitter ce Royaume & d'aller à Avignon, pour faire connoître au Vicaire de Jéſus-Chriſt ſur la Terre, ſon innocence, comme elle étoit connue de Dieu dans le Ciel, & pour ſe juſtifier avec plus de liberté aux yeux de l'Univers: que le Roi de Hongrie étant perſonnellement irrité contre elle, plus que contre eux, ſa préſence les expoſeroit à toutes les calamités inſéparables d'une guerre contre un ennemi redoutable, armé pour venger la mort d'un frere; qu'elle vouloit, par ſa retraite, leur épargner tant de maux; qu'elle leur accordoit, ainſi qu'à tous ſes Sujets, la liberté de reconnoître le Roi de Hongrie pour leur maître, s'ils le jugeoient plus digne qu'elle de les gouverner; qu'elle liberoit la Nobleſſe, ſes Officiers & ſes Peuples, du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient prêté; qu'elle les exhortoit, non à tenter une réſiſtance inutile, mais à aller au devant du Vainqueur lui porter les clefs des Villes & des Châteaux, afin que cette démarche fléchiſſant ſa colere, ils puiſſent en obtenir une meilleure compoſition; que du reſte, elle eſpéroit de la juſtice, comme de la bonté de Dieu, que ſon innocence ſeroit manifeſtée à la face de l'Univers, & qu'elle rentreroit dans ſon Royaume d'une maniere honorable, comme elle en ſortoit librement & avec une conſcience pure.

Elle quitte ſon Royaume pour ſe retirer en Provence. 1347.

Ce diſcours émut les cœurs de toute l'Aſſemblée. Quelques-uns voulurent combattre la réſolution de la Reine; mais comme on étoit preſque ſans ſecours, ou du moins qu'on n'avoit fait aucun des préparatifs néceſſaires pour la défenſe du Royaume, on crut que le parti le plus ſûr pour Jeanne & pour ſes Sujets, étoit qu'elle ſe retirât dans ſes Etats de Provence. Elle partit du Château-neuf le 15 Janvier 1247, avec ſon mari, la Princeſſe de Tarente ſa belle-ſœur, & Nicolas Acciajoli, homme entierement dévoué aux Princes de Tarente; laiſſant à Naples ſon fils Carobert âgé de trois ans, aux ſoins des Princes du Sang, comme un objet propre à leur mériter les bonnes graces & la clémence du Roi de Hongrie.

L'ennemi entra ſans réſiſtance dans le Royaume; ſon arrivée n'en fut pas moins ſignalée par les effets de ſa vengeance. Il ſaccagea la ville de Salmone. Les Gentils-hommes de l'Abruzze lui avoient déjà prêtés l'hommage & le ſerment de fidélité. Il approchoit de Naples. Les Princes du Sang royal convinrent d'aller à ſa rencontre & de lui préſenter ſon neveu Carobert comme leur Roi, s'il l'agréoit pour tel. Le Prince de Tarente, Philippe ſon frere, Charles Duc de Duraz, Louis & Robert ſes freres, aſſemblerent une partie des premiers Seigneurs du Royaume & partirent de Naples pour aller au devant du Roi de Hongrie. Ils le trouverent ſur la route de Bénévent à Averſa. Louis les reçut avec une apparence de bonté, careſſa ſon neveu Carobert, & gracieuſa tous les autres. Arrivé à Averſa, il s'y arrêta quelques jours, pour recevoir les hommages de pluſieurs Barons diſtingués qui s'y rendirent à ce ſujet. Avant que de partir pour ſe rendre à Naples, il s'arma de toutes pieces mit toute ſon Armée en état, comme s'il ſe diſpoſoit à quelque grande action, fit appeller tous les Princes du Sang, paſſa avec eux dans la galerie où le Roi avoit été étranglé, s'arrêta-là, demanda au Duc de Duraz par quelle fenêtre le Prince aſſaſſiné avoit été jetté. Le Duc répondit qu'il ne le ſavoit pas. Mais le Roi lui ayant fait voir une Lettre qu'il avoit écrite de ſa main à Char-

Le Roi de Hongrie ſe rend maître du Royaume de Naples.

Sect. IX. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

les d'Artois, lui dit, *voilà un témoin que vous ne pouvez renier*, & ordonna qu'on se saisît de lui, qu'on l'étranglât sur le champ, & qu'on jettât son corps par la même fenêtre qu'avoit été jetté celui du Roi André: ce qui fut exécuté. (1) Les autres Princes du Sang furent enfermés dans le Château d'Aversa, & peu de tems après conduits en Hongrie avec le jeune Carobert.

Mort du Duc de Duras.

Après cette expédition le Roi Louis marcha vers Naples avec la pompe la plus effrayante. On portoit devant lui un étendart noir, sur lequel étoit représentée la mort tragique du Roi André. Il entra dans la Ville le Casque en tête, ne daigna pas jetter un regard sur une foule de Peuple qui étoit allée à sa rencontre, refusa tous les honneurs qu'on voulut lui rendre, alla descendre au Château-neuf; fit saccager les Maisons des Princes du Sang, cassa tous les Elus de la Ville, & en etablit d'autres, leur donnant pour Président l'Evêque de Varadin Hongrois, à qui ils devoient rendre compte de tout ce qu'ils faisoient. Les Habitans de Naples étoient dans la crainte & la tristesse. La vengeance du Roi de Hongrie se borna pourtant à ces premiers effets. Il resta deux mois à Naples, mais il en mit deux autres à parcourir les differentes Provinces du Royaume, après quoi il s'embarqua à Barlette, passa en Esclavonie & de là en Hongrie. Il avoit laissé Gilforte Lupo pour Gouverneur du Château-neuf & Conrad Lupo, son Lieutenant à Naples.

La Reine [illegible] innocente du meurtre de son mari.

La Reine Jeanne étoit arrivée à Avignon avec le Roi son époux & leur suite, le Pape les reçut avec bonté & leur accorda les dispenses requises pour leur mariage. L'objet qui touchoit le plus la Reine, étoit sa justification. Elle vouloit rentrer dans son Royaume, & sentoit qu'elle n'y seroit jamais bien vue de ses Sujets, si elle ne se lavoit entierement du crime dont elle étoit accusée. Elle supplia Sa Sainteté de lui donner audience dans un consistoire public. Elle y défendit sa Cause avec beaucoup d'éloquence, remit sous les yeux du Pape & des Cardinaux le procès criminel instruit contre Philippine Catanese & Robert son fils, & comme il ne contenoit aucune charge contre la Reine, qui n'y étoit pas même nommée, ils resterent tous persuadés de son innocence, & résolurent de la protéger. Le Pape envoya sur le champ un Légat en Hongrie pour traiter de la paix. Le Roi Louis en étoit plus éloigné que jamais par la mort du jeune Carobert qui étant tombé malade en arrivant en Hongrie n'avoit survêcu que peu de jours. Cependant le Légat ne se rebuta pas, & s'appliqua avec tout le zele & la prudence possible à ramener l'esprit du Roi à se rendre aux instances du Pape.

Plusieurs choses contribuerent à faire réussir cette négociation. D'abord, les bonnes dispositions du Pape en faveur de Jeanne, & la maniere solemnelle dont il reconnut son innocence. Ces deux circonstances eurent un grand pouvoir pour lui reconcilier l'affection de ses Sujets qui commencerent à desirer son retour avec autant d'ardeur, qu'ils l'avoient vue partir avec indifférence. Voyant que le Pape, pere & juge universel de tous les Chrétiens, avoit reconnu l'innocence de leur Reine; ils crurent devoir se soumettre à ce

(1) Baluz. *notæ ad vitas Paparum*, *Tom.* I. *p.* 271. Giannone, *Liv.* XXIII. *h.* I.

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'a l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

jugement, & ils témoignerent le plus vif desir de lui obéir en bons & fideles sujets. Ce qui augmentoit encore leurs bonnes dispositions en sa faveur, c'étoit la conduite du Gouverneur de Naples qui les maltraitoit, & dont plusieurs Barons avoient de justes sujets de se plaindre. Plusieurs Seigneurs solliciterent la Reine de revenir, lui disoient que tous ses Sujets la desiroient, que les forces des Hongrois n'étoient plus à redouter, qu'une poignée de Gens qu'elle prendroit dans ses Etats de Provence suffisoit pour les chasser du Royaume, qu'ils lui offroient tous leurs services pour la rétablir sur le trône. Ces sollicitations de la part de plusieurs Barons du Royaume de Naples, que la Reine eut soin de montrer au Pape, porterent Sa Sainteté à donner les ordres les plus pressans à son Prélat en Hongrie, pour conclure à la satisfaction de la Reine, la négociation dont il étoit chargé. Jeanne, qui connoissoit que l'intérêt est le ressort le plus puissant des ames, se servit de la circonstance pour s'attacher inviolablement le Pape. Elle avoit besoin d'argent pour armer quelques Galeres, qui la missent en état de seconder la bonne volonté de ses Peuples. Elle savoit que le Pape, quoique maître à Avignon comme si la Ville lui eût appartenu, auroit néanmoins été plus charmé de l'avoir en propriété avec ses dépendances. Jeanne la lui vendit pour la somme modique de quatre-vingt mille florins d'or de Florence, à la grande satisfaction du Pape, qui sentant qu'Avignon & son territoire valoient beaucoup plus que cette somme, eut soin de faire insérer dans l'acte de vente; que la Reine faisant attention à ces paroles de Jésus-Christ; *Beatius est dare quam accipere*, elle donnoit au Pape & au Saint Siege, tout ce que la ville d'Avignon & ses dépendances pouvoient valoir de plus, & leur en faisoit une donation pure & simple & irrévocable. (1)

Son retour à Naples. 1348.

Jeanne employa les quatre-vingt mille florins d'or qu'elle reçut du Pape, & quelques autres sommes que lui prêterent ses Sujets de Provence, à armer dix Galeres, & prenant congé du Pape, elle alla s'embarquer à Marseille avec le Roi son mari. Leur navigation fut heureuse. Mais ils furent contraints de s'arrêter à l'entrée du port de Naples, les Galeres ne pouvant aller plus avant, parce que le Château-neuf & tous les Forts étoient occupés par les Hongrois. La Ville entiere fut à leur rencontre. La joie éclatoit sur tous les visages, & par des cris d'allégresse. Le Roi & la Reine mirent pied à terre, & furent conduits sous un dais dans une Maison qu'on leur avoit préparée dans le quartier de Montagna. Bientôt une foule de Comtes & de Barons vinrent avec empressement leur offrir leurs personnes & leurs efforts pour chasser les Hongrois du Royaume. Ceux-ci de leur côté firent tous leurs efforts pour s'y maintenir. L'Etat fut en proie à une guerre opiniâtre, dont les ravages se firent sentir, sur-tout dans la Pouille & dans la Terre de Labour, où elle fut plus vive que dans les autres Provinces, par la bonne contenance que fit Conrad Lupo, qui y étoit Lieutenant pour le Roi de Hongrie. Ce Monarque averti de ce qui se passoit à Naples, fit tant de diligence qu'il arriva en Esclavonie, & s'embarqua pour venir dans la Pouille, avant même qu'on eut appris la nouvelle de sa marche. Son arrivée rendit la

(1) Lunig. *Tom.* II. *p.* 782. Cet Auteur donne le 12 Juin 1358, pour date de cet Acte: il se trompe c'est 1348. *Voy.* Baluz. *In Vita Clementis.*

guerre plus meurtriere, jusqu'à ce que les deux partis, las de se battre sans remporter aucun avantage signalé, se trouverent disposés à accepter la médiation du Pape Clément VI.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Le Pontife envoya deux Légats pour négocier la paix entre les deux Rois; mais leur négociation ne produisit qu'une treve d'un an. Le Roi de Hongrie laissa Garnison dans les Places qu'il occupoit & s'en retourna dans son Royaume. Un des Légats Apostoliques eut ordre de l'y suivre. Le Pape avoit à cœur le rétablissement de Jeanne & de Louis son mari. Il eut la satisfaction de l'effectuer par l'habileté de son Légat, au mois d'Avril de l'année 1351. Le Roi de Hongrie obligé de tourner ses forces contre les Vénitiens, qui s'étoient emparés de quelques possessions qu'il avoit dans la Dalmatie, consentit à faire la paix avec Jeanne, & il mit dans ce procédé plus de générosité qu'on ne devoit naturellement en attendre après ce qui s'étoit passé. Il renonça à toutes ses prétentions sur le Royaume de Naples, rendit la liberté aux cinq Princes du Sang qu'il retenoit depuis quatre ans au château di Visgrade, & quoique le Pape, qui vouloit paroître impartial dans cette médiation, eut condamné le Roi & la Reine de Naples à payer au Roi de Hongrie trois cens mille florins pour les frais de la guerre, ce Prince refusa ce dédommagement, disant qu'il ne leur avoit pas fait la guerre par aucun motif d'ambition, ou d'avarice; mais uniquement pour venger le meurtre de son frere & chatier les coupables; & qu'en ayant tiré une satisfaction suffisante, il ne demandoit rien au-delà. (1)

Elle fait la paix avec le Roi de Hongrie. 1351.

Ainsi se termina cette guerre, qui eût eu peut-être des suites plus terribles, si Jeanne eût fait d'abord une plus grande résistance & n'eût pas pris le parti de se retirer en cédant aux circonstances. Ainsi sa foiblesse fut appellée prudence par le succès dont elle fut suivie. Dès que la paix fut signée, le Pape envoya l'Evêque Prague à Naples, pour faire la cérémonie du couronnement du Roi & de la Reine. Ce fut dans ce jour d'allégresse publique, que le Roi Louis institua l'*Ordre du nœud*, dans lequel il reçut lui-même soixante Seigneurs & Chevaliers Napolitains de différentes familles, & des plus braves guerriers de ce tems; & accorda des charges, des honneurs, des distinctions & des recompenses de toute espece à tous ceux qui lui avoient témoigné de l'affection dans ses malheurs, témoignant encore de la bonté à ceux mêmes qui n'avoient pas suivi son parti, afin de rendre la fête universelle, & faire voir qu'il ne se souvenoit que du bien, sans conserver aucun ressentiment contre personne.

Couronnement du Roi & de la Reine de Naples.

Le Royaume de Naples fleurit sous le Gouvernement de Louis & de Jeanne. Ils ne bornerent pas leur gloire à faire le bonheur de leurs Sujets: La Sicile divisée, & réduite presque au dernier degré de foiblesse sous un Roi enfant (2) sembloit être à leur discrétion; & quoique dans des tems facheux ils se fussent estimés trop heureux de pouvoir conserver une seule Couronne, & eussent renoncé solemnellement à toute espece de prétentions sur l'Isle de Sicile, & même se fussent soumis à des conditions fort onereu-

Ils arment contre la Sicile. 1362.

(1) Giannone, même Livre, même Chapitre, vers la fin.

(2) Voyez la *Section Suivante.*

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

ses, (1) délivrés alors d'un ennemi qu'ils avoient peut-être trop rédouté, ils sentirent renaître une ambition mal éteinte, & armerent contre la Sicile, dans le dessein de s'en emparer. On verra dans la Section suivante le détail de cette expédition, qui fut interrompue par des troubles intestins qu'exciterent les Princes du Sang.

Troubles à Naples.

Il avoit fallu leur donner des appanages considérables, & diviser, pour ainsi dire, l'Etat en leur faveur. Encore n'avoit-on pu les satisfaire pleinement. Louis & Robert de Duraz, cousins du Roi, étoient sur-tout mécontens de leur sort; le Prince de Tarente, frere aîné du Roi, vouloit le gouverner, lui & son royaume; & il haïssoit divers Barons parce qu'ils refusoient de reconnoître l'autorité qu'il affectoit sur eux & sur d'autres Seigneurs. Ces mécontentemens fermenterent pendant l'absence du Roi, occupé à son expédition contre la Sicile. Les deux Duraz se joignirent au Comte de Minorvino, qui tenoit sur pied un grand nombre d'hommes d'armes & de Cavalerie. Ils firent des courses dans divers endroits les plus riches du Royaume, dont ils exigerent des contributions exorbitantes, sans aucun respect pour le Roi & la Reine. Louis fut obligé de prendre les Armes pour faire cesser ces ravages. Il y parvint par les avantages que ses Troupes eurent sur celles du Comte de Minorvino, qu'il vainquit & mit à la raison, en lui ôtant les moyens de causer de nouveaux desordres. Mais il pardonna à Louis & Robert de Duraz, & sacrifiant tout aux liaisons du sang, il tâcha d'améliorer leur sort selon leurs desirs, pour la tranquillité publique.

Mort du Roi. 1362.

Louis avoit régné cinq années avant qu'il fut couronné: il régna encore dix ans après son couronnement, avec la réputation d'un Prince doux, & modéré, aimé de ses Sujets dont il chercha à faire le bonheur, autant que le permettoit l'état de foiblesse où il trouva le Royaume, lorsqu'il monta sur le trône: foiblesse qui fut la principale cause qu'il ne réussit pas dans son expédition contre la Sicile, comme nous le verrons bientôt. Il donna quelque mécontentement au Pape Innocent VI, son Bienfaiteur. Ce Pontife irrité contre lui de ce qu'il ne lui payoit pas le tribut du à l'Eglise pour le Royaume de Naples, après les grandes obligations qu'il avoit à son Prédécesseur, l'excommunia, après lui avoir fait demander plusieurs fois les sommes qu'il devoit au St. Siege. Louis étoit hors d'état de satisfaire sa Sainteté. Ses finances étoient épuisées, & il ne vouloit pas charger ses Peuples de nouveaux impôts. Il préféra de rester sous l'excommunication jusqu'à l'article de la mort, qu'il envoya le Grand Sénéchal Acciajoli, & Jean, Archevêque de Naples, à Avignon, en qualité d'Ambassadeurs, pour exposer au Pape l'impossibilité où il avoit toujours été de payer au S. Siege le cens qu'il reconnoissoit lui devoir, & lui demander pardon de ce crime. Le Pape se laissa fléchir, & Louis fut absous, à l'article de la mort, de l'excommunication par lui encourue pour n'avoir pas payé le tribut à l'Eglise. (2) Ce fut en 1362 que Louis ferma les yeux, âgé seulement de 42 ans. Il n'avoit eu que deux filles de la Reine Jeanne, lesquelles étoient mortes en bas âge.

La mort du Roi fut bientôt suivie de celle du Prince de Tarente son fils

(1) *Ob non solutum Romanæ Ecclesiæ Censum*, Chixechar. De *Archiep. Neap.*

aîné; & quelque tems après de celle de Louis de Duraz, & de Robert Prince de la Morée, tous deux fils de Jean, Duc de Duraz. Ainsi la postérité de Charles se trouva réduite à Louis, Roi de Hongrie, & à Charles, fils de Louis de Duraz.

Sect. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282 *Hist. de* Naples. 1282-1442.

Jeanne ne resta pas long-tems veuve, elle n'avoit encore que trente-six ans; elle choisit pour époux l'Infant de Majorque, Jacques d'Arragon, jeune Prince, dont la valeur égaloit la beauté: & c'étoit le plus grand éloge qu'on pût faire alors d'un Prince, que de dire qu'il étoit beau & valeureux; ces deux qualités sembloient renfermer toutes les vertus. Le nouvel époux arriva à Naples, & la cérémonie du mariage se fit en 1363. Si l'on en croit quelques Historiens, Jeanne n'eut pas une grande estime pour lui, & encore moins d'affection. Du reste, peu après ce mariage, le Roi de Majorque se trouvant en guerre avec celui d'Arragon, son cousin, à l'occasion du Comté de Roussilon & de Cerdaigne, Jacques voulut aller servir son Pere dans cette guerre; & y fut fait prisonnier. Jeanne eut la générosité de le racheter au prix de 40000 écus, puis le repudia, & même le fit mourir, au rapport de quelques Auteurs; mais d'autres, disent (1) avec plus de vraisemblance qu'il retourna à la guerre que faisoit son pere, & qu'il y mourut.

Troisieme mariage de la Reine Jeanne.

Soit que la Reine n'eut réellement pas sujet de se louer de son troisieme mari, soit que l'ambition croissant dans son ame avec l'âge, elle voulut gouverner seule, elle fut long-tems sans songer à de nouveaux liens, gouvernant son royaume avec beaucoup d'habileté & de prudence. Mais ne perdant pas de vue l'avenir, elle songea à désigner un successeur à sa Couronne. Elle jetta les yeux sur Charles de Duraz, qu'elle forma le projet de marier à Marguérite, derniere fille du Duc de Duraz, & de Marie, sœur de Jeanne, cousine germaine de l'epoux qu'elle lui destinoit: elle comptoit obtenir du Pape les dispenses nécessaires pour cette union. Ce mariage fut différé, parce que Charles de Duraz alla servir le Roi de Hongrie, alors en guerre avec les Vénitiens.

Elle devint encore veuve.

Le Gouvernement de Jeanne ne fut pas exempt de troubles. Ambroise Visconti, fils naturel de Bernard Visconti, Seigneur de Milan, entra dans l'Abruzze avec douze mille hommes de Cavalerie. Il prit quelques Places, & s'avançoit vers Naples, lorsque la Reine montrant plus de fermeté qu'elle n'en avoit eu contre le Roi de Hongrie, rassembla ce qu'elle avoit de Troupes, se mit à leur tête, marcha contre Ambroise, attaqua son Armée, la défit & délivra ainsi son Royaume des terreurs qu'y avoit jetté cette invasion subite.

Ce succès affermit son autorité, & la tranquillité de ses Sujets au point qu'elle ôsa quitter Naples pour aller dans ses Etats en Provence. Tout fut paisible dans son absence, & à son retour elle eut la satisfaction de marier Charles de Duraz avec Marguérite sa Cousine Germaine, comme elle l'avoit projetté. Elle avoit vu le Pape Urbain V. à Avignon, & en avoit obtenu les dispenses requises pour ce mariage. Elle déclara en unissant les deux époux, qu'elle les regardoit comme les héritiers de sa Couronne; ce qui n'empêcha pas Charles de Duraz de retourner en 1370 auprès du Roi de Hon-

Elle désigne un Successeur. 1369. 1370. 1371.

(1) Giannone, Hist. civile du Royaume de Naples, *Liv.* XXIII. *ch.* III.

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

grie, à qui ses services étoient fort nécessaires. Marguérite resta auprès de la Reine Jeanne avec une petite-fille de six mois, & elle étoit enceinte d'une autre fille dont elle accoucha en 1371.

Le Duc d'Andria declaré rebelle.

La paix dont jouissoient les Napolitains, tant au dehors qu'au dedans, fut troublée par l'ambition de François del Balso, Duc d'Andria. Ce Prince se rendoit formidable à toute la Noblesse du Royaume. Il ôsa s'emparer de la Ville de Matera, que possedoit un Comte de la Maison de Sanseverin, & menacer ce Seigneur de lui enlever quelques autres Terres voïsines. La Maison de Sanseverin porta ses plaintes à la Reine. Comme le Duc d'Andria prétendoit que cette Ville dépendoit de la Principauté de Tarente, qui appartenoit à son fils, que Philippe, Prince de Tarente son beau-frere avoit fait son héritier, la Reine l'exhorta à s'abstenir de toute voie de fait, & à s'en remettre à la décision d'Arbitres non-suspects qu'elle nommeroit elle-même. Le Duc fier de sa grande puissance & des grands Biens dont il jouissoit, comme tuteur de son fils, ne se rendit point aux vives remontrances de la Reine. Elle le cita à comparoître: il ne fit aucune attention à ces seconds ordres. Jeanne fut obligée, de l'avis de son Conseil, de prononcer contre le Duc une Sentence, par laquelle elle le déclara rebelle. Elle permit ensuite à la Maison de Sanseverin de reprendre, non-seulement la Ville qui lui appartenoit, mais encore de saisir au nom du fisc toutes le autres Places & Terres que le Duc avoit dans la Pouille, & qui devoient être réunies à la Couronne, attendu sa rebellion manifeste.

Il falloit prendre les armes pour soumettre le Duc; enfin, il fut contraint de céder & de sortir du Royaume, & la Reine se mit en possession de tous ses Etats, pour s'indemniser des dépenses de cette nouvelle guerre intestine. Le Duc d'Andria méditoit une vengeance terrible. Il alla trouver le Pape Grégoire XI. son parent, qui avoit succédé à Urbain V. Il en reçut quelques sommes d'argent, pour fournir à sa subsistance; il en fit un autre usage, ainsi que de ce qu'il tira de ses Vassaux de Provence, où il avoit plusieurs Terres. Il engagea plusieurs Capitaines Ultramontains à passer à son service avec leurs Troupes, & forma le projet d'attaquer le Royaume. Naples trembla à cette nouvelle. La Reine se mit en état de défense. Raymond del Balso, oncle du Duc d'Andria, que celui-ci alla voir à Aversa eut pourtant assez d'empire sur l'esprit de son neveu, pour le détourner d'une entreprise téméraire qui eût achevé de le perdre. Il lui conseilla d'aller trouver le Pape & de lui demander sa médiation auprès de la Reine pour le faire rentrer en grace. Cependant les Troupes que le Duc d'Andria avoit pris à son service, se mirent à piller quelques Provinces, & Jeanne fut obligée de leur donner soixante mille florins pour leur faire évacuer le Royaume.

Quatrieme mariage de la Reine Jeanne. 1376.

Tel étoit l'état des affaires en 1375. La Reine inquiete de tous ces mouvemens, & plus encore de la grande inclination que Charles de Duras avoit prise pour le Roi de Hongrie, commença à se repentir de l'avoir désigné si tôt pour son Successeur. Quoiqu'âgée de quarante-six ans elle étoit encore fraîche, & comme l'on se persuade aisément ce que l'on desire, elle espéra qu'elle auroit des enfans. Elle épousa donc en quatrieme nôces Othon, Duc de Brunswick, Prince de l'Empire, & de la Ligne Impériale,

le, d'un âge proportionné au sien, & qui avoit la réputation d'un homme aussi prudent que courageux (1). Il fut convenu qu'il ne prendroit point le titre de Roi, pour ne point paroître revoquer les promesses faites à Charles de Duraz. Ce mariage se fit avec beaucoup de pompe en 1376. Marguérite de Duraz en fut d'autant plus affligée, qu'elle accoucha dans le même tems d'un fils, qui fut ensuite le Roi Ladislas, comme nous le verrons. La Reine tâcha de la consoler en lui confirmant ce qu'elle lui avoit promis plusieurs années auparavant, au cas qu'elle n'eut point elle-même de successeur de son nouvel époux. Othon, qui ne portoit point le titre de Roi fut appellé Prince de Tarente, & la Reine lui donna tous les Etats qui lui étoient échus par la rebellion du Duc d'Andria & de son neveu Jacques del Balso: ces Etats formoient presque la moitié du Royaume.

Projet formé par le Duc d'Andria & le Pape pour enlever la Couronne.

Après deux ans de tranquillité, la Reine de Naples éprouva des contretems plus fâcheux que n'avoient été tous ses malheurs précédens, & le Royaume fut exposé à de nouveaux désordres. Le Ministere de Naples s'attira lui même tous ces maux, en causant, au moins en partie, le fameux schisme entre les Papes de Rome & ceux d'Avignon, qui dura jusqu'au Concile de Constance. Nous n'entrerons point dans le détail de cet événement, qui appartient à l'Histoire-Générale d'Italie, & que nous avons suffisamment exposé ailleurs (2). Nous dirons seulement ici que la Reine Jeanne & Othon son mari, favoriserent tellement l'élection du Pape d'Avignon Clément VII, que celui de Rome Urbain VI, étoit disposé à s'en venger de la maniere la plus éclatante; lorsque l'occasion s'en présenteroit. Le Duc d'Andria la fit naître. Nous venons de dire qu'il s'étoit rendu auprès de Grégoire XI, à la persuasion de Raymond del Balso, pour engager ce Pontife à faire la paix avec la Reine de Naples. Les choses étoient changées. Raymond del Balso étoit mort. Le Pape Urbain VI avoit succédé à Grégoire XI. La Reine étoit remariée & avoit donné à son nouvel époux tous les Etats du Prince de Tarente, comme on vient de le voir. Il ne restoit donc au Duc que la voie des armes pour rentrer dans ses Biens. Il étoit resté à Rome & n'ignoroit pas les mauvaises dispositions du Pape contre la Reine de Naples. Il commença à négocier avec lui les moyens d'engager Charles de Duraz dans une entreprise contre le Royaume de Naples. Il fit voir à Urbain qu'on avoit tout lieu de se promettre un heureux succès; que les Napolitains craignoient de tomber sous la domination d'Othon; que la Noblesse avoit une haute estime pour Charles de Duraz, qui étoit un grand Capitaine, & l'unique rejetton de la Maison d'Anjou; que Charles lui-même entreroit d'autant plus aisément dans leurs vues, qu'il avoit raison d'être offensé du nouveau mariage de la Reine, après la promesse solemnelle qu'elle lui avoit faite.

Urbain entra aisément dans un projet dont l'exécution favorisoit sa vengeance, & l'envie qu'il avoit d'agrandir ses parens: (car il pouvoit espérer que, s'il faisoit passer la Couronne de Naples de la tête de Jeanne sur celle de Charles de Duraz, il obtiendroit de celui ci, en récompense de ce service signalé, des Terres & des Seigneuries dans le Royaume de Naples en faveur de

(1) Théodoric à Niem. *Lib.* I. De Schismate, *Cap.* VI *& seq.*
(2) Voyez notre *Histoire-Générale d'Italie.*

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples. 1282-1442.*

ses neveux Butille & François Prignano.) Charles de Duraz faisoit alors la guerre aux Vénitiens dans le Trevisan. Urbain le fit informer de ses vues, le pressant de se rendre à Rome avec des Troupes pour les seconder. Charles de Duraz eut assez de délicatesse alors pour ne se pas rendre aux propositions du S. Pere, qui lui sembloient blesser à la fois la justice & la reconnoissance. D'ailleurs l'honneur ne lui permettoit pas d'abandonner le Roi de Hongrie au plus fort de la guerre contre les Vénitiens: ce n'étoit pas un moyen de s'assurer la protection du Roi, s'il venoit à en avoir besoin. Peut-être n'eût-il jamais entré dans les vues du Pape, si Jeanne moins prévenue contre lui, eût continué à lui témoigner la même affection, & à le regarder comme son successeur. Mais elle prenoit chaque jour de nouveaux ombrages de son séjour auprès du Roi de Hongrie & du zele avec lequel il le servoit, elle sembloit douter de sa fidélité, & donner toute son amitié à Robert d'Artois qui avoit épousé la sœur aînée de Marguérite.

Charles de Duraz entre dans les vues d'Urbain.

Le Pape ne négligea rien cependant pour se faire des Créatures dans le Royaume de Naples. Les nouveaux Cardinaux qu'il fit, furent presque tous Napolitains, & il leur donna à eux & à leurs amis toutes les dignités, tous les bénéfices les plus considérables du Royaume. Après ces dispositions qui lui assuroient un parti considérable & puissant, il fit solliciter de nouveau, par le Duc d'Andria, Charles de Duras, qui étoit alors dans le Frioul, de se prêter au projet qui devoit mettre la Couronne de Naples sur sa tête. Charles, qui connoissoit le refroidissement de la Reine pour lui, ne rejetta pas ces secondes sollicitations, comme il avoit fait les premieres. Seulement il voulut que le Pape & le Duc d'Andria demandassent son congé au Roi de Hongrie & obtinssent des secours suffisans pour faire réussir cette entreprise.

Sur ces entrefaites, divers soulèvemens qui éclaterent dans Naples & quelques autres Villes, tant parmi le Peuple qu'entre les Nobles, accrurent & fortifierent le parti du Pape. Charles fit savoir à Marguérite sa femme ce qui se tramoit, & lui fit comprendre combien il étoit important qu'elle vint le trouver avec ses enfans, avant qu'il partit pour Rome. Marguérite demanda la permission à la Reine d'aller voir son mari dans le Frioul où il étoit. Jeanne qui n'avoit pas encore des assurances assez positives des dispositions de Charles de Duraz, & d'ailleurs, aimoit mieux lui témoigner de la bonne volonté, que de risquer de l'offenser en refusant à Marguérite son épouse ce qu'elle lui demandoit; consentit au départ de cette Princesse, qui mena avec elle ses deux enfans, Ladislas & Jeanne, car Marie son autre fille, étoit morte, elle lui donna même une suite honorable, parm un trait de générosité que annonçoit plus de bonté que de politique. Certainement si Jeanne eût gardé en sa puissance ces trois têtes si cheres à Charles de Duraz, elles lui eussent servi d'ôtages propres à prévenir au moins une partie des malheurs qui l'accablerent dans la suite.

Le Pape excommunie Jeanne. 1380.

En 1380, le Pape publia une Bulle par laquelle il excommunioit la Reine Jeanne, la déclaroit Schismatique & maudite; la privoit du Royaume de Naples, & de tous les Biens & fiefs qu'elle tenoit du S. Siege, & de l'Empire, ou de quelques autres Eglises, ou personnes Ecclésiastiques que ce fussent; absolvoit en conséquence tous ses Sujets du serment de fidélité qu'ils

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1169 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

lui avoient prêté, & leur défendoit même de lui rendre désormais aucune obéissance. (1)

Charles arriva à Rome, & alla saluer le Pape qui lui expédia la Bulle d'investiture, en conséquence de laquelle il fut reconnu dans Rome Roi de Naples & de Jérusalem, & il en reçut le couronnement & onction des mains même du Pontife. (2)

Louis, Roi de Hongrie, fournit à Charles de grosses sommes d'argent, avec lesquelles il leva des Troupes; & comme celui-ci se montra liberal envers Urbain, en donnant à Butille Prignano son neveu la Principauté de Capoue & diverses autres Terres, le Pape de son côté fit lever un grand nombre de Gens de guerre, par le Comte Alberic Barbiano, Capitaine alors en grande réputation en Italie, & il les joignit à celles que Charles avoit déjà levées, envoyant encore avec cette armée le Cardinal de Sangro, avec le caractere de Légat Apostolique, pour veiller aux intérêts du S. Siege, dans la nouvelle conquête, dont Urbain étoit le premier moteur.

Cette Princesse cherche un appui dans le Roi de France.

Dès qu'on apprit à la Cour de Naples que Charles de Duraz avoit été couronné à Rome, Jeanne assembla son Conseil pour aviser aux moyens de défendre sa Couronne. Le parti de Charles étoit considérable dans le Royaume, tous les partisans du Pape étoient les siens. Jeanne se sentoit trop foible pour résister seule à la puissance de son ennemi. Elle rechercha l'appui du Roi de France, Jean I, & pour s'assurer cet appui plus efficacement, elle adopta Louis, Duc d'Anjou, un des fils du Roi, le faisant son héritier & légitime successeur, tant à la Couronne de Naples qu'à tous ses autres Etats. Clément, Pape d'Avignon, ratifia cette adoption & donna au Duc l'investiture éventuelle du Royaume de Naples. (3)

Cette démarche dont la Reine s'étoit promis de si grand avantages pour le soutien de sa Couronne, eut un effet tout contraire. Elle lui fit perdre l'affection & la fidélité de ses Sujets, qui devoient naturellement préférer Charles de Duraz au Duc d'Anjou. Le premier étoit allié à la Principale Noblesse du Royaume, qui avoit toutes sortes de biens à espérer sous son Gouvernement, au lieu qu'un fils de France, n'auroit pas manqué d'amener avec lui un grand nombre de Seigneurs François, pour qui eussent été toutes les graces, au préjudice des Napolitains.

Charles de Duraz entre les armes à la main dans le Royaume de Naples.

Ainsi les précautions que Jeanne prenoit pour traverser les desseins de son ennemi, en hâtoient la réussite, & sa mauvaise politique la conduisoit à grands pas vers sa perte. Othon marcha à la tête des Troupes Napolitaines pour s'opposer à Charles. Mais il avoit une armée trop foible pour oser paroitre devant l'ennemi, Charles fit tout ce qu'il put pour lui livrer bataille, persuadé qu'une victoire termineroit d'abord la guerre à son avantage. Othon l'évita toujours, mais en l'évitant, il lui laissa par-tout le passage libre, & en peu de jours Charles entra dans la Capitale, & mit le Siege devant le Château-neuf, tandis qu'Othon étoit retiré à Sicciano, village près de Mariglia-

(1) Chioccarelli. Rainald. Lunig. Ce dernier rapporte aussi un diplôme expédié la même année, par lequel Charles accepte l'investiture & prête le serment de fidélité au Pape, en se soumettant à toutes les conditions contenues dans l'acte d'investiture.
(2) Costanzo, *Lib.* VII.
(3) Lunig, *Tom.* II. *p.* 3142.

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

no. La Reine étoit dans le Château, & par une faute plus grande encore que toutes celles qu'elle avoit faites jusqu'alors, elle y reçut toutes les femmes & filles de la Noblesse Napolitaine qui s'y refugierent dans la crainte d'être maltraitées par l'Armée de Charles. Cette quantité de bouches inutiles consumerent en un mois les provisions de six. Mais la Reine qui avoit donné les ordres les plus précis en Provence, pour qu'on armât & qu'on lui amenât sur le champ dix Galeres qu'elle y tenoit, comptoit sur ce moyen de salut qui ne pouvoit lui manquer au besoin.

Treve.

Othon voulut envain secourir la Reine. Il vint camper près des marais de Naples, cherchant à provoquer Charles au combat. Celui-ci se contenta de faire bien garder la Ville & de serrer de près le Château, où les assiégés commencerent à manquer de provisions. Les Galeres que la Reine attendoit ne paroissoient point. Dans cette extrémité, elle envoya vers Charles le Grand Protonotaire Hugues Sanseverin pour lui demander une treve. Charles reçut gracieusement Sanseverin, qui étoit son parent. Il ne voulut pourtant accorder que cinq jours de treve, au bout desquels il exigea que si le Château n'étoit pas secouru dans cette intervalle, & qu'il ne fut pas lui-même forcé de lever le Siege, la Reine seroit obligée de se rendre. Il fit dire de plus à Jeanne, en lui envoyant toutes sortes de provisions de bouche pour sa table, qu'il l'avoit toujours honorée & respectée comme sa Souveraine & sa Bienfaitrice, qu'il avoit toujours espéré ne devoir qu'à ses bienfaits la couronne qu'elle lui avoit promise, & qu'il n'auroit jamais pensé à se l'assurer par la voie des armes, sans les justes sujets d'inquiétude que lui donnoit Othon, qu'elle avoit mis en possession de près de la moitié du Royaume, & qui tenant une grande Armée sur pied, & de fortes Garnisons dans les Places de la Principauté de Tarente, lui ôtoit tout espoir de recueillir le fruit de ses bontés; qu'ainsi il venoit, non enlever la couronne à la Reine, mais ôter à Othon les moyens de la disputer un jour au seul rejetton de la Maison du Roi Charles I.

Défaite des Troupes Napolitaines.

Cette Princesse répondit à ces complimens par d'autres complimens, & songea néanmoins à mettre à profit les cinq jours de treve qu'on lui accordoit: terme trop court pour qu'elle pût se persuader que les belles paroles de Charles fussent sinceres. Elle fit dire à Othon qu'il falloit faire les derniers efforts pour la délivrer. Othon étoit à Aversa; il parut d'abord, & le 25 Août 1381, qui étoit le dernier de la treve, il parut en présence de l'ennemi. Il se proposoit de faire entrer un secours d'hommes & de vivres dans le Château: il attaqua les barrieres postées par l'ennemi. Charles rangea son Armée en bataille. Le signal du combat fut bientôt donné; & le choc fut violent de part & d'autre. Les deux Chefs étoient vaillans & habiles, & tous deux combattoient pour une Couronne. La victoire fut long-tems douteuse; si Othon eût été secondé par ses gens avec une valeur égale à la sienne, il est à croire qu'il eût forcé Charles à lever le siege; mais lorsque par un dernier effort de bravoure il marcha droit à l'étendart de Charles, il se vit abandonné des siens; les Cavaliers de Charles l'entourerent; contraint des céder au nombre & à la force, il se rendit prisonnier: ce qui entraîna la défaite de son Armée.

Jeanne & Othon faits prisonniers.

La nouvelle en fut portée au Château par un Seigneur qu'y envoya le Vainqueur. Le lendemain la Reine chargea Hugues Sanseverin d'aller déclarer de

fa part à Charles Duraz qu'elle fe rendoit, & lui recommandoit les perfonnes qui étoient avec elle dans le Château. Le Prince en prit poffeffion le même jour, alla faluer la Reine, voulut qu'elle reftât dans le même appartement qu'elle occupoit & qu'elle continuât à y être fervie en Reine par fes mêmes officiers.

Quatre jours après, les dix Galeres de Provence arriverent, Charles en porta lui-même la nouvelle à Jeanne, en la priant de vouloir bien le nommer fon héritier univerfel, tant du Royaume de Naples que de tous fes Etats de France. La Reine parut lui promettre ce qu'il demandoit; & elle ajouta que s'il vouloit faire donner un fauf-conduit aux Capitaines de fes Galeres, pour qu'il leur fut permis de la venir trouver, elle feroit ce qui dépendoit d'elle pour les engager à le reconnoître pour leur Souverain après fa mort. Charles trompé par cette fauffe promeffe, fit expédier fur le champ les Saufsconduits, & laiffa entrer les Capitaines Provençaux chez la Reine, & par confidération pour cette Princeffe, il ne voulut pas que perfonne affiftât de fa part à cette entrevue.

Lorfque les Capitaines des Galeres furent entrés, elle leur reprocha vivement leur lenteur à la fecourir, & leur exagéra ce qu'elle avoit fouffert pendant le Siege. „ Les bons traitemens dont vous & mes Etats de Provence „ ont été comblés par moi & mes prédéceffeurs, leur dit cette Reine de„ fefpérée de fa fituation; le ferment de fidélité que vous avez juré à ma „ Couronne, votre honneur & votre intérêt exigeoient que vous fuffiez plus „ prompts à me fecourir; & à m'éviter de tomber entre les mains d'un enne„ mi cruel. J'ai fupporté des maux, je ne dis pas au deffus de la foibleffe „ de mon Sexe, mais auxquels les Soldats les plus aguerris auroient peine à „ réfifter. Je les oublie fi vous m'êtes encore fideles. Si votre funefte re„ tard eft l'effet de quelque contretems inévitable, & non celui de votre in„ différence, comme je veux me le perfuader; s'il vous refte encore quelque „ fouvenir de mes bienfaits, & du ferment qui vous lie à moi; s'il eft enco„ re dans vos cœurs quelque étincelle de cette affection que vous m'avez té„ moignée autrefois, je vous conjure par tous ces motifs de ne renconnoître „ jamais pour votre maître, le tyran ingrât qui me retient ici, & qui de „ Reine m'a fait efclave. Je vous préviens même que, fi jamais on vous fait „ voir quelqu'écrit par lequel il paroiffe que je l'aie fait mon héritier, vous „ devez le regarder comme faux, ou arraché par violence, obtenu contre „ mes véritables fentimens, & en conféquence, n'y ajouter aucune foi. Ma „ volonté eft & fera toujours telle que je vous la déclare. Vous reconnoî„ trez pour votre Seigneur dans le Comté de Provence, & dans mes Etats „ au-delà des monts, comme dans ce Royaume, Louis, Duc d'Anjou, que „ j'ai déjà choifi & nommé pour mon héritier univerfel. C'eft lui que j'ai „ chargé de me venger des outrages qu'on me fait. Partez, allez-vous ran„ ger fous fes ordres: c'eft ainfi que vous me prouverez que vous êtes tou„ chés des bontés que j'ai toujours eues pour votre Nation, & de l'état dé„ plorable où je me trouve préfentement réduite. Ce n'eft pas une fimple „ exhortation que je vous fais. Vous êtes encore mes Sujets; à titre de vo„ tre Souveraine, je vous le commande de la maniere la plus forte & la plus

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

„ instante, en vertu de l'autorité que le Ciel m'a confiée sur vous". (1)

Lorsque Charles revint à l'appartement de la Reine, pour savoir l'issue de son entrevue avec les Capitaines des Galeres, il n'eut pas de peine à s'appercevoir aux discours de cette Princesse, qu'elle ne lui avoit pas été favorable, & qu'il n'avoit rien à en espérer. Dès ce moment il prit les sentimens d'un Prince qui se voit joué par une femme. Il la fit traiter en captive. Othon son mari étoit étroitement resserré dans le Château d'Altamura. Jeanne conduite & enfermée dans celui de la ville de Muro; & quelques mois après elle y fut étouffée par ordre du Roi Charles à la persuasion du Roi de Hongrie qui lui persuada que sa sûreté exigeoit qu'il la fit mourir comme étoit mort le Roi André son premier mari.

Mort de la Reine. 1382.

Son Caractere.

Telle fut la fin de la Reine Jeanne I, Princesse digne d'un meilleur sort, suivant plusieurs de ses Contemporains, & entre autres, de Balde & Ange de Pérouse; deux fameux Jurisconsultes de son tems, qui exaltent beaucoup sa sagesse, sa prudence & sa justice. On ne peut nier que pendant son régne elle n'ait fait d'excellentes Loix, & ne se soit montrée amie de la Justice, protectrice des Gens de Bien, & de l'innocence opprimée, sans égard pour la puissance & le crédit des oppresseurs. Elle se montra foible & mauvaise politique en plusieurs circonstances: c'étoit peut-être un effet de sa droiture & de sa trop grande bonté; au moins ce ne sont pas là des crimes. Cependant d'autres Auteurs, comme Scipion Ammirato & Collenuccio, ont prétendu ternir l'éclat de sa réputation, par plusieurs imputations odieuses. Ils la chargent d'avoir participé au meurtre de son premier mari. Nous ne trouvons pourtant rien dans l'histoire, qui dépose contre elle d'une maniere assez certaine, pour la croire coupable de cet assassinat. Elle donna, au contraire, de fortes preuves de son innocence. Il est vrai qu'elle n'aimoit point André, parce qu'il n'étoit point aimable. Il est vrai encore qu'elle avoit le plus fort intérêt à s'en défaire, parce que les Hongrois ses favoris, s'étoient emparés d'une autorité qu'elle pouvoit justement réclamer. Mais l'indifférence, la haine même, si l'on veut, ne prouvent pas un attentat de cette nature; & le fruit qu'elle en recueillit, n'est pas une preuve suffisante qu'elle l'ait commis, surtout si l'on fait attention qu'elle étoit encore fort jeune. Ils ont aussi accusé ses mœurs, & ont voulu la faire passer pour une femme galante. Ils parlent de son commerce avec le fils de Philippine Catanese. Boccace, qui lui fait ce reproche, n'est peut-être pas un garant irréprochable, & quand cette inclination eût eu quelque chose de criminel au commencement du régne de Jeanne & du vivant de son premier mari, ce qui n'est pas bien avéré, il paroit que le reste de sa vie fut tout-à-fait irréprochable de ce côté, & l'Histoire ne fait mention d'aucun Courtisan, d'aucun Seigneur qu'elle favorisât au point de la faire soupçonner de galanterie avec lui. Nous sommes donc bien éloignés d'adopter le jugement d'un Historien moderne, qui n'a pas fait difficulté d'appeller Jeanne la plus méchante Reine dont on ait mémoire. (1) Nous lui opposerons les grands éloges que lui donne Giannone, d'après les

(1) Giannone, *Liv.* XXIII. *ch.* V.

(2) *Principes de l'Histoire*, Par l'Abbé Langlet du Fresnoy.

meilleures autorités : il parle des sages Loix qu'elle porta ; des soins qu'elle eut de l'administration de la justice ; de son attention à choisir des Juges integres & des Magistrats sans reproches ; de son attention à consulter les hommes les plus habiles & les plus vertueux dans toutes les circonstances difficiles, sur-tout lorsqu'il s'agissoit des propriétés de ses Sujets, soit nobles, ou populaires ; de sa libéralité, qui n'accumuloit point les graces sur quelques têtes privilegiées, mais qui les distribuoit avec discernement & modérément sur un plus grand nombre de personnes, afin de faire plus d'heureux : ainsi, la généralité de ses Sujets recevoit des marques de sa bienfaisance ; du soin particulier qu'elle eut de faire fleurir l'abondance à Naples & dans tout le Royaume, ne mettant aucune sorte d'entraves au commerce, & aussi ennemie des impôts que si elle eût du les payer elle-même. Ce ne sont pas là les traits d'une méchante Reine. Elle eut sans doute des défauts, parce que personne n'en est exempt, mais ne l'accusons point témérairement & sans des preuves suffisantes d'une méchanceté qui ne se montra point en elle par des faits assez forts & assez multipliés pour la caractériser.

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

Charles III. Roi de Naples.

Charles III possédoit le Royaume de Naples. Toutes les Villes & toute la Noblesse lui étoient soumises, à l'exception de trois Comtes ; savoir : ceux de Fondi, d'Ariano & de Caserte, qui persisterent à être attachés aux intérêts de leur Reine, même après sa malheureuse fin. Mais ces trois Comtes étoient peu en état par eux-mêmes de donner des inquiétudes à ce nouveau Monarque. La mort de Jeanne, & celle de Marie sa sœur, à qui Charles fit trancher la tête, la détention rigoureuse d'Othon, inspiroient de la crainte à tous ceux qui eussent eû quelqu'envie de se soulever contre son autorité. Ces coups de vengeance n'étoient pas propres aussi à le faire aimer de ses Sujets : il s'apperçut qu'ils imprimoient dans tous les cœurs & sur tous les visages, une tristesse sombre, bien différente de la douceur & de la satisfaction riante qu'y peint l'affection. Il voulut la dissiper en donnant un grand nombre de fêtes, de tournois & de jeux d'armes, dans lesquels il parut & combattit lui même, moins pour montrer sa supériorité sur les autres Princes & Seigneurs Napolitains, que pour répandre sur eux des bienfaits, des titres & des honneurs. Il institua à cette occasion un nouvel ordre de Chevalerie, qui fut appellé l'ordre du Vaisseau, comme pour faire illusion au Vaisseau des Argonautes, & faire honneur à ses nouveaux Chevaliers que Charles comparoit aux héros qui allerent à l'expédition de la toison d'or.

Assemblée Générale de la Noblesse.

Il étoit à croire que le Duc d'Anjou ne tarderoit pas à faire valoir les droits qu'il avoit au Royaume de Naples, fondés sur l'adoption que la Reine Jeanne avoit faite de lui pour son héritier & successeur. Charles avoit besoin d'argent pour se mettre en état de défendre sa Couronne contre ce Concurrent. Il en parla au Comte de Nola Orsino, en qui il avoit beaucoup de confiance. Celui ci fut d'avis que le Roi convoquât une assemblée générale de toute la Noblesse, afin d'en obtenir un subside. Elle se tint dès le mois d'Avril de la même année 1382. Le Comte de Nola à qui son âge, son rang, & le crédit dont il jouissoit auprès du Roi, donnoient beaucoup de considération, porta le premier la parole dans cette assemblée, & proposa que chaque Baron, & chaque Ville dépendante de la Couronne, se portât à secourir le Roi suivant la nécessité & l'importance de l'objet, qui étoit de défendre le Ro-

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1212-1442.

yaume, contre les entreprises du Duc d'Anjou. Il proposât que chacun se taxât soi-même, & pour donner l'exemple, il commença par se taxer à dix mille ducats. Tout le monde se soumit à la proposition du Comte, soit qu'elle fut réellement approuvée de bon cœur, soit que personne n'ôsât résister à un Roi encore armé. On promit à Charles un subside de trois cens mille florins, dont chaque Baron devoit envoyer sa portion, dés qu'il seroit de retour chez soi.

Le Roi sur ce secours, voulut s'assûrer aussi de l'amitié & de la protection du Pape, qui avoit toujours la plus grande influence dans les affaires d'Italie. Pour lui faire sa Cour, d'une maniere efficace sans-doute, mais basse & indigne d'un grand cœur, il fit emprisonner Gisoni, Cardinal de la création de Clément. Ce pauvre moine revêtu de la pourpre, fut conduit dans l'Eglise de Ste. Claire, où on le dépouilla publiquement de l'habit & du Chapeau de Cardinal: ils furent jettés au feu avec les autres ornemens de sa dignité, & on l'obligea de confesser que Clément étoit un faux Pape, & lui un Cardinal illégitime. Après cette cérémonie humiliante pour Gisoni, mais plus deshonorante encore pour ceux qui la lui faisoient subir, il fut reconduit en prison, & son sort remis à la disposition du Pape. (1) On ignore si Urbain fut fort flatté de cette maniere dont Charles prétendoit lui témoigner son attachement & son amitié; il est plus sûr qu'il en exigeoit des marques plus essentielles. On se souvient que Butille Prignano portoit le titre de Prince de Capoue; cette Principauté lui avoit été promise avec d'autres Terres; & le Roi de Naples ne se pressant pas de l'en mettre en possession; Urbain le somma de remplir sa promesse. Charles n'en fit rien; il amusa seulement le Pape par de belles paroles, se servant de défaites frivoles, pour éluder l'exécution des engagemens envers Sa Sainteté. On ne se joue pas impunément d'un Souverain-Pontife. Urbain avoit donné la Couronne de Naples à Charles III, il résolut de la lui ôter, puisqu'il ne remplissoit pas les conditions auxquelles il l'avoit obtenue.

Charles perd l'amitie du Pape.

Allarmes du Roi.

Charles présumoit trop de son autorité, qu'il croyoit mieux affermie qu'elle ne l'étoit réellement. Il signaloit mal le commencement de son rêgne. Jeanne dans le tombeau avoit encore des Partisans. Le subside demandé aux Barons du Royaume, annonçoit un Prince qui pourroit puiser d'autres fois dans la bourse de ses Sujets. Sa conduite envers Gisoni étoit vile aux yeux des personnes sensées; & le refus qu'il faisoit au Pape d'accomplir la promesse qu'il lui avoit faite, ne donnoit pas une haute idée de sa bonne foi.

Cependant le Duc d'Anjou fut reconnu en Provence, & Clément lui donnant l'investiture du Royaume de Naples, le fit proclamer Roi dans Avignon. A cette nouvelle, plusieurs Barons refusérent d'envoyer à Charles la taxe à laquelle ils s'étoient imposés. Jacques del Balzo, voyant que le Prince Othon étoit toujours Prisonnier, rentra dans le Royaume, reprit sa Principauté de Tarente, & épousa la sœur de la Reine Marguérite, veuve du Seigneur de Verone: alliance qui fit de nouveaux ennemis au Roi, dans la Maison de Sanseverin, qui haïssoient les del Balzo. Le Comte de Caserte entretenoit, de France où il étoit, des correspondances sécrettes avec divers Barons du Royaume.

(1) Costanzo. *Lib.* VIII.

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1269.

yaume. Enfin, le Duc d'Andria lui-même étoit mécontent de Charles. Le Roi lui avoit promis de le faire rentrer dans tous ses Biens, dès qu'il seroit monté sur le trône; & par ménagement pour les possesseurs actuels, il n'osoit les en priver pour les rendre au Duc. Charles se trouvoit ainsi dans des conjonctures critiques. Il les rendit encore plus fâcheuses par ses soupçons & sa facilité à prêter l'oreille aux insinuations malignes de quelques gens malintentionnés. Il se persuada que Jacques del Balzo, Prince de Tarente, qui prenoit aussi le titre d'Empereur de Constantinople, avoit dessein de s'emparer du Royaume de Naples, comme appartenant à la Duchesse son épouse, niece de Jeanne & sœur ainée de la Princesse Marguérite. Ses soupçons le porterent à faire emprisonner cette Princesse, & à chercher les moyens d'arrêter le Prince de Tarente lui-même. Celui-ci en eut avis, & se sauva sur un bâtiment Génois à Tarente.

Expédition du Duc d'Anjou contre le Royaume de Naples. 1383.

Louis d'Anjou étoit en route pour venir conquérir le Royaume qui lui avoit été légué. Douze Galeres parurent sur les côtes de Naples, le 17 Juin 1383, tandis que le Duc prenoit la route de terre. Elles s'emparerent de Castello à mare, surprirent le Bourg de Carnalo, le saccagerent, & de là passerent à Ischia. Charles s'inquiéta peu de cette descente; il crut plus nécessaire d'aller à la rencontre de son rival, qui s'avançoit avec de grandes forces. Il auroit voulu le combattre, mais l'Armée du Duc étoit presque le double de la sienne par le nombre de Napolitains qui l'étoit allé joindre à son entrée dans ce Royaume. Cette circonstance obligea le Roi de replier vers la Capitale. Louis passa par Benevent, entra dans la terre de Labour, campa à Caserte, prit Madaloni, fut obligé de passer dans la Pouille parce que les fourages & les provisions commençoient à lui manquer, & arriva avec son Armée dans la plaine de Foggia.

Le Pape vient à Naples.

Tout étoit concerté entre Urbain V & le Duc d'Anjou. Le Pape étoit parti de Rome pour se rendre à Naples, & déjà il étoit à Capoue. Dès que Charles apprit cette nouvelle, il craignit presqu'autant les intrigues du Pontife Romain, que les armes du Duc d'Anjou; il hâta sa marche pour aller au devant de Sa Sainteté. Ils entrerent ensemble dans la ville d'Aversa. Leur premiere entrevue fut froide & réservée. Ils arriverent dans la Capitale. Le Roi ne voulut pas permettre qu'Urbain allât loger à l'Archevêché. Sous pretexte de l'honorer d'avantage, il l'obligea de prendre logement dans le Château-neuf. Son véritable but étoit de le garder à vue. Le Pape étoit tranquille parce qu'il connoissoit les forces du Duc d'Anjou. Ce fut alors qu'il demanda au Roi Charles III la Principauté de Capoue, avec diverses Terres qui étoient dans le voisinage, telles que Cajazzo & Caserte, qui avoient dépendu autrefois de cette Principauté: il exigea de plus le Duché d'Amalfi, Nocera, Scafati, & plusieurs Villes & Châteaux, avec une pension de cinq mille florins, pour son neveu Butille. A ces conditions Urbain promettoit de fournir au Roi des secours contre son Concurrent.

Charles n'étoit pas en état de rien refuser au Pape. Il accepta ces conventions, dont l'acte fut dressé sur le champ. Urbain alla loger au Palais Archiépiscopal, où il fut conduit & reçu avec beaucoup de solemnité. Pendant son séjour à Naples, il trouva le secret d'établir avantageusement deux de ses nieces: il maria l'une au Comte de Monte Dirisi, & l'autre à Matthieu de Cela-

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples.* 1282 1442.

no, l'un des plus grands & des plus riches Seigneurs de l'Abruzze. Tandis que le Pontife cherchoit à illustrer sa famille, son neveu Butille la déshonoroit par son incontinence. Ce nouveau Prince de Capoue entra par force dans un Couvent de Religieuses, & en viola une dont la beauté égaloit la grande naissance. Les Magistrats en porterent leurs plaintes au Roi, qui les renvoya au Pape. Celui-ci, par une coupable indulgence, se contenta de dire qu'il reprimenderoit son neveu, que pourtant il ne falloit pas faire si grand bruit de cette affaire, qu'on devoit regarder comme une faillie de jeunesse. Cependant ce jeune homme n'avoit pas moins de quarante ans.

Il excommunie le Duc d'Anjou. 1385.

Louis d'Anjou faisoit des progrès dans la Pouille. Il étoit plus que tems que le Roi Charles se mit en devoir d'arrêter ses conquêtes. Le premier jour de l'an 1284, Urbain célébra solemnellement la messe, & pour prix de la Principauté de Capoue, des terres, des Châteaux & de la pension qu'il avoit acquises pour son neveu, il excommunia le Duc d'Anjou, ordonna une Croisade, & promit indulgence à tous ceux qui combattroient contre lui. Il fit aussi le Roi Charles Gonfalonier de l'Eglise. Celui-ci s'attendoit à des secours plus efficaces que les foudres & les indulgences Ecclésiastiques. Il manquoit d'argent. Pour en avoir il fut dans la nécessité de s'emparer de toutes les marchandises qui étoient à la Douane & qui appartenoient aux Génois, & de les distribuer en payement, tant aux officiers qu'aux Soldats. Le Roi rendit alors la liberté à Othon, pour le mener contre l'ennemi. Leurs efforts furent inutiles: il ne parut remporter aucun avantage sur le Duc d'Anjou; & ce Prince-ci auroit probablement conquis le Royaume & détrôné Charles, si la mort n'eut pas arrêté le cours de ses armes victorieuses. Il mourut le 7 d'Octobre de cette même année 1384.

Mort de ce Duc.

Charles se brouille avec le Pape.

Cette mort délivra Charles d'un Concurrent dangereux & puissant. Le Roi revint à Naples, où il ne trouva plus le Pape. Ce Pontife rebuté des longueurs que le Roi apportoit à l'entiere exécution du traité qu'ils avoient fait ensemble, s'étoit retiré à Nocera avec tous les Cardinaux, tous ses parens & ses Courtisans, où il déclamoit ouvertement contre Charles & son manque de Foi. Le Roi lui envoya une Ambassade solemnelle pour le prier de revenir à Naples, afin de conférer ensemble sur ce qui les intéressoit, & sur les moyens de mettre en exécution les diverses Clauses de leur traité d'accommodement. Le Pape aussi orgueilleux qu'emporté, répondit aux Ambassadeurs, que si Charles vouloit conférer avec lui il vint le trouver à Nocera, que c'étoit aux Rois de se rendre auprès des Papes, & non aux Papes d'aller trouver les Rois: il ajouta, avec un air de mécontement marqué, que, s'il vouloit vivre en bonne amitié avec lui, il devoit commencer par supprimer les impôts dont il avoit chargé le Royaume. Les Ambassadeurs partirent avec cette réponse qu'ils rendirent fidélement au Roi.

On sent combien elle dut l'irriter. Il fit dire à Urbain qu'il l'iroit trouver les armes à la main; que quant aux impôts qu'il avoit cru nécessaire de mettre sur ses Sujets, pour subvenir aux fraix de la guerre, c'étoit une affaire qui ne regardoit point le Pape; qu'il se contentât de gouverner ses Prêtres, sans se mêler des Etats d'autrui; que la Couronne de Naples lui appartenoit, tant à titre de conquête, qu'en vertu des droits de sa femme, & que le Pa-

pe ne lui avoit donné, ni mis du sien, que quatre mots écrits dans l'investiture. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282 *Hist. de Naples.* 1282-1412.

Urbain prétendit que le Royaume appartenoit à l'Eglise, que Charles le tenoit d'elle en fief, & sous la condition de le gouverner avec ménagement; & qu'en cas de malversation, le Pape & le College des Cardinaux avoient droit de le reprendre pour le mettre en de meilleures mains. Charles ne répondit à ces prétentions qu'en faisant assiéger Urbain dans le Château de Rocera. Le Pape eut de la peine à se tirer de cette Citadelle; il s'en tira néanmoins au bout de quelques mois avec le secours des Galeres des Génois, & par l'aide de Raymond Ursin & de Thomas Sanseverin, qui vinrent le délivrer malgré l'Armée des assiégeans. Il s'embarqua & arriva sain & sauf à Civita-Vechia.

Il est appellé au trône de Hongrie. 1385.

Sur ces entrefaites, Louis, Roi de Hongrie étant mort, la Noblesse Hongroise mécontente de ceux qui gouvernoient au nom & pendant la minorité de Marie sa fille aînée, car ce Prince étoit mort sans enfans mâles, fit dire à Charles III, Roi de Naples, que les Hongrois ayant besoin d'un Roi belliqueux pour les gouverner, au lieu d'une Reine encore dans l'enfance, ils l'invitoient à venir prendre possession d'un Royaume opulent, qu'ils lui remettroient sans aucune opposition, & avec reconnoissance.

L'ambition de Charles fut flattée de ces propositions. La Reine Marguéte, plus modérée dans ses desirs, & contente de son sort, fit des instances inutiles auprès du Roi pour le détourner de se rendre aux invitations des Hongrois. Charles, que la mort du Duc d'Anjou & la fuite d'Urbain délivroient de toute appréhension pour sa Couronne de Naples, crut qu'il lui seroit glorieux d'y joindre celle de Hongrie. Il s'embarqua à Barlette, & arriva en six jours à Zagrab. La Noblesse Hongroise, ouvertement déclarée contre Marie, l'attendoit; il se mit en marche pour aller à Bude, cependant Marie épousa Sigismond de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV, pour se faire un appui contre l'invasion de Charles. Ce mariage n'arrêta point celui-ci. Dissimulant ses véritables sentimens, il fit dire à Marie & à la Reine Isabeau sa mere, qu'il venoit en Hongrie comme ami & comme parent, que plein de reconnoissance pour la mémoire de Louis son Bienfaiteur, & informé des dissenssions qui ébranloient l'autorité de sa fille Marie, il venoit l'affermir au péril de sa vie. Il continua sa route pour Bude. Les deux Reines userent d'une pareille dissimulation; quoiqu'elles n'ajoutassent aucune foi à ses paroles & à ses démonstrations d'amitié, elles feignirent que son arrivée leur étoit agréable puisqu'il voloit à leur secours: elles allerent à sa rencontre, & en se défiant mutuellement les uns des autres, on se témoignoit des deux côtés une confiance réciproque. Charles se fit d'abord nommer Gouverneur du Royaume de Hongrie. Toutes les affaires se décidoient & s'expédioient par ses ordres. Ainsi il accoutumoit le Public à le reconnoître pour maître. A la faveur d'une émeute populaire qu'il fit exciter par ses partisans, il entra dans le Château, s'empara de tous les postes, qu'il confia aux Italiens de sa suite, & comme il entroit dans l'appartement des Reines pour les rassurer contre les suites de cette émeute, on vint lui dire que le Peuple l'avoit proclamé Roi,

(1) Giannone, *Liv.* XXIV. *ch.* I. Costanzo, *Loco citato.*

& que la Noblesse confirmoit cette proclamation. Charles, pour mettre quelque formalité dans cette usurpation, demanda que la Noblesse & le Peuple fissent savoir leurs intentions à Marie, par un Député qui demanderoit au nom de la Nation, qu'elle cédât la Couronne à celui que tout le monde demandoit pour Roi.

Marie répondit avec fermeté qu'elle ne céderoit jamais une Couronne qu'elle avoit héritée de son Pere; que les Hongrois pouvoient achever ce qu'ils avoient entrepris; que puisqu'ils ne vouloient point d'elle pour leur Reine, elle leur demandoit au nom & par le souvenir du Roi Louis son pere, la liberté de se retirer en Bohême auprès de son mari. Il y avoit plus de fermeté que de prudence dans cette réponse, qui partoit d'une ame franche & vraie telle qu'on l'a dans la jeunesse, lorsqu'elle n'a pas encore été corrompue par la politique des Cours. La Reine Mere fit une réponse moins décisive, ou plutôt elle demanda qu'on leur accordât quelques tems pour prendre une résolution conforme aux circonstances, la cession qu'on exigeoit étant d'une assez grande importance pour qu'on leur permît quelques instans de réfléxion.

Une résistance hors de saison eût exposé les vies des Princesses. Isabeau conseilla à sa fille de céder au tems, & d'attendre que Dieu, vengeur des crimes, leur fournit l'occasion de reprendre une couronne qu'on lui enlevoit. Puis elle prit elle-même la Couronne & l'alla porter à Charles, qui attendoit avec impatience la derniere détermination de la Reine. Elle demanda pour toute grace au Roi, qu'il leur permit de se retirer en Bohême. Charles n'avoit garde de consentir à cette demande. Il promit aux Reines de les traiter avec tous les égards qu'elles méritoient, & qu'il se feroit un devoir & un plaisir d'aller au devant de tout ce qui pourroit leur être agréable. Isabeau sut si bien feindre en cette occasion, & Marie affecta si adroitement l'air composé de sa mere, que plusieurs crurent qu'elle abdiquoit généreusement la Couronne en faveur de Charles son parent, par condescendance pour la Nation qui le desiroit.

Son couronnement.

Le jour marqué pour le couronnement du Roi arriva. Charles crut rendre cette cérémonie plus autentique & plus solemnelle, en voulant que les Reines y assistassent: en quoi l'événement fit voir qu'il étoit mauvais politique, & connoissoit mal le cœur de l'homme & l'inconstance du Peuple, toujours incertain de ce qu'il veut, & prêt à vouloir aujourd'hui le contraire, de ce qu'il souhaitoit hier avec fureur. L'Archevêque de Gran, à qui il appartenoit de couronner le Roi, demanda par trois fois suivant la coutume à la Noblesse, aux Prélats & au Peuple présens, s'ils reconnoissoient Charles pour leur Roi; personne ne répondit aux deux premieres fois, quoiqu'à la seconde il eût élevé la voix; mais ce ton plus élevé ne fit que rendre le silence plus profond. Ce ne fut qu'à la troisieme fois que ceux qui avoient engagé particuliérement Charles à venir en Hongrie, répondirent qu'ils le reconnoissoient pour leur Roi, il est sûr que la présence des deux Reines infortunées réchauffa les ames en leur faveur, en retraçant le souvenir des bienfaits du Roi Louis. Des présages vinrent encore frapper le Peuple déjà repentant de sa démarche. Lorsqu'on reconduisoit Charles après la cérémonie; la Banniere du Roi Etienne qu'on portoit de-

vant lui se brisa en plusieurs morceaux, par la maladresse de celui qui la portoit, & qui la heurta violemment contre l'Architrave de la porte de l'Eglise. Le même jour un orage violent renversa plusieurs Maisons, & écrasa plusieurs personnes sous leurs ruines. A la suite de cet orage, une nuée de corbeaux vinrent fondre sur le Palais Royal, y entrerent par diverses ouvertures, & y firent un bruit effroyable, sans qu'il fut possible de les en chasser. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

C'étoit plus qu'il n'en falloit pour augmenter le repentir des Esprits foibles, & les dispositions du plus grand nombre éclaterent assez, pour faire connoître aux Reines, que les Hongrois revenus de leur premier emportement, n'avoient plus que de l'indifférence pour l'usurpateur. Nicolas Ban de Gara étoit resté inviolablement attaché aux deux Princesses, Il leur donna une derniere preuve de son entier dévouement, en leur proposant de faire assassiner leur oppresseur. Elles applaudirent à cette ouverture: & le complot fut si bien conduit, que Charles fut attiré, sous prétexte d'affaire, dans l'appartement des Reines, où il fut frappé en leur présence d'un coup mortel sur la tête, que lui porta Brasio Torgas, assassin aposté par Nicolas Ban de Gara. Ni l'un, ni l'autre n'eurent aucuns risques à courir, parce que l'on avoit mis par tout de nouvelles Gardes affectionnées aux Reines. Les Italiens épouvantés, chercherent à fuir, ou à se cacher. On entendit crier dans tous les quartiers de la Ville; *vive Marie*, *fille de Louis*; *vive le Roi Sigismond son mari! Meure le tyran Charles*, *meurent tous les traitres ses partisans!* Exemple étrange & souvent renouvellé de l'inconstance du Peuple!

Sa mort 1386.

Marguérite ne fut point étonnée de la fin malheureuse de son époux. Il semble qu'elle la prévît, lorsqu'elle le dissuadoit d'accepter les offres dangereuses des Hongrois. Après avoir rendu les derniers devoirs à ce Prince, que son ambition avoit perdu, elle fit proclamer Roi de Naples, Ladislas son fils, âgé pour lors de dix ans seulement; se reconcilia avec le Pape, en le laissant maître de prendre dans le Royaume toutes les Terres qu'il jugeroit à propos pour enrichir ses parens; & se crut, sous la protection du S. Siege, n'avoir rien à craindre des ennemis de l'Etat. Cette Princesse n'avoit aucun talent pour le Gouvernement. Ayant peu de mérite elle-même, elle étoit peu capable de discerner dans la foule des Partisans ceux qui en avoient, & dont les bons conseils auroient pu suppléer à son insuffisance. Elle choisit mal ses Ministres; les premieres charges du Gouvernement furent confiées à des personnes peu propres à les bien remplir; & elle les laissa encore disposer des emplois subalternes en faveur de leurs Créatures. Ainsi les rênes de l'administration furent en des mains incapables de les bien diriger. L'ignorance & l'injustice, ne tarderent pas à faire sentir leurs cruels effets à la Noblesse & au Peuple. Le mal devint si grand que les cinq places ou assemblées de la Noblesse se joignirent au Peuple pour y remédier. On créa une nouvelle Magistrature, nommée *les huit Seigneurs du bon Gouvernement*, leur emploi étoit, pour ainsi dire, de veiller à la conduite des Ministres du Roi, d'empêcher qu'ils ne commissent aucune injustice; de présider aux différens tribunaux

Ladislas Roi de Naples.

(1) Giannone, *même Liv. ch.* 2 *& suiv.*

de la Judicature, pour que l'innocent n'y fut pas opprimé, par les intrigues & l'argent du plus fort. Cette nouvelle Magistrature, composée d'hommes integres, se rendit redoutable aux Ministres, au Conseil suprême, à la Reine même, qui fit de vaines tentatives pour la supprimer.

Dès l'année précédente 1385, Clément, toujours Pape d'Avignon, avoit donné l'investiture du Royaume de Naples au fils du Duc d'Anjou, nommé Louis comme son pere. Ce jeune Paince se fit un parti considérable dans le Royaume, par les soins de Thomas Sanseverin, & de Clément. Une Armée vint soutenir sa Cause, & Marguérite fut obligée de se retirer à Gaëte, où elle resta tout le tems que dura cette guerre. Sa retraite laissa Naples à la discrétion du parti Angevin. Mais la mésintelligence des Chefs de ce parti nuisit aux affaires du Roi Louis. II.

Mariage de Ladislas avec Constance, fille de Mainfroi de Clermont. 1389.

Ladislas, pour fortifier son parti, épousa, en 1389, la fille de Mainfroi de Clermont, Comte de Modica, & eut le bonheur de voir monter sur le trône Pontifical le Cardinal Pierre Tomacello, sous le nom de Boniface XI, à la place d'Urbain VI; homme bourru, haï de tout le monde, & qui ne pouvoit pas lui être d'aucun secours, au lieu qu'il comptoit retirer des services importans de son successeur. En effet, le nouveau Pape épousa vivement les intérêts de Ladislas, dans l'espérance de lui faire acheter sa protection aussi cher qu'il pourroit, pour l'agrandissement de sa famille.

Louis II, Duc d'Anjou s'empare de Naples.

Louis averti de tout ce qui se passoit, s'étoit embarqué à Marseille, au mois de Juillet de la même année; & au mois d'Août suivant il fit son entrée dans Naples, où il fut reçu comme Souverain; les cinq places de la Noblesse lui firent hommage, ainsi que les Barons de son parti, & tout le Peuple. Le Commandant du Château de S. Eramo, livra cette Forteresse, ou plutôt la lui vendit, au prix du Bailliage de S. Paul, de l'office de Juge des Etudians, & des droits qu'on levoit sur la farine & sur les Bâtimens qui arrivoient dans le Port de Naples. Le Château-neuf tint plus long-tems, l'Officier qui y commandoit, le défendit jusqu'à la derniere extrémité, Il refusa toutes les offres qu'on lui fit, ne se rendit que quand il manqua absolument de vivres, & ne demanda d'autres graces que la vie sauve, pour lui & pour son monde; en quoi Louis II. exalta beaucoup sa valeur & son désintéressement. Le Château de l'œuf ne pouvant pas tenir davantage, se rendit à des conditions honorables que méritoient sa belle défense. Par ces heureux succès. Louis se trouva maître de Naples. Il manquoit de moyens pour conserver cette conquète. Sa plus grande force étoit dans la foiblesse de son rival.

Divorce de Ladislas & de Constance. 1391.

Par l'indolence de l'un & l'impuissance de l'autre, les choses resterent quelque tems dans cet état. Quelque forte envie qu'eut Ladislas de recouvrer sa Couronne, il manquoit de moyens pour y réussir. En 1360, Mainfroi de Clermont mourut, & peu après il se répandit un bruit, vrai ou faux, que le Duc de Monblanco avoit un commerce de galanterie avec sa veuve. Marguérite se servit de ce prétexte pour tramer le divorce de son fils & de Constance, disant qu'il ne convenoit pas que le Roi Ladislas eut pour femme la fille de la Coucubine d'un Catalan; ce qu'il y a de singulier, c'est que le Pape donna dans cette intrigue, & donna ordre à l'Evêque de Gaëte de faire la célébration de l'acte de divorce. On assure que Marguérite avoit dessein

de procurer à son fils une nouvelle épouse avec une nouvelle dot, & que le Pape devoit y avoir part. Cette action, quelqu'en fut le motif, déshonora également le jeune Prince, sa mere & le Pontife. Sect IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

La guerre recommence avec une nouvelle vigueur. 1393.

En 1393, Ladislas se crut en état de recommencer la guerre. Il eut quelques succès, & il les auroit poussés plus loin, sans une violente maladie qui l'arrêta l'année suivante, & le réduisit à une telle extrémité, qu'on le crut empoisonné. Il en réchappa néamoins, pour continuer la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant. Le Pape Boniface XI & les Cardinaux à son exemple, lui prêterent de grosses sommes d'argent, qu'il devoit leur rembourser en Terres, Villes & Châteaux du Royaume de Naples, lorsqu'il en seroit paisible possesseur. Louis de son côté, tira de grands secours de Clément, de sorte que cette guerre se faisoit réellement avec l'argent des deux Papes compétiteurs. La mort de Clément, arrivée en 1394, ne changea rien à l'état des affaires, parce que Pierre de Lune, Arragonois, que les Cardinaux d'Avignon élurent à sa place, fut aussi porté pour Louis, que son Prédécesseur l'avoit été.

Ladislas reprend Naples.

Ladislas étoit parvenu jusqu'aux portes de Naples. Le parti d'Anjou couroit de grands risques d'avoir le dessous dans cette Campagne. L'indolence de Louis, jointe à ce qu'il ne recevoit de France que de foibles secours, hâta sa chûte, Ne pouvant augmenter ses forces, il voulut diminuer celles de son ennemi, en détachant de son parti le Duc de Sessa, à qui il fit demander sa fille en mariage. Les intrigues de Boniface firent échouer ce projet d'alliance. Enfin, Ladislas serrant de plus en plus la Ville, Louis en sortit & se retira à Tarente. A peine en fut-il sorti que les Napolitains rendirent leur Ville à Ladislas, sous des conditions avantageuses qu'il leur accorda, & qu'il remplit avec tant de générosité, qu'il répandit plus de graces qu'il n'en avoit promis. A cette nouvelle, Louis perdit courage, & résolut de s'en retourner en Provence, Ses partisans voulurent le détourner de ce dessein. Le Pape d'Avignon lui envoya des secours en hommes & en argent. Tout fut inutile. Las de la guerre, il fit demander au Roi Ladislas de permettre à Charles d'Anjou son frere, & à tous les François qui étoient dans le Château-neuf, d'en sortir avec leur suite & leurs effets, moyennant quoi il lui seroit remis. Ladislas accorda facilement cette proposition. Les Galeres de Louis vinrent recevoir ceux qui sortirent du Château & elles firent voile pour la Provence.

En 1400, Naples & presque tout le Royaume reconnoissoient Ladislas pour leur Souverain. 1400. La seule Ville de Tarente restoit attachée au parti Angevin. Le Roi, touché du sort de Constance de Clermont qu'il avoit répudiée sans raison, & qui supportoit sa disgrace avec autant de patience que de modestie, la maria à André de Capoue, fils aîné du Comte Altavilla, jeune Seigneur de son âge & son favori. Cette Princesse, dont l'ame égale à sa premiere fortune, sentoit que Ladislas en agissoit ainsi par un juste remords, acheva de le confondre par ces paroles qu'elle dit à son nouvel epoux, en présence d'une grande quantité de noblesse & de peuple, à dessein, sans doute, qu'elles fussent rendues au Roi : *André de Capoue, tu peux te regarder comme le plus heureux Cavalier du Royaume, puisque tu vas avoir pour Concubine la légitime épouse du Roi Ladislas ton maître.* Le mariage fut célébré avec beaucoup de pompe.

Sect. IV. Hist. des deux Sicites *depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de* Naples. 1282-1442.

Le Roi songea à se marier lui-même, afin de transmettre sa Couronne à ses descendans. Le Pape Boniface se chargea de lui trouver une Princesse digne de lui & convenable à ses intérêts. Il demanda pour lui Marie, sœur de Jean, Roi de Chypre, qui l'accorda avec plaisir. Ce mariage se fit en 1403, mais la Reine étant morte peu après, Ladislas épousa la Princesse de Tarente en 1406, afin de réunir cette Principauté à sa Couronne.

1406.
1403.
Son expédition en Hongrie.

Ce fut environ dans ce même tems, (1) que les Hongrois mécontens de leur Roi Sigismond, s'étant soulevés contre lui, l'emprisonnerent, éleverent la Banniere de Ladislas, & le proclamerent Roi de Hongrie, comme fils & héritier de Charles III. Ce Prince hésitoit d'accepter leur offre; craignant l'inconstance de la Nation Hongroise, dont son pere avoit fait une si triste épreuve. Il partit néanmoins pour se rendre à leurs vœux, & quelques Auteurs assurent qu'il fut couronné Roi de Hongrie par l'Archevêque de Gran. D'autres prétendent que s'étant arrêté à Zara, il y apprit que Sigismond étoit en liberté & à la tête d'une nombreuse Armée, avec laquelle il se mettoit en devoir de soumettre ses Sujets rebelles; qu'il reçut même quelques insultes des habitans de Zara, & qu'il prit le parti de revenir dans ses Etats, laissant les Hongrois aux prises avec leur Roi. Quoiqu'il en soit, il est sûr qu'il revint en Italie, mais il ajouta à ses titres celui de Roi de Hongrie, & la Reine Jeanne II. qui lui succéda, & tous les autres Rois de Naples leurs Successeurs, s'intitulerent aussi Rois de Sicile, de Jérusalem & de Hongrie. (2)

Il se rend deux fois maître de Rome.

Boniface étoit mort en 1404, Innocent VII. lui avoit succédé. Il s'en falloit bien qu'il affectionnât Ladislas comme avoit fait son Prédécesseur. Aussi le Roi de Naples faisoit peu de cas du Pontife. De l'indifférence, il passa au mépris & à la haine, au point qu'il résolut d'aller à Rome, de s'en rendre maître & de chasser Innocent VII. Ce Pape étoit odieux aux Romains qu'il maltraitoit. Le Peuple se souleva. Ladislas saisit cette occasion de se présenter aux Romains comme leur vengeur. Il vint à Rome, & força Innocent à se retirer à Viterbe avec son neveu Louis, Marquis de la Marche, qu'il avoit appellé à son secours. (3) Le Roi maître de Rome passa à Pérouse qu'il prit aussi. Les Romains cependant rappellerent le Pape, & chasserent les troupes étrangeres. Ladislas irrité de cette inconstance naturelle au Peuple, quitta brusquement les Etats du Pape pour revenir dans son Royaume, déterminé à se venger de l'affront que lui faisoient les Romains, après l'avoir attiré chez eux. Mais Innocent mourut le 6 de Novembre (4) de la même année 1406.

Grégoire XII. fut élu à sa place, & pour terminer le Schisme qui divisoit l'Eglise, il devoit renoncer à sa dignité, ainsi que Clément, Pape d'Avignon; & après cette renonciation de part & d'autre, tous les Cardinaux réunis, devoient procéder à une élection, par laquelle on mît sur la Chaire Pontificale une personne qui fut universellement reconnue pour le seul & légitime Chef de

(1) Les uns placent cette expédition qui ne réussit pas, entre les deux mariages de Ladislas, avant la mort de Boniface, les autres la mettent après son second mariage avec la Princesse de Tarente, & conséquemment près de deux ans après la mort de ce Pape.
(2) Giannone, *Liv.* XXIV. *ch.* 6.
(3) Là-même.
(4) Ladislas & Innocent avoient fait la paix au mois d'Août. Lunig, *Tom.* II. *p.* 1220.

de l'Eglise universelle. On devoit tenir à Livourne une conférence pour accélérer le succès de ce pieux dessein. Grégoire avoit déjà quitté Rome, quoique sous divers prétextes il éludât cette conférence, Ladislas profita de ce moment pour marcher vers Rome avec quinze mille chevaux & huit mille fantassins. Il avoit pris de si bonnes mesures pour assurer la réussite de son entreprise, que le 25 Avril 1408, il se rendit maître de Rome & y entra en vainqueur, sous un dais de drap d'or, porté par huit Barons Romains. Dès le même soir il alla au Capitole, & le lendemain le Château St. Ange se rendit. Ladislas joignit à ses autres titres celui de Roi de Rome. Il séjourna dans cette Capitale du monde Chrétien, jusqu'au 25 Juillet suivant, qu'il s'en retourna à Naples: ce qui fut cause que sa conquête lui échappa une seconde fois.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Troisieme tentative de Ladislas sur Rome. 1408.

On sait que cette année 1408, vit trois Conciles indiqués; & l'année suivante trois Papes. Nous ne parlons ici de cet événement, que pour dire que Ladislas reconnut constamment Grégoire, & lui rendit tous les honneurs dus au légitime Pontife; & qu'Alexandre V, troisieme Pape élu par les Cardinaux au Concile de Pise, sollicita de nouveau Louis II, qui prenoit le titre de Roi de Naples, de faire une nouvelle tentative sur ce Royaume. Pour l'engager plus efficacement, il déclara, par une Bulle publique, Ladislas excommunié, schismatique, & partant privé du Royaume. Alexandre se promettoit d'avoir quelque part à cette conquête. La mort frustra ses espérances: il mourut à Bologne, le 3 de Mai 1410, avant que Louis eût fait les préparatifs de l'entreprise qu'il méditoit. Jean XXIII. qui lui succéda eut la même envie d'expulser Ladislas du Royaume de Naples, & Ladislas forma le projet de se rendre une troisieme fois maître de Rome. Le Roi Louis avoit pris les devans; il étoit déjà à Rome, qui lui étoit soumise. Ladislas passa par Capoue & arriva à Rocca Secca. Louis vint lui offrir le combat. La bataille dura plusieurs heures avec une grande opiniatreté des deux côtés. Enfin, l'armée de Louis fut victorieuse; mais il ne sut pas user de sa victoire, ou plutôt, il ne lui fut pas possible d'en profiter. Il vouloit marcher à Naples. Ses Troupes mal payées refuserent de le suivre. Il alla à Bologne demander de l'argent au Pape Alexandre, qui ne put pas lui en donner, de sorte qu'il fut contraint de revenir en Provence, où il mourut peu de tems après.

Il est défait par le Duc d'Anjou.

Ladislas, quoique vaincu, ne perdit point courage. Rassemblant les débris de son Armée qui s'accrut par ceux qui abandonnerent Louis victorieux, & par ses propres soldats faits prisonniers, qui se racheterent aisément, eux, leurs chevaux & leurs armes, par une modique somme d'argent, tant ils manquoient de tout, il se mit à ravager l'Etat Ecclésiastique, sur-tout lorsqu'il apprit que le Vainqueur, loin de poursuivre sa victoire, avoit été forcé de se retirer. Le Pape lui demanda la paix & elle lui fut accordée en 1412. Mais lorsque ce Pontife se présentoit à un Concile universel, qui se tint l'année suivante pour étouffer le Schisme, Ladislas s'empara de nouveau de Rome, contre la foi des Traités, & fit si bien qu'il engagea Sforza & Paul Orsino, deux des meilleurs Capitaines qui servoient le Pape, à passer à son service. Ce Prince ambitieux & remuant se disposoit en même tems à porter la guerre en Toscane. Pour cet effet, il fixa sa demeure à Pérouse, d'où

1411. *Il s'empare de nouveau de Rome.* 1413

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

tenant en échec les Terres de la Toscane, de la Romagne, de la Lombardie, il en tiroit de fortes contributions, tant de gré que de force.

Les Florentins craignoient avec raison pour leur République. Ils lui envoyerent des Ambassadeurs avec des présens. Ils se mirent en état de défense. Ils joignirent la ruse à ces précautions, & celle-ci les délivra de leurs craintes. Informés que le Roi étoit amoureux de la fille d'un médecin de Pérouse, avec laquelle il alloit souvent passer la nuit, on assure qu'ils gagnerent à prix d'argent le pere & l'engagerent à se servir de sa fille pour empoisonner son amant d'une maniere étrange & peut-être inouïe jusqu'alors. Ce Médecin séduit par l'or des Florentins, donna à sa fille une composition empoisonnée, lui disant de s'en frotter les parties naturelles, comme d'un spécifique sûr, pour exciter dans le Roi les plaisirs de la jouissance à un tel point qu'il ne pourroit jamais cesser de l'aimer. Le poison opéra. Ladislas contracta une maladie lente, qui le conduisit au tombeau, le 6 d'Août de l'année 1414. Il ne laissa aucun héritier des trois femmes qu'il avoit épousées. On peut en attribuer la cause à ses débauches, qui abrégerent encore ses jours. Il n'avoit pas trente-neuf ans accomplis. Ses Châteaux étoient comme de petits sérails où il tenoit un certain nombre de Concubines. Il avoit dans le Chateau-neuf, la fille du Duc de Sessa, & une autre qu'on nommoit la petite Comtesse; (1) & il se cachoit si peu, que lorsqu'il épousa la Princesse de Tarente, celle-ci fut choquée qu'il tint ses maîtresses si près d'elle. Il avoit donné un appartement dans le Château de l'Œuf à Marie Guindazzo, à qui il rendoit de fréquentes visites. Outre cela, il avoit à sa disposition plusieurs femmes de Naples & de Gaëte; & par-tout où il passoit, ou s'arrêtoit, il avoit des émissaires chargés de lui procurer les plus belles femmes. Ce Prince, si livré à ses plaisirs, n'en avoit pas moins l'humeur guerriere; mais occupé de faire la discipline militaire, il négligea les autres branches de l'administration, & le Royaume toujours en guerre sous son régne, ne vit point fleurir dans son sein les Lettres & les Arts.

Il meurt empoisonné 1414.

JEANNE II. *Reine de Naples.*

Jeanne II, sœur de Ladislas & veuve du Duc d'Autriche, succéda à son frere, & fut proclamée Souveraine le jour même de sa mort. Elle étoit d'un tempéramment presqu'aussi lascif que son frere, & l'amour lui fit faire une grande faute, dès le commencement de son régne. Lorsqu'elle n'étoit encore que Duchesse, elle avoit pris une forte passion pour Pandolfe Alapo son échanson, d'autres disent son maître-d'hôtel, auquel elle s'abandonnoit secrétement. Lorsqu'elle se vit Reine, elle ne garda plus aucune bienséance, & la pudeur qu'on dit naturelle à son sexe, fut immolée à la vivacité de ses desirs. Elle éleva Pandolfe à la Charge de Grand-Chambellan, dont les fonctions, consistant à avoir soin du patrimoine & des revenus de la Couronne, mettoient le Royaume à sa discrétion. Cet homme étoit jaloux de Sforza, que la Reine recevoit familiérement. Il l'accusa auprès de cette Princesse d'être affectionné au parti de Louis d'Anjou; & d'avoir dessein de se rendre maître de Naples, du Château & même de la personne de la Reine. Jeanne trop crédule, chargea son favori de faire arrêter Sforza: ce qui fut exécuté. Cet emprisonnement allarma tous ceux du parti de Duraz. Ils représenterent à la Reine

(1) Costanzo, *Lib.* XI. Giannone, *Lib.* XXIV. *ch.* 8.

qu'il y avoit de l'imprudence à s'en rapporter au seul Pandolfe, dans une affaire de cette importance; que Sforza étoit un Capitaine à ménager; qu'il n'avoit donné aucun sujet de soupçonner sa fidélité; & que cette démarche précipitée, pourroit nuire à ses intérêts, si elle ne se hâtoit de la réparer. Jeanne répondit qu'elle avoit ordonné à Pandolfe de prendre l'avis de son Conseil, avant que de faire arrêter Sforza; qu'il ne l'avoit pas fait parce que le péril étoit urgent; que du reste il étoit juste d'écouter ce que Sforza pouvoit alléguer pour prouver son innocence; & que si ses preuves étoient suffisantes, elle lui rendroit la liberté.

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

La Reine étoit plus inquiete qu'elle ne le sembloit, & Pandolfe partageoit son inquiétude. Il alla voir Sforza dans sa prison, lui persuada qu'il n'avoit aucune part à son emprisonnement, & qu'il travailloit à le faire élargir par le crédit que Cathérine Alapo sa sœur, avoit auprès de la Reine. En effet, quelque tems après, il vint lui dire qu'il étoit libre, & que la Reine lui accordoit avec la liberté la charge de Grand-Connétable, avec huit mille ducats par mois, à condition qu'il épouseroit Cathérine sa sœur, à qui il devoit son élargissement. Sforza, d'un caractere franc & reconnoissant crut tout ce qu'on lui disoit, sortit de prison, & accepta Cathérine pour femme.

Son mariage avec le Comte de la Marche. 1415.

Jeanne alloit épouser Jacques, Comte de la Marche, Prince de la Maison de France, mais éloigné de la Couronne, il ne devoit point porter le titre de Roi, mais seulement de Gouverneur-Général du Royaume; au moins c'étoit la convention qui avoit été faite, & réellement quelques-uns des Seigneurs que la Reine envoya à la rencontre de son époux, ne lui donnerent que le titre de Comte; d'autres pourtant lui donnerent celui de Roi, & parmi ceux-ci furent presque tous les Barons natifs du Royaume, partisans de la Maison de Duraz, & en particulier Jules César de Capoue, qui voyoit avec peine la faveur de Pandolfe, dont il craignoit les suites pour Jeanne & le Royaume. Il eut des entretiens particuliers avec le Comte de la Marche: il lui fit connoître l'état des choses, le commerce de la Reine avec son favori, l'insolence de cet homme, & ce qu'on devoit craindre de ses intrigues.

Avant l'arrivée du Comte à Naples, la Reine fut informée que le plus grand nombre des Seigneurs de sa Cour avoit donné le titre de Roi à son époux, qu'il s'étoit même élevé à ce sujet quelque contestation entre les Barons, que Sforza, qui ne lui avoit donné que celui de Comte, étoit dans les fers. La Reine allarmée fit dire aux Elus de Naples que son époux devoit arriver le lendemain, & qu'elle entendoit qu'ils le reçussent comme leur Roi. Ces ordres furent exécutés, & lors de la cérémonie du mariage. Jeanne dit elle-même à l'Assemblée, composée de toute la Noblesse du Royaume: „ Vous „ voyez le Prince que je rends maître de ma personne, & à qui je donne „ ma Couronne; que ceux qui m'aiment & sont affectionnés à ma maison, „ le reconnoissent, le nomment & le servent comme leur Roi ". Ces paroles furent suivies de cris de joie; & l'on entendit répéter par-tout; *Vive le Roi Jacques & la Reine Jeanne, nos maitres.* Le reste du jour se passa en divertissemens.

Le lendemain on vit arriver Sforza chargé de chaînes. Il méritoit un meilleur sort, & l'on eût été plus touché de sa disgrace, si depuis son alliance avec Pandolfe, il n'eût partagé l'indignation du public contre ce favori. Le

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282 *Hist. de* Naples. 1282-1442.

jour suivant le Roi fit arrêter Pandolfe lui-même. On le conduisit au Château de l'œuf. On le mit à la torture. Il avoua tout ce que le Roi vouloit savoir. Il fut condamné à mort & eut la tête tranchée le premier jour d'Octobre 1415, à la grande satisfaction du Public. (1)

Captivité de la Reine.

Aprés cette exécution, le Roi Jacques voulant remédier aux galanteries de la Reine, dont il avoit été informé par Jules César de Capoue, lui donna un vieux Officier François pour Argus, sous le nom d'Ecuyer, & fit veiller de si près sur sa conduite, qu'il ne lui étoit pas possible de voir personne, ni de parler à qui que ce fut sans témoin. L'espece de captivité, où Jeanne étoit retenue, ne fut point absolument désaprouvée dans les commencemens. On la regarda comme une juste punition de sa conduite passée, & une précaution nécessaire pour l'avenir. Dans la suite la Nation l'envisagea d'un autre œil, & ce fut la faute du Roi. Entourré de François, il négligea la Noblesse Napolitaine, ne lui donnant que la moindre part aux emplois & aux honneurs du Royaume. Les Charges de Grand-Connétable, de Grand-Chanbellan & de Grand-Sénéchal vinrent à vaquer, & on en pourvut des François; Jacques ne songea pas même à Jules-César de Capoue & aux autres qui lui avoient rendu des services essentiels. Par-là, il perdit bientôt l'affection que la Noblesse & le Peuple lui avoient d'abord témoignée. On commença à trouver mauvais que le Roi retint la Reine captive dans son appartement. Depuis trois mois elle n'avoit pas paru en public. Quelques Seigneurs se plaignirent au Prince lui-même qu'il ne la traitoit pas comme il convenoit à son rang & au sang des grand Rois dont elle descendoit. Le Roi fut piqué de ces reproches.

Conspiration contre le Roi découverte.

Jules-César de Capoue, plus indigné que les autres, que Jacques se montrât ingrat envers lui, forma un projet téméraire que son imprudence fit avorter. Il vint à Naples, où il fut bien reçu du Souverain. Il lui demanda la permission de rendre ses devoirs à la Reine. Il lui parla en particulier; grace qu'on n'accordoit à cette Princesse que depuis le mécontentement que les Nobles avoient témoigné, & seulement pour un petit nombre de Seigneurs qui étoient bien venus du Roi. Jules-César oublia dans cette entrevue combien il avoit offensé sa Souveraine; & par une imprudence qu'on a peine à concevoir, il lui confia que la Noblesse étoit mécontente du Comte de la Marche, (donnant ce nom au Roi) qu'en son particulier, il avoit de justes sujets de se plaindre de son ingratitude; qu'il avoit dessein de la délivrer de la captivité où elle languissoit en ôtant la vie au Roi. Jeanne qui le voyoit avec horreur, comme le premier Auteur de la contrainte où elle étoit retenue, fit semblant d'approuver son dessein, pour lui tendre un piege où il devoit se perdre; & dès qu'il fut sorti, elle se fit un mérite auprès de Jacques, de lui dévoîler le complot de Jules. Le Roi, pour être plus sûr de la vérité de cette ouverture, convint avec la Reine qu'il se cacheroit dans sa chambre, & que sans être vu du traître, il entendroit les particularités de son projet, lorsqu'il viendroit en entretenir Jeanne. Ce stratagême réussit comme il avoit été arrangé, & le Roi se convainquit pas ses propres oreilles, de ce qui se tramoit contre lui. Jules fut arrêté avec son sécrétaire son complice; au mo-

(1) Giannone, *Liv.* XXV. *ch.* I.

ment qu'ils sortoient du Château. Leur procès fut fait & ils furent décapités.

La découverte de cette conspiration rendit la Reine plus libre, & le Roi plus méfiant. La Princesse obtint la permission d'aller dîner chez un riche marchand Florentin. Quand on sut dans la Ville que la Reine devoit sortir, la Noblesse & le Peuple accoururent en foule sur son passage. Sa tristesse lui donnoit un air touchant. Elle émut tout le monde de compassion. Quelques Seigneurs souleverent la Populace, & résolurent par ce moyen de faire rendre la liberté à Jeanne. Le Roi averti de ce tumulte, crut le mal plus grand. Il craignit d'être assiégé dans le Château-neuf, & se retira dans celui de l'œuf. La Reine fut conduite dans celui de Campuana, qui lui fut remis par le Commandant. La jeunesse réjouie de cet événement vouloit qu'on assiégeât le Roi. Des personnes plus sensées comprirent que s'il convenoit d'adoucir le sort de la Reine, & se servir de la circonstance présente pour obtenir du Roi qu'il eût pour la noblesse du Royaume les égards & la considération qu'elle méritoit, il ne falloit pas aussi risquer de livrer de nouveau l'Etat à une femme dont la foiblesse pour d'indignes favoris étoit trop connue. Dans cette idée, on fut d'avis de proposer un accommodement au Roi.

Sect. IV. Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.

La Reine recouvre sa liberté.

Jacques avoit perdu sa premiere fermeté: il accepta & promit tout ce qu'on voulut. Il fut arrêté que le Roi & la Reine vivroient ensemble en bonne union; que comme légitime maîtresse du Royaume, Jeanne seroit reconnue pour telle, ainsi qu'il étoit dit dans le traité de mariage, qu'elle se choisiroit & auroit une Cour convenable à son rang: que Jacques de son côté conserveroit le titre de Roi, avec une pension de quarante mille ducats par année, pour l'entretien de sa maison; qu'enfin les charges de la Couronne, les emplois du Royaume seroient possédées pour la plus grande partie par des Seigneurs Napolitains. (1).

Ce traité rendoit la liberté à la Reine, & permettoit à la Noblesse d'aspirer aux dignités & aux honneurs qui leur appartenoient plutôt qu'à des étrangers; mais il ne remédioit point aux maux que l'on avoit lieu d'appréhender; l'événement fit voir qu'il étoit insuffisant pour rétablir l'ordre. Jeanne disposa des emplois. Sergiani Caracciolo fut fait Grand-Sénéchal; Sforza fut élargi & réintégré dans l'emploi de Grand-Connétable. Jeanne, dont les passions avoient été long-tems contraintes, leur laissa prendre un libre essor. Elle fut sur-tout éprise de Sergiani: c'étoit un des plus beaux Seigneurs de la Cour, mais d'une beauté mâle & vigoureuse, & qui joignoit aux perfections du Corps, beaucoup d'habileté & de prudence. Il ne se livra pas d'abord à la Reine. Tandis qu'elle lui proposoit de songer aux moyens de se débarrasser du Roi son époux, pour qu'elle fut toute entiere & librement à son amant, celui-ci lui fit comprendre qu'il falloit commencer par se concilier l'affection de la Noblesse & du Peuple, en leur distribuant des graces & des bienfaits, elle suivit ce Conseil qui lui réussit. Sergiani avoit soin que personne n'eut à se plaindre de la Reine; par-là il établissoit plus solidement sa propre puissance.

Captivité du Roi.

Il étoit tems de songer à éloigner le Roi, au gré des deux amans. Sergiani porta Jeanne à proposer au Roi, tandis qu'ils soupoient ensemble, de faire

(1) Giannone, *au même endroit.*

Sect. IV. *Hist. des deux* Sici-les *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

1417.

sortir tous les François du Royaume; sous prétexte qu'il y avoit entre eux & les Napolitains une antipathie qui produisoit de fréquentes quérelles & pouvoit avoir des suites plus funestes. Jacques répondit qu'il falloit auparavant récompenser les services de ceux qui avoient abandonné leur Patrie pour le suivre & le servir. La Reine répliqua d'un ton impérieux, qu'elle sauroit bien les chasser malgré lui. (1) Le Roi piqué se leva brusquement de table, & se retira dans son appartement. Jeanne, qui avoit prévu à-peu-près le resultat de sa proposition, fit garder le Roi par des gens préparés à ce dessein, de sorte qu'il éprouvoit dans ce moment le sort de la captivité qu'il avoit fait souffrir à la Reine quelques mois auparavant.

Ce coup d'autorité déplut aux Nobles & au Peuple, particuliérement à ceux du parti de Duraz, qui sentirent jusqu'où pouvoit aller le commerce de la Reine avec Sergiani, & la puissance excessive de ce favori. Tandis que ces choses se passoient à Naples, Othon Colonne fut élu Pape sous le nom de Martin V, & ce Pontife reconnu par toute la Chrétienté, mit fin au Schisme dont l'Eglise étoit depuis si long-tems désolée. Jeanne lui envoya des Ambassadeurs, pour le féliciter de son avénement au Pontificat. Martin les reçut avec des grandes démonstrations de bienveillance. De leur côté, le Roi de France & le Duc de Bourgogne solliciterent Sa Sainteté de faire intervenir sa médiation pour obtenir l'élargissement du Roi Jacques; & les Seigneurs Napolitains du parti de Duraz, soutenus par le Capitaine Sforza & ses troupes, demandoient à la Reine qu'elle chassât Sergiani de la Cour & du Gouvernement. Ce favori céda prudemment à l'orage, & dicta lui-même l'ordre qui l'envoyoit en exil à Procida, ne voulant pas exposer le sort de la Reine; mais il fit si bien, que cette Princesse promît au Pape d'élargir Jacques, seulement lorsque le Royaume seroit plus tranquille, & qu'elle n'auroit pas à craindre une révolution.

Dès l'année suivante, Sergiani reparut à la Cour avec plus d'éclat que jamais. Sforza étoit en Toscane. Le favori que la Reine revit avec un nouveau plaisir, étoit allé saluer le Pape à Florence, & par ses négociations avoit conclu avec lui, au nom de Jeanne, plusieurs traités qui avoient affermi pour toujours la Couronne sur la tête de cette Princesse, & mis le parti de Duraz à l'abri de toute crainte. Car ce Courtisan rusé s'attachoit à se concilier l'affection de tous les partis. Le Pape envoya un Légat pour couronner Jeanne, & en même tems la solliciter de nouveau d'élargir le Roi Jacques. Sergiani fut d'avis qu'elle se rendit aux instances du Pape, moyennant quelques précautions qui furent approuvées & consenties.

Son élargissement & sa retraite en France, Couronnement de la Reine. 1415. 1419.

Si le Roi avoit fait solliciter sa liberté, ce n'étoit pas pour vivre d'avantage avec la Reine, ni dans le Royaume de Naples. Il repassa d'abord en France, où l'on assure qu'il finit ses jours dans un monastere. (2) Jeanne fut couronnée publiquement le 20 Octobre 1418, avec cette Clause expresse dans l'Acte d'investiture, que le Pape considérant combien les exemples passés

(1) Le même, au même Livre, *ch.* 2.

(2) Costanzo, *Lib* XIII. *Sub fin.* Le Comte de la Marche prit l'habit de Cordelier, dans le Couvent de Besançon, en 1435, & mourut en 1438.

faisoient voir que le Gouvernement des femmes étoit contraire au bien de ce Royaume, il les en excluoit, tant qu'il se trouveroit des mâles jusqu'au quatrieme degré. (1)

Jeanne étoit tout-à-la-fois inquiéte & charmée du départ du Roi Jacques. Le Grand Sénéchal Sergiani Caracciolo commença à devenir absolu; ou plutôt, car il étoit déjà Souverain, au titre près, il affecta dans toutes les occasions, & envers tout le monde, une autorité insolente, qui le fit bientôt universellement haïr. Se croyant au dessus de toute crainte, il n'eut plus pour les Nobles les ménagemens qui leur avoient fait supporter son élévation: il chercha à se venger de ses ennemis, en éloignant les uns de la Cour, en faisant ôter des emplois aux autres, & en supprimant les pensions de plusieurs. Ce favori imprudent ne voyoit pas qu'il ébranloit sa puissance au lieu de l'affermir. Cette conduite causa un mécontentement général. Sforza sur-tout avoit juré de le perdre. Ce Capitaine, que le Grand-Sénéchal avoit fait envoyer contre Braccio pour le chasser des Terres de l'Eglise qu'il retenoit injustement, avoit été battu près de Viterbe, & ses Troupes fort diminuées après ce malheur, ne lui permettoient pas de former une entreprise par ses seules forces, quoique les Barons le sollicitassent vivement de se rendre à Naples. Il préféra d'envoyer son secrétaire à Louis III, Duc d'Anjou, fils de Louis II, pour l'inviter à venir prendre possession de la Couronne dont avoit joui son pere, lui faisant voir, par la disposition des esprits, qu'il s'en empareroit aisément. Le Duc ravi de ces propositions, en fit remercier Sforza, le nomma Vice-Roi & Grand-Connétable, lui fit tenir trente mille ducats pour recruter son Armée, & lui promit que bientôt il paroîtroit à la vue de Naples avec une Armée Navale.

Louis III, Duc d'Anjou, sollicité par Sforza, attaque le Royaume de Naples,

Sforza renvoya aussi-tôt à la Reine ses étendarts & le bâton de Général. Arrivé jusqu'aux murs de Naples, il y déclara qu'il venoit en faveur de Louis III, Légitime Souverain du Royaume, à qui il convenoit mieux aux Napolitains d'obéir, qu'à un favori insolent qui les tyrannisoit. La Reine & le Sénéchal furent effrayés de cet événement. On envoya sur le champ un Ambassadeur au Pape pour lui demander du secours, soit par lui-même, soit par les autres Princes d'Italie. On s'adressoit mal. L'entreprise de Louis ne s'étoit pas faite sans la participation de Martin V; lequel n'étoit pas content que le Ministere de Naples eut si mal soutenu la bravoure & l'Armée de Sforza lorsqu'il combattoit pour les intérêts du S. Siege. Aussi cette négociation eut un si malheureux succès, que le Pape autorisa l'expédition de Louis par un diplôme, qui dérogeant à l'investiture que Jeanne venoit de recevoir, ou qui du moins en expliquoit les motifs en faveur de la Maison d'Anjou. Il fit expédier une Bulle, datée de Florence, le 4 de Décembre 1419, où après s'être étendu sur les raisons, qui l'avoient déterminé, dont les plus solides étoient la minorité de Louis III, & les troubles du Royaume, il déclaroit que loin de préjudicier pour cette investiture aux droits de la Maison d'Anjou, il prétendoit, au contraire, qu'ils fussent conservés en leur entier; qu'en cas que le Royaume retournât à l'Eglise par la mort de Jeanne, sans postérité, ce que l'âge avancé de cette Princesse rendoit indubitable, il faisoit dès lors à Louis & à ses héritiers, l'inféodation du Royaume, sous les conditions ordinaires;

(1) Chioccarello & Summonte, *Lib.* IV.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

au défaut des héritiers mâles de Louis, en ligne directe, le Pontife appelloit les collatéraux Mâles jusqu'au quatrieme dégré, préférablement aux filles. (1)

1403. La Reine appelle Alphonse, Roi d'Arragon à son secours & l'adopte. 1421.

Dans le même tems Alphonse, Roi d'Arragon, se préparoit à attaquer l'Isle de Corse. Mais la Reine Jeanne lui fit proposer d'employer ses armes en sa faveur, & pour l'y engager par un appât puissant, elle l'adopta son Successeur à sa Couronne. Alphonse jugea qu'il lui étoit plus avantageux de conquérir un beau Royaume, qu'un rocher stérile, il abandonna ses vues sur la Corse, & envoya seize Galeres au secours de la Reine Jeanne. Il vint lui-même à Naples, quelque tems après, où la Reine ratifia l'Acte d'adoption, ou plutôt en dressa un plus ample que le premier. Les armes d'Alphonse furent plus heureuses que celles de Louis, & peu s'en fallut que celui-ci ne perdit toute espérance de se rendre maître du Royaume, même d'y conserver aucune place; lorsqu'un nouvel événement fit changer la face des affaires.

Alphonse avoit exigé l'hommage & fait prêter serment de fidélité en sa faveur, tant aux Villes qu'il avoit conquises, qu'à tous les Seigneurs qui étoient venus lui rendre leurs devoirs. Le Grand-Sénéchal qui prenoit ombrage de tout ce qui s'élevoit autour du trône, en augura que le Roi d'Arragon vouloit se rendre maître du Royaume de Naples, avant la mort de la Reine, contre la convention expresse du Traité d'adoption. Il inspira les mêmes soupçons à Jeanne. Alphonse s'apperçut du réfroidissement de la Reine à son égard. Quoiqu'il n'en fut pas positivement le sujet, comme il connoissoit l'ambition intrigante du Grand-Sénéchal, & la foiblesse de la Princesse, qui ne pensoit & n'agissoit que par son favori, il ne douta pas que Sergiani ne tramât quelque chose à son préjudice. Il le fit donc emprisonner le 27 Mai de l'année 1423, & alla ensuite trouver la Reine. Jeanne informée de ce qui venoit d'arriver, fit fermer les portes du Château. Alphonse ne pouvant la voir, se retira chez lui, & dans ce moment il y eut un grand désordre dans Naples, occasionné par les Espagnols & les Catalans qui étoient à la suite d'Alphonse, & par les Napolitains attachés au parti de la Reine. (2)

Elle révoque cette adoption pour adopter le Duc d'Anjou.

Jeanne, de l'avis de son Conseil appella Sforza à son secours. Ce Capitaine étoit alors à Bénévent. Il se flatta qu'en délivrant la Reine du péril où elle étoit, il en obtiendroit qu'elle révoquât l'adoption faite en faveur d'Alphonse, pour la procurer au Duc d'Anjou. Dans cette pensée il se hâta de venir à Naples, assiégea le Roi, enfermé dans le Château-neuf, & délivra la Reine, qu'il conduisit à Aversa. Ce fut là qu'il engagea cette Princesse à déclarer par un Acte solemnel, qu'elle fit le premier Juillet de la même année, qu'elle révoquoit pour cause d'ingratitude, la premiere adoption qu'elle avoit faite du Roi Alphonse, & adoptoit Louis III, Duc d'Anjou, à qui elle donnoit le titre de Roi. En conséquence, Louis vint trouver la Reine à Aversa. Elle fortifia encore son parti de l'alliance du Pape & du Duc de Milan, qui embrasserent ses intérêts.

Alphonse retourne en Espagne.

Alphonse voyant tant de forces réunies contre lui, comprit qu'il ne pourroit pas conserver Naples: il prit la résolution de retourner en Espagne; mais auparavant il eut soin de profiter de la passion de la Reine, pour obtenir l'échange

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, Par Mr. d'E. *Tom.* III.
(2) Giannone, *Hist. civile du Roy. de Naples*, *Liv.* XXV. *ch.* 4.

change de tous les Seigneurs Espagnols & Catalans contre le Grand-Sénéchal seul.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Quelques-uns ont cru qu'Alphonse songeoit déjà, & depuis le premier moment qu'il étoit entré dans le Royaume, à s'en rendre maître & seul Souverain, sans attendre que la mort eût fermé les yeux de Jeanne; que les soupçons du Grand-Sénéchal étoient fondés sur des indiscrétions echappées à Alphonse, & qu'il faisoit lever une armée dans ses Etats pour venir prendre la Reine & la conduire prisonniere à Catalogne. Quoiqu'il en soit, ce projet réel ou supposé, avorta par les mesures de Sergiani. Mais Alphonse ne perdit jamais de vue ses prétentions sur Naples, & nous verrons dans la suite comment il les fit valoir.

Le Grand-Sénéchal devint plus puissant, plus ambitieux & plus insolent que jamais. Louis ne pouvoit voir sans indignation la foiblesse de la Reine pour cet homme, & de son côté Sergiani voulant éloigner Louis de la Cour, dans la crainte qu'il ne fut un obstacle aux progrès de son crédit; il engagea Jeanne à lui confirmer l'investiture du Duché de Calabre, qui tenoit tout entier pour Alphonse, & de l'envoyer s'en mettre en possession par la force des armes. Il eut soin en même-tems de prolonger cette expédition, en ne fournissant que ce qu'il falloit de Troupes pour perpétuer la guerre contre les Aragonois sans la terminer. Aussi elle dura plusieurs années (1); & Louis III. ne revint à Naples qu'en 1430. 1430.

Fin tragique de Sergiani, favori de Jeanne II.

La grandeur & l'insolence de Sergiani devoient naturellement lui attirer une fin tragique. Il s'étoit emparé de plusieurs Terres & Biens, soit pour lui, ou pour ses parens & ses créatures. Jeanne lui avoit donné la Principauté de Capoue. Toujours plus avide, il lui demanda celle de Salerne, & le Duché d'Amalfi. La Reine étoit âgée & infirme. Sergiani n'étoit plus jeune. Il n'étoit plus question de galanterie entr'eux. La passion de l'un s'étoit changée en indifférence & en dégoût, & celle de l'autre en remords & en honte. Le favori même se croyoit trop puissant pour avoir des ménagemens pour celle dont la foiblesse l'avoit élevé. Jeanne lui refusa les nouveaux Biens qu'il lui demandoit, & ne put s'empêcher de lui dire en forme de reproches, qu'il devoit être content des Bienfaits dont elle l'avoit comblé. Le favori fut piqué de ce reproche. Cependant quelques jours après, il fit de nouvelles instances dont un second refus fut le seul fruit. Outré de dépit, il éclata en paroles peu respectueuses; & en injures: on assure même qu'il eut la hardiesse de porter les mains au visage de la Reine, & qu'il y laissa des traces de sa fureur. (2) Cet excès d'insolence dans un Sujet comblé de biens; arracha des larmes à Jeanne, qui gémissoit trop tard de son aveugle passion. Cette Princesse, dès que Sergiani l'eut quittée, se plaignit de son audace à la Duchesse de Sessa, sa confidente alors, & une ennemie implacable du Grand-Sénéchal. „ C'est „ une bête feroce, lui repondit la Duchesse; & si Votre Majesté ne réprime son insolence, peut-être qu'un jour sa fureur le portera à vous étrangler. Il est de l'intérêt de vos jours de le faire rentrer dans son premier

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles, de la Maison de France*, Par Mr. d'Egly, *même Tome.*
(2) *Là-même.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 12[illegible] juſqu'à l'an 12[illegible] Hiſt. de Naples.* 1282-1412.

1432.

„ état de pauvre & ſimple Gentil-homme, d'où vos bontés l'ont tiré. Cet indigne „ favori, non content de vous avoir fait tomber dans le mépris, ôſe, par „ la plus noire ingratitude, maltraiter celle qui l'a comblé de richeſſes & de „ grandeurs, qui lui a ſacrifié ce qu'elle avoit de plus cher au monde, ſa ré„ putation & ſon honneur; qu'il éprouve aujourd'hui tout le poids de votre „ indignation, puiſqu'il abuſe de vos bienfaits contre vous-même".

La Reine goûta ce Conſeil, & dès ce moment, prit la réſolution de lui faire éprouver ſa colere, en diminuant ſon autorité, & le privant d'une partie des terres qu'il tenoit d'elle. Ce n'étoit pas là tout ce que demandoient ſes ennemis & ſes envieux. On voulut exalter l'indignation & le reſſentiment de la Reine, on lui dit qu'il cherchoit à s'emparer du Royaume; on lui propoſa enfin de le faire mourir. Elle n'y conſentit pas; elle ſe contentât de donner ordre qu'on l'arrêtât. Ses ennemis outrepaſſant cet ordre, le maſſacrerent à coups de hache dans ſon appartement, la nuit du 17 au 18 du mois d'Août 1432. La Reine, dit-on, fut fâchée de ſa mort; mais, comme on lui avoit perſuadé qu'il aſpiroit au trône, elle ordonna que tous ſes Biens fuſſent confiſqués. Pluſieurs de ſes parens & de ſes partiſans furent arrêtés & conduits en priſon. Son Cadavre reſta quelques jours ſans ſépulture; expoſé à l'indignation publique; & d'amples Lettres d'abſolution furent accordées aux aſſaſſins, coupables de ſa mort. Telle fut la fin tragique de ce favori.

Nouvelle adoption d'Alphonſe. 1433.

Eugene IV. avoit ſuccédé au Pape Martin V; Louis avoit épouſé, en 1431, Marguérite, fille du Duc de Savoie, & vivoit tranquillement avec elle dans le Duché de Calabre, qui lui avoit été donné pour apanage. Alphonſe, plus jaloux que jamais d'exécuter ſes deſſeins ſur le Royaume de Naples, négocioit auprès du Pape, pour en obtenir l'inveſtiture, & continuoit d'entretenir des rélations avec les Barons de ſon parti. Il ne tarda pas à apprendre la mort du Grand-Sénéchal. Inſtruit en même tems du crédit de la Ducheſſe de Seſſa ſur la Reine, il ſe haſarda d'envoyer des Ambaſſadeurs à Jeanne, pour tâcher de ſe reconcilier avec elle; il connoiſſoit ſon inconſtance, & ôſoit ſe flatter, malgré les apparences contraires, qu'elle renouvelleroit ſon adoption, revoqueroit celle du Duc d'Anjou, le remettroit en poſſeſſion du Duché de Calabre, dont Louis III. jouiſſoit, & porteroit le Pape à confirmer ces nouveaux arrangemens. Rien n'étoit moins vraiſemblable. Alphonſe attendoit ces changemens de la légéreté de Jeanne, dont l'eſprit s'affoibliſſoit tous les jours. En effet, Jeanne lui permit d'entrer dans le Royaume. Il prit terre dans l'Iſle d'Iſchia, qui tenoit encore pour lui; & par une inconſéquence dont on voit peu d'exemples, la Reine annulla, par ſes Lettres du 4 Avril 1433, tout ce qu'elle avoit fait contre Alphonſe dix ans auparavant. Elle revoqua l'adoption de Louis III, & tout ce qui l'avoit ſuivi, ou précédé; reconnut de nouveau le Roi d'Aragon pour ſon ſeul & légitime héritier, renouvella l'adoption faite en ſa faveur, lui donna une ſeconde fois le Duché de Calabre, promettant d'enjoindre à Louis III, qui en jouiſſoit, de le remettre à Alphonſe & de ſortir du Royaume. Les Lettres portoient que Jeanne demeureroit néanmoins Souveraine du Duché de Calabre pendant ſa vie, & que la Ducheſſe de Seſſa avec Gilles Caciccero, qui ſeroit ſon Miniſtre, le gouverneroit au nom d'Alphonſe, qui juroit conformément à la volonté de la Reine, de retourner en Sicile, & de ne point entrer dans le

Royaume de Naples du vivant de Jeanne, sans sa permission, de n'y faire aucune sorte d'expédition, ni d'entreprise, de n'y semer aucun trouble, de ne point permettre à ses freres ni à ses Vassaux, de se déclarer contre la Reine & ses Sujets. Ces Lettres ne furent point publiées. Il importoit d'en dérober la connoissance au parti Angevin. Elles furent remises à la Duchesse de Sessa, qui devoit en demeurer dépositaire, jusqu'à ce que la Reine fut à même de les mettre en exécution. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1269 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

Jusques-là Alphonse avoit lieu de s'applaudir de ses succès. Trop d'impatience fit manquer la conclusion de cette affaire. Le Roi, non content de ce que la Duchesse faisoit pour lui, oubliant qu'elle étoit séparée du Duc son mari, qu'elle haïssoit mortellement, eut l'imprudence d'engager celui-ci à se déclarer en sa faveur. Il n'en fallut pas davantage pour irriter la Duchesse, & convertir en haine toute l'affection qu'elle avoit témoignée jusqu'à ce moment au Roi Alphonse. Elle n'eut pas de peine à persuader la Reine qu'elle obligeoit un ingrat qui étoit venu, sous une feinte amitié, lui arracher une grace pour s'en servir contre elle, de concert avec le Duc de Sessa. On envoya des troupes dans les Etats de celui-ci pour le contenir, & Alphonse ayant fait une treve de dix ans avec la Reine retourna en Sicile. (2)

Elle est sans effet.

En 1434, Louis III. mourut d'une fievre violente, sans laisser d'enfans. La Reine le pleura sincérement: il le méritoit par sa déférence à ses volontés, & elle dut se repentir de n'avoir pas mieux agi envers un Prince qui lui avoit toujours témoigné beaucoup de complaisance & de reconnoissance. Il lui étoit arrivé une seule fois de reprocher doucement à Jeanne l'avilissement où la réduisoit son aveugle foiblesse pour le Grand-Sénéchal: il s'apperçut que cette liberté déplaisoit à la Reine, il ne lui en parla jamais depuis. Cette Princesse voulant témoigner combien le caractere débonnaire de Louis l'attachoit à la Maison d'Anjou, la veille de sa mort elle institua pour son héritier, René, Duc d'Anjou, frere de Louis III. Elle mourut en 1435, sans être regrettée, mettant fin à la premiere branche d'Anjou, issue de Charles I. Un extrême penchant au libertinage, un éloignement naturel pour tous les soins du Gouvernement, une inconstance sans exemple, une aveugle déférence pour ceux qui avoient pris quelque empire sur son esprit, forment les traits du caractere de cette Princesse, qui n'auroit jamais du régner, si le sort capricieux ne mettoit pas souvent à la tête des Peuples, ceux qui sont le moins capables de faire leur bonheur. Elle avoit laissé dans le trésor Royal cinq cens mille ducats, qui devoient être employés pour les besoins de la ville de Naples, & pour assurer la Couronne à René d'Anjou; & comme ce Prince étoit alors retenu prisonnier par le Duc de Bourgogne, elle avoit nommé seize Nobles pour administrateurs du Royaume, jusqu'à l'arrivée du nouveau Roi.

Mort de Louis III. 1434.

Mort de Jeanne. 1435.

A la mort de Jeanne, le Royaume se trouva livré aux factions de trois compétiteurs. La plûpart des Barons étoient pour Alphonse. Le Peuple demandoit René d'Anjou pour Souverain. Le Pape Eugene IV. prétendit que la postérité de Charles I. se trouvant éteinte, le Royaume retournoit au S. Siege, défendit aux Napolitains d'obéir à d'autres qu'à celui qu'il nommeroit pour leur

René *Roi de Naples.*

(1) Là-même.

(2) Giannone, *Hist. civile de Naples*, *Liv.* XXV. Puffendorf, *Introduction à l'Histoire*, &c. *Tom.* II.

SECT. IV. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1169 *jusqu'à l'an* 1282. *Hist. de* Naples. 1282-1442.

Roi, & leur déclara qu'en attendant, il leur enverroit des Ministres pour les gouverner pendant l'interrègne. Les Napolitains n'eurent aucun égard aux prétentions, ni aux déclarations de Sa Sainteté. Dès qu'ils virent que les seize Seigneurs nommés par la Reine Jeanne pour gouverner, entroient en fonction de leurs Charges, craignant qu'ils ne devinssent autant de tyrans, ils leur joignirent vingt autres administrateurs, ou tuteurs du Royaume, tirés de la Noblesse & du Peuple, pour empêcher qu'ils n'abusassent de l'autorité qui leur étoit confiée. Après cette premiere précaution, chacun songea aux intérêts particuliers du parti qu'il affectionnoit.

Expédition d'Alphonse contre Naples.

Alphonse impatient de faire valoir ses droits, vint assiéger Gaëtte. Son impatience pensa lui couter cher. Le Duc de Milan persuada aux Génois de secourir cette Place, parce qu'il ne convenoit pas à leurs intérêts qu'un port de la mer de Toscane tombât au pouvoir des Catalans leurs ennemis. Les Génois mirent en Mer une flotte considérable, qui rencontra celle d'Alphonse. Elles se livrerent bataille près de l'Isle de Ponzo. Le combat dura dix heures. Les Génois remporterent une victoire complette & firent prisonniers de guerre le Roi Alphonse, le Roi de Navarre, D. Henri, Grand-Maître de l'Ordre de St. Jacques, le Prince de Tarente, le Duc de Sessà, & quantité d'autres Seigneurs. Ces illustres Captifs furent conduits à Savone, & de-là à Milan. Le sort de Naples étoit entre les mains du Duc de Milan : il pouvoit terminer la guerre, & mettre René d'Anjou sur le trône. On lui représenta fortement qu'il lui étoit plus avantageux de voir la Maison d'Aragon s'établir en Italie, que celle de France, vu qu'il devoit craindre que celle-ci n'attaquât Milan lorsqu'elle posséderoit Naples. Ainsi le Duc se laissa engager à faire une Ligue avec Alphonse, & à l'aider de tout son pouvoir à faire la conquête du Royaume, qui devoit naturellement lui échapper après la défaite qu'il venoit d'éprouver. Tous les prisonniers furent mis en liberté sans rançon, & Alphonse conçut de nouvelles espérances.

Cependant les Napolitains avoient envoyé des Ambassadeurs en France, pour solliciter le Roi René de venir prendre possession de son Royaume. Celui-ci étoit toujours prisonnier du Duc de Bourgogne. Les Ambassadeurs ne trouverent qu'Isabelle son épouse, qui, ayant donné avis au Duc d'Anjou de ce qui se passoit, s'embarqua avec quatre galeres de Provence, arriva à Gaëtte, & puis à Naples, le 18 Octobre 1435. Le Gouvernement des Seize & des Vingt n'étoit point vu d'un bon œil. La plûpart des Barons du Royaume, prêterent serment de fidélité à la Princesse, comme Vicaire du Roi son époux ; & en cette qualité elle prit les rênes du Gouvernement. C'étoit entreprendre une tâche bien dangereuse que de vouloir résister aux forces combinées d'Alphonse & du Duc de Milan. La fortune favorisa tantôt l'un, tantôt l'autre parti.

1436 *& suiv.*

René vint à Naples : ses succès. 1438 *& suiv.*

René obtint sa liberté, & se rendit à Naples avec son fils Jean, le 9 de Mai 1438. Il y fut reçu comme un Dieu tutelaire par le parti Angevin. Sans perdre de tems il se mit en devoir de soumettre à son obéissance différentes Provinces du Royaume. Il commença par l'Abruzze, & ses succès égalerent sa valeur & & son activité. Alphonse avoit reçu de

puiſſans ſecours de Sicile & de Catalogne. Il ſe hâta de venir camper près de Naples, avec quinze mille hommes. René vint en toute diligence au ſecours de la Capitale. Il enleva aux Catalans la Tour de S. Vincent, & il eſperoit ſe rendre maître du Château-neuf, qui depuis ſi long-tems étoit ſous la puiſſance des Aragonois. Il preſſoit vivement les opérations de la guerre, parce qu'il commençoit à manquer de poudre & de proviſions de bouche. Le Château ſe rendit effectivement le 24 d'Août 1439. Mais ce fut là le dernier ſuccès du Roi de Naples. Depuis ce moment ſes affaires allerent en déclinant, & il éprouva des malheurs de toutes eſpeces. Il ſe vit abandonné par pluſieurs Barons qui ſe jetterent dans le parti d'Alphonſe. La mort lui enleva ſon meilleur Capitaine, le célebre Caldora; & le fils de celui-ci l'abandonna par reſſentiment. La trahiſon d'un Prêtre de Capri, remit cette Iſle au pouvoir de ſon rival; & pour comble d'infortune, une Galere qu'on lui envoyoit de France, chargée d'une ſomme conſidérable d'argent, fut arrêtée dans cette même Iſle, & tomba au pouvoir d'Alphonſe. Tant de revers obligerent René de faire partir Iſabelle & ſon fils aîné pour la Provence. Alphonſe ſe rendit maître de Naples. 1442. René fut trop heureux de lui échapper. Il ſe ſauva ſur un Vaiſſeau Génois qui étoit à la rade. Il ſe rendit à Florence, où étoit alors le Pape. Le Pontife le reçut & lui donna l'inveſtiture du Royaume qu'il venoit de perdre. Il lui fit auſſi de belles promeſſes; mais ce n'étoit que des paroles. René cédant à la néceſſité de ſa mauvaiſe fortune repaſſa en France au commencement de l'année 1442.

Telle fut la fin de la domination de la Maiſon d'Anjou ſur le Royaume de Naples, qui doit terminer cette quatrieme Section.

Sect. V. Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.

SECTION V.

Hiſtoire de Sicile, depuis l'année 1282, *où cette Iſle forma un Royaume particulier, & fut ſoumiſe aux Rois de la Maiſon d'Aragon, juſqu'à la réunion des deux Etats de Naples & de Sicile, en* 1442, *ſous Alphonſe I.*

Pierre, Roi d'Aragon, comme héritier des prétentions de ſon épouſe, 1282. Conſtance, fille de Mainfroi, & de celles de Conradin, dernier Prince 1285. de la Maiſon de Suabe, avoit les droits les plus inconteſtables au Royaume de Sicile, en ayant reçu, dit on l'inveſtiture, par le gant, ou ſuivant d'autres, par l'anneau, que l'infortuné Conradin jetta avant d'être exécuté, & qu'un Chevalier Napolitain ramaſſa & porta à ce Prince. Quelque envie qu'il eut depuis long tems de ſe mettre en poſſeſſion d'un ſi bel héritage, le manque de moyens, d'occaſions & de forces néceſſaires l'avoit, en quelque façon, empêché d'y ſonger, & obligé de renoncer à une entrepriſe auſſi épineuſe. Mais le mécontentement des Siciliens, la conjuration de Jean de Procida, & le ſecours que lui promit l'Empereur Michel Paléologue, ayant ranimé ſes eſpérances & ſes deſirs, il ſongea à profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit, de recouvrer un trône qui lui appartenoit, & auquel les vœux des Si-

Pierre d'Aragon, Roi de Sicile.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Ses secrets préparatifs pour entreprendre la conquête de la Sicile.

ciliens, & leur haine pour les François l'appellerent. Long tems auparavant la révolution de 1282, ce Prince, qui s'attendoit de jour en jour à quelque soulèvement de la part des Peuples, & qui étoit instruit de ce que Procida tramoit en sa faveur, avoit fait, avec l'aide de l'argent de Paléologue, les plus grands préparatifs, & s'étoit mis en état de fondre sur la Sicile, aussi-tôt que la conspiration auroit éclaté. Vainement Philippe, Roi de France, son Beau-frere & le Pape Martin IV, s'efforcerent de pénétrer le mystere de cet armement. Pierre leur fit toujours entendre qu'il étoit destiné contre les Sarrazins, sans vouloir s'expliquer d'avantage sur ce sujet, ni dire en qu'elle Contrée il prétendoit porter la guerre; ce qui excita la méfiance du Roi de France & du Pape. On prétend que le Roi d'Aragon répondit à un Moine, que le Pape lui avoit envoyé pour le presser & le forcer de s'expliquer sur l'entreprise qu'il méditoit, que s'il savoit que sa chemise sut son dessein, il la brûleroit; où, suivant d'autres, qu'il couperoit sa main gauche, s'il croyoit qu'elle pût savoir & trahir ce que vouloit faire sa main droite. (1) Quoiqu'il en soit, il continua ses grands préparatifs, & demeura toujours impénétrable sur leur objet. On rapporte que le Roi Charles, auquel ils auroient du donner naturellement de l'ombrage, étoit dans une si profonde sécurité à son égard, qu'il fit présent de vingt mille ducats à son ennemi, pour le mettre en état de faire un plus grand armement contre les infideles. (2)

Cependant, le complot tramé par Procida ayent été découvert, & les Seigneurs Siciliens ses partisans, ayant été exécutés de la façon qui a été rapportée dans la Section précédente; le Roi d'Aragon aussi-tôt qu'il eut reçu avis de la révolution arrivée en Sicile, partit au mois de Juillet de Barcelone, avec une flotte considérable, portant plus de dix mille hommes Elle étoit commandée par son Amiral, Roger Loria, l'un des plus habiles Marins de son tems; qui, né Sujet du Roi Charles, & forcé d'abandonner son service, ainsi qu'avoit fait Procida, pour quelques mécontentemens qu'il avoit reçus de lui, avoit passé à celui du Roi d'Aragon. Ce Prince dissimulé fit une descente sur les côtes du Royaume de Tunis, & fit semblant de vouloir former le Siege d'une petite Place aux environs de Tunis. (3) Procida & plusieurs autres Seigneurs Siciliens vinrent l'y trouver, pour le prier de venir prendre possession du Royaume de Sicile, qui lui appartenoit du chef de Constance sa femme. Pierre feignit de se rendre à cette invitation, après avoir auparavant consulté, pour la forme, les Généraux & Chefs de son Armée, comme si son parti n'eût pas été déjà pris d'avance. Quelques uns d'entr'eux chercherent vainement à le dissuader de cette entreprise; d'autres refuserent de le suivre en Sicile, ne voulant pas tremper leurs mains dans le sang Chrétien, & ne s'étant engagés dans cette expédition, que dans la bonne foi où ils étoient qu'il ne s'agissoit que de répandre le sang des Sarrazins ou des Maures; ce qui étoit alors regardé comme une œuvre méritoire, ou expiatoire.

Il est couronné Roi de Palerme.

Pierre se hâta de faire voile vers la Sicile, & aborda le 10 d'Août à Trapa-

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II.
(2) Giannone. *Hist. civile de Naples.* A. Costanzo, *Liv.* I. *ch.* II.
(3) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 195.

no. On a vu dans la Section précédente, qu'il arriva fort à propos pour délivrer Messine, qui étoit réduite aux abois par le Roi Charles ; & qu'il fut couronné Roi de Palerme sur la fin du même mois, au grand contentement de toutes les Villes de la Sicile, qui s'empressérent de se soumettre à lui. Il commença par envoyer quelques Chevaliers au Roi Charles, pour lui intimer de se retirer promptement d'un Royaume qui lui appartenoit légitimement; ou, sinon, qu'il sauroit le contraindre d'en sortir par la force des armes. Charles outré de cet incident inattendu, fit à son ennemi la réponse la plus hautaine, & la plus outrageante ; cependant, peu de tems après, il fut obligé de repasser le détroit, & de se retirer dans son Royaume en deçà du Phare; retraite qui rendit Pierre d'Aragon unique possesseur de la Sicile. Il y fit venir la Reine Constance, & les trois Princes ses fils; Alphonse, Jacques & Fréderic, qui furent reçus avec les plus grandes démonstrations de joie de la part des habitans de cette Isle, charmés d'être délivrés de l'odieuse domination des François.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

Pierre d'Aragon & son Royaume sont excommuniés par le Pape.

Bientôt les foudres spirituelles furent lancées sur ce Royaume & sur le Chef de son nouveau Roi: il s'y étoit bien attendu, & il s'en mit peu en peine. Le Cardinal-Légat jetta l'interdit sur la Sicile; mais le nouveau Roi n'en fit pas moins célébrer l'office-divin par les Prêtres; & tous les Ecclésiastiques qui refusérent le service, furent chassés de l'Isle. Il envoya des Ambassadeurs à Rome pour justifier sa conduite, & faire valoir ses droits sur le Royaume. Martin ne voulut point écouter ses Envoyés; & croyant devoir sévir sans delai contre un Prince qui ne paroissoit pas d'humeur à vouloir reculer; le 18 Novembre il l'anathématisa solemnellement, l'excommunia, lui & tous ses adhérens, l'interdit fut jetté sur leurs Etats, & ils furent menacés d'en être dépouillés & déclarés déchus, au mois de Février, d'Avril & de Mai prochain, suivant l'éloignement de ces Princes, si le Roi d'Aragon n'évacuoit la Sicile avant ce tems. En outre Martin IV, qui étoit entiérement dévoué aux intérêts du Roi Charles, fit publier une Croisade contre son ennemi, & déclara que tous ceux qui prendroient les armes pour le premier, gagneroient les mêmes indulgences que celles qui étoient attachées aux expéditions & Croisades pour la Terre-Sainte. Pierre voyant que cet Anathême ne faisoit aucune impression sur ses Sujets, ne se laissa point intimider par tout cet éclat; au contraire, il resolut de poursuivre ses avantages; il fit une descente en Calabre, où il s'empara de Reggio, & défit un Corps de troupes Françoises.

Sa descente & ses succès en Calabre.

Le Pape, non content d'avoir fait prêcher la Croisade dans tout le Royaume de France, par le Cardinal Cholet son Légat, le chargea d'offrir les Etats du Roi d'Aragon en Espagne, au Roi Philippe III, dit le *Hardi*, pour l'un des Princes ses fils, aux conditions d'en faire hommage, & d'en payer redevance au St. Siege, à charge expresse d'en faire la conquête, & de la même façon que le Pape Clément IV. avoit fait don du Royaume des deux Siciles à Charles d'Anjou. Le Roi Philippe qui n'étoit pas content du Roi d'Aragon son beau-frere, (il avoit epousé en 1262, Isabelle d'Aragon sa sœur) accepta avec empressement les offres du Pape, pour Charles, Comte de Valois son second fils, ratifia le traité proposé pour cet effet, & fit tous les préparatifs nécessaires pour entreprendre la conquête des Royaumes d'Ara-

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

gon & de Valence, & de la Principauté de Catalogne, dont la libéralité de Martin faisoit don à son fils. Pierre fut d'abord ému par cette nouvelle, & entra en fureur contre le Pontife; mais, lorsqu'il vit que tous les effets de sa haine étoient vains, & que ses Sujets, peu affectés par l'Anathême lancé contre lui, ne lui en demeuroient pas moins fideles & soumis, il se consola des entreprises de Martin, ainsi que de la mort de l'Empereur Paléologue, son fidele allié, qui arriva la même année, & songea à se mettre en état de resister aux effets de ses ennemis, de conserver ses conquêtes en Italie & de pourvoir à la sûreté de ses possessions en Espagne.

Soulèvement appaisé en Sicile.

Dans le même tems l'inimitié de Martin, qui étoit toujours active, fit différentes tentatives pour lui ravir la Sicile; non par la force: que pouvoit-il faire contre un Prince si puissant & si courageux? mais par les intrigues & les menées secrettes, armes souvent dangereuses, sur-tout quand elles sont administrées par des Moines. Ce furent deux Dominicains que le Pape chargea du soin de faire soulever les Peuples de cette Isle contre Pierre. Ils s'introduisirent secrettement dans Messine; mais ils furent découverts, arrêtés, & renvoyés à Martin par l'infant D. Jacques, sans qu'il leur fût fait aucun mal. Il n'en fut pas de même de leurs complices, qui furent tous punis de mort, à l'exception de l'Abbé de Maniac, qui fut seulement banni de l'Isle, sans doute par respect pour le Pape son supérieur, & le moteur de sa conduite. (1) Quelque tems auparavant, il y avoit eu dans cette Isle des mouvemens plus dangereux, excités par quelques Seigneurs, mécontens de la distribution que Pierre avoit faite de ses faveurs; mais ces soulèvemens furent étouffés & calmés dès leur naissance, par la défaite & par la punition des rebelles; ainsi que par l'emprisonnement d'Alain de Lentino, leur Chef, auquel le Roi d'Aragon accorda sa grace, en considération des importans services qu'il lui avoit rendus lors de la révolution de 1282.

Succès de Pierre, contre le Roi Charles.

Les avantages remportés par l'Amiral Roger de Loria sur les flottes du Roi Charles, & la prise du Prince de Salerne, en 1284, contribuerent à donner la supériorité dans cette guerre à Pierre d'Aragon. Il étoit alors occupé à prendre des mesures, pour mettre ses Etats d'Espagne à l'abri des entreprises du Roi de France, avec lequel il étoit menacé d'entrer dans une guerre plus sanglante, que celle qu'il soutenoit alors en Italie, au sujet de la Sicile. Il avoit laissé la Reine Constance son épouse & le Prince Jacques, son fils naturel, pour commander dans cette Isle en son absence, & pour pourvoir à sa sûreté. La mort de Charles I & de Martin IV, ses deux implacables ennemis, qui se suivirent d'assez près, en 1285, ne délivrerent pas le Roi Pierre des embarras de cette nouvelle guerre, intentée à leur sujet. Honorius IV, qui succéda à Martin, hérita de ses desseins & de sa haine contre ce Prince; d'un autre côté, le Roi de France vivement sollicité par le nouveau Pape, qui lui accorda plusieurs secours d'argent, pour l'aider dans son expédition, se préparoit à entreprendre la conquête des Etat du Roi d'Aragon, pour le Comte de Valois, son second fils, Dans ces circonstances, le bonheur de Pierre étoit d'avoir à sa disposition le Prince de Salerne, successeur de Charles, retenu alors en prison à Barcelone. Les Régens de son Royaume, trop heu-

(1) *Hist. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 206 *& suiv.*

heureux de pouvoir le défendre, n'avoient garde de rien entreprendre sur la Sicile. Aussi ce Prince, profitant de la mort de son ennemi, ainsi que de l'absence de l'héritier de la Couronne, ordonna à l'Amiral Loria de faire une nouvelle descente en Calabre. Elle fut des plus heureuses, & il s'y empara de Cotrone, Cantasaro, & de plusieurs autres Places.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

Cependant le Roi de France s'étoit mis en marche avec une Armée formidable, & étoit entré sur les Terres du Roi d'Aragon, par le Roussillon. Il s'empara d'abord sans résistance, de Perpignan, & de plusieurs autres Places. Nous n'entrerons pas dans le détail des événemens de cette guerre, (1) qui n'a proprement aucun rapport à l'Histoire que nous écrivons. Elle ne dura que cette Campagne pendant laquelle les succès furent assez alternatifs entre les deux Rois. Celui de France s'empara de Girone, après un mois de Siege; celui d'Aragon fut défait & blessé dans une action qu'il livra aux François, pour secourir cette Place, & intercepter un convoi de vivres qui venoit aux assiégeans. D'un autre côté la flotte Françoise, qui fournissoit l'Armée de vivres & de munitions; fut defaite par l'Amiral de Barcelone, qui lui prit trente Bâtimens. Ceux qui échapperent à cette defaite, furent pareillement pris & ruinés près de Roses par l'Amiral Loria. Ce malheur obligea le Roi de France à se retirer; il tomba malade en route, & mourut à Perpignan, le 6 Octobre de la même année 1285. Les François perdirent toutes leurs conquêtes après la mort de leur Roi. Elle fut suivie de celle de Pierre, qui ne lui survêcut qu'un mois. Il mourut à Ville-Franche, le 8 Novembre suivant. Ainsi, la mort moissonna dans la même année en comptant le Pape, quatre Souverains, qui se faisoient la guerre; mais ne mit pourtant pas fin à cette guerre funeste, qui continua entre leurs Successeurs.

1285. L'expédition de Philippe-le-Hardi dans les Etats de Pierre.

Mort de Pierre. Jacques son fils, lui succede au trône de Sicile.

Pierre laissa quatre fils: Alphonse, Jacques, Fréderic & Pierre. Il donna par son testament à Alphonse, les Royaumes d'Aragon, de Valence, de Majorque & de Sardaigne, ainsi que la Principauté de Catalogne; il légua à Jacques son second fils, le Royaume de Sicile, qui devoit échoir en partage à Fréderic, au cas que Jacques vint à succéder au Royaume d'Aragon, & étoit pareillement reversible à son quatrieme fils, au cas que les précédens mourussent sans laisser d'enfans.

D'après ces dispositions, Jacques fut reconnu & proclamé solemnellement Roi de Sicile: il étoit alors âgé de 22 ans, étant né en 1264. Il fut sacré & couronné à Palerme, le 2 Fevrier suivant, 1286, par l'Evêque de Cefalu, pendant la vacance de l'Archevêché de Palerme. Son premier soin fut d'envoyer des Ambassadeurs au Pape, pour lui faire part de son couronnement, & l'engager à le reconnoître pour Roi de Sicile. Honorius étoit bien éloigné de cette disposition. Il renouvella le 11 Avril, contre ce Prince & contre sa mere, l'excommunication lancée par son Prédécesseur contre le Roi Pierre. En outre, ce Prince fut sommé d'évacuer l'Isle avant l'Ascension. N'ayant point obéi à cette sommation, il fut de nouveau excommunié les 20 Mai & 18 Novembre de la même année, avec tous ses adhérens, & les Evêques qui l'avoient couronné; & l'Isle fut mise en interdit, pour punir les Siciliens de ne l'avoir point chassé, suivant les ordres qu'ils en avoient reçus du Pape.

Jacques d'Aragon, *Roi de Sicile.* 1285.

Il est couronné à Palerme.

Il est excommunié par le Pape Honorius IV.

(1) *Hist. des Rois de Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 215.

SECT. V. *Hist. de* Sicile *depuis* 1282 *jusqu'à l'an* 1412.

Grande victoire remportée par Loria sur la flotte Françoise & Napolitaine.

Bien loin de songer à descendre du trône de Sicile, ce Prince s'y affermit encore par une victoire mémorable, que sa flotte, commandée par le fameux Loria, remporta en 1287, sur celle des François & des Régens du Royaume de Naples, qui, (à l'instigation des Dominicains que Jacques avoit renvoyés & traités avec tant de douceur, lors du dernier soulèvement qu'ils avoient voulu exciter en Sicile sous le précédent Roi,) avoient résolu de faire une entreprise sur cette Isle, se flattant d'un succès d'autant plus heureux, que ces Moines leur avoient fait entendre qu'on y étoit très mécontent de la domination Aragonoise. Cette entreprise leur fut funeste. L'Amiral de leur flotte surprit la ville d'Augouste, & s'empara du Chateau, où il mit Garnison Françoise; mais elle y fut bientôt assiégée & forcée de se rendre prisonniere de guerre au Roi Jacques. Il y avoit treize Dominicains, Auteurs de l'entreprise, dont cinq furent tués, & deux pris en voulant se sauver; l'un d'entr'eux se cassa la tête contre la muraille de sa prison, de chagrin, moins d'avoir conseillé cette expédition, que de son mauvais succès. La flotte de Naples devoit faire une descente à Marsalla, qu'elle se flattoit de surprendre, à la faveur des intelligences qu'elle y avoit; mais voyant ses projets déconcertés, par l'arrivée de la flotte Sicilienne, qui parut à la hauteur de cette Ville, elle prit le parti de se retirer. L'amiral Loria la poursuivit jusques devant Naples, avec quarante Galeres, comme pour braver ses ennemis, & les défier au combat. Charles Martel, fils aîné du Roi, en fut si irrité, qu'il fit sur le champ appareiller une flotte de soixante & dix Vaisseaux, sur laquelle il monta lui-même, ainsi que le Comte d'Artois, l'un des Regens, & plusieurs autres Seigneurs François. Gerard de Parme le Légat, donna l'absolution *in articulo mortis*, à toute la Flotte, & promit la rémission de leurs péchés à tous ceux qui mourroient dans ce combat. Cependant malgré ses Benédictions, l'issue en fut très-malheureuse, & il ouvrit les portes du Ciel à quantité de braves Combattans qui y périrent. Le règne des Elus n'est pas de ce monde: les excommuniés eurent tout l'avantage, & remporterent une des plus grandes victoires, dont il soit parlé dans l'Histoire des deux Siciles. Elle coûta plus de quatre mille hommes & quarante Galeres aux Régens du Royaume; (1) le reste fut mis en fuite; du nombre des prisonniers fut le cruel Gui de Montfort, qui, confiné dans une prison perpétuelle, à la priere du Roi d'Angleterre (2), son ennemi déclaré, se vit hors d'état de nuire désormais au Genre-humain. Plut à Dieu, que son barbare frere, Simon de Montfort, trop fameux à ses dépens, (3) eût eu le même sort, & eût été enchaîné de bonne heure, ainsi que tous les fanatiques & les persécuteurs! L'on rapporte que si Loria avoit voulu profiter de ses avantages, il se seroit emparé aisément de Naples, à la faveur de la consternation qu'y répandit cette défaite; mais que, gagné par une grosse somme d'argent qu'on lui offrit, il accorda aux ennemis une Treve jusqu'à la St Michel.

Ce traité, conclu sans la participation du Roi Jacques, lui déplut beaucoup; il auroit peut-être fait faire le procès à Loria, si Procida, son ami in-

(1) *Hist. des Rois de Sicile*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 262-265.

(2) V. plus haut, *sous l'ann.* 1271.

(3) On sait que ce fut lui qui fut le Chef des Croisades contre les Albigeois.

time, & alors Grand-Chancelier, n'eût parlé fortement en sa faveur dans le Conseil. Quoiqu'il en soit, cette treve fut mal observée par Jacques, qui, voulant poursuivre ses avantages, fit l'année suivante, 1288, une descente en Calabre, sans succès. Il fut obligé de lever le Siege de Belvedere; il faisoit celui de Gaëtte, lorsque la nouvelle qu'il reçut de la conclusion de la paix entre le Roi d'Aragon son frere, & Charles II, par la médiation du Roi d'Angleterre, l'obligea de remonter sur sa flotte, pour retourner dans son Royaume.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

Jusqu'alors l'infortuné Roi Charles III, avoit langui dans sa prison en Catalogne; & peut-être qu'il n'auroit jamais revu son Royaume, & recouvré sa liberté, si le Roi d'Angleterre, Edouard I, son Cousin, ne se fut donné tous les mouvemens possibles pour la lui procurer, sans se laisser rebuter par les obstacles qu'il rencontra à l'exécution de ses bons desseins. Ces obstacles furent moins de la part de Charles, Prince pacifique, & décidé à faire tous les sacrifices nécessaires, pour mettre fin à une captivité si nuisible aux intérêts de son Royaume, que de celle du Roi d'Aragon & des Papes, qui, par quantité d'incidens qu'ils firent naître, apporterent beaucoup de retardemens & de difficultés à sa délivrance. Le zele infatigable d'Edouard les surmonta toutes. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de cette négociation, qui fut des plus longues & des plus pénibles, non plus que des différens Traités qui furent conclus à ce sujet, & ensuite abandonnés: ce qui nous meneroit trop loin. (1) Nous avons aussi parlé du Traité définitif, qui rendit enfin la liberté à ce Prince, moyennant la cession qu'il fit de la Sicile au Roi Jacques. (2)

Jacques est couronné Roi d'Aragon.

La mort d'Alphonse, frere du Roi Jacques, mit celui-ci en possession de la Couronne d'Aragon; il repassa en Sicile avec sa flotte, laissa le Prince Fréderic, son frere, pour y commander en son absence, & prit la route de son nouveau Royaume, où il se fit couronner à Saragosse, le 24 de Septembre 1291. Les difficultés que le Pape fit de le reconnoître pour Roi d'Aragon, firent encore durer la guerre en Calabre pendant plusieurs années; l'avantage y fut presque toujours du côté des troupes du Roi Jacques. Cependant ce Prince, voyant qu'il lui seroit impossible, non seulement de garder la Sicile, mais même de se maintenir en possession de l'Aragon, tant qu'il seroit brouillé avec la Cour de Rome; (d'autant que, sous prétexte qu'il étoit excommunié, & par conséquent, incapable de posséder cette Couronne, le Roi de France, Philippe-*le-Bel* se disposoit à faire revivre les droits du Comte de Valois son frere sur icelle,) résolut de faire la paix avec l'Eglise-Romaine, & avec le Roi Charles, au moyen d'un sacrifice que les circonstances rendoient nécessaire. En conséquence il négocia & conclut, en 1295; un Traité avec Charles, par lequel il lui cédoit la Sicile & promettoit de faire rentrer cette Isle sous sa domination; moyennant quoi, Charles de son côté, s'engageoit à le faire absoudre des censures, & faire lever l'interdit jetté sur

1295. *Il fait sa paix avec l'Eglise & avec le Roi de Naples, & cede la Sicile à ce dernier.*

(1) On peut consulter à ce sujet, les Historiens François Modernes, de la Sicile, l'*Hist. des Rois de Sicile*: Par Mr. d'Egly; *Tom.* I. *p.* 248-272; & l'*Histoire de Sicile*; Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 220-221; ainsi que l'*Histoire de France* du Pere Daniel.

(2) Voy. la *Section précédente.*

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

ſes Etats, à le faire reconnoître Roi d'Aragon par le Pape, & enfin, à porter le Comte de Valois à ſe déſiſter de toutes ſes prétentions. (1) Ce Traité fut exécuté de bonne foi de la part de Charles, & ratifié par le Pape Boniface VIII, par une bulle datée le 21 de Juin de la même année. Jacques rendit à Charles ſes trois fils, & ſes ôtages, épouſa le premier Novembre Blanche, ſa ſeconde fille, & convint de lui donner Yolande d'Aragon, ſa ſœur, pour Robert, Duc de Calabre, ſon troiſieme fils, qui fut ſon ſucceſſeur. (2)

Déſeſpoir des Siciliens.

Ce traité rendit enfin la paix aux Etats d'Aragon & de Naples, & cauſa la plus vive ſatisfaction à leurs Princes; mais il jetta la conſternation dans la Sicile. Ses habitans apprirent avec effroi qu'ils alloient rentrer ſous le joug d'une Maiſon qu'ils abhorroient, & qu'ils craignoient d'autant plus, qu'ils l'avoient offenſée. La haine qu'ils avoient conçue pour la domination françoiſe, haine fondée ſur toutes les horreurs qu'ils avoient eſſuyées, leur fit encore enviſager la même perſpective pour l'avenir, & les plongea dans le déſeſpoir. Ils firent de vains efforts pour détourner le Roi Jacques de les abandonner. Cependant, ce Prince, touché de leurs prieres & de leurs larmes, ne fit aucune difficulté de recevoir la proteſtation qu'ils firent faire par leurs députés, & dans laquelle ils déclaroient, que puiſqu'il renonçoit a être leur Roi, ils ne renonçoient pas au droit qu'ils avoient de ſe choiſir un maître & un Protecteur contre leurs cruels tyrans. On rapporte même qu'il leur laiſſa entrevoir qu'il ne ſeroit pas fâché qu'ils éluſſent ſon frere Fréderic pour leur Roi. Suivant les diſpoſitions de Pierre III leur Pere, la Couronne de Sicile devoit appartenir à ce jeune Prince, au cas que Jacques paſſât au trône d'Aragon. Boniface, qui en étoit inſtruit, ainſi que des ſentimens des Siciliens, à l'égard de la Maiſon d'Anjou, & qui craignoit le courage de Fréderic, mit vainement tout en uſage pour épouvanter ces inſulaires, & les engager à ſe ſoumettre au Roi Charles; tandis que, d'un autre côté, il n'omit rien pour gagner Fréderic, & le porter adroitement, dans pluſieurs conférences qu'il eut avec lui à Veletri, à renoncer au trône de Sicile, en lui faiſant quantité de promeſſes magnifiques, capables, & de tenter ſon ambition, & de le dédommager de ce ſacrifice, au cas qu'elles euſſent été réelles, ou que leur exécution eut dépendu du Pape. Fréderic feignit d'en être la dupe, & demanda du tems pour y réflechir. Boniface lui avoit promis de lui faire épouſer Cathérine de Courtenai, fille unique de feu Philippe de Courtenai, Empereur titulaire de Conſtantinople, qui avoit herité de ſes prétentions au trône d'Orient; mais l'on détourna cette Princeſſe d'épouſer un Prince qui n'avoit point d'Etat; au moyen de quoi, Fréderic renonça ſans beaucoup de regret, au vain projet de ſon union avec une Princeſſe, qui, au fond, ne lui auroit rapporté auſſi en dot que des prétentions; (3) préférant avec raiſon le certain à l'incertain, il accepta l'Election que les Etats de Sicile aſſemblés à Catane, firent de lui pour leur Roi, le 15 de Janvier

Politique en intrigues inutiles de Boniface VIII.

1296. *Les Siciliens éliſent Fréderic pour leur Roi.*

(1) Voyez la *Section précédente.*

(2) Ibidem. *Hiſtoire de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 223-225.

(3) Cathérine de Courtenai épouſa quelques années après Charles, Comte de Valois, frere du Roi Philippe-le-Bel, veuf de ſa premiere femme Marguéritte, fille de Charles II.

1296. Il fut sacré & couronné à Palerme, le 25 Mars suivant, par l'Archevêque de cette Ville, au milieu des acclamations de ses habitans. Cette allégresse leur étoit commune avec toute la Sicile; qui nageoit dans la joie tant elle étoit charmée de se voir délivrée de la crainte qu'elle avoit eue de retomber sous l'odieux joug des François. Ainsi, lorsqu'on croyoit toutes les difficultés applanies, & que l'on regardoit la restitution de la Sicile comme certaine, ce nouvel incident fit évanouir toutes les espérances qu'on avoit conçues à cet égard; & l'on craignit que cette Isle ne rentrât jamais sous la domination de la Maison d'Anjou. La haine des Peuples pour elle & pour les François, leur amour pour la Maison d'Aragon, & pour Fréderic, Prince courageux & en état de les défendre contre le ressentiment des premiers, rendirent inutiles tous les soins de la prudence des Rois Jacques & Charles, ainsi que du Pape, & empécherent l'exécution des deux derniers traités.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

Frederic II. Roi de Sicile de la Maison d'Aragon. 1296.

Boniface, furieux quand il apprit cette nouvelle, ne put se persuader d'abord que le Roi d'Aragon n'eût pas quelque part à ce que les Siciliens avoient fait. Celui-ci alla lui-même le trouver à Rome, pour dissiper ses soupçons, & lui donna tant de preuves de sa bonne foi & de la droiture de ses intentions, qu'il ne resta plus aucun doute à cet égard au Pape, ni au Roi Charles. Ils ne purent s'en prendre qu'à l'opiniâtreté des Siciliens. Cependant le Roi Jacques eut la complaisance, pour se justifier pleinement vis-à-vis du Pape & du Roi, de publier un ordre à tous les Catalans & Aragonois, qui étoient en Sicile, d'en sortir incessamment. Blase d'Allagon, Capitaine distingué, que le nouveau Roi avoit fait Général de ses Armées de Terre, en considération des services qu'il avoit rendus à sa Maison depuis la conquête de la Sicile, refusa d'obéir à ces ordres, alléguant que Fréderic étant Roi légitime, il pouvoit le servir en conscience, sans manquer à la fidélité qu'il devoit au Roi d'Aragon. (1) Cette déclaration, faite par un homme de poids, fit la plus grande impression sur les Aragonois & autres Sujets du Roi Jacques, dont le plus grand nombre demeura dans l'Isle, résolu de ne pas abandonner Fréderic. Pour mieux se concilier l'affection de ses nouveaux Sujets, ce Prince fit plusieurs Comtes & Barons, & trois cens Chevaliers le jour de son couronnement: le brave Roger Loria fut nommé Amiral du Royaume, & Procida confirmé dans la charge de Grand-Chancelier.

Aussi-tôt que les fêtes auxquelles cette joyeuse cérémonie donna lieu, furent passées, l'on songea à se préparer courageusement à une guerre qui étoit inévitable. En effet, tandis que le Pape s'apprêtoit à attaquer Fréderic avec les armes spirituelles, armes peu redoutables pour lui, & que sa Maison étoit accoutumée à braver, le Roi Charles fit former le Siege de la Rocque Impériale, l'une des Places que les Troupes du Roi de Sicile occupoient encore en Calabre. A cette nouvelle, Fréderic ayant promptement fait ses préparatifs, grace au zele avec lequel il étoit secondé par ses Sujets, se hâta de passer le détroit, & vint à Reggio. Il s'empara dans cette campagne, soit par lui, ou par ses Généraux, de quantité de Places, comme Squillazzo, Cantasaro, Cotrone, S. Sévérius, Aussano, Lecce, Otrante, & fit lever le Siege de la Rocque-Impériale au Comte de Montfort. Blase d'Alla-

Guerre entre les Rois Fréderic & Charles.

(1) *Hist. des Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 229.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

gon & Loria, remporterent aussi plusieurs avantages sur les Troupes Françoises en Calabre.

Le Roi Jacques tente envain d'engager Fréderic a céder la Sicile.

Dans ces circonstances le Roi Jacques fit vainement plusieurs démarches pour engager son frere, par prieres & par menaces, à rendre la Sicile au Roi Charles. N'ayant pu y parvenir, il fit proposer une conférence, pour délibérer sur les moyens de prévenir une guerre longue & sanglante; mais Fréderic refusa, par le conseil de tous ses fideles Partisans, d'avoir aucune entrevue avec lui, & d'entendre parler d'aucun accommodement, tant qu'il s'agiroit de rendre la Sicile. Ses Sujets déclarerent aussi qu'ils étoient dans la ferme résolution de répandre tout leur sang, pour le maintenir en possession du trône où ils l'avoient placé. (1) Au milieu de la vive satisfaction que tant d'attatachement dut causer au Roi Fréderic, il essuya un bien plus sensible chagrin, par la retraite de l'Amiral Loria, qui quitta son service peu de tems après, sous prétexte de différens mécontentemens, pour passer à celui de son ennemi. Charles reçut à bras ouvert cet homme qui avoit tant fait de mal à sa Maison & à lui-même, & lui donna le commandement de toutes ses forces de mer. L'exemple de Loria fut bientôt suivi par Procida, qui passa au service du Roi d'Aragon, qui le fit Comte & engagea le Roi Charles à lui rendre son Isle de Procida, & ses autres Terres. On ne sauroit s'empêcher de faire ici une remarque sur l'inconstance de ces deux hommes fameux, qui, l'un par son courage, & l'autre par son esprit remuant & factieux avoient changé le destin d'un Etat, & enlevé la Sicile à la Maison d'Anjou; il y a apparence qu'ils avoient été moins guidés par l'amour de justice & du bien public, par l'horreur de l'oppression & de la tyrannie, que par des motifs particuliers de ressentiment, ou d'intérêt, qui dirigent presque toujours les actions des hommes. La perte de Loria fit d'abord beaucoup de tort aux affaires du Roi Fréderic; mais il sut la réparer par son courage ainsi que par le choix qu'il fit deux ans après, en 1299, du brave Conrad Doria, Capitaine Génois, distingué par ses exploits, d'une famille noble, qui étoit avec les Spinola, à la tête des Gibelins de cette République, & en possession alors du Gouvernement. (2)

Retraite de Loria & de Procida: le premier passe au service du Roi Charles.

La guerre qui continuoit toujours entre les deux Rois, n'empêcha pas que le mariage convenu entre la Princesse Yolande, sœur du Roi de Sicile, & Robert, Duc de Calabre, ne fut célebré en 1297, à Rome, ou, du consentement de Fréderic, la Reine Constance leur mere, amena la jeune Princesse. Les nôces y furent faites sur la fin de Mars, avec beaucoup de magnificence, en présence du Pape, des Rois Charles & Jacques, de la Reine Constance, & des trois fils du Roi de Naples, Loria & Procida accompagnerent la Princesse à Rome, mais ils ne revinrent plus en Sicile, & profiterent de cette occasion pour abandonner le service de Fréderic. Non content de cela, Loria brûlant de se venger de ce Prince, passa peu de tems en Sicile, déguisé en pêcheur, dans le dessein d'y exciter un soulèvement. Fréderic en fut averti, & envoya quelques Vaisseaux pour l'arrêter. Loria n'eût que le tems de se sauver. Le Roi lui fit faire son procès, comme à un trai-

(1) *Ibidem p.* 232-235.
(2) Voy. notre *Histoire de Gênes* dans cette *Histoire Universelle*, *ch.* VII. *Sect.* III.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

tre & à un ennemi public, s'empara de toutes les Places qu'il possédoit en Sicile, & les donna à Blase d'Allagon, pour l'attacher encore d'avantage à son parti, dont Loria s'efforça envain de le détacher. Il fut permis à Jean de Loria son neveu, & à ses parens & amis, de se retirer en Calabre. L'amiral ne fut pas plus heureux en deçà du Phare, où s'étant emparé de Cantazaro, il forma le Siege de la Citadelle. Elle fut secourue par un Corps de Troupes commandé par Blase d'Allagon, qui défit celles de Loria. L'Amiral blessé lui-même dans cette rencontre, fut outré de dépit de voir que son premier fait d'armes, pour le service du Roi Charles, fut si malheureux. Il sembloit qu'il n'étoit heureux que contre la Maison d'Anjou.

Le Roi d'Aragon se déclare contre Fréderic, & fait une descente en Sicile.

En 1299, la guerre parut devenir plus à craindre pour Fréderic, par le parti que le Roi d'Aragon son frere prit de se déclarer contre lui, à la sollicitation du Pape, & de joindre ses forces à celles de ses ennemis, pour l'obliger à évacuer la Sicile. Dans ce dessein, il arma trente galeres, avec lesquelles il se rendit à Naples, où le Roi Charles en avoit cinquante autres toutes prêtes. Cette formidable flotte, commandée par le Roi d'Aragon lui-même, ayant sous lui l'Amiral Loria, & accompagné par le Cardinal Landolfe, Légat du Pape, qui voulut être aussi de cette expédition, fit une descente à Patti, dont elle s'empara, sans résistance, ainsi que de Malazzo, & de plusieurs autres Places. Fréderic étoit alors à Casana, pour être plus à portée d'observer ce qui se passoit & d'envoyer du secours là où il seroit nécessaire. Peu effrayé par ce grand armement, il avoit équipé d'abord une flotte de soixante-quatre bâtimens, avec laquelle il s'étoit mis en mer, ayant avec lui son nouvel Amiral Conrad Doria, & étoit venu défier ses ennemis au combat, jusques devant Naples, avant le départ de la grande flotte ennemie. Content de les braver, il se retira peu après sans rien entreprendre; à la persuasion, dit-on, du Roi Jacques son frere, qui lui fit conseiller secrettement de se retirer. (1) Quoique par foiblesse autant que par politique, le Roi d'Aragon fut obligé d'agir, & agit en effet de bonne foi contre lui, ainsi qu'on le verra tout à l'heure; cependant il y a lieu de présumer que dans le fond du cœur il desiroit ne pas réussir, & que son frere gardât la Sicile; sentiment fort naturel & bien louable dans un frere. Ce qui confirme cette opinion, c'est, dit-on, qu'il avoit laissé entrevoir qu'il ne seroit pas fâché que les Siciliens l'élussent pour leur Roi; qu'il leur avoit rendu les Places que ses Troupes occupoient dans leur Isle; qu'il fit dire à son frere de se retirer de devant Naples, pour pourvoir à la défense de son Royaume; & enfin, que pouvant le faire prisonnier, dans le combat dont nous allons parler, il lui donna le tems de se sauver, & défendit qu'on le poursuivît.

Politique du Roi Jacques.

Alternative de succès entre les deux partis.

Le Roi de Sicile remporta d'abord un avantage considérable sur ses ennemis s'étant emparé de dix-sept Galeres commandées par Jean de Loria, neveu de l'Amiral, en haine duquel il le fit trancher la tête, ainsi qu'aux principaux Officiers qui furent pris dans cette occasion, comme à des traitres, quoique le Roi d'Aragon les redemandât ainsi que les dix-sept Galeres. Dans le même tems Blase d'Allagon surprit un Corps considérable de François & de Catalans, & Patti revint au

(1) *Hist. de Sicile*, Par M. de B. *Tom.* II. *p.* 235-239.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

Défaite de la flotte Sicilienne.

Depart de Jacques. 1299.

Succès des Troupes du Roi Fréderic en Sicile. Défaite & prise du Prince de Tarente.

pouvoir de Fréderic. Ces ſuccès furent bien contrebalancés par une grande bataille qu'il perdit près du Cap d'Orlando, le 4 Juin 1299. Preſque toute la flotte Sicilienne y fut détruite; Fréderic fit des prodiges de valeur, & fut obligé de ſe refugier à Meſſine avec douze vaiſſeaux; on le crut longtems au nombre des morts. Il perdit près de ſix mille hommes dans cette ſanglante affaire, & vingt-deux galeres, priſes par les ennemis. Le vindicatif Loria vengea la mort de ſon neveu ſur les principaux priſonniers Meſſinois, qu'il fit maſſacrer. Le Roi Jacques croyant la Sicile conquiſe, prit congé de ſes alliés, pour retourner dans ſes Etats, auſſi mépriſé des François, qu'abhorré des Siciliens. Le Pape croyant pareillement la Sicile ſoumiſe, ſe hâta d'envoyer un Cardinal Légat, pour ramener les Peuples à l'obéiſſance du Roi Charles.

Ils étoient encore bien éloignés d'être réduits & loin que les affaires du Roi Fréderic fuſſent auſſi bas qu'on les croyoit, il lui reſtoit encore de grandes reſſources dans ſon courage, ainſi que dans l'affection de ſes Sujets. Les Meſſinois, ſur-tout, lui en donnerent les plus grandes preuves. Il eut bientôt ſa revanche, & vengea pleinement ſa défaite, par la victoire qu'il remporta peu de tems après ſur Philippe, Prince de Tarente. Encouragé par les ſuccès du Duc de Calabre ſon frere, qui, ayant fait une deſcente en Sicile, s'y étoit emparé de pluſieurs Places; & de preſque toutes les Villes de la Vallée de Nolo; le Prince de Tarente partit de Naples avec une flotte de quarante galeres, dans le deſſein de faire une nouvelle deſcente dans la Vallée de Mazara. Ayant fait ſon débarquement ſans aucun obſtacle à Lilibée, il alla mettre le Siege devant Trapani. Fréderic en ayant été averti, marcha promptement à ſa rencontre, avec l'élite de ſes Troupes. Les deux Armées étant venues en préſence l'une de l'autre à Falconara, il s'y paſſa entr'elles une action très-vive, où le Roi de Sicile remporta une victoire complette. L'Armée du Prince de Tarente fut entierement défaite: il courut lui-même riſque de la vie, & fut fait priſonnier. Fréderic combattit dans cette affaire avec ſon courage ordinaire, & y fut bleſſé au viſage & à la main. (1) Le Prince fut envoyé dans la Citadelle de Cephaledi. Son vainqueur fut d'autant plus charmé de cette priſe, qu'il ſe flattoit qu'elle accéléreroit la concluſion de la paix. Le Roi Charles fut déſolé de cet événement. Fréderic lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui faire des propoſitions de paix; ce Prince les reçut bien, & auroit bien voulu remplir les deſirs de ſon ennemi, qui étoient auſſi les ſiens; mais il n'ôſa le faire, de peur de déplaire au Pape Boniface, homme violent & vindicatif, qui, faiſant ſa querelle particuliere de cette guerre, cherchoit par-tout à ſuſciter des Ennemis à Fréderic. Il reprocha vivement au Roi de Naples d'avoir donné audience à ſes Ambaſſadeurs ſans le conſulter, & le menaça de l'abandonner, de l'excommunier & de s'accommoder lui-même avec ſes ennemis, ſi ce Prince faiſoit aucun traité avec eux ſans ſa participation. Non content de cela, Boniface excommunia les Génois, parce que les Doria & les Spinola, Chefs des Gibelins, qui étoient alors à la tête du Gouvernement de cette Républi-que,

(1) *Là-même.*

que, avoient fourni des secours considérables au Roi de Sicile, & contribué par-là à empêcher la réduction entiere de cette Isle. (1)

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1344.

La guerre continua toujours avec la même alternative de succès. Blaise d'Allagon défit près de Gallano un Corps de Troupes Françoises, qui fut entiérement détruit, à l'exception de Gautier, Comte de Brienne, qui le commandoit: il fut fait prisonnier. L'année d'après, la flotte de Naples, commandée par l'Amiral Loria, remporta, près de Pontia, une victoire complette sur celle du Roi de Sicile; qui fut presqu'entierement détruite. Conrad Doria, son Amiral, fut fait prisonnier, & auroit été mis à mort par les ordres du vindicatif Loria, si Fréderic ne lui eût rendu le Château de Francheville, pour obtenir la délivrance de son Amiral. Dans cette intervalle, quelques François tramerent, de concert avec plusieurs Seigneurs de la Cour de Palerme, une conspiration contre les jours de Fréderic. Elle fut découverte par la sœur de lait de ce Prince; Pierre de Calatagiron, Chef des Conjurés, fut puni de mort: le Roi se contenta de bannir ses complices. On prétend que Loria avoit été l'instigateur de ce complot. (2) Il y avoit déja longtems que le Duc de Calabre formoit le Siege de Messine sans succès, quoiqu'il réduisit cette Ville à une grande disette de vivres, lorsque les deux Rois convinrent d'une treve de six mois, par la médiation de la Duchesse de Calabre, Yolande, Belle-fille du Roi Charles & sœur de Fréderic. Cette Princesse mourut quelque tems après le renouvellement de la guerre, extrêmement regretée des deux partis, dont elle étoit le lien. Fréderic, en Prince habile, employa le tems de cette treve à parcourir ses Places, à les pourvoir de vivres & de munitions, à y faire entrer de fortes Garnisons; en un mot, à les mettre en état de défense. D'un autre côté, en Roi généreux & reconnoissant, il dédommagea les Messinois de toutes les pertes qu'ils avoient souffertes pour son service, & recompensa leur attachement & leur zele, par quantité d'exemptions & de privileges, ainsi que par plusieurs concessions & donations de Terres, qu'il leur fit alors & dans la suite. (3).

1300. Succès alternatifs des deux partis.

Conjuration sans succès contre Fréderic.

Il fait une treve de six mois.

L'Arrivée de Charles Comte de Valois en Italie, à la tête d'une Armée formidable, à la sollicitation du Pape Boniface, qui lui avoit fait espérer le recouvrement de l'Empire de Constantinople, auquel Cathérine de Courtenai, sa seconde femme, avoit des prétentions, à condition qu'il feroit rentrer la Sicile sous les Loix du Roi Charles, ralluma vivement la guerre, & augmenta le nombre des ennemis de Fréderic; mais elle n'effraya point ce Prince valeureux; son courage & sa gloire croissoient avec les dangers; sa sagesse & sa fermeté triomphoient de tout.

1301

Le Comte de Valois fit une descente en Sicile, en 1302, secondé par le Duc de Calabre & l'Amiral Loria. Ils prirent terre dans la vallée de Mazara; & s'emparerent d'abord de quelques Places peu importantes; mais ils échouerent devant Cacabo & Coniglione; ils auroient peut-être eu le même sort devant Sacca, dont ils formerent le siege; lorsque la paix se fit entre les deux Couronnes, à l'instigation de ce même Comte de Valois, qui étoit venu pour poursuivre la guerre avec chaleur. Ses mauvais succès, la peste,

Expédition du Comte de Valois.

Descente en Sicile. 1302.

(1) Voyez dans cette *Histoire* l'Article *Gênes*, ch. VII. *Sect.* III.
(2) *Hist. des Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 24[illegible].
(3) Pyrrhus Rochus. Giannone.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'a l'an 1442.*

qui faisoit des ravages dans son Armée, contribuerent à le dégouter d'une expédition entreprise aussi légérement. En outre, le desir qu'il avoit de retourner en France, pour y secourir le Roi Philippe-le-Bel son frere, contre lequel les Flamands s'étoient revoltés, le détermina à tout faire pour hâter la conclusion d'une guerre, dont le courage du Roi de Sicile & de ses Sujets, rendoit le succès plus qu'incertain. C'est pourquoi il engagea le Duc de Calabre à demander une entrevue au Roi Fréderic, qui y prêta volontiers les mains. Elle eut lieu en rase Campagne, entre la Ville assiégée & Collatabellota, où ce Prince faisoit alors sa résidence. Les deux Beaux-freres s'y rendirent, suivis chacun de cent Chevaliers. Le résultat de cette conférence fut un traité de paix, qui fut conclu le 19 Août suivant entre les deux Rois, aux conditions: (1) 1°. „Que Fréderic seroit reconnu Roi de Sicile & des Isles adjacentes, sa vie durant, sans en rendre à personne aucun service, ni réel, ni personnel; & que la Pouille & la Campanie, appartiendroient au Roi Charles. 2°. Que les François évacueroient les Places qu'ils occupoient en Sicile; & les Troupes de Fréderic, celles dont elles étoient en possession dans la Calabre. 3°. Qu'après la mort de Fréderic, la Sicile reviendroit au Roi Charles, ou à ses héritiers, moyennant le payement de cent mille onces d'or, qui seroit fait aux héritiers de Fréderic, pour toute prétention. 4°. Que le Prince de Tarente & autres Prisonniers de part & d'autre, seroient remis en liberté sans rançon. 5°. Que les Seigneurs Siciliens qui avoient pris le parti du Roi Charles, & les Seigneurs Calabrois qui avoient pris celui de Fréderic, seroient respectivement privés des Biens & Terres qu'ils possédoient en Sicile & en Calabre; l'Amiral Loria & Unciguerre Palice, Généraux des deux Princes, furent seuls exceptés de cette Clause. 6°. Que le Roi Fréderic épouseroit Eléonor, troisieme fille du Roi Charles. 7°. Enfin, le Roi Charles & le Duc son fils s'engagerent expressément à faire ratifier ce Traité par le Pape & par les Cardinaux." Cinq jours après qu'il eut été signé, il y eut une nouvelle conférence entre les deux Princes, dans laquelle il fut convenu que Fréderic prendroit à l'avenir le titre de Roi de Trinacrie, ou de Roi de Sicile, au choix du Roi Charles; & que ce dernier s'entremettroit auprès du Pape, pour procurer à Fréderic la Sardaigne, le Royaume de Chypre, ou quelqu'autre Etat, moyennant quoi ce Prince abandonneroit la Sicile au Roi Charles. En outre, Fréderic promit au Comte de Valois, par un Acte particulier, de l'aider dans son entreprise pour le recouvrement du trône de Constantinople, & de ne faire aucun Traité, sans son aveu, avec l'Empereur Andronic, qui l'occupoit alors. (2)

1302. *Fréderic fait la paix avec le Roi Charles. Conditions de ce Traité.*

Ainsi fut terminée une guerre sanglante, qui duroit depuis près de vingt

(1) C'étoit le nom que les Anciens donnoient autrefois à la Sicile, à cause de ses trois pointes, ou promontoires. La raison pour laquelle le Roi de Naples, imposa cette condition à son ennemi, c'est qu'il portoit lui-même le titre de *Roi de Sicile*, tant a cause de ses prétentions sur cette Isle, que par rapport au Royaume de Naples, qu'on appelloit aussi la Sicile en deçà du Phare. Toutefois les Rois de la Maison d'Aragon préférerent toujours le titre de *Roi de Sicile*, qu'ils porterent constamment, relativement aux droits respectifs qu'ils prétendoient avoir sur les Provinces en deçà du Phare, comme héritiers de ceux de la Maison de Suabe.

(2) Cet acte se trouve dans le *trésor des Chartres*, & dans l'*Histoire de Sicile* de M. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 243.

tans, & dont la conclusion enleva pour jamais la Sicile à la Maison d'Anjou; car l'on sent bien qu'en dépit de la Clause troisieme du Traité qu'on vient de rapporter, qui n'étoit qu'illusoire, & ne pouvoit jamais avoir lieu; les héritiers de Fréderic ne voulurent point rendre cette Isle aux Rois de Naples, & que probablement l'intention de Fréderic lui-même n'étoit point qu'ils la rendissent, à moins qu'on ne leur accordât quelque dédommagement équivalent. Cette expédition de Sicile, & cette négociation en Italie, ne firent point honneur au Comte de Valois, qui y fut regardé comme un Prince inconstant, téméraire, mal-avisé, & manquant, à l'exception d'une bravoure aveugle, de toutes les qualités nécessaires, pour étayer l'ambition insatiable dont il étoit possédé. On disoit hautement, qu'étant venu en Toscane pour la pacifier, il l'avoit laissée en guerre; & en Sicile pour la conquérir, il y avoit fait une paix honteuse. Par contre, cette paix & la façon glorieuse dont Fréderic se tira d'une guerre aussi onéreuse, lui firent un honneur infini. On ne pouvoit assez admirer comment, avec les seules forces de la Sicile, il avoit su tenir tête à tant d'ennemis ligués contre lui, & soutenir la guerre, avec une alternative continuelle de succès, contre les Rois de Naples & d'Aragon & contre les François. Sa sagesse & sa valeur le firent enfin triompher, & le rendirent paisible possesseur d'une Couronne si longtems disputée à sa maison, à laquelle il fut la transmettre.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Le Pape ratifie ce Traité.

Boniface ayant appris l'accord que Charles avoit conclu avec son ennemi, en fut très-mécontent, & se plaignit hautement qu'il avoit sacrifié les intérêts du St. Siege. Le refus qu'il fit de ratifier ce traité, fit encore trainer quelque tems l'affaire en longueur: mais enfin, n'ayant plus de Champions qui voulussent se battre & s'exterminer pour servir sa haine, il se montra plus facile, & convint de ratifier le traité, aux conditions expresses qu'il y seroit inséré, que la Sicile relevoit du Siege de Rome, & que Fréderic lui en prêteroit foi & hommage. Les fameux démélés que ce Pontife eut alors avec Philippe-le Bel, firent perdre de vue à Boniface l'affaire de la Sicile, & contribuerent à l'engager à se relâcher un peu sur cet article, afin, peut-être, de se ménager quelque ressource contre les François. D'un autre côté, Fréderic qui ne desiroit pas moins la conclusion de la paix, se prêta à tout ce que le Pape voulut, & convint de tenir la Sicile, comme ses Prédécesseurs, à titre de fief de l'Eglise Romaine, de lui fournir cent hommes d'armes, & de lui payer tous les ans, au jour de la St. Pierre, une redevance de trois mille onces d'or, sous les mêmes peines auxquelles le Roi Charles I. d'Anjou s'étoit soumis, lorsqu'il avoit reçu l'investiture du Royaume. (1) Au moyen de cet arrangement & de plusieurs autres Clauses dont les deux partis convinrent, (2) le Pape envoya deux Légats en Sicile, pour absou-

(1) Comme il n'étoit pas juste que le Roi de Naples, n'ayant plus la Sicile, payât la redevance entiere à laquelle son pere s'étoit engagé, Boniface décida qu'on deduiroit à l'avenir des 8000 onces d'or qu'il devoit payer; & des trois cens hommes de service qu'il devoit fournir au St. Siege, en cas de guerre, les 3000 onces & les cent hommes d'armes, ou chevaliers, qui seroient fournis par Fréderic.
(2) Rainald. *N.* 26.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

dre le Roi & ses Sujets de l'excommunication, lever l'interdit jetté sur l'Isle, & accorder à ce Prince la dispense nécessaire pour épouser la Princesse Eléonor, sa Cousine. Son mariage avec elle fut célébré avec beaucoup de pompe, dans le mois de Mai suivant. Quelque tems après ce Prince fit rendre hommage au Pape Bénoit XI, Successeur de Boniface, par son Amiral Conrad Doria: cependant il compta toujours les années de son règne, du jour de son couronnement, & il continua à prendre la qualité de Roi de Sicile dans tous les Actes, ce qui déplut souverainement au Pape.

Le Roi de Sicile acquiert les Duchés d'Athenes & de Néopatres.

Les Troupes étrangeres que Fréderic avoit à son service, commettant quantité de désordres en Sicile, il fut obligé, pour y mettre fin, lorsque la conclusion de la guerre laissa leur valeur oisive, de licencier ces braves guerriers, toujours si dangereux en tems de paix, pour l'Etat qu'ils ont défendu en tems de guerre. Ils allerent chercher fortune dans l'Orient, au nombre de plus de dix-huit mille hommes, & y remporterent, sous differens Chefs qu'ils se donnerent, plusieurs victoires, tant sur les Turcs, que sur les Grecs. Ils s'emparerent des Duchés d'Athenes & de Neopatres, & les soumirent à Fréderic, qui en fit l'appanage de plusieurs de ses fils légitimes, sa postérité y régna pendant quelque tems; ce que nous nous contentons d'indiquer ici, comme étant absolument étranger à l'Histoire que nous écrivons (1).

1312 & suiv. Fréderic se ligue avec l'Empereur Henri VII, contre le Roi Robert.

Fréderic voulant se venger de Robert, successeur de Charles II, (2) dont il avoit plusieurs raisons de se plaindre, (3) profita du mécontentement que les liaisons de ce Prince avec le Pape Clément V, donnoient à l'Empereur Henri VII. pour l'animer contre lui, & lui proposer de partager ensemble ses dépouilles. Il lui envoya à Gênes un Ambassadeur chargé de riches présens, pour entamer avec lui une négociation, que Mainfroi de Clermont vint à bout de consommer, lorsque Henri eut reçu la Couronne Impériale à Rome, par les mains des Cardinaux Légats, en dépit du Pape & du Roi de Naples. Par ce traité les deux Princes convinrent que Pierre, fils de Fréderic, épouseroit Béatrix fille de Henri; & que dès que ce Prince, à l'aide de l'argent que le premier lui devoit fournir, auroit rassemblé une Armée suffisante, il feroit une irruption dans le Royaume de Naples, tandis que la flotte de Sicile, renforcée par celle de Gênes & de Pise, (4) viendroit l'attaquer par mer. En conséquence, Fréderic se mit en mer au commencement d'Août 1313, avec une flotte de plus de soixante Galeres, dont 24 Siciliennes, 25 Génoises & 12 Pisanes; il fit une descente en Calabre, où il s'empara de Rhegio & de plusieurs autres Places. D'un autre côté, l'Empereur se mit en marche pour la Toscane, & se proposoit d'avoir une conférence avec le Roi de Sicile à Gaëte, lorsqu'une mort précipitée empêcha l'exécution de ses desseins. Elle fut si subite, qu'elle passa dans le tems pour l'effet du poison. (5) Il mourut à Bonconvento, Bourg du côté de Sienne, le 24 Août de la même année.. Aussitôt que le Roi de Sicile apprit cette mort, il se hâta de retourner dans son

Il fait une descente en Calabre.

Mort d'Henri.

(1) On peut consulter à ce sujet l'*Histoire de Sic.*, de M. de B. *Tom.* II. *Liv.* IX. *Art.* XII.
(2) Voy. la *Section précédente*,
(3) Ibidem. *Art.* XIII.
(4) V. l'*Histoire de Gênes*, dans cette *Histoire Universelle*, *ch.* VII. *Section* III.
(5) Fazel, *p.* 478.

Royaume, craignant que son ennemi ne profitât de cette circonstance pour y faire une descente en son absence. Ne voulant plus garder aucun ménagement avec le Roi de Naples; il convoqua une Assemblée-Générale des Etats du Royaume de Messine, où il fit reconnoitre le Prince Pierre, son fils aîné, pour son héritier au Royaume de Sicile. En outre, il quitta solemnellement le titre de Roi de Trinacrie, pour reprendre celui de Roi de Sicile.

1314. *Descente du Roi Robert en Sicile: ses succès: sa retraite.*

Cependant la mort de l'Empereur ne termina point la guerre; Robert, qui s'étoit vu presque à deux doigts de sa perte, porta la guerre dans les Etats de celui qui avoit projetté de le dépouiller des siens. Ayant armé une flotte considérable, (1) & rassemblé des Troupes nombreuses, il se mit en mer au mois de Juillet suivant, 1314, & vint faire une descente en Sicile, dans la vallée de Mazara, entre Casini, & le Château de Castellamare, dont il s'empara sans peine, par la trahison de celui qui y commandoit. Encouragé par ce succès, il forma le Siege de Trapani, auquel il fut, dit-on, induit par une ruse de Fréderic, qui, connoissant la force de cette Place, étoit charmé que Robert l'assiégeât, parce qu'il se flattoit qu'elle l'arrêteroit pendant tout le reste de la Campagne, & que par là le reste de la Sicile seroit mis à couvert de ses entreprises. (2) En effet, Robert n'étoit pas plus avancé aux approches de l'hiver, qu'au commencement de la campagne. Il étoit sur le point d'avoir en même tems sur les bras la flotte Sicilienne, & l'armée de terre, commandée par Fréderic, lorsqu'il s'éleva un vent impétueux, qui dispersa les Vaisseaux de ses ennemis, & les obligea de gagner promptement terre. Cette tempête fit encore plus de dommage à sa flotte, dont quelques bâtimens furent brisés, ou coulés à fond avec presque tout leur équipage. La saison étant très-avancée, son Armée manquant de vivres, & étant ravagée par la maladie, ce Prince se vit obligé de consentir à une treve de quatorze, ou quinze mois, qui fut ménagée & conclue entre lui & Fréderic, le 17 Décembre, par la médiation de Ferdinand, fils du Roi de Majorque. La principale Clause de ce traité, fut que le Roi Robert évacueroit la Sicile, ce qu'il exécuta en Février suivant, à la grande satisfaction de Fréderic, qui n'avoit pas moins besoin de cette treve que lui.

Fréderic fait une treve avec lui.

Il reprend Castellamare.

Aussi tôt qu'elle fut expirée, il se hâta de former le Siege de Castellamare, qu'il prit & détruisit. Le Roi de Naples envoya une flotte pour secourir cette Place, mais ce secours arriva trop tard, & reprit le chemin de Naples. Robert la renvoya aussi-tôt sous les ordres de Thomas de Mazzan, Comte de Squillazzo qui, après plusieurs tentatives inutiles sur Marsalia & sur d'autres Places, se retira, après avoir fait les plus grands ravages dans cette partie de la Sicile, sur ce qu'il apprit qu'on faisoit un grand armement à Messine. 1316.

Le Pape Jean XXII s'entremet pour accommoder les deux Rois.

Sur ces entrefaites, le Pape Clément V, nouvellement élu, s'entremit pour faire la paix entre les deux Monarques, à l'instigation du Roi d'Aragon. Ce Pontife étoit entierement dévoué aux intérêts du Roi Robert, (3) & lui en donna une preuve sensible dans cette occasion. Il envoya en Sicile, en qualité de Nonce, Guillaume, Evêque de Troyes, & Pierre Textor, ou Tes-

(1) Voy. la *Section précédente.*
(2) *Hist. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 252.
(3) Voy. la *Sect. preced.*

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

tier, son chapelain, pour engager Fréderic à s'accommoder avec son ennemi, ou au moins à conclure avec lui une treve plus longue que la premiere, pendant laquelle on pût travailler à leur pacification. La premiere condition que ces Nonces prescrivirent au Roi de Sicile, fut qu'il restitueroit avant toutes choses, au Roi Robert, Rhegio, & les autres Places qu'il occupoit en Calabre; & qu'il se transporteroit en personne, ou par Députés, à la Cour d'Avignon, pour y plaider sa Cause & y travailler au rétablissement de la paix. Les Nonces avoient ordre du Pape, si ce Prince refusoit de se soumettre à ces conditions, & de prêter les mains à la conclusion de cette paix, ou au moins d'une longue treve, de l'ordonner eux-mêmes de leur chef, & de lancer l'excommunication sur Fréderic. Ce Prince hautain ne voulut pas entendre parler de pareilles propositions: il craignoit trop peu les armes spirituelles, pour que l'on pût rien espérer de lui par ce moyen. Une nouvelle descente que le Comte de Squillazzo fit en Sicile, en 1317; les ravages épouvantables qu'il fit dans cette Isle, firent quelqu'impression sur l'esprit de son Roi; mais les sollicitations du Roi d'Aragon son frere, & de la Reine de Portugal sa sœur, contribuerent plus que tout à le déterminer à prêter l'oreille à ce qu'on exigeoit de lui, & à consentir à une treve, dont il avoit lui-même le plus grand besoin, tant pour donner à ses Sujets le tems de se rétablir que pour se mettre en état de recommencer la guerre avec plus de succès. Cette treve fut donc conclue pour trois ans, c'est-à-dire, jusqu'à Noël 1320. Les Places occupées en Calabre par les Siciliens, furent évacuées & sequestrées entre les mains du Pape, par les Commissaires de Fréderic, qui les remirent aux Nonces. Le détroit servit de bornes aux deux Royaumes, & le Roi de Sicile promit de se rendre en personne, ou par Députés à la Cour d'Avignon pour y traiter de la paix.

Descente & ravages des Napolitains en Sicile.

1317.

Treve de trois ans entre les deux Rois.

1320.

Les Ministres Plénipotentiaires qu'il chargea de cette importante commission, furent, François, Archevêque de Palerme, & François, Comte de Vintimille; deux hommes sages, prudens, & habiles Négociateurs. Ils firent si bien, sur-tout le Comte de Vintimille, qu'ils s'insinuerent fort avant dans les bonnes graces du Pontife, & qu'ils vinrent à bout de lui inspirer des sentimens moins défavorables pour leur maître, que ceux qui étoient comme héréditaires dans les Papes, pour les Princes de la Maison d'Aragon, depuis qu'elle s'étoit mise en possession de la Sicile. Robert ne comparoissant point en personne, ni par Députés, ainsi qu'il lui avoit été enjoint par le Pape, les Ministres de Fréderic qui étoient demeurés à Avignon fort longtems au-delà du jour marqué, prirent congé du Pape, le laissant persuadé des intentions sinceres de leur maître pour la paix. Leur départ d'Avignon en fit evanouir toutes les espérances.

Armement de Fréderic en faveur des Gibelins de Gênes.

Fréderic, peut-être intérieurement charmé de ce contretems, & voyant que son ennemi n'avoit aucune envie de faire la paix avec lui, n'attendit pas que la treve de trois ans fut expirée, pour commettre de nouvelles hostilités. Il lui envoya déclarer la guerre jusques dans Avignon, où il étoit alors auprès du Pape avec toute sa Cour, fit un traité d'alliance avec les bannis de Gènes, dont Robert étoit alors Souverain, & arma une flotte de quarante-deux bâtimens, qu'il envoya sous les ordres de Conrad Doria, son Amiral, pour faire des ravages sur les Côtes de la Calabre, elle se joignit en-

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Mauvais succès de cette expédition.

suite à celle des Gibelins de Gênes, avec laquelle elle vint mettre le Siege devant Gênes, pendant que Castuccio Castracani, l'un des plus redoutables Chefs des Gibelins en Toscane, s'avançoit pour investir cette Ville par terre. La flotte Napolitaine, forte d'environ 60 Bâtimens, s'étant présentée devant celle de Sicile, à dessein de l'obliger à lever le Siege, ou d'en venir aux mains avec elle, Doria, plus foible, évita le combat, & tira du côté de Naples, où il ravagea l'Isle. La flotte Napolitaine l'ayant poursuivi, il lui échappa à la faveur des ténébres, & reprit la route de Gênes, tandis que son ennemi le croyoit retourné en Sicile, ainsi qu'il en avoit fait courir le bruit, pour mieux le tromper. Par un autre stratagême qui ne lui réussit pas aussi bien, dès que l'Amiral Sicilien fut de retour à Gênes, il y publia qu'il venoit de battre la flotte Napolitaine. Il donna en même tems un vigoureux assaut à la Place du côté du Port, tandis que les Troupes de terre en faisoient autant de leur côté, se flattant que les Assiégés découragés par la nouvelle qu'il venoit de répandre, ne lui opposeroient pas la même résistance. Il se trompa; ses Troupes furent repoussées de tous côtés. Castruccio, qui formoit l'attaque par terre ne fut pas plus heureux, & fut obligé quelque tems après de quitter le Siege, pour aller défendre ses possessions, où les Florentins étoient entrés pour faire diversion. Les Bannis & les Siciliens firent encore plusieurs tentatives pour remporter la Place d'assaut; mais elles furent toutes infructueuses, & ils furent enfin obligés de lever le Siege, après avoir perdu beaucoup de monde. La Flotte Sicilienne retourna en Sicile fort délabrée.

1321. *La Sicile est mise en interdit.*

Fréderic fait couronner son fils Pierre, Roi de Sicile.

Descentes & ravages que les Napolitains font dans cette Isle.

Cependant les négociations de paix furent remises sur le tapis, mais sans succès, à l'instigation du Pape & du Roi d'Aragon, qui envoya pour cet effet des Ambassadeurs à Avignon. Fréderic demandoit la restitution des Places sequestrées en Calabre, & vouloit transmettre la Couronne de Sicile à Pierre son fils. Ces conditions ayant été tout d'abord rejettées par le Pape & par Robert, il refusa de consentir à une treve de trois ans que le premier lui proposa, & pour se mettre en état de continuer la guerre, il s'empara de tous les revenus ecclésiastiques de son Royaume, ce qui fut cause que le Pape le mit en interdit; cet interdit dura depuis 1321 jusqu'à 1338, sous le régne de Pierre II. Ainsi, loin de s'accommoder, les choses s'aigrirent de jour en jour entre le Roi de Sicile & les Cours d'Avignon & de Naples. Fréderic croyant n'avoir plus rien à ménager, fit couronner Roi de Sicile, à Palerme, le 19 Avril 1321, le Prince Pierre, son fils aîné, qui régna depuis ce moment conjointement avec lui. (1) Cette disposition, absolument contraire au traité de paix de 1302, acheva d'aliéner totalement les esprits, & de rendre la paix absolument impraticable. Au reste, l'amour que les Peuples avoient pour Fréderic, & la crainte qu'ils avoient de retomber dans les fers de la Maison d'Anjou, eurent aussi beaucoup de part à cette démarche du Roi de Sicile, qui ne fit que remplir les vœux de ses Sujets. Le Pape excommunia Fréderic; & de son côté le Roi de Naples fit de nouveaux préparatifs pour faire une descente en Sicile. Ainsi, l'on ne songea plus de part & d'autre qu'à se mettre en état de poursuivre la guerre avec plus d'a-

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 254.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

1325.

charnement que jamais. Charles, Duc de Calabre, vint ravager les côtes de Sicile avec une flotte de dix-huit bâtimens; Fréderic prit sa revanche sur les côtes de Calabre, qu'il ravagea pareillement, & où il tenta de surprendre Rhegio. Ce n'étoit encore là que les préludes de la vengeance du Roi Robert, de plus en plus irrité contre Fréderic, (1) il envoya en 1325, le Duc de Calabre avec une flotte de cent-treize Galeres, sans les autres bâtimens de toute espece, pour faire une nouvelle descente en Sicile. Le Duc de Calabre la fit auprès de Palerme, dévasta entierement les environs de cette Ville, & vint y mettre le Siege. La vigoureuse résistance des Palermitains, jointe aux nouveaux ordres qu'il reçut du Roi son pere, l'obligerent d'en lever le Siege, après vingt-cinq jours de tranchée ouverte. Pour se dédommager de ce mauvais succès, & se conformer aux ordres de Robert, il mit tout à feu & à sang dans l'Isle, depuis la vallée de Mazara jusqu'à Syracuse & à Messine, exerçant sa fureur, tant sur les Villes que sur les Campagnes, sur les grains, les vignes, & les arbres fruitiers, qui furent brûlés, détruits, ou arrachés. Après cette cruelle expédition, il reprit le chemin de Naples. Robert ne borna pas là sa vengeance; & pendant plusieurs années suivantes, il fit faire de pareilles descentes en Sicile, accompagnées des mêmes ravages, ayant soin de choisir toujours le tems où les bleds n'étoient pas encore moissonnés. Bertrand de Baux Comte du Mont Saint-Ange & de Novello rendit une pareille visite à cette Isle, en 1326, avec une flotte de quatre-vingt Galeres. L'année suivante, Roger Sanguinet, Comte de Corigliano, fut chargé d'une semblable Commission, dont il ne s'acquitta pas avec le même succès, y ayant perdu une partie de son monde. (2)

Constance de Frederic à refuser la paix

Tous ces ravages ne purent ébranler l'inflexible Fréderic, qui ne voulut point faire la paix aux conditions désavantageuses que le Pape & le Roi de Naples lui proposoient, quelques mouvemens que Jacques, Roi d'Aragon son frere, se donnât, pour l'engager à s'y soumettre. (3) Bien loin de vouloir rendre la Sicile au Roi de Naples, & accepter la Sardaigne, ou autres équivalens qu'on lui offroit en dédommagement de cette cession, il déclara qu'il persistoit dans la ferme résolution de garder ce Royaume, de le rendre héréditaire dans sa famille, & d'affermir la Couronne sur la tête de son fils Pierre, qu'il avoit associé au Gouvernement, en 1321; & qu'il ne vouloit point entendre parler de la paix qu'à ces conditions. En 1324, il avoit marié le Roi Pierre avec Elisabeth, fille de Henri II, Duc de Corinthie & Roi de Bohême.

Alliance entre Fréderic & l'Empereur Louis de Baviere.

1327.

Jusqu'alors, soit impuissance, soit politique, Fréderic s'étoit tenu sur la défensive, & avoit souffert patiemment les ravages des Napolitains dans son Isle. Il eut bientôt l'occasion de prendre sa revanche, & de porter la terreur & la désolation dans les Etats de son ennemi. La fortune lui suscita un puissant allié, dans l'Empereur Louis de Baviere. Ils firent une alliance offensive & défensive, qui encouragea Fréderic à préparer un armement considérable, pour faire une descente en Italie, & se venger des courses que les Napo-

(1) V. la *Sect. précéd.*
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 255 & *suiv.*
(3) *Ibidem.*

Napolitains avoient faites en Sicile. Cette flotte, composée de quarante à cinquante Vaisseaux (1), fut encore jointe par trente Galeres des Bannis de Gènes. Le Roi Pierre en eut le commandement. Il parcourut les Côtes de Gaëtte & d'Ischia, portant par-tout le fer & la flamme. Parvenu à Astur, il détruisit cette Ville, pour la punir d'avoir ôsé arrêter le Roi Conradin.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

Le Roi de Baviere devoit seconder par terre les efforts de son Allié, & le Roi Fréderic lui avoit promis une somme de vingt mille onces d'or pour cette expédition. Mais elle n'eut pas lieu; des troubles survenus à Pise, obligerent l'Empereur d'y aller. Le Roi Pierre l'y accompagna. Ils y arriverent ensemble, le 21 de Septembre 1327. Le Roi Pierre, voyant que la saison avançoit, songea à s'en retourner. Une tempête violente fit périr quinze de ses vaisseaux avec leurs équipages. Les autres furent fort endommagés, excepté quatre, qui arriverent sains & saufs à Messine. Heureusement pour le Roi, il étoit dans un de ceux-ci.

Le mauvais succès de cet armement, mit Fréderic dans le cas de rester tranquille les années suivantes. Une trahison lui fit perdre la Citadelle de Palerme, en 1333. Un François nommé Floriac, y étoit enfermé pour crime. Ce prisonnier avoit un frere qui pouvoit le voir aussi souvent qu'il vouloit. Ils corrompirent quelques soldats de la Garnison, & firent avertir le Roi de Naples, que s'il vouloit envoyer deux Galeres avec des soldats, ils les introduiroient dans la Citadelle de Palerme. Au jour marqué pour l'exécution de ce projet, le commandant fut tué; les Galeres débarquerent les soldats: ceux-ci entrerent dans la Citadelle, & six jours après, ils reçurent de Naples un Convoi d'hommes & de vivres. Malgré ce renfort, ils ne s'y maintinrent pas longtems. Le Roi Fréderic apprit cette nouvelle à Messine, où il étoit. Sans perdre de tems, il fit mettre le Siege devant la Citadelle, & ses Troupes reprirent par la force de leurs armes, cette Place que la ruse lui avoit enlevée (2). Alors Fréderic rétablit les murailles de Palerme & en augmenta les fortifications.

Fréderic perd la Citadelle de Palerme & la reprend. 1333.

1334.

Cependant une flotte Napolitaine, commandée en partie par Jean de Clermont, qui avoit quitté le service de Fréderic, pour passer à celui du Roi Robert, commit de grands ravages dans la vallée de Mazara, sans qu'il fût possible au Roi de Sicile de l'en empêcher. Seulement une escadre de seize Vaisseaux Aragonois qui croisoient sur cette Côte, continrent les Napolitains, desorte qu'ils n'ôserent s'emparer d'aucune Place.

En 1335, la Garnison Sicilienne, qui étoit dans l'Isle de Gerbes, se porta à des excès d'avarice & de cruauté, qui eurent une fin désavantageuse à Fréderic. Non contente d'accabler les Sarasins d'impôts exorbitans, elle fit mourir sous de faux prétextes le plus riche habitant de l'Isle, pour envahir ses Biens. Les Sarasins porterent leurs plaintes au Roi de Sicile. Ce Prince, trompé sans doute par ses Officiers, n'eut point égard aux plaintes des Peuples opprimés. Ceux-ci se revolterent & se mirent sous la protec-

L'Isle de Gerbes se rend aux Infideles. 1335.

(1) Fazel dit quarante, & Specialis dit cinquante.

(2) *Histoire de Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 256 & 257.

Sect. V. Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.

tion du Roi de Tunis. Les Chrétiens, dans cet accident imprévu, ſe refugierent dans la Citadelle, où ils furent aſſiégés par les infideles. Fréderic envoya à leur ſecours le Capitaine Raimond Péralta; & avec ſoixante & dix ſoldats il entra dans la Citadelle, malgré la multitude des Aſſiégeans. Il auroit contraint les Saraſins de rentrer ſous le joug de Fréderic, ſans une eſcadre de ſeize Vaiſſeaux Napolitains, commandés par Martin Coxa, qui releva leur courage, & leur perſuada de ſe ſouſtraire à la Tyrannie des Siciliens qui les maltraitoient. La Citadelle fut aſſiégée de nouveau; Le Siege dura près de deux ans & demi. Enfin, les aſſiégés manquant de vivres furent obligés de ſe rendre. Ainſi la mauvaiſe conduite des Officiers de Fréderic, lui fit perdre l'Iſle de Gerbes.

Mort de Fréderic.

Peu de tems après cette perte, Fréderic fut attaqué d'une fievre, qui le conduiſit au tombeau. Il mourut au mois de Juin (1) 1337, fort regretté de ſes Sujets. C'étoit un Prince courageux, que le nombre & la puiſſance de ſes ennemis n'effrayerent jamais. Avec un petit Etat, mais ſecondé par l'affection des Siciliens, il reſiſta pendant quarante ans aux Papes, aux François & aux Aragonois,

1337. Pierre II Roi de Sicile.

Pierre II fut reconnu Roi par tous les Siciliens auſſi tôt après la mort de ſon pere. Mais Bénoit XII qui avoit ſuccédé à Jean XXII ſur la Chaire de St. Pierre, tout entier dans les intérêts du Roi Robert, décida que Pierre retenoit injuſtement une Couronne, qui appartenoit à la poſtérité de Charles II, & conſéquemment au Roi Robert, après la mort de Fréderic. En conſéquence de cette déciſion, il envoya le Patriarche de Conſtantinople (2) & l'Evêque de Vaiſon (3), pour enjoindre à Pierre de reſtituer la Sicile au Roi de Naples, délier les Siciliens du ſerment de fidélité, & même excommunier Pierre & ſes adherens, s'ils refuſoient d'exécuter ſes volontés. On ne donnoit à ce Prince que le terme de deux mois pour effectuer cette reſtitution. Les menaces du Pape furent inutiles Le Roi & les Siciliens ſe laiſſerent excommunier. Deux Bulles d'excommunication furent foudroyées & publiées a cette occaſion. La premiere, en date du 5 Décembre 1338, excommunioit nommément Pierre, & ſes adhérens en général, ſans les nommer. La ſeconde, du 9 Janvier de l'année ſuivante, excommunioit en particulier le Prince Jean, frere du Roi: Jean de Clermont, Comte de Motica; Damien de Palice, Chancelier du Royaume; Matthieu de Palice; Blaſe d'Allagon & Raimond de Péralta, qui étoient les principaux partiſans du Roi: & mettoit la Sicile en interdit. Pierre jugé ſuſpect d'héréſie par deux Bulles conſécutives; infâme, inhabile arreſté, privé de tous les Biens qu'il tenoit de l'Egliſe, ne continua pas moins de ſe dire & de ſe croire Roi de Sicile, malgre les déclarations de Sa Sainteté: d'en faire les fonctions; & quoiqu'il fut enjoint aux Vénitiens, aux Génois, aux Piſans & aux habitans de la Marche d'Ancone, d'avoir aucun commerce avec les Siciliens, ſous peine d'excommunication (4), les choſes continuerent ſur le même pied

Il eſt excommunié par le Pape. 1338 & 1339.

(1) Les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur la date de ſa mort. Fazel la met au 20 de ce mois; Bonfilio au 23, Villani au 24, & Mariana au 25.

(2) Gorio Patriarche titulaire de Conſtantinople, fut peu de tems après Cardinal.

(3) Il ſe nommoit *Rathier*.

(4) Rainaldus, *N.* 47-58.

qu'auparavant. On s'inquietoit moins des armes Spirituelles de Bénoit XII, que des armes temporelles de Robert.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

Celui-ci fit plusieurs expéditions contre la Sicile, & l'on a vu quel en fut le succès (1). Il voulut aussi engager sa sœur Eleonor, mere de Pierre, à employer son crédit sur l'esprit de son fils, pour conclure un traité entre les deux Princes, par lequel Pierre céderoit la Sicile à Robert, à condition que le Roi de Naples s'engageroit à conquérir la Sardaigne pour Pierre. Eléonor refusa même d'en faire la proposition à son fils, disant qu'elle n'avoit point assez de crédit sur lui pour lui faire goûter cet échange. Au fond, elle n'avoit garde de lui conseiller, ce qu'elle n'approuvoit pas elle même.

Troubles assoupis. 1341.

Dans le même tems, la Sicile pensa éprouver un plus grand malheur que tous ceux qu'elle avoit à craindre du Pape & du Roi Robert. Les deux freres, Matthieu & Damien de Palice, dont le premier étoit Chancelier du Royaume, avoient une autorité presque despotique. Ils en abusoient; comme il arrive presque toujours aux Ministres trop puissans. Ils ne ménageoient aucuns Seigneurs de la Cour, tout devoit plier devant eux, & se soumettre à leur volonté. Obligés d'avoir pour le Prince Jean, frere du Roi, les égards que son rang méritoit, ils formerent le projet de l'éloigner de la Cour, en le rendant suspect à Pierre. Ils lui persuaderent que ce Prince, lié avec quelques Seigneurs mécontens, aspiroit à se faire Roi de Sicile. On conçoit bien comment deux Ministres ambitieux & méchans, purent insinuer au Roi une telle calomnie; mais on a de la peine à comprendre comment un Prince tel que Pierre II, pieux, juste & prudent, comme le représentent quelques Historiens (2), put donner aveuglément dans des soupçons de cette espece. Le Roi crédule défendit au Prince son frere de venir à Palerme, sous peine de la vie. Jean au désespoir, dépêcha au Roi un homme de confiance pour dissiper ses inquiétudes malfondées, l'assurer de sa fidélité, & le supplier de se métier de ceux qui ôsoient ainsi le calomnier. Les Palices, tout-puissans sur l'esprit du Roi, lui firent regarder cette démarche comme une mauvaise politique qui cachoit mal les vues ambitieuses du Prince, & le porterent à faire de nouvelles défenses à l'Infant de paroître devant lui. L'Archevêque de Palerme & Raimond Peralta furent chargés de lui porter ces défenses itératives. Péralta, ennemi des Palices, étoit indigné de leurs intrigues, qui ne tendoient pas à moins qu'à brouiller les deux freres ensemble, & à allumer le feu d'une guerre civile. Jean étoit à Platia. L'Archevêque & Péralta y arriverent si tard qu'ils différerent au lendemain à s'acquitter de leur commission. Mais le dernier profita de la nuit pour aller trouver le Prince, à la faveur d'un déguisement, & lui conseiller de se rendre à Palerme, d'avoir une explication avec le Roi qui l'aimoit, afin de confondre ses infâmes calomniateurs. Après cet entretien, Péralta revint chez lui & se mit au lit sans que l'Archevêque se doutât de ce qui s'étoit passé.

Le lendemain matin ils allerent ensemble chez l'Infant, auquel ils firent part des ordres de la Cour. Le Prince leur répondit que son attachement pour le Roi, sa fidélité à son service, & l'envie de lui prouver son innocen-

(1) Voyez la *Section précédente*, sous ces années.

(2) Ferret. Il est vrai que Villani prétend que ce Prince étoit foible d'esprit.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

ce, l'emportoient sur toute autre considération; qu'il se rendroit à Palerme, & se présenteroit avec confiance devant le Roi son frere; que ceux qui ôseroient attenter à sa vie en répondroient à Dieu; qu'il ne doutoit pas que les ordres dont ils étoient porteurs ne vinssent des Palices qui obsédoient le Roi, & qu'il n'y auroit aucun égard; que Pierre, chargé de rendre justice au moindre de ses Sujets, ne refuseroit pas d'écouter la justification d'un frere.

Cette réponse fut exactement rendue au Roi, qui ne put s'empêcher de l'approuver. Les Palices en furent irrités au point que leur dépit éclata en présence de Sa Majesté, & qu'ils dirent d'un ton emporté, qu'une telle désobéissance méritoit la mort. Cet emportement les perdit. Le Roi qui s'étoit contenté d'abord de leur dire: „ mon frere a raison; il est juste de l'é„ couter:" se tournant alors vers les Palices, leur demanda d'un air courroucé: „mon frere vient-il donc ici comme ennemi?" & les quitta brusquement. L'Infant s'avançoit vers Palerme. Il envoya prévenir le Roi de son arrivée, & lui demander la permission de lui rendre ses devoirs. Pierre sortit de la Ville pour aller au devant de lui. Il lui fit l'accueil de plus gracieux: Les Palermitains transportés de joie crierent hautement que les Palices méritoient la mort, pour avoir voulu brouiller les deux Princes: car les sourdes ménées des Ministres étoient dévoilées. Ceux-ci se retirerent dans leur Palais pour éviter la fureur du Peuple. On les y enleva pour les mettre en sûre garde; sans l'intercession de la Reine qui demanda leur grace, ils eussent perdu la tête sur un échauffaud. On se contenta de les bannir: une Galere Génoise les porta à Pise. Leur Palais fut rasé; leurs Biens distribués aux soldats, & leurs Villes données au Prince Jean. Raimond Péralta fut fait Chancelier du Royaume, à la place de Damien de Palice. (1)

Mort du Roi. 1342.

A peine ces troubles étoient-ils appaisés, que le Roi mourut, en 1342, âgé de 37 ans, après avoir régné un peu plus de cinq ans, depuis la mort de Fréderic son pere; il laissoit trois Princes & cinq Princesses, de son mariage avec Elisabeth, fille de Henri II, Roi de Bohême. Savoir: Louis, qui lui succéda; Jean, qui mourut en 1343, âgé de quatre ans; Fréderic, qui succéda au Roi Louis son frere; Constance & Euphemie, qui furent Vice-Reines; Blanche, qui épousa Jean, Comte d'Ampuries; Eléonor, qui épousa Pierre IV, Roi d'Aragon, & Violante, qui fut mariée à Jean II, Roi de Castille. Il avoit encore eu deux autres filles qui étoient mortes fort jeunes. Comme l'ainé des fils de Pierre n'avoit que quatre ans, il avoit nommé le Prince Jean son frere pour Régent du Royaume, pendant la minorité de Louis. Les Grands du Royaume approuverent cette disposition.

Louis Roi de Sicile.

Comme le Royaume étoit en interdit, l'Archevêque de Palerme, ni aucun autre Evêque de Sicile ne voulurent sacrer le Roi Louis. Cette cérémonie fut donc faite par Jean Tolon, Evêque d'Andreville dans le Péloponese. Les Palices avoient une faction puissante dans le Royaume, La minorité de Louis leur sembloit un tems favorable pour tenter une entreprise. Ils entretenoient une correspondance secrette avec le Roi de Naples. Ils sentoient sur-tout combien il étoit important de ne pas laisser au Régent le tems de cimenter son autorité qui seroit d'autant plus solide, que ce Prince étoit

(1) *Hist. des Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 264-265.

doué de qualités propres à lui concilier l'affection des Peuples & à lui attacher fortement tous les cœurs. Il tomba malade à Siracuse. Jean Magna, un des plus zélés partisans des Palices, courut à Messine, & y répandit le bruit que le Régent étoit mort. Ce fut le signal d'un soulèvement dans cette Ville. Le Stradigo fut tué; on en mit un autre à sa place. Les ennemis des Palices furent massacrés & leurs maisons pillées. Les Séditieux triomphoient lorsqu'on eut des avis certains que le Régent n'étoit point mort; qu'il commençoit à se rétablir, & qu'il avoit donné des ordres précis pour faire cesser ce tumulte & en punir les Auteurs. Les Séditieux se refugierent dans la Citadelle de San-Salvador, & ayant abattu les armes du Roi Louis, ils arborerent l'étendart du Roi de Naples. Robert leur envoya du secours, se disposant à faire une nouvelle descente en Sicile. L'activité du Régent renversa leurs projets de revolte. Il n'attendit pas que sa santé fut affermie pour se mettre à la tête des Troupes qu'il avoit rassemblées, & vint mettre le Siege devant San-Salvador. La Place fut prise de force. Jean Magna, principal auteur de ce tumulte, fut livré au Régent qui le fit attacher à la queue d'un cheval, & traîner par toute la Ville, puis il fut pendu. Ses complices furent punis de mort, de prison, ou d'exil, selon qu'ils étoient plus ou moins coupables.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

La mort du Roi de Naples, arrivée au commencement de l'année 1343, (1) fit naître au Régent la pensée de se reconcilier avec le Pape & de faire lever l'interdit. Il trouva le Pontife inflexible. Ses négociations avec Jeanne, Reine de Naples, qui avoit succédé au Roi Robert son Grand-Pere, furent plus heureuses. Cette Princesse en guerre avec le Roi de Hongrie, qui lui disputoit la Couronne, fit la paix avec les Siciliens, le 4 Novembre 1347. Les articles portoient que Louis resteroit Roi de Sicile; qu'il payeroit tous les ans au Pape le jour de la fête de S. Pierre & de S. Paul, la somme de trois mille onces d'or, en diminution du cens annuel dû par la Reine Jeanne au S. Siege; que si le Royaume de Naples étoit attaqué, le Roi de Sicile le secourroit de quinze Vaisseaux, & défrayeroit les Troupes de débarquement pendant trois mois; que la Reine de Naples lui céderoit pour toujours ses prétentions sur la Sicile & les Isles voisines; qu'elle emploieroit ses bons offices auprès du Pape, pour l'engager à lever les censures, & à donner la remise du cens annuel qui n'avoit pas été payé pendant la guerre, & à confirmer le présent traité. (2) Les deux Parties contractantes souhaitoient si ardemment la paix, qu'elles signerent ce traité sans consulter le Pape. Aussi, lorsque les Siciliens s'adresserent à lui pour le prier de confirmer la paix, il se plaignit qu'on eut manqué de respect pour le S. Siege. Il trouva aussi le traité trop avantageux au Roi de Sicile. Il promit néanmoins de suspendre l'interdit pour quelque tems, jusqu'à ce qu'il prit une derniere résolution sur cette affaire.

Paix avec le Royaume de Naples. 1347.

En 1348, la peste apportée de l'orient à Messine, par des bâtimens Génois, ravagea toute la Sicile, & enleva au Royaume le Prince Jean, qui le gouvernoit avec autant de sagesse que de prudence (3). Sa mort ralluma

Guerre civile. 1348.

(1) Le 19 Janvier, Rainaldus, *N.* 70.
(2) *Hist. de Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 267 & 268.
(3) Matthieu Villani, *Lib.* I. *Cap.* 31. Fazel, *p.* 491.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

le feu des dissentions civiles. Blase d'Allagon fut nommé Régent à sa place : & la Reine mere qui protégeoit les Palices, leur fit dire qu'ils pouvoient revenir dans le Royaume. Damien mourut sur ces entrefaites; mais Matthieu son frere alla à Palerme, parce que le nouveau Régent lui fit fermer les portes de Messine; & là, il excita tellement le Peuple contre les Partisans d'Allagon & de l'ancien Régent, qu'on en massacra un très-grand nombre. On détruisit leurs maisons. Palice, secondé des Clermonts, leva une Armée, & vint à Messine, où il fut reçu comme s'il eût été Roi de Sicile. La Régence du Royaume lui fut donnée; & pour s'attirer l'affection du Peuple, il commença par supprimer tous impôts, disant que la Sicile se trouvoit dans un état si fâcheux, qu'il étoit à propos de les abolir pour quelques années, & de ne tirer de contributions que des riches. Palice taxa lui-même les aisés, dont il tira une grosse somme d'argent, qu'il partagea entre le Roi & lui.

Blase d'Allagon s'étoit retiré à Catane, où il se préparoit à faire une vigoureuse défense. Il avoit levé des Troupes, la Place étoit bien approvisionnée. La Reine, quoique charmée des succès de Palice, voyoit avec peine les progrès de la guerre civile. Elle manda à Blase d'Allagon de la venir trouver, & lui promit d'être médiatrice de ses querelles avec le Comte de Palice, qui mettoient le Royaume à deux doigts de sa perte. Elle lui assignoit Taormina pour le lieu de leur entrevue. Blase se mit en chemin, accompagné de mille hommes de Troupes choisies. Il craignit quelque surprise, & ne voulut point entrer dans Taormina. La négociation se fit par députés. Elle alloit se conclure, lorsqu'un Officier-Général de Blase d'Allagon, prenant querelle avec un des députés de la Reine, le tua : ce qui fit rompre les conférences. Le Siege fut mis devant Catane, & il y eut diverses actions fort chaudes entres les assiégés & les assiégeans. Toute la Sicile prenoit part à ces divisions. On ne respiroit par-tout que la guerre. Les Campagnes n'étoient point cultivées. La misere étoit affreuse, au point que les Peuples se retiroient en Sardaigne & en Calabre, ne trouvant pas de quoi subsister en Sicile. (1)

Palice eut honte des maux où il plongeoit ce beau Royaume. Il fit proposer à Allagon de s'accommoder, pour ne pas achever de ruiner la Sicile. On convint de rendre à celui-ci diverses Places & Villes, tant pour lui personnellement, que comme tuteur du Prince Fréderic, fils du Prince Jean; que de plus, il seroit Grand-Justicier du Royaume, jusqu'à ce que le Roi fut en état de gouverner par lui-même; & que Palice & les Seigneurs de Clermont seroient Justiciers dans leurs Terres. Cet accommodement rendit la tranquillité à la Sicile; mais elle n'en jouit pas longtems. De nouvelles querelles survenues entre Artale d'Allagon, fils de Blase, & Mainfroi de Clermont, firent renaître la guerre. Elle recommença avec plus de fureur qu'auparavant, & continua quatre ans de suite sans relâche, tant par Terre que sur Mer. Pendant tout ce tems la Sicile fut en proie aux plus horribles ravages, sans qu'il fut permis d'espérer que l'animosité des factions se rallentiroit. Pour aggraver ces maux, les Génois mécontens que les Siciliens se fussent ligués

1349 & suiv.

(1) Villani, à l'endroit cité.

avec les Vénitiens leurs ennemis, firent une descente en Sicile, & ravagerent le Pays de Messine.

Tel étoit l'état où se trouvoit le Royaume, lorsque le Roi Louis atteint sa quinzieme année. Ceux qui l'approchoient, Palice sur-tout, qui devenant chaque jour plus ambitieux, sentoit combien il avoit besoin de rétablir le calme pour cimenter son autorité, lui conseillerent de convoquer les Etats du Royaume à Messine, comme le seul moyen de faire cesser ces dissensions. 1350. Palice comptoit que la plûpart des Grands lui seroient favorables. On répondit au Roi qu'il n'y avoit point de sûreté auprès de Sa Majesté, tant qu'elle seroit obsédée par Matthieu de Palice & ses partisans; qui si elle vouloit les éloigner, tout le monde se rendroit avec empressement à ses ordres. La fermentation des esprits étoit si grande, qu'il falloit nécessairement qu'un des deux partis fut sacrifié à l'autre. L'orgueil insupportable de Palice, son ambition démesurée, ses soupçons, sa cruauté, qui lui faisoit immoler à ses craintes des têtes illustres, le firent abandonner de plusieurs Seigneurs attachés jusqu'alors à ses intérêts. Le Peuple vouloit sa mort, & des femmes vinrent en foule au Palais du Roi, demander qu'on leur livrât Palice, auteur de tous leurs maux. Le Roi voulut envain appaiser les cris séditieux de cette Populace. Il parut à la fenêtre. On lui dit qu'on alloit mettre le feu au Palais, s'il ne contentoit pas les justes demandes de son Peuple. Louis jugea à propos de pourvoir à sa sûreté en sortant par une porte qui donnoit dans une rue détournée. Palice alla se cacher dans un souterrein avec sa femme & ses enfans. Le Peuple entra avec fureur dans le Palais, cherchant la victime qu'il vouloit immoler. On ne trouva point Palice. Mais on rencontra un de ses domestiques. Celui-ci alloit être massacré, si pour sauver sa vie, il n'eut promis de découvrir où son maître s'étoit caché. Il mena les Séditieux dans un souterrein, où l'on trouva Matthieu avec sa famille. Il demanda inutilement la vie; il fut tué dans le lieu même de sa retraite, à la vue de sa femme & de ses enfans, qui subirent le même sort. Son Cadavre fut attaché à la queue d'un cheval, & traîné ignominieusement par la Ville. Celui de sa femme fut traité avec la même ignominie.

On devoit espérer que cet événement ramèneroit tous les esprits aliénés au parti de la Cour. Le contraire arriva. Les Clermonts refuserent d'obéir au Roi, parce qu'il parut se livrer à Blase d'Allagon, comme il avoit été livré à Matthieu Palice; de sorte qu'un grand nombre de Villes ne voulurent point reconnoître son autorité. *Tentative du Roi de Naples contre la Sicile.* Cependant, il fit venir auprès de lui sa sœur Constance, Abbesse des Clarices de Messine, comme Régente du Royaume: mauvaise politique qui lui réussit. 1354. La Princesse dans plusieurs occasions fut traitée avec mépris, & même menacée de mort, si elle se mêloit des affaires du Gouvernement. Les Séditieux fortifierent leur parti de la protection de Jeanne, Reine de Naples, qui venoit d'épouser en secondes nôces, le Prince Louis son Cousin (1). Celui-ci couronné Roi de Naples, écoutant les propositions des mécontens, envoya une escadre contre la Sicile, prétendant que ce Royaume lui appartenoit de droit. L'Escadre débarqua près de Melazzo. Le Commandant de cette Place la vendit avec la Citadelle au

(1) Fils de Philippe de Tarente & petit-fils du Roi Charles II.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

général des Troupes Napolitaines. Les progrès du Roi de Naples en Sicile, furent rapides; cent-douze Places avoient arboré ses étendarts, & l'on ne doutoit presque plus en Europe, que cette Isle ne tombât bientôt entre ses mains. Dans cette extrêmité, Artale d'Allagon, remporta une victoire singuliere sur les Rebelles; des troubles survenus dans le Royaume de Naples (1), & l'arrivée de l'Empereur Charles IV, en Italie, obligerent la Cour de Naples de rappeller ses Troupes de Sicile. Ces heureuses circonstances rendirent à Louis un trône prêt à lui echapper.

Mort du Roi Louis. 1355.

La peste vint de nouveau ravager la Sicile en 1355, & enleva plusieurs personnes de distinction, entr'autres, le Prince Fréderic, fils du Prince Jean. La peste cessoit lorsque les Siciliens perdirent leur Roi; il mourut à Catane, le 16 Octobre, âgé de dix-sept ans, dont il avoit régné un peu plus de treize. Le Roi Louis n'étoit point marié. Il laissoit seulement deux Bâtards, Antoine & Louis.

FREDERIC *III, Roi de Sicile.*

Jamais la Sicile ne s'étoit trouvée dans une situation plus déplorable, la mesintelligence des Grands, la livroit au désordre & à la confusion. Les Seigneurs en guerre les uns contre les autres, ne songeoient qu'à s'entre-detruire & s'emparer des Places. La Cour de Naples soutenoit ceux qui refusoient d'obéir au Roi. Ainsi, l'autorité Royale étoit méprisée. C'est dans ce tems de troubles que Fréderic, frere de Louis, monta sur le trône. Il n'avoit que quatorze ans. Les Etats du Royaume nommerent Euphemie sa sœur, Religieuse au couvent des Clarices de Messine, pour Régente pendant la minorité du jeune Prince. Ce choix fut sans doute l'effet de la jalousie des différens partis qui espèroient de dominer, ou du moins d'être indépendans sous un Gouvernement aussi foible que celui d'une femme. Le bien de l'Etat auroit exigé que l'on eût mis à la tête des affaires un homme prudent & courageux, généreux & désintéressé, qui, caressant tous les partis, sût les reconcilier, & les réunir tous contre le Roi de Naples, qui menaçoit toujours le Royaume.

Suite de l'expédition du Roi de Naples contre la Sicile. 1356.

Déjà Messine étoit au pouvoir du Roi de Naples. Il s'en étoit emparé par la trahison de Nicolas Cessaire qui y commandoit, le même qui, en 1354, avoit vendu à ce même Roi la Ville de Melazzo & sa Citadelle. Le Sénéchal Acciajoli en fut nommé Gouverneur; il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie. Il y trouva deux sœurs du Roi de Sicile, Blanche & Violante, qui étoient encore fort jeunes. Il les fit conduire à Naples, où elles furent traitées d'une maniere honorable.

Le Roi & la Reine de Naples avoient envie de se rendre à Messine: mais ils craignoient l'inconstance des Messinois. Ils vinrent seulement à Rhégio, d'où le Roi passa à Messine. Il vouloit garder l'incognito. Ce fut envain. Le Peuple instruit de son arrivée, accourut en foule au Palais pour le voir. Il revint à Rhégio. A peine y fut-il, qu'onze députés de la ville de Messine, vinrent le prier, lui & la Reine d'honorer leur Ville de leur présence. Ils se rendirent avec plaisir à des invitations qui s'accordoient si bien avec leurs desirs. Ils firent une entrée solemnelle dans Messine, le 4 Decembre de l'année 1356, y reçurent les hommages

(1) Voy. la *Section suivante.*

mages des habitans, & leur promirent de résider au moins six mois de l'année dans leur Ville, & d'en faire la Capitale de la Sicile. (1)

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

Fréderic n'avoit plus qu'une ressource. C'étoit Pierre, Roi d'Aragon, qui avoit épousé sa sœur Eléonor. Il le conjura de lui envoyer quelques secours. Ses affaires lui sembloient tellement désesperées, qu'il fit une donation de ses Etats à sa sœur, pour qu'elle engageât le Roi son mari à le tirer du mauvais pas où il étoit. Cette maniere de solliciter du secours étoit très-puissante, & pourtant elle fut sans effet; les forces du Roi d'Aragon lui étoient nécessaires pour appaiser les troubles de son Royaume. Fréderic n'en put rien obtenir (2). Le Roi de Naples vint mettre le Siege devant Catane. Il l'assiégea par Terre & par mer. Le Grand-Sénéchal Acciajoli commandoit l'Armée de Terre, tandis qu'une puissante Escadre croisoit dans le Golfe, pour empêcher que rien n'entrât dans la Ville. Artale d'Allagon resolut de sauver le Roi, ou de périr. Il alla attaquer l'Escadre Napolitaine, & fut blessé dès le commencement du combat. Malgré sa blessure, il commanda l'abordage & en donna l'exemple. Il remporta une victoire complette. Presque tous les Napolitains furent tués. Le Grand-Sénéchal leva le Siege. Il fut attaqué & défait dans sa retraite; tellement qu'en un jour, les Siciliens, réduits presque aux derniers abois, triompherent à la fois sur Terre & sur Mer: double victoire qui sauva la Sicile.

Double victoire qui sauve la Sicile.

Après cet échec, le Roi & la Reine de Naples jugerent à propos de se retirer dans leurs États, laissant Acciajoli pour commander en Sicile. Mais de ce moment, leurs affaires dans ce Pays, allerent toujours en déclinant. La guerre continua pourtant, & il y eut sans cesse de petits combats, que se livroient les Villes qui avoient pris des partis différens. Le Roi de Naples pourtant ne témoignoit plus le même zele pour la conquête de la Sicile. L'ardeur de ses partisans se réfroidit aussi. Les principaux, tels que les Clermont, firent leur paix avec Fréderic. Ce Prince épousa Constance sa niece, fille de Pierre, Roi d'Aragon, lequel, après cette alliance, ne put s'empêcher de secourir la Sicile contre ses ennemis. Mais ce qui acheva de rendre Fréderic paisible possesseur de tous ses Etats, ce fut la mort du Roi de Naples, arrivée en 1362. (3) Alors tous les Grands du Royaume chercherent à se reconcilier avec leur Souverain; qui les reçut tous avec bonté; & peu-à-peu toutes les Villes de la Sicile lui furent entiérement soûmises. Les hostilités cesserent entre les deux Cours de Naples & de Sicile, également lasses de la guerre. Mais la paix ne fut réellement conclue que plusieurs années après, en 1371, sous le bon plaisir du Pape, qui ratifia le Traité fait entre la Reine Jeanne & le Roi Fréderic, par une Bulle, en date du 27 Août 1372. Les Censures furent levées en 1373. Le Roi fit hommage lige de son Royaume au Pape, entre les mains de l'Evêque de Sarlat, le 17 Janvier 1374, dans la ville de Messine; & le même jour, (la Reine Constance étant morte trois ans après son mariage) il épousa en secondes nôces Henriette de Taren-

Mariage de Fréderic III. 1363.

1362.

Fin de la guerre. 1371 & suiv.

(1) Villani, *Lib.* VII. *Cap.* 54. *Hist. de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* IX. *p.* 276.
(2) Mariana, *Hist. d'Espagne*, *Liv.* VII.
(3) *Voyez* ci-devant.

SECT. V. *Hist. de* Sicile *depuis* 1282 *jusqu'à l'an* 1442.

te, fille de François des Baux, Comte du Mont-Canose & Duc d'Andria. Enfin, le même Evêque, avec la permission du Pape, sacra Fréderic l'année suivante. Il régna encore trois ans assez paisiblement, & mourut à Messine, le 27 Juillet de l'année 1377, âgé seulement de trente-six ans, après un régne de 22 ans, si pourtant l'on peut donner ce nom à une administration orageuse, pendant laquelle Fréderic ne fut Roi que de nom. Car les Villes & les Grands méprisoient son autorité, au point que les Seigneurs prenoient pour eux, ou donnoient les Gouvernemens des Places & les autres Dignités & Emplois de l'Etat, sans même consulter le Souverain. Le trait suivant fera sentir la foiblesse du Gouvernement de ce Prince, qui fut surnommé le *Simple*.

Mort de Frederic. 1377.

En 1371, le Comte François de Vintimille, chassa le Gouverneur de Trapani, & donna sa place à Guy de Vintimille son frere, sans en prévenir le Roi. Fréderic en témoigna quelque mécontentement. Guy outré que le Roi n'approuvât pas ce que les deux freres avoient conclu sans sa participation, donna un coup de poignard au Roi. La blessure heureusement ne fut pas mortelle parce que le Roi para en partie le coup. Cet attentat resta impuni.

Marie, Reine de Sicile.

Fréderic ne laissoit qu'une fille légitime, nommée Marie, qu'il avoit eu de sa premiere femme: il l'avoit instituée son héritiere; & en même tems il avoit désigné Artale d'Allagon pour Tuteur de la Princesse & Régent du Royaume; mais la jalousie s'étant mise parmi les Grands, ils refusérent d'obéir à celui-ci. Il se présenta aussi un prétendant au Royaume: ce fut Pierre, Roi d'Aragon, qui fondoit sans doute ses droits sur la donation que Fréderic le Simple avoit fait à Eléonor sa sœur, dans un tems malheureux, ou sur le testament de Fréderic II. Il écrivit donc au Pape pour demander le Royaume de Sicile. Il se flattoit d'autant plus de l'obtenir, que la Reine Marie ne prenoit point l'investiture du Pape, & qu'on assuroit même qu'elle n'avoit pas dessein de la demander (1). Le Pape repondit à Pierre que les femmes étant habiles à succéder au Royaume de Sicile, il y auroit de l'injustice à en priver Marie; & que la disposition de Fréderic étoit nulle, & ne pouvoit lui servir de titre suffisant.

Elle va en Espagne. 1380.

Artale d'Allagon craignit que le Royaume ne redevint encore en proie aux guerres civiles, si la Reine ne prenoit pas un mari qui retint les Grands dans le devoir. Il voulut lui faire épouser Galeas Visconti de Vertus, qui depuis fut Duc de Milan. Diverses circonstances empêcherent la conclusion de ce mariage. (2) Marie étoit alors dans la Citadelle de Catane, dont Artale d'Allagon étoit maître. Guillaume Raimond de Moncade, Gouverneur d'Agouste, l'enleva malgré elle, pendant qu'Allagon étoit à Messine, & la mena dans la Citadelle d'Agouste. Tandis que le Régent se disposoit à aller l'assiéger, il s'embarqua avec la Reine pour la Sardaigne, & delà se rendit à Barcelone. Marie demeura quelques années en Espagne auprès de sa tante Eléonor, Reine d'Aragon.

(1) Giannone, *Hist. civile de Naples*, *Liv.* XXIII.
(2) Bonfil. *Liv.* X. Pyrrhus Rochus.

Le Royaume étoit dans une situation déplorable. Chaque Seigneur étoit Roi chez lui; & pour comble de malheurs, les Barbares d'Afrique profitoient de ces divisions, pour commettre toutes sortes de Brigandages sur les Côtes de la Sicile. Les Siciliens équiperent une flotte qui fut jointe par treize Vaisseaux de Gênes & deux de Pise; Mainfroi de Clermont en prit le commandement, défit les infidèles, & conquit l'Isle de Gerbes, puis l'Isle de Cerchine.

Sect. V. Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.

1389.

En 1391, la Reine de Sicile épousa le Prince Martin, fils de Martin, Duc de Montblanc. Ce mariage se fit le 29 de Novembre. Il pensa avoir des suites terribles pour la Sicile. Clermont VII étoit reconnu Pape dans l'Aragon. Boniface IX, qui l'étoit dans Rome, irrité de voir que Marie eut épousé un Prince attaché au parti de l'Antipape partagea la Sicile en quatre Gouvernemens, pour André de Clermont, Mainfroi d'Allagon, Antoine de Vintimille & Guillaume de Péralta. Il leur prescrivit une forme de Serment, par lequel ils lui juroient fidélité, & à la Reine, tant qu'elle seroit soumise au Pape de Rome; de sorte que ces quatre Seigneurs devoient posséder ces Gouvernemens, jusqu'à ce que Marie eut renoncé au Schisme. De leur côté. Ils s'engagerent à poursuivre l'Antipape & ses partisans. On sent aisément que cet arrangement ne tendoit à rien moins qu'à perdre le Royaume.

Son mariage avec Martin d'Aragon. 1391.

Le nouveau Roi, sachant ce qui se passoit, se hâta de venir en Sicile avec la Reine son épouse. Ils débarquerent à Trapani, le 25 Mars 1392. Leurs Majestés rassemblerent une armée composée de Siciliens & d'Espagnols, & marcherent droit à Palerme. Cette Ville étoit dans le Gouvernement du Comte de Clermont. Mais ce Comte la leur livra & fit sa paix avec le Roi & la Reine, qui s'y firent couronner presqu'aussitôt leur arrivée. Les Villes voisines se soumirent, & députerent à leurs Majestés pour leur rendre hommage. On convoqua une assemblée-générale de tous les Grands du Royaume; ceux qui n'y vinrent pas furent déclarés rebelles, & leurs Fiefs confisqués au profit du Roi & de la Reine, qui en gratifierent leurs Partisans les plus zélés & les plus fidèles. Cette politique n'eut pas un bon effet. Il y avoit trop de Seigneurs contraires au parti de la Cour. La mort d'André, Comte de Clermont, qui fut exécuté devant son hôtel, sous prétexte d'avoir voulu attenter aux jours du Roi, accusation fausse, inventée par ses envieux, aliéna plusieurs Villes & Seigneurs, qui s'etoient soumis à leurs Majestés. Il n'y avoit presque plus que Messine, Syracuse & Catane qui leur fussent fideles. La Cour, rétirée dans la Citadelle de cette derniere Ville, fut assiégée par les revoltés. Caprera, Espagnol, que le Roi avoit fait Grand-Amiral de Sicile, fit lever le Siege par une victoire qu'il remporta sur les Séditieux. Palerme se soumit. On accorda une amnistie à ceux qui rentrerent dans le devoir: leurs dignités & leurs Biens leur furent rendus. Cette clémence en ramena d'autres. Mais les troubles ne purent être entiérement appaisés.

Le Roi & la Reine viennent en Sicile. 1392.

La Reine mourut en 1402. Elle étoit accouchée d'un Prince, en 1398; mais cet enfant étoit mort à l'âge de deux ans. Martin, dans la fleur de sa jeunesse, épousa en secondes nôces Blanche, troisieme fille de Charles III, Roi de Navarre, & de Léonor de Castille. Les nôces se firent avec beaucoup de pompe, en 1403, & de ce mariage, nâquit un Prince, qui mou-

Mort de la Reine, en 1402.

Et du Roi en 1409.

SECT. V. *Hist. de* Sicile *depuis* 1282 *jusqu'à l'an* 1244.

rut preſqu'auſſi-tôt qu'il fut né. (1) Le Roi voyant les Eſprits un peu plus tranquilles dans le Royaume, alla en Eſpagne, pour y voir le Roi d'Aragon ſon pere, & laiſſa Caprera à la tête des affaires. Ce miniſtre abuſant de ſon autorité, il y eut quelques mouvemens parmi les Grands. La diſgrace de Caprera les fit ceſſer. Martin de retour en Sicile, fut obligé de s'abſenter une ſeconde fois de ſes Etats, pour aller faire la guerre à la Sardaigne, revoltée contre le Roi d'Aragon. Il ſe diſtingua dans cette expédition; mais elle lui ſut encore plus fatale que glorieuſe. Etant tombé malade à Cagliari, il y mourut le 25 Juillet 1409. (2)

Le Roi d'Aragon hérite du Royaume de Sicile.

Martin avoit fait un teſtament, par lequel il continuoit la Régence du Royaume à la Reine Blanche, juſqu'à ce que ſon pere, le Roi d'Aragon, en eût autrement diſpoſé. Ce Prince fut le ſucceſſeur de ſon fils à la Couronne de Sicile, & laiſſa la Reine Blanche à la tête du Gouvernement, en lui nommant un Conſeil dont elle devoit prendre les avis ſuivant les diſpoſitions teſtamentaires du Roi ſon époux. Les choſes ne reſterent pas longtems ſur ce pied; le Roi d'Aragon étant mort l'année ſuivante, ſans laiſſer de poſtérité, il y eut un interregne tumultueux. Caprera rentra en Sicile, & prétendit que l'autorité

1410. de la Reine ceſſant, par la mort de celui de qui elle la tenoit, la Régence lui appartenoit comme Grand-Juſticier. Il voulut même ſe faire Roi en épouſant la Reine, qui rejetta avec mépris la propoſition que Caprera lui en fit.

FERDINAND, *Roi de Sicile.*

Ferdinand de Caſtille, neveu du dernier Roi d'Aragon, par ſa mere Yolande, fille de Jean, Roi d'Aragon, épouſe de Louis II, Duc d'Anjou & Roi de Naples, remit ſur ſa tête la triple Couronne d'Aragon, de Valence & de Sicile. Il confirma la Vice-Royauté à la Reine Blanche: elle la conſerva pendant quatre ans, puis ſe retira en Navarre, chez le Roi ſon Pere.

1415. Elle fut remplacée par Dom Juan, Duc de Pegnafiel, ſecond fils de Ferdinand. Ce Vice-Roi ne reſta qu'un an en Sicile; ſon pere le rappella & le maria à la Reine Blanche, qui lui apporta en dot le Royaume de Navarre.

1416. Dominique Ram, Evêque de Lérida, fut nommé Vice-Roi de Sicile, conjointement avec Antoine de Cardone, en 1416. Cette même année Ferdinand mourut à Equalada en Aragon, âgé de 43 ans, avec la réputation d'un Prince d'un génie élevé, d'un grand courage, recommandable par ſa juſtice, ſa générosité, & la protection qu'il accorda aux Savans. (3)

ALFONSE *Roi de Sicile.*

1417-1442.

Alfonſe, fils aîné de Ferdinand, ſuccéda à tous ſes Etats, & la Sicile continua à être gouvernée par des Vices-Rois. Dom Ferdinand Valaſquès & Dom Martin Torrès, y furent envoyés avec cette qualité en 1419. L'année ſuivante, le Roi Alfonſe y vint lui-même, fit ſon entrée à Palerme, le 21 Février, reçut l'hommage des Siciliens, & jura de conſerver les privileges du Royaume. On a vu ci-devant (4) l'adoption d'Alfonſe par Jeanne II, Reine de Naples: la révocation de cette adoption; la ſeconde adoption

(1) Les-mêmes.
(2) Mariana, *Hiſt. d'Eſpagne*, *Liv.* XIX.
(3) Mariana, *Hiſt. d'Eſpagne*, *Liv.* XX. Bonfil. *Lib.* X.
(4) Dans la *Section precedente*.

du même Roi, & ses diverses expéditions contre le Royaume de Naples, tant sous le regne de Jeanne, que sous celui de Réné, Duc d'Anjou, lesquelles se terminerent, comme nous avons dit, par la conquête entiere de ce Royaume, qu'Alfonse réunit ainsi à celui de Sicile, dont il étoit separé depuis cent-soixante ans.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

SECTION VI.

Histoire de Naples & de Sicile, depuis la réunion des deux Royaumes en 1442, *sous la domination des Rois de la Maison d'Aragon, & des Princes de la seconde Maison d'Anjou, jusqu'à la nouvelle réunion des deux Etats en* 1506, *par Ferdinand le Catholique.*

Alfonse I. *Roi des deux Siciles.* 1443.

Quoiqu'Alfonse ne dût sa nouvelle Couronne qu'à la force de ses armes, il voulut la tenir aussi de l'approbation du St. Siege. Il fit solliciter en même tems les deux Papes, Felix V & Eugene IV, de lui en accorder l'investiture, par une Bulle qui confirmât l'adoption de Jeanne II, promettant de reconnoître celui qui lui accorderoit sa demande. Eugene s'empressa d'envoyer au Roi le Patriarche d'Aquilée, qui, le 14 de Juin 1443, conclut avec ce Prince un Traité, dont les principales conditions furent; „Qu'on „ oublieroit de part & d'autre tous sujets d'inimitié, que la bonne intelligen„ ce seroit rétablie entre les deux puissances; que le Roi reconnoitroit & feroit „ reconnoître dans ses Etats, le Pape Eugene, pour le seul légitime, & „ maintiendroit le Clergé dans tous ses privileges; que le Pontife donneroit „ à l'Aragonois, suivant l'usage ordinaire, l'investiture du Royaume de Na„ ples & confirmeroit l'adoption de Jeanne II; qu'en conséquence, il feroit „ couronner Alfonse à sa premiere réquisition, après que ce Prince auroit „ prêté le serment de fidélité accoutumé: qu'Eugene lui accorderoit à titre „ de Vicariat, pendant sa vie, & sous la redevance annuelle de deux Eper„ viers, la possession de Benevent & de Terracine, dont le Monarque s'é„ toit emparé pendant leurs différens; qu'en échange, Alfonse abandonne„ roit à la Chambre Apostolique, tant qu'il retiendroit ces deux Places, la „ jouissance de Civita-Ducale, & de deux autres Ville de l'Abruzze ultérieure, „ limitrophes des Etats de l'Eglise: Enfin, qu'Alfonse fourniroit à Eugene, dès „ qu'il auroit reçu la Bulle d'investiture, 4000 hommes de Cavalerie & mil„ le Fantassins, pour chasser François Sforce, tant de la Marche d'Ancone, „ que des autres Terres usurpées sur le S. Siege, & à faire la guerre aux „ Turcs, dont la puissance formidable s'étendoit de jour en jour. (1)"

Bulles du Pape en sa faveur.

Deux Bulles du Pape du 6 & du 15 Juillet confirmerent les articles de ce Traité, & donnerent à Alfonse l'investiture de la Sicile & Terre en deçà du Phare, termes qui désignoient le Royaume de Naples, & lui en transportoient la propriété, par forme d'inféodation perpétuelle, en cas qu'elle pût

(1) *Histoire des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* III. *Capitul. apud ad. Raynald.* an. 1443. N. 1 *& seq.*

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

être regardée comme dévolue au S. Siege, par la mort de Jeanne II, ou autrement. Une troisieme Bulle du 13 Décembre de la même année, confirmant de nouveau l'adoption de Jeanne II, en couvroit les défauts, s'il y en avoit, & y ajoutoit la force de l'autorité apostolique, dérogeant à cet égard, à tous Actes émanés du S. Siege, aux constitutions Impériales & municipales, même aux usages du Royaume. Enfin, comme la Bulle d'investiture n'appelloit à la succession d'Alfonse que ses héritiers mâles en ligne directe, Eugene y joignit le même jour un décrêt qui appelloit aussi à la succession d'Alfonse, ses héritiers Collatéraux, au defaut des héritiers directs, & dérogeoit encore de son autorité privée aux diplômes apostoliques, aux Loix & aux Coutumes féodales du Royaume. (1)

Propriété du Royaume de Naples. 1444 *& suiv.*

Alfonse voulant se montrer avec magnificence à ses nouveaux Sujets, avoit fait une superbe entrée dans Naples. Les Historiens la comparent aux triomphes des anciens Romains. Le Prince étoit assis sur un char ouvert, tout éclatant d'or, tiré par quatre beaux chevaux blancs, dont les harnois étoient garnis de franges & de broderie d'or. Le Clergé séculier & régulier marchoit devant lui en procession, les Grands du Royaume marchoient à pied aux deux côtés du char, qui étoit suivi du reste de la Noblesse. Les rues étoient tendues de riches tapisseries & jonchées de fleurs; & l'air étoit embaumé par la vapeur de l'encens & des parfums que l'on brûloit de tous côtés. (2) Ce Prince affectionna particuliérement le Royaume de Naples, qu'il s'appliqua à rendre florissant, préférablement à ses autres Domaines en y fixant son sejour, en réformant les abus que les guerres y avoient introduits, en y rétablissant le bon ordre, en veillant avec un soin paternel à l'administration de la justice, en y instituant un tribunal si considérable, qu'il voulut qu'on y portât par voie d'appel, non-seulement les procès qui se jugeoient dans les différentes Provinces du Royaume, mais généralement tous ceux qui s'élevoient dans la vaste étendue des Pays soumis à sa domination; enfin en y appellant les Artistes & les Savans, qu'il combla de biens. Ce n'étoit pas assez pour ce Roi, à qui ses grandes qualités mériterent le surnom de *magnanime*, de faire fleurir le Royaume de Naples pendant sa vie, il voulut assurer sa prospérité & la perpétuer dans les siecles futurs, en nommant pour son Successeur à cette belle partie de ses possessions, Ferdinand d'Aragon, son fils naturel, qu'il fit légitimer & déclarer habile à lui succéder au Royaume de Naples: disposition qui eut son exécution au grand avantage des Napolitains. La Bulle que le Pape Eugene donna au Roi Alfonse, pour confirmer la légitimation de Ferdinand, & le reconnoître habile à succéder au Royaume de Naples, est du 14 Juillet 1444, & ce Pontife etant mort en 1447, Nicolas V, qui lui succéda, ratifia par une Bulle, tout ce que son Prédécesseur avoit fait en faveur d'Alfonse & de Ferdinand. Il se montra même généreux envers ce Prince, en lui remettant plusieurs Places qu'il auroit pu garder au terme du dernier Traité. Alfonse de son côté, avoit rempli ses engagemens envers le S. Siege, avec une exactitude peu commune. Callixte III, Successeur de Nicolas V, au trône pontifical, parut moins fa-

(1) *Bullæ ibid.* apud Lunig. *T.* II. *Alia Bulla ibid. Decret. ibid.*
(2) *Histoire de Sicile*; Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *Liv.* X. Mariana, *Liv.* XXII.

vorable au Roi des deux Siciles. Ce Pontife, nommé Alfonse Borgia, avoit été son principal ministre, lorsqu'il n'étoit encore qu'Evêque de Valence, & à peine fut-il assis sur la Chaire de St. Pierre; qu'il se déclara son ennemi. Il refusa à Ferdinand l'investiture éventuelle du Royaume de Naples: ce qui parut relever pour un moment les espérances de la maison d'Anjou. Ces differens ne troublerent point la tranquillité du Regne d'Alfonse. Naples jouit de la plus heureuse paix jusqu'à la mort de ce Monarque.

Sect. VI. Hist. des deux Siciles. 1442-1506.

Pendant tout ce tems, la Sicile fut gouvernée par un Vice-Roi, ou par des Présidens, que le Vice-Roi nommoit à sa place, lorsqu'il étoit absent. Lopès Ximen d'Urrea fut Vice-Roi depuis l'an 1443, jusqu'en 1458, que mourut Alfonse. Au commencement de son administration, le Roi établit une université à Catane. Dès 1446, d'Urrea s'absenta de la Sicile, & nomma pour Président pendant son absence, Antonio Rosso, Comte de Selabani. Dans une autre absence que le Viceroi fit en 1448, Adam d'Osmund, Pierre Spécial, & Calaran de Corbero furent Présidens; & l'année suivante d'Urrea leur substitua Pierre Caëtan, Jean d'Abbatelli & les Juges de la Grande Cour. Simon de Boulogne Archevêque de Palerme, fut seul Président en 1450 & 1451. La premiere de ces deux années, il y eut une sédition occasionnée par la cherté des grains qui rappella le Viceroi en Sicile. Il en repartit, dès qu'elle fut appaisée, & les coupables punis. Le Comte de Selabani fut Président en 1452, & l'Archevêque de Palerme reprit sa Place en 1453. d'Urrea gouverna par lui-même les deux années suivantes; mais il nomma de nouveau le Comte de Selabani président pour les années 1456 & 1457. (1)

Affaires de Sicile. Viceroi. Présidens. 1456-1457.

Le Royaume de Naples éprouva, en 1456, un tremblement de terre des plus violens. Jean Chartier, qui parle de cet accident, dit qu'il y eut plusieurs Villes détruites, & près de cent mille personnes qui périrent. Le Roi Alfonse entendoit la messe, lorsque ce tremblement de terre commença à se faire sentir. Tout le monde sortit de l'Eglise. Le Prêtre même voulut quitter l'Autel. Le Roi seul, sans temoigner aucune crainte, le retint & l'obligea d'achever le sacrifice. (2)

Eloge d'Alfonse.

Antoine Campanus, Ænée Sylvius, Mariana & d'autres Historiens contemporains d'Alfonse, donnent les plus grands éloges à ce Prince: ils exaltent ses vertus, sa magnanimité, sa sagesse, sa puissance dont il ne se servit que pour faire du bien. Un Auteur moderne qui a pris plaisir à rassembler ce qu'on a dit à la louange de ce Monarque, le peint des plus beaux traits dans le portrait que nous allons copier.

A une valeur distinguée, Alfonse joignit un fond d'humanité capable seul d'immortaliser un Prince; il auroit souhaité de rendre tous les hommes heureux, une de ses grandes attentions étoit que personne ne sortit mécontent d'avec lui: lorsqu'il ne pouvoit pas accorder ce qu'on lui demandoit, il cherchoit tous les adoucissemens capables de consoler ceux qu'il étoit obligé de refuser. Il ne passà jamais un jour de sa vie sans faire du bien à quelqu'un. Il ne se vengea jamais de ceux qui parlerent mal de lui, il étoit d'un accès

(1) Summonte, *L. V. p.* 113. *Hist. de Sicile*, Par M. de B. *à l'endroit cité*, Fazel. *L.* IX. *p.* [illegible].

(2) *Vie de Charles VII.* Bonincontrius. Collenutius.

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

facile à tout le monde, & il vouloit que ses ministres fussent doux & affables. Saisi des papiers d'Antoine Caldora, on lui dit qu'il y trouveroit des Lettres qui lui feroient connoître qu'il étoit servi par des traîtres; il se les fit apporter & les jetta au feu sans les lire. Il y a des traits de lui, qui feroient honneur au Stoïcien le plus vertueux. Un Courtisan marchoit un jour devant lui, & leva une branche d'arbre qui vint frapper le visage d'Alfonse & lui fit beaucoup de mal: il ne dit autre chose, sinon qu'il n'étoit sensible qu'à la douleur de celui qui étoit cause de cet accident. Un soldat qui avoit quelque plainte à faire, arrêta le cheval du Roi par la bride, & lui parla avec peu de respect. Alfonse lui pardonna son insolence, comme d'ailleurs, sa plainte lui parut juste, il eut soin que ce soldat fut satisfait. Il rencontra une fois un ânier qui étoit fort désolé, & fort en peine pour tirer son âne d'un trou où l'animal étoit tombé avec sa charge de farine. Le Roi descendit de cheval, & lui prêta une main secourable. L'ânier fut bien surpris quand il sut que c'étoit le Roi qui lui avoit rendu ce bon office. Il ne vouloit point de Gardes, disant qu'il ne pouvoit être mieux gardé que par sa bonté & l'amitié de ses Peuples. Il fut toujours exact observateur de la justice, & il déclaroit à ceux qui étoient en place, que son intention étoit qu'on n'obéît pas à ses ordres s'ils n'étoient pas justes.

L'amour d'Alfonse pour les Sciences & les Gens-de-Lettres, rendit sa gloire immortelle, dans un Siecle où les Princes étoient brouillés avec les Muses. Il entendit citer en sa présence un Roi d'Espagne qui avoit soutenu que c'étoit une chose indigne d'un Prince de s'appliquer aux Sciences; il prétendit qu'un pareil discours déshonoroit un Roi; qu'il convenoit mieux à une bête qu'à un homme: & qu'un Prince sans Lettres, n'étoit qu'un âne couronné. Alfonse avoit étudié les Historiens, les Poëtes & les Orateurs. Il étoit versé dans la Philosophie & la Théologie. Il traduisit les Lettres de Séneque en Langue Espagnole. Il fit traduire plusieurs Livres du Grec en Latin. Il rassembla une belle Bibliotheque, & il avoit coutume de dire que les Livres étoient les meilleurs Conseillers, parce qu'ils ne flattoient point. On voyoit à sa Cour un grand nombre de Jurisconsultes, de Philosophes & de gens de Lettres. Jean Disara prétendoit qu'Alfonse eût été un excellent Philosophe s'il n'eût pas été Roi. Pourquoi faut-il que la Philosophie soit ici en opposition avec la Royauté, tandis que Platon disoit, que les Peuples seroient heureux, lorsque les Rois seroient Philosophes.

On compte parmi les Savans qu'Alfonse combla d'amitié & de bienfaits, Jannotius, Manetius Sénateur de Florence, Laurent Vallé, que ce Prince arracha des inquisiteurs, George de Trébesonde, Jean Aurispa de Sicile, Antoine de Boulogne, Beccadelli de Palerme, Léonard Aretin, Pogge, Philosophe qu'il fit Chevalier & qu'il couronna de la couronne poëtique, Æneas Sylvius, le Cardinal Bessarion, *&c.* (1)

Son inclination pour Lucrece d'Alagno.

Pour faire en peu de mots le portrait du Roi Alfonse, nous dirons, après Mariana, que ce Prince eut le cœur grand, le génie vaste & plus de passion pour la gloire que pour tout autre objet des desirs de l'homme; qu'il fut actif, vigilant, infatigable; que les plus grands obstacles ne furent jamais capables

(1) Muratori, *Annales d'Italie.*

Sect VI. Hist. des deux Siciles. 1442-1506.

bles de le rebuter, qu'il souffroit avec tranquillité la soif, la faim, le froid, le chaud; qu'il fut bon, généreux, libéral, prudent & affable. Nous n'oublierons point aussi de mettre les ombres au tableau. Alfonse fut accusé de fatiguer trop ses Peuples par des impôts, & quoiqu'il fit un noble usage de ses trésors, sa libéralité & sa magnificence eussent été plus louables, quoique moindres, si elles n'eussent rien couté au peuple. Qu'il tirât de grosses sommes d'argent des Bénéfices qu'il donnoit, c'étoit moins faire acheter ses bienfaits, que les modifier, pour répandre ses graces sur un plus grand nombre de personnes. Il aima la chasse, il fut extrêmement sensible pour les femmes, mais il ne paroît pas que ses plaisirs l'aient dérobé aux soins du Gouvernement. Au contraire, il se déroba souvent à ses plaisirs, pour se donner aux affaires & à l'étude. Sa derniere inclination fut pour Lucrece d'Alagno, née à Naples, d'une famille plus noble que riche; cette demoiselle aussi ambitieuse, ou plutôt, aussi fiere que belle & aimable, eut un grand crédit sur son esprit. (1) La Reine, dont Alfonse n'avoit point eu d'enfans, n'avoit jamais mis les pieds en Italie; & l'on est assez fondé à croire que le Roi la laissoit éloignée de lui parce qu'il ne l'aimoit gueres, & qu'elle l'aimoit trop, étant d'un caractere jaloux & incommode pour un mari galant. Lucrece d'Alagno voulut engager Alfonse à répudier la Reine, pour la mettre à sa place. Alfonse auroit peut-être eu la foiblesse d'y consentir. Lucrece alla exprès à Rome, pour porter le Pape à se prêter à cet arrangement. Calixte III, ennemi d'Alfonse, n'avoit garde d'y consentir. Lucrece aussi ne pouvant être Reine, fut trop fiere, ou trop sage, pour consentir à n'être que maîtresse, ou concubine. Elle protesta toujours qu'il ne se passoit rien d'illégitime entre le Roi & elle; que si Alfonse vouloit abuser de l'amitié qu'elle avoit pour lui & lui faire violence, elle n'imiteroit pas la femme de Collatinus, parce qu'elle se tueroit avant la consommation du crime (2).

Sa mort. 1458.

Alfonse âgé de 63 ans, avoit alors les passions moins vives, que dans un âge moins avancé, & on peut croire qu'il se contenta alors d'une amitié qui remplaçoit l'amour. Ce Prince tomba malade au commencement de Mai, de l'année 1458; & au bout de quarante jours, il mourut, le 27 de Juin n'ayant pas encore 64 ans accomplis. Il laissoit trois enfans naturels; Ferdinand, dont nous avons déjà parlé, & deux filles nommées Marie & Eléonor. La premiere fut mariée au Marquis de Ferrare, & la seconde au Duc de Sessa. On assure que le Pape Calixte fut si charmé d'apprendre la mort d'Alfonse, qu'il s'écria rempli de joie, *Laqueus contritus est & nos liberati sumus.* C'est bien ici l'occasion de dire avec le Poëte François; *Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des devots!* (3) Quoiqu'il en soit, Alfonse fit la veille de sa mort, un testament, par lequel il laissa ses Etats à Dom Juan, Roi de Navarre son frere, à l'exception seulement du Royaume de Naples, qu'il donnoit à Ferdinand, son fils naturel.

Ferdinand I. Roi de Naples & de Sicile.

Ces dispositions furent suivies: la ville de Naples & une partie des Barons res-

(1) *Hist. des Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 344.
(2) La meme.
(3) Boileau, Despreaux, dans son *Poëme du Lutrin.*

Sect. VI. *Hist. des deux* Siciles. 1442-1506.

pectant la volonté d'Alfonſe, ainſi que le ſerment & les promeſſes qu'ils avoient faits à ce Prince, reconnurent le Roi Ferdinand, pour leur Roi & maître. Mais une autre partie de la Nobleſſe, déféroit la Couronne au nouveau Roi d'Aragon, ſous prétexte que la conquête en avoit été faite avec les armes de cette Puiſſance; & comme le Roi Jean ne voulut point écouter les propoſition qu'on lui faiſoit à ce ſujet, les Barons ligués contre Ferdinand, dont ils n'avoient pas une opinion favorable, s'adreſſérent à Jean d'Anjou, qui prétendoit que la Couronne de Naples lui appartenoit, comme au fils & ſucceſſeur de René. Si le Roi d'Aragon, content des vaſtes Etats que lui laiſſoit ſon frere, n'envioit point à Ferdinand le Royaume de Naples, il n'en étoit pas ainſi de ſon fils Charles, Prince de Viane. Celui-ci, à la mort d'Alfonſe, s'intrigua fortement avec la Nobleſſe Napolitaine, pour ſe faire reconnoître Roi. Ses intrigues furent inutiles, & voyant ſon projet échoué, il ſe retira en Sicile avec tous les Catalans qui n'avoient aucune poſſeſſion dans le Royaume de Naples. Ainſi, Ferdinand ſe trouva débaraſſé de ce Concurrent. Il avoit des ennemis plus à craindre. De ce nombre étoit ſur tout Calixte III, dont la haine pourſuivoit Alfonſe dans la perſonne de Ferdinand.

Dès le 12 Juillet de la même année, ce Pontife publia une Bulle par laquelle il révoquoit celle du Pape Eugene, & déclaroit le Duc de Calabre abſolument inhabile à ſuccéder à la Couronne de Naples. Il prétendoit que la Bulle d'Eugene avoit été obtenue ſubrepticement, que le Duc n'étoit point véritable fils d'Alfonſe, mais ſuppoſé. En conſéquence, il déclaroit le Royaume dévolu à l'Egliſe & relevoit du ſerment de fidélité, tous ceux qui l'avoient prêté à Ferdinand. Enfin, il enjoignoit à tous les Prélats & aux Eccléſiaſtiques, aux Barons, aux Villes & au Peuple du Royaume, ſous peine d'excommunication, de ne le point reconnoître pour Roi. (1) L'Europe eut d'autant plus de raiſon d'être ſurpriſe de ce procédé violent, que, comme nous l'avons dit, ce Pape avoit été un des plus intimes Conſeillers d'Alfonſe, & qu'il lui devoit ſon élévation au Cardinalat & à la Papauté. Calixte encouroit ainſi le blâme de la plus monſtrueuſe ingratitude. Ferdinand fit tout ce qu'il put pour empêcher l'effet des mauvaiſes diſpoſitions du Pape. Il employa toutes ſortes de moyens & de ſollicitations auprès de Sa Sainteté, pour la faire revenir à des ſentimens plus pacifiques. Tout fut inutile; & peut-être que le Roi eut perdu ſon Royaume avant que d'être couronné, ſi la mort, à laquelle rien ne réſiſte, n'eût mis le Pape au tombeau le 16 d'Août ſuivant.

Son couronnement. 1459.

Enée Sylvio Piccolomini fut élu à ſa place, le 19 du même mois, & prit le nom de Pie II. Auſſi-tôt que Ferdinand fut informé de ſon élection, il lui députa ſur le champ François del Balzo, Duc d'Andria pour le complimenter, lui offrir obéiſſance, & lui demander l'inveſtiture. Le Pape lui accorda tout ce qu'il voulut, à certaines conditions néanmoins qui firent juger que Pie II. agiſſoit autant par intérêt pour le S. Siege, que par bonne volonté pour Ferdinand. Il exigea que pour prix de ſa bienfaiſance, le Roi de Naples rembourſât à la Chambre apoſtolique les arrérages des cens, dus juſqu'à ce jour; prêtât du ſecours au S. Siege toutes les fois qu'il en ſeroit

(1) Giannone, *Hiſtoire civile du Royaume de Naples*, *Liv.* XXVII. Coſtanzo. *Liv.* XIX.

requis, qu'il rendit Bénévent & Terracine, qu'il fit sortir, même par force, des Terres de l'Eglise, le Comte Jacques Picinino, qui depuis la mort de Calixte, venoit de s'emparer de quelques Places du Duché de Spolette. A ces conditions, Ferdinand obtint l'investiture du Royaume de Naples, & fut couronné à Barlette le 4 Février 1459, par le Cardinal des Ursins, que le Pontife lui envoya à cet effet. La Bulle d'investiture étoit dans les termes ordinaires, avec cette seule addition, *sauf le droit d'autrui*, que Pie II. fit valoir dans la suite à la Maison d'Anjou, comme un témoignage précieux de son attention (1) Le Roi prêta en même tems le serment d'hommage lige au S. Siege entre les mains du Prélat qui le couronna.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

Ferdinand ayant obtenu du Pape ce qu'il desiroit, songea à s'affermir sur le trône. Il combla les Barons Napolitains de graces & de caresses; il diminua les impôts, qui avoient été multipliés par Alfonse son pere. Il retint auprès de sa personne les Seigneurs Espagnols qui parurent desirer de rester à sa Cour, & leur promit des honneurs & des dignités. Il fit des présens considérables à ceux qui préférerent de retourner en Espagne. Il s'acquitta aussi fort exactement de ses engagemens envers Pie II. Ces beaux commencemens n'en imposerent pourtant pas à quelques Barons, qui, croyant connoître à fond le mauvais naturel de Ferdinand, ne regardoient ces dehors de bonté & de générosité que comme un masque que la dissimulation lui faisoit prendre, & qui tomberoit bientôt. Les Princes de Tarente & de Rossano sur-tout, quoique parens du Roi, s'en défioient tellement, qu'ils prirent toutes sortes de précautions pour se garantir de ce qu'ils croyoient avoir à craindre de la part du Roi. Ferdinand avoit donné dans sa jeunesse plusieurs preuves d'avarice, de dureté, d'esprit vindicatif, qu'on ne pouvoit oublier, & qui indisposoient nécessairement contre lui tous ceux qui se rappelloient ces traits.

Expédition de René & Jean d'Anjou contre Naples. 1460.

Le Prince de Tarente ranima les partisans de la Maison d'Anjou. René & Jean, Duc de Calabre son fils, encouragés par les dispositions où ils voyoient la meilleure partie de la Noblesse Napolitaine, préparerent secrettement une expédition, qui éclata tout-à-coup, vers la fin de l'année 1459. Les commencemens en furent si heureux, que Ferdinand se vit presque sur le point de perdre la Couronne. Jean d'Anjou parut à la vue de Naples avec une flotte de vingt-deux Galeres & de quatre gros Navires: il se rendit maître d'une grande partie des Terres de la Province de Labour, passa dans la Capitanate, fut reçu dans Lucera, qui lui ouvrit ses portes, & dont le Château se rendit: exemple qui fut suivi par Troja, Foggia, Sansevero, Manfredonia, & tous les Châteaux du Mont Gargan, appellé aujourd'hui *Mont-Saint-Ange*. Hercule d'Est, Gouverneur de toute la Province, abandonna le parti de son Souverain, pour passer au service de Jean d'Anjou. Jean Caraccioli, Duc de Melfi, son frere, le Comte d'Avellino, George d'Allemagne Comte de Pulcino, Charles de Sangro & plusieurs autres Seigneurs distingués en firent autant. Bientôt la Principauté Ultérieure, la Basilicate & la Calabre, se déclarerent en faveur du parti d'Anjou. Ferdinand se trouvoit dans le plus grand embarras, au point que la

Leurs succès. 1461.

(1) *Histoire des Rois des deux Siciles de la Maison de France, Tom.* III. *p.* 245.

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

Reine Isabelle de Clermont son épouse sortit de Naples, déguisée sous l'habit d'un Franciscain, & accompagnée seulement de son Confesseur, elle alla trouver le Prince de Tarente son Oncle, se jetta à ses pieds & le conjura de lui conserver la Couronne, qu'elle tenoit de ses mains. (1) Il se laissa fléchir, & dès ce moment la guerre ne fut plus poussée avec la même vigueur.

Treve. 1462.

Il y eut une Treve en 1462. Le Duc de Milan voyoit avec peine les progrès du parti Angevin. Il avoit lieu de craindre que si le Duc d'Anjou enlevoit le Royaume de Naples à Ferdinand, ce succès n'excitât l'ambition du Duc d'Orléans, qui avoit des prétentions sur l'Etat de Milan. Il étoit de son intérêt d'empêcher que la Maison de France ne devint puissante en Italie. Il appuyoit de toutes ses forces le Roi de Naples son parent & son allié. Il profita de la treve pour lier plusieurs négociations propres à amener la paix: car c'étoit l'unique moyen de conserver la Couronne à Ferdinand. Il fit d'abord sentir à celui-ci qu'il devoit prendre tous les moyens de se reconcilier avec la Noblesse de son Royaume. C'étoit le point le plus difficile. Ce Prince étoit connu pour cruel, vindicatif & de mauvaise foi; de sorte qu'on ne pouvoit avoir aucune confiance en ses promesses. Le Duc de Milan s'engagea personnellement envers tous les Barons, qui seroient disposés à rentrer dans le parti du Roi, & par cet expédient nécessaire, plusieurs rentrerent sous l'obéissance du Roi. Le Comte de Marsino fut le premier qui fit son accommodement. Il fut si honorable & si avantageux au Comte, que pour témoigner au Roi sa reconnoissance, il prit les armes pour l'aider à soumettre la Calabre, dès que la treve fut expirée; en peu de tems, toute cette Province fut soumise. Un secours que le Pape envoya fit

Campagne de 1463.

rentrer la terre de Labour dans le devoir. Les Troupes du Duc de Milan prirent plusieurs Places dans l'Abruzze. Ferdinand passa dans la Pouille, pour ravager le territoire de Lucera, où Jean d'Anjou campoit en attendant le Prince de Tarente. Il se rendit maître de Sanseverin, Dragonora & diverses autres Places du Mont-Saint-Ange, presqu'à la vue de l'ennemi. Il prit enfin Saint-Ange, où il trouva tous les trésors de la Pouille rassemblés. Les Peuples voisins y avoient apporté leurs effets les plus précieux; & sur-tout l'or & l'argent des Eglises, pour les mettre à couvert des événemens de la guerre. Ferdinand s'en empara, & promettant d'en rendre la valeur lorsqu'il auroit triomphé de ses ennemis, il convertit l'or & l'argent en monnoie, (2) & s'en servit utilement dans cette guerre.

Succès de Ferdinand.

Un nouveau renfort, auquel Ferdinand ne s'attendoit gueres, acheva de donner la prépondérance à son parti. Le fameux Scanderberg vint de l'Albanie à son secours avec mille vieux Soldats d'Infanterie & six cens hommes de Cavalerie. Se ressouvenant que le Roi Alfonse l'avoit secouru contre les Turcs, il crut devoir en témoigner sa reconnoissance, en venant offrir ses services à Ferdinand. Sa présence en imposa aux ennemis du Roi. Plusieurs Barons suivirent l'exemple du Comte de Marsino & firent leur paix: tels furent Orso Orsino, le Marquis de Catrone, & le Comte de Nicastro, qui

(1) Giannone, *Histoire Civile de Naples*, Liv. XXVII. Chap. Préliminaire.

(2) Cette monnoie représentoit d'un côté Ferdinand, & de l'autre l'Archange S. Michel, avec ces mots; *Justa tuenda*, Vergara, *Pl.* XXIII. *N.* 4.

par la médiation du Cardinal Rovarella, Légat du Pape, obtinrent des conditions favorables. Le Duc de Melfi vint lui-même se jetter aux pieds du Roi, & lui demander ses bonnes graces. Enfin, les Rebelles de la Capitanate furent battus, & toute la Province se soumit.

Les Princes de Tarente & de Rossana étoient les seuls qui soutinssent alors le parti Angevin. Le premier voyant que le Roi étoit prêt à le venir attaquer, jugea à propos de capituler pour prévenir sa perte (1). Il s'engagea à faire sortir Jean d'Anjou de la Pouille & de toutes ses Terres, & à se retirer lui-même à Altamura. A cette condition, sa revolte lui fut pardonnée & il conserva ses Biens. Il mourut peu de tems après, & l'on soupçonna que le Roi l'avoit fait étrangler.

Fin de la guerre. 145[illegible]

Jean d'Anjou, obligé de sortir de la Pouille, se fortifia dans la Terre de Labour. On l'y attaqua & il se retira dans l'Isle d'Ischia, avec huit Galeres, qui défendirent quelque tems cette Isle, & faisoient de tems en tems des insultes à Naples. Le Roi ne pouvant venir à bout de les réprimer & de s'emparer de l'Isle, qui avoit été déclarée Colonie Catalane, envoya en Catalogne demander au Roi Jean d'Aragon son Oncle, de lui prêter quelques Galeres, afin de le mettre en état d'extirper jusqu'aux moindres racines de cette guerre. Mais le Duc d'Anjou voyant tous ses partisans morts, ou prisonniers, ou reconciliés, ou réduits aux dernieres extrêmités, résolut de sortir du Royaume. Il s'embarqua sur deux Galeres & revint en Provence, fort mal content de son expédition. L'Armée Navale des Catalans arriva après son départ. Toreglia, qui commandoit dans Ischia, proposa de se rendre. On lui fit des conditions avantageuses, & il rendit l'Isle. Ainsi se termina cette guerre; Ferdinand eut la satisfaction de voir toutes ses Provinces rentrées sous son obéissance.

Splendeur de la Maison Royale.

Des fêtes succéderent aux calamités de la guerre. Le Roi de Naples maria son fils Alfonse, Duc de Calabre, à Hypolite-Marie Sforce, fille du Duc de Milan; Eléonor sa fille aînée, à Hercule d'Est, Marquis de Ferrare; & Béatrix son autre fille, à Matthieu Corvin, Roi de Hongrie. Ces mariages se suivirent de près: ce qui fit une continuité de réjouissances à la Cour de Naples. Outre ces enfans, Ferdinand avoit encore trois fils; Fréderic, François & Jean. Fréderic eut pour appanage les Principautés de Squillace, de Tarente & d'Altamura; François fut Duc de Saint-Ange: Jean fut Cardinal, sous le titre d'Aragon. Ferdinand, Chef d'une brillante famille, qu'il voyoit presque toute établie d'une maniere aussi honorable qu'avantageuse, paisible possesseur de ses Etats, employa le tems que dura la paix, à mettre le plus grand ordre dans les différentes parties de l'administration; il fit de sages Loix, il favorisa les sciences, il appella les arts; il fit quantité de bons établissemens, & il mériteroit une place distinguée parmi les plus Grands Princes, si l'avarice, la cruauté, & une coupable indulgence pour les vices & les déréglemens de son fils aîné, n'eussent terni la prospérité & la gloire de son regne, enfanté une conjuration contre sa personne, & produit d'autres maux, dont nous parlerons, lorsque nous aurons jetté un coup d'œil sur les affaires de la Sicile.

(1) Ricc. *Lib.* IV. *Hist. Regni Neap.*

SECT. VI. *Hist. des deux* Siciles. 1442-1506.

Les Siciliens virent avec plaisir le frere d'Alfonse monter sur le trône. Il avoit été leur Viceroi, & la douceur de son Gouvernement l'avoit fait chérir de tout le monde. Il soutint pendant tout le tems de son regne, la bonne opinion que l'on avoit conçue de lui. Les Etats de Sicile eussent souhaité d'avoir Charles, Prince de Viane son fils, pour Viceroi; le Roi Jean ne voulut jamais y consentir. Il craignoit l'esprit remuant & ambitieux de ce Prince, qui d'ailleurs étoit brouillé avec son pere, au sujet du Royaume de Navarre, que Charles prétendoit lui appartenir, fondé sur ce que, dans le contrat de mariage du Roi Jean avec la Reine Blanche, il étoit expressément stipulé que, s'il lui naissoit un fils, il lui céderoit le Royaume de Navarre, dès qu'il seroit en âge de gouverner; mais Jean ne voulut avoir aucun égard à cette Clause: ce qui perpétua la mésintelligence entre le Pere & le fils. Elle ne cessa qu'à la mort du Prince de Viane, arrivée en 1461. Il fut fort regretté, parce qu'il avoit des qualités aimables. Il aimoit & cultivoit les Lettres. (1)

JEAN D'ARAGON *Roi de Sicile.*

Vicerois.

Lopès Ximen d'Urrea, étoit Viceroi de Sicile à la mort d'Alfonse. Jean de Moncade lui succéda en 1459; ce fut sous l'administration de celui-ci, que le Roi Jean unit pour toujours la Sicile à l'Aragon, par une déclaration rendue le dernier jour du mois d'Août de l'année 1460. Bernard de Requesens remplaça Jean de Moncade en 1461, & l'année suivante il lui remit la Viceroyauté qu'il n'avoit possédée qu'un an. Mais Jean de Moncade étant mort quelques mois après son installation, le Conseil commit un Président, pour gouverner, jusqu'à ce que le Roi eût nommé un Viceroi. Ce Président, fut Guillaume Raymond de Moncade. Bernard de Requesens revint en Sicile avec la qualité de Viceroi en 1463, & fut relevé l'année suivante par Lopès Ximen d'Urrea, qui garda cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée en 1475. Deux ans auparavant, en 1473, les Chrétiens, poussés par un fanatisme religieux, aussi aveugle que violent, firent un horrible massacre des Juifs, sans distinction d'âge, ni de sexe. Le Viceroi eut besoin de toute son autorité pour réprimer cette fureur. Il fit faire une exacte recherche des Auteurs de ce carnage, & ils furent punis selon la rigueur des Loix. Guillaume Péralta & Guillaume Pusadès furent nommés Vicerois en 1475. Jean, Comte de Cardone, leur succéda en 1477. (2) Le Roi Jean mourut en 1479, âgé de 81 ans. C'étoit un Prince fort dévot; au moins il avoit l'extérieur de la plus grande dévotion, & il y joignoit un amour excessif pour les femmes. Il eut des Maîtresses jusques dans sa vieillesse.

Mort du Roi Jean. 1479.

Expédition de Mahomet II contre Naples. 1480.

Ce fut vers ce tems-là que Mahomet II, septieme Roi ou premier Empereur des Turcs, tourna ses armes contre le Royaume de Naples. Sollicité par les Vénitiens & les Florentins, animé par son mécontentement particulier contre Ferdinand, à cause du secours donné aux Rhodiens contre lui, Mahomet envoya le Bacha Acubat avec une flotte, qui débarqua dans la Pouille, à la fin du mois de Juin de l'an 1480, avec une nombreuse Infanterie, à laquelle se joignirent cinq mille hommes de

(1) Mariana, *Hist. d'Espagne*, *Lib.* XXI.
(2) *Hist. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 352.

Cavalerie. Le Bacha prit Otrante, après un Siege de deux mois: plus de huit mille habitans furent passés au fil de l'épée. Le Royaume alloit succomber; Ferdinand demanda du secours à presque tous les Princes de l'Europe. Plusieurs lui en envoyerent. Il avoit de braves Généraux, Un événement imprévu le servit d'une maniere plus efficace. Mahomet mourut le 3 de Mai 1481, & délivra par sa mort, le Royaume d'une guerre cruelle, qui lui avoit déjà causé des maux affreux. Matthieu de Capoue, Comte de Palena; Jules Aqua-viva, Comte de Conservano; D. Diego Cavaniglia; Marin Caracciolo, & plusieurs autres Capitaines renommés, dont la valeur étoit connue de toute l'Italie, avoient péri par le fer des Turcs. (1)

Méconten-tement des Barons Napolitains.

Ferdinand avoit couru les plus grands risques. Dans la fâcheuse circonstance où il s'étoit vu, il n'avoit pas trouvé dans les Barons Napolitains les secours & le zele qu'un Prince plus aimé y eut certainement trouvé. Il étoit haï, aussi-bien qu'Alfonse son fils. Celui-ci même l'étoit encore plus que son pere, parce qu'il étoit plus cruel, plus orgueilleux, plus avare, plus dissimulé, & que d'ailleurs, l'excès de son libertinage avoit deshonoré plusieurs Maisons de distinction, dont il avoit enlevé publiquement des filles promises aux personnes du premier rang, pour les marier contre leur gré à ses créatures, après en avoir abusé. Le pere & le fils ne pouvoient se cacher qu'ils étoient l'objet de la haine publique. Cette pensée importune les rendoit encore plus soupçonneux, plus cruels, plus despotiques. Ne pouvant régner par l'amour, ils chercherent à affermir leur autorité par la force & par la crainte. Heureusement délivrés d'un ennemi aussi redoutable que Mahomet, ils se livrerent à tout ce que leur dicta leur génie inquiet, avaricieux & cruel. Alfonse étoit de plus assez indiscret pour dire à ses confidens; que puisque les Barons n'aimoient pas leurs Souverains, il seroient forcés de les craindre: que puisqu'ils ne s'étoient pas portés à secourir leur maître dans les besoins de la guerre, on leur apprendroit comment des Sujets aussi peu zélés devoient être traités. D'autrefois il disoit à ses favoris, que bientôt il les mettroit au niveau des plus grands Seigneurs, non en les élevant, en leur donnant des Terres, mais en abaissant ceux qui se croyoient au-dessus d'eux. Ferdinand étoit beaucoup plus prudent. Mais son aveugle tendresse pour Alfonse, la force de son mauvais naturel, lui faisoient prendre toutes les impressions que son fils lui donnoit. Depuis que, devenu veuf, en 1477, il avoit épousé Jeanne, sa cousine, fille du Roi Jean d'Aragon, son Oncle, il avoit abandonné les rênes du Gouvernement à Alfonse. Le mécontentement de la Noblesse contre le Gouvernement d'un Prince si peu digne de régner, dégénera en une haine implacable. Les menaces d'Alfonse l'augmenterent, & les Barons penserent sérieusement à lui ôter les moyens d'exécuter sa mauvaise volonté.

Conjuration. 1485.

Ils tournerent d'abord leurs vues vers le Pape Innocent VIII, qui avoit lieu de se plaindre de Ferdinand, parce que celui-ci, sous prétexte des grandes dépenses qu'il avoit été obligé de faire dans la guerre contre les Turcs, refusoit de payer le tribut annuel du à l'Eglise. Les Chefs de la conjuration étoient F. Coppola, Comte de Sarno, & Antoine Petruccio, Secrétaire du Roi. Le Premier, quoique d'une très-ancienne & très-noble Maison,

(1) Costanzo, *Lib.* XX. *Histoire civile de Naples.* Par Giannone, *Liv.* XXVIII.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

suivant les traces de son pere, s'adonna tout entier au commerce, dans lequel il étoit si versé & en même tems si heureux, que le Roi lui même, attiré par l'appât du gain, lui avoit remis de grosses sommes d'argent, pour les faire valoir en Société. Coppola devint bientôt un des plus riches particuliers de Naples, & le Roi le créa Comte de Sarno. Pour Antoine Petrucci, né à Teano, ville près de Capoue, de parens misérables, il s'étoit avancé par son mérite à la place de Secrétaire de Ferdinand. Il avoit une grande connoissance des affaires, & un talent merveilleux pour faire réussir toutes celles dont il se mêloit. Aussi le Roi le combla de biens. Il lui fit épouser la sœur du Comte de Borrello, dont il eut une belle & nombreuse postérité, que Ferdinand avança & enrichit, au point d'exciter l'envie de plusieurs Barons. Les grandes richesses & la haute considération dont Petrucci jouissoit à la Cour, furent un crime auprès d'Alfonse, qui disoit tout haut, que son pere s'appauvrissoit pour enrichir les Petrucci, mais qu'il sauroit bientôt remettre les choses & les personnes à leur place. Ces propos rendus au Secrétaire le porterent à se ranger du côté des Barons mécontens, à se mettre même à leur tête avec le Comte de Sarno. Les autres Seigneurs qui entrerent dans cette conjuration, furent Antoine Sanseverin Grand-Amiral du Royaume & Prince de Salerne; Pierre del Balzo, Grand Connetable, Prince d'Altamura; Jérome Sanseverin, Prince de Bisigniano; Pierre de Guevara, Grand-Sénéchal, Marquis de Vast; André Matthieu Aquaviva, Duc d'Atri; le Duc de Melfi & celui de Nardo; les Comtes de Lauria, Melito, Nola, & divers autres Gentils hommes (1). La premiere assemblée des Conjurés se fit à Melfi, sous prétexte des Noces de Trojan Caracciolo, fils du Duc de Melfi. Là ils resolurent de s'adresser au Pape, pour qu'il approuvât le dessein où ils étoient de délivrer le Royaume de Naples opprimé par Ferdinand & sur-tout par Alfonse son fils: car c'est sous ce point de vue qu'ils envisageoient & faisoient considérer leur complot au Souverain-Pontife.

Le Pape entre dans les vues des Conjurés.

Innocent VIII n'étoit déjà que trop disposé à entrer dans leurs vues. Outre le plaisir de se venger de Ferdinand, cette entreprise pouvoit lui procurer l'occasion d'enrichir un fils naturel qu'il avoit, & qu'on nommoit François. Jean d'Anjou & René son pere étoient morts. Il restoit un autre René, Duc de Lorraine; fils de Yolande sœur de Jean, & conséquemment petit-fils de René. Le Pape lui fit proposer la conquête du Royaume de Naples, lui en offrant l'investiture, à la seule condition qu'il feroit un sort avantageux à François, fils naturel du Pape. Ces propositions furent foiblement goutées du Duc de Lorraine, qui voyoit beaucoup de difficultés à la réussite d'une pareille entreprise.

Cependant Alfonse, Duc de Calabre, découvrit qu'il y avoit de la fermentation parmi les Esprits: que l'on tramoit une revolte; que le Duc de Nola étoit du nombre des Conjurés. Pour leur inspirer de la terreur, il s'empara subitement du Comté de Nola, se rendit maître de la Ville, & fit arrêter la femme & deux fils du Comte, qui furent conduits au Château neuf de Naples. Aussi-tôt la conjuration éclata. On courut de toutes parts aux armes. Le commerce fut interrompu, les Tribunaux de justice suspendirent leurs

(1) Mich. Ricc. *de Regn. Sic. & Nap. Lib.* IV.

leurs fonctions, les grands chemins furent fermés, tout fut en combustion dans toutes les Provinces. En peu de jours la sédition fit des progrès rapides. Ferdinand chercha les moyens de l'appaiser. Quelques-uns des Conjurés firent semblant de se prêter à la voie de la négociation; mais c'étoit pour donner aux autres le tems de s'armer. De son côté Ferdinand faisoit des propositions qu'il n'avoit pas dessein de tenir. Il vouloit appaiser le tumulte, bien résolu de tirer ensuite une vengeance éclatante de ceux qui le causoient. Les Conjurés firent des demandes extravagantes, comptant qu'on ne les accorderoit pas. Cependant le Roi les approuva, & ils ne douterent plus qu'on ne voulût les tromper; aussi quand il fut question de signer l'accommodement, on fit naitre difficultés sur difficultés, & la plûpart des Seigneurs se retirerent à Salerne pour délibérer entre eux sur le parti qu'ils devoient prendre pour se précautionner contre les pieges que la Cour leur tendoit. Ils demanderent au Roi, qu'il leur envoyât D. Fréderic, son second fils, pour signer le traité & prendre les mesures nécessaires pour son exécution, D. Fréderic se rendit à Salerne, à leur grand étonnement. Alors, ils prirent une résolution subite qui ne leur réussit pas.

Ils offrent la Couronne à Don Fréderic, second fils de Ferdinand.

Ce jeune Prince sembloit posséder toutes les vertus qui peuvent rendre un mortel digne de commander à ses semblables: & en cela son caractere contrastoit étrangement avec celui de son frere Alfonse. Il étoit juste, modéré, honnête, réglé dans ses mœurs, affable envers tout le monde. Dès qu'il parut devant l'assemblée des Barons à Salerne, ils le saluerent comme leur Roi. On le fit asseoir sur un Siege elevé; & le Prince de Salerne lui adressant la parole au nom de la Noblesse, entreprit de lui persuader d'accepter la Couronne qu'ils lui offroient. „ Alfonse est un tyran farouche, lui dit-il, „ il gouvernera avec un sceptre de fer, & jamais le Royaume ne sera tran- „ quille sous son Gouvernement. L'intérêt de la Patrie nous arme contre „ lui. Le Pape approuve notre entreprise. Son approbation la rend juste „ & légitime. Sa Sainteté est prête à vous donner l'investiture d'un Royau- „ me, auquel vos vertus & les vœux de la Nation vous appellent. Si les „ Pontifes Romains, prédécesseurs d'Innocent VIII, ont pu permettre, pour „ le bien de la paix, au Roi Alfonse de priver de cette Couronne le Roi „ Jean son frere, auquel elle appartenoit de droit, combien à plus forte rai- „ son regardera-t-on aujourd'hui comme une action louable de la part du Pa- „ pe Innocent, d'ôter le sceptre des mains d'un tyran pour le placer dans „ les vôtres; de chasser un loup pour nous donner un agneau; de nous „ donner au lieu d'un maître avare & sanguinaire, un Prince, dont les ver- „ tus, la bonté & la clémence, feront le bonheur de ses Sujets. Ne crai- „ gnez pas que le Roi Ferdinand votre pere en soit offensé. Soyez sûr, au „ contraire, que dans l'âge avancé où il est, il écoutera les vœux de la No- „ blesse & du Peuple, qu'il les regardera comme des ordres du Ciel aux- „ quels il se fera un devoir de souscrire, qu'il s'estimera heureux de voir tous „ les suffrages se réunir en faveur du plus vertueux de ses enfans, du plus „ digne de regner. C'étoit pour nous préserver des grands maux dont nous „ sommes menacés. que la Providence vous a fait naitre parmi nous. Ne „ trompez pas ses vues. O Prince généreux & bon; soyez sensible à nos „ maux. Faites cesser nos miseres. Rendez vous à nos souhaits. Soyez

SECT. VI *Hist. des deux Siciles* 1442-1506

„ le pere de nos enfans, qui élevent leurs bras vers vous. Raſſurez leurs „ meres gémiſſantes. Ne nous réduiſez pas au déſeſpoir par un refus qui „ nous forceroit d'aller chercher dans le ſein des Barbares, un ſalut que „ nous ne pouvons trouver dans notre Patrie, ſi vous n'acceptez pas nos „ offres." (1)

Refus de ce Prince.

Fréderic venoit conclure la paix. Il fut plus ſurpris que touché de ces offres auxquels il ne s'attendoit pas, & qu'il n'avoit garde d'accepter. Il remercia cette aſſemblée de ſa bonne volonté pour lui, & répondit tranquilment aux Barons; que s'ils étoient maîtres de diſpoſer de la Couronne, il ſe feroit un devoir & un plaiſir de la recevoir de leurs mains; mais qu'il étoit bien éloigné de vouloir bleſſer les droits de ſon frere aîné, contre la volonté de ſon pere, & au riſque de répandre le ſang de ſes Compatriotes, pour ſoutenir par la force une démarche ſi irréguliere. Il les pria de conſidérer que, dans l'état actuel des choſes, il n'étoit pas poſſible que leur projet réuſſit, le Royaume étant fortifié d'un grand nombre de Places pourvues de munitions & de bonnes Garniſons, & la plus grande partie de la Nobleſſe, élevée dans le ſein des armes, reſtant attachée au parti du Duc ſon frere, qui étoit chéri des Soldats, dont l'affection lui feroit bien plus utile, que la haine du Peuple ne pouvoit lui être nuiſible. „ Princes & Barons, ajouta-„ t il, vous vous trompez dans le parallele que vous faites de mon caractere „ avec celui de mon frere. Vous ne ſauriez faire une juſte comparaiſon en-„ tre la conduite d'un particulier tel que moi & celle d'un Prince. Il eſt „ naturel que mon application conſtante à l'étude, m'ait rendu d'un carac-„ tere doux & humain, & que le Duc nourri dans l'exercice des armes, ſoit „ devenu violent & ſévere. Ne croyez-vous pas que, lorſque je ferois moi-„ même appellé à régner, il me faudroit changer de ſentimens & de mœurs, „ me conduire comme mon frere, afin de conſerver mon autorité & ma di-„ gnité; être toujours armé & accompagné de gens armés comme lui, met-„ tre de nouveaux impôts, m'aſſurer de ceux que je jugerois être mal inten-„ tionnés; en un mot, mettre en œuvre tous les moyens, par leſquels Al-„ fonſe s'eſt attiré votre haine. Je ſuis venu conclure la paix, & vous aſſu-„ rer que toutes les conditions en feront fidélement remplies. Quittez toutes „ penſées contraires à la reconciliation qui vous eſt offerte."

Guerre. 1485.

Ce diſcours changea l'affection des Barons à un emportement violent, qui leur fit arrêter comme priſonnier, celui auquel ils venoient d'offrir la Couronne de Naples, Alors ils ne garderent plus aucun ménagement: ils ſe déclarerent ouvertement ennemis du Roi & du Duc Alfonſe; & pour donner plus de poids à leur revolte, ils éleverent les bannieres du Pape. Ferdinand fit les plus grands préparatifs de guerre contre les Conjurés, & ſur-tout contre le Pontife Romain qui les ſoutenoit. Le Duc de Calabre à la tête d'une puiſſante Armée, s'avança juſques aux confins du Royaume, dans le deſſein d'attaquer les Etats de l'Egliſe. Deux autres Armées ſont envoyées dans la Pouille & les autres Provinces du Royaume pour ſoumettre les rebelles. De ſon côté, le Pape obtint quelques ſecours des Vénitiens, ce qui n'empêcha pas que ſes Troupes ne fuſſent pluſieurs fois battues par le Duc

(1) Camil. Porzio, *Conjuration des Barons*, Giannone, *Hiſtoire Civile de Naples*, *Liv.* XXVIII. *chap.* I.

de Calabre, qui parvint jusqu'aux portes de Rome & mit le siege devant la Ville. Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

Cependant le Duc de Lorraine, invité à la conquête du Royaume de Naples, ne s'empressoit pas de répondre à cette invitation. Fréderic n'étoit plus en la puissance des Conjurés, il s'étoit sauvé de sa prison par le moyen d'un Capitaine Corse, au service du Prince de Salerne, qu'il avoit su gagner. Le parti des Conjurés diminuoit par la désertion des Gentils-Hommes que Ferdinand avoit l'art d'en détacher par de belles promesses. Les Cardinaux murmuroient à Rome de ce que l'Etat Ecclésiastique étoit livré à l'avidité des Soldats Napolitains; la Ville même souffroit beaucoup d'un Siege qui duroit déjà depuis près de trois mois. Les Vénitiens ne donnoient que de foibles secours. Le Pape ne pouvant donc qu'éprouver des revers dans une entreprise trop précipitée, se détermina à faire la paix, & à persuader aux Barons revoltés de s'y prêter, leur promettant de s'employer efficacement pour leur obtenir des conditions avantageuses. La nécessité leur fit la Loi. Quelque répugnance qu'ils eussent pour toute espece d'accommodement, ils furent obligés d'entrer en composition. Mais ils ne négligerent aucune des précautions qu'ils crurent nécessaires pour leur sûreté. Ils exigerent que les Rois d'Aragon & de Sicile envoyassent des Ambassadeurs qui s'engageassent en leurs noms au maintien de la paix, & à l'exécution des conditions. Elle fut conclue le 12 Août 1486, en présence de l'Archevêque de Milan & du Comte de Tendiglia, comme Ambassadeurs d'Espagne & de Sicile; & acceptée au nom du Roi Ferdinand, par Jean Pontanus, Savant, qui jouissoit alors d'une grande considération. Il fut stipulé que le Roi de Naples payeroit, comme Vassal du S. Siege, le tribut ordinaire, & qu'il pardonneroit aux Barons Conjurés, sans jamais prendre aucune vengeance de cette conjuration. *Paix.* 1486.

Ferdinand le promit; mais les promesses d'un homme, & sur-tout d'un Prince sans foi, sont peu capables de rassurer ceux qui savent que les Souverains ne pardonnent gueres les entreprises faites contre leur autorité, que lorsque la nécessité les y contraint, & qu'ils se jouent de leur parole, lorsque le pouvoir est rentré tout entier en leurs mains. Malgré la garantie des Rois d'Espagne & de Sicile, les Conjurés ne furent point tranquilles. Le Prince de Salerne craignant la perfidie & la cruauté d'Alfonse, se retira en France. Le Grand-Sénéchal, Pierre de Guevara, succomba à ses inquiétudes & mourut. Les autres Seigneurs se fortifierent dans leurs Terres, se tinrent sur leurs gardes, & envoyerent des émissaires à Rome, à Venise & à Florence, pour s'assurer d'un prompt secours en cas de besoin. (1)

Le Roi & le Duc son fils étoient trop éclairés dans leur méchanceté, pour faire éclater d'abord leur ressentiment. Ils affecterent un air de bonté propre à endormir les soupçons de ceux qu'ils vouloient perdre. Ils attendoient une occasion favorable, quelque fête, où leurs victimes rassemblées pussent tomber ensemble sous leur fer meurtrier. Le Comte de Sarno & François Petrucci étoient les deux principaux objets de leur vengeance. Il n'y avoit pas encore six mois que le traité avoit été conclu & signé. Le Comte de Sar- *Perfidie de Ferdinand.*

(1) Giannone, à l'endroit cité.

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

no marioit son fils Marc Coppola à la fille du Duc d'Amalfi; le Roi fit offrir la grande sale du Château neuf pour la célébration des nôces. Tous les parens & amis des nouveaux époux, parmi lesquels se trouvoient presque tous les Conjurés, rassemblés pour cette fète brillante, se livroient à la joie accoutumée dans de pareilles circonstances. Cette Scene d'allégresse fut changée tout-à-coup en un spectacle lamentable. Le Roi ne respectant, ni les droits de l'Hospitalité, ni les garanties du Pape & des Rois d'Espagne & de Sicile, fit arrêter & emprisonner le Comte de Sarno, Marc son fils, dont on célébroit le mariage; son autre fils Philippe, le Secrétaire Petrucci, les Comtes de Carinola & de Policastro son fils, Agnés Arcamone, beau frere du Secrétaire, & un Seigneur Catalan nommé Jean Impou. Cette perfidie fut détestée; dans ce moment, il n'y eut pas un Napolitain qui ne disirât la mort de Ferdinand & d'Alfonse. On fit le procès au Secrétaire Petrucci, à ses deux fils & au Comte de Sarno. Ils furent condamnés à être privés de leurs titres, honneurs, dignités, Chevaleries, Comtés & Noblesse, à avoir la tête tranchée sur un échaffaut, & leurs biens confisqués. Les deux fils de Petrucci périrent les premiers. Les deux autres furent décapités quelque tems après, dans la Cour même du Château-neuf, où l'on avoit dressé un échaffaut pour cette execution. (1)

Mort des Conjurés. 1487.

La vengeance du Roi n'étoit pas assouvie. Il fit emprisonner les Princes d'Altamura & de Bisignano, les Ducs de Melfi & de Nardo, les Comtes de Morcone, de Lauria, de Melito, de Nola & divers autres Gentils-hommes. Toute cette Noblesse, l'Elite du Royaume, périt en prison & en différens tems, & par des supplices différens, la cruauté d'Alfonse, qui sollicita leur mort, s'abreuvoit ainsi à longs traits du sang de ces illustres victimes. Enfin, pour comble d'horreur, on arrêta quelque tems après leurs femmes & leurs enfans, sous prétexte qu'ils cherchoient à s'enfuir pour susciter de nouveaux troubles, & leurs Biens furent confisqués. La Princesse de Bisignano fut la seule qui eut le bonheur de se soustraire, elle & ses enfans, à la fureur barbare du Roi. Elle s'embarqua avec eux sur un petit bâtiment qui les porta à Terracine, d'où ils se rendirent dans les Terres des Collonnes, parens des Sanseverins. Ils rentrerent dans la suite dans leur Patrie & dans leurs Biens, sous le regne de Ferdinand le Catholique (2). Tant de sang répandu par la plus insigne des perfidies, rendit Ferdinand & Alfonse odieux à tout le monde, aux étrangers comme aux Napolitains. Envain ils firent imprimer le procès instruit contre Petrucci & le Comte de Sarno, envain ils firent répandre divers Ecrits composés par des plumes vîles & mercenaires pour justifier leur conduite aux yeux de l'Italie & de l'Europe: depuis ce moment ils furent regardés comme des tyrans détestables. Ferdinand regna encore six ans dans la paix & la tranquillité, plus heureux que ne le sont ordinairement les Rois de son caractere, si toutefois on peut être heureux avec la haine publique & une conscience chargée de crimes. Il mourut le 25 Janvier 1494. Sa mort entraîna la perte de toute sa famille, celle du Royaume, livra l'Italie à une guerre cruelle, dont peut-être il eût su la préserver. Il vit l'orage se former. Il avoit indigné contre lui les Rois d'Es-

Mort de Ferdinand I. 1494.

(1) Là-même.
(2) Là-même.

pagne & de Sicile, garans du traité fait avec les Barons conjurés. Il savoit que le Prince de Salerne, qui s'étoit exilé en France, sollicitoit vivement Charles VIII. de faire valoir ses prétentions sur le Royaume de Naples. Il sentoit combien il étoit haï de la Noblesse & du Peuple. Il dût prévoir que son fils Alfonse, encore plus détesté, ne garderoit pas longtems la Couronne qu'il lui laissoit.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1500.

Pour ce qui est des affaires de la Sicile; Ferdinand II, fils unique du Roi Jean, avoit succédé, à tous les Etats de son Pere. Les Siciliens lui députerent le Comte de Pradés, pour prêter le serment de fidélité en leur nom. Il leur donna pour Viceroi Dom Gaspar Spes Baron d'Altaciaria, qui les gouverna paisiblement par lui-même, ou par des Présidens qu'il nomma, lorsqu'il fut obligé de s'absenter. En 1488, Dom Ferdinand d'Acugna fut nommé à cette Viceroyauté, qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1494. Il fut remplacé par Dom Jean de Lanuza. (1)

Viceroi de Sicile.

René d'Anjou, mort en Provence, en 1480; avoit conservé le titre de Roi de Naples, & avoit institué pour son héritier à ce Royaume, Charles, Comte du Maine, son neveu. Ce Prince se disposoit à passer en Italie, pour y soutenir ses droits les armes à la main, lorsqu'une maladie de langueur l'obligea de renoncer à ses projets, pour ne songer qu'a régler sa succession. Quoiqu'il eût des neveux, il leur préféra Louis XI. Roi de France, son cousin germain; & par son testament, il appella ce Prince à la succession de tous ses Royaumes, Etats & Seigneuries, & après lui, Charles, son fils aîné, & tous ses descendans & successeurs à la Couronne. Telle est l'origine des prétentions & droits des Rois de France sur le Royaume de Naples. Charles mourut à Marseille le 11 Décembre 1481, & par sa mort, mit fin à la seconde Maison d'Anjou (2). Louis XI, homme de cabinet, ne vécut pas assez longtems pour réclamer les droits qui lui avoient été transmis, & quand même la mort ne l'eût pas prévenu, il ne paroissoit gueres porté à aller conquérir un Royaume à main armée. Il lui falloit des négociations & des intrigues, plutôt que des guerres. Mais Charles VIII, son fils avoit de l'ambition & de la grandeur d'ame. La conquête de Naples fut résolue. Il en étoit vivement sollicité par le Prince de Salerne, & par Louis Sforce, usurpateur du Duché de Naples sur son neveu.

Pour ne rien précipiter, dans une entreprise de cette importance, Charles commença par faire demander au Pape Alexandre VI, l'investiture du Royaume de Naples, en lui exposant ses droits. Dans le même tems Alfonse II, que les Napolitains avoient reconnu pour leur Roi à la mort de Ferdinand son pere, demandoit la même investiture, & le Pontife étoit assez embarrassé. Il auroit voulu favoriser Alfonse, & sentoit combien il étoit dangereux de refuser Charles. Vaincu par les belles promesses d'Alfonse, il conclut avec lui un traité secret pour leur commune défense, lui donna l'investiture, & le fit couronner à Naples, le 7 de Mai, par le Cardinal Jean Borgia son neveu.

Alfonse II. *Roi de Naples & de Sicile.*

(1) Burigny *Hist. de Sicile*, *Tom. II. p.* 353.

(2) *Anecdotes Italiennes. Principes de l'Histoire, pour l'éducation de la jeunesse* par l'Abbé Lenglet du Fresnoi, *Tome V.*

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Aragon depuis* 1442 *jusqu'en* 1506.

Avant que ce traité secret fût conclu, Charles en avoit fait un autre avec Ferdinand, Roi d'Espagne, qui par son mariage avec Elisabeth, héritiere de Castille, avoit réuni presque tous les Royaumes d'Espagne avec celui de Sicile. Craignant d'avoir un Competiteur en ce Prince, il avoit rendu le Roussillon & la Cerdagne à Ferdinand le Catholique, sans exiger le remboursement des trois cens mille écus, pour lesquels ils avoient été engagés à Louis XI, & de leur côté, Ferdinand & la Reine Isabelle, avoient promis de ne point traverser le Roi de France dans son expédition, à condition néanmoins, qu'il n'entreprendroit rien contre le Pape, Clause adroite, qui pouvoit lui fournir l'occasion de manquer à sa promesse avec une apparence de justice.

Charles VIII. Roi de France attaque Rome.

Lorsque Charles apprit que le Pape avoit donné l'investiture du Royaume de Naples à Alfonse, il marcha vers Rome, & y répandit bientôt la terreur parmi le Peuple. Les François étoient aux portes de la Ville. Les Romains, craignant de voir leurs Maisons exposées au pillage, demanderent la paix. L'éboulement fortuit d'un pan de muraille, ayant fait aux remparts de la Ville une brêche de vingt brasses, sembloit ouvrir l'entrée de Rome à l'ennemi. Le Pape consterné se retira dans le Château St. Ange, après avoir envoyé vers Charles, son Maître de cérémonies, son Secrétaire, le Doyen de Rote, & quelques Citoyens Romains, pour lui dire de sa part qu'il étoit libre d'entrer dans Rome quand il voudroit. Charles y entra le soir du même jour, comme en triomphe, à la lueur des flambeaux; on lui remit les clefs de la Ville. A peine le Pape étoit-il entré dans le Château St. Ange, que par un second hazard l'avant-mur s'en éboula aussi, ce qui obligea le Pontife à se jetter dans le Donjon. Alexandre VI. n'étoit pas aimé. Les Romains, au moins ceux qui le haïssoient le plus, saisirent cette occasion de dire au Roi de France, que le Ciel sembloit l'avoir appellé pour mettre fin au scandale que le Chef de l'Eglise donnoit à toute la Chrétienté; ils lui représenterent sa vie débauchée, son élection achetée à prix d'argent, ses liaisons avec Bajazet, au mépris des Princes Chrétiens; ils l'exhorterent à sanctifier ses victoires en déposant ce Pape, indigne du Trône Pontifical. Charles y auroit peut-être consenti, sans Briçonnet, Evêque de St. Malo, qui aspiroit à la pourpre; il fit envisager au Roi cette entreprise, comme la cause d'un schisme dont il seroit responsable & qui pourroit nuire à son expédition contre Naples. Ainsi, la paix fut conclue entre le Pape & le Roi, à condition qu'Alexandre donneroit à Charles l'investiture du Royaume de Naples, & jusqu'à ce qu'il l'eût conquis, lui remettroit pour sûreté Civita-Vecchia, Terracine & Spolete. (1)

Le Duc de Calabre étoit à Rome lorsque Charles en faisoit le siege. Il obtint un sauf-conduit & en sortit précipitamment pour revenir à Naples où il trouva Alfonse son pere consterné & frappé d'épouvante en voyant les préparatifs de guerre qui se faisoient contre lui. Cependant le traité étant signé entre le Pape & Charles, le premier sortit du Château Saint-Ange, & alla loger au Vatican où il reçut le Roi dans l'Eglise de Saint Pierre avec les cérémonies accoutumées. Le 19 de Janvier Charles prêta l'obédience au Pontife suivant l'usage des Princes Chrétiens. Mais le Pape ne lui donna point

(1) *Histoire des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* III.

l'investiture: il lui fit entendre que, comme il s'agissoit d'un droit contesté, il falloit délibérer murement sur cette affaire, & attendre que sa conquête fût plus avancée. Le Roi partit de Rome le 28, dans la résolution d'attaquer le Royaume de Naples. Lorsqu'il fut à Velletri, Alfonse de Fonseca (1), Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Rome vint le trouver & le prier de la part du Roi son maître de ne point passer outre qu'il n'eut fait satisfaction au Pape des violences exercées dans l'Etat Ecclésiastique, contre la disposition du traité de Barcelonne, où il étoit dit expressément qu'il n'entreprendroit rien contre le Pape. A l'égard du Royaume de Naples, il le prioit, aussi de ne point porter les choses plus loin, jusqu'à ce qu'on eut examiné juridiquement si son droit étoit aussi bien fondé qu'il le prétendoit. Le Roi excusa le moins mal qu'il put sa conduite envers le Pape, & à l'égard de son expédition contre Naples, il répondit qu'il étoit trop avancé pour reculer; que quand il auroit fait la conquête de ce Royaume, il soumettroit volontiers son droit à l'examen des arbitres. L'Ambassadeur s'attendoit à une pareille réponse. Il répliqua assez vivement que, puisque les démarches du Roi Catholique étoient sans effet, il pouvoit de son côté se dispenser d'exécuter le traité de Barcelonne, & prendre tel parti qu'il jugeroit à propos; & en présence de Charles & des Grands de sa Cour, il déchira l'original du traité. Le Roi eut assez de modération pour ne point punir la hardiesse de Fonseca. Il se contenta de le congédier en lui disant qu'il ne se laissoit point intimider par des menaces. Ferdinand le Catholique, qui avoit prévu l'issue de cette démarche avoit déjà donné des ordres pour qu'on envoyât un secours considérable au Roi de Naples (2). Il craignoit peut-être que les François, après avoir conquis Naples, ne songeassent à passer en Sicile, sur laquelle ils conservoient toujours des droits.

Sect. VI. Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Aragon depuis 1442 jusqu'en 1506.

Cependant, Come, Aquila & les meilleures villes de l'Abruzze se déclarerent pour Charles à l'instigation des Colonnes ses partisans. Alfonse plus déconcerté que jamais, se crut sans ressource. Sa frayeur lui fit prendre une résolution digne de son caractere lâche, foible, sombre & dévot. Il avoit deshonoré le trône par des cruautés inouïes, une avarice sordide, & d'autres crimes de cette espece. Il voulut en aller cacher la honte sous le froc. Il abdiqua la couronne entre les mains de Ferdinand, son fils, appellé jusqu'alors Duc de Calabre. Ce fut le 22 de Janvier qu'il signa l'acte de sa démission, & le lendemain Ferdinand II fut sacré dans l'Eglise Métropolitaine. Après cette cérémonie, Alfonse obsédé d'une terreur dont il n'étoit par le maître, & dont il ne faut pas chercher d'autre cause qu'une imagination troublée par le remord & la crainte d'un chatiment mérité par tant de crimes, sortit précipitamment de Naples, se croyant poursuivi par les François dont l'image menaçante ne le quittoit pas même pendant son sommeil. Sa belle-mere sœur du Roi Ferdinand le Catholique l'accompagna. Ils se retirerent d'abord dans Mazara qui appartenoit à cette Princesse; puis ils allerent à Messine où Alfonse prit l'habit religieux dans le Couvent du Mont-Olivet. Il y vecut en-

Alfonse abdique la Couronne.

Ses terreurs paniques & leur veritable cause.

(1) Quelques Auteurs attribuent cette action à Garcilasso de la Vega.

(2) *Histoire des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* II. *p.* 383.

Sect. VI. Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Aragon depuis 1442 jusqu'en 1506.

viron dix mois jusqu'au 21 Novembre qu'il mourut, laissant sa mémoire en exécration à tous les Napolitains.

Guichardin rapporte que le bruit courut alors que l'ombre de Ferdinand I. apparut trois fois pendant une seule nuit, à Jaques, premier Chirurgien de la Cour, lui ordonnant de déclarer de sa part à Alfonse qu'il étoit arrêté au ciel que sa Maison, privée de la couronne, après les plus grandes traverses, s'éteindroit en punition de ses crimes; qu'ainsi il faisoit de vains efforts pour résister au Roi de France (1). Cette fable couvroit la véritable cause de cette terreur panique qui sembloit avoir quelque chose d'extraordinaire dans un Prince qu'on avoit vu donner des preuves d'une valeur réelle, & qui pourtant étoit l'effet naturel d'une conscience troublée par le sentiment de ses crimes. La mort de plusieurs Barons Napolitains immolés contre la foi du traité conclu avec Ferdinand I, les vexations criantes exercées sur un peuple innocent, le commerce enlevé aux citoyens, réduits par-là à l'indigence, tandis que la Cour en tiroit seule le profit, le trafic honteux des dignités Ecclésiastiques & autres, tous les crimes enfin, & tous les vices dont l'assemblage forme les tyrans, étoient les seules ombres vengeresses qui poursuivoient ce Prince jour & nuit, troubloient son esprit, lui faisoient chercher un repos imaginaire dans l'obscurité du cloître, & lui disoient assez sans qu'il fallût recourir à un moyen surnaturel, que toute puissance est précaire & chancelante, lorsqu'elle n'a pas la vertu & l'équité pour fondement (2).

Ferdinand II. Roi de Naples.

Ferdinand II. fit ce qu'il put pour ramener la fortune à son parti. Mais il fut mal secondé par ses Sujets. En vain il employa les caresses & les promesses les plus flatteuses; en vain il ouvrit les prisons à une foule de nobles & de citoyens qui y étoient enfermés; en vain il combla les uns de graces & restitua aux autres les biens dont ils se voyoient privés depuis long tems; tant de marques de bonté ne purent lui gagner la confiance & le cœur des Napolitains. On ne pouvoit revenir en si peu de temps de la haine générale qu'on avoit conçue pour les deux derniers Rois. Ses troupes furent battues à San-Germano, ou plutôt elles prirent la fuite presqu'avant le combat, à la suite des officiers qui leur en avoient montré l'exemple. Jaques Trivulce, Gouverneur de Capoue, & plusieurs autres, le trahirent & remirent à Charles VIII, les places où ils commandoient. Les Napolitains même envoyerent des députés à ce Prince, pour l'assurer de leur fidélité, disant pour prétexte que les murailles de Naples n'étoient pas en état de soutenir un siege, & qu'il ne falloit pas attendre qu'on y fût forcé. Ferdinand céda sagement aux circonstances. Il permit aux Napolitains de se rendre à Charles, puisqu'ils aimoient mieux vivre sous une domination étrangere que sous celle de leur légitime Souverain. Il brûla quelques vaisseaux qui étoient en rade, afin que l'ennemi n'en profitât pas; puis il passa dans l'Isle d'Ischia, à bord de quatre galeres qui le porterent ensuite en Sicile, avec la Princesse Jeanne sa fille, & la Reine, veuve de Ferdinand I.

Entrée triomphante de Charles VIII dans Capoue, Averse & Naples.

Charles entra dans Capoue le 18 de Février, le 19 dans Averse, & le

(1) Guichardin, *Hist. des Guerres d'Italie.*

(2) *Hist. des Rois des deux Siciles*, à l'endroit cité. *p.* 391.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1416 jusqu'en 1506.*

le jour suivant les Députés de Naples vinrent lui présenter les clefs de leur ville. Dès le 22 le vainqueur fit son entrée dans Naples au milieu des acclamations du peuple. Bientôt toutes les Forteresses furent soumises, & toute la Noblesse prêta le serment de fidélité au nouveau Souverain, à l'exceptions des Marquis de Pescaire & de Squillace, & du Comte d'Acris. Le Royaume entier fut conquis en aussi peu de temps qu'il en eût fallu pour le parcourir, & il ne resta aux Arragonois que quatre places, Brindes & Gallipoli dans la Pouille, Mantia & Torpéia en Calabre, dont on ne prit pas la peine de faire le Siege (1).

Fréderic, oncle de Ferdinand, qui tenoit la mer avec quelques galeres mal-équipées ne pouvant en faire aucun usage, vint à deux reprises trouver ce Prince sur ses sauf-conduits, pour lui faire des propositions d'accommodement. Il demandoit qu'on laissât seulement à son neveu une petite portion du Royaume avec le titre de Roi, & que lui-même & la Princesse son épouse conservassent l'appanage qu'ils y avoient, lequel ne consistoit qu'en la principauté d'Altamura, & quelques autres terres peu considérables. Charles refusa ses propositions, ne voulant pas laisser aux Arragonois un seul pouce de terrein dans le Royaume; mais il lui offrit de grands établissemens en France pour lui & pour son neveu. Fréderic de son côté, ne crut pas devoir les accepter. Ainsi cette entrevue n'eut aucun succès.

Les François abusent de la prospérité de leurs armes.

Les François enivrés de leur prospérité, négligerent de prendre les momens convenables pour conserver leur conquête. Ils regarderent comme une chose indifférente de laisser les Arragonois maîtres de quelques Places, tandis qu'il étoit essentiel de les leur ôter, afin qu'il ne restât aucune espece de ressource à Ferdinand. On dégarnit le Chateau-Neuf & d'autres Forteresses dont les provisions de bouche & de guerre furent la proie de quelques courtisans avides qui les firent vendre à leur profit. La Cour se livra indiscrétement aux plaisirs, aux fêtes, aux joûtes, & à la débauche. Le Roi ne prit aucun soin des affaires, laissant toute l'administration à ses favoris qui se montrerent altiers & ambitieux. Les Gouverneurs des Provinces & les Commandans des Places n'avoient aucuns des ménagemens que la prudence veut qu'on aît pour un pays nouvellement conquis. Leur orgueil insultoit à tout le monde; la Noblesse étoit mécontente, & ce n'étoit pas sans raison, puisque peu à peu les Nobles furent dépouillés de leurs emplois & de leurs dignités, qui passerent entre les mains des François, & qu'il leur fut à peine permis de faire leur cour au Roi. Cette conduite présageoit que la domination Françoise dans le Royaume de Naples, devenue violente dès son commencement, ne seroit pas de longue durée.

Les Princes d'Italie furent jaloux des conquêtes de Charles. Le Pape, Alexandre VI, étoit plus inquiet que les autres. Le Roi de France lui faisoit demander avec les instances les plus fortes l'investiture du Royaume qu'il devoit à la force de ses armes, & un Légat pour le couronner. Le Pape refusa d'abord cette demande. Mais le Roi irrité de ce refus ayant fait menacer le Saint-Pere d'assembler un Concile où l'on procéderoit à sa déposition, Alexandre craignit de perdre la Thiare qu'il

(1) Guichardin, à l'endroit cité.

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.*

Charles reçoit l'investiture du Royaume de Naples & se fait couronner.

deshonoroit; desorte que cedant à cette considération il envoya à Charles l'investiture qu'il demandoit, & un Légat qui le couronna Roi de Naples le 20 Mai de la même année 1495. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de solemnité dans l'Eglise Métropolitaine de Naples, où il jura de conserver à ses nouveaux Sujets leurs droits & leurs privileges.

Charles croyoit affermir ainsi sur sa tête une Couronne que les puissances d'Italie vouloient lui enlever. Le Pape, l'Empereur, le Roi d'Espagne & le Duc de Milan avoient envoyé leurs Ambassadeurs à Venise pour former une Ligue contre le jeune conquerant dont les succès leur faisoient ombrage. La Cour de Rome voyoit avec peine les meilleures places de l'Etat Ecclésiastique entre les mains des François; l'Empereur Maximilien prétendoit que Charles avoit usurpé les droits de l'Empire dans la Toscane; Ferdinand le Catholique, Roi d'Espagne, craignoit pour la Sicile & la Sardaigne; & le Duc de Milan apprehendoit que le Duc d'Orléans qui étoit pour lors cantonné dans Ast; ne fit valoir ses droits héréditaires sur le Milanois. Les Vénitiens de leur côté n'avoient pas de prétexte aussi plausible d'entrer dans cette confédération; mais la politique de ces Républicains étoit de profiter des circonstances pour s'agrandir aux dépens de la Couronne de Naples. Le Traité fut signé à Venise à la fin du mois de Mars, & publié le 4 d'Avril. Cette confédération fut appellée la sainte-union parce qu'elle avoit pour prétexte la défense de l'Eglise & le maintien de la liberté d'Italie. Elle devoit subsister pendant vingt-quatre années & les alliés s'engageoient à entretenir à leurs dépens, tant qu'elle dureroit, une armée de trente-quatre mille homme de Cavalerie & de vingt-huit mille hommes d'Infanterie. Par les articles secrets on arrêta que les troupes Espagnoles qui étoient en Sicile aideroient Ferdinand à recouvrer le Royaume de Naples à l'appui des intelligences qu'il entretenoit en Calabre: qu'en même temps les Vénitiens avec leur flotte attaqueroient les Places maritimes. Le Duc de Milan, pour fermer le passage aux secours qui pourroient venir de France, s'obligea à s'emparer d'Ast où le Duc d'Orléans étoit avec peu de forces. A l'égard de l'Empereur & du Roi d'Espagne, les autres confédérés promirent de leur fournir des fonds pour les mettre en état de faire, chacun de son côté, une irruption en France (1).

Tandis que cette ligue se formoit, Ferdinand & Alphonse son pere imploroient le secours de Ferdinand le Catholique dont les forces pouvoient rétablir le premier sur le trône de Naples: démarche dangereuse, dictée par la nécessité qui donne souvent de mauvais conseils! Ferdinand le Catholique, fils de Jean Roi d'Arragon, frere d'Alphonse I, prétendoit que la Couronne de Naples avoit été injustement séparée de celle d'Arragon, qu'Alphonse I. n'avoit eu aucun droit d'en disposer en faveur de Ferdinand son fils bâtard, & que par conséquent, le Roi Jean son pere avoit du y être appellé comme il l'avoit été à celles de Sicile, d'Arragon, & des autres Etats d'Alphonse I. Quoi qu'il en soit, & quelles que fussent alors les vraies dispositions de Ferdinand le Catholique, il accorda volontiers le secours qu'on lui demandoit, & la

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, *Tom.* III. *p.* 403. Guichardin, *Hist. des Guerres d'Italie*, *Liv.* I.

suite fit voir qu'il avoit compté conquerir pour lui-même, plutôt que pour un autre. (1) Il envoya d'abord en Sicile Gonsalve Ernandez de la Maison d'Aghilar, Capitaine d'une si grande valeur & si souvent victorieux qu'on lui confirma le titre de Grand-Capitaine, qu'il avoit osé prendre par un sentiment de son extrême habileté dans l'art militaire. Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1412 jusqu'en 1505.*

Ligue contre ce Prince.

Charles instruit de ce qui se tramoit contre lui, en conçut de si vives inquiétudes qu'ayant mis ordre à la défense du Royaume de Naples, avec une précipitation qui déceloit sa peur, il crut devoir retourner en France avant que les alliés eussent rassemblé leurs forces. Il avoit nommé son Viceroi à Naples & Généralissime de ses troupes, Gilbert de Bourbon, Duc de Montpensier, Capitaine plus brave que prudent, & confié les Provinces & les Places du Royaume à des François qui, quoique bons officiers, n'étoient pas en état de faire une longue défense parce qu'ils étoient mal pourvus d'argent & de troupes. Le départ du Roi de France & l'arrivée de Gonsalve qui débarqua son armée en Calabre, où il remporta des avantages signalés sur les François, porterent les Napolitains à rappeller leur Roi Ferdinand. Celui-ci s'embarqua sur le champ avec une flotte nombreuse. Dès qu'il parut à la plage de Salerne, cette ville, toute la côte d'Amalfi, & la Care se déclarerent pour lui. Il navigea pendant deux jours près de Naples, & enfin il aborda à Maddalena pour débarquer. En vain le Duc de Montpensier sortit de la ville avec ses troupes pour s'opposer à ce débarquement; les Napolitains profiterent de cette absence pour courir aux armes, se saisir des portes de la Ville & y faire entrer leur Roi avec toute sa suite, le 7 Juillet. Dans le même temps, le Grand-Capitaine soumettoit la Calabre; l'armée Vénitienne débarquée à Monopoli prenoit cette ville, Pulignano, & d'autres places importantes; bientôt les François ne posséderent plus que Tarente, Averse & Gaïete.

Charles quitte Naples. Ferdinand y rentre, se marie & meurt.

Ferdinand rentré dans ses Etats, voulant se lier plus étroitement avec le Roi d'Espagne à qui il en étoit redevable, épousa, avec dispense du Pape, Jeanne sa tante, fille de Ferdinand son grand-pere, & de Jeanne sœur du Roi d'Espagne. Ce mariage fut suivi de la mort de son pere Alfonse, (2) auquel il ne survécut lui-même pas un an entier, étant mort au mois d'Octobre 1496, âgé de 28 ans. Ainsi le sort bisarre qui se joue des projets des hommes, ne sembla lui rendre sa Couronne que pour la lui ôter par une mort précoce. Ferdinand ne laissa point d'enfans, desorte que Fréderic son oncle lui succéda.

La mort de Ferdinand ne fit pas verser autant de larmes, que l'avénement de Fréderic excita de joie dans tous les cœurs. Il s'étoit répandu de violens soupçons que le premier persécuteroit à outrance tous ceux qui avoient favorisé le parti des François, au lieu, que Fréderic avoit témoigné des sentimens contraires, & dès qu'il fut sur le trône, il s'attacha à réunir les deux partis, oublia le passé, voulut que tous ses sujets fussent amis, les traita tous également, & remit généreusement toutes les places à ceux qui en avoient possédé sans faire aucune attention à ce qui s'étoit passé dans les révolutions 1496.

(1) *Hist. civile du Royaume de Naples.* Par Giannone, *Liv.* XXIX. *chap.* II.
(2) Ibidem. *ch.* III. Chiocc. M. S. Giur. *Tom.* I.

SECT. VI. *Hist. des deux* Siciles *sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis* 1442 *jusqu'en* 1506.

du regne précédent. Les Napolitains avoient donc tout lieu d'espérer qu'ils vivroient doucement sous ses loix.

Alexandre VI lui envoya la Bulle d'investiture le 7 de Juin de l'année suivante, & lui écrivit en même temps une lettre très affectueuse pour le féliciter de son avenement au trône. Le 9 du même mois, il lui envoya le Cardinal César Borgia son fils, en qualité de Légat Apostolique pour le couronner. Naples étoit alors affligée par la peste. La cérémonie se fit avec beaucoup de pompe & d'allegresse à Capoue, le 10 du mois d'Août.

1497. *Il est couronné à Capoue. Roi de Naples.*

Charles VIII. qui dans le cours de quinze mois avoit franchi deux fois les Alpes & l'Appennin avec une armée & un prodigieux train d'Artillerie, traversé deux fois l'Italie dans toute sa longueur, soumis en quinze jours le Royaume de Naples, battu à son retour une armée quatre fois plus forte que la sienne, s'occupoit plus de plaisirs que d'affaires sérieuses: effrayé peut-être par la ligue formée contre lui, il ne pensoit plus à retourner en Italie, quoique ses Courtisans l'en sollicitassent vivement. Cependant le Roi de Castille, plus ambitieux encore qu'il ne le paroissoit, lui fit proposer en son nom de porter la guerre en Italie à fraix communs, pour partager entre eux le Royaume de Naples (1) Car il étoit décidé que Fréderic ne le possédoit pas légitimement. Il y eut à cette occasion diverses négociations qui n'eurent pas tout le succès qu'en attendoit le politique Espagnol. Suivant les ouvertures de Ferdinand le Catholique, les deux Rois devoient marcher contre Naples chacun avec une armée; les Espagnols se contentoient pour toutes prétentions de la partie du Royaume qui est la plus proche de la Sicile, savoir la Pouille & la Calabre, dont ils avoient déjà quatre ou cinq places fortes en leur pouvoir, & notamment Cotrone; & au moyen de ces deux Provinces, ils abandonnoient tout le reste du Royaume aux François. Ces propositions étoient suspectes, parce qu'elles s'accordoient mal avec l'Etat présent des choses. Ferdinand prétendoit que le Royaume lui appartenoit à l'exclusion de Fréderic. Il l'avoit fait déclarer tout récemment au Pape en lui en demandant l'investiture. Il étoit d'ailleurs maître de plusieurs postes considérables, au lieu qu'il ne restoit aux François que Gaïete, prête à se rendre, le Château de Cosence en Calabre & Tarente. Ajoutez à ces circonstances que le Roi de Naples étoit peu propre aux travaux de la guerre, & par conséquent peu propre à defendre un Royaume qu'on voudroit lui enlever. On avoit donc toutes sortes de raisons de soupçonner quelque ruse de la part de Ferdinand le Catholique, & soit que Charles & ses Ministres doutassent de la sincérite de ces propositions trop magnifiques, soit que l'amour du plaisir l'emportât dans le cœur du jeune Monarque françois sur l'amour de la gloire & des conquêtes, on ne conclut qu'une treve assez courte; les choses resterent dans le même état jusqu'à la mort de Charles, arrivée le 7 Avril 1498.

Mort de Charles VIII. 1498.

Louis XII s'empare du Duché de Milan. 1499, 1500.

Comme il ne laissoit point d'enfans, le Duc d'Orléans son plus proche héritier, lui succéda sous le nom de Louis XII, & par délibération prise dans son Conseil, il s'intitula Roi de France, de Jérusalem, de l'une & l'autre Sicile, & Duc de Milan. C'étoit assez déclarer qu'il alloit soutenir ses droits

(1) Memoires d'Argenton, *Liv.* VIII. *ch.* XVI.

Sect. VI. Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.

à la Couronne de Naples & au Duché de Milan (1). Il ne tarda pas en effet à passer en Italie. Il s'empara des Etats du Duc de Milan, le fit prisonnier, & avant la fin de l'année 1500, il se rendit maître de tout le Duché.

Fréderic, épouvanté par la chûte & l'emprisonnement du Duc de Milan, ne savoit de quel côté se tourner pour implorer du secours. Il s'adressa en même temps au Turc, au Roi d'Espagne & au Roi de France: politique singuliere & bien mal-adroite qui montroit jusqu'à quel point il craignoit le malheur qu'il ne put éviter. Le Turc ne lui envoya aucun secours. Ferdinand donna ordre au Grand-Capitaine de marcher sur le champ en Sicile. Fréderic proposoit au Roi de France de rendre le Royaume de Naples son tributaire, & de se reconnoître son homme-lige, à condition qu'il le laisseroit régner. Louis n'écouta point ces offres qui indisposerent fortement le Roi d'Espagne lorsqu'elles parvinrent à sa connoissance. Ainsi les démarches que le Roi de Naples faisoit pour parer le coup qui le menaçoit, eurent un effet contraire. Louis XII. redoutant les armes & les prétentions de l'Espagne jugea à propos de renouer avec Ferdinand les négociations entamées du temps du Roi Charles VIII. pour le partage du Royaume de Naples. Ferdinand, ne voyant pas encore jour à pouvoir seul se rendre maître absolu de tout ce Royaume, parut restreindre ses desirs à en acquérir une partie.

Traité entre les Rois de France & d'Espagne pour le partage du Royaume de Naples.

Les deux Rois convinrent par un traité en date du 11 Novembre 1500 „ Qu'ils attaqueroient tous deux en même temps le Royaume de „ Naples, & qu'après l'avoir conquis, ils le partageroient entre eux; que „ le Roi de France auroit les villes de Naples, Gaïete, & toutes les autres „ places & terres de la province de Labour, toute l'Abruzze, & la moitié „ des revenus de la Douane sur les Bestiaux de la Pouille; qu'il auroit le „ titre de Roi, en sorte qu'outre celui de Roi de France & *Duc de Milan*, „ il porteroit encore celui de *Roi de Naples & de Jérusalem*; que le Roi „ Ferdinand auroit pour sa part le Duché de Calabre, toute la Pouille, a„ vec la moitié des revenus de la Douane, & le titre de *Duc de Calabre & „ de la Pouille*; que chacun feroit pour son compte la conquête de ce qui „ lui étoit échu en partage, sans que l'autre fût obligé de l'aider, mais seu„ lement de ne le point empêcher; que ce traité seroit tenu secret jusqu'à „ ce que l'Armée du Roi de France fut arrivée à Rome, & qu'alors les „ Ambassadeurs des deux Rois publieroient que ce traité s'étoit fait pour le „ maintien de la Chretienté & pour pouvoir avec plus de facilité porter la „ guerre chez les infidèles; qu'ils demanderoient en conséquence de concert „ au Pape l'investiture, conformément aux partages, savoir pour Ferdinand, „ sous le titre de *Duc de la Pouille & de la Calabre*, & par le Roi de „ France, sous celui de Naples & de Jérusalem, & non pas de Sicile com„ me cela se pratiquoit auparavant. (2)."

Ce traité fut tenu secret, comme on se l'étoit proposé. Fréderic trompé par Ferdinand & son Général croyant avoir un ami & défenseur dans le

(1) Paul. Jove vie de Gonsalve. Guichardin, *Hist. des Guerres d'Italie*, *Liv.* IV, au commencement.

(2) Camille Tutini, *Traité des Amiraux du Royaume.*

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis* 1442 *jusqu'en* 1506.

Grand-Capitaine Gonsalve, n'avoit qu'un ennemi caché qui sous prétexte de garder ses places, y mettoit ses troupes pour s'en assurer. L'armée Françoise arriva dans le territoire de Rome; les Ambassadeurs de France & d'Espagne notifierent au Pape & aux Cardinaux le traité & le partage fait entre leurs Rois, assurant Sa Sainteté qu'ils n'avoient pour but dans ce procédé que d'être mieux en état d'attaquer les ennemis de la Religion Chrétienne; ils lui demanderent en conséquence l'investiture pour leurs maîtres, conformément aux arrangemens faits entre eux.

Fréderic perd sa Couronne & se retire en France. 1501.

Alexandre VI. étoit indisposé contre Fréderic, parce qu'il avoit refusé de donner sa fille en mariage à Borgia son fils. Charmé de trouver cette occasion de lui témoigner son ressentiment. Il accorda sans difficulté les investitures qu'on lui demandoit. La Bulle en fut expédiée le 25 de Juin de l'année 1501. Louis XII, Roi de France, fut investi de l'une des portions du Royaume de Naples, & du titre de Roi de Naples & de Jérusalem; Ferdinand le Catholique, Roi d'Espagne, & Isabelle son épouse, de l'autre partie, avec le titre de Duc & de Duchesse de la Pouille & de la Calabre. Fréderic fut déclaré privé de sa Couronne (1). Dès que la Ligue des Rois de France & d'Espagne fut devenue publique, Gonsalve agit hostilement en Calabre qu'il soumit d'autant plus rapidement que les Places en étoient presque sans défense, à l'exception de Manfredonia & de Tarente dont il fallut faire le siege. La premiere fut prise d'assaut, & l'autre par capitulation. L'infortuné Fréderic fuyoit de place en place, devant l'armée Françoise commandée par d'Aubigni. Enfin obligé d'abandonner la ville de Naples, il se retira dans le Chateau neuf d'où il sortit six jours après, pour se refugier dans l'Isle d'Ischia, accablé sous le poids de son infortune. Dans cette violente situation, croyant sa Couronne perdue sans retour, il se jetta dans les bras du Roi de France, où il consentit d'aller passer le reste de ses jours. Louis XII. lui offroit le Duché d'Anjou & une pension de trente mille ducats par an. A ce prix il remit l'Isle d'Ischia à d'Aubigni. Alors les Rois de France & d'Espagne se partagerent ses Etats. Louis établit à Naples pour son Viceroi Louis d'Armagnac Duc de Nemours qui commandoit dans la terre de Labour, l'Abruzze & tout ce qui étoit échu au partage de son maître. La Calabre, la Pouille & les Provinces voisines de la Sicile, obéissoient au Grand Capitaine, Viceroi & Grand Plénipotentiaire de Ferdinand.

Guerre entre les François & les Espagnols. 1502.

Cependant les deux puissances rivales ne pouvoient rester long-temps amies. Il s'éleva entre elles de grandes difficultés à l'occasion des limites de leurs partages. Outre la terre de Labour de l'Abruzze échus par traité au Roi de France, & la Pouille avec la Calabre au Roi d'Espagne, il y avoit quelques autres Provinces dont il n'y étoit point fait mention, comme la Capitanate, le Comté de Molise, la Vallée de Bénévent, la Principauté & la Basilicate, que chacun des partageans prétendoit devoir entrer dans sa portion, & chacun appuyoit ses prétentions de raisons plausibles. Les deux Vicerois tinrent d'abord quelques conférences pour régler à l'amiable ces différents; mais ils ne purent s'accorder: ils convinrent donc d'attendre, de part & d'autre, les ordres de leurs Maitres. Néanmoins l'impétuosité du Viceroi Fran-

(1) Chioccarelli, M. S. Guirisd. *Tom.* I. Lunig. *Tom.* II. *p.* 1311.

çois ne put supporter long-temps ce délai. Il se prévalut de la supériorité de ses forces sur celles d'Espagne, & somma peu de jours après Gonsalve de lui relâcher sur le champ la Capitanate, faute de quoi il lui feroit la guerre. En effet il fit avancer des troupes le 19 de Juin 1502, jusques à Tripalde, & dès ce moment la guerre commença entre les François & les Espagnols. Les premiers s'emparerent par force des Places que les autres tenoient dans la Capitanate & d'autres Provinces qui n'étoient point nommées dans le traité. Louis XII. conçut dès lors le projet d'envahir tout le Royaume, & réellement il prit de si bonnes mesures, & envoya de si prompts renforts au Duc de Nemours, qu'il s'en seroit rendu entiérement maître si ses premiers succès ne lui eussent pas donné une confiance excessive qui rallentissant son activité, donna aux Espagnols le temps de reprendre courage, & de recevoir de nouvelles troupes. Ceux-ci à leur tour remporterent plusieurs avantages sur leurs ennemis, & les affaires des François commencerent tellement à décliner, que Louis XII souhaita le paix. Il la sollicita vivement, & le Roi d'Espagne ne parut pas d'abord s'en éloigner.

Sect. VI. Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.

Traité de paix.

Philippe, fils de l'Empereur Maximilien, Archiduc d'Autriche, Prince de Flandres, & le plus habile à la succession des Royaumes d'Espagne à cause de Jeanne sa femme, fille unique & héritiere de Ferdinand & d'Isabelle, après avoir long-temps demeuré en Espagne, résolut de retourner en Flandres avec l'Archiduchesse son Epouse, & de faire le voyage par terre en traversant la France. Le politique Ferdinand le chargea de pleins-pouvoirs de conclure la paix avec Louis XII. Mais Philippe voulut être accompagné de deux Ambassadeurs sans le consentement desquels il déclara qu'il ne vouloit rien conclure (1)

Arrivé en France, il y fut reçu avec la plus grande magnificence dans tous les endroits où il passa. Le Roi étoit à Blois: ils convinrent bientôt de la paix aux conditions suivantes: „ que le Royaume de Naples seroit possédé par les Rois de France & d'Espagne, conformément au premier partage qui en avoit été fait entre eux; & que quant aux Provinces qui étoient en contestation, elles resteroient en dépôt dans les mains de Philippe; que dès-à-présent, Charles, fils de Philippe, & Claude fille du Roi, entre lesquels on concluoit le mariage dont on avoit déjà traité d'autres fois, porteroient le titre de Roi & de Reine de Naples, de Duc & de Duchesse de la Pouille & de la Calabre; que la partie du Royaume de Naples qui appartenoit au Roi d'Espagne, seroit dorénavant gouvernée par l'Archiduc Philippe, & celle de France par la personne qu'il nommeroit; mais que l'une & l'autre seroient tenues au nom des deux jeunes promis & promise en mariage, & que lorsqu'il viendroit à se consommer le Roi de France remettroit sa portion pour dot à sa fille." (2)

Succès des Espagnols. 1503.

Cette paix fut publiée à Blois, & à Naples. Louis XII & Philippe envoyerent ordre aux Vicerois de cesser toute hostilité. Le commandant François obéit. Mais Gonsalve ne voulut point reconnoître les ordres de Philippe & profitant de tous ses avantages, il harcela vivement les François, leur

(1) *Histoire civile au Royaume Naples*, Par Giannone, *Liv.* XXIX. *ch.* IV.
(2) *La-même*, Lunig. *Tom.* II. *p.* 1331.

Sect. VI. Hist. des deux Siciles sous ses Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.

livra bataille & les défit, marcha vers Naples qu'il prit par Capitulation le 14 de Mai de l'année 1503. Dès le lendemain les inconstans Napolitains prêterent serment de fidèlité au Roi Ferdinand entre les mains de son Généralissime. Averse & Capoue imiterent l'exemple de Naples.

La nouvelle de ce désastre parvint bientôt à Blois où elle consterna le Roi de France, & irrita Philippe. Celui-ci écrivit sur le champ à Ferdinand & à Isabelle, se plaignant vivement de la maniere cruelle dont on le compromettoit à la face de tout l'univers, & leur faisant les plus vives sollicitations pour les engager à reparer l'infraction faite au traité.

Ferdinand refuse de ratifier le traité de paix.

Ferdinand en recevant le traité de paix conclu par l'Archiduc, avoit appris la Victoire remportée par Gonsalve sur les François, & dès ce moment il avoit pris la résolution de n'y point acquiescer; mais voulant cacher cette résolution à Philippe, il différoit sous divers prétextes d'envoyer sa ratification afin que son Général eût le temps d'achever de conquérir le Royaume de Naples, avant que Louis XII. envoyât des secours pour conserver Gaïete & quelques autres Places qu'il possédoit encore. L'Archiduc fit de nouvelles instances, & déclara qu'il ne partiroit point de Blois qu'on ne lui eût donné satisfaction. Le Roi d'Espagne envoya des Ambassadeurs à Blois: ils négocierent pendant quelques jours, & manifesterent ensuite que Ferdinand & Isabelle ne vouloient point ratifier un traité de paix qui ne leur étoit ni avantageux ni honorable. L'Archiduc fut outré. Louis fit sortir les Ambassadeur de sa cour & fit les plus grands préparatifs de guerre par terre & par mer.

1504. Cependant le Grand-Capitaine alloit toujours en avant, & poursuivoit les François avec la plus vive ardeur. Il gagna sur eux une grande bataille près de Garillan, ce qui les obligea de remettre Gaïete & sa forteresse, puis d'abandonner enfin le Royaume qui, par leur retraite passa tout entier sous la domination de Ferdinand, & sous le commandement du Grand-Capitaine son Plénipotentiaire (1).

Traité entre Louis XII & l'Archiduc.

Cette défaite des troupes de Louis, & quelques autres circonstances, telles que la haine du nouveau Pape Jules II. qui traversoit toutes les entreprises de ce Prince, lui faisant perdre toute espérance de se rétablir dans Naples, il lui fallut négocier la paix. Ferdinand trompant Fréderic comme il avoit trompé le Roi de France, vouloit que celui-ci cédât ses droits sur la Couronne de Naples au Prince dépouillé auquel il feignoit de vouloir rendre la Couronne. Fréderic donnoit dans le panneau, & concevoit un vain espoir de remonter sur le trône. Louis regardoit comme une chose déshonorante pour lui de céder les droits qu'il avoit à la couronne de Naples, à un Arragonois. D'ailleurs il étoit en négociation avec le Roi des Romains & l'Archiduc, avec lesquels il conclut le traité suivant: que le mariage arrêté entre Claude fille du Roi, & Charles Duc de Luxembourg, fils aîné de l'Archiduc, auroit son effet; & quant à ce qui regardoit le Royaume de Naples, qu'aucun des contractans ne pourroit traiter ni avec le Roi d'Espagne ni avec Fréderic d'Arragon, sans la participation & le consentement des autres. On donna trois mois de terme à Ferdinand pour déclarer s'il vouloit entrer dans ce traité

(1) Guichardin, à l'endroit cité. Paul Jove, vie de Gonsalve.

té, & y être compris, à condition néanmoins qu'on remettroit en faveur de Charles Duc de Luxembourg la portion qui lui appartenoit dans le Royaume de Naples, & celle du Roi de France, qu'il avoit fait envahir par Gonsalve, à la Princesse Claude, & que le tout seroit administré par le Roi de Castille, jusques à la consommation du mariage arrêté entre le Duc & Claude (1)

Sect. VI. Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.

Ce traité fut conclu dans les premiers jours de Septembre de l'année 1504, & le 9 du même mois Fréderic mourut à Tours, & le 26 Novembre suivant, Isabelle Reine d'Espagne ayant aussi payé le tribut à la mort, cet événement fit conclure la paix entre Ferdinand son mari & le Roi de France. Isabelle possédoit le Royaume de Castille en propre. A sa mort, il devoit passer à l'Archiduc Philippe, à cause de Jeanne sa femme. Mais Isabelle avoit stipulé par son testament que Ferdinand resteroit Gouverneur de Castille pendant sa vie. Cette disposition ne convenoit point à l'Archiduc qui, déjà aigri contre son beau-pere, se disposoit à faire valoir ses justes prétentions. Par la possession de la Castille, Philippe parvenoit à une puissance excessive que Louis XII. cherchoit à diminuer, parce qu'elle lui faisoit ombrage. Dans ces intentions Ferdinand jugea convenable à ses intérêts de s'allier avec le Roi de France. Il épousa Germaine de Foix, niece de Louis, & il fut convenu que ce Prince donneroit pour dot à sa niece la portion du Royaume de Naples dont il avoit été dépouillé, à la charge que Ferdinand lui paieroit dans l'espace de dix années, sept cens mille ducats pour l'indemniser des dépenses occasionnées par cette entreprise, & qu'il doteroit de trois cens mille ducats sa nouvelle épouse. Par ce mariage la paix fut conclue entre les deux Rois à Blois le 12 Octobre 1505.

Traité de paix entre les Rois de France & d'Espagne. 1505.

Le Traité portoit „ que toute la Noblesse du parti d'Anjou & en général „ tous ceux qui s'étoient déclarés pour les François seroient rétablis sans aucune rançon dans leurs liberté, honneur, états & biens, & mis en même „ situation qu'ils étoient au jour que la guerre commença entre les François „ & les Espagnols que l'on reconnut être celui au quel ces premiers firent „ une course sur Tripalda.

„ Que toutes les confiscations prononcées par le Roi Fréderic & par „ le Roi d'Espagne, seroient annullées.

„ Que tous les prisonniers faits par les Espagnols dans le Royaume „ de Naples, seroient mis en liberté, & notamment le Prince de Rossano, le Marquis de Bitonto, Alphonse & Honoré Sanseverin, de-même „ que Fabric Gesualdo.

„ Que le Roi de France abandonneroit le titre de Roi de Jérusalem „ & de Naples.

„ Que les Barons prêteroient hommage en conformité des présentes con- „ ventions, & qu'on solliciteroit sur le même pied l'Investiture du Pape.

„ Qu'au cas que la Reine Germaine vint à mourir sans enfans nes de ce „ mariage, la portion du Royaume de Naples qui étoit remise pour sa Dot, „ appartiendroit à Ferdinand, mais que si elle lui survivoit, cette portion „ retourneroit à la couronne de France.

(1) Lionard, Recueil des traités de Paix, *Tom.* II.

Sect. VII. Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.

„ Que Ferdinand seroit obligé d'aider Gaston, Comte de Foix, frere „ de sa nouvelle Epouse, à conquérir le Royaume de Navarre qu'il „ prétendoit lui appartenir, & qui étoit possédé par Catherine de Foix „ & Jean d'Albert son mari.

„ Que le Roi de France obligeroit la veuve du Roi Fréderic & ses „ deux fils qu'elle avoit auprès d'elle, d'aller en Espagne, où l'on pour- „ voiroit honorablement à leur subsistance, & qu'au cas qu'elle refusât, „ il la feroit sortir du Royaume de France, & ne fourniroit plus rien „ pour son entretien ni pour celui de sa famille."

Enfin il fut convenu qu'il y auroit une ligue perpétuelle entre les deux Rois pour la défense de leurs Etats, qu'ils seroient obligés de se secourir mutuellement, & qu'en ce cas le Roi de France fourniroit mille lances & six mille hommes d'infanterie, & le Roi Ferdinand trois cens lances, deux mille piquiers & six mille fantassins (1).

Cette paix fut ratifiée par le Roi Catholique à Ségovie le 16 Octobre, & le Roi d'Angleterre se rendit de part & d'autre garant de son observation. Isabelle veuve de Fréderic n'ayant pas voulu se livrer avec ses deux fils au pouvoir de Ferdinand, sortit de France, & se retira à Ferrare où elle vécut misérablement.

1506. Ferdinand n'étoit pas encore paisible possesseur du Royaume de Naples. Il pouvoit craindre que son gendre Philippe ne le disputât, comme il lui disputoit le Gouvernement de la Castille. En effet Philippe avoit des raisons pour prétendre à la propriété du Royaume de Naples, par ce qu'il avoit été conquis en dernier lieu par la puissance & les armes du Royaume de Castille, que l'expédition en avoit été faite en commun sous le nom de Ferdinand & d'Isabelle, comme Roi & Reine d'Espagne, & que les investitures avoient de-même été données sous les deux noms. Pour terminer ces contestations; Ferdinand renonça au Gouvernement de la Castille, & il fut convenu que le Royaume de Naples lui resteroit en propre. Après ces arrangemens, ce Prince quitta la Castille, pour se retirer dans ses Etats d'Arragon. Il vint à Naples au mois d'Octobre 1506, où quoiqu'il y fut desiré, on trouva qu'il ne répondoit pas à la haute opinion qu'on s'en étoit formée. Il n'y sejourna que sept mois. La mort de son gendre le rappella en Castille.



SECTION VII.

Histoire des deux Siciles sous la Domination des Rois d'Espagne, & le Gouvernement des Vicerois Espagnols depuis 1506, jusqu'à l'avénement de Philippe V à la Couronne en 1700.

Vicerois de Sicile & de Naples. 1506-1509.

Depuis long-temps la Sicile étoit gouvernée par des Vicerois. A l'époque où nous sommes. D. Raimond de Cardonne la gouvernoit sous ce titre, avec beaucoup de gloire. Il venoit de Succéder à D. Jean de Lanu-

(1) De Thou. *Hist. Liv.* II. Lionard Recueil des Traités de paix, *Tom.* II. *fol.* 35. Guichardin, *Hist. des guerres d'Italie*, *Liv.* VI.

za, mort à Naples où il étoit venu faire sa Cour au Roi Ferdinand. Le Royaume de Naples commença aussi à être gouverné par des Vicerois qui, disposant de tout à leur volonté, comme ayant un plein pouvoir & une autorité absolue presque dans toutes les affaires, retrancherent beaucoup de celle des premiers officiers de l'Etat. Le Grand-Capitaine Gonsalve premier Viceroi de Naples, remplissoit cette place avec un applaudissement général tant dans les affaires de la paix que dans celles de la guerre. Mais Ferdinand prit ombrage de la grande autorité qu'il s'y étoit acquise par sa sagesse, son habileté, sa générosité, & ses autres grandes qualités; de sorte qu'en partant pour la Castille, il l'emmena avec lui, sans le dédommager du commandement qu'il lui ôtoit, & mit à sa Place D. Jean d'Arragon Comte de Ripacorsa qui sans être aussi grand Capitaine que Gonsalve en avoit la prudence & l'habileté dans les affaires de la paix. Il ne l'occupa que deux ans & quelques mois. Dom Raymond de Cardonne lui succéda en 1509 en passant de la Viceroyauté de Sicile à celle de Naples qu'il garda jusqu'à la mort de Ferdinand. Il fut remplacé lui-même en Sicile par Dom Hugues de Moncade qui le premier joignit à cette Viceroyauté la charge de Capitaine Général de la Sicile & des Isles Voisines.

Sect. VII. Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.

Troubles en Sicile. 1510 & suiv.

Le gouvernement de Moncade fut orageux. Ferdinand avoit envoyé contre l'Isle des Gerbes une armée commandée par Garsias de Tolede, fils aîné du Duc d'Albe & pere de celui qui se rendit si fameux par ses cruautés. Cette entreprise fut très-malheureuse. Les Espagnols furent battus, & Garsias fut tué. Didace de Véra, qui commandoit un corps de mille hommes, revint en Sicile l'an 1511. Après cette funeste expédition où il s'étoit trouvé, il fit sa descente à Palerme. Les Soldats mal-payés, & qu'on laissoit manquer de vivres, en prirent de force. Le Sénat de Palerme avertit plusieurs fois Didace de contenir ses soldats. Comment contenir des gens pressés par la faim. Quelques-uns entrerent le 19 d'Août dans la maison d'un bourgeois en enleverent les vivres qu'ils trouverent, sans respecter sa femme ni ses filles. Le peuple prit les armes, & fondant avec fureur sur les Espagnols, il en fit un carnage affreux; il les poursuivit jusques dans les Eglises où ils se retiroient & plusieurs furent égorgés au pied des Autels. Le Viceroi & les principaux Seigneurs monterent à cheval & eurent beaucoup de peine à arrêter la fureur du peuple. On fit de soigneuses recherches pour découvrir les principaux Auteurs de cette sédition: ceux qu'on put découvrir & prendre furent punis de mort.

En 1513. Le Roi Ordonna que Palerme seroit la Capitale de Royaume de Sicile, la demeure ordinaire du Viceroi & la résidence du Conseil Royal. La même année Palerme vit s'établir entre ses murs le tribunal redoutable de l'Inquisition.

Moncade n'étoit point aimé des Siciliens. Le Roi Ferdinand étant mort au commencement de l'année 1516, (1) le peuple de Palerme se souleva, & prétendit que l'autorité de Moncade étoit finie par la mort de celui dont il la tenoit. Les Seigneurs prirent le parti du peuple, & déciderent que la

(1) Suivant Guichardin, & quelques autres Historiens contemporains auxquels il faut s'en rapporter plutôt qu'à ceux qui placent la mort de ce Prince au mois de Janvier de l'an 1515.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Sicile devoit être gouvernée par Jaques Alliate Grand-Jufticier, jufqu'à ce qu'on eut reçu les ordres de Charles, Archiduc d'Autriche, qui avoit fuccédé aux Royaumes d'Efpagne. On voulut donc forcer le Viceroi d'abdiquer. Moncade effaya d'appaifer le peuple en aboliffant un impôt odieux qu'il avoit mis fur la farine. En même temps le bruit fe répandit dans la ville qu'un courrier de la Cour apportoit à Moncade, des lettres qui le confirmoient dans la Viceroyauté. Elles furent lues devant le peuple qui n'en devint que plus infolent, par ce que l'on foupçonna qu'elles étoient fuppofées. Un homme de la populace ofa même demander à un des principaux Magiftrats à voir l'original des Lettres du Roi. Le Magiftrat, par une rigueur hors de faifon, ordonna qu'on menât cet homme en prifon. Le peuple le délivra des mains des fergens, & le Magiftrat penfa perdre la vie.

Le foir du même jour (1) plus de cent hommes déguifés en payfans allerent au palais du Viceroi & le menacerent de le tuer s'il ne fortoit fur le champ de la ville, Il réfifta; Auffi tôt le palais fut invefti par des troupes réglées tant Infanterie que Cavalerie, deforte que Moncade fut trop heureux de pouvoir s'échapper à la faveur d'un habit de valet fous lequel il fe déguifa. Il alla fe cacher dans un vaiffeau qui étoit en charge au port. Deux jours après il alla à Meffine où il fut reçu en qualité de Viceroi. Mais plufieurs autres villes, comme Catane, Siracufe, Lentini, Gergenti, & autres, refuferent de lui obéir. Charles, inftruit de l'état des chofes, envoya Didace d'Aquila en Sicile pour faire des informations au fujet de tout ce qui s'étoit paffé. Puis il ordonna fur le rapport de Didace, que Moncade feroit reconnu Viceroi, & que dans la fuite la mort du Roi ne feroit aucun changement à la Viceroyauté.

Ces ordres déplurent aux Seigneurs Napolitains. Cependant Charles ne changea point de réfolution, & quoiqu'on lui dit que l'avarice, la cruauté, les débauches, en un mot la tyrannie de Moncade fuffent les feules caufes de la fédition, il envoya Hector Pignatelli en Sicile pour faire punir les féditieux. Son arrivée à Palerme aigrit plus que jamais les efprits. On confpira contre fes jours & contre ceux de tous les partifans du Viceroi. Plufieurs furent maffacrés le 24 Juillet 1517 & les jours fuivans. Pignatelli penfa luimême être égorgé par Jean Luc Squarcia Lupus, Chef de cette conjuration. Mais un Cordelier lui fauva la vie en lui révélant ce qui fe tramoit contre lui & contre tous les partifans de Moncade. Les principales villes de la Sicile imiterent l'exemple de Palerme, & l'on y maltraita cruellement tous ceux qui étoient attachés au Viceroi. La feule ville de Meffine refta tranquille dans cet embrafement général. Le defordre étoit fi grand dans Palerme que tout ce qu'il y avoit de fcélérats & de gens perdus de crimes & de débauches fe joignirent à Squarcia Lupus pour piller la ville fans épargner même les Eglifes. Ils conçurent le deffein de fe rendre maîtres de la Citadelle qui eft du côté de la mer, pour s'y défendre contre les troupes du Roi Charles, s'il vouloit les traiter avec févérité. La mort feule des Chefs de cette fédition pouvoit remédier aux maux qu'éprouvoit Palerme dans ces jours de trouble & de carnage. Quelques citoyens bien intentionnés réfolurent d'expofer leur vie pour

(1) *Le* 7 *Mars* 1516.

sauver leur patrie. Pignatelli se retira la nuit à Messine; mais d'autres Seigneurs plus courageux tuerent Squarcia Lupus & deux autres rebelles pendant la Messe qu'ils entendoient le 8 Septembre avant l'assemblée qu'ils devoient tenir ce même jour pour délibérer sur les moyens de soutenir leur rebellion. Cette exécution, effraya tellement les autres séditieux qu'ils se cacherent, craignant d'éprouver le même sort. Pignatelli reçut des troupes de Naples qui acheverent d'appaiser le desordre. Trente des plus coupables furent executés à Palerme, & vingt-cinq à Catane. Moncade néanmoins ne revint point prendre le Gouvernement du Royaume. Pignatelli en fut nommé Capitaine Général & Viceroi en 1518 pour récompense des services qu'il avoit rendus en pacifiant la Sicile (1).

Sect. VII. Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.

Les Napolitains se plaignoient de leur côté du Gouvernement de D. Raimond de Cardonne. Leurs privileges étoient violés; on les chargeoit d'impôts. Plusieurs des grands Offices de la couronne avoient été supprimés; l'autorité des autres étoit presque anéantie. Cependant la prudence du Viceroi contint les esprits, & son Gouvernement qui dura jusqu'à l'année 1522 qui fut celle de sa mort, fut assez tranquille. Charles de Lanoy fut son Successeur.

Tentative de François I. contre le Royaume de Naples.

Suivant les conditions du traité de Blois (2), la moitié du Royaume de Naples cédée à Germaine de Foix en faveur de son mariage, devoit retourner à la France. François I, Successeur de Louis XII, demanda hautement cette restitution, à laquelle Charles ne voulut point consentir. Ce fut là le premier sujet de querelle entre ces deux Princes. Un différend d'une plus grande importance en fit bientôt deux ennemis irréconciliables. François I. aspiroit à l'Empire. Charles y prétendoit de-même, quoique le titre de Roi de Sicile parût l'en exclure. Celui-ci l'emporta. François I, piqué d'avoir eu le desavantage en cette occasion, n'en exigea qu'avec plus de hauteur la moitié du Royaume de Naples, qui devoit lui revenir. Ce fut le sujet d'une guerre violente entre les deux Monarques. Les Napolitains furent obligés de fournir de grosses sommes d'argent à l'Empereur Charles-Quint, pour les dépenses de cette guerre qui se termina par le traité de Madrid. François I, fait prisonnier à la Bataille de Pavie, renonça forcément à toutes ses prétentions sur le Royaume de Naples. Mais trop souvent les Rois prétendent que leurs sermens ne les lient point aux dépens de leur intérêt. François I. eût à peine recouvré sa liberté qu'il protesta contre le traité de Madrid, & se disposa à faire une nouvelle expédition contre le Royaume de Naples. Il envoya Lautrec en Italie avec une forte armée. Ce Capitaine, après avoir remporté plusieurs avantages sur les Espagnols, vint mettre le Siege devant Naples. La ville réduite aux dernieres extrémités, étoit sur le point de se rendre lorsque les maladies & la peste se mirent dans l'Armée Françoise. Lautrec attaqué lui-même du mal contagieux mourut devant la Place, & les François leverent le Siege. L'année suivante, François I. envoya une nouvelle armée en Italie sous la conduite du Duc

1528.

(1) *Hist. Générale de Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 358 *& suiv.*
(2) Voyez ci-devant la *Section précédente.*

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1536 jusqu'à l'an 1700.*

Conspiration découverte.

de Guise. Cette nouvelle tentative ne fut pas plus heureuse que la premiere, desorte que le Royaume de Naples resta à la maison d'Autriche (1).

Tandis que le Roi de France cherchoit à se rendre maître du Royaume de Naples, des traitres bannis de leur patrie voulurent lui livrer la Sicile. Voici comment Fazel, Maurolico (2) & d'autres Historiens rapportent cette anecdote. Trois freres appellés *Imperatori* avoient été exilés de Sicile, deux pour avoir été complices de Squarcia Lupus, & le troisieme pour avoir blessé un Sicilien. Ils firent tout ce qu'ils purent pour obtenir leur rappel. N'ayant pas réussi, ils allérent à Rome où ils avoient un frere attaché au Cardinal Pompée Colonne. Marc-Antoine Colonne, frere du Cardinal étoit Général des troupes de François I. en Italie. Ils firent connoissance avec lui & le flatterent d'avoir assez de crédit en Sicile pour y causer une révolution & en dépouiller l'Empereur. Ils l'assurerent que Palerme & Messine ne demandoient pas mieux que de changer de maître. Quelques-uns ont cru que Marc-Antoine Colonne n'avoit écouté ce projet que parce qu'il avoit dessein de se faire lui même Roi de Sicile. Il communiqua à François I. la proposition que lui avoient fait les freres Impératori. Le Roi de France s'engagea à envoyer une flotte en Sicile. Cependant les freres exilés obtinrent enfin la permission de retourner dans leur patrie. Dès qu'ils y furent arrivés, ils tâcherent d'attirer un grand nombre de gens dans leur conspiration. Les conjurés convinrent que dès que la flotte Françoise seroit à la vue de Palerme, ils exciteroient le peuple à faire main basse sur tous les Espagnols qui étoient dans la Ville. Dans ces circonstances Marc-Antoine Colonne mourut. Les conjurés ne perdirent point courage pour cela: ils envoyerent François Impératori à la Cour de France, pour offrir au Roi, Palerme, Messine & Catane. Il étoit chargé de lettres du Cardinal Soderini de Volterre, Prélat très attaché aux intérêts de la France. Ce Cardinal écrivit à l'Evêque de Sainctes son neveu, de presser l'envoi d'une flotte françoise en Sicile dont il représentoit la conquête comme très-facile. Impératori demanda que le Commandant de la flotte fût Italien, & il pria le Roi de lui donner quelques sommes d'argent pour être employées à faire des levées. Le Roi de France répondit qu'il ne pouvoit pas songer pour le présent à l'entreprise sur la Sicile, par ce qu'il étoit occupé à faire valoir ses droits sur le Milanois. Il pria les conjurés de conserver leur bonne volonté pour un temps plus favorable, & il renvoya Impératori après lui avoir fait rembourser les fraix de son voyage. Il revint à Rome, d'où les Conjurés le prierent d'aller de nouveau en France presser le Roi de ne pas laisser manquer une entreprise si bien concertée. Avant que de partir, il avoit dit son secret à deux Siciliens qui, dans l'espoir d'une grande récompense, découvrirent toute cette trame au Duc de Sessa Ambassadeur de Charles V, auprès du Pape. Ce Ministre prit si bien ses mesures qu'il fit arrêter François Impératori à Chateau-neuf, place éloignée de dix-huit milles de Rome. On le prit avec les letttres des Chefs de la Conspiration, qu'il portoit en France. Il avoua tout ce qu'il

(1) *Anecdotes Italiennes.*
(2) *Hist. Générale de Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom. II. p.* 363.

ſavoit au Duc de Seſſa qui l'envoya Priſonnier en Sicile, afin de pouvoir être confronté avec les coupables. Les principaux furent étranglés à Meſſine, & leurs corps coupés en quartiers. Le Comte de Camerata impliqué dans ce complôt fut condamné à avoir la tête tranchée. l'Empereur demanda au Pape juſtice du Cardinal Soderini, & il fut envoyé au Chateau Saint Ange (1).

Sect. VII. Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'en 1700.

Ce fut à peu près vers ce temps-là que les Chevaliers de Rhodes, après la priſe de cette Iſle par les Turcs, obtinrent de l'Empereur l'Iſle de Malte à condition qu'ils la tiendroient comme fief des Rois de Sicile, & qu'ils ſeroient obligés de donner tous les ans un faucon qu'ils remettroient entre les main du Viceroi. Pignatelli en remit l'acte d'inveſtiture au nom de l'Empereur à Hugues de Copones Général des galeres de l'ordre, & à Jean Boniface Baili de Manoſque qui prêterent ſerment de fidélité entre ſes mains dans l'Egliſe de Palerme, & il nomma ſix commiſſaires pour aller mettre l'Ordre en poſſeſſion de Malte, de Goze & de Tripoli.

L'Iſle de Malte cedée aux Chevaliers de Rhodes. 1530.

Pignatelli fut Viceroi de Sicile juſqu'en 1534 qu'il mourut à Palerme. L'année ſuivante, Charles V. revenant vainqueur d'Afrique, voulut voir ſon Royaume de Sicile. Il aborda à Trapani, où il demeura quatre jours. Delà il alla paſſer huit jours à Mont-Réal; puis le 12 de Septembre, il fit une entrée triomphante dans Palerme. Il fit ſerment, dans la grande Egliſe, de conſerver les privileges de la Sicile & en particulier ceux de Palerme (2). L'objet de ce voyage étoit d'obtenir des Siciliens des ſubſides qu'ils ne purent lui refuſer. Charles quint alla de Palerme à Meſſine dont les habitans lui firent une ſuperbe réception. L'Empereur, avant que de quitter la Sicile y nomma pour Viceroi Dom Ferdinand de Gonzague qui pendant ſon Gouvernement fit fortifier preſque toutes les villes de ce Royaume, pour les mettre à l'abri des inſultes qu'elles avoient à craindre ſur tout de la part des infideles.

Charles-quint vient en Sicile. 1535.

Lorſque les Vicerois de Naples Hugues de Moncade qui avoit ſuccédé à Charles de Lanoy, & le Prince d'Orange qui remplaça Moncade, avoient été obligés de donner tous leurs ſoins aux affaires de la guerre, ils avoient négligé celles qui regardoient l'adminiſtration de la juſtice, deſorte qu'il s'étoit introduit parmi la jeuneſſe Napolitaine, un eſprit de débauche & de brigandage porté aux derniers excès, ſuivant le témoignage de Giannone (3). Les grands du Royaume n'étoient pas les ſeuls qui ſe donnoient des licences; les ſimples gentils-hommes ſans titres entreprenoient auſſi d'enlever publique-

Vicerois de Naples.

(1) Là-même, *à l'endroit cité.*

(2) On voit encore dans l'Egliſe Cathédrale de Palerme quelques vers qui furent faits dans cette occaſion: les voici.

Carolus Armipotens quintus cum victor adeſſet
A Libya des 10 Cæſar ter læta Panormus.
Stant Turres, aurati arcus, proceresque vocantur.
Ille Sacro hoc tantum templo de more vetuſto
Juravit patrias leges & jura Sicani..
Die XII Septembris VIII Indictionis 1535.

(3) *Hiſtoire Civile de Naples, Liv.* XXXI. *ch.* IV.

SECT. VII. *Hist. des deux* Sici-les *depuis* 1506 *jus-qu'à l'an* 1700.

ment & par force des mains de la justice, ceux qu'elle faisoit arrêter; ils insultoient les Bourgeois, retenoient aux pauvres artisans le fruit de leurs peines, & les maltraitoient durement, s'ils osoient demander leur juste salaire. Les personnes puissantes tenoient à gage dans leurs maisons des scélérats dont ils faisoient les ministres de leurs crimes, sans que les Capitaines de Justice pussent y apporter de remede. Leurs palais étoient comme autant d'aziles où ceux qui y entroient, quoique chargés de forfaits, trouvoient une entiere sureté. Si les Sbirres entreprenoient, par ordre des Juges, de les en faire sortir, on les insultoit, on les poursuivoit jusqu'à ce qu'ils eussent relâché ces criminels. Le Cardinal Pompée Colonne qui avoit remplacé le Prince d'Orange dans la Viceroyauté de Naples, résolut d'apporter remède à tant de desordres. Il fit plusieurs exemples; mais quelquefois sa rigueur dégénéra en cruauté, desorte qu'il ne fit pas tout le bien qu'il eût pu faire par une sévérité mieux entendue. Pierre de Tolede, Marquis de Ville-franche, Successeur de Colonne en 1532, eut la gloire de rétablir un si bel ordre, dans Naples, qu'on y frappa en son honneur une médaille, où la Justice chancelante & prête à tomber étoit relevée par ce Viceroi, & dans l'exergue on lisoit ces mots *Erectori justiciæ* (1). Mais comme la Noblesse étoit la principale cause du mal, qu'elle opprimoit & maltraitoit le peuple, se jouant de la Justice & de ses officiers, Pierre de Tolede ne put établir une si exacte reforme, sans encourir la haine de ces petits tyrans qui, pour s'en venger, & pouvoir se livrer à leurs excès accoutumés, firent tout ce qu'ils purent pour faire révoquer le Viceroi.

Charles-quint vient à Naples.

Après l'expédition de Tunis, l'Empereur vint à Naples où il fit son entrée le 25 de Novembre de l'an 1535. Un nombre infini de Barons, le Clergé & le corps de ville, suivis d'un grand concours de Peuple, furent à sa rencontre. Cette fête fut magnifique, c'étoit la premiere fois que Charles-quint visitoit les Napolitains, il voulut se montrer à ses nouveaux Sujets avec tout se faste Espagnol, & les Napolitains de leur côté n'oublierent rien pour rendre cette cérémonie brillante (2).

Il y eut un seul incident qui fit quelques mécontens. Les Seigneurs titrés du Royaume de Naples prétendirent avoir le droit de se couvrir devant l'Empereur. Ce privilege est le plus grand que l'on puisse obtenir en Espagne. Les Seigneurs qui l'ont, sont Grands d'Espagne de la premiere classe, & lorsque le Roi fait couvrir quelqu'un, il obtient par cela même cette premiere dignité. Les Rois de Naples n'en usoient pas de-même. La distinction entre leurs courtisans s'acqueroit par les titres qu'ils accordoient, de Prince, de Duc, &c, & par les Charges du Royaume; d'ailleurs toutes les personnes titrées se couvroient devant le Roi. Lorsque Charles-Quint étoit venu à Bologne pour se faire couronner, divers Seigneurs Napolitains titrés étoient venus lui faire leur cour: il fit couvrir les uns & laissa les autres découverts; mais comme ces exemples se passerent hors du Royaume, il dépendoit de l'Empereur de faire ce qu'il jugeoit à propos, sans que cela tirât à conséquence. Au lieu qu'au temps & dans la circonstance dont nous parlons, Char-

(1) Cette Médaille se voit dans le Cabinet de l'Empereur à Vienne.
(2) Gournal de Rosso.

Charles-Quint se trouvant à Naples & en qualité de Roi, tous ceux qui étoient titrés, prétendirent se couvrir en sa présence & jouir par-là d'une prérogative qu'ils avoient toujours eue sous les Rois de Naples. Quelque fondée que parût cette prétention, Charles-Quint ne jugea pas à propos d'en user ainsi. Cette distinction étoit si grande en Espagne, qu'elle ne s'accordoit qu'aux Seigneurs du premier rang & aux plus illustres guerriers. Les Espagnols s'opposérent donc à ce qu'elle fût accordée indifféremment à tous les Napolitains titrés, & il n'y en eut qu'un petit nombre qui en jouirent. On sent bien que ceux qui n'oserent point se couvrir devant le Monarque furent traités de lâches, & de gens indignes d'une prérogative qu'ils savoient mal soutenir. Le Marquis de Tripalda fut le premier qui eut cette lâcheté, exemple sur lequel chacun se modèla. Mais le Roi voulant distinguer quelques Seigneurs de Naples, les fit couvrir, tandis qu'il laissa les autres découverts; ce qui fut une grande mortification pour ceux-ci. (1)

Sect. VII. Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.

Il s'éleva encore une difficulté entre les Grands d'Espagne, & les Seigneurs Napolitains titrés au sujet de la préséance. L'Empereur devoit aller le dimanche 28 de Novembre à la Chapelle Royale du Château. Les Grands d'Espagne & ceux même qui, ayant été couverts hors d'Espagne en présence de Charles-Quint, étoient censés avoir obtenu la Grandesse, prétendirent avoir les premieres places. Les Seigneurs titrés de Naples soutinrent qu'on devoit se conformer aux usages du Royaume qui leur donnoient la préséance. Charles-Quint, pour les mettre d'accord, ordonna qu'il n'y auroit aucuns sieges dans la Chapelle, & fit tenir debout tous ceux qui y vinrent (2).

La Noblesse de Naples cherche à faire révoquer D. Pierre de Tolede, Viceroi de Naples. 1536.

La Noblesse de Naples ne pouvoit supporter le Gouvernement sévere de Pierre de Tolede. L'Empereur au contraire charmé de l'ordre qui régnoit alors à Naples & dans tout le Royaume par les excellens réglemens que le Viceroi avoit faits, & à l'observation desquels il tenoit la main, combloit Pierre de Tolede de graces & d'honneurs. Ce Prince depuis les cérémonies & les fêtes de son entrée, donnoit audience à tout le monde, & les plaintes qu'on lui portoit contre les Seigneurs & les Barons, lui prouvoient assez combien l'exactitude du Viceroi étoit nécessaire. Les Seigneurs pourtant ne cessoient de représenter à l'Empereur que le Gouvernement de D. Pierre étoit trop sévere pour les Napolitains, & qu'un Viceroi moins rigide leur seroit plus agréable & plus convenable. Ces discours ne firent aucune impression sur l'esprit de l'Empereur qui savoit les vrais motifs qui faisoient parler ainsi les Seigneurs. Gregoire Rosso, Elu du Peuple, fut privé de sa place pour avoir osé dire à Charles-Quint que les nouveaux impôts mis par le Viceroi produisoient quelque mécontentement dans le Peuple; & André Stinca, créature de Pierre de Tolede, le remplaça (3). l'Empereur, au commencement de l'année 1536, fit intimer un Parlement où se rendirent tous les Barons & les Officiers du Royaume. Il leur représenta lui même les besoins de la Couronne, & leur demanda des secours qui le missent en état de soute-

(1) Là-même *page* 87.
(2) Là-même, *page* 122.
(3) Là-même. Aussi l'on s'apperçoit en lisant les Journaux de Rosso, qu'il n'étoit pas partisan de D. Pierre de Tolede.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

nir les nouvelles guerres dont il étoit menacé de la part du Turc & du Roi de France. Les Barons, sans consulter les forces du Royaume, mais uniquement pour gagner le faveur de l'Empereur, & en obtenir ensuite ce qu'ils voudroient, arrêterent qu'on lui feroit un don d'un million cinq cens mille Ducats: offre si excessive, que Charles-Quint fut obligé d'en remettre un tiers & de se contenter d'un million. Lorsqu'il fut réglé que les Barons en paieroient les trois quarts, & le peuple l'autre quart, on projetta de demander quelque faveur proportionnée à ce don; & cette faveur fut la révocation du Viceroi. Mais en le faisant directement & spécialement, c'eût été offenser Pierre de Tolede, & s'exposer à un refus certain: on concerta donc de supplier l'Empereur de vouloir bien révoquer tous ses officiers, tant les supérieurs que les subalternes, sous prétexte qu'ils n'étoient point agréables au peuple auquel il convenoit de rendre le joug léger, si l'on vouloit qu'il obéît sans murmurer. Cet avis passa assez unanimement du côté de la Noblesse; mais il fut vivement contredit par André Stinca Elu du peuple, Dominique Terracina autre député du Peuple, & quelques Seigneurs en petit nombre. Néanmoins le Marquis du Vast, favori de l'Empereur, entreprit de lui prouver par de bonnes raisons, qu'il convenoit au bien de son service d'ôter le Gouvernement de Naples à Pierre de Tolede. L'Empereur l'écouta avec tranquillité, puis il lui répondit de maniere à lui faire comprendre que la Noblesse cherchoit en vain à perdre Pierre de Tolede dans son esprit, qu'il savoit d'où venoient toutes ces plaintes contre son Gouvernement, qu'on étoit fâché apparemment qu'il eût mis une exacte justice à la place du desordre qui régnoit avant lui dans le Royaume, que pour lui il en jugeoit autrement, & ne vouloit point ôter le seul frein qui retenoit une jeunesse imprudente. Cette réponse arrêta les menées & les intrigues des ennemis du Viceroi. Charles-Quint affecta de témoigner la plus grande confiance à D. Pierre, lui renvoya toutes les affaires, de quelque nature qu'elles fussent, pendant tout le temps qu'il séjourna à Naples, & quand il en partit, il augmenta encore les pouvoirs & l'autorité de ce Viceroi. Ainsi finirent les vains efforts des Nobles Napolitains pour faire révoquer Pierre de Tolede de la Viceroyauté de Naples. Il la conserva pendant plus de vingt & un ans: & les historiens ont célébré à l'envi tout ce qu'il fit pour le rétablissement du bon ordre au dedans, pour la sureté du Royaume au dehors, faisant si bien garder les côtes & tellement fortifier toutes les Places, que Soliman n'osa les attaquer, quoiqu'il en eût formé le projet.

Vains efforts de l'Empereur & de son Viceroi pour établir l'Inquisition à Naples. 1547

D. Pierre de Tolede ternit la gloire de son Gouvernement par le zèle imprudent qui le porta à vouloir introduire l'inquisition à Naples. La doctrine de Luther commençoit à pénétrer en Italie. Charles-Quint en partant de Naples avoit recommandé au Viceroi de veiller, avec le plus grand soin, à ce que cette hérésie n'infectât point le Royaume. Malgré les précautions que prit Pierre de Tolede, & qu'il seroit trop long de détailler ici; le Luthéranisme étoit goûté des Napolitains, l'Empereur craignit que ses Etats dépendans de la Monarchie d'Espagne, ne fussent bientôt dans la confusion où la doctrine de Luther avoit plongé l'Allemagne. Dans cette crainte, il imagina que le plus sûr moyen de prévenir ce malheur, étoit d'y introduire un tribunal d'Inquisition sur le modèle de celui qui étoit établi en Espagne, afin

que les peuples retenus par la crainte des chatimens apprissent à se contenter de la Réligion de leurs peres. En conséquence Charles-Quint donna des ordres précis au Viceroi pour faire approuver cet établissement aux Napolitains, en prenant tous les tempéramens nécessaires pour ne point effaroucher les esprits. On n'ignoroit pas à la Cour d'Espagne, combien les Napolitains abhorroient l'Inquisition, que Ferdinand le Catholique & les Vicerois qui, à diverses reprises avoient tenté de leur faire reçevoir un pareil tribunal, n'avoient jamais pu y réussir. Pierre de Tolede connoissoit mieux que personne leurs dispositions à cet égard. Dès qu'il eut reçu les ordres de l'Empereur, il ne dissimula point, en promettant de les exécuter, combien cette entreprise étoit périlleuse, & qu'elle exigeoit la prudence la plus consommée & la politique la plus raffinée pour en préparer le succès. Aussi ne se flattoit-il pas de consommer heureusement cette affaire, quoiqu'il l'eût fort à cœur.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an* 1700.

Dans ces mêmes temps, le Pape Paul III, de concert avec l'Empereur, envoya des Commissaires Inquisiteurs dans toutes les Provinces d'Italie. D. Pierre, saisissant cette accasion, fit demander secrettement au Saint-Pere, qu'il envoyât aussi à Naples un Commissaire avec un bref. Comme l'intention de Charles-Quint étoit de modèler l'Inquisition de Naples sur les usages d'Espagne, & non sur ceux de Rome, Paul III. ne s'embarrassoit guere du succès de cette entreprise, s'il acquiesça à la demande qu'on lui fit, ce fut dans l'espoir que l'horreur des Napolitains pour ce tribunal occasionneroit des tumultes & des séditions. Dès que les Commissaires de l'Inquisition furent arrivés à Naples, ils s'adressèrent au Viceroi, pour obtenir de lui, suivant la Coutume, l'*Exequatur Regium*, en faveur du bref dont ils étoient porteurs. Au bout de quelques jours D. Pierre fit si bien que le Conseil-Collatéral accorda l'*Exequatur Regium*; mais dans la crainte d'un soulèvement, au lieu de publier le bref du Pape par la ville au son de la trompette, le Viceroi se contenta de le faire afficher à la porte de l'Archevêché, puis se retira à Pouzzol, où il passoit ordinairement l'hyver. Il vouloit faire croire aux Napolitains qu'il n'avoit aucune part à ce qui se faisoit. Il faisoit répandre dans le public par Dominique Terracina, Elu du peuple, & par quelques autres officiers de la Ville ses créatures, que ni l'Empereur ni son Viceroi ne pensoient pas à établir l'Inquisition dans Naples, qu'elle se formoit par commission du Pape, & par la seule volonté du Saint-Pere, juge compétent en matiere d'hérésie; que du reste elle ne s'exerceroit point suivant les usages d'Espagne, puis qu'elle venoit spécialement de Rome; qu'elle ne pouvoit avoir que de bons effets, soit en purgeant Naples & le Royaume entier, de tout levain hérétique, s'ils en étoient infectés, soit en les préservant de toute corruption, s'ils ne l'étoient pas, qu'ainsi l'édit portant établissement de l'Inquisition n'avoit rien qui dût allarmer les esprits. Lorsque des Deputés du peuple Napolitain vinrent à Pouzzol témoigner leurs craintes & leurs inquiétudes au Viceroi, il porta la dissimulation jusqu'à leur assurer qu'il ne permettroit aucune nouveauté.

Cependant au carême de l'année 1547, l'édit fut affiché à la porte de la Grande Eglise. On courut en foule le lire. Les esprits s'échaufferent.

Soulèvement à cette occasion.

Sect. VII. Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.

La multitude entre chez le Vicaire de l'Archevêque, pour lui en demander raison ; celui-ci avoit eu la précaution de se cacher. l'Edit fut mis en pièces par le peuple irrité. Le Viceroi informé de ce soulèvement donna des ordres pour punir les plus mutins. Le peuple étoit si animé que ni Terracina, ni aucun autre n'oserent sévir contre les séditieux. Les Elus tant de la Noblesse que du peuple s'assemblerent sur le champ, & députerent Antoine Grisone au Viceroi le chargeant de lui représenter les inconvéniens d'un tel établissement & la résolution où ils étoient tous de mourir plutôt que de recevoir un joug qui leur étoit plus insupportable que tous les maux ensemble. Antoine Grisone, Noble Napolitain qui jouissoit d'une grande considération, moins encore par sa noblesse, que par sa vertu & son éloquence, s'acquitta si bien de sa commission, qu'il força le Viceroi à convenir que le tribunal de l'Inquisition n'étoit ni convenable ni nécessaire à Naples, & à lui promettre qu'il quitteroit plutôt sa place que de consentir qu'on l'y établit. Il ajouta cependant que, comme diverses personnes d'un bas état & très ignorantes parloient indécemment de la Réligion, & donnoient ainsi sujet de les soupçonner d'hérésie, il jugeoit à propos que, s'il y avoit des hérétiques dans la ville, ils fussent recherchés & punis par la voie ordinaire, & suivant ce que prescrivent les canons, qu'on ne pouvoit pas trouver mauvais, & que l'édit qui avoit été affiché ne s'étoit proposé que ce but.

Les Députés, faisant plus d'attention au commencement de la réponse du Viceroi, qu'à la fin, parurent satisfaits & revinrent à Naples, où l'on soupçonna D. Pierre de vouloir les tromper, & sous un vain prétexte de zèle religieux & de justice, établir d'abord une Inquisition mitigée, puis la rendre plus rigoureuse avec le temps, jusqu'à ce qu'elle se modèlât en tout sur celle d'Espagne.

En effet le 11 Mai de la même année 1547 parut un nouvel Edit plus clair & plus formidable que le précédent. Il fut affiché à la porte de l'Archevêché. Alors, toute la ville se souleva. On crioit de toutes parts *aux Armes, aux Armes*. L'édit fut déchiré. Terracina & ses Conseillers ou Consulteurs furent déposés. Jean Pascale de Sessa, homme entreprenant, & qui avoit beaucoup de partisans dans le Public, fut revêtu de la charge d'Elu, & on lui donna pour Consulteurs des personnes aussi ennemies du Viceroi que zélées pour la défense des droits du peuple. Les Nobles se joignirent au peuple, & l'exhorterent à se tenir sur ses gardes, persuadés que l'intention du Viceroi étoit d'établir l'Inquisition, qu'on ne pouvoit prudemment se reposer sur les promesses qu'il faisoit, qu'il falloit lui résister à découvert, & lui déclarer qu'on ne vouloit de l'Inquisition ni à la maniere d'Espagne, ni à celle de Rome (1). Les Nobles satisfaisoient ainsi le haine qu'ils portoient à Pierre de Tolede.

Dès que le Viceroi fut informé du nouveau soulèvement qu'avoit produit l'Edit, il vint à Naples, & donna les ordres les plus séveres au tribunal du Vicariat pour procéder contre les Auteurs du tumulte. Thomas Anello, qui avoit lui-même déchiré le nouvel édit affiché à la porte de la Cathédrale, & Cé-

(1) *Histoire Civile du Royaume de Naples* Par Giannone; *Liv.* XXXII. *ch.* V.

far Mormile, Noble chéri du peuple, comparurent devant les Juges qui, craignant l'animosité du peuple & n'obéissant que malgré eux au Viceroi, les renvoyerent après un court interrogatoire. D. Pierre plus indisposé que jamais, s'en retourna à Pouzzol.

Le peuple restoit toujours armé. Il vit trois mille soldats Espagnols sortir hors des fossés du Château. Leur vue répandit l'allarme. On ferma les boutiques & les maisons. On courut en desordre & à main armée à l'endroit où étoient ces soldats. Les Espagnols commencerent à faire feu, & s'avancerent jusques à la rue Catalane, saccageant les maisons & tuant hommes, femmes & enfans. Les Napolitains sonnerent le tocsin; le peuple massacra tous les Espagnols qu'il rencontra, sur-tout dans les cabarets. Le desordre étoit au comble, & il ne commença à diminuer que bien avant dans la nuit. Le lendemain quelques jeunes Nobles virent les Archers du Vicariat qui conduisoient un homme en prison. Les jeunes-gens demanderent aux Alguasils ce qu'avoit fait ce malheureux. Je suis arrêté par ordre de l'Inquisition, s'écria le prisonnier. C'en fut assez pour qu'on l'arrachât d'entre les mains des archers. Le Régent du Vicariat informé de cette affaire, fit arrêter cinq de ces jeunes gens, dont trois se trouverent coupables. Il en donna sur le champ avis au Viceroi. D. Pierre vint aussi-tôt à Naples, malgré les réprésentations du Régent, il voulut qu'ils fussent condamnés à mort, & exécutés prévotalement. Son but étoit de faire trembler la Noblesse par cet excès de rigueur ou de cruauté. Après cette exécution, il voulut parcourir les rues de Naples précédé & suivi d'un grand nombre de soldats à cheval & à pied. Le peuple étoit en armes, & c'étoit s'exposer à être insulté par une populace effrénée. Mais les Chefs du peuple eurent assez d'empire sur lui pour le contenir; & l'on n'entreprit rien contre la personne du Viceroi, mais aussi on ne lui rendit aucune espece d'honneurs, aucun devoir, desorte qu'il n'eut pas lieu d'être fort satisfait de cette cavalcade militaire.

La crainte portée au dernier période dégénere en désespoir. Les Napolitains témoins de l'exécution des trois jeunes Nobles, appréhenderent que D. Pierre ne voulut se venger avec la même sévérité de tous ceux qui avoient traversé son projet au sujet de l'Inquisition, & cette appréhension les porta à former une espece de ligue ou confédération entre les Nobles & le Peuple pour la defense de la patrie contre le Viceroi & ses partisans qu'on appelloit *traitres à la patrie.* Les Chefs de la Noblesse & du Peuple assemblés en un Conseil public convinrent. 1°. Qu'on ne reconnoîtroit plus le Viceroi, & qu'on ne lui porteroit plus aucune obéissance. 2°. Qu'à cet effet on feroit une Union entre la Noblesse & le Peuple, par laquelle on s'engageoit à périr tous plutôt que de souffrir qu'il en périt un seul; 3°. Qu'on enverroit des Députés à l'Empereur. Cette Union fut faite & confirmée par un acte public. Les Cavaliers Napolitains qui s'étoient retirés avec le Viceroi dans le Château-neuf où il étoit alors, furent invités à venir souscrire à l'Union, sans quoi on brûleroit leurs maisons & tous leurs biens. Sur cette menace, D. Pierre leur accorda la permission de faire ce qui seroit nécessaire pour se garantir de cette perte. Cette Union fut solemnellement célébrée, & comme on imagina de traiter & de donner le nom de traitres à la patrie à tous

ceux qui refuferoient de s'y engager, il n'y eut perfonne qui ne s'empreffât d'y entrer.

Ferdinand Sanfeverin, Prince de Salerne, & Placide de Sangro, furent députés en qualité d'Ambaffadeurs de la Ville auprès de l'Empereur. Quand le Prince alla prendre congé du Viceroi, celui-ci lui dit que s'il faifoit ce voyage au fujet de l'affaire de l'Inquifition, il pouvoit s'en difpenfer, parce qu'il lui donnoit fa parole de faire venir inceffamment un privilege de l'Empereur qui en exempteroit pour toujours le Royaume de Naples. Sanfeverin répondit au Viceroi qu'il avoit promis à la Ville de partir, & qu'il n'étoit plus maître de s'en difpenfer.

Naples continuoit à être dans l'état le plus violent. Les Napolitains & les Efpagnols étoient prefque fans ceffe aux mains. Il y eut des efcarmouches continuelles depuis le 26 Mai jufqu'au 29. Enfin le peuple fit propofer une treve au Viceroi dont le premier article fut qu'il ne rechercheroit perfonne pour tout ce qui s'étoit dit ou fait, jufqu'à ce que Charles-Quint en eût été informé. D. Pierre acquiefça à cette propofition, & députa auffi-tôt vers l'Empereur le Marquis de la Valle, Commandant du Château-neuf avec des lettres dans lefquels il difoit que jamais on ne fouffriroit une Inquifition dans le Royaume de Naples; qu'ainfi loin d'y penfer davantage, il falloit tâcher d'effacer entiérement ce projet d'Union qui étoit déjà fur pied. L'Empereur étoit à Nuremberg, Le Marquis de la Valle y arriva avant les deux Ambaffadeurs de la Ville

Comment appaifé.

La treve étoit affez mal obfervée à Naples, fur-tout de la part du Peuple; & l'on étoit de part & d'autre dans les mouvemens de guerre les plus violens, lorfque le Marquis de la Valle & Placide de Sangro arriverent avec les ordres de l'Empereur. Auffi-tôt toutes les hoftilités cefferent. On affembla un Confeil Public, dans le quel Sangro déclara que Sa Majefté ordonnoit & commandoit à la ville de Naples de mettre bas les armes, & de les livrer au pouvoir du Viceroi, lequel leur diroit enfuite quelles étoient les Volontés de l'Empereur au fujet de ce qui s'étoit paffé. On obéit avec peine. Il étoit dur de remettre fes armes à fon ennemi. On ne les remit pas toutes; mais le Viceroi fe contenta de recevoir celles qu'on porta au nom du public dans le Château. Il fe fit remettre auffi toute la groffe artillerie de la ville. D'abord le calme fut rétabli dans Naples: les tribunaux furent ouverts; chacun vaqua à fes affaires. D. Pierre, en politique adroit, fit l'accueil le plus gracieux aux Napolitains, excufant même les mouvemens de fureur auxquels la crainte mal fondée de l'Inquifition les avoit portés. Enfin il déclara aux Députés de la Ville qu'il fit venir au Château, (1) que l'intention de l'Empereur étoit qu'on n'établît point d'Inquifition dans le Royaume de Naples, qu'il pardonnoit à la Ville fa prife d'armes, perfuadé qu'elle ne l'avoit point fait par aucun efprit de rébellion Malgré ce pardon général, on publia peu de temps apres une lifte de trente fix perfonnes exceptées de la grace accordée. Prefque tous prirent la fuite. Les uns pafferent au fervice du Roi de

(1) Ubertus Foglietta de Tumult Napol. De Thou, *Hift. Liv.* II. Bentivoglio Hift. de Flandres. Pallavicini, Hift. du Concile de Trente.

France, & leurs biens furent confifqués. Un feul fe laiffa prendre & fut décapité. Les autres obtinrent leur grace après un certain temps. L'Empereur écrivit à la Ville de Naples une lettre dans laquelle il lui donnoit le nom de très-fidèle, lui pardonnoit ce qui s'étoit paffé dans ce foulèvement général; en la condamnant néanmoins à cent mille écus d'amende pour les dommages qui s'en étoient fuivis. Ce Prince ajoutoit que tout ce que le Viceroi avoit dit, ou fait, étoit par fon ordre, & qu'à l'avenir, il entendoit qu'il fut traité & refpecté comme fa propre perfonne (1). Ainfi la fermeté des Napolitains les préferva du tribunal terrible de l'Inquifition.

Sect. VII. Hift. des deux Siciles depuis 1506 jufqu'à l'an 1700.

La même année 1547 vit un nouveau Viceroi en Sicile. Ce fut D. Juan de Véga qui fuccédoit à D. Ferdinand de Gonzague que l'Empereur avoit transféré l'année précédente de la Viceroyauté de Sicile au Gouvernement du Milanois. Il ne fe paffa rien d'intéreffant pendant les premieres années de fon adminiftration; mais en 1550, le Corfaire Dragut s'étant emparé de la Ville de Méhedia d'où il pouvoit aifément faire des courfes en Sicile, l'Empereur réfolut de le chaffer & D. Juan de Véga fut chargé de cette expédition. Le 21 Juin il mit le Siege devant Méhedia, accompagné d'André Doria. Dragut vint au fecours des affiégés, mais il fut repouffé. Enfin après un Siege de près de trois mois, cette place fut prife d'affaut le 10 de Septembre. Le nombre des morts du côté des ennemis fut de fept cens hommes tant Turcs qu'Africains, & celui des prifonniers de dix mille. Il ne périt que quatre cens Chrétiens à ce fiege, & il y en eut environ cinq cens de bleffés (2).

Siege & prife de Méhedia. 1550.

En 1551, le Bacha Sinan fut envoyé par le Grand Seigneur en Sicile où il fit une defcente, parut à la vue de Meffine, fit mine d'aller affiéger Catane, & furprit Agoufte qu'il pilla & brûla le 17 Juillet. Il fe jetta enfuite fur l'Afrique, & vint mettre le fiege devant Malte qui fut fi bien défendue par les Chevaliers, que le Bacha fut obligé de fe retirer. L'année fuivante Ruftan Bacha entra dans le détroit de Sicile avec une flotte confidérable, brûla la tour du Phare, & auroit immanquablement ravagé toute l'Ifle, fi la côte n'eut pas été foigneufement gardée par le Baron de Valle-longa. En 1553, la flotte de France & la Flotte Turque jointes enfemble côtoyerent la Sicile, & ayant jetté l'ancre à la vue du Cap Pafaro, elles mirent des troupes à terre. Alicatte fut furprife & brûlée. Sacca étoit menacée; le Baron de Valle-longa, qui y commandoit, en fortit avec fa Cavalerie, & repouffa les ennemis. L'année 1554 ne fut mémorable que par la révolte de la garnifon de Méhedia. Les foldats chafferent le Commandant de la place, changerent tout l'Etat-Major & élurent un nouveau Commandant. Dom Juan de Véga trouva moyen de fe faire livrer les Chefs de cette révolte & les fit amener en Sicile, où il les fit punir de mort. Méhedia fut rafée par ce qu'elle étoit d'une grande dépenfe, & que de cette place les infidèles pouvoient ravager la Sicile.

Entreprifes du Turc contre la Sicile. 1551. & fuiv.

D. Pierre de Tolede étoit mort le 12 Fevrier 1553, & avoit été remplacé, dans la Viceroyauté de Naples, par le Cardinal Pachecco, d'une il-

(1) *Hiftoire Civile du Royaume de Naples.* Par Giannone, *Liv.* XXXII. *ch.* V.
(2) Phyrrus Rochus, Fazel, *Hyft. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II.

SECT. VII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1506 *jusqu'à l'an* 1700.

lustre Maison Espagnole. Il étoit encore plus recommandable par son profond savoir, & par les importans services qu'il avoit rendus au Concile de Trente. L'opinion qu'on avoit de sa sévérité, épouvanta d'abord les Napolitains, mais sa douceur & son affabilité leur fit bientôt connoître combien ils s'étoient trompés: il les gouverna avec bonté & s'appliqua à leur rendre toutes sortes de bons offices auprès de l'Empereur.

Abdication de Charles-Quint. 1555.

L'an 1555, le Pape Paul IV. faisoit un traité avec Henri II, Roi de France, Successeur de François I, par lequel on stipuloit que lorsque Henri auroit conquis les Royaumes de Naples & de Sicile, Paul en donneroit l'investiture à un des enfans du Roi, pourvu que ce ne fut pas le Dauphin, mais Charles-Quint voulant honorer le mariage de Philippe son fils (1) avec Marie fille aînée de Henri VIII, Reine d'Angleterre, lui céda les Royaumes de Naples & de Sicile avec l'Etat de Milan. Dans le même temps, l'Empereur méditoit une abdication générale de toutes les Couronnes réunies sur sa tête, soit qu'il fût dégoûté des grandeurs humaines, ou fatigué du poids de l'Empire. Le 25 Octobre, il renonça en faveur de Philippe aux Royaumes d'Espagne, de Sardaigne, de Majorque & de Minorque; & lui remit les Pays Bas avec les Etats, titres & Droits qu'il avoit sur la Flandre & la Bourgogne, de-même que tous les nouveaux pays découverts dans les Indes, & généralement toutes les Isles & Etats appartenans à la couronne d'Espagne, ou en dépendans. Charles-Quint renonça avec la même solemnité au Gouvernement de l'Empire en faveur de Ferdinand son frere qui avoit déjà été élu Roi des Romains. Il s'embarqua ensuite pour l'Espagne, & se retira en Estramadure, dans le Monastere de Saint Just, où il finit ses jours le 21 Septembre 1558. (2)

PHILIPPE II. *Roi de Naples & de Sicile.*

Philippe II, déclaré Roi de Naples & de Sicile, envoya le Marquis de Pescara à Naples, & Dom Fréderic Henriquès à Palerme pour prendre possession de ces deux Royaumes en son nom. En même temps il rappella D. Juan de Vega de Sicile & nomma pour Viceroi en sa place Dom Juan de la Cerda, Duc de Médina-Celi. Le Cardinal Pachecco fut continué dans la Viceroyauté de Naples. Le Duc de Médina-Celi gouverna la Sicile jusqu'en 1565. Il fit une expédition malheureuse contre les Turcs. Dragut s'étoit emparé de Tripoli où il commandoit en Roi. Il l'avoit fait fortifier de façon qu'elle pouvoit passer pour une des plus fortes places d'Afrique. Le Grand Maître de Malte jugea qu'il étoit de l'intérêt de l'Ordre & du Roi d'Espagne de chasser les Corsaires de Tripoli. Le Duc de Médina-Celi cherchoit une occasion de signaler son Gouvernement par quelque action mémorable. Ils représenterent à Philippe qu'il étoit à propos de tenter la réduction de Tripoli, que le succès en étoit d'autant plus aisé que Dragut avoit peu de forces. Le Roi approuva cette guerre, & en donna le principal commandement au Duc de Médina-Celi.

Expédition malheureuse. 1560.

Dragut averti à temps supplia Soliman d'envoyer à son secours, une flotte supérieure à celle des ennemis. Le Viceroi s'empara aisément de l'Ile des Gerbes, & s'amusa à la fortifier, contre l'avis de Doria. Quand il se remit en mer pour l'expédition de Tripoli, il fut rencontré par la flotte Turque qui

(1) Il étoit alors veuf de Marie de Portugal sa premiere femme.

(2) V. *Tom.* XXIX. *p.* 41. & suiv. de cette Hist. Univ.

qui fondit sur lui à pleines voiles. Il se vit dans la dure nécessité de faire échouer ses galeres. La plus grande partie de l'équipage se noya en voulant se sauver à la nage. Peu gagnerent la terre, & plusieurs furent faits prisonniers. Les Turcs en firent environ cinq mille parmi lesquels se trouva Gaston de la Cerda fils du Viceroi encore enfant. L'Isle des Gerbes fut reprise quoiqu'il y eut cinq mille hommes de pied, & quelques escadrons de Cavalerie sous le commandement d'Alvare de Sande. Le Viceroi, André Doria, & quelques autres Seigneurs monterent sept frégates légeres qui les conduisirent heureusement à Malte & delà en Sicile. Cette malheureuse expédition coûta dix-huit mille hommes qui périrent par le fer, ou par la maladie, ou furent reduits en servitude, & vingt-huit galeres avec quatorze bâtimens de transport.

Dès le commencement du regne de Philippe II, le nouveau Pape Paul IV voulut lui enlever le Royaume de Naples. Il haïssoit mortellement Philippe II. & tous les Espagnols. Il prétendit que ce Royaume lui étoit dévolu, par ce que le Roi avoit commis un délit de Leze-Majesté, en favorisant & recevant sous sa protection les Collonnes ses sujets rebelles. Ainsi dans l'intention de déclarer Philippe déchu de la couronne de Naples; il fit travailler au procès & en vint jusques à la sentence qu'il fonda sur le prétexte des cens arréragés. Le Roi étoit instruit de toutes les démarches du Souverain Pontife par le Cardinal Pachecco qui, étant allé à Rome pour assister au Conclave, y étoit resté par ordre de Philippe pour y ménager ses intérêts. Dès que le nouveau Pape avoit été élu, le Cardinal lui avoit demandé une quittance des cens de sept mille ducats par année que le Siege Apostolique prétendoit en signe de redevance du Royaume de Naples. Philippe appuyoit cette demande sur le Concordat fait entre Clément VII, & l'Empereur Charles-Quint, par lequel il avoit été convenu entr'autres choses qu'en faisant rendre au Saint Siege quelques villes & terres dont les Vénitiens & le Duc de Ferrare l'avoient dépouillé, ni lui ni ses Successeurs ne seroient plus obligés à payer le cens ou tribut de sept mille ducats pour la couronne de Naples, mais seulement une haquenée blanche; & que l'Empereur ayant rempli les conditions auxquelles il s'étoit obligé en faisant relacher par les Vénitiens & le Duc de Ferrare les Villes & Terres qui appartenoient au Siege Apostolique, le Pape devoit de son côté le libérer du cens des sept mille ducats. Philippe fit plus, il manda expressément à son Viceroi que si l'election du Pape n'étoit pas encore faite, comme l'échéance du terme pour le paiement étoit proche, il déposât la somme pendant le vacance du Saint-Siege, avec protestation qu'elle lui seroit rendue, puisqu'il ne la devoit plus. Tout autre que Paul IV. auroit trouvé ce procéde honnête, & la demande de Philippe raisonnable. Sa Sainteté en jugea autrement: il prétendit que le cens étoit du malgré le concordat fait avec Clément VII, fit demander par son fiscal dans un Consistoire public que Philippe fut déclaré déchu de la Couronne de Naples pour raison de non-paiement de cens, & la procédure ayant été faite en conséquence, il rendit au commencement de l'année 1556, une sentence par laquelle il déclaroit le Royaume dévolu à la Sainte Eglise Romaine faute de paiement pendant plusieurs années du tribut qui lui étoit du, & en fit expédier la Bulle (1).

Le Pape veut enlever à Philippe le Royaume de Naples.

(1) Chioccarelli, MS. Gicer. *Tom.* I. sub finem.

SECT. VII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1506 *jusqu'à l'an* 1700.

Traité entre Paul IV & le Roi de France.

Paul IV. avoit fait une ligue avec le Roi de France, comme nous l'avons dit ci deſſus, pour attaquer le Royaume de Naples; & c'étoit le traité fait à ce ſujet qui le rendoit ſi hardi & ſi hautain. Nous rapporterons ici les principaux articles de ce traité, d'après les hiſtoriens les plus fidèles.

„ Que le Roi très-Chrétien défendroit avec toutes ſes forces Sa Sainteté „ Paul IV. contre toute perſonne qui l'attaqueroit; & que le cas arrivant, il „ viendroit lui-même ou envrroit des armées en Italie pour le ſoutenir.

„ Que ce Prince prendroit ſous ſa protection perpétuelle le Cardinal Caraffe, le Comte de Montorio, & D. Antoine Caraffe neveux du Pape & „ leurs deſcendans, les récompenſeroit & indemniſeroit de tous les biens „ & titres qu'ils viendroient à perdre dans le Royaume de Naples à l'occaſion „ de cette ligue & leur donneroit d'autres rangs & biens en Italie ou en France, convenables à leur naiſſance & à la magnificence du Roi de France.

„ Que le Roi feroit paſſer en Italie dix ou douze mille hommes d'Infanterie étrangere, plus ou moins, ſuivant que d'un commun conſentement on „ le trouveroit à propos avec 500 lances françoiſes & 500 chevaux-légers.

„ D'un autre côté Sa Sainteté s'engageoit à fournir dix mille hommes d'infanterie plus ou moins, ſuivant qu'on le jugeroit convenable, avec leurs „ capitaines & généraux & mille cavaliers.

„ Qu'il donneroit le paſſage & fourniroit à l'armée de la Ligue, moyennant paiement, les vivres, artillerie, munitions de guerre, & toutes autres commodités qu'on pourroit avoir dans l'Etat Eccléſiaſtique.

„ Que l'on commenceroit la guerre par le Royaume de Naples, ou la „ Toſcane, ſuivant qu'on le jugeroit plus avantageux pour la cauſe commune.

„ Que dans le cas qu'on réuſſît à conquérir le Royaume de Naples & de „ Sicile, le Pape en accorderoit l'inveſtiture, à l'un des ſéréniſſimes fils de „ Sa Majeſté très-Chrétienne, auſſi tôt qu'il en ſeroit requis, moyennant que „ ce ne fût pas le Dauphin; & ſous la réſerve en faveur du Saint Siege, de „ la Ville de Benevent, ſon territoire & Juriſdiction; que l'on étendroit les „ confins de l'Egliſe en deçà de l'Apennin juſques à Saint Germain incluſivement & à la riviere du Garillan; & en delà de l'Apennin juſques à celle „ de Peſcara: en ſorte que tout le terrain qui eſt dans les confins de l'Abruzze, quel que ſoit ſon nom, & quand même il ſeroit réputé de quelqu'autre Province, juſques à la riviere de Peſcara, & dans la Province de Labour juſques à Saint Germain incluſivement & à la riviere du Garillan, „ ſeroit de la Juriſdiction de l'Egliſe; de maniere que ces rivieres ſerviroient „ de limites au Royaume & qu'on partageroit en droite ligne le mont Apennin depuis Saint Germain, au commencement de la riviere de Peſcara; „ dans leſquels confins ſeroit compriſe la ville, fortereſſe & port de Gaïette „ qui appartiendroient à l'Egliſe ainſi que les autres terres & lieux renfermés „ dans les ſusdits confins.

„ Que le tribut à payer par la Couronne de Naples, ſeroit porté à vingt-mille ducats d'or de chambre outre la haquenée ordinaire.

„ Que le Siege Apoſtolique auroit dans le Royaume un Etat libre d'environ vingt-cinq mille écus d'or de rente, ſitué dans un lieu convenable, „ tel que Sa Sainteté le choiſiroit.

„ Qu'on donneroit auſſi à l'illuſtriſſime Comte de Montorio un Etat indé-

„ pendant, & *pleno jure*, à la satisfaction du très-Saint Pere son Oncle, „ qui porteroit vingt-cinq mille écus de rente, qui appartiendroit à ce Com„ te, à ses héritiers, tels & en quelque nombre qu'il lui plût de les insti„ tuer, mâles ou femelles; qu'en un mot, il en pourroit disposer par testa„ ment *pleno jure*, le donner, ou le vendre; & qu'au cas qu'il mourût ab „ intestat, ses plus proches héritiers lui succéderoient.

„ Qu'on donneroit un semblable Etat, ou terres, à D. Antoine Caraffe, „ ou qui fût au moins de quinze mille écus de rente.

„ Que le Roi enverroit son fils qu'il voudroit faire investir du Royaume, „ le plutôt qu'il pourroit, afin qu'il y fût élevé, & que tout fût gouverné „ & administré en son nom; que le conseil seroit composé de conseillers fi„ dèles dévoués au Pape, & au Saint-Siege, qui seroient choisis d'un com„ mun consentement, jusques à ce que le Roi fût parvenu à l'âge de pou„ voir gouverner par lui-même; que quant aux personnes chargées de son „ éducation, le Roi très-Chrétien les nommeroit & choisiroit; mais que par „ rapport aux Capitaines Généraux de l'Armée, on auroit attention qu'ils „ fussent bien intentionnés pour le Pape & le Saint Siege, & qu'on ne dis„ poseroit de ces emplois que d'un commun consentement.

„ Que le Sérénissime Prince qui seroit investi, ses héritiers ou Succes„ seurs, ne pourroient point être élus, ou nommés Roi, ni Empereur des „ Romains, Roi d'Allemagne, ou de France, Seigneur de la Lombardie, „ ou de la Toscane.

„ Que jusques à ce que celui des Princes qui devoit être investi, fût arri„ vé dans les Royaumes de Naples, ou de Sicile, ils seroient gouvernés „ d'un commun consentement, suivant les desirs du Pape & du Roi, par „ une ou plusieurs personnes, dans lesquelles ils auroient tous deux con„ fiance; & toujours cependant au nom du Prince investi. Ceux ou celui, „ dont on fera choix pour ce sujet, qu'ils soient ecclésiastiques, ou sécu„ liers, qui comme Légats au Gouverneurs de Sa Sainteté & du Roi très„ Chrétien, seront Vice-Régens des Royaumes conquis, prêteront à tous „ deux serment de bien & fidèlement administrer, & toujours suivant la vo„ lonté des deux Puissances.

„ Que le Sérénissime Prince qui sera investi, n'étant pas en âge de s'ac„ quitter par lui-même du serment & de l'hommage du au Pape & au Saint „ Siege, le Roi comme son Pere & Tuteur le prêtera en son nom, lorsque „ l'investiture des Royaumes sera donnée; que ce serment sera fait dans la „ même forme de ceux que les Rois précédens ont prêtés aux Papes, & „ au Siege Apostolique & spécialement à Jules III; bien entendu néanmoins „ qu'on y ajoutera & changera ce qui se trouvera devoir être ajouté ou „ changé en conformité des présentes conventions.

„ Qu'en reconnoissance de cette premiere investiture, le Sérénissime Prin„ ce sera obligé de faire établir à ses fraix une des principales Chapelles de „ l'Eglise de Saint-Pierre de Rome; & lorsqu'il aura atteint l'âge compétent „ il prêtera en personne l'hommage lige au Pape & à ses Successeurs.

„ Enfin qu'après être investi, il laissera tirer du Royaume de Sicile, *ul„ tra Pharum*, dix mille mesures de grains, toutes les fois que la ville de

SECT. VII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1506 *jusqu'à l'an* 1700.

„ Rome en aura besoin, sans en exiger aucuns droits ni impositions de quelque nature qu'elles soient." (1)

Quelques-uns ont cru que Paul IV. avoit projetté avec le Roi de France par un article secret, de donner Marie sa niece, sœur du Cardinal & du Duc Caraffe en mariage à celui des fils de ce Prince qui seroit investi du Royaume de Naples, & que l'Investiture lui tiendroit lieu de dot. On assure encore que le Pape avoit fait aussi une ligue avec le Turc, pour qu'il attaquât, ou du moins qu'il inquiétât par mer le Royaume de Naples, pour en rendre, par cette diversion, la conquête plus facile par terre (2).

Le Duc d'Albe Viceroi de Naples.

Ces circonstances exigeoient que la Viceroyauté de Naples fût confiée à un Capitaine vaillant & sage. Philippe avoit dessein de laisser à Rome le Cardinal Pachecco, afin que par sa prudence & son habileté, il pût adoucir l'esprit farouche du Pape, ou du moins veiller de plus près sur sa conduite & l'informer de tout ce que Sa Sainteté pourroit projetter contre lui & ses Royaumes. C'est pourquoi il nomma à la Viceroyauté de Naples Dom Ferdinand Alvarez de Tolede Duc d'Albe qui étoit alors Gouverneur de Milan, & Commandant Général des armées Espagnoles en Italie.

Ses conquêtes dans l'Etat de l'Eglise.

Le nouveau Viceroi informé des mauvaises intentions du Pape, de sa ligue avec le Roi de France, des préparatifs de guerre qu'il faisoit de toutes parts, des commissions qu'il donnoit dans les pays étrangers pour lever des soldats, des nouvelles fortifications auxquelles on travailloit dans diverses places de l'Etat Ecclésiastique, jugea à propos de prévenir le Saint-Pere, & de porter la guerre, dans les Etats du Saint-Siege pour en préserver le Royaume. Après avoir rendu compte au Roi Philippe du péril imminent dans lequel il se trouvoit, il rassembla douze mille hommes d'Infanterie, trois cens hommes d'armes & quinze cens Chevaux-légers avec douze pieces d'Artillerie, & à la tête de cette armée il entra dans l'Etat de l'Eglise. Il s'empara d'abord de Pontecorvo (3). Avant que de passer outre, il voulut tenter un nouveau moyen de pacification. Il envoya à Rome Pirro Loffredo avec des lettres pour le Pape & le Sacré College (4), dans lesquelles il offroit la paix à Sa Sainteté, & protestoit que si Paul IV. la refusoit, il resteroit chargé de tout le mal que cette guerre pourroit causer à la Chrétienté.

Paul IV bercé de l'espoir chimérique de la conquête du Royaume de Naples, étoit bien éloigné des idées de paix. Plus altier que jamais, il méprisa les remontrances du Viceroi, & fit emprisonner Pirro Loffredo. Le Duc d'Albe poursuivant sa marche prit Frosolone, Viruli, Bauco, & les autres terres des environs; puis il se rendit maître de l'importante ville d'Agnani, de Tivoli, de Vicovaro, de Ponte Lucano & de presque toutes les places qui appartenoient, aux *Colonnes*, jusques à Marino, menaçant de faire le Siege de Velletri & faisant des courses jusques aux portes de Rome.

Pendant ce temps-là Philippe II. faisoit consulter les plus habiles Juriscon-

(1) Summonte, *Part.* 4, *Liv.* X. *ch.* I.

(2) Hist. Civile du Royaume de Naples, Par Giannone, *Liv.* XXXIII. *ch.* I.

(3) Alessandro Andrea del la guerra di Campagna di Roma & del Regno di Napoli nel Pontificato di Paolo IV. Ragionamento primo.

(4) On trouve ces lettres dans Summonte, à l'endroit cité.

sultes & les plus célébres Univerſités ſur cette guerre & quelques autres points relatifs aux affaires de la Couronne de Naples avec le Pape. Les déciſions ayant été favorables au Roi, il ne garda plus aucuns ménagemens avec le Saint Pere. Il écrivit au Duc d'Albe de pourſuivre ſon entrepriſe avec vigueur, d'employer tous les moyens poſſibles pour ranger le Pape à ſon devoir. Ces ordres furent ſi bien executés que Rome trembla & craignit les dangers d'une guerre.

Les troupes du Pape firent quelques tentatives ſur l'Abruzze, qui furent inutiles. L'armée de France n'étoit pas encore en marche. Le Cardinal Caraffe, qui étoit allé ſolliciter Henri II. de hâter l'envoi des ſecours ſtipulés par la ligue, trouva à ſon retour les choſes ſi déſeſpérées qu'on parla de paix. Il eut une entrevue à ce ſujet avec le Viceroi de Naples, & l'on conclut une treve de quarante jours ſeulement. Les deux partis employerent ce temps en de nouveaux préparatifs de guerre. Le Royaume de Naples ſe vit dans la néceſſité de fournir des ſommes immenſes, & des contributions de toute eſpece. Le clergé ſéculier & régulier ne fut point épargné.

Dès que la treve fut expirée, les hoſtilités recommencerent. Les Duc de Guiſe, de Ferrare, de Polliano, & Pierre Strozzi qui commandoient les troupes de la ligue eurent quelques avantages dans l'Abruzze & ſur la riviere de Tronto, mais la bataille que les troupes Papales perdirent près de Rome ſous le commandement du Marquis de Montebello & de Jules Orſini, livrant cette Capitale à la merci des ennemis; & le Duc d'Albe ſe diſpoſant en effet à s'en rendre maître, Paul IV. épouvanté, & voyant les Romains conſternés déſapprouver hautement ſa conduite, employa la médiation du Duc de Florence & de la République de Veniſe auprès de Philippe II. pour le diſpoſer à la paix. Philippe la deſiroit ſincérement, deſorte que l'on convint bientôt des Articles ſuivans.

Paix entre le Pape & Philippe II.

Que le Viceroi, au nom du Roi Catholique, ſe rendroit à Rome pour y baiſer les pieds de Sa Sainteté & lui feroit toutes les ſoumiſſions néceſſaires, en réparation des chagrins qu'il lui avoit cauſés, & que le Pape, de ſon côté, le recevroit avec toute la tendreſſe d'un bon pere.

Que Paul IV. renonceroit à la ligue qu'il avoit faite avec le Roi de France, renverroit les François & s'acquitteroit à l'avenir de tous les devoirs de pere & paſteur commun des Chrétiens.

Qu'on lui rendroit Anagni, Froſolone, & toutes les terres qu'on avoit priſes ſur l'Egliſe, de-même que de part & d'autre toute l'artillerie qui pouvoit avoir été enlevée pendant le cours de cette guerre.

Qu'il y auroit une amniſtie générale des deux côtés pour toutes les peines & contumaces encourues contre quelles perſonnes ou communautés que ce fuſſent, à la réſerve de Marc Antoine Colonne, d'Aſcagne de la Cornia, & du Comte de Bagno, qui reſteroient dans leur contumace juſques au bon plaiſir du Pape.

Enfin que Palliano ſeroit conſigné entre les mains de Jean Berard Carbone, Noble Napolitain, en qui les deux parties ſe confioient pour garder cette terre avec huit cens hommes, & qu'il jureroit de la conſerver en dépôt juſques à ce que le Pape & le Roi Catholique en diſpoſaſſent de concert. (1)

Gouvernement du Duc d'Alcala Viceroi de Naples.

(1) Aleſſandro Andrea, ibid. Ragionamento terzo. De Thou *Hiſt. Liv.* XVIII, vers la fin.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Telle fut l'issue de cette guerre si injustement entreprise par le Pape pour enlever à Philippe le Royaume de Naples. Le Duc d'Albe fut chéri à Naples comme le libérateur de la Patrie. Le Roi le rappella en Espagne, & donna la Viceroyauté de Naples à D. Parafan de Rivera Duc d'Alcala. Les événemens les plus remarquables de son administration sont les vives contestations qu'il eut avec le Clergé du Royaume pour l'acceptation du Concile de Trente dont il empêcha l'exécution à l'égard de plusieurs articles contraires à la puissance royale, & de la Bulle *In Cænâ Domini*, pour la publication de laquelle il refusa constamment l'*Exequatur Regium*. Il ne se montra pas moins contraire au Saint Siege lorsque la Cour de Rome, & le Roi Philippe firent de nouvelles tentatives pour introduire l'Inquisition dans le Royaume de Naples. Nous avons vu ci-dessus avec quelle fermeté les Napolitains avoient rejetté un tel établissement. Le Duc d'Alcala plein de bonté & de prudence, considérant combien cette nouveauté seroit odieuse aux Napolitains, combien on trouveroit d'obstacles à vaincre pour l'établir, combien elle avoit causé de desordres, revoltes & de maux de toute espece sous le Gouvernement de D. Pierre de Tolede, s'employa efficacement à la Cour de Madrid pour empêcher une telle entreprise. Les Napolitains déterminés à tout entreprendre pour le même sujet, le supplierent de députer au Roi d'Espagne pour le conjurer avec les plus vives instances qu'on ne mît jamais ni dans Naples ni dans le Royaume aucune Inquisition, qu'on ne confisquât point les biens des personnes reputées hérétiques, & qu'on ne procédât jamais contre qui que ce fut que suivant la procédure ordinaire. Le Viceroi appuya leur requête à la Cour de Madrid, & le fameux Pere Paul d'Arezzo Théatin, qui fut ensuite Archevêque de Naples & Cardinal, ayant été chargé des lettres du Viceroi & de la Ville pour Philippe II, négocia si bien cette affaire, que ce Prince accorda sans difficulté ce que les Napolitains demandoient. Il remit à ce Député trois lettres, deux adressées à la ville de Naples, & la troisieme au Duc d'Alcala, toutes trois en date du 10 Mars 1565, par lesquelles il déclaroit qu'on n'établiroit jamais l'Inquisition dans le Royaume de Naples, & que dans les affaires de Réligion, on ne se serviroit d'aucune autre maniere de procéder que de celle de l'ordinaire. Nous dirons ici en passant que sous les Regnes de Philippe III & IV & de Charles II, la cour de Rome fit encore de nouveaux efforts pour introduire à la sourdine l'Inquisition dans Naples, mais que les Napolitains persistant toujours dans le même esprit, ne voulurent jamais permettre qu'on l'y établit. Nous verrons dans la suite de cette histoire l'Edit de Charles VI. à ce sujet.

1565.

Le Duc d'Alcala mourut à Naples le 2 Avril 1571, âgé de 63 ans, & dans la douzieme année de sa Viceroyauté. La prudence & la sagesse de son Gouvernement le firent universellement regretter. Il veilloit continuellement à la conservation, aux plus grands avantages, & à la sureté de l'Etat. Il pourvut de fortes garnisons toutes les villes du Royaume exposées aux attaques des infidèles. Pour la plus grande facilité du commerce il fit construire plusieurs grands chemins, & divers ponts aussi nécessaires que solides, & magnifiques, tels que ceux de la Cava, de la Dovia, le pont de Rialto, & plusieurs autres. Ce fut lui qui pour faire cesser toutes difficultés au sujet des limites du Royaume avec l'Etat Ecclésiastique, fit poser à Portella sur

le chemin de Rome, des limites remarquables en marbre, avec des inſcriptions, & par ce moyen rendit les deux territoires diſtincts l'un de l'autre. Le grand nombre de pragmatiques qu'il à laiſſées aux Napolitains ſont encore une preuve bien authentique de l'extrême attention qu'il donnoit au maintien de la juſtice, ainſi que de ſes connoiſſances profondes dans la juriſprudence, de la ſageſſe & de la bonté de ſon ame, de ſon amour pour la vertu qu'il protegea, & de ſa haine pour le vice qu'il châtia comme il le méritoit. Il eut la gloire d'exterminer les bandits, & de faire régner l'ordre dans tout le Royaume.

Viceroyauté du Cardinal de Granvelle, 1571.

D. Antoine Perenot, Cardinal de Granvelle ſuccéda au Duc d'Alcala dans la Viceroyauté de Naples. Arrivé dans cette ville le 9 Août 1571, il y fut reçu avec tous les honneurs dus à ſon rang. Les peuples étoient bien diſpoſés en ſa faveur, & il ne trompa point leur attente. De concert avec D. Juan d'Autriche, fils Naturel de Charles Quint, il réprima l'inſolence des infidèles qui ne ceſſoient de ravager les côtes & les places maritimes du Royaume, mais il ne put les empêcher de ſe rendre maîtres du Royaume de Tunis, conquis & conſervé à grands frais par Charles-Quint pendans l'eſpace de quarante ans. Il eut encore à repouſſer les entrepriſes de la Cour de Rome contre la jurisdiction & les prééminences royales. Enfin après un Gouvernement de quatre ans, le Roi le rappella en Eſpagne pour l'élever à la charge de Conſeiller d'Etat & de préſident du Conſeil ſuprême d'Italie. Il fut d'autant plus regretté que ſon ſucceſſeur, D. Innigo Ropez Urtado de Mendozza Marquis de Mondejar, livré aux flatteries de ceux qui l'approchoient, commit pluſieurs fautes d'une imprudence ſignalée. Il débuta par révoquer pluſieurs bons réglemens faits par le Cardinal de Granvelle: ce qui lui fit un ennemi ſecret de celui ci. Il ne ſut pas mieux ſe concilier l'amitié de D. Juan d'Autriche, qui penſa le poignarder dans une conteſtation qu'ils eurent enſemble. Il ſe fit tellement haïr de la Nobleſſe & du peuple qu'on ne lui tint aucun compte du bien qu'il fit, & qu'on ne manqua pas d'exagérer ſes fautes. Le Roi Philippe le rappella en 1579, & envoya en ſa place Dom Jean de Zunica Grand Commandeur de Caſtille, Prince de Pietraperſia, qui faiſoit depuis long-temps les fonctions d'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome. Ce Viceroi eut quelque part à l'expédition contre le Portugal par les ſoins & l'activité avec laquelle il envoya de Naples des ſecours d'hommes & d'argent pour cette entrepriſe. Du reſte il ne ſe paſſa aucun événement bien remarquable ſous ſa Viceroyauté. Il fit recevoir le Calendrier Grégorien avec quelques reſtrictions, parce qu'il y avoit remarqué certaines choſes préjudiciables aux droits de la Couronne. Il acheva le vaſte bâtiment de l'Arſenal de Naples, & y fit faire cette magnifique porte qui regarde le mole. Il établit dans les priſons du Vicariat une infirmerie pour les priſonniers malades: trait d'humanité digne d'être imité. Enfin il laiſſa aux Napolitains trente & quelques pragmatiques dont la ſageſſe ſera à jamais l'éloge de ſa capacité dans l'art de gouverner. Juſqu'à D. Jean de Zunica, la charge de Viceroi ſe donnoit pour un temps ilimité. Ceux à qui on la confioit en jouiſſoient tant qu'il plaiſoit au Souverain. D. Pierre de Tolede en avoit joui pendant plus de vingt ans, juſqu'à ſa mort. Philippe II. jugea à propos dans ce temps-ci d'ordonner que la Viceroyauté de Naples ne

Du Marquis de Mondejar, 1575.

De D. Jean de Zunica, 1579.

SECT. VII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1506 *jusqu'à l'an* 1700.

s'accorderoit plus dans la suite que pour trois ans (1). En conséquence de ce reglement les trois années de la Viceroyauté du Prince de Pietrapersia étant expirées le 11 Novembre 1582, il revint en Espagne, où le Roi lui témoigna combien il étoit satisfait de son Gouvernement.

Du Duc d'Offone. 1582.

D. Pierre Giron Duc d'Offone fut nommé Viceroi de Naples en 1582. Le Roi en lui donnant ce grand Gouvernement voulut tout à la fois récompenser ses services & le dédommager des dépenses immenses qu'il avoit faites pour la gloire & l'avantage de la Couronne d'Espagne dans les Guerres de Grenade, pour la conquête du Portugal, & en d'autres circonstances remarquables. Son esprit altier & méprisant indisposa la Noblesse contre lui: il s'en apperçut, & voulut par des manieres engageantes se reconcilier l'affection des Nobles. Il n'y réussit pas, soit qu'il ne put dompter son caractere, soit que les efforts qu'il fit pour cela lui donnassent un air de contrainte qu'on interpretoit à son desavantage. Le Peuple le chérit davantage. Il exaltoit la justice de son administration. Juge integre, le Duc d'Offone ne fit jamais acception de personne. Les foibles & les puissans, les pauvres & les riches, les petits & les grands trouvoient dans lui un défenseur incorruptible. Tout entier aux devoirs de sa charge, il expédioit les affaires avec autant de promptitude que de sagacité & de discernement.

Du Comte de Miranda. 1586.

D. Jean de Zunica Comte de Miranda succéda au Duc d'Offone dans la Viceroyauté de Naples. Il se rendit dans cette ville au mois de Novembre 1586, où il fut reçu avec les démonstrations de joie que méritoit la haute reputation de prudence & de bonté dont il jouissoit. Les bandits commençoient alors à faire beaucoup de ravages dans le Royaume. Les réglemens faits sous les Viceroyautés précédentes n'étoient point un frein capable de reprimer l'audace insolente & cruelle de ces scélerats. Bénoit Mangone qui se faisoit appeller le Roi Marcone de Calabre, & Marc Sciarra qui prenoit aussi le titre de Roi de la Campagne, se rendoient fameux par toutes sortes de crimes. Le Comte de Miranda réussit à faire arrêter le premier. Ce Chef de bandits fut traîné sur un chariot par les rues de Naples, on le déchira avec des tenailles, & le 17 Avril 1587 il fut conduit sur la place du marché où frappé à coups de Marteau il finit sur une roue ses jours souillés de forfaits. Sciarra qui commandoit plus de six cens voleurs & qui depuis plus de sept ans ravageoit le Royaume de Naples & l'Etat Ecclésiastique, fut tué par un de ses compagnons, qui pressé par les remords que lui causoit une vie si détestable, voulut par ce meurtre réparer une partie des maux qu'il avoit faits, ou du moins empêcher qu'il ne s'en fît davantage dans la suite. Ainsi la terre fut purgée de ces deux monstres. Le Comte de Miranda ne fut point rappellé au bout de ses trois ans; il fut continué six autres années de suite desorte que sa Viceroyauté dura neuf ans, & ne finit qu'en 1595, qu'il partit de Naples pour l'Espagne, accompagné des regrets de tout le peuple.

Le

(1) Les lettres patentes accordées au Duc d'Offone, portent *ad unum triennium a die Captæ possessionis computandum*, Lunig *Tom.* II. *p.* 1358.

Le Gouvernement de D. Henri de Gusman Comte d'Olivarès, successeur du Comte de Miranda, ne fut pas moins juste que le précédent, mais il fut encore plus austere. Les Espagnols lui donnoient le nom de *Gran Papelista*, qui signifie un homme toujours entouré de papiers & d'écritures, & sans cesse occupé d'affaires. Il s'étoit montré tel dans les divers emplois du ministere qu'il avoit remplis avec beaucoup de gloire. Il étoit ennemi des danses, des comédies, fêtes & autres divertissemens de cette espece. Il supprima toutes les fêtes que ses prédécesseurs étoient en usage de donner dans leur palais; mais il donnoit audience à tout le monde & à toute heure, & il veilloit avec le plus grand soin à ce que la justice fût administrée avec toute la droiture possible, & en même temps avec la plus grande sévérité. Les moindres fautes étoient punies; c'étoit, selon lui, un moyen sûr de n'en avoir point de grandes à punir. On n'entendit guere parler de bandits ni de voleurs pendant son gouvernement, & les campagnes, jouirent d'une sureté parfaite. L'abondance fleurit dans le Royaume. La mort de Philippe II. fut cause que la Viceroyaute du Comte d'Olivarès ne fut pas aussi longue qu'elle l'eût été probablement sans cet événement. Il ne posséda cette charge que quatre ans étant reparti pour l'Espagne le 19 Juillet 1599, lorsque Philippe III. lui eut nommé un successeur, comme nous le verrons lorsque nous aurons parlé succintement des affaires de la Sicile.

Sect. VII. Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.

Du Comte d'Olivarès. 1595.

Dom Garsie de Tolede, nommé Viceroi de Sicile en 1565, secourut, Malte que Soliman faisoit assiéger. Il y conduisit lui-même six mille hommes, & par ce renfort contraignit les Turcs à lever le Siege. Cette action mémorable ne lui fit pas autant d'honneur qu'elle lui en auroit pu faire, parce qu'il tarda trop à secourir les Chevaliers qui le pressoient vivement de ne les pas laisser plus long temps dans le péril qu'ils couroient. Mais il avoit agi par les ordres du Roi, & sa lenteur en cette occasion ne devoit être imputée qu'au Ministre d'Espagne. Il en porta néanmoins la peine. Philippe II. parut en rejetter tout le blâme sur son Viceroi qu'il rappella sans lui donner aucune marque de sa faveur, ne l'employant dans aucune affaire & le laissant vieillir à Naples dans une vie obscure.

D. Garsie de Tolede secourt Malte.

La Viceroyauté de Sicile fut donnée en 1568 à Dom François Ferdinand d'Avalos Marquis de Pescara qui établit à Palerme en 1570, une Académie de Belles-Lettres sous le titre d'*Academici accesi*. Il mourut en 1571, & la Sicile fut gouvernée par des Présidens jusqu'à l'an 1577 que Marc-Antoine Colonne Duc de Tagliacozzo, y fut envoyé avec la qualité de Viceroi, & fut rappellé en 1584. Dom Diege Henriquez de Gusman comte d'Alba Delista fut nommé à ce Gouvernement en 1585. Son administration dura six ans, & elle n'offre aucun événement remarquable que l'Epidémie qui désola la Sicile la derniere année de sa Viceroyauté. L'année suivante, c'est-à-dire en 1592, les Siciliens eurent pour Viceroi D. Henri de Gusman Comte d'Olivarès, le même dont nous avons parlé ci-dessus, & qui passa en 1595 à la Viceroyauté de Naples, laissant pour Président de Sicile D. Jean Ventimille Marquis de Geraci, qui le fut jusqu'à l'an 1598, que D. Bernardin de Cerdinès Duc de Machéda, fut nommé Viceroi.

Viceroïs de Sicile.

Philippe II. mourut le 13 Septembre de la même année, & Philippe III. son fils lui succéda. Il gouverna la Sicile comme ses prédécesseurs par des Vi-

Philippe III, Roi de Naples & de Sicile. 1598.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

cerois, ſavoir le Duc de Machéda juſqu'au 16 Septembre de l'an 1601 qu'il mourut à Palerme; D. Lorenzo Ivarès de Figueroa & de Cordoue depuis 1602 juſqu'à 1606 qu'il fut rappellé de Sicile pour aller en Allemagne en qualité d'Ambaſſadeur; D. Jean Fernandes Paceco, Marquis de Vigliena & Duc d'Eſcalone depuis l'an 1607 juſqu'en 1610; le Duc d'Oſſone depuis 1612 juſqu'à l'an 1616 qu'il paſſa à la Viceroyauté de Naples; D. François Comte de Caſtro 1616 juſqu'en 1622.

Condamnation du Tome XI. des Annales de Baronius.

Pendant tout ce temps, l'hiſtoire de Sicile n'offre rien de bien intéreſſant, ſinon la condamnation du tome onzieme des Annales du Cardinal Baronius. Ce ſavant, par complaiſance pour le Pape avoit inſéré dans ce Volume une longue déclamation contre le tribunal de la Monarchie de Sicile. Nous rappellerons ici au Lecteur ce que c'eſt que ce Tribunal fondé ſur une Bulle d'Urbain II. (1). Le Juge en eſt commis par le Roi, comme Légat du Saint-Siege, & il exerce la Juriſdiction Eccléſiaſtique, comme repréſentant le Roi en cette qualité de Légat & avec ſubordination au Saint-Siege. Il connoît de toutes les cauſes Eccléſiaſtiques civiles & criminelles, non en premiere inſtance, mais ſur les appellations ou les plaintes qui lui ſont portées des jugemens des ordinaires, & a droit de connoître en premiere inſtance des cauſes des exempts, & de tous ceux qui n'ont point d'autre ſupérieur que le Saint-Siege. Les appellations des Evêques ne ſont point portées avant que d'avoir été jugées par les Archevêques. Si les ſentences portent excommunication contre les appellans, le Juge de la Monarchie eſt en poſſeſſion d'en donner l'abſolution avec la clauſe *cum reincidentia*, qui eſt ce qu'on appelle en France *abſolutio ad cautelam*, qui n'a d'autre effet que de rendre les perſonnes capables de jouir de ce droit. Le Juge de la Monarchie reçoit au nom du Saint-Siege les griefs des accuſés ou condamnés. Il inſtruit le procès & juge de la validité ou de l'invalidité, de la juſtice des jugemens rendus par l'ordinaire, ou du fond de la cauſe même. Dans les affaires qui ſont portées devant lui en premiere inſtance, s'il prononce la nullité de la ſentence, elle demeure ſans effet, ſi au contraire il la déclare juridique, il renvoie pour la ſatisfaction & l'abſolution aux ordinaires, & en cas d'appel dans les ſentences rendues en premiere inſtance, par le Juge de la Monarchie, le Viceroi nomme d'autres juges pour prononcer ſur l'appel juſqu'à trois ſentences conformes, ſuivant les regles du droit. Dans les cauſes qui ne peuvent pas être jugées ſur les lieux, ou qui doivent être portées par appel à la perſonne du Pape, les parties peuvent ſe pourvoir à Rome avec la permiſſion du Roi, ou de ſon Viceroi. Le Juge de la Monarchie a droit de connoître des appellations ordinaires *per viam gravaminis*. Tel eſt en ſubſtance le privilege & la Juriſdiction du fameux Tribunal de la Monarchie de Sicile; Ou du moins, il étoit tel dans ſon origine (2): car la Cour de Rome n'avoit pas tardé à ſe repentir d'avoir accordé de ſi amples pouvoirs aux Souverains de la Sicile, & en conſéquence de les violer en toutes les circonſtances, où elle croyoit le pouvoir faire ſous quelque prétexte plauſible.

(1) L'Authenticité de cette Bulle à été revoquée par le Cardinal Baronius; Du Pin a répondu à ſes difficultés dans ſa Défenſe de la Monarchie de Sicile.

(2) Du Pin, Défenſe de la Monarchie de Sicile.

Sous le regne de Philippe II, pendant la Viceroyauté du Duc d'Alcala, les entreprises des Papes sur l'autorité royale & la Monarchie de Sicile étoient parvenues à un tel excès que le Roi se plaignit hautement au Saint-Pere que ses commissaires Apostoliques envoyés dans le Royaume de Naples, soit à titre de visiteurs, soit pour d'autres causes, refusoient de prendre l'*Exequatur Regium*; qu'ils défendoient sous peine de censures qu'on y imposât de nouveaux péages, ou de nouvelles gabelles, d'où les peuples prenoient occasion d'en refuser le paiement: il lui fit représenter qu'en matiere de Jurisdiction, il avoit, comme Roi de Naples, des privileges anciens du Saint-Siege, des raisons légitimes, des titres, & une possession immémoriale, qui en régloient l'étendue; que l'autorité Pontificale devoit être tempérée par la justice qui ne privoit personne de ses droits sur-tout les Princes de ce qui leur appartenoit dans le gouvernement politique: que la clause de la bulle par laquelle le Pape s'attribuoit la connoissance des procès criminels contre les Clercs, sembloit attaquer directement la Monarchie de Sicile, autorisée par des privileges apostoliques, & confirmée par une très ancienne possession; que d'ailleurs il y avoit encore donné atteinte en nommant un Nonce & défenseur de la foi Catholique en Sicile (1), en deçà & au delà du Phare; qu'introduire ainsi un Nonce en Sicile, c'étoit attaquer le tribunal de la Monarchie, puisque le Roi y étoit Légat né du Saint-Siege, & en cette qualité défenseur & protecteur naturel de l'Eglise & de ses immunités (2).

Sect. VII. Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.

La cour de Rome avoit répondu foiblement à ces griefs & seulement par des recriminations, en se plaignant de son côté qu'à Naples on n'exécutoit ni le concile de Trente ni les diplomes apostoliques, ou bien tantôt en taxant de fausseté la Bulle d'Urbain II. en faveur de Roger I, & tantôt en l'interprétant suivant ses idées. Cependant les choses étoient restées sur le même pied; seulement par condescendance pour le Pape, Philippe II. avoit établi que le Juge de la Monarchie qui avoit toujours été un Laïque seroit désormais un Ecclésiastique. Cette affaire n'ayant donc point été terminée, le Cardinal Baronius, comme nous l'avons dit, inséra à la priere du Pape, dans ses Annales sous l'an 1097, une dissertation contre cette Monarchie, qui força la Cour d'Espagne de condamner, par un Edit du 3 Octobre 1610, l'écrit de Baronius comme téméraire & contraire à la vérité historique „ étant certain, dit le Roi dans cet Edit, que nos prédécesseurs ont joui de ces prérogatives avec le consentement exprès & tacite des Papes qui ont voulu en cela reconnoître les bienfaits des premiers Rois de Sicile qui avoient rendu ce Royaume à l'Eglise après avoir chassé les Sarrasins & y avoir si puissamment établi l'autorité & la Majesté du Siege Apostolique, qu'il n'y à aucun endroit dans le monde Chrétien où elle fleurisse plus purement & plus catholiquement. C'est pourquoi, continue le Roi, pour remédier au mal que pourroit faire ce livre, & pour satisfaire à notre devoir, après en avoir communiqué avec notre conseil, nous défendons à toutes personnes de vendre, ni acheter, ni lire, ni retenir l'onzieme tome des Annales du Cardinal Baronius où cette dissertation se trouve, sous peine pour la

(1) Paul Odescalchi.
(2) *Histoire des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* IV.

SECT. VI. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1506 *jusqu'à l'an* 1700.

„ premiere fois de cinq cens Pistoles d'amende, & pour la seconde fois sous „ la même peine & outre ce le bannissement de cinq ans, qui augmentera „ de la moitié, s'il est enfreint par un Noble, & si le coupable ne l'est pas, „ il sera envoyé aux galeres." (1)

Conjuration. 1600.

Pendant le regne de Philippe III, le Royaume de Naples eut quatre Vicerois. D. Ferdinand Ruiz de Castro, Comte de Lemos, fut le premier. Il eut la gloire de dissiper la conjuration que Thomas Campanella, Moine Dominicain tramoit en Calabre en 1600. La Cour de Madrid tiroit des sommes immenses du Royaume de Naples, & il commençoit à s'épuiser d'argent, & même d'hommes: car la culture des terres & les emplois de la vie civile, les arts & les métiers en manquoient. Sous Alphonse V, on n'imposoit dans le Royaume de Naples pour tout subside que six Carlins par feu. Ferdinand I. son fils l'augmenta d'abord de cinq Carlins, & ensuite peu à peu il le porta jusqu'à soixante-six, ce qui produisoit trois millions d'or. L'Empereur Charles-Quint tira des Napolitains cinq millions en dix dons, Philippe II. en avoit tiré trente millions (2) en vingt deux dons. Les nobles & le peuple murmuroient également de se voir obligés de payer des sommes si excessives. Thomas Campanella, échappé des prisons de l'Inquisition, échauffé sans-doute par les murmures de ceux qui taxoient le Gouvernement des Rois d'Espagne & de leurs Vicerois, de tyrannie à l'égard des Napolitains, forma le projet de faire secouer ce joug insupportable à tout le Royaume. Retiré dans un petit couvent obscur à Stilo sa patrie, où il s'adonnoit à l'astrologie, il persuada aux moines ses confreres, que les astres dont il savoit interpréter les mouvemens, prédisoient une grande révolution pour l'année 1600, sur-tout dans le Royaume de Naples & dans la Calabre, qu'il étoit appellé lui-même par la volonté de Dieu à être le chef de cette révolution, qui devoit changer le Royaume, opprimé par les Vicerois, en une heureuse république; qu'il avoit pour exécuter cette entreprise deux grands moyens, la langue & les armes; qu'avec le premier de ces moyens, (la langue) il falloit prêcher la liberté contre la tyrannie des Princes, afin d'exciter le Peuple à secouer le joug; que quant aux armes il se flattoit d'avoir facilement celles des bandits, & de ceux qui étoient bannis, que la populace excitée briseroit les portes des prisons d'où les criminels délivrés se joindroient au peuple sous l'enseigne de la liberté; que divers Seigneurs séculiers & Ecclésiastiques les seconderoient; que la flotte Turque appellée à leur secours acheveroit l'entreprise. Un certain Pere Denis Ponzio de Nicastro fut un des plus ardens à épouser le projet de Campanella, dans lequel entrerent plus de trois cens Religieux tant Augustins que Dominicains & Cordeliers. Déjà les Conjurés avoient plusieurs Châteaux à leur disposition. La Contagion avoit gagné plusieurs Villes & Terres tant de la Calabre que de la Province voisine: Stilo avec les hameaux qui en dépendent, Catanzaro, Squillace, Nicastro, Cerisalco, Taverna, Tropéia, Reggia & ses hameaux; Cosence, Sainte-Agathe, Cassano, Castrovillari, Terre neuve & Satriano;

(1) Hist. Générale de Sicil. Par Mr. de B. *Tom.* II. Du Pin Défense de la Monarchie de Sicile, *ch.* X.

(2) Philippe III & Philippe IV. depuis 1628 jusqu'en 1647, exigerent jusqu'à cent millions.

les Evêques de Nicastro, de Girace, de Melito, & quelques Barons Napolitains s'étoient laissé séduire. Dix-huit cens bannis rassemblés étoient prêts à agir au premier signal. Campanella avoit fait un traité avec le Bacha Cicala pour obtenir le secours de sa flotte, au moyen de diverses Forteresses & Terres que le chef des Conjurés lui promettoit dans sa nouvelle république. La flotte devoit se montrer au mois de Septembre, & dès qu'on l'appercevroit, le soulèvement devoit se faire, en criant liberté & tuant les Officiers du Roi.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an* 1700.

Telles étoient les mesures prises par Campanella & les autres Conjurés, lorsque cette trame fut découverte par deux d'entre eux que le repentir, ou plutôt l'espoir de quelques récompenses porta à trahir le secret dont ils étoient dépositaires & complices. Tabio de Lauro & Jean Baptiste Blibia vinrent trouver D. Louis Xarava Avocat Fiscal dans la Calabre-Ultérieure, & lui découvrirent tout ce qu'ils savoient. Celui-ci, envoya leurs dépositions au Viceroi. On poursuivit secrétement, & bientôt publiquement, les Conjurés. On en arrêta un grand nombre, entre autres Campanella & le Pere Denis, quoique déguisés l'un & l'autre. Le 14 de Septembre le Bacha Cicala parut avec trente galeres au Cap de Stilo, conformément au traîté. Surpris de ne voir aucun effet des mouvemens que les Conjurés lui avoient fait espérer, il se douta que la conspiration avoit été découverte; & trouvant toutes les Places maritimes bien gardées, il se retira dans la Baie de Saint Jean, d'où, après quelques jours, il fit voile pour le Levant.

Le Comte de Lemos fit écarteler vifs deux des Conjurés, & pendre quatre autres. Le Pere Denis appliqué à la plus févere de toutes les tortures la soutint avec fermeté sans laisser sortir une parole de sa bouche. Campanella confessa des choses si contradictoires & si extravangantes qu'il fut regardé comme un fou, & condamné à une prison perpétuelle, d'où cependant il trouva le secret de sortir dans la suite. Ainsi se dissipa cette conspiration.

Viceroyauté du Comte de Benavente. 1603.

Au Comte de Lemos mort à Naples le 19 Octobre 1601, succéda D. Jean Alphonse Pimentel d'Errera Comte de Benavente qui gouverna le Royaume pendant un peu plus de sept ans, donnant une application continuelle à la droite administration de la justice, réprimant avec succès les courses & les pillages des Turcs, faisant poursuivre & punir les bandits qui ne cessoient de commettre de fréquens ravages. Mais le plus difficile de ses emplois étoit d'empêcher le peuple de se révolter. Les dons immenses & réitérés que le Roi exigeoit des Napolitains, les impositions dont ils étoient surchargés avoient indisposé les habitans au point qu'ils ne pouvoient plus entendre parler de nouvelles taxes & de levées. Les besoins de la Cour ne finissoient point, une demande de nouveaux secours succédoit immédiatemant à l'autre & fatiguoit le peuple. Il se révolta plusieurs fois. Ces troubles à la vérité n'eurent pas de suites, mais ils présageoient quelque soulèvement général quand la fermentation des esprits seroit portée à un degré plus violent. Ce fut dans ces circonstances pénibles qu'éclata la prudence du Viceroi.

De D. Pierre. Comte de Lemos. 1610.

Le Gouvernement de D. Pierre Fernandez de Castro, Comte de Lemos, fils de Ferdinand Comte du même nom, qui avoit été aussi Viceroi de Naples, sera à jamais mémorable dans les annales de ce Royaume, par le lustre qu'il donna à l'Université, par les réglemens qu'il fit pour la faire fleurir.

SECT. VII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1506 *jusqu'à l'an* 1700.

Généreux protecteur des Sciences qu'il avoit lui-même cultivées avec succès, il ne négligea rien de tout ce qui pouvoit contribuer à y donner de la célébrité. Le célébre Fontana donna le plan d'un bâtiment magnifique que le Viceroi fit élever pour l'Université, il la pourvut de bons professeurs, & porta ensuite ses soins sur ce qui regardoit les Officiers chargés de la gouverner, réglant tout de la maniere la plus avantageuse à l'avancement des Sciences, & ne cessant de combler de biens les savans & les gens de lettres. Il quitta Naples le 8 Juillet 1616 pour aller en Espagne exercer la charge de Président du Conseil suprême d'Italie.

Du Duc d'Ossone. 1616.

D. Pierre Giron, Duc d'Ossone passa dans la même année de la Viceroyauté de Sicile à celle de Naples. Après avoir fait diverses expéditions dans la mer Adriatique contre les Vénitiens, à qui il portoit une haine particuliere, il conçut le projet de ravager Venise, & d'y mettre le feu. Ce complot échoua parce qu'il fut découvert. Un Viceroi si intrigant donna des ombrages à la Cour de Madrid. On examina sa conduite, en voulut le revoquer, & l'on découvrit qu'il formoit sous main une nouvelle Conspiration pour se perpétuer dans le Gouvernement de Naples en s'emparant du Royaume. Philippe III. lui nomma un successeur & le rappella. Ainsi le temps lui manqua pour exécuter son projet. Le regne de Philippe III. étant celui des favoris, secondé par le Duc d'Uzeda & par d'autres amis & parens qu'il avoit à la Cour, il parvint à se disculper de ce dont il étoit chargé. Ce ne fut que sous le regne suivant qu'on examina judiciairement les charges envoyées contre lui par le Cardinal Borgia son successeur; & il fut trouvé coupable. On l'arrêta, on le conduisit dans le Château d'Almeda où il mourut de chagrin après une longue prison.

PHILIPPE IV. *Roi des deux Siciles.* 1621.

Philippe III. étant mort le 31 Mars 1621, Philippe IV. succéda à tous ses Royaumes. Pendant le long regne de celui-ci les Royaumes de Naples & de Sicile furent un théatre de grands & funestes événemens qui acheverent de les épuiser. Le Cardinal Borgia avoit été rappellé de la Viceroyauté de Naples quelque temps avant la mort de Philippe III. Le nouveau Roi envoya D. Antoine Alvarez de Tolede Duc d'Albe pour gouverner ce Royaume qui, pendant sa pénible administration, éprouva toutes sortes de malheurs; le décri d'une monnoie, nommée Zannette, porta un préjudice immense aux banques publiques qui en avoient pour quatre millions quatre cens mille ducats, le commerce souffrit un total dépérissement, il y eut une grande disette de vivres en 1624 & de nouvelles levées faites d'hommes & d'argent dont l'Espagne étoit toujours avide; on eut à supporter les courses & les pirateries des Turcs, & pour surcroit de maux, des tremblemens de terre en 1626 & 1627 se firent sentir dans Naples & dans diverses parties du Royaume, & qui dans la Pouille sur-tout renverserent des Bourgs & des Villages entiers, au point que n'étant pas possible d'enterrer tous les hommes qui périrent sous leurs ruines, on fut obligé de brûler leurs corps, afin de préserver l'air de la contagion qu'ils auroient occasionnée. On peut juger par ces détails combien la Viceroyauté du Duc d'Albe fut remplie de peines & d'inquiétudes.

Déplorable état du Royaume de Naples.

1629.

Celle de D. Ferrant Afan de Rivera Duc d'Alcala, qui vint le remplacer en 1629, ne le fut pas moins; aux fléaux qui ravageoient déjà le Royaume, se joignirent, pour comble de malheurs, les entreprises de la Cour de Rome

sur les droits de la Jurisdiction Royale. Le Duc d'Alcala trop foible, ne sut point réprimer efficacement les insolences du Clergé. D. Emmanuel de Gusman Comte de Montercy qui prit possession de la Viceroyauté en 1631, sut mieux faire tête aux Ecclésiastiques, & malgré le tonnerre du Vatican, il soutint avec fermeté les privileges de la Couronne. D'ailleurs son gouvernement fut excessivement onéreux aux peuples. Pour en juger, il suffit de dire qu'il tira du Royaume plus de cent mille hommes de troupes tant Cavalerie qu'Infanterie qui furent armés, équippés & expédiés aux frais des Napolitains, qu'il leva pour trois millions & demi d'écus de nouvelles impositions, outre les sommes considérables qui furent employées aux fortifications des Places du Royaume, aux expéditions des armées navales, à la construction de six vaisseaux de guerre & de quelques galeres. 1631.

Plaintes des Napolitains.

Sous la Viceroyauté de D. Ramire Gusman Duc de Medina Las Torres, nommé à ce Gouvernement en 1637, le Royaume de Naples se trouva dans un état si violent, que pour éviter que les peuples surchargés ne se portassent au desespoir & aux excès qui l'accompagnent, on résolut d'envoyer en Cour, implorer la clémence du Roi, le supplier d'apporter quelque remède à de si grands maux, de diminuer les impôts, de laisser respirer les Napolitains, sans en exiger de nouvelles contributions en hommes & en argent. Le Viceroi approuva cette démarche, dont il sentoit mieux que personne la justice & la nécessité. Hector Capecelatro fut nommé pour cette députation. On ignore si elle eut quelque bon effet; mais à en juger par les dispositions de la Cour, il est à croire qu'on donna de bonnes paroles à ce député & qu'on se mit peu en peine de les tenir. 1638.

Conjuration.

Cependant le mécontentement universel des Napolitains étoit connu chez l'étranger, en France sur-tout où l'on projettoit d'en profiter en faisant une irruption dans le Royaume de Naples. Le Marquis de Cœuvres, Ambassadeur du Roi de France à Naples, Jules Mazarin, pour lors simple prélat, & dans la Suite Cardinal & premier Ministre de cette Couronne, avoient formé une Conjuration avec le Marquis d'Acaja noble Napolitain pour surprendre Naples. Déjà l'on en concertoit dans Rome les moyens, lorsqu'un des Conjurés en révéla le secret au Viceroi. Le Marquis d'Acaja fut arrêté & on lui fit son procès. Il fut dépouillé de son titre, puis de l'habit de Chevalier de Malte, & eut la tête tranchée sur un échaffaud. Cette Conjuration découverte n'empêcha pas les François de tenter une descente sur les côtes en 1640: elles étoient si bien gardées qu'ils furent obligés de se retirer sans avoir pu mettre un homme à terre. 1640.

D. Jean Alphonse Henriquez, Amiral de Castille vint à Naples avec la qualité de Viceroi en 1644. Il ne tarda pas à s'apperçevoir de l'état déplorable auquel le Royaume étoit réduit. Le mal étoit extrême, & il sentoit qu'à la premiere demande de la Cour, il étoit comme impossible d'éviter un soulèvement. Il fit tout ce que la prudence exigeoit de lui dans une circonstance si délicate. Il ne pouvoit se résoudre à ajouter de nouvelles calamités aux calamités présentes. Lorsque les Ministres d'Espagne le presserent d'exiger de nouveaux dons, il leur répondit qu'il falloit plutôt penser à soulager la misere des Napolitains. Cette réponse déplut; on le força de mettre un impôt sur les loyers des Maisons. Ce que le Viceroi avoit prévu arriva.

SECT. VII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1506 *jusqu'à l'an* 1700.

La populace se souleva dès qu'on se mit en devoir de lever cette nouvelle taxe. Il en fit suspendre la perception, & rendit compte à la Cour de ce qui arrivoit. Sa conduite fut taxée de foiblesse. Il demanda son rappel. On nomma le Duc d'Arcos pour le remplacer.

Vicerois de Sicile.

La Sicile fut affligée de la peste dans les années 1624, 1625 & 1626. Ce terrible fléau lui enleva son Viceroi, (1) le Prince Emmanuel Philibert de Savoie, qui avoit succédé au Duc de Castro en 1622. D. Antoine Pimentel Marquis de Tavara fut nommé Viceroi de Sicile l'an 1626: il mourut l'année suivante & fut remplacé par D. François Fernandez de la Cueva Duc d'Albuquerque. Celui-ci remit le gouvernement entre les mains du Duc d'Alcala en 1632. La Sicile étoit alors ravagée par les bandits: le Duc d'Alcala les poursuivit avec une sévérité qui réprima leur insolence. A cette occasion, il se nommoit le vengeur implacable des crimes. Il quitta la Viceroyauté en 1635, & la Sicile fut gouvernée par le Duc de Moncade jusqu'en 1639 que D. François de Mello Duc de Bragance en fut nommé Viceroi. Dom Alphonse Henriquez de Capréra Grand Amiral de Castille lui succéda en 1641, & eut lui-même pour successeur, en 1644, Dom Pietro Faxardo Xunica Réquesens Marquis de Los Velés.

Troubles en Sicile. 1647.

En 1647, la récolte fut peu abondante en Sicile; cependant par une imprudence impardonnable; le Préteur de Palerme, jugea à propos, pour payer les dettes publiques, d'augmenter l'impôt sur le blé. Le peuple fut sur le point de se soulever, le Magistrat l'appaisa en diminuant l'impôt, mais il fit diminuer le poids du pain. Le peuple alors courut aux armes, & remplit la ville de trouble & de confusion. Il se choisit un Capitaine-Général, Joseph d'Alessi, homme de basse extraction, chassa le Marquis de Los Velès de son Palais, puis de la Ville, & ne consentit à l'y recevoir qu'après en avoir obtenu, par un traité solemnel des privileges & des exemptions qui, dit un Historien, auroient été regardés comme excessifs même dans une République. Cependant le peuple inconstant tua son Capitaine-Général sous prétexte qu'il eut pu faire un traité encore plus avantageux. La mort du Viceroi arrivée presque dans le même temps livra la ville à de nouveaux desordres. Le Marquis de Monte Allegro, qu'il avoit nommé Président souffrit tout d'une populace mutinée pour ne pas achever de mettre la Sicile en combustion. Mais le Cardinal Trivulce que la Cour envoya pour Viceroi, appaisa les troubles & fit rentrer les Siciliens sous l'obéissance (2).

Le feu de la révolte se communique à Naples.

Le feu de la révolte s'étoit communiqué jusqu'à Naples & y produisoit encore de plus grands ravages. Le Duc d'Arcos avoit mis un impôt sur les fruits. Le peuple en murmuroit & en demandoit la suppression avec des instances qui annonçoient une sédition. Le Viceroi craignant de plus grands mouvemens, vouloit lui accorder sa demande, mais il cherchoit quelqu'autre impôt qui fut moins onéreux que celui-là, & dont le produit fut à peu près égal. Tandis qu'il déliberoit sur cet objet avec les principaux officiers

(1) Il mourut dès 1624, le troisieme jour d'Août.

(2) Après avoir découvert deux conspirations tramées contre lui, & fait exécuter les Chefs.

officiers municipaux, le peuple ſe choiſit pour chef, un jeune homme du plus bas état, nommé Thomas Aniello, & la révolte éclata. On ſaccagea le bureau de l'impôt, on chaſſa les commis à coups de pierres, & l'audace augmentant avec la fureur, on attaqua les autres bureaux des fermes; on courut au palais du Viceroi qui eut de la peine à échapper à la fureur du peuple. Il ne ſe ſauva qu'à la faveur de l'argent qu'il jetta à ceux qui le pourſuivoient, leſquels s'étant arrêtés pour le ramaſſer, lui donnerent le temps de ſe retirer dans le couvent de Saint-Louis. De cette retraite il fit publier un Edit portant ſuppreſſion de l'impôt ſur les fruits. Le peuple n'en devint que plus ſéditieux. Il demanda qu'on ôtât également tous les impôts, & qu'on lui remît les patentes des privileges accordés par Charles-Quint. Thomas Aniello, couvert de haillons, monté ſur un échauffaud en guiſe de trône, & portant un épée pour ſceptre, étoit l'ame de tout ce tumulte. Il étoit à la tête de cent cinquante mille Napolitains, armés de différentes manieres, & tous également formidables parce qu'ils étoient animés par le deſeſpoir que cauſe l'extrême miſere. Le Viceroi n'eut d'autre parti à prendre que celui de tout accorder. Par la médiation du Cardinal Filomarini, Archevêque de Naples, le Duc d'Arcos ſouſcrivit à un traité ſolemnel par lequel on aboliſſoit généralement toutes les impoſitions établies depuis les exemptions accordées par l'Empereur Charles-Quint, & l'on défendoit d'en introduire aucunes autres à l'avenir; par ce même traité on accordoit encore l'égalité des ſuffrages entre la Nobleſſe & le peuple; on promettoit que tout ce qui s'étoit paſſé ſeroit oublié, & enfin que pendant les trois mois qu'il falloit attendre pour recevoir du Roi la ratification de ces conditions, le peuple reſteroit armé. L'obſervation en fut ſolemnellement jurée dans l'Egliſe des Carmes par le Viceroi en préſence du Cardinal Archevêque, & de Thomas Aniello qui y intervint comme Chef du peuple très-fidèle (1).

Sect. VII. Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.

Ce ſuccès enfla la vanité d'Aniello, au point qu'il ſe rendit inſupportable à ceux qui l'avoient mis à leur tête. Ils commencerent à rougir de leur choix, & ils le maſſacrerent avec quelques autres de ſes principaux confidens. Sa tête fut clouée à un poteau, & le peuple parut ſe repaître avec plaiſir de ce ſpectacle. Ce même peuple toujours bizarre & inconſtant ſe ſouleva de nouveau quelques jours après à l'occaſion de quelques artiſans qui furent maltraités par des Nobles. Alors le Cadavre d'Aniello fut déterré, & joint à ſa tête, on l'expoſa avec des cierges allumés dans la même Egliſe où il avoit été maſſacré, & on lui fit de magnifiques funérailles avec tous les honneurs qu'on rend aux Commandans généraux. En même temps on s'empara de la groſſe tour des Carmes, & lon ſe rendit maître de pluſieurs portes qui dominoient ſur le port & d'où l'on pouvoit ſe garantir de l'Artillerie des Châteaux.

Le Duc d'Arcos ſe retira dans le Chateau-neuf, & ſe trouvant dépourvu de tout ce qui étoit néceſſaire pour s'y défendre contre ce peuple révolté, & les Napolitains ſe diſpoſant à l'attaquer, il ſe vit dans la néceſſité de faire un ſecond traité encore plus onéreux & plus humiliant que le pre-

(1) Lunig, *Tom.* II. *p.* 1368. *Hiſtoire Civile du Royaume de Naples*, Par Giannone, *Liv.* XXXVII. *ch.* II.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

mier (1). Les Provinces qui avoient toutes le même sujet de mécontentement que la Capitale devinrent bientôt aussi un théatre de troubles & de carnages. Alors on leva l'étendart de la rebellion. On osa demander au Viceroi qu'il remit les Châteaux, & sur son refus, on se mit en devoir de les assiéger. Le peuple se choisit un Chef ou Capitaine Général. Ce fut François Toraldo Prince de Massa qui s'étant chargé de cette commission imprudente de concert avec le Viceroi, différa sous divers prétextes l'attaque des Châteaux, & donna des ordres si extraordinaires qu'on le soupçonna de trahir la cause du peuple, au lieu de la soutenir; il fut inhumainement massacré. On choisit à sa place Janvier Annese, homme de basse naissance, élevé dans la profession des armes, & connu pour un scélérat adroit & hardi dans le crime.

Aussi-tôt que la Cour fut instruite de ce qui se passoit dans le Royaume de Naples, le Roi y envoya en diligence une armée Navale sous le commandement de D. Juan d'Autriche son fils naturel. La flotte jetta l'ancre près le rivage de Sainte Luce le 1er. Octobre de la même année 1647: elle consistoit en vingt-deux galeres & quarante vaisseaux, avec seulement quatre mille soldats, & d'ailleurs elle étoit mal pourvue de provisions. D. Juan d'Autriche ayant concerté avec le Viceroi, les moyens de faire rentrer les Napolitains dans leur devoir, on résolut d'employer la force. On commença par ordonner au peuple de mettre bas les armes. Et comme on s'attendoit qu'il n'en feroit rien, on ordonna le débarquement de trois mille soldats qui allerent occuper les postes les plus élevés & les mieux situés. En même temps, on fit jouer toute l'artillerie des Châteaux & de la flotte sur la ville. Ce tonnerre continuel épouvanta d'abord les habitans. Mais bientôt devenus plus furieux que jamais, quand ils virent que le feu des Espagnols se rallentissoit ou même cessoit en quelques endroits, parce qu'ils manquoient de poudre, ils se porterent aux derniers excès. On abattit les bannieres du Roi, on foula ses portraits aux pieds, en disant qu'ils ne vouloient point d'un tyran qui leur envoyoit son fils armé pour perdre Naples par des exemples inouis de cruauté & de vengeance, plutôt que de la conserver en la traitant avec modération & bonté. Les Maisons & les biens de ceux qui étoient restés attachés au Gouvernement furent mis au pillage. Les Eglises ne furent point épargnées. Le Peuple donna deux Edits par lesquels il abolissoit entiérement toutes les gabelles, défendoit à tous les Barons & Seigneurs titrés de se joindre en troupe, & mettoit à prix la tête de plusieurs d'entre eux; ces deux Edits étoient datés des 15 & 16 Octobre. Le 17 il fit paroître un manifeste où il exposoit les infractions que les Espagnols avoient faites aux articles dont on étoit convenu, & les cruautés qu'ils avoient exercées, & en conséquence, le peuple invitoit le Pape, l'Empereur, tous les Rois, Princes & Républiques à le favoriser, à l'aider à recouvrer ses anciens privileges (2), ou plutôt à reprendre sa liberté: car la ville de Naples s'arrogea le titre de République.

Tentatives du Duc de Guise sur le Royaume de Naples. 1648.

Les choses étoient dans cette crise violente, lorsque Henri Duc de Guise,

(1) Cette seconde Capitulation contenoit 58 articles qu'on peut voir dans Lunig, *à l'endroit cité*, *p.* 1374.

(2) On peut lire ces deux Edits & ce manifeste dans Lunig, *p.* 1387 *& suiv.*

qui étoit alors à Rome, conçut le projet de profiter de ces troubles pour se rendre maître du Royaume de Naples. Il fit offrir à Janvier Annese de l'aider dans son entreprise de ses biens & de sa personne, lui promettant de plus puissans secours de la part de la Cour de France. Ses émissaires insinuoient au peuple que pour soutenir la nouvelle forme de Gouvernement, il n'y avoit point de meilleur parti à prendre que de recourir à la protection de quelque grand Roi, & que surement on s'assureroit celle de la France, en declarant Henri de Lorraine Chef de la nouvelle République. On montroit même des Lettres de l'Ambassadeur de France à Rome qui faisoit espérer qu'on seroit efficacement secouru. Le Duc de Guise, jeune, brave & entreprenant, descendant des anciens Rois de Naples (1), avoit des prétentions sur cette couronne. Flatté par la gloire d'une telle entreprise, appellé par Annese & tout le peuple, il obtint du Roi la permission de se rendre à leurs vœux, & s'embarqua hardiment sur quelques felouques Napolitaines, sans craindre de tomber au pouvoir de la flotte Espagnole qui, déjà informée de ce projet, cherchoit ce Prince. Il arriva à Naples le 15 de Novembre: il fut reçu par le peuple au milieu des acclamations publiques, & des cris de la plus vive allégresse. Dès le lendemain, accompagné des principaux officiers, il alla prêter serment de fidélité dans la grande Église, & faire benir son épée avec les cérémonies ordinaires. Dans l'acte de serment il prit le tître de Général des armées du Royaume de Naples & de Défenseur de la liberté; mais il se donna bientôt le nom de Duc de Naples, comme on le voit sur les monnoies qu'il fit frapper (2). On assure même qu'il se flatta d'y pouvoir substituer dans la suite celui de Roi. Quoiqu'il en soit, en voulant attirer à lui toute l'autorité, il fit échouer son entreprise. Janvier Annese ne voulut point le reconnoître pour son supérieur & la mésintelligence se mit entre eux. Le Duc n'avoit point aussi assez d'égards pour la France, ni pour les François qui étoient autour de lui. Le Cardinal Mazarin qui connoissoit le génie ambitieux du jeune Duc désapprouvoit cette démarche. Aussi la flotte Françoise qu'il envoya devant Naples ne devoit rien concerter avec le Duc de Guise, ni favoriser son parti. Elle venoit seulement, à la faveur des troubles, tenter de tirer quelques avantages pour la Couronne de France; mais elle se retira sans pouvoir rien entreprendre après avoir parcouru quelques ports du Royaume & s'être canonnée de loin avec la flotte Espagnole.

Sect. VII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1506 *jusqu'à l'an* 1700.

A l'instigation de quelques Officiers François qui étoient dans Naples, des personnes accréditées parmi le peuple proposérent d'offrir la Couronne au Duc d'Orléans; d'autres étoient d'avis de se donner au Pape. Cette division de sentimens annonçoit que la légéreté naturelle au peuple, le rameneroit insensiblement à son premier état. Le Pape offrit ses bons offices pour terminer les différens qui déchiroient le Royaume de Naples. Annese jaloux du Duc de Guise desiroit la paix. La noblesse & le peuple fatigués par de si longs & de si grands desordres ne pouvoient plus supporter l'état violent &

(1) De René d'Anjou qui fut chassé du Royaume, & le dernier Roi de la Maison d'Anjou.

(2) Cette monnoie avoit l'écu avec ce monogramme S. P. Q. N. & de l'aute côté le nom de Henri de Lorraine avec le titre *Reip. Neap. Dux.*

SECT. VII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1506 *jusqu'à l'an* 1700.

tumultueux où ils étoient plongés. Le Duc d'Arcos étoit odieux. D. Juan d'Autriche se fit nommer, par les Napolitains, Viceroi à sa place & commença à négocier un accommodement. La Cour désapprouva sa conduite en cette occasion. Elle vit de mauvais œil que des sujets se fussent arrogés le droit de déplacer un Viceroi & d'en substituer un autre. D'ailleurs, dans une conjoncture si périlleuse, on ne trouvoit pas convenable que ce poste fût occupé par D. Juan. En acceptant la démission du Duc d'Arcos le Roi nomma pour le remplacer D. Innico Velez de Guevara & Tassis, Comte d'Onnatte. Arrivé à Naples, le premier Mars 1648, il reprit la voie des négociations commencées par D. Juan avec Annese. Par ce moyen il enleva au Duc de Guise beaucoup de ses partisans. Celui-ci voyant les choses changer de face se rendit à la pointe de Posilippo, en apparence pour tenter de réduire l'Isle de Nisita sous son obéissance, mais en effet pour se dérober au danger d'être massacré par les mécontens. Le Viceroi saisit cette occasion de profiter des dispositions favorables des Napolitains à la paix. De concert avec D. Juan d'Autriche, ils sortirent des Châteaux avec quelques troupes, & descendans dans la ville, par des quartiers où ils avoient des intelligences, ils furent reçus avec des démonstrations de joie, & des cris auxquels le peuple mêloit le nom du Roi en implorant sa clémence. Les autres quartiers suivirent cet exemple. Annese à qui l'on promit le pardon, ainsi qu'une amnistie générale pour tout le monde, remit les clés de la grosse tour des carmes qu'il commandoit. Dans un moment, & sans aucune effusion de sang, le Viceroi fut maître de la Ville, & la journée se termina par rendre d'unanimes actions de graces à Dieu, dans la grande Eglise pour le retour de la paix. Dans cette subite révolution, le Duc de Guise n'eut d'autre parti à prendre que celui de la fuite; mais il ne put échapper aux royalistes qui le conduisirent prisonnier à Gaïete, d'où il fut envoyé sous bonne garde en Espagne. Il y resta jusqu'à ce que le Prince de Condé ayant embrassé le parti de cette couronne, demanda & obtint son élargissement.

La révolte est appaisée.

Pour ramener le peuple, le Viceroi s'étoit fait communiquer les demandes exorbitantes qu'il faisoit, & par sa prudence & sa modération il étoit parvenu à les réduire dans des bornes plus raisonnables, promettant de rendre des Edits dont tout le monde seroit content. Il tint parole; le peuple se taxa lui-même à quarante deux Carlins par feu, & voulut qu'on rétablît la moitié des impôts supprimés. Mais le Comte d'Onnatte établit une Junte de Ministres chargés de procéder contre ceux qui seroient suspects au Gouvernement: établissement par lequel il sut éluder par la suite & empêcher l'effet de l'amnistie générale, par la sévérité avec laquelle il sévit contre ceux qui avoient eu part aux rebellions des années 1647 & 1648.

1654. Suite des Viceroіs de Naples.

En 1654, le Duc de Guise tenta une seconde expédition contre le Royaume de Naples; elle ne fut pas plus heureuse que la premiere. D. Garcia d'Avellana y Haro Comte de Castrillo étoit alors Viceroi. Il força le Duc déjà maître de Castel-a-Mare d'abandonner cette place & de se rembarquer.

CHARLES II, *Rois des deux Siciles.* *1664.*

Le 11 Janvier 1659, le Comte de Castrillo remit les rênes du gouvernement au Comte de Pennaranda, auquel succéda D. Pascal Cardinal d'Arragon, en 1664. Cette même année Philippe IV. mourut, & Charles II. en-

core dans l'enfance & sous la tutelle de sa mere lui ayant succédé ; il obtint en 1666, du Pape Alexandre VII. l'Investiture du Royaume de Naples, & nomma à la Viceroyauté D. Pierre Antoine d'Arragon, qui en jouit jusqu'en 1672, qu'il fut remplacé par D. Antoine Alvarez Marquis d'Astorga. Le gouvernement de celui-ci fut pénible & malheureux par le desordre dans lequel il trouva le Royaume, & bien plus encore à cause des troubles arrivés à Messine, dont nous parlerons bientôt. A la fin de ses trois ans le Marquis d'Astorga fut rappellé, & le Marquis de Los Velez le remplaça. Il gouverna jusqu'en 1683, & eut pour successeur D. Gaspard de Haro Marquis de Carpio. D. François Benavidès Comte de Saint-Stefano fut nommé Viceroi de Naples en 1687; D. Louis de la Zerda Duc de Medina Celi, en 1695; Il l'étoit encore lorsque Charles II. mourut le premier jour de Novembre de l'année 1700.

Sect. VII. Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.

Projet chimérique de quelques Avocats de Palerme.

La Cour d'Espagne qui, pour raison d'Etat, n'avoit pas voulu que D. Juan d'Autriche gardât la Viceroyauté de Naples qu'il s'étoit fait donner par le peuple, lui confia celle de Sicile en 1648. Il fit sa principale résidence à Messine: ce qui indisposa les habitans de Palerme, & fut peut-être cause en partie que quelques Avocats de cette ville conçurent le projet insensé de donner un Sicilien pour Roi à la Sicile lorsque Philippe IV. mourroit. Leur raison étoit qu'ils ne vouloient point être gouvernés par une Reine, & Philippe IV. n'avoit qu'une fille. Ils jetterent les yeux sur D. Joseph Comte de Mazarin de la Maison de Brachefort, alors le premier Seigneur du Royaume. Ce Comte assez sensé pour ne pas se repaître d'un projet aussi chimérique, fit part au Viceroi des propositions qu'on lui faisoit. Les Conjurés furent punis comme ils le méritoient.

En 1651, D. Juan remit la Viceroyauté de Sicile à D. Rodrigue Duc de l'Infantado. Celui-ci eut pour successeur en 1655 le Duc d'Ossone qui mourut l'année suivante, & fut remplacé par D. Martin de Redin Prieur de Navarre. D. Ferdinand Comte d'Aiala fut nommé Viceroi de Sicile en 1660; D. François Gaëtan Duc de Sermonete, en 1663. La ville de Messine obtint sous la Viceroyauté du Duc de Sermonete, un privilege que toutes les soies du Royaume sortiroient à l'avenir par son port. Mais il n'eut point son exécution ayant été révoqué presqu'aussi-tôt qu'accordé: révocation qui aliéna extrêmement les esprits des Messinois contre le Gouvernement, & qu'on doit peut-être regarder comme la premiere origine de la révolte qui éclata en 1673, comme nous l'allons voir. Cependant la Sicile fut assez tranquille sous la Viceroyauté du Duc d'Albuquerque nommé à ce Gouvernement en 1667, & remplacé en 1670 par D. Claude Lamoral Prince de Ligne.

Révolte des Messinois. 1672. & suiv.

Messine étoit gouvernée pour les affaires civiles par son Sénat dont l'autorité donnoit d'autant plus d'ombrage aux Espagnols, que la Noblesse & le Peuple animés du même esprit se tenoient toujours étroitement unis aux Senateurs pour le maintien de leur gouvernement, qu'ils prétendoient s'être conservé depuis la domination des Romains. Dom Louis Del-Hojo, gagné par la Cour de Madrid, résolut de ruiner le pouvoir du Sénat & de faire passer toute l'autorité entre les mains du Viceroi & des autres officiers Espagnols. Il fut nommé Stratico de Messine, c'est-à-dire Gouverneur de Messine en

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis* 1506 *jusqu'à l'an* 1700.

1672. Il commença par gagner l'affection du peuple par ses largesses, ses manieres populaires & sur-tout de grandes demonstrations de piété: car le peuple crédule & imbécille se prend aisément par l'extérieur de la Réligion. Lorsqu'il se crut maître des esprits de la multitude, il chercha à les indisposer contre les Sénateurs, & les principaux citoyens, disant assez ouvertement que la grandeur du Sénat étoit la cause de la ruine de Messine, que la puissance de la noblesse écrasoit le petit peuple, & que la misere des pauvres venoit de la richesse excessive de quelques bourgeois. Ces déclamations mal fondées furent reçues avidement du peuple qui séduit par ces discours empoisonnés, haït bientôt ses Sénateurs autant qu'il les aimoit auparavant. Dom Louis ne s'en tint pas à de simples paroles, secondé par les Ministres d'Espagne, il affama la ville de Messine en empêchant qu'il n'y arrivât des bleds, & ne manqua pas de dire que cette disette venoit des grands amas de grains que les Sénateurs & les riches faisoient soit pour les vendre à l'étranger, ou en faire hausser le prix. Ce fut assez pour porter le peuple à mettre le feu à plusieurs maisons des Sénateurs, & à piller celles que la flamme épargna. Le Stratico au lieu d'appaiser ce desordre, se rendit au palais où il invectiva de nouveau contre la tyrannie des Sénateurs.

La famine augmentoit. Le Corps de ville envoya demander du blé au Viceroi de Naples. Celui-ci répondit que le gouverneur ne vouloit pas qu'on secourut Messine. Cette réponse commença à découvrir la vraie source du mal, & les mauvaises intentions de Dom Louis Del-Hojo. Le Sénat procura quelques foibles secours aux Messinois. Mais les invectives du Stratico prévalant sur le peuple, on brûla & pilla de nouveau plusieurs palais. Dom Louis se mit à la tête des séditieux, ouvrit les prisons & avec cette troupe de scélérats, ne prétendoit pas moins que d'égorger tous les Sénateurs. Ils lui échapperent pourtant. Il les déposa; & osa proposer au peuple d'abolir le Sénat & son gouvernement. Le peuple au lieu d'y consentir, voulut qu'à la place des six Sénateurs qu'on venoit de déposer, on mît en fonction les six qui n'avoient point été choisis à la derniere élection, car à chaque élection on en proposoit toujours douze dont six seulement étoient élus Sénateurs. Les gens sensés ne tarderent pas à s'appercevoir que le peuple étoit la dupe d'un fourbe, d'un traître, d'un hypocrite digne d'horreur. Dès-lors il se forma un parti sous le nom de *Malvizzi*, pour soutenir les privileges de la Ville, contre le Gouverneur & ses vils partisans qui porterent le nom de *Merli* (1).

Le Prince de Ligne, Viceroi de Sicile, accourut de Palerme à Messine, & sous prétexte de donner satisfaction au Sénat & aux habitans, il s'étudia à fomenter la division. Cependant il n'aimoit pas le caractere violent & impétueux du Gouverneur. Il cherchoit à s'en défaire. Le jour de Saint-Jaques, Del-Hojo fit dire aux Sénateurs de le venir prendre chez lui pour la Cavalcade qu'on devoit faire suivant l'usage en l'honneur de ce Saint. Les Sénateurs refuserent d'y aller, ne voulant point paroître en public à la suite d'un homme reçonnu pour ennemi secret de la ville. Del-Hojo irrité aposta deux cens hommes armés avec ordre de sortir l'épée à la main, lorsque la Calva-

(1) *Malvizzi* signifie des Grives & *Merli* de Merles.

cade passeroit, & de l'aider à se joindre de force à ceux qui la faisoient. Le Viceroi informé de cet ordre qui pouvoit changer une cérémonie religieuse en un carnage affreux, ordonna au Gouverneur de se retirer à Melazza. Del-Hojo obéit à regret; aussi-tôt le Sénat le déclara ennemi de la Ville. Mais le Prince de Ligne se mit à la tête des Merli, & menaça de faire passer au fil de l'épée le parti contraire. Les Malvizzi craignant l'effet de ces menaces acheterent des armes & des munitions, armerent trois mille hommes, & projetterent de se défaire un certain jour de toute la faction ennemie. Le Viceroi pour les appaiser, donna quelque satisfaction au Sénat en exilant les plus séditieux des Merli, & ce complôt n'eut point de suite.

Toutes les villes de la Sicile s'intéressoient au sort de Messine, & lui offroient leur secours. Dom Louis se plaignoit à la Cour de Madrid de la conduite du Viceroi à son égard. Le Prince de Ligne fût blâmé d'avoir éloigné le Gouverneur, & exilé quelques Merli. On lui ordonna de les rappeller, & de bannir au contraire de la ville quelques-uns des principaux de la Noblesse & de la bourgeoisie. Il est aisé de comprendre l'impression que ces ordres firent sur l'esprit de ceux qui étoient attachés aux priviliges de leur patrie. Ils comprirent que la Cour avoit formé le projet de les asservir en leur ôtant leurs Magistrats & leur forme de gouvernement.

Dom Diege Soria, Marquis de Crispano remplaça Dom Louis Del-Hojo dans la charge de Stratico ou Gouverneur, & le Prince de Ligne ayant passé au Gouvernement de l'Etat de Milan, laissa pour président de la Sicile le Marquis de Bayonne. Le nouveau Gouverneur étoit vendu à l'Espagne, ainsi que le Président. Le premier conçut le dessein de faire massacrer chez lui les Sénateurs. Le peuple armé & instruit de ce complot infâme le menaça & lui inspira assez de crainte pour l'empêcher d'exécuter son affreux dessein. Le Grand-Conseil assemblé déclara le Marquis de Crispano, Dom Louis Del-Hojo & Dom Caraffe Vicaire Général, ennemis de la Patrie & perturbateurs du repos public. La ville songea ensuite à sa sureté, & tandis qu'elle se préparoit à tout événement, elle envoya des députés au Marquis de Bayonne, à l'Ambassadeur d'Espagne à Rome, au Gouverneur de Milan son ancien Viceroi, & au Viceroi de Naples, pour les prier d'interposer leur autorité pour faire cesser les troubles qui la desoloit, lui faire rendre justice, & rétablir son gouvernement sur l'ancien pied. Les députés n'eurent point de réponse favorable; le Viceroi de Naples leur dit avec dureté que les Messinois n'avoient que trop mérité qu'on demantelât leur ville.

Dès qu'on sut à Messine que tout étoit contraire aux vœux des habitans ils eurent ordre de s'armer. Ils assiegerent le Marquis de Crispano dans son Palais dont ils se rendirent maîtres, malgré l'artillerie du Château qui ne cessoit de battre la ville. Ils attaquerent plusieurs autres Forteresses qu'ils emporterent d'assaut. Pour fortifier leur parti, les Messinois implorerent le secours & la protection de la France. Le Commandeur de Valbelle vola vers eux du port de Toulon avec une escadre de six

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'a l'an 1700.*

vaiſſeaux de guerre chargés de vivres & de munitions, avec trois brulôts, & une ſeconde eſcadre étoit deſtinée à renforcer la premiere.

Les Meſſinois ſe donnent à la France.

A la premiere nouvelle du ſecours que la France envoyoit, les Meſſinois ôterent le portrait du Roi d'Eſpagne de deſſous le dais où il étoit placé à la porte du palais du Sénat; lorſque le Commandeur de Valbelle parut, le Sénat fit arborer par-tout l'étendart & les armes du Roi de France; & le lendemain on proclama ce Monarque Roi & Souverain de Meſſine. Les Meſſinois ſe rendirent maîtres du Château San-Salvatore que les Eſpagnols tenoient encore; Valbelle ſans perdre de temps, donna la chaſſe à une flotte Eſpagnole qui s'avançoit vers Meſſine. Le ſecours de Vivres qu'il avoit amené étoit inſuffiſant, il repartit pour en aller chercher de plus conſidérables. Pendant ſon abſence, les Meſſinois ſouffrirent beaucoup de la famine. Elle fut ſi grande qu'ils furent réduits à manger du vieux cuir & tout ce que le hazard offroit à leur faim dévorante. L'Eſpérance ſeule les ſoutenoit. Les Eſpagnols reprirent pluſieurs poſtes, & profitant de l'état de la ville, propoſoient un accommodement au Sénat. On étoit ſur le point de l'accepter, lorſque le Commandeur Valbelle arriva au port de Meſſine le 3 Janvier 1675, avec une eſcadre abondamment chargée de vivres & de munitions de guerre, & un renfort de troupes. L'air retentit de ces acclamations *Vive le Roi de France notre maître & notre libérateur*! Les Meſſinois tomberent avec fureur ſur les Eſpagnols, reprirent quelques-uns de leurs poſtes. Le Duc de Vivonne parti de Toulon peu après Valbelle venoit encore avec huit vaiſſeaux de guerre & trois brulôts. La flotte Eſpagnole alla à ſa rencontre. Il ſe livra un combat ſanglant. Valbelle accourut au ſecours du Duc de Vivonne avec trois vaiſſeaux de guerre. La flotte des Eſpagnols fut diſperſée, deux de leurs vaiſſeaux coulés à fond, & le Duc de Vivonnne entra triomphant dans le port de Meſſine. Quelque temps après, en vertu des réſolutions du Grand-Conſeil, il reçut le ſerment de fidélité que les habitans prêterent au Roi, entre ſes mains, comme Viceroi, & repréſentant ſa Majeſté Trés-Chrétienne (1).

1675.

Manifeſte de la Cour de France.

Cette Victoire mérita le baton de Maréchal de France au Duc de Vivonne qui s'en montra digne une ſeconde fois par la priſe d'Agouſte le 17 Août de la même année. Le 11 Octobre ſuivant, le Roi de France publia un manifeſte par lequel il déclaroit „ qu'il n'avoit l'année précédente accordé „ du ſecours aux Meſſinois que par compaſſion pour leur miſere; qu'il a- „ voit bien voulu à leur inſtante priere les recevoir au nombre de ſes ſujets; „ que par ce nouveau titre, Sa Majeſté, ſans parler de ſes anciens droits, „ pouvoit unir à ſa couronne outre la ville de Meſſine, toutes les autres „ Places qu'elle poſſédoit dans l'Iſle, & toutes celles que l'amour de la li- „ berté porteroit à ſecouer le joug des Eſpagnols; que néanmoins ſes vues „ dans cette occaſion ayant été moins d'étendre ſes limites, que de protéger „ des peuples affligés, elle n'avoit reçu les Meſſinois que pour les rendre à „ eux-mêmes; que ſon deſſein n'étoit point de les faire vivre ſous ſes loix; „ mais qu'à l'exemple de ſes prédéceſſeurs qui avoient donné deux fois des

Rois

(1) *Anecdotes Italiennes. Art. de Naples & Sicile.*

„ Rois à Naples, & à la Sicile dans deux branches de la maison royale de „ France, son intention étoit encore de donner à cette Isle un Souverain „ qui tirât son origine du même sang; qu'elle lui remettroit tous les droits „ acquis à la France sur ce Royaume, & tous ceux que le consentement des „ peuples avoit déférés & pourroit déférer par la suite à Sa Majesté; que ce „ Prince prendroit les mœurs, les coutumes, & les loix de son Etat, & „ qu'il rétabliroit chez les Siciliens un trône que leurs ancêtres avoient vu „ avec douleur transporter en Arragon & en Castille; qu'enfin de tous les „ intérêts que Sa Majesté avoit pu prendre jusqu'alors à la Sicile, elle se ré„ servoit seulement celui de raffermir de plus en plus la puissance de ce Ro„ yaume, le bonheur & la félicité de ses peuples, par la liaison & la pro„ tection toujours assurée de la France." (1)

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Quoique ce manifeste ne dise point à qui le Roi destinoit alors le trône de Sicile, il paroît qu'il vouloit le donner à un des fils du Dauphin, sans doute à son second fils, celui-là même que Charles II. appella par son testament, à la succession de tous ses Etats. Mais la Cour de France vouloit y joindre la Couronne de Naples, & en conséquence, elle essaya de soulever les Napolitains. Ses efforts furent pourtant inutiles de ce côté-là. Elle conserva Messine, jusqu'en 1678 que le Roi Louis XIV. la fit évacuer pour acheminer la conclusion de la paix de Nimegue. 1673.

Punition des Messinois. 1679.

Messine rentrée sous la domination de l'Espagne, fut punie sévérement d'avoir osé secouer le joug. Le Duc de Gonzague nommé Viceroi de Sicile, entroit mal dans les pensées de rigueur que lui inspiroit le Ministere Espagnol. Il fut rappellé la même année & le Comte de Saint-Istevan fut envoyé à sa place. Celui-ci traita les Messinois avec moins de clémence, & plus au gré de la Cour. Le Sénat fut supprimé. On lui substitua des élus dont les droits & les honneurs devoient être bien moins considérables. C'étoit au Viceroi à les nommer: il nomma deux Espagnols avec quatre Messinois. Tous les habitans eurent ordre de porter les armes à feu au palais sous peine de cinq-mille écus & de cinq-ans de prison pour les nobles, & sous peine de la vie pour les autres. L'hôtel de ville fut démoli. La grande cloche, qui avoit servi de tocsin, fut mise en pieces. L'Ordre de l'Etoile fut supprimé. Les hôtels des Sénateurs qui avoient passé en France furent renversés, & leurs biens confisqués. Il fut même défendu d'avoir aucune relation avec eux. L'Université de Syracuse fut transférée à Catane. Il fut arrêté que l'on construiroit aux dépens de la Ville une nouvelle Citadelle pour la contenir. Enfin les privileges de Messine furent anéantis. On procéda contre les plus coupables, dont quelques-uns furent pendus, d'autres envoyés aux galeres & plusieurs exilés.

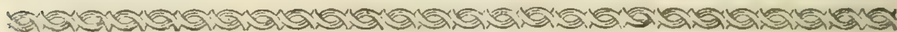
Partage de la Monarchie d'Espagne. 1698.

Le Comte de Saint Istevan gouverna la Sicile jusqu'en 1687 qu'il remit cette place à D. Jean François Paceco Duc d'Aranda. En 1693 la Sicile éprouva un terrible tremblement de terre qui renversa plusieurs villes & bourgs considérables & fit périr plus de dix-huit mille personnes ensévelies sous les ruines des maisons. Le Duc d'Uzeda succéda au Duc d'Aranda

(1) *Manifeste de la France*, Lunig, *Tom.* II. *p.* 1393. *Hist. des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* IV. *p.* 277.

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

dans la Viceroyauté de Sicile, & fut remplacé en 1696 par le Duc de Veraguaz. Il y avoit pour lors de grands mouvemens en Europe pour savoir à qui reviendroient les Etats du Roi Charles II. qui n'avoit point d'enfans, & dont la santé s'affoiblissoit tous les jours. Le Roi de France, le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux signerent un traité de partage le 11 Octobre 1698, en vertu du quel le Dauphin de France devoit avoir les Royaumes de Naples & de Sicile; le Prince Electoral de Baviere, la couronne d'Espagne
1699. & les Indes; & l'Archiduc, Charles d'Autriche, le Duché de Milan. Diverses circonstances, & sur-tout la mort du Prince Electoral de Baviere arrivée le 21 Fevrier 1699, rendirent ce traité sans effet. Les trois puissances
1700. en conclurent un autre en 1700 à la Haye, par lequel on confirmoit au Dauphin de France les Royaumes de Naples & de Sicile, & l'on donnoit à l'Archiduc Charles, l'Espagne & les Indes. Mais Charles II., ayant connoissance de ce traité, voulant en empêcher l'effet, par la crainte sur-tout que la Monarchie d'Espagne ne fût démembrée, institua par testament, Philippe Duc d'Anjou, second fils du Dauphin de France, son hérétier Universel, & mourut peu après à Madrid le premier jour de Novembre.



SECTION VIII.

Histoire des deux Siciles depuis l'avénement de Philippe V. à la couronne en 1700 jusqu'à nos jours: contenant le Gouvernement de Philippe V. sur les deux Siciles; celui de l'Empereur Charles VI. sur le Royaume de Naples, puis sur la Sicile; celui de Victor Amédée Duc de Savoie sur la Sicile; & celui de l'Infant, D. Carlos de la troisieme Maison d'Anjou sur les deux Siciles, depuis la réunion de ces deux Royaumes en 1736 jusqu'en 1759, où ce Prince fut appellé à la Couronne d'Espagne, & ceda celle de Naples & de Sicile à son fils Ferdinand IV.

PHILIPPE *V Roi d'Espagne & des deux Siciles.*

Philippe Duc d'Anjou fut reconnu Roi d'Espagne sous le nom de Philippe V. Quoique dans le Conseil de Louis XIV. quelques-uns opinassent pour l'exécution du traité de partage qui adjugeoit cette Couronne au Dauphin de France, celui-ci ramena tous les sentimens à l'unanimité pour l'acceptation du testament de Charles II. en disant qu'il étoit le plus intéressé dans cette importante affaire, puisqu'il avoit seul le droit de succéder à la Monarchie d'Espagne (1); que par le traité de partage il avoit renoncé à la meilleure portion de cette succession, uniquement dans la vue d'assurer & de perpétuer le repos de l'Europe; que la maison d'Autriche, quoique la mieux partagée n'y ayant point voulu acquiescer, tous les Princes d'Allemagne & d'Italie paroissant vouloir en empêcher l'exécution: les Grands & le peuple d'Espagne s'opposant d'ailleurs au démembrement de leur Monarchie, il étoit d'avis qu'on acceptât le testament; qu'il sacrifioit volontiers ses intérêts à

(1) Ses droits étoient ceux de sa mere Marie Therese, femme de Louis XIV. Mais elle y avoit renoncé par son contrat de mariage.

la satisfaction de la Nation Espagnole, au repos de l'Europe & à l'avantage de son second fils, quoique la Couronne de France n'acquît par-là aucune augmentation de puissance; qu'enfin il seroit content de pouvoir dire toute sa vie, *le Roi mon pere & le Roi mon fils.*

Sect. VIII. Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.

Ce noble désintéressement fixa le Conseil: le testament fut accepté. La Cour de Madrid en reçut la nouvelle avec la plus sensible joie. On quitta le deuil pendant trois jours pour solemniser avec plus d'éclat la proclamation de Philippe V. qui fut déclaré Roi & Souverain légitime de l'Espagne & de tous les Royaumes qui appartenoient à cette couronne. Le Duc de Varaguaz, Viceroi de Sicile, le fit proclamer Roi dans son gouvernement. Louis de la Zerda, Duc de Medina Celi, Viceroi de Naples, assembla le Sénat. On notifia au peuple l'avénement du nouveau Roi, & la cérémonie de la proclamation s'en fit avec les cérémonies ordinaires au milieu des cris de, *Vive Philippe V. toujours Auguste.*

Protestation de l'Empereur contre les testament de de Charles II.

1701.

Cependant l'Empereur Léopold protesta de nullité contre le Testament de Charles II. Il prétendit que ce Prince n'avoit pu appeller à sa succession le Duc d'Anjou, puisque, le Roi d'Espagne étant mort sans enfans légitimes, toute cette même succession tomboit à la personne de Sa Majesté Impériale au moyen de la renonciation de l'Infante Marie Therese Reine de France, ratifiée par le traité des Pyrenées, & confirmée par le Testament de Philippe IV. La France répondit qu'à la vérité la renonciation de la Reine étoit valable & devoit avoir son effet pour le motif & dans le cas pour lesquels elle avoit été faite; que son unique objet étoit d'empêcher l'union des Couronnes d'Espagne & de France, comme le montroient évidemment les termes du contrat de Mariage de la Reine & ceux du Testament de Philippe IV, qu'on alléguoit; que Charles II. s'étoit conformé exactement dans le sien à l'esprit de ces actes essentiels, en n'appellant à sa succession ni le Dauphin, ni le Duc de Bourgogne, héritiers présomptifs de la Couronne de France; mais que les dispositions faites en faveur du Duc d'Anjou qui suivant l'ordre naturel, se trouvoit fort éloigné du trône, n'étant pas sujettes à cet inconvénient, devoient avoir leur effet, comme justes & légitimes; que de plus elles étoient confirmées par l'intérêt des peuples soumis à cette monarchie, & le consentement unanime de la Nation. L'Empereur néanmoins sans déclarer la guerre dans les formes à Philippe V, fit entrer une armée en Italie, & pour joindre la ruse à la force ouverte, il eut recours aux intrigues. Les autres Princes qui étoient intervenus dans l'acte de partage prétendirent de leur côté qu'ils avoient été joués par la France, & qu'eux-mêmes ne seroient pas en sureté, s'ils souffroient que la maison de France devint maîtresse de tant de forces & de si vastes Royaumes. Ils formerent une ligue pour déposséder Philippe V, & placer sur le trône d'Espagne Charles Archiduc d'Autriche, second fils de l'Empereur Léopold, auquel le pere & le frere céderent à cet effet leurs droits. Cette affaire devint le sujet d'une guerre longue & cruelle entre l'Empereur, les Hollandois & le Roi d'Angleterre d'une part, auxquels s'unirent encore dans la suite le Roi de Portugal & le Duc de Savoie, & la France de l'autre part.

Conjuration de Naples.

La maison d'Autriche avoit des partisans zélés parmi les chefs de quelques familles Napolitaines. César d'Avalos Marquis Del-Vasto, & François Gaë-

SECT. VIII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1700 *jusqu'à nos jours.*

tan Prince de Caserte assurerent l'Empereur qu'il étoit facile de réduire Naples à son obéissance, lui donnant à entendre qu'ils pouvoient cabaler en sa faveur, & qu'en promettant des récompenses dignes des personnes qui se déoueroient à son service, il étoit sûr d'avoir un parti assez fort dans la Noblesse de Naples pour opérer une révolution, sur-tout si les armées qu'il faisoit entrer en Italie y avoient quelques succès. Ces ouvertures firent concevoir au Conseil de l'Empereur le plan d'une Conjuration. Jean Caraffe, frere du Comte de Policastro, & Charles Sangro, frere du Marquis de Sainte-Luce, tous deux officiers distingués dans les troupes Impériales, furent envoyés à Rome pour y fréquenter les Allemands qui s'y trouvoient, & ménager en même temps si adroitement le Duc d'Uzeda Ambassadeur d'Espagne auprès du Pape, qu'on les crut les plus fidèles sujets du Roi Philippe V. Caraffe passa de Rome à Vienne. Sangro joua parfaitement son rôle ; & sans rien laisser entrevoir de ses véritables sentimens, il concertoit de Rome les mesures qu'il convenoit de prendre avec les conjurés de Naples. Il gagna Jerome Capece, Marquis de Roffrano & Joseph Capece son frere. Celui-ci se transporta à Naples, & bientôt il devint le Chef de la Conjuration. Barthelemi Grimaldi, Duc de Telese; François Spinelli, Duc de Castellaccia; Malitia Caraffe, Jerome & Bernardin Aquaviva, Xavier Rocca, & Jean Baptiste de Capoue, Prince de la Riccia, gagnés par les promesses de la Cour de Vienne, furent bientôt au nombre des plus ardens Conjurés. Joseph Capece ayant ainsi fortifié le parti Autrichien, alla à Vienne pour régler les conditions auxquelles on livreroit Naples à l'Empereur: car on n'attendoit plus que ce dernier arrangement pour faire éclater la conjuration. Il fut convenu que l'Archiduc Charles, second fils de l'Empereur feroit son séjour dans la Ville Capitale, qu'il ne feroit aucune part de l'autorité & des emplois publics aux étrangers; & que les conjurés auroient pour prix de leur fidélité à la maison d'Autriche; savoir le Prince de Caserte, Fondi: le Marquis Del-Vasto, le Monferrat: Spinelli, Tarente; Capece, Nole: le Marquis de Rofrano, Salerne: Sangro, Cosence: les Caraffe, la Principauté de Stigliano: le Prince de Macchia, Gambacorta, outre la Principauté de Piombino, & la charge de Grand-Maréchal de Camp: & Grimaldi celle de Grand Ecuyer du Royaume.

Tout étant ainsi conclu & arrangé, on commença à répandre dans le public des nouvelles défavorables au parti des François & des Espagnols: on les supposoit déjà en campagne & l'on assuroit qu'ils avoient fait des pertes considérables, que leur armée avoit été battue. On disoit encore que Mantoue avoit été emportée l'épée à la main. On disoit Milan prise, & l'Espagne déchirée par des factions. D'autres fois on publioit que les Grands du Royaume s'étoient déclarés pour l'Empereur; que les troupes Autrichiennes paroissoient déjà sur les frontieres de Naples, & qu'une puissante flotte répandoit la terreur sur les côtes. Les Conjurés prétendoient, par ces fausses nouvelles, jetter la consternation dans Naples, & disposer les esprits à prendre le parti de l'Autriche. Déja quelques-artisans se disoient hautement Impériaux. Une partie du Clergé Séculier & Régulier, se montrant peu favorable au nouveau Gouvernement, osa exalter la piété & la douceur de la Maison d'Autriche jusques dans les tribunaux de la Pénitence, & parler avec

horreur des mœurs & de la domination de François; tandis que d'autres Emissaires des conjurés ne craignoient pas d'assurer que le testament de Charles II. étoit supposé, & que, par une injustice criante, on dépouilloit l'Empereur du patrimoine de ses ancêtres. Bientôt on ne garda plus de mesure; on exhorta publiquement le peuple à secouer le joug des Usurpateurs.

Sect. VIII. Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.

Les choses étoient dans cette situation violente, lorsque les Conjurés qui étoient à Rome & à Vienne se rendirent à Naples par différens chemins, rassemblant sur leur route, un grand nombre de proscrits & de bandits qu'ils séduisirent aisément par de belles promesses. Réunis à Naples aux Conjurés qui les attendoient, ils convinrent de poignarder le Viceroi, de se saisir ensuite du Chateau-neuf, espérant que la Ville sans Chef & sans défense se déclareroit bientôt pour eux. Athanase cocher du Viceroi fut gagné & chargé d'arrêter le carosse de son maître à une heure, & à un endroit par où il devoit passer la nuit sans train & sans suite. Les conjurés postés dans cet endroit devoient saisir ce moment pour se jetter sur le Viceroi & le poignarder. Spinelli avoit gagné quelques soldats de la garnison du Chateau-neuf qui avoient promis de fournir des armes à un certain nombre de conjurés qui entreroient dans la citadelle déguisés en pâtres sous prétexte d'acheter des bœufs dont il s'y faisoit un commerce considérable. Ceux-ci au premier coup de pistolet qu'ils entendroient tirer, & qui serviroit de signal à la mort du Viceroi, devoient courir aux armes, & poignarder Antoine della Croce, Gouverneur de la place, puis tirer un coup de Canon pour avertir les conjurés répandus dans la ville.

Jusques-là le complot tramé dans le plus grand secret paroissoit devoir réussir immanquablement. Le 22 de Septembre Athanase avertit les conjurés que le Viceroi passeroit la nuit suivante à deux heures de nuit devant la fontaine de Médina qui est dans le quartier du Château neuf. A cette nouvelle, dès que la nuit fut fermée, ils se rendirent bien armés à cet endroit en trois carosses, assurés que le Duc de Médina-Celi ne pourroit leur échapper. Cependant ce même soir le garde des armes de la Citadelle, qui devoit les distribuer aux conjurés, les tira de l'Arcenal & les porta chez un armurier nommé Nicomede, sous prétexte de les faire nettoyer, mais en effet afin qu'ils fussent mieux à la convenance des conjurés. Il découvrit en même temps à cet armurier l'état de la conjuration, les suites qu'elle devoit avoir & le moment de l'exécution qui approchoit. Dès que le garde se fut retiré, Nicomede trouva moyen de faire avertir le Viceroi du danger qui le menaçoit. Massa fut d'abord arrêté, avec Joachim de Rias, un de ses complices. Leur aveu confirma le recit de l'Armurier. Le Viceroi envoya chercher aussi-tôt le Duc de Pepoli, & le Prince d'Ottoiano. Le premier se chargea de pourvoir à la conservation du Château-neuf, en faisant changer les gardes, & s'assurant de la garnison.

Elle est découverte.

Les conjurés s'apperçurent du changement des gardes. Le carosse du Viceroi ne passa point à l'heure convenue; le double signal du pistolet & du coup de Canon ne fut point donné. Ils ne douterent plus que le complôt ne fut découvert. Ils prirent une résolution désespérée. La nuit étoit avancée: ils se répandirent dans tous les quartiers de la ville, faisant retentir le nom de

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

l'Empereur, & employant toutes ſortes de moyens pour exciter un ſoulèvement général en ſa faveur. Ils y réuſſirent en partie. Mais par les bonnes meſures & les ſages diſpoſitions que le Viceroi ſut employer à propos, ſecondé par le Duc de Pépoli, André d'Avalos, Prince de Monteſarchio, & pluſieurs autres Seigneurs, il appaiſa heureuſement la ſédition, diſſipa les conjurés & leurs partiſans malgré la réſiſtance qu'ils voulurent faire dans les retranchemens où ils s'étoient fortifiés. Charles de Sangro fut arrêté & eut la tête tranchée peu de jours après devant le Château-neuf. On aſſure que Joſeph Capece, pourſuivi de près ſe donna la mort pour éviter la honte du ſupplice. Le Prince de la Riccia fut arrêté ſur les frontieres du Royaume; les deux Caraffe le furent auſſi du côté de Bénévent par ordre du Pape. Le Prince de Macchia & Grimaldi eurent le bonheur de s'échapper & de ſortir du Royaume. (1)

Pendant que les Napolitains cherchoient à ſe donner à la Maiſon d'Autriche, Philippe V. ayant pris en Eſpagne poſſeſſion de ſes Royaumes, épouſa la Princeſſe Marie Louiſe Gabrielle de Savoie, ſeconde fille de Victor Amedée II, Duc de Savoie. Ce mariage fortifia ſon parti, le Duc de Savoie ayant fait un traité d'Alliance avec les Rois de France & d'Eſpagne, par lequel il s'engagea à leur fournir huit mille hommes de pied & deux mille cinqcens chevaux de ſes troupes pour la défenſe de la Monarchie d'Eſpagne en Italie; moyennant un ſubſide de cent ſoixante & quinze mille livres par mois, tant pour l'entretien de ces troupes qu'en conſidération du Commandement Général des armées de ces deux Couronnes en Italie que ces Rois lui donnerent.

Philippe V. vient à Naples. 1702.

En 1702, Philippe V. paſſa lui-même en Italie, afin de veiller de plus près à la conſervation de ſes Etats. Il vint à Naples où il fit ſon entrée le 16 d'Avril. Il abolit pluſieurs impôts, diminua conſidérablement celui de l'entrée des grains, déchargea le Royaume du paiement de deux millions d'arrérages qui étoient dus ſur les revenus du Patrimoine Royal, & diſtribua les charges & les emplois aux Seigneurs qui s'en étoient rendus les plus dignes. Il fit mettre auſſi en liberté ſoixante-dix priſonniers dont quelques-uns avoient eu part à la derniere conſpiration. Les Etats du Royaume aſſemblés dans la Capitale prêterent une ſeconde fois le ferment de fidélité au Roi. Les Napolitains parurent ſi touchés de la bonté & de la généroſité de leur nouveau Roi, qu'ils ſe livrerent aux tranſports de la plus vive allégreſſe. Ils voulurent lui faire un don vraiment gratuit de trois cens mille Ducats; & le ſupplierent d'accepter une ſtatue équeſtre de bronze qu'ils réſolurent de lui élever dans la principale place de leur ville. (2)

La préſence de Philippe V. à Naples, affermit le peuple dans ſon obéiſſance, ſi l'on peut dire que quelque choſe ſoit capable de fixer l'inconſtance du peuple. Mais le Roi de Portugal s'étant rangé du côté des Autrichiens, ainſi que le Duc de Savoie, l'Empereur conçut de nouvelles eſpérances. Les ports du Portugal offroient aux confédérés une entrée facile dans les Etats d'Eſpagne. L'Archiduc Charles partit de Vienne, & alla s'embarquer

(1) Hiſtoire de la Conjuration de Naples.
(2) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* IV.

en Hollande pour se rendre en Portugal d'où il pouvoit correspondre aisément avec ses partisans d'Espagne.

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Les armées Impériales triomphoient en Italie. Le Prince Eugene étoit maître du Milanois, de la Ville & du Duché de Mantoue, & de quelques autres Etats. En 1707, le Comte de Thaun eut ordre de s'avancer vers Naples. La Maison d'Autriche y avoit ménagé une révolution prête à éclore. Les Napolitains consentoient de se soumettre à la domination de l'Archiduc sous les conditions suivantes: que les privileges accordés par l'Empereur Charles-Quint seroient confirmés & observés; qu'on construiroit aux dépens du nouveau Prince un port franc à Salerne; que les Espagnols seroient déclarés pour toujours incapables de posséder aucune charge dans le Royaume; que tous les bénéfices tant de nomination royale que de la collation du Pape, ne pourroient être conférés qu'à des Napolitains, & que les torrions de Sainte Cathérine & de S. Laurent de Naples seroient fortifiés & consignés à la garde des citoyens. Le moment étoit favorable. Les troupes Impériales marcherent rapidement à une conquête préparée par les intrigues. Les Napolitains craignirent ou firent semblant de craindre un siege. Ils envoyerent des députés vers le Comte Thaun avec une Capitulation qui contenoit plus amplement les articles dont on vient de lire la substance. Le Général Autrichien y souscrivit, & reçut les clefs de Naples où il entra en triomphe. Toutes les autres villes du Royaume suivirent l'exemple de la Capitale. Ceux qui ignoroient les menées secrettes qui avoient facilité cette révolution furent étonnés qu'un Royaume peuplé de noblesse, pût être conquis sans effusion de sang. Les mesures avoient été si bien concertées par le conseil de l'Empereur, & l'on se croyoit si assuré du succès, que la patente de Viceroi de Naples donnée au Comte de Martinitz, lui fut expédiée deux mois avant l'entrée des Impériaux dans le Royaume (1). La Prise de Gaïete en 1708 acheva la conquête de tout le Royaume.

Naples se rend aux Autrichiens. 1707.

On se plaignit bientôt à Naples de la dureté du Gouvernement du Comte Martinitz. Son humeur altiere & violente ne convenoit point au Caractere du peuple Napolitain. La Cour de Vienne en sentit les conséquences, & révoqua au bout de trois mois sa Commission de Viceroi, pour conférer cette dignité au Général Comte de Thaun. Le nouveau Gouvernement ne fut pas plus agréable aux Napolitains que le précédent. Le mécontentement éclata même d'une maniere plus violente, & dégénéra presque en une sédition ouverte, desorte que pour rétablir le tranquillité dans ce Royaume, l'Archiduc fut encore obligé de rappeller le Comte de Thaun, & de lui substituer le Cardinal Grimani qui mit plus de douceur dans son administration. Clément XI, assis sur le chaire de Saint-Pierre, refusa constamment l'investiture au Roi Charles, lors même que ce Prince fut Empereur. Il conserva donc le Royaume de Naples, sans cette formalité, jusqu'au traité d'Utrecht, qu'il rentra sous la domination de la troisieme Maison d'Anjou dans la personne de Dom-Carlos, comme nous le verrons dans la suite. 1713.

Prise de Gaïette. 1708.

L'objet de la guerre qui désoloit l'Europe depuis 1701 étoit d'y maintenir

(1) Lamberti, *Tom.* VIII. *p.* 116. *Histoire Générale de Sicile*, Par M. de Burigni, *Tom.* II. *p.* 425 *& suiv.*

SECT. VIII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1700 *jusqu'à nos jours.*

l'équilibre de puissance en empêchant que la maison de France ou celle d'Autriche ne joignit à ses Etats, les vastes Royaumes de la succession de Charles II. Aussi lorsque l'Archiduc Charles eut hérité de tous les Etats de son frere mort en 1711, & qu'il eût été elu Empereur, il n'étoit plus de l'intérêt des Hollandois & des Anglois qu'il retînt sous sa Puissance les Provinces dépendantes de la Monarchie d'Espagne. Cet événement changeant la face des affaires, on travailla à partager la succession de Charles II. aux deux Maisons rivales de maniere que l'équilibre fût conservé. Il falloit d'abord éviter la réunion de la couronne d'Espagne à celle de France. Pour cet effet Philippe V. qui dans le plan projetté devoit rester Roi d'Espagne & des Indes renonça à la couronne de France tant pour lui que pour ses descendans; & réciproquement le Duc de Berry & le Duc d'Orléans renoncerent à celle d'Espagne. Ces renonciations furent la base des différens traités respectifs qui furent conclus à Utrecht dans le courant de l'année 1713, par lesquels Philippe V. fut reconnu Roi d'Espagne & des Indes, & l'Empereur eut les Pays-Bas, la Sardaigne, le Duché de Milan, & le Royaume de Naples.

La Sicile cédée au Duc des Savoie. 1713.

La Sicile devoit être donnée à un Souverain qui ne l'avoit pas demandée. Le Roi de France desiroit qu'elle fût cédée à l'Electeur de Baviere qui s'étoit sacrifié pour ses intérêts. La Reine d'Angleterre la fit avoir à Victor Amédée Duc de Savoie. En conséquence le traité particulier conclu entre la France & la Savoie fit une mention expresse de cet article en ces termes: „ Comme en conséquence de ce qui à été convenu & accordé entre „ leurs Majestés très Chrétienne & Catholique d'une part, & Sa Majesté „ Britannique de l'autre, pour une des conditions essentielles de la paix, le „ Sérénissime & très-puissant Prince Philippe V. par la grace de Dieu Roi „ Catholique des Espagnes & des Indes, à cédé & transporté à son Altesse „ Royale de Savoie & à ses Successeurs l'Isle & Royaume de Sicile, & Isles „ en dépendantes avec ses appartenances & dépendances, nulle exceptée, „ en toute Souveraineté en la forme & maniere qui sera spécifiée dans le „ traité qui sera conclu entre Sa Majesté Catholique & son Altesse Royale „ de Savoie. Le Roi très-Chrétien reconnoît & déclare que la dite cession de „ l'Isle & Royaume de Sicile, les appartenances & dépendances, faite par „ le Roi Catholique son petit-fils à son Altesse Royale de Savoie, est une „ des conditions de la paix, & Sa Majesté très-Chrétienne consent & veut „ qu'elle fasse partie du présent Traité, & ait la même force & vigueur que „ si elle y étoit insérée mot à mot, & qu'elle eût été stipulée par lui, re„ connoissant dès-à-présent en vertu de ce traité son Altesse Royale de Savoie „ pour seul & légitime Roi de Sicile; & pour mieux assurer l'effet de la di„ te cession, Sa Majesté Très-Chrétienne promet en foi & parole de Roi „ tant pour elle que pour ses Successeurs, de ne s'opposer jamais ni faire „ aucune chose contraire à la dite cession, ni à son exécution, sous quelque „ prétexte ou raison que ce puisse être, mais au contraire de l'observer & „ faire observer inviolablement, promettant toute aide & secours envers & „ contre tous pour cet effet & pour la dite exécution, comme aussi pour „ maintenir cette garantie & son Altesse Royale de Savoie & ses successeurs „ en la paisible possession du dit Royaume, conformément aux clauses qui se-

„ ront

„ ront ſtipulées dans le dit Traité entre Sa Majeſté Catholique & ſon Alteſ-
„ ſe Royale de Savoie."

Ce traité eſt du 11 Avril 1713. Le 13 Juillet ſuivant, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie conclurent leur traité à Utrecht voici la diſpoſition du quatrieme article, en conformité de ce qu'on vient de lire.

Sect. VIII. Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.

Traité de ceſſion.

„ Pareillement en exécution de ce qui a été convenu en traitant de la paix „ avec Sa Majeſté la Reine de la Grande-Bretagne, & par les mêmes rai- „ ſons du repos & de l'équilibre de l'Europe, comme auſſi de la tranquilli- „ té de l'Eſpagne, Sa Majeſté Catholique Philippe V. Roi d'Eſpagne & „ des Indes à donné, cédé & tranſporté, comme par le préſent traité elle „ donne, cede & tranſporte purement, ſimplement & irrévocablement à Son „ Alteſſe Royale Victor Amédée II. Duc de Savoie pour lui & pour les „ Princes ſes fils & leurs deſcendans mâles & ſucceſſivement pour les mâles „ de la Maiſon de Savoie d'ainé en ainé, le Royaume de Sicile & Iſles dé- „ pendantes, leurs appartenances, dépendances & annexes en toute proprié- „ té & Souveraineté avec tous les droits de Monarchie, de Juriſdiction, „ de patronat & nomination, les prérogatives, prééminences & privileges, „ régales & autres acquiſitions quelconques de droits, de coutume, d'uſa- „ ge, & de poſſeſſion, ou par conceſſion faite aux Rois & au Royaume „ de Sicile, & généralement tout ce qui a appartenu ou pu appartenir à Sa „ Majeſté Catholique & aux Rois ſes prédéceſſeurs, ſans en rien réſerver „ ni retenir, comme il eſt contenu dans l'acte de ceſſion que Sa Majeſté à „ faite le dixieme Juin dernier, lequel acte dans toutes ſes clauſes eſt tenu „ & ſera tenu pour toujours faire une partie eſſentielle du préſent traité, & „ comme mis en ſa teneur à la fin de ce traité, & Sa Majeſté Catholique „ reconnoiſſant les motifs & clauſes de la dite ceſſion comme un des fonde- „ mens de la paix, promet pour ſoi & pour ſes deſcendans que tout le conte- „ nu en ſera inviolablement & ponctuellement obſervé en ſa forme & teneur, „ afin que Sa dite Alteſſe Royale & ſes ſucceſſeurs jouiſſent, comme il eſt „ dit ci-deſſus, des droits & autres choſes ici cédées, & ainſi de la même „ maniere que Sa Majeſté Catholique, & les Rois ſes Prédéceſſeurs en ont „ joui, pu & du jouir, & le dit Seigneur Roi d'Eſpagne, ſépare entant „ que de beſoin le dit Royaume de Sicile & Iſles dépendantes de la Couron- „ ne d'Eſpagne, déclare, conſent, veut & entend qu'ils demeurent ſéparés „ tant qu'il y aura des mâles de la Maiſon de Savoie, & juſqu'à ce que la „ Couronne d'Eſpagne tombe à un Prince de la Maiſon de Savoie, ſelon le „ contenu du préſent article, & pour cet effet Sa Majeſté s'oblige que Son „ Alteſſe Royale ratifiant le préſent traité & d'abord après l'échange des ra- „ tifications, elle inveſtira Son Alteſſe Royale du dit Royaume de Sicile & „ Iſles en dépendantes avec les appartenances, dépendances & annexes, & „ lui en donnera la pleine, réelle & actuelle poſſeſſion, déclarant dès-à-pré- „ ſent qu'en vertu du préſent traité Sa Majeſté à délaiſſé & s'eſt dépouillée „ du dit Royaume de Sicile & Iſles dépendantes avec ſes appartenances, dé- „ pendances & annexes, & que du tout elle en a revêtu & revêt Son Al- „ teſſe Royale pour ne tenir plus Sa Majeſté dès l'echange des dites ratifica- „ tions le dit Royaume de Sicile ni Iſles dépendantes & appartenances, dé- „ pendances & annexes en ſon nom, mais qu'ils ſeront tenus alors au nom

„ de Son Alteſſe Royale par le Marquis de Los Balbaſès qui eſt actuellement
„ Viceroi du dit Royaume & qui le livrera à Son Alteſſe Royale dès qu'elle
„ jugera à propos de faire prendre poſſeſſion du dit Royaume de Sicile, Sa
„ Majeſté reconnoiſſant le dit Duc de Savoie pour ſeul & légitime Roi de
„ Sicile en ratifiant de ſa part le préſent traité, & après l'échange des ratifi-
„ cations réciproques, & cependant les fruits, tributs & rentes de ce Ro-
„ yaume, ſes dépendances & annexes ſeront perçus par les mêmes Mini-
„ ſtres & fermiers qui les perçoivent actuellement ſous les ordres & à la diſ-
„ poſition du dit Viceroi pour ſervir à la ſubſiſtance & à l'entretien des trou-
„ pes que Sa Majeſté a dans ce Royaume pendant le temps qu'elles y de-
„ meureront en attendant que Son Alteſſe Royale y en envoie d'autres,
„ comme auſſi pour les frais de leur embarquement & tranſport en Eſpagne,
„ & pour l'exécution de la dite ceſſion, Sa Majeſté à libéré, déchargé &
„ diſpenſé, libére, décharge & diſpenſe tous les Archevêques, Evêques,
„ Abbés, Prélats & autres Eccléſiaſtiques, Ducs, Princes, Marquis, Com-
„ tes, Barons, Gouverneurs, Amiraux, Commandans, Capitaines & au-
„ tres Officiers, & gens de guerre & de marine qui ſont nés en Sicile, &
„ tous les ſupérieurs dans le Gouvernement, Préſidens, Magiſtrats, & autres
„ membres de ſes Conſeils, Chancelleries & Juſtices, ceux des Finances,
„ Chambres des Comptes, Miniſtres & Officiers de Juſtice, Capitaines,
„ Lieutenans, & Soldats de ſes forts & châteaux & autres employés à ſon
„ ſervice par mer ou par terre qui ſont Siciliens de naiſſance, Chevaliers,
„ Gentils-hommes & Vaſſaux habitans & dépendans des villes, bourgs, vil-
„ lages & généralement tous & chacun des Sujets du dit Royaume de Sicile
„ & Iſles dépendantes, chacun en ce qui le concerne, du ſerment de fidé-
„ lité qu'ils ont prêté à Sa Majeſté, & de la foi & obéiſſance qu'ils lui doi-
„ vent, leur ordonnant expreſſément & péremptoirement que, quand en
„ vertu du préſent traité & de l'échange des ratifications d'icelui, Son Al-
„ teſſe Royale prendra poſſeſſion du dit Royaume, ils aient ſans attendre au-
„ tre diſpoſition ni ordre, à reconnoître tous ledit Seigneur Duc de Savoie
„ pour leur ſeul & légitime Roi, à lui obéir, le défendre, & lui prêter
„ ſerment de fidélité, foi & obéiſſance, tel & ſemblable à ceux qu'ils ont
„ prêtés ou qu'ils ont été obligés de prêter juſqu'à préſent à Sa Majeſté,
„ laquelle ſupplée toutes les fautes & erreurs de droit ou de fait qui pour-
„ roient ſe trouver dans la préſente donation, ceſſion, ou tranſport du Ro-
„ yaume de Sicile & Iſles dépendantes, ſes appartenances, dépendances &
„ annexes, pour lequel effet Sa Majeſté renonce à toutes les loix, Statuts,
„ conventions, conſtitutions & coutumes qui pourroient être contraires &
„ qui même auroient été confirmées par ſerment auxquelles & aux déroga-
„ tions deſquelles elle déroge expreſſément par le préſent traité, pour l'en-
„ tier effet des dites donations, ceſſions & tranſports qui vaudront & auront
„ lieu ſans que l'expreſſion ou ſpécification particuliere déroge à la généra-
„ le ni la générale à la particuliere, excluant toutes exceptions qui pourroient ſe
„ fonder ſur quelques titres, droits, cauſes & prétextes que ce ſoit; ordonne en
„ même temps expreſſément & péremptoirement Sa Majeſté au Viceroi de Si-
„ cile de conſigner & remettre à Sa dite Alteſſe Royale ou à celui qu'elle dé-
„ putera le dit Royaume de Sicile, les Iſles dépendantes les appartenances,

„ dépendances & annexes, & de lui en bailler la réelle possession dès que „ Son Altesse Royale enverra pour la prendre, après l'échange des ratifications du présent traité, sans attendre aucuns autres ordres ni dispositions, „ & de faire remettre à Sa dite Altesse Royale, ou à ceux qu'elle députera, ou „ au Viceroi qu'elle établira, les villes, ports, châteaux, places, forts & „ & forteresses qui sont dans le dit Etat, dans lesquelles se trouvent présentement l'artillerie, les arsenaux & munitions de guerre & de bouche, les „ galeres & leurs chiourmes, les bâtimens avec leurs équipages & matelots, & „ généralement tout ce qui appartient au dit Royaume de Sicile & Isles dépendantes sans en rien changer, déplacer ou retenir, bien entendu que toutes „ ces galeres & leurs chiourmes, les bâtimens avec leurs équipages & matelots demeureront à la disposition du dit Marquis de Los Balbasés actuellement „ Viceroi, jusqu'à l'entier & parfait transport de toutes les troupes que Sa Majesté y tient, & qu'il embarquera pour le passage de ces dites troupes autant „ de ces munitions de guerre & de bouche qu'il sera nécessaire, & en conformité de ce que dessus Sa Majesté ordonne expressément & péremptoirement „ aux Gouverneurs, Commandans, Capitaines & autres Officiers de consigner „ & délivrer à ceux qui seront députés par son Altesse Royale, ou par le „ Viceroi qu'il y enverra, les dites villes, ports, châteaux, places, forts & „ forteresses, leurs galeres & autres bâtimens, où ils se trouveront, soit dans „ les ports de Sicile, soit ailleurs, avec tout ce qui en dépend, sans remuer ni „ changer, aucune chose, si non pour ce qui regarde les galeres, bâtimens, „ matelots & munitions dont Sa Majesté se réserve expressément la disposition seulement pour le transport de ses troupes de Sicile en Espagne, & ce „ nonobstant tous les serments qu'ils ont prêtés ou pu prêter, desquels ils „ demeurent & sont dispensés, Sa Majesté Catholique s'oblige aussi par le „ présent traité de bailler & faire remettre par duplicata en faisant l'échange „ des ratifications du présent traité, les dits ordres aux Vicerois, Amiraux, „ Gouverneurs, Commandans, Capitaines, & autres Officiers, comme aussi à tous les habitans du dit Royaume de quelque qualité & condition qu'ils „ soient avec les clauses les plus péremptoires & qui épargnent la nécessité „ d'en demander d'autres plus amples & d'autres dispositions réitérées, & „ de faire remettre les contre-seings, s'il y en a, afin que l'exécution des „ donations, cessions & transports ci-dessus mentionnés ne souffrent aucune difficulté ni retardement, & qu'au contraire ils soient exécutés d'abord après „ l'échange des ratifications de ce traité, & que le dit Viceroi, Officiers & „ Soldats évacuent & partent de Sicile & de ses dépendances par le moyen „ des dites galeres, bâtimens & matelots, & avec les dites munitions nécessaires „ à leur transport, comme Sa Majesté le leur ordonne expressément, & „ comme il a déjà été dit d'abord après & au moment que Son Altesse Royale en prendra la possession.

„ Il est aussi expressément convenu & stipulé entre Sa Majesté Catholique „ & Son Altesse Royale qu'en cas que les descendans mâles du dit Seigneur „ Duc de Savoie & tous les mâles de la Maison de Savoie viennent à manquer, en ce cas de défaut de mâles de la Maison de Savoie, le Royaume „ de Sicile & Isles dépendantes, ses appartenances, dépendances & annexes, retourneront de plein droit à la couronne d'Espagne, & de-même

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

„ Son Alteſſe Royale s'oblige & s'engage pour ſoi & ſes deſcendans mâles & „ pour tous les mâles de ſa maiſon, de ne pouvoir jamais vendre, ceder, en- „ gager, échanger ſous quelque prétexte de ſubrogation ou autre, ni donner „ ni en quelque maniere que ce ſoit engager en tout ou en partie le dit Ro- „ yaume de Sicile & Iſles dépendantes, ſes appartenances, dépendances ou „ annexes, à autres qu'aux Rois d'Eſpagne, ce qui doit être obſervé con- „ formément au dit acte de ceſſion du dit Royaume de Sicile fait par Sa Ma- „ jeſté le dixieme Juin dernier, & juſqu'à ce que la Couronne d'Eſpagne tom- „ be à un Prince de la Maiſon de Savoie, & qu'il ſoit Roi d'Eſpagne.

„ Son Alteſſe Royale étant obligée par la ceſſion & clauſes particu- „ lieres qui y ſont ſtipulées d'approuver, confirmer & ratifier tous les „ privileges, immunités, exemptions, libertés, ſtyles, & autres coutumes „ dont le dit Royaume jouit ou a joui ci-devant, expliqués en détail „ dans la dite ceſſion, Son Alteſſe Royale approuve, confirme & ratifie le „ tout, & s'oblige à les maintenir ſelon qu'il a été ſtipulé en la dite „ ceſſion, & en même temps Sa Majeſté Catholique deſirant de donner à „ ſes Vaſſaux Eſpagnols, Siciliens & autres qui ont perſiſté dans ſon obéiſ- „ ſance, & qui ont des biens dans le dit Royaume de Sicile, des preuves „ de la ſatisfaction qu'elle à de leur fidélité, & ſervice, déclare qu'en cas „ que l'on ait procédé civilement ou criminellement contre les dits biens ou „ partie d'iceux, ou prétende procéder ſous quelque prétexte ou pour „ quelque fait déjà jugé, Sa Majeſté Catholique les remet & pardonne dès- „ à-préſent; & pour cet effet caſſe & annulle les dites procédures, enſorte „ que pour tout ce qui à été fait pendant ſa domination & par le paſſé, les „ dits vaſſaux ne puiſſent être inquiétés ni troublés en leurs biens & poſſeſ- „ ſions, comme de ſon côté Son Alteſſe Royale promet que ſes Miniſtres & „ fiſcaux ne les troubleront ni inquiéteront pour ce qui s'eſt paſſé avant que „ Son Alteſſe Royale entre en poſſeſſion du dit Royaume, le tout ſans pré- „ judice d'autrui, à quoi Sa Majeſté ne prétend déroger." (1)

L'acte de ceſſion dont il eſt parlé dans ce traité ne contenant que les mêmes clauſes que l'ont vient de lire, il ſeroit ſuperflu de le rapporter ici (2). Le Roi d'Eſpagne voulut encore exiger du Duc de Savoie la Signature des deux articles ſuivans:

Conditions particulieres.

„ 1°. Que le Roi d'Eſpagne cede dans toutes les formes la propriété du Ro- „ yaume de Sicile au Duc de Savoie à condition qu'il s'engagera le plus ſolem- „ nellement qu'il pourra de ne jamais s'oppoſer ni directement ni indirectement „ aux prétentions que le ſuſmentionné Roi d'Eſpagne à ſur les Etats d'Italie, „ dépendans de la Monarchie d'Eſpagne juſqu'à la paix générale, qu'il ne s'op- „ poſera pas de-même, ſi le Roi d'Eſpagne ſe trouvoit forcé de les attaquer lui- „ même ou en ſon nom par l'inobſervation du traité de neutralité ſigné le 14 Mars „ à Utrecht de la part de la Cour de Vienne eu égard à l'Italie, que la ceſſion du „ dit Royaume dépendra de cet article qui doit être *conditio ſine quâ non.*"

„ 2°. Que le Roi d'Eſpagne ne cede ledit Royaume au Duc de Savoie „ qu'à condition qu'il y aura deformais une alliance perpétuelle entre le Duc „ de Savoie & ſes Succeſſeurs, & le Roi d'Eſpagne & ſes Succeſſeurs, & „ qu'en vertu de cette alliance qui doit être des plus étroites & des plus

(1) Mémoires de Lamberti, *Tom.* VIII. *p.* 420.
(2) On peut lire cet Acte dans Lamberti, au tome cité *p.* 425.

„ sures, le Duc de Savoie ne s'engagera pas seulement de n'entrer en aucun „ engagement préjudiciable ou desagréable au Roi d'Espagne directement „ ou indirectement, mais promettra encore de l'aider contre tous ceux qui „ voudroient lui disputer ce que les traités de paix conclus à Utrecht lui ont „ cédé, & de ne faire aucune alliance avec quelque puissance que ce soit, „ sans en avertir préalablement & sincérement le Roi d'Espagne & en attendre l'approbation; que tous les biens confisqués par le Roi d'Espagne en „ Sicile sur ceux qui ont suivi la Maison d'Autriche resteront confisqués jusques à la paix générale, au profit du Roi d'Espagne, que le dit Roi d'Espagne, aura en outre des Juges en Sicile, indépendans du Duc de Savoie, „ & de sa Régence, pour y juger les différens qui pourroient naître entre „ les sujets du dit Roi, sans que le Duc de Savoie ou son Ministre puissent „ en prendre connoissance; que toutes les aliénations qui se sont faites des „ biens de la Couronne, soit par le Roi d'Espagne, soit par les Rois ses „ Prédécesseurs, resteront valides & bien faites, sans que le Duc de Savoie „ & ses Successeurs puissent en examiner les titres de possession, soit par „ don, auction ou vente, pour les réunir à la Couronne sous prétexte de „ contravention aux loix du Royaume, ou sous prétexte de lésion. Si le „ Duc de Savoie ne ratifie pas cet article, la cession du Royaume, de „ Sicile sera réputée pour nulle & pour non faite, de sorte que cet article „ est aussi *conditio sine quâ non*." (1)

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Le Duc de Savoie ne fit aucune difficulté de signer & ratifier le premier de ces articles; quand au second, il le trouva trop gênant & refusa de l'approuver: la paix ne s'en fit pas moins, malgré la clause qui le termine. L'échange des ratifications se fit le 6 de Septembre de la même année 1713. Ainsi la Sicile après avoir été unie au Royaume de Naples pendant plus de deux cens ans depuis 1503, en fut séparée de nouveau pour être gouvernée par un Souverain particulier. Le nouveau Roi nomma le Marquis Maffei Viceroi de Sicile, & dit publiquement qu'il étoit juste de donner la Viceroyauté à celui qui l'avoit fait Roi. En effet le Marquis Maffei avoit conduit presque de son seul chef la négociation qui avoit mis la Couronne de Sicile sur la tête du Duc de Savoie. Sa Majesté Sicilienne, accompagnée de la Reine & d'un nombreux cortege partit pour aller prendre elle-même possession de son Royaume. Elle passa près d'un an en Sicile: les Siciliens se flattoient que leur Roi feroit sa principale résidence parmi eux, mais il revint résider dans ses anciens Etats.

Il y eut une émeute à Palerme en 1716; les troupes nationnales se battirent contre les soldats étrangers, & il en resta plusieurs de part & d'autre sur la place. Une affaire d'une importance plus générale troubloit la Sicile, & tenoit l'Europe attentive au dénouement avec d'autant plus de raison que par ses incidens elle sembloit intéresser tous les Souverains de l'Europe. Il s'agit des différens de la Cour de Rome avec le Tribunal de la Monarchie de Sicile. Il faut reprendre les choses de plus haut.

Nouvelles tentatives de la Cour de Rome contre le Tribunal de la Monarchie de Sicile.

Nous avons parlé de la Bulle d'Urbain II. donnée à Roger au commencement du onzieme Siecle. Nous avons vu dans la précédente Section, les vains efforts de la Cour de Rome pour infirmer les privileges accordés aux Souverains de la Sicile par cette Bulle. En 1711. l'Evêque de Lipari fit

(1) Là-même, *p.* 431.

SECT. VIII. *Hist. des deux Sici les depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

donner des pois chiches à un revendeur pour les vendre à son profit, & prétendit n'être point sujet aux droits que cette espece de denrée payoit à la Ville. Les commis ignorant que ces pois appartinssent à l'Evêque exigerent l'impôt du revendeur. Le lendemain, lorsqu'ils furent informés que ces pois appartenoient réellement à l'Evêque, ils rendirent ce qu'ils en avoient exigé, & les Jurés & le Gouverneur de l'Isle allerent trouver l'Evêque pour le prier d'excuser cette méprise des commis. Le Prélat vindicatif excommunia les préposés & déclara par une affiche publique qu'ils avoient encouru les censures. Ils se pourvurent au Tribunal de la Monarchie où ils obtinrent l'absolution *ad cautelam*, & ils demanderent que ce Tribunal connût de la nullité de l'excommunication. L'Evêque instruit de ce procédé partit pour Rome. La Congrégation de l'Immunité lui expédia deux lettres l'une le 6 Août 1711, qui lui étoit adressée en particulier, & l'autre le 16 Janvier 1712, circulaire pour tous les Evêques du Royaume, par lesquelles la Congrégation déclaroit que ni les Cardinaux, ni les Légats *à latere*, ni aucune autre personne de quelque dignité qu'elle fût, n'avoient l'autorité de donner l'absolution, ni de connoître de l'injustice des censures décernées par l'ordinaires pour fait d'immunité ecclésiastique lezée, ce droit étant réservé au Pape seul.

Cette Lettre circulaire envoyée aux Evêques du Royaume par les soins de celui de Catane, en fut reçue diversement suivant les différentes dispositions de ces Prélats. L'Archévêque de Palerme, l'Evêque de Patti, & le Vicaire Général de Mont-réal, conformément à l'ancien style, l'envoyerent au Ministre Royal comme ayant droit d'en permettre ou suspendre l'exécution, suivant les loix particulieres du Royaume, de tout temps inviolablement observées pour toutes les lettres étrangeres. L'Archevêque de Messine, les Evêques de Syracuse & de Céphalie écrivirent à la Congrégation de l'Immunité pour lui représenter les conséquences de cette affaire. Les seuls Evêques de Catane, de Mazzara & d'Agrigente firent publier la lettre sans autre forme.

Conduite de quelques Prélats de Sicile.

Le Viceroi & son Conseil jugerent l'entreprise de ces trois Evêques digne de ressentiment, contraire aux droits du Roi & aux privileges du Royaume; qu'ils ne pouvoient ignorer que le Tribunal de la Monarchie n'eût le pouvoir de connoître en cause d'appel des injustes excommunications, & d'en suspendre, l'effet jusqu'au jugement, puisque c'est une pratique de plusieurs siecles fondée sur un ancien titre, & sans laquelle les Siciliens, au préjudice de leurs anciens privileges, seroient contraints de sortir du Royaume pour faire connoître leur innocence dans les Tribunaux de Rome. Le Roi Philippe V. approuva cette décision. Les Evêques eurent ordre de révoquer la publication de la lettre de la Congrégation & de l'envoyer au Juge Royal. Le Viceroi attendit envain l'effet de cet ordre, & le 22 Mars 1713 il donna une ordonnance dans laquelle se plaignant qu'on eût fait publier la dite lettre sans le pareatis Royal, contre l'ancien style & les privileges du Royaume, il déclaroit cette lettre & toute autre qui pourroit être publiée à l'avenir, nulle & de nul effet, comme blessant les droits publics. (1)

(1) Défense de la Monarchie de Sicile contre les entreprises de la Cour de Rome,

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Cette ordonnance ayant été publiée à Catane, l'Evêque eut la hardiesse d'en donner une contraire, déclarant celle du Viceroi invalide & nulle, se servant même de termes qui offensoient l'autorité royale, & traitant l'usage du pareatis du Roi, d'une chose téméraire, scandaleuse, séductrice & horrible. Ce procédé violent & quelques autres de la même espece, sur-tout l'ordonnance du même Evêque du 7 Avril 1713, par laquelle ce Prélat déclaroit l'absolution du Juge de la Monarchie, invalide, illicite & sacrilege, obligerent le Viceroi de lui faire signifier le 18 du même mois de sortir du Royaume. Cette fois l'Evêque obéit, mais en partant il publia une sentence d'interdit contre son diocese, avec protestation qu'il en étoit chassé par violence, & du même temps excommunia les deux officiers qui lui avoient signifié cet ordre. Deux autres prélats, l'Archevêque de Messine, & l'Evêque d'Agrigente, reçurent encore le même ordre de sortir du Royaume, pour des attentats du même genre. Le Tribunal de la Monarchie fut même dans le cas d'user de rigueur contre quelques Vicaires-généraux, à cause de leur désobéissance. Il fit emprisonner ceux que l'Evêque d'Agrigente avoit nommés pour gouverner son Diocese en son absence.

Démarches Violentes de la Cour de Rome.

Tel étoit l'état de cette querelle à l'avénement de Victor Amédée au trône de Sicile. Peu de jours après le Pape expédia des Brefs à l'Archevêque de Palerme, par lesquels il lui ordonnoit sous peine de suspension *a Divinis ipso facto*, de se conformer à la conduite des Evêques de Catane & d'Agrigente. Mais ces Brefs n'arriverent point, la felouque qui les portoit ayant fait naufrage.

Le 17 de Juin de la même année le Pape fit publier dans Rome une Bulle contre l'ordonnance du Tribunal de la Monarchie qui avoit déclaré nul l'interdit de l'Evêque de Catane; mais cette Bulle ne parut point à Catane avant l'Arrivée du nouveau Roi de Sicile, où l'on observoit exactement les ordres du Tribunal de la Monarchie. Elle étoit venue de Rome avec des lettres même de l'Evêque. Quelques jours après l'arrivée de Sa Majesté, on la publia clandestinement & sans avoir l'*Exequatur regium:* ce qui troubla le repos de cette ville, & excita des mouvemens dès les premiers jours de la domination de Sa Majesté qui y envoya l'Abbé Barbara de Sainte-Lucie & l'Avocat Fiscal Perlongo pour les appaiser. Immédiatement après l'arrivée du Roi, l'Archevêque de Palerme présenta au Marquis de Los Balbasés deux Brefs du Pape, qui sembloient être une espece de Monitoires; mais il ne les voulut pas recevoir, disant qu'ils lui étoient adressés comme Viceroi, & qu'ayant cessé de l'être par l'Arrivée de Sa Majesté, il ne pouvoit les ouvrir. Le 13 Octobre il parut à Palerme deux Monitoires de l'Auditeur de la chambre, l'un contre ceux qui avoient porté l'ordre à l'Archevêque de Messine & à l'Evêque d'Agrigente de sortir du Royaume, & l'autre contre le Juge de la Monarchie, pour avoir envoyé le Doyen Buglio à Catane déclarer la nullité des Censures & de l'interdit fulminé par l'Evêque à son départ. On inséra dans ce Monitoire un ordre de Sa Sainteté, où parlant du Tribunal de la Monarchie, on le qualifioit de certain & prétendu tribunal; com-

avec une relation véritable des procédés des deux Cours de Rome & de Sicile sur les contestations au sujet du Tribunal de la Monarchie, *page* 169 172.

me si par le passé il n'eut pas été reçonnu de la Cour de Rome, de ses Tribunaux & de ses Ministres qui tant de fois lui ont envoyé des causes de sa compétence, comme divers titres qui sont dans les Archives, le justifient. Dans le mois de Novembre suivant, le Sécrétaire de la Congrégation de l'Immunité fit appeller tous les procureurs-généraux des Maisons Réligieuses, & leur ordonna d'écrire, comme ils firent, plusieurs lettres avec menace de suspension *a Divinis* & privation de dignité à tous ceux qui n'observeroient pas les interdits. (1)

1714. Ce n'est là qu'une petite partie des procédés violens, & des moyens odieux que la Cour de Rome employa pour porter les Siciliens à se révolter contre le Tribunal de la Monarchie. Le 25 Janvier de l'année 1714, elle fit publier une excommunication contre le Juge de la Monarchie, sans avoir aucun égard pour sa personne, ni pour celle du nouveau Monarque qui régnoit sur la Sicile. Cependant Sa Majesté n'opposoit que la douceur à tant de violences. Résolue de soutenir les privileges de sa Couronne, elle fit proposer au Pape plusieurs voies d'accommodement. Le Pape les rejetta toutes & déclara pour toute réponse qu'elle n'écouteroit personne sur cette affaire si l'on n'accordoit pour préliminaire les satisfactions suivantes: qu'on feroit observer les interdits fulminés dans les Dioceses de Catane & d'Agrigente, que l'on n'inquiéteroit point ceux qui avoient obéi ou qui obéiroient aux ordres du Saint-Siege; que l'on feroit sortir de prison ceux qui y avoient été mis à ce sujet, & qu'on rappelleroit tous les Evêques & autres Ecclésiastiques qui avoient eu ordre de sortir du Royaume (2), prétendant de plus Sa Sainteté demeurer dans une pleine liberté de faire tout ce qui lui conviendroit sans aucun délai.

Une réponse de cette nature n'annonçoit guere une sincere disposition à aucun accommodement, & sembloit une nouvelle injure ajoutée à tant d'attentats violens. Ce n'étoit rien en comparaison de ce que le Saint Pere méditoit.

Bulle d'Abolition de la Monarchie de Sicile. 1715.

Sur ces entrefaites le Roi retourna en Piémont. Le Pape qui vouloit autoriser ses démarches du prétexte spécieux de la Réligion, & faire croire aux peuples que le Ciel l'inspiroit, ordonna des prieres publiques, en forme de Jubilé, pour obtenir les secours & les lumieres célestes dans l'entreprise qu'il formoit de soutenir l'immunité de l'Eglise. Après cette cérémonie la Cour de Rome redoubla ses procédures, & le Tribunal de la Monarchie y opposant les siennes, la Sicile se trouva dans un état déplorable. La plus grande partie des Eglises étoit fermée, le service divin intterompu, & les peuples dans cette perplexité cruelle où les livre toujours la division des deux puissances dont le concours peut seul assurer leur secours. Enfin le Pape porta le coup médité depuis long-temps, en publiant à Rome le 20 de Fevrier 1715, une bulle par laquelle il pronorçoit l'abolition du Tribunal de la Monarchie de Sicile & révoquoit tous les privileges accordés par les Papes ses Prédécesseurs tant à Roger II, qu'aux Rois ses Successeurs. (3)

Cette

(1) *Là-même*, *p.* 172-174.

(2) Memoire remis le 14 Mars 1714, par Mr. le Cardinal Paulucci à Mr. le Cardinal de la Trimouille.

(3) *Histoire des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, *Tom.* IV. *p.* 409 & 410.

Cette nouvelle étant arrivée en Sicile, le Tribunal de la Monarchie défendit ses droits par un mémoire en forme de manifeste; & le Procureur Fiscal appellant du Pape mal informé au Pape mieux informé, publia à ce sujet l'acte suivant:

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Acte d'appel de cette Bulle.

„ Le Procureur Fiscal Royal du Royaume de Sicile, qui doit veiller à la „ défense des privileges, régales, droits & anciennes coutumes du Roi & „ du Royaume, ayant eu connoissance qu'on à publié dans la ville de Ro„ me, le 20 Février de l'année courante 1715, une prétendue Bulle du „ Souverain Pontife Clément XI. par laquelle on prétend abolir la Légation „ de la Monarchie de ce Royaume dans deux mois, & un Bref qui établit „ l'ordre des causes ecclésiastiques, & considérant que les dites Bulle & „ Bref sont émanés sans citation, sans parties entendues, & en outre qu'el„ les sont obreptices & subreptices & qu'elles ôteroient au Roi & au Ro„ yaume de Sicile une prérogative & une Jurisdiction qui a été possédée & „ exercée de temps immémorial & pendant plusieurs siecles, passée en cou„ tume légitime & approuvée non seulement par un très-ancien privilege, „ mais encore confirmée par la Bulle d'Urbain II. & par les concordats „ avec les Souverains Pontifes, Adrien IV, & Pie IV, & par plusieurs „ actes subséquens, soit exprès soit tacites des Souverains Pontifes, leurs „ Successeurs jusqu'au Pontificat de Clément XI en 1715, ratifiée & „ observée pendant six siecles, & auquel privilege on n'a jamais touché „ parce qu'il été accordé à titre onéreux & qu'il a été passé en forme „ de contrat en la mémoire glorieuse du grand Héros, le Comte Roger Nor„ mand, qui a conquis ce Royaume de Sicile & l'a délivré de la domination „ des Infidéles, & fondé tant de belles Eglises, Evêchés & Abbayes qu'il „ à dotés de la troisieme partie du revenu de ce Royaume; & parce que „ cet usage & cette possession y ont toujours été continués, que les peuples „ sont faits & comme naturalisés à cette maniere de vivre, en telle sorte que „ les dites Bulle & Bref porteroient de grands préjudices à la Couronne ro„ yale & aux régnicoles, & parce que la dite Bulle & Bref qui a été don„ né ensuite comme obreptice & subreptice contient une injustice manifeste „ & prive les Rois de Sicile des privileges de la dite prérogative & juris„ diction qu'ils ont eue pendant tant de Siecles: par ces raisons le Procureur „ Fiscal Royal, persuadé que le Souverain Pontife n'a pas été bien informé „ & que, s'il l'avoit été il n'auroit jamais pris la résolution d'abolir un droit & „ une coutume immémoriale, approuvée par des privileges bien établis & „ par des concordats si anciens & si bien autorisés.

„ A ces fins le dit Procureur Fiscal Royal, qui doit avoir soin de veiller „ à la défense des régales, droits, coutumes & privileges de la Couronne & du „ Royaume, ayant considéré que le changement de cette coutume ancienne „ troubleroit le repos public, & produiroit de grands inconvéniens & dom„ mages, a jugé avec tout le respect du au Saint-Siege & au Souverain „ Pontife, dont les peuples de ce Royaume sont des fils très-fidéles & obéis„ sans, de faire par le présent acte une remontrance & un appel du Souve„ rain Pontife mal informé au même Pontife mieux informé, & si besoin „ est, au Saint-Siege Apostolique, ou à ceux à qui on peut légitimement „ recourir & appeller suivant la disposition des Saints Canons pour la révo-

Sect. VIII. Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.

„ cation de la dite Bulle & du dit Bref, afin de se faire rendre justice ; & „ parce que selon la disposition des loix on ne doit rien innover pendant „ l'appel, la présente remontrance & appellation subsistant, l'exécution de „ la dite Bulle & du dit Bref est suspendue de droit, protestant au surplus „ le dit Procureur Fiscal Royal de tout ce qui se feroit au contraire, & de „ se pourvoir par toutes les voies licites & permises, suivant la disposition „ du Droit Naturel, Canonique & Civil, implorant *salvo jure & cum potestate*, pour en avoir un témoignage & que sa protestation & appellation „ soient connues de tous les Prélats séculiers & réguliers & autres Ecclésiasti- „ ques & des peuples de ce Royaume & de tous autres à qui il appartien- „ dra, le présent acte a été fait à Palerme le 20 Mars 1715, & il a été en- „ régistré dans les Actes de la Grande Cour Royale." (1)

Propositions outrées de la Cour de Rome Censurées.

Le Pape plus emporté que jamais déclara nuls tous actes d'appel faits ou à faire & fit succéder les Bulles, les Brefs & les Rescrits, & comme il arrive presque toujours dans la chaleur des contestations, la Cour de Rome y avança des propositions outrées, d'autant plus repréhensibles & capables d'allarmer, qu'au lieu de les rendre particulieres à la Sicile, & seulement relatives à la dispute présente, on les établissoit d'une maniere générale, comme si elles eussent du servir de loi à tous les autres Royaumes. Telles furent les Lettres Monitoriales de l'Auditeur de la Chambre Apostolique en date du 9 Décembre de cette année. On y traitoit d'exécrable, de schismatique, & d'hérétique la maxime de l'*Exequatur Regium*, on appelloit les Officiers Royaux qui exigeoient à ce sujet la signature des Réguliers, des téméraires pleins de méchanceté & d'impudence, des audacieux, des séducteurs qui disoit-on ne cherchoient qu'à ébranler la constance des religieux Siciliens; on avançoit que tous actes & censures émanés de Rome devoient être exempts de l'Exequatur, & qu'il étoit notoire à tous les fidèles que ces actes portoient en eux-mêmes tout ce qui étoit nécessaire pour leur exécution indépendamment de quelque autorité humaine que ce pût être, comme étant appuyés sur la puissance divine.

Lorsque les exemplaires imprimés de ces Lettres se répandirent à Paris, le Parlement trouva les maximes qu'elles contenoient si dangereuses & si contraires aux Principes de l'Eglise Gallicane, que par arrêt rendu le 15 de Janvier 1716 sur les Conclusions de l'Avocat Général, il jugea à propos d'en ordonner la suppression. Cet Arrêt est si remarquable que nous ne pouvons nous dispenser de le transcrire ici en entier. On le trouvera au bas de la page. (2)

(1) *Hist. générale de Sic.* Par Mr. de B. *Tom. II. p.* 442, 443.

(2) Arrêt de la Cour de parlement, *qui ordonne la suppression des feuilles imprimées à Rome sous le titre de* Illustrissimi & reverendissimi Domini Auditores generalis reverendæ Cameræ Apostolicæ, Litteræ Monitoriæ, &c. *avec défense de les imprimer, vendre ou débiter ; & qui renouvelle les défenses générales de recevoir ou publier aucunes Bulles, Brefs ou Décrets de la Cour de Rome sans Lettres Patentes registrées en la Cour, qui en ordonne la publication.*

Extrait des régitres du Parlement.

Ce jour les Gens du Roi sont entrés & M. Guillaume François Joly de Fleury, l'un des Avocats du dit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit à la Cour.

Cependant on faisoit peu de cas en Sicile des Bulles, Brefs & Rescrits de Rome. La hauteur & l'obstination du Saint-Pere dégoûterent le Roi de faire de nouvelles démarches pour terminer cette affaire, desorte que la contestation dura autant & même plus long-temps que le Regne de Victor Amédée.

Sect. VIII. Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.

Ce regne ne fut pas long. Malgré les divers traités signés à Utrecht, l'Espagne n'avoit pas encore fait sa paix particuliere avec l'Autriche. L'Empereur ne vouloit point souscrire à la disposition qui donnoit la Sicile au Duc de Savoie. Lorsqu'il fit sa paix avec la France, il refusa de reconnoî-

Nouvelle révolution.

Que le dépôt sacré de l'ordre public qui leur est confié, les oblige de recourir à l'autorité de la Cour, au sujet d'une piece qui paroit être des Lettres Monitoriales décernées par l'Auditeur général de la Chambre Apostolique contre ceux qu'on dit s'être opposé aux immunités, à la jurisdiction & à la liberté Ecclésiastique dans la Sicile & avoir violé l'interdit qui a été prononcé contre plusieurs villes & Dioceses de ce Royaume; que quoique ce titre qui n'annonce qu'un Acte émané d'un Tribunal que nous ne reconnoissons point en France, & une monition qui n'a pour objet que les sujets d'un Royaume étranger, semble ne devoir pas nous intéresser, les principes qu'ils ont trouvé dans cet Imprimé leur ont paru attaquer si ouvertement les droits de tous les Souverains & les maximes les plus inviolables de la France, qu'ils croiroient manquer à ce qu'ils doivent au Roi & au Public, & à ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, s'ils ne proposoient pas à la Cour de prévenir par la sagesse, les suites dangereuses que cet écrit pourroit avoir s'il se répandoit dans le Royaume.

Qu'ils ne croyent pas qu'il soit nécessaire de relever plusieurs propositions répandues dans cet imprimé, les décisions des papes comparées à la parole de Dieu même, l'étendue sans bornes donnée aux interdits, ni plusieurs autres maximes qui ne sont établies que sur la prévention de quelques Auteurs Ultramontains mais qui n'étant jettées dans cet écrit, que comme en passant, & n'étant appliquées directement qu'aux contestations particulieres de la Sicile, ne sont pas d'une aussi grande conséquence, par rapport à la France.

Mais ce qui leur à paru mériter d'avantage l'attention de la Cour, ce sont les principes de l'Auteur sur l'exécution des Décrets du Pape, que ce ne sont point de simples expressions hasardées, des énonciations légeres & superficielles; ce sont des propositions appuyées & soutenues comme des vérités évidentes, & presque comme des articles de foi; que ce ne sont point des maximes seulement relatives aux différents particuliers de la Monarchie de Sicile, ce sont des principes que l'Auteur applique à tous les Royaumes, à tous les Souverains & à tous les Peuples.

Que la Cour sait quels sont les Principes établis dans presque tous les Etats Catholiques, sur ce qui regarde l'exécution des Décrets, soit des Papes, soit des Conciles. D'un côté, la nécessité de faire connoître aux peuples la Loi, à laquelle ils doivent obéir, à établi aussi la nécessité de la Publication des Loix Ecclésiastiques comme des Loix Civiles. D'un autre Côté, l'obligation que les Souverains contractent avec leurs peuples, de ne souffrir rien dans leurs Etats, qui puissent troubler l'ordre & la tranquillité publique; ce gouvernement, dont ils ne sont comptables qu'à Dieu seul, à formé aussi l'obligation d'obtenir la permission du Prince & des Magistrats qui administrent la justice sous son autorité, comme une forme nécessaire pour la publication des Décrets Ecclésiastiques, qui sous prétexte de la Réligion, pourroient donner atteinte aux droits & aux intérêts de l'Etat; & que c'est à ces maximes que nous devons principalement la conservation de nos plus saintes libertés.

Que des Principes aussi anciens que l'Eglise, aussi étendus que les Etats qui professent notre Sainte Réligion, & dont les monumens se présentent en foule dans tous les Royaumes Catholiques, n'ont pas besoin d'être soutenus de preuves devant des Magistrats qui en sentent toute la nécessité, & qui connoissent l'usage constant qu'on en a fait dans tous les tems.

Que ce sont cependant ces principes que l'Auteur de ces Lettres Monitoriales attaque sans ménagement. Il se plaint des Officiers du Roi de Sicile, qui ont obligé les Réguliers de ce Royaume, de déclarer leurs sentimens sur la nécessité de l'Exequatur.

SECT. VIII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1700 *jusqu'à nos jours.*

tre ce Prince en qualité de Roi de Sicile : il fit sortir de l'Empire le Marquis de Borgalo & le Comte de Provana dont le premier étoit Ministre de Savoie à la Diete d'Ausbourg & l'autre à Vienne. Le Pape refusoit aussi de donner l'investiture du Royaume de Sicile au Duc de Savoie, jusqu'à ce que la paix générale fut faite. La cession de ce Royaume étoit l'ouvrage de l'Angleterre & de la France. Ce furent aussi ces deux Puissances que l'Empereur intéressa en sa faveur pour recouvrer cette Couronne.

Cette formalité usitée en Sicile, que l'on connoît ailleurs sous le nom de *Placet*, de *Pareatis*, ou de Retention des Décrets de la Cour de Rome, que nous connoissons parmi nous sous le nom de Lettres d'attache, & qui tend à établir la nécessité de la permission du Souverain pour la réception & la publication de ces Décrets, est regardée par l'Auteur comme une entreprise téméraire sur l'autorité Ecclésiastique.

S'il parle de la maxime de l'*exequatur* en elle-même, il la traite d'exécrable, de Schismatique & d'hérétique. *Execrabilem propositionem pro Schismaticâ & hæreticâ à sacrâ inquisitione reprobatam.*

S'il parle des Officiers qui ont exigé la signature des Réguliers sur ce sujet, ce sont des téméraires, pleins de méchanceté & d'impudence ; des audacieux & des séducteurs, qui n'ont cherché qu'à ébranler la constance des Réligieux du Royaume de Sicile.

S'il applique ces maximes à la nature des Décrets Apostoliques, il en fait une énumération qui n'excepte rien; les Sanctions, les Décrets, les Constitutions, les Censures particulieres ou générales, les interdits, tout est compris dans l'exemption prétendue de l'*exequatur*.

S'il envisage enfin les principes qu'il avance, par rapport aux personnes qu'il prétend y être soumises, il soutient qu'il est evident & notoire à tous les Fideles que les Sanctions, les Décrets & les Constitutions qui sont émanées de l'Oracle du Chef Suprême & visible de l'église & du vicaire de Jésus-Christ sur la terre, portent avec elles & par elles-mêmes tout ce qui est nécessaire pour leur exécution, & qu'elles ont (pour se servir de ses termes mêmes) une exécution parée dans tous lieux de la terre, indépendamment de quelque autorité humaine que ce puisse être, comme étant appuiées sur la puissance divine. *Cum satis omnibus Christi fidelibus perspectum exploratum que sit, Sanctiones, Decreta ac Constitutiones quæ ab Oraculo supremi & visibilis Ecclesiæ Capitis, Christique in terris Vicarii emanant, ut potè divinâ potestate fulcita, per seipsa, ubique locorum, independenter à quacumque humana auctoritate, paratam executionem habere.*

Que ce n'est donc point une proposition générale qui puisse être restreinte dans l'application, que ce n'est point aussi une proposition singuliere pour le Royaume de Sicile; que c'est un principe établi pour tous les tems, pour tous les lieux; pour tous les Etats, que l'Auteur applique par conséquent à la France comme à l'Italie, & qui, dans son Systême, ne doit point souffrir d'exception.

Qu'il n'est pas besoin de faire sentir les conséquences de ces Principes, suivant lesquels tous les Décrets émanez de la Cour de Rome auroient force de loi dans tous les Etats Catholiques, sans le secours de la Puissance séculiere, les Censures, les excommunications, les interdits, les entreprises sur le temporel & sur l'autorité des Rois, & tous ce qui porteroit le caractere du Pape, seroit donc une loi Souveraine, à laquelle tous les Fidèles seroient assujettis, & l'autorité du Prince & de ses Magistrats deviendroit impuissante pour arrêter les cours de nouveautés qui s'établiroient sans eux, & malgré eux dans les Etats soumis à leur autorité.

Envain, nos Rois auroient-ils refusé de recevoir plusieurs Bulles des Papes, qui ne pouvoient s'accorder avec nos maximes; envain, nos peres auroient-ils protesté contre tant de Décrets, & surtout contre la Bulle qualifiée *in Cænâ* Domini, dont la Cour a si solemnellement défendu l'impression & l'exécution dans ce Royaume; envain, cet auguste Tribunal auroit réitéré tant de fois les défenses portées par les Ordonnances, de recevoir, même de débiter en France les Décrets, Bulles, & Constitutions des Papes, sans la permission du Roi; toutes ces précautions si sages seroient inutiles si la Doctrine de cet Ecrit étoit tolerée.

Mais Comment pourroit-elle l'être ? Il faudroit non seulement détruire la décision &

Il y eut l'an 1718 un Traité entre l'Empereur, la France & l'Angleterre par lequel il fut convenu qu'on ôteroit la Sicile au Duc de Savoie & qu'on lui rendroit la Sardaigne en échange. La Cour de Madrid refusa d'accéder à ce traité & prit de-là occasion d'attaquer la Sicile pour en reprendre la possession. Elle équipa une flotte considérable. Les Espagnols arriverent à Palerme le 30 Juin & le Magistrat de cette ville accompagné de la Noblesse en ayant apporté les clefs au Marquis de Lede, Général des troupes de dé-

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

1718.

des ordonnances & de vos Arrêts, il faudroit encore renverser les principes les plus inviolables, les usages les plus anciens, les exemples les plus authentiques. Il faudroit combattre les sentimens du Clergé de France & des Auteurs les plus respectables. Il faudroit désavouer les Papes mêmes qui ont reconnu tant de fois ce pouvoir dans la personne de nos Rois. Il faudroit désavouer le Pape Pie IV. qui pria plusieurs fois le Roi Charles IX. de faire publier le Concile de Trente en France. Il faudroit désavouer le Pape Clément VIII, qui, convaincu de la nécessité de la permission du Roi, pour la publication de ce Concile, voulut l'exiger du Roi Henri IV. lors de sa conversion à la foi Catholique. Il faudroit désavouer les instances des Papes auprès de tous les Souverains de l'Europe, & sur tous les Rois d'Espagne pour la publication du même Concile, qui n'a eu d'exécution, dans les Etats où il a été reçu, que par la permission des Souverains, & avec les modifications qu'ils ont cru devoir y apporter. Il faudroit désavouer enfin tout ce qui s'est fait dans le dernier Siecle, & presque sous nos yeux, sur la réception des dernieres Constitutions de la Cour de Rome.

Que c'est trop s'arrêter à combattre des maximes qui se détruisent par tant de preuves solides, & qui ne se trouvent point d'ailleurs dans la bouche du Pape; qu'on doit trop présumer de ses lumieres & de sa sagesse, pour croire qu'il put adopter des sentimens si contraires aux véritables regles, & qu'il voulut s'écarter de la route que ses prédécesseurs lui ont tracées; & qu'obligé par leur ministere, d'attaquer les propositions renfermées dans cet Ouvrage, ils s'estiment heureux de n'y reconnoître que le zele plus ardent qu'éclairé d'un des Officiers de la Cour de Rome, mais que le plus ou le moins d'autorité de cet Ecrit ne doit pas les dispenser d'en prévoir les suites, qu'il est si important de ne rien laisser passer en France, qui puisse donner la moindre atteinte à la maxime qui fait notre principale sureté pour maintenir les droits de la Couronne & les libertés de l'Eglise Gallicane, qu'ils ne peuvent garder le silence sur un Ouvrage qui pourroit faire d'autant plus d'impression sur les personnes peu instruites, qu'elles pourroient le lire sans précaution & sans défiance, comme n'étant fait que pour une Monarchie étrangere, sans appercevoir le danger dont tous les Etats Catholiques sont ménacés, par les maximes générales qu'il contient.

Que si cet Ecrit qui n'est daté que du 9 Décembre dernier n'a pu encore être commun en France, il pourroit le devenir bientôt, si la Cour ne prévenoit le mal dans sa naissance; que c'est dans ces vues qu'ils ont cru devoir lui proposer, non pas de les recevoir appelans comme d'abus d'une Monition émanée d'une Jurisdiction dont nous ne reconnoissons point l'autorité, & qui n'a pas d'ailleurs pour objet direct les peuples de ce Royaume, mais d'en arrêter seulement le cours par la suppression des Exemplaires, & par les défenses de le débiter, & d'empêcher en même tems le progrès de ces maximes dangereuses, en renouvellant les défenses tant de fois prononcées par les arrêts, de recevoir, publier, imprimer ni débiter aucunes Bulles ni brefs de la Cour du Rome sans Lettres Patentes du Roi duement enrégistrées en la Cour. Que c'est l'objet des Conclusions qu'ils ont prises par écrit, & qu'ils laissent à la Cour avec les Lettres monitoriales dont il s'agit.

Et se sont retirés, après avoir laissé sur le Bureau les dites feuilles imprimées & les Conclusions par écrit prises par le Procureur Général du Roi.

Vû les dites feuilles, dont lecture à été faite, ayant pour titre: *Illustrissimi & Reverendissimi Auditores generalis Reverendæ Cameræ Apostolicæ Litteræ Monitoriæ, contra compulsores & violatores immunitis, Jurisdictionis & Libertatis Ecclesiasticæ in Civitatibus Panormi & Messaniæ, nec non in civitatibus & discesibus Catanien. Agrigentin; & Liparen; ac Ecclesiastice interdicti, cui præfatæ civitates & dioceses Catanien. Agrigentin & Liparen. Subjectæ reperiuntur & præsertim contra Laicos dictarum civitatum & locorum,*

Sect. VIII. Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.

barquement, Philippe V. fut proclamé de nouveau Roi de Sicile. L'année suivante les Espagnols se virent enlever leur conquête par les troupes de l'Empereur; & après plusieurs mois de négociation, le Cardinal Alberoni qui s'opposoit à la paix ayant été renvoyé d'Espagne (1), Sa Majesté Catholique accéda enfin au traité de la Quadruple Alliance, dont un des articles fut que la Sicile seroit cédée à l'Empereur & que la cession en seroit faite dans les mêmes termes & avec les mêmes conditions que celle qui avoit été faite à Utrecht en faveur du Duc de Savoie. En 1725 un Traité entre l'Empereur & le Roi d'Espagne assura la Sicile au premier qui avoit déjà le Royaume de Naples.

L'Empereur Charles VI Roi de Sicile. 1719-1720.

Le Comte de Merci, Général de l'Empereur, fit prêter aux villes le serment de fidélité à Charles VI. Voulant chatier Palerme de ce qu'elle avoit toujours témoigné beaucoup d'éloignement pour l'Empereur, il fit construire une citadelle sur une hauteur à une petite distance de la place, pour la contenir dans le devoir. Cette forteresse fut achevée avant la fin de la Viceroyauté du Duc de Monteleon qui avoit été nommé à cette dignité peu après la conquête, & fut rappellé en 1722. Le Comte d'Alménara le remplaça, & remit lui-même les rênes du gouvernement, en 1726, à Christophe Ferdinand de Cordoue, Comte de Sastago.

Le Tribunal de la Monarchie confirmé par Bénoît XIII. 1728.

Peu après l'arrivée de ce nouveau Viceroi en Sicile, la grande affaire touchant le Tribunal de la Monarchie de Sicile fut terminée. Dès le temps de Clément XI, plusieurs Prélats Romains souhaitoient qu'on n'agitât point cette question, vu le peu d'apparence qu'il y avoit de réussir. Le Pape même

&c. Datæ die nona Decembris 1715. Ensemble les Conclusions du Procureur Général du Roi; la matiere mise en délibération.

La Cour, faisant droit sur les Conclusions du Procureur-Général du Roi, ordonne que les dites feuilles imprimées seront & demeureront supprimées; & à cette fin, enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires en leur possession, de les remettre incessamment au Greffe de la Cour. Fait défenses à tous imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de les imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer, à peine de confiscation des exemplaires qui seront trouvés chez eux, de mille Livres d'amende, & de privation de leurs maîtrises ou vacation, même de punition corporelle, s'il y échet: à l'effet de quoi sera informé contre les contrevenants par devant Maître Pierre de Paris, Conseiller en icelle. Fait défenses en outre, conformément aux ordonnances du Royaume, Arrêts & Réglements de la ditte Cour, à toutes personnes de quelque état & Condition qu'elles soient, de recevoir, exécuter & faire exécuter aucunes Bulles ou Brefs de la Cour de Rome; & à tous imprimeurs, marchands Libraires ou autres, de les imprimer, vendre ou débiter, sans Lettres Patentes du Roi pour en ordonner la publication, régistrées en la dite Cour, sous les peines portées par les dites Ordonnances & Arrêts; à l'exception néanmoins des Provisions de Bénéfices, Brefs de Penitencerie & autres expéditions ordinaires concernant les affaires des particuliers, lesquelles, s'obtiennent en Cour de Rome suivant les Ordonnances & Usages du Royaume. Et sera le présent Arrêt, lû, publié & affiché par-tout ou besoin sera. Fait en parlement le quinzieme jour de Janvier mille sept cens seize Signé Dongois.

(2) Le Cardinal Alberoni qui étoit seul la cause de cette guerre avoit echoué dans ses projets de troubler la France & l'Angleterre, & ne trouvant point de ressource dans la force des Armes il commençoit à se prêter aux avances des Hollandois: mais il étoit trop tard. Le 5 de Décembre, le Roi d'Espagne lui défendit de paroitre à la Cour, & de se mêler davantage des affaires du Ministere. Par le Decret qui contenoit cet ordre, Sa Majesté Catholique acheva de convaincre l'Europe de la droiture de ses intentions: il portoit expressément qu'Elle ne prenoit la résolution d'éloigner le Cardinal que pour ôter tout obstacle à la paix. *Hist. des Rois des deux Siciles de la Maison de France, Tom.* IV.

ayant assemblé une congrégation extraordinaire de Cardinaux, le plus grand nombre fut d'avis qu'il étoit expédient au Saint-Siege d'abondonner le dessein d'éteindre le Tribunal de la Monarchie. Nous avons vu que Clément XI. avoit suivi un sentiment contraire, espérant de parvenir à ses fins tant que la Sicile seroit sous la domination du Duc de Savoie. Il commença à s'adoucir lorsqu'il vit l'Empereur en possession de ce Royaume; & dès 1719. il avoit accordé la levée des censures & des excommunications fulminées contre les Juges Royaux. Charles VI. fit alors les sollicitations les plus vives auprès de la Cour de Rome pour obtenir une bulle qui lui confirmât la jouissance du Droit de Légation. L'affaire ne fut pourtant point encore finie, car en 1725, Bénoît XIII. recommandoit aux Evêques d'observer religieusement la Bulle de Clément XI. contre le Tribunal de la Monarchie. Enfin le même Pape donna satisfaction à la Cour de Vienne par sa Bulle du 30 Août 1728, qui dérogeant à celle de Clément XI, rétablit le Roi de Sicile dans le droit de Légation, confirma le célebre privilege d'Urbain II, & remit les choses sur l'ancien pied tant pour les causes qui doivent être de la compétence du Tribunal de la Monarchie, que pour la maniere d'y procéder. (1).

Sect. VIII. Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.

En 1729, il y eut une conspiration à Messine. Les Messinois mécontens du Gouvernement se proposerent d'établir un gouverneur de leur façon & de faire main-basse sur tous ceux qui étoient attachés à l'Empereur. Ce complot devoit s'exécuter la nuit du 3 au 4 de Juillet. Les conjurés étoient convenus de porter au bras droit un morceau de toile blanche pour se reconnoître dans les ténebres. Un soldat Génevois découvrit le secret au Gouvernement. Les Chefs de la Conspiration furent arrêtés & punis.

Conspiration découverte. 1729.

Depuis 1719, les Royaumes de Naples & de Sicile se trouvoient réunis sous un même Souverain, l'Empereur Charles VI. Il les perdit en 1735, par la conquête qu'en fit D. Carlos auquel ils resterent à la paix. Sans entrer ici dans le détail des événemens & des motifs qui occasionnerent la guerre dont cette révolution fut une des suites, nous dirons en peu de mots que la France ayant déclaré la guerre à l'Empereur à l'occasion des affaires de la Pologne, le Roi d'Espagne épousant la vengeance de Sa Majesté Très-Chrétienne fit passer des troupes en Italie. L'infant Dom Carlos Duc de Parme, marcha sur la fin de Février 1734 à la conquête des Royaumes de Naples & de Sicile. Il arriva le 4 de Mars à Perouse, & le 11 à Civita-Castellana, où le 14 il annonça par un Décret: „ qu'en vertu du pouvoir „ qu'il avoit reçu du Roi d'Espagne son pere (qui l'avoit nommé Généralissime de ses troupes en Italie) de faire connoître aux peuples de Naples & „ de Sicile l'estime & l'affection que Sa Majesté Catholique conservoit pour „ eux, il déclaroit & assuroit un chacun qu'Elle leur accordoit le pardon & „ l'oubli de toutes sortes de crimes & de démarches: qu'Elle voyoit avec „ douleur combien ils étoient violentés, opprimés & tyrannisés par le Gou- „ vernement Allemand, que sensible à leurs malheurs Elle vouloit confirmer „ & augmenter leurs privileges, voulant que cette confirmation & augmen- „ tation s'étendît aux loix & coutumes, tant civiles que criminelles & „ ecclésiastiques, sans permettre qu'on établît de nouveaux Tribunaux;

(1) On trouvera cette Bulle dans Lunig. *Tom.* IV. *p.* 1361.

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

„ qu'Elle entendoit que les bénéfices & pensions fussent données ainsi qu'il „ s'observoit alors, & que l'on supprimât toutes les impositions, sur-tout „ celles qui ne devoient leur origine qu'à l'avidité des Allemands." (1)

Tandis que par ce Décret Dom Carlos cherchoit à se concilier les esprits des Napolitains & des Siciliens, le Comte Sastago achevoit de les aliéner en Sicile en exigeant un subside de treize cens mille ducats, avec menace d'employer les voies de rigueur pour se le procurer. Ces menaces causerent un soulèvement général d'autant plus difficile à appaiser que Dom Carlos à la tête d'une puissante armée étoit déjà entré dans le Royaume de Naples, d'ou il devoit passer ensuite en Sicile. En effet le 9 d'Avril il arriva à Matalone ou les Magistrats de Naples vinrent le même jour lui présenter les clefs de leur ville, & prêter serment de fidèlité au Roi d'Espagne. Dom Carlos leur renouvella les promesses contenues dans le Décret qu'il avoit fait publier lorsqu'il n'étoit encore que sur la frontiere du Royaume. Le Comte Viscomti, Viceroi de Naples jugea à propos de faire sa retraite escorté de cinq mille hommes. Dom Carlos étoit occupé à se rendre maître des châteaux & Forteresses de Naples, lorsque le 15 du même mois, un courrier arrivé de Madrid lui remit un diplôme par lequel le Roi d'Espagne le déclaroit Roi de Naples & de Sicile, & enjoignoit à tous les Seigneurs, Barons & autres habitans du Royaume de le reconnoître en cette qualité. Le diplôme fut publié le même jour, & tous les Tribunaux en corps rendirent hommage à leur nouveau Souverain.

Conquête du Royaume de Naples par D. Carlos. 1734.

La victoire remportée par le Comte de Montemar que D. Carlos avoit nommé Lieutenant Général du Royaume, sur le Comte Viscomti à Bitonto, hâta la reddition des différentes places qui tenoient encore pour les Impériaux; & la prise de Gaïete acheva la conquête du Royaume de Naples. Car, quoique Capoue ne se fût pas encore rendue, on ne l'assiégeoit que par Blocus, & la disette de vivres à laquelle cette place se trouvoit réduite, faisoit espérer qu'elle ne tiendroit pas long-temps; d'ailleurs les autres postes dont les Autrichiens restoient maîtres, n'étant plus un objet d'inquiétude, on pouvoit dire que D. Carlos avoit conquis le Royaume entier.

Et du Royaume de Sicile. 1736.

Il se disposa alors à la conquête de Sicile, à laquelle les Siciliens l'invitoient avec instance, l'assûrant qu'il seroit reçu à bras ouverts, que l'Isle étoit dégarnie de troupes, que les Impériaux avoient abandonné Palerme & toutes les autres villes, excepté Syracuse, Trapani & Messine où ils s'étoient retirés, n'ayant au plus que cinq à six cens hommes. Le Comte de Montemar que le Roi venoit de faire Duc de Bitonto, en récompense de la Victoire qu'il avoit remportée en cet endroit, fut nommé Viceroi & Capitaine-Général de Sicile. En cette qualité il avoit le Commandement des troupes qui devoient être employées à la conquête de cette Isle: elles consistoient en dix-huit mille hommes d'Infanterie & deux mille de Cavalerie. Cette nombreuse armée acheva d'être embarquée le 23 d'Août, & le lendemain la flotte composée de trois cens soixante bâtimens mit à la voile du port de Naples avec un vent & sous les auspices les plus favorables. Le 29 suivant le Duc de

(1) Journal Historique & Politique, Mai 1734.

Sect.VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

de Bitonto débarqua avec la Cavalerie & une partie de l'Infanterie à la rade de Solento entre Palerme & Tirroini, tandis que le reste de l'armée sous les ordres du Comte de Marsillac, prenoit terre à la Tour du Phare près de Messine. Le 30 le Sénat de Palerme accompagné d'une nombreuse noblesse & du peuple se rendit au Camp des Espagnols pour prêter le serment de fidélité au Roi Dom Carlos entre les mains du Duc de Bitonto. Lorsque le Comte de Marsillac s'avança vers Messine, les habitans lui envoyerent dire qu'ils lui ouvriroient leurs portes dès qu'on auroit obligé les Allemands à se retirer dans la Citadelle. Aussi-tôt le Comte de Marsillac fit sommer le Prince de Lobkowitz qui commandoit dans la Ville, de se rendre: ce Prince prit le parti de se jetter dans la Citadelle, & dabandonner la Ville aux Espagnols.

Le premier jour de Septembre le Duc de Bitonto fit son entrée solemnelle à Palerme; le 2, Dom Carlos y fut proclamé Roi de Sicile & son Viceroi jura au nom du Souverain l'observation des usages du Royaume & des privileges de la Ville en particulier. Dans la disposition actuelle des esprits, tout favorisoit l'entreprise de Dom Carlos; les Places ouvroient leurs portes aux Généraux; & il suffisoit de sommer les garnisons de se rendre & de les recevoir prisonnieres pour les envoyer en Espagne, politique d'autant meilleure qu'on s'assuroit par-là que les troupes ne serviroient pas d'avantage l'Empereur, la plupart aimant mieux s'engager au service de Dom Carlos que d'être transportées en Espagne. Il n'y eut que les deux Forteresses de Messine & les Villes de Trapani & de Syracuse qu'il fallut assiéger dans les formes. Ces Places n'étoient encore que bloquées, lorsqu'à la fin du mois de Septembre le Duc de Bitonto eut ordre de repasser le Phare, pour aller convertir en siege le blocus de Capoue seule place considérable qui restoit à soumettre dans le Royaume de Naples, & qui tenoit plus longs-temps qu'on n'avoit présumé. Le Comte de Thaun que la défendoit fit une longue & belle resistance. Aussi lorsqu'il fut contraint de capituler, sa valeur lui obtint des articles honorables. On lui permit & à sa garnison de sortir de la Place avec deux pieces de Canon, à condition de ne point servir pendant un an contre les Espagnols ni leurs alliés, & de s'embarquer à Manfredonia pour être transportés à Fiume ou à Trieste. Il sortit de la place le 30 de Novembre. Deux jours après deux Députés du Royaume de Sicile, & deux Députés de la ville de Palerme arriverent à Naples où ils prêtérent à Dom Carlos le serment de fidélité au nom des Etats de l'Isle & de la Capitale de la Sicile. Ils demanderent la confirmation de leurs privileges & elle leur fut accordée.

Le troisieme jour de Janvier suivant 1735, le Roi partit de Naples pour aller en Sicile, & le 9 de Mars il arriva à Messine. Le Espagnols étoient maîtres du fort Gonzague. Le Prince de Lobkowitz rendit la Citadelle le 25 par une Capitulation honorable. Il ne restoit plus aux Impériaux que Trapani & Syracuse. Le Général Roma commandoit dans Syracuse. Le Marquis de Gracia-Réale l'assiégea dans les formes & l'obligea de capituler faute de secours le 5 de Juin. La garnison, forte de 1300 hommes sortit avec les honneurs de la guerre. Après la prise de cette place, le Roi fit son entrée solemnelle à Palerme le 30 du même mois. L'Achevêque de cette ville

Sect. VIII. *Hist. des deux* Siciles *depuis* 1700 *jusqu'à nos jours.*

le couronna & le sacra le 3 de Juillet. Le Comte Carrera tenoit encore dans Trapani, lorsqu'un accident le força de se rendre. Un grand nombre des habitans de cette place avoient armé à frais communs deux vaisseaux pour aller en course contre les Espagnols. Ces bâtimens furent pris vers ce temps-là par les ennemis, avec deux autres qui étoient chargés de bled pour la ville. Cette perte détermina le Comte Carrera à demander une capitulation pareille à celle qu'avoit obtenu le Gouverneur de Syracuse. Elle lui fut accordée le 12 du même mois. La prise de Trapani mit fin à la guerre. Le Marquis de la Mina avoit reduit depuis quelques mois à l'obéissance de Dom Carlos, Monto-Filippo, Porto-Ercole, & les autres Places de la côte de Toscane qu'on nomme Degli Presidii, & qui appartiennent à la couronne des deux Siciles (1), desorte que ce Prince étoit reconnu pour seul Roi par toute la Sicile.

Dom Carlos *Roi des deux Siciles.*

La double conquête de Dom Carlos achevant de mettre les affaires de l'Empereur dans la situation la plus critique, le Cardinal de Fleuri profita de cette circonstance favorable, pour entamer une négociation qui produisit un Traité préliminaire conclu à Vienne le 3 Octobre 1735. Par le troisieme Article de ce traité les Royaumes de Naples & de Sicile étoient déclarés appartenir à Dom Carlos qui les possédoit par droit de conquête; & ce Prince devoit être reconnu Roi des deux Siciles par toutes les Puissances de l'Europe qui prendroient part à la pacification générale. Le Roi d'Espagne approuva les préliminaires le 15 Avril 1736; le Roi de Sicile y souscrivit le premier jour de Mai suivant, & le 18 les Etats de l'Empire en approuvant & ratifiant le traité préliminaire, transmirent à Sa Majesté Impériale toute faculté pleine & entiere de traiter, & de conclure au nom de l'Empire tout ce qui pourroit conduire l'ouvrage de paix à sa perfection. Enfin le Traité définitif fut signé à Vienne le 18 de Novembre 1738. Ce traité ne changeant rien à la disposition de l'article 3 du traité préliminaire, il assura à Dom Carlos la possession des deux Siciles. Le Roi d'Espagne & Sa Majesté Sicilienne y accéderent le 21 Avril 1739, à Versailles, par actes que signerent le Marquis de la Mina & le Prince de la Torella Caraccioli, Ambassadeurs & Ministres plénipotentiaires des deux Rois. C'est ainsi que la troisieme Maison d'Anjou parvint au trône des deux Siciles dans la personne de Dom Carlos, moyennant la cession que ce Prince fit des Duchés de Parme & de Plaisance, & de ses prétentions sur le Grand Duché de Toscane.

Institution de l'ordre de Saint-Janvier.

Le Nouveau Roi des deux Siciles épousa le 19 de Juin 1738 la Princesse Marie Amélie Walburge, fille ainée de Fréderic Auguste de Pologne. Dans le même mois il reçut du Pape l'investiture du Royaume de Naples, & fit présenter la Haquenée par le Cardinal Colonne. Le 2 du mois d'Octobre suivant il institua un ordre de Chevalerie sous le titre de Saint-Janvier, Patron du Royaume de Naples, dont il se déclara Grand-Maître, & qu'il

1738.

unit à perpétuité à la Couronne. „ Les Chevaliers doivent être au nombre „ de soixante, Sa Majesté se réservant la liberté de l'augmenter ou diminuer. „ il faut qu'ils soient nobles de quatre quartiers, & leurs statuts leur imposent de faire consister leur gloire à défendre à quelque prix que ce soit la

(1) Voyez le commencement de notre Histoire de Florence.

„ Réligion Catholique: de s'employer de toutes leurs forces à éteindre les „ inimitiés qui pourroient s'allumer parmi les confreres: de promettre au „ Roi par serment une fidélité inviolable: de tâcher d'assister journellement „ au Saint Sacrifice de la Messe: d'accomplir à Pâques le précepte ecclésiasti- „ que, & de communier aussi le 19 de Septembre, Fête de Saint Janvier: „ de faire dire une Messe solemnelle & de réciter l'Office des morts pour le „ repos de l'ame de chaque Chevalier: de ne point appeller en duel, & de „ n'accepter aucun défi pour quelque raison que ce soit, mais de s'en rap- „ porter à la décision du Roi sur leurs différens & de donner même tous „ leurs soins pour prévenir les duels parmi ceux qui ne seroient pas de l'Or- „ dre: d'assister à toutes les Chapelles publiques que le Roi tiendra à l'hon- „ neur du Saint Protecteur, pour y prendre place chacun suivant l'ordre de „ sa promotion, & afin que ces statuts soient connus & familiers à chaque „ Chevalier, il leur est ordonné d'en avoir toujours une copie.

„ La marque de l'Ordre est une Croix, ayant une fleur de lys dans cha- „ cun de ses quatre angles intérieurs, & au milieu l'image de Saint Janvier, „ tenant de la main gauche le livre de l'Evangile, & sur ce livre les am- „ poules (1) du précieux sang, & de la main droite le bâton pastoral. La „ devise est *In Sanguine fœdus.* On porte cette croix en écharpe de l'épau- „ le droite à la gauche, attachée à un ruban incarnat ondé, en mémoire du „ Martyre de ce Saint, & la même croix doit être brodée en argent au côté „ gauche des habits sur la poitrine." (2)

Le Roi déclara par le titre d'institution qu'un des motifs qui le détermi- noient étoit le desir de récompenser par une marque de distinction ceux qui s'étoient signalés à son service par leur valeur & leur fidélité dans ses expé- ditions militaires. Ce Prince honora en effet du collier de l'Ordre les Sei- gneurs qui avoient le plus contribué à son établissement sur le trône, & le 4 d'Août il le reçut lui-même dans l'Eglise Métropolitaine des mains du Car- dinal Archevêque de Naples. (3)

Prospérité du regne de D. Carlos. 1738. & suiv.

Depuis plus de deux siecles les Souverains des deux Siciles épuisoient ces Royaumes d'hommes & d'argent. A l'avénement de Dom Carlos, tout changea de face. La présence d'un Roi bon & juste fit reprendre un nouveau lustre à toutes les Provinces écrasées sous le poids des im- pôts. Sa clémence envers les prisonniers de guerre annonçoit la manie- re dont il traiteroit ses Sujets. Ses bontés s'étendirent jusques sur les par- tisans les plus zélés de la maison d'Autriche. Si dans les commence- mens de son regne la prudence lui prescrivit d'en exiler quelques-uns, & d'en retenir d'autres prisonniers, il eut soin d'adoucir la rigueur de l'exil des uns & de la prison des autres par des ménagemens qui lui mérite- rent des éloges de la part même de ses ennemis. On n'entendit point parler de confiscations de biens, & la postérité innocente d'un pere cou- pable ne porta point la peine d'un crime qu'elle n'avoit pas commis. Si

(1) On nomme ainsi les phioles de verre où l'on conserve à Naples du sang de Saint Janvier.

(2) Journal historique & politique, Mai 1739.

(3) *Histoire des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, Par Mr. d'Egly, *Tom. IV.* vers la fin. Introduction à l'Histoire, par Puffendorf.

SECT. VIII. *Hist des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

d'abord une Junte fut établie pour connoître de la conduite des gens suspects d'intrigues ou d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, lorsque le Roi fut affermi sur le trône à la pacification générale, il déclara qu'il vouloit oublier tout le passé, il rappella ceux que la Junte avoit exilés, & ce Conseil fut aboli. Les impositions furent diminuées, & pour parvenir à l'égalité dans le paiement du reste, une taille réelle remplaça les taxes par estimation qui étoient en usage & qui souvent deviennent arbitraires. Le Conseil Collateral qui partageoit avec les Vicerois le poids du Gouvernement n'étant plus nécessaire, il fut supprimé & quatre charges de Secrétaires d'Etat furent créées pour seconder les bonnes intentions du Souverain, & concourir avec lui au bon gouvernement des peuples. Les ecclésiastiques qui jouissent de tous les privileges des citoyens, en partagerent les charges & le peuple fut soulagé. D'utiles réformes dans les Monnoies des deux Royaumes, des canaux creusés, les Juifs rappellés après un bannissement de près de trois cens ans (1) les manufactures remises en vigueur, un traité de Commerce avec la Porte Ottomane, des traités de paix avec les Régences de Tripoli, Tunis & Alger, afin que leurs Corsaires ne troublassent plus la navigation des négocians des deux Siciles, les fortifications des frontieres rélevées & augmentées, des Régimens bien disciplinés tant nationnaux qu'Espagnols, Suisses & Albanois qui veillent à la défense de l'Etat, un meilleur ordre introduit dans l'administration des finances, divers Réglemens pour établir la plus exacte police dans les Provinces, d'utiles ordonnances pour la réformation des abus qui s'étoient glissés dans l'administration de la justice, enfin de nouvelles chaires établies dans l'Université de Naples, la riche Bibliotheque des Ducs de Parme donnée à cette université & rendue publique pour rendre ce bienfait général, le College Royal rebati & augmenté; tels sont en partie les traits par lesquels Dom Carlos annonça la prospérité & la splendeur de son regne (2). Il ne se fit pas moins d'honneur dans la suite, par les fouilles qu'il fit faire à Herculanum pour tirer des entrailles de la terre des chefs-d'œuvre de l'antiquité, & par la maniere généreuse & grande dont il sut employer les talens des plus habiles artistes pour l'entreprise immense du Château de Caserte.

Le Roi des deux Siciles garde la Neutralité dans la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre.

La guerre étoit allumée entre l'Espagne & la Grande-Bretagne. Le bruit se répandit que le Roi des deux Siciles devoit y prendre parti avec l'Espagne. Ce bruit étoit tout-à-fait contraire aux vues pacifiques de D. Carlos. Aussi il fit déclarer par son Ministre auprès du Roi de la Grande-Bretagne, qu'il étoit fermement résolu d'observer une exacte neutralité, & de ne prendre aucun parti dans cette guerre, mais au contraire de favoriser & de protéger le Commerce & la Navigation que les Anglois faisoient dans ses Etats. D. Carlos étoit en effet bien éloigné de vouloir épouser les querelles des autres Puissances de l'Europe. Il s'attachoit uniquement à bien gouverner ses Etats, à y faire fleurir l'abondance & la paix. Le Conseil de Commerce tenoit de

(1) Depuis 1340 que Charles V. les avoit bannis de ses Etats.
(2) *Hist. des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, à l'endroit cité.

fréquentes assemblées qui avoient pour objet les points les plus importans, comme d'assurer le commerce & la navigation des Siciliens & des Napolitains en concluant une paix stable entre S. M. Sicilienne & la Porte, de-même qu'avec les Régences d'Alger, de Tunis & de Tripoli; de faire une réforme générale dans l'administration des douanes, des droits d'entrée & de sortie, des gabelles & des autres fermes royales; de mieux régler les droits établis dans les ports des Royaumes de Naples & de Sicile; de créer des inspecteurs qui donnassent leurs soins à relever & faire fleurir les Manufactures déchues, & à en établir de nouvelles tant pour les étoffes d'or, d'argent & de soie, que pour les draps & les autres étoffes de laine; de conclure des traités de commerce avec le Roi de France & avec d'autres Puissances de l'Europe; de demander le consentement du Roi d'Espagne pour envoyer des vaisseaux aux Indes Occidentales; d'établir des Compagnies de Commerce dans les Royaumes de Naples & de Sicile; de permettre à tous les étrangers qui voudroient s'établir dans ces deux Royaumes, d'y exercer librement leur Réligion, & d'accorder pareillement aux Juifs, la permission d'y bâtir des Synagogues; de mettre la Marine dans le meilleur état possible, de creuser un canal dans les terres du Royaume de Naples pour former une communication entre la Méditerranée & la Mer Adriatique; d'établir des Jurisdictions consulaires à Naples & à Palerme, ainsi que dans les autres ports des deux Royaumes; de régler un change courant entre Naples & les principales Villes commerçantes de l'Europe; enfin de permettre la libre sortie des grains, lorsqu'ils seroient assez abondans pour n'avoir pas de disette à craindre.

Edit qui permet aux Juifs de s'établir dans les Royaumes de Naples & de Sicile.

Tels étoient les projets qui occupoient la Cour de Naples, & la plupart eurent leur exécution. Dès le commencement de l'année 1740, S. M. Sicilienne fit publier un Édit qui appelloit les Juifs dans ses Etats, leur permettoit de s'y établir, leur accordoit des privileges, & les mettoit presqu'à l'égal des autres Siciliens. Cet Edit excita quelque rumeur parmi le peuple ignorant, les prêtres & les moines. Quelques-uns de ceux-ci oserent déclamer avec insolence contre la Cour. Le Roi se contenta de leur imposer silence. Si quelques-uns furent punis de l'exil, c'est que leur zele faux & aveugle les porta jusqu'à blâmer publiquement en chaire l'introduction des Juifs dans le Royaume: comme si ce n'étoit pas une vérité d'expérience que la liberté de conscience est l'ame & le principal ressort qui anime le commerce & le fait fleurir.

Traité de Commerce entre D. Carlos & la Porte.

Dans le Traité que le Chevalier Finochietti, Ministre Plénipotiaire du Roi des deux Siciles auprès de la Cour Ottomanne, conclut à Constantinople avec le Turc, il étoit stipulé que les vaisseaux des Sujets de l'Empire Ottoman, & ceux des Sujets de S. M. Sicilienne pourroient fréquenter librement les ports & les côtes des Etats de chacune des deux Puissances; que les Sujets de part & d'autre pourroient aussi commercer librement; qu'ils jouiroient dans chaque Etat des droits dont jouissent les autres étrangers; que les Marchands Napolitains & Siciliens ne paieroient dans toute l'étendue de l'Empire Ottoman, que les droits d'entrée & de sortie exigés des Marchands François, Anglois & Hollandois; que les Marchands Turcs qui fréquenteroient les foires des Royaumes de Naples & de Sicile, y feroient traités comme les marchands des autres Nations amies, par rapport aux droits per-

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

çus sur les marchandises; que les Sujets de part & d'autre auroient les mêmes prérogatives que les Naturels du pays en ce qui concernoit les affaires dont la décision appartiendroit aux tribunaux, Cours de Judicature, & autres Juges publics; que les marchands de l'une & l'autre nation pourroient établir des facteurs dans les ports de la domination de chacune des deux Puissances. Ce traité fut suivi d'un autre avec la Régence de Tripoli.

D. Carlos vit sa puissance s'accroître de jour en jour. On peut assurer que la tolérance du Judaïsme, la paix avec les Musulmans, & l'ascendant qu'il prit sur le Clergé qu'on ne doit pas laisser se mêler des affaires d'Etat, ne contribuerent pas peu à cet accroissement de grandeur.

D. Carlos prend parti dans la guerre de 1741.

Cependant S. M. Sicilienne ayant accédé le 28 Juillet 1741, à l'Alliance conclue entre la France, l'Espagne & la Baviere, s'engagea à prendre parti dans la guerre contre la Reine de Hongrie, & à fournir à ses fraix un corps de quatorze mille hommes de ses troupes, pour être employé en Italie. En conséquence les troupes Napolitaines se joignirent à celles d'Espagne que Commandoit le Comte Montemar. Il étoit peut-être plus conforme aux intentions, & surement plus convenable aux intérêts de D. Carlos de garder la Neutralité, mais les circonstances l'avoient entrainé dans cette démarche qu'un péril évident le forcerent de retracter.

1742. Une escadre Angloise menace Naples.

Tandis que les Armées combinées d'Espagne & de Naples se retiroient de la Romagne devant celles du Roi de Sardaigne & de la Reine de Hongrie, le 19 de Septembre 1742, vers le midi, une Escadre Angloise de quatorze voiles parut devant Naples, à la vue du Palais Royal & du Chateau-neuf, & à une heure elle jetta l'ancre un peu hors de la portée du Canon, mais assez proche pour qu'on put s'assurer qu'elle étoit composée de six vaisseaux de guerre de 60 canons, de quatre frégates, d'un brulot, & de trois galiotes à bombes. L'arrivée de cette escadre si proche de la ville, y jetta la consternation. Tout le monde courut à la mer pour s'assurer du malheur qui les menaçoit tous. L'agitation de la Cour étoit peut-être encore plus grande que celle des habitans. Dans ce moment de confusion elle avoit presqu'autant à craindre de ses Sujets que des Anglois. Les Ministres furent mandés au Palais, ainsi que les Chefs de la ville: on y tint conseil en présence du Roi, & sans perte de temps on résolut de prier le Consul Anglois de se rendre à bord de l'Escadre pour savoir le sujet de sa venue; & on le fit accompagner par un Député de la ville. Le Commandant Anglois répondit qu'étant chargé de défendre la Cause de la Reine de Hongrie, il venoit sommer le Roi de rappeller ses troupes qu'il avoit jointes à celles d'Espagne pour faire la guerre à cette Princesse; ou savoir en quelle partie de l'Univers Sa Majesté vouloit être transportée avec la Reine son épouse. Ensuite, tirant sa montre il dit qu'il accordoit à la Cour trois heures pour prendre son parti, & congédia le Consul & le Député de la ville. Le Conseil étant resté assemblé au palais, jusqu'au retour du Consul, on écouta son rapport, & sans perdre un moment en délibérations inutiles, on fit partir sur le champ un courrier avec ordre aux troupes Napolitaines de se séparer du Duc de Montemar, & de reprendre sans délai la route du Royaume. Le Consul retourna vers l'Escadre avec cette résolution, & le Commandant Anglois ayant ainsi obtenu ce qu'il desiroit, appareilla & remit à la voile pendant la nuit.

Cet événement fut ſuivi d'une convention de Neutralité entre S. M. Sicilienne & la Cour de Vienne ſous la Médiation du Roi de la Grande-Brétagne. Elle fut mal obſervée par D. Carlos. Il eſt vrai que ce Prince ſe trouvoit dans des circonſtances délicates; il falloit abandonner une Nation à laquelle il devoit la couronne; ou s'expoſer à perdre le trône en volant au ſecours de l'armée Eſpagnole: la compaſſion, le devoir, la reconnoiſſance lui conſeilloient de ſecourir le Roi d'Eſpagne; & ſon propre intérêt lui faiſoit une loi de la Neutralité. Il tâcha de ſe prêter aux circonſtances en donnant ſous main des ſecours à l'Eſpagne, & en proteſtant en même temps qu'il étoit exact à garder la convention faite avec la Cour de Vienne. Une telle conduite ne pouvoit en impoſer long-temps aux Cours de Vienne & d'Angleterre, & Dom Carlos ſe laſſa bientôt lui-même de diſſimuler, & de faire un faux-ſemblant de garder la Neutralité. Au commencement de la Campagne de 1744, il ſe préſenta une occaſion de manifeſter ouvertement ſes intentions & de ſervir à découvert la Cour d'Eſpagne. Ses propres frontieres étoient menacées par l'armée ennemie ſous le commandement du Prince de Lobkowitz. Dès qu'il apprit que ce Général ſe diſpoſoit à paſſer le Tronto, D. Carlos déclara que ſa gloire & l'intérêt de ſon Royaume ne lui permettoient plus de garder la Neutralité, qu'il avoit réſolu de ſe mettre lui-même à la tête de ſon Armée & des Troupes Eſpagnoles pour empêcher les ennemis de pénétrer dans le pays. Le Roi nomma auſſi-tôt un conſeil de régence pour gouverner pendant ſon abſence, prit congé de la Reine qui étoit alors enceinte & qui ſe retira à Gaëte; puis il partit pour aller ſe mettre à la tête de ſon armée près de Chieti.

Et force le Roi à la Neutralité.

D. Carlos ſe déclare de nouveau pour l'Eſpagne. 1744.

La Cour de Vienne pour répondre au manifeſte de celle de Naples, en publia un autre par lequel la Reine de Hongrie invitoit les Napolitains à rentrer ſous la domination de la Maiſon d'Autriche. La ſuite ne fit que trop voir que D. Carlos venoit de faire une démarche imprudente qui lui couteroit cher à lui & à ſes peuples. Il s'expoſoit évidemment à attirer ſur lui les maux qu'il croyoit repouſſer. Les juſtes allarmes où il étoit depuis le riſque que Naples avoit couru en 1742 étoient un prétexte ſuffiſant pour garder la Neutralité, & s'il l'eût obſervée fidélement, il n'avoit rien à craindre de la part de l'Armée Autrichienne; au lieu qu'il ſembloit, en ſe déclarant pour l'Eſpagne, inviter la Cour de Vienne à entreprendre la conquête des deux Royaumes qu'il ſavoit fourmiller de mécontens & de mal intentionnés, à un tel point qu'il avoit été forcé d'établir une inquiſition d'Etat ſous le titre *degli inconfidenti* pour rechercher ceux qu'on ſoupçonnoit d'être en correſpondance avec les ennemis de l'Etat. Il ſe mettoit encore dans la néceſſité de lever de nouveaux impôts ſur ſes Sujets, autre moyen de les indiſpoſer & d'ébranler ſa puiſſance dans des conjonctures ſi critiques.

Sa premiere campagne ne fut pas d'un bon augure pour ce Prince. Il penſa être fait priſonnier avec le Duc de Modene à Veletri par le Prince de Lobkowitz dans une Camiſade que celui-ci exécuta avec le plus grand ſuccès la nuit du 10 au 11 de Septembre 1744. Le péril auquel D. Carlos venoit d'échapper, & la crainte d'un malheur plus grand qu'il lui eut été difficile de prévenir, ſi la Cour de Vienne eut pris la réſolution d'entrer dans ſes Etats par deux ou trois endroits à la fois, lui firent prendre des ſentimens plus

Il court riſque d'être fait priſonnier de guerre.

SECT VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

politiques que la compassion qui l'avoit fait voler au secours des Espagnols; il n'étoit plus temps de parler de Neutralité: il l'observa néanmoins jusqu'à la paix générale d'Aix-la-Chapelle, sans pourtant désarmer. Il se contenta de tenir ses troupes, au nombre de près de trente mille hommes en état de marcher au premier signal, si ses frontieres étoient menacées; mais elles n'entreprirent plus rien contre les troupes Autrichiennes, ni contre celles du Roi de Sardaigne.

Il s'oppose à l'introduction de l'Inquisition dans ses Etats. 1747.

L'année 1747 sera à jamais mémorable dans les fastes de Naples, moins à cause de la naissance du Duc de Calabre, qui naquit le 13 de Juin, que par la fermeté avec laquelle D. Carlos s'opposa à l'établissement de l'Inquisition dans les deux Royaumes, que le Cardinal Spinelli Archevêque de Naples vouloit y introduire presque sur le même pied qu'elle est établie en Espagne. On assure que ce Prélat secondé de quelques chanoines de sa Métropole & d'un grand nombre de moines avoit tellement avancé l'exécution de son projet, qu'il avoit déjà fait construire une prison, & qu'il avoit fait une ample provision de tous les instrumens dont les Inquisiteurs se servent pour extorquer telles confessions qu'ils veulent en donnant la torture; enfin qu'il y avoit déjà quelques ecclésiastiques & séculiers qui avoient été enlevés & renfermés dans des cachots affreux où l'on avoit fait leurs procès. C'en étoit assez pour exciter une révolte dans Naples. Dès qu'on eut quelque certitude des intentions & des démarches de l'Archevêque, la Junte du S. Office porta ses plaintes aux pieds du trône. Le Roi, ne consultant que son équité & son amour paternel pour son peuple, oubliant qu'il étoit né lui-même sous la tyrannie de ce tribunal sanguinaire, fit communiquer ces plaintes au Cardinal en lui ordonnant de lui envoyer les pieces des quatre procès qu'il avoit déjà instruits contre un séculier & quatre Ecclésiastiques. Spinelli obéit, mais en protestant hautement qu'on lui faisoit une injustice criante, & qu'il n'avoit jamais eu la pensée de faire ce dont on l'accusoit. Sa Majesté renvoya les procès à l'examen de la Chambre Royale de Ste. Claire, & ensuite à celle de la Junte du St. Office, où l'on trouva que les Protestations de l'Archevêque étoient de vrais parjures, & que les procès n'étoient que trop bien instruits dans la forme du prétendu St. Office, ce qui fut prouvé par le sçeau de l'Inquisition couvert de celui de l'Archevêque, qui étoit sur les pieces de ces procès, par le titre de SANCTUM OFFICIUM mis en gros caracteres au-dessus de la porte de la prison construite dans le palais Archiépiscopal, & par tous les horribles instrumens de la torture qui s'y trouverent, enfin par le témoignage des quatre futures victimes qui y étoient détenues dans des cachots. Pendant que ces perquisitions se faisoient, le peuple fut informé du fait, & auroit, dans le premier mouvement de sa fureur, saccagé & renversé le Palais de l'Archevêque, si l'on n'y eut mis ordre, & si les Magistrats ne l'eussent assuré que le Roi ne laisseroit pas cet attentat impuni, ce qui n'empêcha pas que la populace ne déclamât hautement & de la maniere la plus énergique contre Spinelli, & son maudit tribunal; ses parens même furent insultés dans les rues & dans les compagnies où ils se montrerent.

Ordonnance à ce sujet.

Le rapport de la Chambre Royale & de la Junte ayant été fait au Roi qui prit l'avis du célebre Conseiller D. Nicolas Fraggiani, Sa Majesté ordonna.

Que

Que les procès resteroient en dépôt au Greffe de la Chambre Royale; Que le Cardinal Archevêque délivreroit le sceau du prétendu St. Office, en dénonceroit les officiers qui remettroient leurs patentes à la Chambre.

Sect. I. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Que deux Chanoines de la Métropole créés l'un fiscal l'autre greffier du Tribunal, Dominique Giordano, & D. Tomasso Rugiero, seroient bannis à perpétuité des Etats de Sa Majesté;

Que deux autres prêtres, aussi officiers du nouveau Tribunal, seroient à jamais incapables de posséder aucun bénéfice, emploi, dignité, pension, ou charge.

Que le Conseiller Fraggiani feroit une forte réprimande au Vicaire du Cardinal.

Que la prison seroit démolie, & l'inscription Sanctum Officium, mise en pieces;

Qu'à l'avenir la Cour Episcopale ne pourroit citer aucune personne ecclésiastique ou séculiere, soit comme accusé, ou comme témoin, sans exprimer distinctement dans la citation la cause pourquoi elle est faite;

Que dans les causes qui ont rapport à la foi on devra envoyer à la Chambre Royale les informations qui auront été prises pour juger si l'on y procede suivant les formalités ordinaires & canoniques; laquelle Chambre Royale examinera aussi si les citations ont été faites dans les formes usitées & ordonnées par Sa Majesté, après quoi elle déclarera si l'on peut procéder à l'emprisonnement envers les séculiers; & au cas que cela soit accordé, le coupable sera mis dans les prisons publiques, où il sera bien traité;

Que la Chambre lui donnera un Avocat pour le défendre;

Enfin que les accusés qui se trouvoient actuellement en prison seroient renvoyés à leur juge ordinaire.

Cette ordonnance couvrit de honte Spinelli qui se disposa à partir avec quelques-uns de ses Complices. Il eut été à souhaiter que D. Carlos eut été aussi ferme quelques années auparavant lorsque, la peste ravageant ses Etats, les moines persuaderent aux Napolitains que ce fléau étoit un juste châtiment du Ciel qui les punissoit d'avoir souffert l'introduction des Juifs parmi eux. Les discours de ces hommes peu charitables firent tant d'impression sur le peuple que le Roi fut contraint de céder aux vives sollicitations des Napolitains qui demandoient à grands cris la révocation de l'Edit donné en 1741 en faveur des Juifs; ce qui après les ravages de la peste, dépeupla encore davantage les deux Royaumes: tant il est vrai qu'un peuple superstitieux s'oppose quelquefois avec tant d'opiniatreté au bien qu'on veut lui faire, qu'avec la meilleure volonté du monde, un Souverain est obligé de céder, avec la certitude qu'il fait mal.

Avénement de Ferdinand IV. aux Royaumes de Naples & de Sicile. 1759.

Depuis la paix générale d'Aix-la-Chapelle, D. Carlos continua à régner en paix & heureusement sur les deux Siciles, y faisant fleurir le commerce & les arts, jusqu'en 1759, que Ferdinand VI, Roi d'Espagne, son frere, étant mort, il voulut lui succéder, & les deux Couronnes d'Espagne & de Naples, ne pouvant être sur une seule tête, il remit celle-ci à son troisieme fils Ferdinand IV, actuellement régnant. C'est à cette époque que nous terminerons l'Histoire des deux Siciles.

Fin de l'Histoire des deux Siciles.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX E'TATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE X.

Histoire des Duchés de FERRARE & de MODENE.

SECTION I.

Description du Ferrarois & du Modénois.

SECT. I. *Description du Ferrarois & du Modenois.*

Le Ferrarois ou le Duché de Ferrare eſt aujourd'hui une Province de l'Etat de l'Egliſe, & il fait partie de la Romagne vers l'embouchure du Pô. Mais comme il eut autrefois ſes Ducs particuliers de la maiſon d'Eſt, qui poſſédoient en même temps les Duchés de Modene & de Régio, nous avons cru en devoir joindre l'hiſtoire enſemble en un ſeul Chapitre. Le Ferrarois étoit alors diviſé en deux parties, ſavoir le Duché de Ferrare, & le Poleſin de Rovigo. Une partie du Poleſin appartient au Pape avec le Duché de Ferrare & l'autre partie aux Vénitiens.

Duché de Ferrare.

Le Ferrarois dans ſon état préſent, eſt borné au Nord par le Poleſin de Rovigo, au Couchant par le Duché de Mantoue, au Midi par le Boulonois & la Romagne propre, à l'Orient par le golfe de Veniſe. Tout le Pays eſt fort fertile, mais bas & marécageux. Il ſe diviſe en Poleſin d'Ariano, Poleſin de Ferrare, Poleſin de Saint-George, & les vallées de Commachio. Il s'y trouve auſſi vers le Midi les Vallées de Marare & de Mare-

morto. La dénomination de Polefin, commune à ces petits quartiers du Duché de Ferrare paroît tirer fon origine de leur fituation fur le Pô & fignifier *prefqu'isle du Pô.*

Sect. I. *Defcription du Ferrarois & du Modenois.*

Polefin d'Ariano.

Le Polefin d'Ariano eft borné au Nord Oriental par le grand bras du Pô, au Nord par une branche qui fort de ce même fleuve, à l'Orient par le golfe de Venife, & au Midi par un bras du Pô, appellé *Pô di Ariano.* Les deux principaux lieux qui fe trouvent dans ce Polefin font Ariano & San-Bafilio (*a*).

Ariano eft un gros bourg, fur les frontieres de l'Etat de Venife, fur un bras du Pô appellé pour cela *Pô d'Ariano*, à vingt-huit-milles de Ferrare au Nord-Eft de cette ville, & à environ douze-milles au Sud d'Adria. (*b*) San-Bafilio n'eft pas plus confidérable.

Le Polefin de Ferrare eft entre le Grand bras du Pô au Nord, & le Pô de Ferrare, ou de Volana, au Sud. C'eft dans cette partie du Ferrarois que fe trouvent les villes de Ferrare & de Francolino.

Polefin de Ferrare.

Ferrare, capitale du Duché de ce nom eft une belle & grande ville, fituée à dix lieues de Bologne & à vingt lieues de Venife, fur une des branches du Pô & à douze lieues de fon embouchure. Cette ville fe préfente d'une maniere avantageufe, quand on vient de Bologne en entrant par la porte Saint-Bénoît: on voit la rue Saint-Bénoît qui a près de mille toifes de longueur, & qui eft allignée jufqu'à la porte Saint-Jean; c'eft une partie de la nouvelle ville, bâtie par Hercule, fecond Duc de Ferrrare, qui avoit époufé une fille de Louis XII, Prince fi célebre par fon goût pour les lettres, & par la protection qu'il accordoit aux favans. Ferrare peut avoir 1444 toifes de longueur depuis la porte Saint-Bénoît jufqu'à la porte Saint-George. (*c*) Les rues y font belles, droites, larges, & fi longues que quelques-unes font à perte de vue. La grande rue Saint-Bénoît eft traverfée à angles droits par une autre qui eft encore d'une longueur confidérable. La grande place, outre les beaux Palais dont elle eft prefque environnée, a pour ornement deux ftatues de bronze, haut élevées, de deux Princes de la maifon d'Eft, qui ont voulu que les coupables de quelque crime, qui fe refugieroient à vingt pas de l'une ou de l'autre, fuffent en fureté. L'un de ces Princes eft affis au milieu de quatre petites figures auffi de bronze; & l'autre eft monté fur un cheval de même matiere. (*d*)

La Cathédrale.

L'Eglife Cathédrale occupe une partie de la grande place. Elle n'a rien de bien remarquable que le Saint-Laurent du Guerchin. On y voit auffi une infcription à l'honneur de Clément VIII. qui conquit Ferrare, comme nous le verrons dans la fuite; & le tombeau de Lilio Gregorio Giraldi, célébré par Mr. de Thou, comme un des plus favans hommes de fon fiecle; ce fut fur fes mémoires, & fur ceux de fon frere Lilio Antonio Giraldi que fe fit la réformation Grégorienne du Calendrier en 1582. (*e*) Le

(*a*) Magin, Carte du Duché de Ferrare.
(*b*) Là-même.
(*c*) C'eft la longueur que lui donne un grand plan nouvellement gravé. *Voyage d'un François en Italie.*
(*d*) Dictionnaire géographique de la Martiniere, au mot Ferrare.
(*e*) Voyage d'un François en Italie, *Tome* VII.

SECT. I. *Description du Ferrarois & du Modénois.*

pavé de cette Eglise est tout de marbre. Il y a un grand nombre de tombeaux magnifiques.

Ancien Palais.

Vis-à-vis de la Cathédrale, est un ancien Palais où habitoient les Ducs de Ferrare, dans le temps où leur cour étoit la plus célebre ; il appartient à la Reine de Hongrie comme partie des biens allodiaux qu'elle possède. C'est devant ce palais que sont les deux statues dont je viens de parler.

Université

Toutes les Eglises de Ferrare sont plus ou moins riches en peintures & en tombeaux. Mais nous ne nous y arrêterons pas. L'Université fondée par l'Empereur Fréderic II, a eu beaucoup de célébrité, vers la fin du seizieme siecle, lorsque la Cour de Ferrare étoit renommée par toute l'Europe, pour son goût exquis, l'esprit & l'amour des Sciences qui y régnoient avec le Prince. Aujourd'hui l'Académie *des Intrépides* est réduite comme la plûpart des autres Académies d'Italie à quelques assemblées qui se tiennent chaque année. (*f*)

Légat du Pape.

Le Pape a son Légat à Ferrare, Chef de la justice & de la police du pays. Ce Légat demeure ordinairement dans l'ancien Château des Ducs, muni de quatre tours quarrées, jointes par quatre grandes aîles qui ferment une cour quarrée de belle étendue, ornée de plusieurs galeries, de quelques statues de marbre, & de belles peintures qui représentent la généalogie de la Maison d'Est. Les armes de cette illustre Maison sont élevées en marbre sur la façade de ce château, au-dessus de la grande porte, où aboutit le grand pont-levis posé sur les fossés, à fond de cave, qui l'environnent. (*g*) Ce même château est remarquable par les belles peintures à fresque que l'on admire dans la salle du Conseil. Lorsque le Légat est en même tems Archevêque & Légat, comme le Cardinal Marcello Crescenzi, il habite de préférence le Palais Archiépiscopal, qui est plus agréable & plus commode.

Splendeur des anciens Ducs de Ferrare.

Quoique les Ducs de Ferrare, aient toujours été de fort petits Souverains, (dit un Auteur Moderne) (*h*), à cause du peu d'étendue de leur domination, cependant il y en a eu plusieurs qui ont tenu un rang distingué parmi les Princes d'Italie; le pays étoit alors bien peuplé, & très-bien cultivé; le revenu du Prince étoit très considérable, & suffisoit pour soutenir une Cour brillante. Cet Auteur nous permettra d'observer que c'est faute de distinguer l'état ancien & l'état présent du Ferrarois, qu'il avance que les Ducs de Ferrare n'étoient que de fort petits Souverains à cause du peu d'étendue de leur domination: il ne fait pas attention qu'ils possédoient outre le Ferrarois d'aujourd'hui, le Polesin de Rovigo, & les Etats de Modene & de Régio, qui leur donnoient une grande considération en Italie. Depuis que le Ferrarois fait partie de l'Etat Ecclésiastique, il a été fort négligé; le Pape n'en retire presque rien; le pays se dépeuple. Il y a plus de maisons que d'habitans à Ferrare, dit Misson. (*i*) En effet de cent mille habitans qu'on y comptoit autrefois, il n'en reste pas trente-trois mille, y compris trois mille Juifs.

La citadelle.

La Citadelle qui est à l'Occident de la ville, est grande, forte & réguliere.

(*f*) Là-même.
(*g*) Dictionnaire géographique de la Martiniere, au mot cité.
(*h*) Mr. de la Lande Auteur du Voyage d'un François en Italie, *Tom.* VII.
(*i*) Voyage d'Italie.

Le Pape y entretient trois cens hommes de garnison, & un Arsenal bien garni d'armes & d'artillerie.

Sect. I. Description du Ferrarois & du Modénois.

Francolino. Francolino est une très petite ville, quoiqu'autrefois une place forte. Elle est située sur une des branches du Pô, à deux lieues de Ferrare, du côté du Nord. (*k*)

Polesin de Saint-George. Le Polesin de Saint George s'étend entre les deux petits bras du Pô, appellés le Pô de Ferrare, & le Pô d'Argenta jusqu'aux vallées de Comacchio.

Vallées de Comacchio. Ces vallées sont une espece de Marais ou d'étang près de la ville de Comacchio, qui s'étend entre le Pô de Volana & le Pô de Primaro vers le Polesin de Saint-George, & est divisé par quelques petites Isles en plusieurs parties appellées vallées. Il peut avoir près de cinquante mille pas de circuit. Il est considérable à cause de ses salines: il se rend au golfe de Venise, au port de Magna Vacca. Comacchio est une ville épiscopale située au milieu de ces marais: elle est très peu habitée à cause du mauvais air qui y regne, & il n'y a guere que des pêcheurs. Elle est à trois milles de la côte du golfe de Venise, & à vingt de Ravenne. Les Impériaux la prirent en 1708; mais l'Empereur la rendit depuis à Bénoît XIII. L'Evêché de Comacchio est suffragant de l'Archevêché de Ravenne.

Les Vallées de Marare & de Maremorto n'ont rien de remarquable.

Le Polesin de Rovigo. Le Polesin de Rovigo est situé entre le Pô, l'Adige & l'Adigesto qui en font une presqu'isle. Il appartient à la République de Venise & en partie au St. Siege. Nous verrons dans la Section II. de cette histoire comment & quand cette province fut démembrée du Duché de Ferrare. C'est un petit pays très fertile en bled, & en pâturages. Il nourrit quantité de bétail qui fait la plus grande richesse de ses habitans. Son étendue du Nord au Sud-Est est d'environ vingt-milles, & celle de l'Est à l'Ouest est de plus de cinquante milles. Il est borné au Nord par le Padouan, au Sud par le Duché de Ferrare, à l'Orient par le Dogado ou Duché de Venise, & à l'Occident par le Véronois. Rovigo en est la Capitale. On y trouve l'ancienne ville d'Adria, avec Lendenare, Labadia & Cavarzore, outre une vingtaine de Villages.

Rovigo. Rovigo est une petite ville située sur l'Adigesto, assez bien bâtie, mais sale, mal-propre & peu peuplée. C'est le Siege de l'Evêque d'Adria. Elle est la patrie de Barthelemi Rovarella, Cardinal & Archevêque de Ravenne, & du docte Louis Celius surnommé Rhodoginus. C'est tout ce qui la distingue. (*l*)

Adria. Adria, que les Latins appelloient *Atria*, donna son nom à tout le golfe que l'on nomma Mer Atriatique, Hadriatique & enfin Adriatique. C'est une ville Episcopale & quelques-uns croient que l'Evéché en est fort ancien. Mais un Auteur qui a fait des recherches exactes à ce sujet (*m*), dit n'avoir trouvé aucun de ses Evêques avant le Concile de Latran sous le Pape Martin. Cette ville étoit comprise dans la Flaminie. Il n'en subsiste plus que des ruines au milieu desquelles habitent des pêcheurs, & quelques pauvres gens. Les inondations l'ont mise en cet état. L'Evêque d'Adria

(*k*) Baudrand, Edition de 1705.
(*l*) La Forêt de Bourgon, *Tome* II. *p.* 459.
(*m*) Le P. Charles de S. Paul, dans sa *Geogr. Sacr. p.* 65.

SECT. I. *Déscription du Ferrarois & du Modénois.*

réfide à Rovigo, comme on vient de le dire. Strabon nous apprend que de fon temps cette ville étoit peu confidérable, mais qu'elle avoit été autrefois très puiffante. C'étoit une Colonie Tofcane. Les reftes d'un théatre trouvé fous les fondemens d'une églife prouvent fon ancienne fplendeur. (*n*)

Le Modenois.

Le Modénois a le Mantouan au Septentrion, la Tofcane au midi, le Bolonois à l'Orient, & le Parmefan à l'Occident. Son étendue du Nord au Sud, eft d'environ cinquante fix milles d'Italie, & celle de l'Eft à l'Oueft de près de cinquante milles. Ce petit Etat, qui eft un très-beau pays, abondant en bleds, & en vins, comprend outre le Duché de Modene, celui de la Mirandole & de Régio.

Modene.

Modene, Capitale du Duché de ce nom, eft une ville de 20 mille ames, fituée dans une plaine agréable entre la Secchia & le Panaro qui lui eft joint par un Canal. Elle eft très ancienne: elle fut faite Colonie Romaine 184 ans avant Jéfus-Chrift. Le fiege qu'elle foutint contre Antoine fous la conduite de Brutus, 45 ans avant J. C. a été fi célebre, que Lucain le cite pour exemple des fléaux les plus terribles. Ce fut à Caftel-Franco, village fur le Panaro, à deux lieues de Modene que Marc-Antoine gagna une bataille l'année fuivante, contre les Confuls Hirtius & Panfa. Modene fut ruinée du temps de Conftantin qui la rebâtit, ce fut à l'occafion de cette feconde deftruction que les habitans fe retirerent à quatre milles de l'ancien emplacement, du côté de la Secchia, & formerent une ville appellée *Citta nuova* ou *Citta geminiana*; elle eft fur le chemin de Modene à Régio. Modene fut encore défolée par les Lombards qui la prirent & la perdirent plufieurs fois: elle fut prife par Alboin, l'an 750, emportée d'affaut par l'Exarque Romain, l'an 760, & reprife encore par les Lombards qui la conferverent jufqu'à l'arrivée de Charlemagne. Ce fut lui qui, paffant en Italie, mit fin au Royaume des Lombards, l'an 774; & l'on dit communément qu'il donna au Pape les villes de Parme & de Modene. Cependant Modene reprit bientôt fa liberté, comme toutes les villes d'Italie. (*o*)

Sous Pepin, Roi d'Italie, & fils de Charlemagne, Modene fut rebâtie & repeuplée, & redevint une ville confidérable. Quelques auteurs croient que la nouvelle ville de Modene eft dans le même endroit que l'ancienne, du moins en partie. (*p*) D'autres, & c'eft l'opinion la plus commune, penfent qu'elle en eft à quelque diftance ; mais on n'eft pas d'accord fur la fituation de l'ancienne, parce qu'il ne refte à Modene aucun veftige d'antiquité, aucun aqueduc , ni femblable monument, fi ce n'eft quelques infcriptions dont on tire peu d'éclairciffement.

Cette ville fut enfuite fucceffivement foumife aux Empereurs, aux Papes, à la République de Venife, aux Ducs de Milan, à ceux de Mantoue, à ceux de Ferrare, & à quelques petits Princes particuliers. Elle fut déchirée par les factions, & quelquefois prête à devenir déferte. On peut donc dire quelle n'eut guere de maître fixe jufqu'au treizieme fiecle que les Princes de la Maifon d'Eft en acquirent la Souveraineté qu'ils poffédent encore aujourd'hui.

(*n*) La Forêt de Bourgon. La Martiniere.
(*o*) Voyage d'un François en Italie, *Tome* I.
(*p*) Le P. Beretta dans une Differtation intitulée: *de Italia medii ævi.*

Régio, principale ville du Duché de ce nom, est la seconde de l'Etat de Modene: elle est belle, grande, & dans une heureuse situation. Le territoire en est bon & fertile, l'air y est sain; & il ne lui manque que d'être la Capitale du Modénois, pour mériter à tous les titres d'être le lieu de la résidence du Souverain. Il y a un Château où demeure le Gouverneur. Régio étoit autrefois Colonie Romaine. Elle fut ruinée par Alaric Roi des Goths, vers l'an 409, & ensuite par d'autres barbares à différentes reprises. Charlemagne en fut le restaurateur; elle recouvra sa liberté & fut gouvernée par ses Magistrats; après quoi elle eut une infinité de maîtres avant que de tomber au pouvoir de la Maison d'Est. Les Fogliani, les Manfredi, les Seigneurs de l'Escale, les Gonzague, les Visconti Ducs de Milan l'ont possédée tour-à-tour: ce n'est que depuis le temps du Duc Alfonse I. qu'elle est demeurée constamment soumise à cette maison. (q)

SECT. I. Description du Ferrarois & du Modénois.

Régio.

Carpi est une petite ville, environ à quatre lieues de Modene & autant de Régio elle est capitale d'une petite principauté possédée autrefois par la Maison Pio, établie depuis à Ferraré. Mainfroi, dès le commencement du quatorzieme siecle, fut le premier Prince de Carpi; mais au seizieme, Albert Pio, après avoir été Ambassadeur à Rome de la part des Empereurs Maximilien & Charles-Quint, s'attacha au service du Roi François I, qui l'envoya aussi en Ambassade auprès du Pape Clément VII. Cela fut cause que s'étant trouvé à Rome revêtu de ce caractere à la prise de cette ville, l'Empereur Charles-Quint donna son Etat à Alfonse Duc de Ferrare, dont le Pere Hercules I. en possédoit déjà une partie qui lui avoit été cédée par Gibert Pio, embarassé à la défendre contre ses propres cousins qui vouloient l'en dépouiller. Le Duc de Ferrare en dédommagea Gibert en lui donnant le bourg de Saffuolo, & d'autres terres, au lieu qu'Albert Pio s'étant retiré à Paris après la perte de sa principauté, y mourut, en 1538, dans un état assez misérable, en comparaison de ce qu'il avoit été & de ce qu'il méritoit d'être: car il étoit digne de toutes les graces du Roi, non seulement parce qu'il avoit tout perdu pour son service, mais à cause de ses qualités personnelles, & sur-tout à cause d'une érudition profonde dont il a laissé des preuves par divers ouvrages. La famille des Pio a donné plusieurs Cardinaux à l'Eglise.

Carpi.

La Principauté de Corregio eut de même autrefois des Seigneurs particuliers. Mais les Princes de cet Etat ayant pris parti contre l'Empereur dans les guerres d'Italie, vers le milieu du siecle passé, Ferdinand III. donna cette Principauté à François I. Duc de Modene, par un des articles du Traité par lequel ce Duc renonça au parti de la France: donation qui lui fut confirmée par la paix des Pyrenées. Les Princes de cette Maison qui subsiste à Parme prennent le nom d'*Autriche de Correge* & se disent descendus d'un fils naturel de la Maison d'Autriche.

Corregio.

Berselle dans le Modénois est le reste d'une ville autrefois renommée dans l'Histoire Romaine & dans celle des Lombards. Elle alloit de pair avec les meilleures villes de la Gaule Cisalpine. Ce n'est presque plus rien aujourd'hui en comparaison de son ancienne splendeur. Les Impériaux ayant passé le Pô en 1702, se la firent consigner. L'année suivante elle fut bombardée

Berselle.

(q) Mémoires de Modene.

Sect. I. Description du Ferrarois & du Modenois.

par le Duc de Vendôme qui se saisit au nom du Roi Très-Chrétien, de tout ce qu'il put des Etats du Duc de Modene. Il fit sauter les murailles de Berselle, qui avoient quelqu'apparence de force; mais qui étoient si ruinées qu'on pouvoit entrer à cheval dans la ville par les breches. Elle est située vers le Pô dont elle n'est séparée que par une chaussée que sert de digue pour défendre le pays des inondations de ce fleuve. C'est près de cette place & un peu plus bas, que le Pô divisant les Etats de Mantoue & de Modene, les deux Ducs étoient convenus entre eux de tenir une galere sur ce fleuve avec un Officier & quelques soldats qui s'arrogeoient le droit de visiter tous les bâtimens qui montoient ou descendoient ce fleuve, & levoient un impôt au profit des deux Princes, sur les personnes & les marchandises. Mais en 1689 ayant donné quelque sujet de mécontentement à l'Empereur Léopold, sur-tout en faisant fortifier Guastalla sans son aveu & contre les termes de l'investiture qu'il tenoit de lui, il ordonna au Gouverneur de Milan d'aller à main armée démolir les nouvelles fortifications de Guastalla. Les troupes Impériales embarqueés à Pavie pour cette expédition, descendirent le Pô, rencontrerent la galere des deux Ducs, la coulerent à fond, & les impôts qu'elle exigeoit resterent abolis. Au commencement de ce siecle, le Duc Rinalde parut vouloir relever les murailles & les fortifications de Berselle, dans la pensée sans-doute qu'une place forte aux confins des Duchés de Parme & de Mantoue, sur le Pô accroîtroit son pouvoir.

Rubiera. Rubiera, située sur la riviere du même nom, est une forteresse du Duché de Modene, sur le chemin de cette ville a Régio, à trois lieues de celle-ci. Les fortifications en sont vieilles & en mauvais état. Elle a un château en forme de donjon flanqué de tours avec des fossés d'eau vive. Mais ce château ne seroit pas assez fort pour soutenir deux jours de siege.

Final. Final de Modene, ainsi nommé pour le distinguer du Final maritime située sur la riviere de Gênes & uni au Duché de Milan, est une jolie petite ville sur le Panaro à cinq lieues de Modene vers Ferrare. Sa situation l'expose a être souvent incommodée & maltraitée par les armées des différentes puissances qui font la guerre en Italie.

Sassuolo. Sassuolo est un bourg où il y a un Palais des Ducs de Modene, & qui fut autrefois le Séjour des Pio Princes de Carpi. Novantuola est le reste d'une Abbaye autrefois très fameuse & très-riche: nous en avons parlé dans l'Histoire de Bologne. Elle n'est plus occupée que par quelques religieux de l'ordre de Citeaux qui en habitent les débris. Mais ses revenus considérables passent dans les coffres du Duc de Modene, ou de quelqu'un de sa famille. On lit dans quelques Auteurs que la fameuse Comtesse Mathilde fut la premiere fondatrice de cette Abbaye. Mais Leandre Albert lui donne pour fondateur un certain Anselme Seigneur Lombard qui y assembla lui-même & dans quelques autres Monasteres qu'il fonda dans ce canton, plus de mille Réligieux, avec lesquels il pratiquoit la vie monastique. (r)

Canossa. Canossa eut autrefois ses Comtes particuliers qui furent quelque temps Princes de Régio qui n'en est éloigné que d'environ deux lieues. Cette forteresse est sur le sommet d'une montagne. C'étoit peut-être la plus forte place

(r) Mémoires de Modene.

place des vastes domaines de la Comtesse Mathilde. C'est-là que de concert avec le Pape Gregoire VII, elle traita si mal l'Empereur Henri IV, en 1076. On sait que ce Pontife obligea cet Empereur à attendre pendant trois jours, pieds nuds, par un temps fort dur, & presque sans boire ni manger, que Sa Sainteté voulût bien le faire rentrer dans le giron de l'Eglise, dont elle l'avoit rejetté; ainsi que nous le verrons dans cette histoire.

Sect. I. *Description du Ferrarois & du Modenois.*

Pour Carfagnano, ce n'est qu'un pays montagneux si plein d'ours qu'il a donné lieu au proverbe, *mener l'Ours à Modene.*

Cento

Les Modénois ont coutume de dire de leurs Princes que ce seroient les plus puissans Princes de l'Italie, s'ils avoient tout ce qui leur appartient puis qu'ils auroient *Cento e due Citta* (Cent & deux villes). Cento est une petite ville sur les confins du Ferrarois & du Boulonois, qui fut autrefois donnée au Duc de Ferrare Alfonse I, par le Pape Alexandre VI. pour la dot de Lucrece Borgia sa fille qu'il marioit au Duc. Alexandre l'avoit ôtée à l'Evêque de Bologne à qui elle appartenoit, & lui avoit donné d'autres terres en échange. Jules II. cassa la donation & rendit Cento aux Evêques de Bologne. Mais après la mort de Leon X. le même Duc Alfonse la reprit & la retint sous l'hommage de l'Eglise. C'est pourquoi les Géographes la mettent dans le Duché de Ferrare, comme lui appartenant. Depuis ce temps-là la Maison d'Est l'a toujours gardée comme un fief relevant du St. Siege. (*s*)

Duché de la Mirandole.

Le Duché de la Mirandole fait partie de celui de Modene; & avoit ci-devant ses Ducs particuliers, qui étoient de la Maison de Pic, ou Pico. Il est situé entre le Modénois, le Mantouan & le Ferrarois, dont les Princes l'ont gouverné successivement. A la mort de Charles II, Roi d'Espagne, qui arriva au commencement de ce Siecle; le Duc de la Mirandole, encore dans son bas âge & sous la tutelle de sa mere, implora l'assistance de l'Empereur Léopold, afin de la maintenir dans la Régence. Peu de tems après, le Duc d'Anjou monta sur le trône d'Espagne. La mere & le pupille méprisant alors la protection de l'Empereur, se joignirent aux François & aux Espagnols, pour faire reconnoître la Mirandole comme partie du Milanez. Dès que les Impériaux, qui se trouvoient pour lors en Italie, eurent appris cette démarche, ils dépouillerent de son pouvoir la Duchesse Douairiere, & entrerent dans la Mirandole. (*t*) Les François ayant pris d'assaut cette Place, en 1705, le jeune Duc se mit aussi-tôt sous leur protection. Ceux-ci forcés à leur tour d'abandonner cette partie de l'Italie, on ôta au Duc ses Etats, pour les donner à l'un des fils du Duc de Modene. En même tems on le mit sous le ban de l'Empire; mais il obtint, en 1711, un dédommagement de deux milliars, que lui paya le Duc de Modene, à qui la possession de la Mirandole fut confirmée, par le Traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748. La Mirandole, Capitale du Duché de ce nom, est une assez grande Ville, bien fortifiée & munie d'une bonne Citadelle. Les François en tirerent de

A quelle occasion le Duché de la Mirandole a été réuni au Duché de Modene.

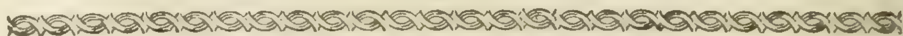
De la Ville de Mirandole.

(*s*) Là même.

(*t*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

SECT. I. *Description du Ferrarois & du Modenois.*

grands avantages durant les dernieres guerres d'Italie. Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails sur ces petites Principautés d'Italie, parce qu'elles ont eu autrefois leurs Souverains particuliers qui pourtant en recevoient l'investiture du Pape, ou de l'Empereur. Nous allons passer à l'histoire de la Maison d'Este.



SECTION II.

Histoire de Modene & de Ferrare. Maison d'Este.

Origine de la Maison d'Este.

La Maison d'Este, d'où les Ducs de Modene sont descendus, étoit originaire d'Allemagne; elle remonte jusqu'au tems de l'Empereur Charlemagne. Ces Ducs prirent le nom d'Este, d'une petite, mais jolie ville, dans le territoire de Padoue, où ils fixerent leur résidence, après le retour de ce grand Prince en Allemagne. Azon est le premier de cette famille dont nous ayons quelque connoissance certaine. Il paroît, suivant les anciennes rélations, qu'il étoit Vicaire, ou Lieutenant de l'Empereur en Italie. Dans la suite lorsque l'Empereur eut établi sa Cour en France, ou en Allemagne, on oublia presqu'entiérement son titre & sa personne. Ceux qui étoient ses Lieutenans en Italie se conduisirent à leur gré, & quoiqu'ils n'affichassent pas tout-à-fait l'indépendance, ils agissoient pourtant en maîtres. Ces tentatives eurent un heureux succès. Chacun s'empara des Domaines dont on lui avoit confié l'administration, & s'appropria le pouvoir qu'on avoit accordé à ses ancêtres. Les commissions qui étoient seulement temporelles & bornées, devinrent héréditaires, parce qu'il étoit presqu'impossible de rétablir les choses sur l'ancien pied. Malgré cela, on convient assez généralement que toute la Lombardie, la Toscane & même la Romagne relevoient de l'Empire. (*u*)

D'Azon, souche de la Maison d'Este.

Puissance des Lieutenans de l'Empereur en Italie.

Des anciens Fiefs de l'Empire en Italie.

Azon I.

Azon, premier Comte, ou Marquis d'Este, n'eut point d'abord de résidence fixe. A l'exemple des autres Vicaires Impériaux, il résidoit, tantôt dans une place, tantôt dans une autre, prenant par-tout le titre de Seigneur. Ce fut un des premiers feudataires en Italie. Dans les commencemens, ces Seigneurs, ou Gouverneurs, n'avoient aucun pouvoir héréditaire; mais les troubles de l'Empire qui succéderent immédiatement au regne de Charlemagne, ayant empêché les Empereurs d'envoyer d'autres personnes pour les remplacer, leurs descendans hériterent de leurs Biens & de leurs Gouvernemens. La petite ville d'Este, dont Azon prit le nom, étoit vraisemblablement une place de conséquence. Ses Domaines s'étendoient sur une grande partie de la Lombardie. Ils renfermoient les villes de Crémone, Mantoue, Ferrare, Guastalla & quelques autres, situées sur les deux rives du Pô. Azon en avoit la Surintendance, ou le Gouvernement. On dit qu'il mourut en 970. Il eut pour Successeur son fils Théodald; d'autres disent Bonifasce. Théodald épousa une fille naturelle de l'Empereur Othon II. Cette Princes-

Accroissement succesif de l'autorité des Feudataires de l'Empire & de leurs descendans.

970. *Théodald, fils & successeur d'Azon I.*

(*u*) Guichenon. *Hist. général. de la Roy. Maif. de Savoie.*

ſe, ſelon quelques-uns, lui apporta en mariage le Gouvernement de la ville de Luques, l'une des plus conſidérables de l'Italie, & ſelon d'autres, le Gouvernement de toute la Toſcane. On prétend qu'en vertu de cette acquiſition, il prit le titre de Vicaire Impérial, & qu'en cette derniere qualité, il exerça un pouvoir ſans bornes, ſur la plus grande partie de l'Italie. (y) Les Ducs n'avoient pas encore ſecoué tout-à-fait le joug de la dépendance. On ſe reſſouvenoit encore de Charlemagne, & du pouvoir que ce grand Empereur avoit exercé dans ces Pays. Mais ce ſouvenir s'affoibliſſant de jour en jour, Théodald fut remplacé par ſon fils, (quoique certains Auteurs le diſent ſon frere). Quoiqu'il en ſoit, ce Boniface épouſa une fille de l'Empereur Conrad II, ſœur d'Henri III; elle ſe nommoit Béatrix, & fut mere de la fameuſe Comteſſe Mathilde. Dans ce tems, la guerre étoit allumée entre le S. Siege & l'Empire; & toute l'Italie gémiſſoit ſous la tyrannie des Normands. Boniface, qu'on nomme tantôt Marquis de Mantoue, tantôt Marquis de Modene, parce qu'il poſſédoit ces deux Etats, fut aſſaſſiné à Spinette. Il laiſſa deux enfans, Boniface & Mathilde. La mort du premier, mit ſa ſœur en poſſeſſion de ſes vaſtes Domaines. Mathilde ſuça, pour ainſi dire, avec le lait, la haine de ſa mere pour les Empereurs d'Allemagne. Elle trouva un homme bien propre à ſervir ſon reſſentiment, dans la perſonne du fameux Hildebrand, connu depuis ſous le nom de Grégoire VII. Il étoit originaire de Toſcane & d'une baſſe extraction. Ayant fait un voyage à Rome, il fut admis au nombre des Réligieux de Cluny. L'activité de ſon caractere, ſon eſprit inquiet & remuant, un certain enthouſiaſme qu'il affectoit pour l'autorité Papale, le firent connoître à la Cour de Rome, qui l'employa dans une infinité d'intrigues, & qui le chargea de terminer ſes différens avec les Empereurs. Dans ce tems, les Papes recevoient encore leur confirmation des Empereurs; quelquefois même ceux-ci fixoient le choix des Cardinaux. Nous en avons parlé plus au long dans d'autres endroits de cette Hiſtoire Univerſelle. Quoiqu'il en ſoit, Grégoire ne doit ſon élévation qu'aux ſoins qu'il ſe donna pour régir les Etats de Mathilde, dont on ne doute pas qu'il n'ait obtenu les premieres faveurs. Fier de cette conquête & de ſon pouvoir, il devint d'une hauteur & d'une inſolence inſupportables. Ayant trouvé moyen de ſemer la diſcorde entre différens Princes d'Allemagne, il ſe rendit à Augsbourgh, accompagné de Mathilde, pour terminer leurs diſputes. Il y réuſſit, & ne revint en Italie, qu'après avoir ſuffiſamment humilié l'Empereur Henri IV. A peine Grégoire étoit-il hors des terres de l'Empire, qu'Henri mit tout en œuvre pour rétablir ſon pouvoir. Au moment où l'on s'y attendoit le moins, ce Prince, à la tête d'une nombreuſe Armée, entra en Italie, dans le deſſein d'humilier à ſon tour le Pape, & le dépoſer. Grégoire inſtruit à tems de ſon deſſein, s'enferma avec Mathilde au Château de Canoſe, dont nous avons déjà parlé. (x) Rien ne fut capable d'ébranler le courage de ce Pontife, tant qu'il ſe vit ſoutenu par Mathilde. Cette Princeſſe prétendoit être, par ſa mere, Souveraine abſolue de

Sect. I. *Deſcription du Ferrarois & du Modenois.*

Etendue de ſa domination.

Boniface ſuccede à Théodald.

Mathilde ſuccede à Boniface.

Elle ſe ligue avec le Pape Grégoire VII.

Ambition de ce Pontife.

Hiſtoire de la Comteſſe Mathilde.

Hautes prétentions de Grégoire VII.

Autorité du Pape en Allemagne.

L'Empereur Henri IV paſſe en Italie ſuivi d'une Armée nombreuſe qu'il y conduit contre le Pape.

Fierté de Grégoire VII.

(y) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(x) Ci-devant. Section I. de *cette Hiſtoire.*

Sect. II. Hist. de Modene & Ferrare Maison d'Est.

ses Etats. En effet, dans quelques histoires, elles ont l'une & l'autre le titre de Reines d'Italie. L'Empereur, âgé tout au plus de vingt-cinq ans, venoit de remporter une victoire décisive sur les Saxons, mais cela n'empêcha pas le Pape de l'excommunier, sur un prétexte frivole. Il en fit de même à l'égard du Roi de France, des Normands, & de plusieurs autres Princes, tant de l'Allemagne que de l'Italie; & c'est par là qu'il se jouoit de de toutes les Puissances de la Chrétienté. Il les soulevoit les uns contre les autres, par le secours de Mathilde, à mesure qu'il vouloit les faire servir à ses desseins. Il sut si bien tirer parti des divisions de l'Empire; il sut si bien mettre à profit la vaine tentative d'un certain Synesius, qui avoit été chargé par l'Empereur de l'assassiner, qu'il attira dans ses intérêts la plus grande partie des Prélats, du Clergé & des Puissances Laïques. Son arrogance augmentant à proportion de ses succès, il méprisa dès-lors l'autorité Impériale, & finit par vouloir déposer l'Empereur.

Henri IV. est excommunié.

L'Empereur humilié par le Pape.

De cette maniere, Henri, au lieu d'humilier le Pape, se vit réduit à la fâcheuse alternative, ou d'être déposé, ou de venir à Canose, s'humilier lui-même aux pieds du S. Pere. Grégoire, à ce que l'on prétend, exigea d'abord que le jeune Empereur lui remit entre ses mains sa couronne & tous les ornemens de sa dignité, en s'avouant indigne de les porter. Mais Henri ayant obtenu une entrevue avec la Comtesse Mathilde sa cousine, la sentence fut mitigée. Lorsque cette Princesse retourna à Canose, elle fut accompagnée par les premiers Princes d'Italie, tous amis de l'Empereur, pour lequel ils intercéderent fortement auprès de Sa Sainteté. Il est vraisemblable que toute cette négociation n'étoit qu'un arrangement prémédité entre le Pape & la Comtesse. Grégoire témoigna beaucoup de répugnance à se laisser adoucir; il se fit presser longtems, & permit enfin à l'Empereur de paroître à Canose. En conséquence ce Prince se mit en route avec une très-petite suite, laissant son Armée à Verselle. La Ville, ou plutôt le fort de Canose, a trois clotures ou enclos. Lorsqu'Henri en eut traversé le premier, on l'arrêta, & l'on défendit aux gens de sa suite d'aller plus avant. Il fut donc introduit seul dans le second enclos. Là on le dépouilla de ses vêtemens royaux, on le revêtit d'un cilice, & on l'obligea de jeuner pendant trois jours & d'attendre en plein air, malgré la rigueur de la saison, qu'il plût à Sa Sainteté de l'admettre en sa présence. Enfin, ce moment arriva. Henri parut devant le Pape, à qui il fit toutes les soumissions que pouvoit exiger la hauteur intraitable de ce Pontife orgueilleux, après s'être ainsi humilié, il reçut l'absolution & le pardon de Sa Sainteté, mais en des termes extrémement durs & mortifians.

La Comtesse Mathilde donne ses Etats d'Italie au Pape.

Après cela, la Comtesse Mathilde, follement enthousiaste de la Cour de Rome, quoique pourtant elle ne manquât, ni d'esprit, ni de prudence en d'autres occasions, fit présent au Pape de tous les Biens qu'elle possédoit en Italie. C'est cette donation qui occasionna toutes les disputes entre les Guelphes & les Gibelins. Mathilde ne laissa point d'enfans, quoiqu'elle eut été mariée deux fois; (y) & l'on peut dire que l'arrogance de Grégoire pensa entraîner sa ruine & celle de cette Princesse. Les Italiens & les Allemands

(y) Guichenon. *Hist. Généal. de la Roy. Mais. de Savoie.*

indignés de la démarche honteuse de leur Souverain, l'obligerent à rompre l'accord qu'il avoit fait avec le S. Pere. Henri ne demandoit pas mieux. Il resta quelque tems auprès de Canose, & forma le dessein de se saisir tout-à-la-fois du Pape & de Mathilde. Ceux-ci en étant avertis, se tinrent sur leurs gardes dans la forteresse, & déconcerterent par là toutes les mesures de l'Empereur. Le reste de la vie de Mathilde appartient proprement à l'Histoire générale d'Italie. (z)

Sect. II. Hist. de Modene & Ferrare Maison d'Est.

Le premier Marquis d'Este dont il soit fait mention dans l'Histoire, après Mathilde, c'est Azon II, fils d'Albert, ou Sigebert, le plus jeune des enfans de Théodald, & frere de Boniface, pere de la Comtesse Mathilde. Cette Princesse, par l'imprudente donation dont nous venons de parler, avoit depouillé la Maison d'Este de tous les héritages de ses Ancêtres. Cependant Azon II. trouva le moyen de retenir quelques-uns des Domaines qui avoient été achetés, ou conquis par son pere. La prudence & l'habileté que fit paroître en toute occasion ce jeune Prince, le rendirent nécessaire aux Papes, successeurs de Grégoire VII. Il sut profiter adroitement de cette circonstance, pour augmenter insensiblement ses possessions, même durant la vie de Mathilde, dont l'Empereur Henri IV. étoit l'héritier naturel. Dans les disputes qui s'éleverent à ce sujet; on ne s'arrêta point sur le titre qu'avoit usurpé Mathilde: il ne fut question que de ses Etats. L'Empereur prétendoit que cette Princesse ne pouvoit pas aliéner des Fiefs de l'Empire. C'est pourquoi, sans se mettre en peine de la donation de sa parente, il se mit en devoir de soutenir ses droits. Mais l'affaire devint d'une plus grande conséquence qu'il ne l'avoit prévu. Les Princes, ou plutôt, comme on les nommoit, les Vicaires d'Italie, aimerent mieux être soumis au Pape qu'à l'Empereur. Ils n'avoient pas tant à risquer en soutenant les intérêts du S. Siege, qu'à soutenir ceux de l'Empire. La foiblesse du tems prévalut. Elle seule ruina les intérêts de l'Empereur, toutes les fois qu'ils furent en concurrence avec ceux de la Cour de Rome. Malgré le desavantage de ces circonstances, plusieurs Villes & territoires qui avoient jusqu'alors reconnu l'autorité de Mathilde, s'attacherent à l'Empereur, aussi-tôt après la mort de cette Princesse. (aa) De ce nombre furent les Villes & territoires de Mantero, Crémone, Guastalla, Luques & une grande partie de la Toscane. Azon II se tint neutre pendant toutes ces divisions: c'est de lui que sortit cette branche de la famille d'Est, qui fut mise en possession du Duché de Ferrare; aussi le regarde-t-on comme un des plus zélés partisans des Guelphes. Hugues, Comte du Maine par sa mere, succéda à Azon, & il eut à son tour pour successeur Obizzon, Marquis d'Est, Seigneur de Vérone & d'autres Places, à qui le Pape Celestin donna, en 1194, la Seigneurie d'Ancone. Dans ce tems là, plusieurs Magistrats inférieurs s'étant emparés de quelques Villes, ou Places particulieres, se déclarerent indépendans de l'Empereur. Ils prirent le nom de Podestats, & en cette qualité, ils ne vouloient reconnoître que l'autorité du S. Siege. Comme ces charges n'étoient pas encore devenues héréditaires, les Papes en firent présent, à me-

Azon II.

L'Adresse & la prudence d'Azon II; relevant peu-à-peu l'éclat de sa Maison.

Les Princes d'Italie se rangent du parti du Pape.

Villes qui restent attachées à l'Empereur en Italie.

Hugues.

Obizon I. 1194.

(z) *Voyez* notre *Histoire générale d'Italie.*
(aa) *Idem.*

SECT. I. *Description du Ferrarois & du Modénois.*

ſure qu'elles vaquerent aux Princes de Ferrare, qu'ils regardoient comme leurs principaux appuis en Italie. Obizon I. mourut en 1196. Les Historiens lui donnent pour ſucceſſeur un Azon, qu'ils nomment mal-à-propos Azon II & dont il ne diſent autre choſe, ſinon qu'il mourut en 1212. Azon III. ſon fils, lui succéda, & mourut en 1264. Il eut deux fils, Renald, Renalde, ou Renaud, & Obizon II, qui moururent du vivant de leur pere.

Sa mort 1196.

Azon III, mort en 1264.

Vers la fin du treizieme ſiecle, la Maiſon d'Eſt acquit une grande puiſſance, par le démembrement de pluſieurs petits Etats, qu'on joignit à ſes domaines. Azon IV, devenu Chef de cette Maiſon, épouſa en ſecondes ſon nôces la fille de Charles II. Roi de Naples. François, qu'il avoit eu de premier mariage, craignant d'être deshérité, ſi ſon pere laiſſoit d'autres enfans, prit la réſolution de le faire aſſaſſiner. Sollicitant enſuite l'aſſiſtance des Vénitiens, il ſe rendit maître de Ferrare, qu'il fortifia & dont il ſe maintint quelque tems en poſſeſſion, par le ſecours de ces nouveaux protecteurs, auxquels il fut obligé de réſigner tous ſes droits. *(bb)* On nous repréſente ce François comme un monſtre de cruauté. Ses crimes & ſa barbarie monterent à un tel excès, que le Pape Clément. V. publia une croiſade contre les Vénitiens, dans laquelle on laiſſoit à chaque homme la liberté de s'emparer de leurs Biens, & de maſſacrer leurs perſonnes par-tout où elles ſe rencontreroient. Platina *(cc)* prétend, que François, par ſes cruautés dans le Duché de Ferrare, dont il avoit réduit en cendres la moitié de la Capitale, obligea les habitans, pour ſe ſouſtraire aux fureurs de ce Prince barbare, d'implorer la protection des Vénitiens. Quoiqu'il en ſoit, ceux-ci n'en furent pas moins enveloppés dans la Croiſade qui venoit d'être publiée contr'eux. Les richeſſes que ces peuples s'étoient acquiſes par le commerce étant immenſes, l'on ne manqua pas de monde pour les en dépouiller. La Cour de Rome envoya à Ferrare le Cardinal Pelegirie, avec des Pleins-Pouvoirs, afin d'y veiller aux intérêts de Sa Sainteté. Par le ſecours des Florentins, il prit poſſeſſion de cette Ville au nom du Pape, & il en donna le Gouvernement à Robert, fils du Roi de Naples. Mais ce Prince ayant appris la mort de ſon pere, retourna dans ſes Etats, & laiſſa le Gouvernement de Ferrare entre les mains d'un Catalan, nommé Diegue, avec ordre de maintenir les ſujets dans l'obéiſſance au S. Siege. *(dd)* Comme l'affection de ces peuples étoit invariablement attachée à la famille d'Eſte, ils ſe revolterent contre leur nouveau Gouverneur, qui fut obligé de faire prendre les armes à la Garniſon pour appaiſer le tumulte, & de faire pendre vingt-huit des principaux partiſans de la Maiſon d'Eſte. Néanmoins cette ſédition démontra aux Papes combien il ſeroit dangereux de s'obſtiner à réunir la Souveraineté de Ferrare au S. Siege.

Accroiſſement de la puiſſance de la Maiſon d'Eſt.

Azon IV.

Ses cruautés.

Ferrare paſſe ſous la domination du Pape.

En cette conſidération, Bénoît XII. en donna l'inveſtiture à Obizon III, frere de François, mort en l'année 1309. Obizon fut marié à Jacqueline Pepoli, de laquelle il n'eut pas d'enſans; mais il en eut onze de ſa maîtreſſe,

Obizon III. 1309.

(bb) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(cc) *Vies des Papes.*

(dd) Là-même.

Sect. I. Description du Ferrarois & du Modenois.

Lippa Ariosta, qu'il épousa peu de tems avant sa mort. Il légitima tous ces enfans, qui hériterent sans la moindre opposition, des vastes Etats de leur Pere. Aldobrandin, l'aîné de tous, déjà associé au Gouvernement, à l'instigation de Lippa Ariosta, qui avoit reconnu les bonnes qualités de son fils, gouverna seul après la mort de son pere, avec beaucoup de prudence & de modération. Etant mort sans héritiers, il eut pour Successeur son frere Albert, qui, à l'exemple d'Obizon son pere, épousa avant que de mourir, Isotta, qu'il avoit eu longtems pour maîtresse. Elle lui avoit donné un fils, qui fut Nicolas, surnommé le *Boiteux*. (*ee*) Azon, comme descendant du premier Marquis d'Este, lui disputa sa légitimité & par conséquent sa succession; mais Nicolas sut trouver le moyen de maintenir ses droits & de défendre ses domaines. C'étoit le Prince le plus accompli de son Siecle. A une bravoure sans exemple, il joignit la politique la plus rafinée. On le nommoit l'Arbitre de l'Italie; & tous les Princes se faisoient gloire de rechercher son amitié. Il s'empara de Ferrare, de Modene, de Parme, de Reggio & de quelques autres Villes. Il laissa après sa mort deux fils naturels. Léonel, l'aîné de ceux-ci, prit possession des domaines de son pere, au préjudice des héritiers légitimes, qu'il fit élever à la Cour d'Alfonse d'Arragon, Roi de Naples, comme à l'école la plus propre à s'instruire dans l'art du Gouvernement. Pendant l'absence des Princes, ses freres, il montra à ses peuples tant de douceur & de modération, il leur témoigna tant de bonté, qu'il ramena insensiblement les habitans de Ferrare à son obéissance. Il fit relever les murs de cette Ville, aggrandir les rues, orner les bâtimens publics: il fonda des Eglises & des monasteres & traita tous ceux qui l'approchoient avec une affabilité bien propre à lui mériter la confiance & à lui gagner le cœur de ses Sujets. En un mot, toute sa conduite ne fut qu'un modele de prudence & de bienfaisance. Il épousa une Princesse de la Maison de Gonzague, dont il eut un fils nommé Nicolas. Se voyant près de mourir, il le recommanda aux soins de son frere Borso, qui mit ce jeune Prince en possession de ses Etats, lorsqu'il fut en âge de gouverner. Léonel mourut en 1450. (*ff*) Quelques Historiens lui donnent, avec fondement, une autre femme, fille d'Alfonse, Roi de Naples. Ils prétendent qu'Alfonse condescendit avec joie à ce mariage. Ce Prince espéroit sans doute, que les enfans de sa fille hériteroient un jour des Duchés de Modene & de Ferrare. La chose n'étoit certainement pas impossible, vû le peu d'attention qu'on faisoit à la légitimité des Successeurs.

Aldobrandin. *Albert.* *Nicolas, le Boiteux.* *Léonel.* *Sa mort. 1450.*

La Princesse de Naples n'ayant pas eu d'enfans, Borso fut déclaré Administrateur du Duché. Il semble qu'il se comporta à l'égard du fils de son frere, comme celui-ci s'étoit comporté à l'égard des deux fils légitimes de leur pere; car il gouverna en qualité d'Administrateur pendant vingt-un ans; mais il le fit avec tant de sagesse, de libéralité & de magnificence, qu'on regretta de ne pouvoir lui donner un autre titre. Il y a une singularité frappante & digne de remarques dans cette famille: c'est que les enfans qui n'a-

Borso, Duc de Modene.

(*ee*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(*ff*) *Là-même.*

SECT. II. *Hist. de Modene & Ferrare Maison d'Est.*

voient pas droit au titre de leur Pere, y suppléoient assez ordinairement par la pratique de ces vertus, qui seules devroient accorder les titres. En un mot, lorsque l'Empereur Fréderic III, vint en Italie, Borso rendit à ce Prince des services si importans, il le reçut dans ses Etats avec tant de politesse & de magnificence, que pour lui témoigner sa reconnoissance, il le créa, en 1451, Duc de Modene & de Régio. Le Pape Paul II. voulut imiter l'exemple de l'Empereur. Borso étant venu visiter les Lieux Saints aux environs de Rome, ce Pontife le créa Duc de Ferrare, Etat que ce Pape disoit relever immédiatement du S. Siege. Borso se montra en quelque sorte, plus digne de régner que son frere Léonel, malgré toutes les belles qualités de ce dernier. Jamais il ne se maria; (*gg*) & au commencement de son administration, il rappella de leur exil à la Cour de Naples, ses deux freres Hercule & Sigismond, fils de Nicolas le *Boiteux*. Quant à son neveu Nicolas, fils de Léonel, il le traita avec toute la tendresse & tous les égards dus au sang d'où il sortoit; mais il ne lui restitua pas le Gouvernement de Ferrare, & nous ne voyons pas même qu'il ait jamais offert de s'en démettre en sa faveur. Quelques Auteurs paroissent étonnés de ce que Paul II, qui n'ignoroit pas le défaut de titre dans la personne de Borso, ne se soit jamais opposé à la légitimité de ce Prince, mais qu'aucontraire, il y ait donné une espece de sanction. On ne sera plus surpris de cette conduite, si l'on considere que les Papes avoient pour maxime d'abolir, autant qu'il étoit en leur pouvoir, le droit à la succession, par rapport aux aînés, ou aux enfans légitimes. De même que les Empereurs, ils se croyoient maîtres de disposer de la succession des Etats qui ressortissoient du S. Siege, & pour obvier au danger d'en priver la Maison d'Este, ils conférerent cette succession à Borso. (*hh*)

1451. — *Et de Ferrare.* — *Politique des Papes.*

Ce Prince eut pour successeur Hercule, son frere, qui, comme nous l'avons dit, avoit été élevé à la Cour de Naples. Il étoit âgé de quarante-cinq ans, lorsqu'il prit les rênes du Gouvernement. Ayant épousé pendant son séjour à Naples, Eléonor d'Arragon, fille du Roi, il eut une nombreuse progéniture. Nicolas, fils de Léonel, forma quelques intrigues pour lui disputer son titre, & pour s'emparer de l'administration. Mais ses projets furent découverts, & il lui en couta la vie, pour prix de sa témérité. Hercule, néanmoins, n'eût aucune part à sa mort. Ce meurtre s'étoit commis sans ses ordres, & même sans le consulter. C'est pour cette raison qu'il bannit de ses Etats les meurtriers de son neveu. On le regarde comme un des plus grands hommes de son Siecle, soit au champ de Mars, soit dans le Cabinet. Ses démêlés avec les Vénitiens, & ceux qu'il eut avec le Pape Sixte IV, sont également honneur à sa bravoure & à sa sagesse. Il fut estimé & chéri des autres Princes d'Italie. La ville de Ferrare fut encore fortifiée & aggrandie par ses soins. Il laissa en mourant quatre fils & deux filles. Béatrix, l'une de celles-ci, épousa Louis Sforce, Duc de Milan; l'autre fut mariée à François Gonzague, Marquis de Mantoue, Sigismond son frere, forma

Hercule I, Duc de Modene. — *Nicolas, fils de Léonel lui dispute la Souveraineté; échoue & perd la vie.* — *Mort d'Hercule I.*

(*gg*) Etat ancien & moderne de Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(*hh*) Platina. *Vies des Papes.*

forma la Maiſon d'Eſt de S. Martin, qu'on dit ſubſiſter encore aujourd'hui. Hippolite, l'un de ſes fils, fut élevé à la pourpre, par Alexandre VI, & il tint un rang diſtingué parmi les Savans & les politiques de ſon tems.

Sect. II. Hiſt. de Modene & Ferrare Maiſon d'Eſt.

Alfonſe I.

Alfonſe I, l'ainé des fils d'Hercule; hérita du Duché de ſon pere, en 1505. Comme lui, il fut grand Général, & eut de cruelles guerres à ſoutenir. Après que les Florentins eurent chaſſés les Médicis de Florence, ils lui donnerent le commandement de leurs Troupes. Dès lors, les Papes Jules II & Leon X, jurerent à ce Prince une haine éternelle. Alfonſe épouſa Lucrece Borgia, fille du Pape Alexandre VI. Après la mort de ce Pontife & de Pie III. ſon ſucceſſeur, Jules II. lui enleva les villes de Modene, de Régio, de Rubiera, & quelques Places qu'il poſſédoit le long du Pô. *(ii)* Mais Leon X. étant décédé, il profita de la vacance, ou de l'interregne du St. Siege, pour ſe remettre en poſſeſſion de Régio, Rubiera, & d'autres Places, avec leur territoire. Alfonſe rendit de grands ſervices à Charles V, qui le prit ſous ſa protection particuliere, & le ſoutint contre la puiſſance & les artifices de ſes ennemis. Sous Adrien VI, Pontife ſage, prudent, & d'une humeur pacifique, Alfonſe eut quelque tems pour reſpirer & ſe remettre des guerres dans leſquelles il avoit été continuellement engagé. L'on dit que ce fut par ſes conſeils que le Duc de Bourbon marcha contre la ville de Rome. L'uſage de l'Artillerie étoit un art preſqu'inconnu daus l'Europe. Alfonſe fit éclatter toute la profondeur de ſon génie en perfectionnant les canons & les autres machines de guerre. Auſſi paſſoit-il pour le plus habile ingénieur de ſon Siecle. Ce Prince ne mit bas les armes, qu'en l'année 1526, où il fut entiérement rétabli dans ſes Etats, par le Traité conclu entre le Pape & l'Empereur. *(kk)* Suivant un des articles de ce Traité, le Pape Clément VII. devoit lui donner l'inveſtiture de Ferrare, (Article que Sa Sainteté n'eut jamais intention d'exécuter); & le Duc reſtoit en poſſeſſion de Modene, de Régio & de Çarpi, n'étant plus ſujet que de l'Empereur. Charles lui promit encore le territoire de Novi, & de lui faire épouſer une de ſes filles. Mais d'un côté la diſſimulation du Pape, & de l'autre, l'humeur méfiante & intéreſſée de l'Empereur, brouillerent plus que jamais les affaires. Alfonſe accompagna l'Empereur, lorſqu'il vint, en 1530, ſe faire couronner à Bologne. Là on convint de part & d'autre que Charles garderoit en dépôt la ville de Modene, juſqu'à ce qu'il eût prononcé entre le Pape & le Duc de Ferrare, ce qu'il fit à Gand deux ans après. Selon le jugement définitif de l'Empereur, Alfonſe, en conſidération de ce qu'on le laiſſoit paiſible poſſeſſeur de ſes Etats, devoit payer une fois à Sa Sainteté, la ſomme de quarante mille ducats d'or; & un ſubſide annuel de ſept mille Ducats, pour le Duché de Ferrare. Le Pape, qui poſſédoit parfaitement l'art d'éluder les déciſions déſavorables & de traîner les affaires en longueur, ne ratifia point cette Sentence; & il perſiſta dans ſon refus juſqu'à ſa mort. *(ll)*.

Il recouvre une partie de ſes domaines.

Avantages que l'Empereur Charles V lui promet.

Mariages d'Alfonſe, ſes enfans.

Alfonſe fut marié trois fois. Sa premiere femme, Anne, Sforce, fille du

(ii) *Introduction à l'Hiſtoire de l'Univerſ.* Par Puffendorf. *Liv.* II. *ch.* V.
(kk) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.
(ll) *Là-même.* Léandre Albert.

Sect. II. Hist. de Modene & Ferrare Maison d'Est.

Duc de Milan, mourut sans enfans. Il en eut trois de Lucrece Borgia, sa seconde femme, qu'il n'épousa que par des motifs d'intérêts & de convenance. Ces trois enfans furent, Hercule II, qui lui succéda; Hippolite, qui fut Cardinal & Evêque de Milan, & l'un des plus riches Ecclésiastiques de son Siecle; François, Marquis de Massa, qui ne laissa après lui qu'une fille. Enfin, la troisieme femme d'Alfonse, fut une Dame de Ferrare, avec laquelle il avoit entretenu depuis bien des années un commerce secret. Elle se nommoit Laura Eustochia. Il l'épousa après la mort de Lucrece Borgia, & légitima Dom Alfonse qu'il avoit eu d'elle; donnant à cet enfant la Principauté de Montecchio, qu'on lui disputa dans la suite.

Hercule II.

Hercule II, avant la mort de son pere, arrivée en 1554, épousa Rénée de France, fille de Louis XII. Il servit dans l'Armée Françoise, en qualité de Lieutenant-Général, sous Henri II, qui le regarda comme un brave guerrier, & comme un allié utile & fidele. L'Archevêque de Milan, son frere, possédoit de grands bénéfices en France; & ce fut lui qui sollicita Hercule de s'attacher au service de cette Couronne. La Duchesse embrassa secrétement la Réligion Réformée; on assure même qu'elle eut à Ferrare une entrevue avec le célebre Calvin. On tint cette affaire très-secrete pendant la vie du Duc, auquel le changement de son épouse causa un chagrin inexprimable. Après sa mort, qui arriva en 1559, la Duchesse retourna en France, où elle fit profession ouverte de la Réligion Réformée, dans laquelle elle mourut. (*mm*)

Son attachement pour la France.

Sa mort.

Alfonse II.

Hercule II. eut de Renée deux fils. L'aîné, Alfonse II. lui succéda; & Louis, qui, dans la suite, fut fait Cardinal, hérita des grands bénéfices de son oncle en France. Il fut la gloire & l'ornement de l'Eglise Romaine & de son Siecle. (*nn*)

Alfonse II, quoiqu'élevé à la Cour de France, servit contre les Turcs dans les Armées de l'Empire. Il eut trois femmes: la premiere, Lucrece de Médicis, fille du Grand-Duc de Toscane; la seconde, Barbe d'Autriche, fille de l'Empereur Fréderic; & la troisieme, Marguérite Gonzague, fille de Guillaume, Marquis de Mantoue. Voyant qu'il n'avoit point d'enfans de ces trois mariages, il adopta pour son héritier & son successeur, Dom César d'Est, fils d'Alfonse, Prince de Montecchio, qui eut pour mere, cette Dame de Ferrare dont nous venons de parler. Alfonse II. crut rendre cette adoption solide, en la faisant ratifier par l'Empereur Rodolphe II; & il mourut en 1694.

Sa mort. 1594.

César d'Est

Clément VIII, à son avénement au trône Pontifical, déclara que César comme enfant naturel, ne pouvoit succéder au Duché de Ferrare. En conséquence, non content d'en anexer les Domaines à l'Etat Ecclésiastique, il se mit en devoir d'en prendre possession à main armée. (*oo*) Les habitans de Ferrare, sincerement attachés à leur nouveau Duc, se plaignirent de l'injustice qu'on lui faisoit. Ils représenterent qu'on n'avoit point jusqu'alors dispu-

(*mm*) L'Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(*nn*) Voyez de Thou, à l'ann. 1586.

(*oo*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

Sect. II. Hist. de Modene & Ferrare. Maison d'Est.

té la légitimité de leurs Souverains, sous le simple prétexte qu'ils étoient nés avant le mariage: leurs plaintes ne produisirent aucun effet. Malgré cela César défendit le testament du dernier Duc; mais il ne put réussir à hériter de son titre. Sa Sainteté prit elle-même les armes, & marchant à la tête d'un Corps de Troupes, vint faire le Siege de Ferrare, qui fut obligé de se rendre. Dom César voyant qu'il n'y avoit pour lui d'autre ressource que de céder aux circonstances, s'enfuit de la Ville par une porte, tandis que le Pape, à la tête de son Armée, entroit par une autre. On voit encore dans le Vatican l'Armure qu'avoit endossé le S. Pere, qui, pour ôter à César toute espérance de rentrer dans Ferrare, fit murer la porte par laquelle il s'étoit échappé.

Le Pape s'empare de Ferrare.

Dom César s'enfuit de la Ville.

Ainsi Dom César I, obligé de se contenter du titre de Duc de Modene & de Régio, après avoir gouverné paisiblement ses Etats l'espace de trente ans, mourut en 1628. Il avoit épousé Anne Virginie de Médicis, fille de Côme I. Duc de Toscane, qui lui donna deux fils; savoir: Alfonse III. son successeur, & Aloisio d'Est, Marquis de Montecchio & de Scandiano, dont la fille unique, nommée Hippolite, fut mariée à Borso d'Est. Outre ces deux enfans, César eut encore une fille, Laure, qui épousa Alexandre, Duc de la Mirandole. Vers l'an 1713, s'éteignit la Maison, de Scandiano, ou Montecchio. (*pp*)

Mort de Dom César 1628.

César vivoit encore, lorsqu'Alfonse III, son fils, épousa Isabelle, fille de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie & de Catherine-Michelle d'Autriche, fille de Philippe II, Roi d'Espagne. Environ douze mois après son mariage, c'est-à-dire, en l'année 1626, Alfonse perdit son épouse, Princesse d'une piété vraiment exemplaire. Cette mort l'affecta si vivement, qu'il céda tous ses Etats à François I. son fils, pour se retirer dans un couvent de Capucins, où, pratiquant avec ferveur toutes les austérités de cet ordre, il mourut, en 1644, à l'âge de cinquante-trois ans. On le nommoit dans le cloître, le Frere Jean-Baptiste.

Alfonse III.

Sa mort 1644.

François I. Prince bien fait, spirituel & brave, mais malheureux dans la guerre, épousa les intérêts de la France; ce qui occasionna bien des désagrémens. En 1643, il commanda l'Armée des Princes Italiens; & en 1656, celle des François, lorsqu'ils vinrent faire le Siege de Vienne sur le Pô. L'Histoire offre ici quelque confusion, par rapport à la domination des Ducs de Ferrare. Les Princes Italiens ne regardent pas les enfans d'Alfonse, fils de Laure Eustochie, comme descendans des anciens Ducs de Modene. Selon eux, Alfonse III. doit être le premier de ce nom. Quoiqu'il en soit, le Duc François I. ayant envain tenté de prendre Crémone, le Marquis de Casacena, Gouverneur de Milan, envahit ses Domaines & l'obligea de renoncer à son alliance avec la France. (*qq*) Le Duc, qui mourut en 1678, avoit été marié trois fois. De sa premiere femme, Marie Farnese, il eut cinq enfans; savoir: Alfonse II ou IV, qui lui succéda; Isabelle & Marie, qui épouserent l'une après l'autre Ranuce II, Duc de Parme; Amauri, qui mourut au Siege de Candie; & Eléonore, qui prit le voile

François I.

Confusion de l'Histoire, à la succession chronologique des Ducs de Ferrare.

1678.

Femmes & enfans de François I.

(*pp*) *Le même.*
(*qq*) Guichenon. *Hist. Généal. de la Roy. Mais. de Savoie.*

SECT. II. *Hist. de Modene & Ferrare Maison d'Est.*

dans un Monastere. Il épousa en secondes nôces, Victoire Farnese, sœur de sa premiere femme : il n'en eut qu'une fille, qui mourut dans son bas âge. Sa troisieme femme fut Lucrece Barberini, fille de Thadée, Prince de Palestine, & frere du Pape Urbain VIII. Ce fut à cette occasion, que ce Pontife créa Cardinal Rinaldo, frere du Duc François I. Dans la suite, Rinaldo, soutint vigoureusement le parti de la France, & remplit environ trente ans, la Place de Protecteur de cette Nation.

Alfonse II ou IV.

Alfonse II ou IV, fils de François, devint, à l'exemple de ses Ancêtres, un habile guerrier. Il commanda en différens tems les Troupes Françoises en Italie, & mourut d'une goutte remontée. On lui avoit donné en mariage Laure Martinozzi, fille de Jérome Martinozzi, & de Marguérite Mazarin, sœur aînée du célebre Cardinal de ce nom. De ce mariage, nâquirent Marie-Béatrix, Eléonore, épouse du Duc d'York, qui fut dans la suite Jacques II, & François II, qui succéda au Duché de Modene à l'âge de deux ans ; en conséquence, il fut mis sous la tutelle de sa mere : & en 1692, il épousa Marguérite-Maríe-Françoise Farnese, fille de Ranuce II. *(rr)*

François II.

1692.

Le Marquis de Montecchio, favori de François II, est forcé par la France à s'éloigner.

Mais la Duchesse douairiere se trouvant en Angleterre lorsque son époux mourut, Dom César, Marquis de Montecchio, se mit à la tête des affaires, s'empara de l'esprit du jeune Duc, qu'il gouverna à son gré, & traita la Duchesse avec beaucoup de hauteur. Cette Princesse justement indignée de cet odieux procédé, en porta ses plaintes au Roi de France, ce qui obligea Dom César à se retirer dans la Romagne. Cependant cette séparation devint insupportable au jeune Duc. Il fit tant auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, & auprès de sa mere, qu'il obtint le retour du Marquis de Modene. Celui-ci, loin de se corriger, n'en devint que plus insolent envers la Duchesse. Elle prit le parti d'aller demeurer à Rome, & quoique son fils desirât ardemment son retour, jamais elle ne put se résoudre à le voir. Cela obligea le Duc à se rendre lui-même à Rome, afin de tâcher d'adoucir sa mere ; mais malheureusement la présence de Dom César, qui l'accompagna, rendit cette demarche infructueuse. L'attachement du Duc avoit quelque chose de si extraordinaire, qu'on crût que le Marquis avoit eu recours au sortilege pour s'en faire aimer. Ce jeune Prince néanmoins fut obligé d'abandonner encore une fois son favori, qui se vit en horreur dans presque toutes les Cours de l'Italie. On le detestoit, non-seulement par rapport à son insolence envers son Souverain ; mais aussi par rapport à la maniere tyrannique, dont il avoit gouverné les Peuples. *(ss)*

Il revient à Modene & s'y rend encore plus odieux.

François II est obligé d'abandonner son favori.

1694. *Rinalde Duc de Modene.*

François II. mourut en 1694, sans laisser d'héritiers. Il eut pour Successeur Rinalde son Oncle, qui renvoya aussi-tôt son chapeau de Cardinal à Rome, & se mit à tracer un nouveau plan d'administration. Ce Prince s'étant attaché entiérement à la Cour Impériale, épousa la Princesse Charlotte-Félicité de Brunswick, fille de Jean-Fréderic, Duc de Brunswick-Hanovre. Elle étoit de la Réligion Catholique, de même que la Princesse Guil-

(rr) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(ss) *La-même.*

Sect. II. Hist. de Modene & Ferrare Maison d'Est.

[Ch]ermine-Amélie, sa sœur, qui, trois ans après, devint l'épouse du Roi des Romains, depuis, l'Empereur Joseph. On croit que Rinalde sollicita ce mariage avec ardeur, parce que la famille d'Est est supposée descendre de celle de Brunswick: d'autres disent, que pendant son Cardinalat il avoit eu du ressentiment contre le Roi de France, parce que ce Prince lui avoit refusé la charge de Protecteur de la Nation, & quelques autres graces qu'il lui avoit demandées. Ce mariage avec une famille Allemande & la démarche que fit Rinalde, de mettre les Impériaux en possession de Bercelle, causerent beaucoup de mécontement à la Cour de France. En 1703, le Roi leva une Armée considérable, qu'il fit entrer dans le territoire de Modene, & obligea les habitans à lui prêter serment de fidélité. Le Duc sentant bien qu'il n'étoit pas en état de recouvrer ce Domaine, alla à Bologne, & de-là à Rome, implorer la médiation du Pape auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne. Là il eut plusieurs conférences avec le Cardinal Ganisson, Ministre de France à Rome; & le Pape l'amusa en lui faisant espérer un dedommagement de quarante mille écus par an. Ainsi cette négociation n'eut aucun effet. (tt) Le Duc refusant de désavouer son Ministre, qui avoit reconnu l'Archiduc Charles pour Roi d'Espagne, & de rompre son alliance avec les Impériaux, Louis anexa le Duché de Modene à celui de Milan & aux autres Etats d'Italie, sur lesquels son petit-fils avoit des prétentions, comme faisant partie de la succession d'Espagne. Le Roi de France se servit de ce prétexte, pour ne pas allarmer la jalousie des Princes Italiens, en retenant dans ses mains un domaine aussi considérable. Ainsi, Rinalde frustré de son attente, se retira encore à Bologne, où il attendit avec patience que l'Armée Impériale vint fondre sur l'Italie. Enfin, le Prince Eugene, à la tête d'un Corps de Troupes considérables, y arriva en 1706. Ce Grand-Général, pendant la nuit du 19 au 20 Novembre de la même année, reprit d'assaut la ville de Modene, & passa au fil de l'épée tous les François qui ne s'étoient pas réfugiés dans la citadelle. Nonobstant la rigueur de la saison, il fit le Siege de cette Forteresse, dont il se rendit encore maître, après une très-foible résistance. C'est ainsi que les François se virent chassés de Milan, de Mantoue & de Modene. Alors Rinalde quitta Bologne, pour venir se mettre en possession de Modene. Son premier soin fut de réparer les dégats que la guerre avoit occasionnés dans ses domaines, en y faisant cultiver les Arts, amis de la Paix. Ensuite il entretint une étroite correspondance avec l'Angleterre, l'Allemagne & les autres Couronnes de la grande alliance, à laquelle il resta toujours sincérement attaché. Ce Prince augmenta tellement ses richesses, qu'il fut en état d'acheter le Duché de la Mirandole, dont il reçut l'investiture de l'Empereur, en 1710. De plus, en 1726, Sa Majesté lui donna une Principauté dans la Hongrie, en dédommagement de celle de Commachio, que l'Empereur avoit accordé au Pape. Enfin, Rinalde mourut, le 26 Octobre 1737, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, après avoir essuyé tous les caprices de la fortune. Il eut de son mariage Bénédicte-Ernestine-Marie, née en 1697, & mariée au Prince Antoine

Le Roi de France s'empare de Modene.

Modene est réuni au duché de Milan.

Le Prince Eugene reprend Modene pour le Duc.

Les François sont chassés du Milanez, du Mantouan & Modenois.

Sage Gouvernement de Rinalde

il étend ses Domaines.

Sa mort, 1737.

(tt) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

de Parme en 1715. François-Marie, Prince héréditaire de Modene, né en 1698, Amélie-Joséphine, en 1699; & Jean-Fréderic Ernest, né en 1700.

François-Marie d'Est, succede à son pere. 1720.

François-Marie d'Est, épousa, en 1720, Charlotte Aglăé de Valois, seconde fille du Duc d'Orléans, Régent de France. Ce mariage eut des suites qui occasionnerent de la mésintelligence entre le Pere & le fils. Dans les dernieres guerres d'Italie, entre la France & la Maison d'Autriche, le Duc de Modene perdit tous ses Etats, pour s'être rangé du côté des Bourbons. Nous avons suffisamment exposé la conduite de ce Prince en ce tems-là, dans un autre endroit de cette Histoire Universelle; ainsi, nous nous contenterons de dire, qu'il eut deux enfans; dont l'un, Hercule-Renaud, né le 22 Novembre, 1727, fut marié le 29 de Septembre 1741, à Marie-Thérese, Princesse de Massa-Carrara, née le 29 Juin 1725. De ce mariage est venue Marie-Béatrix, née le 7 Avril 1750. Le Duc de Modene rentra dans la possession de ses Etats, par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Quelque tems après, il alla rendre une visite à George Second, Roi d'Angleterre, qui le reçut avec toutes les marques d'estime & de respect dus à son rang. A son retour en Italie, il fut nommé Vicaire-Général, Feld-Maréchal & Gouverneur du Milanez durant la minorité de l'Archiduc Pierre-Léopold, qui fut déclaré Gouverneur-Général de la Lombardie Autrichienne. La Cour Impériale retira au Duc de Modene la Principauté qu'elle avoit accordée à son pere dans la Hongrie; mais elle lui donna en échange d'autres Terres aux environs de son Duché, de maniere qu'on le regarde maintenant comme l'un des plus puissans Princes d'Italie.

Mésintelligence entra François-Marie & Rinalde.

Marie Béatrix seule héritiere de la Maison d'Est. 1750.

Elle épouse un Archiduc. 1768.

Marie-Béatrix d'Est, unique héritiere des Etats de Modene, a eu beaucoup de prétendans. L'Italie avoit les yeux ouverts sur sa destination. Elle n'avoit encore que quinze ans, lorsqu'elle fut promise au second Archiduc, actuellement Grand-Duc de Toscane. Elle fut ensuite destinée au troisieme Archiduc, qu'elle épousa, en 1768, lui donnant par-là l'espoir d'être un jour Duc de Modene, & de faire rentrer ces Etats considérables dans la Maison d'Autriche.

Fin de l'Histoire des Duchés de Ferrare, & de Modene.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX E'TATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE XI.

Histoire du Duché de MANTOUE.

SECTION I.

Description de Mantoue, Histoire de la famille des Gonzagues, Ducs de Mantoue, jusqu'à leur extinction.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

Le Duché de Mantoue n'est pas fort étendu; cependant il mérite d'occuper Place dans cette Histoire, soit à cause du grand rôle que ses Souverains ont rempli dans les affaires de l'Europe, soit par l'intérêt qu'ils ont eu dans celles d'Italie. Ce Duché n'a tout au plus, que cinquante-six milles d'Angleterre de longueur, & quarante de largeur. Il est borné par les territoires de Venise, de Milan, de Modene & par l'Etat Ecclésiastique. Le Pô, qui coule au milieu, reçoit dans son sein l'Oglio, le Mincio, la Secchia & quelques autres rivieres. Le terroir de Mantoue est fertile & le climat très-agréable. Les principales Villes sont Mantoue, Borgoforte, Governola, Ostiglia, Gonzague, Goito, Luzara, Viadana, Guastalla, Novellara, Sabionetta, Bozzolo, Castiglione della Stivere & Solfarino.

Ses rivieres.

Villes des Mantouans.

Mantoue.

Mantoue, capitale de tout le Pays, est située au milieu d'un Lac, ou plutôt d'un marais, formé par le Mincio; à quatre-vingt milles à l'Est de

SECT. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzagues &c.*

Milan, & à la même distance au Sud-Ouest de Venise. Elle est jointe au continent par des ponts & chaussées qu'on a pris soin de bien fortifier. Cette Ville renfermoit autrefois près de cinquante mille habitans; mais aujourd'hui on n'y en compte gueres que vingt mille; encore y en a-t-il un quart qui sont juifs & qui demeurent dans un quartier séparé. Le Lac, ou plutôt les marais qui l'environnent, la rendent une des plus fortes places d'Italie, mais aussi des plus mal-saines; les rues sont en général larges, & droites. On y voit de superbes Palais, de belles Places & des Edifices magnifiques. On y compte dix-huit paroisses; d'autres disent vingt & une; quatre Collégiales, sept chapelles, quarante couvens, outre les hôpitaux & les autres Maisons des pauvres. Les fauxbourgs contenoient anciennement les plus beaux Edifices. On y remarque encore le fameux palais du T, situé dans une isle au midi de Mantoue. Jules Romain en dessina l'Architecture. La cour est décorée de quatre corps de logis d'ordre Dorique. Au bout de la cour, il y a un portique qui la sépare du jardin: il est également décoré d'un ordre Dorique, mais trop riche. (1) La Cathédrale, bâtie par le célebre Jules le Romain, renferme les plus belles peintures de l'Italie. L'Eglise de S. Antoine est remarquable par ses reliques, parmi lesquelles on conserve (du moins on le prétend) du sang de Notre Sauveur. Mais le plus beau quartier de la Ville est celui des Franciscains. C'est là que se trouve le Palais Ducal, qui n'a rien d'extraordinaire que sa grandeur. On y voit dans l'Eglise deux tableaux très estimés, celui du baptême de Constantin, & le martyre de S. André. Il y avoit à Mantoue un fameux *Musæum*, que les Impériaux ruinerent en 1630. En un mot, cette Ville, autrefois si renommée pour sa magnificence & ses Manufactures de soie, ne laisse plus voir maintenant que les ruines de l'une, & à peine quelques restes de l'autre. Néanmoins ce Duché sera toujours célebre, pour avoir donné naissance au Poëte Virgile, qui nâquit à Andès aujourd'hui Pietolo, Village peu éloigné de Mantoue, sur les bords du Lac. On voit même encore près de cet endroit un Palais Ducal, appellé la *Virgiliana*. Nous ne parlerons pas ici des autres Villes, ou, comme on les nomme, des autres cités du Mantouan: elles ne sont distinguées dans l'Histoire, que par les batailles qui se sont données dans leurs environs, ou par la multiplicité des reliquaires qu'elles possédent; de maniere qu'on croiroit, à les voir, que tout l'or & l'argent sont confinés dans les Eglises.

Nombre de ses habitans

Edifices publics.

Andès, patrie de Virgile.

Antiquité de Mantoue.

Les personnes curieuses de connoître l'ancienne Histoire de Mantoue, la trouveront dans l'Histoire ancienne de l'Italie, où elle tient un rang distingué. Nous disons seulement que Mantoue fut jadis construite par *Ocnus Bianor*, fils de Tiberus, Roi de Toscane & de Mantoue, fille du Devin *Thiresias*. Cet Ocnus, gouvernoit avec toute sagesse la petite Colonie des Thébains, qu'il avoit conduite & fixée à Mantoue; des Toscans & des Venetes, anciens habitans du Pays, se joignirent à ces étrangers, & c'est ce mélange qui a donné lieu aux mots *Gens illi Triplex*, par lesquels Virgile désigne les Mantouans. Ces premiers habitans se créérent des Magistrats; fixerent des Lieux d'assemblée pour chacune des trois Nations, subdivisée ensuite, ou plu-

(1) *Voyage d'un François en Italie.*

Sect. I.

Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

plutôt augmentées jusqu'au nombre de douze, à mesure qu'il venoit des Colonies étrangeres se fixer dans ce Pays. Il y avoit un palais commun, pour y traiter des affaires publiques. Chacune des Assemblées avoit un Chef, ou *Lucumun*; & tous ces Lucumuns étoient soumis à un Souverain qui rendoit la justice, non-seulement aux citoyens de la Ville, mais à tous les habitans du pays voisin. On assure que la fondation de Mantoue est antérieure de soixante ans à la guerre de Troyes, de trois cens à la fondation de Rome, & de 1422 à l'Ere Chrétienne. Ces premiers habitans resterent paisibles possesseurs de Mantoue & des environs, jusqu'à ce qu'ils en furent chassés par les Gaulois, qui s'étoient rendus maîtres de cette partie de l'Italie, à laquelle ils donnerent le nom de *Gaule Cisalpine*, à-peu-près vers le tems des premiers Rois de Rome. Les Romains conquérans de l'Italie, s'emparerent à leur tour, de Mantoue, qui fut cruellement ravagée pendant les guerres civiles. Mais Rome succomba sous les Goths, qui envahirent l'Italie; les Lombards succéderent aux Goths; & lors de l'extinction du Royaume qu'ils avoient fondé, Mantoue eut le même sort que les autres Villes de la Lombardie, & tomba sous la puissance de Charlemagne. Son antiquité n'avoit pu la soustraire à la domination des Goths & des Lombards; ceux-ci ne purent la soustraire au joug de Charlemagne. Nous avons rapporté en parlant de Modene, que l'Empereur Othon II. donna la Seigneurie de Mantoue à Théodald. Malgré l'incertitude répandue sur l'Histoire de ces tems; il paroit que ce Théodald fils de Boniface, & la Comtesse Mathilde, fille de ce dernier, posséderent le Gouvernement de Mantoue, comme un Vicariat de l'Empire, quoique Mathilde prétendit en être Souveraine indépendante; ce que peut-être elle auroit eu bien de la peine à prouver. Au reste, si l'on en croit les Historiens contemporains de cette Princesse, Boniface épousa sa mere, fille de l'Empereur Henri III. On dit que s'étant reconciliés l'une & l'autre avec Henri, ce Monarque leur donna les vastes domaines en Italie, dont Mathilde hérita dans la suite. Cette Princesse eut plusieurs démêlés avec l'Empereur Henri IV. son cousin, qui lui enleva Mantoue; mais elle reprit cette Ville en 1114, une année avant sa mort. Quelques années après, les Empereurs d'Allemagne laisserent à la ville de Mantoue & aux autres fiefs de l'Empire en Italie, la liberté de se gouverner selon leurs Loix particulieres, sans pourtant cesser tout-à-fait de reconnoître le pouvoir Impérial. Mantoue, du tems de Mathilde, étoit une Place si importante, qu'elle donna à cette Princesse le titre dont elle se paroit le plus volontiers. La donation que fit Mathilde au S. Siege de tous ses Etats, ne fut pas d'une dangereuse conséquence pour les autres Princes, car on ne voit pas que les Papes y aient exercé, ni même qu'ils aient reclamé aucune jurisdiction.

Puissance de Mathilde.

Concession des Empereurs à plusieurs villes d'Italie.

Donation de Mathilde au S. Siege.

1220.

Incertitude qui regne dans l'Histoire de ce tems.

En 1220, Scordello, Seigneur, ou Vicomte de Goito, obtint le Gouvernement de la ville & du territoire de Mantoue. (1) Il est vraisemblable qu'il fut confirmé dans cette Place par l'Empereur Frederic II, lorsque ce Prince vint la même année en Italie, se faire reconnoître Souverain de plusieurs petits Etats. L'Histoire de Mantoue est assez incertaine depuis ce tems, jusqu'à l'année 1273; où nous apprenons de Ricobald de Ferrare, qu'à la suite d'une grande sédition élevée dans cette Ville, le parti qui soute-

(1) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Modene, Mantoue & Parme.

SECT. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

noit le Marquis en fut chaſſé. Après ce coup, les habitans élurent deux Magiſtrats, ou Podeſtats; Tribuns, ou Conſuls, auxquels on confia l'adminiſtration avec un pouvoir égal. (1) L'un de ces Chefs ſe nommoit Pinamonte Bonacorſi, & l'autre, Ottonello Zenachalli. Cette nouvelle forme de Gouvernement fut établie la ſeconde année du regne de l'Empereur Rodolphe I, qui, n'ayant pas deſſein de viſiter en perſonne l'Italie, laiſſa aux Mantouans la liberté de ſe gouverner à leur gré, moyennant qu'ils lui payaſſent une ſomme d'argent. Ce Prince augmenta même, à ce qu'il ſemble, leurs privileges. Peu de tems après, Pinamonte fit aſſaſſiner ſon Collegue, & gouverna ſeul pendant dix-huit ans, avec beaucoup de cruauté. Il mourut en 1292, & eut pour ſucceſſeur Bardellono, ſon fils, qui, marchant ſur les traces de ſon pere, ſe fit chaſſer en moins d'une année. (3) Cependant la chronique de Parme rapporte, que durant la vie de ſon pere, Bardellone chaſſa Carpio ſon frere de la Ville, après avoir fait empriſonner, ou mettre à mort, ceux de ſon parti; mais le recit de Ferret de Vicenze, paroit le plus vraiſemblable. Il dit que Bardellone ſe comporta aſſez bien après l'expulſion de ſon frere; mais que Bottexella ſon neveu, forma un nouveau parti, dans lequel il fit entrer Albert Scaliger de Vérone. A ſon retour de cette Ville à Mantoue, Bottexella ſut ſi bien diſſimuler, que ſon oncle ne s'apperçut aucunement de ſon deſſein. Il profita de cette circonſtance pour attirer un grand nombre de Mantouans dans ſon parti. Lorſque tout fut réglé, on introduiſit les Véronois dans la Ville, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que Bardellone échappa à cette conſpiration. Il s'enfuit à Ferrare & de-là à Veniſe, pour y demander de l'aſſiſtance, mais il ne trouva partout que du mépris & de la haine. (4) Enfin, il termina ſes jours à Padoue. Après ſa mort, Bottexella s'empara du Gouvernement, qu'il retint juſqu'à ſa mort, c'eſt à dire, juſqu'en 1308. Il eut pour Succeſſeur Paſſerino ſon frere, dont les Auteurs Italiens rapportent différemment les actions. Ce Paſſerino étoit un homme artificieux, turbulant, ambitieux, ne reſpirant que la guerre & le carnage. Les Mantouans le chaſſèrent pluſieurs fois de leur Ville; mais il trouva toujours le moyen d'y rentrer par la protection de l'Empereur, qu'à force d'argent & de promeſſes il avoit ſu mettre dans ſes intérêts. Il ſurprit la villé de Modene, dont François Pic de la Mirandole étoit en poſſeſſion. Ce Prince fut tué dans l'attaque avec deux de ſes fils. De-là, Paſſerino tourna ſes armes du côté de Mirandole, dont il s'empara de la même maniere. Cette démarche lui attira le reſſentiment de Louis de Gonzague, Général de l'Empire, qui extirpa ſa famille, prit Mantoue ſous la protection de Louis de Baviere, au nom duquel il la gouverna, en qualité de Vicaire Impérial juſqu'à l'an 1328. (5)

L'Empereur Rodolphe I, laiſſe aux Villes d'Italie le pouvoir de ſe gouverner elles mêmes.

Tyrannie & mort de Bonacorſi.

Cruauté de Bardellone.

Bardellone eſt chaſſé par ſon neveu.

1308.

Intrigues & entrepriſes de Paſſerino.

Adreſſe, cruautés & ſuccès de Paſſerino.

Il eſt tué par Louis de Gonzague, qui gouverne Mantoue.

Louis de Gonzague étoit originaire d'Allemagne. Son pere ayant obtenu de l'Empereur de grands emplois en Italie, vint s'établir à Mantoue, où ſon fils épouſa une Dame d'une rare beauté. Paſſerino, qui étoit-à-la fois

Origine de la famille de Gonzague.

(1) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Modene, Mantoue & Parme.

(2) Là même.

(3) *La chronique de Parme.* Voyez MURAT. *Tom.* IX. *p.* 786, dit, 1292, Guido, & Mathieu de Correggio, furent chaſſes de Mantoue par les Bonacors.

(4) Ferret de Vicenze *Annal. de Mantoue*

(5) Etat ancien & modeine des Duchés de Florence, Mantoue & Parme.

débauché ambitieux & cruel, devint éperdument amoureux d'elle. Voyant qu'il tâchoit envain de la corrompre, il voulut avoir recours à la force. Cette Dame prévint son mari, qui, sans donner le tems à Passerino d'accomplir son exécrable dessein, le tua d'un coup de poing à la temple. Passerino étoit tellement detesté, qu'on embauma son corps, pour le mettre dans la galerie de Gonzague, où il fut longtems exposé à la dérision & à l'exécration du public. (1) Peu de tems après Gonzague fit conduire en prison les enfans & les parens de Passerino. Il abandonna Butironi, son frere, au juste ressentiment de Nicolas Pic, fils de ce François Pic de la Mirandole, que Passerino avoit massacré de sa propre main, à la prise de Modene, & qui le fit mettre à mort. Comme l'Empereur se trouvoit alors en Italie, il est très-probable que Gonzague ne fit rien sans le consentement de ce Monarque, duquel il reçut l'Investiture de Mantoue. Le Pape Jean XXII. qui étoit dans ce tems à Avignon, protesta contre la validité de cette investiture, & excommunia, & l'Empereur & Gonzague. Celui-ci méprisant les foudres de l'Eglise, vêcut paisiblement jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, & mourut en 1360. (2) Il laissa quatre fils: Guy, qui lui succéda, dans sa qualité de Capitaine, ou Marquis de Mantoue, (car ces titres ne sont pas bien déterminés dans l'Histoire.) Philippin, ou Philippe, l'un des plus grands Généraux de son Siecle, & dont nous avons déjà fait mention plusieurs fois. Feltrin, qui fonda la maison de Ebovellara & Conrad, qui eut une nombreuse postérité.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

Sort des enfans & du frere de Passerino.

Louis Gonzague excommunié par le Pape Jean XXII, méprise ses foudres, gouverne paisiblement, & meurt, en 1360.

Guy, fils aîné de Gonzague, lui succede.

Guy de Gonzague, en succédant au Gouvernement de son pere, obtint aussi le Vicariat de l'Empire. C'étoit un Prince Réligieux, modéré, d'une exactitude sans pareille à remplir ses devoirs & ses engagemens. On ne lui reproche qu'un défaut; c'est d'avoir eu trop d'indulgence pour ses trois fils Ugolin, François & Louis, indulgence qui par la suite lui fit verser bien des larmes ameres. Ugolin l'aîné, avoit la plus grande part à l'affection de son pere, qui lui confioit le maniment de toutes ses affaires. (3) Cette préférence excita la jalousie des deux plus jeunes. Ils conspirerent ensemble contre leur frere, qu'ils assassinerent, sans crainte de l'autorité paternelle. Ce meurtre, à ce qu'il paroît, resta impuni; car François mourut pendant la vie de son pere, qui gouverna le Duché de Mantoue pendant neuf ans; & après ce tems, Louis II. lui succéda. Ce Prince remplit la place de son pere, l'espace de douze ans; mais il n'arriva rien de remarquable durant son administration.

Caractere de Guy de Gonzague.

Ugolin, fils aîné de Guy, est assassiné par ses deux freres.

Louis II.

François I, son fils, n'avoit que treize ans, lorsqu'il lui succéda, en 1382. Il devint un Grand Prince. C'est lui qui défendit Mantoue contre les entreprises de Jean Galeas, premier Duc de Milan. Léandre Alberti, lui donne toutes les vertus & les grandes qualités qui forment l'homme public & l'homme particulier. Il possédoit l'Histoire: il aimoit les sciences & les Savans. Spirituel & enjoué dans la conversation, il étoit sûr d'entraîner tous les suffrages, comme il gagnoit tous les cœurs par sa magnificence &

François I.

(1) Là-même.
(2) Là-même.
(3) Là-même.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

sa liberté. Ce Prince mourut en 1407. Jean-François, son fils & son successeur, posséda, pour ne rien dire de plus, toutes les vertus de son pere. Il n'avoit que douze ans lorsqu'il parvint au Gouvernement; mais les traits de prudence & de sagesse qu'il fit éclater dans un âge si tendre, lui mériterent bientôt le titre d'arbitre de l'Italie. (1) Nous avons détaillé dans un autre endroit (2) les grandes actions de sa vie, & principalement sa conduite lorsque le Pape & les Vénitiens lui confierent le commandement de leurs Troupes, contre le Duc de Milan. Dans l'année 1433, l'Empereur Sigismond allant de Mantoue à Rome, le créa Marquis de Mantoue, en reconnoissance des grands services qu'il lui avoit rendus; ce monarque lui fit présent d'un magnifique écusson, que la famille des Gonzagues à toujours porté jusqu'à son extinction. La cérémonie de sa création se fit de la maniere la plus pompeuse & la plus brillante. On avoit élevé dans la grande place de Mantoue, un superbe théatre, sur lequel l'Empereur couronna de sa propre main le nouveau Marquis. (3)

Jean François succede à son pere au Gouvernement de Mantoue.

1407.

L'Empereur Sigismond crée Jean François de Gonzague, Marquis de Mantoue.

Jean François partage ses Etats à ses enfans, & Louis, lui succede au Marquisat de Mantoue.

Jean-François étoit un des plus riches & des plus puissans Princes de son tems. Il laissa plusieurs enfans, entre lesquels il partagea ses Etats & ses immenses revenus. Louis, l'aîné de tous, eut la ville de Mantoue & le territoire qui en dépend; Charles eut Reggiolo, Gonzague, Luzzara, Isola, Rivarcho Bozzolo, St. Martin, Sabionette, Gazzolo, Viadana & Luzzara, avec un beau Palais dans Mantoue. Il laissa à Alexandre son troisieme fils un autre Palais dans la même Ville, avec Caneto, Redondesca, Castel-Giuff é Medolla, Castello della Stivere & Ustiniano. Le quatrieme, Jean-Louis, quoique destiné à l'Etat Ecclésiastique, eut de même en partage, Rovigo, Volta, Capriana, Caresara, Pinboca & Castellara. Toutes ces Places n'étoient, à proprement parler, ni des Cités, ni des grandes Villes; (4) mais elles se trouvoient situées dans le terroir le plus fertile de l'Italie. Vers la fin de sa vie, le Marquis de Mantoue se sentant fortement pressé d'embrasser l'Etat religieux, voulut se retirer du monde; mais sa mort, arrivée en 1444, l'empêcha de suivre son inclination.

1444.

Louis III, Marquis de Mantoue.

Louis III, l'aîné de ses fils, hérita du Marquisat de Mantoue. A peine eut-il en main les rênes du Gouvernement, qu'il disputa à ses freres la succession de leur pere. Il força Charles de le reconnoître pour son supérieur & Seigneur Suzerain des domaines qu'il possédoit. Ayant acquis une grande expérience dans l'art militaire, les Vénitiens, les Florentins & le Duc de Milan, lui donnerent tour-à-tour le commandement de leurs Armées. Il n'excella pas moins dans la politique; & ses heureux succès le firent appeller de même que ses Ancêtres, l'Arbitre de l'Italie. Les Turcs s'étant rendus maîtres de Constantinople, le Pape Pie II. indiqua un Concile à Mantoue, pour consulter sur les moyens de reprendre cette Ville, ou tout au moins, d'arrêter les progrés des infideles. (5) Louis reçut le Pape dans sa capitale,

Concile de Mantoue.

(1) Léandre Albert.
(2) Voyez nos *Histoires de Venise & du Duché de Milan.*
(3) Léandre Albert.
(4) Le même.
(5) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Modene, Mantoue, Parme & Bologne.

avec une magnificence sans pareille. Il en fit de même à l'égard de l'Empereur Fréderic III; de Christian I, Roi de Dannemarc, & de plusieurs autres Princes qui vinrent lui rendre visite à Mantoue. Cette ville lui est redevable de la plûpart de ses embellissemens. C'est lui qui l'orna de ces bâtimens superbes, qui ont fait longtems l'admiration des étrangers. C'est lui qui fertilisa son domaine, en y introduisant un bras du Mincio; en un mot, c'est lui qui fonda la Cathédrale, qu'on nomme l'Eglise de S. André, & qui est une des plus belles de Mantoue. Il mourut à Goito, en 1478. Ce Prince eut de son mariage, avec Barbe de Brandebourg, fille du Margrave Jean, surnommé le Chimiste, cinq fils & deux filles. Les fils sont, Fréderic I, qui lui succéda; François de Gonzague, fait Cardinal, en 1468, & mort en 1483; Louis Gonzague, nommé à l'Evêché de Milan, en 1483, & mort en 1511. Jean-François de Gonzague, fondateur de la Maison de Sabionette & Bozzolo, éteinte en 1703, dans la personne de Jean-François; & Rodolphe de Gonzague, duquel descendent les Princes de Castiglione, dont la famille subsiste encore aujourd'hui. Les filles sont, Barbe, Epouse d'Everard I, Duc de Wirtemberg; & Dorothée, mariée à Galeas-Marie, Duc de Milan. (1)

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

Mort de Louis III. 1478.

L'Histoire de Fréderic I, Marquis de Mantoue, n'est pas celle d'un illustre guerrier, ni d'un Conquérant fameux. Préférant une vie douce & paisible, au fracas des armes, il se distingua par sa sagesse, sa générosité & sa magnificence: il protégea les savans & cultiva les sciences. La poësie, la peinture & la sculpture, lui doivent, plus qu'à aucun autre Prince de son siecle. Mais l'amour de ses Peuples étoit, pour ainsi dire, sa passion dominante. Ne voulant pas qu'il y eût de pauvres parmi ses Sujets, il trouvoit le moyen de leur donner à tous de l'emploi, soulageant par ses aumones, ceux qui n'étoient plus en état de gagner leur subsistance. On eût dit, qu'en héritant des Biens de ses Ancêtres, il avoit aussi hérité de leur habileté dans les affaires politiques. Il s'étoit acquis une telle réputation de ce côté là, que tous les Princes d'Italie s'en rapportoient à son jugement, comme s'il eût eu entre ses mains le pouvoir despotique. Fréderic épousa dans sa jeunesse, Marguérite, fille d'Albert III, Duc de Baviere, de laquelle il eut trois fils, François II, son successeur; Sigismond, Cardinal & Evêque de Mantoue; qui mourut en 1525; & Jean de Gonzague, qui laissa après lui une nombreuse postérité; il eut en outre plusieurs filles, qui toutes firent des mariages aussi illustres qu'avantageux. Fréderic I. mourut en 1484. (2).

Fréderic I, succede à Louis III. son pere.

Ses vertus.

Fréderic, Arbitre des Princes d'Italie.

1484.

Nous ne nous arrêterons pas ici à décrire les actions particulieres de François II, Marquis de Mantoue: ce seroit répéter ce que nous avons dit dans les parties précédentes de cet ouvrage. Seulement nous ferons remarquer que ce fut un des plus habiles Généraux de son Siecle. Mais il y a une particularité dans la maniere dont il prit possession du Gouvernement, qui mérite bien d'être raportée. Quoi qu'on ne doutât point que l'administration

François II, fils aîné & successeur de Fréderic I.

Maniere dont il veut prendre possession du Marquisat de Mantoue.

(1) Léandre Albert.

(2) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

de Mantoue ne fut héréditaire dans la famille des Gonzague, cependant ce Prince voulut qu'on l'en créât Marquis par une cérémonie publique. A cette fin, on dressa sur la grande place, vis-à-vis le Château, un magnifique théatre, sur lequel il reçut l'investiture de son Gouvernement, d'un de ses Officiers, qui lui remit entre les mains un sceptre, ou une baquette d'or. Cette particularité prouve que les sujets d'Italie conservoient encore quelques idées des droits municipaux dont ils jouissoient sous la Sanction de l'Empire; & qu'ils ne regardoient leurs Souverains, que comme des Substituts pour défendre leurs Biens & leur liberté. François étoit encore très-jeune, lorsqu'il commanda les Vénitiens & les Troupes Confédérées, à la fameuse Bataille de Taro, contre Charles, Roi de France. Sa valeur & sa bonne conduite, rendirent infructueuses les tentatives de ce Monarque pour passer la riviere. Quelque tems après, étant entré au service de Louis XII, Roi de France, il commanda l'Armée de ce Prince contre Gonsalve, communément appellé le Grand-Capitaine. Mais, malgré la régularité de sa conduite, les François craignirent qu'il ne fut trop bon Italien, pour prendre sincérement leur parti, François, qui s'apperçut de leur méfiance, prétexta une maladie pour se retirer de leur service. (1) Sa retraite entraîna celle de la Cavalerie Italienne, & peu après, la perte de la ville de Naples pour les François. Dans la suite, il commanda les Troupes de l'Empereur Maximilien, celles de Louis le Maure, Duc de Milan, & celles du Pape Jules II. Les Vénitiens, l'ayant fait prisonnier dans une Bataille, se crurent Vainqueurs, simplement parce qu'ils l'avoient entre leurs mains. Cependant ils furent obligés de le rendre, par le Traité de Paix qui succéda à cette guerre. Le Pape avoit une telle estime pour ce Prince, qu'il le nomma Grand-Gonfalonier de l'Eglise; & après cela, les Vénitiens le mirent à la tête de leur Armée. François se rendit recommandable, principalement par son affabilité, & la maniere douce & humaine dont il traitoit ses Soldats. Quelques Historiens modernes prétendent qu'il fut le premier des Princes Italiens qui laisserent croître leur barbe; mais il paroit qu'ils se trompent, après ce que nous avons dit des Ducs de Milans. (2) Peut-être pensoit-il, avec quelques personnages de l'antiquité qu'une longue barbe imprimoit du respect. Il mourut en 1519. Il eut de sa femme Isabelle, fille d'Hercule I, Duc de Ferrare, Fréderic II. qui lui succéda, Hercule qui fut élevé à la pourpre; & Ferdinand, Duc de Melfi, chef de la Maison de Guastalla, éteinte en 1746. & dont l'héritage fut accordé, par le Traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, à Dom Philippe, Infant d'Espagne. (3)

Bataille de Taro.

Injuste méfiance des François.

Le Pape le nomme Grand-Gonfalonier de l'Eglise.

Ses grandes qualités.

Fréderic II. de Gonzague, n'avoit que dix-neuf ans, lorsqu'il succéda à son pere. Il se fit inaugurer de la même maniere que son prédécesseur; mais avec une plus grande pompe encore; car il créa un ordre de Chevalerie, & se promena solemnellement en procession, à la tête de ces nouveaux Chevaliers, pour se faire reconnoître de son Peuple. Quoique dans un âge enco-

Fréderic II de Gonzague, succéde à François II son pere.

Il créé un ordre de Chevalerie.

(1) Léandre Albert.

(2) *Voyez* ci-devant, notre *Histoire de Milan. Tom.* XXXIV. de cette *Histoire Universelle.*

(3) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

re tendre, il montra une impatience extraordinaire, d'imiter les vertus militaire de ses Ancêtres. Il commanda les Troupes de Léon X, & entra dans la confédération qui délivra, en 1526, le Pape Clément VII de son emprisonnement au Château St. Ange. Dans la suite, il embrassa les intérêts de l'Empereur Charles V, & il n'eut pas à s'en repentir. Ce Prince étant venu se faire couronner Empereur à Bologne, voulut, avant de retourner en Allemagne, rendre une visite à Fréderic, dans la ville de Mantoue. Charles y fut reçu avec une magnificence extraordinaire. Pour en témoigner sa satisfaction, il créa Duc le Marquis de Mantoue, en lui présentant de sa propre main la couronne Ducale. (1)

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

Il délivre le Pape Clément VII, prisonnier au Château S. Ange.

Mantoue est érigée en Duché par l'Empereur Charles V.

Fréderic II. avoit épousé Marguérite, fille de Guillaume VIII, Marquis de Montferrat, mort en 1518, & qui outre Marguérite n'eut qu'un fils, Boniface, qui décéda sans héritiers; ce qui l'obligea de laisser ses Etats à son oncle Jean-George. Celui-ci, quoiqu'Ecclésiastique, eut bien-tôt renoncé à cet Etat, ponr se mettre à la tête du Gouvernement. Il prit pour femme; Julie, fille de Fréderic, Roi de Naples; mais il mourut trois ans après sans enfans. Alors la Maison de Savoie forma des prétentions à sa succession; mais l'Empereur ayant fait entrer une Armée dans le Montferrat, en donna l'investiture à Fréderic, Duc de Mantoue, qui, après plusieurs belles actions, soit dans la paix, soit dans la guerre, mourut en 1540, laissant trois fils: savoir: François III, Guillaume, & Louis Gonzague, Duc de Nevers, en France. Il y en eut un quatrieme, qui nâquit après la mort de son pere. On le nomma Fréderic; il fut dans la suite Evêque de Mantoue, & Cardinal. (2)

L'Empereur donne le Duché de Montferrat au Duc de Mantoue. 1540.

François III. n'avoit que six ans, lorsque son pere mourut. On lui donna pour tuteur, le Cardinal Hercule, son oncle, homme d'une grande probité & d'une rare prudence, qui gouverna les affaires pendant la minorité de son neveu, sous l'intervention de sa mere. Il fit épouser à son pupille, Cathérine d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand; mais étant mort en 1550, sans laisser de descendans, il eut pour successeur Guillaume, son frere. Comme ce Prince n'avoit alors que quinze ans, le Gouvernement de Mantoue, resta entre les mains du Cardinal. Il ne se passa rien de bien remarquable pendant l'administration de Guillaume, si ce n'est une dispute de famille, dans laquelle il se vit engagé.

François III.

Guillaume de Gonzague succede à François III son frere. 1550.

Il avoit un frere, nommé Louis, qui, étant entré fort jeune au service de France, s'acquit tellement la bienveillance du Roi, que ce Prince lui donna le Gouvernement de la Champagne. Alors le frere du Duc de Mantoue se mit à faire la Cour à Henriette de Cleves, Princesse d'une beauté très-médiocre, ayant trois freres & deux sœurs, tous vivans & plus âgés qu'elle. On ne se promettoit rien de bon d'un mariage entre un Prince qui avoit encore sa fortune à faire, & une Princesse dont les espérances, du côté des richesses, n'étoient rien moins que flatteuses. Malgré cela, Louis de Gonzague continua ses assiduités pendant plusieurs années, sans pouvoir dé-

Louis de Gonzague passe en France, & y fait une fortune éclatante.

(1) Léandre Albert.

(2) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

terminer la Princesse. Enfin, ses trois freres & ses deux sœurs étant morts, elle se vit héritiere unique d'une fortune immense. (1) Cette heureuse circonstance attira bientôt auprès d'elle une foule de prétendans des premieres Maisons de l'Europe, que le défaut de richesses & de beauté avoient jusqu'alors éloignés de sa personne. Pour prévenir les facheuses circonstances qu'auroit pû occasionner la rivalité de ces concurrens, Charles IX, Roi de France, Souverain de cette Princesse, la prit sous sa protection, lui laissant en même-tems la liberté de se décider en faveur de celui pour lequel elle se sentoit le plus d'inclination. Henriette eut assez de générosité pour faire tomber son choix sur le fidele & constant Louis de Gonzague, dont elle devint l'épouse, en 1565. Ce mariage le mit en possession des Duchés de Nevers & de Rhetelois, & le rendit l'un des plus puissans Seigneurs de France. Deux années après, Louis fit un voyage en Italie, pour lever des Troupes au nom du Roi, son maître. Ce fut dans ce tems qu'il réclama la portion de l'héritage de son pere & de sa mere, qu'on avoit coutume de donner aux Cadets de la famille; & particuliérement certains domaines enclavés dans le Montferrat. (2)

Il épouse la Princesse Henriette de Cleves, & devient Duc de Nevers & de Rhetel.

Le Duc Guillaume, Prince naturellement soupçonneux, crut que son frere n'étoit venu lever des Troupes au nom du Roi de France, que pour se mettre à même de soutenir, à main armée, les habitans de Casal, capitale du Montferrat, qui s'étoient revoltés; & afin de s'emparer plus sûrement des Places qu'il reclamoit dans le Montferrat. Le Duc de Nevers eut beaucoup de peine à se justifier; néanmoins cette mésintelligence eut des suites funestes pour sa famille.

En 1572, l'Empereur Maximilien II. érigea le Montferrat en Duché, en faveur du Duc Guillaume. Ce Prince avoit épousé Eléonor d'Autriche, fille cadette de l'Empereur Ferdinand I, de laquelle il eut un fils, Vincent, & deux filles. Marguérite, l'aînée de celles-ci, fut mariée à Alfonse, Duc de Ferrare; & Cathérine, la plus jeune, devint l'épouse de Fréderic d'Autriche, son Oncle. Guillaume mourut vers la fin du XVI. siecle. On ne sait pas précisément en quelle année.

Vincent I, institue l'ordre du précieux sang.

Vincent I, fut un Prince pacifique & très-réligieux. Il institua l'ordre du précieux sang. On sait que les habitans de Mantoue, prétendent posséder une éponge teinte du sang de notre Sauveur. Cette relique, à ce qu'ils disent, leur fut apportée par Longin, ce soldat, qui perça de sa lance le côté de Jésus-Christ mourant, lorsqu'après avoir renoncé au Judaïsme, il vint prêcher à Mantoue la Réligion Chrétienne. Le Peuple de cette Ville, & ceux de presque toutes les villes d'Italie, regardent cette Histoire & quelques autres de cette nature, comme un fait constant & avéré. C'est pour cela que le Pape Léon III. vint lui-même en personne adorer cette sainte relique; c'est aussi ce qui donna lieu à l'institution dont nous venons de parler, qui commença en 1608. (3) Vincent rendit son regne mémorable, surtout par la protection singuliere dont il honora les Savans & les hommes de génie,

Bonnes qualités du Duc Vincent & sa mort.

(1) Léandre Albert.

(2) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene Parme & Bologne.

(3) Léandre Albert.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

génie ; & par les bienfaits signalés dont il combla ceux qui l'immortaliserent dans leurs ouvrages. Il mourut en 1612, après avoir d'abord épousé Marguérite, fille d'Alexandre, Duc de Parme ; & en secondes nôces, Eléonore, fille de François, Duc de Toscane. Dans ce dernier mariage il eut trois fils & deux filles. Les fils furent, François IV, Ferdinand, & Vincent II, qui lui succéderent alternativement. L'aînée de ses filles épousa Henri, Duc de Lorraine, & la seconde, l'Empereur Ferdinand II.

Prétendans au Duché de Mantoue.

François IV. mourut la premiere année de son Gouvernement, après avoir épousé Marguérite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel & de Cathérine Michelle d'Autriche. N'ayant eu qu'une fille de ce mariage, l'on vit s'élever plusieurs prétendans à la succession du Duché de Mantoue. Le Cardinal Ferdinand, oncle de la jeune Princesse, fut un des premiers à réclamer cet héritage. Le Duc de Savoie s'y opposa ; & delà s'ensuivit une quérelle, dans laquelle entrerent, non-seulement les Princes Italiens ; mais encore l'Autriche, l'Espagne & la France. Après plusieurs négociations de part & d'autre, l'affaire fut plutôt suspendue que déterminée. Néanmoins Ferdinand renvoya son chapeau de Cardinal & prit possession du Duché de Mantoue, qu'il retint jusqu'à sa mort, en 1626. Il ne laissa point d'enfans de Cathérine de Médicis, son épouse. (1).

Le Cardinal de Mantoue se met en Possession du Duché & Vincent meurt. 1626.

Vincent II.

Vincent II, son frere lui succéda. De même que son prédécesseur, il résigna son Chapeau de Cardinal, pour épouser Isabelle de Gonzague, fille de Ferdinand, Duc de Bozzolo. Mais appréhendant que la Princesse Marie, sa mere, ne vint à lui disputer son Gouvernement il sollicita le Pape de rompre son mariage avec Isabelle de Bozzolo, alleguant pour prétexte la trop grande jeunesse de cette Dame ; mais dans le fond, il ne sollicitoit cette cassation, qu'afin de pouvoir épouser sa niece. Tandis qu'il étoit à poursuivre cette affaire, dans laquelle il eût infailliblement échoué, la mort le surprit au milieu de ses grands desseins ; en 1628. Comme il ne laissa point d'enfans mâles, la ligne masculine de la branche aînée des Gonzague, s'éteignit par sa mort, & cette extinction occasionna de grands troubles en Italie.

1628.

Extinction de la branche aînée des Gonzague & troubles auxquels cet évenement donna lieu.

La Princesse Marie fit alors revivre ses prétentions sur le Duché de Mantoue, auquel elle avoit un droit indubitable, comme unique héritiere du côté de la branche féminine. Le Duc de Nevers, en France, le réclama, comme seul successeur de la branche masculine. Ce Prince, qui se nommoit Charles, avoit succédé à son pere Louis : tous deux étoient en grande faveur à la Cour de France. Le Roi, qui se croyoit intéressé à la succession de Mantoue, eut bien soin de tenir sans cesse un Résident à cette Cour. Ce fut par l'entremise de ce Ministre qu'il détourna Vincent II. d'épouser sa niece, & qu'il fit consentir ce Prince à la donner en mariage au fils aîné du Duc de Nevers. En conséquence, les accords en furent ratifiés, le jour même de la mort de Vincent. Le Duc de Nevers, (2) alors Ambassadeur à la Cour de Rome, n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'il se rendit, en toute diligence à Mantoue, où il prit possession de ce Duché, aussi bien que du

Le fils aîné du Duc de Nevers épouse la Princesse Marie de Mantoue.

Le Duc de Nevers se met en possession des Duchés de Mantoue & de Montferrat.

(1) Léandre Albert, Guichenon. *Hist. de la Royale Maison de Savoie.*

(2) Guichenon. *Hist. Genéral. de la Roy. Mais. de Savoie* : au regne de Charles-Emmanuel II.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

Montferrat, en vertu de ſon propre droit & de celui de ſa belle-fille. On doit ſe reſſouvenir que les Empereurs d'Allemagne avoient toujours regardé Mantoue, ainſi que les autres Duchés & Etats d'Italie, comme des Fiefs de l'Empire; & qu'ils ſe croyoient en droit de diſpoſer de la ſucceſſion, ſurtout lorſqu'il ſe trouvoit pluſieurs Compétiteurs qui y prétendoient à la fois. Or, dans le tems dont nous parlons, le Duc de Guaſtallon & les autres Princes de la famille de Gonzague, avoient établi leurs prétentions ſur le Duché de Mantoue, ſelon qu'ils s'eſtimoient plus ou moins en droit d'aſpirer à cet héritage. Cela obligea l'Empereur de mettre le Duché en ſéqueſtre, juſqu'à ce que l'affaire fut décidée entre les prétendans. Ce Prince fit dire en même tems au Duc de Nevers, qu'il panchoit à lui donner la préférence. (1)

Divers Princes lui diſputent ces Souverainetés.

Le Duc de Mantoue eſt mis au ban de l'Empire.

Louis XIII, alors Roi de France, ne cherchant qu'une occaſion de mortifier l'Empereur, excita le Duc à ne pas ſe ſoumettre au ſéqueſtre; mais à ſoutenir ſes droits par la force. Le Duc, trop crédule, ſuivit ce conſeil, alors l'Empereur conſidérant cette démarche comme une infraction réelle à ſon autorité, le mit ſous le ban de l'Empire, & ordonna au Gouverneur de Milan d'exécuter ſes volontés. Celui-ci, en conſéquence des ordres de ſon maître, vint mettre le Siege devant Caſal, qui refuſoit de ſe ſoumettre au ſéqueſtre. L'on venoit de terminer en France la guerre contre les Proteſtans; ainſi Louis pouvoit en ſûreté employer toutes ſes Troupes dans l'Italie. Ce Prince paſſa les Monts, vint faire lever le Siege de Caſal, & peu de tems après retourna en France. Dès qu'il fut retiré, les Impériaux ſe répandirent dans l'Italie: les affaires devinrent ſérieuſes & la guerre très-ſanglante. l'Eſpagne ſe joignit à l'Empereur, & les Vénitiens au Duc qui fier de cette nouvelle alliance, mépriſa les conſeils de ſes meilleurs amis. Ils eurent beau lui repréſenter que la France, en le ſoutenant, ne cherchoit qu'à remplir ſes propres vues; &, ſuppoſé qu'elle lui donnât l'inveſtiture de Mantoue, qu'il l'auroit acquiſe au prix du ſang de ſes Sujets, auxquels il ſeroit en horreur, tant qu'il n'auroit pas reçu la ſanction de l'Empire. Les François & les Vénitiens virent avec peine l'alliance du Roi d'Eſpagne avec l'Empereur; mais ni l'une, ni l'autre de ces Puiſſances ne jugerent à propos de ſe déclarer contre l'Eſpagne, alors fortement unie à la Maiſon de Savoie, qu'il étoit eſſentiel de ménager, & qui, par la ſituation de ſes Etats, pouvoit facilement arrêter la marche des Troupes Françoiſes. Le Cardinal de Richelieu, alors premier Miniſtre de France, ſuivant l'impétuoſité de ſon humeur altiere, ſe mit lui-même à la tête d'un Corps de Troupes, avec leſquelles il marcha contre la Savoie. Là il tâcha de ſurprendre ce Duc, tantôt en lui tendant des pieges, tantôt en négociant un accommodement. Les choſes allerent même ſi loin, que ce fut avec beaucoup de peine que le Prince de Savoie ſe refugia à Turin; (2) mais Pignerole tomba entre les mains du Cardinal, qui, par cette conquête, établit ainſi la puiſſance des François dans cette partie de l'Italie. La guerre continuoit

Il eſt ſoutenu par la France & les Vénitiens.

Politique & conduite du Cardinal de Richelieu.

(1) Guichenon. *Hiſt. généal. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Regne de Charles-Emmanuel II.

(2) Leandre Albert. Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

toujours entre l'Empereur & les Vénitiens, les succès en étoient variés; mais un événement facheux alloit porter le Duc de Nevers à s'accomoder avec l'Empereur, s'il n'en eût été détourné par le Maréchal d'Estrée, pour lors Ambassadeur & Général des François dans le Mantouan, & par les Vénitiens, qui lui promirent de le soutenir de toutes leurs forces. La peste désoloit la Ville de Mantoue. Elle y avoit même exercé de si grand ravages, que les Impériaux qui la tenoient bloquée, furent sur le point de s'en rendre maîtres. Les Vénitiens envoyerent un gros corps de Troupes au secours de cette Capitale. Collatto, Général de l'Empire, qui entretenoit correspondance avec quelques officiers de la Ville, n'eut pas plutôt appris l'arrivée de l'ennemi, qu'il fit donner un assaut général. Cette manœuvre, à laquelle les assiégés ne s'attendoient nullement, mit la ville de Mantoue entre les mains des Impériaux, qui y exercerent toute sorte de cruauté. (1) Le Duc de Nevers & le Maréchal d'Estrée se trouvoient alors dans la Ville: ils n'eurent que le tems de se retirer au Château, où l'on ne tarda pas à les assiéger. Voyant qu'il seroit inutile de résister, ils se constituerent prisonniers entre les mains de Callatto qui envoya le Marquis & toute sa famille à Melara, place forte dans le Mantouan, où les Vénitiens pourvurent eux-mêmes à la subsistance de ces infortunés.

Ravages de la peste à Mantoue assiégée.

Tandis que ces choses se passoient à Mantoue, les François se rendirent maîtres de Casal. Cette prise inquiéta beaucoup l'Empereur. Il sollicita vivement leur retraite de l'Italie, offrant pour cela à la diete de Ratisbonne, de donner l'investiture de Mantoue au Duc. Le Roi de France se trouvoit alors attaqué d'une dangereuse maladie; cela détermina le Cardinal, qui craignoit la mort de son maître, à prêter enfin l'oreille à un accommodement. Mais Louis ne fut pas plutôt revenu en santé, que la guerre recommença avec plus de fureur, sur-tout dans le Montferrat, où les François tâcherent de s'établir. Quelque tems après, le théatre de la guerre fut transféré en Allemagne; mais le traité de Quévasque, conclu en 1631, donna la paix à Mantoue, & l'investiture formelle de ce Domaine au Duc Charles, qui en jouit paisiblement jusqu'à sa mort, en 1637. Ce Prince eut pourtant la mortification de voir enlever à sa famille une grande partie du Montferrat, pour le donner à la Maison de Savoie, comme un dédommagement des prétentions qu'avoit ce Duc sur le Mantouan. (2)

Traité de Quévasque.

Mort du Duc de Mantoue Charles I.

Charles II, l'aîné des enfans de Charles I, qui épousa la Princesse Marie, fille unique du Duc François II, mourut en 1631, laissant un fils & deux filles. L'ainée de celles-ci, célebre pour sa vertu & sa grande beauté, épousa en troisiemes nôces Ferdinand III. Empereur. Charles III, (car on le nommoit ainsi, parce que son pere Charles II, étoit regardé comme Duc de Mantoue,) étoit contrefait de Corps; mais il possédoit une activité & une pénétration d'esprit étonnantes. Il prit pour femme, en 1649, Isabelle-Claire d'Autriche, fille de l'Archiduc Léopold d'Inspruck. Ce mariage fut la source des plus grands malheurs qui lui arriverent; car ces deux époux sentant l'un pour l'autre, une aversion récipro-

Charles II. 1631.

Charles III.

1649.

(1) Léandre Albert. Guichenon, à l'endroit cité.

(2) Guichenon. *Hist. Généal. de la Roy. Mais. de Savoie* Regne de Charles-Emmanuel II.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

Dépravation des mœurs de Charles III, Duc Mantoue.

que, se séparerent, & vécurent dans la plus parfaite indifférence. Charles n'avoit que dix ans lorsque son pere mourut. Sans oncle & sans proche parent qui put prendre soin de lui, il fut confié à la tutelle de Ferdinand III, qui négligea entiérement son éducation. Mantoue pourtant resta en paix sous la protection de l'Empereur. De cette maniere, Charles n'eut rien qui pût le distraire de son goût pour les plaisirs. La ville de Venise devint le théâtre de ses infâmes amours. Là il s'abandonna à des excès dont nous rougirions de transmettre le recit à la postérité. Nous dirons seulement que, l'un de ses plus doux amusemens, étoit d'y aller de rue en rue travesti en homme du Peuple & le visage couvert d'un masque; insulter les passans, se faire dire des injures, & souvent même de se faire maltraiter: afin de prévevenir les suites qu'eussent pû avoir les quérelles qu'il se suscitoit, il prenoit soin de se faire accompagner par des personnes capables par leur naissance, leur crédit, leur rang, ou leur fortune, d'en imposer à ceux qu'il insultoit. Alors, bien assuré de n'avoir aucun danger à courir, il entroit dans les boutiques & les magasins les plus riches, par-tout où il voyoit des effets précieux & fragiles, & son plaisir étoit de prendre ces effets, de feindre qu'ils lui échappoient & de les laisser tomber à terrre où ils se brisoient en mille pieces; on accabloit le bossu mal-adroit, d'imprécations & d'invectives: souvent même le ressentiment des Marchands, bien éloignés de deviner le Duc de Mantoue sous ce déguisement, se seroit porté à de plus offençantes extrêmités, si les Nobles qui le suivoient, ne se fussent empressés d'offrir le payement des Marchandises brisées, ce qui appaisoit la quérelle. Ce fut par ces jeux ridicules & par des amusemens encore plus insensés, encore plus avilissans, que Charles III, Duc de Mantoue se distingua, soit à Venise, où il se fit mépriser; soit dans sa Cour, où il donna l'exemple de la plus crapuleuse débauche. Enfin, après une vie tout-à-fait scandaleuse & debordée, il mourut, en 1661. (1)

Sa mort: 1661.

Charles IV succede à son pere sous la tutelle de sa mere.

Charles IV, son fils & son successeur, n'avoit alors que sept ans. Sa mere prit soin de son éducation, & gouverna pendant la minorité de cet enfant. Elle étoit Allemande, & par conséquent elle devint un objet de haine pour les peuples de Mantoue, qui, en flétrissant la réputation de cette Princesse, répandirent l'amertume sur ses jours infortunés. Dès-lors l'Empereur prit la même part que son pere aux affaires du Duché. Ayant entendu certains rapports au désavantage de la Duchesse, il envoya le Comte Windigratz à Mantoue, pour s'informer particuliérement de sa conduite, & pour prendre une connoissance exacte des affaires. Le Comte prétexta d'abord n'avoir d'autre commission, que celle de venir rendre une visite de la part de son maître, à la Duchesse & au jeune Duc son fils; mais celui-ci, quoiqu'il ne fut pour lors âgé que de treize ou quatorze ans, devina, ou plutôt soupçonna le vrai motif de cette mission, & fit tout au monde pour découvrir la vérité. Le Comte ne s'expliqua qu'en termes généraux; éludant avec soin toutes les questions ultérieures. Mais enfin, le Comte se croyant pressé de déclarer le but réel de son ambassade, avoua en confidence au Duc, qu'il étoit venu à Mantoue, pour s'assurer d'une personne, qui avoit encou-

Conduite de l'Empereur, avec la Duchesse de Mantoue.

(1) Léandre Albert.

ru la disgrace de l'Empereur. Le Duc ayant fait part de cette réponse à sa mere, elle se retira aussi-tôt dans un Couvent; & un certain Comte, dont on supposoit que cette Princesse étoit amoureuse, alla prendre l'habit de St. Dominique. Dès que l'Empereur en fut informé, il établit un Conseil, pour gérer les affaires pendant la minorité du jeune Duc. (1)

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

Vers l'an 1670, l'Impératrice Eléonore, sa tante, lui fit épouser la Princesse Isabelle de Guastalla. Ce mariage lui procura de grands avantages; entre autres, la possession du Duché de Guastalla, dont l'Empereur le revêtit, par préférence aux autres prétendans de la branche masculine. Ferdinand espéroit, par cette donation, fixer entiérement le Duc dans ses intérêts; & pour plus grande sûreté, il fit insérer dans un des articles du contract, que la ville de Guastalla resteroit telle qu'elle se trouvoit alors, c'est-à-dire, sans fortifications. Mais le Duc oubliant bientôt tous ces engagemens, quitta brusquement le parti de l'Empereur, pour embrasser celui de la France.

Le Duc épouse la Princesse Isabelle de Guastalla. 1670.

Il quitte le parti de l'Empereur, pour celui de la France.

Charles IV. eut encore moins d'éducation, s'il est permis de le dire, que le Duc son pere, destitué d'esprit & de jugement, il fut incapable de rien faire & de rien entreprendre par lui-même. Quoiqu'il eut dans la Princesse de Guastalla, son épouse, une des plus aimables Dames de sa Cour, il conçut une aversion, ou plutôt une haine inconcevable pour sa personne, peu de tems après leur mariage. On dit même qu'il la chassa de son lit. Ce Prince, accoutumé à faire ses volontés, sans avoir jamais reçu la moindre contradiction de sa mere, négligea les affaires du Gouvernement au point, que voulant un jour signer son nom, il ne se trouva, ni encre, ni plume dans son Palais. Pour subvenir à cet inconvénient, il donna cent pistoles de rente à un de ses Courtisans, afin qu'il l'accompagnât par-tout avec ces instrumens. La Cour de France, qui connoissoit le penchant invincible du Duc pour les plaisirs, l'encouragea dans ses excès, en le fortifiant dans sa haine contre la Duchesse, son épouse; de sorte qu'il se vit bientôt méprisé par les Vénitiens mêmes, & par tous ceux de la Maison d'Autriche, qui jusqu'alors lui avoient témoigné de l'amitié, de l'estime & du respect. (2) Dès que la France eut acquis assez d'ascendant sur son esprit, le Cardinal de Mazarin proposa au Duc, sous prétexte que Sa Majesté très-Chrétienne le soutenoit contre l'ambition & la puissance de la Maison d'Autriche, de laisser mettre une Garnison Françoise dans Casal. Mais le Duc, qui recevoit de grandes pensions de la Cour de Vienne, refusa d'acquiescer à cette demande. Cependant ses extravagances le réduisirent dans la suite, à de telles extrémités, que le Roi de France, espérant de venir bientôt à bout de ses desseins, envoya l'Abbé Morel à Mantoue, avec commission d'offrir au Duc un équivalent pour Casal, soit en argent comptant, soit en Terres dans la France; & de lui représenter en même tems quel avantage ce seroit pour lui d'être débarassé de l'entretien considérable de cette nombreuse Garnison. Le Duc témoigna d'abord une forte répugnance à consentir aux pro-

Sa haine pour son épouse.

Son extrême ignorance.

Dépravation de ses mœurs.

Conduite de la Cour de France à l'égard du Duc.

(1) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(2) Là-même. Léandre Albert.

Sect. I. Descript de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

positions du Roi: ce qui obligea l'Abbé Morel à sortir de Mantoue avec certaine apparence de mécontentement. Mais il s'en falloit bien que le pauvre Duc eut envie de persister dans son refus. S'il en agissoit ainsi, c'est que dans le fait sa situation étoit telle avec la Maison d'Autriche, qu'il ne pouvoit contenter le Roi de France, sans se brouiller avec l'Empereur. Néanmoins il envoya le Marquis de Guerrier, comme son Ambassadeur à Paris, pour assurer Sa Majesté très-Chrétienne, du desir extrême qu'il avoit de conserver ses bonnes graces, & de sa bonne volonté à faire tout ce qui dépendoit de lui pour l'obliger. Cette ambassade fit croire à Louis, que le Duc étoit dans l'intention actuelle de lui céder Casal; c'est pourquoi il renvoya l'Abbé Morel à Mantoue. Celui-ci, dans la premiere audience qu'il en eut, remit devant les yeux à ce Prince la déclaration qui avoit été faite au Roi, par son Ambassadeur. Quelques Auteurs prétendent que le Duc fut assez imprudent pour signer son nom sur une feuille de papier blanc. (1) Ils ajoutent que l'ayant remis à l'Abbé, celui-ci le remplit par un ordre au Gouverneur de Casal, de céder la Place aux Troupes Françoises. Le Duc, pour s'excuser dans la suite, protesta que la commission dont il avoit chargé Guerrier, n'étoit qu'un Acte de pure civilité; quant à la carte blanche, elle ne renfermoit, disoit-il, qu'un aveu de sa bonne volonté à satisfaire Sa Majesté très-Chrétienne, en tout ce qui ne seroit pas contraire à ses intérêts & à son honneur. Quoiqu'il en soit, si le fait de la carte blanche est vrai, il est aussi très-probable que les François firent au Duc un présent d'une somme d'argent considérable, puisqu'on leur abandonna aussi-tôt Casal. (2).

Foiblesse de ce Prince.

Nouvelles propositions de la France.

Perte de Casal.

Mécontentement de l'Empereur & des Vénitiens.

L'Empereur témoigna sa juste indignation, contre un accommodement qui cédoit à la France un Fief de l'Empire. Les Vénitiens, non moins courroucés, reprocherent publiquement au Duc d'avoir vendu cette Place aux ennemis de la Maison d'Autriche. Pour s'en justifier, il vint à Venise, où il jura solemnellement sur l'Autel, qu'il n'avoit pas reçu une obole des François pour la ville Casal. Cette protestation ne satisfit, ni les Vénitiens, ni la Cour Impériale. Alors le Duc se crut obligé de mettre Guerrier aux Arrêts à son retour à Mantoue; mais cette démarche ne justifia pas mieux son innocence. Les Vénitiens abandonnerent son parti, & rompirent toute communication entre lui, leur Sénat & leur noblesse. Ils pousserent même leur ressentiment, jusqu'à faire pendre un peintre, venant de la part du Duc, leur apporter des Lettres de justification. On n'en fit la lecture dans le Sénat, qu'après la mort de cet infortuné. Les François avoient prévu tout cela; c'étoit même tout ce qu'ils avoient souhaité. D'un autre côté, le Duc, afin de remédier au délabrement de ses affaires, prit la résolution, (quelques-uns disent par le conseil des François mêmes) de fortifier Guastalla, quoique ce fut une violation directe de son contract de mariage. Comme il n'avoit pas d'argent pour faire cette dépense, car ses excès le reduisoient toujours à la pauvreté, il emprunta cinquante mille louis-d'or du Roi de

Résolution prise par le Duc de Mantoue.

(1) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(2) Léandre Albert. Etat ancien & moderne de Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

France, qui les lui fit toucher aussi-tôt, croyant qu'il en seroit de Guastalla, comme de Casal. Louis envoya même des ingénieurs & des Architectes pour expédier les travaux avec plus de célérité. (1)

Plaintes de l'Empereur.

Et de la Cour d'Espagne.

L'Empereur se trouvant lése par toutes ces démarches, fit représenter au Duc par ses Ministres, en termes très-forts, que non content de contrevenir aux conditions de son investiture, il procuroit encore aux François les moyens de devenir maîtres de toute l'Italie. Le Roi d'Espagne seconda ces remontrances; mais voyant que le Duc, excité par la Cour de France, ne faisoit qu'en rire; que les travaux continuoient avec encore plus d'ardeur; & que chaque jour on voyoit arriver à Mantoue des Ingénieurs & des Maçons, sous un habit de Pélerins, ou sous d'autres déguisemens, il envoya ordre au Comte de Fuensalida, alors Gouverneur du Milanez, de faire avancer un corps de Troupes vers Casal-Majore. Après que le Comte eut embarqué ces Troupes avec son Artillerie, il alla se poster vis-à-vis de Guastalla. Alors, il envoya le Comte de Louvigny, pour demander raison au Duc de Mantoue, qui d'abord parut déterminé à se défendre; mais s'apperçevant que le Comte de Fuensalida se disposoit à débarquer ses gens, il permit, non seulement qu'on démolit les ouvrages, mais encore il y fit travailler ses Sujets. Les travaux durerent plusieurs mois. On avoit bâti les fortifications en forme de pentagone, de maniere que si elles eussent été achevées, Guastalla devenoit une des plus fortes Places de l'Europe. (2)

Le Duc va à Venise.

Le refroidissement des Venitiens n'empêcha pas le Duc, à résider longtems, dans leur Ville, parce qu'il s'y abandonnoit à ses plaisirs avec plus de liberté qu'il n'auroit pû le faire à Mantoue. Néanmoins les excès lui occasionnerent plusieurs desagrémens. Il eut entr'autres une affaire d'honneur avec l'Electeur de Baviere, arrivé depuis peu dans la même Ville. Le Duc envoya un Cartel à ce Prince, qui répondit qu'il ne vouloit le voir qu'à la tête d'une Armée. Quelque tems après, le Duc résolut de faire une campagne contre les Turcs, alors occupés au siege de Vienne. Pour cela, ayant levé un corps de trois cens hommes, il se rendit en Hongrie, accompagné d'un grand nombre de jeunes Seigneurs Italiens. On ne voit pas qu'il ait manqué en cette occasion, ni de prudence, ni de courage. Sa petite Troupe fit merveille. Le Duc, nonobstant l'indignité de sa conduite à l'égard de l'Empereur, osa aller se présenter devant Sa Majesté à Vienne. Ce Prince, au lieu de lui reprocher sa trahison, ou de le confiner dans une prison, comme il étoit en droit de le faire, applaudit beaucoup à la générosité de cette résolution, & le remercia gracieusement de son assistance. De son côte, le Duc ayant promis d'abandonner le parti de la France, devint le favori déclaré de l'Empereur & du Duc de Lorraine, Général de l'Empire, sous lequel il servit au second siege de Buda; après quoi il retourna en Italie. La guerre ne tarda point à s'y déclarer entre l'Allemagne & la France. Casal fut assiegé & pris par le Duc de Savoie, en 1695. Le Duc de Mantoue étoit si bien alors dans les bonnes graces de l'Empereur, que ce Prince enleva Casal au Duc de Savoie,

Puis en Hongrie.

Accueil que lui fait l'Empereur.

Prise de Casal. 1695.

Le Duc de Mantoue fort attaché aux intérêts de l'Empereur.

(1) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(2) Léandre Albert. Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

Sect. I. Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.

pour remettre cette Place entre les mains de son premier maître, après, toute fois, que les fortifications en eurent été démolies, suivant les accords de la Capitulation. (1) On croyoit même dans ce tems-là, que si le Duc de Mantoue n'eut point renouvellé son alliance avec la France, il auroit été fait généralissime des Troupes combinées de l'Empire & de l'Espagne. Du moins est-il certain que le succès de la guerre dépendoit presque entiérement du parti qu'il prendroit.

Offres que lui font l'Empereur l'Espagne, le Pape, les Vénitiens & les Suisses.

Les Impériaux lui firent de grands offres, s'il vouloit leur abandonner Mantoue, pour une place d'armes; le Pape, les Vénitiens & les Suisses s'engageoient d'y entretenir une Garnison à leurs propres dépens.

Guerre de la succession d'Espagne.

Telle étoit la situation des affaires du Duc, lorsque la succession d'Espagne mit toute l'Europe en feu.

Intelligences du Duc de Mantoue avec les François.

Ce Prince prit en secret les intérêts de la France, se ménageant néanmoins un prétexte aux yeux de l'Empereur, pour justifier sa rebellion & son ingratitude. Jusqu'alors le Duc avoit refusé constamment d'admettre aucunes Troupes étrangeres dans ses domaines. Mais le Prince Vaudemont ayant abandonné le Milanez aux François, & s'étant rendu maître de la Mirandole, au commencement d'Avril 1701, envoya par un Trompette une Lettre au Duc, dans laquelle il le prioit de céder Mantoue à ses Troupes, avec menace de la réduire en cendres en cas de refus. (2) On crut généralement que ce n'étoit là qu'un accord prémédité entre le Duc & la Cour de France; car on vit paroître aux environs de Mantoue un corps de quinze mille hommes. Dés que le Duc eut fait la lecture de cette Lettre, il assembla son Conseil, dans lequel il fut résolu, d'une voix unanime, qu'on se rendroit à la sommation. En conséquence, on ouvrit les portes de la Ville au Général François, Tessé, qui en prit possession à la tête de trois mille hommes de sa Nation & de deux mille Espagnols.

On l'accuse publiquement d'avoir vendu sa capitale au Roi de France.

Cette événement répandit l'allarme dans toute l'Europe. On disoit publiquement, que le Duc avoit vendu sa Capitale au Roi de France, pour la somme de cinquante mille Louis-d'or, & que ses Ministres en avoient reçu dix mille pour conclure le marché.

Le Duc tente de se justifier auprès du Pape.

Le Duc entretenoit alors un Résident à Rome, le Marquis de Beretta, qui, peu de tems auparavant, avoit sollicité le Pape d'envoyer un Corps de ses Troupes en Garnison à Mantoue. La Cour de Rome, par une sorte d'indifférence qu'il est difficile de justifier négligea cette affaire, de maniere que les François eurent le tems de prendre les avances. Alors le Marquis présenta une Lettre à Sa Sainteté, dans laquelle il s'excusoit de ce qui venoit de se passer; mais il en rejettoit toute la faute sur la nonchalance de ce Pontife. Celui-ci n'ayant fait aucune reponse, le Marquis se rendit à la Maison du Résident de l'Empire, qui le menaça, s'il ne se retiroit, de le jetter par la fenêtre. (3)

Il est menacé de la confiscation de ses etats.

La Cour de Vienne pleinement convaincue de l'alliance entre le Duc & le Roi de France, envoya, quelque tems après la reddition de Mantoue, le Baron de Seyler, en qualite de Ministre, à Ratisbonne, pour informer la Diete de toutes ces démarches. Le Baron déclara en même tems, que le

(1) Guichenon. *Hist. Généal. de la Roy. Mais. de Savoie.*

(2) Là-même. Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(3) Là-même.

Sect. II. *Principales branches de la Maison des Gonzague.*

le Conseil de l'Empire avoit cité le Duc & les Comtes de Berera & de Ficini, ses Ministres, pour venir se justifier, par rapport à la reddition de Mantoue aux François; & pour entendre prononcer contr'eux la Sentence de la confiscation de leurs Etats & de leurs Biens. Le Baron de Seyler fit encore part à la Diete d'une autre Ordonnance du même Conseil, par laquelle tous les Officiers & Vassaux du Duc étoient déchargés du serment d'obéissance. L'Empereur fit aussi parvenir à tous les Princes d'Italie & à leurs Vassaux, une Lettre circulaire, pour les exhorter à rester fideles à leur Souverain légitime.

Il va en France.

Le Duc se voyant entiérement disgracié à la Cour Impériale, alla se renfermer dans Mantoue, & prit ouvertement le parti de la France, soit par intérêt, soit par inclination. La Duchesse Isabelle de Guastalla, son épouse, étant morte, les François persuaderent à ce Prince de faire un tour en France, où il fut reçu du Roi Louis avec toutes les démonstrations de la plus sincere amitié. Pour l'attacher davantage à ses intérêts, ce Monarque lui fit épouser la Princesse d'Elbœuf, le nommant en même tems Général des Armées Françoises en Italie. (1) Cette dignité satisfit pleinement la vanité du Duc. En retournant dans son pays, il alla prendre possession de son nouveau poste dans l'Armée du Duc de Vendôme; mais cette démarche ne fit que l'exposer à la risée des Soldats, & même de toute l'Europe. Tandis, que tout occupé de sa nouvelle charge, le Duc s'amusoit à en remplir les devoirs, la guerre prit un autre tour en Italie, & les François se virent, en 1707, obligés d'abandonner Mantoue, sans avoir pu ménager aucun accommodement en faveur du Duc, ou de son épouse. Alors il se retira sur le territoire de Venise, où il lui restoit encore quelques domaines, & mourut le 5 de Juillet, 1708. Comme il ne laissa pas d'héritiers légitimes, l'investiture de Mantoue fut réclamée par nombre de Prétendans, tant des Maisons de Guastalla, que de celles de Lorraine. Mais l'Empereur les mit d'accord, en gardant pour lui-même le Duché de Mantoue, & en accordant celui de Montferrat au Duc de Savoie. Quoique nous ne prétendions point discuter ici la solidité des reclamations en faveur de cette succession, nous dirons pourtant que la Maison de Lorraine y avoit plus de droit qu'aucune autre. Depuis la mort du dernier Duc de Mantoue, l'on a annexé ce Duché à celui de Milan.

Disgraces des François en Italie; & Malheur du Duc.

Sa mort 1708.

L'Empereur garde Mantoue & cede le Montferrat au Duc de Savoie.

SECTION II.

Des principales Branches de la Maison de Gonzague.

Nous avons parlé dans la Section précédente de plusieurs Branches de la Maison de Gonzague, telles que les Maisons de Guastalla, de Sabionetta, de Bozzolo, de Castiglione, *&c.* Nous en avons même indiqué les

(1) Guichenon. Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

Sect. II. Principales branches de la Maison des Gonzague.

souches, mais entraînés par le fil de l'histoire, il ne nous a pas été possible d'en suivre la succession. Nous allons y suppléer ici avec la briéveté que nous prescrit le plan de cet ouvrage.

Maison de Guastalla.

Nous avons vu que Ferdinand I, Duc de Mantoue, eut un troisieme fils nommé Ferdinand comme son pere. Ce Prince, qui se distingua dans la guerre, épousa Isabelle de Capoue, fille de Ferdinand Prince de Molfetta. De six fils qui naquirent de ce mariage, deux seulement laisserent des enfans; & ces deux furent l'un César I. de Gonzague, Prince d'Amalfi, & l'autre Ottavio de Gonzague dont la branche finit en 1617, par la mort de son petit fils qui portoit le nom d'Ottavio, comme son aïeul. César I. laissa un fils, Ferdinand II, Prince de Guastalla, qui mourut en 1632. Celui-ci avoit épousé Victoire Doria, fille de Jean André, Prince de Melfi, & il en avoit eu trois enfans, César II, André & Vincent qui dans la suite fut Viceroi de Sicile, & mourut dans un âge très avancé à Madrid, en 1694. César de Gonzague, II. du nom, épousa Isabelle des Ursins, fille de Paul-Jourdain, Duc de Bracciano, & de Fulvie Peretti; de ce mariage provinrent Ferdinand III, & Vespasien de Gonzague qui mourut en 1687, Viceroi de Valence en Espagne, ne laissant de son mariage avec Marie Louise Manrique de Lara, fille d'Emanuel Manrique Comte de Paredes, qu'une fille Marie-Louise qui fut mariée à Thomas de la Cerda, Marquis de Laguna, Grand d'Espagne, & Viceroi du Perou. Ferdinand III. mourut en 1678, laissant de son épouse, Marguerite fille d'Alphonse Duc de Modene, deux filles, Anne Isabelle qui fut mariée en 1670 à Charles de Gonzague, IV. du nom, Duc de Mantoue, & Marie Victoire de Gonzague qui épousa en 1679 Vincent de Gonzague Duc de Guastalla. Par cet ordre, la succession de Guastalla échut à la postérité d'André de Gonzague, fils puîné de Ferdinand II & de Victoire Doria. André eut pour enfans Jean qui épousa Hyppolite Cavanaglia, & mourut sans postérité; & Vincent de Gonzague qui, né en 1634, devint Duc de Guastalla après la mort de ses cousins germains, mais il n'entra en possession qu'en 1692. Après avoir reçu de l'Empereur, en 1708, l'investiture des Duchés de Sabionetta & Bozzolo, du Marquisat d'Ostiano, & du Comté de Pomponesco, ainsi que des fiefs dépendans de ces possessions, il mourut à l'age de 80 ans en 1714. Il avoit épousé en premieres noces Porcie de laquelle il n'avoit point eu d'enfans. Il se maria en secondes noces à Marie-Victoire de Gonzague, fille de Ferdinand III, dont il eut Antoine-Ferdinand, Joseph-Marie, Marie-Elizabeth, & Eléonore de Gonzague. Celle-ci épousa en 1709 François-Marie de Médicis, frere de Côme III, Duc de Toscane, qui quitta la pourpre Romaine pour contracter ce mariage. Antoine Ferdinand succéda à Vincent de Gonzague son pere.

Maison de Sabionetta.

Nous avons eu occasion de parler ci-devant des enfans de Louis de Gonzague, IIIe. du nom. Jean-François & Rodolfe, deux de ses fils, formerent deux nouvelles Branches, celle de Sabionetta, & celle de Bozzolo & Castiglione.

Jean-François, fils puîné de Louis III, & de Barbe de Brandebourg eut le Duché de Sabionetta. De son mariage avec Antoinette del Balzo ou de Baux, fille de Pyrrhus, Duc d'Andria, naquirent trois enfans, savoir

Louis I. qui succéda à son pere; Fréderic Seigneur de Bozzolo qui épousa Jeanne des Ursins & mourut sans enfans de Pyrrhus Seigneur de Gazzolo & de Saint-Martin, qui fut la souche de la Branche de Saint-Martin, & mourut en 1529.

Sect. II. Principales branches de la Maison des Gonzague.

Louis de Gonzague Duc de Sabionetta, Ier. du nom, après avoir servi l'Empereur Maximilien, épousa Françoise de Fiesque dont il eut quatre enfans; Jean Fréderic, surnommé Rodomont, son successeur, fut marié à Louise Pallavicini, & mourut sans postérité; Louis de Gonzague, II. du nom, qui succéda aux droits de Jean Fréderic; Pyrrhus qui mourut Cardinal en 1527; & Hyppolite qui épousa Galeas Pic de la Mirandole.

Louis II. eut de son mariage avec Isabelle Colonne, (1) Vespasien de Gonzague, Duc de Sabionetta. Celui-ci épousa Diane de Cardonne; puis Anne d'Arragon, & en troisiemes noces Marguerite de Gonzague, fille de César Duc de Guastalla. De ces trois mariages Vespasien n'eut qu'une fille. Isabelle de Gonzague, Duchesse de Sabionetta. Elle fut mariée à Louis Caraffe, Prince de Stigliano, qui mourut en 1630. Il avoit eu de ce mariage, un fils, Antoine Caraffe, Duc de Montdragon, mort avant son pere, & laissant de son épouse, Hélene, fille de Jean-François Aldobrandin, plusieurs enfans, entr'autres, Joseph Caraffe, Duc de Montdragon & de Sabionetta, qui mourut fort jeune, Anne Caraffe, Princesse de Stigliano, Duchesse de Sabionetta, qui épousa en 1637, Philippe Ramirès de Guzenon, Duc de Medina de las Torrès. Le Duché de Sabionetta fut disputé au Duc de Medina par les Princes de Gonzague de la Branche de Bozzolo, & il leur étoit réellement échu en 1644, par le décès d'Anne Caraffe. Mais après un très long procès, cette contestation ne finit qu'en 1708, au moyen de l'investiture qui en fut donnée à Antoine-Ferdinand de Guastalla.

Maison de Gazzolo, Bozzolo & St. Martin.

Pyrrhus de Gonzague dont nous avons parlé en comptant les rameaux de la Branche de Sabionetta, étoit comme nous l'avons dit, fils puîné de Jean François Duc de Sabionetta & d'Antoinette del Balzo. Il fut Prince de Gazzolo & de St. Martin, & épousa Camille Bentivoglio dont il eut trois enfans, deux fils & une fille, savoir Charles qui lui succéda; Fréderic qui mourut sans postérité; & Isabelle qui fut mariée à Rodolphe de Gonzague.

Charles I. de Gonzague, Prince de St. Martin & Général des troupes de l'Empereur Charles-quint, épousa Emilie de Gonzague & en eut plusieurs enfans: Scipion qui embrassa l'Etat Ecclésiastique, & mourut Cardinal en 1593, après avoir fondé l'Académie de Padoue; Pyrrhus qui fut comme son pere, Général des armées de Charles-quint; Annibal qui se fit moine & qui, fut élu Général de l'Ordre de St. François, & mourut en 1620, Evêque de Mantoue; Ferdinand qui fut le successeur de son pere; & Jules-César, Prince de Bozzolo qui épousa Flaminie Colonne, & mourut sans enfans en 1605.

Ferdinand de Gonzague fut aussi Général des troupes de l'Empereur Maximilien; il épousa Isabelle de Gonzague, fille d'Alfonse, Duc de Novellare, & il en eut une nombreuse postérité: Scipion, Prince de Bozzolo, qui lui succéda; Alfonse, Marquis de Pomato, qui mourut sans enfans, en

(1) On lit dans l'*Introduction à l'Histoire politique de l'Univers*, que Jean Fréderic épousa Isabelle Colonne: c'est une erreur.

Sect. II. Principales branches de la Maison des Gonzague.

1669; Charles, assassiné en en 1637, par ses domestiques, & qui ne laissa point de descendans; Louis, Gouverneur de Raab, qui épousa Isabelle, fille d'Alexandre de Ligne, Prince de Chimay, de laquelle il eut Ferdinand & Isabelle de Gonzague; Camille qui mourut Général des troupes des Vénitiens en 1658; Isabelle qui fut mariée à Vincent II. de Gonzague, Duc de Mantoue; Annibal qui fut Prince de l'Empire, & mourut en 1668, Grand-Maréchal de l'Impératrice Eléonore: il avoit d'abord épousé Hedwige-Marie, fille de François Duc de Lunembourg; il se maria en secondes nôces à Barbe Czaki, d'une famille illustre de Hongrie. De son premier mariage il eut Charles Ferdinand & Marie Isabelle qui épousa en 1656 Claude Comte de Colalto, & après la mort de celui-ci Sigismond Heilfreid Comte de Dietrichstein, Chevalier de la toison d'or.

Scipion de Gonzague avoit des prétentions fondées sur le Duché de Sabionnetta. Après la mort d'Anne Caraffe, il fit les plus grands efforts pour rentrer en possession de cette Souveraineté; mais il mourut avant la fin de cette contestation, & transmit ses droits aux enfans qu'il avoit eus de son épouse Marie Anne de Pagamica, veuve du Marquis de Popoli. Ces enfans, au nombre de trois, étoient Ferdinand, Prince de Bozzolo, Charles, Prince de St. Martin, & Jean-François, Prince de Bozzolo, lesquels ne laissant point d'enfans & la postérité de Jean François de Gonzague se trouvant éteinte, les Etats de cette maison passerent à la Branche des Ducs de Guastalla.

Maison de Castiglione & Solferino.

La Branche de Castiglione & Solferino remonte au XVe. Siecle, & pour en trouver la souche, il faut aller jusqu'à Rodolphe de Gonzague, fils puîné de Louis III. de Gonzague Marquis de Mantoue, qui le premier de sa Maison fut Prince de Castiglione & de Solferino. Il se rendit célebre par sa valeur & ses talens militaires, remporta de grandes victoires & mourut Général des troupes Vénitiennes en 1494. Il eut deux fils de Cathérine Pic de la Mirandole, son épouse: savoir, Louis & Jean-François de Gonzague.

Louis de Gonzague fut marié à Pauline Anguiscola qui lui donna trois fils, Ferdinand, Alfonse, & Horace de Gonzague. Alfonse périt fort jeune par la main d'un assassin; Horace n'eut point d'enfans. Ferdinand, Prince de Castiglione & Solferino, se distingua à la tête des armées d'Espagne. Il eut quatre fils: Louis de Gonzague qui naquit en 1568, entra fort jeune dans la société des Jésuites, se fit respecter par ses vertus monastiques, mourut en 1592, & fut mis au nombre des Saints; Rodolphe qui épousa Helene d'Alipranda, & mourut sans postérité sous le fer des assassins en 1593; François qui succéda à Ferdinand son pere; & Christian dont les descendans continuerent dans la suite la postérité de Louis III.

François épousa Bibiane de Bernstein, & eut pour enfans, Louis qui n'eut qu'une fille, Jeanne de Gonzague qu'on maria à Jean Doria, Duc de Tursis; Ferdinand, Prince de Castiglione qui eut trois filles d'Olympe Sforce son épouse, savoir, Louise mariée à Fréderic de Gonzague; Bibiane qui épousa Charles-Philibert d'Est, & Jeanne de Gonzague dont l'époux fut George Adam, Comte de Martinitz; en sorte que Ferdinand mourant sans enfans mâles, sa succession fut recueillie par son oncle Christian, Prince de

Sect. II. Principales branches de la Maison des Gonzagues.

Solferino, qui de Marcelle Malespine, son épouse, eut un fils unique nommé Charles. Celui-ci eut cinq enfans, Ferdinand qui succéda à son pere; François qui épousa en 1716, Isabelle de Ponce de Léon, Veuve d'Antoine Martin de Tolede, Duc d'Albe & fille d'Emanuel Duc d'Arcos; Louis qui se fit Jésuite à l'exemple de l'autre Louis de Gonzague dont nous venons de parler, mais qui ne fut pas béatifié comme lui; Christian, & enfin Louise qui fut mariée à Hyppolite, Comte de Malespine.

Ferdinand de Gonzague Prince de Solferino & de Castiglione naquit en 1649, épousa en 1680 Laure Pic, fille d'Alexandre II, Prince de la Mirandole, & en eut Louis qui lui succéda; un autre fils connu sous le nom d'Abbé de Castiglione, qui se fixa à Madrid, où ayant épousé ensuite la Duchesse d'Albe, il obtint de la complaisance du Pape, la permission de conserver ses bénéfices; il perdit son épouse & se maria en secondes noces avec Julie Caraccioli, Princesse de San-Buenô; & Aimeric de Gonzague, Général de la Cavalerie Vénitienne. Ferdinand de Gonzague, après avoir été pendant plusieurs années Vice-roi de Valence en Espagne, se retira à Venise où il mourut, le 19 Février 1723, âgé de 75 ans. Louis son fils & son successeur aux Principautés de Castiglione & Solferino, naquit en 1681.

Maison de Novellara.

De toutes les Branches de la Maison de Gonzague celle de Novellara est la plus ancienne, puisque son origne remonte au XIVe. Siecle à Feltrin de Gonzague, fils puîné de Louis Seigneur de Mantoue, Chef de l'illustre famille des Gonzague. Feltrin mourut en 1371, & laissa deux fils, Guy & Guillaume.

Guy de Gonzague, Seigneur de Novellara, n'eut qu'un fils, Jaques, qui transmit sa succession à son fils François. Celui-ci eut pour successeur son fils Jean René qui, ayant épousé Catherine Torella, en eut un fils nommé Alexandre. Ce dernier eut deux fils, Alfonse qui lui succéda, & Camille qui ne laissa point de postérité.

Alfonse de Gonzague, Comte de Novellara, épousa Victoire de Capoue, de laquelle il eut Camille qui fut son successeur; & Isabelle qui fut mariée à Ferdinand de Gonzague Seigneur de Bozzolo.

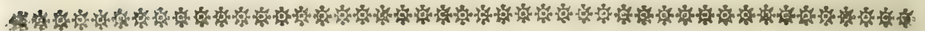
De Catherine d'Avalos son épouse. Camille eut un fils unique, Alfonse, qui épousa Richarde Cibo, fille de Charles Prince de Massa, Marquis de Carrare, & il en eut deux enfans, Camille, & Catherine qui fut mariée à Justiniani Prince de Bassano.

Camille de Gonzague, Prince de Novellara naquit en 1649, & épousa en 1693, Mathilde d'Est, fille de Sigismond. François, Marquis de S. Martin & Prince de l'Empire, de laquelle il eut Richarde qui ne vecut qu'un an, & un Prince né en 1702.

Fin de l'Histoire de Mantoue.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'À PRÉSENT.



LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE XII.

Histoire des Républiques de PISE, LUCQUES, SIENNE ET SAINT-MARIN.

Introduction. *Quelque peu étendues que soient ces Républiques, elles ont essuyé tant de révolutions; les désordres, les dissentions, les guerres générales, ou particulieres & les factions qui ont si fréquemment divisé l'Italie, ont tant de fois agité ces petits Etats, les trois premiers sur-tout, & ils ont pris eux-mêmes tant de part à la violence de ces troubles; & leur constitution a essuyé tant de variation, que chacun de ces Gouvernemens exigeroit de nous une Histoire considérable, si par cela même qu'ils se sont constamment distingués par leurs succès, ou leurs calamités, dans ces tems orageux, nous n'avions eu déja plus d'une fois occasion de rendre compte des faits les plus intéressans, & des événemens les plus mémorables qui s'y sont succédés. Mais, comme nous n'avons parlé de ces événemens & de ces faits, qu'autant qu'ils étoient liés à l'Histoire des autres Etats d'Italie, il nous reste à présenter ici les différentes Scenes qui se sont successivement passées dans chacune de ces anciennes Républiques, soit relativement à leur constitution particuliere, soit relativement aux guerres qu'elles ont entreprises, ou soutenues par elles-mêmes, pour la défense de leurs droits & de leur liberté.*

SECTION I.

Histoire de Pise, depuis les tems les plus reculés, jusqu'à nos jours.

Ancien Etat de Pise.

Ce n'eſt plus qu'à ſa vaſte enceinte, à la magnificence de ſes Edifices publics, à la beauté de quelques édifices particuliers, qu'on reconnoit encore la ſplendeur paſſée de Piſe qui, par ſon rang, fut autrefois la ſeconde des Villes de Toſcane, &, ſans contredit, la premiere par ſon opulence, ainſi que par les avantages de ſa ſituation, la fertilité du ſol, la douceur du climat; mais ſur-tout par la valeur & l'induſtrie de ſes habitans, comme par l'immenſité de ſa population. Elle n'offre plus que les traces de ſon ancien éclat & les débris de ſa puiſſance. A conſidérer la profonde antiquité de cette Ville, on eſt bien moins ſurpris de la trouver auſſi changée, auſſi déchue, qu'on ne l'eſt de la voir exiſter encore, après la ſucceſſion de tant de ſiecles qui ſe ſont écoulés depuis ſa fondation, au milieu des ravages, des guerres & des dévaſtations, qui ont ſi fréquemment déſolé ces Contrées.

Diverſes opinions ſur ſa fondation.

Située à vingt lieues de Florence, vers l'Occident, & ſur le fleuve d'Arno qui la diviſe, & que l'on paſſe ſur trois ponts, Piſe, au milieu d'une plaine fort étendue, abondant en froment, & fertile en vins excellens, eſt regardée comme l'une des plus anciennes villes de toute l'Italie. Les Auteurs ne s'accordent point ſur l'époque de ſa fondation, mais l'opinion la plus vraiſemblable eſt celle de Strabon, qui aſſure que Piſe fut fondée fort peu de tems après la ruine de Troye, par une Colonie d'Arcadiens, qui, ſortis de Piſe, ancienne ville Grecque, ſituée dans la Péloponèſe, ſur les rives d'Alphée, & fort célebre par un Temple de Jupiter Olympien, allerent s'établir ſur les bords de l'Arno, où ils conſtruiſirent une Ville, à laquelle ils donnerent le nom de la Patrie qu'ils venoient de quitter. Cette opinion avoit prévalu chez les Romains; il paroit même que c'étoit la ſeule adoptée chez eux, vers la fin de la République (1). Ce ne fut que longtems après, que quelques Ecrivains rapportant cette fondation à des tems fort antérieurs à la guerre de Troye, aſſurerent, mais avec beaucoup moins de vraiſemblance, que Piſe devoit ſon origine à Pelops, fils de Tentale, Roi de Phrygie. (2) Mais, ſans nous arrêter à cette diverſité de ſentimens, il nous ſuffira de dire, qu'outre la mention très-honorable que Denis d'Halicarnaſſe fait de l'antiquité de Piſe, de ſes droits & de ſes prérogatives; Tite-Live nous apprend que ſous le Proconſul Bebius, cette Ville fut déclarée Colonie Romaine. (3) Des-lors les Piſans étoient regardés comme l'un des Peuples les plus belliqueux; & les ſervices ſignalés qu'ils

(1) . . . . *Hos parere jubent Alpheæ ab origine Piſæ*
Urbs Etruſca ſolo.
(Æneid. *Lib.* 10. *verſ.* 178. 9.)

(2) . . . . *Ante diu quam Troiugenas Fortuna Penates*
Laurentianum Regibus insereret,
Elide deductus ſuſcepit Etruria Piſas, &c.
(Rutilius Itiner. *L.* 1.)

(3) Denis d'Halicarnaſſe. *Liv.* I. Tite-Live. *L.* 40.

Sect. I. Histoire de Pise.

rendirent aux Romains soutinrent constamment cette réputation. Il paroît même que loin de se laisser amollir par le luxe, comme le reste des habitans de l'Italie, ils conserverent leur antique valeur; puisque lors de la ruine de l'Empire, trop courageux, trop fiers pour souffrir, à l'exemple des descendans énervés des Romains le joug des Conquérans des tyrans & des dévastateurs des Provinces de l'Empire, ils formerent une République, commerçante, guerriere, & qui, de succès en succès, de triomphe en triomphe, étoit déjà, dès le onzieme Siecle, Maîtresse de la Mer.

L'Empire de la Mer, sur-tout entre les mains d'une Nation entreprenante, ambitieuse, & encore plus guerriere que commerçante, la rend inévitablement conquérante, par les moyens presqu'assurés que ses flottes lui offrent d'ajouter de nouvelles possessions à son ancienne Puissance. Ce fut aussi par sa supériorité sur Mer, que Pise devint bientôt redoutable sur terre, & que portant au loin ses armes, elle fit successivement la conquête des Isles de Sardaigne & de Corse. Il est vrai que Musetto, ou Musatto, qui régnoit en Sardaigne, lorsque cette Isle fut envahie, alla implorer le secours de ses alliés, obtint une Armée, rentra dans son Royaume, & malgré tous les efforts des Conquérans, remonta sur le Trône: mais il ne put s'y soutenir que peu de tems: les Pisans irrités de leur défaite, se liguerent avec les Génois, firent une nouvelle invasion dans la Sardaigne, remporterent sur Musetto, qui fut complettement défait, une éclatante victoire, soumirent l'Isle entiere, en 1005, & en resterent possesseurs. (1)

Anciennes conquêtes des Pisans.

Excités par ce succès à de plus grandes entreprises, les Pisans méditerent la conquête de Carthage, & rassemblant toutes leurs forces, ils allerent y faire une irruption en 1030. Cette expédition fut heureuse & rapide: ils s'emparerent de Carthage, vainquirent les Carthaginois, firent leur Roi prisonnier, & l'envoyerent au Pape, qui ne pouvant lui rendre la Couronne, l'obligea de reçevoir le Baptême, & le laissa végéter dans la foule des Chrétiens malheureux. Oppresseurs de l'Espagne, Dévastateurs du Portugal, & Maîtres d'une partie de l'Italie, les Sarrazins étoient alors l'Epouventail des plus puissantes Monarchies de l'Europe. Les Pisans seuls ne les craignirent point; & loin de redouter les armes de ces fiers Conquérans, ils allerent les attaquer en Sicile, remporterent sur eux plusieurs victoires, & se rendirent maîtres de Palerme, où ils firent un immense butin: car ce fut à la construction de la Cathédrale & du Palais Episcopal de Pise, qu'on admire encore de nos jours, qu'ils consacrerent une partie des dépouilles de cette importante conquête. (2)

Leurs succès contre les Sarrazins.

Les avantages signalés que les Pisans avoient eus en Sicile sur les Sarrazins, & le desir d'en avoir de plus considérables encore sur ces ennemis des Puissances Chrétiennes, les engagerent à seconder les François dans l'exécution du projet courageux & très-mal réfléchi que ceux-ci avoient formé d'aller conquérir la Terre-Sainte. De tous les Peuples Européens qui prirent part à cette folle & brillante entreprise, les Pisans furent, sans contredit, ceux qui se distinguerent le plus; & les services qu'ils rendirent aux Croisés, furent d'au-

(1) *Voyag. d'un François en Italie. Tom. 2. ch. 21.*
(2) Léandre Alberti. *Descript. Ital.*

Sect. I. *Histoire de Pise.*

d'autant plus généreux, qu'ils étoient alors eux-mêmes en guerre contre les Génois, sur lesquels ils remporterent plusieurs grands avantages, soit sur mer, soit sur terre. Ils fixerent également la victoire sous leurs drapeaux, dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre les habitans de l'Isle de Majorque; & dans une bataille mémorable pour ces derniers, qui furent entiérement défaits, leur Roi perdit la vie les armes à la main; son Epouse & son fils tomberent au pouvoir des Pisans, qui les amenerent prisonniers; mais ils eurent dans la suite, la générosité de leur rendre le Royaume qu'ils leur avoient ravi.

Conquête de Majorque.

Ces guerres, ces grandes entreprises, ces diverses expéditions, ne faisoient point oublier aux Pisans les engagemens qu'ils avoient contractés avec les François; & quelque besoin qu'ils parussent avoir de leurs forces, pour suivre l'exécution de leurs projets, la nécessité de veiller à leurs propres intérêts, ne les empêcha point d'envoyer quarante Galeres au secours d'Amaury, Roi de Jérusalem, contre les Sarazins, qui avoient investi Alexandrie. La situation d'Amaury étoit désespérée, & les Sarrazins touchoient au moment de s'emparer d'Alexandrie, quand à leur arrivée, les Pisans arracherent la victoire des mains des Sarrazins, & ramenerent la fortune du côté d'Amaury. Les Sarazins déjà déconcertés, voulurent cependant tenter le hasard d'un combat, & présenterent bataille aux Pisans. L'Action fut décisive, les Infideles furent battus, Alexandrie délivrée & Amaury vengé. Ce secours de quarante Galeres envoyé au Roi de Jérusalem, gênoit alors d'autant moins la République de Pise, qu'elle tenoit presque toujours armées jusqu'à deux cens Galeres soit pour exécuter les entreprises qu'elle formoit, sort pour secourir le St. Siege, dont les Pisans étoient les défenseurs les plus zélés. Car, on sait quelle fut dans ces tems de trouble, de désordre, d'ambition, d'ignorance & de fanatisme, l'importance des services rendus par cette République aux Souverains-Pontifes, tour-à-tour oppresseurs & opprimés; on sait que le Pape Gelase III, vivement poursuivi par l'Empereur Henri III, ne trouva d'autre asyle qu'à Pise. On sait aussi que le Pape Innocent II, chassé de Rome, & ne pouvant compter sur l'amitié d'aucune des Puissances de l'Europe, se refugia de même chez les Pisans, où il fut à l'abri des malheurs qui l'avoient menacé. Le zele de cette République pour le Chef de la Chrétienté ne se rallentit dans aucun tems; ce fut elle qui fournit au Pape Grégoire XI. deux Galeres pour le conduire de France en Italie. Quand la longue & trop interminable quérelle du Sacerdoce & de l'Empire se fut un peu rallentie, les Pisans se liguerent avec l'Empereur, l'aiderent à détrôner & à chasser Roger, Usurpateur du Royaume de Sicile; ils s'emparerent ensuite de Naples, qu'ils garderent pendant sept ans, ainsi que plusieurs autres places de ce Royaume, qui étoient tombées en leur pouvoir, & qu'ils retinrent pendant le même espace de tems. (1)

Son zele pour le St. Siege.

Cependant la guerre s'étant allumée entre l'Empereur Fréderic Barberousse & les Milanois, les Pisans se déclarerent pour le Chef de l'Empire, & eurent la plus grande part aux succès qu'il remporta sur ses ennemis, ainsi que

(1) *Voy. d'un François en Italie, Tom. 2. ch. 21.*

SECT. I. Histoire de Pise.

Nouvelle expédition en Palestine.

nous avons eu soin de le raconter ailleurs. (1) Cette guerre fut à peine finie, que Barberousse, toujours insatiable de conquêtes & de combats, forma le projet insensé d'aller ravir la Palestine à ses Possesseurs: il fut vivement secondé dans cette expédition par les Pisans, qui lui envoyerent cinquante Galeres, sous les ordres de leur Archevêque Lanfranc. Le succès couronna les efforts de Lanfranc, si toutefois ce Prélat, pieusement guerrier & homicide, ne s'étoit proposé que de voir les Lieux-Saints. Il est vrai qu'il essuya de grandes pertes, & que la plûpart des Soldats qui composoient sa Troupe, inonderent la Palestine de leur sang, mais il crut se dédommager abondamment par le genre de butin qu'il fit, & que sa piété regardoit comme infiniment au-dessus des plus vastes conquêtes: il remplit ses vaisseaux de terre de Jérusalem, fit rembarquer ses soldats, les ramena à Pise, en 1218, & fit former de cette terre le *Campo-Santo*, qui depuis, sert de Cimetiere.

Du Campo-Santo.

Ce *Campo-Santo* est une cour de 450 pieds de longueur, environnée d'un superbe Portique, construit en 1278, sur les desseins du célebre *Jean-Pisan*: ce Portique est orné de 60 croisées, ou arcades, d'un gothique fort léger, pavé de marbre, décoré de peintures, & rempli de monumens très-curieux. On assure que le *Campo-Santo*, environné de ce riche Portique, contient dans toute son étendue neuf pieds de Terre-Sainte. On assure aussi que dans les premiers Siecles qui succéderent à la formation de ces Charniers, les Corps que l'on y enterroit y étoient consumés en vingt quatre heures: actuellement les Cadavres n'y sont entierement consumés qu'en quarante-huit heures de tems; sans doute, parce que les sels alcalis qui abondoient dans cette terre, se sont évaporés en partie; il est très-vraisemblable que dans la suite ce sel ne conservera plus rien de cette propriété.

Les bienfaits & les privileges que les Pisans avoient reçus des Empereurs, avoient insensiblement affoibli leur ancien attachement pour le St Siege. L'amitié du Chef de la Chrétienté se rallentit aussi: bientôt les Pisans irrités par quelques nouveaux sujets de mécontentement, & d'ailleurs trop énorgueillis de leur puissance, se déclarerent ouvertement contre les Papes. Dès-lors la défiance, le ressentiment & la haine animerent également les deux partis, & les Pisans commençant les hostilités, arrêterent & firent prisonniers des Cardinaux & des Prélats, qu'ils surprirent allant de France au Concile de Latran. Ulcéré de cet attentat, & ne jugeant point les foudres du Vatican assez puissantes pour venger un pareil outrage, le Pape se ligua avec les Génois, jaloux depuis longtems de la prospérité de Pise. Ils saisirent avec empressement cette occasion d'humilier des voisins qui les éclipsoient; ils leur déclarerent la guerre, les battirent sur terre, les vainquirent complettement sur mer, en 1284, leur prirent quarante-neuf Galeres & firent douze mille prisonniers. Le compte que nous avons rendu de cette guerre, dans l'Histoire de la République de Gênes, ne nous permet point de nous arrêter ici sur les mêmes recits; & nous nous contenterons d'observer, que si cette malheureuse défaite fut le premier désastre que les Pisans eussent éprouvé jusqu'alors, elle fut aussi l'époque de la décadence de leur République, qui dès-lors s'affoiblit considérablement, & ne put plus reprendre son ancienne

Guerre des Pisans contre le Pape & les Génois.

(1) Voyez l'Histoire de Milan.

Sect. I. *Histoire de* Pise.

ſplendeur. En effet, les Génois s'étant rendu maîtres du *Porto-Piſano*, qu'on aſſure avoir pris le nom de *Port de Livourne*, les Piſans virent ſenſiblement, & ſans qu'ils puſſent s'y oppoſer, diminuer de jour en jour leur commerce & leur navigation ; c'eſt-à-dire, les deux plus ſorts appuis de leur pouvoir & de leur opulence. (1)

Gheradeſca, Tyran de Piſe.

Les deux partis irréconciliables des Guelphes & des Gibelins, qui diviſoient alors & déchiroient l'Italie, avoient cauſé cette guerre funeſte, pendant laquelle Ugolino della Gheradeſca, l'un des principaux Citoyens de Piſe, Chef du parti des Guelphes, abuſant du crédit & de l'autorité qu'il avoit acquis ſur ſes Concitoyens, s'étoit dejà rendu maître de la République, ſur laquelle il regnoit, ſous le nom de Comte de Piſe, qu'il s'étoit fait donner en 1282. Mais il ne tarda point à faire repentir les Piſans de lui avoir confié le pouvoir ſuprême, dont il uſa ſi deſpotiquement, que le Peuple ſoulevé, l'obligea de prendre la fuite, Gheradeſca ne déſeſpéra point de ravoir par la force le haut rang que ſes injuſtices lui avoient fait perdre ; il alla implorer le ſecours des Florentins, qui, engagés dans la faction des Gibelins, & par cela ſeul ennemis implacables des Piſans, embraſſerent la cauſe de Gheradeſca, le rétablirent ; mais ne purent le maintenir : car, à peine ſe furent ils rétirés, que les Piſans ſoulevés de nouveau contre leur Comte, le prirent & le jetterent, ainſi que ſes enfans, dans une priſon, qu'on voit encore à Piſe, & où l'on aſſure qu'ils moururent de faim. (2)

Sa mort.

Divers Tyrans de Piſe.

Quelqu'effrayant que fut le juſte châtiment d'Ugolin & de ſes enfans, il n'intimida point ceux d'entre les Piſans, qui, éblouis par ſon élévation paſſée, déſirerent auſſi de regner ſur leurs Concitoyens : il avoit montré la route de la tyrannie, & une foule d'ambitieux s'y jetterent après lui. Les plus heureux, ſi toutefois c'eſt être heureux que d'opprimer la liberté publique, furent Uguzzone delle Taglia, Jean Donarciatico, le Comte Faccio, Pierre Gambacorta, & Jean dall'Agnello, qui parvint même, en 1364, à ſe faire déclarer Duc Souverain de Piſe. Il faut avouer cependant que ces divers Uſurpateurs ne firent point également déteſter leur Puiſſance ; ils ne méritent pas tous le nom odieux de *Tyrans*, non plus que ceux qui leur ſuccéderent. Quelques-uns même contribuerent beaucoup à étendre la domination des Piſans. (3) Tel fut le Succeſſeur de Gheradeſca, Uguzzone ou Uguccione, qui ſe rendit maître de Lucques, où il fut introduit par les Gibelins, & qui, à la tête des forces réunies de Lucques & de Piſe, ſe rendit ſi redoutable aux Florentins, que ceux-ci, pour ſe délivrer d'un voiſin auſſi entreprenant, envoyerent prier Robert, Roi de Naples, d'engager Pierre ſon frere, à prendre le commandement de leur armée, ſe flattant que ſous un tel Général, ils fixeroient la victoire ſous leurs drapeaux. Pierre, en effet, ſe mit à la tête des Florentins ; mais ſa valeur, ni ſes efforts, ne purent empêcher Uguzzone d'étendre ſes conquêtes dans le Val d'Arno & dans le Val de Nievolé, où s'étant emparé des Châteaux les plus forts & des poſtes les plus importans, il alla former le ſiege de Mont-Catini, dont la perte menaçoit la

(1) Machiavel. *Hiſt. de Florence*, *Liv.* II.
(2) [illegible] *Voyage d'un François en Italie*, *Tom.* 2. *ch.* 21.
(3) Machiavel. *Hiſt. de Florence*, *Liv.* II.

SECT. I. *Histoire de Pise.*

République de Florence des revers les plus irréparables. Auſſi les Florentins mirent tout en uſage pour ſecourir cette Place; ils firent les plus grands efforts; & traverſant en force le Val de Nievolé, ils vinrent ſous les ordres du Prince Pierre, leur Général, préſenter la bataille à Uguzzone: le combat fut ſanglant & la déroute des Florentins complette; Pierre, avec 2000 des ſiens, reſterent morts ſur le champ de bataille. Uguzzone profita en Général habile, des avantages que lui donnoit cette victoire, & rendit inutiles, comme nous l'avons dit dans l'Hiſtoire de Florence, tous les moyens que prirent les vaincus pour réparer leur perte; & toutes les tentatives que fit le Comte d'Andria, Général que le Roi Robert leur avoit envoyé, & qui ne put venger la mort du Prince Pierre, ni la défaite des vaincus. (1) Ce fut Caſtruccio-Caſtracani, Bourgeois de Lucques, qui vengea le Roi Robert, Pierre & les Florentins, en raviſſant à Uguzzone Piſe & Lucques, dont il ſe rendit maître, qu'il ſoumit, & où il regna par la terreur qu'inſpiroit ſa férocité, ainſi que nous aurons occaſion de le dire dans l'Hiſtoire de la République de Lucques.

Victoire des Piſans ſur les Florentins.

Cependant Louis de Baviere, récemment élu Empereur, malgré le Pape & la faction des Guelphes, fut appellé en Italie par les Gibelins de Lombardie, & ſur-tout par Galeas Viſconti & par les autres tyrans effrayés de l'arrivée de Charles, Duc de Calabre & fils du Roi Robert, dont les Uſurpateurs de la Lombardie redoutoient la préſence. Louis de Baviere ſe rendit à leur invitation, & paſſant en Toſcane, ſecondé par Caſtruccio, s'empara de Piſe, d'où, après quelque tems de ſejour, il marcha vers Rome. Mais à peine il ſe fut éloigné, qu'à ſon tour, Caſtruccio, ſe rendit maître de Piſe tandis que les Florentins lui enlevoient Piſtoie. Peu inquiet du ſort des Florentins & des Piſans, Louis de Baviere, qui eût pu, s'il l'eût voulu, relever à Rome, l'antique trône des Céſars, aima mieux perdre fort inutilement le tems, à faire un Antipape, à ordonner encor plus ridiculement des innovations contraires à l'Égliſe, oppoſées au St. Siege; &, quand les circonſtances dont il n'avoit pas ſçu profiter furent paſſées, à former des entrepriſes, qui n'ayant eu aucun ſuccès, le firent mépriſer, & finirent par l'obliger de s'éloigner honteuſement de Rome. Il s'en revint à Piſe, où il ne fut, ni plus prudent, ni plus heureux; un corps de huit cens hommes de Cavalerie Allemande qu'il avoit mécontenté, ſoit par ſes hauteurs déplacées, ſoit par un refus de payement, ſe mutina & le contraignit de s'éloigner de Piſe encor plus précipitamment qu'il ne s'étoit éloigné de Rome. Les Piſans pour ſe venger des vexations qu'il avoit exercées ſur eux, ou pour ſe rendre le St. Siege favorable, n'eurent pas plutôt appris que Louis de Baviere étoit ſorti de l'Italie, qu'ils ſe ſaiſirent de l'Antipape & l'envoyerent priſonnier en France. (2)

L'Empereur mécontente les Piſans.

Ils ſe reconcilient avec le Pape.

Ce fut après la mort du tyran Caſtruccio, que Martin de la Scala, Prince de Verone & Seigneur de l'État de Parme, alla s'emparer de Lucques, qu'il s'étoit obligé de remettre aux Florentins; il refuſa de remplir ſes engagemens, ſe croyant aſſez fort pour diſputer la Souveraineté de ce petit État

(1) Voyez l'*Hiſtoire de Florence.*
(2) Machiavel. *Hiſtoire de Florence*, & *Vie de Caſtruccio-Caſtracani.*

Sect. I. Histoire de Pise.

à la République de Florence; mais il se trompa dans ses vues & dans ses espérances. Les Visconti, Ducs de Milan le dépouillerent lui-même de l'Etat de Parme; ensorte, que devenu trop foible pour conserver Lucques, il forma, ne pouvant mieux faire, le projet de la vendre. Les Pisans & les Florentins instruits de ce dessein, se présenterent pour cette acquisition. Mais les derniers étant les plus riches, obtinrent aisément la préférence; & tandis qu'ils négocioient cette affaire, les Pisans prirent la résolution d'acquérir Lucques à meilleur marché, & par la force de leurs armes. Dans cette vue, ils se liguerent avec les Visconti, & allerent assiéger les Lucquois dans leur Ville. Cet incident n'empêcha point les Florentins de poursuivre leur négociation avec le Seigneur de Vérone, auquel ils payerent la moitié du prix convenu, & lui remirent des ôtages pour sûreté du reste du payement. Mais pendant qu'ils consommoient cette affaire, les Pisans pressoient vivement le siege; & la Place réduite aux dernieres extrêmités, ne pouvoit gueres plus tenir, lorsque les Florentins marchant à la défense de leur nouvelle possession, entreprirent de faire lever le Siege: ils ne réussirent point, & après bien des hostilités, battus & ruinés, ils perdirent le prix qu'ils avoient payé à Martin de la Scala & la propriété de Lucques (1), dont les Pisans se mirent en possession. Les vicissitudes de cette guerre nous ont assez long-tems arrêtés dans l'*Histoire de Florence*, pour que nous nous dispensions d'en retracer ici les différens événemens: il nous suffira de dire, pour ne rien obmettre d'important au sujet de cette République, que malgré ces momens de supériorité sur les Florentins, elle n'avoit presque plus rien de son ancienne puissance; qu'après avoir été tour-à-tour gouvernée & opprimée par Uguzzone, Donarciatico, Faccio, Gambacorta & Agnello, elle fut assujettie à Jacques Appiano, qui après l'avoir foulée, la transmit comme un Domaine légitimement acquis, à Gérard Appiano son fils. Gérard, moins cruel, plus avide que les tyrans auxquels il succédoit, préférant les richesses à la Souveraineté, vendit Pise à Galeas Visconti, Duc de Milan. Galéas confia le Gouvernement de ce nouvel Etat à Gabriel son fils naturel, & Gabriel aussi indifférent aux intérêts de son Pere, qu'au sort du Peuple qu'il gouvernoit, tenta de vendre Pise aux Florentins; mais les Pisans, irréconciliables ennemis des maitres qu'on vouloit leur donner, rappellerent Gambacorta, prirent les armes, fondirent sur les Florentins, les chasserent & recouvrerent leur liberté. Ils étoient cependant moins libres qu'ils ne pensoient l'être, & Gambacorta n'eût pas plutôt dépouillé Gabriel & Galeas Visconti de leur autorité, que profitant lui-même du marché fait par Gabriel avec les Florentins, il vendit Pise à ces derniers, qui après un long siege, soumirent enfin les Pisans en 1406, & resterent paisibles possesseurs de Pise jusqu'en 1494. (2) Mais alors une nouvelle révolution vint rendre pour quelques années une lueur de liberté aux Pisans, & cette révolution fut causée par un événement imprévu, & sur lequel les Pisans eux-mêmes, quelque desir qu'ils eussent de secouer le joug qui les accabloit, ne fondoient aucune esperance.

Les Pisans s'emparent de Lucques.

Les Florentins se rendent maitres de Pise. 1406.

(1) Voyez l'*Histoire de Florence.*
(2) Léandre Alberti Machiavel. *Hist. de Florence.*

Sect. I. Histoire de Pise.

Troubles de l'Italie.

La mort de Ferdinand, Roi de Naples (Prince, dont la valeur, les grandes qualités & sur-tout la fortune, qui l'avoit constamment secondé, eussent vraisemblablement arrêté, ou peut-être rendue inutile l'exécution de la grande entreprise de Charles sur le Royaume de Naples) changea entiérement les affaires d'Italie, & fut la cause des malheurs, des troubles, des factions & des guerres, qui pendant une longue suite d'années, ravagerent tour-à-tour les grands & les petits Etats de cette partie de l'Europe. En effet, Charles VIII, Roi de France, ayant fait les plus grands préparatifs pour aller conquérir le Royaume de Naples, sur lequel il avoit des prétentions fondées, passa les alpes à la tête d'une formidable armée, malgré les intrigues des Florentins, les sollicitations, les défenses & les menaces du Souverain Pontife, & entra dans Asti, le 6 Septembre 1494. Sa présence opéra dans ce pays les changemens les plus surprennans, & les plus grandes révolutions; car, il n'est que trop vrai, comme l'observe Guichardin, que le passage de Charles VIII. en Italie, fut la source trop abondante d'une infinité de maux. (1) Dès lors les Etats furent bouleversés dans toutes les parties de leur constitution; les Provinces furent dévastées, les Villes détruites, le Pays inondé du sang de ses habitans; le luxe étranger s'introduisit dans les habits, & la corruption dans les mœurs. L'Italie apprit une nouvelle & sanglante méthode de faire la guerre: des maladies jusqu'alors inconnues, furent le triste fruit de l'arrivée des François, qui troublerent si fort la paix & l'harmonie de ces Provinces, qu'il ne fut plus possible d'y rétablir l'ordre & la tranquilité, troubles funestes, qui exposerent ce malheureux Pays aux insultes & aux ravages des Barbares.

Plainte des Pisans à Charles VIII.

Cependant Charles VIII. s'étant rendu à Pise, les habitans fatigués du joug des Florentins & impatiens d'en être délivrés, se plaignirent amérement des mauvais traitemens qu'ils prétendoient, ou qu'ils supposoient en recevoir. Charles VIII, le plus foible, le moins éclairé, comme on sait, & le plus inconsidéré des Princes de son tems, répondit favorablement aux sollicitations des Pisans, & leur promit sa protection, oubliant en ce moment le traité qu'il avoit fait avec Pierre de Médices, quelques jours auparavant; par lequel Pierre s'étant engagé à remettre entre les mains du Roi, Serzane, Serzanello, Pise & Livourne, Charles avoit promis la restitution de ces Places après la conquête du Royaume de Naples, & avoit assuré les Florentins de son amitié & de sa protection. Enhardis par ses promesses, & par l'espece d'approbation qu'il donnoit à leur rebellion, les Pisans n'eurent pas plutôt obtenu cette réponse favorable, qu'ils prirent les armes, & renversant les armoiries des Florentins, arborées sur les Places publiques, y substituerent les armoiries de Pise, se déclarerent libres, & se remirent en liberté. Cette révolution subite avoit été préparée par Ludowic Sforce, Duc de Milan, qui, excitant les Pisans à se revolter, entretenoit, pour animer encore plus les rebelles, une intelligence secrete avec quelques citoyens de Pise, bannis pour des affaires particulieres. Sforce, à qui tous les moyens qu'il prévoyoit pouvoir seconder son ambition, paroissoient permis & légitimes, n'avoit point balancé à susciter ce tumulte, espérant qu'à la faveur des dés-

Le Pisans se remettent en liberté. 1424.

(1) *Hist. de François Guichardin. Tom.* I. *Liv.* I.

Sect. I. *Histoire de Pise.*

ordres que ce mouvement occasionneroit, il lui seroit facile de se rendre maître de Pise.

Toutefois Charles VIII. qui n'avoit pas prévu les suites de l'accueil qu'il avoit fait aux plaintes des Pisans, & qui ne regardoit cette revolte que comme un murmure facile à étouffer, se contenta d'ordonner que les Magistrats Florentins établis à Pise, resteroient pour y exercer, comme ils l'avoient fait jusqu'alors, les droits & le pouvoir de leur jurisdiction: mais en même tems il remit la vieille Citadelle entre les mains des habitans, prit possession pour lui-même de la Citadelle neuve, & partit pour aller à Florence, dont il avoit si mal soutenu les intérêts: aussi fut-il reçu très-froidement, & la crainte très-fondée que l'on eut qu'il ne voulut s'emparer de la République, ajoutant au mécontentement public, Charles n'évita une guerre avec les Florentins, qu'en signant avec eux un traité, par lequel il fut convenu que tout ce qui s'étoit passé, soit à Pise, soit à Florence, seroit oublié de part & d'autre; que les Places de Pise, de Livourne & leurs Citadelles, demeureroient entre les mains du Roi, qui les restitueroit aux Florentins après l'expédition de Naples; qu'en attendant, le domaine, la jurisdiction, l'administration & les revenus de ces Villes appartiendroient aux Florentins. Ce Traité paroissoit en effet, assurer à Florence tous les droits dont elle avoit joui jusqu'alors sur Pise, ainsi que le libre exercice de son autorité. (1) Mais Charles avoit négligé de pourvoir aux moyens de faire exécuter la Clause concernant la jurisdiction & les revenus de cette Ville, & les Pisans avoient eu trop de succès dans leur soulévement, pour consentir à rentrer sous la jurisdiction des Florentins. D'ailleurs, ils se sentoient appuyés par la Garnison Françoise; ensorte, que bien éloignés de se soumettre à un traité qui les eût assujettis à une domination détestée, ils chassèrent de leur Ville les Magistrats & les Officiers de Florence, ainsi que tous les Florentins qui s'y trouvoient, se saisirent de leurs effets, les maltraiterent, & résolus de maintenir la liberté qu'ils venoient de recouvrer, envoyerent à Charles des Ambassadeurs, chargés de défendre leur Cause & de faire agréer leur conduite. Ils se liguerent en même tems avec Sienne & Lucques, Villes qui, ennemies irréconciliables des Florentins, s'empresserent de secourir les Pisans & de leur envoyer de l'argent & des Troupes. (2)

Ligues formées par les Pisans contre les Florentins.

Les Vénitiens se conduisirent avec plus de prudence; ils reçurent à la vérité les Députés de Pise avec distinction; mais ils se refuserent à toutes leurs propositions, & les renvoyerent sans leur laisser entrevoir la moindre lueur d'esperance. Les Pisans se consolerent du refus des Vénitiens, par le secours qu'ils attendoient du Duc de Milan, sur lequel ils fondoient leurs plus grandes espérances. Ils étoient d'autant plus fondés, que Ludowic Storce, extérieurement ligué avec Florence, ne cessoit de les encourager par les plus brillantes promesses, & avoit engagé même les Génois à entrer dans cette querelle, à fournir aux Pisans des armes & des munitions, & à leur envoyer un Commissaire avec trois cens fantassins.

Les Génois embrassent la Cause des Pisans.

Depuis quelques années les Génois n'attendoient que l'occasion d'éclater

(1) *Voyez l'Histoire de Florence.*
(2) *Hist. de France.* Guichardin, *L.* 2. *T.* ..

SECT. I. *Histoire de Pise.*

contre les Florentins, qu'ils haïssoient à cause des acquisitions que Florence avoit faites de Pise & du Port de Livourne; ensorte que saisissant avec avidité le prétexte de secourit un Peuple allié, ils se hâterent de prendre parti pour les Pisans, & s'emparerent de la plûpart des Places situées dans la Lunigiana. Etonnés du succès de ces hostilités, les Florentins demanderent du secours à leur allié Ludowic Sforce, Duc de Milan, qui leur répondit que, lié comme il l'étoit par un traité récent avec les Génois, il ne pouvoit, sans se rendre coupable de la mauvaise foi la plus insigne, prendre ouvertement intérêt dans cette guerre; mais qu'au reste, il alloit faire les plus grands efforts, pour que Florence eut dans cette affaire toute la satisfaction qu'elle attendoit. (1) Toujours rempli du desir de se rendre maître de Pise, que ses Prédécesseurs avoient jadis possédée, & qu'ils n'avoient perdue que par la lâcheté de Gabriel-Marie, qui l'avoit vendue aux Florentins, comme nous l'avons dit; c'étoit ainsi que pour réussir dans son dessein, Ludowic trompoit également les Pisans, les Florentins, Charles VIII & les Génois.

Cependant les habitans de Pise peu satisfaits d'avoir délivré leur Patrie de la domination de Florence, ne s'occupoient que des moyens de s'emparer des Places du territoire de Pise; & cette entreprise leur réussit d'autant plus facilement, que les habitans de ces Places, tout aussi impatiens de recouvrer leur liberté, ouvrirent volontiers les portes aux Commandans que Pise leur envoya; de maniere que cette expédition ne couta, ni combats, ni difficultés. En attendant les Florentins, qui jusqu'alors avoient espéré que, sans être obligés de recourir à la force, Charles VIII & le Duc de Milan les remettroient en possession de Pise, convaincus du peu d'intérêt que l'on prennoit à leur Cause, jugerent qu'il étoit tems enfin de ravoir par les armes, les possessions dont on vouloit les dépouiller. Dans cette vue, ils envoyerent des Troupes contre ces mêmes Places, qui furent emportées d'autant plus aisément, que les Pisans ne s'attacherent qu'à défendre & conserver les villes de Cascina, Butti & Vico-Pisano, qui leur resterent en effet, & ne purent leur être enlevées. (2) Informé à Rome de ces dissentions, Charles VIII, qui avoit conçu beaucoup de haine contre les Florentins, depuis qu'ils l'avoient empêché de s'emparer de leur République, n'étoit rien moins que fâché de prévoir combien cette guerre pourroit les affoiblir, & par cela même faciliter l'exécution de son ancien projet. Il savoit, peut-être même étoit-ce par ses ordres, que les François favorisoient les Pisans; & c'étoit pour eux aussi qu'il faisoit des vœux. Mais cachant ses véritables sentimens, il reçut avec la plus apparente impartialité, les Ambassadeurs des Florentins & des Pisans, qui venoient soumettre leur différent à sa décision. Il écouta leurs plaintes réciproques, & remettant à d'autres tems son jugement, il proposa aux deux partis de cesser toute hostilité pendant la guerre de Naples, promettant de juger définitivement aussi-tôt que cette expédition seroit terminée. (3)

Hostilités entre les Florentins & les Pisans.

Conduite de Charles VIII.

Les Florentins qui s'étoient apperçus combien Charles panchoit pour leurs enne-

(1) Ibidem.
(2) Machiavel. Voyez l'*Histoire de Florence.*
(3) l'*Histoire de Fr.* Guichardin.

ennemis & auxquels d'ailleurs, les promesses du Roi étoient depuis longtems suspectes, se refuserent à sa proposition, & le presserent vivement de prononcer. Charles VIII. feignit de se rendre; mais ne cherchant en effet, qu'à profiter des circonstances, pour obtenir le payement de soixante-dix mille ducats que la République de Florence s'étoit engagée à lui payer, il envoya le Cardinal de St. Malo à Florence, avec ordre de persuader aux Florentins qu'il ne se rendoit chez eux que pour leur donner satisfaction au nom du Roi son maître, de les amuser cependant par toutes les promesses qu'il jugeroit à propos de leur donner, jusqu'à ce qu'ils lui eussent délivré le payement qu'il vouloit tirer d'eux, & de laisser ensuite les choses dans l'état où elles seroient, sans se déclarer, ni pour, ni contre les Pisans. Le Cardinal de St. Malo remplit avec adresse cette commission: il promit beaucoup aux Florentins, qui, quelques soupçons qu'ils eussent qu'on les jouoit, ne firent aucune difficulté de délivrer quarante mille ducats à l'Ambassadeur, à compte des soixante-dix mille. Le Cardinal n'eut pas plutôt reçu cette somme, que promettant aux Florentins de les remettre incessamment en possession des Villes & du territoire qu'ils réclamoient, il se rendit à Pise, ne demanda seulement point aux habitans s'ils vouloient rentrer sous la domination de Florence, où revenant quelques jours après, il dit qu'il avoit essuyé tant de contradictions de la part des Pisans, & qu'il les avoit trouvés si déterminément résolus à conserver leur liberté, qu'il n'en avoit pu rien obtenir; que du reste, il n'avoit pas jugé qu'il convint à son caractere de prendre des moyens violens, & qui eussent fait répandre du sang, ce que l'Eglise abhorre. Toutefois, les Florentins ne tarderent point à être informés, que malgré son caractere de Prêtre, & ce grand éloignement pour les moyens violens, le Cardinal de St. Malo avoit fait à Pise des dispositions militaires, qui annonçoient plus le goût des combats que l'amour de la paix: & il étoit vrai que, bien loin de s'occuper de projets de pacification, le Cardinal avoit eu soin d'augmenter la Garnison de la Citadelle neuve, & que même il eût fait entrer des Troupes Françoises dans la vieux Château, si les Pisans ne s'y fussent fortement opposés.

Sect. I. Histoire de Pise.

Mauvaise foi du Cardinal de St. Malo.

Depuis l'approbation de Charles VIII & la conduite du Cardinal de St. Malo, les Pisans ne doutant point qu'ils ne fussent soutenus, quoiqu'ils entreprissent, sentoient leur courage & leurs forces s'accroître chaque jour. Ils étoient enhardis d'ailleurs, par les exhortations & les démarches de Ludowic, qui ne croyant point encore la Garnison de la ville assez forte, y avoit envoyé de nouvelles Troupes Génoises, sous la conduite de Luce Malvezzi. Afin même d'empêcher les Florentins d'employer, comme ils se l'étoient proposé, toutes leurs forces contre les Pisans, il s'attacha, d'accord avec les Siennois, Jacques d'Appieno, Seigneur de Piombino, & Jean Savelli: le dessein du Duc de Milan étant, pour faire diversion aux armes Florentines, de fournir à la République de Sienne, les moyens de défendre & de conserver Montepulciano, ville considérable, qui, s'étant revoltée contre les Florentins, s'étoit donnée aux Siennois, & que ceux-ci avoient acceptée, contre les conditions expresses du Traité d'alliance qui les unissoient aux Florentins. (1)

Intrigues du Duc de Milan contre les Florentins.

(1) Voyez l'*Histoire de Milan.*

SECT. I. *Histoire de Pise.*

Quelques mesures cependant que prit Ludowic Sforce pour se rendre maître de la Souveraineté de Pise, Charles VIII. ne perdoit point de vue le projet qu'il avoit formé de s'en emparer aussi. C'étoit dans ce dessein que par ses ordres, le Cardinal de S. Malo s'étoit assuré de la Citadelle: mais quelques favorables qu'eussent été jusqu'alors les Pisans aux dispositions du Roi de France, il craignit que ses intentions une fois dévoilées, les habitans de Pise & leurs Confédérés, ne lui enlevassent cette Citadelle, & pour prévenir toute entreprise à cet égard, il y envoya par mer, six cens Soldats François, qu'il fit porter sur les mêmes vaisseaux qui ramenoient les Ambassadeurs Pisans. Ces Soldats à leur arrivée parurent fort zélés pour les habitans de Pise, & n'être venus dans leur Ville que pour les secourir & les défendre contre quiconque entreprendroit d'attenter à leur liberté. Les Pisans parurent très sensibles à ces offres, & témoignerent à leur tour la plus vive reconnoissance. Ils ne pouvoient en agir autrement, & quelques soupçons qu'ils eussent du véritable motif qui avoit fait venir cette Troupe, ils lui montrerent la plus entiere confiance; ils eussent néanmoins beaucoup mieux aimé pouvoir se dispenser de la recevoir; mais ils étoient hors d'état de la refuser: car, peu de jours avant l'arrivée de cette nouvelle Garnison, ils avoient envoyé, sous les ordres de Luce Malvezzi, une partie de leurs Troupes avec ordre d'investir Libra fatta, pendant que les Florentins étoient occupés au Siege de Montepulciano. L'Armée Florentine instruite de cette marche, étoit accourue à la défense de Libra fatta; ensorte que Malvezzi ne croyant pas pouvoir se rendre maître de cette place, étoit retourné sur ses pas, & avoit ramené son Armée à Pise, la veille de l'arrivée des six cens Soldats François. Ceux-ci gagnés par les largesses de Malvezzi, & davantage encore par l'espoir du pillage, s'engagerent à se joindre à l'Armée de Pise, & suivirent Malvezzi, qui alla, pour la seconde fois, tenter le Siege de Libra fatta. Cette seconde entreprise fut plus heureuse que la premiere, & la Place fut emportée, avant d'être secourue par les Florentins, qui ne purent traverser la riviere de Serchio, dont les eaux étoient fort enflées, & qui n'oserent passer sur le territoire de Lucques, dont les habitans étoient dans les intérêts des Pisans. (1)

Siege & prise de Libra fatta.

Cependant Libra fatta ne fut pas plutôt tombée au pouvoir des Assiégeans, qu'au grand étonnement des Pisans, les Soldats François en prirent possession au nom du Roi Charles VIII, & allerent porter le ravage & la dévastation dans le territoire de Pise, toujours sous prétexte d'agir contre les Florentins. On en porta de part & d'autre des plaintes fort amères à Charles VIII, qui répondit froidement, qu'il falloit laisser passer ces momens d'orage; qu'aussi-tôt qu'il seroit arrivé en Toscane, il examineroit tout lui-même, & qu'il rempliroit les anciennes promesses qu'il avoit faites de pacifier tout & de juger cette contestation. Mais il se réduisit lui-même, par ses inconséquences, ses profusions & son inconduite, à de telles extrêmités, que contraint de retourner sur ses pas, & trop foible pour résister à la puissante Ligue qui s'étoit formée contre lui, il revint en Toscane beaucoup plutôt qu'il ne s'y étoit attendu. A son départ de Naples, son premier plan

Retraite de Charles VIII. de la conquête de Naples.

(1) *l'Histoire de Fr.* Guichardin.

avoit été de passer par Florence; mais informé du peu de confiance qu'on avoit en lui dans cette Ville, & des mesures que l'on y prennoit pour s'opposer à toutes les entreprises qu'il eût pu tenter, il changea de résolution, & prit la route de Pise. Arrivé à Poggibonzi, il y reçut la visite de Jérôme Savonarole, qui vint l'exhorter à rendre aux Florentins les Places qu'il avoit promis de leur restituer, le menaçant s'il refusoit de remplir les promesses qu'il avoit si solemnellement faites, d'en être bientôt rigoureusement puni par le Ciel même.

Sect. I. *Histoire de Pise.*

Charles VIII. ébranlé par les exhortations, & intimidé par le ton impérieux de Savonarole, lui fit une réponse favorable; mais comme ce Monarque étoit le plus léger des hommes; il désavoua dès le lendemain les espérances qu'il lui avoit données: chaque jour il promettoit & se retractoit tour-à-tour; tantôt il s'engageoit à restituer les Places qui lui avoient été confiées, aussi-tôt qu'il seroit à Pise, & tantôt il disoit que s'étant lié par des sermens avant son traité de Florence, il ne pouvoit, sans se parjurer, se dispenser de protéger & de défendre la liberté des Pisans; qu'il promettoit néanmoins de les déterminer à lui laisser rendre les Places qu'il tenoit en dépôt.

Irrésolution de Charles VIII.

Quelqu'indécis pourtant que fut le Roi de France sur le parti qu'il lui seroit le plus utile de choisir, deux incidens qu'il n'avoit pas prévus, vinrent fixer son irrésolution. En effet, les Puissances confédérées contre lui, rassemblant toutes leurs forces aux environs de Parme, & paroissant disposées à lui disputer les passages de la Lombardie, son Conseil s'assembla pour examiner s'il valoit mieux favoriser les Florentins, du secours & de l'argent desquels on avoit grand besoin, ou les Pisans, dont le pays offroit aussi de très-grands avantages. Mais ceux qui s'étoient déjà déclarés contre Florence, persisterent dans leur opinion, & la fonderent sur ce que dans le cas où les François, trop pressés par les Confédérés, ne pourroient traverser la Lombardie, il leur importeroit infiniment plus de pouvoir disposer de Pise, que de la rendre, ainsi que les autres Places aux Florentins, qui vraisemblablement ne s'en feroient pas plutôt remis en possession, qu'à l'exemple du reste des Italiens, ils se déclareroient pour les Confédérés. On observoit d'ailleurs, que le moyen le plus sûr de mettre le Royaume de Naples à l'abri de toute révolution, étoit de s'emparer du Port de Livourne, parce que l'entreprise sur Gênes, méditée par Charles, venant à réussir, comme il étoit très-vraisemblable qu'elle réussiroit, les François se trouveroient maîtres de toute la côte, à peu de choses près, depuis Marseille jusqu'à Naples. (1)

Disposition de l'Armée Françoise en faveur des Pisans.

Charles VIII. panchoit beaucoup, du moins en apparence, pour cette opinion, lorsqu'une visite imprévue vint tenter de le décider; cette visite étoit celle d'une foule de Pisans, Vieillards, femmes, enfans, qui venant au devant du Roi, se jetterent à ses pieds, le conjurant de ne pas les abanner à la haine & à la vengeance des Florentins, qui appésantissant sur eux le joug de la servitude, ne manqueroient pas de les rendre les plus malheureux des Peuples, & de leur faire encore éprouver les plus désespérantes calamités. Pénétré de leurs cris & de leurs larmes, Charles VIII. cependant,

(1) *Hist. de Fr.* Guichardin.

SECT. I. *Histoire de Pise.*

soit qu'il voulut être encore plus pressamment sollicité, soit qu'il ne fut point en lui de prendre une résolution fixe, paroissoit encore indécis; quand ses Soldats émus, joignirent leurs instances à celles des Pisans. Les Suisses eux-mêmes furent si vivement attendris de la situation de ces supplians, que Salozart, l'un des Chefs des Troupes Helvétiques, dit hautement au Roi, qu'il ne s'agissoit plus de délibérer, parce qu'il y alloit de sa gloire & de son honneur, de prendre ouvertement le parti de la ville de Pise. Ces représentations animerent si fort le reste des Soldats, que l'un d'entr'eux menaça le Cardinal de St. Malo, & que plusieurs autres parlerent encore plus insolemment au Maréchal de Gié & au Président de Ganay, que l'on savoit s'intéresser fortement pour les Florentins. (1)

On pensoit que l'Armée entiere se montrant ainsi pour les Pisans, qui avoient d'ailleurs réuni le plus grand nombre des voix du Conseil, Charles VIII. ne différeroit plus à prononcer en leur faveur: on se trompa; ce Prince étoit absolument incapable de prendre un parti, & toute son habileté consistoit à tromper par de vaines promesses; aussi donna-t-il sa parole royale aux Pisans de ne jamais souffrir qu'ils retombassent au pouvoir de Florence; mais dans le même tems, il promettoit aux députés des Florentins, que dès son arrivée à Asti, son premier soin seroit de terminer cette affaire à leur satisfaction, & de conclure avec les Ambassadeurs que la République lui envverroit dans cette Ville. Ces promesses furent la seule décision qu'il fut possible d'obtenir de lui à Pise, d'où il partit après avoir changé le Gouverneur de la Citadelle, où il laissa une forte Garnison, ainsi que dans les autres Places dépendantes de Florence.

Fausses promesses de Charles VIII.

Vainement les Pisans tenterent de gagner par la force des armes la supériorité qu'il eût dépendu de Charles de leur donner sur leurs ennemis, ceux-ci les combattirent avec avantage, s'emparerent de plusieurs Places, & les pressoient de plus en plus, lors qu'enfin le Roi de France réduit lui-même à une très-embarrassante situation, fut contraint par les circonstances de se déterminer à conclure un nouveau traité avec la République de Florence, quelques justes sujets de ressentiment que lui eut donné la conduite des Florentins. En effet, sans attendre que le Roi eût décidé leur contestation au sujet de Pise, ils s'étoient rendus maîtres de presque toutes les Places situées aux environs de cette Ville, de celles dont les François s'étoient emparés, ou dont il s'étoient mis en possession au nom du Monarque, ainsi que de celles que le Roi gardoit en dépôt. (2) Ils avoient assiégé Ponte-di-Sacco, & ils avoient si vivement pressé les assiégés, que ceux-ci ne pouvant plus tenir, s'étoient rendus, à condition que la Garnison sortiroit avec les honneurs militaires, & qu'on la laisseroit se retirer paisiblement. Cette condition avoit été acceptée & l'observation en avoit été jurée: mais à peine la Garnison, composée d'un Corps d'Infanterie Gasconne & d'une Troupe de Pisans fut sortie, qu'elle fut massacrée, & les Cadavres mêmes, sur-tout des François, furent traités avec indignité.

Traité entre Charles VIII & les Florentins.

Quelque sensible que fut cet outrage, Charles VIII. se contenta des fri-

(1) Idem, *Liv.* IV.
(2) Voyez l'*Histoire de Florence.*

voies excuses que lui firent les Florentins, & il consentit de traiter avec eux, tant il étoit pressé de se procurer de l'argent, & de secourir le Royaume de Naples. Aussi, ce traité conclu à Trino, fut-il dans toutes ses Clauses plus avantageux aux Florentins, qu'honorable pour les François. Il fut convenu que toutes les Villes & les Citadelles, jadis appartenantes à Florence, & qui avoient été remises à Charles, seroient incessamment rendues à leurs anciens possesseurs; que le passé seroit pardonné aux Pisans, & qu'après avoir convenu de quelle maniere on restitueroit les effets pris aux Florentins, on donneroit aux Pisans quelques moyens d'exercer le commerce & d'entrer dans les emplois. D'après ces Clauses, qui n'eussent pû être gueres plus humiliantes, si les Florentins eussent eû la même autorité sur les Pisans, que les Lacédémoniens avoient jadis sur les Ilotes, on comprit aisément quelle étoit la foiblesse de Charles, & combien peu les habitans de Pise pouvoient compter sur une telle protection. Et en effet, quelles espérances fonder sur le caractere inconséquent d'un Souverain, qui, par les plus simples vues d'intérêt, étoit toujours prêt à abandonner ses alliés & ses protégés. Mais les vues de Charles VIII. ne lui réussirent pas. Les Florentins s'étoient engagés par le même traité, à prêter au Roi soixante-dix mille ducats; & en exécution de cet engagement, Vespucci, l'un des Ambassadeurs de Florence, chargé du traité, passant par le Duché de Milan, fut arrêté à Alexandrie par ordre de Ludowic, ses papiers lui furent enlevés, & les Vénitiens, ainsi que le Duc de Milan, instruits par ce moyen, de tout ce qui se passoit, résolurent de soutenir de toute leur puissance la Cause des Pisans, formerent une Confédération dans laquelle le Pape entra, & se proposerent d'empêcher les Florentins d'envoyer l'argent promis à Charles, & de faire passer pour lui, des secours à Naples. Ces Confédérés se croyoient d'autant plus intéressés à former cette Ligue, qu'il étoit évident que les Florentins, une fois maitres de Pise, & demeurant unis avec la France, n'auroient que trop d'occasions de troubler l'Italie. (1)

Charles VIII. abandonne les Pisans.

Ligue contre les Florentins.

A ces vues très-sages, se joignoit de la part des Vénitiens & du Duc de Milan, un motif particulier, & dont ils n'avoient garde de se faire confidence. Ce motif étoit le désir de s'emparer eux-mêmes de Pise. Il y avoit longtems que Ludowic en avoit formé le projet, ainsi que nous l'avons dit. Les Vénitiens avoient la même idée, & ce qui les y attachoit le plus, étoit la mésintelligence qui ayant presque irrévocablement désuni les Princes d'Italie, rendroit nécessairement à la République de Venise une prépondérance décidée, sur-tout lorsqu'elle seroit parvenue à se mettre en possession de Pise & du Port de Livourne, à la faveur duquel les Vénitiens restreindroient considérablement les Etats de Florence, à mesure qu'ils étendroient eux-mêmes leur domination sur la Mer de Toscane. Toutefois quelque pressant que fut le desir des Vénitiens, ils ne s'empressoient pas de secourir les Pisans, qui ne recevoient des secours effectifs que de Lodowic Sforce, qui, pendant qu'il amusoit la République de Florence; par mille différens prétextes, leur envoyoit de l'Infanterie Génoise, & un habile Capitaine. Il est vrai que pressés par les sollicitations des Pisans, les Vénitiens envoyerent enfin un

Intrigues de Ludowic Sforce.

(1) Voyez l'*Histoire de Florence.*

SECT. I. *Histoire de Pise.*

Député à Gênes, pour y lever des Troupes & exhorter les Génois, à prendre avec chaleur la défense de Pise; mais par des ordres plus secrets, ce même Député étoit chargé de rallentir au contraire les choses, jusqu'à ce que les François eussent évacué la Citadelle de Pise, & que le Roi de France eût quitté l'Italie. (1)

Cependant les Florentins avoient fait, après le traité de Trino, les plus grands préparatifs; leur armée étoit très-forte, & ils n'attendoient plus que les ordres de Charles, pour contraindre les Pisans à leur ouvrir les portes de leur Ville. Ces ordres n'arriverent point, & fatiguée d'attendre, l'Armée Florentine commença les hostilités, prit le Fort de Palaïa, & alla former le Siege de Vico-Pisano. Mais ce siege fut mal adroitement dirigé; les assiégeans ayant fait leur attaque du côté le moins accessible, & laissant aux assiégés la liberté des chemins, & celle par conséquent, de recevoir des secours: aussi en profiterent-ils, & gagné par l'argent qu'ils lui donnerent, Paul Vitelli, l'un des Chefs des Troupes Milanoises, se jetta dans la Place assiégée avec quelques Compagnies, à la grande surprise des François, auxquels il dit, qu'il avoit ordre du Général de Languedoc, frere du Cardinal de St. Malo, de défendre les Pisans, jusqu'à ce que Charles envoyât annoncer ses intentions ultérieures à cet égard: ensorte que, par la plus inouie des bizarreriers, les Pisans se trouvoient secourus en même tems par les François, par les Troupes du Duc de Milan, & protégés par les Vénitiens, quoique ceux-ci se fussent déclarés, ainsi que le Duc de Milan, ennemis de la France.

Bizarre situation des Pisans.

Cette contradiction très-singuliere fut néanmoins fort heureuse pour Vico-pisano, qui se trouva si bien défendue, que les Florentins, après avoir perdu beaucoup de monde, furent contraints de lever honteusement le siege. A-peu-près dans ce tems les ordres du Roi Charles VIII arriverent enfin, & ces ordres portoient l'entiere exécution du traité de Trino; ensorte que la restitution de Livourne, de ses Forteresses & de celle du Port, fut faite aux Florentins, auxquels il ne restoit plus qu'à recevoir la Citadelle de Pise & les Forteresses de Pietra-Santa & de Mutione. L'ordre de Charles étoit précis; cependant d'Entragues, Commandant de ces Places; affectionné, comme tous les François aux Pisans, différa sous différens prétextes de faire cette restitution, & fit naître mille difficultés pour se dispenser d'obéir, alléguant tantôt que les ordres qu'on lui montroit n'étoient pas assez étendus, tantôt qu'ils étoient susceptibles de différentes interprétations, & tantôt enfin, que lorsque le Roi lui avoit confié la garde de ces Places, il lui avoit ordonné de ne les remettre que lorsqu'on lui feroit de sa part un signe dont il étoit convenu avec ce Souverain. Les Florentins irrités de ces défaites, envoyerent au Roi des Ambassadeurs, qui se plaignirent vivement de la conduite de d'Entragues. Charles VIII. en fut violemment offensé lui-même, & il ordonna à Ligny d'aller ordonner à ce Commendant d'obéir sur le champ, sous peine de la plus severe punition. Mais Ligny pensoit comme d'Entragues, & connoissant la foiblesse & la légéreté du Roi, il s'inquiéta si peu de sa colere, qu'au lieu d'aller à Pise, il se contenta d'y envoyer un simple

Audace & désobéissance des officiers de Charles VIII.

(1) Voyez *Histoire de Milan* & *Histoire de Florence.*

Gentil-homme, chargé d'ordres tout opposés à ceux dont l'exécution lui avoit été confiée. (1)

Sect. I. Histoire de Pise.

Les Florentins ne doutant plus de la restitution prochaine de ces Places, payerent volontiers une partie de l'argent qu'ils devoient fournir au Roi; mais le dernier ordre du Monarque François ne fut pas mieux rempli que ne l'avoit été le premier. D'Entragues, fertile en ressources, suscita de nouvelles difficultés, fit naître obstacle sur obstacle & pour dernier expédient, feignant d'être lui-même empêché par les Pisans de remplir les intentions de Charles, il proposa aux Florentins de faire avancer leur Armée à l'une des portes de Pise, leur promettant que dans le cas où les habitans refuseroient de l'ouvrir, il les y contraindroit, cette Porte étant sous le canon de la Citadelle. Pour arriver à cette Porte, il falloit indispensablement se rendre maître auparavant du fauxbourg de St. Marc, & d'Entragues comptoit bien qu'y ayant dans Pise mille fantassins étrangers, outre les habitans de la Ville & des environs, jamais il ne seroit possible aux Florentins de s'emparer de ce Fauxbourg, à l'extrêmité duquel il avoit permis de construire un bastion fort grand & bien fortifié. Les Florentins ne doutant point de la sincérité de d'Entragues, ne manquerent point d'entreprendre ce siege, & ils vinrent attaquer ce Bastion avec tant d'impétuosité, qu'ils s'en rendirent maîtres. Peu contens de ce succès, ils pénétrerent dans le fauxbourg, où ils entrerent pêle-mêle avec les fuyards, dont ils firent un horrible massacre. D'Entragues, qui avoit compté sur une plus forte résistance de la part des Pisans, & qui n'étant rien moins que bien disposé pour les Florentins, craignit que ces derniers ne finissent par s'emparer de la Ville, où même quelques-uns d'entr'eux étoient déjà entrés. Ce n'étoient point là les vues du Commandant François, & pour arrêter le progrès des vainqueurs, il fit tirer sur eux le Canon de la Citadelle. Les Chefs de l'Armée Florentine consternés de cet acte de perfidie, & voyant le ravage que faisoit cette Artillerie, se hâterent de faire sonner la retraite, & de se renfermer dans le Fauxbourg dont ils étoient les maîtres, mais ils ne le furent pas longtems; continuellement foudroyés par le canon de la Citadelle, ils furent obligés de se retirer vers Cascina, persuadés que Charles VIII. puniroit rigoureusement l'atrocité perfide du Commandant d'Entragues. (2)

Perfidie & atrocité d'un Commandant François.

Charles VIII, soit qu'il fut rebuté par les défaites qu'il avoit essuyées, soit qu'il ne fut pas en lui de s'intéresser fort vivement à ses alliés, apprit avec indifférence, à Lyon, où il s'occupoit de joutes, de tournois & de fêtes, la mauvaise situation des affaires des Florentins. Il parut plus sensible au compte qu'on lui rendit de la conduite de d'Entragues; & jurant dans sa juste colere, de venger l'honneur des François, si cruellement terni, il envoya Gemel à Pise, avec les ordres les plus menaçans contre le Commandant & la Garnison de la Citadelle. Peu de momens après, dans la crainte que ces ordres fussent, ou mal rendus, ou mal remplis, le Roi envoya encore à Pise, Bon, beau-frere de d'Entragues, pour déterminer ce dernier à réparer sa faute par une prompte obéissance, & ne pas s'exposer par une longue opini-

Nouveaux ordres de Charles.

(1) *Hist. de Fr.* Guichardin.
(2) Idem *Hist. de Florence*, par Machiavel.

SECT. I. *Histoire de Pise.*

arreté à des châtimens capables d'effrayer quiconque pourroit être dans la suite tenté de l'imiter. D'Entragues ne voulut seulement point écouter Gemel, qui, renvoyé avec mépris, se hâta de sortir de Pise, crainte d'y être forcément retenu. Bon fit tous ses efforts pour ramener son beaufrere & ne put rien gagner; au contraire, d'Entragues lui fit approuver sa conduite; soutint ses premieres démarches, traita avec les habitans de Pise par l'entremise de Luce Malvezzi, qui agissoit au nom du Duc de Milan, & leur livra la Citadelle pour vingt mille ducats, dont il y en avoit douze pour lui & huit pour la Garnison. Ce qu'il y eut de singulier encore dans ce marché, fut que les Pisans, n'ayant que huit mille ducats, les Vénitiens qui croyoient acheter pour eux-mêmes, fournirent quatre mille Ducats, les Génois & les Luquois quatre autres mille, & le Duc de Milan qui comptoit faire sûrement cette acquisition, les quatre mille ducats qui restoient à payer. (1).

Mepris que l'on en fait.

Dans le même tems Ludowic Sforce, afin de mieux couvrir ses desseins, proposoit aux Florentins une alliance, dont même il avoit arrêté les conditions.

Il n'étoit gueres raisonnable de penser que d'Entragues eût ôsé se conduire aussi audacieusement, & mépriser avec tant d'indécence les ordres de son maître, s'il n'eût été bien assûré que Charles VIII. approuveroit ses démarches, & peut-être même il n'avoit rien fait que de concert avec ce Souverain. Toutefois les Florentins, naturellement soupçonneux, & qui en plusieurs occasions n'avoient eu que trop de raisons de suspecter la bonne foi du Roi de France, demeurerent persuadés que ce Monarque n'avoit eu aucune part à la manœuvre du Commandant de la Citadelle de Pise: ils en étoient d'autant plus convaincus, qu'il étoit vrai que cette manœuvre étoit aussi préjudiciable aux intérêts de Charles, qu'elle pouvoit l'être à Florence; car, il étoit incontestable que la vente qui venoit d'être faite de cette Citadelle, privoit les François du secours de Troupes & d'argent, que devoit leur procurer la restitution de cette Place, conformément au traité de Trino. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que cette intrigue n'a jamais été bien dévoîlée, & qu'il est très-possible que d'Entragues eût joué le Roi de France & les Florentins en même tems: car on sait quel fut le caractere foible, pusillanime & très-inconséquent de ce Souverain, qui se fit si fort mépriser, que ses officiers se porterent impunément aux perfidies les plus audacieuses. (2).

Sécurité des Florentins & leur confiance pour Charles VIII.

Quoiqu'il en soit, aussi-tôt que les Pisans eurent, ou crurent avoir acquis la Souveraineté de la Citadelle, ils se hâterent de la démolir; & dans la crainte d'avoir en même tems à se défendre contre les Florentins & le Roi de France, ils envoyerent demander du secours à l'Empereur, aux Vénitiens, au Duc de Milan, aux Génois, aux Siennois & aux Luquois. Mais c'étoit principalement sur les Vénitiens & le Duc de Milan qu'ils comptoient le plus, sur-tout sur l'amitié de ce dernier, auquel, dans le desir de ne plus dépendre de Florence, ils avoient offert la Souveraineté de Pise. Jusqu'alors Ludowic Sforce n'avoit pas ôsé accepter cette offre, dans la crainte d'irri-

(1) *Hist. de Fr. Guichardin.*
(2) *Idem.* Voyez l'*Histoire de Florence.*

d'irriter la jalousie des Confédérés, qui comme lui, s'étoient déclarés les Protecteurs de cette République. Toutefois, aussi-tôt que Charles VIII. fut sorti de l'Italie; Sforce ne croyant plus avoir les mêmes ménagemens à garder avec les Confédérés, & jugeant qu'il pourroit être assez fort pour conserver cette possession contre tous ceux qui voudroient la lui disputer, accepta ouvertement la Souveraineté. Mais cette acceptation étoit tardive, & les Pisans qui attendoient les plus grands secours d'ailleurs, ne pensoient plus à le choisir pour maître: ils n'en vouloient aucun, parce qu'ils se flattoient que protégés & défendus par toutes les Puissances qui s'étoient déclarées pour eux, il leur seroit désormais facile de conserver la liberté, en menageant la protection de tous leurs alliés, sans qu'ils fussent obligés de se donner à aucun d'eux.

Sect. I. Histoire de Pise.

Sforce dévoile ses vues sur la Souveraineté de Pise.

Cette résolution paroissoit en effet très-sage, & ces espérances d'autant plus fondées, que les Génois ennemis irréconciliables des Florentins, étoient décidément déterminés à secourir les Pisans; les Siennois & les Lucquois pensoient & agissoient de même. Les Vénitiens & Ludowic Sforce, flattés toujours de l'espérance d'obtenir tôt ou tard cette Souveraineté, étoient décidés à tout souffrir, plutôt que de la voir passer au pouvoir de Florence. Les Espagnols & le Pape également impatiens d'humilier cette République, qu'ils haïssoient à cause de son attachement pour la France, étoient également disposés à seconder la liberté de Pise de toute leur puissance. L'Empereur, déterminé par les mêmes motifs, envoya aux Pisans des Lettres-Patentes qui les déclaroient libres: le Duc de Milan & les Vénitiens s'engagerent à leur fournir les secours les plus abondans, pour se défendre contre leurs ennemis: le Pape leur adressa un bref, par lequel il leur promettoit les forces réunies des Puissances liguées. Ludowic Sforce fit passer de nouvelles Troupes à Pise, & les Vénitiens qui craignoient que par ce moyen, Sforce ne se fut proposé de se rendre maître de cette Souveraineté, envoyerent aussi aux Pisans des forces très-considérables, moins pour les défendre, que pour s'opposer aux entreprises que le Duc de Milan pourroit tenter. (1)

Défenseurs de Pise.

Sforce ne tarda point à démêler la véritable résolution des Pisans & l'intention des Vénitiens: cette découverte opéra le plus grand changement dans sa conduite: car, sentant que les circonstances ne lui permettoient point d'exécuter ses projets, il usa d'artifice, se plaignit de l'énormité des dépenses auxquelles Pise l'exposoit, & commença à restreindre si fort les secours qu'il avoit fourni jusqu'alors, que les Pisans, qui d'ailleurs, n'avoient en lui que très-peu de confiance, la donnerent toute entiere aux Véniitens, qui leur fournirent si abondamment tout ce qu'ils demandoient, qu'ils prierent solemnellement le Sénat de prendre la ville de Pise sous sa protection. Le rusé Ludowic qui prévit quels seroient bientôt les effets de cette démarche, se montra fort zélé à l'approuver, & même à presser le Sénat de Venise d'accorder cette demande, qu'indépendamment même de ses instances le Sénat n'eût eu garde de refuser. Mais comme cette affaire s'étoit traitée fort secretement, elle ne fut pas plutôt connue des alliés de Pise, que chacun d'eux

Mésintelligence entre les défenseurs & alliés de Pise.

(1) Voyez *Histoire de Florence* & *Histoire de Milan*.

Sect. I. *Histoire de Pise.*

se croyant dégagé, de ses engagemens, refusa de fournir les secours qu'il avoit promis, laissant les Vénitiens prendre seuls intérêt à un Pays, qui les avoit seuls aussi reconnus pour ses protecteurs.

Ludowic Sforce; enflé de ses succès passés, & se regardant, à cause des négociations qui lui avoient réussi, comme l'Arbitre de l'Italie, fut le premier à applaudir a la résolution du Sénat de Venise, parce qu'il croyoit en retirer deux grands avantages; le premier, d'être par-là, dispensé d'entretenir désormais des Troupes à Pise; le second, de voir tôt ou tard, & sans qu'il lui en coutât rien, les Pisans revenir à lui; persuadé comme il l'étoit, que, soit à cause de la proximité de ses Etats, soit par la reconnoissance que cette République ne cesseroit d'avoir pour les grands services qu'il croyoit lui avoir rendus, elle seroit toujours disposée à le préférer, lorsqu'il seroit question de se choisir un maître. (1)

Projet de Ludowic Sforce.

Cependant Charles VIII. vivement ulcéré de ce qui s'étoit passé à Pise, & encore plus irrité par les plaintes ameres & trop fondées des Florentins, envoya de nouveaux ordres à Ligny, pour faire rendre aux Florentins, les Places qu'il leur retenoit. Ligny se conduisit exactement comme d'Entragues; il méprisa les ordres de Charles. Les Commandans François de ces Places obéirent à Ligny, & refuserent de se conformer aux intentions du Roi; le Bâtard de Brienne même, qui commandoit à Serzane, vendit aux Génois pour vingt-cinq mille ducats cette Place, au moment où le Commissaire de Florence étoit venu à la tête de quelques Troupes, pour en recevoir la restitution. Le Commandant de Serzanello en fit autant, & ce fut le Duc de Milan qui régla lui-même ces marchés. D'Entragues qui commandoit dans Pietra-Santa, Mutrone & Libra fatta, vendit les deux premieres Places aux Lucquois pour vingt-six mille ducats, & s'appropria Libra fatta, qu'il vendit cependant quelques tems après aux Pisans, par la médiation du Duc de Milan. Informé de ces attentats, Charles VIII, se livra à la plus violente colere; il bannit d'Entragues du Royaume, fut très-courroucé contre Bon, qui pourtant eut peu de peine à se justifier, quoiqu'il fut prouvé qu'il avoit partagé avec d'Entragues, une partie du produit de ces ventes. Mais ce ressentiment ne se soutint pas: le foible Charles crut tout ce qu'on voulut lui persuader, reçut avec distinction les Ambassadeurs de Pise, qui vinrent lui offrir leur soumission, & ne les renvoya quelques jours après que sur la nouvelle découverte qn'il fit qu'ils n'avoient d'autre but que de l'amuser par de feintes promesses: cette nouvelle injure n'empêcha cependant point cet imbécile Monarque de se reconcilier avec Ligny, & même peu de tems après, avec d'Entragues, qui s'étoit si indécemment joué de l'autorité royale.

Colere & foiblesse de Charles VIII.

Cependant quelque perfide que fût la conduite de ces officiers François à l'égard des Florentins, ceux-ci ne se découragerent point, & tenterent d'obtenir par les armes, ce que l'injustice & la mauvaise foi leur avoient si atrocément ravi: leurs entreprises n'eurent pas des succès bien décidés, & à une rencontre près, entr'eux & les Pisans, il ne se passa rien de bien considérable, ni de bien meurtrier. (2) Les Pisans au nombre de quinze cens hom-

1497.

(1) *Hist. de Fr.* Guichardin.
(2) Idem. Voy. *l'Hist. de Florence.*

Sect. I. Histoire de Pise.

mes d'Infanterie & de quatre cens de Cavalerie, commandés par Manfroné, étoient allés tenter de recouvrer un Fort dont les Florentins s'étoient emparés à Ponte-Stragno: pendant qu'ils assiégeoient ce Fort, ils furent eux-mêmes surpris par le Comte Renuccio, attaqués vivement, battus & contraints de s'enfuir, après avoir laissé beaucoup de prisonniers entre les mains du Vainqueur. Le Fort fut délivré, & l'Empereur procura une treve, qui suspendit pour quelque tems cette guerre. Les Florentins furent d'autant plus mécontens de cette suspension d'hostilités, qu'elle donnoit aux Pisans, qu'ils s'étoient flattés de réduire, le tems de se préparer à la plus vigoureuse défense, & de se procurer les moyens de venger & d'affermir leur liberté.

Treve.

Ludowic Sforce venoit de recevoir de la part des Florentins les services les plus signalés, & il paroissoit pénétré de la plus vive reconnoissance. Toutefois, cette reconnoissance n'alloit pas, jusqu'à le faire consentir à voir tranquillement la petite République de Pise passer sous la domination de Florence; & il profita de la Treve pour empêcher cet événement, dont l'idée seule lui étoit insupportable. Il crut que le moyen le plus sûr étoit de ranimer la jalousie des Vénitiens au sujet de la possession de Pise, & pour cela, il employa un artifice qui ne pouvoit manquer de réussir. Il engagea le Pape & les Ambassadeurs d'Espagne, qui ne voyoient qu'avec ombrage la puissance de Venise s'accroître chaque jour, à proposer aux Confédérés; que pour empêcher les François de troubler le repos d'Italie, les Florentins fussent invités à se joindre à la Ligue, afin de les détacher des intérêts de la France, ce qu'ils hâteroient de faire, si on les remettoit en possession de la ville de Pise, sur laquelle il n'étoit pas possible de se dissimuler qu'ils avoient les droits les plus légitimes. Ce que Sforce avoit prévu arriva, les Vénitiens, allarmés d'une proposition qui renversoit toutes leurs espérances, s'opposerent vivement à cet avis, représenterent que même en rendant Pise aux Florentins, on ne devoit pas se flatter qu'ils renonçassent à l'alliance étroite qu'ils avoient formée avec la France: en un mot, que le seul moyen de s'assurer de leur fidélité, étoit de remettre Livourne en dépôt à ceux-ci. Les Vénitiens en ouvrant cet avis, étoient bien assurés qu'il ne pourroit jamais être suivi, parce que les Florentins ne consentiroient point à se défaisir de Livourne. Ils ne se tromperent point, & la proposition artificieuse du Duc de Milan eut tout le succès qu'il en avoit espéré. (1)

Stratagemes & negociations artificieuses du Duc de Milan.

Les Vénitiens que la crainte de perdre irrévocablement Pise, avoit attachés avec autant de chaleur aux intérêts de cette Ville, qu'ils avoient témoigné peu de zele jusqu'alors, n'entrerent point du tout dans les vues de Ludowic Sforce; & il se jetta entierement dans le parti des Florentins, auxquels il fournit de si puissans secours, qu'ils se flatoient de toucher au moment de recouvrer enfin Pise & son territoire. Mais il s'en falloit bien que cette entreprise fut si facile qu'ils l'espéroient: car, outre la valeur de la noblesse & des habitans de Pise, résolus de souffrir les dernieres extrêmités plutôt que de se soumettre, les Vénitiens avoient jetté dans cette Ville quatre cens hommes d'armes, huit cens Stradiots, plus de deux mille hommes d'Infanterie, & ils se proposoient d'y envoyer encore

(1) Voy. l'*Histoire de Milan.*

Sect. I. Histoire de Pise.

Les Florentins & le Duc de Milan se disposent aux plus grands efforts contre Pise.

des Troupes plus nombreuses; ensorte que les Pisans se trouvoient en état d'opposer à leurs ennemis la plus opiniatre & la plus vigoureuse résistance. Toutes ces forces ne furent point capables de décourager Lodowic Sforce, ni les Florentins; ils assemblerent une Armée très-forte qu'ils destinerent à s'emparer de toutes les Places du territoire de Pise, & ils se donnerent les plus grands soins pour engager les Puissances voisines à abandonner les Pisans, ou du moins à rester neutres entre les Florentins & les Vénitiens. Ludowic obtint des Lucquois qu'ils ne favoriseroient point les Pisans; & il est vrai que Lucques cessa de les seconder aussi ouvertement qu'elle l'avoit fait jusqu'alors, mais elle leur rendit en secret des services utiles. Dans le même tems Ludowic & les Florentins agirent auprès des Siennois & des Génois pour se les attacher, & ne réussirent pas aussi complettement qu'ils l'avoient espéré. (1)

Vicissitudes de cette guerre.

Pendant le cours de ces négociations, l'Armée Florentine se mit en Campagne, & obligea les Pisans & les Stradiots à lever le Siege de Ponti-di-Sacco. Vitelli, Général des Florentins, qui attendoit à Calcinaia, dont il venoit de s'emparer, une nouvelle Troupe d'Infanterie, se mit en embuscade auprès de Cascina, où étoient quelques Troupes Vénitiennes, commandées paa Martinengo: il les attaqua avec tant d'avantage, qu'il leur tua beaucoup de Stradiots, & fit un très-grand nombre de prisonniers. Les Vaincus se hâterent de s'éloigner de Cascina, & allerent, en attendant de nouvelles Troupes, se renfermer dans l'un des Fauxbourgs de Pise. Vitelli poursuivant ses avantages, feignit de vouloir assiéger Cascina; mais lorsqu'il vit par les dispositions des Pisans qu'ils avoient donné dans le piege, il traversa promptement la riviere d'Arno; & vint assiéger Butti, qu'il emporta d'assaut. Il connoissoit trop les forces des Troupes rassemblées à Pise, pour tenter le siege de cette Ville; son intention étoit de l'affamer peu-à-peu; & pour cela, de se rendre maître de tous les postes des environs, afin d'intercepter tous les secours qu'on tenteroit d'envoyer aux Pisans. Il réussit en partie dans ses opérations, se rendit maître de plusieures Places, mais perdit à Verrucola beaucoup de ses soldats, qui furent taillés en pieces par les Pisans. Ils se dédommagea de cette perte par la prise de Vico-Pisano. Les Pisans à leur tour, entreprirent de s'emparer de Pietra-doloroza, & ils envoyerent du monde pour former ce siege. Mais pendant que les Troupes étoient occupées à cette entreprise, l'Armée des Florentins parut; les assiégeans se retirerent du côté de Pise, où ils n'eurent pourtant point le tems de se rendre; car, ils furent coupés dans la plaine par un détachement de Florentins, contre lequel ils se battoient avec courage, lorsque Vitelli, accourant avec l'Armée Florentine, vint achever de les accabler. Les Pisans perdirent en cette occasion, une grande partie de leur Cavalerie & toute l'Infanterie qu'ils avoient envoyée au Siege de Pietra-dolorosa, fut massacrée. (2)

La contestation est mise en arbitrage.

Malgré ce désastre, les Pisans soutenus par les Vénitiens, se défendoient avec vigueur, & remportoient autant d'avantages qu'ils essuyoient de pertes; ensorte qu'il n'y avoit eû encore aucun succès bien décisif de part & d'autre.

(1) *Hist. de Fr.* Guichardin.
(2) *Idem.* Machiavel. *Histoire de Florence.*

Fatigués de ces viciſſitudes, le Duc de Milan & les Vénitiens, que cette guerre épuiſoit inutilement, agirent avec tant de chaleur, qu'enfin les Florentins conſentirent à remettre cette conteſtation au jugement d'Hercule, Duc de Ferrare. Hercule, entr'autres choſes, prononça qu'on accorderoit aux Piſans une amniſtie de tout le paſſé, & la liberté d'exercer toutes ſortes d'arts, & de commercer librement par mer & par terre: que la garde des Citadelles de Piſe & de toutes les autres Places qu'ils tenoient lors du jour de la déciſion, leur ſeroient conſervées, mais qu'ils ne laiſſeroient nulle part des perſonnes qui fuſſent ſuſpectes aux Florentins, & que, quoique tous les officiers prépoſés à la garde de ces Places, fuſſent à la ſolde des Piſans, ils ne pourroient, ni en augmenter les garniſons, ni y dépenſer plus qu'ils n'y avoient dépenſé juſqu'alors; que tous les Châteaux du territoire de Piſe, pris par les Florentins, pourroient être raſés, ſi les Piſans le jugeoient à propos; que, quoique la ville de Piſe conſervât la jurisdiction en matiere civile ſeulement, la juſtice y ſeroit rendue par un Podeſtat étranger, que les Piſans ſeroient obigés de choiſir dans les Lieux agréés par les Florentins: qu'enfin, les droits des Florentins ſur Piſe & ſur ſon territoire, reſteroient indécis, & que, ſoit à l'égard des fortereſſes, ſoit relativement à tout autre objet, les Piſans n'entreprendroient rien au préjudice de Florence. (1)

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

Jugement du Duc de Ferrare.

Cette déciſion, qui, ſans prononcer d'une maniere directe ſur le fond de la conteſtation, jugeoit de la maniere la plus préciſe en faveur des Florentins, mécontenta également tous les Confédérés, & ſur-tout les Piſans, qui ſe plaignant amérement de l'eſpece de dureté avec laquelle ou les remettoit ſous le joug des Florentins, reprocherent aux Vénitiens qui n'avoient point ceſſé de les flatter d'une liberté aſſurée, qu'ils les laiſſoient à la merci du reſſentiment de Florence; & que s'ils permettoient que la Sentence du Duc de Ferrare fut exécutée, bientôt les Florentins ſeroient maîtres à Piſe, puiſque ce ſeroit d'eux que dépendroient les Magiſtrats & le commerce. Ils diſoient que Florence étant miſe en poſſeſſion des Portes & des Citadelles de Piſe, c'étoit évidemment leur livrer auſſi la Ville & les Citoyens, qui pourroient déſormais être impunément opprimés.

Ces plaintes étoient très-fondées, & le mécontentement des Piſans fût tel, que le Duc de Ferrare, ſoit qu'il reconnut l'injuſtice de ſa déciſion, ſoit qu'il cherchât à adoucir le reſſentiment des citoyens de Piſe, donna, à l'inſçu des Ambaſſadeurs de Florence, une déclaration qui modifioit ſa Sentence, & qui, ſi elle n'aſſuroit pas aux Piſans une liberté entiere, leur laiſſoit du moins tant de moyens de pourvoir à leur propre ſûreté, qu'ils ne pouvoient plus ſe plaindre qu'on les eût abandonnés à la diſcrétion de leurs ennemis. Les Vénitiens euſſent bien voulu ſe diſpenſer d'adopter cette déciſion, mais les conjonctures ne le leur permettoient pas; ils étoient menacés d'avoir à ſoutenir une guerre contre les Turcs, & ayant le plus grand intérêt à voir ceſſer en Italie toutes les hoſtilités, ils ratifierent la Sentence du Duc de Ferrare. Les Florentins auſſi ſatisfaits de la premiere déciſion qu'ils l'étoient peu des modifications, s'en tinrent à la Sentence, & rejetterent abſolument la modification. Les Piſans ne voulurent ſe ſoumettre à aucune des diſpoſitions de ce jugement, & réſolurent de ſe défendre eux-mêmes juſ-

Réſolution des Piſans de reſter libres.

(1) *Hiſt. de Fr.* Guichardin.

Sect. I. *Histoire de Pise.*

qu'à l'extrémité, puisqu'ils étoient abandonnés par la République de Venise. Ils furent vivement pressés de rester fermes dans leur résolution, par les Lucquois & les Génois; le Duc de Milan même fut soupçonné à Florence, de les avoir engagés à prendre cette généreuse délibération; quoi qu'il fut vrai pourtant, qu'il n'y eut aucune part, & qu'au contraire, il eût refusé de répondre à l'offre d'accepter la Souveraineté de Pise, qui venoit de lui être faite. Informés de la résolution des Pisans, les Florentins se persuaderent qu'il leur seroit d'autant plus facile de les réduire, qu'ils ne seroient plus soutenus par leurs anciens alliés. D'après cette idée, ils ne songerent plus qu'aux préparatifs nécessaires pour cette expédition. (1)

Vitelli seconda courageusement le desir des Florentins, & il envahit en fort peu de tems le territoire de Pise, s'empara de Cascina & de tous les Forts d'alentour; ensorte qu'il ne lui restoit plus que la ville de Pise à réduire. Mais quel qu'heureux que fut ce Général, cette entreprise étoit très-difficile, non qu'il y eût en cette Ville une Garnison étrangere fort nombreuse, mais parce qu'une foule de Pisans de la Campagne, gens aguerris, pleins de valeur & de courage, & profondément ulcérés contre les Florentins, s'y étoient renfermés, dans la résolution de s'y défendre, & d'y verser pour la Patrie, jusqu'à la derniere goutte de leur sang. D'ailleurs, les murs de Pise, d'une hauteur & d'une épaisseur très-considérables, étoient si bien construits qu'il n'y avoit gueres à présumer qu'ils eussent beaucoup à souffrir du Canon. Mais ces considérations n'arrêterent point Vitelli, qui se promettant, & disant hautement qu'en quinze jours au plus, il détruiroit la Ville, rassembla sous ses murs dix mille hommes d'infanterie & beaucoup de Cavalerie, avec une formidable artillerie & les plus abondantes munitions. Le Siege commença, & Vitelli s'attacha à ruiner la Forteresse de Stampacé, dans la persuasion où il étoit, que, maître de ce Fort, il le seroit bientôt aussi de Pise. L'attaque fut vive & soutenue; mais malgré le feu continuel de vingt grosses pieces d'artillerie, qui battoient sans relâche cette fortification, les assiégés se défendoient avec la plus grande valeur, & faisoient de fréquentes sorties sur les assiégeans, tandis que le reste des habitans, hommes & femmes, travailloient nuit & jour à réparer le mal que le canon faisoit. Le Siege continua de part & d'autre avec la même vivacité; mais le dixieme jour, Paul Vitelli, voyant que le Fort de Stampacé étoit considérablement ébranlé, y fit donner l'assaut, s'en rendit maître en moins de tems qu'il ne l'avoit espéré, & inspira une telle frayeur aux assiégés, qu'ils abandonnerent le rempart & se fussent renfermés dans la Ville, si les Magistrats, moins consternés, les arrêtant aux portes, ne les eussent contraint de renoncer à cette honteuse retraite. Cependant quelle que fut la fermeté des Magistrats, il est incontestable que, si Vitelli eût sçu profiter de ses avantages, dès ce jour même il se fut rendu maître de Pise, où ses soldats ne demandoient qu'à se jetter, & où il leur eût été facile de pénétrer, les remparts étant entiérement abandonnés, & les habitans accablés par la crainte & la consternation. Mais par la plus irréparable des fautes, Vitelli, non-seulement ne fit point avancer ses troupes, mais il

Siege de Pise.

Progrès & faute des Assiegeans.

(1) Voy. l'*Histoire de Florence.* Tom. 34. de cette *Histoire Universelle.*

fit même retirer une partie de son infanterie qui se précipitoit en foule dans la Ville pour la piller. (1)

Sect. I. *Histoire de Pise.*

Informés de cette retraite, à laquelle ils étoient si fort éloignés de s'attendre, les Pisans se ranimerent & retournerent à la défense de ces mêmes remparts que la terreur venoit de leur faire abandonner. Vitelli cherchant à réparer sa faute, plaça sur le Fort de Stempacé, une batterie, qui foudroyoit la Ville; mais elle fut rendue inutile par l'artillerie des assiégés, qui venant de recevoir un renfort de 300 Lucquois, se défendoient avec autant de courage, que si le siege n'eût fait que de commencer. Cependant en plusieurs endroits le rempart étoit abattu, & il eût été facile aux Florentins de pénétrer par ces brêches dans la Ville : l'aveugle opiniatreté de Vitelli ne le leur permit point, & s'obstinant toujours à dresser sur le Fort de Stampacé une batterie, dans la vue de prendre en flanc les retranchemens élevés par les Pisans: (opération inutile, puisque les murs offroient un passage facile;) il perdit par trop de précautions & par ses lenteurs déplacées, l'occasion que la fortune lui avoit présentée, de se couvrir de gloire. Pour comble de malheur, l'air infecté par les exhalaisons contagieuses qui s'éleverent des étangs & des marais des environs, fit dans son Camp des progrès si rapides & si funestes, que lorsqu'il jugea devoir enfin faire donner l'assaut général, ses Troupes en partie emportées par la contagion, & en partie très-affoiblies, se trouverent dans un si déplorable état, qu'il ne lui resta point assez de monde pour agir; il tomba malade lui-même. Les Florentins se hâterent d'envoyer de nouvelles forces : mais ce secours ne produisit rien, la contagion devenant de jour en jour plus violente: ensorte que Vitelli voyant l'infortune & la mort faire dans son armée les plus cruels ravages, leva le Siege, & sans même vouloir laisser une Garnison dans le Fort de Stampacé, il se retira précipitamment, & fit embarquer son artillerie à l'embouchure de l'Arno, pour la faire conduire à Livourne; le sort contraire le poursuivit encore; une partie de cette artillerie fut submergée, & retirée quelques tems après par les Pisans, qui s'emparerent aussi de la Tour qui défendoit l'embouchure de la riviere. (2)

Levée du Siege de Pise.

Vivement irrités contre Vitelli, les Florentins se vengerent sur lui du malheureux événement de cette expédition; & dès la nuit même qu'il fut assez imprudent pour entrer à Florence, il fut arrêté, interrogé, appliqué à la torture, jugé, condamné à perdre la tête, & exécuté. On préparoit le même sort à Vitellozo son frere, mais il eut le bonheur de s'évader, & il alla chercher un asyle chez les Pisans, qui le reçurent avec joie. Ce désastre n'engagea cependant pas les Florentins à renoncer à leur projet; au contraire, ils firent les plus grands préparatifs, & ils reçurent, quoique beaucoup plus tard qu'on ne s'y étoit engagé, des secours du Roi de France. Ils croyoient que désormais rien ne pourroit plus s'opposer au succès de cette seconde expédition; mais les Pisans, conduits par Vitellozo, devenu par le supplice de son frere, le plus irréconciliable ennemi des Florentins, avoient pourvu à leur défense, & avoient appellé d'habiles ingénieurs qui avoient

Vengeance cruelle des Florentins. 1500.

(1) Idem. *Hist. de Fr.* Guichardin.
(2) *Histoire Universelle.* T. 34. *Hist. de Florence.*

SECT. I. *Histoire de Pise.*

réparé toutes leurs fortifications ; de maniere qu'ils se croyoient à l'abri de tout accident, lorsque Beaumont, Général des Armées Françoises & Florentines, les envoya sommer par un héraut, de lui livrer la Ville. Les habitans lui envoyerent des députés pour lui dire qu'ils ne demandoient pas mieux qu'à se soumettre au Roi de France, pourvu qu'il leur donnât sa parole royale qu'il ne les livreroit pas aux Florentins. Beaumont ne voulut seulement point les écouter, & fit battre les murs avec tant de violence, que dès le lendemain il y avoit une bréche de 16 ou 17 toises. A la vue de cette brêche, les assiégeans se précipiterent pêle-mêle, sans ordre, sans discipline, ne doutant point que Pise ne fut emportée, & ne songeant plus qu'au carnage & au butin qu'ils alloient faire. Mais ils furent étrangement surpris à l'aspect d'un profond & large fossé ; ils n'ôserent point tenter de le franchir, furent découragés par la force des remparts & la ferme résistance des assiégés ; ceux-ci mirent la division entre les Troupes ennemies, par les ménagemens qu'ils affectoient pour les François, avec lesquels il se familiariserent tellement, qu'ils étoient reçus librement dans Pise, & en sortoient quand ils vouloient. On parloit hautement en faveur des assiégés, dans le Camp des assiégeans. Tarlattino appellé par Vitellozo, se jetta dans Pise avec un secours considérable, & il rendit avec tant d'intelligence de si grands services, qu'il ruina tous les travaux des Florentins, découragés d'ailleurs, par les François, qui demandoient hautement la levée du Siege. (1) Beaumont n'avoit plus d'autorité, ses ordres étoient méprisés, au point que l'Infanterie Gasconne, les Suisses & le reste de l'Infanterie se retirerent, ne voulant plus combattre contre les Pisans. Ceux-ci profitant de cette défection & de la fâcheuse situation des Florentins, réduits à leurs propres forces, firent des incursions sur les Places du territoire de Pise, en recouvrerent plusieurs, & se rendirent maîtres de Libra fatta & du fort de la Ventura. Louis XII. sensible à la honte des armes Françoises, qui avoient échoué devant Pise, en rejetta toute la faute sur les Florentins, & se persuadant que ce désordre n'avoit été occasionné que par la négligence des Officiers de cette République, il y envoya Corcou, Gentilhomme de sa Chambre, pour inviter les Citoyens à ne point se décourager, leur promettant un secours considérable. Mais ces offres furent très-froidement accueillies par les Florentins, qui s'étoient persuadés que jamais ils ne réduiroient Pise par le secours des François ; ensorte que le bruit se répandit que cette République s'étoit ouvertement brouillée avec la France. Ce bruit fut très-favorable aux Pisans, & il leur ramena les Lucquois, les Siennois, les Génois & tous les anciens ennemis de Florence ; ils se hâterent d'envoyer des secours & de l'argent aux Pisans, qui par là, se trouverent plus en état de se défendre qu'ils ne l'avoient été jusqu'alors. (2)

Second Siege de Pise.

Nouveaux efforts des Pisans. 1504.

Mais cette florissante situation ne se soutint pas ; après bien des hostilités qui furent fort avantageuses aux Florentins, les alliés de Pise, fatigués d'une guerre qui les épuisoit, se réfroidirent peu-à-peu, & finirent par abandonner ceux qu'ils avoient si généreusement promis de défendre. La plû-part

(1) *Hist. de Fr.* Guichardin.
(2) Voy. le XXXIV. Voldi de cet *Hist. Histoire de Florance.*

part d'entr'eux se reconcilierent avec Florence; la guerre, qui, pendant tant d'années, avoit désolé l'Italie cessa, & il ne resta plus d'autre différent à terminer que celui des Pisans & des Florentins. Ceux-ci avoient pris à leur solde d'excellens Capitaines; leur Armée étoit nombreuse, aguerrie, formidable, & la campagne de Pise étoit devastée: Libra fatta avoit été reprise, ainsi que la plûpart des autres Places: ensorte que la disette & la famine eussent entiérement accablé les Pisans, si les Génois & les Lucquois ne leur eussent fourni des vivres, ainsi que Berdella, fameux Pirate de la Mer de Toscane, qui, quoiqu'il fut à la solde des Génois, avoit pris le titre de Capitaine des Pisans, auxquels il faisoit continuellement passer des vivres sur un Brigantin & quelques Galions. Mais ces secours ne faisoient que retarder la chute des Pisans, & ne leur donnoient gueres d'espérances certaines de maintenir leur liberté. Elle eût été entiérement écrasée, si l'entreprise que les Florentins firent de détourner le cours de l'Arno eût réussi: mais cette entreprise qui couta d'énormes dépenses & les plus grands travaux, n'eut point de succès; il fallut l'abandonner, & s'en tenir à continuer les hostilités.

Sect. I. *Histoire de Pise.*

Succès des Florentins.

Cependant fatigués eux-mêmes de tant de lenteur, les Florentins tenterent de gagner par la douceur, ce qu'ils avoient tant de difficultés à obtenir par la violence. Ils promirent une amnistie générale, & la restitution de leurs Biens à tous ceux qui, dans un tems fixé, se retireroient dans les Bourgs, ou sur les Terres, que les hostilités leur avoient fait abandonner. La plûpart accepterent ces propositions, & sortirent de Pise, qui, quoique delivrée de tant d'habitans inutiles, n'en fut pas moins exposée bientôt à toutes les horreurs de la disette. Dans cette malheureuse situation, leur courage fut ébranlé; mais telle étoit leur haine pour les Florentins, que, ne pouvant supporter l'idée de se soumettre à cette domination, ils prirent la résolution de se donner aux Génois, qui eussent bien volontiers accepté cette offre, si Louis XII. ne leur eût expressément défendu d'accepter cette Souveraineté, leur promettant néanmoins de protéger & de défendre les Pisans de toute leur puissance. (1)

Propositions des Florentins.

Les opérations des Florentins & de leurs ennemis continuoient pourtant, mais avec peu de chaleur, & il n'y eut d'autre action importante & fort vive, qu'un combat soutenu près du Pont Capelleri, sur les rives de l'Oselle, par Tarlatino, à la tête d'une poignée de Pisans, contre presque toute l'Armée Florentine, qui malgré l'incomparable supériorité du nombre, fut battue complettement, & mise en fuite. Cet échec fut très préjudiciable aux Florentins, ranima les espérances & le courage des Pisans, qui secretement reçus sous la protection du Roi d'Espagne, ne doutoient pas qu'enfin ils ne parvinssent à triompher de Florence. Malgré toutes ces brillantes espérances, les Florentins étoient bien éloignés de renoncer à leurs projets: ils assiégerent Pise pour la troisieme fois, & ne furent pas plus heureux qu'ils l'avoient été précédemment, perdirent beaucoup de monde & furent obliges de se retirer honteusement.

Quoique la paix unit les Rois de France & d'Espagne, le premier cepen-

(1) *Hist. des Guerres d'Italie*: par Guichardin.

Sect. I. Histoire de Pise.

dant, ſoit qu'il fut irrité de ce que les Piſans s'étoient mis ſous la protection d'Eſpagne, ſoit qu'il crut de ſon intérêt de favoriſer les Florentins, n'étoit rien moins que diſpoſé à ſoutenir la Cauſe de la liberté de Piſe. Le Roi d'Eſpagne, croyant qu'il ne pourroit conſerver cette Ville que par de ruineuſes dépenſes, & craignant que les François ne finiſſent par s'en ſaiſir, propoſa aux Piſans de ſe ſoumettre aux Florentins à des conditions honorables, & il ne leur faiſoit cette propoſition que par la promeſſe que lui avoient faite les Florentins de ſe liguer avec l'Eſpagne, ſi ce traité avoit lieu, & de lui payer en différens termes cent vingt mille ducats. Mais les Piſans à quelque extrêmité que la diſette & le défaut de ſecours les euſſent réduits, n'étoient point diſpoſés à déférer à ces conſeils; enſorte que pour les réduire les deux Rois ſongerent à empêcher les Lucquois & les Génois de les ſecourir; ce qui ne pouvoit manquer d'opérer la réduction de cette Ville, qui ſe trouvoit déja, même avec ce ſecours, dans le plus déplorable état. Les Génois & les Lucquois firent les plus grands efforts pour leur faire paſſer des vivres; mais leurs convois furent interceptés en partie, & le reſte obligé de ſe retirer. Bientôt les Lucquois furent contraints eux-mêmes d'accepter les conditions d'accommodement que Florence leur fit propoſer, & l'une de ces conditions étoit, qu'ils ne fourniroient plus aucune ſorte de ſecours aux Piſans. (1)

Triſte ſituation de Piſe.

A ce Traité en ſuccéda un autre encore plus funeſte à ces derniers; ce fut l'alliance formée entre les Rois de France, d'Eſpagne & les Florentins; & l'une des Clauſes de ce Traité fut que, non-ſeulement les deux Rois ne ſecourroient en aucune maniere les Piſans; mais que même ils empêcheroient leurs ſujets & leurs alliés de leur fournir des vivres, de l'argent, des troupes, ou des munitions de guerre: qu'enfin, dans le cas où Piſe feroit réduite, dans l'année, Florence payeroit cinquante mille ducats à chacun des deux Rois; & c'étoit les intéreſſer l'un & l'autre de la plus ſenſible maniere, à la prompte ſoumiſſion des Piſans. Auſſi la diſette ne tarda point à ſe faire ſentir chaque jour plus vivement à Piſe; il n'y entroit preſque plus de grains; la famine y étoit extrême; mais l'opiniatreté des habitans étoit encore plus exceſſive. L'un d'eux *Alphonſe del Mutolo*, jeune homme de baſſe extraction, entreprit de faire périr l'Armée Florentine, dans laquelle il étoit priſonnier; il perſuada aux Chefs qu'il leur feroit livrer la porte de Lucques, & parvint à faire donner aux Magiſtrats avis de ſon complôt; enſorte qu'on ſe diſpoſoit à laiſſer pénétrer comme par trahiſon, une partie de l'Armée ennemie dans la Ville & de la maſſacrer: mais cette conjuration ne réuſſit point par la ſageſſe des précautions priſes par les Florentins.

Complôt contre les Florentins découvert.

Cependant les calamités devenoient chaque jour plus intolérables à Piſe, ainſi que dans les environs, & elles furent portées à un tel point, que les habitans de la Campagne ne pouvant plus y réſiſter, ſe ſouleverent contre les Chefs des Piſans, & les forcerent d'entrer en négociation avec les Florentins. Cette négociation fut plus heureuſe qu'on ne l'avoit eſpéré, &, quoique tout annonçât l'inévitable ruine des Piſans, les Florentins furent cependant aſſez modérés pour ne pas abuſer de leurs avantages. Le Traité

Piſe ſe ſoumet à Florence.

(1) Machiavel. *Hiſt. de Florence.*

fut conclu, & non-seulement les Florentins promirent d'oublier tout ce qui avoit été fait contre la République & les particuliers, mais ils accorderent encore plusieurs privileges aux Pisans, qui ne furent pas même obligés de restituer les effets qu'ils avoient pillés, soit lorsqu'ils se revolterent, soit pendant la longue durée de cette guerre. Cette rare modération fit sans doute beaucoup d'honneur aux Florentins, mais elle prouvoit aussi le desir qu'ils avoient de rentrer en possession de Pise, qui depuis, n'a plus songé à se soustraire à la domination de Florence. (1)

Sect. I. *Histoire de* Pise.

Avant ces révolutions la ville de Pise s'étoit rendue fort illustre, non-seulement par le commerce, l'industrie & la valeur des habitans, mais encore par les deux Conciles qui s'y étoient tenus. Le premier y avoit été assemblé par le Pape Innocent II, en 1134: & ce fut dans cette Assemblée que les Prélats de France, d'Allemagne & d'Italie après avoir excommunié l'Anti-Pape Anaclet, firent des réglemens très-utiles contre les Sectateurs des Schismatiques. Le second Concile de Pise fut encore plus important, & aussi la plûpart des Auteurs l'ont-ils placé an nombre des Conciles Généraux. Il fut tenu en 1409. Depuis longtems l'Eglise étoit déchirée par un Schisme, que le zele des Prélats & les soins des Puissances Européennes n'avoient pu faire cesser; les deux Papes qui attisoient la violence de ce Schisme étoient Grégoire XII & Benoit XIII. Après un mûr examen des prétentions respectives de ces deux fougueux rivaux; le Concile déclara Pierre de la Lune (Benoit XIII) & Ange Corario (Gregoire XII), Schismatiques, hérétiques, & convaincus de collusion pour entretenir le Schisme; ils furent privés l'un & l'autre du Pontificat, & à leur place les Prélats assemblés élurent Pierre de Philargie, dit de *Candie*, Cardinal de Milan, qui prit le nom d'*Alexandre* V, & qui, pour premier exercice de sa puissance, ou de celle du moins qu'il croyoit lui appartenir, confirma, contre Ladislas, Roi de Naples, Louis d'Anjou dans les droits que ce Prince avoit sur le Royaume de Sicile, & le créa Gonfalonier de l'Eglise. (2)

Conciles de Pise.

Quelque tems après la réduction de Pise par les Florentins, en 1511, quelques Cardinaux mécontens du Pape Jules II, & excités par Louis XII, qui avoit contre Jules les sujets les plus graves de mécontentement, convoquerent un Concile dans cette Ville; & il y fut assemblé le 1. de Septembre; mais le Pape, furieux contre les Florentins qui avoient permis dans leurs Etats ce Conciliabule, ainsi qu'il l'appelloit, mit en interdit les villes de Florence & de Pise, en vertu de la Bulle de Publication du Concile de Latran, par laquelle il déclaroit excommuniés & soumis à toutes les peines portées par les Canons, contre les Hérétiques & les Schismatiques, tous ceux qui favorisoient ce Conciliabule; menaçant de leur faire la guerre. Cette affaire n'eut point de suites, non plus que ce Concile; l'Empereur s'en étoit séparé, & le Roi Louis XII. avoit envoyé des Ambassadeurs à Rome qui, admis au Concile de Latran, déclarerent que ce Monarque n'avoit soutenu le parti des Prélats assemblés à Pise, que pour agir contre la

(1) *Hist. des Guerres d'Italie:* par Guichardin.
(2) *Hist. Ecclésiast. Hist. des Conciles.*

SECT. I. *Histoire de Pise.*

personne de Jules II, mais que dès qu'il avoit été informé de l'élection de Léon X, il avoit adhéré au Concile de Latran.

Mais si bien des gens n'ignorent qu'il y ait eû des Conciles à Pise, il n'est gueres personne qui ne sache que ce fut dans cette Ville qui fut conclu, en 1664, un traité fort important entre le Pape Alexandre VII & Louis XIV, par Mr. Rasponi, Plénipotentiaire du Pape & Mr. de Bourlemont, Plénipotentiaire du Roi de France. Ce traité qui termina le différent survenu au sujet de l'injure faite à Rome à Mr. le Duc de Créquy, contient XIV articles. Par le troisieme il fut convenu que le Cardinal Chigi, revêtu du caractere de Légat, viendroit en France, dire en propres termes au fier Louis XIV. „Sire, Sa Sainteté a ressenti avec une très grande douleur, les malheureux accidens qui sont arrivés; & les sujets de mécontentement que Votre Majesté en a eus, lui ont causé le plus sensible déplaisir qu'elle put recevoir; l'assurant que ce n'a jamais été la pensée, ni l'intention de Sa Sainteté; que Votre Majesté fut offensée, ni Mr. le Duc de Créquy, son Ambassadeur; Sadite Sainteté desirant qu'à l'avenir il y ait de part & d'autre, la bonne & sincere correspondance qui a toujours été &c." (1). Le quatrieme article portoit, que le Cardinal Impériali présenteroit en personne au Roi Louis XIV. ses très-humbles justifications. Le sixieme, que le Seigneur Dom Mario, déclareroit par écrit, en foi de Chevalier, qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit passé dans Rome, le 20 Août 1662. Le neuvieme, que le Pape ordonneroit d'une maniere précise & efficace à ses Ministres, de porter à l'Ambassadeur du Roi, le respect dû à celui qui représente la personne d'un si grand Prince. Le douzieme, que toute la Nation Corse, dont la garde avoit insulté le Duc de Créquy, seroit déclarée incapable à jamais de servir, non-seulement dans Rome, mais aussi dans tout l'Etat Ecclésiastique. Le treizieme qu'il seroit élevé une pyramide à Rome, vis-à vis de l'ancien Corps-de-Garde des Corses, avec une inscription, qui contiendroit en substance, le décrêt rendu contre la Nation Corse, &c.

D'une condition imposée au Pape par Louis XIV. 1664.

L'époque de la réduction des Pisans, en 1509, fut le terme fatal de la grandeur & de l'ancienne prospérité de Pise; aussi, un très-grand nombre d'entre les habitans de cette Ville, prévoyant quel seroit désormais le sort de leur Patrie, préférerent de s'exiler, au malheur de vivre dans la dépendance des Florentins, & ils allerent se fixer en Sicile, à Rome, à Gènes, à Venise. Environ un Siecle après cette révolution, en 1609, les Pisans parurent s'occuper des moyens de recouvrer encore leur antique liberté, à laquelle cent ans d'obéissance n'avoient pu les faire renoncer; mais le Grand Duc de Toscane, afin de leur ôter jusqu'à l'espoir d'être jamais en état de secouer le joug de sa domination, les affoiblit sensiblement, & s'attacha à diminuer leur commerce & la puissance que leur avoient laissé leurs privileges. Les vues des Grands Ducs de Toscane ont eu tant de succès à cet égard, que Pise, qui jadis contenoit jusqu'à cent-cinquante mille Citoyens, n'en a pas maintenant la dixieme partie, même à y compter environ six à sept cens Juifs.

Décadence de Pise & son état actuel.

(1) *Hist. de Louis XIV.*

fort méprisés, fort avilis, comme par tout ailleurs, mais très-riches aussi, & que l'opulence console du défaut de considération. (1)

Sect. I. *Histoire de Pise.*

Pise est une ville fort grande & très-bien construite, les rues en sont larges, belles, & pavées de dalles, ainsi qu'à Florence; mais c'est à cause même de son étendue, que Pise paroît presque totalement déserte; l'herbe y croît dans les Places publiques, & le loyer des maisons y est à très-bon prix. L'air y est devenu mal sein, à cause du défaut de culture dans les environs, & parce qu'il y a trop peu d'habitans qui puissent s'occuper du desséchement des marais: car, pour peu que le Pays fut peuplé, l'air y seroit très-salubre, Pise étant située dans une Plaine très-agréable. Il y a bien des Siecles que Pise étoit regardée comme l'une des plus belles Cités de l'Italie entiere; Strabon parle avec éloge de sa grandeur & de la beauté de ses Edifices; *Propter Saxorum opera.* Mais depuis Strabon, on y a fait beaucoup d'embellissemens: ensorte qu'il n'est presque point de ville, où l'on ait rassemblé autant de marbres étrangers & précieux. Ces marbres sont les fruits des différentes conquêtes des Pisans, qui, au retour de ces expéditions, ramenoient par mer des statues & des colonnes pour en orner leur Ville: aussi en voit-on avec profusion dans tous les Edifices Publics; on voit dans la plûpart des bâtimens, des restes d'inscriptions, de bas reliefs & de corniches de ce beau marbre grec, si fort estimé par la finesse de son grain & le poli de sa surface.

Beauté de la ville de Pise.

Sans nous arrêter à décrire le grand nombre d'édifices qui embellissent Pise, nous nous contenterons de dire, que l'Eglise & le Palais des Chevaliers de l'ordre de St. Etienne, est l'un des plus magnifiques bâtimens qui fixent en Italie l'attention des voyageurs, & que cette Eglise & ce Palais renferment des monumens & des pieces de sculpture, d'architecture & de peinture du plus grand prix. L'Ordre de St. Etienne, ou le Grand Ordre de Toscane, fut établi par le Grand Duc Côme I. en 1561, & approuvé par le Pape Pie IV. Lors de son institution, l'objet de son établissement fut de défendre contre les Pirates les Côtes de Toscane. Sous le dernier Grand Duc de la Maison de Médicis, cet Ordre entretenoit encore deux Galeres contre les Barbaresques; mais la paix ayant été faite entre la Toscane & les Puissances de Barbarie, les Chevaliers de St. Etienne sont restés sans emplois, & l'Empereur a fait dépecer leurs Galeres, au grand regret de l'Italie entiere, dont ces bâtimens défendoient & protégeoient les Côtes. Le Grand Prieur de St. Etienne réside dans le Palais de l'Ordre, afin d'être toujours prêt à juger les différens que les Chevaliers pouvoient avoir entr'eux, ou avec des externes, sur le point d'honneur. On compte environ quatre cens de ces Chevaliers, qui pour être admis, sont obligés de prouver six degrés de Noblesse de Pere & de Mere. Ils portent sur leurs habits une croix à huit pointes, de satin rouge, & sur la poitrine une petite croix d'or, attachée à un ruban couleur de feu. Ils ne sont point obligés au célibat comme les Chevaliers de Malthe, & c'est un très grand bien. (2) Leurs fonctions au reste, se réduisent à très-peu de chose, depuis qu'ils ne vont plus en course contre les

Ordre des Chevaliers de St. Etienne.

(1) *Voyage d'un François en Italie.* Tom. 2.
(2) Idem.

SECT. I. *Histoire de Pise.*

Corsaires: ils ont le privilege non de juger, ni de réparer les torts, mais de les empêcher; ensorte qu'ils ont le droit d'arrêter qui que ce soit dans un tumulte, & dans une querelle; & leur formule est celle-ci: *Per quanto stimate la grazia del Gran Duca, andate in arresto.* C'est-à-dire, *Pour peu que vous fassiez cas des bontés du Grand-Duc, allez-vous en aux arrêts.* Ceux auxquels un Chevalier adresse ces paroles dans ces occasions, sont obligés d'obéir sur le champ.

Jardin de Botanique.

On remarque à Pise un très-beau jardin de Botanique, fort vaste & rempli de plantes très-rares; il fut fondé par Ferdinand, second fils de Côme I, & qui, en 1587, fut Grand Duc de Toscane, après la mort de son frere, François Marie de Médicis. Le Cabinet d'Histoire Naturelle & la Bourse, ou la *Loggia de' Mercanti*, ont été décrits par tant de voyageurs, que nous ne pensons pas devoir nous y arrêter, non plus qu'à la description des trois magnifiques ponts qui embellissent cette Ville : mais nous ne passerons pas sous silence une fête très-singuliere que l'on donne tous les trois ans, sur l'un de ces Ponts, sur le *Ponte Marmo.* Le Peuple des deux côtés de la riviere, s'assemble en deux Troupes, qui se disputent ce pont par un combat fort vif, qu'ils se livrent, armés de massues de bois. Ces Combattans, au nombre de sept cens vingt, sont cuirassés, & portent des casques dorés. Ils sont divisés en douze Compagnies de soixante hommes chacune, sous des enseignes différentes. Après quelques momens de parade, ces douze Compagnies se séparent, six vont se rendre à l'une des extrêmités du Pont, les six autres à l'extrêmité opposée. Elles s'avancent les unes contre les autres, jusques vers le milieu du Pont, & à un signal donné, elles se chargent au son de divers instrumens militaires: les plus forts restent les maîtres du champ de bataille, après un combat d'environ trois quarts d'heure ; & ce combat n'est jamais terminé sans qu'il y ait beaucoup de blessés, & souvent même des morts. C'est là le seul vestige qui nous reste en Europe, des anciens jeux de la Grece & de Rome. On ignore d'où vient cette institution; quelques observateurs la font remonter aux jeux olympiques, & l'attribuent à Pélops, fils de Tantale, Roi de Phrygie, Fondateur de Pise: d'autres prétendent que ce fut l'Empereur Néron qui établit ces jeux à Pise: plusieurs assurent avec plus de vraisemblance, que ce combat se donne en mémoire de la défaite de Musetto, Roi de Sardaigne, sur lequel les Pisans remporterent une grande victoire, aux environs du Pont de marbre: (1) mais au fond, rien n'est plus incertain que les différentes opinions soutenues au sujet de cette coutume, que bien des Gens sensés desireroient qu'on abolit.

Institution singuliere observée à Pise.

L'Université de Pise est fort ancienne, Accurse Bartole & Cesalpin avoient infiniment contribué à sa célébrité; mais elle avoit beaucoup perdu de sa réputation, lorsque le Grand Duc Côme I. lui rendit tout son ancien lustre.

Mœurs des Pisans.

Le Climat de Pise est fort doux, & le caractere des habitans est bon, quoique la nature les ait doués d'une extrême vivacité. Les Bains d'eaux Termales, situés à une lieue & demi, au Nord de la Ville, sont regardés comme les meilleurs qu'il y ait en Italie, aussi sont-ils très-fréquentés. Du

(1) Voyez le *commencement de cette Section.*

reste, comme nous avons parlé des mœurs, des loix & des coutumes de Florence, (1) nous ne dirons rien des coutumes, des loix & des mœurs des Pisans, qui sont exactement les mêmes, ainsi que la maniere de s'habiller, &c. Nous observerons seulement qu'à Pise, les femmes de la Campagne sont coëffées dans un goût de coquetterie, qui leur sied & releve leurs graces; elles ornent leurs cheveux de fleurs artificielles, & de grelots d'argent qui arrêtent leurs cheveux au dessus de leur tête, nattés, tressés & fixés avec une grosse aiguille d'argent. Elles sont aussi dans l'usage de porter un chapeau de paille, & une espece de Collerette de drap d'écarlate, qui par devant n'excede pas leur tour de gorge, mais qui tombe par derriere jusqu'au milieu du dos: cet ajustement leur sied d'autant mieux, que les Pisanes sont communément belles & très-jolies, sur-tout les habitantes de la Campagne.

Sect. II. *Histoire de la République Lucques.*

SECTION II.

Histoire de Lucques depuis les tems les plus reculés, jusqu'à nos jours.

La Ville & la République de Lucques sont célebres par leur antiquité, autant qu'elles méritent d'être connues par les efforts presque toujours heureux qu'elles ont faits pour conserver leurs privileges, leurs loix, leur liberté. Lucques, nommée par les anciens Auteurs Latins *Luca*, & *Lucca*, est une Ville qui contient environ 20000 habitans. Située à près de cinq lieues de la Mer de Toscane, à quatre lieues au nord de Pise, & construite sur les bords du fleuve Serchio; elle est Capitale de la République dont elle porte le nom, & qui pour être assez peu étendue, est pourtant la troisieme des Républiques d'Italie. Lucques existe depuis tant de Siecles, qu'on ignore profondément l'epoque de son institution. On sait seulement qu'elle faisoit partie de l'Etrurie, c'est-à dire, de cette ancienne République des Toscans, qui après avoir si longtems conservé sa puissance, fut détruite enfin par les Romains, environ trois cens ans avant l'Ere Chrétienne. Les faits rapportés par les Historiens, qui nous ont transmis les annales des premiers tems des Romains, prouvent que Lucques étoit dès lors une Ville importante. En effet, nous lisons dans Tite-Live, que Titus-Sempronius à la suite d'une glorieuse Campagne contre Annibal, alla passer à Lucques le quartier d'hiver avec son Armée. Strabon, dans sa *Géographie*, donne de très-grands éloges à la valeur des Lucquois, & il dit que le Sénat avoit en eux la plus entiere confiance. Il est vrai que cette Ville étoit alors soumise aux Romains; mais cette soumission n'avoit rien de servile, ni d'humiliant; puisqu'au contraire, Lucques jouissoit des plus grands privileges, & qu'elle avoit le rang de Colonie Romaine. D'ailleurs, elle se gouvernoit par ses propres loix, & à l'indépendance près, elle avoit tous les avantages de la liberté. C'étoit par Lucques qu'il falloit nécessairement passer alors pour

Antiquité de Lucques.

(1) Tom. XXXIV.

Sect. II. Hiſtoire de la République Lucques.

Sa Puiſſance du tems des Romains ſous les Empereurs

pénétrer de la Toſcane dans la Gaule Ciſalpine. Ce fut à Lucques que, 53 ans avant Jéſus-Chriſt, Jules-Céſar, qui y étoit allé paſſer l'hiver, lors du premier Triumvirat, fut joint par Pompée, Craſſus & les Citoyens les plus diſtingués de Rome. Tous les Magiſtrats de Rome s'y rendirent dit Appian d'Alexandrie, & l'on y vit à la fois 200 Sénateurs devant la porte de Céſar. Cette pompe, annonce au moins que Lucques étoit dès-lors une Ville fort étendue, agréable & commode. On aſſure que peu de tems après, Saint Pierre érigea l'Egliſe de Lucques en Egliſe Epiſcopale: mais comme rien n'eſt moins prouvé, que le prétendu voyage de St. Pierre à Rome, on peut, à notre avis, douter de cette érection. Ce qu'il y a de plus aſſuré, c'eſt que déja ſous les premiers Empereurs, Lucques tenoit un rang très-diſtingué parmi les Villes d'Italie. (1)

Dans la ſuite un Prêtre Lucquois, nommé *Antoine*, ou *Antonin*, dégoûté de la Société, & livré à la contemplation des choſes céleſtes, alla ſe retirer ſeul ſur la Cime du Mont-*Piſanus*, qui depuis a pris le nom de *Montagne de St. Panthaléon*. Il bâtit là une chaumiere, y vêcut, y fut ſuivi de quelques autres Miſantropes, ennuyés, comme lui, de la Société, & y inſtitua la vie ſolitaire, contemplative & purement inutile; ordres qui ne ſeroient que ridicules, s'ils étoient moins onéreux. Ces Hermites s'étoient déjà prodigieuſement multipliés, graces à la folie humaine, plus de trois Siecles avant l'exiſtence du célebre St. Paul, Hermite.

Lucques étoit très-floriſſante, lorſque le fameux Totila vint l'attaquer & s'en emparer, en 550. On ſait qu'alors les Goths inonderent une grande partie de l'Italie, & qu'attirés par la beauté du ſol & la douceur du climat, ils ſe fixerent à Lucques, où ils ſe maintinrent juſqu'à ce que Narſès, valeureux Général du foible Juſtinien, vint les y aſſiéger; la victoire couronna les efforts de ce Guerrier illuſtre; on ſait qu'il détruiſit le Royaume des Goths, & qu'après la mémorable bataille de Nocera, il ſoumit toutes les Villes de la Toſcane, & alla former le Siege de Lucques; mais il y éprouva une réſiſtance à laquelle il ne s'étoit point attendu, & malgré toute ſa valeur, les Lucquois ſe défendirent avec le plus grand courage pendant ſept mois; ce ne fut même qu'après avoir eſſuyé toutes les horreurs de la famine, & ſans eſpoir de recevoir les ſecours que la France leur avoit promis qu'ils conſentirent à ſe rendre, vers la fin de l'an 555.

Lucques tombe au pouvoir de Juſtinien.

Lucques alors ceſſa d'être une République, & avant que cette forme de Gouvernement s'y fut rétablie, elle fut ſoumiſe à divers Souverains particuliers, qui y regnerent tour-à-tour, ſous les noms de *Ducs*, de *Comtes*, de *Marquis*. Le plus célebre d'entre ces anciens Souverains fut Adalbert, qui y occupoit le rang ſuprême en 917, qu'on ſurnommoit le *riche*, & qui prennoit le titre de Grand' Marquis de Toſcane. *Tuſcorum potens Marchio*. On voit encore à Lucques ſon tombeau, à la porte de la Cathédrale. Quelques Auteurs, & Muratori entr'autres, aſſurent que cet Adalbert fut la tige des Princes d'Eſt & de la Maiſon de Brunswick-Hanovre, régnante en Angleterre. Cette Comteſſe Mathilde, ſi célebre comme on a vu dans le

cours

(1) Appian. d'Alexandrie. Tite-Live. Strabon &c.

cours de cette Histoire Universelle; étoit aussi, fille d'un Duc de Lucques; on sait qu'elle devint Princesse de Toscane, de Lombardie & Vice-Reine de la Ligurie; on sait que pendant trente années, elle soutint avec autant de valeur que de gloire, une guerre périlleuse & sanglante contre les Schismatiques, appuyés par les Antipapes. Cette Souveraine guerriere, chassa d'Italie l'Empereur Henri IV, avec lequel elle eût du se liguer contre les attentats de Rome, & cependant contre lequel elle s'arma parce qu'il étoit excommunié. Par une inconséquence encore plus absurde, elle donna, dit-on, ses Etats à l'Eglise, ou, avec plus de vérité, lorsqu'elle eut cessé d'être, le Pape fit paroître une donation de ses Etats à l'Eglise; prétendue faite, par elle; titre précieux, dont le St. Siege à sçu tirer les plus grands avantages, titre aussi respectable que la fameuse donation de Constantin. Ce qu'il y a de plus constaté est que Lucques fut la Patrie des aïeux de Mathilde; bien des Ecrivains prétendent qu'elle y nâquit elle-même: mais ce fait n'est pas prouvé; cette Princesse mourut en 1115, & ce ne fut qu'à sa mort que les Lucquois recouvrerent la liberté. (1)

Sect. II. Histoire de la République de Lucques.

Lucques recouvre la liberté. 1115.

Pendant que l'Italie entiere étoit dévastée par les factions des Guelphes & des Gibelins, Lucques qui avoit pris, de même que Florence, le parti des Guelphes & du Pape, eut cruellement à souffrir des hostilités des Gibelins, qui tenoient le parti de l'Empereur. Après bien des révolutions & des calamités, les Lucquois furent enfin contraints de se déclarer du parti de l'Empereur & des Gibelins. Ce changement procura quelques années de repos à ce petit Etat, qui ne cessa cependant point de rester attaché aux Florentins, auxquels il rendit d'importans services; mais jamais il ne voulut se soumettre à leur domination, & il forma constamment une République distincte de la leur. Mais cette République fut plus d'une fois opprimée par d'ambitieux citoyens qui parvinrent, soit par force, soit par adresse à usurper le Suprême Pouvoir. Tel fut entr'autres le brave & sanguinaire Castruccio-Castracani, qui vers 1320, obligea ses compatriotes à déposer en ses mains les rênes du Gouvernement. Castruccio fut sans contredit le plus habile Général de son Siecle; mais il ne se servit de la supériorité de ses talens, que pour s'affermir dans la tyrannie, que sa sévérité outrée & son inflexibilité rendirent aussi respectable qu'odieuse; tout est extraordinaire dans la vie de cet homme, qui, de l'obscurité des derniers rangs, s'éleva par son propre mérite, à force d'ambition & de crimes, à la Souveraine Puissance, dont, d'ailleurs, il se montra digne par les plus grandes qualités. (2)

Asservissement de Lucques à Castruccio-Castracani.

Vers les premieres années du quatorsieme Siecle, il ne restoit plus de l'ancienne famille de Castracani, de la premiere Noblesse de Lucques, qu'Antoine Castracani, qui ayant embrassé l'Etat Ecclésiastique & obtenu un Canonicat de St. Michel, dans sa Patrie, vivoit paisiblement avec sa sœur Dianove, Veuve de Bonacorta Cenami. Ce Chanoine avoit auprès de sa Maison une petite vigne, environnée des jardins du voisinage. Un matin Dianove étant allée se promener dans cette vigne, entendit quelque leger bruit

Vie de Castracani.

(1) *Hist. des Papes.*
(2) *Hist. de Florence. Tom.* XXXIV. de cette *Hist. Universelle.*

SECT. II. *Histoire de la République de Lucques.*

sous un cep; elle approcha, & apperçut un enfant, enveloppé de haillons, récemment né, & qui, transi de froid, paroissoit avoir le plus grand besoin de secours. Dianove émue de pitié, prit cet enfant, rentra chez elle, le fit emmaillotter, & le présenta à son frere, qui, informé de l'aventure, s'intéressa autant que sa sœur à cet enfant. Ils prirent l'un & l'autre la résolution de l'élever, appellerent chez eux une nourrice, le firent baptiser, & lui donnerent le nom de *Castruccio* qui étoit le nom du Pere du Chanoine & de Dianove. Car, à l'égard du véritable pere du jeune enfant trouvé, on ne le connut point, & c'est fort gratuitement que Moreri en fait un d'un des Bourgeois honnêtes de Lucques. (1)

Le jeune Castruccio eut à peine passé les premieres années de l'enfance, qu'il donna de ses talens les plus heureuses éspérances. Par ses progrès, il répondit aux soins, & alla même au-delà de l'attente du Chanoine de St. Michel, qui conçut tant d'amitié pour son jeune protégé, qu'ayant formé le dessein de lui résigner ses bénéfices, il lui donna des maîtres pour le former aux connoissances nécessaires à l'état qui lui étoit destiné. Jusqu'à l'âge de quatorze ans Castruccio se montra fort docile à tout ce qu'on voulut lui enseigner; mais alors dégoûté d'un genre de vie pour lequel il se sentoit la plus forte répugnance; fatigué de ses maîtres & ennuyé des livres, il n'écouta plus les premiers, & abandonnant les autres, il ne montra du goût, d'inclination que pour les armes, rechercha avec empressement les jeunes gens de son âge qui marquoient le même panchant, se mêla à leurs jeux, prit part à leurs exercices, les surpassa tous en force & en adresse; & malgré les remontrances; les exhortations & les menaces du Chanoine son Bienfaiteur, ne voulut plus étudier, ni lire d'autres livres qne ceux où il étoit question de guerre & de combats.

Ce changement causoit la plus sensible douleur au bon Antoine Castracani, & vraisemblablement il eût fini par abandonner son protégé, si un événement inattendu ne fut venu seconder les desirs & les inclinations de ce dernier. François Cuinigi, Gentil-homme de Lucques, homme fort respecté par son rare mérite, & l'un des citoyens les plus distingués par sa valeur & ses richesses, après avoir passé la plus grande partie de sa vie à servir avec distinction dans les Armées des Ducs de Milan, s'étoit retiré à Lucques sa Patrie, où il étoit d'autant plus considéré par le plus grand nombre de ses compatriotes, qu'il y étoit à la tête de quelques jeunes gens, & paroissant avoir sur eux une supériorité marquée. La vigueur & l'adresse de cet enfant, firent impression sur Cuinigi; il demanda qui il étoit, & le compte qu'on lui rendit de l'aventure qui l'avoit fait passer dans cette Maison, l'intéressant encore davantage, il le fit appeller, & lui demanda s'il aimeroit mieux être élevé en Gentil-homme, apprendre à monter à cheval, à manier les armes, & tous les exercices de la guerre, que de végéter dans la maison d'un Prêtre, occupé de messe & de breviaire. Castruccio ne balança point, & répondit qu'il détestoit l'État Ecclésiastique, autant qu'il aimoit le métier de Soldat, & que pour cette derniere profession, il renonceroit volontiers à tous les Chanoines & à tous les bénéfices de la Chrétienté. Satisfait de ces senti-

(1) *Moreri. Article* Castruccio Castracani.

mens, Cuinigi, engagea le Chanoine Castracani à lui remettre ce jeune homme, qui répondit avec tant de zele aux bontés de son nouveau Bienfaiteur, qu'il devint en très-peu de tems, l'un des Cavaliers les plus accomplis de la Toscane. Dans les Tournois, il effaçoit en force & en adresse les plus illustres Chevaliers; doux, aimable, modeste dans la Société, il y étoit chéri, autant qu'il étoit estimé dans les exercices militaires; il étoit également considéré dans la maison de Cuinigi, & dans la ville de Lucques. (1)

Sect. II. Histoire de la Republique de Lucques.

Castruccio avoit atteint à peine sa dix-huitieme année, lorsque les Guelphes chasserent de Pavie les Gibelins. Le Duc de Milan, Chef de ceux-ci, entreprit de les rétablir & chargea de cette commission épineuse Cuinigi, qui se mit à la tête des Troupes, & se fit accompagner par Castruccio, auquel il confia l'exécution des plus importantes opérations, Le jeune Guerrier remplit avec tant d'intelligence & de succès cette pénible tâche, il se signala dans cette guerre par de si brillantes actions, & montra tant de valeur, que bientôt on n'entendoit parler dans la Lombardie que de ses entreprises, de ses combats & de ses triomphes. Il rentra couvert de gloire à Lucques, où il se concilioit l'estime & l'amitié de ses Concitoyens, quand François Cuinigi, atteint d'une maladie mortelle, & se voyant sans autres héritiers qu'un fils d'environ treize ans, chargea Castruccio de la curatelle de ce fils, dont il le nomma Gouverneur, & mourut.

Cet événement, & les grands Biens dont Castruccio avoit l'administration, augmenterent si fort son crédit parmi les Lucquois, que quelques-uns de la plus haute Noblesse, jaloux de cet excès de puissance, entreprirent de le perdre, & commencerent dans cette vue, par en parler, comme d'un Citoyen suspect, ambitieux, & qui avoit formé le projet de s'elever sur les ruines de la liberté publique. George d'Opizi, l'un des Chefs de la faction des Guelphes, étoit à la tête des ennemis de Castruccio, qu'il détestoit d'autant plus, qu'ayant espéré de tenir, après la mort de Cuinigi, le rang que celui-ci avoit occupé à Lucques, il voyoit son attente trompée par l'adresse & la fermeté du Gouverneur du fils de Cuinigi. Castruccio vivement ulceré des bruits répandus par Opizi, jura d'abord de s'en venger; mais dans la crainte de s'attirer la disgrace de Robert, Roi de Naples, protecteur déclaré des Guelphes & de son détracteur, il remit sa vengeance à des tems plus favorables. Pendant qu'il méditoit sur les moyens de rendre inutiles les délations de ses envieux, Uguccione de la *Faiole*, ou *della Fagiole*, que les Pisans avoient fait venir d'Arezzo pour commander leurs Troupes, s'étoit emparé du Suprême Pouvoir dans cette République, où il s'étoit érigé en tyran. Cet Usurpateur avoit auprès de lui, plusieurs Lucquois de la faction des Gibelins, qui mécontens de leurs Concitoyens Guelphes, s'étoient retirés à Pise. Castruccio jetta les yeux sur ces refugiés, traita secretement avec eux, s'engagea à les rétablir à Lucques, avec les forces d'Uguccione, & en même tems, fit entrer dans le plan de cette entreprise, ceux d'entre ses amis Gibelins, qui ne souffroient qu'avec impatience, la puissance & les hauteurs de George d'Opizi.

Accroissement successif du crédit & de l'ambition de Castruccio.

La conjuration de Castruccio fut conduite avec la plus grande habileté: Uguccione, à la tête de ses Troupes, s'avança pendant la nuit de l'une des

(1) Machiavel, *Vie de Castruccio Castracani.*

SECT. II. *Histoire de la République de Lucques.*

portes de Lucques; au ſignal convenu, il mit la feu à le herſe; Caſtruccio, ſuivi de ſes amis, rompit la porte par en dedans, les Piſans ſe répandirent dans la Ville, allerent maſſacrer Opizi & tous ceux de ſa Maiſon, chaſſerent le Gouverneur, ainſi que tous les Guelphes, & réformerent le Gouvernement, comme le tyran Uguccione le jugea à propos. Cette expédition fut fatale à Lucques; elle perdit plus de cent familles, qui allerent ſe réfugier, les unes à Piſtoie, les autres à Florence, par-tout où les Guelphes étoient les plus forts: mais le ſuccès de cette entrepriſe valut à Caſtruccio un degré d'autorité qu'il n'avoit pu ſe procurer encore, & où il lui fut d'autant plus facile de ſe maintenir, qu'il n'avoit plus ni ennemis, ni rivaux parmi les Lucquois. Cependant les Florentins & le reſte de la faction Guelphe, jugeant que les Gibelins devenoient trop puiſſans en Toſcane, réſolurent de rendre à leur parti toute ſon ancienne ſupériorité. Dans cette vue, ils raſſemblerent une puiſſante Armée entrerent dans la Vallée de Nievolé, s'emparerent de Monte-Caſtini, & ſe diſpoſerent à aſſiéger Mont-Carle, pour s'aſſurer un paſſage libre à Lucques. Uguccione ſe mit de ſon côté à la tête des Troupes de Piſe & de Lucques, marcha contre les ennemis, & après quelques hoſtilités, tomba malade & fut contraint de ſe retirer dans une Ville voiſine, après avoir laiſſé le commandement de l'Armée à Caſtruccio. Informés de la maladie & de l'abſence d'Uguccione, les Guelphes ne douterent point de la victoire; ils ſe tromperent, & cette confiance ne fit que hâter leur défaite. En effet, Caſtruccio s'apperçevant de l'idée peu avantageuſe qu'avoient de lui les ennemis, feignit, pour les confirmer dans cette opinion, de craindre, & de n'ôſer ſortir de ſes retranchemens. Enhardis par cette terreur, les Florentins devinrent de jour en jour plus téméraires, & la certitude qu'ils croyoient avoir de l'infériorité des Piſans, leur faiſoit négliger la diſcipline militaire; ils s'avançoient ſans ordre, inſultoient les Gibelins, & ſe retiroient ſans obſerver aucune ſorte de précaution. Lorſque Caſtruccio les eût vus bien accoutumés à cette licence, il fit ſortir avant le point du jour ſes Troupes de leurs retranchemens, alla lui-même reconnoître la diſpoſition de l'Armée ennemie, vint ranger les ſiens en bataille; & auſſi-tôt que les Guelphes ſe furent aſſez avancés, il fondit ſur eux, les attaquant avec tant d'impétuoſité, qu'il les força de reculer; la confuſion ſe mit parmi les Guelphes; les Gibelins animés par leur Général, renouvellerent d'activité; enſorte que la déroute des Florentins fut complette, laiſſant ſur le champ de bataille plus de dix mille morts, au nombre deſquels étoit Pierre, frere du Roi de Naples, Charles, ſon neveu, Philippe, Prince de Tarente, & les Seigneurs les plus diſtingués de la Toſcane. Les Piſans ne perdirent pas trois cens hommes; mais l'éclat de cette victoire inſpira tant de jalouſie à Uguccione, qu'il ne ſongea plus qu'aux moyens de ſe defaire de Caſtruccio, dans lequel il ne voyoit plus qu'un rival, qui tôt ou tard attenteroit à ſon autorité.

Victoire de Caſtruccio ſur les Florentins.

Dans le tems que le Tyran de Piſe cherchoit l'occaſion de ſe délivrer du Vainqueur des Florentins, Agnolo Micheli, l'un des premiers Seigneurs de Lucques y fut aſſaſſiné, & l'aſſaſſin alla ſe refugier dans la maiſon de Caſtruccio; il y fut pourſuivi par une troupe d'Archers; mais Caſtruccio ne voulant point permettre qu'on violât cet aſyle, fit armer ſes gens, ſe mit à

leur tête, chargea les Archers, les disperſa & donna le tems au coupable de s'évader. Uguccione informé de cette aventure, crut avoir trouvé le prétexte qu'il deſiroit, & il donna ordre à Neri, ſon fils, qu'il avoit revêtu de la Souveraineté de Lucques, de ſe ſaiſir de Caſtruccio, & de le faire mettre à mort, Neri n'exécuta cet ordre qu'en partie; il s'aſſura de Caſtruccio, le fit mettre en priſon; mais n'ôſa point le faire mourir, de crainte de ſoulever les Lucquois; il écrivit à ſon pere pour lui demander ſes dernieres réſolutions. Uguccione fort irrité de la puſillanimité de ſon fils, aſſembla quatre cens hommes de Cavalerie, & prit le chemin de Lucques, pour y aller lui-même ordonner la mort de Caſtruccio. Mais pendant qu'il ſe hâtoit de terminer cette affaire, les Lucquois, ſoulevés, tuerent leur Gouverneur, & s'en donnerent un autre. Cette émeute n'empêcha point le Tyran de Piſe de pourſuivre ſon entrepriſe; il entra à Lucques, & déjà il ſe préparoit à faire périr ſon rival, lorſque les Lucquois ſe ſoulevant de nouveau, allerent en foule & armés, demander à grand cris la liberté de Caſtruccio. Uguccione n'ôſa la leur refuſer, parce qu'il étoit le plus foible. Le priſonnier à peine délivré, ſe mit à la tête des Lucquois, & alla attaquer dans ſon Palais Uguccione, qui prennant la fuite, ſe retira à Verone, où il acheva de vivre & mourut dans l'obſcurité. (1)

Sect. II. Hiſtoire de la République de Lucques.

Captivité de Caſtruccio & ſa délivrance.

La bienveillance des Lucquois pour Caſtruccio alloit toujours croiſſant, & il étoit trop habile & trop ambitieux pour ne pas pofiter de ce tems de faveur. Par lui-même & par ſes amis, il agit avec tant de chaleur & d'adreſſe, qu'il ſe fit déclarer Général des Troupes de la République pour un an, bien aſſuré que le Commandement lui ſeroit continué: en effet, ligué avec les Piſans, il recouvra pour eux toutes les Places qui s'étoient ſouſtraites à la domination de Piſe après la fuite d'Uguccione; & les ſervices qu'il rendit furent ſi importans, qu'à ſon retour à Lucques, le Peuple preſqu'entier vint au devant de lui. Lorſqu'il vit les eſprits auſſi favorablement diſpoſés, il intéreſſa au ſuccès de ſes vues les plus diſtingués d'entre les citoyens, & par leurs ſoins, ſans qu'il parut y prendre aucune part, il fut nommé Prince de Lucques. Souveraineté qui lui fut conférée avec la plus pompeuſe ſolemnité.

Caſtruccio eſt nommé Prince de Lucques.

L'ambition de Caſtruccio, qui du rang le plus abject, ſe voyoit élevé à la Souveraineté, n'étoit pas encore ſatisfaite, & il aſpiroit à un titre plus impoſant, lorſque Fréderic de Baviere, Roi des Romains, vint en Italie pour y prendre la Couronne Impériale. Le nouveau Prince de Lucques, ſe rendit, à la tête d'un Corps de Cavalerie de cinq cens hommes, auprès de ce Monarque, dont il eut l'art de captiver la confiance & l'amitié, au point que Fréderic le créa Vicaire-Général de l'Empire en Toſcane, & peu de tems après, obligea les Piſans de le reconnoître pour Souverain de Piſe. L'amitié de l'Empereur, l'éclat de ſes victoires, & la prodigieuſe élévation de ſa fortune, attacherent à Caſtruccio tout ce qu'il y avoit de Gibelins en Toſcane & en Lombardie: pluſieurs Villes lui envoyerent des députés pour le prier de les défendre contre les Guelphes, lui promettant la Souveraineté de leurs Pays, s'il vouloit conſentir à ſoutenir pour elles le parti de l'Em-

Et Souverain de Piſe.

(1) Machiavel. *Vie de Caſtruccio Caſtracani.*

SECT. II. *Histoire de la République de Lucques.*

pereur. Florence lui fit la même propofition, & forma avec lui un traité d'alliance.

Caftruccio, dont le deffein étoit de fe rendre maître de toute la Tofcane, prit des engagemens avec les Florentins, & afin de s'affurer du fuccès de fes entreprifes, il fe ligua étroitement avec Matthieu Vifconti, Duc de Milan, fit les plus grands préparatifs, & obligé de rompre avec les Florentins, auxquels le Duc de Milan déclara la guerre, il entra en campagne contre Florence, & porta fur le territoire de cette République le ravage & la défolation: mais une affaire très-preffante, l'obligea de revenir lui-même fort précipitamment à Lucques. Cette affaire en effet, ne fouffroit pas le plus léger retardement. Il y avoit à Lucques une Maifon puiffante, la famille de Poggio: & les chefs de cette maifon, jaloux, ou mécontens de Caftruccio, ayant formé le projet de fe venger, d'abattre fa puiffance & de le chaffer de la Ville, affocierent à leur complôt un grand nombre de Nobles, qui faifant foulever le peuple, coururent au palais du Prince, poignarderent fon Lieutenant, & fe difpofoient à faire main baffe fur tous les adhérans du Prince, lorfqu'Etienne Poggio, Vieillard refpectable, & homme pacifique, accourant au-devant des conjurés, les engagea par fes fages remontrances, & en leur offrant fa médiation, à renoncer à un complôt, qui vraifemblablement entraîneroit la ruine de Lucques. Les Conjurés fe laifferent défarmer: Caftruccio entra dans Lucques fuivi d'un nombreux Corps de Troupes, réfolu de facrifier fes ennemis à fa vengeance, & commença par s'emparer des poftes qu'il jugea les plus importans. Cependant le bon Etienne Poggio croyant lui avoir rendu le plus fignalé des fervices, vint le trouver & lui demanda grace pour les coupables, dont il excufa du mieux qu'il put la licence, le priant de fe fouvenir en cette occafions des obligations effentielles qu'il avoit à la Maifon de Poggio. Caftruccio affectant la plus grande douceur, dit qu'il oublioit tout, & qu'il étoit charmé que cet événement lui fournit enfin l'occafion qu'il cherchoit depuis longtems de montrer quelle étoit fa clémence naturelle, & la force de la reconnoiffance qu'il confervoit pour fes meilleurs amis. Cette réponfe fut bientôt répandue, & perfuada aux Conjurés qu'il n'y avoit pour eux aucun danger à venir remercier l'indulgent Souverain: ils y allerent en effet, conduits par Etienne Poggio; mais au moment où ils l'affuroient de leur fidélité, Caftruccio les fit tous arrêter, & périr dans les fupplices, fans vouloir faire grace à aucun, pas même au vieux Etienne Poggio, qui n'avoit trempé, en aucune maniere dans la conjuration. (1)

Confpiration à Lucques contre Caftruccio.

Atrocité de Caftruccio.

Si cette atrocité le rendit odieux, elle fervit beaucoup auffi à affermir fa puiffance par la terreur; & afin d'avoir tout le loifir qu'il lui falloit pour s'établir fur une bâfe inébranrable, il conclut pour deux ans, une treve avec les Florentins; il ne s'occupa qu'à fe défaire par les fupplices, le poifon, l'affaffinat, & les profcriptions, de tous ceux auxquels il foupçonnoit affez d'ambition pour afpirer à la Souveraineté. Nul d'entr'eux ne fut epargné, & le tyran en facrifia un fi grand nombre, qu'il fit conftruire à Lucques une Citadelle avec les matériaux des maifons des Citoyens qu'il avoit fait périr.

(1) Machiavel. *Vie de Caftruccio Caftracan*

Sect. II. Histoire de la Republique de Lucques.

Pour réussir dans le projet qu'il avoit médité d'étendre sa domination sur toute la Toscane, il commença par tenter de s'emparer de la Souveraineté de Pistoie, persuadé qu'alors il trouveroit moins de difficultés à soumettre Florence, qui faisoit l'objet de ses vœux. Les circonstances étoient très-favorables; Pistoie étoit violemment déchirée par deux factions, celle des Blancs, à la tête de la quelle étoit Sebastien de Possente; & celle des Noirs, qui avoit pour Chef Jacques de Gia. Ces deux Chefs entretenoient à l'insçu l'un de l'autre, une étroite correspondance avec Castruccio, chacun d'eux cherchant à l'attirer dans son parti pour accabler la faction opposée. Castruccio leur faisoit également à tous deux les plus brillantes promesses, les assurant de son amitié; & il les anima tellement l'un contre l'autre, que les deux factions prennant en même tems les armes, en vinrent à de violentes hostilités; chacun des deux chefs appella son fidele allié à son secours, & Castruccio faisant entendre à chacune des factions qu'il accouroit à sa défense se mit réellement en marche & s'avança vers Pistoie, donnant ordre à Cuinigi de se rendre sous les murs de la même ville, avec un Corps de Troupes, par le chemin de Pescia. Vers minuit les deux Troupes se joignirent devant l'une des Portes de Pistoie qui leur fut ouverte, comme à des amis & à des alliés. Mais à peine Jacques de Gia & Possente se furent approchés pour recevoir leur zélé défenseur, qu'à un signal convenu, Cuinigi poignarda Jacques de Gia, tandis que Possente comboit sous les coups de son fidele ami le Tyran de Lucques & de Pise, qui le devint aussi en très-peu de tems de Pistoie; car ces deux meurtres faits, les Partisans des deux Chefs furent tous massacrés, à l'exception d'un très-petit nombre, que l'usurpateur, fatigué de répandre du sang, fit jetter dans les cachots. A la suite de ces féroces exécutions, Castruccio changeant de conduite & de manieres, traita le Peuple avec de la douceur, lui remit plusieurs dettes, le séduisit par les plus flateuses promesses, accueillit & protégea les gens de la campagne; ensorte que chacun s'empressant de courir au devant de la servitude, lui accorda toute l'autorité qu'il avoit desirée.

Affreuse perfidie de Castruccio.

Il se rend maître de Pistoie.

A peu près dans le même tems, le Peuple de Rome s'étant violemment soulevé au sujet de la cherté des vivres, le Lieutenant de l'Empereur, ne se voyant point en état de faire cesser ce désordre, & craignant une plus dangereuse sédition, envoya prier Castruccio de venir à son secours, avant que les Romains eussent reçu celui du Roi de Naples, auquel ils s'étoient adressés. Castruccio ne balança point, & laissant à Lucques, où il étoit de retour de son expédition de Pistoie, Cuinigi, en qualité de son Lieutenant, il se rendit à Rome, où sa présence seule releva si fort le parti de l'Empereur, que la Ville fut pacifiée sans combat, & par les soins que le Prince de Lucques prit de faire venir à Rome des vivres en abondance. Mais comme il n'étoit point dans le caractere de Castruccio, de finir aucune entreprise sans faire quelque acte de cruauté; quand la paix & le bon ordre furent rétablis, il fit périr les principaux Chefs de l'émeute passée, & il se rendit en même tems si agréable au reste des Citoyens, qu'ils lui déférerent le titre & le rang de Sénateur, dont il prit possession avec la plus grande pompe.

Soulévement contre lui à Pistoie.

Pendant qu'à Rome Castruccio s'occupoit à recevoir les honneurs les plus

SECT. II. *Histoire de la République de* Lucques.

distingués, la Souveraineté de Pistoie lui echappoit. Les Florentins chercherent à le dépouiller du pouvoir qu'il avoit usurpé dans cette Ville, & son absence leur en fournit les moyens. Parmi les divers citoyens de Pistoie qui s'étoient refugiés à Florence, étoient Baldo Cecqui & Jacques Baldini, l'un & l'autre fort estimés par leur courage, & capables de tout entreprendre. Gagnés par les Florentins, ces deux Particuliers, qui avoient des intelligences à Pistoie, y entrerent pendant la nuit, & secondés par leurs anciens amis & par les Florentins, ils firent main-basse sur les Partisans de Castruccio, rendirent à la Ville son ancienne liberté. Furieux à la nouvelle de cette révolution, Castruccio, sortit précipitamment de Rome, à la tête de ses Troupes, & se rendit en diligence à Lucques. Les Florentins ne doutoient point qu'il ne vint tirer vengeance de l'affront qu'il avoit reçu, & ils se disposerent à le combattre jusqu'à la derniere extrêmité. Ils ne se tromperent point; mais plus habile que leurs Généraux, il attira l'Armée Florentine, infiniment supérieure à la sienne, à quelque distance du Château de Seravalle, dans un lieu fort étroit, & où par conséquent tout l'avantage devoit être du côté du plus petit nombre. Ce fut là que fondant à l'improviste sur les Florentins, il rendit leurs forces inutiles, les mit en désordre, les accabla, en fit un horrible carnage, & remporta sur eux la plus complette des victoires.

Victoire de Castruccio sur les Florentins.

Les habitans de Pistoie ne furent pas plutôt informés de la défaite des Florentins, que craignant à leur tour d'être sévérement punis, d'avoir ôsé secouer le joug, ils chasserent les Guelphes & se donnerent à Castruccio, qui après s'être emparé de Prato & de tous les Châteaux situés sur l'une & l'autre rive de l'Arno, vint camper à deux milles de Florence, & répandit dans cette République la terreur & la consternation; il tenta même de corrompre quelques-uns des premiers citoyens, qui s'engagerent à lui livrer pendant la nuit l'une des portes de la Ville: mais cette entreprise manqua, la trahison fut découverte, & les traitres furent décapités.

Heureusement pour les Florentins, qui avoient tout à craindre du voisinage d'un aussi formidable ennemi, une conspiration fort dangereuse, l'obligea de se rendre avec une partie de ses Troupes, à Pise, où elle s'étoit formée. Bénoit Lanfranc, Pisan fort distingué par sa naissance & le crédit dont il jouissoit, indigné de voir sa Patrie assujettie à un étranger de la plus basse extraction, résolut de détruire la tyrannie & de rendre la liberté à ses concitoyens. Dans cette vue, il forma le plan de de s'emparer de la Citadelle, d'en chasser la Garnison, & de faire périr tous les partisans du tyran: mais obligé de s'associer plusieurs conjurés, deux d'entre ceux ci, Boniface Cecqui & Jean Guidi, Florentins, allerent, quelques jours avant le jour fixé, révéler cette conspiration à Castruccio; il vint précipitamment à Pise; se saisit de Lanfranc, bannit toute sa famille, fit couler des torrens de sang, & ne pouvant compter sur la fidélité des citoyens, il s'attacha à s'assurer d'eux par la terreur qu'inspiroit sa férocité. Les Florentins, à qui ces soins avoient laissé le tems de respirer, rassemblerent, par le secours de tous les Guelphes d'Italie, une armée de trentemille hommes d'Infanterie & de dix mille de Cavalerie, résolus d'aller assiéger Pise, & abattre enfin la trop vaste puissance de leur ennemi. Celui-ci

Fureurs & proscriptions de Castruccio.

peu

peu intimidé par les premiers succès des Florentins, crut, au contraire, que c'étoit cette guerre même qui lui assureroit la soumission de la Toscane entiere. L'habileté de ses manœuvres, l'adresse de ses marches, & les stratagemes qu'il mit en usage, tromperent les Florentins, & prévalurent sur la supériorité qu'ils avoient du côté du nombre. Ils résolurent d'aller investir l'Armée de Castruccio campée, en apparence avec désavantage sur la rive opposée de l'Arno. Castruccio les attendit, & les attaquant à mesure qu'ils passoient l'Arno à gué, il jetta une telle confusion dans leurs Troupes, qu'elles se nuisoient les unes aux autres, autant que l'ennemi; profitant de ce désordre, il acheva de les mettre en déroute, & en fit un si grand massacre, qu'il ne s'en sauva pas le tiers. Mais au moment où Castruccio se préparoit à recueillir le fruit de cette importante victoire, un ennemi plus puissant que l'Armée Florentine, termina le cours de sa gloire & de sa férocité. Il s'étoit si fort épuisé de fatigue, & le plaisir qu'il avoit pris à massacrer les vaincus l'avoit si fort occupé, que, trempé de sueur, il s'assit à la Porte de Fucequio pour y attendre ses Soldats, & resta, sans y songer, exposé à un vent froid & pestiféré qui commence ordinairement à se lever sur l'Arno, vers midi. Ce jour-là ce vent fut si vif, que Castruccio se sentit tout-à-coup transi de froid; quelques momens après il fut attaqué d'une fievre si violente, qu'elle fut jugée mortelle. Alors l'intrépide Castruccio méprisant la mort, autant qu'il avoit jusqu'alors méprisé ses ennemis, appella Cuinigi, le fils de son ancien Bienfaiteur, il le déclara son héritier, lui donna d'excellens avis, & ne temoignant aucun remord sur les moyens atroces qui l'avoient élevé & soutenu au rang suprême, il mourut, amérement regretté de ses amis, regardé par tous les Souverains d'Italie, comme un illustre Capitaine, & par nous, comme un Scélérat heureux. Machiavel lui a donné de grands éloges, & on n'en sera point surpris. Il y a même apparence que ce Politique célebre & détestable n'a écrit la vie de Castruccio, que pour justifier ses maximes inhumaines & sanguinaires. C'est dommage, dit-il, qu'un tel Souverain n'ait eû pour théatre de sa gloire que la République de Lucques; s'il eût eu la Monarchie de Macédoine, ou l'Empire des Romains, il eût éclipsé la gloire des Philippes & des Césars: nous pensons qu'il eût à plus juste titre mérité une place à côté des Tibere & des Néron. (1)

Sect. II Histoire de la République de Lucques.

Sa mort.

La mort de Castruccio fut pour les Florentins le plus heureux événement qui pût leur arriver; ils n'étoient cependant point encore sans inquiétude; car, quoi qu'ils fussent délivrés d'un ennemi dont la valeur & la fortune leur eussent inspiré la plus grande terreur, il leur restoit encore à s'affranchir du joug d'un maître, auquel les circonstances, & la crainte des armes de ce même Castruccio, les avoient forcés de se donner. Ce Souverain étoit Charles, Duc de Calabre, fils du Roi Robert, & qui n'avoit voulu les secourir, qu'à condition que Florence lui resteroit assujettie. Par un bonheur inespéré, les Florentins étoient à peine délivrés de la crainte des châtimens terribles que leur préparoit le victorieux & sanguinaire Castruccio, qu'ils reçurent aussi la nouvelle de la mort du Duc Charles de Calabre; ensorte

Changemens opérés par la mort de Castruccio.

(1) *Oeuvres* de Machiavel. *Vie de Castruccio Castracani.*

SECT. II. *Histoire de la République de* Lucques.

qu'ils se virent libres en même tems de la domination de celui-ci, & des effets encore plus formidables de la vengeance & de l'ambition de l'autre.

Cependant l'Empereur ayant très-inconsidérément tenté d'introduire beaucoup d'innovations à Rome, où il avoit même créé un Anti-Pape, le Peuple soulevé l'obligea d'en sortir fort précipitamment. Il se rendit à Pise, où il ne fut pas plus heureux; la Cavalerie Allemande qu'il payoit mal & traitoit durement, se mutina, l'abandonna, alla se fortifier à Monte-Chiaro, & quelques jours après, informé de l'éloignement de l'Empereur, qui étoit passé en Lombardie, ce Corps de Cavalerie, profitant de la confusion que la mort de Castruccio avoit répandue parmi les Lucquois, sortit de Conte-chiaro & vint s'emparer de Lucques, d'où il chassa François Castracani, que l'Empereur avant son départ, y avoit établi Gouverneur. Mais cette Troupe d'Allemands étoit trop peu considérable, pour qu'elle put espérer de conserver bien longtems cette conquête; voulant néanmoins en tirer tout l'avantage qu'il lui seroit possible, elle l'offrit aux Florentins pour vingt mille florins. Il n'étoit gueres permis d'esperer aux Florentins, d'acquérir à meilleur marché cette Principauté; mais, soit que les Allemands ne lui parussent point autorisés à faire une semblable vente, soit qu'elle se crut assez puissante pour assujettir les Lucquois aussi-tôt qu'elle le jugeroit à propos, elle rejetta cette proposition, & ne tarda point à s'en repentir; car, la même offre ayant été faite à Gerardin Spinola, Génois, il se hâta de l'accepter, & acquit Lucques au prix de trente mille florins.

Lucques est vendue aux Genois.

Les Florentins ne furent pas plutôt informés de cette acquisition, qu'ils furent très-fâchés d'avoir laissé échapper l'occasion de s'assurer cette Souveraineté; & remplis d'un desir véhément de l'avoir par quelque moyen que ce fut, ils se déterminerent à s'en rendre les maîtres par la voie des armes. Cette résolution fort peu équitable, fut bientôt suivie de l'exécution, & les Troupes Florentines entrant aussi-tôt en campagne, firent des courses & ravagerent le territoire de Lucques. Ils ne s'emparerent cependant point encore de la Souveraineté, & ce projet leur couta bien du sang & des guerres, tantôt directement contre les Lucquois, & tantôt par des Hostilités indirectes contre les alliés de Lucques, dans la vue d'affoiblir celle-ci, & de la reduire à une telle situation, qu'ils pussent plus aisément s'en emparer. L'attention que nous avons eu de dire dans l'*Histoire de Florence*, quelles furent les vicissitudes de ces diverses guerres, nous dispense d'entrer ici dans les mêmes détails. (1) Nous dirons seulement, qu'après plusieurs années d'hostilités, Martin de la Scala, Prince de Verone, profitant des troubles qui désoloient la Toscane & la Lombardie, persuadant aux Florentins que c'étoit pour eux qu'il agissoit, se rendit maître de Lucques. Mais trop content de cette possession pour songer à la remettre aux Florentins, ainsi qu'il s'y étoit engagé; Souverain de l'Etat de Parme, & se croyant assez puissant pour conserver cette nouvelle Principauté, il ne s'occupa que des moyens d'y affermir son autorité. Vivement irrités de cette mauvaise foi, les Florentins se liguerent avec les Vénitiens, qui à la vérité accablerent Martin de

Hostilités des Florentins.

(1) Voyez le *Tom.* XXIV. de cette *Histoire Universelle.*

la Scala, mais qui finirent par faire la paix avec lui, sans penser seulement aux intérêts de Florence. Cependant le Prince de Verone ayant été fort peu de tems après dépouillé de l'Etat de Parme, & ne se sentant plus assez fort pour conserver Lucques, prit le parti de la vendre. Deux acquéreurs se présenterent, les Florentins & les Pisans; l'opulence des premiers l'emporta, & pendant qu'ils concluoient leur marché, les Pisans résolurent d'avoir par la force, la Souveraineté que le Seigneur de Verone alloit livrer au plus offrant. Ils suivirent ce projet avec tant d'ardeur & de succès, qu'après une guerre aussi longue que meurtriere, dont nous avons rendu compte dans l'*Histoire de Florence*, ils se rendirent maîtres de Lucques. Leur domination ne fut pas aussi stable qu'ils s'en étoient flattés, & la famille de Cuinigi ayant par son crédit & ses nombreux Partisans repris son ancienne puissance, ôta Lucques aux Pisans, non pour lui rendre la liberté & rétablir la forme Républicaine, mais pour y commander en toute Souveraineté. (1)

Sect. II. *Histoire de la République de Lucques.*

Lucques est vendue aux Florentins.

Les Pisans s'en emparent, & Cuinigi en usurpe la Souveraineté.

Pendant que la guerre étoit le plus enflammée entre Florence & le Duc de Milan, l'Armée des Florentins, commandée par le Général Forte-braccio, s'empara de Volterre: & la paix ayant été faite peu de tems après cette expédition, la République de Florence donna congé au Général, ne jugeant pas qu'il y eût aucune sorte de nécessité à conserver des Troupes, que le rétablissement du calme rendoit désormais inutiles. Mais Forte-braccio pensoit différemment. Par le conseil de Renaud d'Albizi, il méditoit depuis longtems de surprendre & de se rendre maître de Lucques, ne doutant point que les Florentins, qui n'avoient jamais perdu l'espérance de posséder tôt ou tard cet Etat, ne secondassent ses efforts de toute leur puissance. Fortement occupé de ce dessein, Forte-braccio, sortit de Fuccequio, où il étoit logé, &, à la tête de trois cens hommes d'infanterie, soutenus par trois cens hommes de cavalerie, il alla s'emparer de Ricoti & de Campito, deux Châteaux bien fortifiés & dépendans de l'Etat de Lucques. 1429.

Cette expédition à laquelle on ne s'attendoit point à Florence, y causa beaucoup de mouvemens; le plus grand nombre des Citoyens, & les Nobles sur-tout, excités par Albize, approuverent l'entreprise de Forte-braccio, & persuadés du bonheur des armes de la République sous un tel Général, qui en effet, s'étoit acquis dans ces contrées beaucoup de réputation, ils parloient déjà comme d'un événement infaillible, de la réduction de Lucques. Les plus sages d'entre les Citoyens, à la tête desquels étoit Nicolas d'Uzano, représentoient, au contraire, que rien n'étoit plus condamnable que l'invasion faite par Forte-braccio, comme aussi rien ne seroit plus injuste, qu'une entreprise sur Lucques, amie de la République, contre laquelle les Lucquois n'avoient jamais attenté. Mais l'ambition l'emporta sur la justice, & le résultat du Conseil-Général de Florence, tenu à ce sujet, fut que, non-seulement la République avoueroit les hostilités de Forte-braccio, mais qu'elle feroit même les plus grands efforts pour l'aider à s'emparer de Lucques. D'après cette résolution, on fit de fortes levées d'Infanterie & de Ca-

Efforts des Florentins pour s'emparer de Lucques.

(1) *Histoire des Guerres d'Italie.* Par Guichardin.

Sect. II. *Histoire de la République de* Lucques.

valerie, dont le commandement fut donné à Astorre Gianni & à Renaud d'Albizi; la République traita avec Forte-braccio, pour les Châteaux dont il s'étoit emparé & pour l'engager au service des Florentins. (1) Les Troupes se jetterent sur le territoire de Lucques, & s'étant partagées, Gianni marcha du côté de Camaggiore & de Pietra-Santa, tandis qu'Albizi s'avança du côté des Montagnes; ensorte que couvrant tout le Pays, ils espéroient que la réduction de Lucques seroit d'autant plus facile, qu'ils lui auroient bientôt enlevé tout son territoire. Ce plan étoit bien combiné; mais il manqua dans l'exécution, par la faute, ou plutôt par la trop excessive avidité des Chefs; de Gianni sur-tout, qui, après s'être rendu maître de beaucoup de Places & de Châteaux, soumit aussi une vallée entiere auprès de Pietra-Santa, & malgré la Foi jurée des habitans qui s'étoient déclarés *fideles Sujets du Peuple de Florence*, les fit tous prisonniers de guerre, saccagea le Pays, y exerça la plus brûtale violence, n'épargnant ni aux Lieux Saints, ni à l'honneur des femmes & des filles. Il est vrai les Magistrats de Florence indignés de cette atrocité, ôterent le commandement à Gianni, restituerent aux habitans tout ce que l'on put recouvrer de butin, & les dédommagerent des effets qui s'étoient perdus. Renaud d'Albizi fut accusé également de ne chercher dans cette guerre que ses propres intérêts, & nullement ceux de la République, de ravager la Campagne au lieu de s'avancer vers Lucques, de mettre le Pays à contribution, & même d'acheter à vil prix le butin fait par ses Soldats. Renaud d'Albizi, soit qu'il fut coupable, & qu'on ne put l'en convaincre, soit que les accusations portées contre lui ne fussent pas fondées, vint à Florence pour se justifier, & parlant aux Magistrats avec beaucoup de fermeté; ne fut point condamné à la vérité; mais le commandement de l'Armée fut donné à Neri de Gina & à Alaman Salviati. Ces deux nouveaux Généraux tenant une conduite toute différente de celle de leurs Prédécesseurs, allerent sans perdre de tems en hostilités, mettre le Siege devant Lucques; mais la saison étoit trop avancée, & le froid commençoit à être si vif, que malgré les ordres réitérés des Magistrats de presser le Siege, les Soldats ne s'y prêtoient qu'avec la plus grande repugnance, ensorte que les opérations alloient très-lentement.

Suite des Hostilités des Florentins.

Il y avoit alors à Florence un habile Architecte, Philippe, fils de Brunelesco: Philippe soutint qu'il étoit très-facile d'inonder Lucques, à cause de la situation & du lit de la riviere de Serchio. Il parla de la facilité de cette entreprise avec tant d'assurance, & d'ailleurs il avoit donné une si haute idée de son habileté, que les Magistrats lui donnerent ordre d'aller tenter cette expérience: elle ne réussit point; au contraire, elle fournit aux assiégés une défense de plus. Car, tandis que Philippe travailloit à son opération, les Lucquois formerent une digue du côté où les ennemis vouloient faire venir le Serchio, & ayant fait pendant la nuit une ouverture à la levée du Canal qui conduisoit l'eau, cette eau rencontrant la digue élevée du côté de la Ville, & trouvant un passage libre par l'ouverture qu'on avoit faite à la levée du Canal, elle se répandit avec tant d'impétuosité & si loin dans la plaine,

Tentative des Florentins pour s'emparer de Lucques.

(1) Machiavel *Histoire de Florence.*

Sect. II. Histoire de la République de Lucques.

que les Florentins, au lieu de pouvoir s'approcher de la Place pour en continuer le Siege, furent, au contraire, obligés de s'éloigner du Camp, où d'abord ils s'étoient établis. (1)

Les Chefs de la République, rejettant ce désordre sur l'incapacité des Généraux, les dépouillerent du Commandement, qu'ils confierent à Jean Guichardin. Celui-ci, plus actif, alla investir Lucques, & il la pressa si vivement, que Cuinigi envoya des Ambassadeurs au Duc de Milan, pour lui demander du secours: mais cette demande fut reçue si froidement, que les deux Ambassadeurs sentant quel pouvoit être le véritable motif de l'indifférence du Duc, le conjurerent de ne point abandonner les Lucquois, & ils lui promirent au nom de leurs Concitoyens de se saisir de la personne de Cuinigi, de le lui faire remettre & ensuite de lui livrer la Ville, préférant sa domination à celle des Florentins, auxquels du reste, ils ne doutoient pas que Cuinigi ne remit leur Patrie, ainsi qu'il en étoit fortement sollicité par les Magistrats de Florence. Cet avis fit la plus forte impression sur le Duc, qui, craignant en effet, de perdre Lucques, se hâta d'envoyer au secours de cette Ville François Sforce, à la tête d'un Corps de Troupes assez considérable. Les Florentins tenterent vainement de s'attacher Sforce, il resta fidele au Duc, vint à Lucques, contraignit les ennemis de se retirer à Libra-fatta, assiégea Pescia, dont il ne put se rendre maître, & se dédommagea sur le Bourg de Buggiani qu'il prit, ainsi qu'un Château voisin, qu'il réduisit en cendres.

Offres des Lucquois au Duc de Milan.

Les Florentins convaincus par leurs défaites, que jamais ils ne pourroient triompher du Comte Sforce, mirent en usage un moyen qui leur avoit très-souvent réussi. Ce moyen fut d'offrir au Général des Troupes Milanoises une somme considérable, à condition qu'il leur livreroit Lucques: Sforce qui avoit tiré déja de ce petit Etat tous les avantages qu'il s'étoit proposé d'en retirer, écouta favorablement la proposition des Florentins, & par le traité qu'il conclut avec eux, il s'engagea à leur remettre Lucques pour cinquante mille Ducats: mais afin que les habitans ne l'accusassent point de trahison auprès du Duc de Milan, il les aida à chasser Cuinigi leur Tyran. Cette expédition ne couta ni tumulte, ni sang: Antoine Rosso, Ambassadeur de Sienne à Lucques, après avoir concerté avec le Comte Sforce, dans le Camp duquel, sur les rives du Serchio, étoit le fils de Cuinigi, les moyens de perdre celui-ci, forma une conjuration, dans laquelle entrerent quarante Citoyens. Le moment de l'exécution arrivé, ces quarante conjurés s'armerent, & pénétrerent pendant la nuit dans le Palais de Cuinigi, qui seul, & fort effrayé de cette visite inattendue, fut contraint de se rendre à eux, & fut mené à Sforce, qui le conduisit lui-même, ainsi que le jeune Cuinigi au Duc de Milan. Ils furent l'un & l'autre renfermés dans une prison si mal saine, qu'ils moururent fort peu de tems après. (2)

Cuinigi est livré au Duc de Milan, & Lucques vendu par Sforce aux Florentins.

Sforce ne doutoit point que la chûte de Cuinigi n'entraînât incessamment la ruine de Lucques, & pour en rendre la conquête plus facile aux Florentins, il s'éloigna avec ses Troupes: mais ce fut précisément cette retrai-

(1) *Hist. des Guerres d'Italie:* Par Guichardin.
(2) Idem.

Sect. II. Histoire de la République de Lucques.

te, ainsi que leur affranchissement de la tyrannie de Cainigi qui favorent les Lucquois en leur donnant plus de zele & plus de liberté pour se défendre : ils résolurent donc d'opposer la résistance la plus courageuse & la plus opiniâtre.

Siege de Lucques.

De leur côté les assiégeans animés par l'espoir du succès, firent les plus grands efforts pour le rendre aussi complet qu'ils le desiroient, & ils confierent la conduite du siege au Comte d'Urbin, qui pressa les Lucquois avec tant de vivacité, que, craignant de succomber, ils implorerent encore le secours du Duc de Milan. Ce Prince qui n'étoit rien moins que satisfait de la conduite de Sforce, & qui étoit intéressé à retarder les progrès des armes Florentines, envoya aux Lucquois un Corps considérable de Troupes, sous les ordres de Nicolas Piccinino. Ce Général hâta sa marche, & déja il se préparoit à pénétrer dans Lucques, lorsque les Florentins allant à sa rencontre, entreprirent de lui disputer le passage de la riviere de Serchio. Les Milanois résolus de franchir cet obstacle, passerent fierement & en vinrent aux mains avec les ennemis, qui s'étoient vainement flatés de leur fermer ce passage : le combat fut sanglant & malheureux pour les Florentins, qui, malgré l'avantage du poste furent si complettement battus, qu'il n'y en eut qu'un très-petit nombre, qui furent assez heureux pour se sauver à Pise; tout le reste fut massacré. (1)

Victoire des Milanois sur les Florentins.

La nouvelle de cette défaite consterna les Florentins, autant qu'elle ranima le courage des Lucquois, qui, profitant de ce succès, recouvrerent en peu de jours toutes les Places qui leur avoient été prises, & Aggresseurs à leur tour, ils allerent s'emparer de tout le territoire de Pise, à l'exception de Bientina, Palcinaïa, Livourne & Libra-fatta. Pise elle-même fut tombée en leur pouvoir, si l'on eût tardé encore quelques jours à découvrir une conjuration qui devoit inévitablement soustraire cette Ville à la domination de Florence.

Mais tandis que les Florentins, impatiens de réparer leurs pertes, mettoient sur pied une nouvelle Armée, sous les ordres de Michelet, Général connu par ses victoires, & formé par le Comte Sforce; le Duc de Milan se donnoit les plus grands mouvemens, pour accabler entiérement les Florentins; & dans cette vue, il fit conclure une Ligue entre les Génois, les Siennois & le Prince de Piombina, pour la défense des Lucquois, auxquels il fit prendre Nicolas Picinnino pour Général. Ces démarches, qui n'échapperent point aux Florentins, leur découvrirent les véritables intentions du Duc de Milan, & le projet qu'il avoit formé de les perdre. Cette affligeante découverte ne les abattit point; ils se liguerent avec les Vénitiens, & cette Ligue ralluma la guerre qui embrasa la Lombardie & la Toscane. Les deux Partis combattirent pendant plusieurs années avec une égale fureur; mais la fortune balança tellement ses faveurs, ainsi que nous avons eu soin de l'observer, dans l'*Histoire de Florence*, que les Lucquois, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, n'eurent d'autre avantage sur leurs ennemis, que celui de leur resister avec tant de vigueur, qu'après plusieurs années d'hostilités, ils n'avoient rien perdu de leurs possessions, de leurs forces & de leurs espérances.

(1) *Histoire Universelle*. Tom. XXXIV. *Histoire de Florence.*

Cependant les Milanois, les Genois, les Lucquois & les Siennois d'un côté, les Florentins & les Vénitiens de l'autre, également fatigués de combattre, parurent desirer la cessation des hostilités. Ils entrerent en négociation, & par le traité de paix qui termina enfin cette contestation, il fut convenu que les Florentins & les Lucquois se restitueroient mutuellement toutes les Places qu'ils avoient conquises les uns sur les autres; ensorte qu'après tant de fatigues, de dépenses & de sang répandu, chacune des deux Républiques rentrant dans ses possessions, se trouva, à l'épuisement près, au même état où elle étoit avant la guerre, & où elle auroit dû rester.

Sect. II. Histoire de la République de Lucques.

Paix entre les Lucquois & les Florentins.

Quelque durable que parut en apparence le rétablissement du calme, & quelques précautions qui eussent été prises pour assurer la paix, elle ne pouvoit gueres se soutenir, par les sujets de division que faisoit naître continuellement la jalousie mutuelle des divers Etats d'Italie. Les Pisans & les Lucquois ne pouvoient oublier les efforts que Florence avoit faits pour les assujettir, & les Florentins étoient bien éloignés d'avoir renoncé aux anciennes espérances qu'ils avoient conçues d'étendre leur domination sur ces deux Etats. Il ne falloit donc plus que le plus léger prétexte pour ranimer dans toute sa vivacité cette haine mal éteinte. Ludowic Sforce, Duc de Milan, homme ambitieux, tracassier, plus dangereux encore par la mauvaise foi de ses négociations, que par la force de ses armes; Ludowic Sforce, dis-je ralluma par ses intrigues, ses conseils & ses démarches les dissentions, qui pendant tant d'années avoient agité la Toscane. (1) Il aigrit autant qu'il fut en lui le mécontentement des Princes contre les Florentins, qui, à la vérité, ne leur avoient donné que trop de sujets de se plaindre. Charles VIII. aussi inconséquent que Ludowic étoit turbulent & ambitieux, parut favorablement disposé pour les Pisans, qui, comme nous l'avons dit, dans la Section précédente, demanderent du secours aux Siennois & aux Lucquois, en obtinrent, sur-tout des Lucquois, empressés de saisir cette occasion de donner à Florence des marques de son ressentiment. Nous ne pensons pas devoir répéter ici ce que nous avons dit ailleurs, soit relativement aux vicissitudes de cette guerre, où les Lucquois n'étoient intéressés que comme alliés des Pisans; soit relativement à l'argent qu'ils prêterent à leurs alliés pour acheter la Citadelle de Pise, que d'Entragues vendit par la plus insigne des trahisons, & du moins en apparence, contre les ordres les plus précis du Roi de France; soit enfin, au sujet de l'acquisition qu'ils firent par le même moyen, de Pietra-Santa & de Mutroné, que d'Entragues tenoit en dépôt au nom de Charles VIII, & qu'il vendit pour vingt-six mille ducats aux Lucquois, afin de les engager par cet Acte de complaisance, à secourir plus promptement les Pisans contre les Florentins. (2)

1495.

Ludowic Sforce excite une nouvelle guerre.

Conduite des Officiers & des Ministres de Charles VIII.

La guerre s'enflammant de plus en plus, & la fortune se déclarant pour Florence, les Lucquois, dans la crainte de se voir enlever Pietra-Santa, qu'ils ne se croyoient pas en état de défendre, prirent adroitement le parti de la remettre entre les mains de Beaumont, qui l'ayant reçue au nom du Roi Louis XII, Successeur de Charles VIII, y mit Garnison, & permit,

(1) *Hist. des Guerres d'Italie:* Par Guichardin.
(2) *Hist. Universelle.* Tom. XXXIV, *Hist. de Florence.*

SECT. II. *Histoire de la République de* Lucques.

suivant les ordres qu'il en avoit reçu de son maître, aux Magistrats Lucquois, de rester dans la Ville, & d'y continuer d'exercer leurs fonctions, jusqu'à ce qu'il eût été décidé auquel des deux États, de Florence ou de Lucques, appartiendroit cette Place.

Cependant, malgré la protection de la France, & les secours qu'ils recevoient, les Pisans n'éprouverent que des revers, & le succès couronna si constamment les opérations des Florentins, que Pise étoit réduite aux dernieres extrêmités, & n'étoit soutenue que par les généreux efforts de ses alliés; mais ceux-ci furent eux-mêmes exposés à de si grands dangers, qu'ils se virent forcément obligés d'abandonner les intérêts de Pise. En effet, la

1503. République de Florence, dans la vue de les contraindre à s'accommoder avec elle, ou du moins à garder la neutralité, envoya de Cascina un détachement de Troupes, dans le Port de Viozeggio, avec ordre d'enlever & de piller tous les magasins de soie qui appartenoient à divers Commerçans de Lucques. Informés du projet de cette expédition, les Lucquois en furent si vivement effrayés, qu'ils se hâterent de conclure avec les Florentins un traité par lequel il fut convenu qu'il y auroit une alliance défensive pour trois ans entre les deux Républiques, & que pendant ces trois années, les Lucquois ne fourniroient aucune sorte de secours aux Pisans; que dans le cas où les Florentins se rendroient maitres de Pise dans un an, la durée de l'alliance seroit prorogée à douze années, & que pendant cet espace de tems, les Lucquois ne seroient troublés en aucune maniere dans la possession de Pietra-Santa & de Mutroné, la République de Florence se réservant néanmoins tous ses droits sur ces deux Places. (1)

Déplorable situation des Pisans.

Quelqu'heureuse pourtant que fut la situation des Lucquois, la petite étendue de leur territoire & l'ambition des puissances voisines, leur faisant craindre avec raison de ne pouvoir toujours se maintenir; ils captiverent si bien la bienveillance de l'Evêque de Gurck. Ministre de l'Empereur Maximilien, que, moyennant un présent assez considérable en argent, l'Evêque reçut cette petite République sous la protection immédiate de l'Empereur, qui ratifia le traité, & parut disposé à soutenir de toute sa puissance les droits & les privileges des Lucquois, contre tous ceux qui tenteroient de troubler la tranquillité dont ils vouloient jouir. Ils eussent en effet vêcu aussi paisiblement qu'ils le desiroient, s'il eût été dans le caractere du Pape Jules II, le plus entreprennant des Souverains de son Siecle & le plus turbulent des hommes, de laisser goûter à l'Italie les douceurs de quelque intervalle de paix.

Maximilien prend les Lucquois sous sa protection.

Jules II, enhardi par le succès de ses premieres entreprises, ne mettoit plus de bornes à son ambition: il y avoit longtems qu'il méditoit la conquête de Ferrare, & l'impatience de voir ce projet réussir, ne lui laissoit pas un moment de repos: ligué avec l'Espagne, il ne s'occupoit qu'à hâter cette expédition, qui lui paroissoit d'autant plus facile, que Ferrare n'avoit ni secours, ni forces, ni alliés à opposer aux Troupes du Pape, réunies avec celles d'Espagne (2). Mais comme Jules vouloit conquérir Ferrare dans toute

Entreprise du Pape Jules II.

(1) Machiavel. *Hist. de Florence.*
(2) *Hist. des Guerres d'Italie:* Par Guichardin.

toute son ancienne étendue, & que la Carfagnona qui en dépendoit, avoit été usurpée par les Lucquois, le Souverain-Pontife les menaça de porter chez eux-mêmes la guerre, le ravage, la destruction & l'anathême, s'ils ne se hâtoient de lui restituer cette possession, par eux conquise sur le Duc de Ferrare, pendant les troubles des Ferrarois. Ces menaces intimiderent les Lucquois, qui, ne pouvant mieux faire, se désaisirent de la Carfagnona, & obéirent aux volontés de Jules II; volontés d'autant plus infaillibles alors, qu'elles étoient soutenues par la force armée.

Sect. II. *Histoire de la République de Lucques.*

Cependant les Florentins jugeant d'après cette docilité, de la foiblesse des Lucquois, leur demanderent, contre les Clauses du traité d'alliance, la restitution de Pietra-Santa & de Mutroné, sous prétexte que Lucques avoit elle-même violé ce traité, en fournissant secretement des secours aux Pisans. Ce prétexte voîloit fort grossiérement l'injustice de cette demande: mais les Lucquois, qui se sentoient alors trop foibles pour luter contre les Florentins, soutenus par le Pape, envoyerent des députés au Souverain-Pontife & au Roi d'Espagne, leur Protecteur, pour se plaindre de cette infraction au traité d'alliance. Ces Députés furent si froidement accueillis par le Roi d'Espagne, que Lucques crut devoir remettre cette contestation au jugement du Pape Léon X, successeur de Jules; & Léon décida; comme l'on devoit s'y attendre; que les Lucquois n'ayant pas fait difficulté de restituer la Carfagnona, devoient rendre aussi Pietra-Santa & Mutroné aux Florentins, à condition qu'il y auroit une paix ferme & durable entre les deux Républiques.

Jugement singulier de Léon X.

L'irréconciliable rivalité qui divisa quelques années après l'Empereur Charles V. & le Roi François I, remplit, comme nous avons eu occasion de le raconter ailleurs, l'Italie de troubles, de dissentions & de guerres; on sait aussi quelles furent, dans la Toscane les suites trop funestes de la journée de Pavie & de la captivité du Roi François I. Nous ne reviendrons point ici sur des événemens dont nous avons rendu compte; (1) & nous dirons seulement que les Lucquois, dans la crainte des malheurs auxquels ils pouvoient se trouver exposés au milieu de ces hostilités, & des révolutions qui ébranloient les plus puissans Etats de l'Italie; peu rassurés d'ailleurs, du côté de Florence, par le désordre & les factions qui déchiroient cette République, traiterent avec le Vice-Roi de Naples, qui moyennant dix mille ducats les reçut sous la protection de l'Empereur.

Les Lucquois reçus sous la protection de Charles V. 1525.

Lucques, depuis cette époque, a conservé ses droits, ses privileges, & quoique regardée comme fief de l'Empire, elle s'est toujours maintenue dans son indépendance, comme Venise, Gènes, & les autres Républiques de l'Italie, dont la liberté se soutient depuis deux ou trois Siecles, quelque constatée que puisse être l'ancienne Souveraineté des Empereurs. Le petit Etat de Lucques a cet avantage sur bien des Gouvernemens plus puissans & plus étendus, qu'il jouit paisiblement d'une prospérité soutenue, d'une abondance peu commune, quoiqu'il renferme une population fort considérable; & c'est à la sagesse de ses Loix, autant qu'à la modération des Citoyens, qu'il doit ces avantages si précieux, & qu'on desire si vainement ailleurs.

(1) Voyez cette *Histoire Universelle*. Tom. XXXIV.

SECT. II. *Histoire de la République de Lucques.*

Gouvernement de Lucques.

Le Gouvernement de Lucques eſt purement Ariſtocratique ; la puiſſance ſuprême réſide excluſivement dans les Conſeils des Nobles, qui ne peuvent être admis dans ce Conſeil avant l'âge de vingt-cinq ans. Là, comme ailleurs, la Nobleſſe eſt héréditaire, mais l'Etat l'accorde quelquefois, ou au mérite ſupérieur, ou aux ſervices diſtingués, ou enfin, à prix d'argent, à des Citoyens, qui d'ailleurs ſont d'honnête & ancienne famille. Cet Ordre Souverain des Nobles eſt diviſé en deux Claſſes, ou *Congrégations*, chacune de quatre-vingt-dix perſonnes, avec environ trente adjoints. Ces deux Congrégations compoſent alternativement le Conſeil ; c'eſt-à-dire, que quand l'une a exercé le ſuprême pouvoir pendant une année, elle ſe retire après avoir choiſi dans ſon Corps vingt perſonnes, qui nomment par ſcrutin les quatre-vingt-dix Membres du Conſeil qui doit ſuccéder ; mais aucun de ces Membres, qui doivent être pris parmi les Nobles, ne peut être tiré de la Congrégation qui quitte, parce que la Loi défend expreſſément à tout Noble d'entrer au Conſeil deux ans de ſuite. C'eſt encore de ce premier Ordre de l'Etat que ſont tirés tous les Magiſtrats de la République, & ils ſont élus chaque année ; à l'exception d'un Conſeil compoſé de neuf Sénateurs, qu'on nomme les anciens *Anziani* & du Gonfalonier ; ceux-là changent tous les deux mois, & forment la Suprême Magiſtrature, *Supremo Magiſtrato.* Tous les Nobles déſignés pour remplir la Charge de Gonfalonier, ou celles des neufs anciens, ſont nommés par une élection qui ne ſe fait que tous les trois ans, dans un Conſeil de trente-ſix perſonnes, chargé auſſi, avec dix-huit aſſeſſeurs, ou adjoints, d'élire pluſieurs autres Magiſtrats ; & cette élection triennale ſe fait avec beaucoup de pompe ; car c'eſt encore alors que ſe fait la ſolemnité appellée *Rinnovazione della Taſca*, ou le renouvellement de la boîte des Scrutins. Ce renouvellement a lieu tous les dix-huit mois, ou tout au plus, à la fin de la troiſieme année, ſuivant le nombre des Sujets qu'on a à élire, ſur cent-cinquante, ou cent quatre-vingt Nobles, on en nomme neuf ; & ceux-ci ſont chargés de faire l'élection : ils commencent par choiſir le Gonfalonier & enſuite les Magiſtrats, qui de deux en deux mois doivent former le Conſeil. Ces neuf Electeurs, *aſſortitori*, mettent, avec toutes les précautions qui peuvent aſſurer le ſecret, les noms, dix par dix, de tous ceux qu'ils ont élu, & qui tous les deux mois, rempliront avec le Gonfalonier la Magiſtrature Suprême, *Supremo Magiſtrato.*

De la puiſſance du Gonfalonier.

La Puiſſance légiſlative & l'entiere Souveraineté réſident dans le Grand Conſeil, compoſé de la réunion des deux Corps, ou Congrégations de Nobles. Et pour qu'un decrêt recoive force de Loi, il faut qu'il ait été conſenti à la pluralité des trois quarts des ſuffrages. Les repréſentans du Prince, ou de la République, ſont le Gonfalonier avec les neuf anciens ; c'eſt à eux ſeuls qu'appartient le droit de propoſer au Grand-Conſeil les ſujets de délibérations, & c'eſt le Gonfalonier qui eſt le premier à propoſer : ſon habit de cérémonie eſt une robe de velours, ou de damas cramoiſi, & une veſte ornée d'un large galon d'or. Il a le titre de Prince de la République & celui d'Excellence : logé dans le Palais de la République, il y eſt nourri aux dépens de l'Etat : à la porte de ce Palais eſt, aux ordres du Gonfalonier, une garde de ſoizante-dix hommes.

La puissance exécutrice appartient aussi en partie au Gonfalonier & aux neuf anciens, mais elle appartient également aux différens Magistrats, chacun relativement aux fonctions de sa charge. La Justice Civile & Criminelle est administrée par cinq Auditeurs: le premier d'entr'eux est le *Podesta*; & c'est lui qui juge les Causes Criminelles; les affaires Civiles sont jugées par les quatre Auditeurs. Mais ces Magistratures ne peuvent être remplies que par des étrangers. Cet usage est commun à beaucoup de Villes d'Italie, & il nous paroit très-sage: Lorsque le *Podesta* a prononcé une Sentence de mort, cette Sentence est envoyée au Sénat, qui est le maître ou de la faire exécuter, ou de faire grace au Coupable. (1)

Sect. II. *Histoire de la République de* Lucques.

Du Podesta.

A Lucques la Police est très-bien observée, mais elle est aussi très-févere. Il y a continuellement quarante Sbires, qui, divisés en deux Compagnies, font des patrouilles toutes les nuits, précédés d'un homme à livrée du Prince, & qui sert de témoin dans les diverses rencontres faites par les Escouades. Le port d'armes est fort rigoureusement défendu aux Lucquois, & si, pendant la nuit un Citoyen est rencontré avec des armes blanches, il est, dès le lendemain, irrémissiblement condamné aux Galeres: s'il est trouvé avec des armes à feu, il est également condamné aux Galeres, mais après avoir reçu trois secousses d'estrapade. On s'est depuis quelques années, relâché un peu de cette rigidité en faveur des etrangers, auxquels le port d'armes est permis: mais on use toujours de la même rigueur à l'égard des citoyens, & elle est nécessaire, à cause de l'extrême pétulence, & même de la férocité de la Populace Lucquoise. On compte dans toute l'étendue de cette République environ cent-dix-neuf mille habitans, vingt-mille dans Lucques, & le reste dans les villages, les hameaux, les bourgs & les châteaux de l'Etat. Les Magistrats veillent sans cesse au maintien, &, autant qu'ils le peuvent, aux moyens d'accroître cette population par leur attention continue à tout ce qui peut concourir à la prospérité publique. Ainsi, dans les tems de maladies épidémiques, d'habiles médecins sont envoyés dans la Campagne, où, de distance en distance sont construits des hôpitaux. Lorsque la charité des vivres devient trop considérable, les Magistrats font distribuer au Peuple du pain au prix ordinaire: mais cette charité est rare, par les soins que l'on a de tenir toujours bien fournis les magasins publics. L'Etat a soin aussi, pour entretenir le commerce, de prêter des fonds aux Citoyens honnêtes & industrieux qui en demandent. En un mot, afin que rien n'altere la prospérité, l'Etat a la plus grande attention à assurer à chaque Citoyen la sûreté de sa personne & de ses biens. Toute injustice est promptement & sévérement punie, sans égard au rang, ou à la qualité du coupable, ensorte que les Nobles eux-mêmes sont dans l'impuissance totale de nuire aux Citoyens les plus obscurs. On ne connoit à Lucques, ni mandians, ni vagabonds, ni fainéans, & par cela même, sans doute, le luxe ne s'y est point encore introduit; il n'y a ni altéré les mœurs, ni blessé l'égalité Républicaine. Toute la distinction extérieure qu'on y connoit de Citoyen à Citoyen, est que les Nobles sont constamment vêtus de noir, à moins qu'ils ne soient à la Campagne. Le Gonfalonier est le seul à qui la Loi permette de

Police, Loix, Coutumes de Lucques.

Sagesse des Lucquois.

(1) *Voy. d'un François en Italie, Tom.* 2.

SECT. II. *Histoire de la République de Lucques.*

porter de l'or sur ses habits. Du reste, on ne connoit à Lucques, ni Barons, ni Comtes, ni Marquis, & l'on n'y conçoit pas même l'utilité de ces titres, si ridiculement multipliés ailleurs.

Fertilité du Sol.

Dans cet Etat l'Agriculture est très-florissante, elle y est fort encouragée par la République même, & plus encore par la fertilité naturelle du Sol, qui, dans la plaine, produit quinze & souvent vingt pour cent : il y a beaucoup de Champs qui donnent en deux ans trois recoltes, en bled, en millet, ou en menus grains, & en raves, qui, semées dans les mois de Juillet & d'Août, servent à nourrir les Bestiaux pendant l'hiver. Les vignes, les oliviers, les mûriers, les chataignes, y sont de la plus forte abondance. Le Pays-bas, sur-tout du côté de la Mer, y est couvert de bestiaux. Le poisson abonde aussi dans ces Cantons. La grande quantité de mûriers fait fleurir les Manufactures de soie, qui sont dans ce Pays d'une grande richesse & d'un produit immense. Nous ne parlerons point ici de l'huile, qui fait aussi une branche très-considérable du commerce des Lucquois, non plus que des arts utiles, des arts agréables & des sciences, qui fleurissent avec beaucoup d'éclat dans cette République, célebre par les grands hommes & les célebres artistes qu'elle a produits dans tous les genres, & qui l'honorent plus, suivant nous, que d'avoir été la Patrie de quatre Papes & de deux Empereurs. (1)



SECTION III.

Histoire de la République de Sienne.

Il regne tant d'incertitude sur l'antiquité plus ou moins réculée de Sienne, qu'il nous seroit très-difficile de fixer la véritable époque de sa fondation. Quelques Auteurs ont parlé de cette Ville comme de l'une des plus celebres de l'ancien Gouvernement Etrusque, il en est quelques autres, qui, rejettant cette opinion, ont prétendu que Sienne fut jadis une Colonie des Gaulois-Sénonois, qui, conduits par Brennus, entreprirent, vers l'an 391 ans avant l'Ere Chrétienne, d'aller s'emparer de Rome, & qui, n'ayant pu réussir dans cette expédition, furent contraints de se fixer en divers Lieux d'Italie.

Antiquité de Sienne.

Quelques autres ont soutenu, que Sienne fut construite & peuplée seulement en 872, sous le Pontificat de Jean VIII : mais cette opinion n'est ni vraie, ni vraisemblable : Jean VIII. ne fit qu'établir un Evêché à Sienne, qui existoit déja depuis plusieurs siecles; puisqu'il est prouvé qu'une foule de Romains allerent s'y fixer du tems de l'Empereur Auguste, qui même eut pour cette Ville une telle prédilection, qu'il voulut que désormais elle porta son nom *Sena Julia.* Ce qui paroit même indiquer une très-grande antiquité, c'est un reste de mur dont Sienne étoit autrefois environnée ; & c'est encore la représentation que l'on voit en plusieurs endroits de cette Ville, d'une Louve qui allaite deux enfans, en mémoire de la fable accréditée de

(1) Idem.

Remus & Romulus, nourris par une Louve ; espece d'armoiries que les Siennois n'adopterent jadis, que pour prouver & leur antiquité & leur descendance des premiers habitans de Rome.

Sect. III. *Histoire de la Republique de* Sienne.

Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, il est certain que déja dès le moyen âge, Sienne étoit fort célebre par la grande population qu'elle renfermoit, & beaucoup plus encore par l'industrie de ses habitans, par leur goût pour le commerce, & sur-tout par leur amour indestructible pour la liberté. Aussi formerent-ils une République qui se rendit si respectable par la valeur des Citoyens, qu'elle conserva sa liberté contre les efforts réunis de Florence & de Pise, dans leur tems les plus florissans, & que malgré la puissance & la force de ces voisins jaloux, elle remporta sur eux plusieurs victoires éclatantes. Mais Sienne eut, à l'exemple de la plûpart des Républiques, le malheur d'abuser elle-même de sa prospérité, dont-elle ne sçut, ni goûter, ni supporter les avantages.

En effet, déja vers le milieu du douzieme siecle, l'esprit de haine, de discorde, de mésintelligence, avoit cruellement dechiré les Siennois : jusqu'alors (en 1150) la puissance des Empereurs avoit contenu les Citoyens de tous les rangs: mais l'autorité des Césars s'étant successivement affoiblie, au point de se trouver alors presque nulle, chaque Ville entreprit de se donner une forme particuliere de Gouvernement, & comme dans le tumulte de ces innovations, les plus foibles avoient beaucoup à craindre de se voir opprimés par les plus forts, ils ne manquerent point de se réunir contre les prétentions & les usurpations des Nobles ou des riches. En bien des Villes ces dissentions eurent de funestes suites & dégénérerent en guerres civiles, qui coûterent des torrens de sang. Sienne plus d'une fois, fut en proie à ces mêmes horreurs. Les Nobles tenterent de s'emparer du Gouvernement; le Peuple refusa d'y consentir ; ils entreprirent de se rendre les maîtres par la voie des armes ; ce moyen violent ne leur réussit pas ; & le Peuple les força de l'admettre à l'exercice de l'administration. Alors, les Chefs inférieurs des Citoyens prirent le sage parti de placer sous le titre de *Podesta*, un étranger à la tête de la République, & cet étranger qui n'avoit ni parens, ni liaisons dans l'Etat, fut également agréable à tous les habitans. Cet expédient rétablit le calme, & il en resulta, du moins pour quelque tems, tant d'avantages, que plusieurs Villes d'Italie en reconnurent l'utilité, &, à l'exemple de Sienne, adopterent l'usage de se choisir des étrangers. (1)

Divisions des Siennois. 1150.

Dans le 12[e] Siecle, les malheureuses dissentions élevées entre le Sacerdoce & l'Empire, entre les Successeurs de St Pierre & les Possesseurs du trône des Césars, firent naître, ainsi que nous avons eu occasion de le raconter ailleurs, des guerres violentes & partagerent l'Italie entiere en deux factions irréconciliables, l'une qui prit le nom de Guelphes, l'autre celui de Gibelins. La fureur de ces deux partis armoit non-seulement les Etats & les Villes les unes contre les autres, mais divisoit aussi les habitans des mêmes Cités & des mêmes Gouvernemens ; ensorte qu'il y avoit peu de Villes qui ne fussent déchirées par les horreurs de la guerre Civile. Vers 1260, la faction des Guelphes prévalut à Florence ; à Sienne celle des Gibelins étoit la plus puis-

Factions qui agitent Sienne.

(1) Voy. l'*Histoire de Florence*. Tom. XXXIV. *Histoire Universelle.*

SECT. III. *Histoire de la République de Sienne.*

fante; c'en fut affez pour animer l'un contre l'autre ces deux Etats voifins. la guerre fut déclarée entr'eux; nous avons rendu compte dans l'*Hifloire de Florence*, des viciffitudes de cette guerre meurtriere, & il nous fuffira de dire ici que, malgré la fupériorité de la puiffance, des forces & du nombre, qui paroiffoit ne laiffer aux Florentins aucun doute fur le fuccès, ils furent cependant complettement battus par les Siennois, près de l'Arbia, & la faction des Guelphes prefqu'entiérement écrafée. (1) Cette mémorable victoire qui fut fans contredit la plus brillante époque de l'Hiftoire de Sienne, affermit pour bien des années fa grandeur & fa gloire, qui fe feroient maintenues dans l'état le plus floriffant, fi au lieu de s'occuper conftamment & de concert, des moyens de perpétuer & d'accroître la profpérité à laquelle ils étoient parvenus, les Siennois n'euffent caufé eux-mêmes des malheurs, qui de cet état de profpérité, précipiterent la République dans les plus grandes calamités, & fubftituerent l'oppreffion du defpotisme, aux douceurs de la liberté.

Victoire mémorable des Siennois fur les Florentins.

La méfintelligence & l'ambition, ces deux fléaux des Etats démocratiques, diviferent les Siennois; le nombre des plus fages, fatisfaits de la forme établie, vouloit la maintenir; la partie la plus confidérable du Peuple, fatiguée de fon propre bonheur, demanda le rétabliffement du Confeil des neuf; Confeil, qui environ deux Siecles auparavant, avoit fubfifté pendant quelques années, & que l'on avoit fupprimé, à caufe de l'abus qu'il avoit fait de fon autorité. Excité par quelques mauvais Citoyens qui defiroient de former ce Confeil, afin d'afférvir la patrie, le Peuple eut le malheur de réuffir & de faire procéder au rétabliffement de ce Confeil. De tous les Siennois celui qui s'étoit donné le plus de foins pour faire introduire cette innovation, étoit Pandolphe Petrucci, qui, ayant formé un parti fort nombreux, fut auffi, comme il l'avoit defiré, l'un des neuf membres élus. Petrucci étoit le plus adroit, le plus ambitieux & le plus méchant des hommes. Il avoit jufqu'alors voilé fes vues avec tant d'art, que les Siennois regarderent comme un bonheur pour eux l'élévation de cet homme, qu'ils croyoient le plus jufte & le plus modéré des Citoyens. Petrucci ne tarda point à les détromper: le Confeil des neuf ne fut plus bientôt que l'adminiftration d'un feul: Pandolphe écarta du timon de l'Etat fes huit Collégues, fe défit de ceux d'entr'eux qui ôferent lui réfifter, contraignit les autres à s'exiler, s'empara feul des affaires, appella la force au fecours de l'injuftice, donna des Loix en Souverain, affermit par les meurtres & les profcriptions fa puiffance, qu'il rendit formidable, devint le tyran de fa Patrie & la terreur de fes Concitoyens. (2)

Petrucci s'empare de la fuprême autorité.

Mais avant cette révolution, il s'étoit paffé à Sienne bien des défordres qui l'avoient préparée; l'ambition y avoit frayé la route du defpotisme. Ligués avec le Roi de Naples & les Florentins, les Siennois craignant les projets de Pierre de Médicis, avoient fongé à s'affurer l'indépendance, par eux-mêmes & fans le fecours de leurs alliés, pour lefquels ils n'avoient qu'une affez foible confiance. Il eft vrai que Sienne alors, & depuis la journée de

(1) Ibidem.
(2) Guichardin. *Hift. des Guerres d'Italie.*

Sect. III. Histoire de la République de Sienne.

l'Arbia, tenoit, après Florence, le premier rang dans la Toſcane; habitée par un Peuple nombreux & ſituée dans la contrée la plus fertile de l'Italie, elle eût été heureuſe, ſi, diviſée en pluſieurs factions, qui ſe donnoient le nom de *Corps*, ou d'*Ordres*, elle n'eût tour-à-tour, été contrainte d'obéir à celle de ces factions que le haſard des circonſtances, ou l'appui des perſonnes étrangeres rendoit le parti dominant. Elle avoit reſté longtems aſſujettie à l'ordre *del Muonte Nuovo*, lorſque les autres factions fatiguées de cette domination, ſe réunirent pour abattre ſa puiſſance, & demanderent avec inſtance au Roi de France Charles VIII, lors de ſon ſéjour en Italie, que la forme du Gouvernement fut changée, & que la Garde du Palais fut confiée à des François, ſous les ordres de Ligny, au lieu de reſter ſous les ordres des Chefs *del Muonte Nuovo*. On n'eût fait aucune ſorte d'attention à cette demande, ſi Ligny, qui avoit formé le projet inſenſé de ſe rendre maître de Sienne, qu'il vouloit ériger pour lui-même en Souveraineté, n'eût engagé le foible Charles à prendre cette Ville ſous ſa protection, s'obligeant de défendre toutes les poſſeſſions de cet Etat; mais ſans entrer dans la querelle qu'il y avoit entre cette République & celle de Florence, au ſujet du Montepulciano, que les Florentins réclamoient.

Troubles qui avoient préparé l'élevation de Petrucci.

Encouragés par les offres de Charles & les brillantes promeſſes de Ligny, les Siennois nommerent celui-ci leur Capitaine-Général; s'engagerent à lui payer vingt mille ducats par an, à condition ſeulement qu'il entretiendroit une Garniſon de trois cens hommes d'Infanterie, qui furent en effet détachés de l'Armée Françoiſe. Déja Ligny ſe flattoit de toucher au moment de ſe faire reconnoître pour Souverain, lorſqu'une révolution imprévue détruiſit en un inſtant toutes ſes eſpérances. Il n'avoit pas eu la précaution d'anéantir, avant que de rien entreprendre, la faction *del Muonte Nuovo*, & cette faction qui ne s'étoit point oubliée, raſſembla toutes ſes forces, & reprenant tout-à-coup & à main armée ſon autorité, chaſſa Ligny avec ſa Garniſon, & obligea de Liſle, que Charles avoit laiſſé à Sienne en qualité de ſon Ambaſſadeur, de ſortir de la Ville & des Terres de la République. (1)

Guerre des Florentins contre les Siennois & défaite de ceux-ci.

Cependant les Siennois, dans les premiers tems qui ſuccéderent à l'élévation de Petrucci, craignant pour Montepulciano, tenterent avec leurs Troupes, réunies à celles du Seigneur de Piombino & de Jean Savelli, leur Général & celui du Duc de Milan, de s'emparer de la riviere de la Chiana qui confine à Sienne. Dans cette vue, ils conſtruiſirent un Fort auprès de Ponte-Vagliano, afin de tâcher de détruire une Tour bâtie par les Florentins ſur les bords de cette riviere, du côté de Montepulciano. Les Florentins connoiſſant toute l'importance de ce poſte, y envoyerent un Corps conſidérable de Troupes, qui démolirent & raſerent le Fort élevé par les Siennois. Dès-lors les Florentins ne ceſſerent de faire des courſes continuelles, juſqu'aux portes de Montepulciano, oppoſerent à leurs ennemis une barriere inſurmontable de ce côté, & finirent, comme on l'a vu dans l'*Hiſtoire de Florence*, par remporter ſur les Armées combinées du Duc de Milan & de Sienne une mémorable victoire, preſque ſous les murs de Montepulciano; victoire qui fut ſi funeſte aux Siennois qu'outre la perte irréparable qu'elle leur cauſa, ils

(1) *Idem.* Machiavel. *Hiſt. de Florence.*

SECT. III. *Histoire de la Republique de Sienne.*

eurent encore la douleur de voir leur Général Jean Savelli fait prisonnier par les Vainqueurs.

Impatiens de réparer cette défaite & de se venger des Florentins, les Siennois s'empresserent de se lier avec Pierre de Médicis, qui, banni de Florence par la faction qui lui étoit opposée, entreprit d'y rentrer, à la faveur des divisions qui agitoient cette République, & d'y reprendre, secondé par ses adhérans, l'autorité dont on l'avoit dépouillé. Dans cette vue, Pierre de

1497. Médicis se rendit à Sienne, où il fut accueilli par Jean Jacques & Pandolphe Petrucci, qui étoient à la tête du Gouvernement, & qui, malgré la treve conclue récemment avec Florence, lui fournirent secrétement six cens Soldats pour le succès de son entreprise: mais ce projet ne réussit point, & après quelques inutiles tentatives, Médicis fut contraint de se retirer précipitamment à Sienne.

Ce secours fourni par Sienne contre la République, anima les Florentins, & ils recommencerent d'autant plus vivement leurs hostilités, que le Duc de Milan ayant uni ses forces aux leurs, ils ne douterent point qu'ils ne fussent

Ligue contre les Siennois.

en état de recouvrer incessamment Montepulciano. De leur côté, les Vénitiens également irrités contre le Duc de Florence & contre le Duc de Mi-

1498. lan, tenterent de s'unir avec les Siennois, & ils se flattoient d'autant plus de réussir, qu'ils s'étoient assurés des suffrages des ennemis de Pandolphe Petrucci, qui alors jouissoit à Sienne de la plus grande autorité. Mais cette autorité étoit balancée par le crédit de Borgheze son Beau-pere & de la famille des Belanti, qui ne voyoient qu'avec beaucoup de jalousie les progrès successifs du pouvoir de Pandolphe. Ils appuyoient vivement la proposition des Vénitiens, & soutenoient que la treve que Petrucci vouloit que l'on fit avec Florence, n'étoit qu'un stratagême, à la faveur duquel on verroit bientôt Pise tomber sous la domination des Florentins, qui ne s'en seroient pas plutôt emparés, qu'ils ne manqueroient point à venir attaquer Sienne avec toutes leurs forces & celles du Duc de Milan: qu'il n'y avoit donc d'autre parti à prendre, que celui de se liguer avec les Vénitiens, & de ne quitter les armes qu'après avoir obligé Florence de céder Montepulciano. Petrucci, qui étoit dans les intérêts du Duc de Milan, combattit de toute sa puissance l'avis & les raisons de Borgheze & des Belanti, mais malgré son opposition, la proposition des Vénitiens alloit être reçue, & le Peuple paroissoit disposé à se soulever contre lui, lorsque recourant à la force, il fit venir de la Campagne tous ceux qui lui étoient attachés, avertissant en même tems les Floren-

Treve entre Sienne & Florence.

tins de faire avancer jusqu'à Poggio-Imperialé un Corps de mille hommes d'Infanterie, soutenu par trois cens hommes d'armes. Par ce moyen hardi Pandolphe Petrucci intimida ses ennemis, contint la faction opposée, & fit conclure une treve de cinq années avec les Florentins, qui non-seulement consentirent à la démolition d'une partie de Ponte-Vagliano, & à celle des autres Forts, qu'ils avoient construits aux environs, mais permirent encore aux Siennois d'élever entre la Chiana & Montepulciano autant de Forts qu'ils le jugeroient à propos.

Cette treve conclue malgré l'opposition de ses ennemis, rendit Pandolphe Petrucci plus puissant qu'il ne l'avoit été jusqu'alors, & il ne se servit de sa puissance, que pour écraser tous ceux qui avoient osé lui résister. Il commença

mença par Borgheze son beau-pere, qu'il fit assassiner: ce meurtre & quelques autres atrocités semblables, inspirerent tant de terreur aux Siennois, que Pandolphe n'éprouva plus d'obstacles & s'affermit, autant qu'il le desiroit dans la tyrannie. Afin même d'être bien assuré contre les entreprises, ou les conspirations de ceux d'entre les citoyens qui seroient tentés de se soulever contre lui, il rechercha & parvint à obtenir l'appui de la Cour de France, & fit reçevoir Sienne, ainsi que lui-même, nommément, sous la protection de Louis XII, moyennant quarante mille Ducats, qu'il engagea les Siennois à payer, partie comptant, & partie à des termes fixes & peu éloignés. (1)

Sect. III. Histoire de la République de Sienne.

1502.

Pandolphe Petrucci avoit en Italie un rival dont les vues & la scélératesse, eussent du le rendre l'ami: ce rival étoit le trop célebre Duc de Valentinois, digne fils du Pape Alexandre VI. Borgia, Duc de Valentinois, ne mettoit point de bornes à son ambition, son Pere & lui ne connoissoient point de digues capables d'arrêter leurs passions fougueuses & leurs atrocités. Valentinois & Petrucci se connoissoient, & comme les projets de l'un nuisoient essentiellement aux vues de l'autre, ils étoient animés d'une haine mutuelle & irréconciliable. Pandolphe étoit entré dans un complôt qui s'il n'eût point manqué dans l'exécution eût inévitablement perdu le Duc de Valentinois. Celui-ci d'autant plus impatient de se venger, que la fortune alors secondoit ses crimes, tenta de s'emparer de Sienne, & dans ce dessein il s'avança, suivi d'une nombreuse Troupe, jusqu'à Castel-della-Pievé; il envoya de là quelques députés à Sienne, pour engager les habitans à chasser de leur Ville Pandolphe Petrucci, promettant à cette condition de se retirer lui-même avec toutes ses Troupes dans le territoire de Rome, & de ne causer aucune sorte de dommage sur les Terres de la République.

Entreprise de César Borgia sur Sienne.

1503.

Par une duplicité bien digne de l'atrocité politique d'Alexandre & du féroce Duc de Valentinois, dans le même tems que celui-ci sollicitoit auprès des Siennois la ruine & la perte de Pandolphe, Alexandre & lui ne cessoient de donner à ce même ennemi les assurances les plus solemnelles de leur zele & de leur amitié: Valentinois sur-tout, lui écrivoit les Lettres les plus obligeantes: mais il avoit à faire à un homme tout aussi consommé qu'il pouvoit l'être lui-même dans l'art perfide de tromper & de se jouer de la foi des sermens. D'ailleurs, les Siennois connoissoient trop bien Borgia pour avoir quelque confiance en lui, ils se persuadoient, & vraisemblament ils ne se trompoient pas, qu'Alexandre & son fils ne cherchoient qu'à s'emparer de Sienne, après qu'ils seroient parvenus à se défaire de Pandolphe, & comme dans le choix d'un Despote, ils préféroient la tyrannie de l'un de leurs Concitoyens à une tyrannie étrangere, ils n'eurent garde de seconder en aucune maniere les projets de Borgia: mais celui-ci résolu d'avoir par la force ce qu'il ne pouvoit obtenir pat la ruse, pénétra dans le territoire de Sienne, & se rendit maître de Chiusi, de Pienza & du plus grand nombre des Places du voisinage. Ses conquêtes allarmerent vivement les Siennois, qui se plaignirent hautement de ce que pour le triste avantage

(1) Guichardin. *Hist. des Guerres d'Italie*:

SECT. III. *Histoire de la République de* Sienne.

de conserver un tyran qui les accabloit, on exposoit la République au plus grand des malheurs.

Petrucci s'enfuit de Sienne.

A ces plaintes Pandolphe jugeant que ses Concitoyens finiroient inévitablement par le sacrifier, abandonna un poste qu'il prévit ne pouvoir plus conserver, & il s'exila de Sienne, après avoir pris néanmoins la précaution d'y laisser la Garnison qu'il y entretenoit, & donné ses ordres à ses amis, à ses partisans, qui suivirent ses intentions avec tant de zele, qu'on ne s'apperçut point que le tyran s'étoit exilé, & que malgré cet avantage, le Duc de Valentinois ne pouvoit gueres espérer de soumettre cet Etat comme il s'en étoit flatté. D'ailleurs, il vit qu'il n'y avoit point apparence qu'il pût rester paisible Possesseur de cette Souveraineté, quand même il parviendroit à l'usurper, Sienne relevant de l'Empire & non du St. Siege, & ayant été mise récemment sous la protection de Louis XII, Roi de France. Borgia prévit toutes les difficultés qu'il avoit à surmonter, & ses craintes à cet égard, ne tarderent point à être justifiées. En effet, Louis XII, fatigué de l'insatiable cupidité d'Alexandre VI & du fils de ce Pape, des excès auxquels leur audace & leur insolence ne cessoient de se porter depuis quelques années; irrité des entreprises qu'ils avoient faites en Toscane, & craignant que cette derniere tentative, si elle leur réussissoit, ne les rendit trop puissans, ordonna en maître au Duc de sortir à l'instant même des Etats qu'il vouloit usurper, & afin d'opposer à ce torrent dévastateur, une digue capable d'arrêter ses ravages, il projetta, d'accord avec les Florentins, de rétablir à Sienne Pandolphe Petrucci, qui s'étoit retiré à Pise; son intention étant d'engager ensuite les Florentins, les Siennois & les Boulonnois dans une Ligue, assez forte pour empêcher Alexandre VI & le Duc de Valentinois de s'aggrandir en Toscane. Mais l'ancienne contestation qu'il y avoit entre les Républiques de Florence & de Sienne, au sujet de Montepulciano, étant un obstacle qui ne permettroit pas à ces deux Etats de contracter une solide alliance, Louis XII. forma le dessein de commencer par faire rendre cette Place aux Florentins, afin que la reconciliation entr'eux & les Siennois fut plus sincere, & leur alliance plus stable.

Moyens pris par Louis XII. contre César Borgia.

Borgia, quelque dévorante que fut son ambition, & quelque peu disposé qu'il fut à se départir des projets formés par sa cupidité, n'ôsa cependant résister aux ordres de Louis, qui pendant qu'il arrêtoit l'insatiable fils du Pape, avoit envoyé François de Warni à Sienne, pour y déclarer que son intention étoit que Pandolphe Petrucci fut rétabli dans son rang & son autorité. Mais avant de faire cette démarche, le Monarque s'étoit assuré, autant qu'il lui avoit été possible de la fidélité de Pandolphe, qui, pour gage de son attachement, avoit fait passer son fils en ôtage à la Cour de France, s'engageant à procurer incessamment le restant des quarante mille ducats stipulés par le dernier traité, & à rendre aux Florentins la propriété de Montepulciano. D'après ces promesses le retour de Petrucci à Sienne ne souffrit plus aucune difficulté. Il y avoit encore beaucoup de Partisans, & ceux même qui n'étoient pas disposés en sa faveur, n'ôserent témoigner leur mécontentement, par l'impression qu'avoient fait sur eux les ordres du Roi de France; ensorte que Pandolphe rentra comme en triomphe à Sienne, & se

Petrucci est rétabli à Sienne.

remit paisiblement en possession de la tyrannie que la crainte l'avoit forcé d'abandonner.

Sect. III. *Histoire de la Republique de Sienne.*

Il ne manquoit plus à la fortune de Petrucci que de ravoir son fils, dont le sejour en France gênoit ses démarches, & le forçoit de régler sa conduite d'après les volontés de Louis XII, auprès duquel ce fils servoit d'ôtage. Pandolphe rétabli par les soins du Roi de France, ne s'occupa plus que des moyens de faire revenir à Sienne son fils Borgheze, & à ne plus laisser auprès de ce Monarque ce gage d'une fidélité, à laquelle il étoit résolu de manquer aussi-tôt qu'il trouveroit de l'avantage à être ingrat. Le Cardinal de Rouen qui avoit les plus grandes raisons de se défier de Pandolphe, passa par Sienne, dans son retour de Rome en France, & il reçut les honneurs les plus distingués de la part de Petrucci, qui par ses propos flatteurs, par ses promesses & ses éblouissantes offres, gagna si bien l'esprit du Cardinal, que celui-ci ne se fut pas plutôt rendu auprès de Louis XII, qu'à force de prieres & de sollicitations, il obtint que Borgheze Petrucci iroit rejoindre son Pere.

Ingratitude & projets de Petrucci.

C'étoit là tout ce que demandoit Pandolphe pour exécuter le dessein où il étoit, de se liguer avec le Duc de Milan, de retenir Montepulciano malgré le serment qu'il avoit fait de restituer cette Place, de se déclarer ouvertement pour Médicis contre les Florentins, & de refuser à Louis XII. le payement qu'il étoit convenu de lui faire. Rempli de ces projets d'injustice & de mauvaise foi, à peine il fut instruit du départ de son fils, qu'il concerta avec le Cardinal de Médicis une entreprise sur Florence. Mais quelques événemens défavorables aux Médicis, ayant détruit, du moins pour quelque tems, toute espérance de leur rétablissement, cet accident ne déconcerta point Pandolphe Petrucci, qui indiqua, à Piegai, un rendez-vous à Baglioné & à d'Alviane. Dans cette conférence il fut résolu qu'on abandonneroit le dessein de travailler au rétablissement des Médicis; mais que d'Alviane à la tête de ses troupes, se jetteroit dans Pise, & que de là il ravageroit les frontieres des Florentins, jusqu'à ce que les circonstances lui fournissent l'occasion de faire quelqu'entreprise plus importante. Cette résolution ne tarda point à être mise en éxécution, & les Florentins en furent d'autant plus allarmés, qu'ils croyoient d'Alviane toujours au service du Roi d'Espagne, & d'accord avec ce Monarque sur cette expédition. D'ailleurs, l'épuisement, où la guerre avoit jetté les finances de la République, ne leur permettant point de payer à Louis XII, trente mille ducats qu'ils s'étoient obligés de lui fournir, la Cour de France s'étoit très-refroidie, & ne paroissoit rien moins que disposée à leur accorder des secours. (1)

Toutefois les Florentins se trompoient en partie; d'Alviane n'étoit plus au service du Roi d'Espagne, dont il étoit même très-mécontent, & c'étoit pour lui-même, & par un effet de cette inquiétude & de cette turbulence qui le caractérisoient, qu'il s'étoit engagé dans cette entreprise, à laquelle le Pape s'opposa de toute sa puissance, envoyant même à d'Alviane les ordres les plus précis de licentier ses Troupes, ou de sortir des Terres de l'Église, sous peine de confiscation des Biens qu'il possédoit dans le Royau-

(1) *Histoire Universelle.* Tom. XXXIV. *Hist. de Florence.*

Sect. III. Histoire de la République de Sienne.

me de Naples. Le Pontife ne s'en tint point à ces soins; il défendit aux Pisans récemment ligués avec l'Espagne, de donner retraite à d'Alviane, & il pria Pandolphe de ne lui fournir aucune sorte de secours. Baglioné & Petrucci, dont la politique se régloit sur les événemens, & qui, dans toutes leurs démarches, leurs alliances, leur conduite, ne consultoient que leur propre intérêt, rallentirent par degrés leur zele, & finirent par montrer autant de froideur & d'éloignement, pour la suite de cette entreprise, qu'ils avoient marqué d'empressement & de chaleur dans les commencemens; ensorte que d'Alviane se voyant abandonné par ses deux alliés, menacé par le Pape, & trop foible pour lutter seul contre les Florentins, renonça lui-même à ses projets & se raccommoda avec l'Espagne. Pandolphe Petrucci avoit pris le même parti, & sans égard aux engagemens qu'il avoit contrac-
1506. tés en France, il se ligua avec les Espagnols. Louis XII. profondément
Ressentiment de Louis XII. contre Petrucci. ulcéré de cette perfidie, entra en négociation avec le Pape, auquel il promit d'autant plus volontiers de fournir des secours, qu'il comptoit, en envoyant des Troupes en Toscane, avoir l'occasion de faire éclater son ressentiment contre Pandolphe, qui peu content d'avoir refusé le payement des sommes promises, s'étoit ouvertement détaché de la France pour se liguer avec les Espagnols. (1)

Cependant le Pape Jules, Successeur d'Alexandre VI; Jules, le plus dissimulé des hommes, & l'un des plus adroits Politiques de son tems, négocioit vivement la Paix avec la France, & tandis qu'il paroissoit traiter à Rome cette affaire avec la plus grande chaleur, il négocioit en même-tems une Ligue avec le Roi d'Arragon & les Vénitiens contre le Roi de France, dont il paroissoit rechercher l'amitié avec tant d'empressement. Son but unique, dans l'une & l'autre de ces deux négociations, étoit d'empêcher les François, dont il redoutoit les armes, de passer en Italie. Ce fut dans cette vue, qu'il se donna les plus grands mouvemens pour engager les Siennois
Adresse & profonde dissimulation du Pape Jules II. à restituer Montepulciano aux Florentins, non qu'il s'intéressât à ces derniers, mais parce que la treve entre eux & les Siennois étant près d'expirer, il craignoit, que pour recouvrer Montepulciano, Florence n'appellât des Troupes Françoises en Toscane: car, du reste, il desiroit si peu que cette Place fut rendue aux Florentins, que pour en empêcher le recouvrement, il avoit envoyé des Troupes aux Siennois; mais alors les circonstances n'étoient plus les mêmes, & craignant que Florence ne demandât, pour rentrer dans cette possession, des secours à la France, il vouloit ôter au Roi cette occasion d'envoyer des Troupes dans un Pays si voisin de Rome; il étoit fortement secondé auprès des Siennois par Pandolphe Petrucci, qui agissoit par le même motif de crainte, & qui n'ignoroit point que ce seroit encore plus contre lui que pour les Florentins que Louis XII. se proposoit
1511. de faire passer des Troupes en Toscane. Aussi hâta-t-il cette restitution, & la conclusion d'une Ligue de 25 années entre les Siennois & les Florentins, qui, en recevant Montepulciano, accorderent un pardon général aux habitans & confirmerent les anciens privileges de la Ville. (2)

(1) Guichardin. *Hist. des Guerres d'Italie.*
(2) *Hist. Universelle.* Tom. XXXIV. *Hist. de Florence.*

Encouragé par ses succès à de nouveaux projets, à de plus hautes entreprises, Jules II, dont l'ambition s'accroissoit à mesure qu'il voyoit ses desseins réussir, acheta secretement de l'Empereur, au prix de 30000 ducats la ville de Sienne, en faveur du Duc d'Urbin son neveu, qui alors ne possédoit dans tout l'Etat Ecclésiastique que la ville de Pesaro. Afin de mettre le nouveau Souverain en état de faire valoir ses droits, il forma d'étroites liaisons avec les voisins de Sienne, & prit à sa solde Charles Baglioné, qui s'engagea à chasser de Perouse, Jean-Paul Baglioné, Général fort habile, & uni par les liens du sang & de l'amitié avec Borgheze Petrucci, fils & successeur de Pandolphe, qui venoit de mourir & de transmettre à Borgheze toute son autorité sur les Siennois. Cependant la mort ayant mis fin aux grands projets & à la dévorante cupidité du Pape Jules II, le Duc d'Urbin n'eut ni le tems, ni la liberté de profiter de la vente que l'Empereur lui avoit faite de Sienne, & l'Empereur lui-même, après avoir reçu le prix de cette vente, ne fut nullement disposé à soutenir les droits qu'il avoit cédés sur cet Etat au Duc d'Urbin. Ainsi Borgheze, resta paisible Possesseur de la domination que Pandolphe son pere lui avoit laissée en mourant. Mais s'il ne fut point troublé par le Duc d'Urbin, il fut très-vivement inquiété par l'Evêque Raphaël Petrucci son Cousin, qui, de concert avec le Pape Léon X, successeur de Jules II, & soutenu par les Florentins, parvint à chasser Borgheze & à s'emparer du Gouvernement. Ce ne fut pourtant point par intérêt pour Raphaël, que Léon X. prépara cette révolution: il n'étoit entré dans cette affaire, que parce que Sienne étant située entre les Terres de l'Etat Ecclésiastique & celles de Florence, il lui importoit que cette République dépendit d'un homme sur lequel il put compter. D'ailleurs, Leon X, moins injuste, plus éclairé, mais tout aussi zélé pour sa famille que l'avoient été ses prédécesseurs, espéroit que les circonstances lui fourniroient tôt ou tard l'occasion d'assurer cette Souveraineté, soit à son frere, soit à son neveu; & il ne désespéroit même pas d'y faire consentir l'Evêque Raphaël.

Sect. III. Histoire de la République de Sienne.

1513.

Changemens qu'opere la mort du Pape Jules II.

Troubles suscités à Sienne par le Pape Leon X.

Bien éloigné de seconder les vues du Souverain-Pontife, le Duc d'Urbin ne songeoit qu'à s'emparer de Sienne, sur laquelle il pensoit que l'acquisition qu'il en avoit faite lui donnoit les plus légitimes droits. Il fit, pour réussir dans son entreprise; les plus grands efforts, fut secondé avec zele par ses alliés, & marcha contre les Siennois avec Lactance Petrucci, violemment irrité contre Leon X, qui venoit de le dépouiller de l'Evêché de Soana; mais la Régence de Sienne ne jugeant point à propos de passer sous la domination du Duc, demanda du secours aux Florentins, qui lui envoyerent un Corps considérable de Troupes. A Sienne le Peuple ne pensoit point comme la Régence. Le plus grand nombre des Siennois étoient fort mécontens du Gouvernement de Raphaël Petrucci, qui étoit alors à Naples retenu malgré lui par les Ministres de l'Empereur. D'ailleurs, les Siennois, toujours ennemis, si non déclarés, du moins en secret de Florence, ne voyoient qu'avec beaucoup de chagrin & de jalousie, les Troupes de cette République, entrer dans leur Ville. Lors de son départ pour Naples, Raphaël avoit confié le Gouvernement à François Petrucci son neveu; mais François ne jouissoit d'aucun crédit, il n'avoit aucune autorité, & n'étoit consulté sur rien par la Régence, qui à son tour,

Division des Siennois.

SECT. III. *Histoire de la Republique de* Sienne.

n'inspiroit aux Citoyens aucune sorte de confiance; de maniere que cette mésintilligence, augmentée par l'arrivée des Troupes Florentines, fut portée si loin, que la petite Armée du Duc d'Urbin ne fut pas plutôt entrée sur le terrritoire de Sienne, que le Peuple lui envoya des Députés, sans que la Régence ôsât s'y opposer. (1) La Rovere, Général des Troupes du Duc d'Urbin, exigea d'abord trente mille ducats, & un changement total dans la forme du Gouvernement Siennois: mais ce ton impérieux ne se soutint pas, & la foiblesse de son Armée obligea bientôt la Rovere à modérer ses propositions; ensorte que l'on ne doutoit point que cette affaire ne fut bientôt terminée, lorsque les choses changerent entierement au désavantage du Duc d'Urbin. Sienne se remplit de Troupes Florentines, & l'on y reçut avis de l'arrivée prochaine de Jean de Médicis, qui, à la tête d'un Corps de Suisses venoit au secours de la Ville. A cette nouvelle les Partisans de Petrucci se ranimerent, & rompirent toute négociation. Le Duc d'Urbin fort irrité s'approcha des murs de Sienne: mais son Armée composée de nouvelles milices, nullement aguerries & qui n'étoit tout au plus que de sept mille hommes, lui parut si peu disposée à former & poursuivre un Siege, que s'éloignant fort promptement de Sienne, il se retira en toute diligence dans son Duché d'Urbin. Il cessa dès lors de poursuivre ses droits sur Sienne, & il s'obligea même, fort peu de tems après, par un traité auquel il fut obligé de souscrire, de n'inquiéter, ni les Florentins, ni les Siennois, & de ne contracter contre ces deux Etats aucun engagement avec personne.

La force des Florentins fait cesser ces troubles.

Quoique par ce Traité les Siennois fussent délivrés des allarmes que leur avoient causées les prétentions du Duc d'Urbin, & les Troupes de Florence, ils ne tarderent point à éprouver de nouveaux troubles. Raphaël Petrucci mourut, & François son neveu, prétendit lui succéder dans son Gouvernement: mais François n'avoit ni les talens, ni la prudence de son oncle, & ses hauteurs avoient irrité contre lui les principaux factieux du parti *del Muonte Nuovo*; ce mécontentement s'aigrit bientôt, au point que cette faction fit vivement solliciter le Pape Adrien par le Duc de Sessa, Ministre de l'Empereur à Rome, & par le Cardinal de Médicis, de changer la forme de l'Etat Siennois, soit en la rendant entierement libre, soit en plaçant à la tête de la République Fabio Petrucci, fils de Pandolphe, qui depuis quelques années s'étoit retiré à Naples. Adrien s'étoit refusé à cette demande; mais après sa mort, la Thiare ayant été placée sur la tête du Cardinal de Médicis, ce nouveau Pape se hâta de déposséder François Petrucci, & d'élever Fabio. Ce changement, que les Siennois eux-mêmes avoient si pressamment sollicité, leur déplut autant que s'ils s'y fussent opposés. Il est vrai que Fabio n'avoit aucune des qualités qui avoient caractérisé Pandolphe son pere: il vivoit en mésintelligence avec la faction *del Muonte Nuovo*; faction inconséquente, & dont les membres étoient presque tous désunis. Le reste des Citoyens connoissant la foiblesse de Fabio & son incapacité pour toutes sortes d'affaires, soupiroient hautement après la liberté, & n'attendoient qu'une occasion favorable au projet qu'ils avoient formé de se rendre entiérement indépendans. Cette occasion tar-

Nouveaux troubles à Sienne.

(1) Guichardin. *Hist. des Guerres d'Italie.*

Sect. III. Histoire de la République de Sienne.

dant trop à s'offrir, ils la firent naître eux-mêmes, & ayant excité une espece de sédition dans la Ville, ils allerent au Palais de Fabio, l'en firent sortir, & le chasserent de la Ville, sans qu'il ôsât appeller à sa défense la Garde de la Place publique, qui étoit à ses ordres. (1) Le Pape très-courroucé de la conduite des Siennois, résolut de rétablir Fabio, ou de mettre en sa place quelqu'autre Siennois dont il put disposer: dans cette vue il engagea le Duc d'Albanie, à rester avec son Armée aux environs de Sienne. Mais les habitans de cette Ville inquiets du voisinage de ces Troupes, dont la proximité les gênoit, chargerent ceux d'entr'eux que le Pape honoroit de sa confiance, de régler le Gouvernement comme ils le jugeroient à propos & de la maniere qu'ils croiroient la plus propre à satisfaire le Souverain-Pontife. Cette réforme fut faite; le Pape l'approuva; & les Siennois fournirent de l'Artillerie & de l'argent au Duc d'Albanie, qui n'ayant plus rien qui l'engageât à séjourner dans ce Canton, sortit avec son Armée, & délivra les Siennois des allarmes que sa présence leur causoit. (2)

Le Pape les appaise.

La bonne intelligence entre les Siennois & la Cour de Rome ne se soutint que peu de tems; la Régence & la faction dominante rétablirent la plus grande partie des choses que les Partisans du Pape avoient reformées, & Clément fatigué de se voir sans cesse contrarié dans Sienne, & son autorité compromise, forma la résolution de changer dans toutes ses parties le Gouvernement de cet Etat: il consulta ses Ministres sur cette affaire, & ils furent divisés d'opinions. Les uns informés du grand nombre de Siennois exilés, qui desiroient une révolution pour rentrer dans leur Patrie, & des désordres qu'y causoit la haine mutuelle des factions, regardoient l'entreprise du Pape comme de la plus facile exécution: les autres, connoissant le caractere des Siennois, & le peu d'espérance qu'il y avoit à concevoir sur les promesses & le zele des exilés, conseilloient à Clément de remettre cette expédition à des tems plus heureux; d'attendre qu'il eût rassemblé toutes ses forces, d'avoir pacifié toutes les guerres qu'il s'étoit suscitées, & sur-tout de s'être mis en état de fournir aux dépenses qu'exigeroit inévitablement une semblable entreprise. Clément reconnut la sagesse de ce dernier avis, & il s'y seroit vraisemblablement conformé, si la Régence de Sienne ne lui eut fait une nouvelle injure, qui ranima toute sa colere contre cette République. Palmieri, Siennois & Capitaine, avoit promis au Pape d'introduire par un égoût, les Troupes du Souverain-Pontife. Clément bien convaincu de la sincérité des offres de ce Capitaine, ne doutoit point qu'à la faveur de cette trahison la Ville & l'Etat de Sienne ne passassent incessamment sous sa domination; & impatient de s'en voir en possession, il envoya dans cette Ville deux hommes de confiance que Palmieri reçut dans sa Compagnie dont il donna même l'étendard à l'un des deux: mais ce grand zele de Palmieri n'étoit que feint, il jouoit le Pape, servoit sa Patrie, & ne faisoit rien que de concert avec le Magistrat. Cependant les Troupes envoyées par Clément, s'avancerent d'après les avis du Capitaine Palmieri, vers les murs de Sienne, & elles attendoient qu'on ouvrit la Porte lorsque le Magistrat fit saisir les deux envoyés de

Clément irrité contre Sienne veut changer le Gouvernement.

(1) Idem.
(2) *Idem.*

SECT. III. *Histoire de la République de Sienne.*

Clément; le procès leur fut fait dès le même jour, leur complot fut publié, ils furent exécutés, & la rélation de l'attentat du Pape fut répandue & présentée sous les couleurs les plus propres à le noircir & le déshonorer.

Projets de vengeance du Pape.

Clément eût du être honteux du moyen odieux auquel il avoit eu recours; il ne fut qu'indigné de la publicité d'une action dont vraisemblablement il n'auroit point rougi si elle eût réussi. Il jura de se venger de la conduite très-légitime des Siennois, & à cet effet, il résolut de rétablir à main armée dans cette Ville les bannis, sur lesquels il croyoit pouvoir compter. Mais pour l'exécution de cette grande entreprise, tant de fois si vainement tentée, Clément ne mit en Campagne qu'un foible Corps de Troupes, commandées par des Généraux fort peu capables de suppléer au nombre par leurs talens & leur habileté. Ces Capitaines se croyant néanmoins invincibles, hâterent leur marche & parurent sous les murs de Sienne avec neuf pieces de Canon, 1200 chevaux & 8000 hommes d'infanterie. Si cette Armée eût été aguerrie & conduite par de bons officiers, elle eût été redoutable aux Siennois; mais elle n'étoit composée que de nouvelles milices, levées à la hâte dans les Etats de l'Eglise & de Florence, & en partie envoyées des environs de Pérouse & d'ailleurs, par les Bannis. Encore même ces Troupes, eussent-elles été bonnes & bien disciplinées, elles eussent toujours été fort peu à craindre, car le Pape avoit oublié les objets les plus essentiels dans toute expédition Militaire: elles étoient sans munitions, sans vivres & sans argent. (1)

Entreprise sur Sienne.

Pendant que les Chefs inhabiles de ces foibles milices disposoient tout pour le Siege, André Doria vint attaquer les Ports des Siennois avec une forte Escadre, & mille hommes de pied qu'il mit à terre. Les Bannis se flattoient, & ils avoient persuadé au Pape, qu'au moment où ces forces paroitroient, il y auroit en leur faveur une émeute dans la Ville, qui nécessairement causeroit une révolution telle que le Souverain-Pontife la desiroit. Cette attente fut encore trompée; il n'y eut dans Sienne aucun mouvement; personne ne défendit la Cause des Bannis & il fallut attendre tout des opérations du Siege: ce qui laissoit d'autant moins d'espérance à Clément, que Sienne, graces à sa situation & à l'art qui en avoit profité, étant sans contredit l'une des plus fortes Places d'Italie, passoit pour imprennable. Mais eût-elle été moins bien fortifiée, n'eût-elle pas été défendue par une Garnison étrangere de 60 chevaux & de trois cens hommes d'Infanterie, soutenus par un Peuple nombreux, aguerri, brave, & animé contre les Florentins & contre le Souverain-Pontife, Sienne n'eût rien risqué, par la foiblesse extrême des assiégeans manquant de tout, & sous les ordres d'Officiers sans expérience, sans réputation & sans intelligence, divisés entr'eux, quoique sans mérite, jaloux les uns des autres, & importunés sans cesse par les disputes qui s'élevoient entre les Bannis, fort peu d'accord sur la forme du Gouvernement qu'on donneroit à Sienne, & dont ils s'occupoient sérieusement, sans songer qu'ils étoient bien éloignés de s'être emparés de la Ville. Malgré ces divisions, le Canon des assiégeans qui battoit continuellement les murs, ouvrit enfin une brêche; mais cet avantage devint inutile par la timidité des assié-

Cette entreprise échoue.

(1) *Voy.* le Tom. XXXIV. de cette *Histoire Universelle.*

assiégeans qui n'ôserent donner l'assaut, s'accusant les uns les autres de lâcheté, s'excitant autant qu'ils pouvoient, & nul d'entr'eux ne pouvant se déterminer à s'approcher de la brêche. (1)

Sect. III. *Histoire de la République de Sienne.*

Informé des ridicules suites de cette expédition, le Pape en fut très-affligé, & il en eut autant de honte, que si, par état, il eût été obligé d'être Guerrier, ou Chef d'Armée: Dom Hugues de Moncade, qui connut l'embarras de Clément, lui fit quelques propositions d'accommodement, que le Souverain-Pontife reçut très-volontiers; mais son destin étoit d'être joué depuis quelques années, & Hugues de Moncade ne cherchoit qu'à l'amuser, afin de donner à ses ennemis tout le tems de l'affoiblir autant qu'ils le vouloient. Clément étoit très-disposé à faire lever le Siege de Sienne; mais comme on lui faisoit espérer un accommodement prochain, il pensa que cette levée seroit moins honteuse après la conclusion d'un Traité, & il différa d'envoyer à ses Troupes l'ordre de se retirer: mais le désordre extrême où se trouvoit cette Armée, fit prendre aux Florentins la résolution de mettre fin à ce Siege, en rappellant tout ce qu'ils y avoient de Troupes. Les Siennois ne leur en donnerent point le tems, ils méprisoient si fort les assiégeans, qu'ils ne faisoient presque point attention à eux, & ils en étoient si peu incommodés, qu'un jour 400 Citoyens sortirent, assez négligemment armés, de la Ville, & marcherent du côté de l'Artillerie des ennemis. Jacques Corse, qui gardoit cette Artillerie, n'eût pas plutôt vu cette Troupe marcher à lui, qu'il s'enfuit précipitamment avec sa Compagnie: sa terreur se communiqua de proche en proche au reste des assiégeans; ensorte qu'ils se mirent tous, officiers & Soldats, à courir de toutes leurs forces, & sans être attaqués, ni poursuivis; ils se livrerent si fort à la crainte, qu'en peu d'heures, ils furent fort loin du territoire de Sienne, laissant sous les murs leurs bagages, les vivres & l'Artillerie, composée de dix pieces de différens calibres appartenantes aux Florentins, & sept aux habitans de Pérouse; ces dix-sept pieces furent emmenées en triomphe à Sienne. Il est constant que l'Histoire des Papes ne fournit gueres d'exemples d'une fuite aussi honteuse, ni d'une aussi ridicule entreprise. (2)

Fuite lâche & honteuse des Troupes du Pape.

Doria se conduisit avec plus de prudence & de valeur, & de tous les alliés du Pape c'étoit celui qui embarrassoit le plus les Siennois, en effet, il s'étoit rendu maître des Ports de Talamoné, & de Porto-Hercole; il est vrai que le Commandant qu'il mit à Talamoné, rendit fort peu de tems après cette Place aux Siennois, qui cependant étoient toujours d'autant plus allarmés, que leurs Bannis, secondés par la Cour de Rome, ne cessoient d'exciter des troubles sur les Côtes de la République; Jean-Paul même, l'un d'eux, qui étoit à la solde du Pape, se rendit maître par surprise, de la ville d'Orbitello. Mais les nouveaux malheurs qui vinrent affliger le Pape, délivra les Siennois des allarmes que Doria leur donnoit. Le Pape auteur, & fomentateur des troubles & des guerres qui agitoient l'Italie & l'Europe, vit retomber sur lui-même tous les maux que son ambition & sa haine préparoient à ses ennemis: les Colonnes, maîtres de Rome, penserent aussi se

Triste situation du Pape. 1526.

(1) Guichardin. *Hist. des Guerres d'Italie.*
(2) *Hist. Universelle.* Tom. XXXIV. *Hist. de Florence.*

Sect. III. Histoire de la République de Sienne.

ſaiſir de la Perſonne Sacrée du Souverain-Pontife, qui eut toutes les peines du monde à ſe ſauver du Palais du Vatican au Château St. Ange, où, abattu, conſterné, preſqu'éteint de frayeur; il accepta toutes les conditions humiliantes qui lui furent impoſées avec hauteur, & conclut une treve dans laquelle les Siennois furent compris. (1)

Etat de l'Italie.

Cette treve ne rendit pas aux Siennois le calme après lequel ils ſoupiroient depuis tant d'années, & dont ils n'avoient eu preſqu'en aucun tems la prudence de goûter les douceurs; l'eſprit de méſintelligence & déſordre, les troubles, les factions, continuerent de diviſer entr'eux les Citoyens, & s'ils ſe réuniſſoient, ce n'étoit que pour tâcher d'opérer, tantôt par l'intrigue, tantôt à force ouverte, des changemens dans la forme du Gouvernement; changemens qui n'avoient pas plutôt eû lieu, que les Siennois inconſtans, cherchoient à introduire d'autres innovations. Pendant la trop longue durée de ces tumultueuſes inconſéquences, l'Italie étoit en proie à toutes les horreurs de la guerre, ſuſcitées par la rivalité du Roi François I. & de l'Empereur Charles V, enflammée & perpétuée par l'ambitieuſe & turbulente politique de Clément VII, qui victime lui-même de ſes folles entrepriſes, vit Rome ſaccagée par les Impériaux, tandis qu'au Château St. Ange, il gémiſſoit dans les liens d'une dure & flétriſſante Captivité. Sienne avoit à ſes portes, des ennemis armés contre ſa liberté; ſes citoyens toujours animés les uns contre les autres, étoient ſi fort occupés à ſe nuire, qu'ils ne ſongeoient pas même à ſe réunir contre les diverſes Puiſſances qui menaçoient la République du dernier des malheurs. Auſſi paſſà-t-elle ſucceſſivement ſous la
1555. domination des Eſpagnols & des François, qui, pour la ſoumettre n'eurent qu'à ſe préſenter. Il eſt vrai que le brave Montluc l'ayant aſſujettie à la domination de ſon maître, la défendit avec la plus héroïque valeur contre les Eſpagnols, qu'il ne put cependant empêcher de s'en rendre maîtres, & qui s'y maintinrent paiſiblement, juſqu'à ce que Philippe II, Roi d'Eſpa-
1557. gne, la remit & en céda la propriété au célebre Côme I, Grand Duc de Toſcane.

Depuis cette époque, en 1557, Sienne à ceſſé d'être un Etat particulier; les Grands Ducs de Toſcane l'ont ſucceſſivement poſſédée juſqu'à nos jours, ſous la Supériorité de l'Empereur qui leur en donne l'inveſtiture; on ſait, & nous avons dit ailleurs, en quel tems & comment la Maiſon d'Autriche ayant ſuccédé au Grand-Duché de Toſcane, eſt par cela même légitime Souveraine de Sienne. Il eſt vrai que cette ancienne République à

Etat actuel de Sienne.

perdu conſidérablement depuis la révolution de 1557, & qu'elle ne conſerve plus que de très-foibles traces de ſa ſplendeur paſſée. On n'y retrouve plus cette forte population, ni ce brillant commerce qui jadis la diſtinguoient & la mettoient au rang des plus puiſſantes Républiques de l'Italie; ces avantages ont diſparu, ainſi que cette ardeur guerriere qui caractériſoit les habitans de ce Pais. En 1326, on comptoit dans la ville de Sienne, plus de cent mille habitans; & maintenant il n'y en a pas vingt-mille: mais il faut avouer que les Siennois de nos jours ſont infiniment plus heureux que leurs Peres: car, s'ils ſont privés des avantages de l'indépendance, ils goûtent du moins

(1) Guichardin. *Hiſt. des Guerres d'Italie.*

les douceurs de la paix, & à bien des égards des agrémens de la liberté, dont ils n'ont plus à éprouver les abus, ni les inconvéniens. (1)

Sect. III. Histoire de la Republique de Sienne.

Conciles tenus à Sienne.

Sienne est illustre dans les Annales Ecclésiastiques par plusieurs Conciles qui s'y sont tenus. Dans celui qui y fut convoqué en 1060, le Pape Nicolas II. attribua aux seuls Cardinaux le droit d'élire à l'avenir les Papes. En 1421, ce fut à Sienne que commença le Concile Général, qui fut ensuite transféré à Bâle, & fixé pour 1431 : on sait que ce fut dans ce fameux Concile que furent dressés les Canons contre les héréfies de Wiclef & Jean Hus, & que l'on s'occupa, fort inutilement à la vérité, de la réunion des Eglises Grecques & Romaines: il y eut encore un autre Concile dans la même Ville en 1580.

Caractere & goût des Siennois.

Il existe encore à Sienne un Sénat composé d'un Capitaine du Peuple, *Capitano del Popolo*, & de huit Sénateurs, qui ont le titre de *Prieurs de la Ville*, *Priori della Cita.* Ce Capitaine & ces Sénateurs, n'ont conservé de l'ancienne Magistrature du tems de la République, que l'éclat extérieur, la pompe & quelques honneurs. Mais, du reste, ils n'ont aucun pouvoir & ne peuvent rien décider, rien ordonner, que de concert avec le Gouverneur du Grand Duc. Les Siennois sont vifs, ingénieux, polis, éclairés, & sur-tout fort estimés par leur talent pour les impromptus. La Langue Italienne est parlée à Sienne dans sa plus grande pureté. On sait que cette Ville à produit beaucoup de Grands-Hommes dans tous les genres: elle a été la Patrie de sept Papes, & entr'autres de Grégoire VII & d'Alexandre III, qui ont si fort contribué à l'étendue de la puissance temporelle des Souverains-Pontifes. Sienne s'honore encore d'avoir produit Ste. Catherine, qui, fille d'un teinturier, se signala autant par son extrême piété, que par les rares qualités de son esprit, par son zele & son éloquence. Il y a eu aussi un très-grand nombre de Siennois qui ont mérité d'occuper un rang fort distingué parmi les Savans & les Littérateurs; tels furent Gratien, Mathiole, les trois Socins, parmi lesquels est le fameux Fauste Socin, Chef de la Secte Socinienne. Il y a eu & il y a encore dans cette ville, différentes Académies, telles que celles des *Hébétés*, *degli intronati*, des *Grossiers*, *Degli Rozzi*, *des Anonymes*, ou *sans nom*, *degli innominati*; celle des *Trilomati*, qui y a longtems fleuri, n'existe plus; mais celle des Sciences, *Academia fisica-critica*, est l'une des plus estimées de l'Italie entiere, & les mémoires de Physique qu'elle fait publier par intervalles, soutiennent bien sa réputation. Sienne à aussi une Académie de Botanique, *d'egli ardenti.* (2)

Le Commerce de Sienne, si brillant autrefois, consiste presqu'en entier maintenant en quelques Manufactures de draps & d'étoffes de laine. Mais si cette Ville n'est point aussi riche qu'elle l'a été, ses habitans plus éclairés s'occupent agréablement, & la fureur des factions, ni le desir de l'ambition ne troublent point leurs études.

(1) *Hist. Universelle. Tom.* XXXIV. *Hist. de Florence.*
(2) *Voyage d'un François en Italie.* Tom. 2.

Sect. IV. *De la République de* Saint Marin.

SECTION IV.

De la République de Saint-Marin.

L'Etat de Saint-Marin, ou *San-Marino*, forme à la vérité la moins étendue des Républiques connues; mais cette République jouit de l'avantage d'être le plus heureux, le plus libre, & le plus paisible des Gouvernemens de l'Europe, & elle mérite bien que nous lui consacrions quelques lignes, quoique ses annales ne nous offrent aucune révolution assez intéressante pour entrer dans cette Histoire Universelle.

San-Marino, ou Saint-Marin, en Latin *Acer-Mons*, ou *Marinum*, & suivant quelques-uns *Forum S. Marini*, est une ancienne Ville située entre la Romagne & le Duché d'Urbin, dans l'Etat Ecclésiastique, à quatre lieues au Sud-est de Rimini, sur la cîme d'une haute Montagne. Cette Ville est la Capitale de la petite République dont nous nous occupons, & dans cette République, dont le territoire n'a gueres que deux lieues de diametre, & qui se reduit toute à cette même montagne, sur laquelle la Ville est bâtie; on ne compte qu'environ six mille habitans tout au plus. Ce Gouvernement existoit déjà dès l'an 600, & sa constitution étoit alors depuis longtems telle qu'elle est aujourd'hui.

Antiquité de San-Marino.

Le Fondateur de San-Marino fut, dit-on, un Maçon Dalmate, qui, après avoir travaillé pendant trente années à la reconstruction de Rimini, fatigué des peines de la vie & des désagrémens de la Société, alla, pénétré d'un Saint zele, chercher un asyle sur le sommet de cette montagne, où il se batit une Chaumiere, résolu d'y passer en Hermite, le reste de ses jours. La vie toute contemplative de cet Hermite, son extrême sobriété, sa dévotion, & les austérités auxquelles il s'étoit consacré, le rendirent d'abord fort respectable dans tous les Lieux des environs: quelques dévots, ou plus zélés, ou plus crédules que le reste de leurs voisins, le prierent d'intercéder pour eux dans leurs maladies; le pieux Maçon Hermite opéroit des miracles. Ce bruit se répandit de proche en proche, & parvint jusqu'à une Princesse, qui, remplie de vénération pour cet homme extraordinaire, lui donna en propriété cette même montagne, dépendante de la Souveraineté qu'elle possédoit. (1) Cette donation accrut la célébrité du Maçon, elle accrut aussi sa piété: les recits qu'on faisoit de sa ferveur & les effets étonnans de ses prieres, édifierent une foule de gens, qui vinrent se construire des Cabanes à côté de la chaumiere de l'hermite, & sous sa conduite, embrasserent le même genre de vie. Il eût dépendu du Maçon d'instituer un Ordre Religieux; il pensa plus sensément, & comme il avoit été utile à la Société, il voulut aussi que ses imitateurs se rendissent utiles, & formassent un Etat respectable, & non un assemblage onéreux de Célibataires. Il forma donc, au lieu d'une troupe de fainéans, une République sage, laborieuse & culti-

Sa fondation.

(1) *Voyage d'un François en Italie* Tom. VII.

vatrice. Nous ne connoiſſons point de Gouvernement qui ait eu d'auſſi beaux commencemens: la plûpart ſe ſont établis par le ſang & l'uſurpation. Un Brigand ſuivi d'une cohue de ſcélérats fut jadis le Fondateur de Rome; preſque tous les Etats actuellement exiſtans en Europe, doivent leur origine à des eſſains de Barbares Dévaſtateurs, conquérans & féroces. La Sageſſe & la piété éclairée d'un Maçon de Dalmatie, ont fondé l'Etat de Saint-Marin, qui, depuis cette Epoque, juſqu'à nos jours, n'a été agité, ni par aucun changement dans ſes Loix, dans les mœurs de ſes habitans, ni par aucune révolution dans la forme conſtitutive originairement établie. Auſſi, cette République compte plus de 1300 années de paix & de proſpérité; tandis que les factions, les guerres, les conquêtes & les innovations, ont totalement changé le reſte des Etats d'Italie. (1)

Sect. IV. De la République de Saint-Marin.

Ce n'eſt cependant pas que des Souverains étrangers n'aient quelquefois entrepris d'attenter à la liberté de cette République; ce n'eſt pas que la petite montagne de Saint-Marin n'ait tenté leur avidité; mais il n'eſt pas facile d'aſſujettir un Peuple ſage, libre, uni & jaloux de ſon indépendance. Pepin-le-Bref, qui eût étendu, s'il l'eût pu ſa domination d'un Pôle à l'autre, imagina que la Montagne de Saint-Marin faiſoit partie de ſes vaſtes domaines, & d'après cette idée, qu'aucun fait ne juſtifioit, il comprit Saint-Marin dans la donation des Villes de la Romagne qu'il fit en 755, au Pape Etienne III. C'eſt être plus que libéral que de donner ce qu'on n'a point. Jamais Pepin le-Bref n'eut des droits ſur cette République, & l'on ne conçoit pas à quel propos il entreprit ainſi d'en diſpoſer en maître: quoiqu'il en ſoit, Etienne III. fut aſſez prudent pour ne pas exercer ſur les habitans de cette Montagne, ni ſur leur territoire, les droits de propriété que Pepin-le Bref avoit été ſi peu autoriſé à lui transmettre: auſſi cette donation ne changea-t-elle rien à l'état de cette République, où les Papes n'ont exercé en aucun tems d'autre puiſſance que celle qu'on leur laiſſe comme Souverains-Pontiſes, & en matiere Eccléſiaſtique, dans les Gouvernemens où le Catholiciſme eſt la Religion dominante.

La ſage légiſlation, les mœurs & le patriotiſme des habitans de cette République, méritent les plus grands éloges; on admire leur bonheur & leur douce tranquillité, mais il faut avouer que cet Etat n'a point fourni de matériaux à l'Hiſtoire, & c'eſt en cela ſans doute que conſiſte le plus précieux de ſes avantages: car, ce ſont les révolutions, les guerres, les calamités, qui rempliſſent les annales des Peuples; & la Montagne de Saint-Marin a été preſque dans tous les tems inacceſſible à ces orages. Tout ce qu'on ſait de ce Gouvernement, eſt qu'en l'an 1000, il acheta des Comtes de Montfeltro, la Fortereſſe de Penna-Roſta, & en 1170, le Château de Caſolo. On ſait encore que le Pape Pie II, ayant eû une guerre fort vive à ſoutenir contre les Malateſta de Rimini; les habitans de San-Marino ſecoururent le Souverain-Pontiſe avec tant de zele, & combattirent contre les Malateſta avec tant de valeur & de ſuccès, que Pie II, pénétré de reconnoiſſance, fit préſent à ces braves Républicains de quatre autres Forts, ou Châteaux, & ce fut là l'époque la plus floriſſante de cet Etat, & le plus haut point de ſon

Accroiſſemens de San-Marino.

(1) *Voy. d'un François en Italie.* Tom. VII.

(2) Voyez dans cette *Hiſtoire Univerſelle*, l'*Hiſtoire générale d'Italie.*

SECT. IV. *De la République de Saint-Marin.*

accroissement: car, alors sa domination s'étendit jusques vers la moitié de la montagne voisine. Mais l'ambition des Citoyens ne s'accrut point; & comme ils reçurent sans les avoir fort ardemment desirées ces quatre nouvelles possessions, ils les céderent ensuite sans regret, & consentirent volontiers à se renfermer dans leurs anciennes limites: ensorte qu'on ne compte aujourd'hui dans toute l'étendue de ce Gouvernement, que trois Châteaux, trois Couvents & cinq Eglises.

De la Capitale de cette République.

La Capitale de cet Etat est située, ainsi que nous l'avons dit, sur le sommet d'une Montagne escarpée, & si haute, que la neige y abonde, lorsqu'aux environs on ressent la plus grande chaleur. Il n'y a ni canaux, ni fontaines, ni puits, dans ce petit Canton; mais pour se procurer de l'eau, les habitans rassemblent & conservent dans des Citernes la neige & la pluie qui tombent très frequemment sur la Montagne. Du reste, le Sol y est fertile, il produit sur-tout d'excellent vin, d'une force & d'une qualité supérieures. Les caves creusées dans le roc y sont d'une fraicheur continuelle. On ne peut arriver dans la Ville que par un seul chemin; ce n'est pas qu'on ne put y aller par différentes routes; mais il est défendu sous de très-rigoureuses peines de tenter d'y arriver par aucun autre côté. Les habitans de Saint-Marin ont joui depuis bien des siecles d'une paix qui n'a jamais été troublée, & qui vraisemblablement demeurera inaltérable pendant bien des siecles encore: cependant ils se tiennent toujours en état de défense, & ils se défendroient en quelque tems que l'on entreprit de les attaquer. Les jeunes Citoyens y sont exercés dès leur plus tendre jeunesse, aguerris, & formés à toutes les fatigues, à toutes les opérations militaires; de maniere que, quoique pacifiques, ils sont continuellement prêts à prendre les armes au premier signal. D'après cette attention du Gouvernement, & ces dispositions des habitans, il est aisé de juger combien il seroit difficile de subjuguer un pareil Peuple, ou de le faire consentir à renoncer à la liberté. Aussi nulle Puissance étrangere n'a songé à former des entreprises, ni des incursions sur ce Pays. (1)

Forme du Gouvernement.

A Saint-Marin, le Conseil-Général est exclusivement dépositaire de la Souveraine Puissance. Ce Conseil-Général appellé *Arenzo*, est formé d'un Représentant de chaque Maison; mais comme il seroit trop nombreux & qu'il gêneroit trop les Citoyens, s'il étoit nécessaire qu'il s'assemblât pour les délibérations ordinaires & journalieres, il y a un Conseil de quarante Sénateurs, qui cependant porte le nom de *Conseil des Soixante*, & qui, dans les affaires ordinaires exerce pleinement l'autorité de la République. L'*Arenzo* ne s'assemble que lorsqu'il est question d'affaires importantes & de cas extraordinaires: & si quelqu'un des Citoyens représentans de leur maison, manque de se rendre à l'Assemblée, il est condamné par la Loi à une amende fixée qu'il ne peut éviter de payer.

Le Conseil des quarante, sous le nom des *soixante*, est composé de Sénateurs pris, la moitié des familles Nobles, ou Patriciennes, & l'autre moitié des familles Plébéïennes; & cette institution opposée à celle de tout le reste des Etats Aristocratiques d'Italie, où les familles Plébéïennes sont exclues de

(1) *Voyage d'un François en Italie.* Tom. VII.

Sect. IV. De la République de Saint-Marin.

sa Souveraineté, est, suivant nous, très-sage, & la seule qui soit capable de maintenir l'harmonie, la concorde & la bonne intelligence entre tous les ordres du Gouvernement. Dans quelque cas que ce puisse être, soit qu'il s'agisse de delibérer sur des affaires d'Etat, soit qu'il ne s'agisse que des contestations entre particuliers; le jugement ne passe que lorsque les deux tiers des voix sont de même opinion. Au reste, dans ce Conseil, chargé de nommer les officiers de la République, tout se regle par scrutin, l'on n'est admis dans cette assemblée que par élection: deux personnes de la même famille ne peuvent y avoir séance, & pour être éligible, il faut avoir vingt-cinq ans accomplis.

Election des Magistrats.

Tous les six mois le Conseil des soixante s'assemble pour choisir deux Magistrats, qui, sous le nom de *Capitanei*, sont à peu de chose près & en petit, ce que jadis les Consuls étoient à Rome. Quelqu'utiles qu'ils soient à l'Etat & quelqu'importans que puissent être les services qu'ils rendent, ils ne peuvent, en aucun cas, être continués au de là-de six mois; mais après quelque tems d'intervalle, ils peuvent être élus de nouveau, & il y a eu des Citoyens qui ont été *Capitaines*, ou Consuls, jusqu'à sept fois en leur vie.

Le Commissaire est le troisieme officier de *San-Marino*; ce Commissaire juge avec les deux Consuls les causes civiles & criminelles: à l'exemple de beaucoup d'autres Gouverneurs d'Italie, ce Magistrat est toujours étranger, & il ne reste en charge que pendant trois ans; du reste, il faut qu'il ait le grade de Docteur en droit, & qu'il soit d'une intégité connue. (2)

Le médecin est la quatrieme personne de l'Etat, & ce doit être toujours aussi un étranger; il est entretenu aux dépens de la République: on lui donne un cheval pour faire ses visites; il doit être Docteur en Médecine & avoir 35 ans. Il n'exerce sa charge que pendant trois ans, on en élit alors un autre, & le motif de ce changement est, afin que dans le cas d'un mauvais choix, la République n'ait pas trop longtems à souffrir: mais il nous semble aussi que, lorsque le choix est bon & le Médecin habile, c'est priver les Citoyens d'un sujet qui leur est essentiel & qui a mérité leur confiance. Mais les Citoyens de Saint-Marin ne connoissent ni cas, ni exceptions qui puissent les faire déroger à leurs Loix fondamentales; & celle là tient à la constitution.

Attachement des Citoyens de cet Etat à la constitution de la République.

C'est encore une personne fort considérée dans ce Gouvernement que le maître d'Ecole: & l'Etat a grand soin de ne confier l'éducation des jeunes gens qu'à un homme respecté par ses mœurs, sa conduite, la douceur & l'honnéteté de son caractere, autant qu'estimé par ses talens & par ses connoissances. Aussi les jeunes Citoyens de Saint-Marin sont-ils en général, bien instruits & formés de bonne heure aux vertus qu'ils auront à pratiquer pendant tout le cours de leur vie, & aux connoissances qu'exigent les différens emplois qu'ils pourront avoir à remplir. Toutes les Loix de cette République sont renfermées en un volume *in-folio* imprimé à Rimini sous le titre de *Statuta illustrissimæ Reipublicæ Sancti Marini*. On lit dans la Section qui concerne les Ministres de ce Gouvernement, que lorsque quelqu'un de ces Ministres sera envoyé en Pays étranger, l'Etat lui fournira pour sa

Code des Loix de Saint-Marin.

(1) Idem. *Pag.* 410.

SECT. IV. De la République de Saint-Marin.

dépense & pour son entretien, 24 sous par jour. Dans cette République les Ambassades sont peu dispendieuses.

Quelqu'estimable néanmoins, & quelque soutenue que soit la modération des habitans de Saint-Marin, il est un article sur lequel leur prévention est extrême; c'est la haute idée qu'ils ont de la gloire & de la prospérité de leur Patrie: & puisqu'ils sont tranquilles & heureux, ils sont, à notre avis, tout-au moins aussi fondés à s'énorgueillir de leur République, que la plûpart des hommes le sont ailleurs des Gouvernemens sages, ou oppressifs, dans lesquels ils sont nés. L'opinion qu'ils ont de leur Patrie est telle, nous apprend Boccalini, que lorsque cette République écrit à celle de Venise, elle est dans l'usage de mettre sur ses Lettres cette adresse: *Alla nostra carissima sorella, la serenissima Republica di Venetia;* & il faut avouer qu'à tout considérer un habitant de Saint-Marin est tout au moins aussi heureux qu'un Citoyen de Venise.

Caractere des habitans de St. Marin.

Dans tous les tems, au reste, ce Peuple a été regardé comme très-vertueux, & c'est là ce qu'on ne peut point dire d'aucune des plus puissantes Nations de l'Europe: il aime la justice, il est doux, humain, généreux, & très-hospitalier. Ce qui prouve qu'il est heureux, c'est qu'il est plus paisible & plus satisfait sur la cîme d'un rocher, & au milieu des neiges, que ne le sont bien d'autres Nations dans les Contrées les plus fertiles & les plus délicieuses. Ce qui démontre encore combien sont précieux les avantages de la liberté, c'est le contraste qu'offre le grand nombre d'habitans qui vivent sur cette montagne avec la dépopulation de la Campagne de Rome, de cette brillante Campagne, qui malgré ses agrémens & ses beautés, est déserte & abandonnée, comparée à la Ville & au Rocher de St. Marin. (1) Les hommes fuient l'Esclavage; ils fuient la contrainte; tout Gouvernement sage, doux & libre est peuplé.

(1) *Remarks on* several parts of *Italy* &c. *by the late Right honourable Jos. Addison.* Edit. de Londres de 1745.

Fin de l'Histoire des Républiques de Pise, Lucques, Sienne & Saint-Marin.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ÉTATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE XIII.

Histoire des Duchés de SAVOIE & de PIEMONT & du Royaume de SARDAIGNE.

SECTION I.

Histoire générale de Savoie, de Piemont & de Sardaigne, depuis les premiers temps de la République Romaine jusqu'à l'année 1000 de notre Ere.

SECT. I. *Histoire de Savoie Piemont &c. jusqu'à l'an 1000.*

De l'inutilité des recherches au sujet des anciens Peuples de Savoie, Piemont & Sardaigne.

Il s'est passé depuis environ dix siecles tant d'événemens mémorables dans ces trois différentes Contrées, dans les deux premieres sur-tout, que nous ne croyons pas, devoir nous arrêter beaucoup aux tems antérieurs à ces révolutions. D'ailleurs, qu'importe, quand même il seroit possible d'avoir à ce sujet des notions bien sûres, de savoir quels Peuples ont jadis occupé tour-à-tour ces trois Etats? Les efforts que nous tenterions pour demêler, sinon la vérité, du moins la vraisemblance, à travers l'incertitude & la confusion qui dérobent la succession des faits, n'aboutiroient qu'à épuiser notre constance, & à fatiguer encore plus inutilement la patience du Lecteur (1).

(1) Les Historiens de toutes les nations, soit anciennes, soit modernes, prouvent évi-

Sect. I. *Histoire de Savoie, Piemont &c. jusqu'à l'An 1000.*

On nous permettra donc de supprimer toutes les conjectures, toutes les recherches, & même les prétendues découvertes publiées par une foule d'Auteurs anciens & modernes, au sujet des premiers habitans de ces Pays, nous laisserons à ceux que les fables amusent, la liberté de donner à Sem, à Cham, ou à Japhet l'honneur d'avoir été les Chefs des premieres Colonies qui peuplerent ces contrées: & nous nous contenterons d'assurer, d'après des preuves plus certaines & des autorités plus généralement admises, que la Savoie, dont les vraies limites sont le Piemont, le Valais, la Suisse, le Rhône, le Dauphiné & la Provence, fut autrefois habitée par les Centrons, les Garocelles, les Brannoviciens, les Nantuates ou Antuates, les Latobriges, les Focuates, & les Allobroges.

Des Peuples qui habitoient la Savoie du tems de César.

Les Centrons occuperent la Tarentaise, située au pied des Alpes Pennines; ils possédoient tout ce terrein, qui s'étend depuis le village de St. Germain, jusqu'à St. Viard, entre Montailleur & Tornon. Ce fut à travers leurs possessions que passa César, venant en France à la tête de cinq Légions. (1) Centro, qui n'est aujourd'hui qu'un village sur la route de Moustiers à Ayme, étoit alors une ville considérable & la Capitale des Centrons; elle changea de nom, & prit celui de *Tarantasia*, elle avoit pendant fort longtems été le siege de l'Archevêque de Tarantaise, mais dans la suite, ce siege Archiépiscopal fut transféré à Moustiers. (2) Il y a encor plusieurs autres Villes fort anciennes dans la Tarantaise, ainsi que plusieurs Bourgs & beaucoup de Châteaux, les plus considérables de ces Lieux, sont Consians, Belentro, & Aigueblanche, Ayme, le Bourg St. Maurice, le Bourg St. Thomas, &c. &c.

Le Mont-cenis & les montagnes voisines étoient habités par les Garocelles, ainsi que l'a observé César dans ses *Commentaires* (3); cependant malgré l'autorité d'un écrivain aussi célebre, quelques Auteurs ont fort mal à propos placé les Garocelles dans la Vallée de Maurienne; & cette erreur est d'autant plus inexcusable, qu'il est prouvé que les Brannoviciens occupoient toute cette Vallée. Ce fait est si vrai, que *Brannovices*, étoit jadis le seul nom qu'on donnoit à cette Vallée. St. Jean de Maurienne est aujourd'hui la Capitale de ce petit Canton; on trouve à Lanebourg, au pied du Mont-cenis, des ruines & des vestiges de Ville: les Bourgs les plus remarquables de ces Cantons, sont Trémignon, Braman, St. André, St. Michel, la Chambre & Argentine, célebre par ses forges, autant qu'Aiguebelle l'est par le Fort de Charbonnieres.

Les Antuates, ou Nantuates occupoient l'ancien Duché de Chablais, le pays de Gavot, St. Maurice & son territoire. Quelques-uns ont cru que c'étoit des Nantuates, que Nantua, en Bugey avoit pris son nom, & qu'elle leur appartenoit, c'est une erreur, dont la seule connoissance de la diversité des lieux démontre la fausseté, & qui ne doit sans doute son existance qu'à l'analogie des noms. César a invariablemnet fixé les limites des Antuates, qui, voisins des Allobroges & du Lac Léman, étoient fixés dans le Chablais,

demment l'inutilité des recherches, & même de toutes les découvertes que l'on peut faire en pareille matiere.

(1) *Commentar. Cesar.* Lib. 1,

(2) Jadis, *Forum Claudii Neronis Centronum. Hist. Chronol. Piedmont.* Cap. 42.

(3) De Bell. Gall. Liv. 1.

aux environs du dit Lac & du Rhône, sur le chemin des Veragrois & des Sedunois, qui habitoient les vallées de Mortegny & de Sion (1). Les Villes & les Chateaux les plus considérables des Nantuates, étoient Tonon, leur Capitale, Loyan, Lullin, Alinges, Coudrée, Cursinge, Limance, Langins, Ripaille, que la retraite d'Amédée de Savoie, Anti-Pape, sous le nom de Felix V, a rendu si fameux, St. Maurice, Nouille, & Vevay.

Sect. I. Histoire de Savoie, Piemont &c. jusqu'à l'An 1000.

Les Latobriges possédoient le Pays de Vaud, voisin des Helvétiens, d'un côté, des Allobroges de l'autre, & sur le bord du Lac Léman (2). Les Lieux principaux de ce Peuple étoient Yverdun, proche d'Orbe sur le Lac, Lausanne, Rolle, Morges, Rosey, Morat & Nyon.

Les Focunates ou Focuates, habitans du Foucigny, possédoient Bonneville, Cluses, Bonne, Megeve, St. Joyre, Boëge, Chalanges, Lucinge, & quelques autres Bourgs moins considérables.

De la puissance & des vastes possessions des Allobroges.

Les Allobroges formoient le plus nombreux & le plus puissant de ces Peuples. On sait quelle célébrité cette Nation, qui occupoit tout le Pays situé entre le Rhône & le Lac Léman, avoit acquise par sa valeur, & par le succès de ses armes (3): on sait aussi quelle longue & généreuse résistance les Allobroges opposèrent aux Romains, qui désespérerent plus d'une fois de soumettre ce Peuple belliqueux. Ils possédoient Genève, Anneci, Rumilly, Crusilles, Laroche, le Viennois, une partie du Dauphiné, dont Vienne étoit la Capitale. Tout ce Pays est resté sous la domination des Ducs de Savoie, jusques à l'échange fait en 1354, par lequel cette portion du Viennois passa au Roi de France.

De la Capitale, & des Villes principales de la Savoie.

Quant à la Savoie en général, composée de la réunion de ces divers Pays, elle a pour Capitale Chambery (4); & pour villes principales Montméillan, défendu par une redoutable Forteresse, Ugine, le Bourget, Aix, les Echelles, St. Genis d'Aouste; Miolans, le Pont de Beauvoisin, Yenne, au pied du Mont-du-Chat; Cheuron, où Plancus, Général des Légions Romaines se retira, &c.

L'ancien & véritable nom latin de la Savoie, est *Sabaudia*, qui dans la suite, & sur-tout dans le moyen âge, a été nommée tantôt *Sapaudia*, & tantôt *Sapoja*. Bien des Auteurs ont fait de profondes recherches pour découvrir l'origine de cette dénomination (5); & les étymologies qu'ils en ont données sont plus absurdes les unes que les autres; aussi ne croyons-nous pas devoir nous y arrêter.

Du Piemont & de sa situation & de ses anciens habitans.

L'origine du nom du Duché de Piemont est beaucoup plus facile à trou-

(1) *Cum in Italiam proficisceretur Cæsar, Serg. Galbam cum Legione duodecima & parte equitatus, en Antuates, Veragros, Sedunosque misit, qui a finibus Allobrogum & Lacu Leman, & flumine Rhodanu & summas Alpes pertinent.* De Bell. Gall. L. 3.

(2) *Latobrigi vel Latobriges ad Lacum Lemanum, Allobrogum etiam finitimi, quippe Rhodanus & Lacus Lemanus Allobroges & Provinciam Romanam ab iis separant.* De Bell. Gall. L. 3.

(3) *Gentem nulla Gallica gente opibus aut fama inferiorem*, dit Tite-Live, en parlant des Allobroges. L. 4.

(4) Cette ville est appellée *Lemnico* par Peutinger, *Forum Neronis* par Malumbra, par Ptolomée, & par d'autres, *Forum Coronium*.

(5) Pancivolo. Le P. Fournier, en son *Hydographie*. Guillin *de Rep. Helvet.* Vossius. *De Vit. Serus.* L. 19. Ch. 1. Melanchton & Peucer. *in Chron.* Curion. Bonillet. Forcatel, &c.

SECT. I. *Histoire de Savoie, Piemont &c. jusqu'à l'An 1000.*

ver, & l'inspection seule de ce Pays en donne la véritable & très-naturelle étymologie. Il est situé au pied des Alpes, & c'est de-là qu'il a pris le nom de Piemont, *quasi in pede Montium*. Cette Contrée limitée par les Alpes Maritimes de la côte de Gênes, par la Tarentaise, le Milanois, le Montferrat & le fleuve du Thesin, fut jadis habitée par les Salasses, les Taurinois les Ségusiens, les Lybiciens, les Vagiennois ou Baciennois, les Statiellois, les Vendiontiens ou Vendiantiens.

Strabon a donné de grands éloges à la valeur & à l'intrépidité des Salasses, qui occupoient le Val d'Aouste ou d'Aoste, & que Terentius Varro eut la gloire de vaincre, après de longs & meurtriers combats. Aouste fut la Capitale du Pays, & elle dut sa fondation à Auguste, qui y envoya une Colonie de Romains (1). Outre Aoste, on trouve dans cette Vallée plusieurs Bourgs, Villages & Châteaux; & entr'autres, la Sale, qui a donné, dit-on, son nom aux Salasses; Morges, Yssogue, Villeneuve, Mont Gouët, Valette, S. Martin, Chambiane, Chatillon, Chalant, Fenis, le Fort de Bard, S. Vincent, Verres, Quart, Chostel-Argent, St. Pierre, Donos & S. Marcel, Cour-Mayeur (2), & la Tuyle. Heureux dans leurs invasions, les Salasses s'emparerent du Canaveis, au delà de l'Yvrée, & furent possesseurs d'un grand nombre de Villes & de Forteresses, parmi lesquelles étoient Rivarol, Valpergue, Mazin, Lanzo, Brandis, St. Martin, Castelmont, Cirié, Ulpian, Aglié, & Chivas. Yvrée étoit la Capitale de cette partie des possessions des Salasses, & l'on prétend que cette Ville, bâtie cent ans avant Jesus-Christ, avoit été fondée par les Romains, dans la vuë de l'opposer aux excursions des Salasses. Elle fut longtems connue sous le nom d'*Eporedie*, & l'on ne sait pas bien à quelle occasion elle a pris celui d'Yvrée.

Des Taurinois.

Les Taurinois furent un Peuple encore plus puissant & plus considérable que les Salasses; *Taurinum* fut leur Capitale, & elle l'est encore de tout le Duché de Piemont. Tacite, Pline & Ptolémée la nomment *Augusta Taurinorum*, & l'opinion la mieux prouvée est que Jules César l'ayant fait bâtir, y envoya une Colonie qu'il nomma *Julia*, de son nom. A l'égard des Taurinois, Pline & Strabon assurent qu'ils vinrent de la Ligurie s'établir dans ce Pays (3). Ils occuperent toute cette Contrée, qui est située entre le Pô & la petite Doyre; on y rencontroit Collegno, & Rivoli (4), Veillane, & plusieurs autres Bourgs. La ville de *Taurinum*, ou de Turin, fut pendant très-longtems la résidance des Ducs de Lombardie, & ce fut pour cela que Turin porta le titre de Duché.

Les Ségusiens possédoient la Ville de Suze & le Pays circonvoisin, au pied du Mont-cénis. Suze que les Romains nommoient *Segusio*, étoit leur Capitale. Du reste, ce petit Peuple ne se rendit recommandable, ni par sa valeur, ni par son industrie, ni par aucune sorte d'entreprise importante. Il en étoit à peu près de même des Lybiciens, qui habitoient entre les rivie-

(1) Cette ville est appellée dans les Tables Géographiques de Ptolémée, *Augusta Prætoria Colonia*; & seulement *Augusta Prætoria* dans l'Itinéraire d'Antonin.

(2) Les Romains tenant dans ce lieu le siege de la justice, lui donnerent le nom de *Curia Major*.

(3) Pline *Liv.* 3. C. 6. Strabon. *L.* 4.

(4) Collegno est nommé dans les Itinéraires, *ad Quintum & Rivoli ad Octavum. idest.* 5 *&* 8 *ab urbe lapidem.*

res de Doyre, de Balta, de Sesia, & dont Vercel étoit la Capitale (1). Quant aux Vagiennois, plus étendus dans leurs possessions, ils habitoient en de-çà & au-de-là de l'Apennin, partie en Ligurie & partie en Piemont. Bassiana étoit leur Capitale; & ils occupoient tout le Pays situé au pied des Alpes, entre le Pô & le Taner, & dans lequel sont Asti, *Asta Colonia*, Albe, ou *Alba Pompeia*, Montdevis, Tossan, Carmagnole, Savillan, Saluces, &c. (2)

Sect. I. Histoire de Savoie, Piemont &c. jusqu'à l'An 1000.

Les Statiellois possédoient encore une plus grande étendue de pays, puisqu'ils occupoient toute la Contrée située entre l'Appennin & le Taner, & depuis les Alpes Maritimes jusqu'à Tortone, ce qui renfermoit une partie du Milanois, du Montferrat, & des possessions actuelles de la République de Gênes: ensorte qu'ils tenoient Aqui, Alexandrie, Nice de la Paille, Gavy, Céve, Ponzon, & la plus grande partie de ce qui a formé depuis les Terres des Marquis de Final & de Savonne.

Le Comté de Nice appartenoit dans toute son étendue aux Vandiontiens, ou Vandiantiens, qui avoient pour Capitale Cimiés, près de Nice (3); cette Ville, autrefois fort recommandable, sous le nom de *Civitas Cemeliensium*, fut détruite, & il n'en existe plus que l'Eglise Cathédrale, possédée par des Religieux Franciscains & par l'Abbaye de St. Pons. Après la ruine de Cemiés, Nice devint la Capitale des Vendiontiens (4). On croit que cette ville doit sa fondation aux Saliens & Massiliens, qui habitoient la Côte de Provence: mais cette discussion qui a fort vainement occupé beaucoup d'Ecrivains, nous paroît ici très-inutile. Aussi, sans nous arrêter plus longtems à la recherche des autres Peuples, qui jadis, ont pu avoir formé des établissemens dans le Piemont, ou dans la Savoie (5); nous pensons que c'est donner une assez haute idée de ces deux Souverainetés, que d'observer qu'elles renferment cinq Duchés, Savoie, Chablais, Aoste, le Genévois & Montferrat; quatre anciens Marquisats, jadis Principautés, Suze, Yvrée, Saluces & Céve; six Comtés également Souverains autrefois, Maurienne, Tarentaise, Nice, Vercel, Asti & Tende; deux Archevêchés; Turin & Tarentaise; onze Evêchés, Genève, Maurienne, Aouste, Vercel, Yvrée, Asti, Albe, Fossan, Saluces, Montdevis, Nice & Lausanne; car, quoique les Bernois occupent la plus grande partie de ce dernier Diocese, dont le Siege a été transféré à Fribourg, c'est cependant le Duc de Savoie qui nomme à cet Evêché, ainsi qu'à plus de quarante riches Abbayes. On compte dans la Savoie & le Piemont, à-peu-près cent villes murées, cinquante Marquisats, trois cens Comtés, une prodigieuse quantité de terres riches, de

Etendue & Puissance des Duchés de Piemont & de Savoie.

(5) Tacite. L. 3. C. 27. Ammian Marcellin. *Histor.* L. 1.

(6) Saluces. *A Salute, vel à Saliis aut Salviis Provinciæ Populis. Relat. del. Piemonte.* L. 3. C. 5.

(1) Pline. L. 3. C. 5.

(2) Quelques-uns ont dit que la Capitale des Vendiontiens étoit Vendon, près de Monaco; d'autres que c'est le Port de Ville-franche: chez les Commentateurs de l'Itinéraire d'Antonin, *Vediantii* sont les habitans de Montals: mais quelle cité peut-il y avoir eu dans un lieu si affreux & de si difficile accès? Guichenon. *Hist. General. de la Roy. Maison de Savoie.* L. 1. C. 1. P. 4.

(3) Aux Peuples dont nous venons de parler, Ptolémée dans sa *Description du Piemont* ajoute les Sutriens & les Nérussiens, dont on n'a aucune connoissance & qu'il n'importe nullement de connoître.

Sect. I. Histoire de Savoie, Piemont &c. jusqu'à l'An 1000.

Châteaux forts, & plusieurs Maisons Royales. Mais les Forts les plus formidables qui défendent ces vastes possessions sont les Alpes, qui divisent la Savoie & le Piemont, & que Polybe avoit si grande raison d'appeller la *Citadelle de l'Italie*, *Italiæ arcem.* On sait que cette chaîne énorme de rochers commence à la riviere de Gênes & s'étend jusqu'au Golphe de Venise, dans la mer adriatique ; de-là vient que ces montagnes ont pris différens noms dans leur étendue. Tels que les *Alpes Maritimes*, *Cottiennes*, *Grecques*, *Pennines*, *Lépontiennes*, *Rhétiques*, *Juliennes & Noriques*, (1)

De l'ancienneté de la Maison regnante de Savoie.

Si l'ancienneté est un titre respectable, pour les Souverainetés comme pour les familles, peu d'Etats en Europe, & en Italie sur-tout (2), peuvent à cet égard, entrer en parallele avec les Duchés Souverains de Savoie & de Piemont, & fort peu de Souverains avec l'antique & illustre Maison de Savoie, qui regne depuis environ huit siecles, & qui, pendant ce long intervalle, s'est alliée à la plûpart des plus puissantes Maisons royales de l'Europe. Son antiquité s'est depuis très-longtems perdue dans la nuit des siecles écoulés, & la difficulté d'en découvrir la véritable origine, à donné lieu à différentes opinions, également destituées de preuves. (3) Quelques uns en effet, font descendre la Maison de Savoie de Fréderic Comte de Maurienne, qui vivoit, disent-ils, dans le VIII. siecle du tems de Pepin en 752. Quelques autres lui ont donné fort gratuitement une extraction commune avec les Comtes de Genève. Il est très vraisemblable que cette erreur provient de la conformité des noms d'Humbert, d'Amé & d'Aymon que plusieurs Princes de ces deux Maisons ont porté. Mais la conformité des noms ne peut fournir que de fort légeres conjectures. Il en est qui ont prétendu que la Maison de Savoie descend des Anciens Marquis souverains d'Yvrée, Rois d'Italie: mais il faudroit admettre pour cela deux suppositions évidemment inadmissibles; l'une qu'Otton-Guillaume, Comte de Bourgogne & de Dijon est le même Prince que Beraud ou Berauld-Guillaume, que les Historiens regardent comme la veritable tige des Souverains de Savoie ; l'autre qu'Oddon-Marquis d'Italie, Comte de Savoie & de Maurienne, époux de Marguerite de Suse étoit fils d'Otton-Guillaume ; & l'invraisemblance de cette opinion à été démontrée ; car il est prouvé que cet Otton-Guillaume ne laissa que deux fils Raynald & Guy, lesquels ne contracterent aucune sorte d'alliance avec la Maison de Savoie.

Les Maisons de Saxe & de Savoie ont une origine commune.

Mais sans entrer ici dans le détail des preuves multipliées qui renversent ces différentes opinions, il nous suffit de dire, avec l'Historien Guichenon, que Berold, ou Berault Prince Saxon, fut la véritable souche de la Maison de Savoie. Outre l'opinion commune qui a transmis de race en race cette tradition, cette origine est confirmée par les recherches & l'autori-

(1) Fest. Pomp. *Orig.* L. 14. c. 8. Cluver. *Ital. Antiq.* L. 1. c. 30.

(2) La Maison d'Est, n'a possédé Ferrare qu'en 1240: Mantoue n'a été soumise aux Gonzague qu'en 1328, à titre de Marquisat, & comme Duché, en 1530. Paul III, Pape, donna les Villes & les territoire de Parme & de Plaisance, sous titre de Duché, à Pierre Aloys Fernese, son fils, en 1544. Modene doit son érection en Duché à Clément VIII; Urbin, à Sixte IV. Le Duché de Florence n'est que de l'an 1530, &c. Guichenon. *Hist. Général. de la maison de Savoie*, L. 1. ch. V.

(3) Alberic, Chiera, Duchesse, Flodoard, les freres de St. Marthe, du Rubis, Chorier, Bouchet, & une foule d'autres, ont cherché vainement à fonder l'origine de cette

té unanime des Ecrivains les plus dignes de foi ſur cette matiere. (1) D'ailleurs, la conformité des armoiries de Savoie avec celles de La Maiſon de Saxe, donnent du poids à cette opinion, qui acquiert un nouveau dégré d'évidence par l'identité de la Loi obſervée dans les Etats de Saxe & dans ceux de Savoie, où la Loi ſalique à été également en vigueur de tems immémorial. Mais ce qui paroit démontrer de la maniere la plus inconteſtable cette origine, que tant de gens ont été vainement chercher ailleurs, eſt que depuis beaucoup de ſiecles les Princes de la Maiſon de Saxe, n'ont point ceſſé de regarder ceux de la Maiſon de Savoie comme leurs parens; auſſi ces derniers, dans le rang qu'ils occupent aux aſſemblées & dietes Impériales, comme les autres Princes de l'Empire, ſont, comme l'obſerve Guichenon, incorporés avec la Maiſon Electorale de Saxe. Louis, Duc de Savoie, mariant la Prince Charlotte, ſa fille, avec le Prince Fréderic, fils aîné du Duc de Saxe, en 1443, reconnut cette parenté dans ſa procuration au Chancelier, ſon Ambaſſadeur en Saxe. (2)

Sect. I. Hiſtoire de Savoie, Piemont &c. juſqu'à l'An 1000.

Mais pour prouver que la Maiſon de Savoie tire ſon origine de celle de Saxe, il ſuffit de jetter les yeux ſur ces tableaux généalogiques.

Vraie deſcendance de la Maiſon de Savoie.

Wittichind le Grand, Duc de Saxe.

Wigbert, Duc d'Angrie.

Brunon, Duc de Saxe, dont ſont deſcendus les Othon, Empereurs. — *Walpert*, Duc d'Angrie Comte de Ringelberg.

Thierry, Duc de Saxe. — *Immed*, Duc d'Engern. *Hinne*, Comteſſe de Schiren.

Matilde, Epouſe de Henry l'Oiſeleur, Empereur. — *Hugues*, Marquis d'Italie, mort en 1007.

Berold Comte de Savoye & de Maurienne.

illuſtre Maiſon; les preuves qu'ils ont rapportées & les généalogies dont ils ſe ſont ſervies, n'ont pu couvrir l'inſuffiſance de leurs opinions, dont on peut lire l'ample réfutation dans Guichenon. L. I. ch 16.

(1) *Faſciculus Tempor.* Sebaſtien Munſter, *Coſmograph.* Elias Reuſnerus. Jérome Henninger; George Fabricius, Melanchton & Peucer, *Chron. Carrion.* Stumpſius *Hiſt. de Suiſſe.* Simler, Agricola, Spiegel, Cuſpinian &c.

(2) Dans cette Procuration, Louis, Duc de Savoie, dit: *Noſque & noſtros, qui ab eadem inclyta domo Saxoniæ ortum traximus renovare, & ea quæ longevæ ætatis progreſſus diſtinxit, Auctore Deo reunire confidentes*, &c. Et dans le même contrat de mariage de Charlotte de Savoie, il eſt dit: *Volentes circa renovationem fœderum affinitatis, inter eos Duces qui ambo ab inclyta Domo Saxoniæ educti ſunt ab antiquo*, &c.

SECT. I. *Histoire de Savoie. Piemont &c. jusqu'a l'An 1000.*

En Voici une Seconde:

Wittichind, le Grand, Duc de Saxe & d'Angrie, descendu de Siguecard, Roi des Saxons.

Wigbert, Duc d'Angrie, mort l'An 825
N.... Fille de Ratbold, Duc de Frise.

Bruno, Duc de Saxe.

Walpert, Duc d'Angrie & Comte de Ringelberg, vivant en 846.
Wittichinde, fille du Comte de Marpurck ou *Altebur-ge*, fille du Comte de Lesmone selon quelques uns.

Dietric

Thierry ou *Theodoric*, Duc de Saxe.
Reynilde, de Merpurg.

Immed ou *Immod*, Duc d'Engern.
Hinne, Comtesse de Schiren.

Regelbert.

Wittichind.

Othon, de Saxe, Comte d'Altembourg, depuis Empereur.

Matilde, de Saxe, Epouse de Henry, l'Oiseleur, Empereur.

BEROLD, Comte de Savoye & de Maurienne.

Guichenon en donne encore une troisieme qui suit, mais il la refute & s'en tient à celle qui se trouve ici la premiere. (1)

Othon I. Empereur.

Henry Duc de Saxe.

Othon II. Empereur Epouses Theophanie fille de Nicephore Anne, fille du Marquis d'Autriche.

Bruno.

Adelays

Hugues Duc de Saxe
Hinne de Schiren.

Alix.

Othon III. Empereur
Marie d'Arragon

Uthilays
Thierry premier Comte d'Hollande.

Adelays

Judict

Melchide.

Fréderic.

BEROLD.

Ulrich.

Ne

(1) Voyez Guichenon. Hist. Généal. de la Maison de Savoie Livre I. ch. XVII.

Hugues de Saxe crée Gouverneur & Marquis d'Italie, par l'Empereur Othon III.

Ne nous arrêtons point au nom d'Immed, qui, en Allemand, ne signifiant autre chose qu'Amé ou Amedée, paroit indiquer que la Maison de Savoie ne l'a pris qu'en mémoire d'Immed, Duc d'Engern, il est prouvé d'ailleurs, que Hugues, fils d'Immed, ayant servi long-tems l'Empereur Otthon III, ce Monarque l'établit Marquis d'Italie. Il est donc très-croyable, que Hugues, Marquis d'Italie, laissa en mourant, son fils Berold établi en Savoie, & possesseur de la Maurienne. Ce fait est bien plus naturel & plus vraisemblable, que la ridicule & très-insoutenable supposition de ceux qui prétendent que ce même Berold, proscrit & chassé de la Cour de l'Empereur son parent, vint du fond de l'Allemagne en Italie, qui eût été pour lui une contrée inconnue, & où il ne possédoit rien.

Etablissement d'Hugues de Saxe en Italie.

On sait que la Maison de Saxe réunit le Royaume d'Italie à l'Empire d'Allemagne: on sait aussi, que l'Empereur Otthon III, voulant affermir son autorité en Italie, & prévenir les révolutions qui eussent pû l'y affoiblir, éloigné comme il en étoit, il crut que le meilleur moyen étoit d'y établir des Gouverneurs de la plus haute distinction, & de la fidélité desquels il ne pût pas douter. Ce fut dans cette vue, que Hugues, fils d'Immed, ou Amedée de Saxe, Duc d'Engern, proche parent de l'Empereur Otthon, fut l'un de ces Gouverneurs, & décoré du titre de Marquis d'Italie. (1) Les affaires multipliées de son Gouvernement, le haut dégré d'autorité dont il jouissoit, & l'établissement illustre qu'il avoit formé, lui firent perdre de vue l'Allemagne, & s'attachant à l'Italie, il y devint la tige de l'auguste Maison de Savoie, qui, ayant été si long-tems souveraine en Saxe, regne aussi en Savoie depuis huit siecles. Hugues avoit acquis par l'importance de ses services & la sagesse de ses conseils, la confiance entiere d'Otthon III, & ce fut à sa recommandation seule, que cet Empereur donna la ville de Vercel & le Comté de Saintya, à Léon Evêque de Vercel, en 999. Quelque tems après, en 1002, Otthon étant allé à Rome, y fut accompagné par Hugues, Henri Duc de Baviere, & quelques autres d'entre les plus illustres Seigneurs de l'Empire. Pendant le sejour qu'ils firent à Rome, le Peuple s'étant soulevé, ce fut à Hugues que le Pape Sylvestre & le Chef de l'Empire poursuivis par le Peuple revolté, durent la vie; il les garantit l'un & l'autre du danger qui les menaçoit, & appaisa l'émeute. Hugues ne survêcut que peu de tems à ce service, il mourut & fut regretté, disent unanimement tous les Historiens, comme le plus généreux & le plus doux des Seigneurs de son tems. (2)

Sa mort 1007.

(1) Ce n'étoit encore là qu'un titre, & les Etats que les descendans de Hugues ont réunis dans la suite, étoient possédés par le Marquis d'Yvrée, issu des Rois de Lombardie, par les Marquis de Suze; par la Maison de Montferrat, par quelques Républiques, par les Comtes de Provence & de Vintimille, par les Evêques de Turin, de Vercel, d'Asti, de Nice, d'Yvrée & d'Aoste; par les Rois de Bourgogne; par les Comtes de Genève, par les Archevêques de Tarentaise; par les Evêques de Genève, de Sion, de Lausanne & de Maurienne: mais par concession des Rois de Bourgogne & des Empereurs; par mariages ou par conquêtes; par acquisition, ou par droit de Fief: par soumission volontaire des Peuples, ou par traités de paix; de toutes ces Pieces éparses, on n'a fait qu'un seul Corps, ce qui a été l'ouvrage de plusieurs siecles. Guichenon *Geneal. de la Mais. de Savoie.* L. I. ch. 17.

(2) Glaber: L. 2 c. 7. Platina *in Joan.* 19. Baronius.

Sect. I. *Histoire de Savoie, Piemont &c. jusqu'à l'An* 1000.

Quelques Auteurs fort mal instruits, ont confondu ce Hugues, fils d'Immed, avec Hugues, Marquis de Toscane, Petit-fils d'Hugues, Roi d'Italie. Il est vrai que ces deux Princes vivoient dans le même siecle: mais ce sont deux personnes différentes. En effet, Hugues, Marquis de Toscane, mourut en 1001, ne laissant qu'une fille, qui fut mariée à Arduin, Comte d'Ardizzion (1); & Hugues, Marquis d'Italie, ne mourut qu'on 1007.

Pourquoi l'Histoire de Sardaigne est liée à celle de Savoie & de Piemont.

Mais avant que de commencer l'Histoire de Savoie, nous croyons devoir donner quelques momens à la Sardaigne, dont la Souveraineté est venu faire dans la suite partie de la domination des Princes de cette même Maison. (2).

La Sardaigne, jadis connue sous les noms de *Sardus*, *Sardo*, *Sandaliotis*, *Ichnusa* & *Sardinia*, est une Isle située dans la Mer Méditerranée. Les fleuves de Cedro & de Tyrso, la divisent en deux parties inégales; l'une de ces parties est appellée *Cap de Lugodori*, & l'autre, *Cap de Cagliari.* En général, le terroir de cette Isle est de la plus heureuse fertilité; mais si la terre y est féconde, l'air y est très-mauvais, perpétuellement chargé de vapeurs très-mal saines: cette insalubrité étoit jadis si redoutée, que Rome, soit dans les tems de la République, soit sous les Empereurs, y envoyoit en exil les coupables, tant on étoit persuadé que le mauvais air de cette Isle étoit dangereux & mortel; l'expérience confirmoit cette opinion, & les exilés y mouroient communément après un sejour d'assez courte durée. (3) Cependant la Sardaigne à été fort peuplée autrefois, & beaucoup plus considérable qu'elle ne l'a été ensuite, puisque l'on y comptoit dix-huit villes épiscopales, beaucoup de villes plus ou moins étendues, & une prodigieuse quantité de Bourgs & de Villages. Maintenant Cagliari est la Capitale de l'Isle entiere; dans le nombre des autres Villes, les plus considérables, sont Sassari, Torre, St. Pierre d'Ursel, Oristagni, Terra-Nova, Castel-Aragonne, Ampurias, Algher, &c.

Des anciens habitans de la Sardaigne.

C'étoit jadis une opinion fort absurde, mais aussi très-généralement reçue, qu'un Sardus, fils d'Hercule, avoit conduit une Colonie dans cette Isle, & qu'il lui avoit donné son nom; d'où depuis elle a porté constamment ceux de *Sardus*, *Sardo*, *Sandaliotis* ou *Sardaigne.* (4) Ce seroit perdre fort inutilement son tems que d'entreprendre de réfuter cette erreur, qu'il suffit, de rapporter, pour en faire connoître la fausseté. Quoiqu'il en soit, cette Isle avoit été successivement occupée par différens Peuples, quand les Cartha-

(1) *Memorie della Contessa Matilda.*

(2) Voyez dans la suite de cette Histoire le Regne de Victor-Amédée-François de Savoie, qui, ayant été couronné le 24 Décembre 1713, Roi de Sicile à Parme, en vertu de la cession que lui en fit Philippe V, Roi d'Espagne, par le Traité d'Utrecht, convint ensuite par le Traité de la quadruple alliance, signé à Londres, en Août 1716, de changer avec l'Empereur Charles VI, le Royaume de Sicile contre celui de Sardaigne.

(3) Sans doute quelque révolution dans le Globe a corrigé l'excès de cette insalubrité: il est vrai que l'air n'est rien moins que bien sain en Sardaigne, sur-tout pour les étrangers; mais il n'est, ni aussi dangereux, ni aussi mortel, qu'on assure qu'il y a été autrefois.

(4) Il faudroit prouver d'abord qu'il à existé un Hercule, & ensuite que cet Hercule eût un fils nommé Sardus; & ces deux faits sont aussi fabuleux l'un que l'autre.

ginois s'en emparerent, & la firent servir d'entrepôt à leur vaste commerce, & en retiroient des richesses immenses, par la vente du bled qu'ils y cueilloient & qu'ils alloient fournir aux Nations. Les Romains enleverent la Sardaigne aux Carthaginois, & ils la conserverent plus long-tems; ils la regarderent même comme faisant partie de l'Italie : car, dans le IVe. siecle, non-seulement elle étoit soumise au Préfet du Prétoire & au Vicaire d'Italie, mais encore elle l'étoit spécialement au Vicaire de Rome. Les Sarrasins l'enleverent aux Romains, & la garderent peu. Les Pisans & les Génois s'en emparerent, & se la disputerent pendant fort long-tems; mais, suivant l'axiome; *inter duos litigantes gaudet*, le Pape Boniface VIII, qui n'avoit aucun droit sur cette Isle, & qui prétendoit avoir des droits sur toutes les Contrées, sur toutes les Puissances, sur toutes les Couronnes de la Terre, permit au Roi d'Arragon de conquérir la Sardaigne sur laquelle, le Roi d'Arragon n'avoit pas plus de droit que Boniface VIII. Cependant, conquise par les Rois d'Espagne, la Sardaigne resta sous leur obéissance, jusqu'au tems où ils la céderent à l'Empereur. Philippe V. la reprit dans la suite, & la céda au Prince Victor-Amédée-François de Savoie, par le Traité d'échange, dont il y aura occasion de parler dans la suite.

Sect. II. Histoire de la Savoie. 1000-1391.

Cession de cette Isle à la Maison de Savoie.

SECTION II.

Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusques à l'an 1391.

La succession des faits & des événemens, qui jadis se passérent dans la Grece, ou dans l'ancienne Rome, nous est exactement connue; mais nous n'avons que des notions très-incertaines, des révolutions qui, il y a huit ou neuf siecles, ont agité les Nations Européennes. La barbarie & l'ignorance couvroient alors la terre; personne n'écrivoit, &, à quelques Moines près, qui rendoient compte, à leur maniere, des évenemens les plus mémorables à mesure qu'ils arrivoient, mais qu'ils avoient grand soin de surcharger de circonstances fabuleuses, faites pour amuser le Peuple, on n'avoit aucune sorte d'idée de l'Histoire. C'est néanmoins dans ces chroniques mensongeres, dans ces insipides régistres, dans ces accablantes Archives, qu'il à fallu dans la suite avoir recours. C'est à l'aide de ces pitoyables Ecrits qu'il à fallu, comme on a pu, renouer la chaine historique des révolutions & des événemens qui se sont succédés, à peu près depuis le VII, jusqu'au XIVe. siecle. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il soit resté tant de lacunes dans les recits historiques, relatifs à ce grand intervalle; que ces énormes lacunes se trouvent encore de nos jours remplies par des fables, de mauvais contes, de monstrueux recits. C'est dans ce tas d'infidelles narrations, que les Ecrivains les plus éclairés des XVII & XVIII. siecles, ont été contraints de fouiller, & de chercher la suite des faits relatifs à l'Histoire des Duchés de Savoie & de Piemont. Il n'est donc pas surprenant que la vie de Berold, ou Bertold, Marquis d'Italie, Comte de Savoie & de Maurienne, & fils de Hugues, Marquis d'Italie, dont on vient de parler, ait été long-tems re-

Fables écrites au sujet de la vie de Berold.

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

gardée comme une fable & un mauvais roman, tant les actions qui lui ont été attribuées par les Anciennes Chroniques manuscrites & par les plus anciens Historiens de Savoie, sont éloignées de toute vérité, & de toute vraisemblance, & tant d'ailleurs elles sont opposées à la Chronologie.

La plupart de ces anciens Chroniqueurs nous apprennent que Berold, Neveu de l'Empereur Otthon III, fut si chéri par son oncle, que ce Monarque le prit avec lui dans un voyage fort éloigné qu'il alloit faire: mais, ajoutent-ils, l'Empereur s'appercevant quelques heures après son départ, qu'il avoit oublié dans son Palais quelques reliques, auxquelles il avoit la plus grande dévotion, il envoya Berold chercher ces précieux effets. Berold, sans se faire annoncer, entra dans l'appartement de l'Impératrice, & l'ayant trouvée dans son lit avec un de ses amans, il ressentit si vivement l'outrage fait à son oncle, qu'il poignarda l'Impératrice. Otthon instruit de ce meurtre & de sa cause, approuva la conduite de Berold: mais le Comte de Mons, Pere de l'Impératrice, pensa tout autrement, &, rempli du desir de venger la mort de sa fille, il déclara la guerre à l'Empereur. Cette guerre, continuent les chroniqueurs du XII. siecle, fut longue, meurtriere, & si facheuse pour Otthon, qu'il se vit contraint, pour obtenir la paix, de condamner son neveu à un exil de dix ans; avec défense même de porter à l'avenir les armes de Saxe. Berold, très-affligé de cette rigoureuse sentence, s'y soumit: & quittant l'Allemagne, il alla en pélérinage à St. Jacques de Comportelle: mais à son passage en Bugey, il fut accueilli par le Seigneur de Seyssel, & s'empara du Château de Cules, d'où il chassa une foule de Brigands, qui, de cet asile, où ils se retiroient, infestoient tous les environs. Sa valeur lui valut l'estime & l'amitié de Boson, Roi d'Arles, qui le retint quelque tems à sa Cour (1): mais Berold, impatient d'accomplir son vœu, continua son pélérinage, se rendit à Grenade, accompagné du Roi de Sicile; revint à son retour auprès du Roi Boson, qui, étant en guerre avec les Génois, le nomma Général de son Armée.

Voyage fameux, & pélerinage de Berold.

Berold fit dans cette guerre des actions héroïques, remporta plusieurs victoires sur les Génois; mais, dans l'une de ces batailles, Boson ayant été tué, Berold alla à Vienne chercher le frere de Boson, Rodolphe, qui gouvernoit dans cette Ville, le conduisit à Arles, & le fit couronner. Quelque tems après les Génois firent une invasion en Provence, & susciterent contre Rodolphe le Comte de Piemont, qui, suivi des Marquis de Saluces & de Suze, pénétrerent en Dauphiné, & passerent dans la Maurienne dont ils s'emparerent. (2) Rodolphe eut encore recours à la valeur de Berold, & ce fameux guerrier le servit avec tant de zele, que non-seulement il obligea les Piémontois d'évacuer la Maurienne; mais qu'encore il se rendit maître de Pignerol & de Rivoli. Enfin, le courageux Berold triompha si constamment de ses ennemis, que le Marquis de Suze ne put obtenir la paix, qu'en donnant en mariage sa fille Adelaïde à Humbert aux Blanches-mains, fils de Berold, qui, rassasié de gloire, se retira à Arles, où il mourut, on ne dit ni quand, ni comment. (3)

Exploits qu'on lui attribue.

(1) *Chron. M. S. C. de Savoie.*
(2) Champier. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) Bottero, Vanderb, Doglioni, Nostradamus. *Hist. de Provence.*

Il n'y a pas un fait dans toute cette Relation, fort prolixe dans les Auteurs d'où nous l'avons tirée, qui ne soit de la plus évidente fausseté. Car, il n'est pas vrai d'abord que Berold ait été le neveu d'Otthon III, ainsi que nous avons eu soin de le prouver dans la section précédente. L'Impératrice, épouse d'Otthon, ne fut pas tuée pour avoir été surprise en adultere; sa mort, à la vérité, n'en fut gueres moins tragique, puisqu'elle fut brulée publiquement pour avoir accusé le Comte de Modene d'avoir tenté de la violer; l'accusation étoit grave, la condamnation le fut encore davantage. Cette Impératrice n'étoit point fille du Comte de Mons, mais Princesse d'Arragon. Jamais le Comte de Mons ne combattit contre Otthon III, & nul Historien n'a parlé de cette prétendue guerre. En effet, quelle apparence, que cet Otthon si redouté, si formidable, Vainqueur des Danois & Conquérant de l'Italie; qu'Otthon, le fléau des Maures & de la Grece, ait été obligé de se soumettre aux conditions que l'on suppose lui avoir été imposées par le Comte de Mons? Il est tout aussi faux que Berold ait jamais été lié, ou même qu'il ait pu l'être avec Boson, supposé alors Roi d'Arles, puisque c'étoit Rodolphe le Fainéant, qui tenoit dans ce tems le sceptre de Bourgogne & de Provence, depuis 994 qu'à la mort de son pere Conrad, il étoit monté sur le trône. Berold fut tout aussi peu lié avec le Seigneur de Seyssel, dont la Maison n'existoit pas encore, non plus que le Château de Culcs. (1) Il en est exactement de même de ce pélérinage de Berold à Compostelle; car, ce ne fut qu'environ un siecle après, en 1101, que la réputation de St. Jacques de Compostelle s'établit, ainsi que les pélérinages que l'on imagina d'aller faire dans cette Eglise. Quant à cette guerre du Roi d'Arles contre les Génois, elle n'eut jamais lieu, & il n'en est fait aucune sorte de mention dans les annales, ni dans les archives de Gênes. D'ailleurs, outre qu'alors Boson ne regnoit point à Arles, il n'y avoit nulle part en ce siecle, des Seigneurs, ni des Princes, qui portassent les titres de Comte de Piemont ni de Marquis de Saluces, quoiqu'on prétende que les Génois furent puissamment secourus par un Marquis de Saluces & par un Comte de Piemont. Toutefois il faut avouer que cette énorme suite de fables & d'erreurs étoit en quelque sorte inévitable. En effet, que dire d'un Prince illustre, mais dont on ne connoit que le nom, & dont on ignore profondément la patrie, la naissance & les actions? Il falloit bien que les Historiens qui en ont parlé, le rendissent recommandable par des faits extraordinaires, ne pouvant le rendre respectable par le récit de ses actions, dont ils n'avoient aucune connoissance.

Mort cruelle de l'Impératrice, épouse d'Otthon III.

Divers monumens, diverses pieces authentiques, ont donné dans la suite des éclaircissemens plus sûrs, concernant Berold, fils de Hugues; & l'on sait qu'il jouit d'une si grande réputation, & qu'il eût tant d'autorité à la Cour de Rodolphe, Roi de Bourgogne, que ce Souverain l'éleva à la dignité de

Faits trouvés & relatifs à Berold.

(1) Il en est de même des Fiesque, Spinola, Doria, Grimaldi, nobles Génois que l'on prétend avoir alors combattu à la tête des Génois; & la vérité est, qu'en ce tems aucune de ces Maisons n'existoit.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

Lieutenant-Général de son Royaume. Dès lors il avoit le titre de Comte; & Rodolphe pénétré des services importans qu'il en avoit reçus, lui donna à perpétuité pour lui & ses descendans, la Savoie & la Maurienne. La cession de ces deux Contrées est datée d'Aix; &, suivant le stile de ce tems, du 5 des Ides de Mai, de l'an 1000.

Rodolphe, Roi de Bourgogne, lui cede la Savoie & Maurienne. 1000.

Peu de tems après, Berold déclara la guerre au Marquis de Suze, & les anciens Chroniqueurs se sont encore trompés au sujet de cette guerre, que Berold n'entreprit, ni par un vain desir de gloire, ni par esprit de conquête, comme on l'a supposé; mais, afin de recouvrer le Marquisat d'Italie, dont s'étoit emparé après la mort de Hugues, le Marquis d'Yvrée, qui, par la plus évidente des usurpations, s'étoit fait proclamer Roi d'Italie (1). Le Marquis de Suze, proche parent de l'Usurpateur, s'étoit intéressé pour ce dernier, & l'avoit aidé de ses armes; ce fut là l'unique cause de cette guerre, pendant laquelle, afin de prévenir les desseins de ses ennemis, Berold fit construire les Forts de Charbonnieres & d'Hermillon.

Cette quérelle fut longue, vive & meurtriere: Berold livra deux batailles à ses ennemis, & il remporta sur eux deux victoires signalées; l'une auprès de Gex, l'autre auprès de l'Echelle, au pied du Mont-Cénis. Berold profitant avec habileté de ses avantages, passa en Piemont, où il se rendit maître de Pignerol & de Rivoli. Mais quelque célébrité que lui acquissent ses triomphes, il ne pût terminer cette guerre aussi-tôt qu'il s'en étoit flatté, & elle ne finit point comme on l'a prétendu, par le mariage d'Adelaïde, fille du Marquis de Suze, avec Humbert *aux Blanches-Mains*, fils du Vainqueur; mais par le decès du Roi Ardouin & du Marquis de Suze. Il n'étoit gueres possible que les hostilités cessassent avant la mort du premier de ces deux Guerriers, puisque l'on sait que Berold avoit été nommé Vicaire Général de l'Empire en Piemont, uniquement pour qu'il arrêtât les invasions du Roi Ardouin, dont la mort seule fut capable d'arrêter les hostilités. (2)

Comment cette guerre finit.

C'est à ces éclaircissemens que se réduit la connoissance de la vie militaire de Berold, auquel on a, mais faussement, attribué la conquête du Fort de Fraxinet, sur les Sarrasins, & d'où ils infestoient l'Italie (3). Mais ce Fort avoit été pris en 972, & alors Berold, ou Bertold, n'existoit pas, ou du moins il étoit encore enfant, & nullement en état de faire des conquêtes. Afin de donner quelque vraisemblance à cette opinion, on a donné à Berold le nom de *Guillaume Bertold*, & quelques-uns, celui de *Guillaume Géraud:* mais c'est vouloir autoriser une erreur par une imposture; car il n'est pas vrai que Guillaume ait été le nom du fils de Hugues, il ne s'est lui-même jamais donné d'autre nom que celui de *Berthold*, ainsi que le prouvent deux Actes authentiques de Rodolphe, Roi de Bourgogne & de Provence: le premier de l'an 1014. (4), l'autre de 1016.

Ces deux Pieces, sont les seuls renseignemens qui nous restent de la vie privée de Berold, que l'on croît être mort vers l'an 1023, ou 1024, puisque son fils Humbert regnoit sur la Savoie en 1025.

(1) *Chron. Sabaud.* Henninger, Merula, *Cosmogr.*
(2) Delbeno, *de Regn. Burg.* Du Buttet, *Decad. Savoys.* Monod *Annal. Sabaud.*
(3) Glaber, *Chron.* Novalic. *Vita S. Odilonis.*
(4) Paradin. *Hist. de Lyon.* L. 2. C. 32. Guillim. *in Helvet.* L. 1. C. 31.

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

On ne ſait pas exactement en quel tems Humbert, Hubert, ou Hupert, Comte de Savoie & de Maurienne, Seigneur de Chablais & de Valais ſuccéda à ſon Pere. Quelques-uns penſent que ce fut en 1024, d'autres en 1019, le plus grand nombre, vers le commencement de 1025. On n'eſt pas mieux inſtruit du tems de ſa naiſſance; mais ce qu'on ſait de plus certain, c'eſt, qu'il regna avec beaucoup de gloire, & qu'il acquit un très-haut degré de puiſſance, puiſqu'il ſe diſtingua dans toutes les guerres, & qu'il eut part à tous les événemens mémorables qui arriverent en Savoie & en Piemont, ſous Rodolphe, Roi de Bourgogne, ainſi que ſous l'Empereur Conrad, ſucceſſeur de Rodolphe. Il ſignala le commencement de ſon regne par des Actes de libéralité, qui, ſuivant la maniere de penſer de ſon tems, ſuppoſoient en lui la plus profonde piété: car, il fit de très-riches donations à l'Egliſe (1). En 1032, le Comte de Savoie alla recevoir à Vercel l'Empereur Conrad, & l'accompagna juſqu'à Rome. Il étoit déja ſi puiſſant, que la Reine Hermengarde, Veuve de Rodolphe III, Roi de Bourgogne, d'Allemagne & de Provence, lui donnoit, dans une Chartre qui exiſte dans les Archives de Cluny (2), la qualité de *ſon Avocat & ſon défenſeur*.

Humbert ſuccéda à Bertold. 1025.

La mort du Roi Rodolphe III, fut ſuivie de beaucoup de troubles, chaque Seigneur cherchoit à ſe rendre indépendant à la faveur de la vacance du trône; mais Humbert fut l'un des premiers à ſe ſoumettre à l'Empereur Conrad *le Salique*, Succeſſeur de Rodolphe. Il prêta ferment de fidélité à ce Monarque, ainſi qu'au Roi Henri ſon fils. Il accompagna Hermengarde & quelques autres Seigneurs, qui, pour ſe garantir des ravages commis par les Troupes d'Eudes, Comte de Champagne, & Prétendant au trône de Bourgogne, allerent en Italie auprès de l'Empereur Conrad, & en revinrent comblés de bienfaits (3).

Guerre de l'Empereur Conrad contre Eudes, Comte de Champagne,

L'entrepriſe d'Eudes n'eut point de ſuccès; l'Empereur, au contraire, dévaſta ſes poſſeſſions, l'obligea de demander grace, & ne lui accorda la paix, qu'à condition qu'il abandonneroit tout ce qu'il tenoit en Bourgogne. Le Comte de Champagne promit tout; mais à peine il crut l'Empereur éloigné, que manquant à ſes engagemens, il recommença les hoſtilités avec une nouvelle violence. Irrité de ce procédé, Conrad retourna ſur ſes pas, raſſembla contre l'infidelle Comte toutes ſes forces, & donna à Humbert le commandement des Troupes d'Italie. Le Comte de Savoie ſe ſignala dans cette guerre, par ſa valeur & ſes ſuccès. Gérold, Comte de Genève, & l'Archevêque de Lyon, qui combattoient pour Eudes, furent entiérement defaits (4). Conrad s'empara de Morat, fortereſſe redoutable dans le pays de Vaud, & la terreur que ſes armes inſpirerent à tous ceux qui, en Bourgogne & en Savoie s'étoient déclarés pour Eudes fut telle, qu'ils ſe hâterent de ſe ſoumettre au Chef de l'Empire, & de le reconnoître pour ſeul & légitime Succeſſeur de Rodolphe.

Défaite d'Eudes.

Conrad n'ayant plus d'ennemis à combattre, prit le chemin d'Allemagne; mais avant ſon départ, il donna au Comte Humbert les marques les plus diſ-

(1) *Hiſt. Chron. Pedemont.* Ch. 22.
(2) *Cartul. de Cluny.*
(3) Duchesne. *Hiſt. de Bourg.* L. 4. C. 23.
(4) Vicippo. *De Vita Conrad. Salici.*

SECT. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000 *jusqu'à l'an* 1391.

tinguées de sa reconnoissance & de son estime : ce fut dans cette occasion qu'il lui céda à perpétuité, pour lui & les siens, St. Maurice, le Chablais & le Valais (1). La Bienveillance & le souvenir des services rendus, curent sans-doute beaucoup de part à cette riche donation; mais il est vraisemblable aussi, que le principal motif de Conrad, fut de se conserver par ce moyen, les passages des Alpes, & de s'assurer une entrée facile en Italie, ce qu'il pouvoit se promettre de la fidélité du Comte de Savoie, & de l'attachement de la Maison de ce Souverain à ses intérêts (2).

Usage singulier, commun aux Princes du 11. siecle.

Dans ce siecle de bravoure, de pitié & de superstition la plûpart des Princes de la Chrétieneté étoient dans l'usage de commencer leur regne par des dons à l'Eglise: ils combattoient ensuite, faisoient des guerres justes, ou injustes; usurpoient, ou conquéroient, & finissoient comme ils avoient commencé, par de grandes libéralités à l'Eglise, au moyen desquelles, ils croyoient vraisemblablement, ou légitimer leurs usurpations, ou expier les excès qu'ils s'étoient permis dans le cours de leurs hostilités. Humbert n'avoit à cet égard rien à se reprocher; il n'avoit combattu que pour la bonne cause, & ses Contemporains le regardoient comme un modele de justice & de vertu; ce n'est donc qu'aux idées superstitieuses de son tems, qu'il faut attribuer les riches fondations religieuses par lesquelles il termina son regne.

Mort de Humbert.

Il est probable qu'il n'eût pas terminé là ses libéralités, (3) si la mort ne l'eût surpris, les uns ont dit, en 1047, & les autres en 1048 (4).

Son caractere.

En quelque tems que ce Prince soit mort, il avoit vêcu avec beaucoup de gloire; il se rendit formidable par sa valeur; mais il se fit encor plus respecter par ses vertus; habile politique, il affermit la puissance des Etats fondés par Berthold son pere. Il jouit, & fut digne de la confiance des Rois de Bourgogne & des Empereurs (5). On ne sait pourquoi on l'a surnommé aux *Blanches-Mains;* peut-être fut-ce à cause qu'il avoit les mains belles, comme un Comte de Champagne, qui, pour cette raison, eut le même surnom. Il en est qui prétendent que le Comte Humbert fut appellé ainsi, à cause de son intégrité, & du rare désintéressement qu'il fit paroître pendant qu'il fut Gouverneur du Royaume de Bourgogne, & dans ce cas, ce surnom fait son éloge. Humbert eut pour épouse une Princesse nommée Ancilie, ou Hanchile, mais dont on ne connoit, ni la Patrie, ni la Maison. Il en eut plusieurs enfans: Amé ou Amedée 1er. qui lui succéda; Burchard, Comte de Savoie; Aymon de Savoie; Oddon, qui fut aussi l'un de ses successeurs au Comté de Savoie; & une fille qui épousa Leutfrid, Comte de Zeringhen (6).

Amedée I.

Tous les éclaircissemens qu'il est possible de se procurer sur la vie, le regne & les actions d'Amedée I, Comte Souverain de Savoie & de Maurienne, Seigneur de Chablais & de Vallais, se réduisent à peu de chose. Il regne dans les écrits des Historiens qui ont parlé de ce Prince tant de confusion, d'ab-

(1) Baradin. *Hist de Savoie.* L. 2. Ch. 12.
(2) Guillim. *Hist. Helvetie.* L. 2 & 4.
(3) Ughel. *Ital. sacr.* Tom. 5.
(4) Theatr. d'honn. & de Chevaler. L. 8.
(5) Delbene. du Buttet. Guillim. *de Reb. Helvet.* L. 2. C. 13.
(6) Vanderb. Ping. *Hist. Sab.* L. 5.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

d'absurdité, d'erreurs, qu'on a bien de la peine à y appercevoir quelque lueur de certitude. En effet, plusieurs de ces Historiens font vivre Amedée I. encore en 1078, quoiqu'il y ait des preuves incontestables qu'il étoit déja mort en 1047 (1).

Seuls éclaircissemens qui nous restent sur la vie & le regne de ce Prince.

Au milieu de cette incertitude, il ne nous reste à dire de ce Prince autre chose, si ce n'est que l'Empereur Henri III. allant à Rome pour y recevoir la couronne Impériale, Amé le reçut avec magnificence en Savoie. Henri poursuivit sa route, & fut accompagné par le Comte jusqu'à Asti, où l'Empereur, charmé des vertus & du zele de ce Prince, voulant, pour lui témoigner sa bienveillance, lui donner la Souveraineté de ce Pays: les habitans d'Asti s'opposerent à cette donation, comme directement opposée à leurs privileges. Henri ne voulut pas user d'autorité, mais il ne cessa point de donner au Comte de Savoie les marques les plus distinguées de son estime & de son amitié. Le goût d'Amé pour la magnificence étoit tel, qu'il égaloit, par la pompe qui l'environnoit, le faste même de l'Empereur. Un jour qu'il se présenta, suivi d'une nombreuse escorte de Seigneurs au Palais de ce Monarque, la porte lui fut ouverte, mais à condition que sa nombreuse suite n'entreroit point: Amé scandalisé répondit, qu'il ne vouloit point entrer, si on laissoit dehors sa suite, ou, comme l'on s'exprimoit dans ce tems, si on laissoit sa *Queue*; & ce fut de là qu'on lui donna le surnom de *la Queue* (2). Voilà exactement tout ce que l'on sait à l'égard de ce Prince; car, rien n'est moins prouvé que ce que l'on raconte de la guerre qu'il soutint contre les Normands, pour le Comte de Bourgogne, ni ce que l'on dit au sujet des soins qu'il se donna pour reconcilier l'Empereur Henri III. avec le Pape Grégoire VII. Il mourut, suivant les uns en 1037, & suivant les autres en 1076, ou en 1078: mais il est probable qu'il cessa de régner & de vivre en 1047. Il avoit épousé la Princesse Adelelgide ou Adele, on ne sait de quelle famille: elle lui avoit donné un fils, qui étoit mort en bas âge; ensorte, qu'Amé I. ne laissant point d'enfans, transmit la Souveraineté à son frere puîné Oddon ou Othon, le dernier des enfans mâles d'Humbert aux Blanches-Mains.

Sa mort, 1047.

Oddon son frere lui succede.

Aux titres de son frere, Oddon joignit ceux de Marquis d'Italie, comme héritier de Berold & de Hugues, & celui de Marquis de Saxe, qu'il acquit par son mariage avec Adelaïde de Suze, qui lui porta aussi en dot le Duché de Turin, le Val d'Aoste, & plusieurs terres & châteaux sur la côte de Gênes (3). Il se rendit plus célebre par son goût pour les fondations religieuses, que pour sa valeur, & ses entreprises militaires; aussi les Moines le regardoient-ils comme le plus grand homme de son siecle (4). Il mourut en 1060, Adelaïde, sa veuve, se signala par son courage. Girlem, Evêque d'Asti, ayant été chassé par ses Diocésains, Adelaïde rassembla une armée, la conduisit elle-même sous les murs d'Asti, s'en empara, & rétablit Girlem sur la Chaire Episcopale, après avoir ruiné & incendié la Ville (5).

Sa mort. 1060.

(1) Lud. della Chieza. Vignier. *Bibl. Hist.*
(2) Champier. G. Par. Doglioni. Vignier. *Bibl. Hist.*
(3) Paradino. *Regn. Burg.* Du Chesne. *Hist. de Bourg.* L. 4. Ch. 53 & 54.
(4) *Hist. Chron. Piemont.* C. 11.
(5) Ughell. *Ital. Sacr.* T. 5.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

Du mariage d'Adelaïde & d'Oddon, naquirent Pierre de Savoie, Marquis de Suze & d'Italie, (qui épousa Agnès de Guienne, fille de Guillaume VI, Duc de Guienne, & mourut long-tems avant son pere, en 1043;) Amé II, Othon, Adelaïde & Berthe, qui fut marié à Henri IV de Suabe, surnommé le *Vieil.*

Regne d'Amé II.

Il seroit inutile de chercher à fixer la véritable époque de la naissance d'Amé ou Amedée II; elle n'est nulle part indiquée par aucun titre, par aucun monument: il est seulement prouvé qu'il vivoit, mais encore fort jeune, en 1039, puisqu'il est nommé dans une donation faite par Adelaïde sa mere, au monastere de Novaleze. Il est prouvé encore que lorsque Henri III, excommunié par le Pape Grégoire VIII, traversa les Alpes, pour se rendre à Rome, dans la vue de fléchir le Souverain Pontife, il fut reçu dans le Pays de Vaud par Adelaïde & Amé II. (1). Les Historiens du tems, en parlant de cet accueil, disent, qu'Amé II. & sa mere, avoient dans ce pays la plus grande autorité, un état fort étendu, mais beaucoup moins que ne l'étoit dès lors la célébrité d'Adelaïde & celle d'Amé II. son fils, Comte Souverain de Savoie. Toutefois, quelques égards qu'ils témoignassent à l'Empereur, ils ne voulurent lui accorder passage sur leurs terres, qu'à condition qu'il leur assureroit la Souveraineté sur cinq Evêchés d'Italie. Cette demande parut exorbitante à Henri III; il ne crut pas devoir la leur accorder; mais il les dédommagea par la cession qu'il leur fit, à perpétuité, de l'une des Provinces les plus fertiles du Royaume de Bourgogne: Quelques Auteurs ont dit, & ils se sont trompés, que les terres que l'Empereur leur donna, furent les Evêchés de Lausanne, Genève & Sion: mais il y avoit déjà plusieurs années que le Vallais appartenoit au Comte de Savoie, & Henri ne pouvoit donner Genève qui ne lui appartenoit point, & qui avoit ses Comtes. Il est plus vraisemblable que cette Province étoit le Bugey; fertile en grains, & qui, par sa situation étoit fort à la bienséance des Comtes de Savoie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant cette époque, les Souverains de Savoie n'avoient aucune sorte de droits sur cette Province; & que, depuis ce tems, ils en eurent la Souveraineté (2). Henri III. ne se repentit point de l'amitié qu'il avoit témoignée à Amé II, qui, l'ayant accompagné à Rome, opéra par ses soins & ses bons offices la reconciliation de ce Monarque avec Gregoire VII. (3).

Amé II. reconcilie Henri III. avec le Pape Grégoire VII.

Le service important qu'Amé II. rendit à l'Empereur, ne fut vraisemblablement pas la derniere action de sa vie: mais le tems nous a totalement dérobé la suite des faits qui lui ont été relatifs. Nous sommes tout aussi peu instruits du tems de sa mort, que les uns ont dit être arrivée en 1076, mais avec très peu de fondement, puis qu'Amé fut l'un des principaux Auteurs du Traité de paix de Canosse, qui n'eut lieu que l'année d'ensuite en 1078. Vraisemblablement il cessa de vivre en 1080 (4). Quoiqu'il en soit, Ade-

Mort d'Amé II.

(1) Sircler. *de Valesia* Monod. *Amal. Sabaud.*

(2) *De Valesia* L. 2.

(3) Non seulement Amé II. opéra cette reconciliation; mais, il se rendit caution de l'Empereur & promit que ce Monarque n'entreprendroit rien contre le S. Siege. Vignier. *Bibl. hist.* Naucler. Corio. Platina.

(4) *Ann. di Savoya.* Hist. de Bourg. L. 4. Ch. 55.

fille survécut au Comte Amé II. son fils, qui avoit épousé Jeanne, suivant l'opinion la plus probable, fille de Gérold, Comte de Genève; & de ce mariage, provinrent Humbert II; Constance de Savoie, qui épousa Bonifa-ce II, Marquis de Montferrat; & Lucrece de Savoie, qui fut mariée avec André Visconti, Comte d'Anglerie & de Milan.

Sect. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000 *jusqu'à l'an* 1391.

Il est inutile de s'épuiser en recherches, pour fixer le véritable tems de la naissance d'Humbert II, surnommé *le Renforcé*, Comte de Savoie, de Maurienne & de Piemont, Seigneur de Chablais, d'Aoste, de Vallais, de Tarentaise & de Bugey, Marquis de Suze & d'Italie; car, ce Prince prit & porta constamment tous ces titres, qui se sont perpétués dans sa Maison. Humbert fut guerrier & heureux. L'Archevêque de Tarentaise affligé de la situation des habitans de ce Pays, opprimés & foulés par Aimeri, Seigneur de Briançon, & par quelques tyrans subalternes, qui écrasoient le Peuple d'impôts & de péages, conjura le Comte Humbert II. de réprimer cette injustice, comme Marquis d'Italie, c'est-à-dire, Lieutenant, ou Vicaire de l'Empereur en Italie. Humbert prit les armes, marcha contre les tyrans de Tarentaise, les vainquit, & se rendit si agréable aux habitans que toute la Province se soumit volontairement à lui (1). Pendant qu'il se faisoit respecter par sa valeur, ses vertus, sa sagesse & sa bienfaisance, la mort lui enleva Adelaïde de Suze son Ayeule, & cet événement accrut immensément ses possessions & sa puissance: car, Adelaïde étant la derniere de l'ancienne famille de Suze, laissoit elle-même une très riche succession. Une foule de Collateraux entreprirent de se partager cet héritage: mais toutes les possessions d'Adelaïde resterent à Humbert en vertu de la Loi salique, suivant laquelle, comme mâle directement descendu d'Adelaïde, il fut préféré aux mâles issus des filles; ensorte qu'il succeda au Marquisat de Suze, au Duché de Turin, & à toutes les autres Seigneuries du Patrimoine des anciens Marquis de Suze. Aussi dès lors fut-il nommé par les Auteurs Contemporains, Prince de Piemont, & son fils, Comte de Turin. Ses possessions furent respectées par l'Empereur Henri III, & par Conrad, Roi d'Italie, fils de Henri, qui, ravageant les terres de Pierre de Montbeillard, Comte de Lucelembourg & de Mousson, épargnerent celles du Comte de Savoie (2).

Humbert II. succede à Amé II.

Mort d'Adelaïde & sa riche succession.

Humbert II. fit de grandes libéralités à l'Eglise, & si l'on doit s'en rapporter à quelques Historiens, il fit avec Godefroi de Bouillon, Duc de Lorraine, le voyage de la Terre-Sainte; mais ce fait n'est rien moins que prouvé. Il continua de fonder des monasteres, d'enrichir l'Eglise, les moines, & aussi chéri de ses Peuples, qu'estimé des Souverains étrangers, il mourut dans le mois de Novembre 1103. Il fut doux, modéré, puissant & heureux. Il avoit épousé Gulle, ou Gisle de Bourgogne, fille de Guillaume, surnommé *tête-hardie*, Comte de Bourgogne, &c. Humbert étoit d'une taille si haute, & il devint si gros, qu'on le surnomma le *Renforcé*. Ses enfans furent Amé III; Humbert de Savoie, mort sans postérité; Gui de Savoie Abbé de Namur & Chanoine de Liege; Renaud de Savoie, Prévôt de l'Eglise St. Mau-

Mort d'Humbert. 1103.

(1) Champier. Paradin. Pingon. Botero. Doglioni. Monod. *Amed. Sabaud.*

(2) *Hist. de Bourg.* L. 4. Ch. 56. *Hist. Gen.* L. 12. Ch. 6. *Memorie della Contessa Matilda.*

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

rice en Chablais; Adelais, où Alix de Savoie, qui fut l'Epouse de Louis VI surnommé *Le Gros*, Roi de France; Agnès de Savoie, qui fut mariée avec Archamband VI, Seigneur de Bourbon, fils d'Aymon de Bourbon.

Regne d'Amé III.

Amé III, dont on ignore le tems de la naissance, fut un grand Prince, qui se rendit recommandable par sa valeur & la sagesse de son Gouvernement. Il étoit vraisemblablement fort jeune encore lors de la mort d'Humbert *le Renforcé*, puisque sa mere fut chargée de sa tutelle, & que, lorsqu'elle se maria en secondes noces avec Reinier, Marquis de Montferrat, fils de Guillaume III, le Comte de Genève prit la tutelle, dont il étoit encore chargé en 1105. (1). Il est très-vraisemblable qu'il ne se passa rien de bien important dans les Etats d'Amé pendant plusieurs années; car, il n'en est rien dit dans aucune des Histoires, ni des annales de ce tems. On sait seulement que l'Empereur Henri V, allant se faire couronner à Rome, par le Pape Paschal II, Amé III. fut de ce voyage, & fut créé par l'Empereur, son Cousin, Comte de l'Empire.

Bien des Historiens se sont mépris, lorsqu'ils ont dit qu'Amé III. quitta l'Empereur Henri, pour aller faire la guerre au Comte de Genève, son tuteur, qui, ulceré du refus que son pupille avoit fait d'épouser Clarence de Genève, sa sœur, avoit commencé les hostilités. Ce récit est évidemment fabuleux (2): Amé III, n'avoit pas alors plus de douze ou treize ans, tout au plus, & il ne songeoit, ni à se marier, ni à refuser la sœur de son tuteur, fille agée, & qui, étant sa proche parente, ne lui avoit vraisemblablement pas été offerte (3). Un fait plus certain, est que, fort jeune encor, & peu de tems après avoir quitté l'Empereur Henri V, Amé, de retour dans ses Etats, signala sa piété par les plus grandes libéralités envers l'Eglise (4). Il ne cessa de faire des vœux pour avoir des enfans, & fut très affligé de ne pas voir ses souhaits accomplis. Ce n'étoit point sans motif qu'il desiroit de se donner un Successeur; la tranquillité de ses Peuples y étoit très intéressée. Car Alix de Savoie, sa sœur, épouse de Louis le Gros, voyant son frere sans enfans, se regardoit déja comme seule héritiere d'Amé, quoique celui-ci fut encore dans la vigueur de la jeunesse.

Fondations pieuses d'Amé III.

Alix impatiente de succéder aux Etats de ses Peres, persuada à Louis le Gros d'envoyer une armée en Savoie; & cette armée y étant passée au moment où on s'y attendoit le moins, s'empara de plusieurs places. Mais lorsqu'Alix se croyoit le plus assurée du succès de son usurpation, deux événemens imprévus, vinrent renverser ses projets & détruire ses espérances. Il naquit un fils au Comte Amé, & Louis le Gros mourut.

Mort de Louis le Gros.

La vacance du trône remplit la Cour de France de factions & de troubles; Alix étoit trop occupée, pour songer à poursuivre le cours de ses conquêtes; & Amé profitant avec activite des circonstances, reprit toutes les places qui lui avoient été enlevées. Quelque tems après, Louis, le jeune, Roi de France, craignant que le Comte de Savoie, son Oncle, irrité de l'injure qui lui avoit été faite, n'entreprit quelque chose au préjudice du Royaume, ou

(1) *Hist. Chron. Pedemont.* Ch 5.
(2) *Annal. Saland. Hist. de Savoie.* L. 2. Ch. 39. Du Buttet.
(3) *Hist. Saland.* L. 6.
(4) Delbeno. *De fam.* Cister.

qu'il ne se liguât avec les ennemis de l'Etat, fit des démarches pour l'adoucir, & la paix fut rétablie entre les deux Souverains, par la médiation de Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny (1).

Paix entre la France & la Savoie.

A peine ce différent fut terminé, que le turbulent Albert, Evêque de Turin, Prélat ambitieux & sujet peu fidele, suscita de nouvelles affaires au Comte de Savoie, & tenta d'usurper les droits & l'autorité dont les Souverains de Savoie jouissoient sur la ville de Turin. Amé passa les monts, & marcha contre l'audacieux Albert, qui, après une punissable & vaine resistance, fut contraint de sortir de Turin. (2) Le Comte de Savoie venant de chasser un Prélat facticux, en rétablit un autre, contre l'injustice & la violence de ses Diocésains; c'étoit l'Evêque d'Asti, que les habitans de la Ville avoient forcé de s'éloigner.

Victoire d'Amé III. Guygnes VII. Comte de Vienne.

Quelques soins qu'Amé III. se donnât pour vivre en paix avec les Princes ses voisins, l'ambition & l'injustice de ceux-ci, l'obligerent plus d'une fois de s'armer, & de repousser la force par la force. Son Beau-Pere Guygnes VI, Comte d'Albon, de Vienne & de Gresivaudan, fit sans cause, sans prétexte, une subite invasion dans les Etats de Savoie, & mit le siege devant Montmeillan. Amé III, rassembla son Armée, alla à la rencontre de l'injuste Agresseur, lui donna bataille & le battit complettement. La défaite de Guygnes fut cruelle; le Dauphin de Vienne fut blessé mortellement, & transporté au Château de la Buxiere, où il expira (3).

L'Epidémie des Croisades se répandit vivement en Europe; la plûpart des Princes Chrétiens, atteints de ce malheureux vertige, s'embarquoient & passoient les mers. Ceux qui avoient eu la force de résister jusqu'alors à cette manie, eurent la foiblesse de ne pouvoir tenir contre l'éloquence de quelques Orateurs, qui, après avoir prêché en France la nécessité d'aller s'ensevelir dans la Palestine, passerent en Italie, & parlerent avec tant d'assurance & si peu prophétiquement des victoires que le Ciel reservoit aux croisés, qu'Amé III. & le Marquis de Montferrat prirent la croix, résolus de passer la mer. Amé vint joindre à Metz plusieurs Souverains & Seigneurs qui s'étoient croisés aussi; & il s'embarqua, persuadé, qu'il alloit se couvrir d'une gloire immortelle, exterminer les infidelles, & conquerir les Saints-lieux. Ces brillants projets avorterent; on sait que le succès de cette croisade, qui épuisa l'Europe d'hommes & d'argent, & enrichit beaucoup de Monasteres, n'aboutit qu'à inonder la Palestine du sang des croisés.

Amé se croise & part pour la Terre-Sainte.

Témoin & fatigué des divisions qui animoient les uns contre les autres, les Princes Chrétiens; convaincu à ses dépens de l'extrême folie des Croisades, Amé III, laissant les infidelles en possession des contrées, qu'il n'y avoit, ni raison, ni justice, à vouloir leur ravir, prit le parti de retourner en Europe, & il s'embarqua: mais l'air brûlant & pestilentiel qu'il avoit eu l'imprudence d'aller respirer, lui causa dans son voyage une si violente maladie, qu'il fut contraint de s'arrêter à Nicolie, où il mourut le 1er Avril 1149 (4). On lui a faussement attribué des actions héroiques, dont il étoit

(1) Ping. *Hist. Sab.* Botero. Buttet.
(2) Pingon. *Aug. Taur.*
(3) Vignier. Du Chesne. *Hist. des Dauphins.*
(4) Chieza. Buttet. *Hist. de Bourg.* L. 4. Ch. 57. Cara. Champier. Courtil. Taborin.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

sans doute très-capable, mais qui ne lui appartiennent pas. Ces hauts faits sont inutiles à la mémoire d'Amé III; (1). Il mérite d'être respecté par la libéralité qui le caractérisa, par la supériorité qu'il eut & conserva sur ceux de ses voisins qui entreprirent de troubler la tranquillité de ses Etats, par la réputation que lui donnerent sa valeur & ses talens militaires; en un mot, par sa générosité, sa prudence & sa piété.

Il se rembarque pour l'Europe & meurt à Nicosie. 1191. Son caractere.

Les Historiens ont été fort embarrassés à découvrir quelle fut l'épouse de ce Prince; les uns lui en ont donné deux, les autres lui en ont donné trois; il en est qui ont prétendu qu'il épousa successivement quatre femmes (2). Mais avec plus d'exactitude dans leurs recherches, ils eussent facilement appris que ce Prince ne fut marié qu'une fois, & que son épouse fut Matilde, ou Mahaut d'Albon, fille de Guygnes VI, Comte d'Albon, de Vienne & de Gresivaudan; il en eut Humbert III, Jean de Savoie & Pierre de Savoie, Religieux l'un & l'autre, & Auxilie, ou Alice de Savoie, épouse d'Humbert III, Sire de Beaujeu; Matilde, ou Mahaut de Savoie, qui fut mariée avec Alphonse I, Roi de Portugal; Marguérite de Savoie, fondatrice du Monastere de Bons en Bugey, de l'ordre de Citeaux; Julienne de Savoie, Abbesse de St. André de Vienne, & Agnès de Savoie, qui épousa Humbert, Comte de Genève.

Regne d'Humbert III, surnommé le Saint.

Humbert III, Comte de Savoie, de Piemont & de Maurienne, Seigneur d'Aouste, de Chablais, de Tarentaise, de Vallais & de Bugey, Marquis d'Italie & de Suze fut encore moins illustre par ses titres & sa puissance, que par l'éclat soutenu de ses rares qualités, de ses éminentes vertus. Il fut surnommé *le Saint*, & toutes les actions de sa vie confirmerent ce surnom, qui n'est pas communément l'objet de l'ambition des Souverains. Il naquit au Château de Veillane en Piemont, le 1. Août, 1136. (3) Il étoit fort jeune encore, lorsque la mort lui ayant enlevé le Comte Amé III, son pere, il se choisit lui-même pour tuteur & pour Ministre, Amé, Evêque de Lausanne, l'un des plus savans Prélats de son siecle, & qui avoit successivement été Religieux de Clairvaux, Abbé de Haute-Combe, & Chancelier de l'Empereur Fréderic.

Victoire d'Humbert III.

Les premieres actions d'Humbert III, Maître de ses Etats, donnerent les plus grandes espérances de sa profonde piété: il enrichit plusieurs Monasteres, en fonda des nouveaux, & fit, à differentes Eglises des présens magnifiques (4). Entraîné par son goût pour la contemplation des choses célestes, il s'étoit retiré au Monastere de Haute-Combe, où il passoit ses jours dans la méditation, lorsqu'il apprit que Guygnes VII, vivement irrité de la mort de Guygnes VI, Comte d'Albon son pere, & rempli de projets de vengeance, étoit entré, suivi d'une armée nombreuse, sur les terres de Savoie, & qu'il avoit déja formé le siege de Mont-meillan. Quelque peu de goût qu'eût Humbert III. pour la guerre, il se crut obligé de défendre ses Sujets & de repousser l'ennemi: il quitta forcément les douceurs de sa solitude, se mit à la tete de ses Troupes, marcha contre Albon, lui présenta ba-

(1) Paradin. *Hist. de Malthe. Hist. de Savoie* L. Ch. 42. *Bibl. Hist.*
(2) Albitius. Henningue. Pingon. *Arb. Gen. Hist.* L. 6.
(3) *Dexal. Savoye.* Ch. 48. *Hist. Chr. Pelerant.* Ch. 48.
(4) Henriq. *Mem. Art.* Pingon. *Hist. Sabaud.* L. 6.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

taille, & remporta une victoire signalée, au même lieu, où Amé III. son Pere, avoit si glorieusement triomphé de Guygnes VI. Mont-Meillan fut délivré, l'armée ennemie se retira, & Humbert, peu enorgueilli des lauriers qu'il venoit de moissonner, alla se renfermer dans la solitude de Haute-Combe (1).

L'Empereur Fréderic I. surnommé *Barberousse*, convoqua à Roucailles tous les Princes d'Italie; ils s'y rendirent; mais, ne jugeant pas à propos d'interrompre ses exercices de dévotion, le Comte de Savoie n'y alla point, & il se contenta d'y envoyer, pour le représenter & veiller à ses intérêts Ayrald, Evêque de Maurienne, Charles, Evêque de Turin, & François, Evêque d'Yvrée. Cependant Fréderic ayant embrasé l'Italie, où il porta ses armes, Humbert III. alla le joindre au siege de Milan & se distingua parmi les Princes qui se signalerent devant les murs des cette place (2). Guygnes VII, Comte d'Albon, mourut, & Béatrix, sa veuve, épousa Taillefer, Comte de S. Gilles, frere de Raymond, Comte de Toulouse. Taillefer ne fut pas plus tranquille que le premier mari de son épouse Béatrix; il suscita une vive quérelle au sujet des limites qui séparoient les Etats d'Albon, Vienne & Gresivaudan, d'avec ceux de la Maison de Savoie; & vraisemblablement cette contestation eut causé une guerre nouvelle, si le différend n'eut été terminé par les soins & la médiation de S. Pierre, Archevêque de Tarentaise (3).

Humbert prend le parti du Pape Alexandre VI, contre l'Empereur Fréderic I.

Les hostilités entre l'Empereur Fréderic & le Pape devinrent de jour en jour plus violentes, & le Chef de l'Empire faisoit trembler par ses succès le Chef de l'Eglise Romaine. La plûpart des Princes d'Italie avoient pris parti pour l'Empereur, qui, à la vérité, n'avoit que trop de justes sujets d'être irrité des prétentions outrées des hauteurs & des entreprises du Souverain Pontife. Cependant le bon Humbert III, ne voyant dans le Pape que le Représentant sur terre de la Divinité, & croyant de très bonne foi, qu'il n'étoit pas possible au Successeur de St. Pierre d'etre injuste, ou de se tromper, il se declara ouvertement pour Alexandre VI, contre Fréderic son Parent, qui, profondément ulcéré, se déclara à son tour implacable ennemi du Duc de Savoie (4); & la premiere marque d'inimitié qu'il lui donna, fut d'accorder aux Evêques de Turin, de Maurienne, de Tarentaise, de Genève & de Belley la plus grande partie de leurs Dioceses en Fiefs, & de les créer Princes du St. Empire; élévation, qui, soustraisant ces Prélats à la domination de leur Souverain légitime, enflamma leur ambition, & porta quelques-uns d'entr'eux à se soulever.

Rébellion de l'Evêque de Turin.

Le premier de ces Evêques, nouveaux Princes & rebelles, fut Charles, Evêque de Turin, qui, prétendant être l'égal du Comte de Savoie lui refusa tout hommage & toute marque d'obéissance. Humbert, pour arrêter les suites de cette rebellion naissante, passa les monts, & il se disposoit à punir l'audacieux Prélat, lorsque Manfroy I, Marquis de Saluces, refusa aussi de lui rendre hommage, pour les terres qu'il tenoit en fief de la Maison de

(1) Idem. L. 7.
(2) Morig. *Hist. di mil.* L. 1.
(3) *Hist. des Dauphins.* Ch. 5.
(4) Chieza. *Apol. de la Maif. de Savoie.* Pingon. *Hist. Saband.* L. 1.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

Savoie. Humbert remettant à un autre tems à punir la félonie de l'Evêque, entra à main armée dans le Marquisat de Saluces, prit Barges, Scarnafix, Brusque, Brent, & assiegea Saluces, dont il alloit aussi se rendre maître, lorsque Boniface, Marquis de Montferrat, offrant sa médiation, fut accepté pour Arbitre, & par sa sentence, prononça que le Comte Humbert donneroit en fief au Marquis les quatre Villes conquises, & que, moyennant soixante mille florins qu'il payeroit au Marquis de Saluces, celui-ci feroit hommage pour tout le Marquisat. (1) Cette décision acceptée de part & d'autre, fut exécutée, & le Comte n'ayant plus rien qui retardât sa marche, se rendit à Turin, arrêta les iniques usurpations de l'Evêque, l'humilia, reprit tout ce que ce Prélat lui avoit enlevé & l'obligea de renoncer à ses ambitieuses prétentions.

Fréderic passe en Piémont & le ravage.

Humbert, pour remercier le Ciel du succès de ses armes, donna, suivant l'usage de son tems, beaucoup de biens aux Moines, & vécut paisiblement jusqu'à ce que Fréderic Barberousse, rentrant en Italie, toujours courroucé contre le Comte de Savoie, porta la désolation & le ravage dans le Piemont, où, dans la vue de se venger de l'attachement de Humbert pour le Pape, il prit & brûla la Ville & le Château de Suze, ainsi que les principaux titres de la Maison de Savoie déposés dans les Archives de ce Château. Veillane fut également ruinée, le pays d'alentour ravagé; & l'implacable Fréderic n'épargna que la ville de Turin, par égard pour l'Evêque, l'un de ses plus zélés Partisans. (2)

Humbert se rend en Piemont, repare le desordre & punit l'Evêque de Turin.

Hors d'état de s'opposer aux fureurs d'un ennemi aussi puissant, Humbert, pendant le Cours de ces dévastations fut contraint de rester en Savoie, son armée n'étant, ni assez nombreuse, ni assez formidable pour lutter contre celle de l'Empereur. Mais lorsque, sa vengeance assouvie, Fréderic, n'ayant plus rien à ravager dans le Piemont, eut repris la route d'Allemagne, le Comte de Savoie se hâta de se rendre en Piemont, entra dans Turin, chatia l'infidelle Evêque, & repara autant qu'il fut en son pouvoir, les dommages causés aux Piemontois par Fréderic. Après avoir rempli cette tâche, bien digne d'un Souverain, Humbert, toujours inépuisable dans ses libéralités à l'Eglise, fonda & dota richement la Chartreuse d'Ailloy en Savoie, & l'Abbaye d'Aulps en Chablais. Pendant qu'il signaloit ainsi sa piété, l'Evêque de Turin, très-affligé des restitutions qu'il avoit été contraint de faire, étoit allé solliciter son rétablissement auprès de Fréderic, qui envoya son Chancelier en Piemont avec ordre de rétablir l'Evêque dans toutes les Places qu'il avoit usurpées, & qui lui avoient été reprises.

De nouveaux embarras ne permirent point au Comte de s'opposer au Chancelier de Fréderic. Henri, fils de l'Empereur, ligué avec les Milanois, anciens ennemis de la Maison de Savoie, entra, suivi d'une puissante Armée, sur les possessions du Comte de Piemont, qu'il paroissoit devoir envahir, & où il ne prit cependant que le Château de Veillane, qu'il fit démolir, soit que la résistance qu'il trouva ne lui permit pas de faire de plus grands progrès, soit que moins irrité que Fréderic son pere, il ne voulut pas porter plus loin ses

(1) Pingon. *Hist. Sabaud.* L. 7.
(2) Chieza. Blond. *Decad.* 2. L. 5. Corio. P. 1.

ſes hoſtilités; car, les Hiſtoriens de ce tems bornent à la priſe de Villane tous les recits qu'ils font de cette guerre. (1) Quoiqu'il en ſoit, Humbert ne ſurvêcut que peu de tems à cette derniere expédition, & il mourut aimé de ſes Sujets, haï, mais eſtimé de Fréderic lui-même, à Chambery, le 4 Mars 1188. (2)

Sect. II. *Hiſtoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000 *juſqu'à l'an* 1391.

Il eſt vrai que Humbert fut très pieux; mais ſon zele pour le Pape le fit paroître à Rome digne des honneurs de l'Apothéoſe; & il fut inſcrit au Catalogue des Saints de l'ordre de Citeaux. Il porta plus habituellement l'habit de religieux de l'ordre de Citeaux, que les marques extérieures de la Souveraineté, toutes les fois que les beſoins de l'Etat ne l'obligerent point de ſe mettre à la tête de ſon armée, ou de paroître en Souverain, il vêcut dans la retraite parmi les Réligieux, ſoit de l'Abbaye d'Aulps, ſoit de celle Haute-Combe, vêtu comme eux, & leur donnant l'exemple de la vie monaſtique. Il fut pourtant marié quatre fois. Sa premiere femme fut Faydive, ou Faidide, fille d'Alphonſe I, Comte de Toulouſe: il épouſa en ſecondes nôces, Germaine de Zeringhen, fille de Berthold IV, Duc de Zeringhen; il fut marié pour la troiſieme fois avec Béatrix de Vienne, fille de Girard, Comte de Vienne & de Maſcon; enfin, il épouſa en quatriemes nôces Gertrude d'Alſace, ou de Flandres, fille de Thierry d'Alſace, Comte de Flandres. Faidide ne lui donna point d'enfans; il eut de Germaine de Zeringhen ſa ſeconde épouſe, Agnès de Savoie, qui fut promiſe au Prince Jean, fils de Henri II, Roi d'Angletere, & morte avant la conſommation de ce mariage. De Béatrix de Vienne, ſa troiſieme femme; Humbert eut Eléonore de Savoie, qui fut mariée avec Guy, Comte de Vintimille & de Luſagne, Marquis d'Alpiere; & Thomas, Comte de Savoie, dont la naiſſance combla Humbert de joie.

Humbert meurt. 1188.

Thomas nâquit au Château de Charbonnieres en Savoie, le 20 Mai, 1177. Comme il n'avoit qu'onze ans lors de la mort du Comte Humbert, Boniface, fils de Guillaume, Marquis de Montferrat, lui fut donné pour tuteur; & Boniface remplit cette tutelle avec tant de zele & de ſuccès, qu'à ſa ſollicitation Henri, Roi des Romains, obtint de Fréderic Barbe-rouſſe, ſon Pere la révocation de toutes les Sentences prononcées contre le Comte Humbert, en faveur de l'Evêque de Turin (3). Thomas commença ſon regne par des dons & des conceſſions conſidérables à diverſes Egliſes. Fréderic Barbe-rouſſe, mourut; & ſon fils étant parvenu à l'Empire, ſous le nom de Henri V, l'Evêque de Turin crut trouver auprès de lui la même protection dont il avoit joui ſous ſon Prédéceſſeur. Dans cette eſpérance, il commença à uſurper des droits qui ne lui appartenoient pas: il ſe trompa; Thomas le chaſſa de Turin, où il ne lui permit de rentrer qu'à condition que ſes officiers ne connoîtroient à l'avenir que des matieres purement ſpirituelles, & qu'il n'attenteroit jamais à la juriſdiction civile, ni aux droits Seigneuriaux appartenans au Comte ſeul.

Thomas de Savoie ſuccede à Humbert.

La prudence & l'activité de Boniface ſembloient avoir fixé le calme & la

(1) Signon. *de Regn. Ital.* L. 15.
(2) Pingon. *Arb. Gen.* Buttet. Menot. *Ciſt.*
(3) Chieza. Buttet. Bolero. *Chron. Hiſt. Piemont.* cap. 43.

SECT. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000 *jusqu'à l'an* 1391.

paix en Savoie, lorsque les Astésans troublerent le repos du Comte & de ses Sujets; ils s'armerent, & sans déclaration de guerre, firent une irruption sur les terres de Savoie. Le jeune Thomas, promptement secouru par le Marquis de Montferrat & par Manfroy, Marquis de Saluces, repoussa vigoureusement les Astésans qui firent une perte considérable dans cette expédition, aussi dispendieuse pour eux que le projet en avoit été injuste. (1) Reinier, Abbé de St. Rambert en Bugey, perpétuellement exposé aux violences & aux usurpations de ses voisins, implora la protection de Thomas de Savoie, lui remit le Château de Cornillon, & lui ceda une partie des revenus & des droits Seigneuriaux de la ville de St. Rambert; Thomas, de son côté, promit de protéger l'Abbé, envers & contre tous. Le Traité qui fut signé de part & d'autre à Chambery, mit Reinier à l'abri de l'oppression de ses voisins, & ajouta de nouvelles possessions à la puissance déjà très-étendue de la Maison de Savoie.

Nouvelle Croisade.

Quelque tems après, si l'on doit s'en rapporter à quelques Historiens, qui, peut-être n'ont fait que copier les uns d'après les autres la même erreur (2), le Pape Innocent III. ayant fait publier une nouvelle Croisade, plusieurs Princes, du nombre desquels fut Thomas, entreprirent le voyage de la Terre-Sainte, & se choisirent pour Chef, Boniface de Montferrat. Ces Historiens prétendent que les Croisés s'étant donné rendez-vous à Venise, & ayant pris chacun des chemins différens; quand le Marquis de Montferrat & Thomas de Savoie furent arrivés à Venise, ils trouverent si peu de troupes prêtes à s'embarquer; qu'ils ne jugerent point à propos de se mettre en mer: mais qu'alors les Vénitiens engagerent ce petit nombre de Croisés d'aller en Dalmatie: qu'ils y consentirent; & que cette petite Armée, après avoir repris Zara pour les Vénitiens, & passé l'hiver en Dalmatie, entreprit de rétablir le jeune Alexis, fils de l'Empereur Isaac Comnene sur le trône Impérial, usurpé par Alexis, surnommé Andronic. On assure que ce furent ces Croisés qui exécuterent glorieusement cette périlleuse entreprise; mais que Thomas fut l'un de ceux qui élurent le Comte de Flandres Empereur de Constantinople, & qu'enfin, l'expédition des Croisés fut terminée par la prise de Constantinople & la destruction de l'Empire Grec. (3) Il est difficile de se persuader, malgré le témoignage de ces Historiens, que Thomas ait fait ce voyage, & beaucoup plus encore qu'il se soit trouvé à la prise de Constantinople, car, il est prouvé par diverses Chartres, que lors de la prise de Constantinople & du Couronnement de Baudouin, Thomas étoit dans ses Etats. (4)

Amitié de l'Empereur Philippe pour Thomas de Savoie.

Cependant, les enfans & successeurs de Fréderic I, n'avoient point hérité de la haine de leur pere contre la Maison de Savoie; Henri V, au contraire, se montra peu favorable à l'Evêque de Turin, que Fréderic avoit hautement protégé; & lorsque Philippe, Duc de Suabe & frere de Henri, fut parvenu à l'Empire, il donna à la Maison de Savoie les marques les plus

(1) *Hist. di Piemonte.* L. 1.
(2) *Hist. di Piem.* Botero Butet. Cuspin. Vignier. *Bibl. Hist.*
(3) Blondus *Decad.* 2. L. 6. Justiniani, *Hist. Venet.* L. 2. Meior. &c.
(4) Tabouë, Dogliorii, Wanduburch, Papyre, Masson.

distinguées d'estime & d'affection. En effet, cet Empereur étant à Bâle, en 1207, donna au Comte Thomas l'investiture de tous les pays, terres & Seigneuries qu'il tenoit de ses prédécesseurs; il lui céda les Villes & Châteaux de Quiers & de Testonne, en Piemont, ainsi que le Château de Modon dans le Pays de Vaud, lui promettant de le défendre, lui, ses droits & ses possessions envers & contre tous. (1)

Thomas étoit heureux; sa puissance s'accroissoit, ses sujets étoient tranquilles, il vivoit en bonne intelligence avec ses voisins, & sur-tout avec son ancien tuteur, Boniface de Montferrat, comme avec Manfroi, Marquis de Saluces: mais cette concorde ne se soutint pas. L'Empire étoit partagé entre deux compétiteurs; Philippe, fils de Fréderic Barbe-rousse, & Otthon. Les Princes d'Italie se diviserent aussi. Les Marquis de Montferrat & de Saluces se déclarerent pour Philippe; les Milanois & la ville de Vercel prirent le parti d'Otthon. Cette division d'intérêts fit naître de vives quérelles, qui bientôt dégénérerent en violentes hostilités. Les Milanois & les Vercelois résolurent de déclarer la guerre aux Marquis de Saluces & de Montferrat: mais pour mieux s'assurer de cette entreprise, ils firent alliance avec le Comte Thomas, qui, oubliant en cette occasion les bienfaits de l'Empereur Philippe, & l'amitié qui l'avoit uni avec Boniface, alla, suivi de mille chevaux, se joindre aux troupes de Milan & de Vercel. Cette Armée s'empara de Casal qu'elle démolit; & le Montferrat fut si cruellement ravagé, que Boniface fut contraint de demander la paix & de l'accepter aux conditions les plus désavantageuses. Malgré le succès de ses armes, le Comte Thomas se défiant avec raison de la fidélité des habitans de Turin, attachés à l'Empereur Philippe, fit, dans la vue de s'opposer éfficacement à toutes les entreprises qu'ils seroient tentés de former, une alliance étroite avec les Vercelois, & pour s'assurer de la fidélité de ses aliiés, il accorda de grands privileges & des franchises aux habitans de la ville d'Yenne. (2)

Guerre des Milanois ligués avec Thomas, contre le Marquis de Montferrat.

Cependant quelque désunion que cette diversité d'intérêts eut causée, il ne paroit pas que la haine entre la Maison de Saluces & de Savoie ait été bien vive alors; car, quelque tems après l'expédition de Montferrat, Alix de Montferrat, Veuve de Manfroi II, Marquis de Saluces, remit, en qualité de tutrice de Manfroi de Saluces, son Petit-fils, la ville de Barges au Comte de Savoie, en échange de Leschaux, de Fontenelle & de Roucaille. Il est d'autant plus vraisemblable qu'alors la bonne intelligence étoit rétablie entre ces trois Maisons, ou du moins qu'il n'y avoit plus entr'elles des hostilités, que Thomas de Savoie, suivit Louis, Dauphin de France, dans la guerre cruelle déclarée contre les Albigeois, & dans laquelle le Comte de Savoie signala par les actions les plus héroïques, sa valeur, & ce qu'on appelloit dans ce siecle, son extrême & trop ardente piété. (3)

Thomas se signale dans la guerre contre les Albigeois.

Cette sanglante guerre ne fut pas plutôt terminée par le massacre des Albigeois, que le Comte de Savoie de retour dans ses Etats, apprit avec indignation que Guillaume & Henri, Marquis de Busque en Piemont, refu-

(1) *Archives de Turin.*
(2) *Hist. di Piemonte* L. 2. Sigon. *de Reg. Ital.* L. 16. Corio. p. 2.
(3) Chieza Paradin *Hist. de Savoie* L. 2. c. 59.

Sect. II. Histoire de la Savoie. depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

soient obstinément de lui rendre hommage pour leurs terres. Déterminé à punir cette injure, Thomas se rendit en Piemont, contraignit ces deux Seigneurs à se soumettre, leur pardonna; &, outre l'hommage qu'ils lui rendirent, ils s'engagerent à lui livrer leurs Châteaux & leurs Forteresses, toutes les fois qu'il en auroit besoin pour la guerre. Quelque tems après, le Comte de Savoie, voulant se mettre en possession du Château de Modon, qui lui avoit été donné par l'Empereur Philippe, l'Evêque de Lausanne s'y opposa, sous prétexte que ce Château, dépendant de son Evêché, Philippe n'avoit eu aucun droit d'en disposer. Mais, ce Prélat voyant que Thomas étoit résolu de renverser cette opposition par la force des armes, ne jugea point à-propos de la soutenir, & par deux différens Traités, il se départit de toutes ses prétentions sur ce Fort, ainsi que de tous les droits qu'il avoit cru avoir. (1)

Le Seigneur de Pontevre fit moins de résistance encore, & prévenant les demandes du Comte de Savoie, il lui remit le Château de Sillon, & généralement tout ce qu'il possédoit depuis le Lac de Lausanne, jusqu'au Mont St. Bernard, ainsi que toutes les Possessions qu'il avoit dans le Vallais. Il s'éleva quelque tems après de nouveaux différens entre ce Prince & Manfroi III, Marquis de Saluces; mais avant même qu'on en vint à des actes d'hostilité, la paix fut faite, & solidement établie. Le Comte de Savoie n'en profita que pour se signaler par les plus magnifiques libéralités envers quelques eglises & plusieurs monasteres.

Le Comte de Savoie fournit des secours à Gênes contre Alexandrie.

Pendant que ces soins l'occupoient, il survint une guerre entre les Génois & les habitans d'Alexandrie, appuyés par les Milanois & les Vercelois. La République de Gênes demanda du secours au Comte de Savoie; il lui envoya des troupes, & les Génois firent lever le siege d'Arquato & conquirent une partie des terres d'Alexandrie. Ils devoient leurs succès, du moins en très-grande partie, au Comte Thomas; mais le service qu'il leur avoit rendu, ne les empêcha point de prendre bientôt de l'ombrage contre lui. En effet, le Comte de Savoie ayant été élevé par l'Empereur Fréderic II, à la dignité de Vicaire-Général de l'Empire en Piemont & en Lombardie, & les villes de Savone & d'Albenga lui ayant promis, en se mettant sous sa protection, de lui remettre toutes les terres de la riviere de Gênes, cette promesse ulcéra les Génois encore plus contre le Vicaire de l'Empire, que contre les villes d'Albenga & de Savone, auxquelles seules ils eussent dû en vouloir; & dès lors, il commença d'y avoir beaucoup de mésintelligence entre la République de Gênes & la Maison de Savoie. (2) Mais de plus puissans intérêts fixoient alors l'attention de Thomas.

Mésintelligence entre Gênes & le Comte de Savoie.

Service signalé rendu aux Marseillois par le Comte Thomas.

L'Empereur irrité des contestations suscitées par les Marseillois, au Seigneur de Baux qu'il protégeoit, les menaçoit du plus sévere châtiment, & la ville de Marseille effrayée de ces menaces, envoya son Podestat, ou Premier Magistrat, conjurer le Comte de Savoie, comme Vicaire-Général de l'Empire, de vouloir bien fléchir le courroux de l'Empereur. Non-seulement Thomas mit les Marseillois à l'abri de la vengeance qu'ils redoutoient,

(1) Pingon. *Hist. Sab.* L. 8.
(2) Chieza. Paradin. *Hist. de Sav.* L. 2. ch. 62.

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

mais il obtint encore de l'Emperenr, pour la ville de Marseille, le droit de battre monnoie d'or, d'argent & de cuivre, la concession de toute la côte Maritime, depuis Aigues-Mortes, jusqu'au Port d'Olivel, ainsi que les Isles voisines, avec le pouvoir d'y faire construire des Châteaux & des Forteresses; l'affranchissement de toutes sortes de droits & impôts dans les Royaumes de Syrie & de Sicile, dans les provinces de la Pouille & de la Marche d'Ancone, où il leur fut enfin accordé le droit d'établir des Consuls, pour la décision des différens relatifs au commerce. (1) Pénétrés de reconnoissance pour un si grand bienfait, les Marseillois firent présent au Comte de Savoie de 2000 marcs d'argent, & rassurés par sa protection, ils ne craignirent plus aucune puissance voisine. (2)

Guerre entre l'Empereur & le Pape.

Pendant que ce Traité se concluoit, l'Empereur se rendit dans la Romagne, où, apprenant que le Pape Honoré III, avoit mis dans son parti les Milanois & les Vercelois, il se ligua avec le Comte de Savoie, les Marquis de Montferrat & de Saluces, les habitans d'Asti & ceux de Quiers. Cette Ligue, plus formidable & plus heureuse que celle du Souverain Pontife, eut des succès rapides; elle s'empara de la Ville de Testone, qui fut démolie; & de ses débris, la ville de Mont-Calier fut battie. De leur côté, les Milanois, sous la conduite du Général Humbert Ozimo, s'emparerent de Cony, de la Valdesture & de S. Dalmace. Ils se flattoient de porter plus loin leurs conquêtes, lorsque le Comte Thomas les rencontra, leur livra bataille, & remporta sur eux une victoire complette. Humbert Osimo fut tué dans l'action, & les Historiens Contemporains assurent qu'il resta dix-mille morts des deux côtés. (3)

Défection des habitans de Turin.

Le Comte de Savoie s'applaudissoit de ce triomphe, lorsqu'il apprit l'affligeante nouvelle de la défection des habitans de Turin, qui, supportant impatiemment sa domination, venoient de conclure avec le Marquis de Montferrat & André Dauphin de Viennois, un Traité secret, par lequel ils se détachoient entiérement de l'obéissance qu'ils devoient à la Maison de Savoie. D'après ce Traité, le Marquis de Montferrat passe dans le Piemont à la tête de ses Troupes, & se saisit de Turin. Le Comte Thomas rassembla une Armée, vint à son tour en Piemont, defit & dispersa les Troupes que les Artésans envoyoient au secours des habitans de Turin. (4) L'Armée de Thomas ne lui paroissant pas assez considérable pour recouvrer cette Capitale, il se contenta d'en faire le blocus, & revint en Savoie pour y lever de nouvelles Troupes; il ne s'y arrêta qu'autant de tems qu'il lui en falloit pour rassembler tous les soldats dont il croyoit avoir besoin, & signaler sa piété par des fondations pieuses. Mais prêt à repasser les Monts, il tomba malade aux environs d'Aoste, & fut obligé de s'arrêter dans cette Ville, où il mourut très-peu de jours après s'y être fait transporter, le 20 Janvier 1233. (5)

Mort du Comte Thomas. 1233.

(1) Ping. *Hist. Sab.* L. 8.
(2) Ruffy. *Hist. de Marseille.* L. 4. ch 3.
(3) *De Regno Ital.* L. 1[illegible]. *Hist. de Piem.* L. 2. Ursperg. *Chron.* p. 243.
(4) Ping. *Aug. Taurin* Buttet.
(5) Gaudent. Merula. Gasp. Bugat. Ping. *Arb. Gen.* Buttet.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

Thomas fut plein de courage, plus pieux encore que guerrier, & d'une prudence consommée. Il fut l'ami de ses sujets, le protecteur de ses voisins, la terreur de ses ennemis. On dit qu'il fut heureux; mais il ne dut ses succès qu'à sa rare prudence, qui le guida dans toutes ses entreprises. (1) Il avoit épousé en premieres nôces, Béatrix de Genève, fille de Guillaume, Comte de Genève, & ce mariage fut stérile. Il se maria ensuite avec Marguérite de Foucigny, fille & héritiere de Guillaume, Seigneur de Foucigny. Il eut de Marguérite, 1°. Amé, qui lui succéda. 2°. Humbert de Savoie, qui fut tué en 1233, dans une bataille en Hongrie. 3°. Thomas de Savoie, Comte de Flandres & de Haynaut, de qui sont descendus les Comtes de Piemont & les Princes d'Achaye & de la Morée. 4°. Aymon de Savoie Seigneur de Chablais, de Chillon, Montorge, &c. 5°. Guillaume de Savoie, Doyen de l'Eglise de S. Maurice, de Vienne en Dauphiné, ensuite Evêque de Valence, & qui se distingua si fort à la Cour de Henri III, Roi d'Angleterre, auquel il conduisit Léonor de Provence, sa niece, épouse de ce Monarque. 6°. Amé de Savoie, qui fut chartreux, & mourut Evêque de Maurienne. 7°. Pierre de Savoie, Comte de Romont & de Richemont, Baron de Foucigny & du Pays de Vaud, & qui devint ensuite Comte de Savoie. 8°. Philippe de Savoie Archevêque de Lyon, ensuite Comte de Savoie & de Bourgogne. 9°. Léonor de Savoie, qui épousa Azon IV, d'Est, Comte de Verone & d'Ancone, fils d'Obizon d'Est, Marquis de Gênes & de Milan; 10°. Marguérite de Savoie, qui fut mariée avec Herman, surnommé *le Viel*, Comte de Kibourg, de Nidau & de Bade, Seigneur de Fribourg & Landgrave d'Alsace. 11°. Boniface de Savoie, successivement Evêque de Balley, de Valence, Archevêque de Cantorbéri & Primat d'Angleterre. 12°. Béatrix de Savoie, qui fut mariée avec Raymond Berenger, Comte de Provence, l'un des plus puissans Princes d'Italie de son tems. 13°. Alix de Savoie, Abbesse du Monastere Royal de S. Pierre de Lyon. 14°. Agathe de Savoie, Réligieuse & ensuite Abbesse du même Monastere. 15°. Avoyé de Savoie, qui épousa Baudouin VII, de Rivieres, Comte de Devonshire & de l'Isle de Wight, l'un des premiers Seigneurs d'Angleterre. (2)

Amé IV. succede à Thomas son pere.

L'ainé des enfans de Thomas, Amé, lui succéda bientôt: il éclipsa par sa valeur & ses grandes actions la gloire de ses prédécesseurs. Il étoit né au château de Mont-Meillan, en 1197. A peine les habitans de Turin eurent appris que son regne avoit commencé, que craignant sa juste vengeance, & sachant qu'il se préparoit à suivre le plan des opérations méditées par son pere, ils se répentirent de s'être soustraits à sa domination. Hugues, Evêque de Turin, aussi sage que ses prédécesseurs avoient été turbulens & factieux, entreprit de reconcilier les rebelles avec le Comte; ils se soumirent à Amé, qui eut la générosité d'oublier leur défection, & ils lui préterent serment de fidélité. Le Marquis de Montferrat, auquel ils s'étoient donnés, se départit

(1) *Hist. de Milan de Reg. Ital. Hist. de Provence* 2. Part.
(2) Pingon. *Hist. Sab.* L. 8. & 11.

de tous les droits qu'il avoit sur cette ville, &, le Comte de Savoie pour gage d'une reconciliation parfaite, donna en fief aux habitans le Château de Collein (1). Par cet heureux Traité, la ville de Turin rentroit sous l'obéissance d'Amé, qui, dans le même tems, étoit menacé de perdre la Souveraineté sur l'une de ses autres possessions qu'il avoit donnée en appanage à Aymon & Pierre de Savoie, ses freres. En effet, les Valésans, sous prétexte de quelques différens qu'ils avoient eus avec ces deux Princes, leurs voisins, se jetterent, excités par Landri, Evêque de Syon, à main armée dans le Val d'Aoste, y commirent beaucoup de ravages, & se flattoient d'en faire la conquête, lorsque le Comte Amé, soutenu par les Marquis de Montferrat & de Saluces, ses Gendres, passa rapidement les Monts, arrêta les Valésans, les battit, les mit en fuite, les poursuivit avec célérité; pénétra dans le Vallais, s'empara de Martegny, se rendit maître de Syon, & soumit le Vallais & les Valésans à la Maison de Savoie; conquête importante pour le Comte Amé IV, & qui, ajoutant aux Etats de ses peres, une nouvelle province, lui facilitoit des conquêtes plus étendues (2). Sa puissance s'accrut par ses armes, & ses peuples heureux par la sagesse de son Gouvernement, lui acquirent de la célébrité; les Souverains de l'Europe eurent pour lui tant d'estime, que Henri III, Roi d'Angleterre, son neveu, lui accorda pour lui & pour ses descendans, une somme de deux cens marcs d'argent, à prendre tous les ans sur les revenus de la Couronne d'Angleterre.

Sect. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000. *jusqu'à l'an* 1391.

Incursion des Valésans dans le Val d'Aoste.

A peu près dans ce tems, l'Empereur Fréderic II, vivement irrité contre les Milanois, & résolu de les chatier, partit du fond de l'Allemagne pour se rendre en Italie, & fut reçu avec la plus grande magnificence à Turin, par le Comte Amé. L'Empereur, flatté de l'accueil & des preuves d'attachement & de zele qu'il reçut en cette occasion, érigea le pays de Chablais & d'Aouste en Duché; ensorte qu'Amé IV. fut le premier de sa Maison qui porta le titre de Duc de Chablais & d'Aouste (3). Il est vrai que cette éréction ne fut pas tout-à-fait gratuite, & que Fréderic II. y fut déterminé par les services importans qu'il attendoit du Comte de Savoie: car, alors l'Italie, divisée en deux factions, sous les noms de *Guelfes* & de *Gibelins*. ne laissoit à l'Empereur d'autre moyen d'y rétablir & conserver son autorité que d'y avoir des Représentans. Il y créa deux Vicaires-Généraux de l'Empire, Hontius, son fils naturel, Roi de Sardaigne, & Amé, Comte de Savoie (4). Ce moyen lui réussit; & cette dignité donna une telle autorité au Comte de Savoie, que les habitans de Turin lui renouvellerent leur soumission, tandis que Rodolphe Comte de Grueres s'empressa de lui rendre hommage pour les terres qu'il possedoit, & que ses peres avoient jusqu'alors regardées comme indépendantes. L'Evêque de Lausanne allant encore plus loin, remit au Comte de Savoie tout ce qu'il possedoit à Romont, à Bossens & à Stavaye; de son côté le Comte Amé céda à l'Eglise de Lausanne le Château de Lecis, sous condition toutes fois qu'il pourroit le reprendre & s'en servir quand il lui seroit nécessaire en tems de guerre (5).

Erection du Chablais & d'Aouste en Duché.

(1) Aug. Taur. *Hist. Sab.* L. 8.
(2) Vignier. *Chron. Burg.* Genebr. Chronol.
(3) *Hist. de Provence.*
(4) *Hist. di Piem.* L. 2.
(5) Paradin. du Haillan.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1291.

Autorité d'Amé IV. en Italie.

Cependant, comme Vicaire-Général de l'Empire en Italie, Amé IV. y exerçoit la même autorité qu'y auroit eue l'Empereur Fréderic lui-même, ses ordres y étoient exécutés, & ses sentences suivies sans appel & sans opposition. Il est vrai que la haute opinion que l'on avoit de la justice d'Amé, contribuoit beaucoup à cette prompte & générale obéissance. Matthieu Paris assure que le Comte Amé fit hommage au Roi Henri III. d'Angleterre, son neveu, pour les Villes & Châteaux de Suze & de Veillane en Piemont, pour S. Maurice & le Château de Bard, en Chablais (1). Matthieu Paris se trompe: & jamais les Rois d'Angleterre n'ont eu aucune sorte de droit de Suzeraineté en Piemont, ni dans le Chablais. Cet hommage n'avoit d'autre cause que la pension de 200 marcs d'argent que le Comte de Savoie percevoit tous les ans sur le trésor d'Angleterre.

Amé IV. entreprend d'accommoder l'Empereur & le Pape.

Amé IV. jouissoit d'une si haute considération, que lui seul entreprit, au gré des deux parties, de reconcilier l'Empereur Fréderic II. avec le Pape Innocent IV, & pour y réussir, il fit un voyage à Cluni, où s'étoit rendu le Souverain Pontife, avec lequel il eut de fréquentes conférences. De Cluni, le Comte de Savoie alla trouver l'Empereur à Crémone, & ce fut là qu'il promit de donner l'une de ses filles en mariage à Manfroi, surnommé *la Lance*, Marquis d'Alexandrie, fils naturel de Fréderic (2). Cependant, quelques soins que se donnât Amé pour rétablir la paix, l'obstination du Pape rompit toutes ses mesures. Ce Pontife inquiet fit en France une levée de Troupes, destinées à passer en Italie, pour y maintenir Milan & quelques autres Villes contre l'Empereur, & qui devoient être commandées par le Cardinal Ubaldini. Innocent IV. demanda au Comte passage pour ces Troupes; mais Amé ne vouloit désobliger, ni le Pontife, ni l'Empereur, & il ne donna d'abord que des réponses vagues; elles ne satisfirent point l'impatience du Pape; il réitéra sa demande d'une maniere plus pressante, & le Comte de Savoie, craignant que l'arrivée de ces Troupes n'empêchât Fréderic de se rendre à Lyon, où l'on devoit s'occuper des moyens de rendre la Paix à l'Eglise, il refusa ouvertement le Pape, qui fut très offensé (3). Fréderic se rendit à Turin, où il fut reçu avec magnificence par le Comte de Savoie; de Turin, l'Empereur se disposoit à passer à Lyon; mais il fut contraint de retourner sur ses pas pour recouvrer Parme, que les partisans d'Innocent IV. avoient surprise (4). Ce fut pendant son séjour à Turin que l'Empereur donna au Comte de Savoie la Seigneurie de Rivoles.

Hostilités d'Innocent IV.

Piété bien ou mal entendue d'Amé IV.

Il seroit inutile d'énumerer ici la quantité de concessions & de donations d'Amé IV, en faveur des églises & des monasteres: il suivit, & quelque fois il alla sur ce point, au-delà des exemples que ses prédécesseurs lui avoient donnés; ses libéralités, vraiement royales, enrichirent une foule de couvens & de moines, que sa dévotion eut néanmoins pu se dispenser de décorer de titres & de seigneuries; car, il ne paroit nullement nécessaire que des moines, soient Seigneurs & qu'ils aient des vassaux. Les honneurs & les richesses sont un peu incompatibles avec l'humilité monastique; & c'est

(1) Matt. Paris.
(2) *Arb. Gent.*
(3) *Annal. de Petr. de Vineis.* L. 2. Matth. Paris.
(4) Trist. Calchus. *Hist. Mediol.* L. 14.

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

c'est en quelque sorte se jouer du Ciel & des hommes, que de faire au sein de l'opulence, des vœux de pauvreté. Quoiqu'il en soit, Amé IV. s'occupoit de ses pieuses libéralités, & il ajoutoit de nouveaux dons aux anciennes donations qu'il avoit faites au Prieuré du Bourget, lorsque la mort le surprit en 1253, au Château de Mont-Meillan, où il étoit né 56 ans auparavant, en 1197. (1).

Sa Mort. 1253.

Ce Prince avoit épousé en premieres nôces, Anne Dauphine, fille d'André de Bourgogne, appellé *Dauphin*, Comte de Viennois, de Gapensois & d'Albon: il n'eut de ce mariage que Béatrix de Savoie, mariée à Manfroi III, Marquis de Saluces, & qui ensuite épousa Manfroi surnommé *la Lance*, Marquis d'Alexandrie, Prince de Tarente, Roi de Naples & de Sicile; & Marguérite de Savoie, qui épousa Boniface, Marquis de Montferrat, surnommé *le Géant*, fils de Guillaume V, Marquis de Montferrat. Amé IV, en secondes noces épousa Cécile de Beaux, surnommée *Passe-Rose*, à cause de son extrême beauté, fille de Barral I, Seigneur de Beaux & de Venaiscin, Vicomte de Marseille; & de ce second mariage naquirent Boniface, qui succéda à son Pere; Béatrix de Savoie, surnommée *Comtesson*, dans son enfance destinée à être Religieuse, mais, qui n'ayant pas voulu suivre cette destination, fut recherchée en mariage par Jacques, Infant d'Arragon, depuis Roi de Majorque; union qui n'eut pas lieu; (Béatrix épousa Pierre de Châlon, surnommé *le Bouvier*, Seigneur de Château-Bellin, fils de Jean, Comte de Bourgogne & de Châlons, Sire de Salins;) Leonore de Savoie; & Constance de Savoie, qui vivant dans le célibat, tenta de succéder aux Etats de Savoie, & fut exclue de ses prétentions en vertu de la Loi Salique, par des Arbitres qui prononcerent en faveur de Pierre de Savoie, son Oncle, septieme enfant du Comte Thomas I. (2).

Boniface succede à Amé IV. son Pere.

Le regne de Boniface, seul enfant mâle d'Amé IV, fut court, mais glorieux; il fut très agité, soit par le malheur des circonstances, soit par le caractere entreprenant & guerrier de Boniface, que sa valeur, & ses actions héroïques firent surnommer *Roland.* Il étoit né le 1 Décembre, 1244; ensorte qu'il n'avoit que neuf ans lorsqu'il perdit Amé son Pere (3). Cécile de Beaux sa mere, se chargea des soins de son éducation, & Thomas de Savoie, Comte de Maurienne & de Flandres son Oncle, se chargea de la Régence de l'Etat. Thomas gouverna sagement, & par la prudence de ses conseils, il engagea Pierre & Philippe ses freres, qui demandoient que l'on partageât les Etats de Savoie, à se désister de leurs prétentions, & à se contenter d'un appanage. Peu de tems après la mort d'Amé IV, Charles de France, Comte d'Anjou, conduisant une armée à la Comtesse de Flandres, sœur de St. Louis, & ayant invité Thomas de Savoie, son Beau-frere, à l'accompagner dans cette expédition, le jeune Boniface demanda si pressamment de suivre Thomas son Oncle, que, malgré la foiblesse de son âge, on ne put résister au desir véhément qu'il montroit; il partit à la tête d'un Corps considérable de Troupes, & ce qui fut encore plus surprenant, fut la valeur infiniment au-dessus de son âge, qu'il fit paroître dans les oc-

Valeur de Boniface & succès de sa premiere expédition.

(1) Chieza-Botero. Buttet. S. Marthe. L. 4. Ch. 1.

(2) Nostradamus. *Hist. de Provence.* 2 Part. Henning. *Général. Sab.* Pingon. Conrad.

(3) Pap. Maff. Buttet. *Hist. de Sav.* L. 2. Ch. 1.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

casions les plus périlleuses de cette expédition, qui eut tant de succès, que Marguérite fut rétablie dans ses Etats ; rétablissement dont elle fut redevable en partie à l'habileté de Thomas, & à l'activité du jeune Boniface. (1)

Les habitans de Turin se soustraissent à son obéissance, & il se propose de les chatier.

Le Comte de Savoie fut à peine de retour dans ses Etats, qu'un orage auquel on ne s'attendoit pas, l'obligea de reprendre les armes qu'il venoit de quitter. Le Piemont étoit déchiré par différentes factions, qui, se reunissant toutes contre le Souverain, se soustraisirent à son obéissance, par le plus injuste des Traités auquel ils avoient réduit Thomas de Savoie, après l'avoir livré à ses ennemis. Vivement indigné de tant d'ingratitude, & de cette rebellion, Boniface déterminé à venger & punir l'injure faite à sa maison, se disposoit à chatier les rebelles, lorsque de nouveaux événemens l'engagerent dans une affaire encore plus importante.

Le Pape Urbain IV, disposant, suivant l'usage très-abusif de ses prédécesseurs, des sceptres & des trônes, avoit donné à Charles de France, Comte d'Anjou & de Provence, les Royaumes de Naples & de Sicile, au préjudice de Manfroi, Roi de Naples, Beau-frere de Boniface. Il étoit naturel que le Comte de Savoie s'intéressât pour son Beau-frere. Toutefois, cet intérêt offença le Souverain Pontife, par les conseils duquel Charles d'Anjou, ligué avec Guillaume de Montferrat, fit une irruption en Piemont, où il s'empara de Turin, ville déja fort mal intentionnée envers la Maison de Savoie, & se rendit maître de plusieurs autres places (2). Ulcéré de la violence de ces hostilités, & voulant en arrêter le cours, Boniface, à la tête d'une Armée peu considérable, passa les Monts, & sa valeur suppléant au nombre, il combattit d'abord avec le succès le plus éclatant contre les François, remporta une victoire signalée à Rivoles, & alla mettre le siege devant Turin, qu'il se flattoit d'emporter, & dont vraisemblablement il se fut rendu maître, si le Marquis de Montferrat & les Astésans, n'eussent engagé le jeune Comte de Savoie à un combat. Bouillant, impétueux & outragé, Boniface, sans considérer la supériorité du nombre de ses ennemis, accepta la bataille, combattit avec la plus héroïque valeur, se couvrit de gloire ; mais trahi par la fortune, il perdit l'honneur de la victoire, & pour comble de disgrace, il fut fait prisonnier & conduit à Turin. Furieux & désespéré de se voir captif de ses Sujets, qui refuserent insolemment de lui rendre la liberté, il conçut de sa situation un tel chagrin, qu'il en mourut, en 1263. (3)

Il est vaincu, fait prisonnier, & conduit à Turin.

Boniface fut, disent les Historiens, le plus beau, le plus vaillant & le plus généreux des Princes de son tems. Ce fut à sa force prodigieuse, ainsi qu'à sa valeur, qu'il dut le surnom *de Roland*. Quand il partit de Savoie pour cette fatale expédition, on négocioit son mariage avec Agnès de Baviere, fille d'Otthon, Duc de Baviere : mais la joie que donnoit au Peuple l'espérance de ce mariage prochain, fut changée en tristesse & en deuil (4). Car, jamais il n'étoit arrivé une aussi cruelle disgrace à la Maison de Savoie : ja-

(1) Ping. *Hist. Sab.* L. 10. Buttet.
(2) Pingon Chieza-Doglioni. Botero. Papir. Mass. Vanderb. Buttet.
(3) *Decad. Savoy.* Guichenon, *Hist. General. de la Maif. de Sav.* T. I. p. 278.
(4) Pap. Mass. *Aib. Gent.*

mais le Peuple n'avoit vu son Prince, après la perte d'une bataille, prisonnier chez ses sujets rebelles, mourir captif dans l'une des Capitales de ses Etats, où, bien loin de devoir être forcément détenu, il avoit droit de commander. Cependant tel étoit l'esprit de désobéissance & de rebellion qui animoit les habitans de Turin, que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'il fut possible enfin de racheter le corps de Boniface, qui fut transporté à Maurienne, & inhumé dans le tombeau de ses ancêtres.

Sect. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000. *jusqu'à l'an* 1391.

Les Sœurs de Boniface prétenaent à la succession.

Ce fut après la mort de ce Prince, décédé sans postérité, que Béatrix de Savoie, Dame de Château-Bellin, Constance de Savoie, & Leonor de Savoie, Dame de Montpensier, filles d'Amé IV, & sœurs du dernier Souverain, prétendirent à sa succession; mais, après quelques contestations, elles furent exclues du Gouvernement, & Pierre de Savoie, Comte de Romont & de Richemont, leur oncle, fut préféré, suivant les dispositions de la Loi Salique, constamment observée en Savoie. On sera sans doute étonné que les enfans de Thomas de Savoie, Comte de Maurrienne & de Flandres, frere de Pierre, ne l'emportassent point sur ce dernier, puisqu'ils étoient à un dégré de parenté plus près de Boniface (1): mais alors la Loi de primogéniture & de représentation n'étoit point établie en Savoie.

Pierre de Savoie succede à Boniface.

Pierre étoit né au Château de Suze, en Piemont, en 1203, le septieme des enfans mâles de Thomas I, Il fut dans son enfance destiné à l'Etat Ecclésiastique: mais il se dégoûta d'un Etat pour lequel il ne se sentoit aucune inclination, & il demanda son apanage au Comte Amé IV, son frere aîné, qui lui remit plusieurs Terres en Bugey, & ensuite tout ce qu'il possédoit lui-même en Chablais (2). Il rendit par sa valeur & son habileté dans l'art des négociations, des services importans au Comte de Savoie son frere. Dans la suite, Henri III, Roi d'Angleterre, ayant épousé Leonor de Provence, niece de Pierre de Savoie, celui-ci fit le voyage d'Angleterre, & fut reçu avec distinction par le Roi Henri, qui lui fit bâtir un Hôtel à Westminster, & lui donna les Seigneuries de Richemont, d'Essex, & plusieurs autres Terres. Peu content encore de ces marques d'estime, Henri fit Pierre son premier Ministre, le créa solemnellement Chevalier, lui confia la garde des places les plus importantes du Royaume; en un mot, ce Prince acquit tant de crédit & d'autorité en Angleterre, que craignant d'exciter l'envie, & de causer quelque trouble, il conjura le Souverain de lui permettre de sortir du Royaume. A force de sollicitations, il obtint enfin son congé; mais, au moment où il alloit s'embarquer, Henri III. le fit rappeller & le contraignit d'accepter le Gouvernement de Douvres (3). Quelque tems après le Roi d'Angleterre ayant formé le projet d'envahir le Poitou, où il entretenoit des intelligences, il envoya Pierre de Savoie dans cette Province, pour disposer les partisans de la couronne d'Angleterre à hâter cette révolution; mais il fut découvert, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il parvint à s'évader; il repassa en Angleterre, où il fut l'un des principaux Chefs du Conseil du Roi, & où il assista avec distinction au Parlement convoqué à Londres, en 1248 (4).

(1) Ping. Chieza Botero.
(2) Colomby. *Ep. Valen.* Pingon. *Hist. Sab.* L. 9.
(3) Vuestmon *Hist. Angl.* Pap. Mass. Matthieu Paris.
(4) Matt. Por. Vuestmon.

Après plusieurs années de séjour à la Cour d'Angleterre, l'amour de sa Patrie ramena Pierre en Savoie, & étant allé en Chablais visiter l'Eglise de St. Maurice, l'Abbé Rodolphe lui fit présent de l'anneau de St. Maurice Martir, à condition, qu'à l'avenir, cet anneau passeroit d'un successeur à l'autre, à tous les Souverains de Savoie: depuis cette époque, c'est avec ce même anneau que les Comtes & les Ducs de Savoie ont toujours pris possession de la Souveraineté. A peine Pierre jouissoit du plaisir de revoir sa Patrie, qu'il se vit contraint de faire la guerre à Albert de la Tour-du-Pin, en Dauphiné. Mais quelques Seigneurs s'étant rendus Médiateurs, la querelle fut terminée à l'avantage de Pierre, qui reçut en dédommagement des fraix de la guerre, le Château de Falavier, en Dauphiné (1). Quelque vif que fut le desir de Pierre de Savoie de ne point quitter sa Patrie, il ne put se refuser aux invitations pressantes & réitérées du Roi Henri III, & il repassa en Angleterre. La treve convenue entre Henri & le Roi St. Louis étant prête d'expirer, il fut envoyé à la Cour de France, pour en obtenir la prorogation, & ce fut pendant ce séjour en France, que les habitans de Morat & de Vevai dans le Pays de Vaud, se mirent sous sa protection. L'année d'ensuite, Pierre de Savoie fut encore envoyé en Ambassade en France, avec quelques autres Prélats & Seigneurs Anglois de la plus haute qualité, pour y conclure un Traité de paix entre St. Louis & Henri III. (2)

Pierre acquiert par testament le Comté de Genève.

Pendant le séjour de Pierre de Savoie en Angleterre, Ebal de Genève, fils unique d'Humbert, Comte de Genève, fatigué de l'injustice & des persécutions de Guillaume son oncle, qui s'étoit emparé du Comté de Genève, laissa par testament à Pierre les prétentions fondées, & les droits incontestables qu'il avoit sur ce Comté; & c'est de ce testament, que la Maison de Savoie a tiré en partie, les droits qu'elle a fait valoir dans la suite sur le Comté de Genève, & qui ont causé de si vives querelles, tant de dissensions, de troubles, de désordres, de guerres. Le desir de se rendre ce Prince favorable, engagea quelque tems après l'Evêque de Lausanne à l'associer, pour la moitié des revenus de la justice & des droits de la Ville & Fauxbourg de Lausanne. L'Evêque de Sion lui céda, par le même motif, quelques Châteaux, & des possessions d'un produit & d'une étendue considérables; ensorte que Pierre tenoit déja un rang très-distingué parmi les Seigneurs de la Haute-Allemagne, lorsque la mort de Boniface son neveu, lui transmit les Etats de ses peres. Son premier soin, aussi-tôt qu'il eut été reconnu Comte de Savoie, fut de venger la mort de son prédécesseur & de punir l'audace & la rebellion des habitans de Turin. Dans cette vue, il rassembla toutes ses troupes, passa les Alpes, entra dans le Piemont, alla mettre le siege devant Turin, & pressa si vivement les assiégés, qu'ils furent contraints de se rendre à discrétion. Ils méritoient d'être traités en Sujets infidelles, & avec la plus grande rigueur; mais Pierre, modéré au sein de la victoire, se conduisit avec la plus rare générosité, & il pardonna aux Rebelles, qui s'attendoient à des arrêts séveres, & à des punitions aussi terribles qu'elles étoient méritées. (3)

Il venge la mort de son prédécesseur.

(1) Ping. *Hist. Sab.*
(2) Du Tillet. Matthieu Paris.
(3) Merula. Champier. Doglioni.

Après s'être assuré de l'obéissance des Piemontois, Pierre revint en Savoie, n'y resta que peu de jours, & fit encore un voyage en Angleterre, où étoit l'Empereur Richard son Neveu, qui, pénétré d'estime pour les vertus & les talens du Comte, lui donna tous les Biens qu'Herman, Comte de Kibourg avoit possédés, tant au Diocese de Lausanne qu'ailleurs, & mouvans de l'Empire; l'Empereur ajouta à ce bienfait l'investiture des Pays & Duchés de Chablais & d'Aouste, avec la qualité de Vicaire-Général de l'Empire. (1). Quelque desir que le Comte eut de faire un plus long séjour en Angleterre, auprès de Henri III. & de l'Empereur Richard, les facheuses nouvelles qu'il reçut des préparatifs de guerre faits par Adolphe, Comte de Genève, du refus du Sire de Baujeu de rendre hommage pour les possessions & Châteaux qu'il tenoit dans le Bugey & le Valromey, & de la revolte à laquelle se disposoient les habitans de Turin, l'obligerent de passer la Mer & de se rendre promptement dans ses Etats. Il rassembla son Armée, se mit en Campagne, reçut de Henri III. un Corps de Troupes, marcha à la rencontre du Comte de Genève, lui présenta bataille, remporta la victoire, lui reprit les Châteaux de la Roue & des Clés, & le contraingnit à lui faire hommage lige. (2)

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

Il entre en guerre contre le Comte de Genève.

Effrayé de ces succès, le Sire de Baujeu n'attendit point que l'orage éclatât, & prévenant le malheur qui le menaçoit, il se hâta de rendre l'hommage qu'il avoit refusé. Les habitans de Turin, soutenus par les Astésans, furent plus obstinés, & persistant dans leur revolte, il refuserent de se soumettre. Pierre marcha contre les Astésans, & malgré son habileté, ses forces & son activité, il combattit sans succès; les Astésans remporterent même sur lui des avantages.

& contre les Astésans.

Le Comte de Savoie fut plus heureux dans la guerre qu'il eut en même tems à soutenir contre Eberard de Habsbourg, Comte de Lauffenbourg, qui se qualifioit aussi de Comte de Kibourg. Pierre fit cette guerre, soit pour maintenir Marguérite de Savoie sa sœur, dans la jouissance des terres qu'elle avoit eues de la Maison de Kibourg, soit pour faire valoir la donation que l'Empereur Richard lui avoit faite des Biens d'Herman, Comte de Kibourg, son succès fut complet dans cette importante entreprise; & il eut même la gloire de défendre la ville de Berne contre les tentatives d'Eberard de Habsbourg, sur lequel il remporta deux victoires éclatantes; de maniere que Berne, délivrée du danger, se donna à lui, & se mit sous sa protection. Pierre embellit sa nouvelle acquisition, fit aggrandir Berne considérablement, & par les bienfaits qu'il répandit sur cette ville, mérita, disent les Historiens contemporains, non-seulement les titres de *Tuteur* & de *Défenseur*, mais ceux aussi de *Pere* & de *second Fondateur* de Berne. (3)

La ville de Berne se donne à lui & il l'aggrandit.

Rodolphe, Seigneur de Stratlingen pénétré des grands services que le Comte Pierre venoit de rendre aux Bernois, lui promit, dans l'Eglise de Berne même, de l'aider de ses Vassaux, de ses Châteaux & de ses Villes,

(1) Les Patentes de cette donation sont datées de Bergamsted, le 17 Octobre 1263. Vanderb. Botero. Deglioni.

(2) Pap. Masson. Parad. Vanderb.

(3) Ce fut en 1266, que Berne se donna à Pierre, Comte de Savoie. Simler. de *Republ. Helv.* L. 1. Guillim. *de Reb. Helvet.* L. 3. C. 8.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

pendant qu'il seroit protecteur de Berne. Il ne le fut pas long-tems; il commençoit à peine à se reposer des fatigues de cette derniere guerre, & des soins qu'il s'étoit donnés pour Berne, qu'il mourut à Chillon, au Pays de Vaud, le 7 de Juin 1268. (1)

Mort de Pierre de Savoie. 1268.

Ce Prince fut célebre par sa valeur, estimé par sa prudence, aimé par sa douceur & sa générosité. Il étoit d'un esprit vif; & dans les affaires, d'une vigilance, & d'une sagacité peu communes. Il fut de la plus rare habileté à profiter des circonstances, même à les faire naître, (2) lorsqu'il les jugeoit nécessaires; son courage & ses succès militaires lui firent donner le surnom de *Petit-Charlemagne:* mais il n'étoit ni cruel, ni intolérant, ni usurpateur, comme le fameux Charlemagne. Les Historiens Anglois le nomment *l'homme excellent*, *l'homme sage*, *l'homme discret*, *prudent* & *circonspect*. Il réunit au Comté de Savoie plusieurs Terres & Seigneuries qu'il avoit conquises en Chablais, en Vallais, en Dauphiné, & dans le Genevois. (3) Ses possessions étoient très-considérables.

De son Epouse Agnès de Foucigny, fille & héritiere d'Aymon, Seigneur de Foucigny, il n'eut qu'une fille, Béatrix de Savoie, Dame de Foucigny, qui fut mariée avec Guy, Dauphin de Viennois, Comte d'Albon, fils d'André de Bourgogne, surnommé *Dauphin*, Comte de Vienne & d'Albon. (4)

Philippe de Savoie succede au Comte Pierre.

Philippe de Savoie, frere, héritier & successeur de Pierre, étoit le huitieme des quatorze enfans de Thomas I. & il avoit été dès son enfance destiné à l'Eglise; ensorte que, lorsqu'il fut appellé au Comté de Savoie, il étoit déjà fort âgé, & il ne laissoit gueres espérer de lui des actions bien mémorables. Il se distingua cependant, & par sa fermeté & par la sagesse de son Gouvernement. Il étoit né en 1207; & encore dans l'enfance, il fut Chanoine de Metz, d'où il passa à la Prévoté de St. Donat de Bruges: son frere Amé IV. lui donna le Château de S. Symphorien d'Anzon, en Dauphiné. L'Evêché de Lausanne étant venu à vaquer, il fut nommé Evêque par une partie des Chanoines; mais le plus grand nombre s'étant opposé à cette élection, elle fut sans effet. Boniface de Savoie, son frere, Evêque de Valence, ayant été élevé à l'Archevêché de Cantorbéry, Philippe fut nommé à l'Evêché de Valence; il ne le garda qu'un an, & le quitta pour l'Archevêché de Lyon, auquel il fut nommé par le Pape Innocent IV, pendant la tenue du Concile de Lyon. Innocent IV. donna bientôt de nouvelles marques de son affection à Philippe, qu'il nomma Gouverneur du Patrimoine & Grand Gonfalonier de l'Eglise. (5) Ce fut dans ces deux postes éminens, que donnant les preuves les plus signalées de son attachement au S. Siege, il s'opposa vigoureusement aux Comtes d'Urbin & de Camerin, ainsi qu'aux Malatestes Seigneurs de Rimini, & qui, partisans zélés de l'Empereur Fréderic, cabaloient contre le Pape, & troubloient le repos de l'Eglise. Philippe ne quitta point le Souverain Pontife pendant toute la durée

(1) Pingon. *Arb. Gent.* Papire, Masson, Chieza, Botero.
(2) *Hist. de Franc.* L. 15.
(3) Paradin Vanderb. Guillim. de *Reb. Helvet.* L. 1. C. 3.
(4) Guichenon *Hist. Général. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.
(5) Ping. *Hist. Sab.* L. 9. Colomby *Hist. de Lyon.* L. 2. C. 45.

au Concile de Lyon, & il l'accompagna jusqu'à Rome. A son retour en Savoie, la guerre s'étant élevée entre Thomas, Amé & Louis ses neveux, contre les Astésans, Philippe prit parti pour ses neveux, les suivit, partagea leurs périls & leur gloire, se signalant par sa bravoure dans les combats, autant que dans les Conseils il se distinguoit par sa prudence. (1) Pendant qu'il secondoit ses neveux, Guy, Dauphin de Viennois, s'empara des Châteaux d'Annonay & d'Argental en Vivarais, dépendans de l'Archevêché de Lyon. Philippe ne crut pas devoir autoriser par son silence une telle usurpation, & faisant à son tour une incursion en Dauphiné, il s'y rendit maître de Septeme & de Villeneuve. Ces hostilités causérent une guerre déclarée, & qui eut entraîné peut-être la ruine des Pays qui en étoient tour-à-tour le théâtre, si la Médiation de quelques Seigneurs n'eut disposé ces deux ennemis à conclure un traité de paix.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

Quoique dès lors Philippe fut parvenu à un âge assez avancé pour ne pas changer d'Etat, cependant, l'espece de certitude où il étoit que Pierre, Comte de Savoie, son frere aîné, mourroit sans successeur, le détermina à résigner tous ses bénéfices, & il se maria avec la riche héritiere du Comte de Bourgogne. Alix, c'étoit le nom de cette épouse, avoit été en guerre avec Thibaud, Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, & depuis quelque tems, les deux Partis fatigués de leurs pertes, avoient fait une treve, dont le terme étoit prêt d'expirer. En faveur de ce mariage la treve fut prolongée de quelques mois (2): elle duroit encore, lorsque Pierre de Savoie mourut; Philippe de Savoie lui succéda à l'âge de soixante & un an, à l'exclusion de Béatrix de Savoie, fille de Pierre; de maniere que ce Pierre, qui, du Chef de sa femme, étoit déjà Comte de Bourgogne, fut aussi Comte de Savoie, & plus puissant par ces deux Souverainetés qu'aucun de ses prédécesseurs.

Philippe quitte l'Etat Ecclesiastique & se marie.

Il rentre en guerre contre Guy Dauphin. 1278.

Dès les premiers jours de son regne, Philippe fut obligé de prendre les armes, & de faire la guerre à Guy, Dauphin, Seigneur de Foucigny, qui lui disputoit la moitié de Tonon, dont il vouloit s'emparer par la force. On ignore quel fut l'événement de cette guerre. Les Bernois, pleins de reconnoissance pour les services que Pierre, Comte de Savoie leur avoit rendus, se hâterent d'envoyer à Philippe des Députés, chargés de lui demander sa protection, & de lui déclarer, que, l'ayant choisi pour leur Seigneur, ils ne vouloient avoir que lui pour défenseur, jusqu'à ce que l'Empereur fut venu en Alsace, & qu'il se fut rendu maître de Bâle.

Tandis que la ville de Berne renouvelloit à Philippe l'hommage qu'elle avoit prêté à Pierre; Hugues, Duc de Bourgogne acquit les droits de Béatrix de Bourgogne, Comtesse d'Orlemunde, sur le Comté de Bourgogne, & cette acquisition fit naître des difficultés entre l'Acquéreur & Philippe, Comte de Savoie & de Bourgogne (3); mais les suites fâcheuses qu'eût pu avoir cette contestation furent prévues & il fut convenu par un Traité qui terminoit tout, que le Duc Hugues quitteroit à la Comtesse de Bourgogne.

Traité entre Philippe & Hugues Duc de Bourgogne.

(1) Ping. *Aug. Taur.*
(2) Vanderb. Papire, Masson, Buttet, Taboué, Chieza, Doglioni.
(3) *Hist. de Bourg.* L. 4. ch. 23. Vigner. *Chron. de Bourg.*

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

& à Othelin son fils, toutes ses prétentions sur le Comté de Bourgogne, moyennant onze mille livres Viennoises, qui lui seroient payées par le Comte de Savoie, comme mari d'Alix, Comtesse de Bourgogne.

Quelque desir qu'eût Phillippe de vivre en paix avec ses voisins, l'ambition de ceux-ci, & leurs fréquentes usurpations l'obligerent, malgré lui, de rester presque perpétuellement armé. En effet, à peine il eut terminé ses différens avec le Duc de Bourgogne, que Rodolphe, Comte de Habsbourg, ligué avec le Comte de Monbeillard & de Fribourg, entreprit d'envahir le pays de Vaud, & sans déclaration de guerre, il alla mettre le siege devant Neufchatel. Amé & Henri, Seigneurs de Neufchatel, implorerent le secours du Comte de Savoie, qui, indépendamment du parti qu'il croyoit devoir prendre pour ses alliés, étoit lui-même intéressé à s'opposer aux projets ambitieux & aux entreprises du Comte de Habsbourg; il marcha au secours des Neufchatelois, obligea Rodolphe de lever le siege, & de retourner sur ses pas. (1)

Guerre contre Rodolphe, élu Roi des Romains.

Comme ç'étoit forcément que Rodolphe avoit renoncé à ses projets sur le pays de Vaud, il étoit vivement ulcéré contre le Comte de Savoie dont les armes victorieuses l'avoient obligé d'abandonner cette entreprise, & il n'attendoit pour se venger, que de plus favorables circonstances; son élévation les fit naître; il fut élu Roi des Romains, & le premier usage qu'il fit de sa puissance, fut de commencer la guerre en Suisse, contre Marguérite de Savoie, Comtesse de Kibourg & de Nidau. Philippe accourut au secours de sa sœur, & afin de garantir les terres de cette Princesse des fureurs de la guerre, il attira l'orage sur le Pays de Vaud. Le Roi des Romains avoit fait les plus grands préparatifs & il paroissoit résolu à périr, ou à triompher. Cependant, quelque vif que fut son ressentiment, les soins du Pape Martin V, ceux de Marguérite, Reine de France, & les sollicitations pressantes d'Edouard, Roi d'Angleterre éteignirent dès sa naissance, ce feu, qui annonçoit un si violent incendie. Rodolphe ne croyant pas devoir se refuser à d'aussi pressantes médiations, remit ses intérêts à Henri, Evêque de Bâle, & Philippe, de son côté, nomma pour son arbitre Guillaume, Evêque de Belley. (2) Ces deux Prélats entrerent en négociation, & après plusieurs conférences, ils prononcerent que la paix seroit rétablie, aux conditions que Philippe jouiroit des Châteaux de Morat & de Condamine, ainsi que de la ville de Payerne pendant sa vie; & qu'après sa mort, ses successeurs se soumettroient à Rodolphe pour ces Places: que le Roi des Romains prendroit le Comte de Savoie sous sa protection, que, de son côté le Comte de Savoie défendroit Rodolphe envers & contre tous; & qu'il seroit dit & déclaré par le Roi des Romains que Philippe & ses prédécesseurs, avoient toujours été fidelles Protecteurs de l'Empire (3) &c.

Traité de paix.

Mort de Philippe. 1285.

Cet orage menaçant qui sembloit devoir embraser la Savoie étoit à peine dissipé, que Philippe, après avoir reçu les témoignages les plus flatteurs de reconnoissance publique, alla se délasser des fatigues de la guerre dans le Châ-

(1) Pingon. *Hist. Sab.* L. 12.
(2) Pingon. *Hist. Sab.* Lazius. L. 8.
(3) *Chron. Munster.* Buttet. Genebr. Cuspin.

Château de Roſſillon en Bugey. Le repos qu'il alloit y chercher, fut plus long & plus profond qu'on ne s'y attendoit, & quelques jours après que Philippe s'y fut rendu, il y mourut, le 17 Novembre 1285, âgé de 78 ans. (1) On prétend que plus ambitieux qu'il n'eût du l'être à ſon âge, ce fut par un deſir extrême de régner & de commander, qu'il quitta l'état écclé-ſiaſtique: cela peut être; mais, s'il fut réellement utile à la Savoie, s'il fit du bien à ſes Peuples, s'il ne régna que pour les rendre heureux, qu'importe que ce fut par ambition, ou par quelqu'autre motif qu'on veuille ſuppoſer, qu'il parvint au ſuprême Commandement. Environ un an avant ſa mort, en 1284, il nomma pour ſon héritier au Comté de Savoie & aux Duchés de Chablais & d'Aouſte, Amé de Savoie, Seigneur de Baugé & de Breſſe ſon neveu. Son mariage avec Alix, Comteſſe de Bourgogne-Palatine, fut ſtérile, & le Comté de Savoie ne pouvoit paſſer à un Prince plus digne de gouverner, que l'étoit Amé, Seigneur de Breſſe, fils de Thomas II, Comte de Flandres & qui méritoit bien d'être la ſouche glorieuſe des Comtes & des Ducs de Savoie qui ont régné juſqu'à nos jours. (2) Ce Prince nâquit au Château de Bourget, le 4 Septembre 1249. Il n'avoit que dix ans, quand la mort lui enleva ſon Pere Thomas de Savoie, Comte de Flandres, & il fut élevé ſous les yeux & par les ſoins de Béatrix de Fieſque, ſa mere, juſqu'à ce que Philippe de Savoie ſon Oncle, alors Archevêque de Lyon, le prenant en affection, le retint auprès du lui, & dès ce jour le regarda comme ſon héritier. (3)

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Amé V. *lui ſuccède.*

Dans la guerre qui s'étoit élevée entre Thomas de Savoie, Comte de Piemont & les Aſtéſans, Pierre, Comte de Savoie, ayant conduit des Troupes au ſecours de Thomas ſon Neveu, Philippe, Archevêque de Lyon, voulut être auſſi de cette expédition, & il y fut, accompagné par Amé, ſon jeune neveu. On ſait combien fut malheureux l'événement de cette guerre, pour Thomas, qui y fut fait priſonnier, ainſi qu'Amé & Louis ſes freres, comme il y a eu occaſion de le raconter. Lorſqu'enſuite ces Princes eurent été mis en liberté, Philippe de Savoie, maria Amé ſon Neveu, avec Sybille de Baugé, qui apporta en doit à ſon époux la terre de Baugé & la Breſſe. Ce fut en cette qualité, & du Chef de ſa femme, que quelque tems après, Amé de Savoie reçut en Breſſe les hommages de tous les Gentils-hommes de cette Province. (4) Lorſqu'Amé alla en Angleterre avec Thomas & Louis ſes freres, recueillir la ſucceſſion que leur avoit laiſſée Pierre, Comte de Savoie leur oncle, il traita ſur les poſſeſſions dépendantes de cet héritage & ſituées en Angleterre, avec la Reine Eléonor & le Roi Edouard ſon fils, qui le comblerent l'un & l'autre des marques les plus diſtinguées d'eſtime & d'amitié. De retour de ce voyage, Amé rendit à Philippe, Comte de Savoie & de Bourgogne ſon Oncle, ſoit dans la guerre, ſoit dans les affaires les plus importantes & les plus épineuſes, du Gouvernement, des ſervices ſi eſſentiels, que le Comte Philippe crut devoir

(1) *Théat. d'honn. & de Chev.* L. 8. *Bibl. Hiſt.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Générale de la Roy. maiſ. de Sav.* T. I.
(3) Ping. *Arb. Gent.* Pap. Maſſ. Buttet.
(4) Pingon. *Hiſt. Sab.* L. 12. *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.* L. 1. C. 20.

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

payer ce zele par la plus entiere confiance ; & son amitié pour son neveu croissant à mesure que celui-ci se rendoit utile à l'Etat, le Souverain de Savoie lui donna autant d'autorité qu'il en avoit lui-même ; enforte que le Peuple le respectoit déja comme celui qui devoit un jour les gouverner ; & Philippe, qui ne songeoit qu'à lui assurer la Souveraineté, lui remit le Duché d'Aouste, afin de lui donner assez de puissance, pour que Thomas de Savoie, Comte de Piemont, ne fut point tenté dans la suite, de faire valoir son droit de primogéniture.

Il ne paroît cependant point que Thomas eût formé aucun dessein de s'opposer à l'élévation de son frere. Car, à peine Philippe de Savoie fut mort, qu'Amé fut salué Comte de Savoie, & prit, sans éprouver aucun obstacle, aucune sorte d'opposition, les Rênes du Gouvernement. Ce ne fut que quelques mois après son avénement, que Louis, son frere puîné, lui demanda, non la Souveraineté, mais à partager la succession de Philippe, ne voulant point s'en tenir au testament de ce dernier. Cette contestation fut bientôt terminée par des Arbitres qui ordonnerent, que pour tout appanage, Louis auroit la Baronie de Vaud, conformément aux dernieres volontés de Philippe. Il y eut aussi quelques différens entre le nouveau Souverain & Humbert, Dauphin, & ce démélé s'étoit très-vivement aigri, lorsque par des Arbitres nommés de part & d'autre, il fut décidé que jusqu'au jugement définitif de cettte affaire, il y auroit treve entre les Parties, & qu'elles s'abstiendroient de toutes hostilités. Marguérite, Reine de France, qui avoit pour Amé autant d'estime & d'attachement qu'en avoit eu Philippe, ordonna qu'aussi-tôt qu'elle auroit cessé de vivre, les Châteaux de Pierre-Châtel, de Seyssel & de Montfalcon, seroient remis en toute propriété au Comte de Savoie & aux enfans de Thomas. A peu-près dans le même tems, les habitans de la ville de Lyon se mirent sous sa protection. On avoit une si haute idée de sa valeur, de sa prudence & sur-tout de son intégrité, qu'Otton, Archevêque de Milan, la Maison de Manfroi de Beccaria, & les habitans de Milan rechercherent son alliance, ainsi que les villes de Pavie, de Bresse, de Crémone, & de Plaisance, les conditions de ce Traité furent très-avantageuses au Comte Amé. (1)

Traité d'Alliance de plusieurs Villes d'Italie avec Amé V.

Guerre du Comte de Savoie contre le Comte de Genève & le Dauphin de Viennois.

Quelqu'étendue néanmoins que fut la réputation du Comte de Savoie, les premiers jours de son regne furent troublés par les projets ambitieux & les tentations d'Amé II, Comte de Genève & d'Humbert, Dauphin de Viennois, l'un & l'autre anciens ennemis de la Maison de Savoie, & se croyant intéressés à s'opposer à l'accroissement de la puissance d'un tel voisin. Ils réunirent leurs forces, & commencerent cette guerre par les plus violentes hostilités. Le Comte de Genève porta successivement ses armes dans le Bugey, le Valromey, le Pays de Vaud, & le Chablais, où il commit beaucoup de ravages & fit quelques conquêtes ; tandis que de son côté le Dauphin de Viennois se jetta sur le terres de la Maison de Savoie, dans le Viennois. Mais ces deux ennemis payerent cherement ces légers avantages. Amé V, à la tête de toutes ses troupes, marcha contre le Com-

(1) Le Traité des Lyonnois fut fait en 1286. Celui de Milan & des autres Villes d'Italie, fut rédigé & signé au Bourget, le 3 Avril 1287.

te de Genève, l'attaqua, le battit complettement, & mit son Armée en fuite, s'empara du Pont de Genève, se rendit maître du Château de l'Isle, où il mit Garnison, surprit le Fort de la Cluse & le Château de Léal. Le Comte de Genève vaincu & humilié, le Vainqueur tourna ses armes contre le Dauphin de Viennois, & la supériorité décidée qu'il avoit sur cet ennemi, lui promettoit les succès les plus éclatans, lorsque le Pape, Edouard Roi d'Angleterre, & Robert, Duc de Bourgogne, touchés de la situation du Dauphin de Viennois, offrirent leur Médiation. Amé V, qui n'avoit, ni donné sujet à cette guerre, ni commencé les hostilités, accepta volontiers les offres des Médiateurs: la contestation fut jugée par des Arbitres, dont le jugement fut, que le fils du Comte de Savoie épouseroit la fille du Dauphin, & que le fils du Dauphin épouseroit la fille d'Amé V, lorsqu'ils seroient en âge d'être mariés. (1)

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

Traité de Paix.

L'acquisition que Robert, Duc de Bourgogne avoit faite d'Humbert, Dauphin de Viennois, de la terre de Revermont, gênant beaucoup Amé V, qui, du Chef de Sybille de Baugé son épouse, possédoit en entier le pays de Bresse & de Eugey, dans lequel cette terre étoit enclavée, il y eut une convention entre lui & le Duc de Bourgogne, par laquelle Robert lui céda toutes ses possessions de Revermont, moyennant huit mille livres en argent, & en échange de quelques Châteaux & quelques Fiefs. (2) Otthon, Comte Palatin de Bourgogne, allarmé du voisinage d'un Prince aussi puissant, s'empressa de rechercher son amitié, l'obtint, & conclut avec lui, en 1289, un traité de confédération.

Par ces diverses négociations, Amé V. avoit étendu sa domination & assuré la paix dans ses Etats. Le calme ne fut cependant pas d'aussi longue durée qu'il l'avoit espéré; les Astésans exposés aux violentes hostilités du Marquis de Montferrat, implorerent son secours, & il passa les Alpes, suivi de cinq-cens lances & de sept mille hommes d'Infanterie. Sa valeur & son activité, fixerent la victoire du côté des Astésans. De succès en succès, Amé V. pénétra dans le Montferrat, s'empara de plusieurs villes, & ravagea le pays. Un évènement imprévu mit bientôt fin à cette guerre. Le Marquis de Montferrat qui l'avoit excitée, étant allé à Alexandrie dans la vue, ou sous prétexte d'y appaiser une sédition, une foule de conjurés qui avoient conspiré sa perte, l'y arrêterent prisonnier, & il mourut peu de tems après, dans les liens de la captivité. (3)

Amé V. défend les Astésans contre le Marquis de Montferrat.

Peu frappé du malheureux sort du Marquis de Montferrat, le Marquis de Saluces tenta aussi de se rendre indépendant, & refusa au Comte de Savoie l'hommage qu'il lui devoit pour les terres de Busque, Bernaix, Scarnafix & Barges, qu'il possédoit du chef de Béatrix de Savoie sa mere. Irrité d'un refus auquel il ne s'étoit point attendu, Amé V, à la tête de ses Troupes & de celles de ses Confédérés, se jetta sur les terres du Marquis de Saluces, & y fit tant de ravages, réduisit le Marquis à une telle situation,

Il fait la guerre au Marquis de Saluces qui se soumet.

(1) Ce Traité est du jeudi après l'Octave de la S. Martin d'Hiver, 1287.

(2) *Hist. des Dauphins*, ch. 9. *Hist. de Bresse*, p. 1. ch. 39. Ce traité fut conclu en Octobre 1289.

(3) Galeotto *Hist. de Montferrat.*

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

que prenant le seul parti qui lui restoit, il eut recours à la générosité d'Amé, reconnut ses torts, & lui rendit l'hommage qu'il avoit si mal à propos refusé. (1)

Guerre de Fribourg contre Berne.

Il y avoit quelques années que les Bernois s'étoient donnés au Comte de Savoie, prédécesseur de Philippe, & ils avoient renouvellé leur hommage à ce dernier. On ne voit nulle part qu'ils eussent en aucun tems retracté le traité qu'ils avoient fait avec Pierre, & confirmé sous Philippe; & on ne comprend point par quel motif Amé V, renonçant aux droits qu'il avoit sur cette Ville, se déclara contr'elle pour les Fribourgeois. Quoiqu'il en soit, les Fribourgeois & leurs alliés, les Comtes de Neubourg & de Grueres, l'Evêque de Lausanne, quelques Seigneurs & quelques villes du voisinage, l'ayant prié de les secourir, il leur accorda leur demande sans hésiter, leur conduisit des Troupes, & ne put, malgré sa valeur & son activité, empêcher les Bernois de remporter une victoire signalée, & qui fut suivie de pertes encore plus considérables pour les Fribourgeois, sur lesquels l'armée Bernoise s'empara de Gerinstein, après avoir totalement ruiné le Fort de Bels. (2) Cette guerre fut presque aussi-tôt terminée qu'entreprise; & il paroit qu'Amé V. rendit à Berne sa protection & l'amitié qui avoit lié cette ville avec les deux derniers Souverains de Savoie: car, l'Evêque de Constance, tuteur d'Archman, Comte d'Aspurg son neveu, promit par une convention expresse & solemnelle, que le jeune Archman aideroit de toute sa puissance le Comte de Savoie, à recouvrer quelques Châteaux situés au pays de Vaud, dont Rodolphe, Roi des Romains, & ses enfans, s'étoient emparés à force armée; que de son côté le Comte de Savoie deffendroit & secourroit les Bernois. (3) Cette derniere clause suppose évidemment le rétablissement de l'ancienne union entre la ville de Berne & le Comte Amé V.

Amé V. prend parti pour les Fribourgeois.

Traité entre le Comte de Savoie & le Comte d'Aspurg.

Le Dauphin de Viennois recommence les hostilités.

Quelques précautions que le Comte de Savoie eût prises pour terminer toutes les anciennes querelles qui avoient tant de fois divisé sa Maison & celle du Dauphin de Viennois, il ne tarda cependant point à s'élever de nouvelles disputes. Il n'est guere possible que la paix se conserve inaltérable entre deux Princes voisins, également jaloux de leur puissance. Ces sujets de contestation étoient d'ailleurs si fréquens, que rien n'étoit plus incertain que la mouvance de plusieurs possessions sur lesquelles les deux Souverains prétendoient avoir des droits. Les mêmes causes de dispute divisoient très-souvent aussi le Comte de Savoie & celui de Genève. Amé V. avoit pris tous les moyens que sa prudence lui avoit suggérés pour mettre ses Etats à l'abri des entreprises de ce voisin. Les Traités qu'il avoit faits avec ces deux Princes sembloient devoir perpétuer la paix entre les trois Gouvernemens; mais ils étoient trop près les uns des autres; le calme ne se soutint pas; le Dauphin de Viennois fut celui des trois Souverains qui rompit la bonne intelligence, sans déclarer la guerre, il fit des incursions sur les terres de Savoie, & y commit quelques ravages, sous prétexte des différens qui subsistoient entre les deux Souverainetés au sujet des terres d'Ambronay, de S. Jean de Bor-

(1) Galcotto Chieza. *Hist. de Montferrat.*
(2) Simler *de Rep. Helvet.* Lib. 6. Parad. *Hist. de Savoie*. L. 2. ch. 88.
(3) Guichenon *Hist. Général de la Maison de Sav.* T. 1. p. 352.

mi & de Château Briord (1). Quelques Seigneurs voisins se donnerent des soins pour éteindre cette dispute dès sa naissance, & après bien des démarches, il fut convenu que les deux Princes s'en remettroient à la décision des Archevêques de Lyon & de Vienne en Dauphiné & de deux Gentils-hommes. Ces Arbitres s'assemblerent, ne purent s'accorder sur le jugement de la contestation, & se contenterent d'ordonner qu'en attendant qu'ils eussent prononcé, la treve seroit observée de part & d'autre, & le commerce rétabli entre les Sujets des deux Princes.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

Le Comte de Savoie & le Dauphin de Viennois se conformerent de bonne foi à cette décision préliminaire; mais Guillaume Millien, Gentilhomme du Dauphiné, jugea à propos de faire de son chef, ou du moins sans qu'il y parut autorisé, de nouvelles hostilités dans le Viennois, sur les terres que le Comte de Savoie y possédoit. Le Seigneur de Chandée, Hugues, Baillif de Viennois pour le Comte Amé V, prit les armes, rassembla quelques troupes, & se croyant obligé de repousser l'injure faite à son Prince, il marcha contre l'Agresseur, le chargea, mit ses gens en fuite, & le fit prisonnier (2). Le Dauphin de Viennois, Protecteur de Guillaume Millien, qui peut-être n'avoit agi que par ses ordres, envoya trois Seigneurs en ôtage au Comte de Savoie, auquel il fit demander la délivrance de Millien, promettant de réparer tous les dommages qu'il avoit pu faire. Amé V. accorda tout: les négociations recommencerent, de nouveaux Arbitres furent nommés de part & d'autre, & il fut convenu que si avant le jugement, il se faisoit quelques hostilités, le dommage seroit réparé tout de suite, suivant l'estimation qui en seroit faite par quelques experts, qui furent nommés par avance. Quant au Comte de Genève, qui, à l'exemple du Dauphin, avoit aussi fait des hostilités, la querelle fut de même soumise au jugement de quelques Arbitres, & la treve ordonnée, jusqu'à la décision qui termineroit le différend. Ce procès étoit vraisemblablement difficile à juger; car, avant que les Arbitres eussent prononcé la treve expira, & fut prorogée: enfin, par le traité qui fut fait l'année suivante, d'après le jugement des Arbitres, il fut réglé que le Comte de Savoie se départiroit au profit du Dauphin, de l'hommage de la Baronnie de la Tour & de Coligny, & que quant au reste des prétentions respectives des deux Souverains concernant les terres & Châteaux des deux dominations, les choses resteroient dans l'état où elles étoient (3): arrangement, fort peu réfléchi, & qui laissoit subsister toutes les anciennes semences de division. Le Comte de Genève fit son traité particulier avec Amé V, à Aix, & par ce traité il fut convenu que le Comte de Genève resteroit désormais fidelle au Comte de Savoie, son Seigneur, & à ses successeurs; qu'il seroit obligé de les secourir de tout son pouvoir & de toutes les forces de son Pays, envers & contre tous (4).

Traité entre le Comte de Savoie & le Comte de Genève.

Pendant que ce Traité se concluoit, Edouard I, Roi d'Angleterre, menacé par la France d'une guerre prochaine, rechercha l'amitié d'Amé V, qui lui promit de lui fournir tout autant de Troupes qu'il le pourroit. La proxi-

Edouard I. demande à Amé V. des secours contre la France.

(1) Idem. P. 352.
(2) Guichenon. *Hist. Général de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. p. 353.
(3) *Hist. de Bresse.* P. 1. Ch. 39.
(4) Guichenon. *Hist. Generale de la Roy. Mais. de Savoie.* T. 1. p. 354.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

mité des liens de parenté qui l'unissoient à Edouard, ne lui permettoient point de rester neutre, quelque guerre que ce Monarque eut à soutenir.

La légitimité de l'avènement d'Amé au Comté de Savoie, n'avoit point été contestée lorsqu'il succéda à son Oncle Philippe; & depuis, il avoit joui paisiblement de la Souveraineté. Cependant Philippe de Savoie, son neveu, Prince d'Achaïe, & qui avoit été son pupille, ainsi que ses freres, excité par Guye de Bourgogne sa mere, fit tout-à-coup une demande à laquelle on ne s'attendoit pas, & prétendit qu'étant l'ainé des enfans de Thomas III, de Savoie, Comte de Piemont, frere ainé d'Amé V, il eût du incontestablement succéder au Comte Philippe, & que c'étoit à lui exclusivement que la Souveraineté appartenoit. Toutefois, comme Philippe n'étoit point assez fort, ni assez puissant pour lutter contre Amé V, il ne fit que des plaintes, & demanda un apanage pour ses freres, avec lesquels il étoit étroitement uni (1). Le Comte de Savoie comprit facilement le but de cette demande; mais, contre l'attente de Philippe, il la fit servir à l'affermissement de son autorité; & se prêtant au desir apparent de ses neveux, il consentit d'autant plus volontiers à un accommodement, qu'il lui assuroit une renonciation expresse & authentique des enfans de Thomas III: & il se conforma à la décision des Médiateurs de cet arrangement, qui adjugerent à Philippe de Savoie la ville de Turin, les Châteaux de Mont-Carlier, Carignan, Vigon, Villefranche, Cauours, Collegno, Alpignan, la Pérouse; Pignerol, & enfin, toutes les possessions d'au-de-là les monts, appartenantes à la Maison de Savoie; sous la reserve néanmoins de la Souveraineté, de laquelle Amé V. déclara ne vouloir pas se départir (2).

Accommodement entre Amé V. & ses neveux.

Guerre d'Edouard contre Philippe le Bel.

Le Comte de Savoie ne s'occupoit plus que du soin de secourir son parent, Edouard, Roi d'Angleterre, qui, de son côté, faisoit contre la France les plus grands préparatifs. Guy, Comte de Flandres, détenu depuis long-tems en captivité chez les François, n'étoit enfin parvenu à sortir de prison, que par les vives sollicitations du Pape & sous la caution du Comte Amé V. A peine Guy fut libre, que ne songeant qu'à réparer ses disgraces passées, il demanda du secours au Roi d'Angleterre. Edouard, lui en accorda, & vint lui-même jusqu'à Gand, suivi d'une puissante Armée; mais, malgré la réunion de leurs Troupes, Edouard & Guy furent contraints de demander une treve à Philippe le Bel, qui voulut bien y consentir, déterminé par les instances du Roi de Sicile, & du Comte Amé V. Cette treve ne fut pas plutôt expirée, que le Comte d'Artois, à la tête de l'armée Françoise, remporta sur les Flamands une victoire complette à Furnes (3). Cette victoire fut suivie du siege de Lille, qui fut formé par le Roi Philippe le Bel. Robert de Flandres, Comte de Nevers, commandoit dans cette Place; mais ne se croyant point en état de la défendre, il obtint de Philippe, par la médiation des Comtes de Savoie, d'Artois & de Haynaut, la permission d'en sortir avec toute sa Maison. Les progrès des armes françoises furent & si rapides & si considérables, que le Roi Edouard demanda une treve, & elle lui fut accordée.

(1) Duchesne. *Hist. d'Angl.*
(2) Aug. Taur. du Tillet. Duchesne. G. Nangius *Chron. de Fland.* C. 36.
(3) Viger. *Hist. de Fran. Chron. de Flandr.* Ch. 36 & 37.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

Tout succédoit au gré du Comte Amé: il espéroit d'amener la France & l'Angleterre à une paix solide; il l'avoit fixée dans ses Etats; & pour comble de prospérité, l'Empereur Albert ratifia les traités faits entre ses prédécesseurs & la Maison de Savoie, à laquelle il promit de rendre Payerne & quelques autres Places du Pays de Vaud, dans le cas même où les Arbitres, qui devoient prononcer sur la propriété de ces places, les adjugeroient à l'Empire. Pendant le séjour d'Amé à la Cour de Philippe le Bel, le Comte de Provence lui envoya proposer une ligue contre le Dauphin de Viennois, qui ne cessoit de remuer & de tâcher d'étendre par les armes sa domination. Instruit depuis long-tems des projets & des entreprises de ce voisin inquiet, le Comte de Savoie, saisit cette occasion de réprimer ses injustes tentations, & il se ligua avec le Comte de Provence.

Ligue entre les Comtes de Savoie & de Provence, contre le Dauphin de Viennois.

La treve entre la France & l'Angleterre fut convertie en paix heureuse, & qu'on croyoit d'autant plus stable, que Marguérite de France, Soeur de Philippe le Bel, fut accordée en mariage à Henri, Roi d'Angleterre. Henri donna pouvoir au Comte Amé V, son cousin, d'arrêter les articles de ce mariage, qui détachant les Anglois du Comte de Flandres, obligea celui-ci de s'en remettre à la clémence du Roi Philippe, auprès duquel il fut conduit par le Roi de Sicile & le Comte de Savoie (1).

Cependant le Dauphin de Viennois ulcéré de la Ligue faite entre le Comte de Provence & Amé V, déclara la guerre au dernier, fit de violentes hostilités en Savoie, commit autant de ravages qu'il put, & fit beaucoup de prisonniers. Plein du desir de se venger, Amé se rendit en Savoie, rassembla toutes ses Troupes, fondit en Provence, où il fit à son tour, de cruelles dévastations (2). Charles de France, Comte de Valois, offrit sa médiation aux deux Princes ennemis; elle fut acceptée, & dans le Compromis par lequel les deux Souverains le choisirent pour juge, il fut stipulé que celui des deux qui enfreindroit la sentence de Charles, payeroit quarante mille livres applicables au sécours de la Terre-Sainte, & qui seroient déposées entre les mains du Pape. Muni du plus ample pouvoir, le Comte de Valois se transporta sur les lieux, & après le plus mur examen, il prononça que tout ce qui avoit été pris de part & d'autre pendant le cours des dernieres hostilités, seroit restitué; que les Forts nouvellement construits seroient démolis & les prisonniers rendus. Quelque juste & impartiale que fut cette décision, elle déplut beaucoup au Dauphin de Viennois, qui, n'osant toutefois refuser de s'y soumettre, suscita de nouveaux ennemis au Comte de Savoie, & engagea Hugues de Genève, Seigneur d'Anthon, à assiéger le Château de Monthous, près de Genève (3). Le Comte de Savoie, marcha à la défense de cette Place; mais, à la sollicitation du Dauphin de Viennois, le Comte de Genève, Jean de Savoie, & les Sires de Beaujeu & de Gex, refusérent le passage sur leurs terres à Amé V, &, à la tête de leurs Troupes, s'opposérent à sa marche: le Comte de Savoie, résolu de poursuivre son entreprise, combattit

Nouvelle hostilités contre Amé V, & ses succès.

(1) Du Tillet. *Trait. de France & d'Angleterre.* Ch. 26. Colut. L. [illegible]. Ch. [illegible].
(2) *Fasicul. Rer. Genev.*
(3) Idem.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

ces Troupes réunies, les battit, les dispersa, & les Genevois accablés se soumirent & lui remirent le Château de Monthous (1).

Avec quelque générosité que Philippe le Bel eût reçu le Comte de Flandres, il eut bientôt à se plaindre de l'infidélité des Flamands, & déterminé à venger l'injure qu'il en avoit reçue à la journée de Courtray: il se proposa de les humilier, & de porter chez eux la guerre la plus vive. Le Comte de Savoie joignit ses Troupes à celles de Philippe, & les lui conduisit lui-même à Péronne, où les Flamands effrayés de l'orage, conjurerent le Roi de leur accorder une treve; ils l'obtinrent pour un an, par la médiation du Comte de Savoie, qui, n'ayant plus rien qui le retint en France, s'en retourna dans ses Etats. Ce qui hâta encore le retour d'Amé V, furent les nouvelles tracasseries que le Dauphin de Viennois paroissoit disposé à susciter: mais la présence du Comte le contint, & le calme fut rétabli par un nouveau traité de paix conclu entre ces deux Princes, le 7 Mai 1304 (2).

Traité de Paix entre Amé V. & le Dauphin de Viennois.

Ce traité, dont il est inutile de rapporter les clauses, fort multipliées, paroissoit décider toutes les anciennes contestations & prévenir toutes les difficultés qui eussent pu s'élever dans la suite: mais il ne fut point exécuté: le Dauphin de Viennois se plaignit de quelques conditions qu'il trouvoit trop onereuses; & la quérelle alloit se ranimer plus vivement que jamais, lorsque le Pape Clément V, appaisa la dispute, voulut en être l'Arbitre; & par sa bulle du mois de Mars 1306, ordonna qu'il y auroit treve entre les deux Princes. Le Souverain-Pontife ne jugea point le différend, il voulut seulement qu'il y eut suspension d'armes, parceque, disoit-il, une guerre quelle qu'elle pût être, ne pouvoit qu'arrêter le voyage d'outre-mer des Princes Chrétiens, & suspendre l'exécution de leur grande entreprise contre les Infidelles. (3) Quelqu'insuffisante que fut la décision du Pape, il paroit cependant qu'elle eût le plus grand effet: du moins la haine mutuelle du Comte de Savoie & du Dauphin de Viennois, n'éclata-t-elle point par des hostilités.

Traité entre l'Evêque de Lausanne & le Comte de Savoie.

Amé V, de retour en Savoie, y jouissoit d'une profonde paix, de l'amitié de ses Sujets & de la confiance des Princes Voisins. Son autorité étoit si respectée, que Pierre, Evêque de Lausanne, pour se conserver la bienveillance de ce Souverain, confirma le Traité d'association que Jean, Evêque de Lausanne, son prédécesseur avoit fait il y avoit plusieurs années, avec Pierre, Comte de Savoie (4). Toutefois, à mesure qu'Amé V. étendoit sa puissance, la jalousie du Dauphin de Viennois s'accroissoit, & son ancienne inimitié pour la Maison de Savoie s'aigrit au point, que, sans égard à la treve ordonnée par le Pape, sans crainte des censures ecclésiastiques, il leva tout-à-coup les armes contre Amé V; & alla s'emparer du Château d'Entremonts, dont il se rendit maître par la trahison de Rolet de Montbel, Seigneur de cette Place, & qui, par la plus punissable corruption, manqua de fidélité au Comte de Savoie dont il étoit homme lige (5). Clément V. irrité de cette per-

(1) Guichenon. *Hist. Générale de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1. p. 356.
(2) *Hist. de Bresse.* Part. 1. Ch. 39.
(3) Guichenon. *Hist. Général. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1. p. 356.
(4) *Titr. de la Chambre des Comtes de Sav.*
(5) Parad. *Hist. de Sav.* l. 2. Ch. 103.

perfidie, & plus encore du mépris qu'on avoit fait en cette occasion de ses ordres suprêmes, envoya l'Archidiacre d'Auxerre sommer le Dauphin de rendre incessamment au Comte cette Place usurpée; Henri, Seigneur de Montaigny, Baillif du Dauphin, & qui commandoit dans Entremonts, non-seulement refusa d'obéir à la sommation, mais refusa l'entrée d'Entremonts à l'Archidiacre. Indigné d'un tel procédé, le Comte de Savoie vint à la tête de ses Troupes, faire le siege de cette Place, & malgré la vigoureuse résistance du Seigneur de Montaigny, il s'en empara, après cinq semaines de Siege, & contraignit le Gouverneur de se rendre à discrétion. Tout autre qu'Amé V. se fut peut-être vengé sur cet obstiné Commandant, de la déloyauté de Montbel; mais, il estimoit trop, la valeur & la fidélité dans ses ennemis-mêmes pour abuser de sa supériorité; il pardonna généreusement à Montaigny & à Montbel; s'assura du Château d'Entremonts, & voulut bien oublier, dans le sein de la victoire, les fautes & les crimes de Sujets déloyaux qu'il auroit pu punir. (1).

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

Cette expédition terminée à son avantage, le Comte de Savoie alla en France, & assista, à Boulogne sur Mer, à la célébration du mariage d'Edouard VI, Roi d'Angleterre, avec Isabelle de Valois. Quelques mois après il se rendit dans ses Etats, & envoya des Troupes à Azon, Marquis de Ferrare, qui lui avoit demandé du secours contre les Mantouans, les Bressans & les Véronnois. (2).

Mariage du Roi d'Angleterre avec Isabelle de Valois.

La réputation qu'avoit acquise le Souverain de Savoie par ses talens militaires, par son habileté dans l'art très-peu connu alors des négociations, & sur-tout par son amour pour la justice & le bon ordre, parut en avoir enfin imposé à ses voisins; &, soit qu'on craignit sa valeur, soit qu'il se fut rendu plus redoutable encore par ses alliances, il ne fut gueres plus inquiété dans ses possessions, ni dans les droits & l'exercice de son autorité. L'un des plus turbulens d'entre ses voisins, étoit Guillaume, Comte de Genève, qui jusqu'alors n'avoit cessé de lui susciter des quérelles, lorsque les circonstances ne lui avoient pas permis de faire ouvertement la guerre. Ramené, comme les autres, à des idées plus pacifiques, il consentit, par un Traité du mois de Novembre 1308, à lui faire hommage, & promit de le servir envers & contre tous, toutes les fois qu'il en seroit requis. (1). Mais à peine Amé V. avoit assuré la paix entre Genève & lui, qu'il eut une nouvelle contestation à soutenir contre Béatrix de Savoie, Dauphine de Viennois & Hugues Dauphin, son fils, au sujet de beaucoup de Châteaux, de Terres & de Fiefs que Béatrix & Hugues possédoient au-delà du Lac de Genève, du côté de Lausanne, & depuis Seyssel jusqu'à Fribourg; possessions que le Comte de Savoie soutenoit lui appartenir par droit de Commise, & pour avoir été aliénées sans son consentement. Hugues & Béatrix formoient de leur côté des prétentions sur plusieurs terres du Comte, & qu'ils disoient aussi leur appartenir, du Chef de Pierre, Comte de Savoie, dont ils étoient héritiers.

Traité du Comte de Genève avec Amé V.

Ce différent eût eu inévitablement des suites très-fâcheuses, s'il y eût eu

(1) *Fasciculus Rer. Genev.* Vanderb. Botero.
(2) *Chroniq. de Fland.* Ch. 10. Pigna. L. 3. H. Atert.
(3) Guichenon. *Hist. Gen. de la Mais. de Sav.* T. 1. p. 357-358.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

moins d'amitié, & moins d'intelligence entre ces illustres parens. Ils se concilierent; chacun d'eux fit des sacrifices; & par Traité du 17 Décembre 1308, il fut convenu que Béatrix de Savoie & son fils, céderoient à Amé V. tous les droits & toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir au Comté de Savoie, & qu'ils tiendroient en toute propriété, sous l'hommage du Comte, les Châteaux de Foucigny, Bonne, Monthous, Bonneville & Chatelet; en un mot, tout ce qu'ils possédoient depuis Seyssel jusqu'à Fribourg; que de son côté le Comte remettroit le Château de Lullin, en Fief à Hugues Dauphin, qui promit de laisser jouir le Comte & ses successeurs du Château de l'Isle & du Vidomat de Genève, ainsi que de tout ce qu'il prétendoit à Genève, & dans le territoire de cette Ville, sans y apporter nul obstacle, &c. On rapporte ici la principale Clause de ce Traité, à cause des différens, & des fréquentes guerres qu'il y a eu dans la suite entre Genève & la Maison de Savoie, au sujet de ce même Vidomat. (1)

Le Vidomat de Genève assuré à la maison de Savoie.

Hostilités entre Amé V, & le Dauphin de Viennois.

Le Siege d'Entremonts, quelque succès qu'eut obtenu le Comte de Savoie, & avec quelque modération qu'il se fut conduit, eut des suites fâcheuses, & la quérelle s'étant vivement animée, la guerre alloit se rallumer entre Amé V. & le Dauphin de Viennois, quand Agnès de France, Duchesse de Bourgogne & Jean de Châlon, Seigneur d'Arlay offrirent leur médiation & se donnerent beaucoup de soins pour rétablir la paix entre les deux Souverains; mais leurs conseils & leurs démarches ne réussirent qu'en partie, &, sans pouvoir terminer le différend, on ne parvint qu'à faire consentir les deux ennemis à une treve d'assez courte durée. Pendant cette intervalle, Agnès & Jean de Châlon firent de nouvelles instances, & obtinrent enfin du Dauphin & d'Amé un Compromis par lequel ils remettoient la décision de leur différend à l'arbitrage du même Seigneur d'Arlay, de Beraud de Mercœur, Connètable de Champagne, d'Aimery, Seigneur d'Albret, & de Pierre, Seigneur de Grandson; mais ces soins réunis, la justice & la bonne volonté de ces Arbitres furent encore sans effet, tant il est difficile d'engager deux Souverains animés du desir de s'entredétruire, à renoncer à la haine mutuelle qu'ils se sont une fois vouée. Philippe-le-Bel fit aussi ce qu'il pût pour reconcilier les deux ennemis, & il ne put gagner sur eux que de les faire consentir à une nouvelle treve, qui ne décidoit rien. (2)

Bref du Pape Clément V. contre les Templiers.

Ce fut pendant ces négociations que le Pape Clément V. adressa au Comte de Savoie un Bref rempli d'un zele sanguinaire, & par lequel il prioit ce Prince de faire arrêter tous les Templiers qu'il y avoit dans ses Etats, & de se saisir de leurs Biens, pour raison, ajoutoit le Souverain-Pontife, des crimes énormes dont ils sont accusés. Mais avant d'usurper les Biens des Templiers, avant de les punir eux-mêmes, de les jetter dans des Cachets; du moins eût-il fallu les convaincre des crimes dont on les accusoit. (3) Clément V, & les Souverains qui concoururent à la destruction de cet Ordre, commirent dit-on une atrocité plus monstrueuse encore, que les prétendus crimes qu'ils imputoient à cette foule d'accusés, déja proscrits, avant qu'on

(1) *Hist. de la Conféd. Helvet.* L. 11.
(2) Duchesne *Hist. des Dauphins.* Ch. 10.
(3) Guichenon *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1. p. 358-359.

eût porté contr'eux les premieres dénonciations. Il n'y eut d'énormité que dans l'injustice des persécuteurs, & cet Acte d'extreme rigueur ne fait pas honneur à leur mémoire. Cependant il faut avouer que ce fut par foiblesse, par aveugle déférence, & non par aucun excès de cruauté, que quelques Souverains se prêterent en cette occasion, aux vues de Clément V. Amé, qui, ne supposoit pas le Souverain-Pontife susceptible de passions fougueuses, ni capable de prendre, pour les assouvir, des moyens illicites, crut de bonne foi les Templiers coupables de toutes les horreurs qu'on leur attribuoit, de toute la scélératesse dont on les chargeoit, de tous les attentats qu'on leur supposoit contre l'Etre-Suprême, contre les Souverains & les Peuples, & il crut la Réligion, sa propre sûreté, le repos de ses Sujets intéressés à déférer aux volontés du Pape. D'ailleurs, il étoit encore bien éloigné de prévoir par quelle catastrophe l'injustice & l'avidité termineroient cette persécution.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

Motifs de la conduite d'Amé dans cette affaire

Après avoir agi conformément au Bref de Clément V, le Comte de Savoie s'absenta pour quelque tems de ses Etats, & alla assister, accompagné de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel, des Ducs de Bretagne & de Brabant, du Comte de Luxembourg & de Louis de Savoie, Baron de Vaud, au couronnement d'Edouard II, Roi d'Angleterre: solemnité qui se fit avec la plus grande magnificence, au Palais de Westminster, en 1306. (1) Cette cérémonie n'eut pas été plutôt célébrée, qu'Amé V. se rembarqua pour se rendre en Savoie, où une solemnité semblable le rappelloit. En effet, avant ce voyage en Angleterre, Henri VII, Comte de Luxembourg, ayant été élu Empereur, avoit envoyé le Comte de Savoie, son Beau-frere & Guy, Comte de Namur, à Avignon, pour convenir avec le Pape Clément V. du tems, du lieu & de la forme de son couronnement. Le terme fixé par le Souverain-Pontife approchoit, lorsque le Comte Amé, de retour d'Angleterre, alla au devant de l'Empereur, qu'il joignit à Berne, & qu'il conduisit par le Pays de Vaud, à Genève, & de-là à Chambery, où le Comte le reçut avec la plus pompeuse magnificence; il l'accompagna ensuite & traversa avec lui la Savoie.

Couronnement d'Edouard II, Roi d'Angleterre.

Henri VII, Empereur.

Les Historiens Contemporains observent qu'Henri VII. étant parvenu sur la cime de la montagne près de Suze, & de là découvrant l'Italie, il se mit à genoux, & pria Dieu de le préserver des factions des Guelphes & des Gibelins, qui alors déchiroient l'Italie. (2) Le Comte de Savoie, témoin des craintes que ces deux Partis inspiroient à Henri, lui représenta que le moyen le plus infaillible de se garantir des fureurs des Guelphes & des Gibelins, étoit de rester dans la plus inaltérable neutralité, de ne favoriser ni l'un ni l'autre, & de se conduire à cet égard, comme il se conduisoit lui-même, à l'exemple de ceux de sa Maison, qui avoient constamment refusé de prendre part à ces funestes divisions. Henri VII. eût été trop heureux s'il eût eu la prudence de suivre les sages avis du Comte de Savoie; il se fut épargné les déplaisirs & les chagrins qu'il essuya en Italie.

(1) Duchesne *Hist. d'Angl.* L. 14.
(2) Onufr. *Pa. Rom. Pr.* L. 3. Bzovius, Zurita, Parad. L. 2. Ch. 93. Botero.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

Mais, il n'eût point assez de fermeté, &, par foiblesse, il prit une résolution contraire, & qui le jetta dans les plus cruels embarras. (1)

Amé V. & ses descendans créés Princes de l'Empire.

L'Empereur applaudit au conseil que son Beau-frere lui donna, & continuant son voyage, il arriva à Turin, où il se reposa quelques jours. A Asti, Henri donna à son Beau-frere Amé V, l'investiture du Comté de Savoie, des Duchés de Chablais & d'Aouste, & du Marquisat d'Italie, le créant, lui & ses successeurs, Princes de l'Empire. (2) Après la cérémonie de son couronnement comme Roi des Romains, Henri VII. envoya le Comte Amé à Bresse, avec l'Evêque de Liege, pour s'assurer de cette Place, & la conserver sous l'obéissance de l'Empereur, qui, à son départ de Milan, en donna le Gouvernement au Comte de Savoie, ainsi que des Villes de Plaisance, Asti, Véronne, Crémone, Venise & Gênes, où il commanda en qualité de Vicaire-Général de l'Empire; Dignité éminente, mais qui exigeoit, dans ces tems de trouble & de divisions les plus rares talens & une activité infatigable. En effet, il n'y avoit point alors en Italie, de Ville, ni de Bourg, dont les habitans ne fussent chaque jour prêts à s'entredétruire, les uns pour le parti des Guelphes, les autres pour celui des Gibelins. Ces deux factions s'abandonnoient aux plus grands excès à Milan; & Amé, qui ne panchoit, ni pour l'une, ni pour l'autre, les contint toutes deux, & malgré les efforts & les attentats des factieux, il fit respecter l'autorité Impériale. Aussi Henri VII. ne cessoit point de lui donner les preuves les plus distinguées de son estime, de sa reconnoissance & de son amitié: son crédit à la Cour de ce Monarque fut si puissant, que Fissiragua, l'un des Chefs les plus turbulens du parti des Guelphes, ayant fait soulever les habitans de Lodi, & l'Empereur ayant résolu de punir exemplairement son audace, il n'y eut qu'Amé V, qui, secondé par l'Impératrice, put parvenir à désarmer la colere de Henri VII, & l'engager à pardonner au coupable Fissiragua. (3) Il rendit le même service, & de plus importans encore, à plusieurs Villes, qui, pénétrées pour lui de la plus vice reconnoissance, le dédommagerent par des contributions volontaires, des dépenses considérables qu'il avoit généreusement faites pour leur conservation: l'estime des Pisans fut encore plus loin, & ils lui offrirent, pour plusieurs années, la Seigneurie & le Gouvernement de leur Ville, qu'il eut la rare modération & le désintéressement de refuser.

Services essentiels que le Comte de Savoie rend aux Villes d'Italie.

Ligue formée par le Roi de Naples contre le Comte de Savoie.

Mais tandis que le Comte de Savoie pacifioit, autant qu'il dépendoit de lui, les Villes d'Italie, & faisoit les plus grands efforts pour éteindre le feu des divisions publiques, un ennemi puissant conspiroit contre son repos; cet ennemi étoit Robert, Roi de Naples & de Sicile, qui, entrant tout-à-coup en Piemont & en Lombardie, fit revolter la ville de Milan contre l'Empereur, se joignit à la Maison de la Tour, & se liguant étroitement avec elle, l'obligea de faire ouvertement la guerre au Comte Amé V, à Philippe de Savoie, ainsi qu'à tous les Princes & à toutes les Villes d'Italie qui soute-

(1) *Chron. de Savoie.* Du Haillan. *Hist. de Tran.* L. 3.
(2) Paradin. *Hist. Sab.* L. 2. ch. 94.
(3) Corio. Merula.

noient les intérêts de l'Empereur. (1) Pendant que cette Ligue redoutable se formoit, le Comte de Savoie, après avoir assisté au couronnement de Henri VII, prit les plus sages mesures, soit pour la sûreté de Rome, soit pour retenir les habitans dans l'obéissance qu'ils venoient de jurer au Chef de l'Empire. Aussi Henri VII, sensible à tant de soins utiles, donna, avant que de quitter l'Italie, au Comte Amé V. & aux siens à perpétuité, la Ville, la Communauté & le Comté d'Asti, en Piemont. (2)

De toutes les Villes agitées & ravagées par les Guelphes & les Gibelins, il n'y en avoit point qui eut aussi cruellement souffert que celle d'Yvrée; les Citoyens soulevés les uns contre les autres, après s'être fait inutilement le plus de mal que la haine peut en faire, épuisés par leurs propres fureurs, commençant trop tard à connoître les dangers du vertige qui les faisoit agir, mais trop obstinés pour se concilier, s'accorderent néanmoins dans la résolution de se donner au Comte de Savoie, & à Philippe de Savoie Prince d'Achaïe son neveu, qui, d'accord avec son oncle, fit un traité avec Albert de Gonzague, Evêque d'Yvrée, par lequel la Ville, & les Princes, ses nouveaux Protecteurs, promettoient de s'entresecourir contre leurs ennemis. (3)

Guerre entre le Comte de Savoie & le Dauphin de Viennois.

La médiation de Philippe le Bel, la présence de l'Empereur & les affaires d'Italie avoient suspendu l'ancienne quérelle entre Amé V. & le Dauphin de Viennois, au sujet du siege d'Entremonts. Les anciennes treves avoient été prolongées par les soins d'Edouard, Seigneur de Baugé, qui, en l'absence d'Amé V. son Pere, commandoit en Savoie. Mais la contestation n'étoit rien moins que terminée, elle n'avoit été que suspendue. L'Empereur Henri VII. en avoit arrêté les effets; & à sa mort, le Dauphin de Viennois & le Comte de Savoie, ne s'occuperent plus que du soin de ranimer cette dispute; & aucun d'eux ne voulant rien céder de ses prétentions, les hostilités recommencerent, & ne tarderent point à dégénérer en une guerre ouverte, & si envenimée, que le Comte Amé V. envoya défier le Dauphin, & lui offrir de terminer le différend par le duel. (4) Le Comte étoit sage, prudent, & il ne pouvoit y avoir que la plus forte haine qui pût le porter à une telle extrêmité. Il se plaignoit de l'usurpation du Dauphin qui lui retenoit plusieurs Terres & Châteaux. De son côté, le Dauphin prétendoit que le Comte lui avoit usurpé la ville d'Ambronay, plusieurs Fiefs & quelques Forts. Chacun d'eux faisoit valoir ses droits sur ces possessions, les gardoit obstinément, & juroit de combattre à outrance pour leur conservation. Cependant à force d'instances, on les fit consentir à s'en remettre à la décision de quelques Arbitres, qui prononcerent & adjugerent à chacun des deux Souverains la possession des Villes & des Terres qu'ils se disputoient. Cette sentence fut acceptée de part & d'autre, (5) & dès ce moment l'inimitié cessa entre les deux Souverains, qui se liguerent quelques tems après, & promirent de s'opposer de toute leur puissance à quiconque entreprendroit d'envahir le

Ligue entre le Dauphin de Viennois & le Comte de Savoie.

(1) Scip. Ammir. *Hist. Florent.* L. 5. Villani. Lib. 9. cap. 53.

(2) Par Lettres patentes datées de Mons, au camp dessus Florence, le 8 Mars 1313, Henri VII. compare Amé V. *à un Astre eclatant qui a toujours eclairé son trône royal.*

(3) Paradin *Hist. de Savoie.*

(4) Botero. Vanderb. Parad. *Hist. de Sav.*

(5) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maison de Sav.* T. 1. p. 362.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

Royaume d'Arles. Mais une expédition encore plus glorieuse conduisit ailleurs le Comte de Savoie.

L'Isle de Rhodes assiégée par les Turcs & délivrée par Amé V.

Les Chevaliers de S. Jean de Jérusalem avoient conquis l'Isle de Rhodes sur les Turcs; mais à peine ils se furent établis dans cette Isle, qu'Ottoman, rassembla toutes ses forces & alla les y assiéger; les Chevaliers de St. Jean étoient dans la plus embarrassante situation, lorsque le Comte Amé, suivi d'une partie de ses Troupes, s'embarqua, passa la mer, jetta du secours dans cette Isle, y pénétra lui même, & combattit avec tant de valeur, que le fier Ottoman, humilié, battu, fut contraint de lever honteusement le siege. Cette action mémorable combla d'honneur & de gloire le Comte de Savoie, qui, pour perpétuer le souvenir de cette illustre & glorieuse entreprise, substitua aux Aigles que ses prédécesseurs portoient dans leurs Armoiries, la devise FERT, que ses descendans ont toujours portée depuis. (1)

Rebellion & barbarie des moines d'Ambronay.

Le Comte de Savoie n'eût pas plutôt assuré la délivrance de Rhodes, & sa possession aux Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, qu'il revint dans ses Etats. Bientôt il passa en France, fut présent au traité qui fut fait entre Philippe fils de France, Régent des Royaumes de France & de Navarre, & Eudes IV, Duc de Bourgogne.

Amé V. se signala toujours par les services importans qu'il rendit aux plus grands Souverains; il avoit utilement servi l'Empereur Henri VII. Dans son voyage en France, il servit encore plus utilement le Roi Phillippe, qui, pour lui témoigner sa reconnoissance, lui fit don, par lettres patentes datées de Vincennes, du Vicomté de Montlevrier & de la Maison de Plessis-les-Tours, que le Roi venoit d'acquérir par la confiscation d'Enguerrand de Marigny, condamné à mort & exécuté pour crime de Leze-Majesté. (2)

Le Comte de Savoie croyoit la paix faite entre lui & le Dauphin, solidement établie, & il étoit bien éloigné d'en violer les conditions. Le Dauphin pensoit autrement, excité par les Réligieux du Monastere d'Ambronay, qui profiterent du voyage du Comte de Savoie à Rhodes, pour se soulever contre lui, résolus de ne reconnoître pour Souverain légitime d'Ambronay que le Dauphin de Viennois. Amblard de Briord leur Abbé, moins turbulent & plus fidelle, condamna vivement ce projet de rebellion. Les Moines irrités de cette opposition égorgerent leur Abbé; ouvrirent les portes d'Ambronay aux Troupes du Dauphin, & arborerent sa banniere sur la Tour la plus élevée. Justement indigné de cet outrage, Amé V. de retour de France, alla mettre le siege devant Ambronay, s'en empara, eût du exterminer ces Moines assassins & rebelles, fut assez bon, ou assez foible pour leur faire grace, & se contenta de leur donner un nouvel Abbé. (3) Le Dauphin de Viennois au lieu de reconnoître ses torts, alla assiéger à son tour le Château de Mirebel & s'en rendit maître. Cette guerre s'enflamma; le Comte de Savoie rassembla toutes ses forces: le Prince d'Achaïe son neveu, Louis de Savoie, Baron de Vaud son frere, Léopold, Duc d'Au-

Le Dauphin de Viennois recommence la guerre contre le Comte de Savoie.

(1) Botero Doglioni, Taboüe, Papir. Mass. Favin. *Décad.* 2. L. 2. Borso. L. 2. c. 2.

(2) Du Tillet *Des Rangs des Grands de France. Traité de la Majorité des Rois, & des Régences.*

(3) Paradin. L. 2. ch. 107. Botero.

Sect. II. Histoire de la Savoie, depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

triche son gendre & beaucoup d'autres Seigneurs du voisinage, unirent leurs troupes aux siennes; ensorte qu'il étoit à la tête d'une nombreuse armée lorsqu'il alla assiéger le Château de S. Germain d'Amberieu, qui fut pris d'assaut & mis au pillage. Le Pays des environs fut ravagé; le Bourg d'Amberieu fut aussi emporté d'assaut, & ce fut par cette dernieré conquête, que finirent les plus importantes opérations de cette guerre, qui dura près de trois années. (1)

Treve entre le Dauphin de Viennois & le Comte de Savoie.

Amé V. ne se fut pas plutôt rendu maître d'Amberieu, que joignant ses armes à celles d'Edouard son fils, il alla assiéger le Fort de la Corbiere, qui, après cinq mois de résistance, fut contraint de se rendre. La guerre contre le Dauphin de Viennois se soutenoit encore, mais foiblement, & les hostilités étoient fort ralenties de part & d'autre. Cependant comme il étoit très-vraisemblable qui ce feu mal éteint, reprendroit tôt ou tard sa premiere vivacité, Jeanne, Reine de France, & de Navarre, entreprit de mettre fin à cette meurtriere querelle. Amé V. accepta volontiers sa médiation, & consentit, comme cette Princesse le desiroit, à accorder une treve au Dauphin. Il se prêta avec d'autant plus de plaisir à ces vues de pacification, qu'il n'attendoit qu'un intervalle de calme, pour aller au secours d'Andronic, Empereur de Constantinople son Gendre, vivement attaqué & pressé par les Turcs. Le Comte de Savoie n'eut pas plutôt signé la treve à laquelle il avoit consenti, qu'il se rendit à Avignon auprès du Pape Jean XXIII, auquel il s'efforça de persuader d'entreprendre une croisade contre les infidelles, pour délivrer son Gendre de l'oppression & de la force des armes Ottomanes.

Mort d'Amé V. 1323.

Jean XXIII. paroissoit approuver cette périlleuse expédition (2), lorsqu'Amé V, au moment où il se flattoit le plus de réussir dans sa négociation, mourut tout-à-coup, à Avignon le 16 Octobre 1323. Son Corps fut transporté à Haute-Combe, où il fut inhumé au bruit des sanglots & des gémissemens de ses Sujets (3): il avoit vêcu 74 années, & en avoit régné 38. Sa valeur & ses actions illustres, lui firent donner le surnom de *Grand:* il le fut en effet, & il le fut à tous égards, soit à la tête des armées, soit au timon du Gouvernement. Il fit trente-deux sieges, & n'entreprit jamais de guerre injuste; comme il n'en termina aucune sans se couvrir de gloire. Il affermit la puissance de sa Maison, recula les frontieres de ses Etats par ses acquisitions & ses conquêtes. Il fut le Médiateur & l'Arbitre des différens survenus entre les Rois de France & d'Angleterre. Ses talens & ses vertus lui acquirent l'estime, la confiance & l'amitié de Clément V. & de Jean XXIII. Ce fut à lui que l'Empereur Henri VII. fut redevable de son élection, & il lui donna les preuves les plus distinguées de sa reconnoissance: il eût aussi toute la confiance & l'affection de Philippe le Bel: en un mot, respecté dans la Chrétienté, il se rendit aussi très-fameux chez les infidelles, qui redouterent son courage & respecterent sa vertu. (4)

Son caractere.

(1) Chieza *Fascicul. Rer. Gener.*
(2) Papir. Mass. Tabouë. Doglioni. *Fascicul. Rer. Gener.*
(3) Idem.
(4) *Chron. Sab.* Genebrar. Conrad. Dubran, *Hist. Bohem.* Du Rubis. *Hist. de Lyon,* L. 3. c. 4.

SECT. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000 *jusqu'à l'an* 1391.

Amé V. fut marié trois fois: sa premiere épouse fut Sibylle de Baugé, Dame de Baugé & de Bresse: elle mourut en 1294; & le Comte Amé épousa en secondes noces Marie de Brabant, fille de Jean II, Duc de Brabant, de Lothier & de Limbourg. Enfin, le Comte de Savoie épousa en troisiemes noces, Alix de Viennois fille d'Humbert, Dauphin de Viennois, Comte d'Albon. Amé eut une postérité nombreuse: & entr'autres, de Sibylle de Baugé, Edouard, Comte de Savoie, qui lui succéda; Aymon de Savoie, Seigneur de Baugé & de Bresse: qui parvint, après Edouard à la Souveraineté. De Marie de Brabant sa seconde femme, il eut Cathérine de Savoie, qui fut mariée avec Léopold, Duc d'Autriche & de Stirie, Comte de Carniole, d'Habsbourg & de Kibourg, Landgrave d'Alsace & de Brisgaw, fils de l'Empereur Albert; Anne de Savoie, qui fut l'Epouse d'Andronic III. Paléologue, Empereur de Constantinople, surnommé *le jeune*, fils de Michel de Paléologue, dit *le Vieil*, Empereur d'Orient, enfin, Béatrix de Savoie, qui épousa Henri d'Autriche, Roi de Boheme & de Pologne, Duc de Carinthie, Comte de Tyrol & de Goritie. (1) Outre onze enfans légitimes, Amé V. laissa un fils naturel, nommé *Arthur* de Savoie, grand guerrier, qui se signala par sa valeur, & mérita d'être mis au rang des Chevaliers les plus illustres de son tems; siecle comme on sait, très fertile en illustres guerriers. Arthur, après s'être signalé en Europe par mille héroïques actions, fut atteint de la manie des Croisades, mourut dans la Palestine, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Pantaléon, en Bythinie. (2)

A la mort du Comte Amé V, la Savoie & le Piemont formoient l'une des Souverainetés les plus considérables de l'Italie, & graces à l'habileté de ce Prince & de quelques uns de ses prédécesseurs, cet Etat qui s'étoit successivement accru, tenoit un rang distingué parmi les puissances respectables de l'Europe. La Savoie ne perdit, ni de son étendue, ni de sa force sous Edouard, surnommé *le Libéral*, Prince guerrier, entreprenant, plein d'excellentes qualités; mais aussi moins prudent, moins sage qu'Amé V. son Pere. Il n'est donc pas étonnant qu'il fut moins heureux: quelque célébrité pourtant qu'il acquit par sa valeur & l'éclat de ses grandes actions. La fortune, il est vrai, ne seconda point toutes ses entreprises; & il ne cueillit pas toujours les lauriers sur le champ de bataille: mais il fit, par sa fermeté, sa constance & son héroïsme tout ce qui dépendoit de lui pour fixer la victoire sous ses drapeaux, &, à force de courage, il répara, autant qu'il fut en lui, les disgraces du sort.

Edouard succede à Amé V.

Né à Baugé en Bresse, le 8 Février 1284, Edouard, fils ainé d'Amé V, ne prit pendant la vie de son pere, d'autre qualité que celle de Comte de Baugé & de Bresse, possession qu'il tenoit de Sibylle sa mere. (3) Il suivit dès sa plus tendre jeunesse le Comte Amé dans ses diverses expéditions militaires, & il fit sous un tel maître de grands progrès dans l'art pénible de la guerre; ensorte que dès 1304, il conduisit un Corps considérable de Troupes au Roi Philippe le Bel, qui faisoit la guerre aux Flamands; il accompagna ce Monarque, & fut l'un des Généraux qui se signalerent le plus à la ba-

Sa valeur & ses progrès dans la science militaire.

(1) *Histor. di Savoya.* L. 3. *Hist. de Piemont. Hist. de Bresse.*
(2) Pingon. *Arb. Gen.*
(3) Pingon. *Arb. Gen.* Buttet.

bataille de Mons en Puelle. Ce fut en très-grande partie à Edouard que Philippe fut redevable de la victoire : & il lui fut encore redevable de la treve qui fut signée de part & d'autre au siege de Tournai, (1)

Sect. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000. *jusqu'à l'an* 1301.

Après quelque tems de sejour à la Cour de France, où il avoit reçu les marques de la plus haute distinction, Edouard revint en Savoie, & n'y fut pas plutôt arrivé, qu'informé de l'incursion des Troupes du Seigneur de Foucigny, qui venoit de surprendre un Fort, il alla à son tour assiéger ce Château, qu'il recouvrit plus promptement encore qu'on ne s'en étoit emparé. Mais pendant qu'il se rendoit maître de cette Place, le Dauphin de Viennois & le Comte de Genève ligués, se mirent en campagne, fondirent sur les terres de Savoie, & prirent les Châteaux de Villete & de Brons, qu'ils démolirent, tandis que Jean de Châlon, qui étoit entré dans cette Ligue, s'emparoit du Château de Leal & du Fort la Cluse. Le nombre, ni les entreprises de ces ennemis réunis, n'intimiderent point Edouard, qui, en très-peu de jours reprit les Places qu'ils avoient conquises, & fit rentrer sous l'obéissance du Comte de Savoie les possessions qu'ils avoient usurpées. (2)

Cependant il faut avouer qu'Edouard parut beaucoup moins empressé à arrêter les nouvelles invasions que firent quelque tems après le Seigneur de Gex, le Comte de Genève & le Baron de Foucigny, qui ravagerent plusieurs Terres, prirent, ou incendierent quelques Forts, quelques Châteaux. Il est vrai qu'une affaire très-importante occupoit alors Edouard; il étoit passé en France avec le Comte Amé son Pere, pour la négociation & la conclusion de son mariage avec Blanche de Bourgogne; alliance qui le fixa quelque tems à la Cour de Philippe le Bel, d'où il se rendit en Angleterre, pour assister au couronnement du Roi Edouard II, fait à Westminster, en 1309. (3)

Quelque tems après, & lorsque l'Empereur Henri VII. alla à Milan & à Rome pour se faire couronner, en 1310, le Comte Amé V. de Savoie le suivit dans ce voyage, & laissa pendant son absence le gouvernement de l'Etat à son fils Edouard qui remplit dignement cette pénible tâche : il gouverna avec sagesse, &, malgré l'inquiétude naturelle, la haine & les projets ambitieux du Dauphin de Viennois, du Comte de Genève & du Baron de Foucigny, la sage administration du jeune Prince, son activité, & la crainte de ses armes, maintinrent la Savoie en paix, à quelques hostilités près qu'il fit, pour arrêter les mouvemens de ces trois voisins. Il prit d'assaut, mit au pillage & brûla le Château de Lucinge & recouvra le Fort de la Cluse, où les ennemis firent, en le rendant, une plus grande perte qu'ils n'en avoient essuyée pour le conquérir.

Son administration pendant l'absence du Comte Amé V.

Les Dauphinois n'osant enfreindre la treve faite par l'autorité de Philippe le Bel, ne remuerent point; mais Henri, Dauphin, Baron de Montauban & de Meuillon, envoya un Corps de Troupes Gasconnes, qui se jettant sur la côte de St. André, y commit les plus cruels ravages. Edouard, se-

(1) *Chroniq. de Sav.* Parad. L. 2. Ch. 12. Villain. L. 8. Ch. 76. & 79.
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey. Fascicul. Rer. Gener.*
(3) Vualsing *Hist. Angl.* Papir. Mass.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an* 1391.

condé par Jean de Châlon, Comte d'Auxerre, Pierre de Savoie, Archevêque de Lyon, Louis de Savoie, Baron de Vaud, & par le Sire de Baujeu ses Cousins, joignit aux Troupes qu'ils lui envoyerent celles qu'il avoit pu rassembler; & à leur tête, marchant aux ennemis, il les attaqua, les battit, & les dispersa près de la côte de St. André. (1). Cependant si les Souverains étrangers admiroient la valeur d'Edouard, ils ne l'estimoient pas moins par son intégrité. En effet, dans la contestation qui s'éleva entre Philippe le Bel & le Duc de Bourgogne, qui refusoit au Roi de France l'hommage que celui-ci prétendoit lui être dû pour quelques terres situées en Bourgogne, Philippe consentit à remettre la décision de ce différend au jugement de quelques Princes & Seigneurs, du nombre desquels étoient le Comte Amé V. & le Prince Edouard.

Lors de la trahison des moines d'Ambronay, soutenue par le Dauphin de Viennois, dont on a dejà parlé, le Comte de Savoie craignant que le Comte de Genève n'envoyât du secours au Dauphin, & voulant empêcher cette jonction, afin de prévenir les mouvemens du Comte, & de le retenir occupé chez lui, envoya Edouard, avec Aymon de Savoie son frere, & le Seigneur de Baujeu dans le Genevois, où ils prirent le Château de Genève qu'ils firent démolir, & quelque tems après, ils s'emparerent du Château de Seyssains (2).

Son Avénement au Comté de Savoie.

Le Calme avoit enfin succédé à cette longue suite d'orages; d'heureux traités de paix, ou des treves avantageuses avoient fait cesser les hostilités, lorsque la nouvelle imprévue de la mort du Comte Amé V. étant parvenue en Savoie, Edouard en fut salué Comte, & reçut en cette qualité, le serment de fidélité de tous ses Vassaux, au mois de Novembre 1323. Il ne fut occupé, pendant les premiers jours de son regne, qu'à répandre des bienfaits; il confirma les anciennes franchises & privileges des Villes & des Terres auxquelles ses prédécesseurs en avoient accordé, ajouta de nouvelles possessions à l'appanage d'Aymon son frere, prit les mesures les plus sages pour rendre ses Etats tout aussi florissans qu'ils pouvoient l'être; & lorsqu'il crut avoir assuré la tranquillité & le bonheur de ses Sujets, il déclara la guerre à Hugues, Dauphin de Foucigny, qui, contre toute justice, avoit fait bâtir le Fort de Mont-forchier, sur les Terres de Savoie (3). Edouard, justement irrité d'un pareil procédé, alla faire le siege de cette Place, qu'il prit & fit démolir. Ulcéré de cette expédition, le Baron de Foucigny, qui eût du cependant s'y attendre, se ligua avec Guygnes, Dauphin de Viennois son neveu, & avec Hugues de Genève. Enhardis par le nombre de leurs Troupes, ils allerent assiéger le Fort d'Alinges; mais le siege fut court, & le Comte de Savoie, les contraignit de le lever très-précipitamment.

1323.

Succès du Comte Edouard.

Le Baron de Foucigny, dans la vue de faire diversion à ces hostilités, alla se saisir du Fort de Chastellard en Bauges; mais le Comte le reprit très-peu de jours après, & porta le ravage & la dévastation sur les Terres du Comte de Genève, tandis que de son côté, le Dauphin de Viennois dévastoit le Cha-

(1) *Chroniq. de Sav.* Paradin. L. 2. C. 105.
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. P. 376.
(3) *Chron. de Sav.* Botero. Vanderb. Parad. L. 2. Ch. 120.

blais. Tous les ennemis d'Edouard parvinrent enfin à réunir leurs Troupes. Cette armée rencontra celle d'Edouard au pied du Mont-du-Mortier; on étoit de part & d'autre également dans l'impatience de combattre; le Comte de Genève comptant sur la supériorité du nombre, se flattoit de fixer la victoire sous ses drapeaux; il fut trompé dans son attente; les Genevois furent complettement battus, une partie de leur armée mise en fuite & l'autre massacrée.

Bataille de Mont-Mortier, & Victoire du Comte de Savoie.

Edouard profitant des avantages que lui donnoit cette victoire, porta ses armes en Bugey, & s'arrêta devant le Fort de Varey, appartenant à Hugues de Genève, l'un des Partisans du Dauphin (1). Eudes Duc de Bourgogne, lui envoya des Troupes, & Jean II. de Châlon, Comte de Kibourg, lui en emmena aussi. Le Dauphin de Viennois résolu de tenter les derniers efforts pour l'emporter sur le Comte Edouard, se ligua avec le Comte de Genève, Jean de Châlon, Seigneur d'Arlay, le Comte de Valentinois, Hugues de Genève & le Seigneur de Baux. Les Troupes de ses Alliés rassemblées & jointes aux siennes, le Dauphin se vit à la tête d'une Armée considérable, alla présenter la bataille au Comte de Savoie, campé dans la plaine de S. Jean de Vien, sous le Château de Varey. Le Combat s'engagea, fut long, opiniâtre, meurtrier, & d'autant plus malheureux pour Edouard, que non-seulement il fut vaincu, mais que s'étant imprudemment trop engagé, dans la mêlée, il fut fait prisonnier. Le Comte de Savoie accablé de ce chagrin, se disposoit à suivre en captif ses vainqueurs, lorsque par un bonheur inespéré, & rare dans ces momens de disgrace, Hugues, Seigneur de Boczesel, & Entremonts accourut, arracha le Comte des mains des ennemis, & le conduisit au Château Pont-Dain, où il fut en sûreté. Cette journée fut funeste à un grand nombre de Seigneurs qui périrent, & à un plus grand nombre encore, qui y furent faits prisonniers. Edouard fit en cette occasion une perte immense & presque irréparable; il ramassa les débris de son armée, & se retira en Savoie, où, s'il ne put dédommager les Seigneurs qui l'avoient accompagné à cette fatale expédition, des maux qu'ils avoient éprouvés, du moins, à force de sagesse, de soins, de vigilance, il mit l'Etat à l'abri des suites fâcheuses qu'eût pu avoir ce sinistre événement (2). Il assura autant qu'il fut en lui la tranquillité publique; mais, le souvenir de son désastre, remplissant son ame d'amertume, il s'occupa profondement aussi des moyens de venger sa défaite.

Bataille de Varey.

Soins d'Edouard pour réparer la perte qu'il venoit d'essuyer.

Afin de s'assûrer du succès de la nouvelle expédition qu'il méditoit, il confia quelques Troupes à Galois de Baume, Baillif de Chablais, avec ordre de se saisir du Château de Bâlon, appartenant au Sire de Villars, partisan du Dauphin; la possession de ce Fort facilitant beaucoup l'invasion qu'Edouard se proposoit de faire sur les Terres du Comte de Genève & du Seigneur de Gex. Galois remplit avec autant de bonheur que de célérité cette commission, & après quatre jours de siege, il s'empara du Fort de Bâlon. Edouard ne fut pas plutôt instruit de ce succès, que, suivi de Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, il alla assiéger Hermence, dont il fut cependant forcé de s'é-

(1) Guichenon. *Ibid.*
(2) *Hist. des Dauphins.* Ch. 11. *Chron. Florent.* L. 9. Ch. 53. *Hist. de Bresse & de Bugey.*

SECT. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000 *jusqu'à l'an* 1391.

loigner, non par la résistance des assiégés, mais par un orage si violent & accompagné d'une pluie si abondante, qu'il ne fut plus possible de tenir dans le Camp. Cet obstacle, au-dessus de toute la prudence humaine, dérangea toutes les opérations de la Campagne. (1).

Il passe en France & accompagne Philippe à la guerre contre les Flamands.

Les ennemis du Comte de Savoie satisfaits du grand avantage qu'ils avoient eu sur lui à la Bataille de Varey, ne poussérent pas plus loin leurs hostilités, & crurent prudemment ne devoir pas tenter une seconde fois les hasards de la fortune. Moins tranquille qu'eux, Edouard, Guerrier par goût, ne put supporter les ennuis de la paix, & à la premiere nouvelle des préparatifs que faisoit le Roi Philippe de Valois contre les Flamands récemment revoltés, il vola au secours du Monarque François, se signala beaucoup dans cette guerre, & sur-tout à la célebre Bataille de Mont-cassel, qui fut si fatale aux François (2). Cette mémorable journée ayant terminé la guerre, Edouard se rendit à Paris avec le Roi Philippe, & pendant le séjour qu'il y fit, Clémence de Hongrie, Reine de France, & veuve de Louis Hutin, voulut avant que de mourir, reconcilier le Comte de Savoie avec le Dauphin de Viennois, & prévenir par-là les malheurs qui menaçoient les Etats de ces deux Princes. Edouard se prêta volontiers aux vues pacifiques de Clémence, qui, les ayant appellés l'un & l'autre auprès d'elle, les fit s'embrasser & se jurer une amitié mutuelle. Edouard s'étoit fait connoître par son amour pour la justice; & la réputation qu'il s'étoit faite par son équité engagea le Roi de France à confier à sa décision les dénonciations portées contre Pierre Remy, Seigneur de Montigny, Trésorier de France, accusé de Péculat, & des plus énormes concussions. Le Comte de Savoie examina la procédure, interrogea le coupable, & prononca contre lui un arrêt de mort, qui fut confirmé par le Roi & les Ducs de Bretagne & de Bourgogne. (3).

Sa mort. 1329.

La Nature avoit aussi prononcé un arrêt de mort contre le Duc de Savoie, qui, étant allé à Gentilly, près de Paris, pour prendre quelques jours de repos, y tomba malade, & mourut, le 4 Novembre 1329, dans le 45e. année de son âge, & la sixieme de son regne. Il passoit pour l'un des plus beaux hommes de son tems; son caractere étoit facile, & son esprit de la gayeté la plus soutenue; la nature l'avoit doué d'une force prodigieuse: il aimoit passionnément les armes, & il fut libéral jusqu'à la prodigalité. Ce panchant qui sied si bien aux Souverains, lui fit commettre une faute irréparable, lorsqu'ayant été puissamment secouru par les Bernois contre le Dauphin de Viennois; en reconnoissance du service qu'ils lui avoient rendu, il leur remit les droits de Souveraineté qu'il avoit sur eux & leur Ville, & consentit à cesser d'être leur Seigneur, pour devenir leur allié. Ses successeurs n'ont jamais réparé cette faute, la plus forte sans doute qu'un Souverain puisse faire. Du reste, Edouard fut très-zélé pour la Religion, & il donna plus d'une fois à l'Eglise & aux Monasteres des preuves de son excessive libéralité. De Blanche de Bourgogne, fille ainée de Robert II, Duc de Bourgogne, & Roi titulaire de Thessalonique; Edouard n'eut qu'une fille, Jeanne de Savoie, qui

(1) *Fasricul. Rer. Genev.* G. Paradin. Guichenon. *Hist. Généal. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) Papire. Masson. Vilian. L. 9. C. 53.
(3) *Chron. Sab.* Guichenon. *Hist. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. p. 380.

fut mariée avec Jean III, Duc de Bretagne, Comte de Richemont, Vicomte de Limoges, Seigneur de Chailly & de Longjumeau, fils d'Artus II, Duc de Bretagne, Comte de Richemont (1).

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

Le caractere guerrier d'Edouard, ses prodigalités, ses anciennes quérelles avec ses voisins mal éteintes, laisserent la Savoie dans une situation toute différente de celle où elle avoit été lors de la mort d'Amé V. Outre les hostilités auxquelles cet Etat se trouvoit exposé, les dernieres guerres l'avoient épuisé d'hommes & d'argent; pour comble de disgrace, la Couronne étoit disputée à Aymon, qui, fils d'Amé V. avoit les prétentions les mieux fondées à la Souveraineté, suivant la Loi de succession observée en Savoie. Mais Aymon étoit capable de surmonter des obstacles encore plus embarrassans: froid, juste & modéré, autant que son frere Edouard avoit été bouillant, impétueux, il applanit toutes les difficultés, prit aussi paisiblement possession de l'Etat, que s'il n'avoit point eu de rival à écarter, se maintint par sa prudence au rang où la naissance & la justice l'avoient appellé; fit oublier les fautes de son prédécesseur, répara les pertes que ses Sujets avoient éprouvées, leur donna une longue paix, sans cesser d'inspirer de la terreur à ses ennemis. Il eut, & mérita le surnom de *pacifique*, par les moyens qu'il mit en usage pour être toujours prêt à repousser la force par la force; car ce fut par ces moyens mêmes qu'il effraya ceux qui eussent été tentés de l'attaquer (2). Né dans la ville de Bourg en Bresse, le 15 Décembre 1291, & destiné dès son enfance à l'Eglise, il fut successivement Chanoine & Comte au Chapitre de Lyon, Prieur de Villemoustier en Bresse, & Chanoine de Paris. Il jouissoit de ce dernier bénéfice, lorsque le Pape Boniface VIII. lui donna le premier Canonicat qui viendroit à vacquer dans l'Eglise d'Yorck, en Angleterre. Mais, pendant que le Pape s'occupoit de l'élévation ecclésiastique d'Aymon, ce jeune Prince, qui n'avoit nulle sorte de goût pour cet état, songeoit à le quitter; dans cette vue, il refusa de se lier par les Ordres sacrés; & d'après ses représentations, Amé V, Comte de Savoie, son Pere, lui donna la Terre de Baugé & plusieurs Seigneuries. (3).

Aymon lui succede.

Content de sa situation, Aymon jouissoit paisiblement de sa fortune, & il étoit à Avignon, auprès du Pape Jean XXII, lorsque deux Evêques & quatre Barons des Etats de Savoie, vinrent lui porter la nouvelle de la mort de son frere Edouard, & le prier d'aller prendre possession du Comté de Savoie. Il étoit appellé à cette Souveraineté par la proximité du sang; ses droits étoient incontestables; cependant Jeanne de Savoie, Duchesse de Bretagne, sa niece, prétendit devoir l'emporter sur lui, comme fille d'Edouard; & Jean, Duc de Bretagne, époux de cette Princesse, envoya des Députés aux Etats de Savoie pour leur notifier sa prétention & s'opposer à l'élévation d'Aymon (4). Les Etats assemblés ouïrent les Députés de Jean, & Bertrand, Archevêque de Tarentaise, leur répondit, au nom de l'assemblée, que les prétentions de Jeanne, Duchesse de Bretagne, n'étoient nullement fondées, que la Loi l'excluoit du rang auquel elle aspiroit, attendu qu'en Savoie les fil-

La Duchesse de Bretagne lui dispute la succession,

(1) *Chron. de Bretagne* Argentré. L. 4. Ch. 2. Fasin. Buttet.
(2) Guichen. *Hist. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. P. 388.
(3) Ping. Buttet Papir. Mass.
(4) Argentre. *Hist. de Bret.* L. 4. Ch. 42. *Hist. Gen.* de Sainte Marthe, L. 35, Ch. 6.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

les ne succédoient point à la Couronne lorsqu'il y avoit des mâles (1). D'après cette déclaration, approuvée par les Etats, les députés de Bretagne furent renvoyés, & les Seigneurs les plus distingués de cette Souveraineté, craignant des troubles, & soupçonnant le Duc de Bretagne d'avoir des intelligences dans le Pays, où il ne manquoit pas de Partisans, presserent vivement l'arrivée d'Aymon, qui, connoissant lui-même combien il lui importoit de hâter son retour, se rendit à Chambéry, où il fut reçu aux acclamations du Peuple, salué, nommé Comte de Savoie, & installé suivant l'usage, par l'anneau de St. Maurice.

Quelques Auteurs ont prétendu, que le Duc de Bretagne se désista ensuite à prix d'argent de sa demande. C'est une erreur: ce Prince n'entra dans aucune sorte de composition pour ses droits; & l'on ne doit attribuer le silence profond qu'il garda, ainsi que son épouse, sur cet objet, qu'aux soins que les Etats de Savoie prirent de leur faire connoître évidemment que la Loi salique étoit inviolablement observée en Savoie (2).

Quoi qu'il en soit, Aymon resta paisible possesseur de la Souveraineté: & ce fut un bonheur pour ses Peuples, à la tranquillité desquels il se consacra tout entier. Il parut dès les premiers jours de son regne, disposé à entrer en guerre, & à se venger de l'injure qu'il croyoit avoir reçue du Dauphin, qui, malgré l'accommodement fait à Paris entre lui & le Comte Edouard, par la médiation de la Reine Clémence, s'étoit étroitement ligué avec le Duc de Bretagne, auquel il avoit promis les plus grands secours pour s'emparer de la Savoie. Les préparatifs d'Aymon allarmerent le Dauphin de Viennois: le Roi Philippe qui s'intéressoit également à ces deux Princes, entreprit de les reconcilier, & voulant être leur Arbitre & leur Juge, il leur envoya des Députés chargés de prendre connoissance de leurs differens (3). Le Dauphin se plaignoit de ce qu'Aymon lui détenoit le Château de Genève appartenant à Guillaume de Genève, son homme lige, qu'il empêchoit de lui rendre les devoirs auxquels il étoit tenu comme son Vassal; & que, d'ailleurs, il lui avoit pris par force le Château de la Corbiere en Dauphiné. Aymon, de son côté, soutenoit que c'étoit à lui seul que le Comte de Genève devoit hommage; & se plaignoit de voir au pouvoir du Comte & du Dauphin quantité de Châteaux & de possessions qui appartenoient à la Maison de Savoie, & qu'on refusoit de lui restituer.

Les demandes du Comte étoient si considérables & si multipliées, & le Dauphin avoit aussi des prétentions si fortes, que le Roi de France, après avoir tenu ces deux Princes en treve pendant deux ans, désespéra de parvenir à les accommoder, & renonça au projet qu'il avoit formé de les reconcilier. Le Comte de Savoie qui n'attendoit que le moment de se faire justice, rassembla toutes les forces de ses Etats, reçut des Troupes du Prince d'Achaïe son Cousin, de Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, son Oncle, se ligua avec Amé, Comte de Genève, attira à son parti Hugues de Goinville, Seigneur de Gex, alla mettre le siege devant le Château de Monthous

(1) Idem.
(2) Ste. Marche. *Hist. Gen.* L. 35. ch. 6. *Hist. des Dauphins.* ch. 11.
(3) *Hist. des Dauphins.* ch. 11.

près de Genève, appartenant à Humbert, frere du Dauphin, & s'en rendit maître (1). Mais à peine il eut porté plus loin ses armes, que Hugues de Genêve, Partisan du Dauphin, assiégea à son tour le Château de Monthous, & le prit par escalade. Aymon retournant sur ses pas, alla pour la seconde fois assiéger cette Place; Hugues de Genève s'avança pour y jetter du secours; mais Aymon lui donna bataille; le défit; & l'obligea de se renfermer dans Monthous, où il fut si vivement pressé, que quelques jours après il fut contraint de rendre ce Fort par capitulation.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

Guerre entre le Comte de Savoie & le Dauphin de Viennois.

Informé des efforts que faisoit le Dauphin pour rassembler le plus de Troupes qu'il lui étoit possible, le Comte de Savoie, dans la vue d'arrêter la marche de cette Armée, & de déconcerter le plan de ses opérations, fit construire sur les avenues du Dauphiné, deux Forts, les Marches & les Mottes (2). Cependant Hugues de Genève ulcéré de la perte de Monthous, prit, pour s'en dédommager, le Château de Ville-la-Grande, en Genévois, & le fit démolir. Le Dauphin encore plus irrité que Hugues, des succès du Comte de Savoie, alla mettre le siege devant le Fort de la Perriere; mais cette expédition lui fut fatale; car, s'étant avancé sans précaution, il fut frappé d'un coup d'Arbalête, & blessé si cruellement, qu'il mourut dans sa tente quelques heures après.

Mort du Dauphin de Viennois.

Le Dauphin de Viennois étoit chéri de ses Sujets, qui, désespérés de sa mort, & furieux contre les Assiégés, forcerent le Château de la Perriere, mirent à mort une partie de la garnison & raserent le Fort (3). Humbert, Seigneur de Foucigny, & frere du Dauphin Guygnes, lui succéda, il hérita encore plus de la haine de son prédécesseur contre la Maison de Savoie. Cependant le Comte Aymon avoit les plus grands avantages sur ses ennemis, soit par la mort de leur Souverain, soit à cause de l'éloignement de son successeur, qui, lors de cet événement, étoit à la Cour de Naples. Mais quelques succès que lui promit cette supériorité décidée, Aymon fut assez généreux, ou assez imprudent pour ne point en profiter : il fit plus même; le nouveau Dauphin lui ayant fait témoigner quelque desir de suspendre les hostilités, le Comte de Savoie consentit volontiers à une treve, pendant laquelle le Roi Philippe amena ces deux Princes à un Traité de Paix, par lequel ils se céderent l'un à l'autre plusieurs des Terres & Châteaux qui avoient été les sujets de leurs contestations, & se jurerent l'amitié la plus durable. Ils croyoient être l'un & l'autre de bonne foi, & ils ne s'appercevoient pas dans ce moment du levain de ressentiment & d'animosité que leurs anciennes querelles avoient mis dans leurs cœurs.

Traité de paix.

Cependant, aussi tôt que le Comte Aymon eut cru avoir rétabli le calme, il passa en Piémont, où il reçut l'hommage si souvent refusé, du Marquis de Saluces; il termina aussi le différend qu'il avoit avec Jacques de Savoie. Pierre d'Achaïe & le Seigneur de Milan, au sujet de la Seigneurie de Vercel, que les Arbitres nommés de part & d'autre, déclarerent dépendante de la Souveraineté de Savoie (4). Quelques fortes que fussent les assurances d'a-

(1) *Chron. de Sav.* Paradin. Botero. Vanderb.
(2) Mém. de Thomas. *Hist. des Dauph.* ch. 11. Chieza.
(3) *Hist. des Dauph.* Ch. 11. G. Paradin. Chieza.
(4) *Hist. de Bresse. Hist. de Sav.* L. 2. ch. 149. *Hist. de Piemont.*

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

mitié que s'étoient mutuellement données, Aymon & le Dauphin de Viennois, & quelqu'égard que l'un & l'autre de ces Souverains dussent avoir pour l'autorité du Roi Philippe qui les avoit reconciliés, ces considérations ne purent l'emporter sur leurs anciens sentimens de haine. Le Dauphin de Viennois fut le premier à suivre les mouvemens de sa passion; & au mépris de la foi jurée, il fit des incursions sur les terres de Savoie, dont les habitans armés se disposoient à repousser la force par la force, lorsque des médiateurs puissans s'empresserent d'étouffer cette nouvelle quérelle, & firent consentir les deux Princes à un nouveau traité, qui ne contenoit autre chose qu'une promesse inviolable & solemnelle de remplir avec exactitude toutes les conditions du traité précédent.

Nouvelles Hostilités du Dauphin de Viennois & nouveau Traité de paix.

Fixation des limites entre les Etats de Savoie & de Dauphiné.

Pendant qu'Aymon s'occupoit de cette importante affaire; Henri, Comte de Montbeillard & Seigneur de Montfaucon, récemment engagé dans une guerre contre le Duc de Bourgogne, lui écrivit pour lui demander du secours, & lui offrir de se soumettre, lui & les siens perpétuellement à lui & à ses successeurs. Il ne paroit pas que cette proposition ait engagé le Comte de Savoie à soutenir la cause du Comte de Montbeillard, contre le Duc de Bourgogne. Aymon cherchoit moins à étendre ses Etats qu'à affermir sa puissance, & à rendre stable le repos de ses Sujets. Ce fut dans cette vue, que, de concert avec le Dauphin, il nomma des arbitres pour limiter les terres de Bugey & de Dauphiné du côté de Rossillon: & cette limitation trop longtems négligée, prévint bien des contestations, des quérelles & des guerres entre les deux Etats (1). A la suite de cette importante opération le Comte de Savoie termina aussi tous les différens qu'il avoit avec le Sire de Baujeu, auquel il céda les villes, châteaux & terres de Toissey, Lent, Buene & Coligny, à la charge de l'hommage tel que Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, Jacques de Savoie, Prince de Piemont & le Comte de Genève, le devoient à la couronne de Savoie. Peu de tems après, le Comte Aymon acquit encore de l'Evêque d'Yvrée l'hommage que les Marquis de Montferrat devoient à cet Evêque (2).

Il restoit encore quelques contestations à prévenir, au sujet des terres que le Comte Aymon avoit en Bugey & en Dauphiné, enclavées dans les possessions du Dauphin de Viennois: & ce fut pour empêcher tout différend à cet égard, que les deux Princes convinrent par un traité du 7. Septembre 1337, que leurs terres seroient limités par tout où elles seroient mêlées les unes & les autres: que les traités de paix faits entre leurs prédécesseurs, seroient observés par leurs Sujets, & jurés par les principaux d'entr'eux. Qu'ils se feroient hommage des Terres qu'ils tenoient en Fief l'un de l'autre, & de s'entr'aider & se secourir contre tous ceux qui tenteroient de leur nuire; que le Comte Aymon céderoit en fief au Dauphin, les Villes & les Châteaux de St. Germain, des Alimes, de Luysandes, d'Ordonnos, des Avenieres, &c. tout ce qu'il possédoit depuis la riviere d'Albarine, au dessous de Tenay, jusqu'à S. André de Briord & Luys (3).

Le

(1) *Hist. de Bresse. Bibl. Hist.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Mais de Sav.* T. 1. P. 360.
(2) *Hist. Chron. Pidémont.* L. 6.
(3) *Mém. de Ravineau. Tit. des Archiv. de Turin.*

Le Comte de Savoie ne s'étoit jusqu'alors occupé que du bien de ses Sujets, & tous les traités qu'il avoit faits n'avoient eu d'autre objet que la tranquillité publique. Lorsqu'il crut l'avoir assurée, il se permit de travailler aussi à sa propre gloire, & de suivre le desir qu'il avoit d'acquérir de la célébrité par sa valeur & par ses armes, toutefois sans que ce goût put en aucune maniere nuire au repos de ses Etats, ni au bonheur de ses Sujets. Il attendit une occasion favorable; elle ne tarda point à s'offrir. Edouard, Roi d'Angleterre, prenant prétexte des anciennes prétentions de sa couronne sur celle de France, venoit de se liguer contre cette Puissance avec l'Empereur, le Duc de Brabant, de Gueldres, de Haynaut, de Juliers & de Cleves. Peu allarmé de cet orage, Philippe, Roi de France, se ligua contre l'Angleterre, avec Philippe, Roi de Navarre, David, Roi d'Ecosse, & Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, Charles, fils de Jean, & qui depuis fut Empereur, les Ducs de Lorraine & d'Autriche, Henri, Comte Palatin du Rhin, Louis, Comte de Flandres, & plusieurs autres Souverains (1).

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

Aymon prend part pour Philippe, & lui envoie des Troupes.

Le Comte Aymon étoit proche parent du Roi d'Angleterre, & il étoit vivement sollicité en faveur de ce Monarque par l'Empereur; cependant il étoit à l'exemple de ses prédécesseurs, étroitement attaché à la France, & son inclination l'emportant sur les liens du sang & sur toute autre considération, il se déclara pour Philippe, & lui envoya des troupes sous les ordres du Comte de Genève, de Louis de Savoie, Seigneur de Vaud & du Sire de Villars, qui furent accompagnés dans cette expédition par une foule de Capitaines, de Seigneurs & de Gentils-hommes de Savoie (2). Aymon lui-même se préparoit à se rendre auprès de Philippe, & pour se mettre en route il n'attendoit que le retour des Ambassadeurs qu'il avoit envoyés au Pape Benoit XII. Ces Ambassadeurs revinrent, chargés d'une Bulle, par laquelle le Souverain Pontife déclaroit que *son intention étant de solemniser la cérémonie de son exaltation, le Comte de Savoie conduiroit sa Sainteté par le frein du cheval, à moins qu'il n'y eût des Rois à la cérémonie;* Bulle qui prouve quelle étoit dès lors la haute considération de la Maison de Savoie, à laquelle on décernoit des honneurs aussi éclatans, & qui n'étoient réservés qu'aux Rois: car la vérité est, qu'il n'y avoit que des Rois, que les Papes dans ces tems jugeassent dignes de tenir le frein de leur cheval. Les choses sont changées, & il est vraisemblable qu'elles changeront encore davantage, & que les Rois, sans manquer aux égards dus au Souverain Pontife n'oublieront pas non plus ce qu'ils doivent à la Royauté.

Bulle du Pape Benoit XII en faveur du Comte Aymon.

Ce contre-tems retarda le Voyage d'Aymon pour la France, où ses troupes étant arrivées, Philippe, en reconnoissance du service qu'elles lui rendoient, & de ceux qu'il en attendoit confia l'important Gouvernement de Douai à Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, & celui de Cambrai, à Gallois de la Saulne; ils s'immortaliserent l'un & l'autre par leur valeur & leurs grandes actions dans ces postes périlleux (3).

Cependant, à peine l'obstacle qui avoit arrêté le Comte Aymon dans ses

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1 p. 392.
(2) Idem.
(3) Froissart. Papir. Mass. Duplex. *Chron. de Fland.* Ch. 81.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

Etats fut levé, qu'il se mit en marche, suivi d'une Troupe considérable, & se rendit au Camp de Philippe, devant Tournai, assiégé par les Anglois; il se signala par son courage, qui l'exposoit sans cesse aux dangers les plus imminens, & rendit par son activité les services les plus essentiels au Roi de France. Secondé par Eudes, Duc de Bourgogne, & par le Roi de Navarre, il fatigua si fort l'Armée angloise, que bientôt Edouard parut desirer la cessation de ces hostilités: aux premieres ouvertures d'accommodement qui lui furent faites, le Roi de France remit ses intérêts au Comte Aymon, au Roi de Bohême, au Comte d'Armagnac, à Louis de Savoie & au Seigneur de Nevers; ensorte que ce fut par les négociations de ces habiles Plénipotentiaires que la paix fut conclue entre les Monarques de France & d'Angleterre.

Le Comte de Savoie n'ayant plus de services à rendre à Philippe contre ses ennemis, & aussi satisfait d'avoir rendu le calme à la France, qu'il devoit l'être de l'avoir solidement fixé dans ses propres Etats, se rendit en Savoie, où il ne s'occupa qu'à rendre justice à ses Sujets, & à remplir les devoirs de la religion. Son état augmentoit son ardeur pour la piété, qu'il n'avoit jamais négligés, mais qu'alors, sa situation lui rendoit infiniment plus chere: car ce Prince souffroit depuis long tems d'une maladie facheuse, & d'autant plus inquiétante, qu'il avoit résisté à tous les remedes & aux soins des plus habiles médecins. La terre, ni les hommes, ne lui donnant aucune sorte de soulagement, il s'adressa au Ciel, fit des vœux & des pélérinages, & sa cruelle maladie fit de nouveaux progrès. Il se fit transporter au Château de Montmeillan, où, après avoir souffert des douleurs très-aigues pendant quelques jours, il mourut le 2 juin 1343.

Mort d'Aymon. 1343.

A l'envi les uns des autres les Historiens contemporains se sont attachés à donner les plus grands éloges à ce Prince, qui fut digne en effet de l'estime, de l'amour & du respect de ses Sujets. Doux, modéré pendant la paix, il se livra tout entier au bonheur de son peuple; fier, terrible & redouté pendant la guerre, il ne fut jamais vaincu, & emporta presqu'autant de victoires qu'il livra de combats. Deux traits de sa vie suffisent pour donner une idée de son amour pour la justice, & du soin assidu qu'il prit de la félicité publique. Il fut le premier des Souverains de Savoie, qui, à l'exemple des Empereurs d'Allemagne & des Rois de France, eut auprès de sa personne un habile Jurisconsulte, qui résida constamment à sa Cour sous le titre de Chancelier, & dont l'unique occupation étoit de rendre la justice & de veiller sur la conduite & sur l'intégrité des juges. L'affection du Comte Aymon pour ses Peuples fut telle que même, dans les circonstances les plus fâcheuses, il n'imposa, en aucun tems de son regne, qu'un seul subside de six gros par feu. Quelque légere même que fut cette contribution, il se repentit de l'avoir établie & il la supprima. Ses vertus étoient éminentes, & il n'en ternit l'éclat que par une seule foiblesse, qu'à la vérité il conserva jusqu'à sa derniere maladie. Cette foiblesse fut un penchant outré pour les femmes; & il faut avouer qu'il ne fut délicat, ni sur le nombre, ni sur le rang de ses maîtresses, dont il eut plusieurs enfans naturels. Il mourut dans la cinquante deuzieme année de son âge, & dans la quatorzieme de son regne. De son mariage avec Yolande de Montferrat, fille de Théodore Paléologue de Montferrat, qu'il avoit épousée en 1330; Aymon eut quatre enfans;

Son caractere.

Amé VI surnommé le *Comte-Verd*, qui lui succéda; Jean de Savoie, mort en bas âge; Blanche de Savoie, qui fut d'abord recherchée en mariage par le fils d'Edouard, Roi d'Angleterre, & mariée ensuite à Galéas Visconti, Seigneur de Milan; & Catherine de Savoie, qui mourut très-jeune, après avoir causé la mort de sa mere, qui périt en la mettant au monde. Le contrat de mariage entre le Comte Aymon & Yolande, fut une source cruelle & abondante de guerres, qui pourtant n'éclaterent que fort long-tems après. En effet, par ce contrat il fut arrêté que si le Marquis de Montferrat, Beau pere du Comte de Savoie, venoit, lui, ou ses descendans, à mourir sans laisser d'enfans mâles, Yolande & ses successeurs auroient le Marquisat de Montferrat, en donnant en argent une dot aux filles. C'est cette Clause, qui, plus de deux siecles après, fut la cause d'une guerre très-envenimée entre les Ducs de Savoie & de Mantoue; guerre, qui pendant beaucoup d'années embrasa l'Italie entiere, & qu'il fut si difficile d'éteindre.

Amé VI succede à son Pere à l'âge de dix ans.

Amé VI de Savoie réunit en lui seul les vertus & les grandes qualités qui avoient caractérisé les plus illustres d'entre ses prédécesseurs, on dit qu'il fut un modele accompli de valeur & de justice. Il fut surnommé le *Comte-Verd*, du goût décidé qu'il avoit pour cette couleur. Il naquit à Chambéry, le 4 janvier 1334, & Amé, Comte de Genève son Parrain, lui donna son nom. Il n'avoit que dix ans, lorsque la mort lui enlevant son pere, l'éleva à la Souveraineté. Dans les petits Etats, ainsi que dans les grandes Monarchies, les tems de minorité sont communément fort orageux; il n'en fut pas de même pendant la minorité d'Amé VI, par les sages mesures qu'avoit prises le Comte Aymon son pere, qui, ayant nommé pour Tuteurs de son fils, Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, & Amé Comte de Genève, leur donna à eux-mêmes des Conseillers, résidants dans chacune des Provinces de la Souveraineté; ensorte que ces tuteurs & leurs Conseillers n'ayant qu'un même but, & tous d'une intégrité reconnue, la Savoie jouît du calme le plus heureux sous leur administration. Aussi tous leurs soins avoient pour objets la prompte & sage administration de la justice, la sûreté des places frontieres, le bon ordre dans la perception & l'emploi des revenus publics, & l'éducation du jeune Souverain. Ce dernier objet méritoit d'autant plus l'attention des Régens, qu'Amé, quoique très-jeune encore, donnoit les plus heureuses & les plus belles espérances: la suite de sa vie répondit à sa brillante aurore (1).

Louis de Savoie & son Co-régent Amé de Genève, commencerent leur administration par un traité qui mit pour jamais la Savoie à l'abri des guerres auxquelles elle eût pu être exposée. Par ce traité fait avec le Roi Philippe de Valois, il fut convenu que le Roi se départiroit de tous les droits que Philippe de Valois Duc d'Orleans & Comte de Valois son fils avoit & prétendoit sur la Maison de Savoie, en qualité d'héritier de Jeanne de Savoie, Duchesse de Bretagne, moyennant la remise que les deux tuteurs lui firent de deux mille livres de rente affectées sur le trésor royal à Paris, & la cession des Châteaux de Vincestre & Milly. (1) Froissart & quelques autres Histo-

(1) Ping. *Hist. de Bresse.*
(2) *Hist. de Bourg.*

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

riens ont dit qu'Amé VI. se trouva à la mémorable & funeste journée de Crecy, en 1346, & qu'il y commanda l'arriere-garde de l'armée Françoise; c'est une erreur: Amé n'avoit alors que douze années, & ce n'est pas communément à cet âge que l'on commande l'avant, ni l'arriere-garde d'une armée; d'ailleurs, il est prouvé que c'étoit Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, qu'on a mal-à-propos confondu avec son neveu, qui commandoit cette arriere-garde. (1) Quant au Comte Amé VI, il étoit en Savoie, où les Etats formoient le projet de le marier avec la fille du Duc de Bourgogne, & ébauchoient un traité d'alliance & de confédération perpétuelle entre les Maisons de Savoie & de Bourgogne. Les Etats s'occupoient aussi du soin de remédier aux désordres qui agitoient le Piemont. Cette Souveraineté, où les Rois de Naples de la Maison d'Anjou avoient plusieurs places, étoit remplie de troubles par la négligence de Jeanne Reine de Naples, trop entrainée par ses plaisirs & ses fougueuses passions, pour faire quelqu'attention à l'état de ces possessions éloignées; ses Sujets n'y prenoient pas un plus vif intérêt, & ils ne cherchoient que les moyens de satisfaire le mécontentement qu'ils avoient de la domination de Jeanne. Ces troubles fournirent aux Princes voisins du Piemont l'occasion de s'y aggrandir. Albe s'étoit donnée à Jacques de Savoie, Prince d'Achaïe; Dronero & Busque à Thomas, Marquis de Saluces. Falet, Seigneur de Ville, s'étoit emparé de Polenzo; Jean, Marquis de Montferrat, s'étoit rendu maître de Valence sur le Pô; Alexandre, Tortone, Bra & Sainte-Victoire étoient passées sous la domination de Luchin Visconti, Seigneur de Milan. (2) Le reste du Piemont étoit aussi de toutes parts menacé d'invasion.

Amé VI. passe en Piemont & y fait des conquêtes.

Amé VI, intéressé à conserver ses possessions, & desirant de les étendre, partit de Savoie, à la tête d'une armée considérable, & suivi de ses tuteurs & de la principale noblesse de ses Etats, il passa les Alpes, & à ses forces, se joignirent celles du Prince d'Achaïe, que le même desir d'étendre sa puissance conduisoit en Piemont. Ces deux Princes éprouverent peu de resistance, conquirent en très-peu de tems Quiers, Querasque, Montdevis, Savillan & Cony. Comme leurs efforts réunis les avoient rendus maitres de ces places importantes, ils résolurent de les conserver de la même maniere qu'ils les avoient acquises, c'est-à-dire, d'en jouir en commun, & de nommer alternativement les Officiers qui y commanderoient, & tous ceux qui y seroient employés, soit pour la défense, dans le cas d'attaque, soit pour l'administration de la justice, & tout ce qui concerne l'ordre public, la forme & les loix du Gouvernement. Louis de Savoie, & Amé, Comte de Genève confirmerent, en qualité de tuteurs du Prince régnant, les franchises, privileges & les immunités des Villes récemment soumises à l'obéissance du Comte; & quand toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de ces places, & pour la tranquillité de leurs habitans eurent été prises, Amé VI. retourna dans ses Etats, où pour se délasser des fatigues de cette expédition, il ordonna des joutes & des tournois pendant trois jours, en fit faire la publication, se mit au rang des combattans, & quoiqu'il eut à peine treize ans

(1) Froissart. du Haillan. de Serres. Duplex. *Apol. Fr. pour la Mais. de Sav.*
(2) Chieza. Botero. Paradin. Vanderb.

accomplis, fut l'un des tenans qui se distinguerent le plus. (1). Ce fut à l'occasion de cette fête, que le premier jour du Tournoi Amé VI. s'étant présenté revêtu d'armes vertes, son cheval caparaçonné de verd, & ses Gens vêtus d'une livrée de la même couleur, il fut surnommé le *Comte-verd*, surnom qui lui resta, & qu'il adopta d'autant plus volontiers, qu'il avoit fait paroître sous ces armes une merveilleuse adresse, & une force infiniment au dessus de son âge. (2)

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

Ligue des Marquis de Saluces & de Luchin Visconti, contre Amé VI.

Mais, pendant que le Comte s'occupoit en Savoie de tournois & de joutes, ses nouvelles conquêtes en Piemont étoient menacées de passer sous la domination d'un nouveau possesseur. Luchin Visconti, Seigneur de Milan, jaloux des succès des armes d'Amé VI, résolut de lui faire la guerre, & mit dans ses intérêts le Marquis de Saluces, qu'aucune considération n'eût du détacher du Comte de Savoie, son parent, son bienfaiteur, & dont il étoit le Vassal: mais en lui l'intérêt prévalut sur les liens du sang & sur les devoirs de la reconnoissance: il fit avec Luchin un traité d'alliance, par lequel il fut convenu qu'ils feroient de concert la guerre au Comte de Savoie & au Prince d'Achaïe. Afin de donner une apparence de justice au but de cette ligue, attendu qu'il n'est point d'Usurpateur qui ne soit flatté de donner une vraisemblance de légitimité à ses usurpations, Luchin obtint de Jeanne, Reine de Naples, la cession de plusieurs Terres en Piemont, & entr'autres de Montdevis, Cony, Querasque; enfin, de toute la Vallée de Sture jusqu'à Mérones & à S. Paul; tandis que de son côté, le Marquis de Saluces obtint en don de la même Reine, tout ce qui étoit en deçà de la Sture. Dans ce traité, ainsi que dans ces dons, il n'y avoit qu'un seul défaut, c'est que les Pays au sujet desquels on avoit traité, de même que les Places données, n'étoient, ni au pouvoir de la Reine Jeanne de Naples, ni en la puissance des deux Alliés. Aussi le Comte de Savoie ne fut pas plutôt informé des desseins de ses ennemis, qu'il rassembla ses troupes & se disposa à porter ses armes en Piemont. (3) Mais un événement imprévu le dispensa de faire ce voyage. Luchin Visconti mourut, & cet accident ruina tous les projets du Marquis de Saluces, trop foible pour entreprendre seul la guerre.

Mort de Luchin.

Luchin laissa sa Souveraineté à Jean Visconti, Archevêque de Milan, qui, plus juste que son prédécesseur, & voulant conserver la Principauté à Galéas & à Barnabé ses neveux, les fit venir à Milan, d'où ils avoient été durement chassés par Luchin, qui avoit usurpé la Seigneurie après la mort d'Etienne leur pere. Galéas & Barnabé s'étoient refugiés en Savoie auprès du Comte Aymon, qui les avoit accueillis en Princes opprimés & les avoit soigneusement fait élever avec le Comte Amé VI. son fils, les traitant comme ses enfans. Tant de bienfaits avoient pénétré de reconnoissance ces deux jeunes étrangers, qui, rappellés par l'Archevêque de Milan leur oncle, & rétablis dans le rang de leur pere, penserent à l'égard du Comte de Savoie tout autrement que Luchin leur oppresseur. (4) A peine ils furent arrivés,

Amitié de ses successeurs pour la Maison de Savoie.

(1) Chieza. C. 66. *Chroniq. de Sav.* Buttet.
(2) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. 42..
(3) Id. *Chron. de Sav.* Chieza. Corio.
(4) Albert. Argentin. *in Chroniq.*

SECT. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000 *jusqu'à l'an* 1391.

qu'à leur perſuaſion l'Archevêque propoſa un traité de paix au Comte Amé VI. & au Prince d'Achaïe, dans lequel fut compris Amé, Comte de Genève. Ce traité, tel qu'il fut propoſé par l'Archevêque de Milan fut accepté, & ce qui rendit encore la paix plus ſtable, fut le mariage de Blanche de Savoie, ſœur du Comte-verd avec Galéas. Cette union célébrée à Ciriés avec magnificence, porta le dernier coup au trop ambitieux Marquis de Saluces, qui dès lors vit ſa Maiſon tomber en décadence, ne pouvant eſpérer de ſe reconcilier avec les Princes de Savoie, & fut privé pour jamais de l'appui des Seigneurs de Milan, à cauſe de l'étroite union qu'il y avoit eu entre lui & leur oppreſſeur.

Humbert, Dauphin de Viennois, irréconciliable ennemi de la Maiſon de Savoie, n'avoit qu'un fils; ce fils mourut, & avec lui s'éteignirent toutes les eſpérances d'Humbert, qui, d'un côté, ſe voyant ſans poſtérité, & de l'autre craignant de perdre ſes Etats, engagé comme il l'étoit dans une guerre envenimée & perpétuelle avec le Comte de Savoie, contre lequel ſon âge, ni ſa foibleſſe ne lui permettoit pas de lutter, crut que le moyen le plus ſûr de s'affranchir du trouble qui l'agitoit, étoit de remettre ſa Souveraineté à un Prince aſſez puiſſant pour la défendre & la conſerver. Le Pape Clément VI, qui réſidoit alors à Avignon, informé de ces vues, crut être le Prince puiſſant que le Dauphin cherchoit, & il fit beaucoup de démarches pour ſe faire remettre le Dauphiné. Ce n'étoit pourtant point à lui qu'Humbert penſoit. Son Lieutenant-Général Henri de Villars, Archevêque de Lion, avoit ſur ſon eſprit le plus fort aſcendant, & il étoit lui-même gagné par le Roi Philippe de Valois, à qui le Dauphiné convenoit mieux qu'à tout autre Prince de l'Europe. Villars négocia cette grande affaire, avec tant de chaleur, d'adreſſe & de ſuccès, qu'Humbert déterminé par ſes conſeils, alla en France en 1343, donna le Dauphiné à Philippe, fils puiné du Roi, ou à l'un des fils de Jean, Duc de Normandie, ſon fils ainé. Le Comte de Savoie fit ce qu'il put pour empêcher Humbert de conſommer cette ceſſion; mais ſes démarches, & l'inconſéquence même d'Humbert ſur laquelle il comptoit beaucoup, ne firent point que le Dauphiné ne paſsât irrévocablement ſous la domination Françoiſe. (1)

Donation faite par Humbert du Dauphiné à Philippe de Valois, Roi de France. 1343.

Environ deux années après cet événement ſi favorable à Philippe, le Pape Clément VI. imagina, ſans doute parce qu'il croyoit l'Europe trop peuplée, de publier une nouvelle Croiſade, & de diſpoſer les Princes Chrétiens à ruiner leurs Etats pour la brillante gloire d'aller périr, eux & une partie de leurs Sujets, dans l'Aſie. Cette Croiſade fut très-nombreuſe; une foule de Princes de la Chrétienté s'empreſſerent de paſſer les mers; &, à la ſollicitation de Philippe de Valois, Humbert fut élu Chef de cette expédition. Elle ne fut point heureuſe pour les Croiſés, & elle ne fut rien moins que glorieuſe pour Humbert, qui s'y conduiſit fort mal, n'y fit aucune action remarquable, perdit ſa réputation, & s'en revint avec aſſez de honte (2). Pendant qu'il étoit en Aſie, ſa femme Marie de Baux mourut en Dauphiné: de maniere qu'à ſon retour, Humbert, qui ſe repentoit déja de la

Nouvelle Croiſade; Humbert en eſt élu Chef, & ne ſe diſtingue point.

(1) J. de Serre. Du Haillan. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I. p. 402-403.
(2) *Hiſt. des Dauphins*, Chieza.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

cession qu'il avoit faite de ses Etats, se voyant libre, résolut de se remarier, dans l'espérance que s'il avoit des enfans, leur naissance annulleroit de droit la donation qui avoit fait passer ses Etats à Philippe. Dans cette vue, il fit secrétement demander à Pierre, Duc de Bourbon, Jeanne de Bourbon sa fille ainée en mariage. Pierre consentit volontiers à cette demande, & Humbert qui ne voyoit plus d'obstacles, cessant de faire un secret de son mariage, envoya plusieurs Seigneurs Dauphinois, en qualité d'Ambassadeurs recevoir solemnellement Jeanne, sa future épouse: mais par malheur, le Duc de Bourbon ayant donné avis du mariage de sa fille à Philippe de Valois, il reçut ordre de rompre cette affaire, soit que dès lors Philippe songcât à épouser Jeanne, qu'en effet, il épousa quelque tems après, soit qu'il ne cherchât qu'à renverser les espérances du Dauphin (1).

Pénétré de chagrin, Humbert se proposa de renoncer totalement au monde, & d'aller passer dans un Cloitre le reste de ses jours: Bivel, Général des Chartreux, le fortifioit dans ces dispositions, lorsque le Roi de France le fit presser par l'Archevêque de Lyon, non-seulement d'effectuer la donation qu'il avoit faite, mais encore de relâcher tout ce qu'il s'étoit réservé, & ces réserves étoient très-considérables. Le foible Humbert consentit, souscrivit à tout, & se rendit à Lyon dans le dessein de satisfaire à toutes les demandes qu'on lui faisoit. Amé VI. fit encore tous ses efforts pour empêcher la conclusion de cette affaire, mais quand son Député Guillaume de la Baume arriva à Lyon, le contrat étoit signé de part & d'autre, & Jean, Duc de Normandie, étoit déja en possession du Dauphiné (2). Guillaume de la Baume se conduisit avec autant d'habileté que de prudence: il se rendit à la Cour de Philippe, s'assura de l'amitié de ce Monarque pour Amé VI, témoigna au nom de son maître le desir que celui-ci avoit de vivre en bonne intelligence avec le nouveau Dauphin, proposa l'échange de quelques terres des deux Souverains, enclavées dans la domination l'un de l'autre, & obtint à ce sujet l'agrément de Philippe & de Jean, Duc de Normandie. Clément VI, qui depuis long tems avoit renoncé à ses vues sur le Dauphiné, s'étoit aussi rapproché du Roi de France, & afin de lui ôter tout sujet d'allarme du côté de l'inconstant Humbert, il se hâta de donner à ce dernier le Patriarchat d'Alexandrie, le chargea de l'administration de l'Archevêché de Rheims, & pour qu'il ne lui prit plus envie de se marier, lui conféra l'ordre de prêtrise, infaillible moyen d'empêcher la révocation de la donation du Dauphiné par survenance d'enfans. Cependant Amé VI. n'ayant plus pour voisin un Prince foible & inquiet mais un puissant Monarque, sur l'appui & l'amitié duquel il pouvoit compter, licentia ses troupes; il n'avoit plus d'orage à craindre du côté de cette Contrée, qui, jusqu'alors avoit été pour la Savoie, une source inépuisable de contestations, de différens & de guerres (3).

Humbert effectue la donation qu'il a faite à Philippe.

Humbert, ancien Dauphin, est fait prêtre & Patriarche d'Alexandrie.

Amé VI. & ses Etats firent une perte sensible, celle de Louis de Savoie, l'un des tuteurs du Prince, & qui avoit gouverné avec tant de sagesse. On

(1) H. Les Ste. Marthe.
(2) Du Haulen. *Chron. de Sav.* G. Paradin. Botero Vanderb.
(3) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. p. 404.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

crut qu'il seroit dangereux de laisser toute l'administration des affaires au Comte de Genève jusqu'à la majorité du Souverain; & cette crainte étant fondée sur les anciennes inimitiés des Maisons de Savoie & de Genève, les Etats assemblés crurent devoir confier la personne d'Amé & le Gouvernement à Guillaume de la Baume, auquel ils donnerent des Conseillers d'une capacité & d'une intégrité reconnues. Ce choix fut généralement applaudi, &, du moins en apparence, par le Comte de Genève lui-même, qui, pour ne point justifier les soupçons qu'il avoit inspirés, se démit paisiblement & volontairement de ses charges & se retira. Par ses soins, ses talens & sa vigilance, Guillaume de la Baume confirma la haute idée qu'on avoit de sa sagesse & de son intelligence, & il ne parut point que la Savoie eût rien perdu à la mort du Prince Louis (1).

Rebellion en Piemont.

Les Troupes que le Comte avoit licentiées, ne pouvant servir l'Etat, chercherent à le dévaster; elles passerent en Piemont, & sous prétexte qu'on ne les avoit pas entierement payées, elles firent d'horribles dégats, se saisirent de l'Abbaye de Stafarde, où elles se fortifierent, & de-là, continuant leurs hostilités, ou plutôt leur brigandage, elles désolerent tout le Pays des environs. Informé de ce désordre, Amé VI. écrivit au Prince d'Achaïe de se mettre en Campagne au plutôt; mais craignant ou que ce Prince ne fut pas assez fort pour réprimer cette foule de revoltés, ou que ceux-ci ne reçussent des secours de quelqu'un des Souverains du voisinage, il passa luimême en Piemont suivi d'un Corps de troupes peu nombreux, mais fort agguerri; après avoir laissé la Lieutenance-Générale de la Savoie à Galois de la Baume, Seigneur de Montrevel. Le Comte-verd ne fut pas plutôt arrivé en Piemont, que joignant ses troupes avec celles du Prince d'Achaïe, il marcha contre les rebelles, leur livra bataille, les vainquit, en massacra une partie, & mit en fuite les autres, qui allerent sous la conduite de leurs Chefs, se refugier à Stafarde; Amé les y suivit, assiégea la Place, la prit, & fit pendre les Chefs de cette Troupe revoltée (2).

Amé VI. réprime & punit les revoltés.

Ce ne fut point seulement contre ces rebelles que le Comte-verd eut à combattre; les Comtes de Castellemont & de St. Martin lui refuserent l'hommage, & parurent même vouloir lui resister à force ouverte: il les prévint, & dès les premieres hostilités, ces deux Comtes craignant, s'ils l'irritoient, plus long-tems, des désastres auxquels il ne leur seroit plus possible de remédier, se soumirent. Il n'en fut pas de même de Guichard Tavel, Evêque de Sion, qui fit ouvertement la guerre au Comte de Savoie, ne se déconcerta point par les défaites multipliées qu'il essuya, & fit les plus grands efforts pour se dédommager de ses pertes: mais ses efforts ne lui réussirent point, & le Comte de Savoie, secondé par le Sire de Baujeu, battit si complettement ce Prélat obstiné, qu'il prit le seul parti qu'il eut à prendre, celui de reconnoître ses torts, de se ranger à son devoir & de demander la paix, qui lui fut accordée (1).

Hostilités de l'Evêque de Sion contre Amé VII.

Quel-

(2) *Chron. de Sav.* G. Paradin. Botero. Chiesa. Vanderb.
(3) *Hist. de Bresse. Chron. de Sav. Hist. de Bourg.* L. 3, Ch, 95,
(3) Chieza, *Hist, Chron, Pedemont*, C, 44,

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

Quelque tems après ces derniers troubles, le Comte-Verd fit à Villeneuve d'Avignon, un Traité avec le Roi Jean au nom du Dauphin fils du Roi, & par ce traité fort important, puisqu'il terminoit tous les anciens différens & prévenoit toutes les contestations qui pourroient s'élever à l'avenir, il fut convenu, que le Traité de paix fait entre le Comte Aymon & le Dauphin Humbert seroit observé; que le Roi, ni le Dauphin, ni leurs successeurs ne pourroient acquérir aucunes Terres en Savoie, ni le Comte en Dauphiné; qu'en place du Vicomté de Maulevrier, le Roi donneroit au Comte une Terre en toute justice au Bailliage de Sens, ou dans celui de Troyes, & l'Hôtel de Boheme situé à Paris; que le Comte de Savoie & le Dauphin demeureroient perpétuellement ligués contre les Anglois & leurs Adhérans, excepté l'Empereur, Archevêque de Milan, Maffée, Barnabé & Galéas ses neveux; que le Comte Amé rendroit à Mâcon Jeanne de Bourgogne, pour la marier à un autre qu'au Dauphin; que lui-même ne pourroit point se marier avec la fille du Roi d'Angleterre, sans le consentement du Roi de France: que ce dernier payeroit au Comte Amé VI. soixante mille florins d'une part, & cinquante mille florins de l'autre, à Saint Laurens près de Mâcon, ou qu'en place de ces deux sommes, il lui remettroit les Châteaux de Cusery & de Sagy. Enfin, que le Roi de France feroit mettre le Comte de Savoie en possession du Château de Romenay, le Roi se chargeant du dédommagement envers l'Evêque de Mâcon. (1).

Les Officiers du Comte de Savoie prennent quérelle & se battent.

De Villeneuve d'Avignon, où ce traité fut signé, le Comte-verd alla faire un voyage en Bresse, où il reçut l'hommage des Gentils-hommes, & confirma les franchises & les privileges des Villes & des Bourgs. Pendant qu'il s'occupoit de ce soin, ses Officiers & ceux du Dauphin ayant eu entr'eux quelques difficultés au sujet de la propriété de la ville d'Ambronai, & ne pouvant se convaincre les uns les autres à force de raisons, ils en vinrent aux injures, & des injures aux coups. Informé de cette quérelle & voulant en prévenir les suites, le Comte envoya sur les lieux Galois de la Baume & quelques autres Seigneurs pour tâcher de pacifier ce différend. Le Dauphin y envoya aussi de son côté plusieurs Chevaliers: ceux-ci disputerent beaucoup, n'en vinrent point aux voies de fait; mais la dispute ne fut point terminée, & ce ne fut que quelque tems après que, muni d'un plein pouvoir par le Comté Amé VI, le Comte de Genève fit un nouveau traité qui termina toute contestation (2).

Les échanges projettés par les deux Souverains ne furent point exécutés aussi paisiblement; il survint quelques démêlés entre les deux Princes; & les Dauphinois entrant avec chaleur dans les intérêts de leur maître, prirent les armes, pénétrerent dans le Bugey, y firent beaucoup de ravage, & se rendirent maîtres de plusieurs places qu'ils mirent au pillage. Irrité de ces hostilités inattendues, Amé VI. rassembla ses troupes, & il se disposoit à user de représailles & à porter les fureurs de la guerre en Dauphiné, lorsque le Baillif de Mâcon, vint de la part du Roi de France lui promettre une prompte réparation de tous les désordres commis dans le Bugey. Appaisé par ces as-

(1) *Chron. de Sav.*
(2) *Histor. di Savoia.*

SÉCT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

furances, le Comte licentia ses Troupes; mais quelques soldats de cette Armée licentiée étant sortis de Genève, pour se retirer en Bourgogne, où ils avoient été engagés, furent attaqués dans leur retraite par Pierre de Genève, Seigneur d'Aby, excité par Hugues de Genève son oncle, Lieutenant-Général du Dauphin dans le Foucigny, & ennemi de la Maison de Savoie. Cette attaque fut très-vive; Pierre de Gex mit ces Soldats en fuite, les poursuivit jusqu'à Nyon, dans le Pays de Vaud, tua Château-Regnaud leur Chef, en conduisit plusieurs prisonniers à Gex, dévasta les environs de Genève, & ceux du Château de Versoy, tandis que Hugues de Genève portant encore plus loin ses dévastations, faisoit prendre par la Garnison qu'il tenoit au Château de Varey, le Fort de Château-Gaillard, & après s'être emparé de Verancy, dans le Pays de Gex, y abattoit les banieres de Savoie & faisoit raser la forteresse (1). Aymonet de Montfort, Gentil-homme du Foucigny, surprit en même tems par les ordres d'Hugues de Genève le Château de Monthous, commis par Amé VI à la garde du Seigneur de Valbonais, & passa jusqu'aux murs de Genève, dont il tenta de s'emparer.

Hostilités commises par les Partisans du Dauphin.

Le Comte de Savoie se plaignit amerement au Roi de France de ces infractions; il n'en reçut aucune réponse satisfaisante; & décidé à se faire justice par lui même, il surprit le Château de Gex, d'où il chassa Hugues de Genève qui s'y étoit retiré. Le Dauphin irrité quoiqu'il n'eut cependant point du l'être, attendu que c'étoient ses Sujets & ses Partisans qui avoient commencé les hostilités, envoya des Troupes à Hugues de Genève, qui se rendit maître des Châteaux des Mezieres & de Bonnevaux, la guerre fut dès lors ouvertement déclarée entre ces deux Princes; & les Dauphinois se jetterent en foule sur la Savoie, les uns du côté de S. Pierre de Soucy, les autres du côté de S. Symphorien d'Auxon, ravagerent tous les lieux par où ils passérent, & brûlerent le Bourg de Dolombieu (2).

Le Dauphin fait ouvertement la guerre au Comte de Savoie.

Quelques vives cependant que fussent ces hostilités, des Médiateurs puissans engagerent les deux Princes à terminer par des voies moins violentes leurs contestations. Ils y consentirent, envoyerent des députés à Mâcon, & convinrent d'une suspension d'armes de deux mois: mais au mépris de cette treve, les Dauphinois, qui néanmoins ne pouvoient l'ignorer, fondirent sur les terres de Savoie & y commirent de si cruels désordres, que les habitans indignés, fondoient à leur tour sur les possessions du Dauphin & y exercerent encore plus de ravages. Malgré l'armistice jurée de part & d'autre, ces incursions mutuelles ne discontinuerent point: elles furent, au contraire, si fort multipliées par les Dauphinois, que le Comte de Savoie ne pouvant plus supporter ces excès d'injures & d'outrages, se mit à la tête de son armée, & marcha contre Hugues de Genève, qui s'étoit fortifié à Dolombieu. Enhardi par ses succès, Hugues sortit suivi de toutes ses troupes, les rangea en bataille & donna le signal du combat; la fortune lui fut contraire; la victoire se rangea du côté d'Amé VI, qui battit si complettement ses ennemis, que de tous les Gentils-hommes qui avoient suivi Hugues, il n'en resta aucun pour porter à ses compatriotes la nouvelle de cette défaite (3).

Amé VI. remporte une victoire complette.

(1) *Hist. Gén. de la Mais. Roy. de Sav.* T. I. p. 406.
(2) Paradin. *Chron. de Sav.* Botero. Vanderb.
(3) *Chron. de Sav.* Botero. Paradin.

Sect. II. Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.

Le Dauphin defie le Comte à un combat ſingulier.

De Dolombieu le Vainqueur alla faire le ſiege du Château des Marches. Le Dauphin profondément ulcéré de la diſgrace de ſes partiſans, envoya défier le Comte de Savoie à un combat ſingulier: Amé VI. accepta le duel, ſe rendit à Chapparouillan, lieu indiqué pour le Combat, y attendit inutilement le Dauphin, qui ne parut point, & alla ſe ſaiſir de la Tour-du-Pin. Cependant le Roi de France, contre le gré duquel le Dauphin ſon fils continuoit cette guerre, voulut abſolument prendre connoiſſance de la véritable cauſe de cette meurtriere quérelle, & dans cette vue, il aſſigna une journée ou Congrès, à Mâcon, où ſe rendirent les députés des deux Princes ennemis. Mais ces députés ne voulant ſe rien céder les uns aux autres, ne purent convenir de rien. Le Roi ne ſe rebuta point; il indiqua une nouvelle ſéance au Parlement de Paris, & il y préſida dans tout l'éclat de la Majeſté Royale. Le Dauphin & le Comte de Savoie y envoyerent chacun ſes Députés: ceux d'Amé VI. repréſenterent, qu'en vertu des traités faits entre le Souverain de Savoie & les Dauphins de Viennois, le Fief, ou la propriété de pluſieurs Terres & Châteaux appartenoient au Comte; qu'au mépris cependant de ces mêmes traités, le Dauphin s'étoit emparé de ces Fiefs & de ces terres, qu'il avoit fait contre toute juſtice la guerre aux Vaſſaux de la Couronne de Savoie. Le Dauphin ſe plaignit très-vivement de ſon côté, des infractions aux mêmes traités de paix, qu'il imputoit au Comte & à ſes adhérans (1). Les négociations penſerent pluſieurs fois être rompues; mais enfin, le Dauphin conſentit à ſe relâcher de quelques-unes de ſes prétentions, Amé VI. fit quelques autres ſacrifices, & on parvint à conclure le mémorable traité du 5 Janvier 1355, par lequel le Roi aſſura de nouveau au Comte de Savoie l'Hôtel de Boheme ſitué à Paris, près de la porte S. Honoré, pour le tenir ſous l'hommage de la Couronne, ainſi que le Vicomté de Maulevrier: Amé VI. promit auſſi, moyennant quarante mille Florins de Florence, de lui remettre à Mâcon, le lendemain des Brandons, Jeanne, fille de Philippe de Bourgogne, libre de vœu de mariage & de Religion, pour être mariée au Prince qu'on voudroit lui deſtiner, à l'exception toutefois du Dauphin, auquel Amé ceda pluſieurs Villes, Bourgs, Terres & Châteaux qui avoient été les ſujets des dernieres hoſtilités, ainſi que toute la Terre & Seigneurie de Viennois, & généralement tout ce qu'il poſſédoit entre le Rhône, l'Iſere & le Guyer; (2) & en dédommagement le Dauphin lui céda les Seigneuries de Foucigny & de Gex, & généralement tout ce qu'il poſſédoit en deça des rivieres d'Ains & d'Albarine, du côté de Breſſe, de Bugey & d'Ambronai: enfin il fut convenu qu'ils s'entreſecourroient envers & contre tous, & ſpécialement contre le Roi d'Angleterre; & que pour rendre plus ferme & plus durable cette confédération, le Comte de Savoie épouſeroit Bonne de Bourbon, couſine du Roi: (3) mariage qui ne tarda point à être célébré.

Traité de Paix. 1355.

Il paroit d'après ce traité que la France ſe préparoit déja à faire la guerre à l'Angleterre; qui n'étoit pas moins animée contre la France. En effet, peu de tems après le Roi Edouard, à la tête d'une formidable armée deſcendit à Calais, & le Roi Jean ayant raſſemblé ſes troupes ſur la frontiere de Pi-

Deſcente d'Edouard à Calais. Amé VI. marche au ſecours du Roi de France.

(1) Guichenon. *Hiſt. Générale de la Roy. Maiſ. de Savoie.* T. 1. p. 408.
(2) Idem. *Hiſtoria di Savoia.* Du Buttet.
(3) Guichenon. *Hyſt. Général de la Roy. Maiſ. de Sav.*

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

cardie & d'Artois, demanda du ſecours à ſes alliés. Le Comte de Savoie accourut ſuivi de l'Elite de ſa nobleſſe & de ſes troupes, & ſe rendit à St. Omer; bientôt il joignit ſes forces à celles de Jean, qui, vivement ulcéré contre Edouard, lui offrit de vuider la quérelle par un combat ſeul à ſeul à outrance. Edouard étoit ſans contredit l'un des guerriers les plus braves de ſon ſiecle, ſa valeur étoit connue, il en avoit donné des preuves éclatantes; cependant il ne paroit pas qu'il ait accepté le défi; mais il paroit du moins que les Anglois ne ſe crurent pas aſſez forts pour remplir le vaſte projet de conquête qu'ils avoient médité; car, au lieu d'avancer dans les Terres comme on s'y attendoit, ils ſe rembarquerent fort précipitamment & repaſſerent la mer; enſorte que tous ces grands préparatifs d'attaque & de défenſe faits par les deux Nations, ne produiſirent rien; & tout cet appareil de guerre ſe diſſipa beaucoup plus promptement qu'il n'avoit été formé (1).

Amé VI. n'ayant plus, du moins pour cette fois, de ſervices importans à rendre à la France, s'en retourna dans ſes Etats, & alla paſſer quelque tems à Bourg en Breſſe, avec Bonne de Bourbon ſon épouſe. La Savoie étoit tranquille, & ſon Souverain redouté par ſes propres forces, & par la puiſſance de ſes alliés, ne prévoyant ni trouble, ni orage, envoya en Boheme Guillaume de la Baume, & Hugues Bernard, ſavant Juriſconſulte, chargés de demander à l'Empereur Charles IV. la confirmation de tous les privileges accordés ſucceſſivement par les Chefs de l'Empire aux Comtes de Savoie. Charles ne ſe contenta point d'accorder cette confirmation, il ajouta dans les patentes qu'il délivra à ces Députés, à Prague, dans le mois d'Août 1356, que tous les appels des Archevêques, Evêques, Prélats, Abbés & Juges ſéculiers des Etats de Savoie, qui ſe portoient à la Chambre impériale, ſeroient portés à l'avenir devant le Comte Amé, qui jugeroit ſur ces appellations, avec le même pouvoir & auſſi définitivement que l'Empereur lui même.

Revolte des habitans d'Yvrée.

Toutefois, quelque reſpectée & ſolidement établie que fut l'autorité du Comte-Verd, il y eut quelques troubles dans ſes Etats, au ſujet de l'étendue de cette même autorité que tous les habitans n'étoient pas également diſpoſés à reconnoître: tels furent ceux d'Yvrée, qui, prétendant ne pas être aſſujettis à la Couronne de Savoie, ſe ſouleverent & tenterent de faire valoir par la force leurs prétentions. Leurs efforts ne réuſſirent point; & après quelques revoltes qui furent réprimées auſſi tôt que formées, ils furent contraints de ſe ſoumettre, & prêterent ſolemnellement l'hommage auquel ils s'étoient refuſés (2). Ce mouvement appaiſé, Amé VI, qui préféroit, pour ſe rendre formidable, de puiſſantes alliances à des expéditions militaires, envoya des Ambaſſadeurs à Avignon pour former & conclure une nouvelle ligue avec le Roi Louis, Jeanne, Reine de Sicile, & le Prince de Tarente leur fils. L'objet de cette ligue étoit de réunir les forces des Souverains qui la formoient, contre tous ceux qui entreprendroient de les attaquer, à la reſerve cependant du Pape & de l'Empereur. Cette Ligue fut concluë le dernier jour de Septembre 1357 (3).

Les échanges faits entre le Dauphin & le Comte de Savoie n'avoient pas

(1) Les F. de Sainte Marthe.
(2) Chron. *Hiſt. Pédémont.* C. 6.
(3) Guichenon *Hiſt. Générale de la Maiſon de Sav.* T. 1. p. 410.

encore été entierement exécutés par le Comte Amé VI, qui nomma de nouveaux Commissaires, afin que cette Clause de son traité avec la France exactement remplie, il ne restât plus au Dauphin aucun sujet, aucun prétexte de contestation. Il termina aussi dans le même tems tous les anciens démêlés que ses prédécesseurs & lui-même avoient eus avec l'Archevêque de Tarentaise. Mais à peine cette affaire étoit finie, qu'il lui en survint une autre, au sujet de l'entreprise du Comte de Genève, qui, se croyant en droit d'agir en Souverain, fit battre monnoie de sa propre autorité. Amé VI. s'opposa vivement à cette innovation. Après quelques démêlés, les deux Princes soumirent le sujet de la dispute à la décision de l'Archevêque de Tarentaise, & de deux autres Arbitres qui prononcerent que le Comte de Genève reconnoitroit par Acte authenthique, tenir ce droit du Comte de Savoie & comme son Vassal. Le Marquis de Saluces n'avoit cessé de cabaler contre la Maison de Savoie, qui fut enfin délivrée de ce voisin turbulent; il mourut, & Fréderic son fils, qui pensoit tout différemment, n'eût pas plutôt succédé à son pere, qu'il envoya un Député en Savoie, chargé de rendre au Comte l'hommage que son pere lui avoit si souvent refusé. (1)

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

Amé VI. reçoit l'hommage du nouveau Marquis de Saluces.

Pendant que l'Etat de Savoie prospéroit sous un Prince qui s'étoit consacré tout entier au bonheur de son Peuple, le trouble, le désordre & la confusion agitoient vivement la France. Le Roi Jean, complettement battu à la funeste journée de Poitiers, avoit été fait prisonnier par les Anglois qui l'avoient conduit à Londres. Le Dauphin de Viennois, Régent de France, avoit à lutter contre une puissante faction formée & conduite par le Roi de Navarre, le plus perfide & le plus dangereux des ennemis de la Maison Royale. Le Dauphin environné de traitres & de conspirateurs, eut recours au seul ami fidelle qui lui restoit, & il fit porter par un Courier au Comte-Verd, une Lettre conçue dans les termes les plus obligeans, & par laquelle, lui témoignant la plus entiere confiance, il l'invitoit & le pressoit de venir au plutôt le défendre contre *les Partisans du Roi de Navarre, qui, ayant prémédité de faire périr toute la Maison-Royale, avoient résolu de s'en prendre même à la personne du Comte-Verd.* Amé VI. se hâta d'envoyer au Dauphin de puissans secours en hommes & en argent; mais un nouvel orage vint rendre encore plus cruelle la situation du Régent de France. Le Roi d'Angleterre informé du malheureux état de ce Royaume, résolut d'en venir faire la conquête, & de se jetter sur l'Artois à la tête d'une puissante Armée. (2) Instruit de ce projet le Dauphin eut encore recours au Comte de Savoie, & l'envoya prier de venir le joindre promptement avec le plus de troupes qu'il pourroit lever. Cependant le Roi d'Angleterre faisoit de rapides progrès dans son invasion; il s'étoit emparé de Provinces entieres: & de succès en succès, il avoit porté ses conquêtes jusqu'aux environs de Paris. Dans cette détresse, le Dauphin fit faire au Conquérant quelques propositions avantageuses au sujet de la délivrance du Monarque captif; le Roi d'Angleterre parut ne pas s'éloigner de ces propositions, le Régent de France convoqua les Etats, & écrivit au Comte de Savoie pour le prier d'assister à cette Assemblée, *comme étant*, lui marquoit-il, *entre tous mes amis celui à*

Services rendus par Amé VI. au Regent de France.

Lettre du Dauphin au Comte de Savoie.

(1) Idem T. 1. p. 411. Chieza.
(2) De Serres. Du Haillan. Mezerai. *Hist. de Fr.*

SECT. II. *Histoire de* la Savoie. *depuis l'an* 1000 *jusqu'à l'an* 1391.

qui je veux le plus déférer, aux choses qui touchent le plus mon honneur & mon Etat.

Toutefois quelqu'apparence qu'il y eût d'un traité prochain de paix entre la France & l'Angleterre, & quelque pressante que fut la Lettre du Dauphin, le Comte de Savoie ne put se rendre aux Etats assemblés; une affaire pour lui importante l'obligeoit de passer les Alpes & de se rendre au plutôt en Piemont. Jacques de Savoie, Prince d'Achaïe avoit obtenu de l'Empereurs Charles IV. la permission d'imposer quelques nouveaux tributs sur les Piemontois, & abusant avec le plus insupportable despotisme de cette permission, il avoit écrasé le Peuple d'impôts, & en avoit établi jusques sur les marchandises qui passoient de Piemont en Savoie. Les Sujets d'Amé VI. se plaignirent de cette vexation; il en fut tout aussi irrité que ses Sujets mêmes, & il envoya en Piemont un Gentil-homme & un Commissaire avec ordre d'arrêter les suites de cette innovation, & de faire le procès au Prince d'Achaïe. Cette commission fut exactement remplie, le Prince d'Achaïe fut condamné par contumace, & les Piémontois déclarés affranchis des impôts excessifs auxquels on les avoit soumis. Furieux de cet Arrêt, Jacques de Savoie alla saisir les Députés du Comte-Verd qui l'avoient condamné, & il les fit cruellement mourir. (1)

Entreprise de Jacques de Savoie & ses vexations en Piemont.

Amé VI. indigné de cette atrocité, jura de venger son autorité compromise & outragée, & passant les Monts, suivi d'une Armée considérable, composée d'Hongrois, de Savoyards & de Siciliens; il marcha brusquement contre ce Prince, qui, ayant osé résister, fut battu, fait prisonnier & conduit à Rivoles. Le Comte-Verd profitant de sa victoire, se saisit de Pignerol, Vigon, Villefranche, Luzerne, Savillan, Turin, Fossan, & généralement de tout ce que Jacques possédoit en Piemont; ensorte que ce malheureux Prince fut, pour r'avoir la liberté, contraint de se soumettre à la Sentence des Commissaires que le Comte de Savoie nomma pour le juger, & qui ordonnerent qu'il abandonneroit le Piemont au Comte-Verd, & qu'en dédommagement, il se contenteroit de quelques Places en Bugey.

Jacques de Savoie est battu, & fait prisonnier.

Pendant que le Souverain de Savoie se vengeoit ainsi avec éclat de l'injure qu'il avoit reçue, Guillaume de la Baume son Ministre, lui acqueroit de Catherine de Savoie, Comtesse de Namur, la Baronnie de Vaud, & les Terres que cette Princesse possédoit dans le Bugey & dans le Valromey, au prix de soixante mille florins, & qui furent dès lors unies pour toujours & incorporées à la Couronne de Savoie. (2)

L'exemple du désastre de Pierre d'Achaïe ne fut pas assez puissant pour contenir Fréderic, Marquis de Saluces, qui, tenant les Villes de Revel, de Carmagnole, & de Raconis en Fief du Prince Jacques, auquel il en avoit fait hommage, refusa de rendre le même devoir au Comte de Savoie, après l'abandon que le Prince d'Achaïe avoit fait du Piemont. Le Comte de Savoie justement irrité du refus obstiné de Fréderic, se mit à la tête de ses Troupes, & se jettant sur le Marquisat de Saluces, il s'empara de la ville

(1) Buttet. Chieza. *Ping. Aug. Taur. Hist. di Pedemont.*
(2) Ping. *Aug. Taur.* Chieza. *Alb. Gent.*

de Barges, qu'il reduisit en cendres, Fréderic qui eût du s'attendre à cette irruption, implora le secours de Barnabé Visconti, Seigneur de Milan, & offrit, s'il en étoit aidé, de se rendre son Vassal. Flatté d'une telle offre, Barnabé l'accepta, & envoya des secours à Fréderic, qui, par cette Ligue avec Barnabé Prince aussi méprisé par ses vices que détesté par sa tyrannie, se vit abandonné de ses plus proches; ils unirent même leurs forces à celles du Comte de Savoie, qui, poursuivant le cours de ses conquêtes, s'empara de Busque, ainsi que de tout le reste des Places appartenantes à son infidelle Vassal, & se rendit à Rivoles, où il confirma aux Gentils-hommes Piémontois tous les privileges qu'ils tenoient du Prince d'Achaïe, & promit que le Piemont demeureroit perpétuellement uni à la couronne de Savoie.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1060 jusqu'à l'an 1391.

Le Piemont réuni à la couronne de Savoie.

Lorsqu' Amé VI. s'occupoit à terminer cette expédition, le Pape Innocent VI irrité des hostilités de Barnabé, Seigneur de Milan, qui, aprés avoir entrepris de se saisir de la ville de Bologne, avoit fait des courses dans la Romagne, sur les terres de l'Eglise, écrivit au Comte de Savoie, pour l'inviter à secourir de ses armes & de son autorité l'Evêque de Sabine, Légat Apostolique, chargé de s'opposer aux incursions de Barnabé. (1)

Tandis que le Marquis de Saluces éprouvoit les plus cruelles dévastations, la guerre s'allumoit entre Galéas Visconti, Seigneur de Milan, & Jean, Marquis de Montferrat, proche parent du Comte de Savoie, qui embrassa sa cause contre celle de Galéas, dont il n'avoit rien moins qu'à se louer. Cependant la bonne intelligence entre ces deux alliés se soutint peu de tems: on ne dit point à quel sujet ils se diviserent, mais les historiens contemporains disent seulement, qu'armés l'un contre l'autre ils étoient prêts à en venir aux mains, lorsque le Pape Urbain V. leur envoya Marc de Viterbe, Général des Freres-Mineurs, qui les raccomoda. Il ne paroit pas néanmoins que cette reconciliation fut bien solide, puisque la querelle se ranimant très-peu de tems apres, le Comte se saisit du Château d'Usson, dans le Diocese d'Yvrée, & de celui de Cirzan. (2) Couvert de gloire, puissant & redouté au-dehors, aimé & respecté de ses Sujets, Amé VI, pour éterniser la mémoire de sa prosperité, & donner aux Gentils-hommes les plus distingués de sa Souveraineté de nouveaux motifs de zele & d'émulation, institua l'ordre du Collier, dont il se décora lui-même, & qu'il donna à quinze Chevaliers. (3)

Guerre entre Amé VI. & le Marquis de Montferrat.

Institution de l'Ordre du Collier.

Toujours obstiné dans sa rebellion, & trop affligé de la perte des Places qui lui avoient été prises pour consentir à se soumettre, le Marquis de Saluces se disposa, contre toute apparence de succès, à faire la guerre au Comte de Savoie, qui, dans la vue d'abattre entierement ce Vassal inquiet, forma une ligue avec Galéas Visconti. Par ce Traité les deux Princes s'engagerent à réunir leurs forces pour chasser les Anglois du Canaveys; & pour détruire entierement le Marquis, les Etats duquel ils se partagerent dès lors, afin qu'après la conquête il ne put survenir entr'eux, ni contestation, ni difficulté. Ce fut dans ce même tems que le Comte-Verd, sensible au repentir

Revolte du Marquis de Saluces.

(1) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. p. 41[illegible]
(2) Chron. Com. Beneven, San-Geor.
(3) *Hist. di Piem.*

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

du Prince d'Achaïe, & aux services par lesquels cet ancien ennemi avoit cherché à gagner son affection & sa confiance, le rétablit généreusement dans le Comté de Piemont.

Amé crut que cet acte d'indulgence envers le Prince d'Achaïe feroit impression, sur le Marquis de Saluces; mais voyant que rien ne pouvoit ramener cet esprit obstiné; il employa les voies de rigueur, &, suivi de ses troupes, il alla s'emparer de Carail, de Raconis, & se disposant à assiéger Saluces, il investit cette place avec des forces si supérieures, que Fréderic, hors d'état de résister, prit le parti de sortir de la Ville, & allant seul dans la tente du Comte de Savoie, se jetta à ses pieds, avoua ses torts, & se soumit à toutes les loix qu'il plairoit à son Souverain de lui imposer (1). Etonné d'une démarche à laquelle il ne s'attendoit pas, le Comte de Savoie se conduisit avec la plus rare générosité; quelque sujet qu'il eût d'être profondément irrité contre le Marquis de Saluces, sa soumission le désarma, & il consentit même que le différend qu'il y avoit entr'eux fut jugé par des Arbitres. Ceux-ci s'assemblerent, & prononcerent que Fréderic & ses successeurs, mâles & femelles feroient hommage au Comte de Savoie & aux siens des Villes & Châteaux de Saluces, & qu'il céderoit au Comte quelques Places & quelques Fiefs qui furent désignés. Fréderic se soumit à tout, & pour prouver la sincérité de son retour, il rendit son hommage à genoux, un linge au col, comme un criminel, & en punition de la témérite de sa rebellion contre son Suzerain (2).

Succès d'Amé dans le Marquisat de Saluces.

Tout succédoit au Comte Amé VI; ses ennemis les plus envenimés avoient fini par se soumettre; ses voisins respectoient les frontieres de ses Etats, que sa valeur & ses heureuses négociations reculoient chaque jour davantage. Il fit une nouvelle acquisition à laquelle il ne songeoit même pas. L'Empereur Charles IV, par une Bulle datée de Surtenvalde, au mois de Septembre 1357, unit au Comté de Savoie le Comté de Mazin en Canaveys, ordonnant aux Comtes de Mazin de rendre désormais à la Couronne de Savoie l'hommage qu'ils avoient rendu jusqu'alors, & qu'ils devoient à l'Empereur.

Depuis sa reconciliation avec son Souverain, le Marquis de Saluces sembloit chercher, toutes les occasions de donner au Comte Amé des preuves de zele & de fidélité. Dans un voyage qu'il fit en Dauphiné, où il alloit visiter le Comte de Genève son Beau-pere, il fit de lui-même, & sans y être invité en aucune maniere, une déclaration, par laquelle il promettoit de nouveau, sous la foi du serment, d'observer exactement toutes les clauses du traité auquel il avoit consenti devant la ville de Saluces. La conduite de Fréderic & ses protestations réitérées d'attachement & de fidélité, paroissoient devoir être des gages assurés de sa conduite future: mais malheureusement le Marquis de Saluces étoit le plus volage & le plus inconstant des hommes. A peine il eut fait cette déclaration, bien moins humiliante que la maniere dont il avoit rendu l'hommage au Comte-Verd, qu'il s'en repentit, & se croyant assuré du secours de Barnabé, Seigneur de Milan, son ami, qui venoit de faire sa paix avec le Marquis de Montferrat, il se souleva de nouveau contre son

Nouvelle rebellion du Marquis de Saluces.

(1) Pingon. *Aug. Taur.* Chieza. Buttet.
(2) *Croniq. de Sav.* Paradin. Botero. Vandeib.

ſon Souverain, & crut l'occaſion d'autant plus favorable, qu'Iblet & Jean de Chalant venoient de ſuſciter des troubles dans le Val d'Aouſte, & que les Troupes Angloiſes licentiées par le Marquis de Montferrat, s'étoient jettées dans le Canaveys, où elles portoient le ravage & la dévaſtation (1). Fréderic penſa donc que la violence de ces hoſtilités donneroit tant d'occupation au Comte-Verd, qu'il auroit le tems d'exécuter avec Barnabé de Milan ſon allié, l'invaſion qu'il avoit méditée: mais il ſe trompa dans ſes vues, ainſi que dans ſes eſpérances. Le Comte de Savoie paſſa en Piemont, appaiſa les troubles excités au Val d'Aouſte; capitula par l'entremiſe de Guillaume de Granſon, avec les Anglois qui déſoloient le Canaveys, &, moyennant une ſomme convenue qu'il leur fit compter, les engagea à ſe retirer. Le Comte-Verd ne ſe vit pas plutôt libre de tout autre embarras, qu'il s'occupa des moyens de réduire & punir l'infidelle Marquis de Saluces, contre lequel il envoya Jacques de Savoie, Prince d'Achaïe. La vengeance du Comte fut pleinement ſervie par Jacques, qui, s'étant emparé de Pianezza, en fit mettre à mort les Seigneurs de la Maiſon de Provana, partiſans & complices du Marquis de Saluces. Celui-ci affoibli, effrayé & fort mal ſecondé par Barnabé de Milan, ſur lequel il avoit tant compté, diſcontinua ſes hoſtilités, & ne ſongea qu'à mettre ſa perſonne en ſûreté contre la juſte punition dont il étoit menacé (2). Amé VI fut de ſon côté obligé de revenir en Savoie, afin d'y recevoir l'Empereur Charles IV qui devoit s'y rendre inceſſamment, & s'y repoſer quelques jours, dans le voyage qu'il avoit entrepris pour voir le Pape Urbain VI à Avignon.

Sect. II. *Hiſtoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000 *juſqu'à l'an* 1391.

Charles IV en effet, ne tarda point à ſe rendre à Chambéry, où il fut reçu avec magnificence par le Comte-Verd, qui lui rendit hommage comme Prince de l'Empire, & reçut de lui le titre de Vicaire-Général de l'Empire, pour les Evêchés de Syon, de Lauſanne, de Genève, d'Aouſte, Yvrée, Turin, Maurienne, Tarentaiſe & Bellai, de même que pour le Comté de Savoie, l'Archevêché de Lyon, & pour les Evêchés de Mâcon & de Grenoble, en ce qui dépendoit de l'Empire (3). Amé VI accompagna Charles IV à Avignon, où cet Empereur, à la ſollicitation du Comte de Savoie, établit à Genève une Univerſité, à laquelle il accorda des privileges fort étendus; dont il déclara Amé VI conſervateur, voulant que Genève lui fut ſoumiſe comme au Vicaire-Général de l'Empire (4).

Fondation d'une Univerſité à Genève.

Pendant le ſejour du Comte de Savoie à Avignon, le Pape Urbain VI l'avoit engagé à aller en Grece, porter du ſecours à Jean Paléologue, Empereur de Conſtantinople, vivement attaqué par le Roi de Bulgarie & par Amurat, Empereur des Turcs, qui dévaſtoient ſes Etats & le retenoient priſonnier. Le Comte-Verd, proche parent de Jean Paléologue, s'étoit d'autant plus volontiers déterminé à cette expédition, qu'il croyoit rendre un ſervice important à la Chrétienté, en délivrant ce Prince, opprimé par les Barbares; & qu'il étoit d'ailleurs aſſuré du ſecours de pluſieurs Souverains, qui ſe ligue-

Amé VI ſe diſpoſe à ſecourir Jean Paléologue, Empereur de Conſtantinople.

(1) Henning. T. 4. Chieza. *Chroniq. de Sav.*
(2) *Chroniq. de Sav.* Paradin. Chieza.
(3) Botero. Vanderb. *Chroniq. de Sav.*
(4) Guichenon. *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I. p. 416.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

roient avec lui pour cette cauſe, ainſi que l'avoit déja fait le Roi de Hongrie, proche parent auſſi de Jean Paléologue. Amé de retour en Savoie, y fit tous les préparatifs qu'il jugea néceſſaires au ſuccès de cette grande entrepriſe, & après avoir laiſſé le Gouvernement de ſes Etats, pendant ſon voyage d'Outremer, à Bonne de Bourbon ſon épouſe, il fixa le rendez-vous de ſes troupes à Veniſe, & paſſa en Piemont, dans le deſſein d'y pacifier la quérelle qui s'étoit élevée entre les enfans de Jacques de Savoie, Prince d'Achaïe. Il prit la tutelle d'Amé de Savoie, que ſon pere avoit fait héritier; au préjudice de Philippe, frere ainé d'Amé, & que ſon pere avoit desherité. Philippe avoit déclaré la guerre à ſon frere; mais il fut battu par le Comte de Savoie, qui l'aſſiégea à Foſſan, le fit priſonnier, & mit Amé en poſſeſſion de Turin & du Comté de Piemont (1).

Ses ſuccès & ſes conquêtes en Bulgarie.

Cette guerre heureuſement terminée, le Comte de Savoie ſe rendit à Veniſe, où il fut joint par ſes troupes & par l'élite de la Nobleſſe de ſes Etats. Il s'embarqua après avoir fait donner le Commandement de cette Armée à Gaſpard, Seigneur de Montmayeur, & à Etienne Bâtard de la Baume, le premier, Maréchal, & l'autre, Amiral de Savoie. (2) A ſon paſſage à l'Iſle de Coron, Amé VI pacifia une violente diſpute qu'il y avoit entre l'Archevêque de Patras & le Prince, ou Deſpote d'Inus: & il alla enſuite former le ſiege de Gallipoli; mais il y éprouva une forte réſiſtance de la part des Turcs, qui s'en étoient rendus maîtres. Ils ſe crurent plus forts que le Comte, & firent contre lui une ſortie générale dont ils eſperoient le plus grand ſuccès; mais ils furent trompés dans leur attente; Amé VI les battit, les diſperſa, s'empara de Gallipoli, & y établit des Gouverneurs. Avant que de pouſſer plus loin ſes conquêtes, il crut devoir commencer par délivrer Jean Paléologue, que le Roi de Bulgarie détenoit priſonnier; & pour cet effet, il réſolut de porter la guerre dans les Etats de ce Souverain. Cette expédition réuſſit: l'invaſion d'Amé VI en Bulgarie fut heureuſe, & après s'être emparé de Mantopoli, Scapſida, Suzopoli, il aſſiégea & prit d'aſſaut Méſambrie, entra par compoſition dans le Fort de Limeno, attaqua Collocaſtro, qui, après une longue & opiniatre réſiſtance ſe rendit, & alla former le ſiege de Varna, Capitale du Royaume des Bulgares (3).

Le Roi des Bulgares entre en négociation.

Etonné de la rapidité de ces conquêtes, & de la ſupériorité des armes d'un tel Conquérant, le Roi de Bulgarie, craignant de perdre ſes Etats & de ſe voir dépouiller de la Royauté, fit des avances pour fléchir le Vainqueur, & lui fit propoſer quelques moyens d'accommodement. Amé VI, quelqu'avantage qu'il eut, ne ſe montra point difficile, & par la médiation du Patriarche de Conſtantinople, il fut fait un traité entre lui & le Roi de Bulgarie, par lequel celui-ci promettoit de rendre la liberté à Jean Paléologue, à condition qu'Amé leveroit le ſiege de Varna & rendroit tout le Pays & toutes les Places qu'il avoit conquiſes. L'unique objet qui eut amené le Comte étoit la délivrance de l'Empereur de Conſtantinople, & il ne l'eut pas plutôt obtenue, qu'il s'éloigna des murs de Varna, rendit au Roi des Bulga-

(1) Buttet. Matth. *Alliance de Fr. & de Sav.*
(2) *Chroniq. de Sav.*
(3) Boſquet. *In Urb. VI.* Paradin. Buttet.

res tout ce qu'il lui avoit pris, & se rendit à Constantinople, où il fut reçu comme le Libérateur du Prince & de l'Etat (1). Peu content d'avoir rendu ce service à Jean Paléologue, il entreprit d'en rendre un encore plus essentiel à l'Eglise Romaine, en disposant cet Empereur à embrasser la foi Catholique, & il fut tout aussi heureux dans cette entreprise, qu'il l'avoit été dans son expédition.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

Délivrance de l'Empereur Jean Paleologue.

Honneurs rendus en Italie au Comte Amé VI.

De Constantinople, Amé VI passa à Rome & à Viterbe, où il présenta au Pape le Patriarche de Constantinople, que Jean Paléologue envoyoit au sujet de sa conversion, en qualité d'Ambassadeur. On sent combien le Pape Urbain fut empressé de faire rendre les honneurs les plus distingués au Comte de Savoie, qui, après avoir rapidement traversé l'Italie, se rendit en Piemont, où Philippe de Savoie, fils ainé du Prince d'Achaïe, toujours irrité de la préference que son pere avoit donnée, à son frere puiné, avoit formé une conjuration formidable contre l'Etat. Amé VI, pour ne point hasarder le sang de ses Sujets, offrit à Philippe, qui accepta le défi, de vuider cette querelle par un combat de cinquante Chevaliers contre cinquante. Le lieu du combat étoit indiqué, & l'on ne doutoit point que le Cartel présenté & reçu, ne fut exécuté au jour marqué, lorsque le Comte de Savoie & le Marquis de Montferrat, nommés juges du Camp, recurent une lettre de l'Empereur, qui, ne voulant point permettre cette action, ordonna que le cartel seroit regardé comme non avenu (2). Ce fut à peu près dans ce tems, que Leonel d'Angleterre, Duc de Clarence & Comte de Leycester, ayant conclu son mariage avec Yolande, fille de Galéas, Prince de Milan, & de Blanche de Savoie, passa à Chambéry, & alla avec le Comté Amé à Milan, où cette union fut célébrée avec la plus grande magnificence: mais les réjouissances de cette fête eurent d'étranges suites; car le Duc de Clarence étant mort quelques mois après, Edouard, surnommé le *Dépensier*, Gentil-homme Anglois, auquel le Duc avoit confié le Gouvernement des Villes & Châteaux de Cony, de Carail, de Montdevis & de Bra, céda pour de l'argent ces Places au Marquis de Montferrat, au lieu de les rendre, comme il l'eût du, au Seigneur de Milan, après la mort de son gendre. Justement irrité d'un tel acte de perfidie, Galéas prit les armes & marcha contre le Marquis de Montferrat, auquel il enleva Casal & Valence sur le Pô. Battu & accablé par les pertes multipliées qu'il éprouvoit, le Marquis eut recours au Comte de Savoie, qui promit d'employer tous ses soins pour le raccommoder avec le Seigneur de Milan, auquel il envoya proposer quelques moyens de reconciliation; mais Galéas étoit trop ulcéré pour adopter aucune sorte de médiation; les bons offices d'Amé VI furent infructueux, & pendant la négociation, le Marquis de Montferrat mourut, laissant ses enfans sous la tutelle d'Otthon, Duc de Brunswich, Epoux de Jeanne, Reine de Naples (3).

Suites fâcheuses du mariage du Duc de Clarence, avec Yolande fille de Galéas, Seigneur de Milan.

Cet accident étoit très-favorable aux vues de Galéas, & pensoit devoir causer la ruine des enfans du Marquis de Montferrat, auxquels il ne restoit pour Défenseur & pour appui qu'un tuteur, dont l'absence & l'éloigne-

Mort du Marquis de Montferrat & situation de ses enfans.

(1) Cuspinian. Vigner. Varderb. Botero.
(2) Bosquet. *in Urb. VI.* Chieza. Froissart.
(3) Chieza. Corio. *Chroniq. de Sav.*

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

ment laissoient leurs possessions en proie aux horreurs de la guerre. Touché de leur situation, & hors d'état de les secourir par lui-même, le Duc de Brunswich écrivit au Comte de Savoie, & le sollicita vivement en faveur de ces Orphelins opprimés. Mais si Amé VI étoit neveu du feu Marquis de Montferrat, il étoit en même-tems le Beau-frere de Galéas; &, ne sachant quel parti prendre entre d'aussi proches parens, il resta quelque tems dans l'indécision. Cependant le souvenir des pertes qu'avoit entrepris de lui causer Barnabé, ligué avec le Marquis de Saluces, & la crainte des maux qui menaçoient le Piemont, si le Seigneur de Milan venoit à s'emparer d'Asti, qu'il tenoit assiégé, l'emporterent, & déterminé par des maximes d'Etat qui eussent fait prendre le même parti à tout autre Souverain en sa place, & par la compassion que lui inspiroient les enfans du Marquis de Montferrat, il se déclara pour eux contre Galéas, leva une Armée, & alla tenter de délivrer Otthon, Duc de Brunswich, dans la ville d'Asti, & vivement pressé par les Milanois, Amé VI se mit à la tête d'une partie de son Armée, & envoya le reste de ses troupes, sous la conduite de Gaspard, Seigneur de Montmayeur, au secours des Assiégés (1).

Amé VI se déclare contre Galéas pour les enfans du Marquis de Montferrat.

Informé de l'approche de ces Troupes, Otthon sortit de la Place, & présenta bataille aux Assiégeans, qui furent vaincus & fort maltraités. Incertain sur l'événement, le Comte-Verd envoya un nouveau détachement sous les ordres de Grandson, qui, après une assez légere résistance de la part des Milanois, entra suivi de sa Troupe, dans la Place assiégée. Les Milanois découragés, ne songeoient plus qu'aux moyens d'abandonner, avec le moins de perte possible le siege qu'ils avoient entrepris, & ils avoient déja discontinué leurs attaques, lorsque le Comte Amé parut, suivi du Corps d'Armée, & rencontrant les ennemis à quelque distance d'Asti, il crut qu'ils étoient venus au devant de lui dans le dessein de lui livrer le combat: c'étoit ce qu'il desiroit, & dans cette vue, il rangea, secondé par le Comte de Genève, ses troupes en bataille, & fut joint par le Duc de Brunswich & sa Garnison, & par Gaspard de Montmayeur. Cette journée se passa en escarmouches, qui furent très-avantageuses au parti des enfans du Marquis de Montferrat. Cependant le Comte de Savoie, impatient d'en venir à une action plus générale & décisive, fit attaquer le lendemain, dès la pointe du jour le Camp des Milanois, qui, de leur coté, attaquerent le Camp du Comte-Verd: mais ces tentatives n'eurent point de suites: le Comte de Vertus, fils de Galéas, voyant combien une bataille pouvoit lui devenir funeste, & désespérant de prendre Asti, leva prudemment le siege, & ramena son armée affoiblie dans le Milanois (2).

Le Comte de Savoie marche à la tête d'une armée au secours des assiégés.

Les Milanois levent le siege & se retirent.

Aussi-tôt que les ennemis se furent éloignés, Amé fit ravitailler Asti, & recouvra le Château de Vulpian, pour le jeune Marquis de Montferrat, qui, formant avec son Défenseur une plus étroite ligue, conclut avec lui un traité, par lequel Amé promit de défendre de toute sa puissance le Marquis, ses terres & ses adhérans envers & contre tous; & en reconnoissance le Marquis de Montferrat promit de payer au Comte de Savoie deux cens mille

(1) *Histor. di Sav.* Corio. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. p. 419.
(2) *Chron. de Savoie.* Chieza. Botero.

florins d'or, ou de lui remettre Chivas, toute la partie du Canaveys, située au de-ça du Pô, Ripa, Podivarino, & le fief de Monsenchue (1).

Ligue redoutable formée contre Galéas & Barnabé.

Tandis que Galéas cherchoit à envahir le Montferrat, il étoit menacé lui-même d'un orage encore plus violent. Mortellement haï, de même que Barnabé son frere, par le Pape Grégoire XI, qui ne leur pardonnoit pas d'avoir usurpé des terres sur l'Eglise, ils étoient depuis quelque tems occupés à se défendre contre les troupes envoyées sur leurs possessions par le Souverain-Pontife. Mais comme les armes temporelles du Pape n'ont été dans aucun tems bien formidables, & que les Troupes du successeur de S. Pierre n'ont jamais passé pour les plus aguerries, ni pour les plus redoutées de l'Europe, Grégoire XI, qui rendoit justice à la valeur de ses soldats, sentit bien qu'ils ne parviendroient pas à servir sa vengeance; & résolu néanmoins de se venger, il s'adressa à l'Empereur Charles IV, très-irrité aussi contre les Seigneurs de Milan, à cause des Places qu'ils avoient prises sur l'Empire. En cette occasion, le Sacerdoce & l'Empire, si souvent, & presque toujours divisés, se réunirent; & les deux Souverains également courroucés, jetterent les yeux sur le Comte-Verd, pour en faire le Chef de la puissante ligue qu'ils avoient méditée contre Galéas & Barnabé.

Traité entre les Souverains ligués.

Cette ligue, dans laquelle Louis, Roi de Hongrie entra, fut formée & conclue le 7 juillet 1372. Le Comte-Verd promit de fournir à ses dépens mille lances; il fut réglé que le Marquis de Montferrat, l'Evêque de Vercel & le Duc de Gênes pourroient, lorsqu'ils voudroient se déclarer, être admis dans la ligue, dans laquelle étoit déja entrée Jeanne, Reine de Naples. Enfin, il fut convenu qu'à l'égard des Places qu'Amé VI prendroit sur les Seigneurs de Milan, celles de l'Eglise seroient restituées au Souverain-Pontife; que celles qui avoient jadis appartenu à la couronne de Naples, seroient rendues à la Reine Jeanne; & que le Comte-Verd garderoit pour lui celles que Galéas, son frere, ou leurs prédécesseurs, avoient prises sur l'Empire (2). Grégoire XI montra dans cette occasion la plus ardente activité; il envoya au Comte de Savoie les brefs les plus flatteurs, & dans lesquels il lui prodiguoit des éloges sur sa valeur, ses talens militaires, ses vertus, son attachement à la foi Catholique, &, ce qui valoit mieux que des louanges & des brefs, il lui envoya des troupes, sous le commandement du Comte de Valentinois, de Nicolas de Beaufort, Seigneur de Limeuil, frere du Pape, de Raymond de Turenne, dont le nom n'est devenu illustre par les armes qu'environ trois siecles après, & du Seigneur d'Apcher.

Dans cette guerre, le Marquis de Saluces, toujours peu éclairé sur ses vrais intérêts, avoit pris le parti des Visconti contre la ligue; & ce fut aussi par lui que le Comte de Savoie commença les hostilités. Il prit en peu de jours Cony, Carail, Valgrana, Cental & plusieurs autres places: ensuite il courut au secours des Astésans, qu'Ambroise, Bâtard de Milan, tenoit assiégés: mais ce siege fut court; parce que Jean Aucut, Capitaine Anglois, qui avoit combattu pour les Visconti à la tête de trois cens lances angloises & de deux cens archers, étoit passé tout-à-coup au service de la ligue, & ra-

(1) Cerio. Chroniq. de Sav. Benevent. San. Geor. *Hist. di Monferr.*
(2) Bosquet. ju. *Gregor. XI. Chroniq. de Sav. Hist. de Piem.*

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

vageoit le Parmesan & les environs de Plaisance. Ambroise, plus intéressé à arrêter le cours de ces dévastations, leva le siege d'Asti, pour marcher contre Aucut. Mais à peine il s'étoit éloigné des murs d'Asti, que le Comte Amé VI alla se présenter devant Côme, qu'il força de se rendre, ainsi que le Château, qu'il eut par composition. De là il passa dans le Vercellois, s'empara des Châteaux de Saintia & de S. Germain, & alla, de conquête en conquête, jusques dans la Novarre, où il surprit Confienza & se saisit du Fort de Galiat (1). Le peu de résistance qu'il trouva, & la supériorité de ses forces lui permirent de s'avancer sur les terres de Milan, jusqu'à Vomercat; & après avoir ravagé, Martezana, Mouciasque & les environs, il fit jetter un pont sur la riviere d'Adde, près du Château de Brinio, & contraignit tous ceux qui s'étoient déclarés pour la faction des Guelphes, de quitter le parti de Barnabé.

Succès & conquêtes d'Amé.

Couvert de gloire, & méditant de plus vastes conquêtes, Amé revint à Chivas, & envoya des Députés à Léopold & Albert, Ducs d'Autriche, pour conclure avec eux une ligue, qui donnât une vigueur nouvelle à celle qui s'étoit déja montrée si puissante (3). Aucut continuoit ses ravages, & il avoit déja pénétré jusqu'aux environs de Ferrare, quand le Légat du Pape invita ce brave Capitaine à passer le Pô, & à réunir sa troupe victorieuse à l'Armée du Comte-Verd: mais le Comte de Vertus informé de cette invitation, & croyant devoir s'opposer à la jonction d'Aucut & du Comte Amé VI, passa rapidement la riviere de Chiere, & rencontra sur le bord opposé l'Armée de l'Eglise (4). Comme il n'avoit qu'une très-défavorable idée de la valeur de cette Armée, il ne balança point à lui offrir la bataille; elle ne lui fut point heureuse, &, à sa grande surprise, peut-être même contre l'attente des Vainqueurs, il fut complettement battu, & eut la plus grande peine à échapper à la poursuite des ennemis. Le Pape, qui ne s'attendoit trèsassurément point que par une espece de miracle, les troupes papales triompheroient une fois sous son Pontificat, témoigna la plus grande joie en recevant cette nouvelle, en effet très surprenante; & il se hâta d'écrire au Comte-Verd pour l'inviter à aller recueillir le fruit de cette victoire, & à repasser le Tesin, le plutôt qu'il lui seroit possible. Mais le Comte de Savoie plus instruit dans l'art de la guerre que le Pape Grégoire XI, passa l'Adde, traversa, sans rencontrer d'obstacles, le Bergamasque, le Bressan, & alla à Mantoue, d'où il se rendit à Bologne. Il forma le projet d'assiéger Plaisance, & il n'eut pas différé plus long-tems l'exécution de cette entreprise, s'il n'en eût été empêché par une maladie dont il fut attaqué, & qui l'obligea de se faire transporter à Montdevis. Cette maladie dura plus long-tems qu'on ne l'avoit pensé, & l'hiver approchant, les Troupes se retirerent dans leurs Garnisons.

Le Comte de Vertus livre bataille à l'armée de l'Eglise & est battu.

La Campagne suivante fut moins vive, & les actions moins fréquentes. Les Visconti fatigués de cette guerre ruineuse, & qui leur avoit causé jusqu'alors tant de pertes, firent des avances pour la paix, consentirent à de grands sa-

Paix entre le Pape & les Seigneurs de Milan.

(1) *Chroniq. de Sav.* Chieza. Corio.
(2) *Histor. di Savoy.* Corio.
(3) *Hist. de Mil.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I. p. 421.

crifices, appaiserent enfin le Souverain-Pontife, qui consentit à la paix, dont le traité fut conclu le 22 Juin 1375. (1).

Le Marquis de Saluces prête au Roi de France l'hommage qu'il refuse au Comte de Savoie.

Cette longue & meurtriere quérelle ne fut pas plutôt terminée, qu'Amé VI. se rendit en Savoie: il n'y goûta que peu de tems les douceurs du repos, & il fut obligé de reprendre les armes pour réduire le Marquis de Saluces, qui continuoit de lui refuser obstinément l'hommage. Le Comte-Verd résolut de passer en force dans le Piémont & de soumettre ce rebelle Vassal: mais, celui-ci abandonné par les Visconti, & trop foible pour lutter contre le Comte de Savoie, imagina pour s'assurer de l'appui & de la protection du Roi de France, Charles V, de prier Bouillé, Gouverneur du Dauphiné, de l'avouer, & reconnoître pour Vassal du Dauphin. Sa demande fut acceptée, & le Marquis ayant rendu, par Procureur, son hommage au Roi de France, Bouillé écrivit de la part de Charles V. au Comte-Verd, qu'il n'inquietât plus le Marquis de Saluces, qui n'avoit d'autre Suzerain que le Roi de France. Amé VI, qui n'avoit ni prévu, ni pu prévoir cette démarche, se plaignit à Charles V; mais les égards qu'il avoit pour ce Monarque l'obligeant à des ménagemens, il consentit à mettre ce différend en négociation, & il eut fini même par céder quelque chose de ses intérêts, si l'Empereur Charles IV, informé de ce qui se passoit, & prétendant que le Marquisat de Saluces étoit un Fief impérial, n'eût cédé au Comte de Savoie tous les droits qu'il pouvoit y avoir comme Chef de l'Empire, lui défendant expressément de consentir que cette contestation fut portée devant qui que ce fut, autre que Sa Majesté Impériale (2).

Pendant ce démêlé le Comte Amé VI. entreprit de rétablir sur son siege Episcopal Edouard de Savoie, fils du Prince d'Achaïe, & Evêque de Syon, que les Valésans revoltés avoient chassé de son Diocese. Edouard étant l'un de ses plus proches parens, & le Vallais faisant partie des terres de Savoie, le Comte-Verd avoit un double intérêt dans cette affaire; l'un de rétablir l'Evêque son parent, & l'autre de ramener la paix parmi les Valésans ses Sujets: mais ceux-ci entraînés par l'esprit de revolte, ne voulurent, ni recevoir leur Evêque, ni reconnoître leur Souverain. Le Comte-Verd n'ayant pu réussir par les voies de la douceur, employa des moyens plus efficaces, & levant une armée, il alla former le Siege de Syon, qui ne se rendit qu'à la derniere extrêmité: il s'empara aussi de plusieurs Châteaux, humilia & soumit les rebelles, rétablit l'Evêque sur son siege, & lui rendit toutes les Places qui lui appartenoient (3). A peine ce soulevement étoit appaisé, qu'il en arriva un de la même nature en Piemont, où les habitans de la Ville de Bielle, irrités contre Jean de Fiesque, Evêque de Vercel, après l'avoir tracassé de mille différentes manieres, finirent par se saisir de sa personne, & le remirent à Iblet de Chalant, qui l'emmena prisonnier dans son Château de Monjouët, au Val d'Aouste (4). Pendant le trouble qu'excita l'emprisonnement de l'Evêque, Galéas Visconti, profitant du desordre, s'empara de Vercel; mais Amé, qui craignoit avec raison les suites de cette premiere entreprise,

Soulevement en Piemont.

(1) Corio. *Chronia. de Sav.* Chieza.
(2) Guichenon *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I. P. 422.
(3) Champier. Buttet. Simler. *De Republ. Helv.*
(4) Paradin. Vanderb. Bottero. *Chron. de Sav.*

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an* 1391.

résolut de faire cesser des troubles dont la suite pouvoit être si favorable aux vues de Visconti, & pour cet effet, il fit rendre la liberté à Jean de Fiesque, qui, pour sa rançon, céda à Iblet de Chalant la Seigneurie d'Andorne, & donna au Comte de Savoie les Châteaux de Bielle & de Verrue. Dans le même tems, Amé reçut du Marquis de Montferrat, à titre d'engagement, la Ville & le Château de Chivas.

Cependant l'héritier du Prince d'Achaïe, Amé de Savoie ayant atteint sa majorité, le Comte-Verd, son tuteur, lui remit Montcarlier, Pignerol, ainsi que tout ce que le dernier Prince d'Achaïe avoit possédé en Piemont, ne se reservant que l'hommage qui lui étoit du. Galéas Visconti Seigneur de Milan étant mort, Jean Galéas, Seigneur de Vertus, fut reconnu Seigneur de Milan, & par un traité de paix qu'il fit avec le Comte-Verd, il consentit que toutes les Villes & Châteaux qu'Amé VI. possédoit, & qu'il avoit conquis sur Galéas, lui restassent à perpétuité, & que les anciennes Confédérations entre les Souverains de Savoie & de Milan fussent confirmées & prolongées aussi à perpétuité. Jean Galéas plus constant que son pere dans ses engagemens, parut de jour en jour s'attacher davantage au Comte-Verd; & quelques mois après leur premiere alliance, ces deux Princes se promirent solemnellement l'un à l'autre par un traité, de ne jamais former aucune confédération avec quelques Souverains, ou Seigneurs, que ce fussent, sans s'y comprendre l'un l'autre, ainsi que leurs Sujets, & de ne point se lier si étroitement avec qui que ce fut, qu'ils ne restassent en état de s'entresecourir, eux & leurs Etats (1).

Traité entre Jean Galeas Visconti, Seigneur de Milan & le Comte de Savoie.

Par malheur pour l'Italie & pour l'Europe, le Pape Grégoire XI. mourut si inopinément, que sa prompte maladie n'avoit point donné le tems aux Cardinaux de se concerter au sujet de celui sur lequel il leur conviendroit le mieux de diriger leurs vues; & par un fâcheux mésentendu, le plus grand nombre de voix se réunit sur Urbain VI, homme altier, inquiet, jaloux de sa puissance, & d'une sévérité outrée. Peu de jours après son exaltation, les Cardinaux se repentirent de l'imprudence qu'ils avoient eue à se donner un tel maître ; & revoltés du ton d'empire & d'ingratitude-même qu'il prenoit avec eux, ils prétendirent que le S. Esprit n'avoit point du tout présidé à leur élection, & qu'elle avoit été forcée. D'après ce prétexte bon, ou mauvais, ils se rassemblerent & élurent Robert, Cardinal de Genève, qui prit possession d'un bout du filet de S. Pierre & de l'une des Clefs de son Collegue, sous le nom *de Clément VII.* Cette double élection fut une source abondante & cruelle de divisions, de guerres, de fanatisme & de fureurs (2). L'Eglise jusqu'alors n'avoit pas été déchirée par un schisme aussi violent. Peut-être de nos jours le même événement ne causeroit aucune sorte de troubles ; & il est vraisemblable qu'on laisseroit paisiblement les deux Elus se disputer leur bénéfice ; & que les nations Européennes ne croiroient pas devoir s'armer les unes contre les autres & s'entredéchirer, parce qu'il auroit plu à quelques Prêtres, assemblés en Conclave pour se donner un Supérieur, de s'en donner deux au lieu d'un.

Mort du Pape Grégoire XI, & élection d'Urbain VI. & de Clément VII.

Quoi-

(1) *Hist. Chron. Pedemont.* l. 10. Pingon. *Aug. Taur. Mém. du Général Herman.*
(2) Duchesne. *Hist. des Papes Annal. S. Victoni* Corio. Chiza. Papir. Mass.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

Caractere de Clément VII. & d'Urbain VI.

Quoiqu'il en soit, on pensoit tout différemment dans le XIV siecle, &, d'ailleurs, il y avoit alors de grandes raisons pour envenimer ce schisme. Clément VII. n'étoit pas un Moine vieux, obscur & ignoré, il étoit d'une naissance illustre; il n'avoit que trente-six ans; il étoit plein de valeur, de grandeur d'âme, ennemi d'Urbain son Compétiteur, prêt à s'exposer aux périls les plus imminens, plutôt que de souffrir son rival à la tête de la Chrétienté. D'ailleurs, il étoit, ou proche parent, ou allié de la plupart des Souverains régnans; ensorte que ceux-ci ayant un motif de plus pour regarder sa cause comme la plus juste, il ne fut pas plutôt élu, qu'il vit dans son parti la France, l'Espagne, l'Ecosse, qui ne prend plus parti en semblable matiere, Naples, la Sicile, le Duc de Bourgogne le Comte de Savoie, les Ducs de Lorraine & de Bar, les Marquis de Montferrat & de Saluces, les Seigneurs de Milan, le Comte de Genève, Marie de Bourbon, Impératrice de Constantinople & Princesse de Tarente; en un mot, le plus grand nombre des Souverains & des Princes Européens. Urbain VI, n'avoit pas tant de Puissances pour lui, mais il pouvoit compter sur l'obédience de la plus grande partie de l'Allemagne, sur plusieurs Villes d'Italie, sur presque toute la Milice Monastique, & il avoit ce grand avantage sur son rival, qu'il avoit été élu le premier; c'étoit alors une grande raison pour le croire spécialement favorisé du Ciel (1).

Clément VII. ramene la paix parmi les Princes d'Italie, qu'il attire dans son parti.

Clément VII. espérant beaucoup plus de la force des armes que de la légitimité de ses droits au Pontificat, ne songea qu'aux moyens de réunir tous les Princes & Souverains de son parti. Dans cette vue, comprenant que la guerre qu'Otthon, Duc de Brunswich & le Marquis de Montferrat faisoient au Seigneur de Milan ne pouvoit que nuire à ses desseins, il s'occupa du soin de les reconcilier, & pria le Comte de Savoie de se charger de cette commission épineuse: il la remplit avec le plus grand succès, & assura en même tems la paix entre Barnabé, Seigneur de Milan, & les Seigneurs de Verone de la Maison de la Scale, divisés par la guerre depuis plusieurs années (2).

Pendant les préparatifs que faisoient les deux Papes pour s'exclure l'un l'autre de la chaire de S. Pierre, & tandis qu'en attendant les effets d'armes plus formidables, ils lançoient l'un contre l'autre leurs foudres les plus brûlans, Charles V, Roi de France mourut, & Charles VI. son fils invita le Comte de Savoie à se trouver à Reims à son couronnement (3). Quelques mois après, la Reine Jeanne de Naples, ayant adopté Louis, Duc d'Anjou; ce Prince n'eut rien de plus pressé que de céder au Comte Amé VI, toutes les prétentions que les Rois de Naples & de Sicile, Comtes des Provence & Forcalquier ses prédécesseurs, avoient, ou pouvoient avoir sur le Comté de Piemont (4). Avant le Comte-Verd, nul Souverain de Savoie n'avoit reçu un honneur aussi distingué que celui qui lui fut rendu, & dont il ne fut redevable qu'à la réputation qu'il s'étoit acquise par sa prudence & son intégrité. En effet, les Vénitiens étant en guerre avec les Génois depuis environ cinq ans, Louis, Roi de Hongrie, François Cawara, ainsi que le Pa-

(1) Duchesne, *Hist.* Chieza. Corio.
(2) Benevent. San Geor. *Hist. di Montferr.*
(3) Froissart Jean Juvenal des Ursins. *Ceremonial de France.*
(4) Ping. *Aug. Taur.* Chieza. Corio.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.

triarche d'Aquilée s'étoient déclarés pour les Génois, tandis que les Vénitiens avoient dans leur parti le Roi de Chypre & Jean Empereur de Constantinople.

Le Comte de Savoie rétablit la paix.

Cette guerre s'étoit envenimée & menaçoit d'embraser l'Italie entiere. Clément VII. n'avoit pu en modérer la violence. Amé VI. fut plus adroit & plus heureux: il s'assura d'abord de la confiance & des dispositions pacifiques des Génois & de leurs alliés; ensuite, il envoya offrir sa Médiation, & fit faire quelques propositions préliminaires aux Vénitiens; ils se montrerent aussi favorablement disposés que les Génois, & après quelques Négociations, les deux Républiques & leurs alliés, soumirent tous leurs différens à la décision du Comte de Savoie, qui fut choisi seul pour Arbitre & juge dans cette importante affaire: il reçut des Ambassadeurs de ces diverses Puissances, examina les différens objets de leur contestation, pesa leurs intérêts, &, à leur satisfaction respective, prononça (1) un jugement qui rétablit solidement la paix. Son jugement fut exécuté de bonne foi; il n'y eut que le Commandant de la Forteresse de Tenedos qui refusa de remettre cette Place entre les mains de Boniface, Seigneur de Piozasque, chargé, aux termes de la Sentence, de la recevoir au nom du Comte de Savoie: mais les Vénitiens irrités du refus, y envoyerent une armée, qui, après une assez longue résistance prit par composition ce Fort, & le remit à Antoine de Soliers, Gentilhomme d'Yvrée, auquel le Comte-Verd avoit donné pouvoir de garder le château de Tenedos, qui fut démoli deux ans après, ainsi qu'on en étoit convenu (2).

Traité de Confédération entre les Genois & le Comte Amé VI.

Sensibles au service essentiel qu'Amé VI. leur avoit rendu, les Génois desirerent de se lier plus étroitement avec lui, & il y eut entr'eux & ce Prince un traité d'alliance & de confédération pour dix années. Par ce traité, les Génois & le Comte se liguerent contre tous leurs ennemis, quels qu'ils fussent, à l'exception néanmoins du Pape & de l'Eglise, de Venceslas, Roi des Romains, de l'Empereur & de Louis, Roi de Hongrie & de Pologne, sous peine de cent mille florins contre celui des contractans qui enfreindroit les conventions.

Louis d'Anjou invite Amé VI. à l'aider dans la conquête du Royaume de Naples. 1381.

Lié avec la France, dont la gloire & les intérêts lui étoient infiniment chers, Amé VI. ne perdit aucune occasion de donner au Souverain de cette Monarchie les preuves les plus distinguées de son attachement. Aussi, quelque desir qu'il eut de prendre du repos après tant d'années de guerre & de fatigue, à peine le Duc d'Anjou, désigné Roi de Naples, lui eut demandé du secours pour lui faciliter la conquête de ce Royaume, que le Comte-Verd résolut d'accompagner lui-même ce nouveau Souverain, & de ne rien négliger pour le placer sur le trône de Naples. Afin de se concilier sur les moyens de réussir dans cette entreprise, les deux Princes se donnerent rendez-vous à Lyon, où ils eurent à ce sujet plusieurs conférences en 1381. Le Pape Clément VII, qui étoit alors à Avignon, fut d'autant plus charmé que le Comte de Savoie aidât le Duc d'Anjou dans cette expédition, que le

(1) Justin. *De Reb. Venet.* Blondus. *Dec.* L. 2. *Hist. Ven.* Sabell. *Ænead.* 10. L. 5.
(2) *Hist. Venet.* Blondus. *Decad.* 10.
(3) Vignior. Guichenon. *Hist. Généal. de la Roy. Mais. de Savoie.* T. 1. p. 425.

compétiteur de ce dernier, Charles de Duras, ayant été couronné Roi de Naples par Urbain VI, la cause du Duc d'Anjou étoit par cela même celle de Clément VII, irréconciliable ennemi d'Urbain (1).

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

Après avoir pourvu à la sûreté & à la tranquillité de ses Etats, & rassemblé l'élite de sa noblesse, qu'il invita à passer avec lui à Naples, Amé VI. se rendit à Avignon, où il trouva le Duc d'Anjou & Clément VII; le Pape lui fit rendre les honneurs les plus distingués, & couronna solemnellement Louis, qu'il déclara seul légitime Roi de Naples, comme il se disoit lui-même seul légitime Pape. L'Armée de Louis étoit d'environ trente mille hommes; elle devint bien-tôt encore plus considérable: car les Provençaux qui s'étoient déclarés pour Urbain, & qui, par cela même paroissoient disposés à défendre la cause de Charles de Duras, n'eurent pas plutôt écouté la force des raisons du Comte-Verd, & vu l'appareil formidable préparé pour la conquête du Royaume de Naples, que, changeant tout-à-coup de résolution, ils abandonnerent Charles, & s'attacherent à Louis, qui, toujours accompagné du Comte, partit à la tête de son armée, & prit sa route par le Dauphiné & le Piemont. Le Comte-Verd & le Duc d'Anjou allerent en Savoie joindre les Troupes du premier, commandés par Louis de Savoie, frere du Prince d'Achaïe, & par Oddo-Pierre, Comte de Genève.

Départ des deux Princes & de leur armée pour l'Italie.

Les deux Souverains traverserent l'Italie, sans être nulle-part arrêtés par aucun obstacle: Louis pénétra dans l'Abruze, où il s'empara de Cita-Reali, & de l'Aigle, les deux plus importantes Places de cette Province, Sainte-Victoire & Mataloné tomberent aussi en son pouvoir. Les succès du Duc d'Anjou eussent du, ce nous semble, le dispenser de recourir au moyen qu'il prit à Ayroles, sans doute dans l'idée de terminer plutôt sa querelle: il envoya un cartel de défi à Charles de Duras, lui offrant un combat de dix contre dix. Le Comte-Verd étoit le premier des dix combattans qui devoient décider la question. Charles de Duras eût du accepter ce combat, par la même raison que son rival, supérieur en force, n'auroit pas du songer à le proposer; mais, heureusement pour ce dernier, Charles, qui croyoit gagner tout en gagnant du tems, refusa le cartel.

Mort d'Amé VI. 1383.

Cependant le Comte Amé VI. poursuivant le cours de ses conquêtes, s'empara de Montessarto, passa de-là à Campobaso, & se rendit au château de S. Etienne dans le Diocese de Bitonte. Ce sejour lui fut fatal; il y fut attaqué de la peste avec tant de violence, qu'il mourut (2) le 2 Mars 1383, dans la cinquantieme année de son âge & la quarantieme de son regne. Amé fut, sans contredit, l'un des plus illustres Souverains de son siecle; nul d'entre ses prédécesseurs n'avoit acquis tant de gloire: il mérita d'être appellé le Protecteur du S. Siege, & le Défenseur de l'Eglise, l'appui le plus inébranlable de la Puissance Impériale, l'ami & le vengeur des Princes malheureux, le Conseil & le Médiateur des Souverains & des Monarques: ses armes victorieuses releverent en Asie, comme en Europe, des trônes abattus: il fut pieux & libéral; il donna beaucoup à l'Eglise, & recula considérablement les frontieres de ses Etats: car, il unit à sa Couron-

Son caractere.

(1) Froissart. Dupleix. Nostradamus. Bouquet. *In Urb.* VI.
(2) Sainte Marthe. Russi. *Hist. des Comtes de Prov.* Froissart. Chieza. Papir. Mass.

SECT. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

ne les Baronnies de Vaud, de Gex & de Foucigny; Valromey, Quiers, Bielle, Cony, Querasque & Verrue. Il fut toujours en guerre, mais ses Etats furent toujours en paix; & il combattit moins pour lui-même que pour ses voisins. (1)

Le Comte Aymon, Pere, d'Amé VI, avoit promis de le marier avec Marguérite de Luxembourg, fille de Charles, Comte de Luxembourg, Roi de Boheme & ensuite Empereur; mais ce mariage n'eut point lieu. Dans la suite les tuteurs d'Amé penserent à lui faire épouser Jeanne, fille ainée de Pierre, Duc de Bourgogne: mais cette Princesse ayant épousé Charles V, Roi de France, le Comte de Savoie fut ensuite promis à Jeanne de Bourgogne, fille de Philippe de Bourgogne, Comte d'Artois, & cette union lui faisoit espérer les plus grands avantages; cette Princesse même fut élevée à la Cour de Savoie; mais ce mariage ne fut point consommé, soit parce qu'elle n'étoit pas propre à avoir des enfans, comme le disent quelques Historiens du tems, soit pour quelqu'autre considération; & Amé VI. épousa Bonne de Bourbon, sœur de Jeanne de Bourbon, Reine de France, & dont il n'eut que deux enfans; Amé VII, surnommé *le Rouge*, qui succéda à son Pere, & Louis de Savoie, qui mourut fort jeune. (2)

Amé VII lui succede.

Amé VII, auquel la couleur de ses cheveux fit donner le surnom de *Rouge*, ou de *Roux*, ne fit que se montrer, pour ainsi dire, sur le trône, & il commençoit à justifier les hautes espérances qu'il avoit données de lui dans sa jeunesse, lorsqu'une mort précipitée l'enlevant à ses Sujets, l'empêcha de parvenir au faîte de la gloire, où il est vraisemblable qu'il seroit arrivé. Il naquit à Veillane en Piemont, le 24 Février 1360. Elevé sous les yeux, & formé par les soins d'Amé VI. son pere & de Bonne de Bourbon sa mere, il montra dès sa plus tendre jeunesse, les plus heureuses dispositions, le desir de la gloire & le goût de la vertu. Ses talens furent cultivés, & il ne cessa point de donner des preuves éclatantes de sa prudence dans les affaires, de sa valeur dans les combats, & de son assiduité dans l'exercice des vertus. (3) Il atteignoit sa dix-neuvieme année, lorsque le Comte-Verd lui ayant donné pour son appanage les Seigneurie de Bresse & de la Valbonne, il se rendit à Bourg pour y recevoir l'hommage des Gentils-hommes & de ses Vassaux, qui eurent pour lui tant d'estime & de confiance, qu'Edouard, Seigneur de Baujeu & de Dombes & le Sire de Villars le prirent pour Arbitre dans les différens qui s'étoient élevés entr'eux. Mais le premier de ces Seigneurs oubliant bientôt ce qu'il devoit au jeune Prince, refusa de lui rendre hommage pour les terres qu'il possédoit en Bresse & en Dombes. Amé VII, quelque raison qu'il eut d'être irrité, ne voulut cependant point user d'autorité sans l'aveu du Comte-Verd son pere, auquel il écrivit pour lui rendre compte du refus qu'il essuyoit. Le Comte de Savoie indigné de l'obstination de ce Vassal, répondit à son fils de le contraindre par la force à l'hommage qu'il dénioit avec tant d'injustice. Le jeune Prince rassembla

(1) Theodor. *Akiem.* L. 1. Cap. 35 Ping. Corio. *Chron. de Sav.* Froissart. Papir. Mass.

(2) Henning. Pingon. Ste. Marthe. Vignier. Dupleix, Heterus. L. 1. *Hist. de Bourg.* C. 15

(3) Ping. Buttet. *Chroniq. de Sav.*

quelques Troupes, marcha contre le Sire de Baujeu, passa en Dombes, s'empara du Château de Beauregard sur Saône, & de celui de Lent; mit le siege devant Toyssey, qui, vivement pressé, ne pouvoit gueres plus tenir (1), lorsque le Sire de Baujeu, sentant son infériorité, implora la Médiation de Louis II, Duc de Bourgogne, qui lui fit accorder une treve d'un an, prolongée ensuite par les bons offices du même Médiateur pour une autre année.

Ses premiers succès militaires.

Il passe en France & rend des services signalés à Charles VI.

Pendant que le Comte-Verd & Louis, Duc d'Anjou, se liguoient pour la conquête du Royaume de Naples, Charles VI, Roi de France, projettant une expédition en Flandres contre les Gantois qui s'étoient revoltés, & ayant invité le Comte de Savoie à prendre part à cette entreprise, Amé VI, que ses engagemens appelloient en Italie, ne put se rendre à cette invitation, & envoya au Roi de France, Amé son fils en sa place. Ce jeune Prince rendit dans cette guerre les mêmes services que son pere eût rendus; il se signala par sa valeur & ses grandes actions, se fit remarquer parmi les plus braves, dans la mémorable bataille de Rosebeque, donnée le 27 Novembre 1382. De retour en Savoie, il se rendit à Bourg, & la treve accordée au Sire de Baujeu étant expirée, Amé, suivi de ses troupes, prit les Villes & les Châteaux de Toyssey, Montmerle, Chalamont, & il eût porté ses conquêtes plus loin, si une funeste nouvelle ne fut venue l'arrêter au milieu de sa course. Cette nouvelle étoit celle de la mort du Comte-Verd son pere, enlevé par la peste au Château de S. Etienne, dans le Diocese de Bitonte, ravagé par ce cruel fléau. (2) Cet événement suspendit les hostilités d'Amé VII, qui se rendit aussi-tôt à Chamberi pour y prendre possession de ses Etats: il y reçut un bref du Pape Clément VII, qui déplorant, ainsi que le reste des Souverains de l'Europe, la perte du Comte-Verd, fondoit ses plus grandes espérances sur les grandes qualités du nouveau Comte de Savoie.

Il est reconnu Comte de Savoie après la mort du Comte-Verd.

Le Sire de Baujeu sentant plus vivement qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors, les fâcheuses conséquences de la témérité qu'il avoit eue de lutter contre son Souverain, desira ardemment la paix, & la fit demander par le Duc de Bourbon & le Sire de Coucy, qui allerent exprès en Savoie intercéder pour le coupable. (3) Amé VII. voulut bien consentir aux propositions qui lui furent faites, & il fut convenu que le Comte de Savoie, par égards pour le Roi Charles VI. & le Duc de Berri, de Bourgogne & de Bourbon qui s'étoient intéressés dans cette affaire, rélacheroit au Sire de Baujeu toutes les places qu'il lui avoit prises en Dombes, à l'exception néanmoins du Château de Beauregard sur Saône, à condition que le Sire de Baujeu lui rendroit hommage & ne refuseroit plus de le reconnoître pour son Suzerain. Le service essentiel que Louis, Duc de Bourbon avoit rendu dans cette négociation au Sire de Baujeu, fut l'un des principaux motifs de la donation que ce Seigneur lui fit de tous ses Biens quelques années après, en 1400; donation en vertu de laquelle les Seigneuries de Dombes & de Beaujollois entrerent dans la Maison de Bourbon. (4)

(1) Vanderb. Bottero. Paradin. *Hist. de Bresse.*
(2) *Chroniq. de Sav.* Butter Paradin.
(3) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I.
(4) Ste. Marthe. *Chron. de Sav.* Bottero.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

On sait quelles furent les suites de la bataille de Rosebeque: on sait qu'au lieu de se soumettre, les Gantois persistant dans leur rebellion, appellerent à leur secours les Anglois, qui passerent la mer, & allerent mettre le siege devant Ypres. Charles VI. déterminé à reduire & punir ces rebelles, marcha, suivi d'une puissante Armée, en Flandres. Amé VII, ami de la France, & ambitieux de se couvrir de gloire, saisit avec empressement cette occasion, & invité par Charles VI, il se rendit avec sept cens Lances au Camp devant Ypres. Les Anglois furent contraints d'abandonner le Siege qu'ils avoient formé, & Charles à son tour, accompagné d'Amé VII, alla faire le Siege de Bourbourg. Ce siege fut très-mémorable par les combats fréquens qui furent livrés. Le Comte Amé se signala par dessus tous les Chevaliers qui acquirent de la réputation pendant cette guerre. Dans un même combat il tua Alain de Tournemine, Gentil-homme Breton & Henri Sanglier; blessa & désarma Thomas Trevel, Gentil-homme Anglois. Dans ce tems, la gloire des armes consistoit à sortir vainqueur des combats de barriere: ces combats furent très-fréquens durant les différentes treves qui suspendirent, pour diverses causes, les hostilités; & le Comte de Savoie fut de tous les Chevaliers celui qui y moissonna le plus de lauriers. (1) Ce fut aussi sa valeur qui engagea Bourbourg à capituler; & les Anglois qui étoient dans cette place, ayant obtenu de Charles VI. la permission de se retirer dans leur pays, ils demanderent pour toute grace au Roi de France, que ce fut sous l'escorte du jeune Comte de Savoie; elle leur fut accordée, & Amé VII. reçut en Angleterre l'accueil le plus distingué. Il retourna bientôt en France, & ne resta que peu de tems à la Cour de Charles VI; la revolte des Valésans, qui, pour la seconde fois, venoient de chasser leur Evêque, l'obligeant de se rendre incessamment dans ses états, pour arrêter & dissiper ces troubles dans leur naissance. Ce ne fut qu'avec peine que Charles consentit à son départ, & quelques jours avant de se séparer, le Monarque lui fit don de l'Hôtel de Berri, situé près du Temple; il offrit aussi de lui envoyer le Maréchal de Sencerre avec six cens hommes d'armes; le Duc de Berri lui en promit trois cens, & le Duc de Bourbon cent.

Amé VII. marche au secours de Charles VI.

Revolte des Valésans.

C'étoit Galéas Visconti, Seigneur de Milan qui avoit soulevé les Valésans; ceux-ci ayant pris les châteaux de l'Evêque, après l'avoir chassé, y arborerent les armes de Milan, se jetterent ensuite sur le Chablais & y commirent quelques vives hostilités. Aussi-tôt qu'il se fut rendu dans ses Etats, Amé VII. envoya Jean de Vernay, Maréchal de Savoie, à la tête de quelques Troupes, contre les Valésans, en attendant que pour marcher lui-même à cette expédition, il eut levé une Armée plus considérable. Du Vernay eut des succès, & il s'étoit déja rendu maître de quelques places, lorsque le Comte parut à la tête de toutes ses troupes, & accompagné des Seigneurs les plus distingués de ses Etats. Il commença cette entreprise par le siege de Sion. La résistance des assiégés fut inutile; Amé se rendit maître de Sion, ainsi que des châteaux de Mayere & de Torbillon (2): tout plia devant le Vainqueur, qui rétablit l'Evêque, reduisit les rebelles, & voulut

Amé VII envoie des Troupes contre les rebelles, & y marche lui-même.

(1) Froissart. *Chron. de Flandres.* Papir. Mass. Dupleix.
(2) *Chroniq. de Sav.* Botteio. Buttet.

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.

bien ne pas abuser du droit que lui donnoient la force & la victoire. Quelques tems après, l'Evêque de Sion ayant réglé les frais de cette guerre, & se trouvant redevable de cent mille florins d'or envers le Comte Rouge, il lui remit par traité, jusqu'à ce qu'il se fut acquitté, les Villes de Sion, les châteaux de Montorge, Mayere, Suse, Chatillon & quelques autres places; ce traité fut autorisé par le Pape Clément VII. & le Chapitre de Sion. (1)

Défaite & soumission des Valésans.

Tandis que le Comte de Savoie étoit occupé contre les Valésans, le Marquis de Montferrat saisissant cette occasion, forma le projet de lui faire la guerre, & il alloit commencer les hostilités, lorsque Galéas, Seigneur de Milan, l'engagea à renoncer à cette entreprise, & termina, par sa médiation, le différend au sujet duquel le Marquis s'étoit proposé d'employer la voie des armes. (2) Ce fut à-peu-près dans ce même tems, qu'Emmanuel & Aleran Marquis de Savonne & de Zuccarel déclarerent la guerre aux Génois, qui, ligués avec le Roi de Chypre, les Vénitiens & le Duc de Milan prévinrent les deux freres, s'emparerent de Noli, & se fussent rendus maîtres de toutes les possessions de leurs Aggresseurs, si ceux-ci n'eussent imploré les bons offices du Comte Amé, qui pacifia cette querelle, à la satisfaction des deux freres & des Génois. Pendant qu'il négocioit pour les autres avec tant de bonheur, il traitoit pour lui-même avec autant de succès; il conclut à Plaisance une ligue avec le Comte de Vertus, par laquelle ils se promirent, pour eux & pour leurs successeurs à perpétuité, de ne jamais s'offenser l'un autre, ni les habitans de leurs Souverainetes respectives; d'être constamment alliés fidelles, bons amis & voisins, toujours prêts à s'entre-secourir. (3)

Traité du Comte de Savoie avec le Comte de Vertus.

Hostilités du Marquis de Saluces en Piemont.

Depuis que pour s'autoriser dans son refus, le Marquis de Saluces avoit prêté au Roi de France l'hommage qu'il avoit, ainsi que ses Ancêtres, jusqu'alors rendu à la Couronne de Savoie, cette grande querelle étoit restée indecise. Amé, par égards pour la France, n'avoit pas poursuivi ses droits; mais le Marquis de Saluces observant moins de ménagemens, avoit fait diverses entreprises sur le Piemont, & avoit souffert que les Villes & Châteaux de Meronnes, S. Paul, Serene, Arcié, Fouilloux & les habitans de la Vallée de Sture se donnassent à lui. Ulcéré de ce procédé, mais trop occupé pour en tirer raison, Amé attendit la fin des troubles du Vallais, qui n'eurent pas plutôt cessé, que passant les Alpes, suivi d'une armée considérable, il fit à son tour de violentes hostilités contre le Marquis de Saluces, sur lequel il prit deux places importantes. Il se disposoit à reduire entierement cet ennemi, lorsqu'il fut invité par Charles VI. à prendre part à la guerre qu'il avoit déclarée à l'Angleterre, & pour laquelle il faisoit les plus grands préparatifs. Amé VII. sacrifiant ses plus chers intérêts à ceux du Roi de France, suspendit l'exécution de ses projets contre le Marquis de Saluces, conclut avec lui une treve, &, suivi de mille Chevaliers, passa en France & se rendit à l'Ecluse, en Flandres. On sait que le grand projet du Roi

Amé passe en France, où il est appellé par Charles VI.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.
(2) *Hist. di Monferr.* Henri ges. 1 ... 4 Beneven. *San-Geor.*
(3) Chieza. *Hist. de Bresse.* Simler. de Reb. Helvet.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

Charles VI. étoit de porter la guerre contre les Anglois, dans le sein de l'Angleterre même; & le tems fixé pour ce départ étoit déja marqué, lorsque, par des raisons qui n'ont été, ni bien connues, ni bien développées, le Duc de Berri fit manquer cette entreprise, au moment même où l'on s'étoit flatté de la commencer; ensorte qu'après avoir vainement atendu, l'armée françoise, qui étoit aussi formidable que nombreuse, se dissipa, ruinée par la rigueur de la saison, par la longueur de la route & le défaut des vivres. Amé VII. eut rendu, si cette expédition eût eu lieu, les plus grands services par sa valeur, il n'en rendit pas de moins importans dans ces fâcheuses circonstances, par sa prudence & sa libéralité: car on sait avec quelle généreuse magnificence il secourut la noblesse françoise de vivres, d'habits, de munitions; sa table restant nuit & jour ouverte & servie dans sa tente que les François appelloient l'*Hotel de S. Julien.* (1)

Le Royaume de France étoit depuis quelques tems agité par de puissans factieux, & le plus dangereux de ces redoutables Vassaux, étoit le Duc de Bretagne, contre lequel Charles VI étoit profondément ulcéré. Amé VII entreprit de ramener cet esprit altier & il y réussit, au point qu'il eut la plus grande part à la reconciliation de ce Seigneur avec le Roi, auquel il le présenta. Mais pendant que ses soins, ses conseils & ses bons offices éteignoient la haine dans le cœur des Souverains, il étoit lui-même insulté par un ennemi dont il ne se défioit point; par le Marquis de Montferrat, qui, pour mieux réussir dans ses vues d'invasion & d'usurpation, avoit fomenté une violente revolte dans le Canaveys. Dès la premiere nouvelle de ce soulèvement, le Comte de Savoie se hâta de retourner dans ses Etats, & passa en Piemont, où déja le Marquis de Montferrat avoit formé le siege de Verrue. (2) Amé VII vola au secours de la place assiégée, & il se proposoit de se venger avec éclat, lorsque Galéas Visconti, Comte de Vertus, craignant que cette division dégénerant bientôt en guerre envenimée, ne troublât le repos du Piemont & de la Lombardie, alla négocier lui-même pour la tranquillité publique, auprès du Comte & du Marquis, parvint à les reconcilier & à régler leurs différens par un traité de paix, en vertu duquel le siege de Verrue fut levé, & les rebelles de Canaveys reduits & chatiés, (3)

Il entre en guerre avec le Marquis de Montferrat, & lui donne la paix.

De tous les Sujets soumis à la Couronne de Savoie, les Valésans étoient les plus indociles, & ceux qui avoient constamment montré le plus de penchant aux émeutes, aux revoltes & aux soulèvemens: ils étoient presque perpétuellement opposés à leur Souverain, & il suffisoit qu'il embrassât un parti, pour qu'ils choisissent aussi-tôt le parti contraire. Amé VII reconnoissoit pour Pape unique & légitime Clément VII, & par cela même les Valésans rejettoient Clément VII & ne vouloient connoître qu'Urbain VI pour Souverain-Pontife. (4) L'Evêque de Sion, qu'ils avoient tant de fois inquiété, mourut, Clément VII lui donna pour Successeur Humbert de Bulliens.

Indocilité & soulevement des Valesans.

(1) *Chroniq. de Sav.* Froissart. *Chroniq. de Flandres.*
(2) Corio. Beneven. *San-Geor. Hist. de Montfer.*
(3) *Chroniq. de Sav.* Guichenon. *Hist. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I.
(4) *Chroniq. de Suisse.* Vignier. *Bibl. Hist.*

liens. Urbain VI, qui prétendoit aussi devoir exclusivement nommer aux Evêchés, plaça de son côté un sujet sur la Chaire Episcopale de Sion. Celui-ci fut seul agréable aux Valésans, qui refuserent d'obéir à Humbert de Balliens; le Comte de Grueres & Raoul son fils, proches parens d'Humbert, s'intéresserent à sa cause, & engagerent à défendre ce Prélat le Comte de Savoie, qui entrant suivi de ses troupes, dans le Vallais, soumit les habitans, les contraignit de recevoir Humbert, dont il chassa le concurrent, & obligea les partisans les plus turbulens d'Urbain à sortir du Pays (1).

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000, jusqu'à l'an 1391.

La guerre entre Louis, Duc d'Anjou, couronné Roi de Naples par Clément, & Charles de Duras, couronné par Urbain, se soutenoit toujours avec la même activité, lorsque le Duc d'Anjou mourut au sein de la victoire, laissant ses prétentions, sa couronne mal affermie & ses conquêtes à poursuivre à Louis son fils & son héritier. Charles mourut aussi, & transmit tous ses droits à Ladislas son fils unique, appellé *Lancelot* par la plûpart des Historiens. Ces deux Princes qui succéderent à la haine mutuelle de leurs peres, diviserent en deux factions violemment acharnées l'une contre l'autre, non-seulement les Royaumes de Naples & de Sicile, mais aussi les Comtes de Provence, de Forcalquier, de Nice & de Vintimille. Ces deux factions, l'une des Angevins & l'autre des Durassiens, perpétuellement armées, se faisoient une guerre cruelle. George de Marle, Sénéchal de Provence pour Louis, & à la tête des troupes de ce Prince, poursuivit en Provence avec tant de vigueur les partisans de Ladislas, qu'ils furent tous forcés de s'éloigner de la Provence. Il n'eut pas le même bonheur dans les comtés de Nice & de Vintimille, où, malgré tous ses efforts, les Durassiens se soutinrent. Cependant ceux-ci, fatigués & considérablement affoiblis, après avoir fortement combattu pendant six ans contre de Marle, pour Ladislas, envoyerent à ce Prince des Députés chargés de lui demander du secours, & lui représenter qu'avec leurs seules forces ils n'étoient plus en état de tenir contre son rival (2). Ladislas, trop occupé à Naples & en Hongrie des moyens de se soutenir au milieu des embarras que lui donnoient ses ennemis, reçut ses députés à Gayette où il étoit avec la Reine Marguérite sa mere; & touché du péril qui menaçoit ses partisans de Nice & de Vintimille, mais hors d'état de les secourir, il leur permit par des patentes qu'il fit expédier, de se soumettre au Prince qu'ils jugeroient à propos, pourvu que ce ne fut point à Louis d'Anjou, & de vivre sous l'obéissance de celui qu'ils auroient choisi, à condition néanmoins que si le sort secondoit Ladislas au point de lui permettre de rentrer dans trois ans en Provence, les habitans de Nice, auxquels il payeroit tous les frais que cette guerre leur coutoit, le reconnoîtroient pour leur Souverain.

Les fils du Duc d'Anjou & celui de Charles de Duras divisent l'Italie.

Les habitans de Barcelonette, qui alors avoient combattu pour les droits de la maison de Duras, affoiblis, & craignant également de succomber sous les Angevins, ne députerent point à Ladislas comme leurs voisins avoient fait, & se donnerent volontairement au Comte de Savoie, & à Amé de Savoie, Prince de Morée, dans le mois de Mai 1388. Leur exemple fixa l'incertitu-

(1) *Chroniq. de Sav.* Vignier.
(2) *Apolog. pour la Maiſ. de Sav.* Botero. Buttet.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000, jusqu'à l'an 1391.*

de des habitans de Nice & de Vintimile, &, conformément aux Patentes de Ladislas, ils se donnerent aussi au Comte Amé VII, qui étoit à Paris, auprès du Roi Charles VI, occupé, avec les Ducs de Bourgogne & de Berri à faire rentrer le Duc de Bretagne, sous l'obéissance du Roi. L'importante nouvelle de la disposition de ces Provinces étrangeres qui se donnoient à lui, ne lui permit point de rester plus longtems au service de Charles, & se hâtant de revenir dans ses Etats, il se rendit en Piemont, d'où il fut au secours de Nice, dont il fit lever le siege, reçut l'hommage des Seigneurs & des principaux habitans du Pays, qui, par deux traités, l'un du 2 Août, & l'autre du 28 Septembre de la même année, le reconnurent pour leur Souverain, & promirent de lui rester fideles, ainsi qu'à ses successeurs. C'est ainsi que les Comtés de Nice & de Vintimille sont entrés dans la Maison & ont été réunis à la Couronne de Savoie (1).

Les habitans de Barcelonette, de Nice & de Vintimille, se donnent au Comte Amé VII. 1388.

Dans le XIV siecle, les Souverains les plus puissans de la Chrétienté, étoient dans l'usage d'aller de tems en tems voir le Pape, qui, de son côté, n'alloit visiter aucun Potentat, à moins que les intérêts les plus pressans ne l'y engageassent. Charles VI s'acquittant de cette espece de devoir, se rendit à Avignon, & dans sa route, il fut joint à Lyon par le Comte Amé VII, auquel il fit l'accueil le plus distingué, le priant de se trouver aussi à Avignon. (2). Amé y fut, & pendant le séjour qu'il y fit, Clément VII, secondé par quelques Cardinaux, moyenna une treve, de douze années entre ce Prince & Marie, Reine de Jérusalem & de Sicile, Duchesse d'Anjou, & Comtesse de Provence, au sujet de leurs différens concernant le Comté de Nice. Quelque tems après, il y eut un nouveau traité de ligue & d'alliance perpétuelle entre le Comte de Savoie & Galéas, Comte de Vertus, Seigneur de Milan, par lequel ces deux Princes se promirent l'un à l'autre de ne donner passage par leurs Etats, à aucun de leurs ennemis, de se défendre, au contraire, & de se secourir mutuellement contre quiconque attaqueroit l'un des deux, à la reserve toutefois du Pape, du Roi des Romains & du Roi de France (3).

Treve entre Marie Reine de Jérusalem & de Sicile, & le Comte de Savoie.

Au milieu de ses prospérités, secondé par la fortune, couronné par la victoire, Amé VII, pour se distraire des affaires importantes qui l'occupoient sans cesse, étant allé un jour à la chasse, dans la Forêt de Lorme, près de Thonon, & ayant attaqué un sanglier dans son fort, son cheval épouvanté s'abattit, & froissa si rudement le Comte, qu'il se fit transporter à Ripailles, où il mourut très-peu de jours après, le 1er. Novembre 1391, âgé de 31 ans, dans la huitieme année de son regne (4). Sa valeur le rendit formidable, autant qu'il se fit aimer par ses excellentes qualités. Fils tendre, ami sensible & parent zélé, on dit qu'il ne put inspirer à ses plus proches les sentimens qu'il avoit pour eux: car, entre les diverses personnes qui furent soupçonnées d'avoir avancé ses jours par le poison, la chute qu'il avoit faite n'étant point reputée mortelle, on s'arrêta principalement à Amé, Prince de la Morée, qui, disoit-on, s'étoit servi, pour consommer ce cri-

Mort du Comte de Savoie. 1391.

(1) Froissart. *Chroniq. de Sav.* Champier. Paradin. Ping. *Aug. Taur.* Vanderb.
(2) *Continuat. de la Chroniq. de Fland.* Froissart.
(3) Corio. *Chroniq. de Sav.* Buttet.
(4) Ping. *Arb. Gent.* Papir. Mass. Chioza. Corio

me, de Jean de Grandville, Médecin étranger, auquel le Comte se confia dans sa derniere maladie. Otthon de Grandson, Seigneur de Sainte-Croix & d'Aubonne, fut aussi fortement soupçonné, & il est vrai que Grandville ayant pris la fuite, Grandson lui donna retraite dans le Pays de Vaud. Le Prince de la Morée parut très-ulcéré des soupçons qu'on avoit sur son compte, & il se justifia. Grandson fut pris, on lui fit son procès, mais il se défendit avec tant de succès, qu'il fut renvoyé absous, & il passa au service du Duc de Bourbon. Mais si cet arrêt arracha Otthon aux rigueurs de la justice, il ne le justifia point aux yeux du Peuple, dont la prévention fut telle, que Grandson fut obligé de quitter les Etats de Savoie. On soupçonna violemment aussi Pierre de Lupinis, qu'on regardoit comme le complice du Médecin Grandville; Lupinis fut traîné en prison; il ne fut point aussi heureux dans sa défense que l'avoit été Grandson, il périt à Bourg, sur l'Echafaud. Cependant le successeur du Comte-Rouge, ayant fait faire dans la suite de nouvelles informations, & ces informations constatant l'innocence de Lupinis, il fut détaché du gibet, & enterré honorablement à Bron; justification satisfaisante pour sa famille, mais qui n'empêchoit pas qu'il ne fut mort dans les supplices, sous la main du bourreau (1).

Sect. II. Histoire de la Savoie depuis l'an 1000, jusqu'à l'an 1391.

On le croit mort de poison.

Amé VII ne regna que huit ans, & cependant il accrut considérablement sa Souveraineté, puisqu'il ajouta aux Etats qu'il avoit reçu de ses peres, Cony & Chivas en Piemont, les Comtés de Nice & de Vintimille, le Port de Ville-franche, Barcelonette & ses Vallées. Ce ne fut point à des conquêtes qu'il dût ces riches & vastes possessions, mais aux sentimens que sa justice & sa puissance avoient inspirés aux habitans de ces Contrées; & cette maniere d'acquérir est bien plus glorieuse que la voie des armes, très-rarement exempte d'injustice & d'usurpation. De Bonne de Berri, fille de Jean, Duc de Berri, fils de France & de Jeanne d'Armagnac, Amé VII, qui l'avoit épousée en 1376, eut trois enfans (2). 1 Amé VIII. premier Duc de Savoie & puis Pape sous le nom de Félix V. 2, Bonne de Savoie, qui épousa son parent, Louis de Savoie, Prince de la Morée & Comte de Piemont. 3, Jeanne de Savoie, posthume, qui fut mariée à Jean Jacques Paléologue, Comte d'Aquosana, fils de Théodore Paléologue, Marquis de Montferrat (3).

Son mariage.

Ses Enfans.

(1) Bosquet. *In Clement. VII.* Ping. *Aug. Taur.* Botero.
(2) Les Fr. de Ste. Marthe. *Alliance de France & de Sav. Chroniq. de Sav.*
(3) Du Tillet. *Hist. Sabaud. Hist. de Bresse.* Papir. Mass.

Fin de la seconde Section du treizieme Chapitre & du Tome Trente-septieme.

